



Investir dans les populations rurales

**Mali**

---

**Rural Youth Vocational Training, Employment and Entrepreneurship Support Project - FIER II**

**Rapport de conception**

**Rapport principal et annexes**

Dates de mission: 28 Mars-30 Mai 2022

Date du document: 18/11/2022

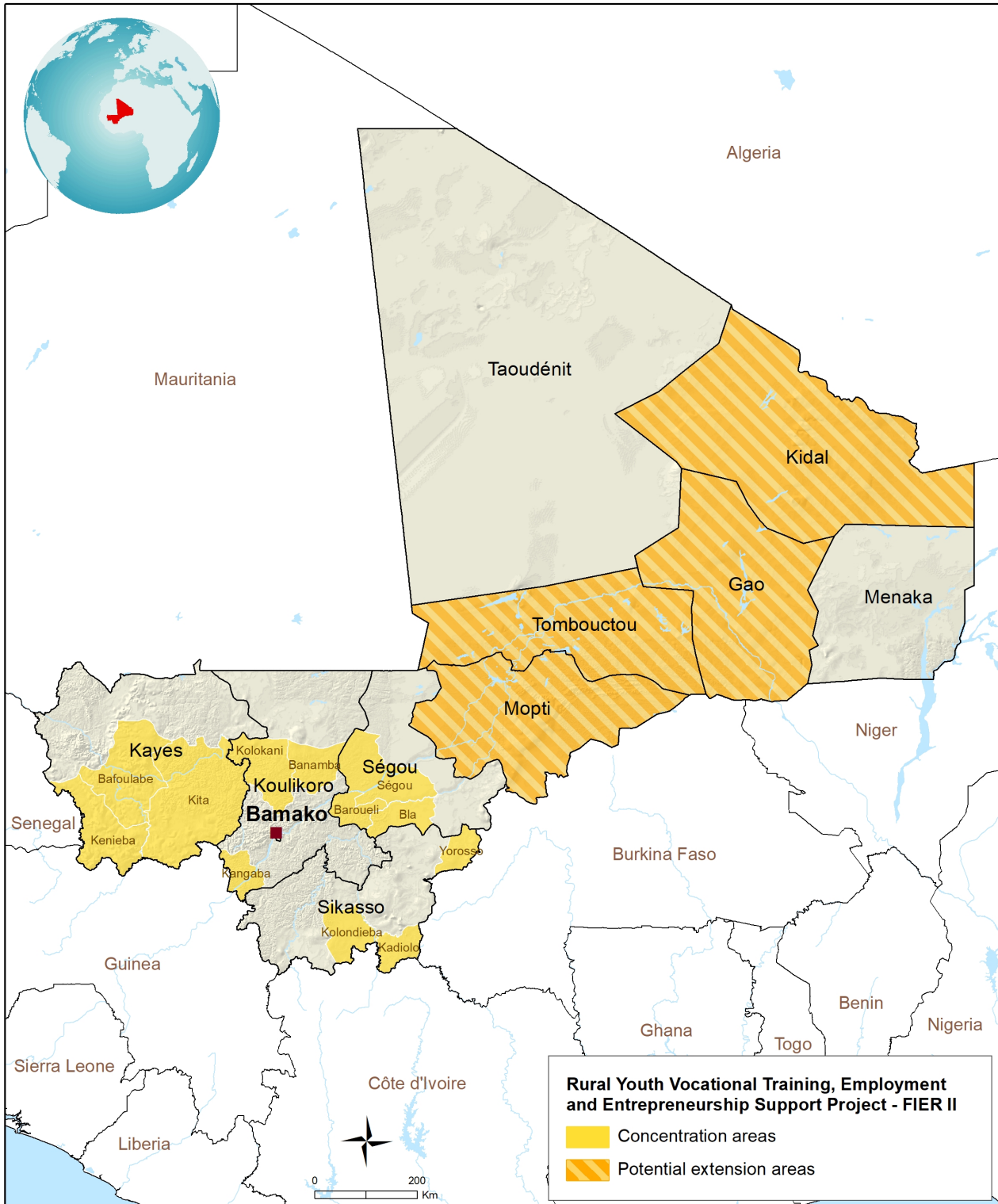
Identifiant du projet 2000004014

Numéro du rapport: 6240 - ML

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes



# Carte de la zone du projet



The designations employed and the presentation of the material in this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of IFAD concerning the delimitation of the frontiers or boundaries, or the authorities thereof.  
 Map compiled by IFAD | 04-10-2022

## Sigles et acronymes

<b>AGR</b>	Activités génératrices de revenus
<b>AOPP</b>	Organisations Professionnelles de Producteurs
<b>APCAM</b>	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali
<b>APCMM</b>	Assemblée Permanente des Chambre des Métiers du Mali
<b>APEJ</b>	Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
<b>APSH</b>	Associations de Personnes en Situation de Handicap
<b>ASPH</b>	Agro-sylvo-pastorales et halieutiques
<b>BVG</b>	Bureau du Vérificateur Général
<b>CCA</b>	Convention de chaîne d'approvisionnement
<b>CCIM</b>	Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali
<b>CDN</b>	Contribution Déterminée au niveau National
<b>CEC</b>	Co-entreprises coopératives
<b>CED</b>	Centres d'Education pour le Développement
<b>CIFAN</b>	Centre International de Formation en Agroécologie paysanne Nyeleni
<b>CNOP</b>	Coordination Nationale des Organisations Paysannes
<b>CRC</b>	Comité régional de concertation
<b>CREDD</b>	Cadre Stratégique pour la Relance Économique et le Développement Durable
<b>CT</b>	Collectivités Territoriales
<b>DAT</b>	Dépôt à terme
<b>DNE</b>	Direction Nationale de l'Emploi
<b>DNENF-LF</b>	Direction Nationale de l'Éducation Non Formelle et des Langues Nationales
<b>DNFP</b>	la Direction Nationale de la Formation Professionnelle
<b>EJOM</b>	Projet Emploi des Jeunes crée des Opportunités ici au Mali
<b>F&amp;H</b>	Femmes et hommes
<b>FENAFER</b>	Fédération Nationale des Femmes Rurales
<b>FENAJER</b>	Fédération Nationale des Jeunes Ruraux
<b>FGFD</b>	Fonds de Garantie Financière Durable
<b>FGSP</b>	Fonds de Garantie du Secteur Privé
<b>FIER</b>	Projet Formation, Insertion et Appui à l'Entrepreneuriat des Jeunes Ruraux
<b>FR</b>	Fonds de Refinancement des SFD
<b>FSC</b>	Fonds de subvention de Contrepartie
<b>FSFA</b>	Formation et d'accompagnement des jeunes
<b>GES</b>	Gaz à Effet de Serre
<b>GSC</b>	Gestion des savoirs et connaissance
<b>IIG</b>	Indice d'inégalité de genre
<b>INIFORP</b>	l'Institut National d'Ingénierie de Formation Professionnelle
<b>LOA</b>	Loi d'Orientation Agricole de 2006
<b>MENEFP</b>	Ministère de l'Entrepreneuriat National, de l'Emploi et de la Formation professionnelle
<b>MER</b>	Micro-entreprises rurales
<b>MFR</b>	Maisons Familiales Rurales
<b>OCLEI</b>	Office Central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite
<b>OCO</b>	Opérateurs de ciblage et d'orientation
<b>OFA</b>	Opérateur facilitateur de l'agrégation
<b>OIE</b>	Office Indépendant de l'Évaluation
<b>ONEF</b>	l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation
<b>PDA</b>	Politique de Développement Agricole

<b>PDI</b>	Personnes déplacées internes
<b>PEPP</b>	Plan d'engagement des parties prenantes
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PROCEJ</b>	Projet de Développement des Compétences et Emploi des Jeunes
<b>PRODEC 2</b>	Programme Décennal de Développement de l'Éducation et de la formation professionnelle - 2 <sup>ème</sup> Génération
<b>PTBA</b>	Programmes de travail et budgets annuels
<b>PVH</b>	Personnes vivant avec un handicap
<b>RAP</b>	Rapport Annuel de Performance
<b>SDRFPTE</b>	Schémas Directeurs Régionaux de la Formation Professionnelle et Technique pour l'Emploi
<b>SFD</b>	Structures de financement décentralisé
<b>SIMTFP</b>	Système d'Information sur le Marché du Travail et la Formation Professionnelle
<b>SPCA</b>	Sous-projets de chaînes d'approvisionnement
<b>SSE</b>	Système de Suivi et d'Évaluation
<b>UNC</b>	Unité nationale de coordination du projet
<b>UNSDCF</b>	Cadre de coopération des nations-unies pour le développement durable

## Conformément aux engagements de transversalisation du FIDA, le projet a été validé comme:

Gender Transformative  Youth Sensitive  Nutrition Sensitive  Persons with Disabilities  Indigenous Peoples  Climate Finance  Adaptive Capacity

### Résumé

**Mali is a low-income country that has recently suffered economic setbacks.** With a gross domestic product (GDP) of USD 858.92 per capita in 2020 against USD 875 in 2019, Mali is among the world's lowest income countries. Although economic growth had recovered quickly after the 2012 crisis and averaged 5.7% from 2014 to 2019 and 4.9% in 2020, the COVID-19 crisis and the military coup in 2020 ended this relatively good period and led to a deterioration of the country's fiscal status. The budgetary deficit sharply deteriorated from 1.8% of GDP in 2019 to 6.1% in 2020, mainly due to a decrease in tax revenues<sup>[1]</sup>.

**Mali is also a country in a fragile situation affected by conflict and poverty.** Mali is on the World Bank's harmonised list of medium-intensity conflict countries<sup>[2]</sup>. Poverty in Mali remains high and is concentrated in rural areas.

**Rural youth.** More than 80% of the Malian population is under 35 years of age, and, every year, about 300 000 youth enter the labour market in a weak economic context, recently undermined by Covid-19 and an uncondusive political environment permeated by a lack of security. Rural youth, mostly poorly trained, face unemployment and underemployment and are forced to emigrate or may fall prey to terrorist or criminal groups. They are not sufficiently aware of local economic opportunities and are unaware of counselling and training facilities that offer services to facilitate their access to skilled jobs.

**National Strategic Framework and youth in agriculture.** Development activities in Mali are regulated by the Strategic Framework for Economic Recovery and Sustainable Development (CREDD), based on Vision 2025. The Agricultural Orientation Law of 2006 (LAO) is the reference for agricultural development. It targets the modernisation of household farming and agribusiness to promote the rise of a structured, competitive agro-industrial sector integrated in the sub-regional economy. Women, youth (defined by government as aged between 15 and 40) and vulnerable groups are considered major stakeholders in agricultural development. The Government of Mali has committed to supporting them as agricultural producers by facilitating their access to inputs through specific technical and financial support mechanisms.

Through FIER, IFAD has demonstrated that it can contribute to meeting the challenge of under-investment in job creation. 13 263 rural youths benefitted from technical training, including 12 505 youth-led income-generating activities and 758 youth-led micro-enterprises. The project covered 1 504 villages and supported 9 decentralised financing structures (DFS), staff capacities of which were strengthened to better serve rural youth.

IFAD has a relatively long and successful track record in Mali, both in identifying and training young entrepreneurs, facilitating their access to financial services and connecting them to markets. Despite these achievements, Mali is still facing the challenge of professionally integrating the vast number of young people who enter the labour market each year. Considering FIER's solid performance, the Government has thus requested IFAD to fund a second phase of the project, with the ambition of capitalising on lessons learned and scaling up good practices.

FIER 2 is therefore conceived to consolidate and expand the achievements of FIER by supporting the economic inclusion of rural youth in different high-potential value chains. This will be achieved by sustaining their agro-sylvo-pastoral and fisheries related economic activities along agricultural and non-agricultural value chains, while improving the effectiveness and efficiency of support processes. The entrepreneurial potential of young women in particular, which, in the farming and artisanal sectors, remains largely untapped, will be used along with local communities' strong commitment to improve the situation of youth in their territories.

Building on the lessons learnt from the first phase, FIER 2 will promote a market-driven approach to vocational training and job creation by improving actors' institutional capacities at various levels up- and downstream in agricultural and non-agricultural value chains. The latter feature farmers, processors, traders and other actors for whom access to vocational and technical training will be facilitated. The development of joint-ventures with cooperatives will be strengthened through the rigorous selection of high-potential value chains (in particular those in which women play an important role and earn substantial income), taking into account market opportunities geographically located around production basins and rural micro-enterprise clusters.

The aim of FIER 2 is to contribute to wealth creation and poverty reduction for rural youth in Mali. The development objective is to promote entrepreneurship in rural areas and facilitate the economic integration of young people in agricultural value chains and non-agricultural sub-sectors. Eventually, 60 000 rural youth aged between 15 to 40 will benefit from vocational training and/or economic integration through self-employment (entrepreneurship) or salaried employment, and 9 000 rural youth will be linked to supply chains with well-established input and output markets; overall, about 40% of beneficiaries will be young women.

FIER 2 will be implemented in two phases, of two and five years, respectively. Phase 1 will be characterised by a continuation of the FIER 1 approach in promoting (pre-entrepreneurial) IGAs, and microenterprises. Two innovations will improve efficiency: (1) the streamlining of procedures without losing transparency and fair competition; and (2) the introduction of group dynamics (starting with young FIER beneficiaries) to pool access to financial and non-financial services (training, support, technical advice, etc.). Within this context, further aggregation within supply chains and access to bulking infrastructure for target youth, will be launched.

**Component 1. Improve the Enabling Institutional and Socio-economic Environment for the Promotion of Entrepreneurship and Rural Youth Employment.** The expected result is an institutional and socio-economic environment more conducive to promoting rural youth entrepreneurship and employment in rural areas. This outcome will be the combined result of two sub-components: (SC.1.1) strengthening public and private institutional capacities for vocational training and the economic integration of rural youth; and (SC.1.2) promoting sustainable economic infrastructure for youth. In order to ensure capacity building for public and private institutions in youth training and economic integration, the following activities will be carried out. *Activity 1.1.1. Strengthen the capacities of the Ministry of*

National Entrepreneurship, Employment and Vocational Training (MEREF) and its branches. Activity 1.1.2. Build the capacities of vocational training centres and regional and local actors responsible for providing services that meet rural youth's needs. Activity 1.1.3. Build the capacities of federative organisations of rural youth and other similar umbrella organisations and agencies, as well as their grassroots branches.

**Component 2. Support Rural Youth to generate Decent Incomes through Sustainable Access to Financial and Non-financial Services adapted to their Aspirations and Market Requirements.** The expected outcome is youth employment (self-employed, salaried) in all value chain segments. Project interventions will address constraints related to supply and demand in service delivery. The two sub-components are: (SC.2.1) support rural youth in selecting their career path and accessing appropriate non-financial services; and (SC.2.2) promote rural youth's access to adapted financial services. Three activities will be implemented to sustain rural youth in choosing a professional trajectory and accessing appropriate non-financial services, namely, *Activity 2.1.1. Targeting rural youth and providing them with advisory and job orientation services.* The PMU will recruit NGOs on a competitive basis as youth targeting and advisory operators. In addition, it will sign strategic partnership contracts with specific umbrella FOs, selected based on an assessment of their capacities to deliver the required services. And *Activity 2.1.2. Provide rural youth with appropriate training and business development and follow-up services that will be gradually phased out.* The PMU will contract service providers for youth training and support, selected competitively, including agencies the capacities of which have been strengthened under sub-component 1.1. *Activity 2.1.3. Integrate trained rural youth into agricultural and non-agricultural value chains.* The focus will be on: (1) linking young job seekers with employment opportunities, especially in the private sector; and (2) promoting sustainable youth-inclusive supply chain sub-projects. Under *Sub-Component 2.2. Promote rural youth access to appropriate financial services. Rural youth, individually or collectively, will access adapted financial services through the implementation of Activity 2.2.1. Develop sustainable risk sharing and financing mechanisms and Activity 2.2.2. Promote access to financial services, for rural youth.*

Building on successes and lessons learned during the first phase, FIER 2 will undertake two sets of complementary interventions. The *first set* aims at improving the institutional and socio-economic environment for the promotion of entrepreneurship and youth employment in rural areas. In particular, activities will aim at strengthening public and private institutional capacities at national, regional and local levels to supply training and advisory services for youth employment. The *second set of interventions* will improve youth access to adapted and sustainable financial and non-financial services for the generation of decent incomes. Activities aim at aggregating young people around sustainably operated and managed economic infrastructure through robust institutional arrangements that will ensure their participation and empowerment.

**Coherence with SDGs.** FIER 2 will facilitate the vocational training of rural youth and their integration into agricultural and non-agricultural value chains. The project will contribute to achieving the following sustainable development objectives: poverty eradication (SDG 1); fight against hunger (SDG2); access to quality education; gender equality (SDG 5); decent work, and economic growth (SDG 8); industry, innovation and infrastructure (SDG 9); reduced inequalities (SDG 10); climate action (SDG 13); life on land (SDG 15); and partnerships (SDG 17).

**Alignment with National Priorities.** The promotion of youth employment is a high priority for Mali. Indeed, without economic opportunities, young people are easily recruited into terrorist groups and criminal gangs. FIER 2 is aligned with government priorities in its support to developing a strategy framework for the promotion of youth employment. The innovative financial mechanisms that will be deployed contribute to the implementation of the national policy for the development of the microfinance sector.

**Compliance with IFAD Policies and Priorities.** FIER 2 is aligned with IFAD's 2016-2025 Strategic Framework and its country strategy for Mali (COSOP 2020-2024). A major objective of the COSOP is to improve the business climate for agriculture to encourage the emergence of the private sector, fight poverty, and promote food and nutrition security, as well as gender equality. Other key themes are inclusive finance, and the economic empowerment of women and youth.

**The total project cost over seven (7) years** is estimated at USD 100 million, equivalent to FCFA 59.5 billion. Base costs are USD 91.2 million equivalent to FCFA 54.3 billion, or 91.2% of total costs. Physical and financial contingencies are USD 8.8 million, i.e. FCFA 5.2 billion corresponding to 8.8% of total costs. Investment costs represent 88% of project base costs, or USD 80.7 million (approximately FCFA 48 billion). Operating costs represent 12% of base costs (USD 10.5 million, approximately FCFA 6.3 billion), (see details in the "Project Cost Summary by Category of Expense" table). The two components contribute for about 86% of total project cost of which 25% for component 1 and 61% for component 2.

**The Project budget will be financed as follows:** (i) 39% will come from IFAD of which USD 31.2 million and USD 7.8 million respectively as highly concessional, and concessional loan; (ii) 39.6% from other co-financiers to be identified; (iii) 8.4% from SFD; (iv) 5.6% from beneficiaries and (v) 7.4% from government.

**Financial Analysis.** FIER 2 seeks, among other things, to consolidate and scale up the results of the project's first phase, particularly on the employability of young women and men through IGAs and rural SMEs. Its design therefore updates the financial models of IGAs and rural SMEs that directly impact the project target group. The proposed financial templates concern agro-sylvo-pastoral and fisheries production, processing and trade and non-agro-sylvo-pastoral activities carried out by young women or men through IGAs, rural SMEs and clustering and bulking activities. FIER 2 will support the improvement of the business environment, youth capacities to better conduct and manage their IGAs and rural SMEs, and access to financial services that will enable them to better and sustainably acquire performant, resilient technologies.

**The Sustainability of the Results achieved by FIER 2 lies on six (7) pillars:**(1) the use of institutional actors (notably youth, women and producers' organisations) as service providers; (2) institutional innovations; (3) the contracting of a service provider to build the capacities of cooperative joint-ventures, ensure their coaching and support youth-inclusive supply chain sub-projects; (4) the involvement of MEREF and FGSP in the management of project related financial mechanisms; (5) support by the aggregation facilitator to cooperative joint-ventures in creating a CEC network; (6) promoting training based on market opportunities identified by value chain market studies; and (7) the promotion of agro-ecological value chains.

**The Exit Strategy** will be based on the following: (1) two years before the end of the project, a performance assessment of MEREF and SGPF in managing the financial services will be undertaken; (2) eighteen months before the end of the project, a review of the

performance of bulking infrastructure, and supply chains and lead cooperative co-enterprises (CEC), and the formulation of recommendations to ensure the sustainability of these institutional arrangements and youth economic activities, will be carried out; (3) six months before the end of the project, a repeater study of the performance of bulking infrastructure, value chains and pilot CEC, will be undertaken; and (4) one year before the end of the project, a review of the performance of youth integrated through an individual and a group dynamic, will be carried out, based on a sample, and recommendations to ensure the sustainability of youth enterprises will be formulated. The only risk associated with the implementation of this exit strategy could be a delay in implementing the activities. To mitigate this risk, the PMU will anticipate preparatory activities, notably action related to procurement processes, ToRs, etc.

**A Monitoring and Evaluation System** will be established within the PMU, in compliance with IFAD and Government requirements. The M&E system will be based on the criteria of results-based management. It will provide elements to measure the achievement of the expected results and validate the project theory of change. It will facilitate decision-making, project management and KM. Each M&E actor will be responsible for collecting, analysing and sharing data.

**Innovation and Scaling Up.** One of the innovations of FIER 2 is the empowerment of national actors at national and regional levels in promoting youth employment. It will enable these actors to better contribute to project results and to continue to better support youth after project closure. The second innovation of FIER 2 is to provide young people with economic infrastructure for production and trade aimed at increased efficiency and competitiveness through improved economies of scale.

## 1. Contexte

### A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

#### a. Contexte national

1. **Le Mali est un pays à faible revenu qui a subi des revers ces dernières années.** Avec un produit intérieur brut (PIB) par habitant de 858,92 en 2020 contre 875 dollars EU en 2019, le Mali figure parmi les pays ayant les plus faibles niveaux de revenus. La croissance s'est rapidement redressée après la crise de 2012 et a été en moyenne de 5,7 % de 2014 à 2019 et de 4,9% en 2020. Malheureusement, la crise du COVID-19 et le coup d'État militaire de 2020 ont mis fin à une période de croissance économique et entraîné une détérioration de sa situation fiscale. Le déficit budgétaire s'est fortement détérioré, passant de 1,8 % du PIB en 2019 à 6,1% en 2020, principalement à cause de la baisse des recettes fiscales<sup>[3]</sup>.
2. **Le Mali est aussi un pays en situation de fragilité affecté par les conflits et la pauvreté.** Le Mali fait partie des pays figurant sur la liste harmonisée des pays de conflits de moyenne intensité (*medium-intensity conflict*) de la Banque mondiale<sup>[4]</sup>. La pauvreté au Mali reste élevée et concentrée dans les zones rurales. Selon la Banque Mondiale, plus de 40% des 20,25 millions de maliens (soit environ 8 millions d'habitants en 2020) vit en dessous du seuil de pauvreté, dont 42% dans l'extrême pauvreté. Par ailleurs, environ 8,7 millions de personnes, soit plus de 45% de la population, vivent dans des zones touchées par la crise sécuritaire où la prestation des services de base s'est détériorée. Les crises sanitaire, sociale et politique de 2020 ont entraîné une augmentation de la pauvreté de 5%.
3. **Situation des jeunes ruraux.** Plus de 80% de la population malienne a moins de 35 ans et, chaque année, environ 300 000 jeunes arrivent sur le marché du travail dans un contexte économique en berne plombé par la Covid-19 et un environnement politico-sécuritaire délétère. Les jeunes ruraux, en majorité peu formés, sont confrontés au chômage et au sous-emploi, poussés à émigrer ou à s'enrôler au sein de groupes terroristes ou criminels. Bien que les asymétries d'information diminuent et que la connectivité en zone rurale s'améliore, notamment grâce à l'augmentation constante du taux de pénétration des smartphones, les jeunes ruraux ne sont pas suffisamment informés des opportunités économiques locales et méconnaissent les structures de conseil et de formation proposant des services pour faciliter leur entrée dans la vie professionnelle. Par ailleurs, l'offre de structures de formation modernes, attrayantes et accessibles orientées vers des secteurs et métiers d'avenir, en adéquation avec les besoins du marché, est insuffisante. Il en est de même pour les services financiers adaptés pour l'incubation d'entreprises dirigées par des jeunes. Les dispositions institutionnelles facilitant l'accès des jeunes aux marchés des intrants et des produits, ainsi qu'aux infrastructures, font également défaut, et le secteur privé et les organisations faitières accordent encore trop peu de place aux jeunes.
4. **Formation professionnelle.** Le Programme Décennal de Développement de l'Éducation et de la formation professionnelle - 2<sup>ème</sup> Génération (PRODEC 2) pour la période 2019 – 2028, qui est le cadre politique pour le développement des compétences et l'amélioration de la compétitivité du capital humain au Mali, se décline à travers 5 programmes spécifiques ayant pour objectifs de: (1) améliorer le rendement interne du système de formation et d'éducation, et favoriser l'employabilité et l'insertion socio-professionnelle des sortants; (2) améliorer la formation et la gestion des enseignants/formateurs; (3) renforcer les capacités d'accueil des établissements scolaires, universitaires et de formation professionnelle pour les jeunes non scolarisés ou déscolarisés de 9 à 15 ans, les jeunes et adultes analphabètes, ou les sortants des Centres d'Éducation pour le Développement (CED). Cette formation professionnelle cible et vise à doter les jeunes de compétences requises pour l'exercice d'un emploi ou d'un métier; (4) renforcer la gouvernance du secteur, et (5) améliorer le mécanisme de prévention et de gestion des risques et vulnérabilités face aux conflits et aux catastrophes naturelles. Le Rapport Annuel de Performance (RAP) de PRODEC 2 de 2020 montre que les résultats atteints demeurent limités, la crise de la COVID ayant amplifié les difficultés du secteur.
5. **Entrepreneuriat rural et emploi des jeunes.** L'environnement institutionnel du Mali est riche d'une multitude de structures, de projets et programmes visant la promotion de l'emploi des jeunes, initiés par les pouvoirs publics maliens avec l'appui des partenaires techniques et financiers tels que: Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ); Projet de Développement des Compétences et Emploi des Jeunes (PROCEJ); Projet Formation, Insertion et Appui à l'Entrepreneuriat des Jeunes Ruraux (FIER); Projet Emploi des Jeunes crée des Opportunités ici au Mali (EJOM). Cependant, le chômage des jeunes demeure un sujet



préoccupant et les perspectives d'emploi décent restent limitées. En effet, plus de la moitié des jeunes arrivent sur le marché de travail sans aucune qualification professionnelle. Par ailleurs, dans l'ensemble, les jeunes sont souvent confrontés à une inadéquation entre la formation reçue et les besoins du marché.

- 6. Cadre stratégique national et place des jeunes dans le développement agricole.** Les actions de développement au Mali sont régies par le Cadre Stratégique pour la Relance Économique et le Développement Durable (CREDD), lui-même inspiré par la Vision Prospective 2025. La Loi d'Orientation Agricole de 2006 (LOA) constitue le cadre de référence du développement agricole visant la modernisation de l'agriculture familiale et de l'entreprise agricole pour favoriser l'émergence d'un secteur agro-industriel structuré, compétitif et intégré dans l'économie sous-régionale. Les femmes, les jeunes (entre 15 et 40 ans) et les groupes vulnérables sont considérés comme des acteurs majeurs du développement agricole et l'État malien s'est engagé à soutenir leur installation en tant qu'exploitants agricoles, en facilitant leur accès aux facteurs de production par des mécanismes spécifiques d'appuis techniques et financiers. Le Mali dispose aussi d'une Politique de Développement Agricole (PDA) qui place la ressource humaine au centre du développement du secteur agricole. Elle met l'accent sur: (1) la formation professionnelle agricole continue; (2) la création d'établissements d'enseignement, de centres et d'instituts de formation agricole touchant largement les producteurs, les productrices et les autres acteurs en amont et en aval des filières; et (3) l'organisation de la demande de formation agricole. Enfin, il convient de signaler que le paysage organisationnel agro-sylvo pastoral et halieutique (ASPH) au Mali est particulièrement dynamique avec au niveau national la CNOP Mali<sup>[5]</sup> qui rassemble toutes les faitières paysannes du pays et dont l'un des axes stratégiques centraux est l'insertion économique des jeunes ruraux. Parmi ses membres, l'existence de la Fédération Nationale des Jeunes Ruraux (FENAJER) et de la Fédération Nationale des Femmes Rurales (FENAFER) dont les mandats portent spécifiquement sur la formation et l'insertion économique des jeunes et des femmes en milieu rural.

#### b. Aspects particuliers relatifs aux thématiques prioritaires à transversaliser

- 7. Genre.** Au Mali, les femmes représentent 51,6% de la population rurale, 60% des actifs agricoles et assurent environ 80% de la production alimentaire<sup>[6]</sup>. Bien que leur rôle soit capital dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages et dans la gestion des ressources naturelles, les femmes rurales font face à de nombreux défis, notamment l'accès aux ressources productives. En dépit des efforts déployés par l'État malien, les inégalités de genre persistent: le Mali présente un indice d'inégalité de genre (IIG) de 0,671 (158<sup>ème</sup> sur 162 pays en 2019 (PNUD, 2020)). L'accès aux ressources naturelles est devenu une source de conflits de plus en plus fréquents, tandis que le faible accès à l'éducation de nombreuses femmes rurales les empêche de chercher des AGR alternatives qui ne requièrent pas l'exploitation de ces ressources<sup>[7]</sup>. Conformément à la Politique Nationale Genre et à la Stratégie du FIDA en matière d'égalité des sexes, FIER 2 promouvra donc l'accès des jeunes filles/femmes rurales aux ressources productives, au savoir et au savoir-faire entrepreneurial dans le secteur agricole et non agricole, afin de renforcer leur pouvoir économique et de décision.
- 8. Jeunesse.** Le Mali se caractérise par l'extrême jeunesse de sa population. Les jeunes âgés de moins de 35 ans représentent 80% de la population et 67% ont moins de 25 ans, dont 52,7% de jeunes femmes<sup>[8]</sup>. Le taux de chômage national est élevé (9,5% en 2019), il l'est encore davantage chez les jeunes de 15 à 24 ans (19%, soit le double de la moyenne nationale) en raison du faible niveau de qualification et de l'inadéquation entre l'offre de formation et les besoins du marché du travail<sup>[9]</sup>. En zone rurale, le chômage touchait en 2017, 9,1% de la population en âge de travailler (15-65 ans), dont 8% chez les hommes et 10,4% chez les femmes, 8,1% en milieu rural et 12% en milieu urbain y compris Bamako<sup>[10]</sup>. Le taux de chômage des 15-35 ans était de 14,9% en 2017 (14,2% pour les hommes et 15,7% pour les femmes). Les femmes sont plus touchées que les hommes: près de 23% des jeunes femmes de 15-35 ans sont en situation de sous-emploi contre 17,73% de jeunes hommes. Le chômage des jeunes varie selon les régions. Koulikoro, Mopti et Sikasso concentrent le plus grand nombre de chômeurs avec respectivement des taux de 19,9%, 15,9% et 15,4% alors que la région de Tombouctou affiche un taux de 4,6% de même que Gao<sup>[11]</sup>. Selon la même source, les résultats par milieu de résidence démontrent que la plupart des chômeurs se trouvent en milieu rural qui englobe 75,4% des chômeurs. Laissés sans perspective professionnelle, les jeunes ruraux finissent trop souvent par migrer ou par s'enrôler dans des groupes de terroristes ou de réseaux d'activités criminelles. Face à ces défis qui jouent un rôle déterminant dans la situation de fragilité du Mali, le Gouvernement a lancé plusieurs initiatives visant à offrir aux jeunes ruraux des opportunités de création d'emplois et d'entreprises.
- 9. Nutrition.** La situation nutritionnelle du pays est préoccupante. Près de la moitié des décès d'enfants de moins de 5 ans est liée à la malnutrition<sup>[12]</sup> et 10% des enfants âgés de 6 à 59 mois souffrent de malnutrition aiguë globale aiguë, dont 1,8 % de forme sévère<sup>[13]</sup>. Avec une prévalence de malnutrition chronique de 21,9%, dont 6,3% de forme sévère, le Mali se trouve en situation d'alerte selon la classification de l'OMS<sup>[14]</sup>. L'analyse des prévalences régionales montre que 5 sur les 8 régions ciblées par le projet FIER 2 affichent des taux de malnutrition chronique élevés, dépassant même la moyenne nationale, notamment Gao (29,0%), Mopti (26,7%), Sikasso (25,2%), Kayes (22,3%) et Ségou (21,8%). Près de 5,5% des femmes en âge de procréer souffrent d'insuffisance pondérale et 21,5% sont en surpoids, 10,8% étant même dans un état d'obésité. Plus d'une femme sur deux âgées de 15-49 ans souffrent d'anémie. Malgré les efforts déployés par l'État à travers différents instruments<sup>[15]</sup>, le phénomène est devenu préoccupant avec l'impact de la Covid-19, particulièrement en zones rurales. FIER 2 développera un certain nombre d'initiatives visant à: (1) maximiser la contribution des filières dans l'amélioration de la sécurité nutritionnelle des bénéficiaires; et (2) soutenir des activités d'éducation nutritionnelle (prévention et lutte contre la malnutrition).
- 10. Groupes marginalisés.** Selon les données disponibles (OMS-Banque mondiale de 2016), le Mali compterait quelque 2.247.500 personnes en situation de handicap (PVH), soit 15% de la population. Malgré les dispositions de la Loi n° 2018-027 du 12 juin 2018<sup>[16]</sup> relative aux droits des personnes en situation de handicap, celles-ci font face à des difficultés d'accès aux services sociaux de base et à des opportunités d'emploi. FIER 2 intégrera parmi les bénéficiaires des jeunes ruraux (hommes et femmes) en situation de handicap actifs dans les secteurs agricole et artisanal. Une offre de services adaptés à leur besoins spécifiques et conditions physiques sera ainsi développée par le projet pour qu'ils accèdent à des emplois ou qu'ils développent/créent une activité économique. Par ailleurs, depuis la crise de 2012, et avec les mouvements forcés de population dus à la situation sécuritaire, le Mali connaît une augmentation des personnes déplacées internes (PDI). Leur nombre a significativement augmenté

en un an, passant de 47 700 en janvier 2018 à 123 500 en janvier 2019<sup>[17]</sup>. Le pays est proche d'atteindre le seuil historique de 2012 en termes de PDI, avec 312 000 en octobre 2020 contre 353 000 en juin 2012 au moment fort de la crise<sup>[18]</sup>. Le nombre de PDI est plus important dans les régions de Mopti (131.000), Gao (84.000), Tombouctou (43.000) et Ségou (35.000) qui sont dans les zones d'intervention de FIER 2.

11. **Climat.** Selon l'indice ND-GAIN<sup>[19]</sup>, le Mali est le 7<sup>e</sup> pays au monde le plus vulnérable face aux effets du changement climatique et le 37<sup>e</sup> pour la capacité à faire face aux chocs climatiques. Cette vulnérabilité au changement climatique est l'un des facteurs déterminants de la situation de fragilité. Le Mali est particulièrement exposé aux sécheresses, inondations, chaleurs extrêmes, pénuries d'eau et feux de forêt. Les zones urbaines et celles situées le long du Delta du Niger sont plus exposées aux inondations. La partie nord des régions de Kayes, Koulikoro, Ségou, et Mopti et la partie nord du pays sont plus vulnérables aux sécheresses. Entre 1980 et 2014, près de 7 millions d'individus ont été affectés par 28 sécheresses et inondations. Le coût économique des événements climatiques extrêmes étant évalué à 140 millions de dollars EU<sup>[20]</sup>. Les températures moyennes annuelles ont augmenté de 0,7°C entre 1960 et 2015<sup>[21]</sup>. Les précipitations ont diminué de 20% entre 1951 et 2000, accompagnée d'un déplacement des isohyètes de 200 km vers le Sud, et d'une disparition de l'isohyète 1200 mm sur la carte du Mali<sup>[22]</sup>. A l'horizon 2100, les projections prévoient en moyenne une augmentation de 3°C des températures et une diminution des pluies de 22% sur l'ensemble du pays. L'agriculture, l'élevage, la pêche, la forêt, la faune, l'énergie et les ressources en eau font partie des secteurs les plus vulnérables. Le maïs, le millet, le sorgho et les arachides devraient connaître une baisse des rendements due aux changements climatiques. D'après la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) révisée<sup>[23]</sup>, la synthèse des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) dans le secteur agricole révèle que l'agriculture représente 69% et l'élevage 31% du total des gaz produits. Les techniques d'agriculture intelligente face au climat, l'adoption des pratiques agroécologiques, la diffusion de l'information climatique, l'entrepreneuriat vert, l'utilisation des énergies renouvelables et la gestion des déchets sont autant de mesures d'adaptation et d'atténuation proposées dans FIER 2.

### c. Justification de l'intervention du FIDA

12. Depuis 1982, le FIDA a financé 17 opérations pour un montant total de USD 829.7 millions dont USD 364.8 millions du FIDA, au bénéfice de presque 700 000 ménages ruraux, ce qui représente un équivalent d'environ 7 000 000 personnes. Le COSOP indique que l'avantage comparatif du FIDA réside dans son expérience reconnue dans la promotion de l'agriculture familiale avec une attention particulière aux femmes, à l'entrepreneuriat des jeunes, et à la finance rurale. Après le programme régional SD3C, FIER 2 est le deuxième projet d'investissement à être financé au titre du COSOP 2020-2024, et il contribuera à ses deux objectifs stratégiques, à savoir, l'augmentation de la productivité et de la production des exploitations agricoles et des microentreprises rurales, et leur augmentation durable de revenus à travers l'accès aux marchés.
13. Dans l'ensemble, le FIDA a une expérience longue et réussie au Mali, à la fois dans l'identification et la formation de jeunes entrepreneurs, la facilitation de l'accès aux services financiers et leur connexion aux marchés. FIER 2 contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) ci-après: éradication de la pauvreté (1); lutte contre la faim (2); accès à une éducation de qualité (4); égalité entre les sexes (5); accès à des emplois décents (8); réduction des inégalités (10); lutte contre les changements climatiques (13).
14. Selon la politique du FIDA qui vise à contribuer à transformer la sous-région du Sahel<sup>[24]</sup>, la création des emplois pour les jeunes ruraux est une priorité. Malheureusement, malgré les efforts du Gouvernement et de ses partenaires au développement, le pays reste marqué par un sous-investissement dans la création d'emploi. Au Mali, environ 300 000 jeunes supplémentaires arrivent sur le marché du travail chaque année, principalement dans les zones rurales, pénalisées par un accès limité à la formation, au capital et aux facteurs de production. Par ailleurs, les groupes terroristes présents sur le territoire constituent un appât pour ces jeunes désœuvrés. Le FIDA à travers FIER a montré qu'il peut contribuer à relever ce défi. Environ 13 263 jeunes ruraux ont bénéficié de formations techniques, dont 12 505 ont été financés pour les activités génératrices de revenus et 758 pour les micro-entreprises rurales. Le projet a couvert environ 1 504 villages, accompagné 9 structures de financement décentralisé (SFD) dont les capacités des agents de crédit (73 au total) en matière de services aux jeunes ruraux ont été renforcées.
15. FIER 2 est donc conçu pour consolider et amplifier les résultats de FIER, en soutenant l'inclusion économique des jeunes ruraux dans diverses chaînes de valeur à fort potentiel, à travers un appui à leurs activités économiques ASPH le long des filières (agricole ou non agricoles), tout en améliorant l'efficacité et l'efficience des processus. Le potentiel entrepreneurial, des jeunes femmes en particulier, largement inexploité dans les filières agricoles et artisanales, sera mis à profit, de même que le fort engagement des CT à améliorer la situation des jeunes de leurs territoires.
16. S'appuyant sur les leçons apprises de FIER, FIER 2 promouvra une approche de formation professionnelle et de création d'emplois axée sur les opportunités de marché, grâce à l'amélioration des capacités institutionnelles des acteurs à divers niveaux des chaînes de valeur agricoles et non agricoles. Cette approche favorisera également la formation professionnelle et technique au profit des agriculteurs, des transformateurs, des commerçants et d'autres acteurs, en amont et en aval de la production. Le développement des micro-entreprises et des co-entreprises coopératives sera renforcé par la sélection rigoureuse de chaînes de valeur à fort potentiel (en particulier celles dans lesquelles les femmes jouent un rôle important et tirent un revenu substantiel), en tenant compte des opportunités de marché géographiquement situées autour de bassins de production et des clusters de micro-entreprises rurales. Ceci permettra de soutenir techniquement et financièrement un nombre plus important de jeunes dans le cadre du projet.

## B. Enseignements tirés

17. FIER, ainsi que d'autres projets au Mali et ailleurs dans le monde<sup>[25]</sup>, ont permis de tirer les leçons suivantes pour la conception de FIER 2.

18. **Approche de ciblage et d'orientation au niveau communautaire.** A travers le dispositif de Facilitation de Proximité, FIER a promu une approche de proximité transparente et participative d'identification des besoins et d'orientation des jeunes qui a permis de bâtir la confiance et faciliter l'appropriation du projet par les bénéficiaires et leurs familles. Les principales limites du dispositif sont liées à la multiplicité des acteurs impliqués et son coût élevé. FIER 2 renforcera ce dispositif d'orientation mais en améliorant son efficacité[26] et son efficacité à faire émerger les opportunités d'investissement pertinentes dans un délai raisonnable tout en intégrant les sensibilités liées au genre et à l'inclusion sociale. Ce dispositif de ciblage et d'orientation des jeunes (individuels ou groupements) sera piloté par des opérateurs de ciblage et d'orientation (OCO) des jeunes sélectionnés sur une base compétitive, y inclut les organisations faitières des jeunes et des femmes[27].
19. **Modèle d'investissement dans les AGR/MER priorisant l'offre sur la demande.** FIER a adopté une stratégie d'intervention fortement concentrée sur l'offre. En dépit des ressources considérables investies dans ces dispositifs de formation, les résultats d'ensemble sont mitigés car la demande de marché et les caractéristiques des emplois n'étaient pas suffisamment prises en compte. Au même temps, les formations n'ont pas toujours été adaptées à l'hétérogénéité du profil des bénéficiaires conduisant à des difficultés d'assimilation des connaissances pour certains. Par ailleurs, l'intervention n'a pas intégré la commercialisation des produits et la connexion des jeunes aux opérateurs de marché. FIER 2 mettra en place un dispositif de formation qui répondra à la demande des marchés et aux besoins de développement des filières, tout en étant adapté au profil des bénéficiaires.
20. **Un dispositif d'accompagnement technique très ciblé et désintégré.** Face à la diversité des besoins en renforcement des capacités des entrepreneurs et producteurs ruraux, le dispositif de formation technique de FIER, orienté plus sur les itinéraires techniques de production agricole, n'intégrait pas toutes les thématiques importantes requises (comme l'éducation financière, sensibilisation nutritionnelle, changement climatique, l'alphabétisation fonctionnelle, la gestion d'entreprise, commercialisation, etc.) pour une autonomisation économique et sociale durable des jeunes formés. Le suivi-accompagnement des jeunes de FIER était aussi très limité dans le temps faute de ressources. FIER 2 développera des paquets d'accompagnement intégrés qui prendront en compte ces thématiques clés. La qualité de la formation technique, associée à l'éducation financière et à l'alphabétisation, puis les services de coaching et de suivi, constituent des facteurs déterminant pour le succès des jeunes entrepreneurs. La collaboration avec les services techniques étatiques et autres institutions rurales pour le suivi-accompagnement des jeunes constituera un choix stratégique pour assurer la durabilité et l'efficacité du dispositif.
21. **La plus-value des OP à renforcer.** Dans FIER, les représentations locales des OP faitières (FENAJER, FENAFER et AOPP) se sont avérées capables de jouer un rôle important dans la facilitation de l'accès aux services et dans l'orientation des jeunes vers les institutions de formation ou des tuteurs professionnels, tout en participant également au contrôle de la qualité, à la sélection des sous-projets. Cet atout sera renforcé dans FIER 2 par un partenariat plus stratégique avec ces OP.
22. **Un modèle de financement à effet multiplicateur limité.** FIER a mis en place un modèle incitatif de demande de financement auprès des SFD avec des subventions coup de pouce. La ligne de crédit placée en Dépôt à terme (DAT), est restituée à chaque jeune, une fois son prêt remboursé. Cependant, cette subvention ne permet pas de reconstituer la ligne de crédit pour appuyer d'autres jeunes à avoir accès aux crédits ou même pour l'accès du même jeune à d'autres prêts successifs. Ceci limite considérablement l'impact de ce modèle de financement en termes de portée et de durabilité puisque une fois le retrait de FIER, les SFD ne sont pas enclines à élargir leur portefeuille de clients à d'autres jeunes. Pour corriger cette situation, FIER 2 va promouvoir un modèle de financement qui non seulement incite à l'épargne, mais aussi met en place un fonds de garantie pérenne pour générer un effet multiplicateur sur l'accès au financement pour les jeunes ruraux. Le mécanisme ainsi proposé engagera aussi bien les responsabilités des jeunes que celles des SFD, et ceci dans la durée.
23. **Des contrats pluriannuels à la commande, mieux adaptés au faire-faire.** Des contrats pluriannuels avec les prestataires spécialisés, automatiquement renouvelés sur la base des performances et selon les commandes, sont plus efficaces qu'une approche basée sur des recrutements périodiques qui génèrent une plus lourde bureaucratie. FIER avait déjà considérablement réduit les délais de recrutement tout en gardant les meilleurs prestataires, en adoptant cette approche dans les dernières années de mise en œuvre; FIER 2 la systématisera.
24. **La couverture géographique en deux phases** adoptée par FIER a retardé le déploiement du projet dans l'ensemble des zones intervention ciblées. FIER a initialement concentré ses activités dans les régions dites de démarrage qui sont Koulikoro et Sikasso lors d'une première phase d'intervention (3-4 premières années). Le plan était d'intervenir dans les régions dites d'extension (Ségou et Kayes) lors d'une seconde phase avec des dispositifs testés et bien rodés lors de la phase précédente. Cependant, la couverture tardive de ces régions d'extension a constitué un facteur affaiblissant le plan global d'intervention en termes de répartition des investissements. Les 57% de la zone d'intervention ont été couverts seulement en 2020. Fort de cette leçon, FIER 2 est doté d'un plan de déploiement qui permettra de s'étendre progressivement et en temps opportun, à l'ensemble des zones d'intervention.
25. **L'intégration des jeunes ruraux dans des chaînes de valeur organisées, constitue un gage de durabilité.** FIER est resté sur une dynamique individuelle, ce qui ne permet pas aux jeunes de mutualiser l'accès aux marchés des biens et services. Pour remédier à cette situation et renforcer les économies d'échelle, FIER 2 promouvra l'appui à la structuration et l'agrégation des jeunes au sein de chaînes d'approvisionnement.

## 2. Description du projet

### C. Objectifs du projet, zone géographique d'intervention et groupes cibles

26. **Objectifs.** Le but de FIER 2 est de contribuer à la création de richesses et à la réduction de la pauvreté pour les jeunes ruraux du Mali. L'objectif de développement est de promouvoir l'esprit d'entreprise en milieu rural et de faciliter l'intégration économique des jeunes dans les chaînes de valeur agricoles et les métiers non agricoles.

27. **Zones d'intervention.** Se basant sur la stratégie de ciblage du COSOP, FIER 2 interviendra dans 8 régions du Mali. En premier lieu, il interviendra dans les régions sud du pays où les densités de population sont supérieures à la moyenne nationale et où les problèmes d'insécurité sont moins intenses, avec une focalisation sur les zones qui présentent des niveaux de pauvreté élevés. Il s'agit des régions de Koulikoro, Sikasso, Kayes et Ségou, avec les 12 cercles retenus, des villages pré-identifiés, et une première liste de 2 000 jeunes dont les projets sont prêts ou en attente de financement car ils ont été accompagnés par FIER. Les régions qui ont été couvertes durant la mise en œuvre de FIER seront dénommées *les zones de concentration*. Les *zones d'extension* seront constituées de bassins de production dans les régions de Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal. Les critères suivants y détermineront le choix des cercles et des villages ciblés sont : (1) les contraintes de sécurité; (2) le niveau de pauvreté et de vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle; (3) le potentiel agroécologique (sites aménageables); (4) les opportunités de marché; (5) des conditions locales favorables pour la formation et l'insertion des jeunes; (6) l'engagement des CT; et (7) le potentiel de collaboration avec d'autres intervenants actifs dans la zone.
28. **Groupe cible et parties prenantes.** Les jeunes ruraux, femmes et hommes (F&H) âgés de 15 à 40 ans et issus de ménages à faibles revenus, constituent le groupe cible du projet. Parmi eux, les jeunes de 15 à 18 ans auront accès à des opportunités de formation professionnelle, puis seront intégrés individuellement ou collectivement dans l'économie locale. Le projet accompagnera aussi la dynamique de structuration endogène des organisations locales inclusives pour les jeunes. Il travaillera avec les faitières nationales des jeunes et des femmes (FENAJER, FENAFER), les OP et les interprofessions pour la sensibilisation et l'orientation des jeunes ainsi que l'identification des besoins en investissements, et l'insertion des jeunes dans les filières.
29. Dans la zone ciblée où les infrastructures agrégatives seront réalisées et les chaînes de valeur promues, le ciblage des jeunes sera mené par des OCO, en concertation avec les CT (cercles, communes), les OP et les organisations locales de jeunes et de femmes, ainsi que les notables des villages. Ce dispositif permettra aux jeunes candidats d'être identifiés par la communauté à travers des mécanismes internes de consultation, y compris les jeunes déscolarisés, les jeunes ayant un niveau limité alphabétisation, et les sortants des CED.
30. A terme, 60 000 jeunes ruraux âgés de 15 à 40 ans bénéficieront d'une formation professionnelle et/ou d'une insertion économique dans un créneau porteur par l'entrepreneuriat ou l'emploi salarié; 9 000 jeunes ruraux seront agrégés au sein de chaînes d'approvisionnement durablement connectés aux marchés des intrants et des produits; environ 40% des bénéficiaires seront des jeunes femmes.
31. Le choix des sites pour la réalisation des infrastructures économiques agrégatives concernera aussi bien la zone de concentration que la zone d'extension. La localisation de ces infrastructures dépendra des potentialités agroécologiques, des opportunités de marché (agricoles et non agricoles), des dynamiques organisationnelles existantes autour de l'insertion des jeunes dans les filières, et de l'engagement des CT et des autorités coutumières à faciliter la sécurisation foncière, l'accès aux sites, et la discrimination positive au profit des femmes.

## D. Composantes/résultats et activités

32. La mise en œuvre de FIER 2 sera exécutée en deux phases, de deux et cinq ans respectivement. La phase 1 sera marquée par une continuation de l'approche de FIER dans la promotion des AGR et des MER. Deux innovations permettront d'améliorer l'efficacité du modèle FIER, notamment: (1) l'allègement des procédures sans perdre la transparence; et (2) le renforcement des dynamiques de groupe (en commençant par les jeunes bénéficiaires de FIER), pour mutualiser l'accès aux services financiers et non financiers (formation, appui conseils, etc.). Dans ce cadre, l'appui à la structuration/ l'agrégation des jeunes au sein des chaînes d'approvisionnement sera lancée. Par ailleurs, l'identification des marchés porteurs sera réalisée, et l'ingénierie sociale et la réalisation des infrastructures agrégatives, démarreront.
33. **D.1 Composante 1. Rendre l'environnement institutionnel et socio-économique favorable à la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes ruraux**
34. L'effet attendu est un environnement institutionnel et socio-économique plus favorable pour la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes en milieu rural. Cet effet sera le résultat combiné de la mise en œuvre des activités prévues dans les deux sous-composantes détaillées ci-dessous.
35. **D.1.1 Sous-composante 1.1. Renforcer les capacités institutionnelles publiques et privées pour la formation et l'insertion économique des jeunes ruraux**
36. En vue d'assurer le renforcement des capacités des institutions publiques et privées pour la formation et l'insertion économique des jeunes, les trois activités ci-après seront conduites.
37. **Activité 1.1.1. Renforcer les capacités du Ministère de l'Entrepreneuriat National, de l'Emploi et de la Formation professionnelle (MENEFP) et de ses démembrés.** Les structures ciblées seront: le Cabinet du Ministre; la Direction Nationale de l'Emploi (DNE); la Direction Nationale de la Formation Professionnelle (DNFP); les Directions Régionales; l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF); l'Institut National d'Ingénierie de Formation Professionnelle (INIFORP); et l'Agence pour la Promotion de l'Emploi Jeune (APEJ)[\[28\]](#).
38. **Activité 1.1.2. Renforcer les capacités des centres de formation professionnelle et des acteurs régionaux et locaux chargés de fournir des services adaptés aux besoins des jeunes ruraux.** L'appui aux CT portera sur: (1) la formation des élus et des techniciens sur leurs rôles en matière de promotion des emplois jeunes; et (2) le renforcement des capacités en matière de suivi-évaluation des Schémas Directeurs Régionaux de la Formation Professionnelle et Technique pour l'Emploi (SDRFPT). Les capacités des *Centres de Ressources (CDR)* à exercer les fonctions suivantes seront renforcées: (1) identifier les opportunités d'emploi et d'affaires pour les jeunes porteurs d'initiatives économiques; (2) déterminer les besoins en compétences professionnelles et entrepreneuriales requises pour permettre aux jeunes de saisir ces opportunités; (3) élaborer des modules de formation répondant aux besoins identifiés; (4) participer à la proposition de critères de sélection des jeunes en rapport avec les parcours de FIER 2; et (5) fournir une assistance technique, à la demande, aux opérateurs de formation et de conseil en

entrepreneuriat pour améliorer leurs capacités.

39. En ce qui concerne les *Centres de Formation Professionnelle (CFP) publics, communautaires ou privés, bureaux privés et ONG* sélectionnés sur une base compétitive, suite à un diagnostic approfondi, leurs capacités seront renforcées (pendant environ 3 ans) dans l'un et ou l'autre des domaines ci-après: (1) diversification; (2) digitalisation de l'offre de formation; (3) réhabilitation/extension des infrastructures et équipements; (4) élaboration/actualisation des curricula/modules de formation; (5) formation des formateurs et des conseillers en entreprise; et (6) développement de leur système managérial. La capacitation intégrera les thèmes tels que l'agriculture durable/agroécologie, l'agroforesterie, la gestion et valorisation des déchets post-récolte, l'utilisation des énergies renouvelables, les technologies innovantes à forte valeur environnementale sur les chaînes de valeur. A titre indicatif, pourront être retenus des CFP tels que les Maisons Familiales Rurales et le Centre International de Formation en Agroécologie paysanne Nyeleni de Selingué.
40. *Activité 1.1.3. Renforcer les capacités des organisations fédératives des jeunes et des femmes rurales, et autres faitières, filières et agences similaires, ainsi que leurs démembrements à la base.* A titre indicatif, les organisations bénéficiaires identifiées sont: la Fédération des jeunes ruraux (FENAJER), la Fédération Nationale des Femmes Rurales (FENAFER), l'Association des Organisations Professionnelles de Producteurs (AOPP), la Coordination Nationale des Organisations Paysannes (CNOP), l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM), ainsi que la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali (CCIM) et l'Assemblée Permanente des Chambres des Métiers du Mali (APCMM), ainsi que les Associations de Personnes en Situation de Handicap (APSH). Sur la base d'un diagnostic approfondi, un plan sera préparé et mis en œuvre, permettant à chacune de ces organisations d'intégrer des jeunes dans leurs organes dirigeants, et d'acquérir ou de renforcer leurs capacités à délivrer l'un ou l'autre des services ci-après: (1) informer et sensibiliser les jeunes et leurs familles et les mobiliser autour des objectifs du projet; (2) assurer la formation des jeunes orientés vers le mode de formation par apprentissage/tutorat en mobilisant des professionnels qualifiés sur les plans techniques et pédagogiques; et (3) soutenir les jeunes promoteurs pour leur faciliter l'accès à des réseaux d'opérateurs de marchés et des associations de professionnels en formation – conseil à l'entrepreneuriat. L'unité nationale de coordination du projet (UNC) pourra signer un contrat de partenariat stratégique avec certaines de ces organisations.
41. **D.1.2 Sous-composante 1.2. Réalisation d'infrastructures économiques agrégatives résilientes pour les jeunes mises en exploitation et gérées de façon durable**
42. Le produit attendu est la réalisation d'infrastructures économiques agrégatives (pour les jeunes), avec des arrangements institutionnels novateurs pour leur mise en exploitation durable, en relation avec des chaînes d'approvisionnement.
43. *Activité 1.2.1. Réaliser les infrastructures agrégatives résilientes de production, de transformation et de commercialisation au profit des jeunes.* Le projet investira dans des infrastructures qui ont pour vocation (i) soit de valoriser la production d'organisations de jeunes H&F dans des filières avec des marchés bien identifiés, (ii) soit de faciliter l'organisation/la structuration des jeunes H&F pour les connecter aux marchés des intrants et des produits. A titre indicatif, il pourrait être réalisé: 80 périmètres maraichers (dont certains avec un système de goutte à goutte alimenté à l'énergie solaire), d'une superficie totale de 240 ha permettant à 960 jeunes d'avoir chacun une exploitation variant entre 0.25 et 0.5 ha; 26 périmètres rizicoles (système de riziculture intensif – SRI) permettant à 780 jeunes d'avoir chacun une exploitation de 1 ha; 21 périmètres aquacoles d'une superficie totale de 21 ha permettant à 521 jeunes d'avoir chacun une exploitation de 300 m<sup>2</sup> d'étangs hors sol; 80 périmètres d'embouche bovine permettant à 800 jeunes d'avoir chacun une exploitation de 5 têtes; 4 centres artisanaux<sup>[29]</sup> (tissage, maroquinerie, etc.) permettant à 400 jeunes de disposer chacun d'une station de travail avec les équipements requis; les entrepôts pour les céréales et autres produits; et 18 unités de transformation résilientes dont 8 pour les produits maraichers (tomate, échalote, etc.), 5 pour la transformation du riz (mini rizerie), et 5 pour la transformation du poisson.
44. Les infrastructures de production/post-récolte résilientes seront identifiées sur une base participative- associant notamment les CT, les OP régionales et les interprofessions actives dans les bassins de production - construites selon un modèle qui permet à chaque jeune de continuer à investir pour étendre progressivement son exploitation à l'intérieur du périmètre aménagé. Chacune de ces infrastructures agrégatives sera dûment clôturée pour assurer la sécurité et équipée (toilettes, égouts, etc.), notamment un bâtiment faisant office de magasin et de bureau de gestion. L'UNC travaillera avec les CT, les autorités coutumières, les services techniques de l'État et les OCO pour cibler les jeunes et leur octroyer le droit de s'installer et de conduire de leur exploitation individuelle sur les périmètres de production. En ce qui concerne les périmètres maraichers, une discrimination positive sera faite au profit des jeunes filles/femmes (au moins 80% des parcelles), et celles-ci représenteront au moins 40% des bénéficiaires sur les périmètres aquacoles, rizicoles, d'embouche bovine et dans les centres artisanaux. Pour chacune de ces infrastructures les énergies renouvelables comme le solaire seront adoptées, les études d'impacts environnementaux et sociaux seront systématiquement réalisées avant le début des travaux, et un plan de gestion environnementale et sociale sera proposé. Par ailleurs, les technologies innovantes avec une forte valeur environnementale seront promues. Le projet mettra aussi l'accent sur la promotion d'unités de transformation tenues par des jeunes femmes produisant des aliments enrichis tels que les farines infantiles, en valorisant les produits locaux. Enfin, l'UNC appuiera le Ministère du Développement Rural à intégrer le développement des infrastructures agrégatives pour les jeunes dans le système de gouvernance des agropoles de développement rural et péri-urbain.
45. *Activité 1.2.2. Promouvoir des arrangements institutionnels inclusifs pour les jeunes ruraux, pour l'exploitation durable des infrastructures agrégatives réalisées.* L'UNC recrutera un opérateur facilitateur de l'agrégation (OFA) disposant d'une expérience internationale pour faciliter la mise en place des arrangements institutionnels inclusifs et durables pour les jeunes, en étroite collaboration avec les OCO (voir activité 2.1.1) et les autres acteurs concernés. Parce qu'elles offrent un modèle de gestion plus efficient et garantissent des relations commerciales plus équitables pour les petits producteurs, les co-entreprises coopératives (CEC) avec capital (ou part sociale) ouvert aux OP et à d'autres acteurs tels que les opérateurs privés, les Communes, des ONGs, des CT, etc., seront privilégiées.
46. Dans ce cadre, une assistance technique sera fournie au MDR, en collaboration avec les autres acteurs concernés (le Ministère en charge de la Justice, les OP et les opérateurs privés) pour la révision du cadre réglementaire régissant les coopératives au Mali. Les jeunes démontrant des capacités conséquentes seront promus comme gestionnaires dans les CEC. En fonction du contexte

(localisation géographique, taille), une ou plusieurs infrastructures agrégatives pourront être placées sous la gestion d'une CEC. L'OFA travaillera avec les représentations locales des OP partenaires pour organiser les jeunes en groupes, lesquels seront intégrés dans les CEC comme actionnaires. Chaque CEC (inclusive pour les jeunes) ainsi promue, sera dotée d'un plan d'affaires et d'un système de gestion d'entreprise (technique, comptable et financière, commerciale, ressources humaines, digitalisation...) répondant aux standards malien et international. L'OFA fournira aussi à chaque CEC (membres du conseil d'administration et staffs) des services de coaching et de suivi dégressifs, avec un sevrage à la fin de la quatrième année.

**47. Composante 2. Appuyer les jeunes ruraux à générer des revenus décents par un accès durable à des services financiers et non financiers adaptés à leurs besoins et aux exigences du marché**

48. L'effet attendu est la création d'emplois jeune (indépendant, salarié) dans tous les segments des chaînes de valeur du fait de la mise en œuvre des activités suivantes, qui permettront de lever les contraintes liées à l'offre et à la demande d'emploi: (SC.2.1) appuyer les jeunes ruraux dans le choix de leur trajectoire professionnelle et à accéder à des services non financiers adaptés; et (SC.2.2) promouvoir l'accès des jeunes ruraux à des services financiers adaptés.

**49. Sous-composante 2.1. Appuyer les jeunes ruraux dans le choix de leur trajectoire professionnelle et à accéder à des services non financiers adaptés**

50. *Activité 2.1.1. Cibler les jeunes ruraux et leur fournir des services d'orientation et de conseil.* L'UNC recrutera sur une base compétitive, des ONG comme opérateurs pour le ciblage et l'orientation des jeunes. Par ailleurs, elle pourra signer des contrats de partenariat stratégique, avec certaines OP faitières, sélectionnées sur la base d'une évaluation de leurs capacités à garantir les services requis. Les contrats de partenariat stratégique avec ces faitières concerneront une seule région au démarrage, et seront signés pour une période test de 2 ans. L'appréciation des performances des faitières contractualisées permettra alors de définir les modalités de poursuite de ce partenariat stratégique et de son extension à d'autres régions.

51. Dans chaque zone d'intervention, l'OCO (ONG, et/ou OP régionale) ainsi sélectionné, conduira durant les six premiers mois de la couverture de chaque localité des campagnes d'information et de sensibilisation à l'attention des jeunes et de leurs familles, des OP et des CT. Ces campagnes porteront sur les objectifs du projet, ses groupes cibles, les filières porteuses, les opportunités d'entrepreneuriat et d'emploi, les parcours de formation et d'insertion professionnelle promus[30], ainsi que les règles du jeu. Par ailleurs, elles feront recours à des outils de communication novateurs (communiqué radio, messagerie audio, etc.). Selon leur niveau d'études, leurs prérequis professionnels, leurs intérêts et leurs âges, les jeunes ciblés seront aidés dans leur choix de formation et d'insertion professionnelle par des animateurs locaux de l'OCO prestataire[31]. Une attention particulière sera accordée aux *personnes en situation de handicap (PSH)*, y compris à travers une collaboration avec INCLUSIF, qui a déjà une expérience dans ce domaine avec les micro-entreprises de plus de 1 000 PSH appuyées. La collaboration active avec les associations et autres institutions spécialisées permettra de cibler les PSH et de les orienter vers des parcours professionnels appropriés.

52. *Activité 2.1.2. Fournir aux jeunes ruraux des services appropriés de formation et de création d'entreprises avec un suivi dégressif.* L'UNC contractualisera des prestataires de services de formation et d'accompagnement des jeunes, sélectionnés sur une base compétitive, y inclut les agences dont les capacités ont été renforcées dans le cadre de la sous-composante 1.1. *La formation technique et professionnelle* sera assurée en différents formats: alternance, résidentiel, en milieu professionnel pour ce (apprentissage et tutorat), ou unité mobile de formation (UMF).

53. Les durées de formation varient en fonction du parcours et des prérequis techniques et professionnels des jeunes (quelques jours à plusieurs mois). Quel que soit le format, toute action de formation intégrera toujours des séquences sur les compétences générales (*'soft skills'*), l'éducation financière, l'entrepreneuriat, la recherche active d'emploi, les plans de carrière etc. Les OCO en collaboration avec les CDR mettront tout(e) jeune ayant choisi la voie de *l'apprentissage – tutorat* en relation avec un professionnel. Les deux parties (jeune et professionnel) signeront un contrat d'apprentissage (ou de tutorat), lequel inclura un plan de déroulement des séquences de formation. Les CDR, la DNFP et l'INFORP, en collaboration avec les OCO (à travers leurs animateurs locaux), seront chargés d'évaluer les progrès et de rendre compte à l'UNC. *Le développement des compétences entrepreneuriales et l'élaboration des plans d'affaires* seront réalisés dans le cadre de séminaires et de sessions de formation de durée variable (quelques jours à trois semaines environ). *L'accompagnement des projets professionnels* consistera notamment en un service de coaching sur plusieurs mois.

54. Pour *l'alphabétisation fonctionnelle*, une convention de partenariat sera établie entre le projet et la Direction Nationale de l'Éducation Non Formelle et des Langues Nationales (DNENF-LN), structure technique du ministère de l'éducation en charge du pilotage de l'alphabétisation[32]. Dans l'ensemble, l'UNC prendra en charge *les coûts de formation des jeunes et les frais de déplacement d'hébergement et de restauration* pour ceux et celles amenés à se déplacer hors de leur résidence habituelle.

55. Au cours de la deuxième phase de mise en œuvre, pour les jeunes bénéficiaires des infrastructures agrégatives (voir activité 2.1.3 ci-dessous). La collaboration avec les associations et autres institutions spécialisées permettra d'adapter les services de formation et de création d'entreprise aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

56. *Activité 2.1.3. Intégrer les jeunes ruraux formés dans des chaînes de valeur agricoles et non agricoles.* Au cours de la première phase, la priorité sera accordée à l'agrégation des jeunes de FIER. Au cours de la deuxième phase, l'accent sera progressivement mis sur: (1) la mise en relation des jeunes demandeurs d'emploi salarié avec les offres d'emploi surtout au niveau du secteur privé (grandes exploitations agricoles, agro-industrie, micro-entreprises promues par le projet; et (2) la promotion de sous-projets de chaînes d'approvisionnement (SPCA[33]), durablement inclusifs pour les jeunes. Chaque SPCA est une alliance entre des jeunes organisés et d'autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement, régie par une convention de chaîne d'approvisionnement (CCA), signée sous l'égide de l'acteur pilote de la chaîne d'approvisionnement, c'est-à-dire l'agrégateur. Dans la plupart des cas, ce rôle de pilote, sera joué soit par une OP existante et avec une maturité avancée dans sa filière/interprofession, soit par une co-entreprise coopérative promue. Au total, 9 000 jeunes bénéficieront directement de ces infrastructures agrégatives et créeront environ 2 emplois salariés chacun, soit au total 27 000 emplois salariés. Par ailleurs, l'intégration des jeunes aux chaînes de valeur sera accompagnée par un volet éducation nutritionnelle[34] ciblant environ 12.000 ménages.

## 57. **Sous-composante 2.2. Promouvoir l'accès des jeunes ruraux à des services financiers adaptés**

58. Le produit attendu est que les jeunes ruraux, individuellement ou collectivement ont accès à de services financiers adaptés, à travers la mise en œuvre des activités décrites ci-dessous.
59. *Activité 2.2.1. Établir des mécanismes durables de partage des risques et de financement des jeunes ruraux.* FIER 2 innovera avec une architecture de financement à coût partagé impliquant une contribution tripartite, à savoir l'apport du jeune, la subvention directe apportée par le projet, ainsi que le crédit octroyé par une institution de financement rural et garanti par un fonds de garantie financière durable. Trois instruments complémentaires seront donc mis en place. (i) *Le Fonds de Garantie Financière Durable (FGFD)* qui offrira une couverture partielle à hauteur de 80% du risque pour le premier cycle de crédit contracté par les promoteurs d'activités génératrices de revenus (AGR) et une couverture partielle à hauteur de 50% pour les crédits ultérieurs. Pour les micro-entreprises rurales (MER), le FGFD apportera une garantie partielle à hauteur de 50% du montant du crédit octroyé étant donné que les promoteurs de celles-ci bénéficient déjà d'une certaine expérience dans la conduite de leurs activités. Tous les crédits octroyés par les SFD aux bénéficiaires bénéficieront de la couverture du fonds. Les règles et les conditions de recours au FGFD en cas de non-remboursement des crédits feront l'objet de l'arrangement contractuel entre l'UNC et les SFD partenaires. Dans tous les cas, pour avoir accès au remboursement du fonds, le SFD devra avoir entièrement provisionné le crédit en souffrance et démontré que tous les efforts ont été entrepris pour le recouvrement des impayés. Le FGFD offrira une garantie silencieuse qui ne devra pas être connue des bénéficiaires. Les SFD n'auront pas à payer de commissions de garantie (prime de couverture) pour bénéficier de la garantie de leur portefeuille de crédits aux bénéficiaires. Les frais de gestion du FGFD seront supportés par FIER 2 et par les intérêts générés par la dotation financière pour la couverture des risques qui sera placée au sein d'une banque. La dotation initiale du FGFD sera calculée en fonction d'un nombre potentiel de crédits à garantir. Par la suite, le fonds pourra être abondé afin d'être toujours à même de garantir le volume de crédits souhaité. Le FGFD a l'avantage de créer un effet multiplicateur en permettant aux jeunes d'accéder à plusieurs cycles de crédit.
60. Afin d'avoir un meilleur contrôle des ressources et d'assurer la durabilité du mécanisme, sa gestion sera confiée au Fonds de Garantie du Secteur Privé (FGSP) qui est l'institution de référence au Mali pour la gestion des fonds de garantie, et qui bénéficie déjà d'une certaine expérience. A cet effet, FIER 2 signera une convention avec le FGSP qui encadrera la gestion du FGFD en tant que guichet spécial du FGSP, pour la couverture du risque des crédits octroyés aux bénéficiaires du projet. (ii) *Le Fonds de Refinancement des SFD* est une dotation financière qui servira au refinancement des crédits accordés par les SFD aux jeunes bénéficiaires du projet. Le déploiement de ce Fonds apparaît nécessaire, pour augmenter les capacités des SFD à répondre au nombre potentiellement élevé de demande de crédits pour financer les projets agricoles et non agricoles des jeunes ruraux. Cette ligne de refinancement sera gérée à travers un guichet de refinancement des crédits aux jeunes logé au sein du MEREFSFD. Le refinancement sera accordé aux SFD, sous forme de DAT conformément aux procédures du MEREFSFD. A cet effet, l'UCP signera une convention avec le MEREFSFD et les SFD partenaires. (iii) *Le Fonds de subvention de Contrepartie (FSC)* servira en priorité à réduire les coûts des investissements en équipements de démarrage pour les jeunes[35].
61. Que ce soit pour les AGR ou pour les MER, l'adhésion à un SFD partenaire sera requise comme condition préalable à tout accès aux facilités de financement. La subvention sera ainsi versée dans le compte du jeune et les décaissements devront préalablement être validés par les responsables chargés du suivi des activités des jeunes et libérés sur présentation d'une facture pro-forma ou d'un devis estimatif. Dans le cas des AGR, le financement total du projet sera alors assuré par l'apport du jeune en numéraire ou en nature (10%), la subvention directe de 40% (kit d'insertion) et le crédit contracté auprès d'un SFD (50%). Dans le cas des MER, le financement total du projet sera assuré par l'apport du jeune (10%), la subvention directe de 30% (kit de développement) et le crédit contracté auprès d'un SFD (60%). La mise à disposition des subventions transitera par le guichet de facilités financières déjà opérationnel au sein du MEREFSFD. La convention à signer avec le MEREFSFD inclura également la gestion du guichet de facilités financière pour les bénéficiaires du projet.
62. *Activité 2.2.2. Promouvoir l'accès des jeunes ruraux aux services financiers.* Au cours de la première phase de FIER 2, les jeunes pourront accéder aux services financiers par le biais de microprojets individuels. Cependant, pour améliorer l'efficacité, l'approche groupée sera progressivement introduite, portée par la dynamique des sous-projets de chaînes d'approvisionnement pilotés par des agrégateurs, notamment des co-entreprises coopératives. Chaque groupe de jeunes recueillera les besoins en biens et services (intrants, mécanisation, vulgarisation...), lesquels seront traduits en besoins financiers, et agrégés au niveau de la CEC. Suite à l'approbation du SPCA, chaque CEC, en tant que moteur de la chaîne d'approvisionnement, apportera son appui aux requêtes de financement des groupes de jeunes auprès des SFD grâce aux contrats d'achat signés par la CEC avec les groupes de jeunes membres et aux contrats de vente signés par la CEC avec les collecteurs, transformateurs et autres opérateurs de marché.
63. L'approbation de ces crédits sera du seul ressort de chaque SFD partenaire. Ces contrats rassureront les SFD sur l'existence d'un marché pour l'écoulement des produits des jeunes. Le fonds de garantie financière durable offrira une couverture partielle de ces crédits à hauteur de 20% en plus de la caution solidaire apportée par le groupe de jeunes. Pour le financement de l'achat de la production des groupes de jeunes, les CEC pourront soumettre des demandes de crédits aux banques ou aux SFD ayant une grande capacité de financement. Ces crédits bénéficieront également de la couverture partielle du risque à hauteur de 20% en plus de la caution solidaire apportée par la CEC. Par ailleurs, FIER 2 facilitera aussi le développement de produits financiers adaptés aux activités menées par les jeunes femmes à l'instar du crédit épargne-éducation, du crédit agricole femme rurale ou du crédit commercial femme rurale qui ont été expérimentés par le passé.
64. En collaboration avec d'autres projets en cours, FIER 2 appuiera également la digitalisation des services financiers offerts par les SFD et facilitera pour les jeunes bénéficiaires, l'accès au financement des investissements liés à l'adaptation au changement climatique. Le partenariat avec les SFD, comportera des conditions favorables pour les jeunes en termes de frais de gestion et de suivi des comptes et des conditions d'accès au crédit dans les délais (paiement ponctuel du prêt, durée et périodicité des remboursements adaptés aux activités financées, taux d'intérêt, garantie, etc.). Pour offrir les produits financiers mentionnés, les SFD bénéficieront d'un renforcement de capacités. En retour, ils devront faire preuve de célérité dans le traitement des demandes de financement et offrir aux jeunes de meilleures conditions de crédit (durée, taux d'intérêt, moratoire, périodicité de remboursement, etc.). L'UNC et le MEREFSFD veilleront également à la mise en place d'un dispositif efficace de suivi des mises à

disposition des subventions et des crédits aux jeunes afin d'éviter les cas de non-décaissement des financements constatés sous FIER. A cet effet, il sera élaboré et mis à la disposition des SFD des outils standardisés de transmission des données (fichiers Excel) selon la périodicité souhaitée. Pour pallier les insuffisances en éducation financière relevées dans FIER, tous les bénéficiaires de FIER 2 devront au préalable recevoir une formation en éducation financière avant la mise à disposition de tout financement. Enfin, FIER 2 aidera les jeunes à saisir les opportunités offertes par INCLUSIF en matière de produits financiers verts pour l'investissement dans les technologies durables.

## E. Théorie du changement

65. Deux trajectoires qui se renforcent mutuellement produiront des intrants et des extrants qui conduiront aux effets et aux impacts escomptés de FIER 2. *La première trajectoire et séries d'interventions* vise l'amélioration de l'environnement institutionnel et socio-économique pour la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes en milieu rural. Un premier volet d'activités s'attachera à renforcer les capacités institutionnelles publiques et privées au niveau national, régional et local en matière d'offre de formations et de conseils (les intrants) pour favoriser l'emploi des jeunes. En s'appuyant sur des dynamiques préexistantes, le positionnement stratégique des infrastructures et les améliorations logistiques aux points nodaux clés des chaînes de valeur et des bassins de production, combinés à une approche d'entreprise collective, ces extrants devraient augmenter considérablement les économies d'échelle et ainsi générer l'élan supplémentaire nécessaire à la création d'emplois durables pour les jeunes ruraux (les effets). Le dialogue et la sensibilisation permettront de lever les barrières socio-culturelles qui entravent l'insertion des jeunes et des femmes dans les filières.
66. *La deuxième trajectoire et séries d'interventions* se concentre du côté de la demande pour contribuer ainsi à améliorer l'accès des jeunes à des services financiers et non-financiers adaptés pour qu'ils puissent générer des revenus décents. Un premier éventail d'activités s'attachera à accompagner les jeunes ruraux dans l'identification de leur trajectoire professionnelle (les intrants) en leur garantissant un accès à des services de formation et de conseils, adaptés à leurs besoins et à ceux du marché, dans des filières agricoles et non agricoles (les extrants). Un système de suivi dégressif permettra de consolider les acquis des jeunes engagés dans le projet. La recherche permanente de connexion de ces jeunes ruraux aux réseaux professionnels existants et à leurs opportunités de services et de marchés sera assurée par le lien avec les OP faitières de jeunes et de femmes, dans les filières porteuses. Cela permettra aux jeunes bénéficiaires d'améliorer de façon significative le niveau de leur revenus (les effets) et ainsi leur bien-être (les impacts). L'évolution des systèmes alimentaires vers la digitalisation, constitue une opportunité que le projet devra saisir pour améliorer les moyens de subsistance des ruraux et pour les générations à venir.

## F. Cohérence, appropriation et partenariats

67. **Alignement sur les priorités nationales.** La promotion des emplois jeunes est une grande priorité pour le Mali. En effet, en l'absence d'opportunités économiques, ces derniers sont facilement attirés par les groupes terroristes. FIER 2 est aligné sur cet objectif fondamental. Le projet appuiera le Gouvernement à se doter d'un cadre stratégique pour la promotion des emplois jeunes. Les mécanismes financiers novateurs qui seront déployés constitueront une contribution à la mise en œuvre de la politique nationale de développement du secteur de la microfinance. Par ailleurs, le projet promouvra l'agrégation des jeunes au sein des filières agricoles, et par conséquent leur accès à des technologies améliorées, y inclut les technologies intelligentes face au climat. Ce faisant, il contribuera aux objectifs de la stratégie nationale de sécurité alimentaire, de la politique nationale de développement agricole, de la politique nationale de l'environnement, et de la politique nationale sur les changements climatiques. En mettant aussi l'accent sur la discrimination positive au profit des jeunes femmes, FIER 2 contribuera aux résultats attendus de la politique nationale en matière de genre. En touchant une diversité filières agricoles et non agricoles, le projet contribuera aux résultats nationaux en matière de diversification de l'économie pour une croissance accélérée, réductrice de pauvreté et d'inégalités (régionale et de genre).
68. **Respect des politiques et priorités du FIDA.** FIER 2 est aligné sur le Cadre stratégique 2016-2025 du FIDA et sa stratégie pays (Mali COSOP 2020-2024). Un objectif majeur du COSOP est d'améliorer le climat des affaires de l'agriculture, afin de stimuler un plus grand engagement du secteur privé, lutter contre la pauvreté, et promouvoir la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que l'équité entre les sexes. D'autres grands thèmes sont le financement inclusif, les femmes et l'autonomisation économique des jeunes. Par ailleurs, le programme de pays met l'accent sur les éléments suivants: la capacitation des ministères en charge de l'agriculture, de l'emploi des jeunes; le renforcement des petites et moyennes entreprises pour assurer une prestation efficace des services aux groupes cibles; le renforcement des organisations paysannes, des jeunes et des femmes. Les différentes interventions de FIER 2 sont conçues pour contribuer à ces différents objectifs du FIDA au Mali. Le projet appliquera aussi les directives du FIDA relatives à son engagement dans les pays en situation de fragilité tels qu'ils sont énoncés dans son Programme spécial pour les pays en situation de fragilité [\[36\]](#).
69. **Harmonisation et partenariats.** Dans l'ensemble, FIER 2 est aligné sur l'axe 2 du Cadre de coopération des nations-unies pour le développement durable (UNSDCF), et dans ce cadre, il contribuera à: (1) promouvoir les synergies et complémentarités avec les projets financés par d'autres partenaires; (2) promouvoir la culture de partage des savoirs et la diffusion de l'information utile et pertinente pour tous les intervenants dans la mise en œuvre de la Politique Nationale de Développement Agricole et du Programme National d'Investissement et de Sécurité Alimentaire; et (3) alimenter le dialogue politique des partenaires avec le gouvernement. Plus spécifiquement, FIER 2 collaborera avec le MENEFP pour élaborer une stratégie de développement de l'entrepreneuriat rural et d'une politique nationale de la promotion de l'entrepreneuriat; le projet est conçu pour travailler en synergie avec les autres projets financés par le FIDA (notamment le projet INCLUSIF) et les autres bailleurs de fonds, y compris la FAO et le PAM (les « RBAs »), avec qui le partenariat continue de se renforcer, y compris à travers la mise en œuvre de SD3C-Mali.
70. **Appropriation par le pays.** Les interventions financées par FIER 2 capitaliseront les expériences de FIER. Elles ont été largement discutées et validées par les différents acteurs nationaux concernés: les structures gouvernementales, les CT, les faitières des OP, des organisations des jeunes et des femmes. La mise en œuvre sera fondée sur la capacitation et la responsabilisation effective des services de l'État, des CT, de la profession Agricole, du secteur privé et de la société civile.



## G. Coûts, avantages et financement

### a. Coût du projet

71. **Le coût total du projet sur sept (07) ans** est estimé à 100 millions de dollars EU équivalents à 59,5 milliards FCFA. Les coûts de base sont de 91,2 millions dollars EU équivalent de 54,3 milliards FCFA, soit 91,2% des coûts totaux. Les imprévus physiques et financiers sont de 8,8 millions de dollars EU, soit 5,2 milliards de FCFA correspondant à 8,8% des coûts totaux. Les coûts d'investissement représentent 88% des coûts de base du projet, soit 80,7 millions de dollars EU (environ 48,0 milliards de FCFA). Les coûts de fonctionnement représentent 12% de ces coûts (10,5 millions de dollars EU environ 6,3 milliards de FCFA), (voir détail dans le tableau Résumé des coûts du projet par catégorie de dépenses).
72. La mise en œuvre du projet nécessitera environ 12,8 millions de dollars EU (équivalents de 7,6 milliards de FCFA) en devises, soit 13,0% des coûts totaux du projet, et 87,2 millions de dollars EU (soit 51,9 milliards de FCFA) en monnaie locale, soit 87,0% des coûts totaux du projet (voir détail dans le tableau Résumé des coûts du projet par composante). La part des coûts en devises s'expliquerait principalement par les besoins spécifiques liés aux équipements, véhicules, aux travaux d'aménagements et autres dépenses liées aux fonctionnements, voyages d'études, formations à l'étranger. Autant que possible, le projet fera appel aux institutions nationales, aux bureaux d'études et consultants régionaux/nationaux. De même, l'achat des équipements et des véhicules est limité au strict nécessaire.
73. **Résumé des coûts du projet par composante**

1. **Coûts du projet par composante.** FIER 2 se structure autour de trois composantes suivantes: (1) Rendre l'environnement institutionnel et socio-économique favorable à la promotion de l'entreprenariat et de l'emploi des jeunes ruraux qui comprend deux sous-composantes, 1a) Renforcer les capacités institutionnelles publiques et privées pour la formation et l'insertion économique des jeunes ruraux et 1b) Réaliser les infrastructures économiques agrégatives pour les jeunes mises en exploitation et gérées de façon durable; (2) Appuyer les jeunes ruraux à générer des revenus décents par un accès durable à des services financiers et non financiers, adaptés à leurs besoins et aux exigences du marché, qui comporte deux sous-composantes: 2a) Appuyer les jeunes ruraux à choisir leur trajectoire professionnelle et à accéder à des services non financiers adaptés et 2b) Promouvoir l'accès des jeunes ruraux à des services financiers adaptés jeunes filles et jeunes hommes; et (3) Coordination et gestion du projet. La composante 2 est la principale du projet, sa mise en œuvre nécessite 61% du coût de base du projet. Elle est suivie par la composante 1 dont le coût d'exécution correspond à 25% du cout de base. Avec un coût correspondant à 15% du coût de base, la composante 3 « coordination et gestion du projet vient en troisième position.

REPUBLIQUE DU MALI  
PROJET DE FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION ET  
ENTREPRENEURIAT DES JEUNES RURAUX DEUXIEME PHASE (FIER - II)  
Components Project Cost Summary

	(FCFA Million)			(US\$ '000)			% Foreign Exchange	% Total Base Costs
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total		
<b>A. Rendre l'environnement institutionnel et socio-économique favorable/a</b>								
Renforcer les capacités institutionnelles publiques et privées /b	1 942,8	970,6	2 913,4	3 265,2	1 631,3	4 896,5	33	5
Réalisation d'infrastructures économiques agrégatives /c	6 966,7	2 539,0	9 505,7	11 708,8	4 267,2	15 976,0	27	18
<b>Subtotal</b>	<b>8 909,5</b>	<b>3 509,6</b>	<b>12 419,1</b>	<b>14 973,9</b>	<b>5 898,5</b>	<b>20 872,5</b>	<b>28</b>	<b>23</b>
<b>B. Appuyer les jeunes ruraux (F&amp;H) à générer des revenus décents /d</b>								
Appuyer les jeunes ruraux (F&H) à choisir leur trajectoire professionnelle et à accéder à des services non financiers adaptés	10 239,2	2 050,2	12 289,4	17 208,7	3 445,7	20 654,4	17	23
Promouvoir l'accès des jeunes ruraux à des services financiers adaptés /e	21 525,3	41,3	21 566,5	36 176,9	69,3	36 246,2	-	40
<b>Subtotal</b>	<b>31 764,4</b>	<b>2 091,5</b>	<b>33 855,9</b>	<b>53 385,6</b>	<b>3 515,1</b>	<b>56 900,7</b>	<b>6</b>	<b>62</b>
<b>C. Coordination et gestion du projet</b>	<b>6 526,7</b>	<b>1 460,6</b>	<b>7 987,3</b>	<b>10 969,3</b>	<b>2 454,8</b>	<b>13 424,1</b>	<b>18</b>	<b>15</b>
<b>Total BASELINE COSTS</b>	<b>47 200,7</b>	<b>7 061,7</b>	<b>54 262,4</b>	<b>79 328,9</b>	<b>11 868,4</b>	<b>91 197,2</b>	<b>13</b>	<b>100</b>
Physical Contingencies	542,4	120,4	662,8	911,6	202,4	1 114,0	18	1
Price Contingencies	4 142,7	432,1	4 574,9	6 962,6	726,3	7 688,9	9	8
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>51 885,8</b>	<b>7 614,2</b>	<b>59 500,0</b>	<b>87 203,0</b>	<b>12 797,0</b>	<b>100 000,0</b>	<b>13</b>	<b>110</b>

/a à la promotion de l'entreprenariat et de l'emploi des jeunes ruraux

/b pour la formation et l'insertion économique des jeunes ruraux

/c pour les jeunes mises en exploitation et gérées de façon durable

/d par un accès durable à des services financiers et non financiers, adaptés à leurs besoins et aux exigences du marché

/e jeunes filles et jeunes hommes

74. Les composantes suivantes du projet [La composante 1, Rendre l'environnement institutionnel et socio-économique favorable à la promotion de l'entreprenariat et de l'emploi des jeunes ruraux et en particulier la sous-composante 1.2 Réaliser les infrastructures économiques agrégatives pour les jeunes mises en exploitation et gérées de façon durable ainsi que la composante 2 Appuyer les jeunes ruraux à générer des revenus décents par un accès durable à des services financiers et non financiers, adaptés à leurs besoins et aux exigences du marché ] sont concernées [pour partie/entièrement] par les financements du FIDA axés **sur le climat**<sup>[37]</sup>.

75. **Total:** Les deux composantes contribuent pour environ 86% du coût total du projet dont 25% pour la composante 1 et 61% pour la composante 2.

76. **Tableau 1: Coût du projet, par composante (et sous-composante) et par source de financement** (en milliers de dollars EU)

	(FCFA Million)														Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes	
	The Government		Bénéficiaires		Co-financiers		FIDA PRET Super Concessionnel		FIDA PRET Concessionnel		SFD		Total				
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%			
<b>A. Rendre l'environnement institutionnel et socio-économique favorable à</b>																	
Renforcer les capacités institutionnelles publiques et privées /b	642.3	29.8	61.8	2.0	616.3	16.7	1 705.6	55.2	162.5	5.3	-	-	3 088.4	5.2	1 015.6	1 430.4	642.3
Réalisation d'infrastructures économiques agrégatives /c	2 276.7	21.4	784.8	7.4	3 954.6	37.3	3 587.5	33.7	26.2	0.2	-	-	10 639.8	17.9	2 779.5	5 683.6	2 276.7
<b>Subtotal</b>	<b>2 919.0</b>	<b>21.3</b>	<b>846.6</b>	<b>6.2</b>	<b>4 480.9</b>	<b>32.0</b>	<b>5 293.0</b>	<b>38.6</b>	<b>188.7</b>	<b>1.4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>13 728.2</b>	<b>23.1</b>	<b>3 795.1</b>	<b>7 014.1</b>	<b>2 919.0</b>
<b>B. Appuyer les jeunes ruraux (F&amp;H) à générer des revenus décents /d</b>																	
Appuyer les jeunes ruraux (F&H) à choisir leur trajectoire professionnelle et à accéder à des services non financiers adaptés	267.8	2.0	2.1	-	7 161.3	52.6	5 998.3	43.7	235.5	1.7	-	-	13 624.9	22.9	2 226.9	11 130.1	267.8
Promouvoir l'accès des jeunes ruraux à des services financiers adaptés /e	32.5	0.1	2 503.0	10.7	7 774.0	33.1	4 390.0	18.6	3 789.6	16.2	5 003.3	21.3	23 472.3	39.4	42.4	23 404.3	32.5
<b>Subtotal</b>	<b>300.3</b>	<b>0.8</b>	<b>2 505.1</b>	<b>6.8</b>	<b>14 935.3</b>	<b>40.3</b>	<b>10 318.2</b>	<b>27.8</b>	<b>4 055.0</b>	<b>10.9</b>	<b>5 003.3</b>	<b>13.6</b>	<b>37 097.1</b>	<b>62.3</b>	<b>2 268.4</b>	<b>34 534.4</b>	<b>300.3</b>
<b>C. Coordination et gestion du projet</b>	<b>1 159.6</b>	<b>13.3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 144.7</b>	<b>47.8</b>	<b>2 959.6</b>	<b>34.0</b>	<b>456.8</b>	<b>4.9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8 614.7</b>	<b>14.6</b>	<b>1 549.7</b>	<b>6 574.3</b>	<b>1 159.6</b>
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>4 369.9</b>	<b>7.3</b>	<b>3 351.7</b>	<b>5.6</b>	<b>23 560.9</b>	<b>39.6</b>	<b>18 564.8</b>	<b>31.2</b>	<b>4 649.5</b>	<b>7.8</b>	<b>5 003.3</b>	<b>8.4</b>	<b>59 500.0</b>	<b>100.0</b>	<b>7 614.2</b>	<b>47 522.8</b>	<b>4 369.9</b>

la à la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes ruraux  
 lb pour la formation et l'insertion économique des jeunes ruraux  
 lc pour les jeunes mises en exploitation et gérées de façon durable  
 ld par un accès durable à des services financiers et non financiers, adaptés à leurs besoins et aux exigences du marché  
 le jeunes filles et jeunes hommes

## 77. Tableau2. Coût par catégorie de dépenses et par source de financement (en milliers de dollars EU)

	(US \$ '000)														Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes	
	The Government		Bénéficiaires		Co-financiers		FIDA PRET Super Concessionnel		FIDA PRET Concessionnel		SFD		Total				
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%			
1. Génie civil / rural	2 894.3	18.0	1 422.0	8.8	5 799.4	36.1	5 963.1	37.1	-	-	-	-	16 079.7	16.1	3 173.9	10 011.4	2 894.3
2. Fonds de garantie	0.0	-	-	-	168.2	5.9	1 478.8	51.8	1 209.9	42.4	-	-	2 856.9	2.9	-	2 856.9	-
3. Fonds de refinancement des SFD	11.6	0.4	-	-	152.9	5.4	1 816.0	64.0	858.3	30.2	-	-	2 838.8	2.8	-	2 838.8	-
4. Equipements / matériel	1 674.7	40.0	-	-	742.3	17.7	1 769.8	42.3	-	-	-	-	4 186.8	4.2	2 512.1	-	1 674.7
5. Véhicules	460.7	40.0	-	-	224.5	19.5	245.6	21.3	221.0	19.2	-	-	1 151.7	1.2	691.0	-	460.7
6. Subventions à coût partagé	0.0	-	4 210.2	12.5	12 713.3	37.9	3 901.0	11.6	4 315.9	12.9	8 408.8	25.1	33 549.3	33.5	-	33 549.3	-
7. Services de consultant	238.3	18.0	-	-	307.8	23.3	622.1	47.0	155.5	11.7	-	-	1 323.6	1.3	393.9	691.5	238.3
8. Services de non consultant	760.1	18.0	-	-	1 803.3	42.7	1 143.1	27.1	516.1	12.2	-	-	4 222.5	4.2	1 252.5	2 210.0	760.1
9. Formation, information, sensibilisation	0.0	-	-	-	11 520.1	52.7	10 356.2	47.3	-	-	-	-	21 876.3	21.9	3 224.5	18 651.9	-
10. Ateliers et séminaires	0.0	-	-	-	1 117.6	29.2	166.6	41.9	116.2	28.9	-	-	402.4	0.4	39.8	362.6	-
11. Frais du personnel	959.3	10.0	-	-	5 118.1	53.4	3 164.4	33.0	351.6	3.7	-	-	9 593.4	9.6	941.5	7 652.6	959.3
12. Fonctionnement	345.3	18.0	-	-	930.6	48.5	572.8	29.9	69.8	3.6	-	-	1 918.5	1.9	567.9	1 005.3	345.3
<b>Total</b>	<b>7 344.4</b>	<b>7.3</b>	<b>5 633.1</b>	<b>5.6</b>	<b>39 596.1</b>	<b>39.6</b>	<b>31 201.3</b>	<b>31.2</b>	<b>7 814.4</b>	<b>7.8</b>	<b>8 408.8</b>	<b>8.4</b>	<b>100 000.0</b>	<b>100.0</b>	<b>12 797.0</b>	<b>79 870.3</b>	<b>7 332.7</b>

## 78. Tableau 3. Coûts du projet ou programme par composante et par année du projet (en milliers de dollars EU)

JE DU MALI  
 PROJET DE FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION ET  
 ENTREPRENEURIAT DES JEUNES RURAUX DEUXIEME PHASE (FIER-II)  
 Project Components by Year – Totals Including Contingencies

	Totals Including Contingencies (US \$ '000)							Total
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
<b>A. Rendre l'environnement institutionnel et socio-économique favorable /a</b>								
Renforcer les capacités institutionnelles publiques et privées /b	1 249.8	2 257.2	641.8	441.8	458.9	137.1	4.0	5 190.5
Réalisation d'infrastructures économiques agrégatives /c	30.4	3 183.2	5 352.5	4 873.7	4 407.8	17.1	17.5	17 882.1
<b>Subtotal</b>	<b>1 280.2</b>	<b>5 440.4</b>	<b>5 994.2</b>	<b>5 315.5</b>	<b>4 866.7</b>	<b>154.2</b>	<b>21.5</b>	<b>23 072.6</b>
<b>B. Appuyer les jeunes ruraux (F&amp;H) à générer des revenus décents /d</b>								
Appuyer les jeunes ruraux (F&H) à choisir leur trajectoire professionnelle et à accéder à des services non financiers adaptés	1 894.1	3 258.0	3 880.1	4 536.0	4 322.5	3 251.6	1 756.6	22 898.9
Promouvoir l'accès des jeunes ruraux à des services financiers adaptés /e	5 477.0	8 270.8	4 883.5	5 005.9	5 136.0	5 269.5	5 406.5	39 449.2
<b>Subtotal</b>	<b>7 371.1</b>	<b>11 528.7</b>	<b>8 763.6</b>	<b>9 541.9</b>	<b>9 458.5</b>	<b>8 521.2</b>	<b>7 163.1</b>	<b>62 348.1</b>
<b>C. Coordination et gestion du projet</b>	<b>2 674.4</b>	<b>1 835.5</b>	<b>1 852.2</b>	<b>1 983.9</b>	<b>2 200.9</b>	<b>1 843.1</b>	<b>1 989.1</b>	<b>14 579.3</b>
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>11 525.8</b>	<b>18 804.6</b>	<b>16 610.1</b>	<b>16 841.3</b>	<b>16 526.1</b>	<b>10 518.4</b>	<b>9 173.7</b>	<b>100 000.0</b>

la à la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes ruraux  
 lb pour la formation et l'insertion économique des jeunes ruraux  
 lc pour les jeunes mises en exploitation et gérées de façon durable  
 ld par un accès durable à des services financiers et non financiers, adaptés à leurs besoins et aux exigences du marché  
 le jeunes filles et jeunes hommes

## b. Stratégie et plan de financement/cofinancement de projet

79. Le financement du projet sera assuré à: (i) 39% par le FIDA dont 31,2 millions de dollars EU et 7.8 millions de dollars EU au titre respectivement de prêt super concessionnel et de prêt concessionnel; (ii) 39,6% d'autres co-financiers à identifier; (iii) 8,4% par les SFD; (iv) 5,6% par les bénéficiaires et (v) 7,4% par l'Emprunteur. La contribution du Gouvernement correspond aux taxes et droits de douanes applicables aux biens et services à acquérir par FIER 2.

80. Le financement du FIDA disponible sera décaissé les trois premières années de la mise en œuvre du projet. Pendant cette période le gouvernement avec l'appui du FIDA cherchera à identifier les autres co-financiers qui financeront les activités du projet au cours de quatre dernières années de sa mise en œuvre [38].

## c. Décaissements

81. Une fois les différents instruments financiers entrés en vigueur, la mobilisation des fonds pour les financements directement administrés par le FIDA se fera principalement suivant le principe des avances de fonds renouvelables et la méthode de décaissement basée sur le Retraits fondés sur les rapports de suivi financier. Les retraits des comptes de prêt/ don seront autorisés sur la base des informations transmises par FIER 2 dans le dossier de suivi financier à la fin de chaque trimestre. Cette méthode prévoit qu'un montant est avancé sur le compte désigné, en fonction des prévisions de dépenses sur une période 2 trimestres. Ces prévisions de trésorerie seront établies en fonction du PTBA et du plan de passation des marchés. Le PTBA devra comprendre des prévisions de trésorerie par source de fonds. La fréquence des réapprovisionnements dépendra du rythme des dépenses effectives et des rapports correspondants.

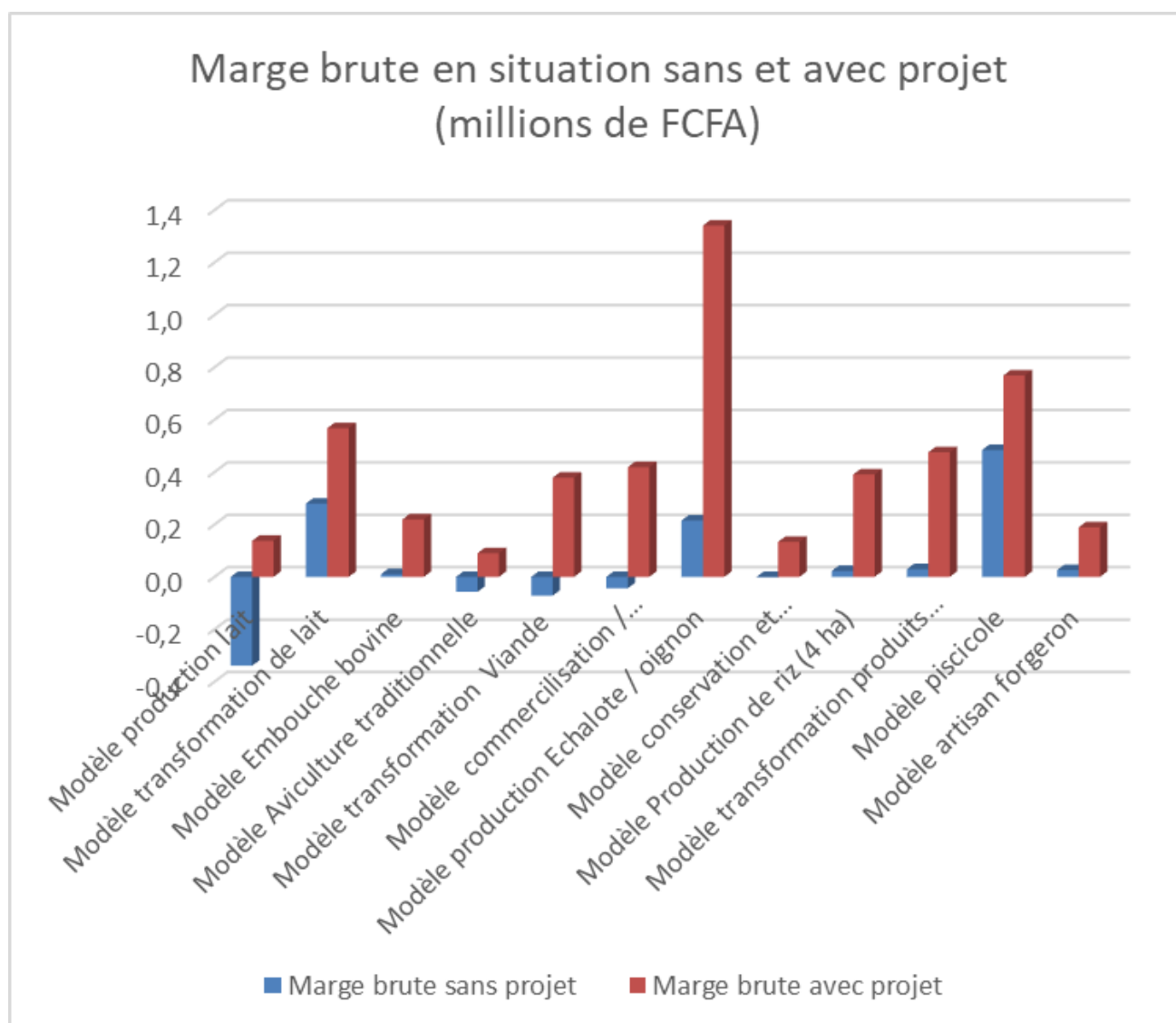
82. Les méthodes de décaissement par le portail ICP seront disponibles pour le projet et pourraient s'appliquer selon les besoins. Les seuils proposés pour (i) les paiements directs, (ii) le réapprovisionnement du compte désigné, (iii) les relevés de dépenses seront précisés.
83. Les décaissements sur les autres guichets de financements seront traités conformément aux Accords de Financement et les procédures définies.
84. Les décaissements des fonds de contrepartie (si le co-financement en numéraire est retenu sur certaines activités) se feront à travers un compte de contrepartie ouvert dans les livres du Trésor Public. Ce compte recevra les fonds destinés à payer la quote-part de dépenses de fonctionnement imputables à la contrepartie; la quote-part des dépenses d'investissement étant soumise à la procédure d'exécution des dépenses publiques dans ses différentes étapes engagement, liquidation, ordonnancement et mandatement au niveau du Trésor Public. Des sous comptes correspondants seront ouverts en cas de besoin dans les régions. Le risque auquel le projet sera confronté à ce niveau sera celui de l'obtention à bonne date des fonds de contrepartie nationale ; ce d'autant plus que les finances publiques sont régulées en fonction des rentrées fiscales de l'État. Il conviendrait dès lors de prévoir soit des ouvertures exceptionnelles de crédit au-delà de ce plafond, soit des paiements anticipés du montant total de la contrepartie prévue.
85. Le Gouvernement Malien participera au financement du FIER 2 en exonérant de toutes taxes: (i) les acquisitions de biens et services et; (ii) les contrats de travaux et de prestations intellectuelles et en contribuant sous forme de fonds de contrepartie en numéraire. Les autorités Maliennes transmettront au stade de la conception finale une lettre de cofinancement au FIDA confirmant l'accord du Gouvernement d'exonérer de toute taxe et impôt les acquisitions, les travaux et prestations intellectuelles.
86. **Arrangements concernant les flux de fonds sur le compte désigné.** Le mécanisme du compte d'avance temporaire sera adopté pour les financements directement gérés et administrés par le FIDA et suivant les dispositions figurant dans le manuel de Décaissement du FIDA. Après la signature des accords de financement et l'entrée en vigueur des instruments financiers, le Représentant de l'Emprunteur ouvrira dans des établissements bancaires crédibles des Comptes Désignés (CD) en FCFA afin de recevoir les financements des différents bailleurs extérieurs. Les comptes désignés seront movimentés par le Coordonnateur et le RAF de l'Unité de Coordination Nationale suivant le principe de la double signature. La lettre des signataires autorisés transmis par le gouvernement autorisera les signataires désignés à recevoir des identifiants d'identité sécurisés du Fonds aux fins de l'envoi de telles demandes par voie électronique.
87. Les arrangements concernant les flux de fonds du projet (via le compte désigné) sont les suivants: Le Fonds effectuera un premier décaissement à l'avance sur le compte désigné dès réception d'une demande de retrait de l'avance transmise par le Ministère de Tutelle.
88. S'il s'avère que des dépenses inéligibles ont été effectuées à partir du compte désigné, le destinataire sera tenu de rembourser le montant en question.
89. **Arrangements bancaires de la Coordination Nationale de FIER 2** Des comptes d'opérations (un compte par bailleur) seront ouverts par l'UGP pour loger les ressources provenant des différents comptes désignés, gérés par la Coordination Nationale. Les comptes d'opérations seront movimentés par le RAF et le Coordonnateur de FIER 2. Les réapprovisionnements des comptes d'opérations seront adossés à des Plans de trésorerie. Un montant de 10% du Plan de dépenses correspondra à une ligne « imprévue » qui permettrait à l'UGP de disposer d'une trésorerie minimale (pour faire face à des dépenses non prévues sur la période).
90. **Arrangements bancaires des Antennes.** La Coordination Nationale ouvrira pour ses antennes, des sous-comptes d'opérations FIDA pour le paiement des dépenses au niveau régional. Le sous-compte d'opérations de l'antenne est movimenté suivant le principe de la double signature du Chef d'antenne et de l'assistant comptable régional. La mise à disposition des fonds aux Antennes se fera en deux (02) étapes : une avance de fonds initiale et la reconstitution de l'avance de fonds. Le montant de l'avance de fonds initiale est arrêté par la Coordination Nationale sur la base du Plan de Travail trimestriel approuvé. Les reconstitutions seront faites suivant les paiements effectués sur le compte bancaire de l'Antenne sur présentation (a) d'une demande, accompagnée, (b) d'un état de justification de l'utilisation des fonds, (c) un état de rapprochement bancaire et les relevés bancaires de la période, (d) les originaux des pièces justificatives des dépenses effectuées de la période.
91. Sur les autres guichets de financement, les Antennes pourraient liquider des dépenses liées à des activités ponctuelles, à travers des mises à disposition de fonds spécifiques effectuées par la Coordination Nationale, et qui seront justifiées immédiatement après l'exécution de l'activité et/ou la réalisation de l'investissement.
92. L'élaboration du rapport trimestriel de suivi financier est faite par l'Assistant comptable de l'antenne et approuvé par le Chef d'Antenne. Ce rapport est transmis à la Coordination Nationale au plus tard une (01) semaine après la fin du trimestre. Le rapport de suivi financier fait la synthèse des activités du trimestre réalisé par l'Antenne. Il est accompagné des documents suivants :
93. Les états récapitulatifs du trimestre,
94. Les états de rapprochement du trimestre et les relevés bancaires,
95. Les originaux des pièces justificatives des dépenses du trimestre non encore transmises à Coordination Nationale.
96. A la Coordination Nationale, le contrôle financier des mises à dispositions aux Antennes sera effectué par le Chef Comptable à partir des documents financiers cités ci-dessus. Selon les besoins, le RAF et/ou Chef Comptable de la Coordination Nationale effectueront des contrôles inopinés au niveau des Antennes.
97. **Caisses de menue dépenses de l'UGP/antenne.** Pour le paiement des petites dépenses indispensables au fonctionnement quotidien de l'Antenne, la tenue d'une caisse de menues dépenses (parking, réparation de pneumatiques, timbres -postes, etc.) est nécessaire. Une petite caisse sera alimentée par des avances de fonds pour prendre en charge les petites dépenses courant de

moins de 50.000 FCFA. Les modalités de gestion (plafond, montant plafond de la dépense unitaire, seuil de réapprovisionnement) des caisses seront déterminées dans le manuel fiduciaire.

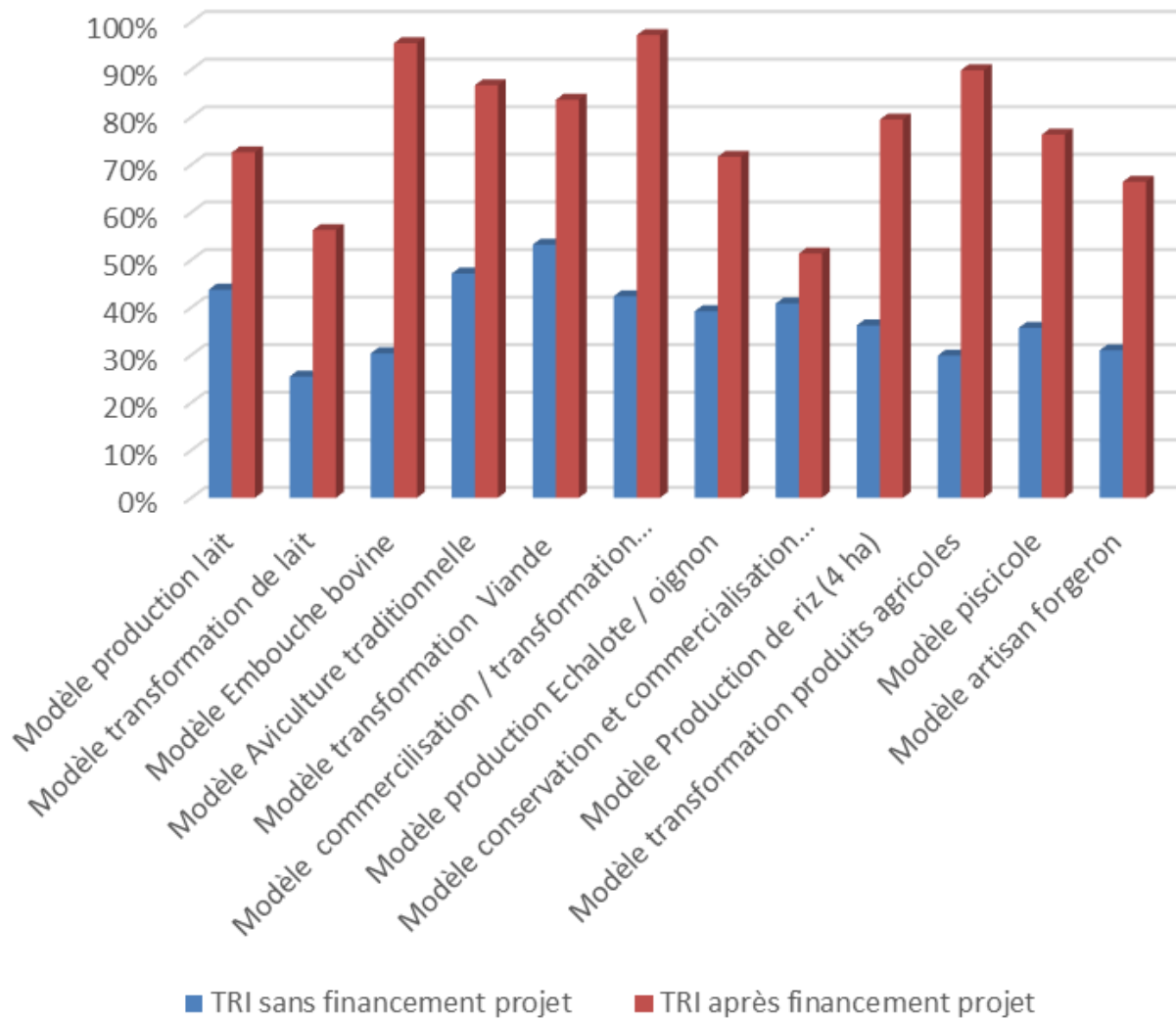
98. **Décaissements de fonds aux communautés pour la mise en œuvre des sous-projets.** Les décaissements de fonds aux bénéficiaires des subventions n'interviendront que si ces derniers ont rempli toutes les conditions d'éligibilité aux sous-projets à financer. Ces critères comprennent, entre autres, le versement intégral de la contribution du bénéficiaire dans des institutions financières partenaires du FIER 2 pour la réalisation du sous-projet ou, l'accomplissement en nature de cette contribution selon les cas. La procédure sur les modalités de décaissements des fonds seront décrites dans le manuel fiduciaire.

#### d. Résumé des avantages et analyse économique

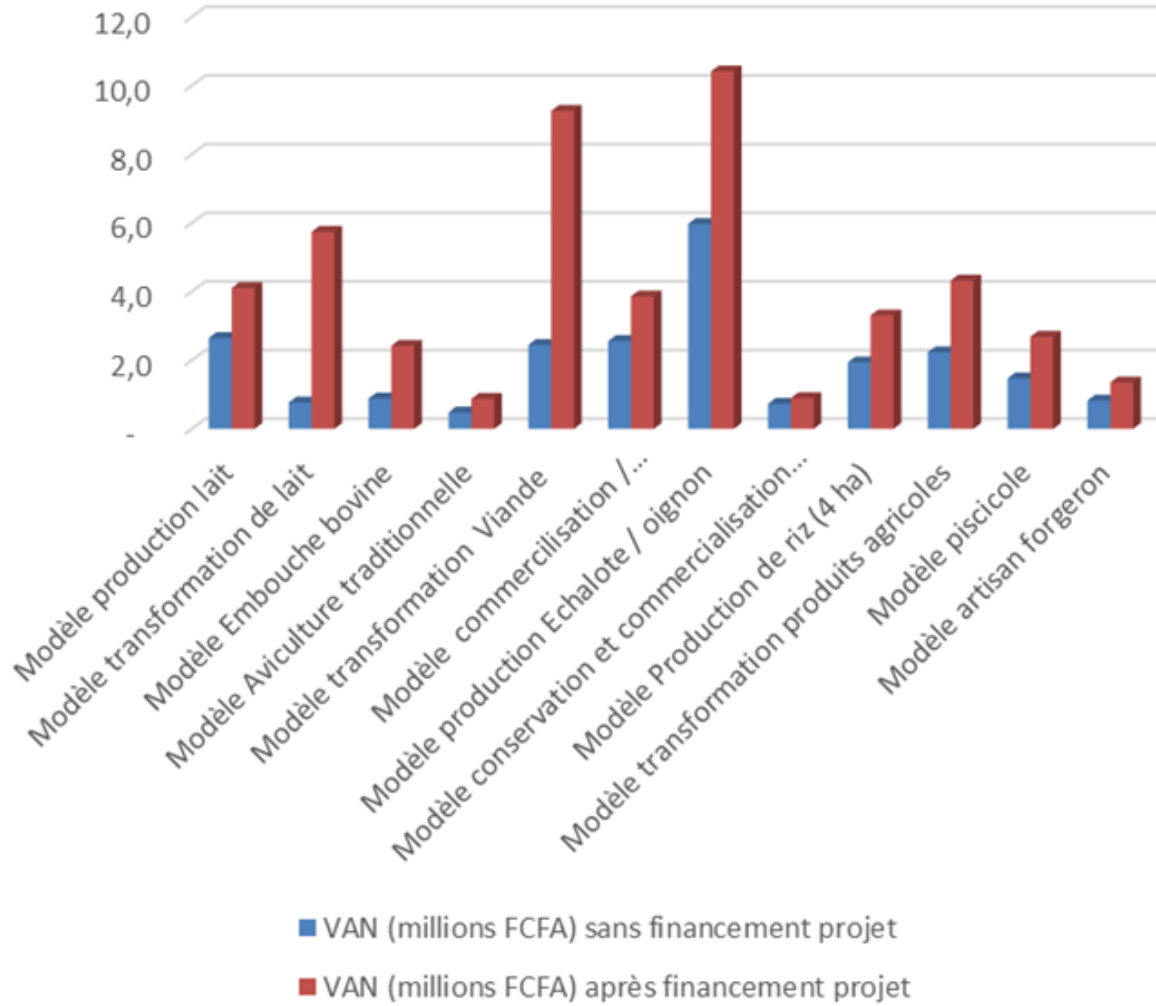
99. **Résultats de l'analyse financière.** FIER 2 vient entre autres, consolider et mettre à l'échelle les résultats de FIER I en termes notamment d'employabilité des jeunes filles et hommes à travers les AGR et les MER. La mission a donc adopté de reconduire les modèles financiers des AGR et MER qui ont des impacts directs pour le public cible du projet. Les modèles financiers proposés concernent la production, la transformation et la commercialisation agro-sylvo-pastorales et halieutiques et les activités non-agro-sylvo-pastorales mis en œuvre par les jeunes filles ou hommes, à travers des AGR, MER et infrastructures économiques agrégatives. Les modèles financiers contractuels dans le cadre de FIER 2 sont les suivants: (i) lait, (ii) transformation de lait, (iii) embouche bovine, (iv) aviculture traditionnelle, (v) transformation de viande, (vi) commercialisation / transformation de céréales, (vii) production d'oignon / échalote, (viii) commercialisation et conservation d'oignon / échalote, (ix) production de riz, (x) transformation de produits agricoles, (xi) pisciculture et (xii) artisan forgeron. Dans l'ensemble ces modèles financiers permettront aux jeunes d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'accroître les revenus. A cet effet, FIER 2 soutiendra l'amélioration de l'environnement des affaires, les capacités des jeunes à mieux conduire et gérer leurs AGR et MER, et à accéder aux services financiers qui leur permettront d'accéder mieux et durablement aux technologies performantes et résilientes.
100. Les principales retombées financières sont par rapport à la situation sans projet, un accroissement de revenus, une amélioration de la rentabilité (TRI), de la VAN et des bénéfices (B/C) en situation avec projet comme repris dans les diagrammes ci-dessous:

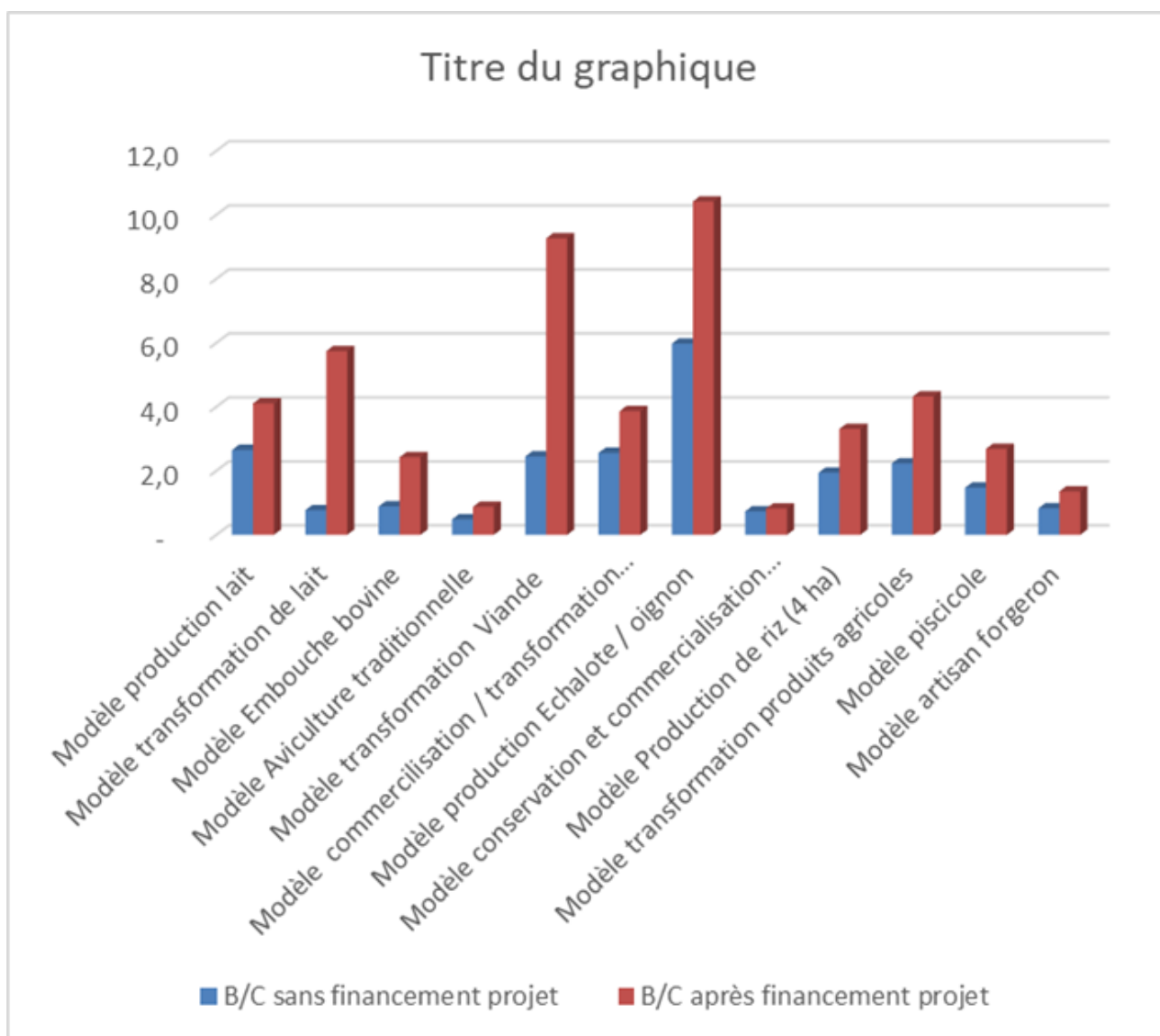


## TRI sans et après financement projet



## VAN sans et après financement projet (millions de FCFA)





101. Les hypothèses et les résultats économiques sont repris dans le tableau ci-après:

Résultats Economiques									
Hypothèses	Taux d'adoption de 70%			Taux d'adoption de 60%			Taux d'adoption de 55%		
	TRIE	VAN		TRIE	VAN		TRIE	VAN	
		de FCFA'	'million' \$US		de FCFA'	'million' \$US		de FCFA'	'million' \$US
Base	14,8%	13788,1	24,6	12,2%	8223,3	14,7	10,9%	5440,9	9,7
hausse coût de 10%	13,2%	11271,5	20,1	10,7%	5706,7	10,2	9,4%	2924,3	5,2
hausse coût de 20%	11,8%	8755,0	15,6	9,4%	3190,1	5,7	8,2%	407,7	0,7
hausse coût de 30%	10,6%	6238,4	11,1	8,3%	673,6	1,2	7,1%	-2108,9	-3,8
baisse bénéfice de 10%	13,0%	9892,7	17,7	10,6%	4884,4	8,7	9,3%	2380,2	4,3
baisse bénéfice de 20%	11,2%	5997,3	10,7	8,8%	1545,5	2,8	7,6%	-680,5	-1,2
baisse bénéfice de 30%	9,1%	2102,0	3,8	7,0%	-1793,4	-3,2	5,8%	-3741,1	-6,7
retard réalisation bénéfice de 1 an	12,7%	10129,4	18,1	10,5%	5087,3	0,1	9,3%	2566,2	4,6
Retard réalisation bénéfice de 2 an	10,8%	6297,6	11,2	8,8%	1802,9	3,2	7,8%	-444,5	-0,8

102. Du point de vue financier ou économique, les résultats du projet sont encourageants. L'analyse économique et financière de FIER 2 confirme la rentabilité des modèles financiers ciblés susceptibles d'être soutenus dans le cadre de FIER 2.

### e. Stratégie de retrait et durabilité

103. **La durabilité des résultats générés par FIER 2 repose sur 7 piliers:** (1) le recours à des acteurs institutionnels (notamment les faitières des jeunes, des femmes et des organisations des producteurs) comme prestataires; le partenariat stratégique avec ces acteurs institutionnels leur permettra d'acquérir les capacités et l'expérience requises pour continuer à s'investir dans la promotion des emplois jeunes; (2) les innovations institutionnelles, notamment l'organisation et l'insertion des jeunes dans des chaînes d'approvisionnement pilotées par des co-entreprises coopératives (où les groupes de jeunes sont membres); dès le démarrage, ces chaînes d'approvisionnement ouvertes sur les marchés, fonctionneront indépendamment du projet, et les entreprises de jeunes ainsi portées devront opérer durablement; par ailleurs, au-delà de la durée du projet, les chaînes d'approvisionnement lancées et renforcées devront continuer à agréger de nouveaux jeunes;(3) la contractualisation d'un opérateur pour capaciter les co-entreprises coopératives, assurer leur coaching, et accompagner les sous-projets de chaînes d'approvisionnement inclusifs pour les jeunes, constitue aussi un gage de durabilité; (4) l'implication du MEREf et du FGSP dans la gestion des mécanismes financiers déployés, permettra d'assurer leur mise en œuvre au-delà même de la durée du projet; (5) l'opérateur de facilitation de l'agrégation appuiera les co-entreprises coopératives promues à créer un réseau de CEC, leur permettant de mutualiser certaines fonctions d'accès aux marchés; ce réseau constituera aussi un gage pour la durabilité post FIER 2; (6) la promotion de formations basées sur les opportunités de marchés préalablement identifiées dans les différentes filières; et (7) la promotion des filières agroécologiques. Toutes les activités promues, notamment la réalisation des infrastructures économiques agrégatives, seront conduites dans le strict respect de la réglementation en vigueur en matière de protection environnementale et sociale.
104. **La stratégie de sortie** reposera sur les actions ci-après: (1) deux ans avant la fin du projet, évaluation des performances du MEREf et du SGFP en matière de gestion des mécanismes financiers déployés, et formulation des recommandations pour assurer la perpétuation de ces mécanismes;(2) dix-huit mois avant la fin du projet, revue des performances des infrastructures agrégatives, ainsi que des chaînes d'approvisionnement et des CEC qui les pilotent, et formulation des recommandations pour assurer la durabilité de ces arrangements institutionnels et des activités économiques des jeunes; (3) six mois avant la fin du projet, renouvellement de la revue des performances des infrastructures agrégatives, chaînes de valeur et des CEC pilotes; (4) un an avant la fin du projet, revue des performances des jeunes insérés à travers une dynamique individuelle, en se basant sur un échantillon, et formulation des recommandations pour assurer la durabilité de ces jeunes entreprises. Le seul risque lié à la mise en œuvre de cette stratégie de sortie, est le retard dans la mise en œuvre des activités prévues. Afin de mitiger ce risque, l'UNC anticipera les activités préparatoires, notamment les actions liées à la passation des marchés. L'UNC, dans ses rapports périodiques, mettra un point d'honneur à faire le point sur les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des actions décrites pour assurer la durabilité et mettre en œuvre la stratégie de sortie. Ces actions feront aussi l'objet d'une attention particulière par les missions d'appui à la mise en œuvre.

## 3. Risques

### H. Risques du projet et mesures d'atténuation

Risques	A priori	Mesures d'atténuation	A postériori
<b>Risque politique et sécuritaire</b>			
Continuation de la crise politique et sécuritaire	Élevé	· Démarrage dans les zones d'intervention sécurisées, et expansion géographique progressive en fonction de l'évolution du contexte sécuritaire.	Modéré
<b>Démarrage retardé</b>			
Retard dans le démarrage du projet	Modéré	· Lancement de l'appel d'offre pour l'opérateur de facilitation de l'agrégation avant la fin de FIER. · Pré-identification des opérateurs de ciblage et orientation des jeunes, sur la base de leurs performances au cours de FIER · Identification des sites pour la réalisation des premières infrastructures agrégatives avant la fin de FIER · Maintien de l'équipe critique de l'Unité Nationale de Coordination de FIER	Faible
<b>Mise en œuvre</b>			



Biais dans le ciblage géographique pour la sélection des villages	Élevé	· Performance par rapport aux critères de ciblage définis, intégrée dans le contrat des opérateurs de ciblage et d'orientation des jeunes	Faible
Marginalisation des jeunes filles/femmes	Modéré	· Performance par rapport aux objectifs quantitatifs genre, intégrée dans le contrat des opérateurs de ciblage et d'orientation des jeunes · Discrimination positive en faveur des jeunes filles dans l'attribution de l'accès aux infrastructures économiques agrégatives · Entente à signer avec la famille pour éviter de détourner les jeunes filles mineures de l'école	Faible
Risque de capture par les élites	Modéré	· L'approche de ciblage au niveau communautaire, d'identification des besoins et d'orientation des jeunes transparente et participative impliquant une variété d'acteurs locaux permet de mitiger ce risque	Faible
Retard dans l'institutionnalisation des mécanismes financiers	Modéré	· Institutionnalisation des mécanismes prévus comme conditionnalité d'entrée en vigueur de FIER 2	Faible
Faible capacité pour la promotion des sous-projets de chaînes d'approvisionnement	Modéré	· Assistance technique par un opérateur expérimenté chargé de faciliter l'agrégation agricole.	Faible
Faible capacité des OP à prester certains services		· Évaluation effective des capacités effectives des OP sur le terrain · Contrat de partenariat stratégique, avec capacitation des OP sélectionnées · Expansion progressive du partenariat stratégique avec les OP	Modéré à faible
Concentration des opportunités pour les jeunes dans les mêmes créneaux et débouchés	Élevé	· Diversité des choix grâce aux sous-projets de chaînes d'approvisionnement offrant une gamme variée d'opportunités	Faible
Échec des initiatives économiques	Modéré	· L'agrégation des jeunes par les co-entreprises coopératives permet de réduire les risques d'échec	Faible
<b>Environnementaux</b>			
Impacts environnementaux et sociaux	Modéré	· Prise en compte des critères ESG par les SFD et l'opérateur de facilitation de l'agrégation · Sensibilisation et formation des OP et des CEC (staffs et membres du conseil d'administration).	Faible
<b>Gouvernance</b>			
Pratique de favoritisme dans le ciblage	Modéré	· Critère de performance en matière de suivi rigoureux des procédures de ciblage, intégré dans le contrat des opérateurs de ciblage et d'orientation des jeunes	Faible

105. **Le risque fiduciaire de FIER 2 à la Conception** a été évalué comme « **Substantiel** ». Suivant la rigueur dans l'application des mesures d'atténuation recommandées le risque pourrait dès la 2<sup>e</sup> année de mise en œuvre revenir à un niveau « **Modéré** ».

106. **Risques fiduciaires au stade de la Conception.** De l'évaluation ci-dessus, les risques majeurs relevés sont les suivants :

- ○ Risque au **niveau de la coordination opérationnelle**, du fait de l'implication de plusieurs organismes d'exécution (*défis*

en matière de planification, d'organisation du travail et de coordination en interne qui affecteraient la programmation financière du budget annuel);

- o **Dysfonctionnement dans les interactions entre les dispositifs** de gestion financière de la Coordination Nationale et des antennes, qui pourraient compromettre les mises à disposition de fonds vers les partenaires de mise en œuvre et affecter le rythme des décaissements sur les différents guichets de financement;
- o un **cadrage budgétaire annuel** qui ne tient pas compte de toute la période d'exécution du Projet, et un suivi non rigoureux et non exhaustif des engagements budgétaires annuels qui pourraient induire sur une consommation anticipée des fonds sur les différents guichets de financement ;
- o **Insuffisance de ressources financières** pour assurer la continuité de l'exécution du projet qui pourrait entraîner une clôture anticipée;
- o des **modalités de gestion des fonds mal définies** qui pourraient conduire à des mises à disposition de fonds inadaptées (surliquidité et/ou rupture de trésorerie) au niveau des Partenaires de mise en œuvre;
- o **Processus et des procédures de contrôle interne faibles et/ou inadaptées** pour un projet impliquant plusieurs agences d'exécution dans la gestion fonds qui impacteraient sur la recevabilité des dépenses du Projet;
- o **Une séparation insuffisante des tâches** et un cumul préjudiciable sur le contrôle interne au niveau des antennes
- o Un **contrôle financier insuffisant de la coordination nationale et des antennes** sur les avances de fonds aux Partenaires de mise en œuvre qui affecterait la recevabilité des pièces de dépenses et induirait des dépenses inéligibles;
- o **Absence d'un système d'information financière intégré** et adéquat dans un contexte de gestion financière décentralisée, et (paramétrage insuffisant du logiciel de gestion financière) qui affecterait les capacités de reddition des comptes du Projet;
- o Un **reporting financier peu orienté sur les analyses de performances** et d'efficience et qui ne serait pas utile à la prise de décision ;
- o **Retards dans la soumission** des Rapports Financiers Intérimaires et les états financiers annuels du projet au FIDA.

107. **Mesures d'atténuations proposées.** Elles seront focalisées pour l'essentiel sur :

1.
  - o **Le renforcement des équipes fiduciaires du Siège et des antennes** avec respectivement le recrutement d'un Responsable de l'Appui Fiduciaire aux OPA (gestion financière des conventions avec les partenaires de mise en œuvre et la supervision financière des subventions accordés aux Bénéficiaires) logé au Siège et un Assistant Administratif au niveau de chaque antenne (en charge des questions administratives et de la gestion de la caisse);
  - o La mise en place **d'un cadre d'échange d'informations et de mise en commun** des ressources, animé par le RAF de FIER 2, avec des réunions trimestrielles de discussions sur des problématiques constatées dans la gestion interne, la gestion comptable et financière;
  - o le Budget annuel du PTBA fera l'objet **d'une planification financière rigoureuse** avec un plan de décaissement prévisionnel afin d'étaler sur toute la période prévue pour l'exécution du projet, les décaissements de fonds
  - o les Décaissements **de fonds aux Partenaires de mise à œuvre** se feront suivant le principe d'avance de fonds renouvelable. Les renouvellements de fonds seront également effectués à hauteur du montant de l'avance de fonds précédente justifié par le Partenaire ;
  - o Les **activités de contrôle interne** dans le manuel fiduciaire prendront en compte les spécificités d'une gestion décentralisée ; la périodicité des activités et les acteurs responsables seront bien détaillés,
  - o **Le manuel fiduciaire** proposera une procédure sur la justification et le recouvrement des avances de fonds faites aux Partenaires de mise en œuvre ;
  - o **Le système d'informations financières**, grâce à une utilisation efficace des fonctionnalités du logiciel de gestion financière, va apporter une lisibilité sur les dépenses par centre de coûts (UGP, Antennes, Partenaires de mise en œuvre, situation financière consolidée) ;
  - o **Le reporting financier sera axé sur le profil des dépenses** afin d'évaluer l'impact financier réel du Projet sur les bénéficiaires. Des indicateurs de performance et d'efficience seront déterminés à partir des prévisions de coûts du PTBA et rapprochés à l'exécution financière de FIER 2.

## I. Catégorie environnementale et sociale

108. Le projet est dans la catégorie de *risque environnemental et social substantiel*. Entre autres risques, nous pouvons citer: (i) le recours aux sources d'énergies conventionnelles, comme le charbon de bois, le bois et le gasoil, particulièrement dans les maillons transformation, stockage et conditionnement de certaines chaînes de valeurs ; (ii) l'utilisation abusive d'emballages traditionnels ; (iii) la mauvaise gestion des déchets découlant des activités de post-récolte ; (iv) la mauvaise gestion des ressources en eau ; (v) le travail des enfants, les maladies liées à l'eau ; (vi) l'utilisation déraisonnée des engrais, pesticides et autres produits chimiques pouvant favoriser la pollution de l'air et des terres, une pollution des eaux et une contamination de la nappe phréatique. Il est donc recommandé de sensibiliser les jeunes sur les risques environnementaux inhérents à leurs projets et de les orienter vers l'adoption de mesures appropriées contribuant au verdissement de leurs plans d'affaires. La promotion de l'entrepreneuriat vert, le développement du marché bio, l'utilisation de l'énergie solaire, la promotion de métiers liés au solaire, l'utilisation de matériel d'emballages respectueux de l'environnement, la formation sur les techniques de restauration des sols et l'élaboration de guides de bonnes pratiques en matière de gestion durable des terres seront proposées pour assurer la durabilité des interventions du projet. Sur le plan social, les risques identifiés sont liés à l'exclusion des groupes les plus vulnérables tels que les jeunes, les femmes, les personnes vivant avec un handicap dans les chaînes de valeurs identifiées par le projet, un partage inéquitable de la valeur ajoutée issue de ces filières, mais aussi des conflits entre acteurs. Mais le projet aura un impact social positif, en ciblant en priorité les plus vulnérables de la population, tels que les jeunes et en favorisant leur insertion dans les chaînes de valeurs et le développement de l'entrepreneuriat. Compte tenu de la catégorie de risque environnemental et social substantiel du projet, un cadre de gestion environnemental, social et climatique abrégé est réalisé, y compris un plan résumant les procédures d'intégration des questions de préservation de l'environnement et de gestion rationnelle des ressources naturelles lors de la mise en œuvre du projet. Ce cadre est disponible en annexes pour plus de détails.

## J. Classification du risque climatique

109. Le projet est dans la catégorie de *risque climatique élevée*. En effet, les tendances observées ainsi que les projections climatiques analysées ci-dessus montrent la vulnérabilité du pays aux effets des changements climatiques. Les projections climatiques montrent : i) une diminution progressive des précipitations (baisse de 22% des précipitations à l'horizon 2100), ii) une augmentation de la température (+ 3°C à l'horizon 2100) entraînant une augmentation de l'évapotranspiration potentielle ; et iii) un renforcement des événements extrêmes, sécheresses et inondations. Il en résulte une baisse de rendements agricoles, ce qui est également confirmé dans les zones d'intervention du projet FIER II. Les activités du projet subiront ainsi les impacts des changements climatiques, surtout à cause de l'exposition du secteur agricole et des chaînes de valeurs, cependant les mesures proposées pour des infrastructures résilientes permettront de les minimiser. Compte tenu de la catégorie de risque climatique qui est élevée, une étude sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation a été réalisée, proposant des options d'adaptation avec des coûts estimatifs pour leur mise en œuvre.

## 4. Exécution

### K. Cadre organisationnel

#### a. Gestion et coordination du projet

110. Le Projet sera placé sous la tutelle du Ministère de l'Entrepreneuriat National, de l'Emploi et de la Formation professionnelle (MENEFP) qui en assurera la maîtrise d'ouvrage.

111. **Pilotage et orientation.** Le Ministère de tutelle instituera par acte administratif, les arrangements pour le pilotage et orientation de FIER 2. Le *Comité national de pilotage (CNP)* sera composé par des représentants: des Ministères clés (Finance; Développement Rural; Entrepreneuriat, Emploi et Formation Professionnelle; jeunesse, etc.); des agences spécialisées en matière de formation et de promotion des emplois jeunes; des faitières des organisations paysannes incluant celles des jeunes et des femmes; du Conseil National des Jeunes; les Chambres consulaires (CCIM, APCMM, APCAM), le Patronat et Conseils Régionaux. Le CNP aura pour mandat de vérifier l'état d'avancement du Projet et de veiller à l'atteinte de ses objectifs et au respect de sa stratégie d'intervention à travers les tâches suivantes: (1) approuver les Programmes de travail et budgets annuels (PTBA); (3) approuver les rapports annuels d'exécution; (4) examiner et approuver les rapports d'audit; (5) vérifier l'application des recommandations des missions de supervision et d'audit; et (6) veiller à la cohérence du Projet et de ses PTBA avec les stratégies, politiques et projets en cours. Dans chaque région d'intervention, un *Comité Régional de Concertation (CRC)* sera institué et aura pour mandats de: (1) approuver les programmes de travail et budgets annuels (PTBA) préparés par l'Unité régionale de coordination du projet en collaboration avec l'unité technique du conseil régional, (2) vérifier l'application des recommandations des missions de supervision; (3) veiller à la cohérence du Projet, de ses PTBA avec la stratégie de développement économique régionale, (4) veiller à une cohérence dans les approches de mise en œuvre des différents projets et maximiser les complémentarités et synergies entre eux; (5) informer toutes les parties prenantes sur l'exécution du Projet, discuter les rapports d'évaluation, enquêtes d'impact et rapports de supervision du projet pour améliorer progressivement sa mise en œuvre; et (iv) constituer un forum d'échanges sur les expériences et les actions à mener.

112. **Unité de coordination nationale (UCN).** Le Ministère de tutelle mettra en place l'UCN, laquelle disposera d'une autonomie de gestion, et sera chargée de la mise en œuvre du Projet: (1) gestion des ressources et patrimoine; (2) gestion du personnel; (3) gestion des contrats de partenariat et d'exécution. L'UCN assurera les relations avec la tutelle ainsi que le Ministère en charge de l'économie, agissant au nom de l'Emprunteur (le FIDA). Elle organisera les missions de supervision et de revue, et veillera aux relations avec les autres Projets financés par le FIDA ou d'autres partenaires techniques et financiers. En ce qui concerne, la gestion opérationnelle, l'UCN accomplira les tâches ci-après: (1) l'élaboration du Programme de travail et budget annuel (PTBA); (2) le suivi-évaluation des activités des PTBA; (3) la préparation, en concertation avec les services techniques concernés, des dossiers d'appel d'offres des travaux, des fournitures et des services et la passation des marchés; (4) le suivi technique et budgétaire des activités et des résultats; (5) la préparation des rapports trimestriels et annuels d'activités; (6) la coordination des actions transversales du Projet (formation, études, missions, etc.); (7) l'organisation de la circulation de l'information entre les différents partenaires concernés (services techniques, opérateurs privés, société civile, etc.); (8) l'assistance, l'appui technique, le suivi des unités de coordination régionales du Projet dans la mise en œuvre des différentes activités; (9) le contrôle de la qualité des réalisations et de la performance des prestataires de service (ONG, acteurs privés, fédérations de producteurs), (10) le suivi de la mise en œuvre des orientations instruites par le Comité national de pilotage, la mise en cohérence et la coordination avec les autres projets financés par le FIDA et les partenaires techniques et financiers au niveau national. L'UCN sera composée comme suit: (1) coordinateur national, (2) un(e) expert(e) en promotion de l'emploi des jeunes ruraux, (3) un(e) expert(e) en formation professionnelle; (4) un(e) spécialiste genre; (5) un(e) ingénieur en génie rural; (6) un(e) spécialiste en finance rurale; (7) un(e) responsable du Suivi/Évaluation assisté par (8) un(e) spécialiste en gestion des savoirs et communication; (9) un(e) responsable administratif et financier; (10) un(e) spécialiste en passation des marchés; (11) un(e) assistant(e) administratif; (12) un(e) comptable; et (13) un (e) spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale, et (14) trois chauffeurs.

113. **Unités de coordination régionale (UCR).** Dans chaque région d'intervention, une UCR sera installée au sein du Conseil Régional. Sous la coordination de l'UCN, les UCR, , disposeront d'une autonomie de gestion administrative et financière et auront pour mandat: (1) la coordination du projet à l'échelle régionale; (2) les liens avec le Conseil régional et l'Administration déconcentrée; (3) la coordination, la passation des marchés locaux; (4) l'évaluation des contrats de performance avec les prestataires de services locaux, (5) le suivi rapproché des activités mises en œuvre dans le cadre du projet par les différents acteurs (OP, ONG, services publics déconcentrés, prestataires privés). L'UCR sera constituée d'un coordinateur régional qui sera assisté par un spécialiste en formation professionnelle; un spécialiste de l'insertion économique des jeunes ruraux, un assistant en suivi évaluation, un comptable, un assistant administratif et deux chauffeurs. L'équipe de conseillers techniques du conseil régional participera, en collaboration avec l'UCR, à l'élaboration du PTBA, afin de développer la relation entre le PTBA et le plan annuel d'activités du

conseil régional qui est attaché à la stratégie régionale développement économique de la région. Le PTBA est examiné et (validé) par le comité régional de concertation (CRC) mis en place par le conseil régional et présidé par le Président du Conseil régional. Cette étape importante permettra une implication des acteurs élus de la région dans la planification des activités du Projet. La mise en œuvre des activités du projet au niveau de la Région sera sous la responsabilité de l'UCR qui travaillera en étroite collaboration avec les conseillers techniques du Conseil régional notamment les conseillers en formation professionnelle et en développement économique régional. Le projet apportera un appui institutionnel au CRC, notamment le renforcement des capacités des conseillers techniques du Conseil Régional pour faciliter leur participation à la mise en œuvre du Projet et leur donner les capacités de pérenniser les acquis.

114. **Les missions de supervision, de revue à mi-parcours** du Projet que le FIDA et le Gouvernement réaliseront impliqueront les Conseils régionaux qui auront un représentant dans lesdites missions. L'UCN enverra tous les 6 mois une copie des états financiers du Projet au Président du Conseil régional.

115. **Partenaires de mise en œuvre.** FIER 2 travaillera selon le principe du « faire-faire » [39]. L'UCN signera des contrats avec des OCO. Il s'agit des bureaux d'études et des ONG sélectionnés sur une base compétitive, mais aussi des organisations faitières des producteurs, des jeunes et des femmes, avec lesquels l'UNC pourra signer des contrats de partenariat stratégique. A cette fin, avec l'appui des centres de ressources, le Projet mettra en place un fichier restreint d'opérateurs et de prestataires compétents par région. Ce fichier sera établi dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt et sera mis à jour chaque deux ans. Dans les régions de démarrage, une liste indicative de partenaires potentiels de mise en œuvre sera établie en fonction du mandat envisagé et des capacités desdits partenaires à réaliser le mandat. Par ailleurs, l'UCN contractualisera un opérateur de facilitation de l'agrégation (OFA) disposant d'une expérience internationale en la matière, pour faciliter l'insertion des jeunes ruraux au sein de chaînes d'approvisionnement connectées aux marchés. La réalisation des infrastructures agrégatives résilientes sera confiée à des entreprises sélectionnées aussi sur une base compétitive. Le projet développera un partenariat avec les services techniques, pour la préparation des dossiers techniques et le suivi contrôle des travaux de génie civil (aménagement de périmètre, constructions, etc.), ainsi que pour la mise en œuvre des dispositifs de formation professionnelle, et l'accompagnement technique des jeunes bénéficiaires.

*Quelques acquis de FIER qui faciliteront le recrutement et le suivi des prestataires multiples*

- Un noyau du personnel formé en passation de marché est disponible;
- Des modèles d'outils pour le recrutement des prestataires existent;
- Des modèles d'outils pour le suivi évaluation des prestataires sont disponibles;
- Des organes techniques chargés du suivi et du contrôle des contrats existent dans chaque région auprès des conseils régionaux;
- Une bonne connaissance du projet FIER et des procédures du FIDA par les structures de l'état responsables des marchés publics;
- La mise en place par l'état à travers le ministère de l'économie et des financements d'un dispositif de réduction des délais de traitement des dossiers de passation de marchés;
- La présence sur le terrain (régions, cercles, communes et villages) d'intervention d'un réseau de prestataires financiers et non financiers compétents avec une bonne connaissance du projet FIER et de ses procédures;
- La disponibilité d'une base de données exhaustive de prestataires de services

## **b. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance**

1. **Gestion Financière.** L'Unité de gestion de FIER 2 disposera d'une autonomie administrative et financière et toutes les unités d'implémentation seront recrutées par appel à candidature et de manière compétitive. Le dispositif organisationnel de la gestion financière de FIER 2 sera structuré autour du service administratif et financier du Siège et des antennes, en charge de la gestion comptable et financière du Projet. Le Service Administratif et Financier du Siège de FIER 2 sera composé du Responsable administratif et financier (RAF) et d'un Chef Comptable et d'un Assistant Comptable. L'équipe fiduciaire du Siège sera renforcée avec le recrutement d'un Responsable chargé de l'Appui Fiduciaire aux OPA en charge de la supervision financière des subventions accordées aux bénéficiaires et la gestion financière des conventions de partenariat avec les Partenaires de mises en œuvre.
2. Au niveau des antennes, il sera recruté un assistant comptable par antenne qui sera en charge de la gestion comptable et financière. Les tâches des assistants-comptables seront focalisées sur la gestion comptable et l'exécution budgétaire, la gestion financière des ateliers de formation et des missions de terrain, le suivi financier des contrats et conventions. L'équipe de l'antenne sera renforcée par une assistante administrative qui aura à charge, les questions administratives et la gestion de la petite caisse de menue dépenses.

116. Le système d'information financière de FIER 2 sera bâti autour de systèmes de dépenses organisés par guichet de financement, avec une

1. option pour la consolidation des données financières. Le Projet FIER 2 utilisera un logiciel de gestion financière à même de permettre la comptabilisation de l'ensemble des transactions financières dans un contexte de décentralisation de la gestion financière. Le manuel fiduciaire de FIER sera actualisé avec une proposition de cahiers de charges pour les ressources mutualisées à l'ensemble des projets du Portefeuille Mali, notamment l'auditeur interne et le Responsable de l'Appui Fiduciaire

OPA qui pourrait aussi apporter son appui à la supervision financière des conventions de partenariat sur les autres projets du Portefeuille. Après l'entrée en vigueur des instruments financiers, des comptes désignés (un compte par bailleur) seront ouverts dans des banques de la place acceptable pour le FIDA afin de recevoir les fonds des différents guichets de financements. Ces comptes seront exclusivement movimentés par les responsables fiduciaires autorisés suivant les dispositions des Accords de Financement. L'UGP de FIER 2 va aussi, pour chaque par guichet de financement, ouvrir un compte d'opérations qui sera movimenté par le Coordonnateur et le RAF du Projet FIER 2. L'UGP ouvrira pour ses antennes des sous-comptes d'opérations FIDA pour le paiement des dépenses au niveau régional.

2. La programmation du Budget annuel du PTBA fera l'objet d'une planification financière rigoureuse avec un plan de décaissement prévisionnel adossé au Budget annuel du PTBA. Pour optimiser les flux de fonds et maîtriser le risque de rupture de la trésorerie, le plan de décaissement prévisionnel du PTBA sera décliné en plan de trésorerie opérationnelle. Pour les flux de fonds vers les partenaires<sup>[1]</sup>, les décaissements de fonds seront effectués suivant le principe d'avance de fonds renouvelable.

117. La création du poste de Responsable Chargé de l'Appui Fiduciaire aux OPA au Siege de FIER 2 va globalement améliorer l'environnement du contrôle interne:

1. Des activités de contrôle interne sur la conformité des données comptables saisies, la gestion de la trésorerie, la gestion des actifs et les analyses de cohérence des comptes de gestion et de bilan seront aussi prévus au niveau du SAF de FIER 2. L'auditeur interne<sup>[1]</sup> aura à charge, de situer les dysfonctionnements qui pourraient affecter la performance opérationnelle de FIER 2 et des autres projets du portefeuille FIDA. Il planifiera ses activités de contrôle dans le cadre d'un plan annuel d'audit, en utilisant une approche fondée sur les risques.
2. Les mesures anti-corruption de FIER 2 impliqueront aussi bien les missions de contrôle de l'Inspection Générale des Services du Ministère en charge de l'Emploi des Jeunes, le Bureau du Vérificateur Général et la Section des Comptes de la Cour suprême.
3. Le reporting financier de FIER 2 sera analytique et axé sur le profil des dépenses afin faciliter l'évaluation de l'impact financier réel du Projet sur les bénéficiaires..
4. *Des rapports financiers intérimaires non audités* suivant un modèle acceptable pour le FIDA seront préparés trimestriellement par le Siège et incluront les dépenses par source de financement. *Des états financiers (EF)* annuels non vérifiés seront préparés par l'UGP et transmis au FIDA dans les quatre mois suivant la fin de chaque exercice, pendant toute la période d'exécution du projet.

118. Conformément aux directives du FIDA, les comptes de FIER 2 seront vérifiés annuellement par un auditeur externe recruté au niveau régional. Les TdR de l'audit annuel (incluant l'utilisation des fonds du Projet aux Partenaires d'exécution et aux Microprojets financés au profit des bénéficiaires de l'action du Projet) seront non objectés par le FIDA. Les rapports d'audit seront élaborés suivant les dispositions du FIDA en matière d'audit externe<sup>[1]</sup> et transmis au FIDA au plus tard dans les six mois suivant la clôture de l'exercice fiscal.

119. <sup>[1]</sup> Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le Fonds

120. <sup>[1]</sup> Déjà recruté par le Projet INCLUSIF pour l'ensemble des Projets du Portefeuille FIDA au Mali

121. <sup>[1]</sup> Services techniques au niveau national et décentralisé, Organisations et structures faitières de Producteurs, Institut de Recherche

122. Le Code des marchés publics du Mali (décret n° 2015-0604 du 25 septembre 2015) est généralement conforme aux normes internationales. Le Code a également été complété par des textes réglementaires, un guide de l'acheteur public, et des documents types d'appel d'offre. Les travaux et fournitures ainsi que les services nécessaires à la mise en œuvre de FIER 2 seront livrés conformément à la réglementation nationale en vigueur au Mali, dans la mesure où celle-ci est compatible avec les directives du FIDA pour la passation des marchés. Les méthodes de passation des marchés utilisées dans le cadre du projet seront généralement la mise en concurrence ouverte sauf éventuellement dans les cas suivants: (1) achat de véhicules par l'intermédiaire d'un organisme spécialisé des Nations unies; (2) consultation internationale restreinte pour la fourniture des logiciels comptables et de suivi/évaluation et le système comptable;(3) contrat de partenariat avec des OP sur la base d'une évaluation de leur capacité effective à délivrer certain services. Ces trois exceptions nécessiteront des procédures rapides pour permettre un démarrage efficace du projet. Pour une meilleure accessibilité au traitement du processus de passation de marchés à travers le logiciel SIGMAP, le projet s'appuiera sur le traitement de ses opérations par l'intermédiaire du projet INCLUSIF où le logiciel SIGMAP est déjà installé.

123. **Plan de passation de marchés.** Un plan de passation de marchés (PPM), basé sur le PTBA, sera élaboré chaque année, en début d'exercice, au niveau national et au niveau régional. Ce plan spécifiera les méthodes de passation, les coûts estimatifs, l'échéancier, etc. Le PPM consolidé, ainsi que ses éventuelles mises à jour seront soumis à la revue préalable du FIDA.

#### 124. Gouvernance

125. Suite à l'impact de la crise politique récente et le relâchement de la mise en œuvre des actions ayant été engagées en faveur la transparence et de l'intégrité, la gouvernance demeure préoccupante au Mali. Selon l'indice de perception de la corruption publié par Transparency International au titre de l'année 2021, le Mali est classé à la 136<sup>e</sup> mondial sur les 180 pays évalué (contre 129<sup>e</sup> en 2020), ce qui confirme le recul en continue depuis le bon score de 2015 (95<sup>e</sup>). Le Mali fait face à une fragilité multidimensionnelle que la COVID-19 a contribué accentuer, et plonger l'économie dans une récession. Les crises ont conduit à une instabilité politique permanente, induit une forte détérioration de la gouvernance et une montée de la corruption dans un contexte de pauvreté et d'inégalités, plus particulièrement, d'inégalités du genre. Tous ces facteurs ont augmenté les risques de gouvernance économique et financière tant au niveau Central qu'au niveau des projets/programmes. Les conclusions de la Revue du FMI de février 2021 notent les efforts des autorités pour renforcer la gouvernance, la transparence et l'environnement des affaires, notamment avec les engagements pris en matière de transparence sur les dépenses d'urgence liées à la COVID-19 et

aussi, la révision de la législation pour l'élargissement de la base des assujettis à l'obligation de déclaration de patrimoine. Deux structures sont chargées de lutter et d'enquêter sur les allégations de corruption au Mali : (i) l'Office Central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (OCLEI) et (ii) Le Bureau du Vérificateur Général (BVG) mais leur indépendance n'est pas totalement assurée et satisfaisante, et appelée à être renforcée.

126. Dans le cadre de FIER 2, le nombre important de contrats mis en œuvre dans l'appui aux jeunes ruraux situés dans des espaces géographiques très vastes et dans des sites assez éloignés augmente fortement le risque de mauvaise gouvernance et d'atteinte à l'intégrité de ces types d'intervention. Pour atténuer ces risques, il est recommandé (i) d'informer tous les bénéficiaires des ressources du projet sur la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption (ii) d'assurer un suivi physique renforcé des contrats d'appui aux jeunes avec des intervenants extérieurs aux opérations (iii) de prévoir un expert en passation de marchés parmi le personnel clé du cabinet en charge de l'audit externe du projet.

## **L. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication**

### **a. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication**

127. **Le Programme de travail et budget annuel (PTBA)** constituera l'outil principal de planification des activités du projet. Il présentera les activités à mettre en œuvre pour l'année à venir, avec leur période d'exécution, les acteurs concernés pour leur mise en œuvre, les budgets nécessaires ainsi que le plan de passation des marchés (PPM) correspondant. Il sera décliné au niveau de chaque région et fera l'objet d'un suivi permanent par le RSE pour permettre à l'UNC d'apprécier son niveau d'exécution et l'utilisation des ressources.

128. **Un Système de Suivi et d'Évaluation (SSE)** sera mis en place au sein de l'UNC, conformément aux exigences du FIDA et du Gouvernement. Le SSE sera basé sur les principes de la gestion axée sur les résultats. Il fournira des éléments pour mesurer l'atteinte des résultats escomptés et valider la théorie du changement du projet. Il facilitera la prise de décisions, le pilotage et la capitalisation. Chaque acteur du SSE sera responsabilisé pour la collecte, l'analyse et le partage des données. Le SSE dépassera le cadre strict du projet pour également servir les intérêts de chaque partie prenante. Le projet saisira l'opportunité qu'offre les technologies de l'information et la digitalisation pour améliorer la production de données et les flux d'information entre les différents acteurs, en ayant recours : (1) aux appareils mobiles tels que tablettes ou smartphones pour recueillir les données sur le terrain; et (2) à l'utilisation de formulaires électroniques et de serveurs en ligne. Le SSE sera relié à une application informatique déjà utilisée par FIER1 (RUCHE) et adopté par le programme-pays qui permet un suivi rapproché du PTBA, du PPM, des ANO, des DRF, et du registre des contrats et conventions du projet. Le système permettra aussi de relier FIER2 au cadre de gestion des résultats du COSOP afin d'en améliorer le suivi. En ce qui concerne l'évaluation des effets induits par le projet, FIER II s'alignera aux nouvelles directives d'enquête du FIDA sur les Indicateurs de base relatifs aux effets (IBRE) en conduisant trois enquêtes de type quantitatif à la référence, mi-parcours et à l'achèvement qui seront complémentées par des enquêtes de type qualitatif et thématiques spécifiques (à établir pendant la phase de démarrage et à la mi-parcours).

129. **Apprentissage, gestion des connaissances et communication.** Le responsable en GSC aura pour objectif de disséminer une véritable culture de l'apprentissage et du partage des savoirs qui seront étayés par des données factuelles émanant du SSE. Il sera en charge : (1) de développer une stratégie pour la gestion des savoirs et connaissance (GSC) et sa mise en œuvre concrète sur le terrain sur la base de la stratégie du programme-pays; (2) d'assurer la planification et la coordination de l'ensemble des activités de GSC; (3) d'établir un plan de renforcement de capacités sur les méthodologies et les différentes manières de systématiser la gestion des connaissances en fonction des besoins et attentes des différentes parties prenantes; et (4) de mettre en place et gérer une bibliothèque électronique. Le projet participera aux dispositifs d'échanges et de partage de savoir-faire déjà existants au niveau des différents acteurs du projet et les aidera à mieux capitaliser l'information générée et mieux valoriser leurs expériences en matière d'offre de formation et d'accompagnement des jeunes. Le projet instituera un dialogue avec les autres projets FIDA travaillant sur la thématique de l'emploi des jeunes et participera aux plateformes régionales comme com ou youthtools.org ainsi qu'aux espaces de concertation comme le ROPPA qui rassemblent énormément d'expériences sur la création d'emplois pour les jeunes ruraux et à partir duquel le projet pourra à la fois s'inspirer et contribuer, et où il pourra mettre en avant de jeunes entrepreneurs « champions ».

### **b. Innovation et reproduction à plus grande échelle**

130. En premier lieu, la capacitation des acteurs nationaux au niveau national et régional en matière de promotion des emplois jeunes constitue l'une des innovations de FIER 2. Elle permettra à ces acteurs, notamment les faïtières des jeunes et des femmes, mais aussi les CT, de mieux contribuer aux résultats du projet, mais aussi de continuer à mieux servir les jeunes après la clôture du projet. La deuxième innovation de FIER 2 est la mise à disposition des jeunes d'infrastructures économiques de production et de commercialisation. En négociation et en collaboration avec les CT et dans le domaine foncier de ceux-ci, des arrangements seront mis en œuvre permettant aux jeunes bénéficiaires femmes et hommes de jouir durablement d'un accès sécurisé à la terre sur ces infrastructures. La troisième innovation porte sur la discrimination positive des femmes dans l'accès à certaines de ces infrastructures. Elles seront majoritairement bénéficiaires par exemple sur les périmètres maraîchers et représenteront au moins 40% des bénéficiaires des autres infrastructures. La quatrième innovation est l'insertion des jeunes ruraux dans les chaînes d'approvisionnement pilotées par le secteur privé à travers des co-entreprises coopératives. Non seulement ce dispositif connecte les jeunes ruraux aux marchés des biens et services et des produits, mais aussi il leur assure des relations commerciales équitables avec les autres acteurs, tout en inscrivant leur insertion économique dans la durée. La cinquième innovation portera sur la durabilité du mécanisme de financement mis en place par FIER 2. Conjuguées, ces innovations devraient contribuer à ce que le système national ainsi mis en place et renforcé puisse continuer à servir les jeunes bénéficiaires de FIER 2, et même à en enrôler de nouveaux après la clôture du projet.

## **M. Engagement et retour d'information du groupe cible du projet et traitement des plaintes**

## **a. Engagement et retour d'information du groupe cible du projet.**

131. Il sera préparé un plan d'engagement des parties prenantes (PEPP), dont la mise en œuvre permettra de renforcer la transparence, et d'assurer des relations fluides avec toutes les parties prenantes. A travers le PEPP, des campagnes d'information/animation/communication des communautés avec la participation active de toutes les parties prenantes (OP, Groupes représentatifs de la jeunesse, CT, ONG, etc.), seront déployées pendant toute la durée du projet et dans chaque zone. Les campagnes mettront l'accent sur les objectifs et actions et démarche du projet, notamment les dispositifs opérationnels d'orientation, de formation, d'accompagnement et de financement des jeunes, dans le démarrage et/ou la consolidation de leurs activités économiques (AGR, MER, PME). Durant la phase de conception du projet, plusieurs séances de discussions sur ces sujets ont déjà été organisées avec les acteurs à travers leurs organisations (FENAJER, CNOP, AOPP, FENAFER), les acteurs institutionnels (Ministère MENEFP, Conseils Régionaux, Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali - APCAM), les agences et directions (ONEF/APEJ/ANPE/API, DNE, DNFP, UNIFORP), les partenaires techniques et financiers (BAD, Banque mondiale, Coopération Canada/Suisse/Espagne/Danemark, UNFEMME, Unesco), les Unités de coordination des autres projets partenaires (FIER, INCLUSIF, MERIT), etc.
132. Le feedback des bénéficiaires et des partenaires sera recueilli à travers divers canaux: (1) les rapports des prestataires de services devront inclure des informations spécifiques et systématiques sur les performances des jeunes dont ils ont la charge; (2) des revues périodiques seront aussi organisées pour mesurer les performances et le degré de satisfaction des jeunes, en se basant sur des échantillons représentatifs; et (3) les réunions de concertation avec les CT et les prestataires seront aussi organisées périodiquement dans les différentes régions, et permettront de recueillir des opinions sur le degré de satisfaction des acteurs quant à la démarches et aux progrès enregistrés par le projet; (4) les rapports périodiques du projet incluront une section sur le feedback des bénéficiaires, ce qui permettra au Comité de Pilotage de se pencher régulièrement sur ce sujet.

## **b. Processus de traitement des plaintes.**

133. Des conflits ou des griefs peuvent provenir de plusieurs situations comme des pertes de biens ou des dégradations de l'environnement ou du cadre de vie. Les conflits naissent généralement d'une mauvaise communication, d'une consultation inadéquate ou d'un manque de consultation, d'un flux insuffisant d'informations précises ou de restrictions qui peuvent être imposées aux communautés lors de la mise en œuvre des activités du projet. Le choix des sites ou des modalités d'exploitation des investissements peuvent également conduire à l'hostilité de certaines entités envers les projets, en particulier si l'adhésion sociale n'est pas obtenue au préalable. A cet effet, FIER 2 développera un mécanisme de gestion des griefs. Tout citoyen ou partenaire pourra transmettre ses griefs à travers trois canaux: (1) en écrivant directement à l'Unité Nationale de Coordination, ou via une Unité Régionale de Coordination; (2) en adressant sa plainte écrite ou orale à une collectivité territoriale qui se chargera de la transmettre à l'URC concernée, avec copie à l'UNCN; (3) le protagoniste ou plaignants aura recours aux instances juridiques ou à tout autre organe. Dans tous les cas, l'UNC privilégiera la procédure à l'amiable pour le traitement des plaintes ainsi reçues. Les campagnes de communication dans le cadre de la mise en œuvre du PEPP permettront d'informer tous les acteurs sur ces dispositions.

## **N. Plans d'exécution**

### **a. Plans de supervision, d'examen à mi-parcours et d'achèvement**

#### **134. A. Plans de préparation et de démarrage de l'exécution**

135. Entre la date d'approbation de FIER 2 et la fin de FIER, l'Unité Nationale de Coordination de FIER conduira les activités préparatoires ci-dessous décrites, dans le respect des procédures en vigueur:
136. *Recrutement de l'opérateur de facilitation de l'agrégation.* Dès l'approbation du projet par le FIDA et la partie nationale, l'UNC recrutera un consultant pour la préparation du dossier d'appel d'offres, lequel incitera les opérateurs maliens et internationaux à se mettre en consortium pour postuler. L'attribution du contrat sera notifiée au consortium gagnant avant le démarrage du projet.
137. *Évaluation des capacités des OP à délivrer sur le terrain.* De même, l'UNC recrutera un consultant chargé d'évaluer les capacités opérationnelles des OP dans la région où les contrats de partenariats sont prévus pendant les deux premières années. L'étude indiquera clairement la liste des OP avec lesquelles l'UNC peut envisager ce partenariat.
138. *Mise en place des mécanismes financiers.* Il s'agit du Fonds de Refinancement des SFD (FR) qui sera logé au sein du MEREFSFD, et du Fonds de Garantie Financière Durable (FGFD) qui sera logé au sein du FGSP. L'UNC recrutera un consultant pour un plan d'affaires pour ces fonds, assorti d'un manuel des procédures et d'un contrat entre l'UNC et respectivement le MEREFSFD et le FGSP. Il est attendu que les deux contrats soient signés avant le démarrage du projet.
139. *Identification des infrastructures agrégatives et réalisation des études de faisabilité.* L'UNC recrutera une équipe de consultants pour réaliser l'identification des infrastructures agrégatives à réaliser (site, taille de l'infrastructure, coûts indicatifs, nombre de jeunes à agréger...). L'équipe de consultants préparera les termes de référence pour les études de faisabilité pour chaque catégorie d'infrastructures agrégatives. L'UNC recrutera alors des experts compétents pour réaliser ces études de faisabilité et préparer les dossiers d'appel d'offres.
140. *Revue des jeunes de FIER.* L'UNC recrutera dans chaque région de FIER, un consultant chargé de recenser les jeunes de FIER qui pourraient être agrégés au sein de sous-projets de chaînes d'approvisionnement. Pour chaque jeune ainsi recensé, les informations seront collectées sur ses activités, sa localisation et ses besoins en matière d'accès aux marchés des biens et services et des produits.

141. *Revue des demandes de FIER non encore satisfaites*. L'UNC établira la liste des jeunes de FIER dont les demandes non satisfaites seront prises en charge dès le démarrage de FIER 2.

142. Pour mener ces activités, l'UNC utilisera les fonds de démarrage accordés par le FIDA.

#### 143. B. Plans de supervision, d'examen à mi-parcours et d'achèvement

144. La supervision de FIER 2 sera assurée conjointement par le FIDA et le Gouvernement du Mali. Les Conseils régionaux qui présideront le pilotage régional du Projet prendront également part aux missions de supervision. La supervision sera conduite au rythme de deux missions par an. A celles-ci s'ajouteront des missions d'appui à la mise en œuvre en fonction du déroulement des activités. En outre, quatre missions de contrôle de gestion (audits trimestriels) seront organisées annuellement. Une revue à mi-parcours sera effectuée conjointement par le FIDA et le Gouvernement à la fin de la quatrième année d'exécution. Chaque supervision, assurée conjointement par le FIDA et le gouvernement du Mali, examinera l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet. Elle examinera notamment, l'effectivité des sous-projets de chaînes d'approvisionnement dans l'accès durable des jeunes ruraux, femmes et hommes, à des revenus décents. Elle examinera aussi l'effectivité des mécanismes financiers mis en place pour assurer l'accès des jeunes entrepreneurs aux services financiers.

145. Pour la première année du Projet, la mission de supervision et d'appui à la mise en œuvre se focalisera sur les aspects suivants: (1) la formation de l'équipe de l'UNC des URC, des opérateurs de ciblage et d'orientation des jeunes et des partenaires clé sur les procédures nationales et les directives du FIDA en matière de gestion financière, passation des marchés, suivi-évaluation, ciblage de la pauvreté et intégration, des aspects genre; (2) la validation du manuel d'opération dont l'esquisse est jointe en annexe 8; (3) l'appui à l'exécution des enquêtes de référence; et (4) la fixation des objectifs de performance semestriels de l'équipe de coordination et l'évaluation de leurs performances au bout de 6 mois et d'un an.

## Notes de bas de page

[1] <https://www.banquemondiale.org/fr/country/mali/overview#1>

[2] Source: World Bank. 2021

<https://thedocs.worldbank.org/en/doc/b72adf78c2434c6980510d3aec9c65a1-0090082021/original/FCSList-FY06toFY21.pdf>

[3] <https://www.banquemondiale.org/fr/country/mali/overview#1>

[4] Source: World Bank. 2021

<https://thedocs.worldbank.org/en/doc/b72adf78c2434c6980510d3aec9c65a1-0090082021/original/FCSList-FY06toFY21.pdf>

[5] Cette OP est dotée d'une mission de réseautage, capitalisation, plaidoyer et mutualisation des expériences, expertises et innovations.

[6] Profil National Genre du Secteur agricole et du développement rural du Mali (FAO, 2018).

[7] McOmer, C. (2020). Women and climate change in the Sahel (West African Papers 27). <https://tinyurl.com/xntk7y3x>.

[8] BAD-Mali: Évaluation Document de stratégie pays (DSP) 2015-2019 et Enseignements pour DSP 2020-2024

[9] Idem

[10] ONU. 2020. Stratégie Jeunesse des Nations Unies au Mali (2020-2024). Rapport publié en juillet 2020. 44 pages. <https://mali.un.org/sites/default/files/2020-12/Strat%C3%A9gie%20Jeunesse%20ONU%20Mali.pdf>

[11] Institut National de la Statistique et AFRISTAT. 2019. Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel, 2017: Rapport final. Bamako, Mali: INSTAT et AFRISTAT [http://www.uemoa.int/sites/default/files/bibliotheque/rapport\\_final\\_mali\\_0.pdf](http://www.uemoa.int/sites/default/files/bibliotheque/rapport_final_mali_0.pdf)

[12] Selon les résultats ENSAN Mali Février 2020

[13] Enquête SMART Décembre 2021 de l'Institut national de la statistique (INSTAT)- UNICEF, PAM, FAO et OMS

[14] INSTAT. 2021. Rapport final de l'enquête SMART 2021-Mali. Décembre 2021. [https://instat-mali.org/laravel-filemanager/files/shares/eq/rafsmart21\\_eq.pdf](https://instat-mali.org/laravel-filemanager/files/shares/eq/rafsmart21_eq.pdf)

[15] Parmi lesquels: la Politique Nationale de Nutrition (2011), la Politique nationale de sécurité alimentaire et nutrition (2019) ainsi que le Protocole de Prise en Charge Intégrée de la Malnutrition Aiguë au Mali (PCIMA)

[16] [https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/mali\\_hrp\\_2021\\_vf.pdf.pdf](https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/mali_hrp_2021_vf.pdf.pdf)

[17] [https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/bih\\_jan\\_fev\\_210319\\_f\\_0.pdf](https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/bih_jan_fev_210319_f_0.pdf)

[18] [https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/mali\\_hrp\\_2021\\_vf.pdf.pdf](https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/mali_hrp_2021_vf.pdf.pdf)

[19] <https://gain.nd.edu/our-work/country-index/rankings/>



[20] World Bank. 2019. Climate Smart Agriculture Investment Plan- Mali. World Bank Group, Initiative AAA, CIAT, CGIAR CCAFS. Novembre 2019. <http://documents1.worldbank.org/curated/en/891521574885114479/pdf/Climate-Smart-Agriculture-Investment-Plan-for-Mali.pdf>

[21] World Bank (s.d.) Mali: Climate Data, Historical. Climate Change Knowledge Portal. <https://tinyurl.com/24kn66dp>

[22] Ministère de l'Environnement et du Développement Durable- MEDD. 2018, Plan d'Investissement pour une Economie Verte et Résiliente aux Changements Climatiques pour le Mali: Rapport final. AEDD, Sahel Eco, GCF, Décembre 2018

[23] Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable. 2021. Contribution Déterminée au Niveau national révisée. <https://www4.unfccc.int/sites/ndcstaging/PublishedDocuments/Mali%20First/MALI%20First%20NDC%20update.pdf>

[24] Cf. "IFAD's five-change-drivers for the Sahel".

[25] Ghana : REP ; Indonesia : READSI; Madagascar : PROSPERER ; Uzbekistan : RPMSD.

[26] Selon les estimations lors de la conception de FIER 2, l'implication des organisations locales (OP et communautaires) va à terme permettre une réduction d'environ 20 pourcent des couts du système de ciblage.

[27] Pour éviter le risque de détourner les jeunes filles mineures de l'école une entente sera signée avec leur famille.

[28] Il est à noter que la mise en œuvre de la première phase reposait presque entièrement sur le « faire-faire » par des prestataires de service recrutés à cet effet. Pour rendre ce dispositif plus efficient dans la durée, et surtout plus durable et mieux inséré dans le paysage institutionnel national, un investissement supplémentaire dans certaines organisations publiques du secteur s'avère nécessaire. Pendant FIER 2, l'appui au MENFP portera ainsi sur: (1) la mise en œuvre progressive du Système d'Information sur le Marché du Travail et la Formation Professionnelle (SIMTFP), notamment les composantes 'Tableau de Bord du MENEFP' et 'Carte de la Formation Professionnelle au Mali', ainsi que l'intégration de la base de données sur l'emploi et la formation professionnelle mise en place avec l'appui de FIER, et des données sur l'offre de formation professionnelle; (2) l'évaluation du niveau de réalisation des recommandations des 'États généraux de la formation professionnelle et de l'insertion au Mali', tenus en juillet 2021 et de celles du 'Forum national sur l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes en milieu rural', tenu en novembre 2021; (3) la formulation d'un document de politique assorti d'une stratégie de promotion de l'entrepreneuriat rural à l'horizon de 2030; et (3) le renforcement des capacités de coordination et de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de cette politique et stratégie. L'appui à la DNFP et à la DNE portera entre autres sur: la formation des cadres, le renforcement en équipements informatiques, et l'organisation de journées d'information et de sensibilisation sur les métiers émergents. Les capacités de l'ONEF seront renforcées en matière de conception et de réalisation des études d'évaluation d'impacts des politiques et programmes publics sur l'emploi et la formation. L'appui à l'INIFORP permettra de former des relais en ingénierie de formation au niveau des Centres de Ressources et d'élaborer des modules de formation pour les métiers émergents ou à fort potentiel d'employabilité. Quant à l'APEJ, l'appui consistera en la formation de ses conseillers en entrepreneuriat. Enfin, le projet élaborera une charte verte avec ces institutions, auxquelles s'ajouteront les organisations fédératives des jeunes et des femmes.

[29] Ces centres ainsi que leurs prestataires de service de formation, seront identifiés en collaboration avec l'APCMM.

[30] Voir les différents parcours d'insertion proposés en fonction des profils de jeunes dans le PIM.

[31] Le cas échéant, des visites de découvertes d'entreprises seront organisées afin de donner aux jeunes le maximum d'informations utiles et qu'ils fassent le meilleur choix en termes d'orientation professionnelle.

[32] Cette structure appuiera l'UNC dans (i) la sélection des prestataires; (ii) l'établissement des programmes de formation, (iii) la mise à disposition des espaces d'alphabétisation (CAF), (iv) le suivi et évaluation des sessions de formation, (v) la certification des formations.

[33] Il s'agit d'un concept essentiellement assez simple, basé sur la demande existante des acheteurs et des commerçants dans les filières. La démarche est décrite dans le PIM ainsi que ci-après: (1) l'OFA soumettra périodiquement à l'UNC des listes de SPCA établissant des relations commerciales entre la CEC concernée et d'autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement; les SPCA pourront être regroupés par régions; ils seront identifiés en collaboration avec les CT et les services techniques de l'État; (2) l'UNC en concertation avec les CT donnera alors un feu vert pour la préparation de chaque SPCA; (3) l'OFA appuiera alors la ou les CEC concernées à préparer le SPCA en collaboration avec les autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement; le SPCA sera basé sur une étude de marché et inclura la convention de chaîne d'approvisionnement (CCA) signée par les acteurs concernés; le SPCA intégrera les mesures en matière de protection environnementale et sociale, ainsi que les technologies climatiquement intelligentes; (4) l'UCP en collaboration avec les CT approuvera le SPCA et contresignera la CCA; (5) l'approbation du SPCA et la signature de la CCA impliqueront que les jeunes agrégé(e)s pourront bénéficier des mécanismes financiers de FIER 2 (voir Sous-composante 2.2); (6) l'OFA assurera le suivi des progrès dans la mise en œuvre des SPCA et présentera des points trimestriels et des rapports semestriels et annuels à l'UNC. L'OFA sera responsable d'accompagner les acteurs dans la formulation, l'approbation et la mise en œuvre de ces SPCA pro-jeunes.

[34] Ce volet inclura la capacitation des acteurs nationaux, consistera en un partenariat stratégique avec la FAO (déjà expérimenté dans le projet GAFSP en cours), et sera mis en œuvre en collaboration avec les structures nationales concernées. Une étude concernant les impacts de ces activités sera commanditée avant la revue à mi-parcours.

[35] Les subventions seront destinées en priorité à l'acquisition des équipements ou aux aménagements. Elles pourront également servir à financer une partie du fonds de roulement en cas de reliquat après couverture totale des besoins en équipements. Ces équipements pourront constituer au besoin des garanties matérielles dans le cas où elles seraient requises par certains SFD. Le PIM spécifiera la ventilation/le niveau des subventions par type d'équipement/de technologie, qui sera plus important (au moins 25 pourcent de plus) dans le cas des d'équipement/de technologies 'vertes' et adaptées au changement climatique. Le Projet INCLUSIF dispose déjà d'une liste d'équipement/de technologies disponibles et éligibles.

[36] En particulier, FIER 2 utilisera deux des quatre « portes d'entrée » identifiés, à savoir, la montée en puissance des femmes (« gender empowerment »), et le renforcement des institutions (« institution-building »).

[37] Aux termes des [méthodes des banques multilatérales de développement relatives au suivi du financement de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets](#) (disponible en anglais).

[38] Des discussions préliminaires ont été engagés avec des fonds de développement des certains pays arabes et avec le FEM; d'autres co-financiers seront contactés prochainement. L'alternative sera de combler le financing gap avec la prochaine allocation du SABP/PBAS.

[39] Voir la note technique et la cartographie des prestataires dans l'Annexe.



Investir dans les populations rurales

**Mali**

---

**Rural Youth Vocational Training, Employment and Entrepreneurship Support Project - FIER II**

**Rapport de conception**

**Annexe 1: Cadre logique**

Dates de mission: 28 Mars-30 Mai 2022

Date du document: 18/11/2022

Identifiant du projet 2000004014

Numéro du rapport: 6240 - ML

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes



Rural Youth Vocational Training, Employment and Entrepreneurship Support Project - FIER II

Cadre logique

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses	
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité		
Portée FIER II	1 Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet				M&E System (MES)	Bi-annually starting in PY2	Project Management Unit (PMU)	Taille de ménage: 5.7 à confirmer avec enquête IBRE Nota bene: Les jeunes comptabilisés comme bénéficiaires du projet seront ceux qui auront reçu au moins une formation professionnelle et/ou bénéficieront d'une insertion économique à travers l'entrepreneuriat ou l'emploi salarié pendant toute la durée du projet. Le SSE veillera à ne comptabiliser qu'une seule fois les bénéficiaires du projet et éviter les doubles comptages. L'ensemble des bénéficiaires du projet sont des jeunes âgés de 15 à 40 ans. On estime que chaque jeune représente un ménage différent.	
	Hommes			18000					36000
	Femmes			12000					24000
	Jeunes			30000					60000
	Personnes autres que les jeunes								
	Personnes non autochtones								
	Nombre total de personnes bénéficiant de services			30000					60000
	Homme								60
	Femme								40
	Jeunes								100
	1.b Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages				M&E System (MES)	Bi-annually starting in PY2	Project Management Unit (PMU)		
	Membres des ménages			171000					342000
	1.a Nombre correspondant de ménages touchés				M&E System (MES)	Bi-annually starting in PY2	Project Management Unit (PMU)		
	Ménages dirigés par une femme								
	Ménages autres que ceux ayant une femme pour chef								
Ménages			30000	60000					

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
<b>Objectif du projet</b> Contribuer à la création de richesse et la réduction de la pauvreté pour les jeunes ruraux du Mali	Personnes [jeunes] dont le revenu a augmenté (FIDA12 2.1.1)				Enquête COI	Référence/Mi parcours/ Fin	UCN	-La croissance économique n'est pas impactée par la situation politique et sécuritaire
	.Nombre de personnes		25000	50000				
	Personnes dont la résilience s'est renforcée (FIDA12 2.1.4)				Enquête COI	Référence/Mi parcours/ Fin	UCN	
	Nombre de personnes		40000	60000				
	Réduction de l'insécurité alimentaire de 10% mesurée par l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire de la FAO (IFAD12 1.2.1)				COI- FIES	Référence/Mi parcours/ Fin	UCN	
.Réduction de l'insécurité alimentaire			10					
<b>Objectif de développement</b> Promouvoir l'entrepreneuriat rural et l'intégration économique des jeunes dans les chaînes de valeur agricoles et sous secteurs non-agricoles	2.2.2 Entreprises rurales appuyées signalant une hausse de leurs bénéficiaires				COI /Enquêtes IBRE	Années 1, 3,7	UCN	-Intérêt des jeunes ruraux à investir dans les sous-secteurs proposés par le projet -les entreprises et AGR sont viables et répondent aux besoins du marché - le marché n'est pas saturé
	Nombre d'entreprises							
	Pourcentage d'entreprises		70	70				
	2.2.1 Personnes ayant de nouveaux emplois / opportunités d'emploi				Baseline survey/Impact assessment	PY1 PY3 & PY7	Project Management Unit (PMU)	
	Hommes		18000	36000				
	Femmes		12000	24000				
	Jeunes		30000	60000				
	Nombre total de personnes ayant de nouveaux emplois/opportunités d'emploi		30000	60000				

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
<b>Effet direct</b> Effet 1: L'environnement Institutionnel pour la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes est amélioré	SF.2.1 Ménages satisfaits des services soutenus par le projet				Enquête IBRE et ou SSE	Années 1,3,7 ou à partir de l'année 2	PMU, service providers	-Stabilité institutionnelle et volonté politique de mettre en œuvre des politiques et des stratégies en faveur des jeunes. - Les dotations financières publiques pour la formation et l'insertion des jeunes sont suffisantes - Appropriation par les différents acteurs de l'importance de la formation professionnelle des jeunes -Répartition claire des rôles et responsabilités des différents acteurs du secteur
	Membres des ménages							
	Ménages de personnes non autochtones							
	Ménages autres que ceux ayant une femme pour chef							
	Ménages dirigés par une femme							
	Ménages (%)		80	80				
	Ménages (nombre)							
	SF.2.2 Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décisions des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet				Enquête IBRE et ou SSE	Années 1,3,7 ou à partir de l'année 2	UCN et prestataires de services	
	Membres des ménages							
	Ménages de personnes non autochtones							
	Ménages autres que ceux ayant une femme pour chef							
	Ménages dirigés par une femme							
	Ménages (%)		70	70				
	Ménages (nombre)							
	2.2.4 Organisations de producteurs ruraux (PR) soutenues, fournissant des services nouveaux ou améliorés				Enquête IBRE et ou SSE	Années 1,3,7 ou à partir de l'année 2	UCN et prestataires de services	
	Nombre d'organisations de producteurs ruraux soutenues	0						
	Membres des organisations de producteurs ruraux							
	Hommes membres des organisations de producteurs ruraux							
	Femmes membres des organisations de producteurs ruraux							

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses	
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité		
	Jeunes membres des organisations de producteurs ruraux								
	2.2.6 Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés et aux installations de transformation et de stockage				Enquête IBRE et ou SSE	Années 1,3,7 ou à partir de l'année 2	UCN et prestataires de services		
	Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés		25000	55000					
	Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux installations de transformation		25000	55000					
	Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux installations de stockage								
	Augmentation en pourcentage de l'adhésion des jeunes aux organisations/groupes/associations				Enquête de référence et SSE	Années 1,3,7 ou à partir de l'année 2	UCN et prestataires de services		
	Augmentation en pourcentage de l'adhésion des jeune		30	40					
<b>Produit</b> Produit 1.1: Les capacités des institutions publiques et privées pour la formation et l'insertion économique des jeunes (F&H) sont renforcées	Personnes membres des institutions et organisations promouvant l'entrepreneuriat des jeunes en milieu rural formées.				SSE	Semestrielle	UCN et prestataires de services	Les centres de formation ont la volonté et la capacité de déployer des approches modernes et appropriées répondant aux besoins des jeunes et du marché	
	Faitières et unions de producteurs								
	OP								
	Agences ou institutions nationales								
	Centres de ressources								
	Centres de formation professionnelle								
<b>Produit</b> Produit 1.2: Des infrastructures économiques agrégatives sont construites et mises en exploitation au profit des jeunes ruraux (F&H) pour leur insertion durable dans les chaînes de valeurs	2.1.6 Installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état				SSE	Trimestrielle	UCN et prestataires de services	-La gestion des infrastructures n'est pas capturée par les élites -Les modèles de gestion des infrastructures sont fonctionnels - Les barrières socio-culturelles qui entravent la	
	Nombre total d'installations	0	211	300					
	Installations de commercialisation construites ou remises en état		123	175					
	Installations de transformation construites ou remises en état	0	88	125					



Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
	Installations de stockage construites ou remises en état							participation des jeunes et des femmes sont levées Notes: IB 2.1.6 Il s'agit de:4 centres artisanaux. 50
	1.1.2 Terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques construites/remises en état				SSE	Trimestrielle	UCN et prestataires de services	centres de regroupement des produits (chambres froides, marchés, entrepôts) et 120 unités de transformation. IB 2.1.6 Transformation . Dont 50 pour le riz, 50 pour le maraichage et 20 pour le poisson ainsi que 4 centres artisanaux. IB 1.1.2 Il s'agit de: 1500ha de périmètres rizières au profit de 1500 jeunes dont 40% de jeunes femmes et 450ha de périmètres maraichers au profit de 1500 jeunes dont 80% de jeunes femmes. IB 1.1.1 Il s'agit des jeunes bénéficiaires des activités d'embouche (1500 dont 40% de jeunes femmes) et des périmètres maraichers (1500 dont 80% de jeunes femmes), rizières (1500 dont 40% de jeunes femmes) et aquacoles (2500 dont 40% de jeunes femmes).

Chaîne logique	Indicateurs			Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	
	Superficie en hectares	0	1365	1950			

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
Effet direct Effet 2: Des emplois (indépendants ou salariés) sont créés au profit des jeunes dans tous les segments des chaînes de valeur	2.2.1 Personnes ayant de nouveaux emplois / opportunités d'emploi				Enquête IBRE et ou SSE	Années 1,3,7 ou à partir de l'année 2	UCN Responsabilité	- Les chaînes de valeur sélectionnées sont pourvoyeuses d'emplois durables – -la capacité d'absorption des nouveaux entrants par le secteur privé est assurée La crise sécuritaire ne dégrade pas l'environnement d'apprentissage et n'entrave pas l'accès des jeunes aux services proposés par le projet Note: IB 2.2.1 Chaque jeune appuyé créera en moyenne un emploi supplémentaire au sien.
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale				
	Hommes		12000	24000				
	Femmes							
	Jeunes		30000	60000				
	Nombre total de personnes ayant de nouveaux emplois/opportunités d'emploi		30000	60000				
	1.2.5 Ménages déclarant utiliser les services financiers ruraux				Enquête IBRE et ou SSE	Années 1,3,7 ou à partir de l'année 2	UCN	
	Membres des ménages							
	Ménages							
	Ménages dirigés par une femme							
	Ménages		30000	50000				
	1.2.1 Ménages faisant état d'un accès amélioré à la terre, aux forêts, à l'eau ou aux plans d'eau à des fins productives				Enquête IBRE et ou SSE	Années 1,3,7 ou à partir de l'année 2	UCN	
	Ménages faisant état d'un accès amélioré à la terre							
	Ménages faisant état d'un accès amélioré à l'eau							
	Ménages faisant état d'un accès amélioré à la terre							
	Ménages faisant état d'un accès amélioré à l'eau							

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
<b>Produit</b> Produit 2.1: Les jeunes ruraux sont soutenus dans l'identification d'une carrière professionnelle et ont accès à des services BDS non financiers appropriés.	2.1.1 Entreprises rurales ayant accès à des services de développement des entreprises				SSE		UCN	Les formations sont parfaitement conformes aux exigences du marché et sont accessibles aux jeunes ruraux. -Le coût d'opportunité de la participation à une formation est inférieur à celui de la participation aux activités du ménage visant à assurer la sécurité alimentaire.
	Taille des entreprises							
	Entreprises rurales			25000 45000				
	Femmes occupent des postes de direction							
	2.1.2 Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises				SSE	Trimestrielle	UCN	
	Hommes		0	18000 36000				
	Femmes		0	12000 24000				
	Personnes autochtones							
	Jeunes		0	30000 60000				
	Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises		0	30000 60000				
	Persons with disabilities							
	Nombre d'accords de services de la chaîne d'approvisionnement signés						UCN	
	Accords		0	3000 12000				

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
<b>Produit</b> Produit 2.2: Les jeunes ruraux (F&H) (individuellement ou collectivement) ont accès à des services financiers adaptés	1.1.5 Personnes ayant accès à des services financiers dans les zones rurales				Rapports SFD, SSE	Trimestrielle	UCN, SFD	-Volonté des jeunes ruraux de contracter des prêts - Conditions d'accès aux crédits favorables (délais de traitement, durée du prêt, taux d'intérêt, moratoire, périodicité de remboursement, etc.) -La viabilité des entreprises permet le remboursement des prêts -Les SFD suivent efficacement les jeunes
	Nombre total d'accès aux services financiers		50000	80000				
	Femmes-accès services financiers en zones rurales-épargne		10000	16000				
	Jeunes-accès services financiers en zones rurales-épargne		25000	40000				
	Hommes-accès services financiers dans les zones rurales-épargne		15000	24000				
	Hommes-accès services financiers dans les zones rurales-crédit		15000	24000				
	Femmes - accès à des services financiers dans les zones rurales-crédit		10000	16000				
	Jeunes-accès à des services financiers dans les zones rurales-crédit		25000	40000				
	Personnes ayant accès-services financiers dans les zones rurales-épargne		25000	40000				
	Personnes-accès à des services financiers dans les zones rurales-crédit		25000	40000				
	1.1.6 Prestataires de services financiers soutenus dans la mise en place de stratégies de desserte, et de services et produits financiers dans les zones rurales				SSE	Annuelle	UCN	
	Prestataires de services	0	5	11				
	1.1.7 Personnes ayant reçu une formation en alphabétisation financière et/ou utilisation des services et produits financiers dans les zones rurales				SSE, Rapports prestataires	Trimestrielle	UCN	
	Hommes		18000	36000				
	Femmes		12000	24000				
	Jeunes		30000	60000				
	Personnes autochtones							

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
	Personnes ayant reçu une formation en alphabétisation financière et/ou utilisation des services et produits financiers dans les zones rurales		30000	60000				
	Persons with disabilities							



Investir dans les populations rurales

**Mali**

---

**Rural Youth Vocational Training, Employment and Entrepreneurship Support Project - FIER II**

**Rapport de conception**

**Annexe 2: Théorie du changement**

Dates de mission: 28 Mars-30 Mai 2022

Date du document: 18/11/2022

Identifiant du projet 2000004014

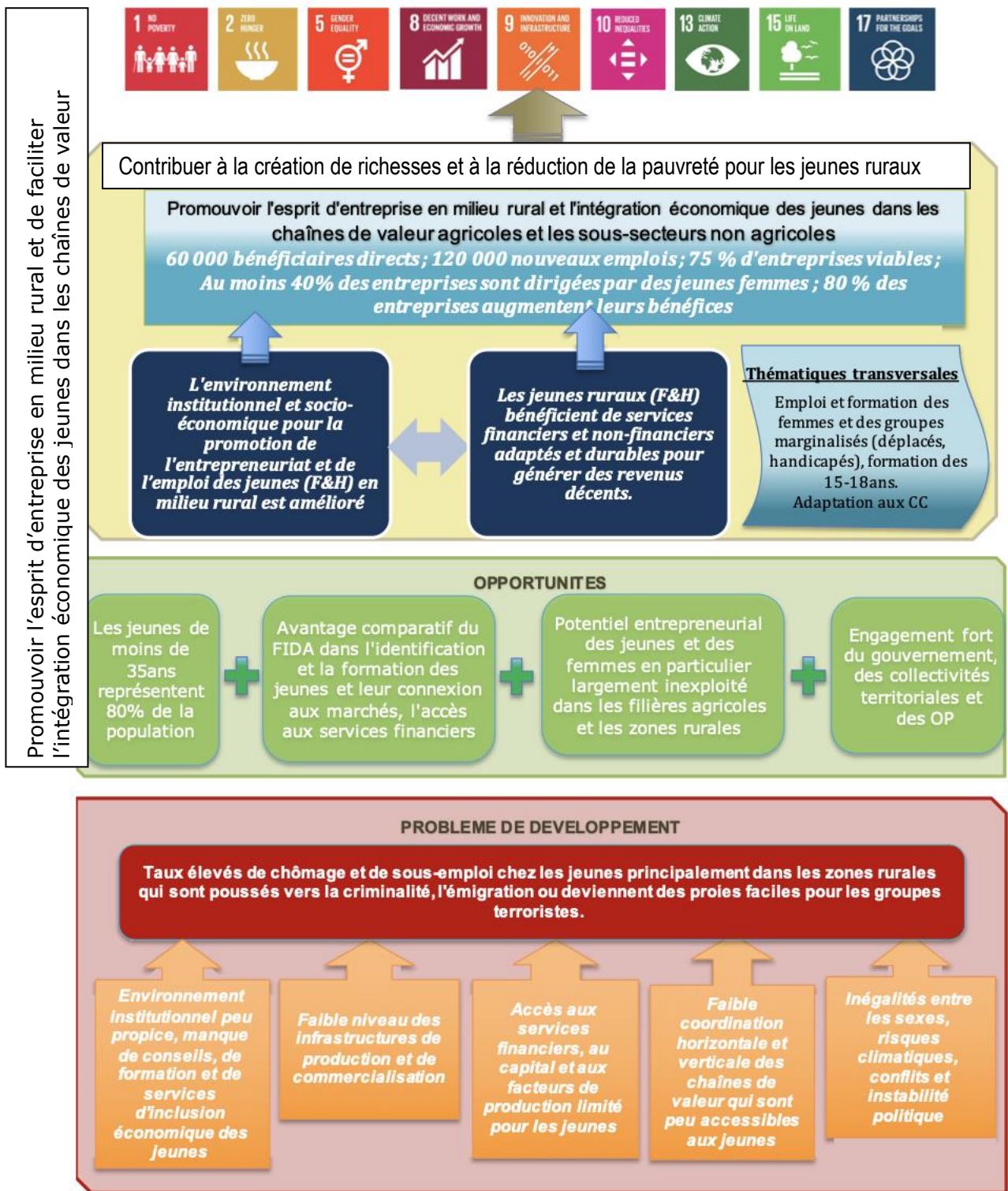
Numéro du rapport: 6240 - ML

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes





## Annexe 2: Théorie du changement





Investir dans les populations rurales

**Mali**

---

**Rural Youth Vocational Training, Employment and Entrepreneurship Support Project - FIER II**

**Rapport de conception**

**Annexe 3: Coût et financement du projet: Tableaux de coûts détaillés**

Dates de mission: 28 Mars-30 Mai 2022

Date du document: 18/11/2022

Identifiant du projet 2000004014

Numéro du rapport: 6240 - ML

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes



## **Annexe 3: Coût et financement du projet: Tableaux de coûts détaillés**

**FIER 2**

**Coût et financement de projet**

**Version provisoire**

**Juillet 2022**

## Coût et financement du projet FIER 2

1. Ce document présente les hypothèses (première partie) et les résultats de l'estimation des coûts (seconde partie) du FIER 2. La première partie expose les principales hypothèses retenues pour l'estimation des coûts, en termes de la durée d'exécution du programme, des coûts unitaires, des imprévus physiques et financiers, et des taxes et droits de douane et devises. La seconde partie présente les coûts totaux par composante, par catégorie de dépenses et par source de financement. Les résultats de l'estimation des coûts sont présentés dans les tableaux des coûts détaillés et dans les tableaux des coûts de synthèse en annexe.

2. FIER 2 a pour objectif général de contribuer à la création de richesses et à la réduction de la pauvreté pour les jeunes ruraux du Mali. Son objectif de développement est de promouvoir l'esprit d'entreprise en milieu rural et l'intégration économique des jeunes dans les chaînes de valeur agricoles et sous-secteurs non agricoles.

3. Le projet s'articule autour de deux composantes techniques: (i) Rendre l'environnement institutionnel et socio-économique favorable à la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes ruraux qui comprend les sous-composantes suivantes: 1.1 *Renforcer les capacités institutionnelles publiques et privées pour la formation et l'insertion économique des jeunes ruraux* et 1.2 *Réalisation d'infrastructures économiques agrégatives résilientes pour les jeunes, qui seront mises en exploitation et gérées de façon durable*; (ii) Appuyer les jeunes ruraux à générer des revenus décents par un accès durable à des services financiers et non financiers adaptés à leurs besoins et aux exigences du marché, qui comporte les sous-composantes, 2.1 *Appuyer les jeunes ruraux à choisir leur trajectoire professionnelle et à accéder à des services non financiers adaptés* et 2.2 *Promouvoir l'accès des jeunes ruraux à des services financiers adaptés*; (iii) Coordination et gestion du projet.

### I. Hypothèses de travail

4. **Hypothèses.** Les principales hypothèses de travail retenues pour l'estimation des coûts du projet sont les suivantes: (i) un taux d'inflation nationale de 2,6% par an et un taux d'inflation internationale de 2,0% par an; (ii) un taux de change de FCFA 595/ 1dollar EU; et (iii) une provision pour imprévus physiques allant jusqu'à 5% a été appliquée à certaines catégories des dépenses, conformément aux différents projets en cours. Les coûts sont estimés sur la base des prix en vigueur au Mali en mai 2022 et de ceux pratiqués dans le cadre la mise en œuvre de FIER.

5. **Les coûts unitaires.** Les coûts unitaires du programme sont fournis toutes taxes comprises (TTC) et englobent les droits et taxes à l'importation, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA à 18%), et les autres taxes directes et indirectes, en particulier l'impôt sur le revenu des personnes physiques imputé aux salaires.

6. **Les taxes** sont calculées en pourcentage des coûts de base. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) s'applique à presque toutes les catégories de dépenses, sauf aux dépenses pour le personnel. Les droits de douane n'ont été considérés que pour les produits qui seront importés pour les besoins du programme. Le niveau de taxes dans les coûts unitaires a été estimé pour chiffrer la contrepartie financière du Gouvernement correspondant aux droits et taxes même si ce fonds de contrepartie seront exonérés.

7. **Achats locaux et importations.** Les achats locaux les plus importants réalisés par le projet surtout des prestations de formation et d'étude, d'aménagements, d'assistance technique nationale, de conventions d'exécution par des prestataires de services, qui seront principalement fournis par des individus ou des bureaux d'études. Pour ces prestations de services et conventions d'exécution ou service de non consultant (suivi des travaux de mise en place des infrastructures agrégatives, appui technique, formation, information, animation), la part des taxes dans le coût total varie en fonction du statut du fournisseur et du type de service.

8. **Provisions pour hausse des prix.** Les provisions pour hausse des prix en monnaie locale (FCFA) sont estimées à partir d'une inflation annuelle moyenne de 6,6% de mars 2022<sup>1</sup> relevée en début de la mission de conception de FIER 2. Mais l'évolution de l'inflation considérée se réfère à l'indice des prix à la consommation, qui ne sont pas forcément représentatifs de l'inflation locale (FCFA) à appliquer aux coûts du projet, dans la mesure où les achats d'un projet sont notablement différents du panier de la ménagère. Sur cette base, les provisions pour la hausse des prix ont été estimées sur un taux d'inflation de 2,6%, correspondant à l'inflation sur l'indice des prix des matériaux de construction / équipements.

9. Le taux de change FCFA/USD en mai 2022 était de 595/1 USD<sup>2</sup>. Il est certain que le dollar continue à s'apprécier par rapport à l'Euros et donc au FCFA. La mission a paramétré le COSTAB en FCFA et s'est assuré que les prix utilisés et libellés en FCFA n'ont pas d'effet négatif à la mise en œuvre du projet à partir de 2023 car les acquisitions se feront sur la base de la planification annuelle (PTBA) et des devis de trois mois au plus. Le taux d'inflation considéré dans le programme COSTAB sera couvert par les provisions pris en compte dans le Costab. De plus, dans sa stratégie de mise en œuvre, le projet privilégiera les recours aux fournisseurs de biens et services au niveau local (bassin de production) de façon à réduire la consommation de carburant et ainsi l'incidence de la hausse des prix du carburant sur les ressources du projet.

## II. Coûts du projet

10. **Résumé des coûts.** Le coût total du projet sur sept (07) ans (Imprévus et toutes taxes comprises) est estimé à 100,0 millions USD équivalents à 59,5 milliards de FCFA. Les coûts de base sont de 91,2 millions dollars USD équivalent de 54,3 milliards FCFA, soit 91,2 pour cent des coûts totaux. Les imprévus physiques et financiers sont de 8,8 millions de USD, soit 5,2 milliards de FCFA correspondant à 8,8 pour cent des coûts totaux. Les coûts d'investissement représentent 88 pour cent des coûts de base du projet, soit 80,7 millions de USD (environ 48,0 milliards de FCFA). Les coûts de fonctionnement représentent 12 pour cent de ces coûts (10,5 millions de USD environ 6,3 milliards de FCFA), (voir détail dans le tableau Résumé des coûts du projet par catégorie de dépenses).

11. La mise en œuvre du projet nécessitera environ 12,8 millions de USD (équivalents de 7,6 milliards de FCFA) en devises, soit 13% des coûts totaux du projet, et 87,2 millions de USD (soit 51,9 milliards de FCFA) en monnaie locale, soit 87% des coûts totaux du projet. La part des coûts en devises s'expliquerait principalement par les besoins spécifiques liés aux équipements, véhicules, aux travaux de mise en place des infrastructures agrégatives et autres dépenses liées aux fonctionnements, voyages d'études, formations à l'étranger. Autant que possible, le projet fera appel aux institutions nationales, aux bureaux d'études et consultants régionaux/nationaux pour limiter le recours aux devises. De même, l'achat des équipements et des véhicules est limité au strict nécessaire. Les détails de ces différents coûts du projet sont repris dans les tableaux n° 1 et n° 2 ci-après.

---

<sup>1</sup> BCEAO, Bulletin mensuel des statistiques, mars 2022

<sup>2</sup> [Dollar US\(USD\) À Franc CFA \(BCEAO\)\(XOF\) Taux de Change Aujourd'hui - Taux de Change - Change Monnaie \(fxexchangerate.com\)](https://fxexchangerate.com)

Tableau n° 1: Résumé des coûts du projet par composante

REPUBLIQUE DU MALI  
PROJET DE FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION ET  
ENTREPRENEURIAT DES JEUNES RURAUX DEUXIEME PHASE (FIER - II)  
Components Project Cost Summary

	(FCFA Million)			(US\$ '000)			%	% Total
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total	Foreign Exchange	Base Costs
<b>A. Rendre l'environnement institutionnel et socio-économique favorable /a</b>								
Renforcer les capacités institutionnelles publiques et privées /b	1 942,8	970,6	2 913,4	3 265,2	1 631,3	4 896,5	33	5
Réalisation d'infrastructures économiques agrégatives /c	6 966,7	2 539,0	9 505,7	11 708,8	4 267,2	15 976,0	27	18
<b>Subtotal</b>	<b>8 909,5</b>	<b>3 509,6</b>	<b>12 419,1</b>	<b>14 973,9</b>	<b>5 898,5</b>	<b>20 872,5</b>	<b>28</b>	<b>23</b>
<b>B. Appuyer les jeunes ruraux (F&amp;H) à générer des revenus décents /d</b>								
Appuyer les jeunes ruraux (F&H) à choisir leur trajectoire professionnelle et à accéder à des services non financiers adaptés	10 239,2	2 050,2	12 289,4	17 208,7	3 445,7	20 654,4	17	23
Promouvoir l'accès des jeunes ruraux à des services financiers adaptés /e	21 525,3	41,3	21 566,5	36 176,9	69,3	36 246,2	-	40
<b>Subtotal</b>	<b>31 764,4</b>	<b>2 091,5</b>	<b>33 855,9</b>	<b>53 385,6</b>	<b>3 515,1</b>	<b>56 900,7</b>	<b>6</b>	<b>62</b>
C. Coordination et gestion du projet	6 526,7	1 460,6	7 987,3	10 969,3	2 454,8	13 424,1	18	15
<b>Total BASELINE COSTS</b>	<b>47 200,7</b>	<b>7 061,7</b>	<b>54 262,4</b>	<b>79 328,9</b>	<b>11 868,4</b>	<b>91 197,2</b>	<b>13</b>	<b>100</b>
Physical Contingencies	542,4	120,4	662,8	911,6	202,4	1 114,0	18	1
Price Contingencies	4 142,7	432,1	4 574,9	6 962,6	726,3	7 688,9	9	8
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>51 885,8</b>	<b>7 614,2</b>	<b>59 500,0</b>	<b>87 203,0</b>	<b>12 797,0</b>	<b>100 000,0</b>	<b>13</b>	<b>110</b>

/a à la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes ruraux

/b pour la formation et l'insertion économique des jeunes ruraux

/c pour les jeunes mises en exploitation et gérées de façon durable

/d par un accès durable à des services financiers et non financiers, adaptés à leurs besoins et aux exigences du marché

le jeunes filles et jeunes hommes

Tableau n° 2: Résumé des coûts du projet par catégorie de dépense

REPUBLIQUE DU MALI  
PROJET DE FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION ET  
ENTREPRENEURIAT DES JEUNES RURAUX DEUXIEME PHASE (FIER - II)  
Expenditure Accounts Project Cost Summary

	(FCFA Million)			(US\$ '000)			%	% Total
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total	Foreign Exchange	Base Costs
<b>I. Investment Costs</b>								
A. Génie civil / rural	6 787,4	1 696,8	8 484,2	11 407,3	2 851,8	14 259,2	20	16
B. Fonds de garantie	1 639,5	-	1 639,5	2 755,5	-	2 755,5	-	3
C. Fonds de refinancement	1 630,0	-	1 630,0	2 739,5	-	2 739,5	-	3
D. Equipement et matériel	950,3	1 425,4	2 375,6	1 597,1	2 395,6	3 992,7	60	4
E. Véhicule	264,7	397,0	661,7	444,8	667,3	1 112,1	60	1
F. Subventions à coût partager	18 179,5	-	18 179,5	30 553,8	-	30 553,8	-	34
G. Service de consultant	524,2	224,7	748,9	881,1	377,6	1 258,7	30	1
H. Service de non consultant	1 638,3	702,1	2 340,4	2 753,4	1 180,0	3 933,4	30	4
I. Formation, information, sensibilisation	9 951,7	1 756,2	11 707,9	16 725,5	2 951,6	19 677,1	15	22
J. Atelier, séminaire	200,0	22,2	222,2	336,1	37,3	373,4	10	-
<b>Total Investment Costs</b>	<b>41 765,4</b>	<b>6 224,4</b>	<b>47 989,9</b>	<b>70 194,0</b>	<b>10 461,2</b>	<b>80 655,3</b>	<b>13</b>	<b>88</b>
<b>II. Recurrent Costs</b>								
A. Frais du personnel	4 700,2	522,2	5 222,5	7 899,5	877,7	8 777,3	10	10
B. Fonctionnement du projet	735,0	315,0	1 050,0	1 235,3	529,4	1 764,7	30	2
<b>Total Recurrent Costs</b>	<b>5 435,2</b>	<b>837,2</b>	<b>6 272,5</b>	<b>9 134,8</b>	<b>1 407,1</b>	<b>10 542,0</b>	<b>13</b>	<b>12</b>
<b>Total BASELINE COSTS</b>	<b>47 200,7</b>	<b>7 061,7</b>	<b>54 262,4</b>	<b>79 328,9</b>	<b>11 868,4</b>	<b>91 197,2</b>	<b>13</b>	<b>100</b>
Physical Contingencies	542,4	120,4	662,8	911,6	202,4	1 114,0	18	1
Price Contingencies	4 142,7	432,1	4 574,9	6 962,6	726,3	7 688,9	9	8
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>51 885,8</b>	<b>7 614,2</b>	<b>59 500,0</b>	<b>87 203,0</b>	<b>12 797,0</b>	<b>100 000,0</b>	<b>13</b>	<b>110</b>

12. **Coûts du projet par composante.** FIER 2 est structuré en trois (03) composantes suivantes:(i) Rendre l'environnement institutionnel et socio-économique favorable à la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes ruraux qui comprend les sous-composantes suivantes: 1.1 *Renforcer les capacités institutionnelles publiques et privées pour la formation et l'insertion économique des jeunes ruraux* et 1.2 *Réalisation d'infrastructures économiques agrégatives résilientes pour les jeunes, qui seront mises en exploitation et gérées de façon durable*; (ii) Appuyer les jeunes ruraux à générer des revenus décents par un accès durable à des services financiers et non financiers adaptés à leurs besoins et aux exigences du marché, qui comporte les sous-composantes, 2.1 *Appuyer les jeunes ruraux à choisir leur trajectoire professionnelle et à accéder à des services non financiers adaptés* et 2.2 *Promouvoir l'accès des jeunes ruraux à des services financiers adaptés*; (iii) Coordination et gestion du projet.

13. La composante, « Appuyer les jeunes ruraux à générer des revenus décents par un accès durable à des services financiers et non financiers adaptés à leurs besoins et aux exigences du marché, qui comporte les sous-composantes » est principale du projet avec un coût estimé à 62% du coût de base. Elle est suivie par la première composante « Rendre l'environnement institutionnel et socio-économique favorable à la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes ruraux » dont la mise en œuvre nécessitera 23% des coûts de base du projet. La troisième et dernière composante, « Coordination et gestion du projet Renforcement des capacités institutionnelles, de gestion et de suivi et évaluation » absorbera environ 15% des coûts de base du projet. Le tableau n°1 ci-dessus ventile les coûts du projet par composante et sous-composante.

14. **Coûts du projet par catégorie de dépenses.** Le FIER 2 est organisé en douze (12) catégories de dépense sept (07) catégories de dépenses suivantes: (i) Génie civil/rural, (ii) Fonds de garantie, (iii) Fonds de refinancement, (iv) Equipements/ matériel, (v) Véhicule, (vi) Subventions à coût partager, (vii) Services de consultants, (viii) Services de non consultants, (ix) formation, information, sensibilisation, communication, (x) atelier, séminaire, (xi) fonctionnement et (xii) Frais du personnel. Sur la base de l'importance des ressources allouées à chacune d'elles, les principales catégories de dépense sont (i) « Subventions à coût partager », (ii) « formation, information, sensibilisation, communication », (iii) « Génie civil/rural et (iv) « frais du personnel » avec une allocation prévisionnelle représentant respectivement 34%, 22%, 16% et 10% des coûts de base du projet. Viennent ensuite les catégories de dépenses suivantes: (v) « équipements et matériels » et (vi) « services de non consultants » qui consomment chacune 4% des coûts de base du projet, (vii) « fonds de garantie » et (viii) « fonds de refinancement » dont le coût représente chacune 3% des coûts de base du projet, (ix) « fonctionnement », (x) « service de consultant » et « véhicule » dont les allocations prévisionnelles représentent 2% et 1% chacune des coûts de base du projet. L'allocation pour la catégorie de dépense « atelier et séminaire » est inférieure à 1% des coûts de base du projet. Les coûts relatifs aux catégories de dépense sont détaillés dans le tableau n° 2 ci-dessus.

15. **Financement du projet.** Il devrait être assuré par:(i) le FIDA au titre de prêt super concessionnel, de prêt concessionnel et de prêt commercial, (ii) les bénéficiaires, (iii) le gouvernement du Mali et (iii) des co-financiers<sup>3</sup> à rechercher. Les apports du FIDA s'élèvent à 39 millions de USD (23,2 milliards de FCFA) dont 27,6 millions de USD de prêt super concessionnel, 6,9 millions de USD de prêt concessionnel et 4,5 millions de USD de prêt commercial, correspondant au total à 39,0% du coût total du projet. Ces apports seraient assurés essentiellement les trois premières années de mise en œuvre du projet. Les co-financiers à rechercher contribueraient à hauteur de 39,6 millions de USD équivalents à 23,6 milliards de FCFA, soit environ 39,6% du coût total du projet. Ces contributions interviendraient à partir de la troisième année de l'exécution du projet, laissant ainsi une bonne marge de manœuvre au gouvernement appuyé par le FIDA à identifier les co-

---

<sup>3</sup>Financiers à rechercher entendus comme les partenaires financiers et techniques du Mali qui envisageraient d'intervenir dans les provinces et les thématiques cibles du FIER 2.



financiers intéressés. Les Bénéficiaires apporteraient environ 14,0 millions de USD (8,4 milliards de FCFA) dont 5,6 millions de USD d'apport direct en nature et/ou en espèce ainsi que 8,4 Millions de USD au titre de prêt auprès des SFD. Le plan de financement par composante est présenté dans le tableau n° 3 ci-après.

Tableau n° 3. Plan de financement par composante (USD)

	(US\$ '000)																
	The Government		Bénéficiaires		Co-financiers		FIDA PRET Super		FIDA PRET		SFD		Total		Local	Duties &	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	For. Exch.	(Excl. Taxes)	Taxes
<b>A. Rendre l'environnement institutionnel et socio-économique favorable /a</b>																	
Renforcer les capacités institutionnelles publiques et privées /b	1 079.5	20.8	103.8	2.0	867.8	16.7	2 866.3	55.2	273.2	5.3	-	-	5 190.5	5.2	1 707.0	2 404.1	1 079.5
Réalisation d'infrastructures économiques agrégatives /c	3 826.4	21.4	1 319.1	7.4	6 663.1	37.3	6 029.5	33.7	44.0	0.2	-	-	17 882.1	17.9	4 671.4	9 384.3	3 826.4
<b>Subtotal</b>	<b>4 905.9</b>	<b>21.3</b>	<b>1 422.8</b>	<b>6.2</b>	<b>7 530.9</b>	<b>32.6</b>	<b>8 895.8</b>	<b>38.6</b>	<b>317.2</b>	<b>1.4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>23 072.6</b>	<b>23.1</b>	<b>6 378.4</b>	<b>11 788.3</b>	<b>4 905.9</b>
<b>B. Appuyer les jeunes ruraux (F&amp;H) à générer des revenus décents /d</b>																	
Appuyer les jeunes ruraux (F&H) à choisir leur trajectoire professionnelle et à accéder à des services non financiers adaptés	450.0	2.0	3.5	-	12 035.8	52.6	10 013.9	43.7	395.7	1.7	-	-	22 898.9	22.9	3 742.7	18 706.1	450.0
Promouvoir l'accès des jeunes ruraux à des services financiers adaptés /e	54.6	0.1	4 206.7	10.7	13 065.5	33.1	7 327.7	18.6	6 385.8	16.2	8 408.8	21.3	39 449.2	39.4	71.3	39 334.9	43.0
<b>Subtotal</b>	<b>504.7</b>	<b>0.8</b>	<b>4 210.2</b>	<b>6.8</b>	<b>25 101.3</b>	<b>40.3</b>	<b>17 341.6</b>	<b>27.8</b>	<b>6 781.6</b>	<b>10.9</b>	<b>8 408.8</b>	<b>13.5</b>	<b>62 348.1</b>	<b>62.3</b>	<b>3 814.0</b>	<b>58 041.0</b>	<b>493.1</b>
C. Coordination et gestion du projet	1 933.8	13.3	-	-	6 965.9	47.8	4 964.0	34.0	715.6	4.9	-	-	14 579.3	14.6	2 604.6	10 040.9	1 933.8
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>7 344.4</b>	<b>7.3</b>	<b>5 633.1</b>	<b>5.6</b>	<b>39 598.1</b>	<b>39.6</b>	<b>31 201.3</b>	<b>31.2</b>	<b>7 814.4</b>	<b>7.8</b>	<b>8 408.8</b>	<b>8.4</b>	<b>100 000.0</b>	<b>100.0</b>	<b>12 797.0</b>	<b>79 870.3</b>	<b>7 332.7</b>

/a à la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes ruraux

/b pour la formation et l'insertion économique des jeunes ruraux

/c pour les jeunes mises en exploitation et gérées de façon durable

/d par un accès durable à des services financiers et non financiers, adaptés à leurs besoins et aux exigences du marché

/e jeunes filles et jeunes hommes

Tableau n° 4. Plan de financement par catégorie de dépense (USD)

	(US\$ '000)																
	The Government		Bénéficiaires		Co-financiers		FIDA PRET Super		FIDA PRET		SFD		Total		For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%			
1. Génie civil / rural	2 894.3	18.0	1 422.8	8.8	5 799.4	36.1	5 963.1	37.1	-	-	-	-	16 079.7	16.1	3 173.9	10 011.4	2 894.3
2. Fonds de garantie	0.0	-	-	-	168.2	5.9	1 478.8	51.8	1 209.9	42.4	-	-	2 856.9	2.9	-	2 856.9	-
3. Fonds de refinancement des SFD	11.6	0.4	-	-	152.9	5.4	1 816.0	64.0	858.3	30.2	-	-	2 838.8	2.8	-	2 838.8	-
4. Equipements / matériel	1 674.7	40.0	-	-	742.3	17.7	1 769.8	42.3	-	-	-	-	4 186.8	4.2	2 512.1	-	1 674.7
5. Véhicules	460.7	40.0	-	-	224.5	19.5	245.6	21.3	221.0	19.2	-	-	1 151.7	1.2	691.0	-	460.7
6. Subventions à coût partager	0.0	-	4 210.2	12.5	12 713.3	37.9	3 901.0	11.6	4 315.9	12.9	8 408.8	25.1	33 549.3	33.5	-	33 549.3	-
7. Services de consultant	238.3	18.0	-	-	307.8	23.3	622.1	47.0	155.5	11.7	-	-	1 323.6	1.3	393.9	691.5	238.3
8. Services de non consultant	760.1	18.0	-	-	1 803.3	42.7	1 143.1	27.1	516.1	12.2	-	-	4 222.5	4.2	1 252.5	2 210.0	760.1
9. Formation, information, sensibilisation,	0.0	-	-	-	11 520.1	52.7	10 356.2	47.3	-	-	-	-	21 876.3	21.9	3 224.5	18 651.9	-
10. Ateliers et séminaires	-0.0	-	-	-	117.6	29.2	168.6	41.9	116.2	28.9	-	-	402.4	0.4	39.8	362.6	-
11. Frais du personnel	959.3	10.0	-	-	5 118.1	53.4	3 164.4	33.0	351.6	3.7	-	-	9 593.4	9.6	941.5	7 692.6	959.3
12. Fonctionnement	345.3	18.0	-	-	930.6	48.5	572.8	29.9	69.8	3.6	-	-	1 918.5	1.9	567.9	1 005.3	345.3
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>7 344.4</b>	<b>7.3</b>	<b>5 633.1</b>	<b>5.6</b>	<b>39 598.1</b>	<b>39.6</b>	<b>31 201.3</b>	<b>31.2</b>	<b>7 814.4</b>	<b>7.8</b>	<b>8 408.8</b>	<b>8.4</b>	<b>100 000.0</b>	<b>100.0</b>	<b>12 797.0</b>	<b>79 870.3</b>	<b>7 332.7</b>

16. **Coût du projet par année.** L'exécution du FIER 2 est programmée sur sept (07) ans. Le projet prévoit de décaisser la première année, la deuxième année, la troisième année, la quatrième année et la cinquième année respectivement 11,5 Millions de USD (environ 6,9 milliards de FCFA), 18,8 millions de USD (environ 11,2 milliards de FCFA), 16,6 millions de USD (environ 9,9 milliards de FCFA), 16,8 millions de USD (environ 10,0 milliards de FCFA), 16,5 millions de USD (environ 9,8 milliards de FCFA), 10,5 millions de USD (environ 6,3 milliards de FCFA) et 9,2 Millions de USD (environ 5,5 milliards de FCFA). Les déboursements par composante et par année, ceux par catégorie de dépense et par année et ceux par investissements et charges récurrentes par co-financier et par année sont présentés respectivement dans les tableaux n° 5, n° 6 et n° 7 ci-après.

**Tableau n° 5: Coût par composante et par an**

REPUBLIQUE DU MALI  
PROJET DE FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION ET  
ENTREPRENEURIAT DES JEUNES RURAUX DEUXIEME PHASE (FIER - II)  
Project Components by Year – Totals Including Contingencies

	Totals Including Contingencies (FCFA Million)							Totals Including Contingencies (US\$ '000)								
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
<b>A. Rendre l'environnement institutionnel et socio-économique favorable /a</b>																
Renforcer les capacités institutionnelles publiques et privées /b	743,6	1 343,0	381,8	262,9	273,1	81,6	2,4	3 088,4	1 249,8	2 257,2	641,8	441,8	458,9	137,1	4,0	5 190,5
Réalisation d'infrastructures économiques agrégatives /c	18,1	1 894,0	3 184,7	2 899,9	2 622,6	10,2	10,4	10 639,8	30,4	3 183,2	5 352,5	4 873,7	4 407,8	17,1	17,5	17 882,1
<b>Subtotal</b>	<b>761,7</b>	<b>3 237,0</b>	<b>3 566,6</b>	<b>3 162,7</b>	<b>2 895,7</b>	<b>91,7</b>	<b>12,8</b>	<b>13 728,2</b>	<b>1 280,2</b>	<b>5 440,4</b>	<b>5 994,2</b>	<b>5 315,5</b>	<b>4 866,7</b>	<b>154,2</b>	<b>21,5</b>	<b>23 072,6</b>
<b>B. Appuyer les jeunes ruraux (F&amp;H) à générer des revenus décents /d</b>																
Appuyer les jeunes ruraux (F&H) à choisir leur trajectoire professionnelle et à accéder à des services non financiers adaptés	1 127,0	1 938,5	2 308,7	2 698,9	2 571,9	1 934,7	1 045,2	13 624,9	1 894,1	3 258,0	3 880,1	4 536,0	4 322,5	3 251,6	1 756,6	22 898,9
Promouvoir l'accès des jeunes ruraux à des services financiers adaptés /e	3 258,8	4 921,1	2 905,7	2 978,5	3 055,9	3 135,4	3 216,9	23 472,3	5 477,0	8 270,8	4 883,5	5 005,9	5 136,0	5 269,5	5 406,5	39 449,2
<b>Subtotal</b>	<b>4 385,8</b>	<b>6 859,6</b>	<b>5 214,3</b>	<b>5 677,4</b>	<b>5 627,8</b>	<b>5 070,1</b>	<b>4 262,1</b>	<b>37 097,1</b>	<b>7 371,1</b>	<b>11 528,7</b>	<b>8 763,6</b>	<b>9 541,9</b>	<b>9 458,5</b>	<b>8 521,2</b>	<b>7 163,1</b>	<b>62 348,1</b>
C. Coordination et gestion du projet	1 710,3	1 092,2	1 102,1	1 180,4	1 309,6	1 096,7	1 183,5	8 674,7	2 874,4	1 835,5	1 852,2	1 983,9	2 200,9	1 843,1	1 989,1	14 579,3
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>6 857,8</b>	<b>11 188,8</b>	<b>9 883,0</b>	<b>10 020,6</b>	<b>9 833,1</b>	<b>6 258,5</b>	<b>5 458,4</b>	<b>59 500,0</b>	<b>11 525,8</b>	<b>18 804,6</b>	<b>16 610,1</b>	<b>16 841,3</b>	<b>16 526,1</b>	<b>10 518,4</b>	<b>9 173,7</b>	<b>100 000,0</b>

/a à la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes ruraux

/b pour la formation et l'insertion économique des jeunes ruraux

/c pour les jeunes mises en exploitation et gérées de façon durable

/d par un accès durable à des services financiers et non financiers, adaptés à leurs besoins et aux exigences du marché

/e jeunes filles et jeunes hommes

**Tableau n° 6: Coût par catégorie de dépense et par an**

REPUBLICUE DU MALI  
PROJET DE FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION ET  
ENTREPRENEURIAT DES JEUNES RURAUX DEUXIEME PHASE (FIER - II)  
Expenditure Accounts by Years -- Totals Including Contingencies

	Totals Including Contingencies (FCFA Million)							Totals Including Contingencies (US\$ '000)								
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
<b>I. Investment Costs</b>																
A. Génie civil / rural	325,0	1 937,5	2 583,6	2 490,2	2 231,1	-	-	9 567,4	546,2	3 256,4	4 342,2	4 185,2	3 749,7	-	-	16 079,7
B. Fonds de garantie	514,1	1 062,2	23,5	24,1	24,7	25,3	26,0	1 699,9	864,0	1 785,2	39,4	40,5	41,5	42,6	43,7	2 856,9
C. Fonds de refinancement	516,6	1 060,1	21,3	21,9	22,5	23,0	23,6	1 689,1	868,3	1 781,7	35,8	36,8	37,7	38,7	39,7	2 838,8
D. Equipement et matériel	260,0	812,0	683,0	364,4	371,7	-	-	2 491,2	437,0	1 364,7	1 147,9	612,5	624,7	-	-	4 186,8
E. Véhicule	462,7	-	-	-	222,6	-	-	685,3	777,6	-	-	-	374,1	-	-	1 151,7
F. Subventions à coût partager	2 144,6	2 785,8	2 858,3	2 927,1	3 003,2	3 081,3	3 161,4	19 961,8	3 604,4	4 682,1	4 803,8	4 919,5	5 047,4	5 178,7	5 313,3	33 549,3
G. Service de consultant	352,6	111,8	99,8	88,6	19,6	20,0	95,1	787,6	592,7	187,9	167,7	148,9	32,9	33,7	159,8	1 323,6
H. Service de non consultant	192,1	499,4	542,8	628,4	422,5	152,4	74,9	2 512,4	322,9	839,3	912,3	1 056,1	710,1	256,1	125,9	4 222,5
I. Formation, information, sensibilisation	1 098,9	1 934,7	2 086,8	2 478,4	2 492,8	1 908,2	1 016,6	13 016,4	1 847,0	3 251,6	3 507,2	4 165,4	4 189,5	3 207,1	1 708,6	21 876,3
J. Atelier, séminaire	83,8	55,2	30,5	20,2	20,7	21,2	7,9	239,4	140,8	92,7	51,3	33,9	34,7	35,6	13,3	402,4
<b>Total Investment Costs</b>	<b>5 950,5</b>	<b>10 258,7</b>	<b>8 929,6</b>	<b>9 043,3</b>	<b>8 831,2</b>	<b>5 231,5</b>	<b>4 405,6</b>	<b>52 650,4</b>	<b>10 000,9</b>	<b>17 241,5</b>	<b>15 007,7</b>	<b>15 198,7</b>	<b>14 842,4</b>	<b>8 792,4</b>	<b>7 404,4</b>	<b>88 488,1</b>
<b>II. Recurrent Costs</b>																
A. Frais du personnel	755,5	774,7	794,3	814,4	835,1	856,2	877,9	5 708,1	1 269,8	1 301,9	1 334,9	1 368,8	1 403,5	1 439,0	1 475,5	9 593,4
B. Fonctionnement du projet	151,8	155,4	159,1	162,9	166,8	170,7	174,8	1 141,5	255,1	261,2	267,4	273,8	280,3	287,0	293,8	1 918,5
<b>Total Recurrent Costs</b>	<b>907,3</b>	<b>930,1</b>	<b>953,4</b>	<b>977,3</b>	<b>1 001,8</b>	<b>1 027,0</b>	<b>1 052,8</b>	<b>6 849,6</b>	<b>1 524,9</b>	<b>1 563,1</b>	<b>1 602,3</b>	<b>1 642,5</b>	<b>1 683,8</b>	<b>1 726,0</b>	<b>1 769,3</b>	<b>11 512,0</b>
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>6 857,8</b>	<b>11 188,8</b>	<b>9 883,0</b>	<b>10 020,6</b>	<b>9 833,1</b>	<b>6 258,5</b>	<b>5 458,4</b>	<b>59 500,0</b>	<b>11 525,8</b>	<b>18 804,6</b>	<b>16 610,1</b>	<b>16 841,3</b>	<b>16 526,1</b>	<b>10 518,4</b>	<b>9 173,7</b>	<b>100 000,0</b>

**Tableau n° 7: Coût d'investissement et récurrents par financier et par année**

	Financing (FCFA Million)							Financing (US\$ '000)								
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
<b>I. Investment Costs</b>																
The Government	445.6	783.6	860.8	723.1	718.9	31.0	30.6	3 593.6	749.0	1 316.9	1 446.8	1 215.2	1 208.2	52.2	51.4	6 039.7
Bénéficiaires	309.6	519.4	586.0	586.4	572.8	383.7	393.6	3 351.7	520.4	873.0	985.0	985.6	962.7	644.8	661.6	5 633.1
Co-financiers	-	-	24.9	5 948.5	6 776.5	4 033.9	3 178.1	19 961.9	-	-	41.8	9 997.5	11 389.0	6 779.7	5 341.4	33 549.4
FIDA PRET Super Concessionnel	3 250.0	6 390.0	5 659.7	1 041.5	-	-	-	16 341.2	5 462.1	10 739.4	9 512.1	1 750.5	-	-	-	27 464.2
FIDA PRET Concessionnel	1 466.3	1 859.2	1 073.3	-	-	-	-	4 398.8	2 464.4	3 124.8	1 803.8	-	-	-	-	7 392.9
SFD	479.0	706.5	724.9	743.7	763.1	782.9	803.2	5 003.3	805.0	1 187.4	1 218.3	1 249.9	1 282.4	1 315.8	1 350.0	8 408.8
<b>Total Investment Costs</b>	<b>5 950.5</b>	<b>10 258.7</b>	<b>8 929.6</b>	<b>9 043.3</b>	<b>8 831.2</b>	<b>5 231.5</b>	<b>4 405.6</b>	<b>52 650.4</b>	<b>10 000.9</b>	<b>17 241.5</b>	<b>15 007.7</b>	<b>15 198.7</b>	<b>14 842.4</b>	<b>8 792.4</b>	<b>7 404.4</b>	<b>88 488.1</b>
<b>II. Recurrent Costs</b>																
The Government	102.9	105.4	108.1	110.8	113.5	116.4	119.3	776.3	172.9	177.2	181.6	186.2	190.8	195.6	200.4	1 304.7
Bénéficiaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Co-financiers	-	-	-	866.5	888.3	910.6	933.5	3 599.0	-	-	-	1 456.4	1 493.0	1 530.5	1 568.9	6 048.7
FIDA PRET Super Concessionnel	722.9	741.1	759.7	-	-	-	-	2 223.6	1 215.0	1 245.5	1 276.7	-	-	-	-	3 737.2
FIDA PRET Concessionnel	81.5	83.6	85.7	-	-	-	-	250.8	137.0	140.5	144.0	-	-	-	-	421.4
SFD	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Recurrent Costs</b>	<b>907.3</b>	<b>930.1</b>	<b>953.4</b>	<b>977.3</b>	<b>1 001.8</b>	<b>1 027.0</b>	<b>1 052.8</b>	<b>6 849.6</b>	<b>1 524.9</b>	<b>1 563.1</b>	<b>1 602.3</b>	<b>1 642.5</b>	<b>1 683.8</b>	<b>1 726.0</b>	<b>1 769.3</b>	<b>11 512.0</b>
<b>III. Financial Charges</b>																
The Government	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bénéficiaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Co-financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FIDA PRET Super Concessionnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FIDA PRET Concessionnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SFD	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Financial Charges</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Financing of Costs</b>	<b>6 857.8</b>	<b>11 188.8</b>	<b>9 883.0</b>	<b>10 020.6</b>	<b>9 833.1</b>	<b>6 258.5</b>	<b>5 458.4</b>	<b>59 500.0</b>	<b>11 525.8</b>	<b>18 804.6</b>	<b>16 610.1</b>	<b>16 841.3</b>	<b>16 526.1</b>	<b>10 518.4</b>	<b>9 173.7</b>	<b>100 000.0</b>

**Tableau n° 8: Décaissements par semestre**

	(FCFA Million)									(US\$ '000)								
	Financing Available					Total	Costs to be			Financing Available					Total	Costs to be		
	FIDA PRET		SFD	FIDA PRET			Project	The Government		FIDA PRET		SFD	FIDA PRET			Project	The Government	
	Bénéficiaires	Co-financiers		Concessionnel	Concessionnel			Cumulative	Bénéficiaires	Co-financiers	Concessionnel		Concessionnel	Cumulative			Bénéficiaires	Co-financiers
Amount	Amount	Amount	Amount	Amount	Costs	Cash Flow	Cash Flow	Amount	Amount	Amount	Amount	Amount	Costs	Cash Flow	Cash Flow			
1	154.8	-	1 986.4	773.9	239.5	3 154.7	3 428.9	-274.3	-274.3	260.2	-	3 338.6	1 300.7	402.5	5 301.9	5 762.9	-460.9	-460.9
2	154.8	-	1 986.4	773.9	239.5	3 154.7	3 428.9	-274.3	-548.5	260.2	-	3 338.6	1 300.7	402.5	5 301.9	5 762.9	-460.9	-921.9
3	259.7	-	3 565.5	971.4	353.3	5 149.9	5 594.4	-444.5	-993.0	436.5	-	5 992.5	1 632.6	593.7	8 655.3	9 402.3	-747.1	-1 668.9
4	259.7	-	3 565.5	971.4	353.3	5 149.9	5 594.4	-444.5	-1 437.5	436.5	-	5 992.5	1 632.6	593.7	8 655.3	9 402.3	-747.1	-2 416.0
5	293.0	12.4	3 209.7	579.5	362.4	4 457.0	4 941.5	-484.5	-1 922.0	492.5	20.9	5 394.4	973.9	609.1	7 490.8	8 305.0	-814.2	-3 230.2
6	293.0	12.4	3 209.7	579.5	362.4	4 457.0	4 941.5	-484.5	-2 406.4	492.5	20.9	5 394.4	973.9	609.1	7 490.8	8 305.0	-814.2	-4 044.4
7	293.2	3 407.5	520.8	-	371.9	4 593.4	5 010.3	-416.9	-2 823.3	492.8	5 726.9	875.2	-	625.0	7 719.9	8 420.6	-700.7	-4 745.1
8	293.2	3 407.5	520.8	-	371.9	4 593.4	5 010.3	-416.9	-3 240.2	492.8	5 726.9	875.2	-	625.0	7 719.9	8 420.6	-700.7	-5 445.8
9	286.4	3 832.4	-	-	381.5	4 500.3	4 916.5	-416.2	-3 656.4	481.3	6 441.0	-	-	641.2	7 563.6	8 263.1	-699.5	-6 145.3
10	286.4	3 832.4	-	-	381.5	4 500.3	4 916.5	-416.2	-4 072.6	481.3	6 441.0	-	-	641.2	7 563.6	8 263.1	-699.5	-6 844.8
11	191.8	2 472.3	-	-	391.4	3 055.5	3 129.2	-73.7	-4 146.3	322.4	4 155.1	-	-	657.9	5 135.4	5 259.2	-123.9	-6 968.6
12	191.8	2 472.3	-	-	391.4	3 055.5	3 129.2	-73.7	-4 220.0	322.4	4 155.1	-	-	657.9	5 135.4	5 259.2	-123.9	-7 092.5
13	196.8	2 055.8	-	-	401.6	2 654.3	2 729.2	-74.9	-4 295.0	330.8	3 455.1	-	-	675.0	4 460.9	4 586.9	-125.9	-7 218.4
14	196.8	2 055.8	-	-	401.6	2 654.3	2 729.2	-74.9	-4 369.9	330.8	3 455.1	-	-	675.0	4 460.9	4 586.9	-125.9	-7 344.4
<b>Total</b>	3 351.7	23 560.9	18 564.8	4 649.5	5 003.3	55 130.1	59 500.0	-4 369.9	-4 369.9	5 633.1	39 598.1	31 201.3	7 814.4	8 408.8	92 655.7	100 000.0	-7 344.4	-7 344.4



17. **Coûts détaillés.** Cinq (05) tableaux de coûts détaillés correspondant chacun à une sous-composante ont été générés par le programme Costab. Ils sont repris ci-après.

Tableau n° 9 coûts de la sous-composante « Renforcement de la capacité institutionnelle des agences nationales, ... »

REPUBLIQUE DU MALI  
PROJET DE FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION ET  
ENTREPRENEURIAT DES JEUNES RURAUX DEUXIEME PHASE (FIER - II)  
Table 1.1-1. Renforcement de la capacité institutionnelle des agences nationales /a  
Detailed Costs

Unit	Quantities								Unit Cost (FCFA Million)	Base Cost (FCFA Million)					Totals Including Contingencies (US\$ '000)											
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	
<b>I. Investment Costs</b>																										
<b>A. Renforcer les capacités du MENEFP et de ses démembrements /b</b>																										
<b>1. A mettre en oeuvre progressive le SIMTFP</b>																										
Expertise nationale	pers.mois	12	-	-	-	-	-	-	12	1,2	14,4	-	-	-	-	-	-	14,4	24,5	-	-	-	-	-	-	24,5
Expertise internationale	pers.mois	1	-	-	-	-	-	-	1	6	6,0	-	-	-	-	-	-	6,0	10,2	-	-	-	-	-	-	10,2
Formation des cadres	pers	12	12	-	-	-	-	-	24	0,6	7,2	7,2	-	-	-	-	-	14,4	12,5	12,8	-	-	-	-	-	25,3
Ateliers régionaux	nombre	4	4	-	-	-	-	-	8	2	8,0	8,0	-	-	-	-	-	16,0	13,9	14,2	-	-	-	-	-	29,1
<b>Subtotal</b>											35,6	15,2	-	-	-	-	-	50,8	61,1	27,1	-	-	-	-	-	88,1
<b>B. Stratégie / Politique nationale de l'entrepreneuriat</b>																										
Expertise nationale	pers.mois	-	6	-	-	-	-	-	6	1,2	-	7,2	-	-	-	-	-	7,2	-	12,5	-	-	-	-	-	12,5
Expertise internationale	pers.mois	-	1	-	-	-	-	-	1	6	-	6,0	-	-	-	-	-	6,0	-	10,4	-	-	-	-	-	10,4
Journées régionales	nombre	-	8	-	-	-	-	-	8	4	-	32,0	-	-	-	-	-	32,0	-	56,9	-	-	-	-	-	56,9
Conférence nationale	nombre	-	1	-	-	-	-	-	1	10	-	10,0	-	-	-	-	-	10,0	-	17,8	-	-	-	-	-	17,8
<b>Subtotal</b>											-	55,2	-	-	-	-	-	55,2	-	97,7	-	-	-	-	-	97,7
<b>C. Conférence nationale sur la formation professionnelle et l'insertion</b>																										
Expertise nationale	pers.mois	-	-	4	-	-	-	-	4	4,8	-	-	19,2	-	-	-	-	19,2	-	34,2	-	-	-	-	-	34,2
Expertise internationale /c	pers.mois	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Conférence nationale	nombre	-	-	1	-	-	-	-	1	10	-	-	10,0	-	-	-	-	10,0	-	18,3	-	-	-	-	-	18,3
<b>Subtotal</b>											-	-	29,2	-	-	-	-	29,2	-	52,5	-	-	-	-	-	52,5
<b>D. Journées d'information et de sensibilisation sur les métiers émergents</b>																										
Expertise nationale	pers.mois	2	2	-	-	-	-	-	4	2,4	4,8	4,8	-	-	-	-	-	9,6	8,2	8,4	-	-	-	-	-	16,5
Expertise internationale /d	pers.mois	1	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Journées régionales	nombre	4	4	-	-	-	-	-	8	4	16,0	16,0	-	-	-	-	-	32,0	27,8	28,5	-	-	-	-	-	56,3
<b>Subtotal</b>											20,8	20,8	-	-	-	-	-	41,6	35,9	36,8	-	-	-	-	-	72,8
<b>E. Formation des cadres (DNE, DNFP et DR)</b>																										
Au Mali	pers	12	6	6	-	-	-	-	24	0,9	10,8	5,4	5,4	-	-	-	-	21,6	18,7	9,6	9,8	-	-	-	-	38,2
A l'étranger /e	pers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Subtotal</b>											10,8	5,4	5,4	-	-	-	-	21,6	18,7	9,6	9,8	-	-	-	-	38,2
<b>F. Matériel informatique et de reprographie (SIMTFP, DNE, DNFP et DR)</b>																										
Serveurs /f	nombre	-	3	-	-	-	-	-	3	3	-	9,0	-	-	-	-	-	9,0	-	15,6	-	-	-	-	-	15,6
Ordinateurs de bureau /g	nombre	-	40	-	-	-	-	-	40	0,78	-	31,2	-	-	-	-	-	31,2	-	54,0	-	-	-	-	-	54,0
Ordinateurs portables /h	nombre	-	18	-	-	-	-	-	18	0,78	-	14,0	-	-	-	-	-	14,0	-	24,3	-	-	-	-	-	24,3
Tablettes	nombre	-	32	-	-	-	-	-	32	0,18	-	5,8	-	-	-	-	-	5,8	-	10,0	-	-	-	-	-	10,0
Imprimantes (multifonctions) /i	nombre	-	38	-	-	-	-	-	38	0,18	-	6,8	-	-	-	-	-	6,8	-	11,8	-	-	-	-	-	11,8
Photocopieurs /j	nombre	-	13	-	-	-	-	-	13	0,9	-	11,7	-	-	-	-	-	11,7	-	20,3	-	-	-	-	-	20,3
Onsieurs /k	nombre	-	38	-	-	-	-	-	38	0,18	-	6,8	-	-	-	-	-	6,8	-	11,8	-	-	-	-	-	11,8
Antivirus /l	nombre	-	93	-	-	-	-	-	93	0,03	-	2,8	-	-	-	-	-	2,8	-	4,8	-	-	-	-	-	4,8
<b>Subtotal</b>											-	88,2	-	-	-	-	-	88,2	-	152,7	-	-	-	-	-	152,7
<b>G. Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF)</b>																										
Expertise nationale	pers.mois	5	-	-	-	-	-	-	5	1,2	6,0	-	-	-	-	-	-	6,0	10,2	-	-	-	-	-	-	10,2
Expertise internationale	pers.mois	1	-	-	-	-	-	-	1	6	6,0	-	-	-	-	-	-	6,0	10,2	-	-	-	-	-	-	10,2
<b>Subtotal</b>											12,0	-	-	-	-	-	-	12,0	20,4	-	-	-	-	-	-	20,4
<b>H. Institut National d'Ingénierie de Formation Professionnelle (INIFORP)</b>																										
Expertise nationale	pers.mois	4	4	4	-	-	-	-	12	1,2	4,8	4,8	-	-	-	-	-	14,4	8,2	8,4	8,6	-	-	-	-	25,1
Expertise internationale /m	pers.mois	1	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation au Mali	pers	10	8	6	-	-	-	-	24	0,6	6,0	4,8	3,6	-	-	-	-	14,4	10,4	8,5	6,6	-	-	-	-	25,5
Formation à l'étranger /n	nombre	1	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Subtotal</b>											10,8	9,6	8,4	-	-	-	-	28,8	18,6	16,9	15,1	-	-	-	-	50,6
<b>I. Formation des conseillers en entrepreneuriat /o</b>																										
Formation au Mali	pers	12	6	6	-	-	-	-	24	0,9	10,8	5,4	5,4	-	-	-	-	21,6	18,7	9,6	9,8	-	-	-	-	38,2
Formation à l'étranger /p	pers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Subtotal</b>											10,8	5,4	5,4	-	-	-	-	21,6	18,7	9,6	9,8	-	-	-	-	38,2
<b>J. Amélioration de la connaissance des exploitations agricoles et des entreprises rurales</b>																										
Enregistrer et immatriculer les EAF et des entreprises rurales /q	nombre	1 000	50 000	70 000	100 000	100 000	29 000	-	350 000	0,002	2,4	120,0	168,0	240,0	240,0	69,6	-	840,0	4,1	208,9	299,5	438,0	448,5	133,2	-	1 532,2
<b>Total</b>											103,2	319,8	216,4	240,0	240,0	69,6	-	1 189,0	177,6	569,3	386,8	438,0	448,5	133,2	-	2 143,3

/a pour la promotion de la formation et de l'emploi des jeunes  
/b MENEFP, Ministère de l'Entrepreneuriat national, de l'Emploi et de la Formation professionnelle  
/c PM  
/d PM  
/e PM  
/f pour SIMTFP  
/g 8 pour SIMTFP, DNE et DNFP et 16 pour DR  
/h 4 pour SIMTFP, 3 pour DNE et DNFP et 8 pour DR  
/i 6 pour SIMTFP, 8 pour DNE et DNFP et 16 pour DR  
/j 3 pour SIMTFP, 1 pour DNE et DNFP et 8 pour DR  
/k 6 pour SIMTFP, 8 pour DNE et DNFP et 16 pour DR  
/l 147 pour SIMTFP, 11 pour DNE et DNFP et 24 pour DR  
/m PM  
/n PM  
/o Agence pour la Promotion de l'Emploi Jeune (APEJ)  
/p PM  
/q EAF: exploitations Agricoles familiales

## Tableau n° 10: Renforcer les capacités des centres de formation professionnelle et des acteurs régionaux et locaux chargés de fournir des services adaptés aux besoins des jeunes ruraux

REPUBLIQUE DU MALI  
PROJET DE FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION ET  
ENTREPRENEURIAT DES JEUNES RURAUX DEUXIEME PHASE (FIER - II)  
Table 1.1.2. Renforcer les capacités des centres de formation professionnelle et des acteurs régionaux et locaux chargés de fournir des services adaptés aux besoins des jeunes ruraux.  
Detailed Costs

Unit	Quantities							Unit Cost (FCFA Million)	Base Cost (FCFA Million)							Totals Including Contingencies (US\$ '000)										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029		Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	
<b>I. Investment Costs</b>																										
<b>A. Renforcer les capacités des centres de formation professionnelle et des acteurs régionaux et locaux /a</b>																										
<b>1. Collectivités Territoriales (CT)</b>																										
Expertise nationale	pers.mois	2	-	-	-	-	-	2	1.2	2.4	-	-	-	-	-	2.4	4.1	-	-	-	-	-	-	-	-	4.1
Expertise internationale	pers.mois	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation au Mali	pers	4	4	-	-	-	-	8	0.9	3.6	3.6	-	-	-	-	7.2	6.2	6.4	-	-	-	-	-	-	12.7	
Formation à l'étranger /b	pers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Subtotal</b>										6.0	3.6	-	-	-	-	9.6	10.3	6.4	-	-	-	-	-	-	16.7	
<b>2. Centre des ressources</b>																										
Expertise nationale	pers.mois	4	-	-	-	-	-	4	1.2	4.8	-	-	-	-	-	4.8	8.2	-	-	-	-	-	-	-	8.2	
Expertise internationale /c	pers.mois	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Formation au Mali	pers	4	4	-	-	-	-	8	0.9	3.6	3.6	-	-	-	-	7.2	6.2	6.4	-	-	-	-	-	-	12.7	
Formation à l'étranger /d	pers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Véhicule utilitaire	nombre	4	-	-	-	-	-	4	25	100.0	-	-	-	-	-	100.0	169.7	-	-	-	-	-	-	-	169.7	
<b>Subtotal</b>										108.4	3.6	-	-	-	-	112.0	184.2	6.4	-	-	-	-	-	-	190.6	
<b>3. Diagnostics et plans de renforcement de capacités des CFP /e</b>																										
Expertise nationale	pers.mois	12	-	-	-	-	-	12	1.2	14.4	-	-	-	-	-	14.4	24.5	-	-	-	-	-	-	-	24.5	
Expertise internationale /f	pers.mois	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Curricula/modules de formation	nombre	4	12	-	-	-	-	16	1.5	6.0	18.0	-	-	-	-	24.0	10.2	31.3	-	-	-	-	-	-	41.5	
Formation des cadres formateurs au Mali	pers	32	32	-	-	-	-	64	0.9	28.8	28.8	-	-	-	-	57.6	50.0	51.2	-	-	-	-	-	-	101.2	
Formation à l'étranger /g	pers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Construction de nouveaux bâtiments pour extension	m²	690	1 150	-	-	-	-	1 840	0.3	207.0	345.0	-	-	-	-	552.0	369.8	631.4	-	-	-	-	-	-	1 001.2	
Réhabilitation des bâtiments	m²	450	750	-	-	-	-	1 200	0.075	33.8	56.3	-	-	-	-	90.0	60.3	102.9	-	-	-	-	-	-	163.2	
Équipement et mobilier des CFP	lot	-	3	1	-	-	-	4	120	-	360.0	120.0	-	-	-	480.0	-	623.3	211.9	-	-	-	-	-	835.2	
Véhicule utilitaire /h	nombre	8	-	-	-	-	-	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Motos	nombre	4	-	-	-	4	-	8	0.9	3.6	-	-	3.6	-	-	7.2	6.1	-	-	-	-	6.6	-	-	12.7	
<b>Subtotal</b>										293.6	808.1	120.0	-	3.6	-	1 225.2	520.9	1 440.3	211.9	-	6.6	-	-	-	2 178.7	
<b>4. Formation des conseillers en entrepreneuriat /i</b>																										
Formation au Mali	pers	20	60	-	-	-	-	80	0.9	18.0	54.0	-	-	-	-	72.0	31.2	96.1	-	-	-	-	-	-	127.3	
<b>5. Matériel informatique et de reprographie (CT,CDR et 8CFP)</b>																										
Serveurs /j	nombre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Ordinateurs de bureau /k	nombre	56	-	-	-	-	-	56	0.78	43.7	-	-	-	-	-	43.7	74.1	-	-	-	-	-	-	-	74.1	
Ordinateurs portables /l	nombre	12	-	-	-	-	-	12	0.78	9.4	-	-	-	-	-	9.4	15.9	-	-	-	-	-	-	-	15.9	
Tablettes /m	nombre	84	-	-	-	-	-	84	0.18	15.1	-	-	-	-	-	15.1	25.7	-	-	-	-	-	-	-	25.7	
Imprimantes (multifonction) /n	nombre	12	-	-	-	-	-	12	0.18	2.2	-	-	-	-	-	2.2	3.7	-	-	-	-	-	-	-	3.7	
Photocopieurs /o	nombre	12	-	-	-	-	-	12	0.9	10.8	-	-	-	-	-	10.8	18.3	-	-	-	-	-	-	-	18.3	
Onduleurs /p	nombre	20	-	-	-	-	-	20	0.18	3.6	-	-	-	-	-	3.6	6.1	-	-	-	-	-	-	-	6.1	
Antivirus /q	nombre	64	-	-	-	-	-	64	0.03	1.9	-	-	-	-	-	1.9	3.3	-	-	-	-	-	-	-	3.3	
<b>Subtotal</b>										86.6	-	-	-	-	-	86.6	147.1	-	-	-	-	-	-	-	147.1	
<b>Total</b>										512.6	869.3	120.0	-	3.6	-	1 505.4	893.7	1 549.2	211.9	-	6.6	-	-	-	2 661.4	

/a chargés de fournir des services adaptés aux besoins des jeunes ruraux

/b PM

/c PM

/d PM

/e CFP : Centres de Formation Professionnelle

/f PM

/g PM

/h PM

/i pour Services de formation et conseil à l'entrepreneuriat

/j pour SMTFFP

/k 8 pour CT et 48 pour CFP

/l 8 pour CDR et 4 pour CFP

/m pour CFP

/n 4 pour CT, 4 pour CDR et 4 pour CFP

/o 4 pour CT, 4 pour CDR et 4 pour CFP

/p 8 pour CT, 8 pour CDR et 4 pour CFP

/q 8 pour CT, 8 pour CDR et 48 pour CFP

## Tableau n° 11: Réaliser les infrastructures agrégatives résilientes de production, de transformation et de commercialisation au profit des jeunes

REPUBLIQUE DU MALI  
PROJET DE FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION ET  
ENTREPRENEURIAT DES JEUNES RURAUX DEUXIEME PHASE (FIER - II)  
Table 1.1.3. Renforcer les capacités des organisations fédératives des jeunes et des femmes ruraux, et autres faîtières et agences similaires, ainsi que leurs démembrements à la base.  
Detailed Costs

Unit	Quantities								Unit Cost (FCFA Million)	Base Cost (FCFA Million)								Totals Including Contingencies (US\$ '000)								
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	
<b>I. Investment Costs</b>																										
<b>A. Diagnostics et plans de renforcement de capacités</b>																										
Expertise nationale /a	pers.mois	6	2	-	-	-	-	-	8	1,2	7,2	2,4	-	-	-	-	-	9,6	12,2	4,2	-	-	-	-	-	16,4
Expertise internationale /b	pers.mois	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Subtotal</b>											7,2	2,4	-	-	-	-	-	9,6	12,2	4,2	-	-	-	-	-	16,4
<b>B. Réalisation de(s) plans de renforcement des capacités</b>																										
<b>1. Expertise /c</b>																										
Nationale	pers.mois	6,2	-	-	-	-	-	-	6,2	1,2	7,4	-	-	-	-	-	-	7,4	12,7	-	-	-	-	-	-	12,7
Internationale /d	pers.mois	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Subtotal</b>											7,4	-	-	-	-	-	-	7,4	12,7	-	-	-	-	-	-	12,7
<b>2. Formations /e</b>																										
Au Mali	pers	40	40	-	-	-	-	-	80	0,9	36,0	36,0	-	-	-	-	-	72,0	62,5	64,1	-	-	-	-	-	126,5
A l'étranger /f	pers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Subtotal</b>											36,0	36,0	-	-	-	-	-	72,0	62,5	64,1	-	-	-	-	-	126,5
<b>3. Matériel roulant</b>																										
Véhicule tout terrain	nombre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Motos /g	nombre	5	-	-	-	-	-	-	5	0,9	4,5	-	-	-	-	-	-	4,5	7,6	-	-	-	-	-	-	7,6
<b>Subtotal</b>											4,5	-	-	-	-	-	-	4,5	7,6	-	-	-	-	-	-	7,6
<b>4. Gestion de projet (région pilote) /h</b>																										
	pers.mois	18	36	18	-	-	-	-	72	1,2	21,6	43,2	21,6	-	-	-	-	86,4	37,5	76,9	39,4	-	-	-	-	153,8
<b>5. Matériel informatique et de reprographie (CT,CDR et 8CFP)</b>																										
Serveurs /i	nombre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ordinateurs de bureau	nombre	12	-	-	-	-	-	-	12	0,78	9,4	-	-	-	-	-	-	9,4	15,9	-	-	-	-	-	-	15,9
Ordinateurs portables	nombre	4	-	-	-	-	-	-	4	0,78	3,1	-	-	-	-	-	-	3,1	5,3	-	-	-	-	-	-	5,3
Tablettes	nombre	20	-	-	-	-	-	-	20	0,18	3,6	-	-	-	-	-	-	3,6	6,1	-	-	-	-	-	-	6,1
Imprimantes (multifonctions)	nombre	12	-	-	-	-	-	-	12	0,18	2,2	-	-	-	-	-	-	2,2	3,7	-	-	-	-	-	-	3,7
Photocopieurs	nombre	4	-	-	-	-	-	-	4	0,9	3,6	-	-	-	-	-	-	3,6	6,1	-	-	-	-	-	-	6,1
Onduleurs	nombre	12	-	-	-	-	-	-	12	0,18	2,2	-	-	-	-	-	-	2,2	3,7	-	-	-	-	-	-	3,7
Antivirus	nombre	36	-	-	-	-	-	-	36	0,03	1,1	-	-	-	-	-	-	1,1	1,8	-	-	-	-	-	-	1,8
<b>Subtotal</b>											25,1	-	-	-	-	-	-	25,1	42,6	-	-	-	-	-	-	42,6
<b>6. Missions de suivi des activités sur le terrain /j</b>																										
	jour.mission	40	40	40	40	40	40	40	280	0,05	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	14,0	3,5	3,6	3,6	3,7	3,8	3,9	4,0	26,2
<b>Subtotal</b>											96,6	81,2	23,6	2,0	2,0	2,0	2,0	209,4	166,3	144,5	43,0	3,7	3,8	3,9	4,0	369,4
<b>Total</b>											103,8	83,6	23,6	2,0	2,0	2,0	2,0	219,0	178,6	148,7	43,0	3,7	3,8	3,9	4,0	385,6

/a 2 experts par OPF; 1 OPF par région et 4 régions, 1 mois de formation

/b PM

/c 4 OPF dans 4 régions x 2 experts x 1 mois

/d PM

/e 4 R x 20 p x 4 OPF x 0,25 mois

/f PM

/g 1moto par Cercle; 5 cercles dans 4 régions

/h 3 cadres x 24 mois

/i PM

/j 2 personnes x 1 missions de 5 jours par trimestre pendant 7 années

## Tableau n°12: Réaliser les infrastructures agrégatives résilientes de production, de transformation et de commercialisation au profit des jeunes

REPUBLIQUE DU MALI  
 PROJET DE FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION ET  
 ENTREPRENEURIAT DES JEUNES RURAUX, DEUXIEME PHASE (FIER - II)  
 Table 1.2.1. Réaliser les infrastructures agrégatives résilientes de production, de transformation  
 et de commercialisation au profit des jeunes. Ia

### Detailed Costs

Unit	Quantities								Unit Cost (FCFA Million)	Base Cost (FCFA Million)								Base Cost (US\$ '000)								
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	
<b>I. Investment Costs</b>																										
<b>A. Installation des infrastructures agrégatives de production</b>																										
Périmètre maraîcher	ha	-	10	25	25	20	-	-	80	14,7	-	147,0	367,5	367,5	294,0	-	-	1 176,0	-	247,1	617,6	617,6	494,1	-	-	1 976,5
Périmètre rizicole	ha	-	5	10	6	5	-	-	26	10	-	50,0	100,0	60,0	50,0	-	-	260,0	-	84,0	168,1	100,8	84,0	-	-	437,0
Périmètre aquacole	ha	-	5	6	5	5	-	-	21	97,2	-	486,0	583,2	486,0	486,0	-	-	2 041,2	-	816,8	980,2	816,8	816,8	-	-	3 430,6
Périmètre d'embouche	ha	-	10	25	25	20	-	-	80	38	-	380,0	950,0	950,0	760,0	-	-	3 040,0	-	638,7	1 596,6	1 596,6	1 277,3	-	-	5 109,2
Centres artisanaux	nombre	-	1	1	1	1	-	-	4	315	-	315,0	315,0	315,0	315,0	-	-	1 260,0	-	529,4	529,4	529,4	529,4	-	-	2 117,6
<b>Subtotal</b>											-	1 378,0	2 315,7	2 178,5	1 905,0	-	-	7 777,2	-	2 316,0	3 891,9	3 661,3	3 201,7	-	-	13 070,9
<b>B. Installation des infrastructures agrégatives de transformation de produits</b>																										
Transformation de produits maraîchers	nombre	-	2	2	2	2	-	-	8	75	-	150,0	150,0	150,0	150,0	-	-	600,0	-	252,1	252,1	252,1	252,1	-	-	1 008,4
Transformation de riz	unité	-	1	2	1	1	-	-	5	150	-	150,0	300,0	150,0	150,0	-	-	750,0	-	252,1	504,2	252,1	252,1	-	-	1 260,5
Transformation de poissons	unité	-	1	2	1	1	-	-	5	40	-	40,0	80,0	40,0	40,0	-	-	200,0	-	67,2	134,5	67,2	67,2	-	-	336,1
<b>Total</b>											-	1 718,0	2 845,7	2 518,5	2 245,0	-	-	9 327,2	-	2 887,4	4 782,7	4 232,8	3 773,1	-	-	15 676,0

la qui seront mises en exploitation et gérées de façon durable

## Tableau n° 13: Promouvoir des arrangements institutionnels inclusifs pour les jeunes ruraux, pour l'exploitation durable des infrastructures agrégatives réalisées

REPUBLIQUE DU MALI  
PROJET DE FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION ET  
ENTREPRENEURIAT DES JEUNES RURAUX DEUXIEME PHASE (FIER - II)

Table 1.2.2. Promouvoir des arrangements institutionnels inclusifs pour les jeunes ruraux, pour l'exploitation durable des infrastructures agrégatives réalisées  
Detailed Costs

Unit	Quantities									Unit Cost (FCFA Million)	Base Cost (FCFA Million)									Totals Including Contingencies (US\$ '000)								
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	2023		2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total			
<b>I. Investment Costs</b>																												
A. Coordination et animation de l'activité /a	forfait										17,9	41,6	41,7	41,6	17,9	8,9	8,9	178,5	30,4	72,5	74,3	76,0	33,4	17,1	17,5	321,1		
<b>Total</b>											17,9	41,6	41,7	41,6	17,9	8,9	8,9	178,5	30,4	72,5	74,3	76,0	33,4	17,1	17,5	321,1		

la 15% du coût de l'Opérateur de facilitation de l'agrégation

### Tableau n° 14: Cibler les jeunes ruraux et leur fournir des services d'orientation et de conseil

REPUBLIQUE DU MALI  
PROJET DE FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION ET  
ENTREPRENEURIAT DES JEUNES RURAUX DEUXIEME PHASE (FIER - II)  
Table 2.1.1. Cibler les jeunes ruraux et leur fournir des services d'orientation et de conseil  
Detailed Costs

Unit	Quantities									Unit Cost (FCFA Million)	Base Cost (FCFA Million)									Totals Including Contingencies (US\$ '000)																		
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	2023		2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total													
<b>I. Investment Costs</b>																																						
<b>A. Identification des opportunités de formation et d'insertion professionnelle</b>																																						
Expertise nationale	pers.mois									8	8	-	-	-	-	-	-	16	1,2	9,6	9,6	-	-	-	-	-	-	19,2	16,3	16,7	-	-	-	-	-	33,0		
Expertise internationale /a	pers.mois									-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9,6	9,6	-	-	-	-	-	-	-	19,2	16,3	16,7	-	-	-	-	-	33,0
<b>Subtotal</b>																		16	1,2	9,6	9,6	-	-	-	-	-	-	19,2	16,3	16,7	-	-	-	-	-	33,0		
<b>B. Ciblage et orientation des jeunes</b>																																						
<b>C. Amélioration de l'état nutritionnel des ménages dans la zone du projet</b>																																						
<b>1. Nutrition</b>																																						
Établir la situation de référence de l'état de la malnutrition et élaborer un plan d'actions nutritionnel	étude									1	-	-	-	-	-	-	-	1	10	10,0	-	-	-	-	-	-	-	10,0	17,0	-	-	-	-	-	-	17,0		
Mettre en oeuvre le Plan d'action Nutrition	forfait									1	-	-	-	-	-	-	-	1	10	20,0	30,0	20,0	15,0	-	-	-	-	85,0	34,0	52,2	35,7	27,4	-	-	-	-	149,3	
Évaluer les résultats et capitaliser l'expérience et les bonnes pratiques	forfait									-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9,8		
<b>Subtotal</b>																		1	10	30,0	30,0	20,0	15,0	-	-	-	-	100,0	51,0	52,2	35,7	27,4	-	-	-	-	178,1	
<b>2. Diversification alimentaire/valorisation des produits locaux</b>	forfait									1	-	-	-	-	-	-	-	1	10	10,0	5,0	5,0	-	-	-	-	-	20,0	17,0	8,7	9,0	-	-	-	-	34,7		
<b>3. Formations</b>	forfait									1	-	-	-	-	-	-	-	1	10	5,0	5,0	5,0	-	-	-	-	-	15,0	8,7	8,9	9,1	-	-	-	-	26,7		
<b>Subtotal</b>																		1	10	45,0	40,0	30,0	15,0	-	-	-	-	135,0	76,7	69,9	53,7	27,4	-	-	-	-	237,5	
<b>D. Insertion socio-économique des jeunes en situation de handicap (ISEJSH)</b>																																						
Réaliser l'état des lieux/situation des ISEJSH et élaboration d'un Plan d'action ISEJSH	étude									1	-	-	-	-	-	-	-	1	10	10,0	-	-	-	-	-	-	-	10,0	17,0	-	-	-	-	-	-	17,0		
Mettre en oeuvre le Plan d'action ISEJSH	forfait									1	-	-	-	-	-	-	-	1	10	20,0	25,0	20,0	20,0	-	-	-	-	85,0	34,0	43,5	35,7	36,5	-	-	-	-	149,7	
Évaluer les résultats et capitaliser l'expérience et les bonnes pratiques de FIER 2 en matière de ISEJSH	forfait									-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9,8			
<b>Subtotal</b>																		1	10	30,0	25,0	20,0	20,0	-	-	-	-	100,0	51,0	43,5	35,7	36,5	-	-	-	-	178,5	
<b>E. Genre, ciblage et inclusion sociale</b>																																						
Etude de ciblage et phasage, pré-démarrage	pers.mois									3	-	-	-	-	-	-	-	3	10	30,0	-	-	-	-	-	-	-	30,0	51,0	-	-	-	-	-	-	51,0		
Activités d'information, d'orientation des jeunes et de ciblage des sites des infrastructures agrégatives	campagne									12	6	-	-	-	-	-	-	18	5	60,0	30,0	-	-	-	-	-	-	90,0	104,1	53,4	-	-	-	-	-	157,5		
Elaborer la Stratégie Genre, ciblage et inclusion sociale et son Plan d'action	nombre									1	15	-	-	-	-	-	-	1	15	15,0	-	-	-	-	-	-	-	15,0	25,5	-	-	-	-	-	-	25,5		
Opérationnaliser le plan d'action	forfait									1	-	-	-	-	-	-	-	1	15	15,0	23,4	20,0	20,0	15,0	-	-	-	93,4	25,5	40,7	35,7	36,5	28,0	-	-	166,4		
Évaluer les résultats et capitaliser l'expérience et les bonnes pratiques de FIER 2 en matière de Genre	forfait									-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9,8			
<b>Subtotal</b>																		18	5	120,0	53,4	20,0	20,0	15,0	15,0	-	-	-	-	233,4	209,2	94,1	35,7	36,5	28,0	9,8	-	410,3
<b>Total</b>																			404,6	528,0	470,0	455,0	415,0	215,0	-	-	-	-	2.487,6	697,4	936,0	854,7	848,3	794,8	422,5	-	4.553,6	

la PM

### Tableau n° 15: Fournir aux jeunes ruraux des services appropriés de formation et de création d'entreprises avec un suivi dégressif

REPUBLIQUE DU MALI  
 PROJET DE FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION ET  
 ENTREPRENEURIAT DES JEUNES RURAUX DEUXIEME PHASE (FIER - II)  
 Table 2.1.2. Fournir aux jeunes ruraux des services appropriés de formation et de création d'entreprises avec un suivi dégressif  
 Detailed Costs

Unit	Quantities								Unit Cost (FCFA Million)	Base Cost (FCFA Million)								Totals Including Contingencies (US\$ '000)								
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	
<b>I. Investment Costs</b>																										
<b>A. Services de formation professionnelle et technique</b>																										
Parcours 1 jeunes formés CFP	nombre	57	76	204	255	255	204	-	1 051	0,075	4,3	5,7	15,3	19,1	19,1	15,3	-	78,8	7,4	10,1	27,9	35,8	36,7	30,1	-	148,0
Parcours 1 jeunes formés MFR	nombre	150	300	450	600	600	600	-	2 700	0,075	11,3	22,5	33,8	45,0	45,0	45,0	-	202,5	19,5	40,0	61,6	84,1	86,3	88,4	-	379,9
Parcours 2 jeune formé tutorat/App	nombre	1 344	2 729	2 538	2 431	2 431	1 028	-	12 501	0,2	268,8	545,8	507,6	486,2	486,2	205,6	-	2 500,2	466,6	971,2	925,9	909,1	932,0	404,0	-	4 608,7
Parcours 3 jeunes formés CFP	nombre	375	750	750	750	750	375	-	3 750	0,075	28,1	56,3	56,3	56,3	56,3	28,1	-	281,3	48,8	100,1	102,6	105,2	107,8	55,3	-	519,8
Parcours 4 jeunes formés CFP	nombre	500	1 000	1 000	1 000	1 000	500	-	5 000	0,075	37,5	75,0	75,0	75,0	75,0	37,5	-	375,0	65,1	133,5	136,8	140,2	143,8	73,7	-	693,0
<b>Subtotal</b>											350,0	705,3	687,9	681,6	681,6	331,5	-	3 437,8	607,4	1 254,9	1 254,8	1 274,4	1 306,5	651,4	-	6 349,4
<b>B. Services d'alphabétisation fonctionnelle</b>																										
Parcours 1 auditeur formé	nombre	188	375	750	750	750	750	188	3 751	0,045	8,5	16,9	33,8	33,8	33,8	33,8	8,5	168,8	14,7	30,0	61,6	63,1	64,7	66,3	17,0	317,4
Parcours 2 auditeur formé	nombre	625	1 250	2 500	2 431	2 431	2 431	188	11 856	0,045	28,1	56,3	112,5	109,4	109,4	109,4	8,5	533,5	48,8	100,1	205,2	204,6	209,7	215,0	17,0	1 000,4
<b>Subtotal</b>											36,6	73,1	146,3	143,1	143,1	143,1	16,9	702,3	63,5	130,1	266,8	267,7	274,4	281,3	34,1	1 317,8
<b>C. Services de formation entrepreneuriales</b>																										
Parcours 1 + parcours 2 jeunes formés	nombre	813	813	2 438	3 250	3 250	3 250	833	14 647	0,045	36,6	36,6	109,7	146,3	146,3	146,3	37,5	659,1	63,5	65,1	200,1	273,5	280,3	287,4	75,5	1 245,4
Parcours 3 + parcours 4 jeunes formés	nombre	438	438	1 313	1 750	1 750	1 750	1 313	8 752	0,15	65,7	65,7	197,0	262,5	262,5	262,5	197,0	1 312,8	114,0	116,9	359,2	490,8	503,2	515,8	396,7	2 496,7
<b>Subtotal</b>											102,3	102,3	306,7	408,8	408,8	408,8	234,4	1 971,9	177,5	182,0	559,4	764,3	783,5	803,2	472,2	3 742,1
<b>D. Services d'accompagnement/ coaching</b>																										
Parcours 1 + parcours 2 jeunes promoteurs /a	nombre	765	1 260	1 530	3 060	3 060	3 060	3 575	16 310	0,125	95,6	157,5	191,3	382,5	382,5	382,5	446,9	2 038,8	166,0	280,3	348,8	715,2	733,2	751,6	900,2	3 895,2
Parcours 3 + parcours 4 jeunes promoteurs MER	nombre	-	150	450	600	600	600	600	3 000	0,2	-	30,0	90,0	120,0	120,0	120,0	120,0	600,0	-	53,4	164,2	224,4	230,0	235,8	241,7	1 149,5
<b>Subtotal</b>											95,6	187,5	281,3	502,5	502,5	502,5	566,9	2 638,8	166,0	333,6	513,0	939,6	963,2	987,4	1 141,9	5 044,7
E. Missions de suivi des activités sur le terrain	jour.mission	120	120	120	120	120	120	120	840	0,05	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	42,0	10,2	10,4	10,7	11,0	11,2	11,5	11,8	76,7
<b>Total</b>											590,4	1 074,2	1 428,1	1 742,0	1 742,0	1 391,9	824,2	8 792,8	1 024,7	1 911,1	2 604,6	3 257,0	3 338,7	2 734,8	1 659,9	16 530,8

la AGR+AP+IAT

## Tableau n° 16: Intégrer les jeunes ruraux formés dans des chaînes de valeur agricoles et non agricoles

REPUBLIQUE DU MALI  
 PROJET DE FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION ET  
 ENTREPRENEURIAT DES JEUNES RURAUX DEUXIEME PHASE (FIER - II)  
 Table 2.1.3. Intégrer les jeunes ruraux formés dans des chaînes de valeur agricoles et non agricoles  
 Detailed Costs

Unit	Quantities								Unit Cost (FCFA Million)	Base Cost (FCFA Million)								Totals Including Contingencies (US\$ '000)								
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	
<b>I. Investment Costs</b>																										
<b>A. Coordination de la mise en place et de l'exploitation des entreprises /a</b>																										
forfait											101,2	236,0	236,1	236,0	101,2	49,3	49,3	1 009,0	172,0	410,9	420,9	430,7	189,0	94,4	96,7	1 814,5
<b>Total</b>											101,2	236,0	236,1	236,0	101,2	49,3	49,3	1 009,0	172,0	410,9	420,9	430,7	189,0	94,4	96,7	1 814,5

la 85% du coût de l'Opérateur de facilitation de l'agrégation

## Tableau n° 17: Établir des mécanismes durables de partage des risques et de financement des jeunes ruraux

REPUBLIQUE DU MALI  
PROJET DE FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION ET  
ENTREPRENEURIAT DES JEUNES RURAUX DEUXIEME PHASE (FIER - II)  
Table 2.2.1. Établir des mécanismes durables de partage des risques et de financement des jeunes ruraux/a

Unit	Quantities									Unit Cost (FCFA Million)	Base Cost (FCFA Million)									Totals Including Contingencies (US\$ '000)													
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	2023		2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total								
	<b>I. Investment Costs</b>																																
<b>A. Fonds de garantie Financière Durable (FGFD) /b</b>																																	
Abondement du FGFD	forfait																																
Frais de gestion par FGSP	forfait								500,0	1 000,0	-	-	-	-	-	-	1 500,0	851,3	1 746,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 598,0
<b>Subtotal</b>									507,5	1 022,0	22,0	22,0	22,0	22,0	22,0	22,0	1 639,5	864,0	1 785,2	39,4	40,5	41,5	42,6	43,7	43,7	43,7							2 856,9
<b>B. Fonds de Refinancement des SFD (FR) /c</b>																																	
Abondement du FR	forfait								500,0	1 000,0	-	-	-	-	-	-	1 500,0	851,3	1 746,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 598,0
Frais de gestion par MEREF-SFD	forfait								10,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	130,0	17,0	34,9	35,8	36,8	37,7	38,7	39,7	39,7	39,7							240,7
<b>Subtotal</b>									510,0	1 020,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	1 630,0	868,3	1 781,7	35,8	36,8	37,7	38,7	39,7	39,7	39,7							2 838,8
<b>C. Etude sur offre et demande des produits financiers</b>																																	
Développement des activités non agricoles	1tude	1	-	-	-	-	-	-	1	40	40,0	-	-	-	-	-	40,0	68,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	68,0
Développement des chaînes de valeur agricoles	1tude	1	-	-	-	-	-	-	1	40	40,0	-	-	-	-	-	40,0	68,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	68,0
<b>Subtotal</b>									80,0	-	-	-	-	-	-	80,0	136,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	136,1	
<b>D. Développement et mise en place des produits financiers par SFD</b>																																	
Microleasing et warrantage	forfait	1	1	-	-	-	-	-	2	2,5	2,5	2,5	-	-	-	-	5,0	4,3	4,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8,6
Produits financiers adaptés aux activités des jeunes femmes	forfait	-	1	1	1	1	1	1	6	5	-	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	30,0	-	8,7	8,9	9,1	9,3	9,6	9,8	9,8							55,4	
Produits financiers verts	forfait	1	1	-	-	-	-	-	2	2,5	2,5	2,5	-	-	-	-	5,0	4,3	4,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8,6	
Digitalisation des services financiers offerts par les SFD	forfait	1	1	1	-	-	-	-	3	2,5	2,5	2,5	2,5	-	-	-	7,5	4,3	4,4	4,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13,1	
<b>Subtotal</b>									7,5	12,5	7,5	5,0	5,0	5,0	5,0	47,5	12,8	21,8	13,4	9,1	9,3	9,6	9,8	9,8							85,7		
<b>E. Rapprochement de services financiers des usagers</b>																																	
	nombre	2	2	-	-	-	-	-	4	2,5	5,0	5,0	-	-	-	-	10,0	8,5	8,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17,2	
<b>Total</b>									1 110,0	2 059,5	49,5	47,0	47,0	47,0	47,0	3 407,0	1 889,6	3 597,4	88,6	86,4	88,6	90,9	93,2	93,2							5 934,7		

a) les jeunes filles et jeunes hommes

b) le fonds allouera un levier de 2 soit 1FCFA FG couvrant 2 FCFA de crédit

c) On suppose que les SFD se font refinancer à 40% du montant de crédits accordés aux jeunes

## Tableau n° 18: Promouvoir l'accès des jeunes ruraux aux services financiers

REPUBLIQUE DU MALI  
PROJET DE FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION ET  
ENTREPRENEURIAT DES JEUNES RURAUX DEUXIEME PHASE (FIER - II)  
Table 2.2.2. Promouvoir l'accès des jeunes ruraux aux services financiers/a

Unit	Quantities									Unit Cost (FCFA Million)	Base Cost (FCFA Million)									Totals Including Contingencies (US\$ '000)												
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	2023		2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total							
	<b>I. Investment Costs</b>																															
<b>A. Apport des jeunes ruraux au financement de leurs initiatives économiques</b>																																
AGR	forfait								82,1	82,1	82,1	82,1	82,1	82,1	82,1	82,1	574,7	139,8	143,4	147,1	151,0	154,9	158,9	163,0	169,2							1 059,2
MER	forfait								128,6	128,6	128,6	128,6	128,6	128,6	128,6	900,2	218,9	224,6	230,5	236,5	242,6	248,9	255,4	263,5							1 637,5	
Infrastructures agrégatives	forfait								-	51,0	51,0	51,0	51,0	51,0	51,0	306,0	-	89,1	91,4	93,8	96,2	98,7	101,3	103,3							570,5	
<b>Subtotal</b>									210,7	261,7	261,7	261,7	261,7	261,7	261,7	1 780,9	358,7	457,1	469,0	481,2	493,7	506,6	519,7	528,6							3 286,1	
<b>B. Contribution du projet au financement des initiatives économiques des jeunes</b>																																
AGR	forfait								328,6	328,6	328,6	328,6	328,6	328,6	328,6	2 300,2	559,4	574,0	588,9	604,2	619,9	636,1	652,6	669,2							4 235,2	
MER	forfait								385,7	385,7	385,7	385,7	385,7	385,7	385,7	2 699,9	656,7	673,7	691,3	709,2	727,7	746,6	766,0	786,0							4 971,1	
<b>Subtotal</b>									714,3	714,3	714,3	714,3	714,3	714,3	5 000,1	1 216,1	1 247,7	1 280,2	1 313,5	1 347,6	1 382,6	1 418,6	1 454,6							9 206,3		
<b>C. Crédits accordés aux jeunes entrepreneurs par SFD</b>																																
AGR	forfait								410,7	410,7	410,7	410,7	410,7	410,7	2 874,9	699,2	717,4	736,1	755,2	774,8	795,0	815,6	836,3							5 293,3		
MER	forfait								771,4	771,4	771,4	771,4	771,4	771,4	5 399,8	1 313,3	1 347,5	1 382,5	1 418,5	1 455,3	1 493,2	1 532,0	1 571,8							9 942,2		
Infrastructures agrégatives	forfait								-	517,3	517,3	517,3	517,3	517,3	3 103,8	-	903,6	927,1	951,2	975,9	1 001,3	1 027,4	1 054,5							5 786,5		
<b>Subtotal</b>									1 182,1	1 699,4	1 699,4	1 699,4	1 699,4	1 699,4	11 378,5	2 012,6	2 968,5	3 045,7	3 124,9	3 206,1	3 289,5	3 375,0	3 460,6							21 022,1		
<b>Total</b>									2 107,1	2 675,4	2 675,4	2 675,4	2 675,4	2 675,4	18 159,5	3 587,4	4 673,4	4 794,9	4 919,5	5 047,4	5 178,7	5 313,3	5 448,1							33 514,5		

a) les jeunes filles et jeunes hommes





1. *Les activités afférentes aux thématiques transversales (égalité femmes-hommes et inclusion sociale, nutrition, etc.) doivent être budgétisées, s'il y a lieu.*



Investir dans les populations rurales

**Mali**

---

**Rural Youth Vocational Training, Employment and Entrepreneurship Support Project - FIER II**

**Rapport de conception**

**Annexe 4: Analyse économique et financière**

Dates de mission: 28 Mars-30 Mai 2022

Date du document: 18/11/2022

Identifiant du projet 2000004014

Numéro du rapport: 6240 - ML

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes



## Annexe 4: Analyse économique et financière

### REPUBLIQUE DU MALI

## PROJET DE FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION ET ENTREPRENEURIAT DES JEUNES RURAUX DEUXIEME PHASE (FIER - II)

### ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU PROJET

#### VERSION PROVISOIRE

JUILLET 2022

Table des matières

[Introduction](#)3

[Contexte](#)3

[Approche méthodologique générale](#)4

[II. BÉNÉFICIAIRES ET BÉNÉFICES GLOBAUX DE FIER](#) 24

[Bénéficiaires](#).4

[Bénéfices](#).5

[III. ANALYSE FINANCIÈRE](#)7

[Hypothèses](#)7

[Modèles financiers élaborés](#)8

[Progression de mise en place des modèles financiers à promouvoir](#).18

[Résultats financiers](#).18

[IV. ANALYSE ÉCONOMIQUE](#)22

[Hypothèses](#)22

[Taux de rentabilité interne économique et valeur actuelle nette](#)23

#### Introduction

#### Contexte

1. FIER 2 est conçu comme détaillé dans le RCP, dans (i) un contexte de détérioration progressive de la sécurité des personnes et des biens depuis 2016 en raison de la recrudescence des attaques et des conflits communautaires s'accompagnant des déplacements internes des personnes touchées et de l'abandon des exploitations, la déstructuration des moyens et supports de production, la réorientation des ressources du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique vers d'autres secteurs et la désincitation à l'investissement privé; (ii) un contexte d'une croissance sectorielle positive mais instable avec une persistance de la pauvreté rurale et des inégalités; (iii) un contexte sanitaire difficile caractérisé la pandémie de la covid-19 et de coup d'état qui s'accompagnent d'une forte réduction la productivité du secteur; (iv) un contexte de dégradation continue des

ressources naturelles marquée par une dégradation progressive du couvert végétatif, un appauvrissement des sols cultivables, un amenuisement des ressources hydriques.

2. Ce contexte occasionne et s'accompagne des contraintes majeures qui entravent l'amélioration de la compétitivité et des performances des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques, le renforcement de la résilience des populations contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et les inégalités au Mali. Ces contraintes majeures sont notamment: (i) une offre insuffisante de biens<sup>1</sup> et services (formation, services financiers, appui-conseil technique et en gestion, services de traitement post récolte / production, services de transformation) adaptés aux besoins des acteurs générant les résultats des filières, en termes de qualité, de quantité, de prix et de respect de normes environnementales, (ii) une insuffisante connaissance en particulier des jeunes, des opportunités économiques et des structures de conseils et de formation qui s'offrent à eux pour faciliter leur entrée dans la vie professionnelle, (iii) une faible incitation de l'environnement institutionnel, législatif et financier à accompagner les jeunes filles et hommes souhaitant se former et/ou développer créer des entreprises particulièrement dans le secteur agrosylvopastoral et halieutique ainsi que d'améliorer la compétitivité de ces entreprises et des produits qu'elles génèrent, (iv) la faible structuration et professionnalisation des acteurs des filières.

3. FIER 2 est conçue pour contribuer à lever ces contraintes. Il a pour but de contribuer à la création de richesses et à la réduction de la pauvreté pour les jeunes ruraux du Mali. L'objectif de développement est de promouvoir l'esprit d'entreprise en milieu rural et l'intégration économique des jeunes dans les chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques et les sous-secteurs non agricoles

4. Le projet s'articule autour de deux composantes techniques: (i) Rendre l'environnement institutionnel et socio-économique favorable à la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes ruraux (F&H) qui comprend les sous-composantes suivantes: 1.1 *Renforcer les capacités institutionnelles publiques et privées pour la formation et l'insertion économique des jeunes ruraux (F&H)* et 1.2 *Réalisation d'infrastructures économiques agrégatives résilientes pour les jeunes, qui seront mises en exploitation et gérées de façon durable*; (ii) Appuyer les jeunes ruraux (F&H) à générer des revenus décents par un accès durable à des services financiers et non financiers adaptés à leurs besoins et aux exigences du marché, qui comporte les sous-composantes, 2.1 *Appuyer les jeunes ruraux (F&H) à choisir leur trajectoire professionnelle et à accéder à des services non financiers adaptés* et 2.2 *Promouvoir l'accès des jeunes ruraux (F&H) à des services financiers adaptés*; (iii) Coordination et gestion du projet

5. La mise en œuvre de FIER 2 durera sept (07) ans et coûtera environ 100 millions de USD (595,5 milliards de FCFA). Dans un contexte de rareté des ressources, le choix de d'allouer ces ressources à l'exécution de FIER 2, rend nécessaire une évaluation ex ante, de l'efficacité de l'emploi de ces ressources pour les bénéficiaires du projet et pour la collectivité malienne en général et (ii) la mesure de la viabilité financière et la durabilité des investissements ainsi que de leurs effets et impact sur les bénéficiaires et sur le pays dans son ensemble.

6. Dans cette perspective, une analyse économique et financière ex ante du projet est effectuée. L'analyse financière est conduite du point de vue des jeunes ruraux mettant en œuvre des modèles financiers, notamment: (i) lait, (ii) transformation de lait, (iii) embouche bovine, (iv) aviculture traditionnelle, (v) transformation de viande, (vi) commercialisation / transformation de céréales, (vii) production d'oignon / échalote, (viii) commercialisation et conservation d'oignon / échalote, (ix) production de riz, (x) transformation de produits agricoles, (xi) pisciculture et (xii) artisan forgeron, susceptibles de participer au projet et de bénéficier de ses appuis. Par contre l'analyse économique du projet se pose du point de vue de l'intérêt national.

---

<sup>1</sup>eau d'irrigation, semences de qualité, fertilisants, pesticides, équipements, infrastructures, etc

7. Ce document présente la méthodologie, les hypothèses et les résultats financiers et économiques attendus de la mise en œuvre de FIER 2.

### Approche méthodologique générale

8. L'analyse économique et financière ex ante repose sur une analyse coûts - avantages de FIER 2. Les coûts correspondent à ceux qui ont été estimés nécessaires pour la mise en œuvre du projet. Ils ont été fournis par les prestataires de services qui ont réalisé le suivi-accompagnement des jeunes bénéficiaires de FIER. Ces coûts ont été validés par les services techniques concernés et par les OP des filières ciblées

9. Les avantages considérés sont ceux générés par les investissements productifs au niveau des Activités génératrices de revenus (AGR) et des entreprises rurales (MER) à soutenir dans le cadre du projet en particulier les entreprises gérées par les jeunes ruraux bénéficiaires de la subvention à coût partagé et de crédit dans le cadre du projet en particulier la composante 2 « Appuyer les jeunes ruraux (F&H) à générer des revenus décents à la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes ruraux ».

10. Les avantages des investissements réalisés dans le cadre de cette composante sont aisément et objectivement quantifiables. En revanche, les avantages des investissements structurants, de renforcement des capacités des structures de formation et de formation des jeunes ruraux sont tout à fait positifs, mais difficiles à quantifier. Aucune tentative n'a été faite pour les quantifier. Ces avantages n'ont donc pas été pris en compte dans le calcul de la rentabilité du projet.

11. Les coûts et les avantages occasionnés par le projet (situation avec projet) ont été comparés à ceux des témoins qui leur sont semblables (situation sans projet) afin de déterminer les coûts et bénéfices additionnels dus au projet (situation additionnelle).

12. L'analyse économique et financière est indicative puisque la nature et l'importance des investissements qui seront réalisés par les bénéficiaires des appuis du projet ne sont pas encore connus avec précision. Ils ne le seront qu'au moment de la mise en œuvre effective des activités.

## II. BÉNÉFICIAIRES ET BÉNÉFICES GLOBAUX DE FIER 2

### Bénéficiaires.

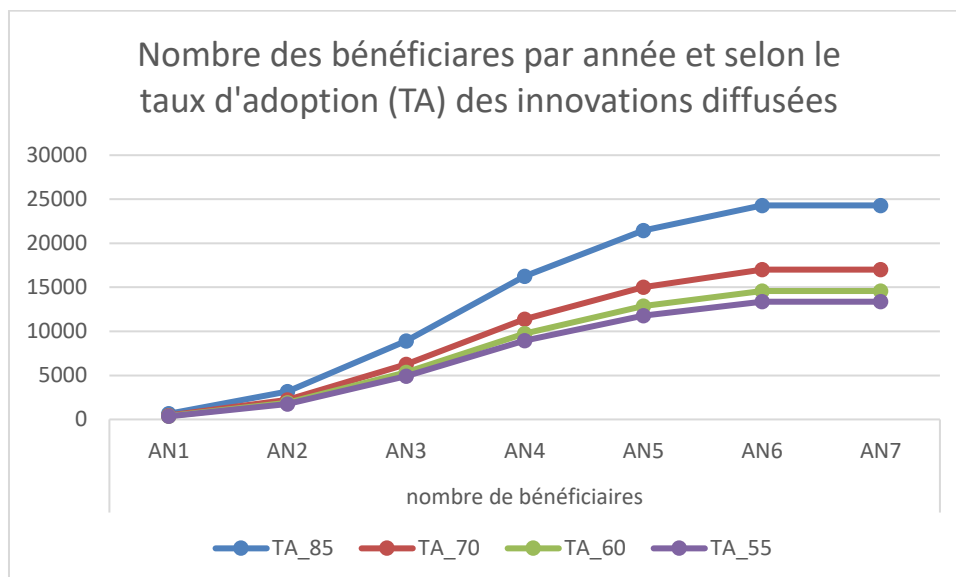
13. Le projet FIER 2 cible 60 000 jeunes filles et hommes ruraux comme bénéficiaires des formations. Environ 24300 jeunes ruraux, seront bénéficiaires des appuis du projet pour créer et/ou développer leur entreprise (AGR ou MER individuelles ou au sein des infrastructures agrégatives). Ces AGR et MER mettraient en œuvre des modèles financiers notamment: (i) lait, (ii) transformation de lait, (iii) embouche bovine, (iv) aviculture traditionnelle, (v) transformation de viande, (vi) commercialisation / transformation de céréales, (vii) production d'oignon / échalote, (viii) commercialisation et conservation d'oignon / échalote, (ix) production de riz, (x) transformation de produits agricoles, (xi) pisciculture et (xii) artisan forgeron. Les données technico-économiques sur ces activités ont permis d'élaborer les modèles financiers ci-après.

Tableau n° 1: Bénéficiaires susceptibles d'être touchés (hypothèse de taux d'adoption de 85% des innovations diffusées

Modèles financiers	Modèles financiers par type	Jeunes par modèle financier
Modèle production lait	400	800
Modèle transformation de lait	100	300
Modèle Embouche bovine	3000	3000
Aviculture traditionnelle	2500	2500
Modèle transformation Viande	300	900
Modèle commercialisation / transformation céréales	3000	6000
Modèle production maraîch-re (Echalote / oignon, etc.	1500	3000
Modèle conservation et commercialisation d'échalote ,	1000	2000
Modèle Production de riz	100	200
Modèle transformation produits agricoles	1500	3000
modèle piscicole	400	800
modèle artisan forgeron	600	1800
<b>TOTAL MARGE due au projet</b>	<b>14400</b>	<b>24300</b>

14. Une simulation des taux d'adoption des innovations techniques et technologiques promues pas FIER 2 a été effectuée. Elle montre que le nombre de bénéficiaires est d'environ 24300 lorsque que le taux d'adoption est de 85%. Il tombe à 17010, 14580 et 13365 individus si les taux d'adoption sont respectivement de 70%, 60% et 55% comme représentés dans le diagramme ci-dessous.

Evolution du nombre des bénéficiaires selon les taux d'adoption des techniques et technologies diffusées dans le cadre de FIER 2



15. Les appuis du projet aideront les jeunes ruraux à améliorer durablement leur accès aux formations et au financement pour acquérir les biens et services de qualité dont ils ont besoin pour réaliser leurs objectifs de production et aux marchés rémunérateurs de leurs produits et au-delà accroître leurs revenus et réduire les inégalités de revenus au niveau des bassins de production de la zone d'intervention du projet. Pour ce faire, l'accompagnement de ces jeunes par FIER 2 se fera dans une perspective de densification des activités socio-économiques au niveau de bassins de production / transformation afin de contribuer à réduire les coûts d'opération et atténuer ainsi les effets de la hausse de prix de carburant sur le projet.



16. Le projet bénéficiera également aux fournisseurs des formations et de services financiers. Ils verront renforcer leurs capacités à accompagner les jeunes ruraux dans la mise en œuvre leurs AGR, MER et initiatives économiques au sein des infrastructures économiques agrégatives.

#### Bénéfices.

17. Trois (03) principaux types de bénéfices retenus: (i) avantages techniques et économiques, (ii) avantages institutionnels et (iii) avantages sociaux.

18. **Bénéfices techniques et économiques.** Les principaux avantages attendus du projet comprennent, entre autres, :

(i) Des infrastructures économiques agrégatives installées. Le tableau ci-après présente le type et le nombre d'infrastructures agrégatives susceptibles d'être mises en place dans le cadre de FIER 2.

**Tableau n° 2 Infrastructures agrégatives**

<b>Infrastructures économiques agrégatives</b>		
<b>Types</b>	<b>Unité</b>	<b>Quantité</b>
<b>Production</b>		
Périmètre maraîcher	ha	80
Périmètre rizicole	ha	26
Périmètre aquacole	ha	21
Périmètre d'embouche	ha	80
Centres artisanaux	nombre	4
<b>Transformation</b>		
Transformation de produits maraîchers	nombre	8
Transformation de riz	nombre	5
Transformation de poissons	nombre	5

(ii) des capacités de production, de traitement post production et de transformation de produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques d'environ 24300 jeunes ruraux renforcées. Ils autoconsommeront et commercialiseront des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques de qualité améliorée;

(iii) Les capacités de spécifiques à la conduite des activités et de gestion des AGR et des MER renforcées;

(iv) un accès aux services financiers amélioré permettant aux jeunes ruraux bénéficiaires du projet d'acquérir les technologies performantes et résilientes;

(v) une densification des investissements dans les bassins de production et/ou de transformation ciblés, grâce à la double approche d'intervention (bassin et filière) adoptée par le projet.

19. Il résulte de la combinaison de ces appuis, une productivité du travail améliorée, une pénibilité du travail réduite, des pertes qualitatives et quantitatives post récolte / production

réduites et une production autoconsommée et commercialisable accrue, une économie locale redynamisée grâce à la densification des investissements dans les bassins qui permet une distribution des revenus au niveau local, et partant un chômage notamment des jeunes réduit, une sécurité alimentaire et nutritionnelle améliorée dans les bassins cibles.

20. Accroissement de rendements. Pour tous les modèles d'AGR et de MER susceptibles d'être promues dans le cadre de FIER 2, les rendements (productivité du travail) en situation avec projet sont plus élevés qu'en situation sans projet comme détaillé dans le tableau ci-après.

Tableau n° 3. Evolution des rendements (productivité du travail) des AGR et MER

Modèles	Evolution des rendements par rapport à la situation de référence						
	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7
Modèle production lait	67%	133%	167%	167%	167%	167%	167%
Modèle transformation de lait	0%	40%	70%	100%	100%	100%	100%
Modèle Embouche bovine	0%	0%	100%	100%	100%	100%	100%
Aviculture traditionnelle	0%	140%	320%	320%	320%	320%	320%
Modèle transformation Viande	0%	80%	140%	200%	260%	380%	380%
Modèle commercialisation / transformation céréales	0%	100%	133%	133%	133%	133%	133%
Modèle production maraîchère (Echalote / oignon, gombo, pomme de terre)	0%	50%	80%	100%	100%	100%	100%
Modèle conservation et commercialisation d'échalote / oignon	0%	69%	125%	125%	125%	125%	125%
Modèle Production de riz (0,25 ha)	400%	500%	600%	600%	600%	600%	600%
Modèle transformation produits agricoles	721%	1014%	1069%	1084%	1090%	1090%	1090%
modèle artisan forgeron	0%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
modèle piscicole	0%	80%	100%	150%	150%	150%	150%
Total							

21. Les rendements dans les modèles production de riz et transformation de produits agricoles sont les plus élevés du fait d'une bonne maîtrise de système de production (irrigation en maîtrise totale d'eau pour le riz, respect de l'itinéraire technique, choix de semence de qualité pour le riz ainsi que bonne maîtrise de l'itinéraire technique, bon choix des équipements disposant d'un taux d'extraction élevé et des matières premières de qualité pour la transformation de produits agricoles) et donc d'une forte baisse de pertes quantitative et qualitative en situation avec projet.

22. Ces bénéficiaires du projet s'accompagneront de: a) l'amélioration de la qualité du sol, eau et de la végétation, b) l'amélioration de la qualité des biens et services utilisés dans le secteur ASPH, c) l'amélioration des pratiques de conduite et de gestion des AGR et MER; d) la réduction des coûts de transaction du fait de la concentration et densification des initiatives économiques au niveau de bassins de production / transformation; e) l'amélioration de la qualité des produits et l'accroissement des prix à la production (à la ferme).

23. La production additionnelle commercialisable de meilleure qualité attirerait des acheteurs cherchant les produits de qualité et regroupés au niveau de bassins. Cela déclencherait un cycle vertueux de production rentable, d'amélioration de la productivité et d'augmentation des achats de biens et services.

24. L'augmentation de la production, des revenus et de l'emploi dans les zones ciblées se traduira par une demande accrue de biens et de services, ce qui devrait générer des effets supplémentaires sur les revenus et l'emploi, et augmenter les recettes fiscales des Cercles couverts par le projet. Étant donné que le projet intervient dans des zones à fort potentiel de production de principales cultures vivrières et commerciales, l'accroissement de la production se traduirait entre autres, par l'augmentation de la production nationale, de la croissance du PIB global et de l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle nationale. Ces dynamiques peuvent s'accompagner également par (i) une réduction des importations se

traduisant par des économies de devises et (ii) une meilleure disponibilité au niveau local de produits alimentaires de meilleure qualité et une baisse des prix à la consommation.

25. **Avantages Institutionnels.** Les principaux avantages institutionnels attendus du projet sont les suivants: a) les agrégateurs, les petits exploitants et l'Etat mettent en œuvre des partenariats publics privés et l'Etat ou ses représentants s'assurent de la répartition équitable de la valeur ajoutée créée au niveau des filières, de la mise en place et de la mise en œuvre effectives et convenables des accords conclus entre les agrégateurs et les petits exploitants; b) les organisations / associations de producteurs, de pisciculteurs, de transformateurs et de commerçants fonctionnent efficacement et aident les producteurs et les acheteurs à nouer de véritables partenariats d'affaires entre eux; c) les communautés locales gèrent les ressources naturelles de manière durable; d) les chambres consulaires et les forces de sécurité (gendarmes et policiers) sont renforcées respectivement pour superviser et sécuriser les bassins de production cibles.

26. **Avantages sociaux.** Les avantages sociaux attendus du projet résultent de l'accent mis sur la création d'emploi, la réduction de la pauvreté rurale et de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Le projet soutiendra la création de sources de revenus supplémentaires aux ménages des jeunes ruraux pauvres (par exemple, fabrication d'emballage panier en matériaux locaux, ramassage des déjections d'animaux et production de fumier enrichi, ramassage des sous-produits végétaux et broyage et conditionnement pour servir de d'aliments pour animaux, etc.) et pour diversifier les sources de revenus ruraux, contribuant ainsi à réduire la vulnérabilité. L'approche intégrée à introduire par le projet et le savoir-faire technique associé (par exemple sur la protection des sols et des infrastructures rizicoles, maraichères et piscicoles des eaux de ruissellement, la gestion des ressources naturelles et l'élevage) aideront à réduire davantage la vulnérabilité liée aux conditions météorologiques de la population ciblée.

### III. ANALYSE FINANCIÈRE

#### Hypothèses

27. **Prix.** Au Mali, les prix des produits agricoles, animaux, halieutiques et forestiers sont librement déterminés par le marché, selon la loi de l'offre et de la demande, suite à la libéralisation des échanges.

28. **Produits.** Ce sont les suivants: lait brut, (ii) lait transformé, (iii) bovin embouché, (iv) poulets traditionnels, (v) viande transformée, (vi) céréales stockées et / ou transformées, (vii) produits maraîchers (oignon / échalote, etc.), (viii) oignon / échalote conservé, (ix) riz, (x) produits agricoles transformés, (xi) poissons marchands frais ou transformés et (xii) produits artisanaux. Les prix de ces produits retenus pour l'analyse financière correspondent à ceux qui sont payés aux producteurs, aux pisciculteurs artisanaux, aux unités de transformation de produits ASPH, etc., au départ de l'exploitation/de l'entreprise. Ces prix ont été obtenus auprès de FIER et validés par les OPA et les prestataires de la mise en œuvre de FIER. Les prix des produits ASPH varient sensiblement en cours d'année. Les prix retenus correspondent à ceux de la période de récolte / production en cohérence avec l'ensemble des produits ciblés par le projet.

29. **Intrants.** Les principaux intrants sont les semences, les animaux à emboucher, les poussins, les alevins, les fertilisants, les produits de traitement phytosanitaires et vétérinaires, le carburant pour les motopompes, les décortiqueurs, les moulins, les emballages, etc. Les prix des intrants ont également été obtenus auprès de l'unité de coordination de FIER.

30. **Main d'œuvre.** Les petites exploitations recourent principalement à la main d'œuvre familiale, qui n'est d'ailleurs pas occupée à plein temps par les activités ASPH. Cette main d'œuvre familiale n'a pas été valorisée dans les budgets financiers de culture, car elle ne correspond pas à une dépense. Par contre, on a rapporté la marge brute au nombre de jours de main d'œuvre familiale. Au niveau des unités de transformation et des fermes piscicoles, le recours à des salariés a été retenu.

### **Modèles financiers élaborés**

31. FIER 2 vient entre autres, consolider et mettre à l'échelle les résultats de FIER en termes notamment de l'employabilité des jeunes filles et hommes à travers les AGR et les MER. Dans sa mise en œuvre, FIER 2 soutiendra l'amélioration de l'environnement des affaires, la formation et le renforcement des capacités des jeunes à mieux conduire et gérer les AGR et MER qu'ils créent et/ou développent et à accéder aux services financiers qui leur permettront d'accéder mieux et durablement aux technologies performantes et résilientes. FIER 2 formera et renforcera également les capacités des accompagnants à jouer effectivement leurs rôles (formation, suivi-accompagnement des jeunes ruraux bénéficiaires du projet et de leurs activités économiques).

32. La mission a adopté de reconduire les modèles financiers des AGR et MER qui ont des impacts directs pour le public cible du projet. Les modèles financiers proposés concernent la production, la transformation et la commercialisation agro-sylvo-pastorales et halieutiques et les activités non agro-sylvo-pastorales mis en œuvre par les jeunes filles ou hommes, à travers des AGR, MER et infrastructures économiques agrégatives. Les modèles financiers contractuels dans le cadre de FIER 2 sont les suivants: (i) lait, (ii) transformation de lait, (iii) embouche bovine, (iv) aviculture traditionnelle, (v) transformation de viande, (vi) commercialisation / transformation de céréales, (vii) production d'oignon / échalote, (viii) commercialisation et conservation d'oignon / échalote, (ix) production de riz, (x) transformation de produits agricoles, (xi) pisciculture et (xii) artisan forgeron.

33. Les principales caractéristiques de ces modèles financiers sont présentées dans le tableau ci-après

Tableau n° 4: Modèles financiers à promouvoir dans le cadre de FIER 2

Groupes cibles	Filières	Situations sans projet	Situation avec projet	Points saillants avec projet
Tous	Toutes	Financement centré entité individuelle séparée / dispersée, coût d'approche, d'accompagnement et de suivi élevé, difficilement gérable après la clôture du projet,	Financement orienté bassin de production, filières permettant à certains AGR ou MER de servir de fournisseurs ou de clients aux autres	Soutien à la densification des activités économiques au niveau des bassins et donc accroissement et meilleure répartition des revenus créés au niveau des bassins ciblés  Soutien aux forces de sécurité pour le renforcement des échanges d'informations et des fréquences de patrouilles au niveau de bassin de production et de transformation
	Lait	2 Vaches de race locale par l'exploitation, avec capacité de 5 litres de lait par jour et une période de lactation de 150 jours  Alimentation de faible qualité conduisant la vache à passer plus de temps à la recherche de s'alimenter  Lait de qualité inférieure (taux de germes pathogènes élevés)	2 Vaches de race améliorée par l'exploitation, avec capacité de 8 litres de lait par jour et une période de lactation de 210 jours  Alimentation de qualité améliorée, vache en stabulation  Lait de qualité améliorée (taux de germes pathogènes faible, mamelons nettoyés et désinfectés avant la traite)	Formation et renforcement des capacités des éleveurs et des accompagnants notamment sur la conduite et la gestion de l'activité  Financement incluant l'acquisition des vaches laitières de races améliorée, les aliments notamment concentrés, la construction d'étables, les formations, le suivi-accompagnement, les produits et soins vétérinaires  Soutien à l'émergence des entreprises de ramassage des déjections animales, de production et conditionnement de fumier de qualité pour les exploitants agricoles
	Aviculture traditionnelle	Poulaillers ne disposant pas toujours de point d'abreuvement des poules et poulets	Poulaillers disposant des points d'eau et de chaleur et d'espace clos de divagation, limitant les risques de vol et de prédation et de	Réhabilitation / construction des étangs dans le cadre des partenariats public privé à promouvoir dans la cadre des infrastructures agrégatives

		<p>Poules souvent toujours en divagation et de ce fait courant le risque de vol, de proie pour les prédateurs et de contamination, et donc de baisse de l'effectif, perte atteignant souvent 40% et plus</p> <p>Faiblesse de liens entre les aviculteurs et les producteurs de poussin de qualité, les producteurs d'aliments ainsi qu'avec les acheteurs de poulets, s'accompagnant d'un recours aux poussins de faible qualité achetés sur les marchés et d'une sous voire mal alimentation des poulets et donc une lente progression de l'augmentation de poids.</p>	<p>contamination des poules et poulets</p> <p>Poules achetées auprès des éleveurs répertoriés pour la qualité et les performances de leurs poules, pertes limitées (inférieure à 10%)</p> <p>Renforcement de liens entre les aviculteurs et les producteurs de poussins de qualité, les producteurs d'aliments ainsi qu'avec les acheteurs de poulets, s'accompagnant d'un recours aux poussins de qualité, à une alimentation et un suivi-accompagnement zootechnique et vétérinaire de qualité entraînant un grossissement rapide et optimal des poulets</p>	<p>Renforcement de liens entre les aviculteurs et les producteurs de poussins de qualité, les producteurs d'aliments ainsi qu'avec les acheteurs de poulets</p> <p>Formation et renforcement des capacités des éleveurs et des accompagnants notamment sur la conduite et la gestion de l'activité</p>
Jeunes, hommes et femmes	Modèle Emouche bovine	<p>Etables ne disposant pas toujours d'eau pour abreuvement et nettoyage et ne permettant pas le ramassage optimal des bouses</p> <p>Etables très isolées et souvent déconnectées des acheteurs (boucherie) contraignant les emboucheurs à ne réaliser leurs activités que pour des périodes de fêtes, occasionnant les méventes et la baisse de prix</p>	<p>Etables disposant d'eau pour abreuvement et nettoyage et permettant le ramassage optimal des bouses</p> <p>Etables déconnectées aux fournisseurs d'aliments et autres intrants et aux acheteurs (boucherie), grâce au renforcement des liens entre acteurs de la filière dans le cadre des PPP soutenus dans le cadre de FIER 2, occasionnant les</p>	<p>Formation et renforcement des capacités des éleveurs et des accompagnants notamment sur la conduite et la gestion de l'activité</p> <p>Financement incluant l'acquisition des animaux à emboucher, les aliments, la construction d'étables, les formations, le suivi-accompagnement, les produits et soins vétérinaires</p> <p>Soutien à l'émergence des entreprises de ramassage des déjections animales, de production et conditionnement de</p>

		<p>Faiblesse de liens entre les producteurs / ramasseurs d'aliments et les emboucheurs, s'accompagnant d'une sous voire mal alimentation des animaux et donc une lente progression de l'augmentation de poids et de faibles quantités de bouses</p> <p>Rendement: 5 têtes et 2 cycles d'embouche par an</p> <p>Animaux acquis à environ 115 000 FCFA vendus à environ 185000 CFA</p>	<p>ventes à des prix rémunérateurs</p> <p>Rendement: 5 têtes et 3 cycles d'embouche par an</p> <p>Animaux acquis à environ 145000 FCFA vendus à environ 22000 CFA</p>	<p>fumier de qualité pour les exploitants agricoles</p>
Jeunes, hommes et femmes	Modèle poisson	<p>Fermes piscicoles ne permettant pas toujours d'assurer la vidange optimale des infrastructures piscicoles (trou, bassin, étang, plan d'eau, etc.) et occasionnant de ce fait la collecte des poissons de différentes tailles</p> <p>Faiblesse de liens entre les pisciculteurs et les producteurs d'alevins de qualité, les producteurs d'aliments ainsi qu'avec les acheteurs de poissons, s'accompagnant d'un recours aux alevins de faible qualité et d'une sous voire mal alimentation des poissons et donc une lente progression de l'augmentation de poids.</p>	<p>Renforcement de liens entre les pisciculteurs et les producteurs d'alevins de qualité, les producteurs d'aliments ainsi qu'avec les acheteurs de poissons, s'accompagnant d'un recours aux alevins de qualité et à une alimentation de qualité entraînant un grossissement rapide et optimal des poissons</p>	<p>Formation et renforcement des capacités des éleveurs et des accompagnants notamment sur la conduite et la gestion de l'activité</p> <p>Financement incluant l'acquisition des alevins, des aliments de qualité, la construction d'étangs, les formations, le suivi-accompagnement, les produits, soins et suivi vétérinaires</p> <p>Réhabilitation / construction des étangs dans le cadre des partenariats public privé à promouvoir dans la cadre des infrastructures agrégatives</p> <p>Renforcement de liens entre les pisciculteurs et les producteurs d'alevins de qualité, les producteurs d'aliments ainsi qu'avec les acheteurs de poissons</p>
Jeunes, femmes	Modèle riz	0,25 ha par ménage; semences de qualité; techniques culturales	0,25 ha par ménage; semences de	

		améliorées, matériels agricoles insuffisant ne permettant de travailler d'important superficie en même temps (calendrier cultural), et parfois relativement usés, main-d'œuvre familiale et salariée Rendement: 3 tonnes à l'ha	qualité; techniques culturales améliorées, matériels agricoles suffisant et performant, permettant de travailler efficacement dans le respect du calendrier cultural, et en bon état, main-d'œuvre familiale et salariée Rendement: 4,5 tonnes à l'ha	Réhabilitation / réalisation des périmètres rizicoles  Soutien à l'émergence des entreprises de ramassage, transformation et conditionnement des sous-produits agricoles (tiges et pailles des céréales) pour les élevages
Hommes, femmes et jeunes	Modèle produits maraîchers	0,25 ha par ménage; eau d'irrigation pas toujours disponible à la parcelle; semences de qualité; techniques culturales améliorées, matériels agricoles relativement usés, main-d'œuvre familiale et salariée Rendement: - Oignon/échalote: 8t/ha - Gombo: 0,4 tonne/ha - Pomme de terre: 10t/ha	0,25 ha par ménage; eau d'irrigation toujours disponible à la parcelle; semences de qualité; techniques culturales améliorées, matériels agricoles de bonne qualité, main-d'œuvre familiale et salariée Rendement: - Oignon/échalote: 16t/ha - Gombo: 12 tonne/ha Pomme de terre: 17t/ha	
	Transformation de lait	Equipements rudimentaires (marmites, bidons, frigo bien amorti, etc.), moins performants et occasionnant une pénibilité de travail élevée  Faible capacité de transformation créée et utilisée (100 à 300 l par jour)	Equipements performants et adaptés au produit (pasteurisateur, table de travail, réfrigérateur, congélateur, chronomètre, tamis, thermosouder, etc. en bon état), et occasionnant une pénibilité de travail maîtrisée	Formation et renforcement des capacités des MER de transformation de lait et des accompagnants notamment sur la conduite et la gestion de l'activité  Financement incluant l'acquisition des matières premières (lait), des emballages, la construction d'atelier de



		<p>Faible Qualité hygiéniques de lait et de produits laitiers transformés</p>	<p>Bonne capacité de transformation créée et utilisée (300 l à 1000 l par jour) Liens entre unité de transformation et éleveurs, entre ces derniers et services vétérinaires, entre unité de transformation et fournisseurs d'emballage, etc., renforcés</p> <p>Satisfaisante Qualité hygiénique de lait et de produits laitiers transformés</p>	<p>transformation de lait, les formations, le suivi-accompagnement</p> <p>Soutien à l'émergence des entreprises de ramassage et traitement des sous-produits et de déchets</p>
	Viandes transformées	<p>Equipements rudimentaires (marmites, couteaux, bidons, frigo bien amorti, etc.), moins performants et occasionnant une pénibilité de travail et de pertes qualitatives et quantitatives élevées</p> <p>Faible capacité de transformation créée et utilisée (50 à 200 kg par jour)</p> <p>Faible Qualité hygiéniques de la viande et de produits transformés (moyens de transport non adaptés, risques de souillure de la viande fraîche et transformée élevée</p>	<p>Equipements performants et adaptés au produit (table de travail, réfrigérateur, congélateur, claies de séchage empêchant les mouches et les lézards et autres, de toucher la viande, thermosouder, etc. en bon état), et occasionnant une pénibilité de travail maîtrisée</p> <p>Bonne capacité de transformation créée et utilisée (200 à 500 kg par jour) Liens entre unité de transformation et emboucheurs bénéficiaires du projet, entre ces derniers et services vétérinaires, entre unité de transformation et</p>	<p>Formation et renforcement des capacités des MER de transformation de viande et des accompagnants notamment sur la conduite et la gestion de l'activité</p> <p>Facilitation de l'accès au crédit ou autres produits financiers</p> <p>Financement incluant l'acquisition des matières premières (viande), des emballages, la construction d'atelier de transformation de viande, les formations, le suivi-accompagnement</p> <p>Soutien à l'émergence des AGR / MER de ramassage et traitement des sous-produits et de déchets</p>

			<p>fournisseurs d'emballage, etc., renforcés</p> <p>Satisfaisante Qualité hygiénique de la viande transformée</p>	
	Transformation de produits agricoles	<p>Equipements rudimentaires (marmites, bidons, frigo bien amorti, bouteilles d'emballage de récupération, etc.), moins performants et occasionnant une pénibilité de travail élevée et de pertes qualitatives et quantitatives importantes</p> <p>Faible capacité de transformation créée et utilisée (20 à 100 l par jour)</p> <p>Faible Qualité hygiéniques de lait et de produits laitiers transformés</p>	<p>Equipements performants et adaptés au produit (pasteurisateur, table de travail, réfrigérateur, congélateur, chronomètre, tamis, thermosouder, etc. en bon état), et occasionnant une pénibilité de travail et des pertes qualitatives et quantitatives maîtrisées;</p> <p>Bonne capacité de transformation créée et utilisée (50 à 200 l par jour)</p> <p>Liens entre unité de transformation et producteurs agricoles et/ou collecteurs commerçants, entre ces derniers et services phytosanitaires et d'hygiène , entre unité de transformation et fournisseurs d'emballage, etc., renforcés</p> <p>Satisfaisante Qualité hygiénique de matières premières et de produits transformés (jus notamment)</p>	<p>Formation et renforcement des capacités des MER de transformation de viande et des accompagnants notamment sur la conduite et la gestion de l'activité</p> <p>Facilitation de l'accès au crédit ou autres produits financiers</p> <p>Financement incluant l'acquisition des matières premières (fruits notamment), des emballages, la construction d'atelier de transformation de fruits, les formations, le suivi-accompagnement</p> <p>Soutien à l'émergence des AGR / MER de ramassage et traitement des sous-produits et de déchets</p>

	Conservation et commerce d'oignon	<p>Equipements rudimentaires (abris peu adaptés à la conservation d'oignon / échalote, claies, bâches bien amorti, sacs d'emballage de récupération, etc.), moins performants et occasionnant de pertes qualitatives et quantitatives importantes</p> <p>Faible capacité de transformation créée et utilisée (500 à 1000 kg par cycle de 1 à 2 mois)</p> <p>Forte dégradation des propriétés rhéologiques et des caractéristiques organoleptiques d'oignon / échalote conservé</p>	<p>Equipements performants et efficaces (abris adaptés à la conservation d'oignon / échalote, claies, bâches en bon état, sacs d'emballage neufs, etc.), performants et réduisant les pertes qualitatives et quantitatives d'oignon/ échalote</p> <p>Bonne capacité de conservation créée et utilisée (500 à 5000 kg par jour)</p> <p>Liens entre unité de conservation et producteurs agricoles et/ou collecteurs commerçants, entre ces derniers et services phytosanitaires et d'hygiène , entre unité de conservation et fournisseurs d'emballage, etc., renforcés</p> <p>Satisfaisante Qualité hygiénique de matières premières et de produits conservés (oignon notamment)</p>	<p>Formation et renforcement des capacités des MER de conservation et de commercialisation d'oignon / échalote et des accompagnants notamment sur la conduite et la gestion de l'activité</p> <p>Facilitation de l'accès au crédit ou autres produits financiers</p> <p>Financement incluant l'acquisition des matières premières (oignon notamment), des emballages, la construction de hangar de conservation d'oignon / échalote, les formations, le suivi-accompagnement</p> <p>Soutien à l'émergence des AGR / MER de ramassage et traitement des sous-produits et de déchets</p>
	Entreposage, commerce et transformation de céréales	<p>Equipements rudimentaires (moulin / décortiqueur / égreneuse, complètement amortis, sacs d'emballage de récupération, etc.), moins performants et occasionnant une pénibilité de travail élevée et de pertes qualitatives et quantitatives importantes</p>	<p>Equipements performants et adaptés au produit (moulin / décortiqueur / égreneuse, thermosouder, etc. en bon état), et occasionnant une pénibilité de travail et des pertes qualitatives et quantitatives maîtrisées;</p>	<p>Formation et renforcement des capacités des MER de transformation de viande et des accompagnants notamment sur la conduite et la gestion de l'activité</p> <p>Facilitation de l'accès au crédit ou autres produits financiers</p>

		<p>Faible capacité de transformation créée et utilisée (50 à 500 kg par jour)</p> <p>Faible Qualité hygiéniques de lait et de produits laitiers transformés</p>	<p>Bonne capacité de transformation créée et utilisée (500 à 2500 kg par jour)</p> <p>Liens entre unité de transformation et producteurs agricoles et/ou collecteurs commerçants, entre ces derniers et services phytosanitaires et d'hygiène, entre unité de transformation et fournisseurs d'emballage, etc., renforcés</p> <p>Satisfaisante Qualité hygiénique de matières premières et de produits transformés (céréales transformées, notamment)</p>	<p>Financement incluant l'acquisition des matières premières (céréales grains notamment), des emballages, la construction de hangars de transformation de transformation de céréales, les formations, le suivi-accompagnement</p> <p>Soutien à l'émergence des AGR / MER de ramassage et traitement des sous-produits et de déchets</p>
	Produits artisanaux forgeron	<p>Equipements rudimentaires (Hangar, bureau, perceuse, scie électrique, enclume, étau, cisaille, meule généralement amortis,), moins performants et occasionnant une pénibilité de travail élevée et de pertes qualitatives et quantitatives importantes</p> <p>Faible capacité de production créée et utilisée (5 à 10 outils agricoles (daba, pioche, coupe-coupe, charrette, charrue, etc., par jour)</p>	<p>Equipements rudimentaires (Hangar, bureau, perceuse, scie électrique, enclume, étau, cisaille, meule généralement en bon état), performants et occasionnant une pénibilité de travail et des pertes qualitatives et quantitatives maîtrisées;</p> <p>Bonne capacité de production créée et utilisée (10 à 50 outils agricoles par jour)</p> <p>Liens entre unité de production et fournisseurs des matières premières (fer,</p>	<p>Formation et renforcement des capacités des MER de production d'outils agricoles et des accompagnants notamment sur la conduite et la gestion de l'activité</p> <p>Facilitation de l'accès au crédit ou autres produits financiers</p> <p>Financement incluant l'acquisition des matières premières (fer, tôle, notamment), la construction/réhabilitation d'atelier de production d'outils, les formations, le suivi-accompagnement</p>

		Faible liaison entre unité de production et fournisseurs de matières premières (fer, tôles, etc.), se traduisant par de période d'arrêt de travail fréquente	tôle, etc., d'un côté et utilisateurs des outils agricoles, renforcés  Satisfaisante Qualité de matières premières et des outils agricoles produits	Soutien à l'émergence des AGR / MER de ramassage et traitement des sous-produits et de déchets
--	--	--	---	--

34. Il ressort de ce tableau que « en situation sans projet », les agriculteurs, les pisciculteurs, les emboucheurs, les transformateurs mettent en œuvre les systèmes de production ou les systèmes d'exploitation recourant aux infrastructures, équipements et intrants ASPH peu efficaces et moins performants, ne permettant pas une expression optimale des intrants utilisés. De plus, la faible efficacité et la faible performance occasionnent d'importantes pertes qualitatives et quantitatives post récoltes ou post production ainsi qu'une faible résilience se traduisant entre autres, par une production et des revenus décroissants en raison des effets du changement climatique (dégradation des terres, baisse des précipitations) et de l'action de l'homme (surexploitation des ressources, etc.). En situation avec projet, l'efficacité, la performance et la résilience des systèmes de production ou d'exploitation mise en œuvre sont améliorés et renforcés.

## Progression de mise en place des modèles financiers à promouvoir.

35. Le tableau ci-dessous montre qu'aucune installation de nouveaux modèles financiers n'est prévue la dernière année de la mise en œuvre du projet. Cette progression a été décidée en vue de consacrer au moins une année au suivi accompagnement des derniers bénéficiaires des appuis du projet.

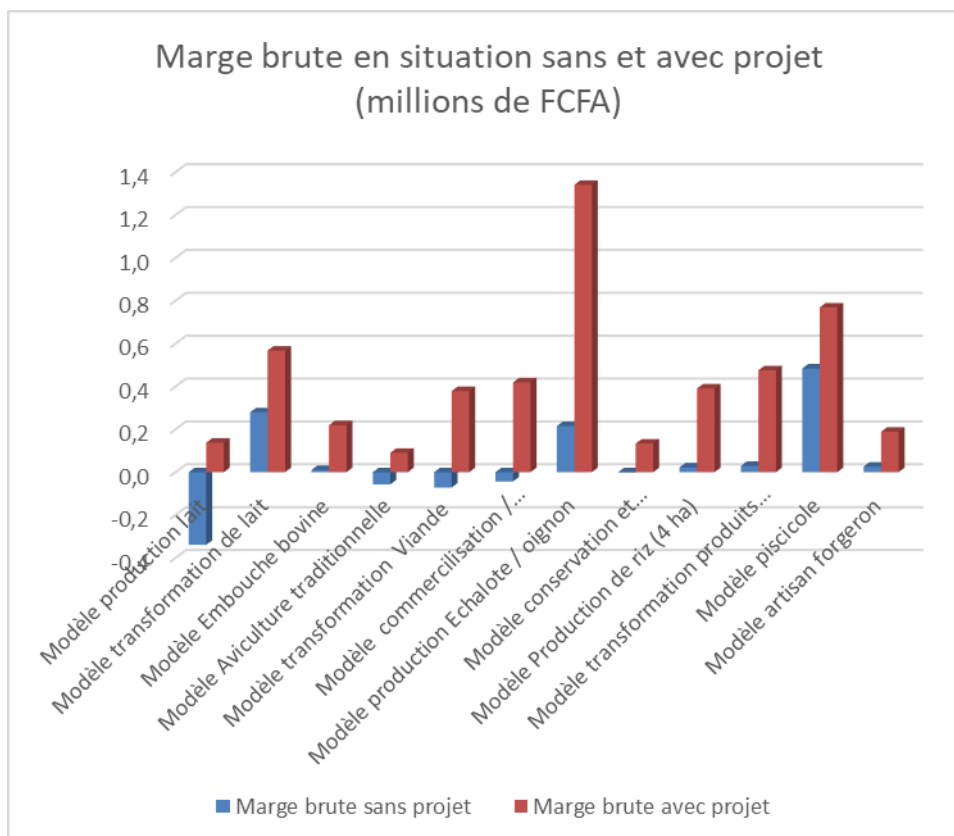
**Tableau n° 5: Progression de l'implantation des modèles financiers**

Modèles financiers	Modèles installés par an							Total
	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7	
Modèle production lait	10	50	100	100	100	40		400
Modèle transformation de lait	5	10	25	25	25	10		100
Modèle Embouche bovine	100	300	700	800	700	400		3000
Modèle Aviculture traditionnelle	80	300	500	800	500	320		2500
Modèle transformation Viande	10	20	50	100	80	40		300
Modèle commercialisation / transformation céréales	20	300	700	1000	700	280		3000
Modèle production maraîchère (Echalote / oignon, pomme de terre, gombo)	50	200	400	400	250	200		1500
Modèle conservation et commercialisation d'échalote / oignon	50	150	300	300	150	50		1000
Modèle Production de riz	10	10	20	20	20	20		100
Modèle transformation produits agricoles	50	100	400	450	300	200		1500
Modèle piscicole	10	40	100	200	150	100		600
Modèle artisan forgeron	5	40	100	100	100	55		400
<b>Total</b>	<b>400</b>	<b>1520</b>	<b>3395</b>	<b>4295</b>	<b>3075</b>	<b>1715</b>		<b>14400</b>
<b>Total cumulé</b>	<b>400</b>	<b>1920</b>	<b>5315</b>	<b>9610</b>	<b>12685</b>	<b>14400</b>		

## Résultats financiers.

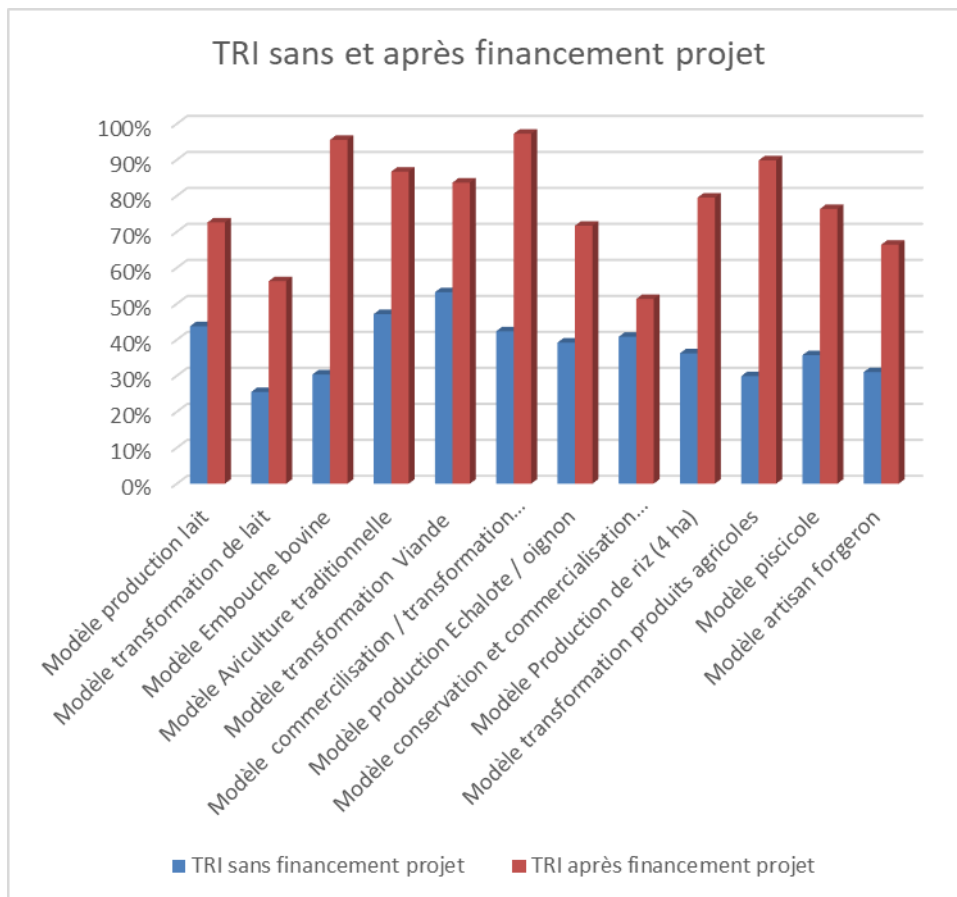
36. Les critères retenus pour l'analyse financière sont les suivants: (i) le revenu / marge brute, (ii) le taux de rentabilité interne (TRI), (iii) la valeur actuelle nette (VAN), (iv) le ratio Bénéfices / Coûts (B/C). Pour chaque modèle financier, le TRI, la VAN et le B/C ont été également analysés avant et après financement du projet. Cela permet de préciser le taux de rentabilité interne (TRI) et la valeur actuelle nette (VAN) dus effectivement au projet.

37. **Marge brute.** Pour les douze modèles financiers analysés, les marges brutes en « situation avec projet » (SAP) sont supérieures à celles obtenues en situation sans projet (SSP) comme indiqué dans le graphique ci-dessous.



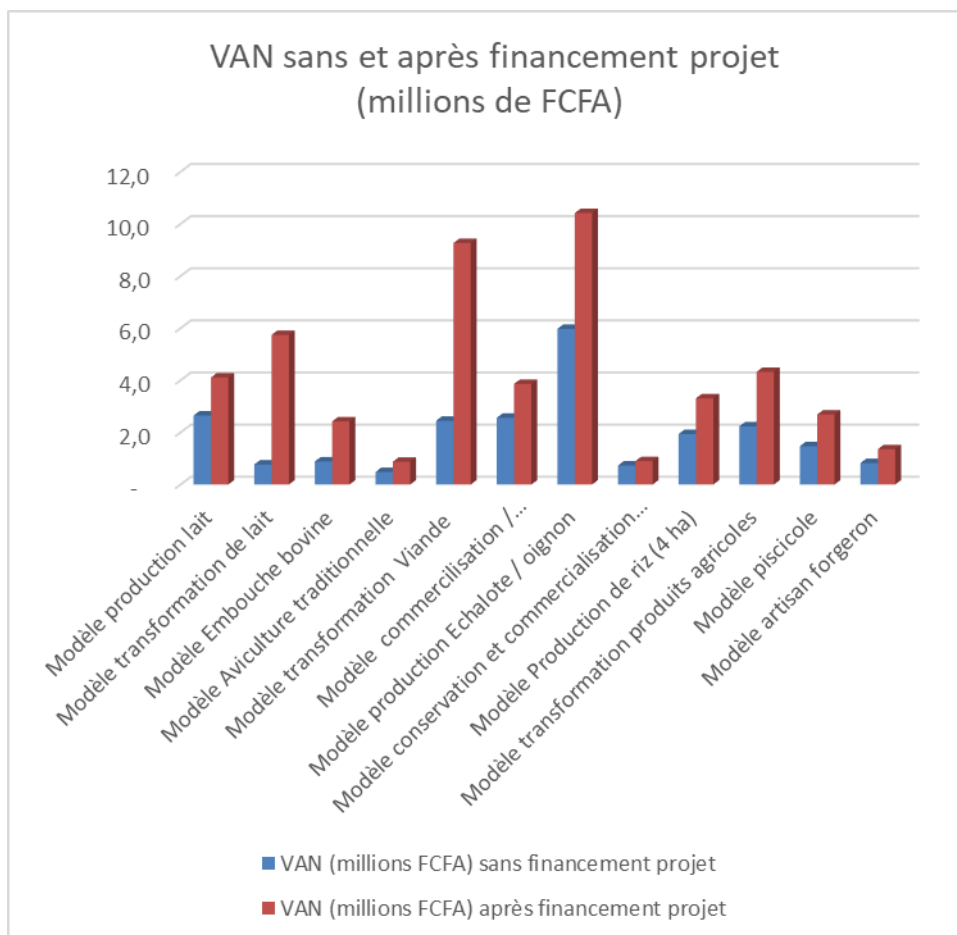
38. Ce graphique montre également que la marge brute la plus basse est observée au niveau du modèle aviculture traditionnelle et la plus haute, à celui de la production maraîchère (oignon). Le coût élevé des aliments de qualité et des vaccins peut expliquer l'accès limité des bénéficiaires des appuis du projet pratiquant ce modèle à ces intrants et partant, l'amélioration des performances attendues et le caractère 'spéculatif' de l'activité maraîchère et l'importante demande semblent constituer les facteurs explicatifs majeurs de ces faits.

39. **Taux de Rentabilité interne financier des modèles financiers promus (TRI)** voir graphique ci-après. Il a été estimé en situation sans financement (SFP) du projet et en situation après financement du projet (AFP). Dans les deux situations les TRI sont supérieurs à taux d'intérêt du capital à longterm (8%) et au taux d'intérêt pratiqués par les SFD qui est de 18% par an. Ce qui expliquerait l'intérêt des jeunes ruraux pour ces activités et montre qu'il est plus intéressant pour le Mali d'investir dans ces activités dans le cadre de FIER 2 que de mettre ces ressources dans une banque et attendre les intérêts. Ce graphique montre également que le projet améliore la rentabilité des activités des bénéficiaires puisque les TRI après financement du projet pour tous les modèles sont supérieurs à ceux de la situation sans financement du projet.

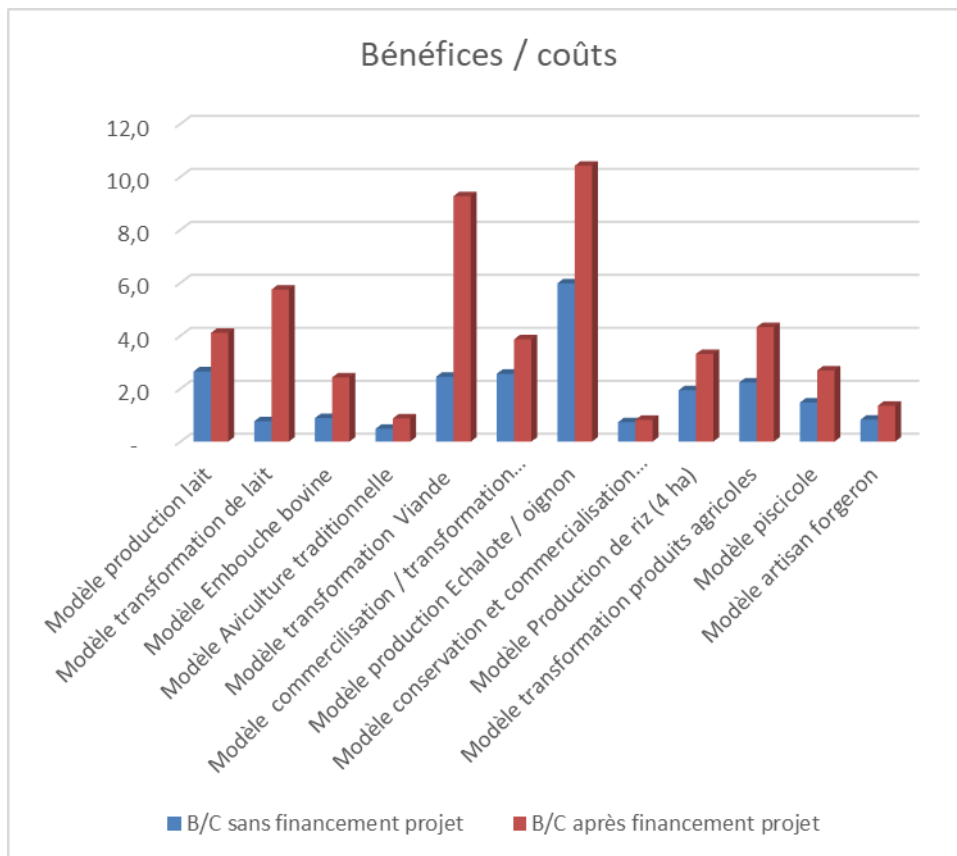


40. **Valeur actuelle nette (VAN).** Elle a été estimée en situation sans financement du projet (SFP) et en situation après financement du projet (AFP). Dans les deux situations, la VAN est positive pour tous les modèles financiers. Elle est supérieure en situation après financement du projet par rapport à la situation sans financement du projet. Ce graphique montre également que le projet améliore les revenus générés dans les activités des bénéficiaires.





41. **Bénéfices – Coûts (B/C).** Pour tous les modèles financiers analysés les ratios B/C sont supérieurs à l'unité c'est-à-dire que les bénéfices générés sont dans tous les cas de figures supérieurs aux coûts engagés comme indiqué dans le graphique ci-après. Le projet aide les bénéficiaires à générer plus de bénéfices par rapport à la situation sans financement du projet.



42. La mise en œuvre des modèles financiers va exiger de nouvelles techniques, de nouvelles technologies et de nouvelles compétences (en particulier celles permettant une optimale maîtrise de l'utilisation de nouvelles techniques et de nouvelles technologies promues dans le cadre du projet), et occasionner des dépenses additionnelles. Mais les résultats financiers (Marge brute, TRI, VAN et B/C) des investissements productifs effectués dans le cadre de FIER 2 au niveau des jeunes ruraux à titre individuel sont financièrement encourageants.

43. En effet, dans l'ensemble ces modèles financiers permettront aux jeunes bénéficiaires du projet d'accroître la production dont une partie sera autoconsommée afin d'améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle et une autre partie sera vendue pour augmenter leurs revenus.

## IV. ANALYSE ÉCONOMIQUE

### Hypothèses

44. L'analyse utilise un modèle de flux de trésorerie sur une période de 20 ans qui correspond à la durée de vie des infrastructures agrégatives qui seront promues dans le cadre de FIER 2. L'analyse inclut tous les coûts d'investissement et de fonctionnement hors subvention à coûts partagés qui sont déjà incluses dans des modèles financiers susceptibles d'être promus dans le cadre du projet. Elle prend également en compte les revenus nets supplémentaires dérivés des modèles financiers susceptibles d'être financés. Le scénario de base fait des hypothèses d'un taux d'adoption des nouvelles technologies de 70%. Ce taux d'adoption final se base sur les expériences au Mali au niveau de FIER et

d'autres projets. Toutefois, des simulations de baisse du taux d'adoption à 60% et à 55% ont été réalisées afin de tester de la robustesse du projet face à une éventuelle réticence des bénéficiaires aux innovations à diffuser dans le cadre du projet. Ont été également réalisées des simulations de retard dans la génération des bénéfices pouvant subvenir de différents risques évoqués plus haut.

45. Le coût économique du projet a été généré à l'aide du programme Costab. Le total des coûts économiques d'investissements et de fonctionnement du projet sur les sept (07) ans de mise en œuvre est 85,4 millions USD (50,8 milliards de FCFA). Les coûts annuels pour maintenir un bon niveau d'exploitation des infrastructures économiques promues dans le cadre du projet après la dernière année de sa mise en œuvre (coûts récurrents pour assurer la durabilité des activités promues dans le cadre du projet) sont estimés à 10% des coûts totaux de la dernière année de mise en œuvre.

46. Tous les coûts du projet ont été pris en compte car toutes les composantes joueront un rôle essentiel dans la réussite et la mise en œuvre du projet. Les avantages financiers ont été convertis en avantages économiques en utilisant un facteur de conversion de 0,85 puisque seuls des prix à la ferme ou usine ont été utilisés et tenir compte des impôts et taxes, estimés à 5%. Ce facteur de conversion correspond également au prix de parité de riz dont l'estimation est présentée dans le tableau ci-après.

**Tableau n° 6: Prix de parité de riz importé**

Prix de parité de riz importé	Unité	Prix financier	Facteur de conversion	Prix économique
Taux de change	USD/FCFA	595	1	619
Prix CAF <sup>2</sup>	USD/tonne	352		352
Prix CAF en FCFA	FCFA/tonne	209440	104%	217818
Droits de douanes et divers taxes (13.5% de la valeur CAF)	FCFA/tonne	28274	0%	0
Prix CAF plus droits et taxes	FCFA/tonne	237714		217818
Marge 5 points	FCFA/tonne	11886	85%	10102,86
Frais de transport	FCFA/tonne	37500	85%	31875
Entreposage	FCFA/tonne	500	85%	425
Manutention	FCFA/tonne	500	85%	425
Frais de douane	FCFA/tonne	17640	85%	14994
Frais de transit	FCFA/tonne	5000	85%	4250
Frais d'analyse phytosanitaire	FCFA/tonne	350	85%	298
Prix avec couts d'accès	FCFA/tonne	311090		280187
Dont couts informels	FCFA/tonne			9333

<sup>2</sup><https://edito-matieres-premieries.fr/bourse-cours/matiere-premiere-alimentaire/riz/>

Dont frais d'entrée et de sortie de frontière	FCFA/tonne			600
Prix avec couts d'accès ajustés		NA		270254
Coût de transport domestique (Abijan-Bamako), 922km	FCFA/tonne	49788	Différent coût par km	28582
Prix du riz décortiqué, marché de Bamako (point de comparaison)	FCFA/tonne	360878		298836
Emballage	FCFA/tonne	3000	85%	2550
Manutention	FCFA/tonne	1000	85%	850
Entreposage	FCFA/tonne	500	85%	425
Conditionnement	FCFA/tonne	2500	85%	2125
Coût de transport domestique (Koulikoro-ferme), 150km	FCFA/tonne	7500	Différent coût par km	1550
Prix du riz décortiqué	FCFA/tonne	346378		291336
Coefficient de transformation	FCFA/tonne	65%	100%	65%
Prix producteur + marge grossiste	FCFA/tonne	225146		189369
Marge grossiste (10%)		8659	marge de 10%	9018
Prix du riz paddy producteur	FCFA/tonne	216486		180351
Prix estimé au producteur	FCFA/kg	216		180
<b>Ajustement qualité</b>	<b>FCFA/kg</b>	<b>219</b>	<b>0,85</b>	<b>186</b>

Le taux de change USD / FCFA est fixé à 595<sup>3</sup> pour l'analyse. Le coût d'opportunité de la main-d'œuvre (prix économique) est de 3 US \$ par jour, ce qui est le prix le plus bas pour la main-d'œuvre rurale non qualifiée dans les zones rurales du Mali. Le coût d'opportunité du capital est de 8%.

47. Le flux de trésorerie économique global du projet et le taux de rentabilité interne économique (TRIE) correspondant ont été calculés en agréant les avantages additionnels nets générés au niveau des investissements consentis à titre individuel par les exploitants participant aux modèles financiers à soutenir dans le cadre du projet.

48. L'analyse économique est basée sur les coûts et avantages directs. Les avantages sociaux et indirects ne seront pas pris en compte. Celles-ci incluent par exemple la création d'emplois, une offre accrue sur les marchés des intrants, une sécurité alimentaire nationale renforcée, la substitution des importations, les recettes en devises, l'émergence d'organisations paysannes, etc.

<sup>3</sup> BCEAO, Bulletin mensuel des statistiques, mars 2022

## Taux de rentabilité interne économique et valeur actuelle nette

49. Sur la base des hypothèses ci-dessus, le TRIE en scénario de base est de 14,8% et la VAN est de 24,7 millions USD (13,8 milliards de FCFA) en utilisant un taux d'actualisation de 8%. Ces résultats indiquent que, sur la base d'un coût d'opportunité du capital de 8%, le projet affiche un TRIE et une VAN satisfaisants, et se justifie par des raisons économiques.

50. Un certain nombre de scénarios ont été testés pour évaluer la robustesse et la viabilité économique de FIER 2 en cas de facteurs défavorables. L'analyse de sensibilité confirme que le TRIE et la VAN sont robustes. Si les coûts d'investissement augmentent de 10%, 20% et 30%, les TRIE sont respectivement de 13,2%, 11,8% et 10,6% avec des VAN positives respectivement de 20,2 millions de USD, 15,7 millions de USD et de 11,2 millions de USD. Si les bénéfices baissent de 10%, 20% et 30%, les TRIE sont respectivement de 13,0%, 11,7% et 9,2% avec des VAN respectivement de 17,7 millions de USD, de 10,8 millions de USD et de 3,8 millions de USD. Si l'avènement des avantages retarde d'un an ou de deux ans, les TRIE sont respectivement de 12,7% et 10,8% avec des VAN correspondant respectivement de 18,1 millions de USD et de 10,8 millions de USD. Si le taux d'adoption est de 55%, les TRIE est de 10,9%. En deçà de ce taux d'adoption, le projet n'est plus économiquement rentable (le TRIE sera inférieur au coût d'opportunité du capital à long terme estimé à 8%). Il y a donc nécessité de bien préparer l'unité de gestion du projet et les parties prenantes à sa mise en œuvre pour s'assurer que les bénéfices du projet ne seront pas attendus au-delà de deux années et qu'au moins 55% des bénéficiaires ciblés adopteront les technologies et techniques promues dans le cadre du projet. Ces données sont détaillées dans le tableau ci-après ainsi que dans l'appendice Données technicoéconomiques jointe à la présente annexe.

51. L'analyse des indicateurs économiques calculés montre que le projet est économiquement viable. Tous TRIE sont dans tous les cas de figures, supérieurs à 8% correspondant au coût d'opportunité du capital à long terme. Le projet générera donc plus d'avantages économiques que le placement à long temps du capital de la même valeur que le coût du projet.

Tableau n° 7: Test de sensibilité de la robustesse du projet

Résultats Economiques									
Hypothèses	Taux d'adoption de 70%			Taux d'adoption de 60%			Taux d'adoption de 55%		
	TRIE	VAN		TRIE	VAN		TRIE	VAN	
		Millions de FCFA'	'million' \$US		Millions de FCFA'	'million' \$US		Millions de FCFA'	'million' \$US
Base	14,8%	13818,3	24,7	12,3%	8249,2	14,7	10,9%	5464,6	9,8
hausse coût de 10%	13,2%	11301,7	20,2	10,8%	5732,6	10,2	9,5%	2948,0	5,3
hausse coût de 20%	11,8%	8785,2	15,7	9,5%	3216,0	5,7	8,2%	431,4	0,8
hausse coût de 30%	10,6%	6268,6	11,2	8,3%	699,4	1,2	7,1%	-2085,1	-3,7
baisse bénéfice de 10%	13,0%	9919,9	17,7	10,6%	4907,7	8,8	9,3%	2401,6	4,3
baisse bénéfice de 20%	11,2%	6021,5	10,8	8,9%	1566,2	2,8	7,6%	-661,5	-1,2
baisse bénéfice de 30%	9,2%	2123,1	3,8	7,0%	-1775,3	-3,2	5,8%	-3724,5	-6,7
retard réalisation bénéfice de 1 an	12,7%	10157,4	18,1	10,5%	5111,2	0,1	9,3%	2588,1	4,6
Retard réalisation bénéfice de 2 an	10,8%	6323,5	11,3	8,9%	1825,1	3,3	7,8%	-424,2	-0,8

## Flux de trésorerie économique dus au projet

Les flux de trésorerie économiques additionnels du projet ont également été estimés sur la base de cinq hypothèses suivantes: (i) hypothèse de base, (ii) hausse des coûts de 10%, (iii) baisse des bénéfices de 10%, (iv) retard d'un an dans la réalisation des bénéfices et (v) taux d'adoption des innovations promues de 70%. Les résultats de ces estimations sont présentés dans le tableau ci-après

**Tableau n° 8: Flux de trésorerie économique additionnels du projet**

Hypothèses	Bénéfices économiques additionnels (millions de FCFA)																				
	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7	AN8	AN9	AN10	AN11	AN12	AN13	AN14	AN15	AN16	AN17	AN18	AN19	AN20	
Hypothèses de base	-4526,8	-7475,7	-4816,3	-3089,9	-1322,4	4189,8	5739,7	7441,4	6547,9	7586,1	7471,3	7165,0	7246,6	7360,1	7440,9	7440,9	7440,9	7440,9	7440,9	7440,9	7440,9
hausse de coût de 10%	-4938,2	-8199,9	-5387,0	-3664,7	-1860,1	3925,5	5556,9	7441,4	6547,9	7586,1	7471,3	7165,0	7246,6	7360,1	7440,9	7440,9	7440,9	7440,9	7440,9	7440,9	7440,9
Baisse de bénéfices de 10%	-4485,5	-7452,3	-4905,4	-3355,7	-1727,9	3506,5	4982,9	6697,3	5893,1	6827,5	6724,2	6448,5	6521,9	6624,1	6696,8	6696,8	6696,8	6696,8	6696,8	6696,8	6696,8
Retard de génération de bénéfices de 1 an	-4114,0	-7242,1	-5706,9	-4857,6	-2718,3	1410,4	5005,7	7567,7	7441,4	6547,9	7586,1	7471,3	7165,0	7246,6	7360,1	7440,9	7440,9	7440,9	7440,9	7440,9	7440,9
Taux d'adoption de 70%	-4453,9	-7434,4	-4973,5	-3559,0	-2037,9	2983,9	4404,2	6128,2	5392,4	6247,3	6152,8	5900,6	5967,8	6061,3	6127,8	6127,8	6127,8	6127,8	6127,8	6127,8	6127,8

52. Ce tableau montre que les flux de trésorerie économique dus au projet sont positifs à partir de la sixième année de mise en œuvre du projet dont la durée de la période de l'analyse des effets est estimée à 20 ans correspondants à la durée de vie des infrastructures agrégatives qui seront promues dans le cadre du projet.

53. Sur la base de toutes les hypothèses émises et décrites ci-dessus et des indicateurs économiques analysés, le projet se justifie du point de vue économique. Il ne faut pas oublier que tous les avantages économiques potentiels n'ont pas été inclus dans l'analyse. De plus, les effets multiplicateurs probables décrits ci-dessus n'ont pas été quantifiés. Par conséquent, il est prudent de supposer que les avantages économiques estimés sont inférieurs aux rendements économiques potentiels auxquels on peut s'attendre.

54. On s'attend à ce qu'à moyen et long termes, ce projet ait un impact budgétaire positif substantiel, principalement en raison: a) d'une augmentation de la production, des revenus et de l'emploi, entraînant une augmentation des recettes fiscales, et b) effets multiplicateurs dus à l'augmentation des activités économiques dans les Cercles ciblés, entraînant une augmentation de la demande de biens et de services, qui devrait générer des effets additionnels sur les revenus et l'emploi. En outre, on peut s'attendre à des gains / économies de devises substantielles, résultant d'une réduction des importations des principaux produits alimentaires de base dont le Mali est actuellement un importateur.



Investir dans les populations rurales

**Mali**

---

**Rural Youth Vocational Training, Employment and Entrepreneurship Support Project - FIER II**

**Rapport de conception**

**Annexe 5: Note d'examen des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA (PESEC)**

Dates de mission: 28 Mars-30 Mai 2022  
Date du document: 18/11/2022  
Identifiant du projet 2000004014  
Numéro du rapport: 6240 - ML

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes





The SECAP Review note should build on the preliminary note mentioned above, draw on the results of the screening exercise and be informed by the issues raised during the design mission, the stakeholders interviews, publicly available tools and dataset, and environmental, social or climate-related studies that inform on the characteristics of the project location. The SECAP review note includes the revised ESMP and should be attached to the Project Design Report, integrated in Draft Project Implementation Manual (PIM) and COSTAB and shall be submitted to Design Review Meeting (DRM) or IRC (for NSOs).

## 1. Introduction

1. L'objectif de la note d'examen des Procédures d'Évaluation Sociale, Environnementale et Climatique (PESEC) est de permettre au projet FIER II d'intégrer les enjeux sociaux, environnementaux et climatiques dès la phase d'identification et de formulation des activités. Ainsi, la note évalue le contexte de développement, en analysant les impacts du projet en lien avec les aspects socio-économiques, environnementaux et climatiques, et formule des recommandations sur la manière dont le projet peut atténuer les risques en proposant des mesures d'atténuation. La note a été produite partant d'une revue de littérature et elle a été améliorée partant des études complémentaires dont l'étude sur l'évaluation de l'impact de la vulnérabilité et de l'adaptation et le Cadre de Gestion Environnementale, Sociale et Climatique abrégé. Pour rappel, le projet FIER II est conçu pour consolider et mettre à l'échelle les résultats de FIER I. Son but est de contribuer à la création de richesses et à la réduction de la pauvreté pour les jeunes ruraux du Mali. Son objectif de développement est de promouvoir l'esprit d'entreprise en milieu rural et de faciliter l'intégration économique des jeunes dans les chaînes de valeur agricoles et les métiers non agricoles. Pour cela, deux effets sont attendus, notamment (i) un environnement institutionnel et socio-économique plus favorable pour la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes en milieu rural ; (ii) la création d'emplois jeune (indépendant, salarié) dans tous les segments des chaînes de valeur du fait de la mise en œuvre des activités suivantes, qui permettront de lever les contraintes liées à l'offre et à la demande d'emploi. Le projet interviendra dans huit régions du Mali, dont Koulikoro, Sikasso, Kayes et Ségou, régions d'intervention de FIER, considérées comme des zones de concentration, complétées par Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal, correspondant aux zones d'extension. Les jeunes ruraux, femmes et hommes (F&H) âgés de 15 à 40 ans et issus de ménages à faibles revenus, constituent le groupe cible du projet. Parmi eux, les jeunes de 15 à 18 ans auront accès à des opportunités de formation professionnelle, puis seront intégrés individuellement ou collectivement dans l'économie locale.

## 2. Situational analysis and potential project impacts

### 1.1. Evaluation socio-économique

#### Démographie

2. La population du Mali est estimée à 20,25 millions d'habitants en 2020 d'après les données de la Banque Mondiale. Elle devrait atteindre 27 millions en 2030, 35 millions en 2040 et 44 millions en 2050, selon la projection moyenne-variante des Nations Unies<sup>[1]</sup>. Le Mali devrait être le deuxième pays du Sahel le plus peuplé en 2050, après le Niger. Le taux d'accroissement annuel moyen a augmenté depuis le premier recensement de 1976, passant de 1,7% entre 1976 et 1987, à 2,2% entre 1987 et 1998 et 3,6% entre 1998 et 2009. Le Mali fait partie des pays d'Afrique affichant les taux de fécondité les plus élevés au monde, avec un niveau élevé de fécondité, 6,3 enfants par femme en 2018 comme Indice Synthétique de Fécondité (ISF)<sup>[2]</sup>. Il est plus élevé en milieu rural qu'urbain, et ce quel que soit l'âge, avec des ISF de 6.7 et 5.0 respectivement. Au niveau régional, les régions du Sud enregistre un ISF légèrement supérieur (6 enfants par femme), comparées à Bamako et aux régions du Nord. En considérant l'évolution actuelle de la fécondité et les scénarios de projections des Nations Unies, le Mali n'entrera dans sa fenêtre d'opportunité démographique qu'en 2035<sup>[3]</sup>.
3. <sup>[1]</sup>[https://wcaro.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/fr\\_-\\_etude\\_monographique\\_sur\\_la\\_demographie\\_la\\_paix\\_et\\_la\\_securite\\_au\\_sahel\\_-\\_cas\\_du\\_mali.pdf](https://wcaro.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/fr_-_etude_monographique_sur_la_demographie_la_paix_et_la_securite_au_sahel_-_cas_du_mali.pdf)
4. <sup>[2]</sup> Institut National de la Statistique (INSTAT), Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé-Développement Social et Promotion de la Famille (CPS/SS-DS-PF), et ICF. 2019. *Sixième Enquête Démographique et de Santé au Mali 2018. Indicateurs Clés*. Bamako, Mali, et Rockville, Maryland, USA : INSTAT, CPS/SS-DS-PF, et ICF.
5. <sup>[3]</sup> Réseau Franet. 2018. Le dividende démographique en Afrique : Premiers signes et estimations par la méthode de décomposition. Guinée Conakry pages 61-62

### 2.1 Socio-economic assessment

#### a. Overall poverty situation

##### Pauvreté et inégalités

6. Le taux d'extrême pauvreté était de 42,3% en 2019, soit une baisse de 4,9 points de pourcentage, comparé au taux de 47,2% enregistré entre 2011 et 2015 en raison de la sécheresse de 2011 et la crise politique et sécuritaire de 2012. Une baisse de la pauvreté avait également été notée durant la première décennie des années 2000, avec un taux qui était passé de 55,6% en 2001 à 43,6% en 2010 d'après les données de l'INSTAT. Cependant, les crises sanitaire, sécuritaire, sociale et politique de 2020 ont entraîné une augmentation de la pauvreté de 5%<sup>[1]</sup>. La pandémie de covid-19 a entraîné une augmentation du nombre de pauvres au Mali, avec près de 900.000 personnes supplémentaires vivant sous le seuil de pauvreté, et les zones rurales ont représenté 70% de l'augmentation de la population pauvre au Mali<sup>[1]</sup>. Dans ces zones, le taux de pauvreté rurale a augmenté de 4.6 points de pourcentage, alors que la consommation a diminué de 6 points de pourcentage.
7. Les zones rurales sont les plus touchées par la pauvreté, particulièrement celles qui sont dans le Sud du pays concentrant les 90% de la pauvreté. D'après les données de l'INSTAT sur la pauvreté de 2001 à 2017, les populations les plus pauvres sont dans les régions de Sikasso et Mopti, où près de 6 personnes sur 10 sont pauvres, suivies de Ségou et Koulikoro. Quel que soit l'indicateur de pauvreté utilisé (incidence, profondeur et sévérité), Sikasso, Koulikoro, Ségou et Mopti restent les régions les plus affectées par la pauvreté. La carte de l'incidence de la

pauvreté de 2020, ainsi que l'évolution de cette incidence par région de 2011 à 2020 confirment que les régions du Sud sont les plus touchées par ce phénomène (*Figure 1* et *Figure 2*). Les régions du Nord et celle de Kayes apparaissent comme les moins pauvres, d'une part, à cause de l'importance des transferts financiers des émigrés et, d'autre part, de l'ampleur du commerce transfrontalier informel. Qu'elle soit monétaire ou non monétaire, la pauvreté touche davantage les populations des zones rurales que celles des zones urbaines. Selon les données de l'INSTAT (2021), 38,0% des individus en milieu rural sont pauvres au sens de l'indice de pauvreté multidimensionnelle, contre 23,9% dans les autres villes et 9,8% dans le district de Bamako. Selon la pauvreté subjective, la proportion des ménages se considérant comme pauvres est toujours plus élevée en milieu rural (48.5%), comparé à Bamako (42.7%) ou autres villes (34.8%) selon les données de l'INSTAT (2021).

- En termes d'inégalités, l'évolution sur les deux dernières décennies reste mitigée et ne permet donc pas de faire ressortir une tendance précise. En effet, l'indice de GINI est passé de 0,39 à 0,32 entre 2001 et 2009, d'où une nette baisse des disparités, avant d'atteindre un pic de 0,42 en 2011 pour rechuter à 0,34 en 2016. Contrairement à la pauvreté les inégalités de revenus sont plus accentuées dans les zones urbaines que rurales. Les données de l'EMOP de 2020 montrent que l'indice d'inégalité de Gini est plus fort à Kidal (0,40) et Sikasso (0,37) et dans les autres villes (0,35) qu'en milieu rural ou à Bamako (0,33). Les inégalités ont un impact sur les domaines clés du développement humain comme le montre l'indice de développement humain ajusté aux inégalités ou IDHI. Pour le cas du Mali, il est estimé que 31,2% des progrès en matière de développement humain avaient été perdus à cause des inégalités en 2018. Toutefois, le Rapport sur le développement humain 2020 présente l'IDH de 2019 à 0,434, ce qui montre une légère amélioration comparativement aux années précédentes mais place le pays dans la catégorie « développement humain faible » et au 184e rang parmi 189 pays et territoires.

Figure 1: Incidence de la pauvreté selon la région

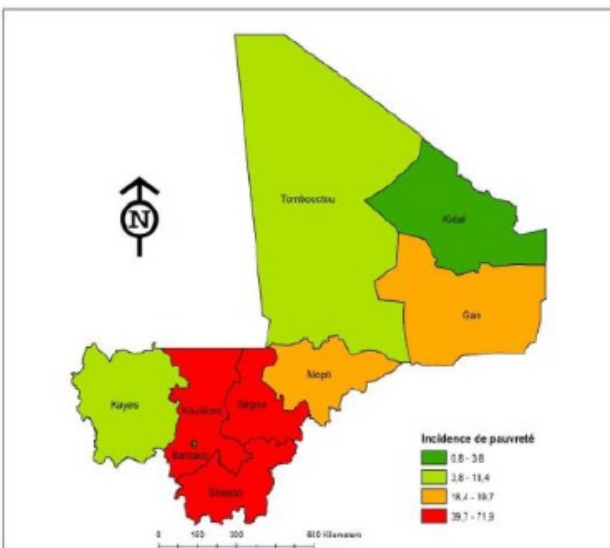


Figure 2: Incidence de la pauvreté par région de 2011 à 2020

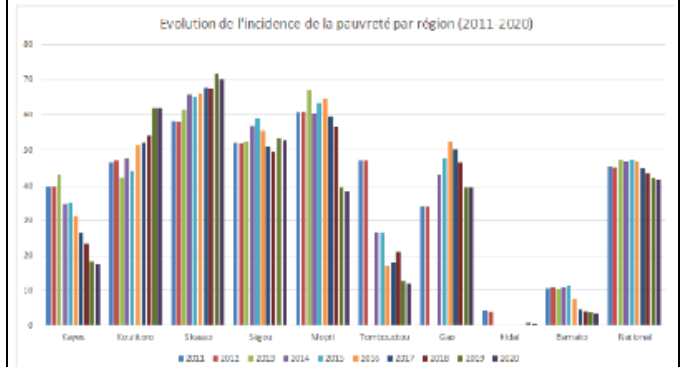
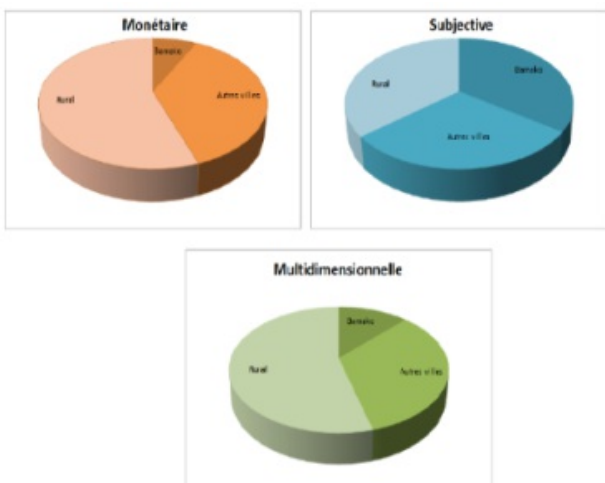


Figure 3: Pauvreté subjective, pauvreté monétaire et pauvreté multidimensionnelle selon le milieu de résidence



9. [\[1\] https://www.banquemondiale.org/fr/country/mali/overview#1](https://www.banquemondiale.org/fr/country/mali/overview#1)

## b. Gender

10. Au Mali, les femmes représentent 51,6% de la population rurale, 60% des actifs agricoles et assurent environ 80% de la production alimentaire. Bien que leur rôle soit capital dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages et dans la gestion des ressources naturelles, les femmes rurales font face à de nombreux défis, notamment l'accès aux ressources productives. En outre, les indicateurs de genre restent faibles au Mali, révélant la présence d'inégalités entre hommes et femmes à différents niveaux. Le Mali fait partie des pays où les disparités entre les sexes sont les plus importantes selon l'Indice d'Inégalité de Genre- IIG. Il peut être interprété comme la perte de développement humain due à l'inégalité entre les réalisations féminines et masculines. Cet indice propose une mesure composite de l'inégalité de genre dans trois domaines, l'autonomisation, le marché du travail et la santé reproductive. Le Mali a une valeur de l'IIG de 0,671 le classant 158e sur 162 pays dans l'indice 2019. Au Mali, 9,5 % des sièges parlementaires sont occupés par des femmes et 7,3 % des femmes adultes ont atteint un niveau d'éducation secondaire, contre 16,4% des hommes. Les inégalités s'observent également au niveau des fonctions électives, où la représentation des femmes est en-deçà de celle des hommes, et au niveau des fonctions nominatives, malgré la loi n° 2015-052 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans ces fonctions avec un quota minimum de représentation de 30%, mais peu respecté. Au niveau local, les femmes représentent moins de 2% des maires et moins de 9% des conseillers communaux.
11. Par ailleurs, sur 100,000 naissances vivantes, 562 femmes décèdent de causes liées à la grossesse et le taux de fécondité chez les adolescentes est de 169,1 naissances pour 1,000 femmes âgées de 15 à 19 ans. Selon les données de la Banque Mondiale, le taux de mortalité maternelle est de 368 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2013, contre 465 et 582 en 2006 et 2001 respectivement. On note également une baisse du taux de natalité chez les adolescentes, de 188 naissances pour 1000 femmes âgées de 15-19 ans en 2000, à 181 en 2010 et 169 en 2017. Les femmes et les filles sont victimes des violences basées sur le genre (VBG). Les données de l'EDSM-VI révèlent que 13% des femmes de 15-49 ans ont subi des violences sexuelles, d'où une augmentation comparée à 2006 où 4% seulement des femmes étaient concernées. Les régions les plus concernées sont Kayes (19%), Koulikoro (15%), Bamako (15%), Ségou (14%), contrairement à Tombouctou et Kidal avec 4% et 3% respectivement. En outre, plus de huit femmes sur dix souffrent de mutilations génitales féminines/excision selon l'EDSM-VI, et pour trois-quarts des femmes excisées, la pratique s'est faite avant l'âge de 14 ans. Les régions de Koulikoro et Sikasso (96%), suivies de Kayes (95%), Ségou (92%) et le district de Bamako (91%) affichent les plus fortes prévalences.
12. Au Mali, il existe essentiellement deux modes d'accès à la terre : (i) l'accès à travers les modes mis en place par le Code Foncier et Foncier (CDF), (ii) l'accès à travers les dispositifs coutumiers (accès intra lignager, prêt, don, etc.). Les modes coutumiers qui constituent le mode le plus répandu de gestion foncière en milieu rural subissent l'influence de l'organisation sociale fondée sur les principes de parenté, de gérontocratie, de séniorité, d'autochtonie et de hiérarchisation des rapports de genre et cela au détriment des femmes. La terre de culture est généralement une exploitation familiale dont l'homme en tant que chef de ménage est le chef d'exploitation donc détient le titre de propriétaire et le plein pouvoir de la gérer. Les femmes exploitent généralement à titre individuel, des lopins de terre qui leur sont prêtés ou cédés par le chef d'exploitation, sa famille conjugale ou d'autres propriétaires et les superficies attribuées sont généralement petites (moins d'1ha) si bien qu'elles ne peuvent pas mener des projets agricoles durables.
13. En négociation et en collaboration avec les autorités locales, les chefs coutumiers et les institutions villageoises, des dispositions seront mises en œuvre pour permettre aux jeunes femmes et hommes de bénéficier d'un accès sécurisé à la terre. De plus, le FIER II maximisera la participation active des organisations endogènes préexistantes et renforcera leurs capacités. Dans ce contexte, le FIER II travaillera activement avec les organisations régionales et locales de petits exploitants ainsi qu'avec les ONG spécialisées dans la prestation de services afin de négocier un meilleur accès à la terre et à la sécurité foncière pour les jeunes ruraux, en particulier les filles et les jeunes femmes. En parallèle, le FIER II renforcera l'engagement politique des organisations faitières de petits exploitants sur l'accès à la terre pour les jeunes producteurs.
14. Ainsi, les inégalités de genre sont également persistantes s'agissant de l'accès au foncier et aux autres facteurs de production. En effet, moins de 20% des responsables de parcelles sont des femmes, et leurs parcelles sont plus petites que celles des hommes, moins de 20% des femmes disposent d'équipement agricole, et moins de 1% ont accès au crédit. Selon l'Enquête Agricole de Conjoncture I 2017, les terres gérées par des femmes ont des dimensions trois fois plus petites que les dimensions moyennes des exploitations agricoles dans la plupart des régions. De plus, les femmes chef de ménage possèdent des terres qui sont environ plus de deux fois petites que les chefs de ménage homme de la même classe d'âge : 4,36 ha cultivés par les chefs de ménage hommes de moins de 30 ans, contre 1,45 ha pour les femmes de cette classe d'âge. S'agissant du financement de l'agriculture, il est important de souligner que les femmes ayant accès aux crédits de campagne font moins de 5%, même si elles sont majoritaires dans le secteur agricole.
15. La disparité entre hommes et femmes est également une réalité au niveau du marché du travail, se reflétant ainsi sur les rémunérations entre hommes et femmes. En effet, quatre femmes sur dix (40,1%) âgées de 15-64 ans étaient occupées en 2017, un peu plus de la moitié (51,2%) des femmes de 15-24 ans et 47,7% des femmes âgées de 15-34 ans étaient également occupées. Les femmes actives sont concentrées dans la branche d'activités Agriculture, l'Élevage, Chasse et activités de soutien, d'après les résultats de l'enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel. En outre les femmes font 50% du total de l'emploi dans le système alimentaire, mais elles dominent dans les segments non-agricoles en représentant 51% du personnel de la restauration, 62% dans la transformation alimentaire et 66% dans la commercialisation. Le revenu mensuel moyen des femmes (40 387 FCFA) est 2,5 fois moins élevé que celui des hommes (103 274 FCFA), plus de trois-quarts des femmes salariées (76,4%) sont payées en-dessous du SMIG, contre un peu plus de la moitié pour les hommes (51,2%). Et dans le secteur informel, les femmes ont un revenu moyen mensuel plus faible comparées aux hommes, avec 21 925 FCFA et 53 203 FCFA respectivement. Conformément à la Politique Nationale Genre et à la Stratégie du FIDA en matière d'égalité des sexes, FIER 2 promouvra donc l'accès des jeunes filles/femmes rurales aux ressources productives, au savoir et au savoir-faire entrepreneurial dans le secteur agricole et non agricole, afin de renforcer leur pouvoir économique et de décision.

## c. Youth

16. La population Malienne est relativement jeune, plus de la moitié (51,34%) étant âgé de moins de 15 ans. Les jeunes âgés de moins de 35 ans représentent 80% de la population et 67% ont moins de 25 ans, dont 52,7% de jeunes femmes. Cependant, les jeunes sont en première ligne s'agissant du chômage et du sous-emploi. En effet, les personnes âgées de 15-24 ans représentent 37% des chômeurs (avec 40% de femmes et 33% d'hommes) et les 25-34 ans font 33% des chômeurs (avec 36% de femmes et 30% d'hommes). Le taux de chômage national est élevé (9,5% en 2019), il l'est encore davantage chez les jeunes de 15 à 24 ans (19%, soit le double de la moyenne nationale) en raison du faible niveau de qualification et de l'inadéquation entre l'offre de formation et les besoins du marché du travail. En zone rurale, le chômage touchait en 2017, 9,1% de la population en âge de travailler (15-65 ans), dont 8% chez les hommes et 10,4% chez les femmes, 8,1% en milieu rural et 12% en milieu urbain y compris Bamako). Le taux de chômage des 15-35 ans était de 14,9% en 2017 (14,2% pour les hommes et 15,7% pour les femmes). Les femmes sont plus touchées que les hommes: près de 23% des jeunes femmes de 15-35 ans sont en situation de sous-emploi

contre 17,73% de jeunes hommes. On compte plus de chômeurs en milieu rural (75,4%), et dans les régions de Koulikoro, Mopti et Sikasso avec 19,9%, 15,9% et 15,4% respectivement. Au Mali, plus d'un jeune sur quatre de 15-35 ans n'est ni dans le système éducatif, ni en emploi ou formation (26,7%), mais ce taux est plus élevé chez les jeunes femmes (36,85%) que les jeunes hommes (14,97%) en 2018. Quand ils sont en emploi, les jeunes s'activent davantage dans le secteur informel. Ils sont plus représentés dans les branches d'activités spéciales des ménages (83,4% des emplois informels de la branche), suivies de celles d'hébergement et de restauration (69,1%), et la branche d'activités financières et d'assurance (65%).

17. Laissés sans perspective professionnelle, les jeunes ruraux finissent trop souvent par migrer ou par s'enrôler dans des groupes de terroristes ou de réseaux d'activités criminelles. Face à ces défis qui jouent un rôle déterminant dans la situation de fragilité du Mali, le Gouvernement a lancé plusieurs initiatives visant à offrir aux jeunes ruraux des opportunités de création d'emplois et d'entreprises. Le Cadre stratégique pour la Relance économique et le Développement durable (CREDD 2019- 2023) ambitionne d'afficher une croissance moyenne de l'ordre de 6,5% sur la période. Dans cette optique, le Mali entend accroître rapidement les investissements dans l'éducation et la formation professionnelle des jeunes dans le but d'améliorer l'employabilité des jeunes et l'insertion socioprofessionnelle des sortants à travers une meilleure articulation entre la formation et l'emploi. Les investissements seront adaptés aux besoins du marché de travail et prenant en compte les secteurs porteurs de croissance et les potentialités économiques des territoires. Pour ce faire, le CREDD tendra à : (i) améliorer la connaissance du marché de l'emploi; (ii) développer les offres de formation dans les filières porteuses; (iii) développer l'esprit d'entrepreneuriat et la mise en place d'incubateurs; (iv) développer des partenariats Public-Privé; (v) mettre en place un mécanisme de suivi de l'insertion socio-professionnelle des sortants; (vi) mettre en place un dispositif national fonctionnel d'évaluation des apprentissages; (vii) intensifier les stratégies de formation professionnelle des jeunes et des femmes dans des métiers non traditionnels et les filières porteuses.

#### d. Indigenous peoples

18. Les Touaregs (locuteurs de tamazight), les Maures (arabophones), les Songhaïs et les Peuls (peuls) sont les principaux "groupes autochtones" présents dans la partie nord du pays. L'Etat malien ne reconnaît pas l'existence de "peuples autochtones", tels que définis par l'UNDRIP et la Convention 169 de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants. Bien qu'il y ait peu de groupes de ce type dans la zone d'intervention, le projet sera mis en œuvre sur le terrain par des organisations communautaires endogènes qui intègrent ces groupes là où ils sont présents, et par des ONG qui suivent des protocoles de diligence raisonnable et une approche "ne pas nuire" lorsqu'elles s'engagent auprès des communautés et des micro-entrepreneurs.

#### e. Marginalised groups

19. Parmi les groupes marginalisés figurent les personnes déplacées internes, les ethnies minoritaires et les personnes vivant avec un handicap. Avec les mouvements forcés de population, le Mali connaît une augmentation des personnes déplacées internes depuis la crise de 2012. Le nombre total de personnes déplacées internes (PDI) a significativement augmenté en un an, passant de 47 700 en janvier 2018 à 123 500 en janvier 2019<sup>[1]</sup>. Le pays est proche d'atteindre le seuil historique de 2012 en termes de PDI, avec 312 000 en octobre 2020 contre 353 000 en juin 2012 au moment fort de la crise<sup>[2]</sup>. Le nombre de PDI est plus important dans les régions de Mopti (131.000), Gao (84.000), Tombouctou (43.000) et Ségou (35.000). Ceci s'explique par les violences qui ont affecté ces régions durant ces deux voire trois dernières années.
20. Le pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans impliqués dans le travail des enfants est de 56%, et dont la majorité (42%) s'y adonne dans des conditions dangereuses, selon l'enquête MICS (2015). Il existe des disparités de genre, mais également entre sexe, tranches d'âge et régions. Le travail des enfants touche davantage les garçons (59%) que les filles (52%), et plus le milieu rural (61%) qu'urbain (34%). Les 15-17 ans sont les plus concernés avec 69% d'entre eux qui travaillent (62% dans des conditions dangereuses), suivis des 12-14 ans avec 64% (52% dans des conditions dangereuses) et des 5-11 ans avec 49% (dont 33% dans des conditions dangereuses). Avec plus de trois enfants sur cinq qui travaillent, les régions de Sikasso (67%), Koulikoro (65%) et Kayes (64%) où prédominent l'orpailage traditionnel et l'agriculture sont les plus touchées par ce phénomène. Il est important de souligner que le Mali a ratifié des Conventions internationales relatives à cette question, notamment les Conventions 138 et 182, en plus de mettre en place une législation nationale. Le Mali dispose d'un Programme national de lutte contre les pires formes de travail des enfants depuis 2006, qui a pour objectif principal d'empêcher l'engagement des enfants dans les pires formes de travail, et de mettre en œuvre des mesures visant à retirer, protéger et assurer la réinsertion socio-économique des enfants. Le FIDA, dans le cadre de ses activités et en tant que membre du Partenariat international pour la coopération sur le travail des enfants dans l'agriculture (PCCLA), se conformera aux différents règlements et explorera des partenariats stratégiques avec des organisations qui ont un avantage comparatif, comme la FAO et l'OIT. Tous les contrats avec des contractants, sous contractants, des fournisseurs et d'autres tiers à financer sur les fonds du FIDA intégreront des dispositions interdisant le travail des enfants et favorisant le travail décent.
21. Le Mali compte plus de deux millions de personnes en situation de handicap, selon un rapport conjoint de l'OMS et de la Banque Mondiale. Bien que des droits soient reconnus aux personnes handicapées, avec la Loi n° 2018-027 du 12 juin 2018 relative aux droits des personnes vivant avec un handicap, elles font face à des difficultés pour accéder aux services sociaux de base et saisir des opportunités d'emploi. Depuis 2012, le recrutement à titre exceptionnel des personnes handicapées n'a plus été fait, d'où le nombre croissant des diplômés chômeurs handicapés sur le marché de l'emploi<sup>[3]</sup>. Les jeunes en situation de handicap constituent une population beaucoup plus large que ce qui est actuellement reflété dans les statistiques. Tout comme leurs pairs non en situation de handicap, ils ont des identités de genre, raciales, ethniques et de classe diverses, mais les données qui reconnaissent le caractère intersectoriel de la discrimination à l'égard des jeunes en situation de handicap sont rares<sup>[4]</sup>. En particulier, la discrimination sexiste à l'encontre des jeunes femmes en situation de handicap est très marquée. Les filles en situation de handicap sont moins susceptibles de recevoir des soins et des aliments au foyer et sont plus susceptibles d'être laissées à l'écart des interactions et activités familiales<sup>[5]</sup>. Elles sont moins susceptibles de recevoir des soins ou des dispositifs d'assistance que les garçons en situation de handicap et ont également moins de chances de recevoir une éducation ou une formation professionnelle qui leur permettrait d'accéder à un emploi stable<sup>1</sup>. Les filles en situation de handicap ont moins de chances que les garçons en situation de handicap d'aller à l'école, ainsi elles ont moins de chance d'accéder à un emploi stable et d'être alphabétisées. En tant que femmes, elles sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté et d'être victimes de violences sexistes<sup>[6]</sup>. Au Mali les statistiques montrent que 91 % des femmes âgées de 15 à 49 ans ont subi des mutilations génitales féminines (MGF)<sup>[7]</sup>, et que le mariage précoce reste une pratique courante. Les femmes et les filles handicapées sont particulièrement exposées au risque de MGF et de mariage précoce, ainsi qu'aux conséquences graves pour leur santé et pour leur vie, en raison de la double discrimination dont elles sont victimes sur la base de leur genre et de leur handicap. Il apparaît de plus en plus clairement que les jeunes en situation de handicap sont disproportionnellement isolés au sein de leurs propres communautés, sont bien moins susceptibles que leurs pairs d'obtenir les mêmes résultats scolaires et d'emploi et sont souvent dans l'impossibilité de fonder une famille ou d'établir des relations sexuelles saines. Ces résultats signifient que de nombreux jeunes en situation de handicap ne parviennent pas à faire la transition réussie vers l'âge adulte. L'un des plus grands obstacles auxquels les jeunes en situation de handicap sont confrontés pour obtenir l'inclusion sont les attitudes négatives et la stigmatisation y l'accessibilité.

22. Les difficultés qui limitent les efforts du Mali à l'égard des jeunes handicapés y à veiller à ce qu'ils aient les possibilités, les connaissances et les compétences nécessaires pour mener une vie saine, épanouie et productive. En particulier, il existe actuellement un défi lié au manquement à collecter des données précises sur le handicap pour l'ensemble de la population y à collecter des données spécifiques par âge et par sexe, ce qui contribue à l'invisibilité des personnes handicapées y à l'impossibilité d'évaluer l'impact des mesures, les difficultés et progrès réalisés. Il s'agit d'une première étape nécessaire pour permettre de mettre en place des services et des programmes de protection qui respectent les droits et répondent aux besoins des personnes en situation de handicap, y compris les jeunes filles et garçons. D'autres obstacles sont liés: (i) au besoin d'assistance en matière de promotion et de protection des personnes handicapées, notamment dans le domaine de renforcement des capacités et d'appui financier adapté; (ii) à l'insuffisance des infrastructures, d'outils et supports adaptés aux spécificités des personnes handicapées; (iii) aux préjugés, pratiques dangereuses et stéréotypes.
23. Une analyse à jour de la situation des jeunes en situation de handicap concernant la discrimination et la violence sexuelle, y compris l'impact sur leurs droits à la santé sexuelle et reproductive (DSSR) 2. Une évaluation détaillée de l'évolution de la législation, des politiques et de la programmation et des bonnes pratiques spécifiques en matière de prestation de services ainsi que des mesures de prévention et de protection de meilleure qualité ; et 3. Des recommandations détaillées en matière de politiques et de programmation pour aider l'UNFPA à élaborer un programme complet dans ce domaine. Le handicap (16,1%), l'ethnicité (18,5%), le genre/ sexe (17,8%) et la situation socio-économique (35,9%) sont les sources de discrimination les plus cités par les maliens d'après les résultats de l'enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel.
24. Par ailleurs, les plus grands groupes autochtones sont les Touaregs, les Songhaïs, les Peuls et les Arabes, et qui sont principalement dans les régions situées au Nord du Mali<sup>[8]</sup>. Malgré le vote du Mali à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, l'Etat malien ne reconnaît pas sur son territoire des autochtones au sens de cette déclaration et à celui de la Convention 169 de l'OIT. FIER 2 intégrera parmi les bénéficiaires des jeunes ruraux (hommes et femmes) en situation de handicap actifs dans les secteurs agricole et artisanal. Une offre de services adaptés à leur besoins spécifiques et conditions physiques sera ainsi développée par le projet pour qu'ils accèdent à des emplois ou qu'ils développent/ créent une activité économique. Pour faciliter l'insertion des jeunes en situation de handicap, il est proposé l'inventaire/ le diagnostic des jeunes handicapés et l'élaboration d'un plan d'action pour l'intégration socio-économique des jeunes handicapés (ISEJSH) ; l'adoption d'approches de formation différenciées et adaptées et de services de développement des entreprises, tels que les Unités mobiles de formation (UFM) qui sont particulièrement pertinents dans le cas des jeunes handicapés, car ils seront plus proches des réalités de ce groupe particulièrement vulnérable et répondront mieux à leurs besoins en termes de compétences pour leur intégration sociale et leur autonomisation économique.
25. Par ailleurs, les plus grands groupes autochtones sont les Touaregs, les Songhaïs, les Peuls et les Arabes, et qui sont principalement dans les régions situées au Nord du Mali<sup>[11]</sup>. Malgré le vote du Mali à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, l'Etat malien ne reconnaît pas sur son territoire des autochtones au sens de cette déclaration et à celui de la Convention 169 de l'OIT. Cependant, FIER 2 appuiera autant que faire se peut ces groupes s'ils sont présents parmi les bénéficiaires du projet, à travers par exemple les centres artisanaux qui pourraient contribuer à promouvoir la fabrication locale de bijoux touaregs, produits en cuir et autres produits artisanaux connus et appréciés.
26. [\[1\]https://www.iwgia.org/en/mali.html](https://www.iwgia.org/en/mali.html)
27. [\[1\]https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/bih\\_jan\\_fev\\_210319\\_f\\_0.pdf](https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/bih_jan_fev_210319_f_0.pdf)
28. [\[2\]https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/mali\\_hrp\\_2021\\_vf.pdf.pdf](https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/mali_hrp_2021_vf.pdf.pdf)
29. [\[3\]http://malijet.co/societe/repression-des-personnes-handicapees-la-solidarite-de-mme-sy-kadiatou-sow](http://malijet.co/societe/repression-des-personnes-handicapees-la-solidarite-de-mme-sy-kadiatou-sow)
30. [\[4\]](#) UNFPA (2018), Jeunes handicapés: étude pour mettre fin à la violence basée sur le genre et l'application des droits liés à la santé sexuelle et reproductive.
31. [\[5\]](#) UNICEF (2013). La situation des enfants dans le monde : Enfants en situation de handicap.
32. [\[6\]](#) Nations Unies (2012). Rapport annuel du Hautcommissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Étude thématique sur la question de la violence à l'égard des femmes et des filles et du handicap.
33. [\[7\]](#) Enquête Démographique et de Santé du Mali 2012-2013.
34. [\[8\]https://www.iwgia.org/en/mali.html](https://www.iwgia.org/en/mali.html)

## f. Nutrition

### Sécurité alimentaire et nutritionnelle

35. Les résultats du Cadre harmonisé indiquent que plus d'un million de personnes sont en situation de crise ou pire (phase 3-5) pour la période octobre-décembre 2021, et donc ont besoin d'une assistance alimentaire immédiate. Les régions les plus concernées sont Mopti, Tombouctou et Gao, qui sont dans la zone d'extension de FIER II, et cette situation d'insécurité alimentaire pourrait s'aggraver pendant la soudure 2022 si des mesures appropriées ne sont pas prises. La prépondérance de l'insécurité alimentaire dans ces trois régions avait déjà été le cas en 2018 où les résultats de l'ENSA les classaient parmi les régions affichant les niveaux d'insécurité alimentaire les plus élevés, en plus de Kidal. Les ménages pauvres, les ménages ruraux et ceux dirigés par des femmes et des personnes avec un faible niveau d'éducation sont les plus exposés à l'insécurité alimentaire. Celle-ci est la conjonction de facteurs d'ordres climatiques (inondations, sécheresses), économiques (hausse des prix et vulnérabilité économique), en plus des défis sécuritaires et sanitaires.
36. La situation nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans demeure préoccupante. Près de la moitié des décès d'enfants de moins de 5 ans est liée à la malnutrition et 10% des enfants âgés de 6 à 59 mois souffrent de malnutrition aiguë globale aiguë, dont 1,8 % de forme sévère. Avec une prévalence de malnutrition chronique de 21,9%, dont 6,3% de forme sévère, le Mali se trouve en situation d'alerte selon la classification de l'OMS. La malnutrition touche davantage le milieu rural que le milieu urbain, et quelle que soit sa forme, les prévalences tendent à diminuer avec le niveau d'instruction de la mère et le quintile de bien-être économique. L'analyse des prévalences régionales montre que 5 sur les 8 régions ciblées par le projet FIER 2 affichent des taux de malnutrition chronique élevés, dépassant même la moyenne nationale, notamment Gao

(29,0%), Mopti (26,7%), Sikasso (25,2%), Kayes (22,3%) et Ségou (21,8%).

37. A cela s'ajoute la grossesse précoce qui peut avoir un impact sur la santé des jeunes filles et de leurs enfants. Il a été démontré qu'au Mali, les enfants nés de mères âgées de moins de 18 ans courent un risque sensiblement plus élevé de souffrir de retard de croissance et de mourir avant l'âge de cinq ans. Près de 5,5% des femmes en âge de procréer souffrent d'insuffisance pondérale et 21,5% sont en surpoids, 10,8% étant même dans un état d'obésité. Plus d'une femme sur deux âgées de 15-49 ans souffrent d'anémie. Ce qui est susceptible d'augmenter les chances d'avoir des enfants souffrant de malnutrition. Le manque d'accès à une alimentation de qualité, les soins et les pratiques inappropriés d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, les mauvaises pratiques d'hygiène et d'assainissement, l'insuffisance de l'accès à l'eau potable et aux services de santé sont les causes sous-jacentes de la malnutrition au Mali.
38. Comme pour l'insécurité alimentaire, il existe des disparités régionales concernant la malnutrition. Le pourcentage d'enfants souffrant de malnutrition chronique est plus élevé dans les régions de Gao, Sikasso, Tombouctou et Mopti ; alors que la malnutrition aiguë globale est davantage présente chez les enfants de moins de cinq ans des régions de Gao, Tombouctou, Ménaka et Ségou. La dégradation de la situation nutritionnelle à Mopti depuis 2018 s'explique principalement par les conséquences des conflits intercommunautaires. Les projections restent préoccupantes à cause de la persistance et/ou de l'aggravation de l'insécurité civile au centre et au nord du pays et qui engendre des mouvements inhabituels de populations, des perturbations des activités socio-économiques (baisse des productions agricoles, enlèvements de bétail, dégâts/pillages de récoltes) et des difficultés d'accès humanitaires et d'accès aux services sociaux de base. Il s'y ajoute les impacts de la Covid-19 qui continuent de causer des effets négatifs sur les activités économiques des ménages et par ricochet sur la situation nutritionnelle et particulièrement des couches vulnérables dont les enfants de moins de 5 ans. FIER 2 développera un certain nombre d'initiatives visant à: (1) maximiser la contribution des filières dans l'amélioration de la sécurité nutritionnelle des bénéficiaires; et (2) soutenir des activités d'éducation nutritionnelle (prévention et lutte contre la malnutrition).

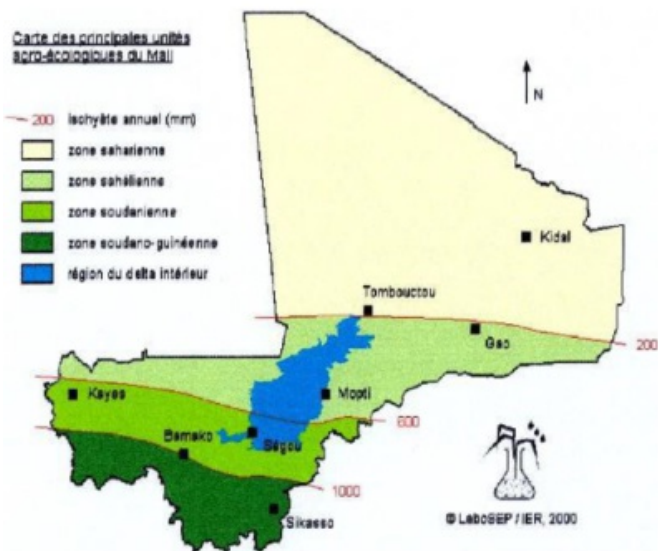
## 2.2 Environment and climate context, trends and implications

39. Le contexte environnemental et social est analysée dans les sections ci-après, qui présentent aussi bien la situation actuelle que les projections et les impacts sur des secteurs clés comme l'agriculture.

### a. Environmental assessment

#### Zones agroécologiques

40. Pays enclavé d'Afrique de l'Ouest, le Mali couvre une superficie d'environ 1 242 248 km<sup>2</sup> dont les deux tiers sont occupés par le désert. Figurant parmi les pays les plus arides du monde, le Mali est un pays Sahélien caractérisé par une large gamme de milieux agroécologiques, allant du climat aride saharien au Nord au climat humide guinéen au Sud. Le pays dispose de quatre grandes zones agroécologiques (Figure 4), notamment la zone Subsaharienne et Saharienne, la zone Sahélienne, la zone Soudanienne et la zone Soudano-Guinéenne.
41. La *zone saharienne*, ou zone désertique, occupe 51% de la superficie totale et couvre la partie septentrionale du pays. Elle est caractérisée par des précipitations inférieures à 200mm par an et de grands écarts de températures entre le jour et la nuit. C'est une zone très aride et désertique avec des températures élevées. La couverture végétale de cette zone est faible, et on y trouve des steppes épineuses. L'agriculture oasienne et l'élevage de camelins et petits ruminants y sont essentiellement pratiqués.
42. La *zone sahélienne*, qui occupe l'essentiel du Delta intérieur du Niger (DIN), a une pluviométrie comprise entre 200 et 600 mm/an et un couvert végétal variant de la steppe au nord à la savane au sud. Le DIN, avec plus de 4000 millions d'hectares, est la troisième plus grande zone humide RAMSAR du monde. Avec d'importantes zones inondables, les cultures irriguées et/ou de décrue s'y développent, de même que la pêche. L'élevage des bovins, ovins, caprins et camelins s'y pratique également. La couverture végétale de la zone est dominée par les prairies aquatiques à graminées vivaces et des steppes arbustives.
43. La *zone soudanienne* couvre 17,5% du territoire et les précipitations sont comprises entre 600 et 1200 mm/an. Elle occupe le centre du pays, et constitue une zone agricole où les principales productions sont les cultures vivrières (mil, sorgho, riz, maïs, etc.) et les cultures industrielles (arachide, coton, canne à sucre, etc.). Cette zone connaît de plus en plus la transhumance. Elle constitue une zone de refuge avec une tendance à la sédentarisation des éleveurs et des troupeaux. Sa végétation est caractérisée par une mosaïque de savanes qui renferment par endroits des forêts claires et des forêts galeries.
44. La *zone soudano-guinéenne* enregistre des précipitations variant entre 1200 et 1500 mm/an. Elle est caractérisée par une savane boisée et des forêts, et elle est peu propice à l'élevage. Par contre, elle est caractérisée par une importante production de tubercules, de fruits et de céréales. Cette zone concerne l'extrême sud et sud-ouest du pays, notamment les régions de Sikasso et de Kayes, précisément dans le cercle de Kita. Le Tableau 1 résume les caractéristiques des zones susmentionnées.
45. Figure 4: Carte des zones agroécologiques du Mali



46. Tableau 1 Caractéristiques agro-climatiques des zones agroécologiques du Mali

Zones agro-écologiques	Localisation	% du territoire	Pluviométrie (mm/an)	Principales cultures et cheptel
Zone Saharienne	Nord	51	< 200	Cheptel : bovins, ovins, caprins, chameaux Cultures : riz et blé
Zone Sahélienne	Centre	26	250-550	Cheptel : bovins, ovins, caprins, chameaux Cultures : riz, blé et légumes
Zone Soudanaise	Sud	12	600-1200	Cheptel : volaille, bovins, ovins, caprins, abeilles Cultures : Sorgho, millet, riz, blé, pois, légumes, arachides, patates douces, tomates, fonio (un grain), maïs, haricots, pommes de terre, mangue, agrumes, arachide, noix de cajou, karité, néré (caroube africaine), canne à sucre
Zone Soudano-guinéenne	Extrême Sud	11	> 1200	Cheptel : bovins, ovins, caprins, abeilles Cultures : mangue, pêche, millet, sorgho, fonio, maïs, riz, haricots, pommes de terre, arachide, noix de cajou, karité, néré, oignon, coton

47. Source: République du Mali, 2013

#### Changement de la couverture terrestre, utilisation et dégradation des terres

48. Le Mali couvre une superficie de 1,24 million de km<sup>2</sup>, dont 1,22 million de km<sup>2</sup> sont des terres et le reste composé de lacs et rivières. Les terres agricoles occupent une superficie de 43,7 millions d'hectares utilisables pour l'agriculture et l'élevage, soit 34% de la superficie totale du pays. Sur ces terres agricoles, 85% soit 36,6 millions d'hectares, sont des prairies et des pâturages permanents, et 6,4 millions d'hectares des terres arables. Sur les 2,2 million d'hectares de terres potentiellement irrigables, 566 500 hectares sont considérées comme facilement aménageables à partir des ressources en eau de surface pérenne<sup>[1]</sup>. La principale zone de développement de l'agriculture irriguée se situe dans la zone contrôlée par l'Office du Niger, qui représente environ 100 000 hectares de terres irriguées par gravité. Le delta du fleuve Niger qui un delta intérieur, couvrant environ 30 000 kilomètres carrés, est inondé entre cinq et six mois par an. De 2014 à 2018, environ 70 000 hectares de terres irriguées ont été aménagés au Mali<sup>[2]</sup>.
49. La majorité des terres (90%) sont exploitées par les petits producteurs. Les exploitations agricoles au Mali ont une superficie moyenne d'environ 7 hectares, selon l'enquête agricole intégrée aux conditions de vie des ménages 2017/2018. Cette superficie est plus importante dans les régions de Koulikoro (10,64 ha) et Mopti (7,04 ha), comparées à Kayes (4,04ha), Tombouctou (1,26ha) et Gao (1,41 ha). Le coton est la principale culture industrielle présent surtout dans les régions de Sikasso et la partie méridionale des régions de Kayes et Koulikoro. Parmi les cultures céréalières, le riz occupe une place importante, représentant 19% de la production et couvrant 76% de la demande. Les autres céréales de base sont le mil, le sorgho, le maïs et le fonio qui sont pour l'essentiel autoconsommées.
50. Près de 2,2 millions d'hectares sont considérés comme des zones protégées, et 4,6 millions d'hectares sont boisées<sup>[3]</sup>. Les formations naturelles productives sont surtout au Sud du pays dans les zones humides soudano-guinéennes et guinéennes, mais la déforestation reste un défi majeur auquel le pays fait face. Plus de 500 000 hectares disparaissent chaque année à cause des prélèvements de bois, les feux de brousse et les défrichements agricoles<sup>[4]</sup>. Pour satisfaire les besoins en bois-énergie du district de Bamako seulement, il faut déboiser annuellement l'équivalent d'environ 120 000 hectares de savane arborée selon le Profil Environnemental du Mali de 2018. Ce qui correspond à près d'un quart de la déforestation annuelle estimée au niveau national.
51. Concernant la couverture terrestre, le changement net de superficie entre 2000 et 2015 était de 823 Km<sup>2</sup> (82 300 ha) pour les forêts, de 4 892 Km<sup>2</sup> (489 200 ha) pour les terres cultivées et de 3 334 km<sup>2</sup> (333 400 ha) pour les pâturages<sup>[5]</sup>. Durant la même période, les zones humides et les zones artificielles ont connu un changement net moins important de leurs superficies, comparées aux autres terres. Selon le rapport national NDT Mali, le taux de dégradation total des terres entre 2000 et 2015 s'est établi à 6,8%. Le même rapport indique que 43 Km<sup>2</sup> des superficies forestières ont subi des changements en pâturages, 28 Km<sup>2</sup> en terres cultivées, et 3 Km<sup>2</sup> en zones artificielles et en autres terres.
52. Les hot spots de la dégradation des terres où des tendances négatives sont observées sont situés dans les zones sahélienne, soudanaise,

guinéenne et le delta intérieur du fleuve Niger. Particulièrement dans les bassins versants du fleuve Niger au sud du Mali, sur une superficie de 37 742 Km<sup>2</sup> et ceux du Bakoye sur 95042 Km<sup>2</sup>, la dégradation des terres a touché une superficie cumulée de 14% et de 27% respectivement. La dégradation dans ces deux bassins prioritaires du point de vue de la couverture terrestre représente 3% de la superficie totale du Mali pour le haut Niger et 10% pour le Bakoye. Au Mali, selon des études, la dégradation des terres et la mauvaise utilisation des ressources naturelles coûtent chaque année plus de 20% du PIB, soit plus de 680 milliards FCFA (ou près de 1,3 milliard USD). Parmi les facteurs de la dégradation figurent le surpâturage dans les régions du nord, l'érosion des sols par l'érosion éolienne dans les régions du nord, la déforestation dans les régions du sud, l'extraction d'éléments nutritifs des sols, et de manière générale les pratiques non durables de gestion des terres dans toutes les régions. En effet, dans les régions de Ségou et Sikasso, le taux de déforestation à des fins agricoles est important, avec des pertes de surfaces en formations forestières semi naturelles qui ont atteint respectivement à 34% et 32%, alors que les surfaces agricoles enregistrent des augmentations de 73% et 114% de 1987 à 2014[6]. Ce qui s'explique en partie par l'accroissement des superficies cotonnières et l'augmentation des aménagements hydro agricoles à l'Office du Niger dans la région de Ségou.

53. Outre la dégradation des terres, le Mali fait face à des défis environnementaux tels que la déforestation, l'érosion et l'appauvrissement des sols, les changements climatiques, la mauvaise gestion des déchets et la surexploitation des ressources naturelles. Les feux de brousse, le surpâturage dû à l'élevage extensif et la transhumance entraînant la coupe abusive expliquent les tendances à la dégradation des terres. D'autres facteurs sous-jacents à ces tendances à la dégradation des terres sont la baisse de la productivité agricole, due à la faible utilisation des intrants, la salinisation des sols et la variabilité des précipitations. Par ailleurs, les cultures irriguées sont contraintes par les problèmes de lessivage et d'alcalinisation des sols, la prolifération des plantes envahissantes et la gestion non durable des ressources en eau.
54. Les engagements pris pour faire face à la dégradation des terres consistent entre autres à réduire de 25% à l'horizon 2030, la déforestation annuelle, soit une baisse de 125 000 ha, d'accroître la superficie forestière de 10% entre 2015 et 2030 (soit 200 000 ha environ) grâce à la reforestation et l'afforestation, de diminuer de 50% la superficie des forêts, terres cultivées et pâturages affectée par un déclin de la productivité nette des terres (soit environ 1 000 000 ha d'ici à 2030). Ces mesures devraient permettre au Mali d'atteindre la neutralité en 2030 comme souligné dans le rapport national « NDT » Mali.

### Biodiversité

55. Au Mali, la biodiversité se caractérise par la diversité des ressources forestières, fauniques, halieutiques et des écosystèmes qui servent de réservoir pour la survie et le développement de ces ressources. Les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) sont exploités pour la pharmacopée traditionnelle et l'autoconsommation. La production de PFNL a plus de doublé entre 2014 et 2017, passant à près de 5 millions de kg tous produits confondus, et leur exportation aura évolué de 0,46 à 2,46 milliards de FCFA entre 2012 et 2016[7]. Quant aux produits ligneux, charbon de bois et bois de chauffage, ils contribuent à la création d'emplois et à la consommation des ménages pour usage domestique. Le Mali est également caractérisé par la diversité de sa faune, dont la richesse s'explique par la grande diversité des habitats, avec de grands mammifères, une grande variété d'oiseaux, de reptiles, d'amphibiens et de poissons. A cela s'ajoutent les zones protégées tels que les forêts classées, les aires protégées et sites RAMSAR, les forêts du domaine protégé et les parcs agroforestiers. Cependant, cinq sources de menaces directes à la biodiversité ont été identifiées, notamment les changements climatiques, la pression agricole, la mitage et perte d'habitats naturels, les feux de brousse, et l'exploitation anarchique du bois comme source d'énergie[8]. Quant aux menaces indirectes, il s'agit des changements dans la démographie, l'activité économique et la technologie, ainsi que les facteurs sociopolitiques et culturels.

### Ressources en eau

56. Le réseau hydrographique est composé de bassins fluviaux, notamment celui du Niger qui s'étend sur 300 000 km<sup>2</sup> du Sud-Ouest au Nord-Est, celui du Sénégal à l'Ouest sur 155 000 km<sup>2</sup>, et de la Volta au Sud-Est sur 15 392 km<sup>2</sup> représentée par le Sourou (affluent de la Volta Noire-Mouhoun). L'essentiel des ressources pérennes pour les eaux de surface (dont l'écoulement est estimé à 50km<sup>3</sup>/an) est fourni par les fleuves Sénégal et Niger, et leurs affluents. Le Fleuve Niger est l'un des plus grands fleuves d'Afrique d'une longueur de 4 200 km, dont 1 700 km se trouvent au Mali, et qui a comme principaux affluents le Bani et le Sankarani. Le Fleuve Sénégal, d'une longueur de 1750 km dont environ 850 km au Mali, a comme principaux affluents le Falémé, le Bafing, le Bakoye et le Baoulé. Les eaux de surface pérennes contribuent à 10% voire 15% en volume à l'alimentation en eau des populations ; les eaux souterraines et dans une moindre mesure les eaux de surface non pérennes couvrant le reste des besoins. Les eaux de surface non pérennes, estimées à 15 milliards de m<sup>3</sup> environ, contribuent aussi à l'alimentation en eau des populations mais surtout du bétail. Quant aux ressources en eaux souterraines, le pays compte 9 systèmes aquifères, et elles sont estimées à 2 700 milliard de m<sup>3</sup> de réserves statiques avec un taux de renouvellement de 66 milliards de m<sup>3</sup> par an. Ces ressources représentent la principale source en eau potable des populations.

57. [1] FAO. 2015. AQUASTAT Profil de Pays – Mali. <http://www.fao.org/3/ca0200fr/CA0200FR.pdf>
58. [2] Direction National du Genie Rural. Rapport Annuel 2017. [https://www.dnrg.gov.ml/fileadmin/documentation/rapport\\_DNGR\\_2017\\_corig\\_percentC3\\_percentA9\\_final-1.pdf](https://www.dnrg.gov.ml/fileadmin/documentation/rapport_DNGR_2017_corig_percentC3_percentA9_final-1.pdf)
59. [3]USAID Land Tenure Mali Profile March 2020.pdf (land-links.org)
60. [4] SIFOR-Mali. 2019.
61. [5] République du Mali. 2020. Programme de définition des cibles nationales de la Neutralité de dégradation des terres (PDC/NDT) : Rapport National « NDT » Mali. Direction Nationale des Eaux et Forêts. Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable. Février 2020. [https://knowledge.unccd.int/sites/default/files/ldn\\_targets/2020-03/Mali%20LDN%20TSP%20Country%20Report%20\\_0.pdf](https://knowledge.unccd.int/sites/default/files/ldn_targets/2020-03/Mali%20LDN%20TSP%20Country%20Report%20_0.pdf)
62. [6]<https://chm.cbd.int/api/v2013/documents/8E2BC5FA-301B-557F-6C14-8202C5A68A02/attachments/206976/PROJET%20REE%202017%20.pdf>
63. [7] SIFOR-Mali. 2019. Stratégie de communication dans le domaine du changement climatique et des forêts au Mali. Bamako, Septembre 2019. [http://sifor-mali.net/v2/download/strategie\\_de\\_communication/Strategie-de-communication-dans-le-domaine-du-Changement-climatique.pdf](http://sifor-mali.net/v2/download/strategie_de_communication/Strategie-de-communication-dans-le-domaine-du-Changement-climatique.pdf)
64. [8] République du Mali. Cinquième Rapport National sur la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique. 2014. Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement, Direction National des Eaux et Forêts. Mai 2014. <https://www.cbd.int/doc/world/ml/ml-nr-05-fr.pdf>



## b. Climate trends and impacts

### Climat

65. Le Mali a un climat de type tropical, caractérisé par une longue saison sèche de neuf mois (octobre-juin) au nord et six mois au sud (novembre-avril), et une saison humide de trois mois au nord et six mois au sud. La majeure partie du pays est aride, mais les régions du Sud sont plus humides. Le climat est également caractérisé par une pluviométrie avec une grande variabilité inter annuelle et intra-saisonnière. Les températures sont élevées sur l'étendue du territoire national, avec des maximales pouvant atteindre 51°C en mai, des minimales avoisinant 10°C en janvier, et une température moyenne annuelle de 28°C. Il existe des variations temporelles et régionales des températures, la moyenne la plus élevée étant observée au nord et la plus faible au sud. Il en est de même pour les précipitations dont les maximales concernent les régions du sud et les minimales les régions situées plus au nord. Selon l'indice ND-GAIN[1], le Mali est le 7e pays au monde le plus vulnérable face aux effets du changement climatique et le 37e pour la capacité à faire face aux chocs climatiques. Cette vulnérabilité au changement climatique est l'un des facteurs déterminants de la situation de fragilité. Le Mali est particulièrement exposé aux sécheresses, inondations, chaleurs extrêmes, pénuries d'eau et feux de forêt

### Tendances climatiques observées

66. Les tendances climatiques montrent une augmentation des températures moyennes annuelles de 0,7°C depuis 1960, soit 0,15°C en moyenne par décennie, avec un taux d'augmentation plus rapide durant la saison chaude et sèche. La fréquence des nuits chaudes a augmenté de manière significative dans toutes les saisons, sauf entre décembre et février avec une moyenne de 55 entre 1960 et 2003. On note une diminution significative de la fréquence des jours froids en été, de même que pour celle des nuits froides pendant toutes les saisons sauf en hiver. La température moyenne augmente du sud vers le nord, i.e. des zones humides vers celles désertiques. Les tendances de fréquence de pluies sont moins claires, mais celles de fréquence d'épisodes de précipitations extrêmes sont positives et statistiquement significatives dans les régions de savane semi-aride et de savane tropicale[1]. La période 1951-2000 est caractérisée par une baisse de 20% de la pluviométrie, un déplacement des isohyètes de 200 km vers le Sud, et une disparition de l'isohyète 1200 mm sur la carte du Mali[2]. En outre, le Mali est vulnérable aux événements climatiques extrêmes, les zones urbaines et celles situées le long du Delta du Niger étant plus exposées aux inondations, alors que la partie nord des régions de Kayes, Koulikoro, Ségou, et Mopti ainsi que la partie nord du pays sont plus vulnérables aux sécheresses. Entre 1980 et 2014, près de 7 millions d'individus ont été affectés par 28 sécheresses et inondations ; le coût économique des événements climatiques extrêmes étant évalué à 140 million de USD[3].

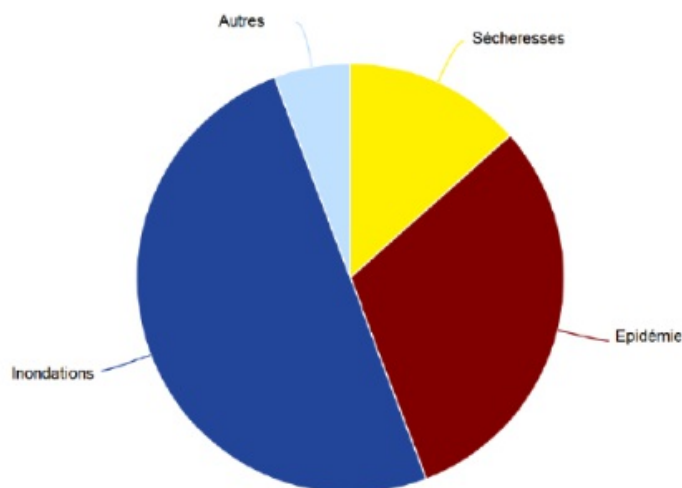
67. L'inondation est la catastrophe naturelle la plus fréquente survenant au Mali en moyenne pour la période 1960-2020, suivie par les sécheresses et les épidémies (voir la figure ci-dessous sur l'occurrence annuelle moyenne des risques naturels pour 1980-2020). Le pays est vulnérable aux inondations, principalement dans les régions du sud, et des dommages de 600 millions USD aux cultures et d'un milliard USD au parc immobilier peuvent se produire lors d'au moins une inondation au cours de la vie d'une personne. Ceci est confirmé par l'outil Think Hazard qui montre un niveau de risque élevé pour les inondations urbaines dans toutes les régions du Mali, sauf à Sikasso où il est modéré et Kidal où il est faible. Il en est de même pour les inondations fluviales qui affichent un risque élevé pour tout le pays, sauf dans la région de Kidal où le niveau reste modéré. Les deux tiers de la superficie du Mali sont classés comme déserts ou semi-déserts, et le pays est l'un des plus exposés à la sécheresse dans le monde. Les sécheresses dues à des précipitations irrégulières font partie intégrante de la variabilité naturelle du climat au Mali, mais malgré les nombreux mécanismes traditionnels employés dans le pays pour s'adapter aux conditions de sécheresse, des sécheresses plus fréquentes ont frappé le Mali au cours des dernières décennies, exacerbant les capacités d'adaptation naturelles. Comme le montre l'outil Think Hazard, le risque de chaleur extrême est élevé sur l'ensemble du territoire national.

68. Tableau 2: Aléas climatiques et niveau de risque au Mali[1]

Aléas	Niveau de risque	Commentaires
Crue/inondation fluviale	Élevé	Ce risque est élevé pour tout le Mali excepté la région de Kidal où il est modéré.
Inondation urbaine	Élevé	Ce risque est élevé pour tout le Mali excepté les régions de Koulikoro et Sikasso (où il est modéré), la région de de Kidal (où il est très faible)
Chaleur extrême	Élevé	Ce risque est élevé pour tout le Mali.
Feux de forêt	Élevé	Ce risque est élevé pour tout le Mali excepté la région de Kidal où il est très faible.
Séisme	Faible	Ce risque est très faible pour tout le Mali excepté la région de Kayes où il est faible.
Glissement de terrain	Très faible	Ce risque est très faible pour tout le Mali.
Éruption volcanique	Très faible	Ce risque n'existe quasiment pas au Mali excepté la région de Kidal où il est très faible.

69. [1] Les aléas et niveaux de risques proviennent de l'outil Think Hazard

70. Figure 5: Catastrophes Naturelles au Mali (1980-2020)



### Projections climatiques

71. Il est attendu i) une diminution progressive des précipitations (baisse de 22% des précipitations à l'horizon 2100), ii) une augmentation de la température (+ 3°C à l'horizon 2100) entraînant une augmentation de l'évapotranspiration potentielle ; et iii) un renforcement des événements extrêmes, sécheresses et inondations. En effet, les projections réalisées dans le cadre des scénarios RCP 2.6, RCP 4.5, RCP 6.0 et RCP 8.5 indiquent une tendance générale à l'augmentation des températures et, dans le cas d'un scénario pessimiste, une augmentation de plus de 2°C entraînera une baisse des rendements du millet et du sorgho de 15 à 25 % d'ici à 2080, avec un impact nettement plus important sur les rendements du sorgho. La plus forte augmentation de la température maximale quotidienne est attendue dans le sud du Mali, où elle devrait atteindre plus de 5°C au-dessus des températures actuelles dans le scénario RCP8.5 d'ici la fin du siècle. Selon les projections de la Banque Mondiale, les températures annuelles moyennes devraient augmenter de 1,2°C à 3,6°C en 2060, et de 1,8°C à 5,9°C à l'horizon 2090, et le taux de réchauffement devrait être le même quelle que soit la saison <sup>[4]</sup>.
72. Pour toutes les localités du pays, il est prévu une diminution de la pluviométrie de 2020 à 2100, qui se traduirait par un déplacement des isohyètes vers le sud, et une augmentation des températures sur la même période. A partir de l'horizon 2025, des sécheresses devraient survenir durant la première moitié de l'hivernage, i.e. entre mai et juillet. La température maximale qui était de 30,5°C durant la période très humide de juillet entre 1961-1990 serait de 32,5°C en 2050 pour le même mois, et l'occurrence des températures supérieures à cette valeur serait de 40%, selon la CPDN du Mali. En 2100, cette température devrait atteindre 34,5°C avec une occurrence de températures supérieures à cette valeur de 36%. Le nombre de jours chauds et de nuits chaudes devrait augmenter dans tout le pays de 18-38% et 23-40% en 2060, avec un taux d'augmentation qui devrait être plus rapide dans le sud <sup>[5]</sup>. Avec les mêmes RCP 2.6, RCP 4.5, RCP 6.0 et RCP 8.5, il est prévu qu'une modification des régimes de précipitations, avec l'allongement de la saison sèche et des périodes sèches plus fréquentes, combinées à des précipitations moins fréquentes et plus intenses au cours de saisons humides plus courtes, affecte l'équilibre du cycle de l'eau, entraînant une fréquence accrue des événements pluvieux extrêmes et des inondations.

73. Tableau 2: Projections climatiques à l'horizon 2100

Années	2020	2025	2030	2050	2100
Diminution de la pluviométrie (perte en %)	1 à 5	2 à 6	5 à 8	5 à 10	22
Augmentation des températures	0,5°C	1°C	1,5°C	1,7°C	3°C

74. Source: CDN révisée <sup>[6]</sup>

### Vulnérabilité et impacts des changements climatiques sur des secteurs clés

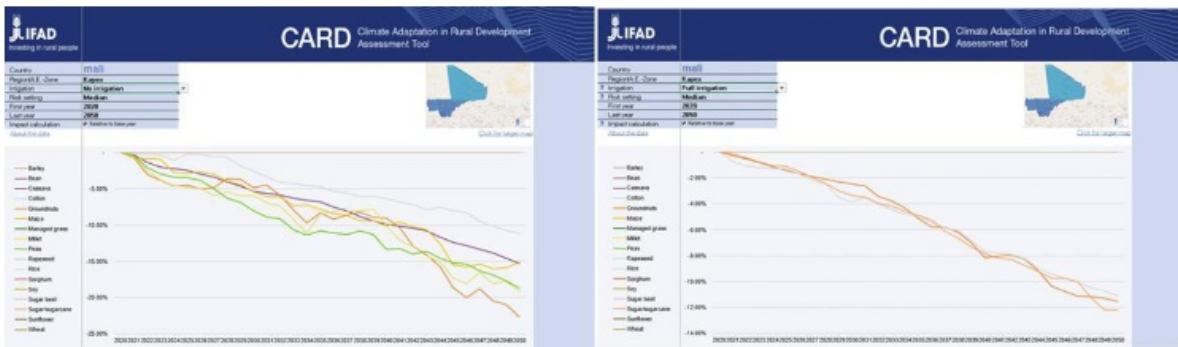
75. Le Mali est un pays fortement vulnérable aux effets des changements climatiques, mais l'un des moins préparés. Selon l'indice ND-GAIN, il occupe le 170<sup>ème</sup> rang sur 182 pays, étant classé 7<sup>ème</sup> pays le plus vulnérable mais 39<sup>ème</sup> le moins préparé <sup>[7]</sup>. Les femmes et les jeunes, les personnes âgées, les handicapées et les orphelins, les veuves sont les groupes sociaux les plus vulnérables aux changements climatiques <sup>[8]</sup>. Selon une étude l'USAID, 72% de la population malienne se trouve dans la catégorie de vulnérabilité moyenne voire élevée aux risques climatiques. L'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'énergie, de la santé, des ressources en eau, de la faune, de la forêt, du transport, de l'éducation, de l'industrie et de l'habitat sont considérés comme les secteurs les plus vulnérables aux risques climatiques au Mali. Les impacts potentiels du changement climatique sur certains secteurs vulnérables sont résumés dans le Tableau 3 ci-dessous.
76. L'agriculture, qui est principalement pluviale, est impactée par les effets du changement climatique. Malgré le potentiel de terres irriguées, estimé à environ 2,2 millions d'hectares, environ 400 000 hectares (18 % de ce potentiel global) ont été aménagés pour l'irrigation. Les projections sur les précipitations ont des impacts sur la disponibilité de l'eau pour l'agriculture, et la productivité des cultures est susceptible de changer en fonction de l'exposition à la sécheresse. Dans le cadre du RCP 6.0, il est attendu que l'exposition à la sécheresse de la superficie nationale des terres cultivées par an s'élargit de 0,2-4,5 % en 2000 à 0,03-15,0 % en 2080. Elle s'étend de 0,1-13,6 % en 2000 à 0,02-29,4 % en 2080, ce qui signifie que certains modèles prévoient une multiplication par trois de l'exposition à la sécheresse au cours de cette période, tandis que d'autres ne prévoient aucun changement. En ce qui concerne les rendements, les projections montrent des tendances négatives pour le maïs, le millet, le sorgho et les arachides. Le maïs est la céréale la plus impactée par les changements climatiques avec des baisses de

rendements de 22% à 27% prévues en 2050, selon qu'il s'agisse du maïs pluvial ou irrigué. Les baisses de rendements seront plus importantes pour le maïs d'après d'autres modèles, avec 51% voire 57% de rendements en baisse à l'horizon 2050<sup>[9]</sup>. Il est en de même pour le coton, dont le rendement baisserait de 7 points de pourcentage et les exportations de coton de 8.4% en 2050, comparé à la situation sans changement climatique. Selon le scénario RCP 6.0, les rendements diminueraient de 12 % pour le millet et le sorgho, et de 7 % pour les arachides d'ici 2080 par rapport à l'an 2000 ; et selon le scénario RCP 2.6, les rendements diminueraient de 8 % pour le millet et le sorgho, et de 14 % pour les arachides. Les rendements du niébé devraient diminuer dans le cadre du RCP2.6 et rester inchangés dans le cadre du RCP6.0 ; tandis que pour le riz, les projections de rendements dans le cadre du RCP6.0 montrent une augmentation de 29% d'ici 2080 par rapport à l'année 2000.

77. Les impacts du changement climatique sur l'agriculture, à travers la baisse des rendements, peuvent également s'illustrer dans certaines zones d'intervention de FIER II, comme Ségou, Koulikoro, Sikasso et Kayes. Ceci est confirmé par les résultats de simulations faites partant de l'outil CARD pour l'horizon 2050. A Ségou, l'arachide sera la plus impactée avec une baisse de productivité de 30%, suivie du mil, du maïs et du riz, et ce dans une situation sans irrigation. A Ségou, le blé sera la culture la plus affectée par les changements climatiques avec une perte de productivité de plus de 40%, suivi de la canne à sucre (13,22%), du maïs (10,81%), du riz (9,31%), de l'arachide (9,19%), et du millet (6,01%), dans une situation où l'irrigation est disponible. Quant à la région de Sikasso, le maïs connaîtra la perte de productivité la plus importante à l'horizon 2050, qu'il y ait irrigation ou pas. A Kayes, les changements climatiques entraîneront une perte de productivité élevée pour l'arachide (22,73%), suivie du mil (19,15%), des pois (18,72%), du manioc (15,30%) et du riz (11,8%), en l'absence d'irrigation. Dans un scénario avec irrigation, la perte de productivité sera observée sur la canne à sucre, l'arachide et le riz à l'horizon 2050. S'agissant de la région de Koulikoro, les baisses de productivité les plus importantes y seront observées sur l'arachide (24,30%) et les pois (20,20%) dans un scénario sans irrigation. Cependant, avec irrigation totale, la productivité du blé diminuera fortement à l'horizon 2050 (environ 35%), de même que celles d'autres cultures comme la canne à sucre, le maïs, arachide, riz et millet.

78. Figure 6: Impacts des Changements Climatiques sur certaines cultures dans la zone de concentration du projet





79. Outre l'agriculture, d'autres secteurs tels que l'élevage, les ressources en eau, sont également touchés par le changement climatique. L'élevage sera impacté par les changements climatiques puisqu'il est également prévu une diminution de la quantité et de la qualité du fourrage de 5% à 36%<sup>[10]</sup>. D'après la CDN révisée, le système pastoral extensif est très vulnérable aux aléas climatiques suite à la grande fluctuation interannuelle du disponible fourrager, la compétition croissante entre l'élevage et l'agriculture pour l'utilisation des terres, le mauvais maillage hydraulique, induisant une sous-exploitation ou une surexploitation des ressources de pâturages. La désertification et la sécheresse, ainsi que l'expansion des groupes armés dans le nord, ont altéré les parcours et l'accès aux pâturages des éleveurs, contribuant à l'augmentation des conflits entre éleveurs et agriculteurs. Avec la hausse des températures et la baisse des précipitations, la disponibilité du fourrage et le potentiel de pâturage pourraient être affectés, et les maladies et épidémies touchant le bétail deviennent plus fréquentes. Selon le Profil des risques climatiques du Mali, un climat plus chaud et plus sec pourrait entraîner une augmentation des pertes de volailles en raison de l'apparition plus fréquente de la maladie de Newcastle et d'un risque accru de grippe aviaire, car la réduction de la disponibilité de l'eau pousse un plus grand nombre de bétail à paître dans des zones d'inondation sèches ou dans des bassins d'abreuvement contaminés. Les ressources en eau seront également impactées par les effets du changement climatique comme le montre les projections. En effet, la disponibilité de l'eau devrait diminuer de 20 % dans le sud-ouest du Mali d'ici à 2080 selon les deux RCP (2.6 et 6.0), tandis que dans la moitié nord du pays, la disponibilité de l'eau devrait augmenter de 15 % selon le RCP 2.6.

80. Tableau 3: Impacts potentiels des changements climatiques sur des secteurs clés

Secteurs	Impacts potentiels
Agriculture	Pertes de cultures et rendements réduits en raison de l'augmentation des températures et de l'évolution des régimes de précipitations Pertes de cultures dues à l'évolution des régimes de précipitations, y compris l'arrivée tardive de la saison des pluies et la prolongation des épisodes de sécheresse ; Augmentation des incidences de ravageurs et de maladies ; Désertification et perte de terres agricoles et de pâturages, en particulier dans le nord
Pêche	Productivité réduite de la pêche, en particulier dans le delta intérieur du Fleuve Niger, en raison de la diminution du débit des rivières et des zones inondées. Augmentation de la demande due au potentiel de subsistance réduit au sein du secteur agricole
Ressources en eau	Variabilité accrue du ruissellement, entraînant une diminution de la disponibilité des ressources en eau loin des rivières principales Demande accrue d'eau d'irrigation, en particulier près du cours principal de la rivière ; Capacité de stockage d'eau réduite, impactant négativement la production d'hydroélectricité ; Potentiel accru de conflits entre les agriculteurs, les pêcheurs et les éleveurs dus à la limitation de ressources en eau
Infrastructures construites et établissements humains	Augmentation d'incidences d'inondations, en particulier dans les zones urbaines et près du Fleuve Niger ; Potentiel accru de migration des zones rurales vers les zones urbaines, ou du nord vers le sud du pays ; Potentiel accru de dommages aux infrastructures dû aux températures extrêmes ; Dommages ou destruction de routes en raison de l'intensité accrue des événements de précipitations extrêmes
Santé humaine	Risque accru de maladies hydriques, telles que le choléra et la diarrhée, en particulier lors d'inondations et de sécheresses ; Prévalence accrue des maladies à transmission vectorielle telles que la malaria ; Risque accru de malnutrition et de retard de croissance, en particulier pendant la sécheresse ; Prévalence accrue des maladies respiratoires due à l'augmentation des vents de l'Harmattan.

### Vulnérabilité de zones d'intervention du projet aux changements climatiques

Le travail de terrain effectué pour l'évaluation de l'impact de la vulnérabilité et de l'adaptation montre que dans la zone de concentration, avec les régions de Koulikoro, Sikasso, Kayes et Ségou, aucune des communes ne présente un indice de vulnérabilité faible. La majorité sont au contraire caractérisée par un indice de vulnérabilité élevée voire très élevée. En outre, les principales ressources identifiées comme étant les plus vulnérables sont relatives à l'agriculture, l'élevage, la pêche, la foresterie, l'eau et les infrastructures. Les aléas qui affectent plus les communautés dans les zones d'intervention susmentionnées sont les inondations, pénurie d'eau et sécheresses, chaleur extrême, feux de brousse, ravageurs de cultures et vents violents. L'annexe 2 donne plus de détails sur les résultats de l'évaluation de l'impact de la vulnérabilité et de l'adaptation.

81. <sup>[1]</sup> Banque Africaine de Développement - BAD. 2018. Profil National de Changement Climatique. Octobre 2018.
82. <sup>[2]</sup> Ministère de l'Environnement et du Développement Durable- MEDD. 2018, Plan d'Investissement pour une Economie Verte et Résiliente aux Changements Climatiques pour le Mali : Rapport final. AEDD, Sahel Eco, GCF, Décembre 2018
83. <sup>[3]</sup> World Bank. 2019. Climate Smart Agriculture Investment Plan- Mali. World Bank Group, Initiative AAA, CIAT, CGIAR CCAFS. Novembre 2019. <http://documents1.worldbank.org/curated/en/891521574885114479/pdf/Climate-Smart-Agriculture-Investment-Plan-for-Mali.pdf>

84. [\[4\]https://climateknowledgeportal.worldbank.org/sites/default/files/2018-10/wb\\_gfdr climate\\_change\\_country\\_profile\\_for\\_MLI.pdf](https://climateknowledgeportal.worldbank.org/sites/default/files/2018-10/wb_gfdr climate_change_country_profile_for_MLI.pdf)
85. [\[5\]https://climateknowledgeportal.worldbank.org/sites/default/files/2018-10/wb\\_gfdr climate\\_change\\_country\\_profile\\_for\\_MLI.pdf](https://climateknowledgeportal.worldbank.org/sites/default/files/2018-10/wb_gfdr climate_change_country_profile_for_MLI.pdf)
86. [\[6\]https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/MALI%20First%20NDC%20update.pdf](https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/MALI%20First%20NDC%20update.pdf).
87. [\[7\]https://gain.nd.edu/our-work/country-index/rankings/](https://gain.nd.edu/our-work/country-index/rankings/)
88. [8] MEDD. 2018
89. [9] Traoré Boubou Sidi, Corbeels Marc, Van Wijk Mark T., Descheemaeker Katrien, Giller Ken E. 2015. Impact of climate change on crop production in southern Mali and the potential of adaptation strategies. [P95]. In Building tomorrow's research agenda and bridging the science-policy gap. CIRAD, INRA, IRD, Agropolis International, Wageningen UR, CGIAR, UCDAVIS, FAO, Agreenium, GFAR. Montpellier : CIRAD.
90. [10] World Bank. 2019.

### c. Climate change mitigation

91. L'atténuation est prise en compte.

## 2.3 Target group profiles

### 1.1. Ciblage et groupes cibles

92. Le projet interviendra potentiellement dans toutes les régions du Mali, cependant, pour éviter la dispersion des interventions, la zone d'intervention sera réduite aux régions couvertes par le projet FIER 1. Il s'agira de la Zone 1 appelée zone de concentration qui comprendra les régions de Koulikoro, Sikasso, Kayes et Ségou, et de la zone 2 appelée Zone d'extension qui sera constituée des régions de Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal. Ce choix tient compte des contraintes actuelles de fragilité et de sécurité, et de l'approche basée sur le regroupement de bassin de production/chaîne de valeur/RME. L'intervention du projet sera graduelle en commençant par la zone de concentration pour s'étendre progressivement vers la nouvelle zone, en utilisant des indicateurs qualitatifs (" déclencheurs ") liés aux infrastructures agrégatives de production et de transformation.
93. Le *ciblage géographique* dans la zone d'extension sera basé sur une identification participative des cercles prioritaires d'intervention dans les quatre régions avec les Conseils régionaux et les acteurs de la profession agricole et non agricole en rapport avec les activités pré et post récolte. L'approche sera séquentielle avec un premier niveau de ciblage des infrastructures agrégatives constituées d'investissements structurants dans les bassins de production et un second niveau de ciblage des jeunes bénéficiaires au niveau des porteurs d'initiatives individuelles/privées, au sein des OP régionales en place qui ont des initiatives planifiées/ en cours à consolider/valoriser/passé à l'échelle. Ainsi, le déploiement du ciblage se fera au cours des deux premières années dans la zone de FIER 1 (zone de concentration) et portera sur les mêmes cercles et villages. Ensuite l'étude qui identifiera les bassins de productions où seront installées les infrastructures agrégatives permettra de classer les cercles (maximum 12) et les villages<sup>[1]</sup> par ordre de priorité. Il sera alors retenu trois cercles par région pour l'implantation des infrastructures agrégatives, ce qui évitera le saupoudrage et la dispersion des efforts.
94. Le *ciblage économique* se fera à travers une priorisation des activités économiques, accessibles aux jeunes ruraux, attractives pour eux tout en leur permettant de tirer un revenu décent. Le ciblage économique suivra une approche thématique selon les filières retenues et les chaînes de valeur qui seront exploitées. Il s'agira ainsi aussi bien dans la zone de concentration que celle d'extension pour FIER 2 de consolider ou de développer les activités et filières suivantes : (i) la production végétale dont le maraichage et la riziculture (ii) la production animale ayant comme l'embouche (iii) l'aquaculture (iv) l'artisanat, etc. L'analyse combinée des interventions de FIER 2 dans ces filières permettra le développement et la consolidation d'activités pour les métiers connexes le long des chaînes de valeur des filières agro-sylvo- pastorales et halieutiques ciblées par le projet. Le ciblage économique sera articulé avec d'une part le potentiel existant au sein des bassins de production et, d'autre part, le potentiel de revenus que les activités peuvent générer pour les jeunes ruraux au sein des terroirs. C'est pourquoi, dans l'approche du ciblage économique, il sera retenu comme critère d'éligibilité les plans d'affaires présentant une rentabilité économique et sociale importante. L'approche d'auto-planification assistée par les ONG ou les OP permettra aux jeunes de présenter des plans d'affaires crédibles et d'être des partenaires solvables vis-à-vis des systèmes de financement et des partenaires d'appui-conseil.
95. Pour le choix des sites des infrastructures dans la zone de consolidation, les villages sont pré-identifiés par les interventions précédentes de FIER 1 où les dispositifs de sensibilisation et d'enrôlement des jeunes a déjà été mis en place. Il s'agira de cibler de nouveaux jeunes porteurs d'initiatives au sein des aménagements (infrastructures) qui seront érigés dans les bassins de production. Ceci peut amener à travailler dans de nouveaux villages qui n'étaient pris en compte durant la première phase mais dont le choix obéira aux critères pertinents qui seront définis en rapport avec le potentiel de production et de création d'emplois pour les jeunes. Dans la zone d'extension, le ciblage des villages sera à la fois (i) technique par la détermination des bassins de production et le repérage des sites potentiellement aménageables ; (ii) social en prenant en considération le degré de pauvreté ou de vulnérabilité de chaque zone mais aussi des jeunes actifs dans le processus de production et des chaînes de valeurs.
96. Les groupes cibles sont les suivants (1) le Jeunes de 15 à 17 ans exprimant le besoin d'acquérir une qualification professionnelle préalable à leur insertion économique, (2) les Jeunes peu ou non alphabétisés âgés de 18 ans et plus. Ils doivent être motivés pour entreprendre individuellement ou collectivement des AGR ou pour exercer un emploi salarié, (3) les jeunes alphabétisés (du niveau post – primaire et secondaire et plus) âgés de 18 ans et plus mais n'appartenant pas à la catégorie des jeunes éligibles au parcours n°1. Ils doivent être motivés pour entreprendre individuellement ou collectivement un projet professionnel ou exercer un emploi salarié ; (4) les jeunes formés/qualifiés par des établissements (publics ou privés) de formation professionnelle et d'enseignement technique ou formés / qualifiés dans le cadre de programmes de formation professionnelle financés par des partenaires techniques et financiers (PTF). Il s'agit des jeunes ayant développé une AGR avec succès et souhaitant passer à l'échelle vers une MER (sous le projet FIER I), (5) les jeunes handicapés (principalement limités au secteur non agricole). Un accent particulier sera mis sur la possibilité pour les filles et les femmes de participer pleinement aux activités (par exemple, en fournissant des services de baby-sitting communautaires ou sur place, des repas à emporter/chèques, etc.). Le Projet FIER 2 ciblera également les organisations locales incluant des jeunes. Les OP seront parties prenantes des consultations/ingénierie sociale pour l'identification des investissements et elles aideront à identifier et mobiliser des jeunes à former/insérer dans des activités en lien avec les opportunités offertes par les investissements dans les bassins de production et les besoins du secteur privé local.
97. [1] Le nombre de village ne devrait pas dépasser 1000 en fonction des lieux d'implantation des infrastructures agrégatives. Chaque IA devrait

pouvoir polariser au minimum 10 villages.

### 3. Institutional analysis

#### Analyse institutionnelle

98. Le Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable (MAEDD), dont la mission est d'élaborer et de mettre en œuvre la politique environnementale du pays, est chargé de coordonner l'action gouvernementale pour une gestion durable des ressources naturelles et une lutte efficace contre le réchauffement climatique. Le MAEDD regroupe des directions et services techniques, dont la Direction Nationale des Eaux et Forêts- *DNEF*- qui se consacre à la protection du domaine forestier, au reboisement, à la restauration et conservation des sols. Elle couvre ainsi les huit domaines suivants : Eaux, Forêt, Chasses, Conservation des sols, Gestion durable des terres, Parcs nationaux, Aires protégées et Suivi écologique. La DNEF accueille le Système d'Information Forestier (SIFOR), référentiel au plan national pour la collecte et la gestion des bases de données sur les ressources forestières et leur suivi. Par ailleurs, il existe l'Agence pour l'Environnement et le Développement Durable –*AEDD*- dont la mission est d'assurer la coordination de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Protection de l'Environnement et de veiller à l'intégration de la dimension environnementale dans toutes les politiques. C'est l'Organe National de Coordination de la lutte contre la désertification et elle assure aussi le secrétariat du Conseil national de l'Environnement. Elle suit la mise en œuvre de la politique et de la stratégie nationale sur les changements climatiques et héberge en son sein le Système de Gestion de l'Information Environnementale (SNGIE) pour lequel elle a mis en place des points focaux dans la plupart des ministères sectoriels. L'AEDD est l'Autorité Nationale Désignée (AND) du Fonds Vert pour le Climat. Elle l'est également dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Investissement pour une économie verte et résiliente aux Changements Climatiques. Il existe d'autres directions en charge des questions climatiques et environnementales dont la Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances (*DNACPN*) et l'Agence du Bassin du Fleuve Niger (*ABFN*). Par ailleurs, le cadre institutionnel est complété par le Conseil National de l'Environnement (CNE) et le Comité National des Changements Climatiques du Mali (CNCCM). Le CNE est l'instance chargée de la coordination et de l'efficacité de la mise en œuvre de la politique environnementale. Le Comité National des Changements Climatiques est chargé de mettre en œuvre les obligations liées à la CCNUCC et tout autre accord multilatéral ou bilatéral relatif aux changements climatiques. Le cadre institutionnel comprend également des structures de mise en œuvre telles les Points Focaux des Conventions, les départements ministériels sectoriels et le Haut Conseil des Collectivités Territoriales.
99. D'après la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) révisée<sup>[1]</sup>, la synthèse des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) dans le secteur agricole révèle que l'agriculture représente 69% et l'élevage 31% du total des gaz produits. Les techniques d'agriculture intelligente face au climat, l'adoption des pratiques agroécologiques, la diffusion de l'information climatique, l'entrepreneuriat vert, l'utilisation des énergies renouvelables et la gestion des déchets sont autant de mesures d'adaptation et d'atténuation proposées dans FIER 2. Le Mali a également élaboré différents documents en lien avec les changements climatiques et la protection de l'environnement. Parmi ceux-ci figurent la *CPDN* élaborée en 2015 et qui définit les engagements du Mali en matière d'adaptation et d'atténuation. En matière d'adaptation, la vision du pays est de faire de l'économie verte et résiliente aux changements climatiques une priorité. Les secteurs prioritaires en matière d'adaptation sont l'agriculture résiliente au climat, la foresterie, les énergies renouvelables, l'aménagement pastoral et la gestion intégrée des ressources en eau. Le coût des mesures d'adaptation est estimé à 1,062 milliard de USD, couvrant la période 2015-2020. En matière d'atténuation, le Mali s'est engagé à une réduction moyenne des émissions de GES de 27% en 2030, comparé au scénario de base. Les niveaux des ambitions de réduction des GES du scénario d'atténuation par rapport au scénario de base sont de 29% pour l'agriculture, 31% pour l'énergie et 21% pour les forêts et le changement d'utilisation des terres. Ce niveau des ambitions de réduction des GES implique des actions ambitieuses dont l'accélération de la prise en compte des énergies renouvelables dans le mix énergétique, l'amélioration des performances des processus de production agricole, la réduction de la déforestation et le reboisement intensif. Le coût du scénario d'atténuation conditionnel est estimé à 34,68 milliard de USD, dont 1,16 pour l'énergie, 20,6 pour l'agriculture, et 12,92 pour les forêts. Le coût du scénario d'atténuation inconditionnel s'élève à 5,202 milliard de USD.
100. Le Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille a été créé par le décret n° 97-282/P-RM (16 septembre 1997). Il est chargé notamment de : (i) la formulation et la mise en œuvre de mesures visant à assurer le bien-être de la femme, de l'enfant et de la famille ; (ii) la préparation et la mise en œuvre d'actions visant à assurer une plus grande intégration économique, sociale et culturelle de la femme et de l'enfant en répondant à leurs besoins spécifiques ; (iii) la promotion des droits de la femme et de l'enfant ; (iv) la promotion de la famille. Le cadre institutionnel gouvernemental pour la gestion des questions de genre au Mali est coordonné par ce ministère, qui compte trois directions centrales. Il s'agit de la Direction nationale de la promotion de la femme (DNPF), de la Direction nationale de la promotion de l'enfant et de la famille (DNPEF) et de la Direction des affaires financières et de l'équipement (DFAE). Elles sont appuyées par la Direction Régionale de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (DRPEF) et comprennent le Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant (CNDIFE) et la Maison de l'Enfant. Ce cadre institutionnel, mis en place par le gouvernement, est renforcé par la présence d'une société civile féminine forte, engagée à soutenir les actions du gouvernement (CMWAN, Réseau Yiriba Suma, CWNWRPG/WRC, MWA, AWAR, NFRW, ECTC, etc.) Les organisations régionales de femmes, notamment l'Organisation Panafricaine des Femmes (OPF), le Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires - Section Malienne (REFAMP-Mali) et l'Association des Femmes de l'Afrique de l'Ouest (AFAO) soutiennent également les activités du MAWCF.
101. Le Mali est le septième pays africain à avoir signé la *Convention des Nations Unies de 2006 relative aux droits des personnes handicapées (CDPH)* <sup>[1]</sup> par le décret no 07-309/P-RM du 4 septembre 2007. Le Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire (MSAH) est le Département d'ancrage des personnes en situation de handicap y qui élabore et met en œuvre la politique nationale dans les domaines de l'action et de la protection sociale des personnes en situation de handicap. Des mesures ont été prises dans plusieurs domaines de la vie sociale et économique en faveur des personnes en situation de handicap, entre autres: (i) L'adoption de mesures législatives et réglementaires favorables à la protection et à la promotion des personnes vivant avec un handicap; (ii) La mise en œuvre de politiques et programmes, notamment la politique nationale de l'emploi (2015) et de formation professionnelle (2008);
102. l'existence d'un dispositif institutionnel comprenant les services de l'État et des structures privées favorisant la mise en œuvre de projets et programmes, dont: La Direction Nationale de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire (DNPSSES); Les Directions régionales et Services subrégionaux de la DNPSSES; Le Fonds de Solidarité Nationale (FSN); la Fédération Malienne des Associations de Personnes Handicapées (FEMAPH) y les associations nationales, les fédérations régionales et locales, pour n'en citer que quelques-unes. Aujourd'hui, de nombreuses organisations de la société civile appuient la promotion des personnes en situation de handicap. Il existe environ 467 organisations de personnes handicapées sous la dénomination (OPH), dont 20 affiliées à la FEMAPH, structure faitière déconcentrée du niveau national, régional et local où elles partagent leurs expériences et leur savoir-faire.

#### 4. Environmental and social category

104. Le projet est dans la catégorie de *risque environnemental et social substantiel*. Entre autres risques, nous pouvons citer: (i) le recours aux sources d'énergies conventionnelles, comme le charbon de bois, le bois et le gasoil, particulièrement dans les maillons transformation, stockage et conditionnement de certaines chaînes de valeurs ; (ii) l'utilisation abusive d'emballages traditionnels ; (iii) la mauvaise gestion des déchets découlant des activités de post-récolte ; (iv) la mauvaise gestion des ressources en eau ; (v) le travail des enfants, les maladies liées à l'eau ; (vi) l'utilisation déraisonnée des engrais, pesticides et autres produits chimiques pouvant favoriser la pollution de l'air et des terres, une pollution des eaux et une contamination de la nappe phréatique. Il est donc recommandé de sensibiliser les jeunes sur les risques environnementaux inhérents à leurs projets et de les orienter vers l'adoption de mesures appropriées contribuant au verdissement de leurs plans d'affaires. La promotion de l'entrepreneuriat vert, le développement du marché bio, l'utilisation de l'énergie solaire, la promotion de métiers liés au solaire, l'utilisation de matériel d'emballages respectueux de l'environnement, la formation sur les techniques de restauration des sols et l'élaboration de guides de bonnes pratiques en matière de gestion durable des terres seront proposées pour assurer une durabilité des interventions du projet. Sur le plan social, les risques identifiés sont liés à l'exclusion des groupes les plus vulnérables tels que les jeunes, les femmes, les personnes vivant avec un handicap dans les chaînes de valeurs identifiées par le projet, un partage inéquitable de la valeur ajoutée issue de ces filières, mais aussi des conflits entre acteurs. Mais le projet aura un impact social positif, en ciblant en priorité les plus vulnérables de la population, tels que les jeunes et en favorisant leur insertion dans les chaînes de valeurs et le développement de l'entrepreneuriat. Compte tenu de la catégorie de risque environnemental et social substantiel du projet, un cadre de gestion environnemental, social et climatique abrégé est réalisé, y compris un plan résumant les procédures d'intégration des questions de préservation de l'environnement et de gestion rationnelle des ressources naturelles lors de la mise en œuvre du projet. Ce cadre est disponible en annexes pour plus de détails. Il est prévu de conduire l'étude sur les Procédures de Gestion de la Main d'œuvre au début de la mise en œuvre de FIERII en 2023.

#### 5. Climate risk category

105. Le projet est dans la catégorie de *risque climatique élevée*. En effet, les tendances observées ainsi que les projections climatiques analysées ci-dessus montrent la vulnérabilité du pays aux effets des changements climatiques. Les projections climatiques montrent : i) une diminution progressive des précipitations (baisse de 22% des précipitations à l'horizon 2100), ii) une augmentation de la température (+ 3°C à l'horizon 2100) entraînant une augmentation de l'évapotranspiration potentielle ; et iii) un renforcement des événements extrêmes, sécheresses et inondations. Il en résulte une baisse de rendements agricoles, ce qui est également confirmé dans les zones d'intervention du projet FIER II. Les activités du projet subiront ainsi les impacts des changements climatiques, surtout à cause de l'exposition du secteur agricole et des chaînes de valeurs, cependant les mesures proposées pour des infrastructures résilientes permettront de les minimiser. Compte tenu de la catégorie de risque climatique qui est élevée, une étude sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation a été réalisée, proposant des options d'adaptation avec des coûts estimatifs pour leur mise en œuvre.

#### 6. Recommendations for project design and implementation

106. Au regard des risques identifiés, les recommandations sont faites dans le cadre de ce projet. A travers la sous-composante 1.2, des infrastructures économiques agrégatives résilientes sont exploitées par les jeunes et ce de manière durable. Avec le développement du maraîchage, il est recommandé de promouvoir des systèmes d'irrigation économes en eau utilisant l'énergie solaire au niveau des périmètres maraichers. Ainsi, sur les 80 périmètres maraichers dans le cadre de l'activité 1.2.1, il est prévu d'équiper certains avec un système de goutte-à-goutte alimenté à l'énergie solaire. En outre, les semences améliorées adaptées au changement climatique seront promues. Au-delà du maillon production, les énergies renouvelables comme le solaire seront également promues sur les maillons conservation et transformation. Il est recommandé d'investir dans des infrastructures résilientes tels que des magasins de stockage pour qu'ils soient mieux adaptés aux changements climatiques et que les produits puissent résister à des inondations par exemple ou à de fortes chaleurs. C'est ainsi que des unités de transformation résilientes seront promues pour le maraîchage, le riz et le poisson. Il est important que les spécifications techniques pour la construction des infrastructures résilientes puissent tenir compte du climat, à travers par exemple le choix judicieux des matériaux utilisés, la sélection d'un site approprié pour l'implantation évitant au mieux les zones susceptibles d'être affectées par les inondations, les opportunités à saisir en termes d'économie d'eau et d'énergie grâce à l'application de normes d'ingénierie et de codes du bâtiment résilient au climat entre autres. Au regard de la situation nutritionnelle, il est important que les interventions du projet puissent contribuer à l'améliorer dans les zones d'intervention sélectionnées. Il est ainsi recommandé de mettre l'accent sur les unités de transformation tenues par des jeunes femmes produisant des aliments enrichis tels que les farines infantiles, en valorisant les produits locaux. Sur le plan social, presque toutes les interventions du projet seront sensibles aux femmes et aux jeunes, et le projet dispose d'une stratégie genre et autonomisation des femmes et des jeunes filles.

107. Pour chacune des infrastructures, les énergies renouvelables comme le solaire seront adoptées, les études d'impacts environnementaux et sociaux seront systématiquement réalisées avant le début des travaux, et un plan de gestion environnementale et sociale sera proposé. Par ailleurs, les technologies innovantes et durables avec une forte valeur environnementale seront promues. FIER 2 aidera les jeunes à saisir les opportunités offertes par le projet INCLUSIF en matière de produits financiers verts pour l'investissement dans les technologies durables. Préalablement à la mise en œuvre de telles mesures, il serait opportun de conduire une étude sur l'utilisation des énergies renouvelables dans les différentes chaînes de valeurs retenues par le projet, mais également sur la gestion et la valorisation des déchets intégrant également la question des emballages. Pour limiter l'utilisation d'intrants synthétiques conventionnels, il est recommandé d'investir dans la production d'intrants biologiques dont une partie pourrait servir dans les périmètres maraichers et l'autre commercialisée.

108. Dans le volet renforcement de capacités des jeunes, un module portera sur la production de ces intrants à base bio, tels que le compost, l'huile et les tourteaux de *neem*, etc.). Le projet soutiendra le développement de modules liés à l'agroforesterie, l'adoption de pratiques agroécologiques et toutes autres pratiques de gestion durable des ressources naturelles, les techniques de Conservation des Eaux et des Sols/Défense et restauration des sols, la gestion et valorisation des déchets post-récolte, l'utilisation des énergies renouvelables, les technologies innovantes à forte valeur environnementale sur les chaînes de valeur. L'Education environnementale, l'Entrepreneuriat Vert et les Changements Climatiques pourront aussi être intégrés au volet renforcement des capacités des jeunes appuyés par le projet, et il en est de même de l'Education nutritionnelle. Dans le cadre de la sous-composante 2.1., il est prévu d'intégrer le volet Education nutritionnel, ciblant

12.000 ménages, pour accompagner l'intégration des jeunes aux chaînes de valeur. Pour aider à la mise en œuvre et au suivi des mesures susmentionnées, il est proposé d'inclure dans la structure organisationnelle du projet un spécialiste sur les questions environnementales, sociales et climatiques. Les coûts de ce dernier sont déjà inclus dans le CGESC.

## 7. Further studies needed

109. Suite aux risques résultant du screening sur le plan environnemental et social d'une part, et sur le plan climatique d'autre part, il y a eu des études requises dont certaines ont été réalisées. Il s'agit du Cadre de Gestion Environnemental, Social et Climatique abrégé, y compris le plan, et de l'évaluation de l'impact de la vulnérabilité et de l'adaptation. Ces deux études sont disponibles et en annexes de cette note SECAP. Quant à l'étude sur les Procédures de gestion de la main d'œuvre (PGMO), et du Plan de mise en œuvre du Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, la réalisation est prévue au début de la mise en œuvre de FIERII en 2023.

## 8. Monitoring and evaluation

110. IFAD is in the process of consolidating its country programme approach in Mali, which entails an M&E system coordinated at national level. FIER 2' M&E system will be designed to be participatory, results-based management oriented and aligned to the new envisioned M&E system at country programme level. Throughout the project life cycle, the M&E system will inform decision-making, as it will help measure not only effectiveness, but also efficiency. The results and lessons learned in promoting youth will be used to support policy dialogue on concrete policy measures and resource allocation to promote youth employment and gender equality. A baseline study will be conducted at start-up, and impact assessments will be performed at mid-term and upon project completion. The M&E system will use the software adopted by the country programme, which will be adapted to FIER 2's requirements and enhanced to enable offline use with automatic updates whenever an internet connection is available.

## 9. References

111. Institut National de la Statistique (INSTAT), Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé-Développement Social et Promotion de la Famille (CPS/SS-DS-PF), et ICF. 2019. *Sixième Enquête Démographique et de Santé au Mali 2018. Indicateurs Clés*. Bamako, Mali, et Rockville, Maryland, USA : INSTAT, CPS/SS-DS-PF, et ICF.
112. Réseau Franet. 2018. Le dividende démographique en Afrique : Premiers signes et estimations par la méthode de décomposition. Guinée Conakry pages 61-62
113. <https://www.banquemonde.org/fr/country/mali/overview#1>
114. INSTAT. 2017. La pauvreté à plusieurs dimensions au Mali. Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Population. Novembre 2017.
115. INSTAT. 2019. Résultats annuels de l'EMOP 2018-2019 : Consommation, Pauvreté, Bien être des ménages. Avril 2018-Mars 2019. Juin 2019.
116. [Mali - RPCA \(food-security.net\)](#)
117. Banque Mondiale. 2018. Réduire les inégalités de genre au Mali, Tchad, Niger et Guinée. Bilan Economique AFCW3. Groupe de la Banque Mondiale.
118. République du Mali. 2018. Enquête Nationale Nutritionnelle et de Mortalité Rétrospective selon la méthodologie SMART 2018- Mali. Rapport final. Septembre 2018. UNICEF, PAM, OMS, FAO
119. INSTAT, Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé-Développement Social et Promotion de la Famille (CPS/SS-DS-PF) et ICF. 2019. Enquête Démographique et de Santé au Mali 2018. Bamako, Mali et Rockville, Maryland, USA : INSTAT, CPS/SS-DS-PF et ICF
120. République du Mali. 2019. Agriculture et sources de revenu au Mali : Etat des lieux à partir des données de l'EAC-I 2017. Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Elevage et de la Pêche, Ministère de la Population et de l'Aménagement du Territoire. Septembre 2019.
121. FAO et Commission de la CEDEAO. 2018. Profil National Genre des Secteurs de l'Agriculture et du Développement Rural – Mali. Série des Evaluations Genre des Pays, Bamako



122. Allen, T., P. Heinrigs et I. Heo (2018), « Agriculture, alimentation et emploi en Afrique de l'Ouest », Notes ouest-africaines, N°14, Éditions OCDE, Paris.
123. Institut National de la Statistique et AFRISTAT. 2019. Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel, 2017 : Rapport final. Bamako, Mali : INSTAT et AFRISTAT
124. Institut National de la Statistique et AFRISTAT. 2019. Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel, 2017 : Rapport final. Bamako, Mali : INSTAT et AFRISTAT
125. FAO. 2015. AQUASTAT Profil de Pays – Mali. <http://www.fao.org/3/ca0200fr/CA0200FR.pdf>
126. Direction National du Génie Rural. Rapport Annuel 2017. [https://www.dngr.gouv.ml/fileadmin/documentation/rapport\\_DNGR\\_2017\\_corig\\_percentC3\\_percentA9\\_final-1.pdf](https://www.dngr.gouv.ml/fileadmin/documentation/rapport_DNGR_2017_corig_percentC3_percentA9_final-1.pdf)
127. [USAID Land Tenure Mali Profile March 2020.pdf \(land-links.org\)](#)
128. SIFOR-Mali. 2019.
129. République du Mali. 2020. Programme de définition des cibles nationales de la Neutralité de dégradation des terres (PDC/NDT) : Rapport National « NDT » Mali. Direction Nationale des Eaux et Forêts. Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable. Février 2020. [https://knowledge.unccd.int/sites/default/files/ldn\\_targets/2020-03/Mali%20LDN%20TSP%20Country%20Report%20\\_0.pdf](https://knowledge.unccd.int/sites/default/files/ldn_targets/2020-03/Mali%20LDN%20TSP%20Country%20Report%20_0.pdf)
130. SIFOR-Mali. 2019. Stratégie de communication dans le domaine du changement climatique et des forêts au Mali. Bamako, Septembre 2019. [http://sifor-mali.net/v2/download/strategie\\_de\\_communication/Strategie-de-communication-dans-le-domaine-du-Changement-climatique.pdf](http://sifor-mali.net/v2/download/strategie_de_communication/Strategie-de-communication-dans-le-domaine-du-Changement-climatique.pdf)
131. République du Mali. Cinquième Rapport National sur la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique. 2014. Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement, Direction National des Eaux et Forêts. Mai 2014. <https://www.cbd.int/doc/world/ml/ml-nr-05-fr.pdf>
132. Banque Africaine de Développement - BAD. 2018. Profil National de Changement Climatique. Octobre 2018.
133. Ministère de l'Environnement et du Développement Durable- MEDD. 2018, Plan d'Investissement pour une Economie Verte et Résiliente aux Changements Climatiques pour le Mali : Rapport final. AEDD, Sahel Eco, GCF, Décembre 2018
134. World Bank. 2019. Climate Smart Agriculture Investment Plan- Mali. World Bank Group, Initiative AAA, CIAT, CGIAR CCAFS. Novembre 2019. <http://documents1.worldbank.org/curated/en/891521574885114479/pdf/Climate-Smart-Agriculture-Investment-Plan-for-Mali.pdf>
135. République du Mali. 2015. Contribution Prévée Déterminée au niveau National. Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. 21<sup>ème</sup> Conférence des Parties. Septembre 2015.
136. [https://wcaro.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/fr\\_-\\_etude\\_monographique\\_sur\\_la\\_demographie\\_la\\_paix\\_et\\_la\\_securite\\_au\\_sahel\\_-\\_cas\\_du\\_mali.pdf](https://wcaro.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/fr_-_etude_monographique_sur_la_demographie_la_paix_et_la_securite_au_sahel_-_cas_du_mali.pdf)
137. <https://www.afd.fr/fr/ressources/inegalites-revenu-mali>
138. <https://scalingupnutrition.org/sun-countries/mali/>
139. [https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/bih\\_jan\\_fev\\_210319\\_f\\_0.pdf](https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/bih_jan_fev_210319_f_0.pdf)
140. [http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr\\_theme/country-notes/fr/MLI.pdf](http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr_theme/country-notes/fr/MLI.pdf)

141. [https://luxdev.lu/files/documents/Genre\\_MLI\\_vF\\_light.pdf](https://luxdev.lu/files/documents/Genre_MLI_vF_light.pdf)
142. <https://data.worldbank.org/indicator/SL.UEM.NEET.ZS?locations=ML>
143. [https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/bih\\_jan\\_fev\\_210319\\_f\\_0.pdf](https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/bih_jan_fev_210319_f_0.pdf)
144. [https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/mali\\_hrp\\_2021\\_vf.pdf.pdf](https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/mali_hrp_2021_vf.pdf.pdf)
145. <http://malijet.co/societe/repression-des-personnes-handicapees-la-solidarite-de-mme-sy-kadiatou-sow>
146. <https://www.iwgia.org/en/mali.html>
147. [https://climateknowledgeportal.worldbank.org/sites/default/files/2018-10/wb\\_qfdr climate change country profile for MLI.pdf](https://climateknowledgeportal.worldbank.org/sites/default/files/2018-10/wb_qfdr climate change country profile for MLI.pdf)
148. [https://climateknowledgeportal.worldbank.org/sites/default/files/2018-10/wb\\_qfdr climate change country profile for MLI.pdf](https://climateknowledgeportal.worldbank.org/sites/default/files/2018-10/wb_qfdr climate change country profile for MLI.pdf)
149. <https://gain.nd.edu/our-work/country-index/rankings/>

## ESCOMP Matrix

150. Not applicable.

## Footnotes

[1][https://wcaro.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/fr\\_-\\_etude\\_monographique\\_sur\\_la\\_demographie\\_la\\_paix\\_et\\_la\\_securite\\_au\\_sahel\\_-\\_cas\\_du\\_mali.pdf](https://wcaro.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/fr_-_etude_monographique_sur_la_demographie_la_paix_et_la_securite_au_sahel_-_cas_du_mali.pdf)

[1] Institut National de la Statistique (INSTAT), Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé-Développement Social et Promotion de la Famille (CPS/SS-DS-PF), et ICF. 2019. *Sixième Enquête Démographique et de Santé au Mali 2018. Indicateurs Clés*. Bamako, Mali, et Rockville, Maryland, USA : INSTAT, CPS/SS-DS-PF, et ICF.

[1] Réseau Franet. 2018. Le dividende démographique en Afrique : Premiers signes et estimations par la méthode de décomposition. Guinée Conakry pages 61-62

[1]<https://www.banquemonde.org/fr/country/mali/overview#1>

[1]<https://www.afd.fr/fr/ressources/inegalites-revenu-mali>

[1] INSTAT. 2017. La pauvreté à plusieurs dimensions au Mali. Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Population. Novembre 2017.

[1] INSTAT. 2019. Résultats annuels de l'EMOP 2018-2019 : Consommation, Pauvreté, Bien être des ménages. Avril 2018-Mars 2019. Juin 2019.

[1][Mali - RPCA \(food-security.net\)](http://Mali-RPCA(food-security.net))

[1]<https://scalingupnutrition.org/sun-countries/mali/>

[1] Banque Mondiale. 2018. Réduire les inégalités de genre au Mali, Tchad, Niger et Guinée. Bilan Economique AFCW3. Groupe de la Banque Mondiale.

[1] République du Mali. 2018. Enquête Nationale Nutritionnelle et de Mortalité Rétrospective selon la méthodologie SMART 2018- Mali. Rapport final. Septembre 2018. UNICEF, PAM, OMS, FAO

[1][https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/bih\\_jan\\_fev\\_210319\\_f\\_0.pdf](https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/bih_jan_fev_210319_f_0.pdf)

[1][http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr\\_theme/country-notes/fr/MLI.pdf](http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr_theme/country-notes/fr/MLI.pdf)

[1] INSTAT, Cellule de Planification et de Statistique Secteur Santé-Développement Social et Promotion de la Famille (CPS/SS-DS-PF) et ICF. 2019. Enquête Démographique et de Santé au Mali 2018. Bamako, Mali et Rockville, Maryland, USA : INSTAT, CPS/SS-DS-PF et ICF

[1][https://luxdev.lu/files/documents/Genre\\_MLI\\_vF\\_light.pdf](https://luxdev.lu/files/documents/Genre_MLI_vF_light.pdf)

[1] République du Mali. 2019. Agriculture et sources de revenu au Mali : Etat des lieux à partir des données de l'EAC-I 2017. Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Elevage et de la Pêche, Ministère de la Population et de l'Aménagement du Territoire. Septembre 2019.

[1] FAO et Commission de la CEDEAO. 2018. Profil National Genre des Secteurs de l'Agriculture et du Développement Rural – Mali. Serie des

Evaluations Genre des Pays, Bamako

[1] Allen, T., P. Heinrigs et I. Heo (2018), « Agriculture, alimentation et emploi en Afrique de l'Ouest », Notes ouest-africaines, N°14, Éditions OCDE, Paris.

[1] Institut National de la Statistique et AFRISTAT. 2019. Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel, 2017 : Rapport final. Bamako, Mali : INSTAT et AFRISTAT

[1] <https://data.worldbank.org/indicator/SL.UEM.NEET.ZS?locations=ML>

[1] Institut National de la Statistique et AFRISTAT. 2019. Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel, 2017 : Rapport final. Bamako, Mali : INSTAT et AFRISTAT

[1] [https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/bih\\_jan\\_fev\\_210319\\_f\\_0.pdf](https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/bih_jan_fev_210319_f_0.pdf)

[1] [https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/mali\\_hrp\\_2021\\_vf.pdf.pdf](https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/mali_hrp_2021_vf.pdf.pdf)

[1] <http://malijet.co/societe/repression-des-personnes-handicapees-la-solidarite-de-mme-sy-kadiatou-sow>

[1] <https://www.iwgia.org/en/mali.html>

[1] FAO. 2015. AQUASTAT Profil de Pays – Mali. <http://www.fao.org/3/ca0200fr/CA0200FR.pdf>

[1] Direction National du Genie Rural. Rapport Annuel 2017. [https://www.dngr.gouv.ml/fileadmin/documentation/rapport\\_DNGR\\_2017\\_corig\\_percentC3\\_percentA9\\_final-1.pdf](https://www.dngr.gouv.ml/fileadmin/documentation/rapport_DNGR_2017_corig_percentC3_percentA9_final-1.pdf)

[1] [USAID Land Tenure Mali Profile March 2020.pdf](http://USAID_Land_Tenure_Mali_Profile_March_2020.pdf) (land-links.org)

[1] SIFOR-Mali. 2019.

[1] République du Mali. 2020. Programme de définition des cibles nationales de la Neutralité de dégradation des terres (PDC/NDT) : Rapport National « NDT » Mali. Direction Nationale des Eaux et Forêts. Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable. Février 2020. [https://knowledge.unccd.int/sites/default/files/ldn\\_targets/2020-03/Mali%20LDN%20TSP%20Country%20Report%20\\_0.pdf](https://knowledge.unccd.int/sites/default/files/ldn_targets/2020-03/Mali%20LDN%20TSP%20Country%20Report%20_0.pdf)

[1] SIFOR-Mali. 2019. Stratégie de communication dans le domaine du changement climatique et des forêts au Mali. Bamako, Septembre 2019. [http://sifor-mali.net/v2/download/strategie\\_de\\_communication/Strategie-de-communication-dans-le-domaine-du-Changement-climatique.pdf](http://sifor-mali.net/v2/download/strategie_de_communication/Strategie-de-communication-dans-le-domaine-du-Changement-climatique.pdf)

[1] République du Mali. Cinquième Rapport National sur la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique. 2014. Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement, Direction National des Eaux et Forêts. Mai 2014. <https://www.cbd.int/doc/world/ml/ml-nr-05-fr.pdf>

[1] Banque Africaine de Développement - BAD. 2018. Profil National de Changement Climatique. Octobre 2018.

[1] Ministère de l'Environnement et du Développement Durable- MEDD. 2018, Plan d'Investissement pour une Economie Verte et Résiliente aux Changements Climatiques pour le Mali : Rapport final. AEDD, Sahel Eco, GCF, Décembre 2018

[1] World Bank. 2019. Climate Smart Agriculture Investment Plan- Mali. World Bank Group, Initiative AAA, CIAT, CGIAR CCAFS. Novembre 2019. <http://documents1.worldbank.org/curated/en/891521574885114479/pdf/Climate-Smart-Agriculture-Investment-Plan-for-Mali.pdf>

[1] [https://climateknowledgeportal.worldbank.org/sites/default/files/2018-10/wb\\_gfdr climate\\_change\\_country\\_profile\\_for\\_MLI.pdf](https://climateknowledgeportal.worldbank.org/sites/default/files/2018-10/wb_gfdr climate_change_country_profile_for_MLI.pdf)

[1] [https://climateknowledgeportal.worldbank.org/sites/default/files/2018-10/wb\\_gfdr climate\\_change\\_country\\_profile\\_for\\_MLI.pdf](https://climateknowledgeportal.worldbank.org/sites/default/files/2018-10/wb_gfdr climate_change_country_profile_for_MLI.pdf)

[1] République du Mali. 2015. Contribution Prévue Déterminée au niveau National. Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. 21<sup>ème</sup> Conférence des Parties. Septembre 2015.

[1] <https://gain.nd.edu/our-work/country-index/rankings/>

[1] MEDD. 2018

## Environmental and Social Safeguards Classification: Substantial

Environmental and Social Safeguards				
Biodiversity conservation	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
1.1 Could the project potentially involve or lead to conversion or degradation of biodiversity, habitats (including modified habitat, natural habitat and critical natural habitat) and/or ecosystems and ecosystem services?	No			Low
1.2 Could the project involve or potentially lead to activities involving habitats that are legally protected, officially proposed for protection, or recognized as protected by traditional local communities and/or authoritative sources (e.g. National Park, Nature Conservancy, Indigenous Community Conserved Area, ICCA, etc.)?	Yes	Possible	Minor  Project is close to a protected area, and associated facilities may have an indirect impact unless the project is modified	Moderate
1.3 Could the project potentially involve or lead to an increase in the chance of human-wildlife encounters/conflict?	No			Low
1.4 Could the project potentially involve or lead to risks to endangered species (e.g. reduction, encroachment on habitat)?	No			Low
1.5 Could the project potentially involve or lead to impacts/risks to migratory wildlife?	No			Low
1.6 Could the project potentially involve or lead to introduction or utilization of any invasive alien species of flora and fauna, whether accidental or intentional?	No			Low
1.7 Could the project involve or lead to the handling or utilization of genetically modified organisms?	No			Low
1.8 Could the project involve or lead to procurement through primary suppliers of natural resource materials?	No			Low
Resource Efficiency and Pollution Prevention	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
2.1 Could the project involve or lead to the release of pollutants to the environment due to routine or non-routine circumstances with the potential for adverse local, regional, and/or transboundary impacts?	Yes	Possible	Minor  Pollutants may possibly be released, either routinely or by accident, but treatment systems are proven and verified. Receiving environment has absorptive capacity.	Moderate
2.2 Could the project involve or lead to primary not environmentally sustainable production of living natural resources? (Note: this includes the cultivation or rearing of plants or animals, including annual and perennial crop farming, animal husbandry (including livestock), aquaculture, plantation forestry, etc )	Yes	Possible	Moderate  Project is fully dependent on production of living natural resources. Project is sited in an existing agricultural area, with low environmental and/or social sensitivity.	Moderate

Environmental and Social Safeguards				
2.3 Could the project involve or lead to engagement in areas of forestry, including the harvesting of natural forests, plantation development, and/or reforestation?	No			Low
2.4 Could the project involve or lead to significant consumption of raw materials, energy, and/or water?	Yes	Possible	Moderate  The project will require consumption of raw materials, energy, and/or water. This will be a significant component of the project, but impacts can be appropriately managed.	Moderate
2.5 Could the project involve or lead to significant extraction, diversion or containment of surface or ground water (e.g. construction of dams, reservoirs, river basin developments, groundwater extraction)?	No			Low
2.6 Could the project involve inputs of fertilizers and other modifying agents?	Yes	Possible	Minor  The project only requires minimal amounts of fertilizer	Moderate
2.7 Could the project involve or lead to procurement, supply and/or result in the use of pesticides on crops, livestock, aquaculture or forestry?	Yes	Unlikely	Minor  The project only requires minimal amounts of pesticide.	Low
2.8 Could the project be located in an area which is being, or has been, polluted by an external source (e.g. a mine, smelter, industry)?	No			Low
2.9 Could the project involve livestock – extensive and intensive systems and animal products (dairy, skins, meat, etc.)?	Yes	Possible	Minor  The project involves livestock or fisheries, but not in extensive or intensive systems.	Moderate
<b>Cultural Heritage</b>	<b>Yes/No</b>	<b>Likelihood</b>	<b>Consequence</b>	<b>Risk Rating</b>
3.1 Could the project be located in areas that are considered to have archaeological (prehistoric), paleontological, historical, cultural, artistic, and religious values or contains features considered as critical cultural heritage?	No			Low
3.2 Could the project directly or indirectly affect indigenous peoples' rights, lands, natural resources, territories, livelihoods, knowledge, social fabric, traditions, governance systems, and culture or heritage (tangible and intangible)?	No			Low
3.3 Could the project involve or lead to significant excavations, demolitions, movement of earth, flooding or other environmental changes?	No			Low
3.4 Could the project involve or lead to adverse impacts to sites, structures, or objects with historical, cultural, artistic, traditional or religious values or intangible forms of culture (e.g. knowledge, innovations, practices)? (Note: projects intended to protect and conserve Cultural Heritage may also have inadvertent adverse impacts)	No			Low

Environmental and Social Safeguards				
3.5 Could the project involve or lead to alterations to landscapes and natural features with cultural significance?	No			Low
3.6 Could the project involve or lead to utilization of tangible and/or intangible forms (e.g. practices, traditional knowledge) of Cultural Heritage for commercial or other purposes?	No			Low
<b>indigenous peoples</b>	<b>Yes/No</b>	<b>Likelihood</b>	<b>Consequence</b>	<b>Risk Rating</b>
4.1 Could the project be sited in areas where indigenous peoples are present (including the project area of influence)?	Yes	Possible	Negligible The project is not sited in a area where indigenous people are present.	Low
4.2 Could the project result in activities located on lands and territories claimed by indigenous peoples?	No			Low
4.3 Could the project result in impacts on the rights of indigenous peoples or to the lands, territories and resources claimed by them?	No			Low
4.4 Could the project result in the utilization and/or commercial development of natural resources on lands and territories claimed by indigenous peoples?	No			Low
4.5 Could the project lead to impacts on the Cultural Heritage of indigenous peoples, including through the commercialization or use of their traditional knowledge and practices?	No			Low
<b>Labour and Working Conditions</b>	<b>Yes/No</b>	<b>Likelihood</b>	<b>Consequence</b>	<b>Risk Rating</b>
5.1 Could the project operate in sectors or value chains that are characterized by working conditions that do not meet national labour laws or international commitments? (Note: this may include discriminatory practices, high gender inequality and the lack of equal opportunities, denial of freedom of association and collective bargaining, labour migrants)	Yes	Possible	Moderate The project operates in sectors or value chains that have, in the past, not met national labour laws, or international commitments, but is now adequately nationally regulated. However, international value chains are not regularly audited for environmental or social performance.	Moderate
5.2 Could the project use or operate in a value chain where there have been reports of forced labour? (Note: Risks of forced labour may be increased for projects located in remote places or where the status of migrant workers is uncertain)	No			Low

Environmental and Social Safeguards				
5.3 Could the project involve children (a) below the nationally-defined minimum employment age (usually 15 years old) or (b) above the nationally-defined minimum employment age but below the age of 18 in supported activities or in value chains?	Yes	Likely	Moderate  The project does not operate in sectors or value chains where child labour was evident in the past. The status of forced labour regulation is currently unclear.	Substantial
5.4 Could the project: (a) operate in a sector, area or value chain where producers and other agricultural workers are typically exposed to significant occupational and safety risks, and/or (b) promote or use technologies or practices that pose occupational safety and health (OSH) risks for farmers, other rural workers or rural populations in general? (Note: OSH risks in agriculture might include: dangerous machinery and tools; hazardous chemicals; toxic or allergenic agents; carcinogenic substances or agents; parasitic diseases; transmissible animal diseases; confined spaces; ergonomic hazards; extreme temperatures; and contact with dangerous and poisonous animals, reptiles and insects. Psychosocial hazards might include violence and harassment.)	Yes	Possible	Moderate  The project operates in a sector, area, or value chain where workers are occasionally exposed to significant OSH risks, and where regulation is known to be weak or non-existent.	Moderate
Community Health, Safety and Security	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
6.1 Could the project be at risk from water-borne or other vector-borne diseases (e.g. temporary breeding habitats), and/or communicable and non-communicable diseases?	Yes	Likely	Moderate  The project is situated in an area where there is past evidence of negative impacts from water-borne or other vector-borne diseases, or communicable/non-communicable diseases, but where regulation or containment of these impacts has been shown to be effective.	Substantial
6.2 Could the project lead to unintended negative impacts on nutrition?	No			Low
6.3 Is there a possibility of harm or losses due to failure of structural elements of the project (e.g. collapse of buildings or infrastructure)?	No			Low
6.4 Could the project involve or lead to the construction or rehabilitation of dams?	No			Low
6.5 Could the project involve or lead to transport, storage, and use and/or disposal of hazardous or dangerous materials (e.g. explosives, fuel and other chemicals during construction and operation)?	No			Low
6.6 Could the project lead to adverse impacts on ecosystems and ecosystem services relevant to communities' health (e.g. food, surface water purification, natural buffers from flooding)?	No			Low

Environmental and Social Safeguards				
6.7 Could the project lead to the potential for gender-based violence, including sexual harassment, exploitation and abuse, as a result of labour influx, land redistribution, or other actions that alter community dynamics?	Yes	Unlikely	Minor  Minor changes to community dynamics. Resulting serious recorded cases of gender-based violence and/or sexual exploitation. Gender-based violence protocols in place.	Low
6.8 Could the project lead to increases in traffic or alteration in traffic flow?	No			Low
6.9 Could the project lead to an influx of project workers?	No			Low
6.10 Could the project involve or lead to the engagement of security personnel to protect facilities and property or to support project activities?	No			Low
<b>Physical and economic resettlement</b>	<b>Yes/No</b>	<b>Likelihood</b>	<b>Consequence</b>	<b>Risk Rating</b>
7.1 Could the project result in temporary or permanent and full or partial physical displacement (including people without legally recognizable claims to land)?	No			Low
7.2 Could the project result in economic displacement (e.g. loss of assets or access to resources due to land acquisition or access restrictions – even in the absence of physical relocation)?	No			Low
7.3 Could the project present a risk of forced evictions?	No			Low
7.4 Could the project result in impacts on or changes to land tenure arrangements and/or community-based property rights/customary rights to land, territories and/or resources?	Yes	Possible	Minor  The project will result in minor impacts on or changes to land tenure arrangements and/or community-based property rights/customary rights. Legal recourse and other forms of arbitration/conflict resolution are available.	Moderate
<b>Financial intermediaries and direct investments</b>	<b>Yes/No</b>	<b>Likelihood</b>	<b>Consequence</b>	<b>Risk Rating</b>
8.1 Could the investment be granted to an institution that does not have an environmental and social policies and an associated environmental and social management system (ESMS) in place (transparent, publicly available)?	Yes	Possible	Moderate  The institution does not have an ESMS in place, but several individual E&S policies. The policies are therefore not considered as transparent. The reporting on E&S is available upon request.	Moderate



Environmental and Social Safeguards				
8.2 Could the investment be granted to an institution with insufficient capacities (i.e. unqualified personnel e.g. ES Officer) to implement the ESMS?	Yes	Possible	Moderate  The institution does not employ an ES Officer, but has sufficiently trained field staff available to monitor the impact of the operations of the institution.	Moderate
8.3 Could the investment be granted to an institution that does not have an Exclusion List?	No			Low
8.4 According to the institution's portfolio classification: Could the institution have potential high-risk projects in their portfolio?	No			Low
8.5 Is there evidence that the institution does not comply with the local legal framework?	No			Low
8.6 Does the institution provide a stable communication channel with stakeholders and local communities (e.g. a Grievance Redress Mechanism)?	No			Low
8.7 Does the organization provide auxiliary or capacity building support services.	No			Low

## Climate Risk Classification: High

<b>Step 1: Hazard identification</b>	
<b>What are the expected hazards in the project intervention area?</b>	<b>No, Yes, TBD</b>
River flood	Yes
Costal Flood	No
Urban Flood	Yes
Landslide	No
Cyclone	No
Water Scarcity (agricultural droughts and/or dry spells)	Yes
Extreme Heat	Yes
Wildfires	Yes
<b>Future climate scenarios foreseen (period 2040-2059) - Change in frequency and intensity</b>	<b>No, Yes, TBD</b>
Change in temperature (increase or decrease)	Yes
Change in rainfall (increase or decrease)	Yes
Climate variability (larger or smaller)	Yes
Intensity and frequency of extreme events (larger or smaller)	Yes
<b>Is the project expected to have an impact on climate?</b>	<b>No, Yes, TBD</b>
Is the project expected to be a significant emitter of greenhouse gases?	No
<b>Step 2: Exposure Assessment</b>	
<b>Is the project located in exposed areas to weather-related natural hazards?</b>	<b>No, Yes, TBD</b>
Low-lying areas (valleys, coastal zones, and small islands)	No
Very warm areas (subtropical)	TBD
Tropical areas (rainforests)	No
Arid and semi-arid areas (deserts)	TBD
Mountains zones and permafrost areas (tundra)	No
River banks	TBD
<b>Does the project target agricultural systems, ecosystems or livelihoods exposed to weather-related hazards?</b>	<b>No, Yes, TBD</b>
Is crop production frequently affected by rainfall variability, prolonged droughts, changes in temperature or pests and diseases?	Yes
Is livestock productivity frequently affected by rainfall variability, prolonged droughts, changes in temperature or diseases?	Yes
Are fisheries frequently affected by ocean acidification, water salinity and changes in sea surface temperature due to ocean-atmospheric oscillations or climate change?	TBD
Is forest productivity frequently affected by wildfires, diseases, rainfall variability, prolonged droughts, or changes in temperature?	Yes
Is the biodiversity in the project area likely to be affected by changes in climate variables?	TBD
Is any stage of the agricultural value chain (production, storage, processing and marketing) exposed to climate related hazards?	Yes
Is any rural infrastructure likely to be affected by flooding, landslides, changes in temperatures, and extreme winds.	TBD
<b>Step 3: Sensitivity Assessment</b>	
<b>What are key sensitivities for the populations in the project's areas of intervention?</b>	<b>No, Yes, TBD</b>
Is conflict exacerbating the population's sensitivity to weather related hazards?	Yes
Is population displacement being exacerbated by climate change impacts?	TBD

Are diseases (e.g. COVID-19, malaria, cholera) increasing the population's vulnerability and affecting their capacity to address potential weather-related hazards?	No
Is the income of the target population predominately coming from agriculture?	Yes
Are social inequalities (e.g. based on gender, youth, indigenous persons and other marginalized groups) being exacerbated by climate change?	Yes
Is the Human Development Index (HDI) equal to or below 0.6?	Yes
Is the Multidimensional Poverty Index (MPI) equal to or above 0.1?	Yes
<b>Step 4: Adaptive capacity and climate resilience</b>	
<b>What are key adaptive capacities in the areas of project intervention?</b>	<b>No, Yes, TBD</b>
Is the country well ranked in the Disaster risk reduction progress score?	Yes
Are climate and weather information services (real-time weather data, seasonal forecasts etc.) effectively being delivered (through radio, TV, SMS, extension services etc.) to farmers, rural dwellers, and end users?	TBD
Does the project country have an early action plan (preparedness and emergency response) to mitigate the impacts of weather-related hazards once the shock occurs?	TBD
Does the government or other institutions support the target population/communities with the necessary social and economic resources to prepare for or respond to climate-related events?	TBD
Is the target community carrying out (using their own means) agricultural adaptation?	TBD
Does the target population have the economic means or support to adjust or adapt their activities in response to weather related shocks?	TBD
Do policies/mechanisms exist that make financial credit, loans, and agricultural insurance available?	TBD
Are rural infrastructures effectively delivering services to farmers and rural dwellers?	TBD



Investir dans les populations rurales

**Mali**

---

**Rural Youth Vocational Training, Employment and Entrepreneurship Support Project - FIER II**

**Rapport de conception**

**Annexe 6: Premier plan de travail et budget annuel (PTBA)**

Dates de mission: 28 Mars-30 Mai 2022

Date du document: 18/11/2022

Identifiant du projet 2000004014

Numéro du rapport: 6240 - ML

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes



MALI			6 mois	12 mois	18 mois	6 mois	12 mois	18 mois
FIER II			Quantités			Montant (USD ,000)		
Programme de travail et budget des premiers 18 mois		Unités	2023	2024	Total	2023	2024	Total
<b>C1.1.1</b>								
<b>Renforcer les capacités du MENEFP et de ses démembrements</b>								
<b>A. Renforcer les capacités du MENEFP et de ses démembrements</b>								46.4
	Expertise nationale	pers.mois	-	12	12	-	24.2	24.2
	Expertise internationale	pers.mois	-	1	1	-	10.1	10.1
	Formation des cadres	pers	-	12	12	-	12.1	12.1
	Ateliers régionaux	nombre	-	4	4	-	13.4	13.4
<b>B. Stratégie / Politique nationale de l'entrepreneuriat</b>								92.8
	Expertise nationale	pers.mois	-	6	6	-	12.1	12.1
	Expertise internationale	pers.mois	-	1	1	-	10.1	10.1
	Journées régionales	pers	-	8	8	-	53.8	53.8
	Conférence nationale	nombre	-	1	1	-	16.8	16.8
<b>C. Conférence nationale sur la formation professionnelle et l'insertion</b>								
	Expertise nationale	pers.mois	-	-	-	-	-	-
	Expertise internationale	pers.mois	-	-	-	-	-	-
	Conférence nationale	nombre	-	-	-	-	-	-
<b>D. Journées d'information et de sensibilisation sur les métiers émergents</b>								
	Expertise nationale	pers.mois	-	2	2	-	8.1	8.1
	Expertise internationale	pers.mois	-	-	-	-	-	-
	Journées régionales	nombre	-	4	4	-	26.9	26.9
<b>E. Formation des cadres (DNE, DNFP et DR)</b>								
	Au Mali	pers	-	12	12	-	18.2	18.2
	A l'étranger	pers	-	-	-	-	-	-
<b>F. Matériel informatique et de reprographie (SIMTFP, DNE, DNFP et DR)</b>								148.2
	Serveurs	nombre	-	3	3	-	15.1	15.1
	Ordinateurs de bureau	nombre	-	40	40	-	52.4	52.4
	Ordinateurs portables	nombre	-	18	18	-	23.6	23.6
	Tablettes	nombre	-	32	32	-	9.7	9.7

	Imprimantes (multifonctions)	nombre	-	38	38	-	11.5	11.5
	Photocopieurs	nombre	-	13	13	-	19.7	19.7
	Onduleurs	nombre	-	38	38	-	11.5	11.5
	Antivirus	nombre	-	93	93	-	4.7	4.7
<b>G. Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF)</b>								
	Expertise nationale	pers.mois	-	5	5	-	10.1	10.1
	Expertise internationale	pers.mois	-	1	1	-	10.1	10.1
<b>H. Institut National d'Ingénierie de Formation Professionnelle (INIFORP)</b>								
	Expertise nationale	pers.mois	-	8	8	-	16.2	16.2
	Expertise internationale	pers.mois	-	1	1	-	10.1	10.1
	Formation au Mali	pers	-	10	10	-	10.1	10.1
	Formation à l'étranger	nombre	-	-	-	-	-	-
<b>I. Formation des conseillers en entrepreneuriat</b>								
	Formation au Mali	pers	-	12	12	-	18.2	18.2
	Formation à l'étranger	pers	-	-	-	-	-	-
<b>J. Amélioration de la connaissance des exploitations agricoles et des entreprises rurales</b>								
	Enregistrer et immatriculer les EAF et des entreprises rurales	nombre	-	50 000	50 000	-	201.7	201.7
<b>Total</b>						-	630.5	871.5

MALI			6 mois	12 mois	18 mois	6 mois	12 mois	18 mois
FIER II			Quantités			Montant (USD ,000)		
Programme de travail et budget des premiers 18 mois		Unités	2023	2024	Total	2023	2024	Total
<b>C1.1.2</b>								
<b>Renforcer les capacités des centres de formation professionnelle et des acteurs régionaux et locaux chargés de fournir des services adaptés aux besoins des jeunes ruraux</b>								
<b>1. Collectivités Territoriales</b>								
	Expertise nationale	pers.mois	2	-	2	4.0	-	4.0
	Expertise internationale	pers.mois	-	-	-	-	-	-
	Formation au Mali	pers	4	4	8	6.1	6.1	12.2
	Formation à l'étranger	pers	-	-	-	-	-	-
<b>2. Centre de ressources</b>								
	Expertise nationale	pers.mois	-	-	-	-	-	-
	Expertise internationale	pers.mois	-	-	-	-	-	-
	Formation au Mali	pers	-	4	4	-	6.1	6.1
	Formation à l'étranger	pers	-	-	-	-	-	-
	Véhicule utilitaire	nombre	4	-	4	168.1	-	168.1
<b>3. Diagnostics et plans de renforcement de capacités des CFP</b>								
	Expertise nationale	pers.mois	6	6	12	12.1	12.1	24.2
	Expertise internationale	pers.mois	-	-	-	-	-	-
	Curricula/modules de formation	nombre	-	12	12	-	30.3	30.3
	Formation des cadres au Mali	pers	16	32	48	24.2	48.4	72.6
	Formation à l'étranger	pers	-	-	-	-	-	-
	Construction de nouveaux bâtiments pour extension	m <sup>2</sup>	-	1 150	1 150	-	579.8	579.8
	Réhabilitation des bâtiments	m <sup>2</sup>	-	750	750	-	94.5	94.5
	Equiperment et mobilier des CFP	lot	-	3	3	-	605.0	605.0
	Véhicule utilitaire	nombre	-	8	8	-	336.2	336.2
	Motos	nombre	4	-	4	6.1	-	6.1
<b>4. Formation des conseillers en entrepreneuriat</b>								
	Formation au Mali	pers	-	60	60	-	90.8	90.8
<b>5. Matériel informatique et de reprographie (CT, CDR et 8 CFP)</b>								145.6



	Serveurs	nombre	-	-	-	-	-	-
	Ordinateurs de bureau	nombre	56	-	56	73.4	-	73.4
	Ordinateurs portables	nombre	12	-	12	15.7	-	15.7
	Tablettes	nombre	84	-	84	25.4	-	25.4
	Imprimantes (multifonctions)	nombre	12	-	12	3.6	-	3.6
	Photocopieurs	nombre	12	-	12	18.2	-	18.2
	Onduleurs	nombre	20	-	20	6.1	-	6.1
	Antivirus	nombre	64	-	64	3.2	-	3.2
<b>Total</b>						366.2	1 809.3	2 321.1

MALI			6 mois	12 mois	18 mois	6 mois	12 mois	18 mois
FIER II			Quantités			Montant (USD ,000)		
Programme de travail et budget des premiers 18 mois		Unités	2023	2024	Total	2023	2024	Total
<b>C1.1.3</b>								
<b>Renforcer les capacités des organisations fédératives des jeunes et des femmes ruraux, et autres faitières et agences similaires, ainsi que leurs démembrements à la base</b>								
<b>A. Diagnostics et plans de renforcement de capacités</b>								
	Expertise nationale	pers.mois	6	2	8	12.1	4.0	16
	Expertise internationale	pers.mois	-	-	-	-	-	-
<b>B. Réalisation de(s) plans de renforcement des capacités</b>								
<b>1. Expertise</b>								
	Nationale	pers.mois	6.2	-	6	12.5	-	13
	Internationale	pers.mois	-	-	-	-	-	-
<b>2. Formation</b>								
	Au Mali	pers	40	40	80	60.5	60.5	121
	A l'étranger	pers	-	-	-	-	-	-
<b>3. Matériel roulant</b>								
	Véhicule tout terrain	nombre	-	-	-	-	-	-
	Motos	nombre	5	-	5	7.6	-	7.6
<b>4. Gestion de projet (région pilote)</b>								
		pers.mois	18	36	54	36.3	72.6	109
<b>5. Missions de suivi des activités sur le terrain</b>								
		jour.mission	20	40	60	1.7	3.4	5
<b>6. Matériel informatique et de reprographie</b>								42.1
	Serveurs	nombre	-	-	-	-	-	-
	Ordinateurs de bureau	nombre	12	-	12	15.7	-	15.7
	Ordinateurs portables	nombre	4	-	4	5.2	-	5.2
	Tablettes	nombre	20	-	20	6.1	-	6.1
	Imprimantes (multifonctions)	nombre	12	-	12	3.6	-	3.6
	Photocopieurs	nombre	4	-	4	6.1	-	6.1
	Onduleurs	nombre	12	-	12	3.6	-	3.6
	Antivirus	nombre	36	-	36	1.8	-	1.8

Total					172.8	140.5	355
-------	--	--	--	--	-------	-------	-----

MALI			6 mois	12 mois	18 mois	6 mois	12 mois	18 mois
FIER II			Quantités			Montant (USD ,000)		
Programme de travail et budget des premiers 18 mois		Unités	2023	2024	Total	2023	2024	Total
<b>C1.2</b>								
<b>Réalisation d'infrastructures économiques agrégatives résilientes pour les jeunes</b>								
<b>A. Installation des infrastructures agrégatives de production</b>								
	Périmètre maraîcher	ha	-	10	10	-	247.1	247.1
	Périmètre rizicole	ha	-	5	5	-	84.0	84.0
	Périmètre aquacole	ha	-	5	5	-	816.8	816.8
	Périmètre d'embouche	ha	-	10	10	-	638.7	638.7
	Centres artisanaux	nombre	-	1	1	-	529.4	529.4
<b>B. Installation des infrastructures collectives de transformation</b>								
	Transformation de produits maraîchers	nombre	-	3	3	-	378.2	378.2
	Transformation de riz	unité	-	1	1	-	252.1	252.1
	Transformation de poissons	unité	-	1	1	-	67.2	67.2
<b>Total</b>						-	3 013.5	3 013.5

MALI			6 mois	12 mois	18 mois	6 mois	12 mois	18 mois
FIER II			Quantités			Montant (USD ,000)		
Programme de travail et budget des premiers 18 mois		Unités	2023	2024	Total	2023	2024	Total
<b>C 2.1</b>								
<b>Appuyer les jeunes ruraux à choisir leur trajectoire professionnelle et à accéder à des services non financiers adaptés</b>								
<b>C 2.1.1 Cibler les jeunes ruraux et leur fournir des services d'orientation et de conseil</b>								
	<b>1. Identification des opportunités de formation et d'insertion professionnelle</b>							
	Expertise nationale	pers.mois	4	8	12.0	8.05	16.1	24.2
	Expertise internationale	pers.mois	-	-	-	-	-	-
	<b>2. Ciblage et l'orientation des jeunes</b>	nombre	2 000	10 000	12 000.0	161.3	806.7	968.0
<b>C 2.1.2 Fournir aux jeunes ruraux des services appropriés</b>								
	<b>1. Services de formation professionnelle et technique</b>							3 357.5
	Parcours 1 jeunes formés CFP	nombre	-	76	76.0	-	42.4	42.4
	Parcours 1 jeunes formés MFR	nombre	-	300	300.0	-	37.8	37.8
	Parcours 2 jeune formé tutorat/App	nombre	-	2 729	2 729.0	-	2 642.0	2 642.0
	Parcours 3 jeunes formés CFP	nombre	-	750	750.0	-	423.5	423.5
	Parcours 4 jeunes formés CFP	nombre	-	1 000	1 000.0	-	211.8	211.8
	<b>2. Services d'alphabétisation fonctionnelle</b>							211.8
	Parcours 1 auditeur formé	nombre	-	375	375.0	-	30.3	30.3
	Parcours 2 auditeur formé	nombre	-	1 250	1 250.0	-	181.5	181.5
	<b>3. Services de formation entrepreneuriales</b>							368.1
	Parcours 1 + parcours 2 jeunes formés	nombre	-	813	813.0	-	141.2	141.2
	Parcours 3 + parcours 4 jeunes formés	nombre	-	438	438.0	-	226.9	226.9
	<b>4. Services d'accompagnement/ coaching</b>							655.4
	Parcours 1 + parcours 2 jeunes promoteurs	nombre	-	1 260	1 260.0	-	352.9	352.9
	Parcours 3 + parcours 4 jeunes promoteurs	nombre	-	150	150.0	-	302.5	302.5
	<b>5. Missions de suivi des activités sur le terrain</b>	jour.mission	-	120	120.0	-	8.4	8.4
<b>Amélioration de l'état nutritionnel des ménages dans la zone du projet</b>								
	<b>1. Nutrition</b>							109.2
	Etablir la situation de référence de l'état de la malnutrition et élaborer un plan d'actions nutritionnel	étude	1	-	1.0	16.8	-	16.8
	Mettre en oeuvre le Plan d'action Nutrition	forfait	1	1	1.7	33.6	50.4	84.0

	Evaluer les résultats et capitaliser l'expérience et les bonnes pratiques	forfait	-	-	-	-	-	-
	<b>2. Diversification alimentaire/valorisation des produits locaux</b>	forfait	-	1	1.0	-	8.4	8.4
	<b>3. Formations</b>	forfait	-	-	-	-	-	-
<b>Insertion socio-économique des jeunes en situation de handicap (ISEJSH)</b>								58.8
	Réaliser l'état des lieux/situation des JSH et élaboration d'un Plan d'action ISEJSH	étude	1	-	1.0	16.8	-	16.8
	Mettre en oeuvre le Plan d'action ISEJSH	forfait	-	1	1.0	-	42.0	42.0
	Evaluer les résultats et capitaliser l'expérience et les bonnes pratiques de FIER 2 en matière de ISEJSH	forfait	-	-	-	-	-	-
<b>Genre, ciblage et inclusion sociale</b>								168.1
	Etude de ciblage et phasage, prédémarrage	pers.mois	3	-	3.0	50.4	-	50.4
	Activités d'information, d'orientation des jeunes et de cibles des sites des infrastructures agrégatives	campagne	-	6	6.0	-	50.5	50.5
	Elaborer la Stratégie Genre, ciblage et inclusion sociale et son Plan d'action	nombe	1	-	1.0	25.2	-	25.2
	Opérationnaliser le plan d'action	forfait	-	1	1.0	-	42.0	42.0
	Evaluer les résultats et capitaliser l'expérience et les bonnes pratiques de FIER 2 en matière de Genre	forfait	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>						312.2	5 617.3	10 858.4

MALI			6 mois	12 mois	18 mois	6 mois	12 mois	18 mois
FIER II			Quantités			Montant (USD ,000)		
Programme de travail et budget des premiers 18 mois		Unités	2023	2024	Total	2023	2024	Total
<b>C2.2 Promouvoir l'accès des jeunes ruraux (F&amp;H) à des services financiers adaptés</b>								
<b>A. Mettre en place des fonds de subventions de contrepartie</b>								
	<b>1. Apport des jeunes ruraux</b>							
	AGR	forfait	-	1	1.0	-	138.0	138.0
	MER	forfait	-	1	1.0	-	216.1	216.1
	Infrastructures agrégatives	forfait	-	1	1.0	-	85.7	85.7
	<b>2. Apport du projet</b>							
	AGR	forfait	-	1	1.0	-	552.3	552.3
	MER	forfait	-	1	1.0	-	648.2	648.2
<b>B. Crédits par SFD</b>								
	<b>1. Crédits accordés par SFD</b>							
	AGR	forfait	-	1	1.0	-	690.3	690.3
	MER	forfait	-	1	1.0	-	1 296.5	1 296.5
	Infrastructures agrégatives	forfait	-	1	1.0	-	869.4	869.4
<b>C. Fonds de garantie Financière Durable (FGFD)</b>								
	Abondement du FGFD	forfait	-	1	1.0	-	1 680.7	1 680.7
	Frais de gestion du FGSP	forfait	-	1	1.0	-	37.0	37.0
<b>D. Fonds de Refinancement des SFD (FR)</b>								
	Abondement du FR	forfait	-	1	1.0	-	1 680.7	1 680.7
	Frais de gestion par MEREFSFD	forfait	-	1	1.0	-	33.6	33.6
<b>E. Etude sur offre et demande des produits financiers</b>								134.4
	Développement des activités non agricoles	Etude	1	-	1	67.2	-	67.2
	Développement des chaînes de valeur agricoles	Etude	1	-	1	67.2	-	67.2
<b>F. Développement et mise en place des produits financiers par SFD</b>								
	Microleasing et warrantage	forfait	-	-	-	-	-	-
	Produits financiers adaptés aux activités des jeunes femmes	forfait	-	-	-	-	-	-
	Produits financiers verts	forfait	-	-	-	-	-	-
	Digitalisation des services financiers offerts par les SFD	forfait	-	-	-	-	-	-

<b>G. Rapprochement de services financiers des usagers</b>	nombre	-	2	2	-	8.4	8.4
<b>Total</b>					134.4	7 936.9	8 205.7



MALI			6 mois	12 mois	18 mois	6 mois	12 mois	18 mois
FIER II			Quantités			Montant (USD ,000)		
Programme de travail et budget des premiers 18 mois		Unités	2023	2024	Total	2023	2024	Total
<b>C3 Gestion et mise en œuvre</b>								
<b>I. Investissements</b>								
<b>A. Rénovation des bâtiments du projet</b>								109.20
	Au niveau national	forfait	1	-	1	42.00	-	42.00
	Au niveau régional	forfait	4	-	4	67.20	-	67.20
<b>B. Véhicules du projet</b>								588.20
	<b>1. Au niveau national</b>							
	Station wagon	nombre	2	-	2	168.10	-	168.10
	Double cabine	nombre	2	-	2	84.00	-	84.00
	<b>2. Au niveau régional</b>							
	Double cabine	nombre	8	-	8	336.10	-	336.10
<b>C. Equipements et matériels du projet</b>								
	<b>1. Au niveau national</b>							244.80
	Groupe électrogène	nombre	1	-	1	117.60	-	117.60
	Ordinateurs fixes	nombre	6	-	6	10.10	-	10.10
	Ordinateurs portables	nombre	9	-	9	11.30	-	11.30
	Mobiliers de bureau	lot	2	-	2	20.20	-	20.20
	<b>2. Au niveau régional</b>							
	Groupe électrogène	nombre	4	-	4	33.60	-	33.60
	Ordinateurs fixes	nombre	8	-	8	13.40	-	13.40
	Ordinateurs portables	nombre	20	-	20	25.20	-	25.20
	Mobiliers de bureau	lot	4	-	4	13.40	-	13.40
<b>D. Pilotage et supervision du projet</b>								
	<b>1. Lancement du projet</b>							43.70
	Au niveau national	atelier	1	-	1	16.80	-	16.80
	Au niveau régional	atelier	4	-	4	26.90	-	26.90
	<b>2. Pilotage du projet</b>							
	Au niveau national	session	1	2	3	8.40	16.80	25.20
	Au niveau régional	session	1	2	3	5.05	10.10	15.15

<b>E. Formation et renforcement des capacités du personnel du projet</b>								
	Formation	forfait	-	1	1	-	16.80	16.80
	Mise à jour du logiciel comptable	forfait	1	-	1	8.40	-	8.40
<b>F. Suivi et évaluation</b>								
<b>1. Mise à jour du dispositif de suivi-évaluation</b>								
	Echange et adoption du cadre logique	nombre	1	-	1	8.40	-	8.40
	Actualisation du SIG et AT	atelier	1	-	1	13.40	-	13.40
	Mise à jour du logiciel S-E et formation utilisateurs	mission	1	-	1	12.00	-	12.00
<b>2. Enquêtes et études diverses</b>								
	Actualisation de la situation de référence	étude	1	-	1	50.40	-	50.40
	Etude de ciblage et phasage, prédémarrage	étude	1	-	1	20.20	-	20.20
	Enquêtes de satisfaction des groupes-cibles	nombre	-	-	-	-	-	-
	Provision pour études non identifiées	forfait	-	1	1	-	42.00	42.00
<b>3. Renforcement des capacités en SE et en GSC</b>								
	Renforcement de capacités du personnel de projet et des partenaires en SE	session	1	2	3	13.45	26.90	40.35
	Renforcement de capacités du personnel de projet et des partenaires en SIG	session	1	2	3	13.45	26.90	40.35
<b>4. Animation du système de SE</b>								
	Actualisation manuels du projet	nombre	3	-	3	50.40	-	50.40
	Supervision conjointe FIDA et Mali	mission	-	2	2	-	20.20	20.20
	Réunion mensuelle de direction UCN	nombre	6	12	18	3.05	6.10	9.15
	Coordination et suivi du PTBA trimestrielle avec les partenaires au niveau région	nombre	2	4	6	1.00	2.00	3.00
	Suivi des activités sur le terrain et évaluation participative avec les groupes-cibles	nombre	-	1	1	-	1.00	1.00
	Bilan d'auto-évaluation et élaboration de PTBA au niveau national	nombre	1	1	2	4.20	4.20	8.40
	Bilan d'auto-évaluation et élaboration de PTBA au niveau régional	nombre	2	4	6	5.05	10.10	15.15
	Revue annuelle du projet	atelier	-	1	1	-	5.00	5.00
	Réunions de direction UCN et UCR	nombre	-	1	1	-	5.00	5.00
	Audit annuel des comptes du projet	nombre	-	1	1	-	20.20	20.20
	Revue à mi-parcours	nombre	-	-	-	-	-	-
	Revue d'achèvement	nombre	-	-	-	-	-	-
<b>G. Gestion des savoirs et communication (GSC)</b>								
	Elaboration de la stratégie de GSC	nombre	1	-	1	16.80	-	16.80
	Renforcement de capacités du personnel de projet et des partenaires sur la GSC	session	-	2	2	-	26.90	26.90

	Mise à jour du site Web et création d'une bibliothèque électronique	nombre	1	-	1	8.40	-	8.40
	Edition de fiches techniques, de bonnes pratiques, posters, inclusion sociale	nombre	-	1	1	-	10.10	10.10
	Couverture médiatique, émissions radio, film documentaire, autres	forfait	-	-	-	-	-	-
	Provision pour voyages d'études et foires	nombre	-	1	1	-	8.40	8.40
	Capitalisation	atelier	-	-	-	-	-	-
<b>II. Coûts récurrents</b>								
<b>A. Salaire et indemnités du personnel</b>								
<b>1. Au niveau national</b>								
	Coordonnateur national	pers.mois	6	12	18	26.80	53.60	80.40
	Responsable Administratif financier	pers.mois	6	12	18	22.80	45.60	68.40
	Responsable suivi évaluation	pers.mois	6	12	18	21.70	43.40	65.10
	Responsable passation de marchés	pers.mois	6	12	18	20.10	40.20	60.30
	Expert formation	pers.mois	6	12	18	20.10	40.20	60.30
	Expert Insertion économique	pers.mois	6	12	18	20.10	40.20	60.30
	Expert en finances rurales et suivi des SFD	pers.mois	6	12	18	20.10	40.20	60.30
	Spécialiste genre	pers.mois	6	12	18	20.10	40.20	60.30
	Gestionnaire des savoirs	pers.mois	6	12	18	20.10	40.20	60.30
	Comptable Central	pers.mois	6	12	18	16.90	33.80	50.70
	Assistant Administratif et Financier	pers.mois	6	12	18	9.90	18.80	28.70
	Assistante de Direction	pers.mois	6	12	18	6.45	12.90	19.35
	Chauffeurs	pers.mois	12	24	36	9.15	18.30	27.45
	Planton Coursier	pers.mois	6	12	18	2.25	5.50	7.75
<b>2. Au niveau régional</b>								
	Coordinateurs régionaux	pers.mois	24	48	72	80.45	160.90	241.35
	Responsables Insertion économique	pers.mois	24	48	72	67.60	135.20	202.80
	Responsables formation professionnelle	pers.mois	24	48	72	67.60	135.20	202.80
	Assistants S&E	pers.mois	24	48	72	67.60	135.20	202.80
	Comptables Régionaux	pers.mois	24	48	72	28.25	56.50	84.75
	Assistants ( es ) Direction	pers.mois	24	48	72	16.15	32.30	48.45
	Chauffeurs	pers.mois	48	96	144	29.05	58.10	87.15
	<b>3. Assurance personnel</b>	forfait	1	1	2	33.60	67.20	100.80
<b>B. Fonctionnement</b>								
								352.80

	Entretien et réparation des véhicules de l'UCN	lot	-	1	1	-	23.50	23.50
	Carburant pour véhicules de l'UCN	lot	0.5	1	2	5.05	10.10	15.15
	Entretien-réparation-carburant des véhicules des UCR	lot	-	1	1	-	26.90	26.90
	Assurance véhicules	lot	0.5	1	2	16.80	33.60	50.40
	Fournitures et consommables	forfait	0.5	1	2	6.70	13.40	20.10
	Eau et électricité	forfait	0.5	1	2	5.05	10.10	15.15
	Gardiennage et surveillance des bureaux	forfait	0.5	1	2	12.60	25.20	37.80
	Entretien et nettoyage des bureaux	forfait	0.5	1	2	12.60	25.20	37.80
	Abonnement aux journaux et prise en charge des frais postaux	fofait	0.5	1	2	1.70	3.40	5.10
	Frais bancaires	forfait	0.5	1	2	0.85	1.70	2.55
	Assurance incendie bâtiments	forfait	0.5	1	2	2.50	5.00	7.50
	Location des bâtiments UCR	forfait	0.5	1	2	11.75	23.50	35.25
	Autres coûts de fonctionnement	forfait	0.5	1	2	25.20	50.40	75.60
<b>Total</b>						1 955.60	1 764.40	4 949.50



Investir dans les populations rurales

**Mali**

---

**Rural Youth Vocational Training, Employment and Entrepreneurship Support Project - FIER II**

**Rapport de conception**

**Annexe 7: Plan de passation des marchés sur les 18 premiers mois**

Dates de mission: 28 Mars-30 Mai 2022

Date du document: 18/11/2022

Identifiant du projet 2000004014

Numéro du rapport: 6240 - ML

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes



## Guide Rapide

### Vue d'ensemble du modèle

Le modèle fournit des feuilles de calcul Excel relatives i) aux instructions et aux délais et ii) au plan de passation des marchés proprement dit.

#### Feuilles de calcul relatives au plan de passation des marchés

SUMMARY GOODS WORKS CONSULTING

- **Biens, travaux et services de consultants:** elles servent à saisir les données relatives au plan de passation des marchés.  
**Note:** les services autres que les services de consultants doivent être traités dans l'une ou l'autre des catégories relatives aux biens, travaux et services de consultants en fonction de la nature des services.
- **Synthèse:** elle présente une synthèse des montants par catégorie et des seuils de passation des marchés.

#### Feuilles de calcul relatives aux instructions et aux délais

- **Instructions:** brèves instructions de référence relatives à l'utilisation du modèle.
- **Estimation des délais:** délais estimés selon la méthode de passation des marchés, en fonction de l'expérience et des indications fournies dans le Manuel de passation des marchés le cas échéant.

### Synthèse de la passation des marchés

La feuille de calcul de synthèse présente des informations de base, les montants totaux et les seuils de passation des marchés relatifs au projet.

#### Remplir la synthèse du plan de passation des marchés

##### Procurement Plan SUMMARY

Country:	Wakanda
Project Name:	Community Livestock and Agriculture Project (CLAP)
Project ID:	2000001234
Version:	1.0
Version Date:	01-Jan-20
Prepared by:	
Approved by:	

Procurement Category	Plan		Actual	
	USD	LCU	USD	LCU
Goods	-	-	-	-
Works	-	-	-	-
Consulting Services	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	-	-	-	-

**ÉTAPE 1:** indiquez le pays, le nom du projet, son numéro, sa version, la date de la version et le nom de la personne ou des personnes en charge de la préparation et de l'approbation du plan.

#### Gestion des versions, des actualisations et des améliorations

La version du plan de passation des marchés (ainsi que la date de la version) doit être actualisée pour chaque **actualisation** et chaque **amélioration** du plan. Cette actualisation de la version doit être uniquement indiquée dans la feuille de synthèse. Elle sera automatiquement reportée sur les autres feuilles de calcul. Le premier chiffre (1.0) doit être conservé pour l'intégralité de la période de 18 ou 12 mois qui représente la durée du plan, et est modifié pour la période ou l'année suivante (par exemple Année/Période 1: 1.0. Année/Période 2: 2.0). Le deuxième chiffre concerne les actualisations et les améliorations.



Une **actualisation** est l'ajout de contenu dans les lignes relatives aux données **effectives** ("Actual") du plan de passation des marchés.



Tous les autres changements sont des **améliorations**. En vue de l'examen préalable, les améliorations nécessitent un avis de non-objection du FIDA.

**Ne remplissez pas cette section.** Les montants totaux sont calculés automatiquement pour chaque catégorie à partir des feuilles de calcul du plan de passation des marchés.

Prior Review Thresholds					
Thresholds	Goods	Works	Non-Consulting Services	Firms - Consulting Services	Individuals - Consulting Services
Prior Review	≥ US\$ 0.00	≥ US\$ 0.00	≥ US\$ 0.00	≥ US\$ 0.00	≥ US\$ 0.00

All Direct Contracting and Single-Source Procurements are **Prior Review** (in alignment with IFAD Procurement Handbook).

Procurement Method Thresholds			
	Shopping	NCB	ICB
Goods	< US\$ 0.00	≥ US\$ 0.00 to ≤ US\$ 0.00	> US\$ 0.00
Works	< US\$ 0.00	≥ US\$ 0.00 to ≤ US\$ 0.00	> US\$ 0.00
Non-Consulting Services	< US\$ 0.00	≥ US\$ 0.00 to ≤ US\$ 0.00	> US\$ 0.00
	ICS/CS	LCS	QCBS
Individuals	< US\$ 0.00	≥ US\$ 0.00 to ≤ US\$ 0.00	> US\$ 0.00
Firms	< US\$ 0.00	≥ US\$ 0.00 to ≤ US\$ 0.00	> US\$ 0.00

ncy	USD	Amount (USD)
	USD	Amount (USD)
	SDR	Amount (SDR)
	EUR	Amount (EUR)

**Note:** si la monnaie n'est ni l'USD ni une MONNAIE LOCALE, modifiez les étiquettes USD dans le modèle à l'aide des menus déroulants le cas échéant ou en indiquant directement la devise si vous ne pouvez pas faire autrement.

**ÉTAPE 2:** indiquez les seuils d'examen préalable et les seuils relatifs à la méthode de passation des marchés fixés pour le projet. Ils sont définis dans la lettre à l'emprunteur.

**Feuilles de calcul relatives aux biens, travaux et services de consultants**

Les données prévues et les données effectives sont indiquées dans ces feuilles de calcul, pour chaque achat, par catégories. Toutes les feuilles de calcul ont la même structure.

**Structure générale des feuilles de calcul**

Les informations de base sont automatiquement insérées à partir du tableau de synthèse.

Dans chaque feuille de calcul, trois lignes (données prévues, données effectives et une ligne vide) sont fournies pour faciliter la réalisation de copiés/collés pour de nouveaux achats, ou la récupération de formules relatives aux dates. **Veillez à ne pas modifier ou effacer ces lignes.**

Les montants totaux prévus et effectifs sont calculés automatiquement.

Un achat doit être renseigné dans les lignes **données prévues ("Plan")** et **données effectives ("Actual")**, avec une ligne vide au-dessous.

**Ajouter un nouvel achat**

**ÉTAPE 1:** pour ajouter un nouvel achat lorsque des lignes sont toujours disponibles, indiquez tous les achats figurant dans le plan jusqu'à la date. Il s'agit de la section "**données de base**", où figurent les références au PTBA correspondant, le numéro de passation des marchés, la description, le financement, le nombre de lots, la zone du projet (le cas échéant), les méthodes de passation des marchés ou de sélection et le montant prévu en USD ou en monnaie locale. *Les cellules "date" pour les biens et les travaux ont pour point de départ la cellule située directement en dessous de **Soumission des documents de préqualification ("Submission of PreQual")** et, pour la feuille de calcul relative aux services de consultants, la cellule située directement en dessous de **Soumission des appels à manifestation d'intérêt ("Submission of REOI")**.*

Item/Contract Ref	NS	Description*	Funding	Project Area	Plan vs. Actual	Shortlist (Yes/No)	Prior or Post Review	Procurement Method	Amount (USD)	Amount (LCU)
888.CS.01	1	Climate Vulnerability Assessment	IFAD	All Targeted districts	Plan	Yes	Prior Review	GE3S	64 000.00	
					Actual					
									30 000.00	

**Vous ne pouvez indiquer les montants que dans une seule monnaie pour chaque achat.**

Submission of REOI	No Objection Date	REOI Launch Date
Enter Date		

**ÉTAPE 2:** à partir des critères sélectionnés, vous devrez **Indiquer la première date** de la procédure dans le champ correspondant.

Plan vs. Actual	EOI Shortlist Procedure						
	Submission of REOI	No Objection Date	REOI Launch Date	EOI Submission Deadline	Submission of Shortlist Report	No Objection Date	Submission of RFP/RCQ
Plan	1-Feb-20	8-Feb-20	10-Feb-20	2-Mar-20	16-Mar-20	23-Mar-20	27-Mar-20
Actual							

Les dates prévues sont obtenues à partir de formules de calcul, **du début à la fin**. **Note:** si vous indiquez une méthode de passation des marchés qui ne figure pas dans le menu déroulant, les formules ne fonctionneront pas, mais vous pouvez entrer ces dates manuellement.

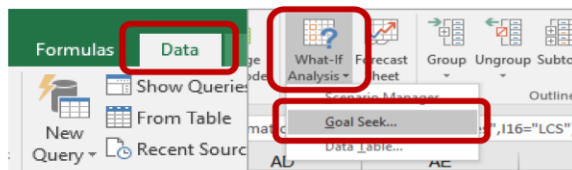
**Modifier les dates prévues**

Les dates prévues obtenues grâce aux formules ne sont pas contraignantes et peuvent être modifiées si besoin.

➤ **Planification de la fin au début:** si vous n'avez pas modifié les dates prévues et si les formules sont toujours en place, vous pouvez **modifier l'échéancier à partir de la DATE FINALE** comme suit:

No-objection Date	Date Contract Award	Date Contract Signature
22-Aug-20	24-Aug-20	31-Aug-20

**ÉTAPE 1:** suivez les étapes 1 et 2 de la section qui précède, en indiquant une date de début. Une fois que des dates prévues sont indiquées dans les cellules à partir des formules, **sélectionnez la cellule qui contient la dernière date/date d'exécution.**



**ÉTAPE 2:** cliquez sur "**Data**" et affichez le menu déroulant à partir du bouton "**What-If Analysis**". Sélectionnez "**Goal Seek**" dans le menu déroulant.



**ÉTAPE 3: remplissez la fenêtre contextuelle comme indiqué ci-après:**

- **“Set cell”**: la cellule a normalement été sélectionnée à l'étape 1. Si ce n'est pas le cas, cliquez sur le champ et sélectionnez la cellule contenant la dernière date/date d'exécution.
- **“To value”**: indiquez la **date d'exécution souhaitée** pour la passation des marchés.
- **“By changing cell”**: cliquez sur le champ et sélectionnez la cellule contenant la **première date/date de démarrage**.
- Cliquez sur **OK**, puis encore sur **OK** dans la fenêtre contextuelle suivante.

L'échéancier sera modifié, avec le calcul d'une nouvelle date de démarrage.

- **Modifier le nombre de jours de l'échéancier**: cette modification peut se faire de deux façons:
  - **En utilisant la feuille d'estimation des délais**: modifier le nombre approximatif (“Approx”) de jours prévu pour chaque processus spécifique (par méthode de passation des marchés) dans la feuille d'estimation des délais. **Note**: cet échéancier s'applique à tous les achats indiqués dans la feuille de calcul de passation des marchés utilisant cette méthode.
  - **En modifiant directement les dates prévues** pour un achat donné dans la feuille de calcul du plan de passation des marchés. **Note**: pour modifier les dates dans les feuilles de calcul, il faut commencer par les premières dates pour permettre aux dates ultérieures d'être calculées à partir des formules.

**Utiliser la feuille d'estimation des délais pour modifier les échéances par méthode de passation des marchés**

Cette feuille de calcul donne des délais estimés par méthode de passation des marchés, pour chaque étape de la procédure de passation des marchés à partir de l'expérience et des indications fournies dans le Manuel de passation des marchés le cas échéant.

Goods & Works	Bid Invitation Date			Bid Closing-Opening			Su	Tec
	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx		
<b>Single Envelope</b>								
RFQ/Shopping (NS/IS)	1	3	1	5	21	14	0	
NCB (no PreQual)	1	3	2	30	45	45	0	
ICB (no PreQual)	1	3	2	45	70	45	0	
LIB (no PreQual)	1	3	2	45	70	45	0	
NCB (with PreQual)	1	3	2	30	45	45	0	
ICB (with PreQual)	1	3	2	45	70	30	0	0
LIB (with PreQual)	1	3	2	45	70	45	0	
Direct Contracting	1	3	1	7	30	14	0	
<b>Two Envelope</b>								
NCB (no PreQual)	1	3	2	30	45	45	3	
ICB (no PreQual)	1	3	2	45	70	45	3	

**MESURE**: repérez la cellule **“Approx”** correspondant à l'étape de la procédure, et la méthode de passation des marchés pour laquelle vous souhaitez modifier l'échéancier, et modifiez le nombre de jours.

**Note**: des cellules seront mises en surbrillance pour attirer votre attention si la valeur indiquée est inférieure au nombre minimal de jours (comme dans l'exemple ci-contre).

Le chiffre zéro indique les étapes qui ne sont pas applicables à cette méthode, et la mention "N/A" apparaît dans les formules.

**Modifier directement les dates prévues**

**MESURE**: saisir les nouvelles dates manuellement.

**Note**: commencez par les dates les plus anciennes de sorte que les dates ultérieures soient calculées au moyen des formules.

**Note**: si vous avez besoin de restaurer une ou plusieurs formules de calcul des dates prévues, vous pouvez le faire par un copié-collé de la cellule correspondante (dans la même colonne) dans la ligne située tout en haut de la feuille de calcul.

Plan				
Actual				
	<b>EOI Shortlist Procedure</b>			
Plan vs. Actual	Submission of RFI	No Objection Date	REOI Launch Date	EOI Submission Deadline
Plan	1-Feb-20	8-Feb-20	10-Feb-20	2-Mar-20

**Saisir des dates et informations effectives**

AWPB/Component Ref	No	Description*	Funding	Project Area	Plan vs. Actual	Shortlist (Yes/No)	Prior or Post Review	Procurement Method	Amount (USD)	Amount (LCU)	Plan vs. Actual
RRB-CS.01	1	Climate Vulnerability Assessment	IFAD	All targeted districts	Plan	Yes	Prior Review	QCBS	64 000.00		Plan
				All targeted districts	Actual	Yes	Prior Review	QCBS	-	-	Actual
								ICS			

Submission of REOI	No Objection Date	REOI Launch Date	EOI Submission Deadline	Submission of Shortlist Report	No Objection Date
1-Feb-20	8-Feb-20	10-Feb-20	2-Mar-20	16-Mar-20	23-Mar-20

**Note:** saisissez le montant

This cell contains a formula. Actual amounts can be entered at the end of the spreadsheet.

3-Feb-20	9-Feb-20	11-Feb-20	3-Mar-20	16-Mar-20	23-Mar-20
----------	----------	-----------	----------	-----------	-----------

**MESURE:** à mesure que les processus de passation des marchés sont exécutés, actualisez les lignes effectives ("Actual") relatives aux données de base, aux dates effectives et, enfin, au montant effectif au bas de la feuille de calcul.

effectif au bas de la feuille de calcul.

Date Contract Award	Date Contract Signature	Amount (USD)
24-Aug-20	31-Aug-20	64 000.00
30-Aug-20	10-Sep-20	60 000.00

### Saisir des données et informations effectives pour plusieurs lots

S'il y a plusieurs lots, insérez une nouvelle ligne "Actual" pour chaque lot. Les dates effectives seront probablement les mêmes jusqu'à la soumission du rapport d'évaluation technique.

AWPB/Component Ref	Nº	Description	Funding	Lot Nº/Description	Project Area
RRB.C.01	1	Computer Hardware	IFAD	2 Lots	N/A

**ÉTAPE 1:** sélectionnez et copiez une ligne effective existante à partir d'un autre achat (ou de la section située en haut de la feuille), puis faites un **clic droit sur la ligne vide** et insérez une nouvelle ligne. Insérez autant de lignes que nécessaire.

**ÉTAPE 2:** dans la section "Lot No./Description" de la ligne "Planned", indiquez le nombre de lots.

Lot Nº/Description	Project Area	Plan vs. Actual	Pre-or Post Qualification	Prior or Post Review	Procurement Method	Envelopes	Amount (USD)
2 Lots	N/A	Plan	Post-Qual	Post Review	NS	1	25 000.00
1. Desktops	N/A	Actual	Post-Qual	Post Review	NS	1	15 000.00
2. Monitors	N/A	Actual	Post-Qual	Post Review	NS	1	10 000.00

Total Amount		
USD	LCU	
25 000.00	0.00	Plan
25 000.00	0.00	Actual

Amount (USD)	Amount (LCU)	Plan vs. Actual
25 000.00		Plan
15 000.00		Actual
10 000.00		Actual

**ÉTAPE 4:** ajoutez les informations dans la ligne "Actual" comme indiqué ci-dessus.

**IMPORTANT:** si vous insérez simplement une nouvelle ligne, n'oubliez pas d'indiquer la mention "Actual" dans les cellules correspondantes pour faire en sorte que tous les montants effectifs soient inclus dans le montant total effectif.

## Ajouter des lignes pour de nouveaux achats

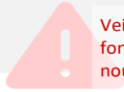
									Plan
									Actual

The 3 rows above are not part of the Plan and **must not be modified**. Copy these rows to create new procurement items or retrieve Plan Dates Formulae if needed.

### Procurement Plan - WORKS

Version	1.0	Country:	
Date	1-Jan-20	Project/Programme:	
		Project ID:	
AWPB/Component Ref	Nº	Description*	Funding

Sur chaque feuille de calcul (biens, travaux, services de consultants), trois lignes (données prévues, données effectives et la ligne vide) sont fournies en haut de la feuille de calcul, avant le début du plan de passation des marchés.



Veillez à ne pas modifier ou supprimer ces lignes. Elles ne font pas partie du plan et ne servent qu'à ajouter de nouveaux achats ou à récupérer des formules si nécessaire.

## Comment ajouter des lignes pour un nouvel achat

**1** Remontez en haut de la feuille et sélectionnez les trois premières lignes

1	A	B
2		
3		

**Astuce:**  
placez le pointeur de la souris sur le numéro de la première ligne jusqu'à ce qu'apparaisse une petite flèche noire, puis cliquez et glissez la souris jusqu'à la troisième ligne.

**2** Copiez les lignes sélectionnées

Faites un **clic droit** dans la zone sélectionnée et sélectionnez **copier** dans le menu déroulant.  
**OU** appuyez sur **CTRL + c** sur le clavier.

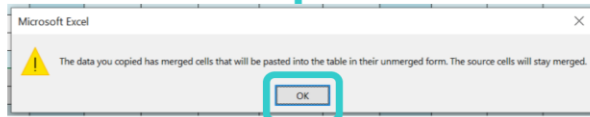
**3** Collez les lignes à la fin du plan

33		
34		
35		

Sélectionnez la première cellule située juste en dessous de la dernière ligne de la feuille de calcul, et appuyez sur **CTRL + v**.

**4**

Cliquez sur **OK** dans la fenêtre contextuelle suivante.



## Ajouter des colonnes aux feuilles de calcul

### À noter:

- ⚠ Veillez à ne pas insérer ou supprimer de colonne dans la feuille d'**estimation des délais**
- ⚠ Il est déconseillé aux utilisateurs d'insérer ou de supprimer des colonnes dans les feuilles de calcul relatives aux biens, travaux et services de consultants. Notez toutefois que des colonnes peuvent être ajoutées à la section relative aux données de base sans que cela modifie les formules
- ⚠ Ne copiez pas de lignes ni de colonnes issues d'autres feuilles de calcul relatives au plan pour les coller dans une feuille de calcul
- ⚠ Il est conseillé aux utilisateurs du plan de ne pas modifier les formules du document, sauf en ce qui concerne les modifications de dates (une copie des formules est fournie en haut de chaque feuille pour les ajouts de nouvelles lignes et les suppressions accidentelles)

AWPB/Component Ref	Nº	Description	Funding	Lot Nº/Description	Project Area	Plan vs. Actual
						Plan
						Actual

Si besoin, des colonnes peuvent être insérées dans la section relative aux **données de base**, sans effet sur les formules.



## Plan de passation des marchés-Sommaire

Pays:	Mali			
Nom du Projet	FIER 2			
Projet ID:				
Version	1.0			
Date version	04-Jul-22			
Préparé par				
Approuvé par				
Catégorie d'approvisionnement	Prévu		Réal	
	USD	LCU	USD	LCU
Goods	2 644 700.00	-	-	-
Works	3 797 000.00	-	-	-
Consulting Services	6 834 800.00	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>13 276 500.00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Examen préalable des seuils

Seuils	Biens	Travaux	Services Non-consultants	Services Consultants-Firmes	Services Consultants-Individuels
Examen préalable	≥ US\$ 30.000	≥ US\$ 50.000.000	US\$ 20.000	≥ US\$ 20.000	≥ US\$ 20.000.000

Tous contrats directs et approvisionnement de source unique sont soumis à revue préalable (conformément au Manuel de passation des marchés du FIDA)

## Méthode de passation des marchés- seuils

	Demande de prix	AON	AOI	
Biens	≤ US\$ 60.000	> US\$ 60.000 to ≤ US\$ 140.000	> US\$ 140.000	
Travaux	≤ US\$ 200.000	> US\$ 200.000 to ≤ US\$ 400.000	> US\$ 400.000	
Services - Non consultants	≤ US\$ 60.000	> US\$ 60.000 to ≤ US\$ 140.000	> US\$ 140.000	
	<b>QC</b>	<b>SMC - SFQ -SCBD</b>	<b>SFQC</b>	<b>QCI</b>
Firmes	< US\$ 50.000	< US\$ 80.000	Méthode standard	
Individuel				Méthode standard

Plan de passation des marchés- Biens

Mali

FIER 2

Projet ID

Préparé par

Approuvé par

Montant total

Montant (USD) LCU

2 644 700.00	0.00	Prévu
0.00	0.00	Réel

Version		Données de base											
PTBA/Composante ref	N°	Description	Financement	Lot N°/Description	Zone du projet	Prévu c/Réel	Pré ou post qualification	Revue préalable ou a posteriori	Méthode de passation	Enveloppes	Montant (USD)	Montant (LCU)	Prévu/Réel
<b>Achat de matériels informatiques et de reprographie</b>													
C.1.1.1 C.1.1.2 C.1.1.3	B1	C1.1.1 : Matériels informatiques et de reprographie (SIMTFP, DNE, DNFP et DR) : 148 200	FIDA	multiples	Central - régional	Prévu	Post-Qual	Prior Review	NCB	1	335 900.00		Prévu
		C1.1.2 : Matériel informatique et de reprographie (CT, CDR et 8 CFP)				Réel							
<b>Achat de matériels roulants</b>													
C.1.1.2 C.1.1.3	B2	C1.1.2 :	FIDA	multiples	Central - régional	Prévu	Post-Qual	Prior Review	NCB	1	518 000.00		Prévu
		- 4 véhicules utilitaires pour les centres de ressources - 8 véhicules utilitaires pour les CFP - 4 motos pour les CFP C1.1.3 : 5 motos				Réel							
<b>Achat d'équipemnts</b>													
C.1.1.2	B3	Achat d'Equipements et mobiliers des CFP	FIDA	3	Central - Régional	Prévu	Post-Qual	Post Review	NCB	1	605 000.00		Prévu
						Réel					-	-	Réel
<b>Gestion et mise en œuvre du projet</b>													
	B4	Acquisition des véhicules du projet : 2 stations wagon et 10 pick up double cabine (entende directe avec UNOPS)	FIDA	1	Central - Régional	Prévu	Post-Qual	Prior Review	DC	1	588 200.00		Prévu
						Réel					-	-	Réel
	B5	Achat d'équipement et de matériels informatiques du projet : Lot 1 : 14 ordinateurs de bureau et 29 ordinateurs portables Lot 2 : 5 groupes électrogènes Lot 3 : Mobiliers de bureau	FIDA	multiple	Central - Régional	Prévu	Post-Qual	Prior Review	NCB	1	244 800.00		Prévu
						Réel					-	-	Réel

Plan de passation des marchés- Biens

Mali

FIER 2

Projet ID

Préparé par

Approuvé par

Version		Pre-Qualification							Procédure d'appel d'offres						
1.0	4-Jul-22	PTBA/Composante ref	N°	Description	Soumission des documents de pré-qualification	Date de non-objection	Date d'invitation à la pré-qualification	Date de clôture de la pré-qualification	Soumission du rapport de pré-qualification	No Objection Date	Soumission des documents d'appel d'offres	Date de non-objection	Date d'invitation à soumissionner	Clôture/ouverture des offres	Soumission du rapport technique d'évaluation
		Achat de matériels informatiques et de reprographie			enter date										
C.1.1.1 C.1.1.2 C.1.1.3	B1	C1.1.1 : Matériels informatiques et de reprographie (SIMTFP, DNE, DNEP et DR) : 148 200 C1.1.2 : Matériel informatique et de reprographie (CT, CDR et 8 CFP) C1.1.3 : Matériels informatiques et de reprographie (organisations fédératives des jeunes et des femmes ruraux, et autres faitières et agences similaires, ainsi que leurs démembrements à la base)			N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	1-Jun-23	8-Jun-23	10-Jun-23	10-Jul-23	N/A
		Achat de matériels roulants			enter date										
C.1.1.2 C.1.1.3	B2	C1.1.2 : - 4 véhicules utilitaires pour les centres de ressources - 8 véhicules utilitaires pour les CFP - 4 motos pour les CFP C1.1.3 : 5 motos			N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	1-Jun-23	8-Jun-23	10-Jun-23	10-Jul-23	N/A
C1.1.2	Achat d'équipements														
C.1.1.2	B3	Achat d'Equipements et mobiliers des CFP			N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	7-Jul-23	N/A	9-Jul-23	8-Aug-23	N/A
C3	Gestion et mise en œuvre du projet														
	B4	Acquisition des véhicules du projet : 2 stations wagon et 10 pick up double cabine (entende directe avec UNOPS)			N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	1-Feb-23	8-Feb-23	9-Feb-23	23-Feb-23	N/A
	B5	Achat d'équipement et de matériels informatiques du projet : Lot 1 : 14 ordinateurs de bureau et 29 ordinateurs portables Lot 2 : 5 groupes électrogènes Lot 3 : Mobiliers de bureau			N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	2-Jan-23	9-Jan-23	11-Jan-23	10-Feb-23	N/A



Plan de passation des marchés- Biens

Mali

FIER 2

Projet ID

Préparé par

Approuvé par

Méthode de passation des marchés  
 NS: Demande de prix national  
 IS: Demande de prix international  
 AON: Appel d'offres national  
 AOI: Appel d'offres international  
 LIB: Appel d'offres international restreint  
 ED: Entente directe

Version		1.0		4-Jul-22		Evaluation des offres			Attribution du contrat et signature		
PTBA/Composante ref	N°	Description	Date de non-objection	Soumission des rapports consolidés dévaluation	Date de non-objection	Prévu c/ réel	Issue of NOITA&Standstill	Date d'attribution du contrat	Date de signature du contrat		
		<b>Achat de matériels informatiques et de reprographie</b>									
C.1.1.1 C.1.1.2 C.1.1.3	B1	C1.1.1 : Matériels informatiques et de reprographie (SIMTFP, DNE, DNFP et DR) : 148 200 C1.1.2 : Matériel informatique et de reprographie (CT, CDR et 8 CFP) C1.1.3 : Matériels informatiques et de reprographie (organisations fédératives des jeunes et des femmes ruraux, et autres faitières et agences similaires, ainsi que leurs démembrements à la base)	N/A	24-Jul-23	31-Jul-23	Prévu	12-Aug-23	19-Aug-23	21-Aug-23		
		<b>Achat de matériels roulants</b>									
C.1.1.2 C.1.1.3	B2	C1.1.2 : - 4 véhicules utilitaires pour les centres de ressources - 8 véhicules utilitaires pour les CFP - 4 motos pour les CFP C1.1.3 : 5 motos	N/A	24-Jul-23	31-Jul-23	Prévu	12-Aug-23	19-Aug-23	21-Aug-23		
C1.1.2		<b>Achat d'équipemnts</b>									
C.1.1.2	B3	Achat d'Equipements et mobiliers des CFP	N/A	22-Aug-23	N/A	Prévu	3-Sep-23	10-Sep-23	12-Sep-23		
C3		<b>Gestion et mise en œuvre du projet</b>									
	B4	Acquisition des véhicules du projet : 2 stations wagon et 10 pick up double cabine (entendé directe avec UNOPS)	N/A	2-Mar-23	9-Mar-23	Plan	9-Mar-23	16-Mar-23	18-Mar-23		
	B5	Achat d'équipement et de matériels informatiques du projet : Lot 1 : 14 ordinateurs de bureau et 29 ordinateurs portables Lot 2 : 5 groupes électrogènes Lot 3 : Mobiliers de bureau	N/A	24-Feb-23	3-Mar-23	Plan	15-Mar-23	22-Mar-23	24-Mar-23		

Plan de passation des marchés- Travaux

Mali

FIER 2

Projet ID:

Approuvé par:

Préparé par:

Montant Total

USD	LCU	
3 797 000.00	0.00	Prévu
0.00	0.00	Réel

Version		Données de base											Présélection					
PTBA/Composante ref	N°	Description	Financement	Lot N°/Description	Zone du projet	Prévu c/réel	Pre ou post qualification	Revue préalable ou a posteriori	Méthode de passation	Enveloppes	Amount (USD)	Montant (LCU)	Prévu c/réel	Soumission des documents de pré-qualification	Date de non-objection	Date invitation à la pré-qualification	Date de clôture pré-qualification	Soumission des rapports de pré-qualification
C.1.1.2		Renforcer les capacités des centres de formation professionnelle et des acteurs régionaux et locaux chargés de fournir des services adaptés aux besoins des jeunes ruraux									-							
		<b>3. Diagnostic et renforcement des CFP</b>									-							
	T1	Travaux de Construction de nouveaux bâtiments pour extension	FIDA	multiple	Central - Régional	Prévu	Post-Qual	Prior Review	NCB	1	579 800.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
						Réel					-		Réel					
	T2	Travaux de réhabilitation de bâtiments des CFP	FIDA	multiple	Central - Régional	Prévu	Post-Qual	Prior Review	NS	1	94 500.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
						Réel					-		Réel					
C.1.2		Réalisation d'infrastructures économiques agrégatives résilientes pour les jeunes																
		<b>A. Installation des infrastructures agrégatives de production</b>									-							
	T3	Travaux d'aménagement de périmètres maraichers	FIDA	multiple	Régional	Prévu	Post-Qual	Prior Review	NCB	1	247 100.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
						Réel					-		Réel					
	T4	Travaux d'aménagement de périmètres rizicole	FIDA	multiple	Régional	Prévu	Post-Qual	Post Review	NS	1	84 000.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
						Réel					-		Réel					
	T5	Travaux d'aménagement de périmètres aquacole	FIDA	multiple	Régional	Prévu	Post-Qual	Prior Review	NCB	1	816 800.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
						Réel					-		Réel					
	T6	Travaux d'aménagement de périmètres d'embouche	FIDA	multiple	Régional	Prévu	Post-Qual	Prior Review	NCB	1	638 700.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
						Réel					-		Réel					
	T7	Travaux de construction de centres artisanaux	FIDA	multiple	Régional	Prévu	Post-Qual	Prior Review	NCB	1	529 400.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
						Réel					-		Réel					
		<b>B. Installation des infrastructures collectives de transformation</b>																
	T8	Travaux de construction d'infrastructures de Transformation de produits maraichers	FIDA	multiple	Régional	Prévu	Post-Qual	Prior Review	NCB	1	378 200.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
						Réel					-		Réel					
	T9	Travaux de construction d'infrastructures de Transformation de riz	FIDA	multiple	Régional	Prévu	Post-Qual	Prior Review	NCB	1	252 100.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
						Réel					-		Réel					
	T10	Travaux de construction d'infrastructures de Transformation de poissons	FIDA	multiple	Régional	Prévu	Post-Qual	Post Review	NS	1	67 200.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
						Réel					-		Réel					
C3		Gestion et mise en œuvre du projet																
	T11	Travaux de rénovation des bâtiments du projet	FIDA	2	Central - Régional	Prévu	Post-Qual	Prior Review	NCB	1	109 200.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
						Réel					-		Réel					
											3797000							

Plan de passation des marchés- Travaux

Mali

FIER 2

Projet ID:

Approuvé par:

Préparé par:

Méthode de passation des marchés  
 NS: Demande de prix National  
 IN: Demande de prix International  
 ICB: Appel d'offres national  
 ILB: Appel d'offres international restreint  
 DC: Entente direct

Version		Procédure d'appel d'offres										Attribution des contrats et signature			
PTBA/Composante ref	N°	Description	Date de non- objection	Soumission des documents d'appel d'offres	Date de non- objection	Date d'invitation à soumissionner	Bid Closing-Opening	Soumission du rapport technique d'évaluation	Date de non- objection	Soumission des rapports consolidés d'évaluation	Date de non- objection	Prévu c/réel	Emission d'un avis d'attribution de marché & standstill	Date d'attribution du contrat	Date de signature du contrat
		Renforcer les capacités des centres de formation chargés de fournir des services adaptés aux													
		<b>3. Diagnostic et renforcement des CFP</b>													
	T1	Travaux de Construction de nouveaux bâtiments pour extension	N/A	15-Jul-23	22-Jul-23	24-Jul-23	23-Aug-23	N/A	N/A	6-Sep-23	13-Sep-23	Prévu	25-Sep-23	2-Oct-23	4-Oct-23
												Réel			
	T2	Travaux de réhabilitation de bâtiments des CFP	N/A	15-Jul-23	22-Jul-23	23-Jul-23	6-Aug-23	N/A	N/A	13-Aug-23	20-Aug-23	Prévu	20-Aug-23	22-Aug-23	24-Aug-23
												Réel			
		<b>Réalisation d'infrastructures économiques et sociales</b>													
		<b>A. Installation des infrastructures agrégatives</b>													
	T3	Travaux d'aménagement de périmètres maraichers	N/A	15-Sep-23	22-Sep-23	24-Sep-23	24-Oct-23	N/A	N/A	7-Nov-23	14-Nov-23	Prévu	26-Nov-23	3-Dec-23	5-Dec-23
												Réel			
	T4	Travaux d'aménagement de périmètres rizicole	N/A	15-Oct-23	N/A	16-Oct-23	30-Oct-23	N/A	N/A	6-Nov-23	N/A	Prévu	6-Nov-23	8-Nov-23	10-Nov-23
												Réel			
	T5	Travaux d'aménagement de périmètres aquacole	N/A	15-Sep-23	22-Sep-23	24-Sep-23	24-Oct-23	N/A	N/A	7-Nov-23	14-Nov-23	Prévu	26-Nov-23	3-Dec-23	5-Dec-23
												Réel			
	T6	Travaux d'aménagement de périmètres d'embouche	N/A	15-Sep-23	22-Sep-23	24-Sep-23	24-Oct-23	N/A	N/A	7-Nov-23	14-Nov-23	Prévu	26-Nov-23	3-Dec-23	5-Dec-23
												Réel			
	T7	Travaux de construction de centres artisanaux	N/A	15-Sep-23	22-Sep-23	24-Sep-23	24-Oct-23	N/A	N/A	7-Nov-23	14-Nov-23	Prévu	26-Nov-23	3-Dec-23	5-Dec-23
												Réel			
		<b>B. Installation des infrastructures collectives</b>													
	T8	Travaux de construction d'infrastructures de Transformation de produits maraichers	N/A	22-Sep-23	29-Sep-23	1-Oct-23	31-Oct-23	N/A	N/A	14-Nov-23	21-Nov-23	Prévu	3-Dec-23	10-Dec-23	12-Dec-23
												Réel			
	T9	Travaux de construction d'infrastructures de Transformation de riz	N/A	22-Sep-23	29-Sep-23	1-Oct-23	31-Oct-23	N/A	N/A	14-Nov-23	21-Nov-23	Prévu	3-Dec-23	10-Dec-23	12-Dec-23
												Réel			
	T10	Travaux de construction d'infrastructures de Transformation de poissons	N/A	22-Sep-23	N/A	23-Sep-23	7-Oct-23	N/A	N/A	14-Oct-23	N/A	Prévu	14-Oct-23	16-Oct-23	18-Oct-23
												Réel			
		<b>C3</b>													
		<b>Gestion et mise en œuvre du projet</b>													
	T11	Travaux de rénovation des bâtiments du projet	N/A	5-Jan-23	12-Jan-23			N/A	N/A			Prévu			
												Réel			

Plan de passation des marchés- Consultants

Mali

FIER 2

Projet ID

Approuvé par:

Préparé par:

Montant total

Montant (USD) LCU

6 834 800.00	0.00	Plan
0.00	0.00	Actual

Version	1.0	4-Jul-22	Données de base								EOI Shortlist Procedure							
PTBA/Comp osante ref	Nº	Description*	Financement	Zone du projet	Plan c/réel	Présélection (oui/non)	Revue préalable ou postérieure	Méthode de passation des marchés	Montant (USD)	Montant (LCU)	Plan c/ Réel	Submission of REOI	date de non-objection	REOI Launch Date	EOI Délai de soumission	Submission of Shortlist Report	Date de non-objection	Submission of RFP/RCQ
C.1.1.1		<b>Renforcer les capacités du MENEFP et de ses démembrements</b>																enter date here
	S1	A. Renforcement des capacités du MENEFP et de ses démembrement (Etude diagnostic, formations)	FIDA	Central - Régional	Plan	Yes	Prior Review	QCBS	46 400.00		Plan	1-May-23	8-May-23	10-May-23	31-May-23	14-Jun-23	21-Jun-23	30-Jun-23
					Réel				-	-	Réel							
	S2	B. Etude d'Elaboration de la Stratégie / Politique nationale de l'entrepreneuriat	FIDA	Central - Régional	Plan	Yes	Prior Review	QCBS	22 100.00		Plan	1-Jun-23	8-Jun-23	10-Jun-23	1-Jul-23	15-Jul-23	22-Jul-23	26-Jul-23
					Réel				-	-	Réel							
	S3	D. Recrutement d'un consultant pour la préparation des Journées d'information et de sensibilisation sur les métiers émergents	FIDA	Central - Régional	Plan	Yes	Post Review	ICS	8 100.00		Plan	1-Jun-23	N/A	3-Jun-23	24-Jun-23	8-Jul-23	N/A	12-Jul-23
					Actual				-	-	Réel							
	S4	E. Recrutement d'un institut pour la Formation des cadres (DNE, DNFP et DR)	FIDA	Central - Régional	Plan	No	Post Review	CQS	18 200.00		Plan	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	5-Jul-23
					Réel				-	-	Réel							
C1.1.2		<b>Renforcer les capacités des centres de formation professionnelle et des acteurs régionaux et locaux chargés de fournir des services adaptés aux besoins des</b>																
	S5	1. Formation des Collectivités Territoriales	FIDA	Central - Régional	Plan	No	Post Review	CQS	16 200.00		Plan	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	5-Jul-23
					Réel				-	-	Réel							
	S6	2. Formation des Centres de ressources	FIDA	Central - Régional	Plan	No	Post Review	ICS	6 100.00		Plan	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	5-Sep-23
					Réel				-	-	Réel							
	S7	3. Etude de Diagnostics et plans de renforcement de capacités des CFP	FIDA	Central - Régional	Plan	Yes	Prior Review	QCBS	24 200.00		Plan	2-Jun-23	9-Jun-23	11-Jun-23	2-Jul-23	16-Jul-23	23-Jul-23	27-Jul-23
					Réel				-	-	Réel							
	S8	3. Formation des cadres des CFP (locale)	FIDA	Central - Régional	Plan	No	Prior Review	CQS	72 600.00		Plan	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	2-Apr-23
					Réel				-	-	Réel							
	S9	4. Formation des conseillers en entrepreneuriat	FIDA	Central - Régional	Plan	No	Prior Review	CQS	90 800.00		Plan	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	2-Apr-23
					Réel				-	-	Réel							
C.1.1.3		<b>Renforcer les capacités des organisations fédératives des jeunes et des femmes rurales, et autres faitières et agences similaires, ainsi que leurs démembrements à la base</b>																
	S10	A. Etude Diagnostics et plans de renforcement de capacités	FIDA	Central - Régional	Plan	Yes	Post Review	ICS	16 000.00		Plan	2-Feb-23	N/A	4-Feb-23	25-Feb-23	11-Mar-23	N/A	15-Mar-23
					Réel				-	-	Réel							
	S11	B. Réalisation de(s) plans de renforcement des capacités	FIDA	Central - Régional	Plan	Yes	Post Review	ICS	13 000.00		Plan	2-Jul-23	N/A	4-Jul-23	25-Jul-23	8-Aug-23	N/A	12-Aug-23
					Réel				-	-	Réel							
	S12	B. Formation des bénéficiaires	FIDA	Central - Régional	Plan	No	Prior Review	CQS	121 000.00		Plan	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	4-May-23
					Réel				-	-	Réel							
C.2.1		<b>C.2.1 Appuyer les jeunes ruraux à choisir leur trajectoire professionnelle et à accéder à des services non</b>																

Plan de passation des marchés- Consultants

Mali

FIER 2

Projet ID

Approuvé par:

Préparé par:

Méthodes de sélection

SFOC: Sélection fondée sur la qualité et le coût  
 SFO: Sélection fondée sur la qualité  
 QC: Sélection fondée sur les qualifications des consultants  
 SMC: Sélection au moindre coût  
 SCBD: Sélection dans le cadre d'un budget déterminé  
 OCI: Sélection fondée sur consultants individuels  
 SED: Sélection par entente direct

Version	1.0	4-Jul-22	Procédure de proposition			Evaluation				Attribution du contrat et signature						
PTBA/Comp osante ref	N°	Description*	Date de non-objection	RFP/RCQ Launch Date	Délai de soumission de la proposition	Soumission du TER	Date de non-objection	Submission of CER	Date de non-objection	Plan c/Réel	Emission d'un avis d'attribution de marché & standstill	Negotiations finalisées	Submission of Draft Contract and MoN	Date de non-objection	Date d'attribution du contrat	Date de signature du contrat
C.1.1.1		Renforcer les capacités du MENEFP et de s														
	S1	A. Renforcement des capacités du MENEFP et de ses démembrement (Etude diagnostic, formations)	7-Jul-23	9-Jul-23	23-Aug-23	6-Sep-23	13-Sep-23	27-Sep-23	4-Oct-23	Plan	16-Oct-23	6-Nov-23	10-Nov-23	17-Nov-23	19-Nov-23	26-Nov-23
	S2	B. Etude d'Elaboration de la Stratégie / Politique nationale de l'entrepreneuriat	2-Aug-23	4-Aug-23	18-Sep-23	2-Oct-23	9-Oct-23	23-Oct-23	30-Oct-23	Plan	11-Nov-23	2-Dec-23	6-Dec-23	13-Dec-23	15-Dec-23	22-Dec-23
	S3	D. Recrutement d'un consultant pour la préparation des Journées d'information et de sensibilisation sur les métiers émergents	N/A	14-Jul-23	4-Aug-23	18-Aug-23	N/A	N/A	N/A	Plan	30-Aug-23	13-Sep-23	17-Sep-23	N/A	19-Sep-23	26-Sep-23
	S4	E. Recrutement d'un institut pour la Formation des cadres (DNE, DNFP et DR)	N/A	7-Jul-23	28-Jul-23	11-Aug-23	N/A	N/A	N/A	Plan	23-Aug-23	6-Sep-23	10-Sep-23	N/A	12-Sep-23	19-Sep-23
C1.1.2		Renforcer les capacités des centres de for														
	S5	1. Formation des Collectivités Territoriales	N/A	7-Jul-23	28-Jul-23	11-Aug-23	N/A	N/A	N/A	Plan	23-Aug-23	6-Sep-23	10-Sep-23	N/A	12-Sep-23	19-Sep-23
	S6	2. Formation des Centres de ressources	N/A	7-Sep-23	28-Sep-23	12-Oct-23	N/A	N/A	N/A	Plan	24-Oct-23	7-Nov-23	11-Nov-23	N/A	13-Nov-23	20-Nov-23
	S7	3. Etude de Diagnostics et plans de renforcement de capacités des CFP	3-Aug-23	5-Aug-23	19-Sep-23	3-Oct-23	10-Oct-23	24-Oct-23	31-Oct-23	Plan	12-Nov-23	3-Dec-23	7-Dec-23	14-Dec-23	16-Dec-23	23-Dec-23
	S8	3. Formation des cadres des CFP (locale)	9-Apr-23	11-Apr-23	2-May-23	16-May-23	23-May-23	N/A	N/A	Plan	4-Jun-23	18-Jun-23	22-Jun-23	29-Jun-23	1-Jul-23	8-Jul-23
	S9	4. Formation des conseillers en entrepreneuriat	9-Apr-23	11-Apr-23	2-May-23	16-May-23	23-May-23	N/A	N/A	Plan	4-Jun-23	18-Jun-23	22-Jun-23	29-Jun-23	1-Jul-23	8-Jul-23
C.1.1.3		Renforcer les capacités des organisations f														
	S10	A. Etude Diagnostics et plans de renforcement de capacités	N/A	17-Mar-23	7-Apr-23	21-Apr-23	N/A	N/A	N/A	Plan	3-May-23	17-May-23	21-May-23	N/A	23-May-23	30-May-23
	S11	B. Réalisation de(s) plans de renforcement des capacités	N/A	14-Aug-23	4-Sep-23	18-Sep-23	N/A	N/A	N/A	Plan	30-Sep-23	14-Oct-23	18-Oct-23	N/A	20-Oct-23	27-Oct-23
	S12	B. Formation des bénéficiaires	11-May-23	13-May-23	3-Jun-23	17-Jun-23	24-Jun-23	N/A	N/A	Plan	6-Jul-23	20-Jul-23	24-Jul-23	31-Jul-23	2-Aug-23	9-Aug-23
C.2.1		C.2.1 Appuyer les jeunes ruraux à choisir leur tra														

## Tranches jours *Ces tables fournissent une estimation des délais par méthodes de passation des marchés, sur la base de l'expérience et l'orientation mentionné dans le Manuel de passation des marchés.*

*Le nombre de jours approximatifs est utilisé dans la formule d'approvisionnement par défaut. Les délais dans les approx champs/formules ne sont pas normatifs et peuvent être modifiés par le Projet.*

*Les chiffres approximatifs saisis seront soulignés/signalés, s'ils sont en-dessous du nombre de jour minimum. Zéro indique les étapes qui ne sont pas applicables à la méthode et sont indiqués comme N/A dans les formules.*

### Biens & Travaux

Méthode de passation des marchés	Soumission des documents de pré-qualification			Date de non-objection			Date d'invitation à la pré-qualification			Date de clôture de la pré-qualification			Soumission du rapport de pré-qualification			Date de non-objection			Soumission des documents d'appel d'offres		
	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx
<b>Enveloppe unique</b>																					
DEMANDE DE PRIX (NS/IS)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3	N/A-Start Date
AON (no PreQual)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date
AOI (no PreQual)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date
LIB (no PreQual)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date
AON (avec PreQual)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	30	14	21	14	7	10	7	1	14	10
AOI (avec PreQual)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	30	14	21	14	7	10	7	1	14	10
LIB (with PreQual)	1	4	N/A-Start Date	5	10	7	1	3	2	14	30	30	14	21	14	7	10	7	1	14	10
Entente direct	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3	N/A-Start Date
<b>Deux enveloppes</b>																					
AON (no PreQual)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date
AOI (no PreQual)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date
LIB (no PreQual)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date
AON (avec PreQual)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	30	14	21	14	7	10	7	1	14	10
AOI (avec PreQual)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	30	14	21	14	7	10	7	1	14	10
LIB (avec PreQual)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	30	14	21	14	7	10	7	1	14	10

### Services

Méthode de sélection	Soumission de REOI			Date de non-objection			REOI Date de lancement			Délais de soumission d'EOI			Submission of Shortlist Report			Date de non-objection			Soumission de RFP/RCQ		
	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx
SFQC (w/Shortlist)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	21	14	21	14	7	10	7	1	7	4
SCBD (w/Shortlist)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	21	14	21	14	7	10	7	1	7	4
SMC (w/Shortlist)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	21	14	21	14	7	10	7	1	7	4
SFQ (w/Shortlist)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	21	14	21	14	7	10	7	1	7	4
QC (w/Shortlist)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	21	14	21	14	7	10	7	1	5	4
QCI (w/Shortlist)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	21	14	21	14	7	10	7	1	5	4
SFQC (noShortlist)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date
SCBD (noShortlist)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	5	N/A-Start Date
SMC (noShortlist)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date
SFQ (noShortlist)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date
CQ (noShortlist)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	5	N/A-Start Date
QCI (noShortlist)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	5	N/A-Start Date
SED	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date

#### NOTE

1. Certaines méthodes de passation des marchés pour des procédures de faible valeur peuvent exiger des non-objections fondées sur une revue préalable des seuils. Quand ils ne sont pas nécessaires, le nombre de jour doit être zéro.
2. RFP: demande de propositions. Document standard de passation des marchés pour les services
3. Demand de prix RCQ: demande des qualifications des consultants : Document de passation des marchés utilisés pour QC et SMC. Le RFP est utilisé pour toutes les autres méthodes de passation des marchés.
4. Les méthodes relatives aux services de consultants et Biens/services pourraient aussi être utilisées pour des services autres que les services de consultants
5. Tous les jours sont des jours calendaires

## Tranches jours

### Biens & Travaux

Méthode de passation des marchés	Date de non-objection			Date d'invitation à soumissionner			Clôture/ouverture des offres			Clôture			Date de non-objection			Submission Combined Eval Rpt/Bid Evaluation Report			Date de non-objection			Emission
	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min
<b>Enveloppe unique</b>																						
DEMANDE DE PRIX (NS/IS)	7	10	7	1	3	1	5	21	14	0	0	0	0	0	0	1	7	7	7	10	7	0
AON (no PreQual)	7	10	7	1	3	2	30	45	30	0	0	0	0	0	0	3	21	14	7	10	7	11
AOI (no PreQual)	7	10	7	1	3	2	45	70	45	0	0	0	0	0	0	3	21	21	7	10	7	11
LIB (no PreQual)	7	10	7	1	3	2	45	70	45	0	0	0	0	0	0	3	21	21	7	10	7	11
AON (avec PreQual)	7	10	7	1	3	2	30	45	45	0	0	0	0	0	0	7	21	14	7	10	7	11
AOI (avec PreQual)	7	10	7	1	3	2	45	70	45	0	0	0	0	0	0	7	21	21	7	10	7	11
LIB (with PreQual)	7	10	7	1	3	2	45	70	45	0	0	0	0	0	0	7	21	21	7	10	7	11
Entente direct	7	10	7	1	3	1	7	30	14	0	0	0	0	0	0	3	21	7	7	10	7	0
<b>Deux enveloppes</b>																						
AON (no PreQual)	7	10	7	1	3	2	30	45	45	3	21	3	7	10	7	3	7	7	7	10	7	11
AOI (no PreQual)	7	10	7	1	3	2	45	70	45	3	21	21	7	10	7	3	7	7	7	10	7	11
LIB (no PreQual)	7	10	7	1	3	2	45	70	45	3	21	21	7	10	7	3	7	7	7	10	7	11
AON (avec PreQual)	7	10	7	1	3	2	30	45	45	7	21	14	7	10	7	3	7	7	7	10	7	11
AOI (avec PreQual)	7	10	7	1	2	2	45	70	45	7	21	21	7	10	7	3	7	7	7	10	7	11
LIB (avec PreQual)	7	10	7	1	2	2	45	70	45	7	21	21	7	10	7	3	7	7	7	10	7	11

### Services

Méthode de sélection	Date de non-objection			RFP/RCQ Date de lancement			Délais pour la Soumission de proposition			Soumission de TER			Date de non-objection			Soumission def CER			Date de non-objection			Emission
	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min
SFQC (w/Shortlist)	7	10	7	1	3	2	45	60	45	14	21	14	7	10	7	7	14	14	7	10	7	11
SCBD (w/Shortlist)	7	10	7	1	3	2	45	60	45	14	21	14	7	10	7	7	14	14	7	10	7	11
SMC (w/Shortlist)	7	10	7	1	3	2	45	60	45	14	21	14	7	10	7	7	14	14	7	10	7	11
SFQ (w/Shortlist)	7	10	7	1	3	2	21	60	45	14	21	14	7	10	7	0	0	0	0	0	0	11
QC (w/Shortlist)	7	10	7	1	3	2	14	30	21	14	21	14	7	10	7	0	0	0	0	0	0	11
QCI (w/Shortlist)	7	10	7	1	3	2	14	30	21	14	21	14	7	10	7	0	0	0	0	0	0	11
SFQC (noShortlist)	7	10	7	1	3	2	45	60	45	14	21	14	7	10	7	7	14	14	7	10	7	11
SCBD (noShortlist)	7	10	7	1	3	2	14	30	21	7	21	14	7	10	7	7	14	14	7	10	7	11
SMC (noShortlist)	7	10	7	1	3	2	21	30	25	7	21	14	7	10	7	7	14	14	7	10	7	11
SFQ (noShortlist)	7	10	7	1	3	2	21	60	45	14	21	14	7	10	7	0	0	0	0	0	0	11
CQ (noShortlist)	7	10	7	1	3	2	14	30	21	14	21	14	7	10	7	0	0	0	0	0	0	11
QCI (noShortlist)	7	10	7	1	3	2	14	30	21	14	21	14	7	10	7	0	0	0	0	0	0	11
SED	7	10	7	1	3	2	7	30	30	0	0	0	0	0	0	7	21	14	7	10	7	0

## Tranches jours

### Biens & Travaux

Méthode de passation des marchés	d'un avis de Attribution de marché & standstill		Date d'attribution du contrat			Date de signature du contrat			TOTAL			
	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Approx Mois/jours
<b>Enveloppe unique</b>												
DEMANDE DE PRIX (NS/IS)	0	0	1	3	2	1	3	2	24	60	40	1m 9d
AON (no PreQual)	15	12	7	14	7	1	5	2	68	130	81	2m 21d
AOI (no PreQual)	15	12	7	14	7	1	5	2	83	155	103	3m 12d
LIB (no PreQual)	15	12	7	14	7	1	5	2	83	155	103	3m 12d
AON (avec PreQual)	15	12	1	5	5	1	5	2	110	206	164	5m 12d
AOI (avec PreQual)	15	12	1	5	5	1	5	2	125	231	171	5m 19d
LIB (with PreQual)	15	12	1	5	5	1	5	2	123	231	171	5m 19d
Entente direct	0	0	7	14	7	1	5	2	34	96	45	1m 14d
<b>Deux enveloppes</b>												
AON (no PreQual)	15	12	7	14	7	1	5	2	78	147	99	3m 8d
AOI (no PreQual)	15	12	7	14	7	1	5	2	93	172	117	3m 26d
LIB (no PreQual)	15	12	7	14	7	1	5	2	93	172	117	3m 26d
AON (avec PreQual)	15	12	1	5	5	1	5	2	120	223	178	5m 26d
AOI (avecPreQual)	15	12	1	5	5	1	5	2	135	247	185	6m 3d
LIB (avecPreQual)	15	12	1	5	5	1	5	2	135	247	185	6m 3d

### Services

Méthode de sélection	d'un avis de Attribution de marché & standstill		Négociations achevées			Submission of Draft Contract and MoN			Date de non-objection			Date d'attribution du contrat			Date de signature du contrat			TOTAL			
	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Approx Mois/jours
SFQC (w/Shortlist)	15	12	14	21	21	3	14	4	7	10	7	1	3	2	1	7	7	170	283	204	6m 22d
SCBD (w/Shortlist)	15	12	14	21	21	3	14	4	7	10	7	1	3	2	1	7	7	170	283	204	6m 22d
SMC (w/Shortlist)	15	12	14	21	21	3	14	4	7	10	7	1	3	2	1	7	7	170	283	204	6m 22d
SFQ (w/Shortlist)	15	12	14	21	21	3	14	4	7	10	7	1	3	2	1	7	7	132	259	183	6m 1d
QC (w/Shortlist)	15	12	7	14	14	3	14	4	7	10	7	1	3	2	1	7	7	118	220	152	4m 31d
QCI (w/Shortlist)	15	12	7	14	14	3	14	4	7	10	7	1	3	2	1	7	7	118	220	152	4m 31d
SFQC (noShortlist)	15	12	14	21	21	3	14	4	7	10	7	1	3	2	1	7	7	126	205	149	4m 28d
SCBD (noShortlist)	15	12	14	21	21	3	14	4	7	10	7	1	3	2	1	7	7	88	173	125	4m 4d
SMC (noShortlist)	15	12	14	21	21	3	14	4	7	10	7	1	3	2	1	7	7	95	175	129	4m 8d
SFQ (noShortlist)	15	12	14	21	21	3	14	4	7	10	7	1	3	2	1	7	7	88	181	128	4m 7d
CQ (noShortlist)	15	12	7	14	14	3	14	4	7	10	7	1	3	2	1	7	7	74	142	97	3m 6d
QCI (noShortlist)	15	12	7	14	14	3	14	4	7	10	7	1	3	2	1	7	7	74	142	97	3m 6d
SED	0	0	7	21	21	3	14	4	7	10	7	1	3	2	1	7	7	49	136	101	3m 10d





Investir dans les populations rurales

**Mali**

---

**Rural Youth Vocational Training, Employment and Entrepreneurship Support Project - FIER II**

**Rapport de conception**

**Annexe 8: Manuel d'exécution du projet (MEP)**

Dates de mission: 28 Mars-30 Mai 2022

Date du document: 18/11/2022

Identifiant du projet 2000004014

Numéro du rapport: 6240 - ML

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes



**FIER 2**

**Manuel de mise en œuvre**

<b>SIGLES ET ACCRONYMES</b>	<b>3</b>
<b>CARTE DES ZONES D'INTERVENTION</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
<b>1 VUE D'EMSEMBLE DU PROJET</b>	<b>4</b>
1.1 JUSTIFICATION DOUGOU	4
1.2 OBJECTIFS DOUGOU	5
1.3 DUREE, COUTS ET FINANCEMENT DOUGOU	5
1.4 GOUVERNANCE ET DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE	17
1.4.1 COMITES DE PILOTAGE	17
1.4.2 UNITES DE COORDINATION	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
1.4.3 PARTENARIATS DE MISE EN ŒUVRE	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
1.5 STRATEGIE D'INTERVENTION	19
1.5.1 PRINCIPES D'INTERVENTION	19
1.5.2 CIBLAGE ECONOMIQUE ET GEOGRAPHIQUE	21
1.5.3 LES PARCOURS D'INSERTION	22
1.5.4 LE PROCESSUS D'APPUI	24
1.5.5 DURABILITE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES	29
1.5.6 BREVE PRESENTATION DES COMPOSANTES	31
<b>2 DESCRIPTION DETAILLEE DES COMPOSANTES</b>	<b>31</b>
2.1 COMPOSANTE 1. RENDRE L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL ET SOCIO-ECONOMIQUE FAVORABLE A PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT ET DE L'EMPLOI DES JEUNES RURAUX (F&H)	31
2.1.1 SOUS-COMPOSANTE 1.1. RENFORCER LES CAPACITES INSTITUTIONNELLES PUBLIQUES ET PRIVEES POUR LA FORMATION ET L'INSERTION ECONOMIQUE DES JEUNES RURAUX (F&H)	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
2.1.2 SOUS-COMPOSANTE 1.2. REALISATION D'INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES AGREGATIVES POUR LES JEUNES MISES EN EXPLOITATION ET GERES DE FAÇON DURABLE	35
2.2 COMPOSANTE 2. APPUYER LES JEUNES RURAUX (F&H) A DES REVENUS DECENTS PAR UN ACCES DURABLE A DES SERVICES FINANCIERS ET NON FINANCIERS, ADAPTES A LEURS BESOINS ET AUX EXIGENCES DU MARCHÉ	40
2.2.1 B.2.1 SOUS-COMPOSANTE 2.1. APPUYER LES JEUNES RURAUX (F&H) A CHOISIR LEUR TRAJECTOIRE PROFESSIONNELLE ET A ACCEDER A DES SERVICES NON FINANCIERS ADAPTES	40
2.2.2 B.2.2 SOUS-COMPOSANTE 2.2. PROMOUVOIR L'ACCES DES JEUNES RURAUX (F&H) A DES SERVICES FINANCIERS ADAPTES	52
2.3 COMPOSANTE 3 -COORDINATION ET GESTION DU PROJET – DOUGOU	61
<b>3 SUIVI-EVALUATION, COMMUNICATION ET GESTION DES SAVOIRS</b>	<b>61</b>
3.1 SUIVI-EVALUATION DU PROJET	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
3.1.1 SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
3.1.2 COLLECTE DE DONNEES ET GEOREFERENCMENT	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
3.1.3 RAPPORTAGE	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
3.1.4 ÉTUDE DE REFERENCE ET EVALUATION DE L'IMPACT	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
3.1.5 SUPERVISION, REVUE A MI-PARCOURS ET ACHEVEMENT	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
3.2 GESTION DES SAVOIRS	67

<b>4</b>	<b>ARRANGEMENTS FIDUCIAIRES ET DISPOSITIF DE DECAISSEMENT</b>	<b>67</b>
<b>4.1</b>	<b>COUTS ET FINANCEMENT DU PROJET</b>	<b>67</b>
<b>4.2</b>	<b>FLUX DE FINANCEMENT ET PLAN DE DECAISSEMENT</b>	<b>67</b>
<b>4.3</b>	<b>DISPOSITIF DE GESTION FINANCIERE</b>	<b>68</b>
<b>4.4</b>	<b>AUDIT</b>	<b>80</b>
<b>4.5</b>	<b>PASSATION DES MARCHES ET CONTRACTUALISATION</b>	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
	<b>ANNEXE 1 : ORGANIGRAMME ET TERMES DE REFERENCE DU PERSONNEL</b>	<b>80</b>
	<b>ANNEXE 2 : DETAILS DE L'APPROCHE DE CIBLAGE</b>	<b>85</b>
	<b>ANNEXE 3 : INTEGRATION DU GENRE</b>	<b>4</b>
	<b>ANNEXE 4 : DETAILS DE L'APPROCHE DE PREPARATION ET ADOPTION DES SOUS-PROJETS DE CHAINES D'APPROVISIONNEMENT</b>	<b>12</b>
	<b>ANNEXE 5 : PASSATION DES MARCHES</b>	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.

**SIGLES ET ACCRONYMES**

---

:
:
:

---

## CARTE DES ZONES D'INTERVENTION

### INTRODUCTION

1. Texte .
2. Texte

## 1 VUE D'EMSEMBLE DU PROJET

### 1.1 JUSTIFICATION

3. Au Mali, environ 300 000 jeunes supplémentaires arrivent sur le marché du travail chaque année, principalement dans les zones rurales, pénalisées par un accès limité à la formation, au capital et aux facteurs de production. Par ailleurs, les groupes terroristes présents sur le territoire constituent un appât pour ces jeunes désœuvrés. Malheureusement, malgré les efforts du Gouvernement et de ses partenaires au développement, le pays reste marqué par un sous-investissement dans la création d'emploi.

4. Le FIDA à travers FIER I a montré qu'il peut contribuer à relever ce défi. Environ 13 263 jeunes ruraux ont bénéficié de formations techniques, dont 12 505 ont été financés pour les activités génératrices de revenus et 758 pour les micro-entreprises rurales. Le projet a couvert environ 1 504 villages, accompagné 9 structures de financement décentralisé (SFD) dont les capacités des agents de crédit (73 au total) en matière de services aux jeunes ruraux ont été renforcées.

5. Dans l'ensemble, le FIDA a une expérience relativement longue et réussie au Mali, à la fois dans l'identification et la formation de jeunes entrepreneurs, la facilitation de l'accès aux services financiers et leur connexion aux marchés. L'étude de l'Office Indépendant de l'Évaluation (OIE) du FIDA sur les situations fragiles a souligné l'expérience du FIDA dans la promotion de plateformes multipartites pour le développement territorial local et la gestion des ressources naturelles communautaires.

6. Malgré ces acquis, le Mali reste confronté au défi de l'insertion professionnelle de ces vagues de jeunes qui arrivent sur le marché du travail chaque année. C'est pourquoi, au vu des performances réalisées par FIER I, le Gouvernement a sollicité l'intervention du FIDA pour mettre en œuvre une deuxième phase du projet, avec l'ambition de capitaliser les leçons apprises pour passer à la mise à l'échelle.

7. FIER II est donc conçu pour consolider et amplifier les résultats de FIER I, en soutenant l'inclusion économique des jeunes ruraux dans diverses chaînes de valeur à fort potentiel, à travers un appui à leurs activités économiques agro-sylvo-pastorales et halieutiques (ASPH) le long des filières (agricole ou non agricoles), tout en améliorant l'efficacité et l'efficacité des processus. Le potentiel entrepreneurial, des jeunes femmes en particulier, largement inexploité dans les filières agricoles et artisanales, sera mis à profit, de même que le fort engagement des collectivités territoriales à améliorer la situation des jeunes de leurs territoires, notamment en mettant à leur disposition des ressources foncières.

8. S'appuyant sur les leçons apprises de FIER 1, FIER 2 promeut une approche de formation professionnelle et de création d'emplois axée sur les opportunités de marché, grâce à l'amélioration des capacités institutionnelles des acteurs à divers niveaux des chaînes de valeur agricoles et non agricoles. Cette approche favorise également la formation professionnelle et technique au profit des agriculteurs, des transformateurs, des commerçants et d'autres acteurs, en amont et en aval de la production. Le développement des co-entreprises coopératives sera renforcé par la sélection rigoureuse de chaînes de valeur à fort potentiel (en particulier celles dans lesquelles les femmes jouent un rôle important et tirent un revenu substantiel), en tenant compte des opportunités de marché

géographiquement situées autour de bassins de production et des clusters de microentreprises rurales. Ceci permettra de soutenir techniquement et financièrement un nombre plus important de jeunes dans le cadre du projet.

## 1.2 OBJECTIFS DOUGOU

9. Le but de FIER 2 est de contribuer à la création de richesses et à la réduction de la pauvreté pour les jeunes ruraux du Mali. L'objectif de développement est de promouvoir l'esprit d'entreprise en milieu rural et de faciliter l'intégration économique des jeunes dans les chaînes de valeur agricoles et sous-secteurs non agricoles. A terme, 60 000 jeunes ruraux âgés de 15 à 40 ans bénéficieront d'une formation professionnelle et/ou d'une insertion économique dans un créneau porteur par l'entrepreneuriat ou l'emploi salarié ; **X jeunes ruraux seront agrégés** au sein de chaînes d'approvisionnement durablement connectés aux marchés des intrants et des produits; environ 40% des bénéficiaires seront des jeunes femmes.

## 1.3 DUREE, COÛTS ET FINANCEMENT

10. FIER 2 sera exécuté sur sept (07) ans. Son coût total (Imprévus et toutes taxes comprises) est estimé à 100,0 millions USD équivalents à 59,5 milliards de FCFA. Les coûts de base sont de 91,2 millions dollars USD équivalent de 54,3 milliards FCFA, soit 91,2 pour cent des coûts totaux. Les imprévus physiques et financiers sont de 8,8 millions de USD, soit 5,2 milliards de FCFA correspondant à 8,8 pour cent des coûts totaux. Les coûts d'investissement représentent 88 pour cent des coûts de base du projet, soit 80,7 millions de USD (environ 48,0 milliards de FCFA). Les coûts de fonctionnement représentent 12 pour cent de ces coûts (10,5 millions de USD environ 6,3 milliards de FCFA), (voir détail dans le tableau Résumé des coûts du projet par catégorie de dépenses).

11. La mise en œuvre du projet nécessitera environ 12,8 millions de USD (équivalents de 7,6 milliards de FCFA) en devises, soit 13% des coûts totaux du projet, et 87,2 millions de USD (soit 51,9 milliards de FCFA) en monnaie locale, soit 87% des coûts totaux du projet. La part des coûts en devises s'expliquerait principalement par les besoins spécifiques liés aux équipements, véhicules, aux travaux de mise en place des infrastructures agrégatives et autres dépenses liées aux fonctionnements, voyages d'études, formations à l'étranger. Autant que possible, le projet fera appel aux institutions nationales, aux bureaux d'études et consultants régionaux/nationaux pour limiter le recours aux devises. De même, l'achat des équipements et des véhicules est limité au strict nécessaire. Les détails de ces différents coûts du projet sont repris dans les tableaux n° 1 et n° 2 ci-après.

Tableau n° 1 : Résumé des coûts du projet par composante



REPUBLIQUE DU MALI  
PROJET DE FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION ET  
ENTREPRENEURIAT DES JEUNES RURAUX DEUXIEME PHASE (FIER - II)  
Components Project Cost Summary

	(FCFA Million)			(US\$ '000)			% Foreign Exchange	% Total Base Costs
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total		
<b>A. Rendre l'environnement institutionnel et socio-économique favorable /a</b>								
Renforcer les capacités institutionnelles publiques et privées /b	1 942,8	970,6	2 913,4	3 265,2	1 631,3	4 896,5	33	5
Réalisation d'infrastructures économiques agrégatives /c	6 966,7	2 539,0	9 505,7	11 708,8	4 267,2	15 976,0	27	18
<b>Subtotal</b>	<b>8 909,5</b>	<b>3 509,6</b>	<b>12 419,1</b>	<b>14 973,9</b>	<b>5 898,5</b>	<b>20 872,5</b>	<b>28</b>	<b>23</b>
<b>B. Appuyer les jeunes ruraux (F&amp;H) à générer des revenus décents /d</b>								
Appuyer les jeunes ruraux (F&H) à choisir leur trajectoire professionnelle et à accéder à des services non financiers adaptés	10 239,2	2 050,2	12 289,4	17 208,7	3 445,7	20 654,4	17	23
Promouvoir l'accès des jeunes ruraux à des services financiers adaptés /e	21 525,3	41,3	21 566,5	36 176,9	69,3	36 246,2	-	40
<b>Subtotal</b>	<b>31 764,4</b>	<b>2 091,5</b>	<b>33 855,9</b>	<b>53 385,6</b>	<b>3 515,1</b>	<b>56 900,7</b>	<b>6</b>	<b>62</b>
C. Coordination et gestion du projet	6 526,7	1 460,6	7 987,3	10 969,3	2 454,8	13 424,1	18	15
<b>Total BASELINE COSTS</b>	<b>47 200,7</b>	<b>7 061,7</b>	<b>54 262,4</b>	<b>79 328,9</b>	<b>11 868,4</b>	<b>91 197,2</b>	<b>13</b>	<b>100</b>
Physical Contingencies	542,4	120,4	662,8	911,6	202,4	1 114,0	18	1
Price Contingencies	4 142,7	432,1	4 574,9	6 962,6	726,3	7 688,9	9	8
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>51 885,8</b>	<b>7 614,2</b>	<b>59 500,0</b>	<b>87 203,0</b>	<b>12 797,0</b>	<b>100 000,0</b>	<b>13</b>	<b>110</b>

/a à la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes ruraux

/b pour la formation et l'insertion économique des jeunes ruraux

/c pour les jeunes mises en exploitation et gérées de façon durable

/d par un accès durable à des services financiers et non financiers, adaptés à leurs besoins et aux exigences du marché

le jeunes filles et jeunes hommes

Tableau n° 2 : Résumé des coûts du projet par catégorie de dépense

REPUBLIQUE DU MALI  
PROJET DE FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION ET  
ENTREPRENEURIAT DES JEUNES RURAUX DEUXIEME PHASE (FIER - II)  
Expenditure Accounts Project Cost Summary

	(FCFA Million)			(US\$ '000)			% Foreign Exchange	% Total Base Costs
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total		
<b>I. Investment Costs</b>								
A. Génie civil / rural	6 787,4	1 696,8	8 484,2	11 407,3	2 851,8	14 259,2	20	16
B. Fonds de garantie	1 639,5	-	1 639,5	2 755,5	-	2 755,5	-	3
C. Fonds de refinancement	1 630,0	-	1 630,0	2 739,5	-	2 739,5	-	3
D. Equipement et matériel	950,3	1 425,4	2 375,6	1 597,1	2 395,6	3 992,7	60	4
E. Véhicule	264,7	397,0	661,7	444,8	667,3	1 112,1	60	1
F. Subventions à coût partager	18 179,5	-	18 179,5	30 553,8	-	30 553,8	-	34
G. Service de consultant	524,2	224,7	748,9	881,1	377,6	1 258,7	30	1
H. Service de non consultant	1 638,3	702,1	2 340,4	2 753,4	1 180,0	3 933,4	30	4
I. Formation, information, sensibilisation	9 951,7	1 756,2	11 707,9	16 725,5	2 951,6	19 677,1	15	22
J. Atelier, séminaire	200,0	22,2	222,2	336,1	37,3	373,4	10	-
<b>Total Investment Costs</b>	<b>41 765,4</b>	<b>6 224,4</b>	<b>47 989,9</b>	<b>70 194,0</b>	<b>10 461,2</b>	<b>80 655,3</b>	<b>13</b>	<b>88</b>
<b>II. Recurrent Costs</b>								
A. Frais du personnel	4 700,2	522,2	5 222,5	7 899,5	877,7	8 777,3	10	10
B. Fonctionnement du projet	735,0	315,0	1 050,0	1 235,3	529,4	1 764,7	30	2
<b>Total Recurrent Costs</b>	<b>5 435,2</b>	<b>837,2</b>	<b>6 272,5</b>	<b>9 134,8</b>	<b>1 407,1</b>	<b>10 542,0</b>	<b>13</b>	<b>12</b>
<b>Total BASELINE COSTS</b>	<b>47 200,7</b>	<b>7 061,7</b>	<b>54 262,4</b>	<b>79 328,9</b>	<b>11 868,4</b>	<b>91 197,2</b>	<b>13</b>	<b>100</b>
Physical Contingencies	542,4	120,4	662,8	911,6	202,4	1 114,0	18	1
Price Contingencies	4 142,7	432,1	4 574,9	6 962,6	726,3	7 688,9	9	8
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>51 885,8</b>	<b>7 614,2</b>	<b>59 500,0</b>	<b>87 203,0</b>	<b>12 797,0</b>	<b>100 000,0</b>	<b>13</b>	<b>110</b>

12. **Coûts du projet par composante.** FIER 2 est structuré en trois (03) composantes suivantes : (i) Rendre l'environnement institutionnel et socio-économique favorable à la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes ruraux (F&H) qui comprend les sous-composantes suivantes : 1.1 *Renforcer les capacités institutionnelles publiques et privées pour la formation et l'insertion économique des jeunes ruraux (F&H) et 1.2 Réalisation d'infrastructures économiques agrégatives résilientes pour les jeunes, qui seront mises en exploitation et gérées de façon durable* ; (ii) Appuyer les jeunes ruraux (F&H) à générer des revenus décents par un accès durable à des services financiers et non financiers adaptés à leurs besoins et aux exigences du marché, qui comporte les sous-composantes, 2.1 *Appuyer les jeunes ruraux (F&H) à choisir leur trajectoire professionnelle et à accéder à des services non financiers adaptés et 2.2 Promouvoir l'accès des jeunes ruraux (F&H) à des services financiers adaptés* ; (iii) Coordination et gestion du projet.

13. La composante, « Appuyer les jeunes ruraux (F&H) à générer des revenus décents par un accès durable à des services financiers et non financiers adaptés à leurs besoins et aux exigences du marché, qui comporte les sous-composantes » est principale du projet avec un coût estimé à 62% du coût de base. Elle est suivie par la première composante « Rendre l'environnement institutionnel et socio-économique favorable à la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes ruraux (F&H) » dont la mise en œuvre nécessitera 23% des coûts de base du projet. La troisième et dernière composante, « Coordination et gestion du projet Renforcement des capacités institutionnelles, de gestion et de suivi et évaluation » absorbera environ 15% des coûts de base du projet. Le tableau n°1 ci-dessus ventile les coûts du projet par composante et sous-composante.

14. **Coûts du projet par catégorie de dépenses.** Le FIER 2 est organisé en douze (12) catégories de dépense sept (07) catégories de dépenses suivantes : (i) Génie civil/ rural, (ii) Fonds de garantie, (iii) Fonds de refinancement, (iv) Equipements/ matériel, (v) Véhicule, (vi) Subventions à coût partager, (vii) Services de consultants, (viii) Services de non consultants, (ix) formation, information, sensibilisation, communication, (x) atelier, séminaire, (xi) fonctionnement et (xii) Frais du personnel. Sur la base de l'importance des ressources allouées à chacune d'elles, les principales catégories de dépense sont (i) « Subventions à coût partager », (ii) « formation, information, sensibilisation, communication », (iii) « Génie civil/rural et (iv) « frais du personnel » avec une allocation prévisionnelle représentant respectivement 34%, 22%, 16% et 10% des coûts de base du projet. Viennent ensuite les catégories de dépenses suivantes : (v) « équipements et matériels » et (vi) « services de non consultants » qui consomment chacune 4% des coûts de base du projet, (vii) « fonds de garantie » et (viii) « fonds de refinancement » dont le coût représente chacune 3% des coûts de base du projet, (ix) « fonctionnement », (x) « service de consultant » et « véhicule » dont les allocations prévisionnelles représentent 2% et 1% chacune des coûts de base du projet. L'allocation pour la catégorie de dépense « atelier et séminaire » est inférieure à 1% des coûts de base du projet. Les coûts relatifs aux catégories de dépense sont détaillés dans le tableau n° 2 ci-dessus.

15. **Financement du projet.** Il devrait être assuré par : (i) le FIDA au titre de prêt super concessionnel, de prêt concessionnel et de prêt commercial, (ii) les bénéficiaires, (iii) le gouvernement du Mali et (iii) des co-financiers<sup>1</sup> à rechercher. Les apports du FIDA s'élevaient à 39 millions de USD (23,2 milliards de FCFA) dont 27,6 millions de USD de prêt super concessionnel, 6,9 millions de USD de prêt concessionnel et 4,5 millions de USD de prêt commercial, correspondant au total à 39,0% du coût total du projet. Ces apports seraient assurés essentiellement les trois premières années de mise en œuvre du projet. Les co-financiers à rechercher contribueraient à hauteur de 39,6 millions de USD équivalents à 23,6 milliards de FCFA, soit environ 39,6% du coût total du projet. Ces contributions interviendraient à partir de la troisième année de l'exécution du projet, laissant ainsi une bonne marge de manœuvre au gouvernement appuyé par le FIDA à identifier les co-financiers intéressés. Les Bénéficiaires apporteraient environ 14,0 millions de USD (8,4

<sup>1</sup> Financiers à rechercher entendus comme les partenaires financiers et techniques du Mali qui envisageraient d'intervenir dans les provinces et les thématiques cibles du FIER 2.

milliards de FCFA) dont 5,6 millions de USD d'apport direct en nature et/ou en espèce ainsi que 8,4 Millions de USD au titre de prêt auprès des SFD. Le plan de financement par composante est présenté dans le tableau n° 3 ci-après.

Tableau n° 3. Plan de financement par composante (USD)

REPUBLIQUE DU MALI  
PROJET DE FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION ET  
ENTREPRENEURIAT DES JEUNES RURAUX DEUXIEME PHASE (FER - II)  
Components by Financiers

(US\$ '000)

	The Government		Bénéficiaires		Co-financiers		FIDA PRET Super Concessionnel		FIDA PRET Concessionnel		FIDA PRET Commercial		SFD		Total		Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%			For. Exch.
<b>A. Rendre l'environnement institutionnel et socio-économique favorable la</b>																			
Renforcer les capacités institutionnelles publiques et privées b	1 079,5	20,8	103,8	2,0	869,1	16,7	2 809,4	54,1	328,7	6,3	-	-	-	-	5 190,5	5,2	1 707,0	2 404,1	1 079,5
Réalisation d'infrastructures économiques agréatives ic	3 826,4	21,4	1 319,1	7,4	6 663,5	37,3	6 018,8	33,7	54,4	0,3	-	-	-	-	17 882,1	17,9	4 671,4	9 384,3	3 826,4
<b>Subtotal</b>	<b>4 905,9</b>	<b>21,3</b>	<b>1 422,8</b>	<b>6,2</b>	<b>7 532,6</b>	<b>32,6</b>	<b>8 828,3</b>	<b>38,3</b>	<b>383,0</b>	<b>1,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>23 072,6</b>	<b>23,1</b>	<b>6 378,4</b>	<b>11 788,3</b>	<b>4 905,9</b>
<b>B. Appuyer les jeunes ruraux (F&amp;H) à générer des revenus décents fd</b>																			
Appuyer les jeunes ruraux (F&H) à choisir leur trajectoire professionnelle et à accéder à des services non financiers adaptés	450,0	2,0	3,5	-	12 038,2	52,6	9 929,5	43,4	458,5	2,0	19,2	0,1	-	-	22 889,9	22,9	3 742,7	18 706,1	450,0
Promouvoir l'accès des jeunes ruraux à des services financiers adaptés le	66,1	0,2	4 206,7	10,7	13 065,5	33,1	4 034,2	10,2	5 187,0	13,1	4 480,8	11,4	8 408,8	21,3	39 449,2	39,4	71,3	39 334,9	43,0
<b>Subtotal</b>	<b>516,1</b>	<b>0,8</b>	<b>4 210,2</b>	<b>6,8</b>	<b>25 103,7</b>	<b>40,3</b>	<b>13 963,7</b>	<b>22,4</b>	<b>5 645,5</b>	<b>9,1</b>	<b>4 500,0</b>	<b>7,2</b>	<b>8 408,8</b>	<b>13,5</b>	<b>62 348,1</b>	<b>62,3</b>	<b>3 814,0</b>	<b>58 041,0</b>	<b>483,1</b>
<b>C. Coordination et gestion du projet</b>	<b>1 933,8</b>	<b>13,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 965,9</b>	<b>47,8</b>	<b>4 808,1</b>	<b>33,0</b>	<b>871,4</b>	<b>6,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>14 579,3</b>	<b>14,6</b>	<b>2 604,6</b>	<b>10 040,9</b>	<b>1 933,8</b>
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>7 355,8</b>	<b>7,4</b>	<b>5 633,1</b>	<b>5,6</b>	<b>39 602,3</b>	<b>39,6</b>	<b>27 600,0</b>	<b>27,6</b>	<b>6 900,0</b>	<b>6,9</b>	<b>4 500,0</b>	<b>4,5</b>	<b>8 408,8</b>	<b>8,4</b>	<b>100 000,0</b>	<b>100,0</b>	<b>12 787,0</b>	<b>79 870,3</b>	<b>7 332,7</b>

la à la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes ruraux

fb pour la formation et l'insertion économique des jeunes ruraux

lc pour les jeunes mises en exploitation et gérées de façon durable

ld par un accès durable à des services financiers et non financiers, adaptés à leurs besoins et aux exigences du marché

le jeunes filles et jeunes hommes

Tableau n° 4. Plan de financement par catégorie de dépense (USD)

REPUBLIQUE DU MALI  
PROJET DE FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION ET  
ENTREPRENEURIAT DES JEUNES RURAUX DEUXIEME PHASE (FER - II)  
Disbursement Accounts by Financiers

(US\$ '000)

	The Government		Bénéficiaires		Co-financiers		FIDA PRET Super Concessionnel		FIDA PRET Concessionnel		FIDA PRET Commercial		SFD		Total		Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%			For. Exch.
1. Gérie civil / rural	2 894,3	18,0	1 422,8	8,8	5 799,4	36,1	5 963,1	37,1	-	-	-	-	-	-	16 079,7	16,1	3 173,9	10 011,4	2 894,3
2. Fonds de garantie	0,0	-	-	-	168,2	5,9	537,7	18,8	2 150,9	75,3	-	-	-	-	2 856,9	2,9	-	2 856,9	-
3. Fonds de refinancement des SFD	23,1	0,8	-	-	152,9	5,4	956,5	33,7	1 706,3	60,1	-	-	-	-	2 838,8	2,8	-	2 838,8	-
4. Equipements / matériel	1 674,7	40,0	-	-	742,3	17,7	1 769,8	42,3	-	-	-	-	-	-	4 186,8	4,2	2 512,1	-	1 674,7
5. Véhicules	460,7	40,0	-	-	224,5	19,5	116,6	10,1	349,9	30,4	-	-	-	-	1 151,7	1,2	691,0	-	460,7
6. Subventions à coût partager	0,0	-	4 210,2	12,5	12 713,3	37,9	2 408,0	7,2	1 308,8	3,9	4 500,0	13,4	8 408,8	25,1	33 549,3	33,5	-	33 549,3	-
7. Services de consultant	238,3	18,0	-	-	307,8	23,3	622,1	47,0	155,5	11,7	-	-	-	-	1 323,6	1,3	393,9	691,5	238,3
8. Services de non consultant	760,1	18,0	-	-	1 807,5	42,8	1 020,6	24,2	634,4	15,0	-	-	-	-	4 222,5	4,2	1 252,5	2 210,0	760,1
9. Formation, information, sensibilisation,	0,0	-	-	-	11 520,1	52,7	10 356,2	47,3	-	-	-	-	-	-	21 876,3	21,9	3 224,5	18 651,9	-
10. Ateliers et séminaires	0,0	-	-	-	117,6	29,2	170,9	42,5	113,9	28,3	-	-	-	-	402,4	0,4	39,8	362,6	-
11. Frais du personnel	959,3	10,0	-	-	5 118,1	53,4	3 164,4	33,0	351,6	3,7	-	-	-	-	9 593,4	9,6	941,5	7 692,6	959,3
12. Fonctionnement	345,3	18,0	-	-	930,6	48,5	514,1	26,8	128,5	6,7	-	-	-	-	1 918,5	1,9	567,9	1 005,3	345,3
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>7 355,8</b>	<b>7,4</b>	<b>5 633,1</b>	<b>5,6</b>	<b>39 602,3</b>	<b>39,6</b>	<b>27 600,0</b>	<b>27,6</b>	<b>6 900,0</b>	<b>6,9</b>	<b>4 500,0</b>	<b>4,5</b>	<b>8 408,8</b>	<b>8,4</b>	<b>100 000,0</b>	<b>100,0</b>	<b>12 797,0</b>	<b>79 870,3</b>	<b>7 332,7</b>

16. **Coût du projet par année.** L'exécution du FIER 2 est programmée sur sept (07) ans. Le projet prévoit de décaisser la première année, la deuxième année, la troisième année, la quatrième année et la cinquième année respectivement 11,5 Millions de USD (environ 6,9 milliards de FCFA), 18,8 millions de USD (environ 11,2 milliards de FCFA), 16,6 millions de USD (environ 9,9 milliards de FCFA), 16,8 millions de USD (environ 10,0 milliards de FCFA), 16,5 millions de USD (environ 9,8 milliards de FCFA), 10,5 millions de USD (environ 6,3 milliards de FCFA) et 9,2 Millions de USD (environ 5,5 milliards de FCFA). Les déboursements par composante et par année, ceux par catégorie de dépense et par année et ceux par investissements et charges récurrentes par co-financier et par année sont présentés respectivement dans les tableaux n° 5, n° 6 et n° 7 ci-après.

Tableau n° 5 : Coût par composante et par an

REPUBLIQUE DU MALI  
PROJET DE FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION ET  
ENTREPRENEURIAT DES JEUNES RURAUX DEUXIEME PHASE (FER - II)  
Project Components by Year – Totals Including Contingencies

	Totals Including Contingencies (FCFA Million)								Totals Including Contingencies (US\$ '000)							
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
<b>A. Rendre l'environnement institutionnel et socio-économique favorable la</b>																
Renforcer les capacités institutionnelles publiques et privées lb	743,6	1 343,0	381,8	262,9	273,1	81,6	2,4	3 088,4	1 249,8	2 257,2	641,8	441,8	458,9	137,1	4,0	5 190,5
Réalisation d'infrastructures économiques agrégatives lc	18,1	1 894,0	3 184,7	2 899,9	2 622,6	10,2	10,4	10 639,8	30,4	3 183,2	5 352,5	4 873,7	4 407,8	17,1	17,5	17 882,1
<b>Subtotal</b>	<b>761,7</b>	<b>3 237,0</b>	<b>3 566,6</b>	<b>3 162,7</b>	<b>2 895,7</b>	<b>91,7</b>	<b>12,8</b>	<b>13 728,2</b>	<b>1 280,2</b>	<b>5 440,4</b>	<b>5 994,2</b>	<b>5 315,5</b>	<b>4 866,7</b>	<b>154,2</b>	<b>21,5</b>	<b>23 072,6</b>
<b>B. Appuyer les jeunes ruraux (F&amp;H) à générer des revenus décents kd</b>																
Appuyer les jeunes ruraux (F&H) à choisir leur trajectoire professionnelle et à accéder à des services non financiers adaptés	1 127,0	1 938,5	2 308,7	2 698,9	2 571,9	1 934,7	1 045,2	13 624,9	1 894,1	3 258,0	3 880,1	4 536,0	4 322,5	3 251,6	1 756,6	22 888,9
Promouvoir l'accès des jeunes ruraux à des services financiers adaptés le	3 258,8	4 921,1	2 905,7	2 978,5	3 055,9	3 135,4	3 216,9	23 472,3	5 477,0	8 270,6	4 883,5	5 005,9	5 136,0	5 289,5	5 406,5	39 449,2
<b>Subtotal</b>	<b>4 385,8</b>	<b>6 859,6</b>	<b>5 214,3</b>	<b>5 677,4</b>	<b>5 627,8</b>	<b>5 070,1</b>	<b>4 262,1</b>	<b>37 097,1</b>	<b>7 371,1</b>	<b>11 528,7</b>	<b>8 763,6</b>	<b>9 541,9</b>	<b>9 458,5</b>	<b>8 521,2</b>	<b>7 163,1</b>	<b>62 338,1</b>
<b>C. Coordination et gestion du projet</b>	<b>1 710,3</b>	<b>1 092,2</b>	<b>1 102,1</b>	<b>1 180,4</b>	<b>1 309,6</b>	<b>1 096,7</b>	<b>1 183,5</b>	<b>8 674,7</b>	<b>2 874,4</b>	<b>1 835,5</b>	<b>1 852,2</b>	<b>1 983,9</b>	<b>2 200,9</b>	<b>1 843,1</b>	<b>1 989,1</b>	<b>14 579,3</b>
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>6 857,8</b>	<b>11 188,8</b>	<b>9 883,0</b>	<b>10 020,6</b>	<b>9 833,1</b>	<b>6 258,5</b>	<b>5 458,4</b>	<b>59 500,0</b>	<b>11 525,8</b>	<b>18 804,6</b>	<b>16 610,1</b>	<b>16 841,3</b>	<b>16 526,1</b>	<b>10 518,4</b>	<b>9 173,7</b>	<b>100 000,0</b>

la à la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes ruraux

lb pour la formation et l'insertion économique des jeunes ruraux

lc pour les jeunes mises en exploitation et gérées de façon durable

kd par un accès durable à des services financiers et non financiers, adaptés à leurs besoins et aux exigences du marché

le jeunes filles et jeunes hommes

Tableau n° 6 : Coût par catégorie de dépense et par an

REPUBLIQUE DU MALI  
PROJET DE FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION ET  
ENTREPRENEURIAT DES JEUNES RURAUX DEUXIEME PHASE (FER - II)  
Expenditure Accounts by Years – Totals Including Contingencies

	Totals Including Contingencies (FCFA Million)								Totals Including Contingencies (US\$ '000)							
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
<b>I. Investment Costs</b>																
A. Génie civil / rural	325,0	1 937,5	2 583,6	2 490,2	2 231,1	-	-	9 567,4	546,2	3 256,4	4 342,2	4 185,2	3 749,7	-	-	16 079,7
B. Fonds de garantie	514,1	1 062,2	23,5	24,1	24,7	25,3	26,0	1 699,9	864,0	1 785,2	39,4	40,5	41,5	42,6	43,7	2 856,9
C. Fonds de refinancement	516,6	1 060,1	21,3	21,9	22,5	23,0	23,6	1 689,1	868,3	1 781,7	35,8	36,8	37,7	38,7	39,7	2 838,8
D. Equipement et matériel	260,0	812,0	683,0	364,4	371,7	-	-	2 491,2	437,0	1 364,7	1 147,9	612,5	624,7	-	-	4 186,8
E. Véhicule	462,7	-	-	-	222,6	-	-	685,3	777,6	-	-	-	374,1	-	-	1 151,7
F. Subventions à coût partagé	2 144,6	2 785,8	2 858,3	2 927,1	3 003,2	3 081,3	3 161,4	19 961,8	3 604,4	4 682,1	4 803,8	4 919,5	5 047,4	5 178,7	5 313,3	33 549,3
G. Service de consultant	352,6	111,8	99,8	86,6	19,6	20,0	95,1	787,6	592,7	187,9	148,9	32,9	33,7	159,8	1 323,6	
H. Service de non consultant	192,1	499,4	542,8	628,4	422,5	152,4	74,9	2 512,4	322,9	839,3	912,3	1 056,1	710,1	256,1	125,9	4 222,5
I. Formation, information, sensibilisation	1 098,9	1 934,7	2 086,8	2 478,4	2 492,8	1 908,2	1 016,6	13 016,4	1 847,0	3 251,6	3 507,2	4 165,4	4 189,5	3 207,1	1 708,6	21 876,3
J. Atelier, séminaire	83,8	55,2	30,5	20,2	20,7	21,2	7,9	239,4	140,8	92,7	51,3	33,9	34,7	35,6	13,3	402,4
<b>Total Investment Costs</b>	<b>5 950,5</b>	<b>10 258,7</b>	<b>8 929,6</b>	<b>9 043,3</b>	<b>8 831,2</b>	<b>5 231,5</b>	<b>4 405,6</b>	<b>52 650,4</b>	<b>10 000,9</b>	<b>17 241,5</b>	<b>15 007,7</b>	<b>15 198,7</b>	<b>14 842,4</b>	<b>8 792,4</b>	<b>7 404,4</b>	<b>88 488,1</b>
<b>II. Recurrent Costs</b>																
A. Frais du personnel	755,5	774,7	794,3	814,4	835,1	856,2	877,9	5 708,1	1 269,8	1 301,9	1 334,9	1 368,8	1 403,5	1 439,0	1 475,5	9 583,4
B. Fonctionnement du projet	151,8	155,4	159,1	162,9	166,8	170,7	174,8	1 141,5	255,1	261,2	267,4	273,8	280,3	287,0	293,8	1 918,5
<b>Total Recurrent Costs</b>	<b>907,3</b>	<b>930,1</b>	<b>953,4</b>	<b>977,3</b>	<b>1 001,8</b>	<b>1 027,0</b>	<b>1 052,8</b>	<b>6 849,6</b>	<b>1 524,9</b>	<b>1 563,1</b>	<b>1 602,3</b>	<b>1 642,5</b>	<b>1 683,8</b>	<b>1 726,0</b>	<b>1 769,3</b>	<b>11 512,0</b>
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>6 857,8</b>	<b>11 188,8</b>	<b>9 883,0</b>	<b>10 020,6</b>	<b>9 833,1</b>	<b>6 258,5</b>	<b>5 458,4</b>	<b>59 500,0</b>	<b>11 525,8</b>	<b>18 804,6</b>	<b>16 610,1</b>	<b>16 841,3</b>	<b>16 526,1</b>	<b>10 518,4</b>	<b>9 173,7</b>	<b>100 000,0</b>

Tableau n° 7 : Coût d'investissement et récurrents par financier et par année

REPUBLIQUE DU MALI  
PROJET DE FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION ET  
ENTREPRENEURIAT DES JEUNES RURAUX DEUXIEME PHASE (FER - II)  
Financing of Investment/Recurrent Costs and Financial Charges by Year

	Financing (FCFA Million)								Financing (US\$ '000)							
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
<b>I. Investment Costs</b>																
The Government	445,6	783,6	867,7	723,1	718,9	31,0	30,6	3 600,4	749,0	1 316,9	1 458,3	1 215,2	1 208,2	52,2	51,4	6 051,2
Bénéficiaires	309,6	519,4	586,0	586,4	572,8	383,7	393,6	3 351,7	520,4	873,0	985,0	985,6	962,7	644,8	661,6	5 633,1
Co-financiers	-	-	27,4	5 948,5	6 776,5	4 033,9	3 178,1	19 964,4	-	-	46,0	9 997,5	11 389,0	6 779,7	5 341,4	33 553,6
FIDA PRET Super Concessionnel	2 590,2	5 309,9	5 291,7	1 041,5	-	-	-	14 233,3	4 353,3	8 924,3	8 893,6	1 750,5	-	-	-	23 921,6
FIDA PRET Concessionnel	1 360,6	1 995,5	463,7	-	-	-	-	3 819,8	2 286,8	3 353,8	779,3	-	-	-	-	6 419,8
FIDA PRET Commercial	765,4	943,8	968,3	-	-	-	-	2 677,5	1 286,5	1 586,2	1 627,4	-	-	-	-	4 500,0
SFD	479,0	706,5	724,9	743,7	763,1	782,9	803,2	5 003,3	805,0	1 187,4	1 218,3	1 249,9	1 282,4	1 315,8	1 350,0	8 408,8
<b>Total Investment Costs</b>	<b>5 950,5</b>	<b>10 258,7</b>	<b>8 929,6</b>	<b>9 043,3</b>	<b>8 831,2</b>	<b>5 231,5</b>	<b>4 405,6</b>	<b>52 650,4</b>	<b>10 000,9</b>	<b>17 241,5</b>	<b>15 007,7</b>	<b>15 198,7</b>	<b>14 842,4</b>	<b>8 792,4</b>	<b>7 404,4</b>	<b>88 488,1</b>
<b>II. Recurrent Costs</b>																
The Government	102,9	105,4	108,1	110,8	113,5	116,4	119,3	776,3	172,9	177,2	181,6	186,2	190,8	195,6	200,4	1 304,7
Bénéficiaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Co-financiers	-	-	-	866,5	888,3	910,6	933,5	3 599,0	-	-	-	1 456,4	1 493,0	1 530,5	1 568,9	6 046,7
FIDA PRET Super Concessionnel	711,5	729,4	747,7	-	-	-	-	2 188,7	1 195,9	1 225,9	1 256,7	-	-	-	-	3 678,5
FIDA PRET Concessionnel	92,9	95,2	97,6	-	-	-	-	285,7	156,1	160,0	164,0	-	-	-	-	480,1
FIDA PRET Commercial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SFD	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Recurrent Costs</b>	<b>907,3</b>	<b>930,1</b>	<b>953,4</b>	<b>977,3</b>	<b>1 001,8</b>	<b>1 027,0</b>	<b>1 052,8</b>	<b>6 849,6</b>	<b>1 524,9</b>	<b>1 563,1</b>	<b>1 602,3</b>	<b>1 642,5</b>	<b>1 683,8</b>	<b>1 726,0</b>	<b>1 769,3</b>	<b>11 512,0</b>
<b>III. Financial Charges</b>																
The Government	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bénéficiaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Co-financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FIDA PRET Super Concessionnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FIDA PRET Concessionnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FIDA PRET Commercial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SFD	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Financial Charges</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Financing of Costs</b>	<b>6 857,8</b>	<b>11 188,8</b>	<b>9 883,0</b>	<b>10 020,6</b>	<b>9 833,1</b>	<b>6 258,5</b>	<b>5 458,4</b>	<b>59 500,0</b>	<b>11 525,8</b>	<b>18 804,6</b>	<b>16 610,1</b>	<b>16 841,3</b>	<b>16 526,1</b>	<b>10 518,4</b>	<b>9 173,7</b>	<b>100 000,0</b>

Tableau n° 8 Décaissement par semestre

REPUBLIQUE DU MALI  
PROJET DE FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION ET  
ENTREPRENEURIAT DES JEUNES RURAUX DEUXIEME PHASE (FER - II)  
Disbursements by Semesters and Government Cash Flow

(FCFA Million)										(US\$ '000)										
Financing Available						Costs to be Financed				Financing Available						Costs to be Financed				
FIDA PRET						Project		The Government		FIDA PRET						Project		The Government		
Bénéficiaires	Co-financiers	Concessionnel	Concessionnel	Commercial	SFD	Project	Cash Flow	Cumulative	Bénéficiaires	Co-financiers	Concessionnel	Concessionnel	Commercial	SFD	Project	Cash Flow	Cumulative			
Amount	Amount	Amount	Amount	Amount	Amount	Total	Costs	Cash Flow	Amount	Amount	Amount	Amount	Amount	Amount	Total	Costs	Cash Flow			
154,8	-	1 650,9	726,8	382,7	239,5	3 154,7	3 428,9	-274,3	-274,3	260,2	-	2 774,6	1 221,4	643,2	402,5	5 301,9	5 782,9	-460,9	-460,9	
154,8	-	1 650,9	726,8	382,7	239,5	3 154,7	3 428,9	-274,3	-548,5	260,2	-	2 774,6	1 221,4	643,2	402,5	5 301,9	5 782,9	-460,9	-921,9	
259,7	-	3 019,7	1 045,4	471,9	353,3	5 149,9	5 594,4	-444,5	-993,0	436,5	-	5 075,1	1 756,9	793,1	593,7	8 655,3	9 402,3	-747,1	-1 668,9	
259,7	-	3 019,7	1 045,4	471,9	353,3	5 149,9	5 594,4	-444,5	-1 437,5	436,5	-	5 075,1	1 756,9	793,1	593,7	8 655,3	9 402,3	-747,1	-2 416,0	
293,0	13,7	3 019,7	280,6	484,2	362,4	4 453,6	4 941,5	-487,9	-1 925,4	492,5	23,0	5 075,1	471,6	813,7	609,1	7 485,1	8 305,0	-819,9	-3 235,9	
293,0	13,7	3 019,7	280,6	484,2	362,4	4 453,6	4 941,5	-487,9	-2 413,2	492,5	23,0	5 075,1	471,6	813,7	609,1	7 485,1	8 305,0	-819,9	-4 055,9	
293,2	3 407,5	520,8	-	-	371,9	4 593,4	5 010,3	-416,9	-2 830,1	492,8	5 726,9	875,2	-	-	625,0	7 719,9	8 420,6	-700,7	-4 756,5	
293,2	3 407,5	520,8	-	-	371,9	4 593,4	5 010,3	-416,9	-3 247,1	492,8	5 726,9	875,2	-	-	625,0	7 719,9	8 420,6	-700,7	-5 457,2	
286,4	3 832,4	-	-	-	381,5	4 500,3	4 916,5	-416,2	-3 663,3	481,3	6 441,0	-	-	-	641,2	7 563,6	8 263,1	-699,5	-6 156,7	
286,4	3 832,4	-	-	-	381,5	4 500,3	4 916,5	-416,2	-4 079,5	481,3	6 441,0	-	-	-	641,2	7 563,6	8 263,1	-699,5	-6 856,2	
191,8	2 472,3	-	-	-	391,4	3 055,5	3 129,2	-73,7	-4 153,2	322,4	4 155,1	-	-	-	657,9	5 135,4	5 259,2	-123,9	-6 980,1	
191,8	2 472,3	-	-	-	391,4	3 055,5	3 129,2	-73,7	-4 226,9	322,4	4 155,1	-	-	-	657,9	5 135,4	5 259,2	-123,9	-7 104,0	
196,8	2 055,8	-	-	-	401,6	2 654,3	2 729,2	-74,9	-4 301,8	330,8	3 455,1	-	-	-	675,0	4 460,9	4 586,9	-125,9	-7 229,9	
196,8	2 055,8	-	-	-	401,6	2 654,3	2 729,2	-74,9	-4 376,7	330,8	3 455,1	-	-	-	675,0	4 460,9	4 586,9	-125,9	-7 355,8	
<b>Total</b>	3 351,7	23 563,3	16 422,0	4 105,5	2 677,5	5 003,3	55 123,3	59 500,0	-4 376,7	-4 376,7	5 633,1	39 602,3	27 600,0	6 900,0	4 500,0	8 408,8	92 644,2	100 000,0	-7 355,8	-7 355,8

17. Coût détaillé des composantes et activités . Cinq (05) tableaux de coûts détaillés correspondant chacun à une sous-composante ont été générés par le programme Costab. Ils sont repris ci-après.

Tableau n° 9 coûts de la sous-composante « Renforcement de la capacité institutionnelle des agences nationales, ... »





REPUBLIQUE DU MALI  
PROJET DE FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION ET  
ENTREPRENEURAT DES JEUNES RURAUX DEUXIEME PHASE (FER - II)  
Table 1.1.3. Renforcer les capacités des organisations fédératives des jeunes et des femmes ruraux et autres fédérations et agences similaires, ainsi que leurs démandements à la base.  
Detailed Costs

Unit	Quantities								Unit Cost (FCFA Million)	Base Cost (FCFA Million)								Totals Including Contingencies (US\$ '000)								
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	
<b>I. Investment Costs</b>																										
<b>A. Diagnostics et plans de renforcement de capacités</b>																										
Expertise nationale (a)	pers.mois	6	2	-	-	-	-	-	8	1.2	7.2	2.4	-	-	-	-	9.6	12.2	4.2	-	-	-	-	-	-	16.4
Expertise internationale (b)	pers.mois	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Subtotal</b>											7.2	2.4	-	-	-	-	9.6	12.2	4.2	-	-	-	-	-	-	16.4
<b>B. Réalisation de(s) plans de renforcement des capacités</b>																										
<b>1. Expertise (c)</b>																										
Nationale	pers.mois	6.2	-	-	-	-	-	-	6.2	1.2	7.4	-	-	-	-	-	7.4	12.7	-	-	-	-	-	-	-	12.7
Internationale (d)	pers.mois	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Subtotal</b>											7.4	-	-	-	-	-	7.4	12.7	-	-	-	-	-	-	-	12.7
<b>2. Formations (e)</b>																										
Au Mali	pers	40	40	-	-	-	-	-	80	0.9	36.0	36.0	-	-	-	-	72.0	62.5	64.1	-	-	-	-	-	-	126.5
A l'étranger (f)	pers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Subtotal</b>											36.0	36.0	-	-	-	-	72.0	62.5	64.1	-	-	-	-	-	-	126.5
<b>3. Matériel roulant</b>																										
Véhicule tout terrain	nombre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Motos (g)	nombre	5	-	-	-	-	-	-	5	0.9	4.5	-	-	-	-	-	4.5	7.6	-	-	-	-	-	-	-	7.6
<b>Subtotal</b>											4.5	-	-	-	-	-	4.5	7.6	-	-	-	-	-	-	-	7.6
<b>4. Coûts de projet (région pilote) (h)</b>																										
<b>Subtotal</b>											1.2	21.6	43.2	21.6	-	-	86.4	39.5	76.9	39.4	-	-	-	-	-	153.8
<b>5. Matériel informatique et de reprographie (CT, CDR et BCFP)</b>																										
Serveurs (i)	nombre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ordinateurs de bureau	nombre	12	-	-	-	-	-	-	12	0.78	9.4	-	-	-	-	-	9.4	15.9	-	-	-	-	-	-	-	15.9
Ordinateurs portables	nombre	4	-	-	-	-	-	-	4	0.78	3.1	-	-	-	-	-	3.1	5.3	-	-	-	-	-	-	-	5.3
Tablettes	nombre	20	-	-	-	-	-	-	20	0.19	3.8	-	-	-	-	-	3.8	6.5	-	-	-	-	-	-	-	6.5
Imprimantes (multifonctions)	nombre	12	-	-	-	-	-	-	12	0.18	2.2	-	-	-	-	-	2.2	3.7	-	-	-	-	-	-	-	3.7
Photocopieurs	nombre	4	-	-	-	-	-	-	4	0.9	3.6	-	-	-	-	-	3.6	6.1	-	-	-	-	-	-	-	6.1
Ordinateurs	nombre	12	-	-	-	-	-	-	12	0.18	2.2	-	-	-	-	-	2.2	3.7	-	-	-	-	-	-	-	3.7
Autres	nombre	36	-	-	-	-	-	-	36	0.03	1.1	-	-	-	-	-	1.1	1.8	-	-	-	-	-	-	-	1.8
<b>Subtotal</b>											25.1	-	-	-	-	-	25.1	42.6	-	-	-	-	-	-	-	42.6
<b>6. Missions de suivi des activités sur le terrain (j)</b>																										
<b>Subtotal</b>											0.05	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	14.0	3.5	3.5	3.5	3.7	3.8	3.9	4.0	28.2
<b>Total</b>											103.8	83.6	21.6	2.0	2.0	2.0	2.0	219.0	176.6	148.7	43.0	3.7	3.8	3.9	4.0	385.8

la 2 experts par OPF; 1 OPF par région et 4 régions, 1 mois de formation  
 (a) PM  
 (b) 4 OPF dans 4 régions x 2 experts x 1 mois  
 (c) PM  
 (d) 4 x 20 p x 4 OPF x 0,25 mois  
 (e) PM  
 (f) 1000 par Centre; 5 centres dans 4 régions  
 (g) 3 cadres x 24 mois  
 (h) PM  
 (i) 2 personnes x 1 missions de 5 jours par trimestre pendant 7 années

Tableau n° 12 : Réaliser les infrastructures agrégatives résilientes de production, de transformation et de commercialisation au profit des jeunes

REPUBLIQUE DU MALI  
PROJET DE FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION ET  
ENTREPRENEURAT DES JEUNES RURAUX DEUXIEME PHASE (FER - II)  
Table 1.2.1. Réaliser les infrastructures agrégatives résilientes de production, de transformation et de commercialisation au profit des jeunes. (a)  
Detailed Costs

Unit	Quantities								Unit Cost (FCFA Million)	Base Cost (FCFA Million)								Base Cost (US\$ '000)								
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	
<b>I. Investment Costs</b>																										
<b>A. Installation des infrastructures agrégatives de production</b>																										
Périmètre maraîcher	ha	-	10	25	25	20	-	80	14.7	-	147.0	367.5	367.5	294.0	-	-	1176.0	-	247.1	617.6	617.6	494.1	-	-	-	1975.5
Périmètre rizicole	ha	-	5	10	6	5	-	26	10	-	50.0	100.0	60.0	50.0	-	-	260.0	-	84.0	168.1	100.8	84.0	-	-	-	437.0
Périmètre aquacole	ha	-	5	6	5	5	-	21	97.2	-	486.0	583.2	486.0	486.0	-	-	2041.2	-	816.8	980.2	816.8	816.8	-	-	-	3430.6
Périmètre d'embouche	ha	-	10	25	25	20	-	80	38	-	380.0	950.0	950.0	760.0	-	-	3040.0	-	638.7	1596.6	1596.6	1277.3	-	-	-	5109.2
Centres artisans	nombre	-	1	1	1	1	-	4	315	-	315.0	315.0	315.0	-	-	1260.0	-	529.4	529.4	529.4	529.4	-	-	-	2117.6	
<b>Subtotal</b>											1378.0	2315.7	2178.5	1935.0	-	-	7777.2	-	2316.0	3891.9	3661.3	3201.7	-	-	-	13707.9
<b>B. Installation des infrastructures agrégatives de transformation de produits</b>																										
Transformation de produits maraîchers	nombre	-	2	2	2	2	-	8	75	-	150.0	150.0	150.0	150.0	-	-	600.0	-	252.1	252.1	252.1	252.1	-	-	-	1008.4
Transformation de riz	unité	-	1	2	1	1	-	5	150	-	150.0	300.0	150.0	150.0	-	-	750.0	-	252.1	504.2	252.1	252.1	-	-	-	1260.5
Transformation de poissons	unité	-	1	2	1	1	-	5	40	-	40.0	80.0	40.0	40.0	-	-	200.0	-	67.2	134.5	67.2	67.2	-	-	-	336.1
<b>Total</b>											1718.0	2845.7	2518.5	2245.0	-	-	9327.2	-	2867.4	4782.7	4232.8	3773.1	-	-	-	15676.0

la qui seront mises en exploitation et gérées de façon durable

Tableau n° 13 Promouvoir des arrangements institutionnels inclusifs pour les jeunes ruraux, pour l'exploitation durable des infrastructures agrégatives réalisées

REPUBLIQUE DU MALI  
PROJET DE FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION ET  
ENTREPRENEURAT DES JEUNES RURAUX DEUXIEME PHASE (FER - II)  
Table 1.2.2. Promouvoir des arrangements institutionnels inclusifs pour les jeunes ruraux, pour l'exploitation durable des infrastructures agrégatives réalisées  
Detailed Costs

Unit	Quantities								Unit Cost (FCFA Million)	Base Cost (FCFA Million)								Totals Including Contingencies (US\$ '000)								
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	
<b>I. Investment Costs</b>																										
<b>A. Coordination et animation de l'activité (a)</b>																										
forfait											17.9	41.6	41.7	41.6	17.9	8.9	8.9	178.5	30.4	72.5	74.3	76.0	33.4	17.1	17.5	321.1
<b>Total</b>											17.9	41.6	41.7	41.6	17.9	8.9	8.9	178.5	30.4	72.5	74.3	76.0	33.4	17.1	17.5	321.1

la 15% du coût de l'opérateur de facilitation de l'agrégation

Tableau n° 14 Cibler les jeunes ruraux et leur fournir des services d'orientation et de conseil

REPUBLIQUE DU MALI  
PROJET DE FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION ET  
ENTREPRENEURAT DES JEUNES RURAUX DEUXIEME PHASE (FER - II)  
Table 2.1.1. Coût des jeunes ruraux et le budget des services d'insertion et de suivi  
Detailed Costs

Unit	Quantities										Unit Cost (FCFA Million)	Base Cost (FCFA Million)										Totals Including Contingencies (US\$ '000)														
	2023		2024		2025		2026		2027			2028		2029		Total		2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029		Total				
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	2023	2024		2025	2026	2027	2028	2029	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total			
<b>I. Investment Costs</b>																																				
<b>A. Identification des opportunités de formation et d'insertion professionnelle</b>																																				
Espaces nationaux																																				
Espaces internationaux																																				
<b>Subtotal</b>																																				
<b>B. Collège et orientation des jeunes</b>																																				
jeunes orientés																																				
<b>Subtotal</b>																																				
<b>C. Amélioration de l'état nutritionnel des ménages dans la zone du projet</b>																																				
<b>I. Nutrition</b>																																				
Établir la situation de référence de l'état de la malnutrition et élaborer un plan d'action nutritionnel																																				
Mettre en œuvre le Plan d'action Nutrition																																				
Suivre les résultats et capitaliser l'expérience et les bonnes pratiques																																				
<b>Subtotal</b>																																				
<b>II. Diversification alimentaire/nutrition des produits locaux</b>																																				
1. Formation																																				
2. Diversification alimentaire/nutrition des produits locaux																																				
<b>Subtotal</b>																																				
<b>D. Insertion socio-économique des jeunes en situation de handicap (SR-JSH)</b>																																				
Realiser l'état des lieux/évaluation des JSH et élaborer un Plan d'action (SR-JSH)																																				
Mettre en œuvre le Plan d'action (SR-JSH)																																				
Évaluer les résultats et capitaliser l'expérience et les bonnes pratiques de l'FER en matière de SR-JSH																																				
<b>Subtotal</b>																																				
<b>E. Genre, éthique et inclusion sociale</b>																																				
Étude de éthique et éthique, préjudicement																																				
Activités d'éthique, éducation des jeunes et de chaînes des sites des infrastructures agricoles																																				
Élaborer le Strategic Genre, éthique et inclusion sociale, et son Plan d'action																																				
Opérationnaliser le plan d'action																																				
Évaluer les résultats et capitaliser l'expérience et les bonnes pratiques de l'FER 2 en matière de Genre																																				
<b>Subtotal</b>																																				
<b>Total</b>																																				

Tableau n° 15 Fournir aux jeunes ruraux des services appropriés de formation et de création d'entreprises avec un suivi dégressif

REPUBLIQUE DU MALI  
PROJET DE FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION ET  
ENTREPRENEURAT DES JEUNES RURAUX DEUXIEME PHASE (FER - II)  
Table 2.1.2. Fourir aux jeunes ruraux des services appropriés de formation et de création d'entreprises avec un suivi dégressif  
Detailed Costs

Unit	Quantities										Unit Cost (FCFA Million)	Base Cost (FCFA Million)										Totals Including Contingencies (US\$ '000)														
	2023		2024		2025		2026		2027			2028		2029		Total		2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029		Total				
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	2023	2024		2025	2026	2027	2028	2029	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total			
<b>I. Investment Costs</b>																																				
<b>A. Services de formation professionnelle et technique</b>																																				
Parcours 1 jeunes formés CFP																																				
Parcours 2 jeunes formés MFP																																				
Parcours 3 jeunes formés MFP																																				
Parcours 4 jeunes formés CFP																																				
<b>Subtotal</b>																																				
<b>B. Services d'alphabétisation fonctionnelle</b>																																				
Parcours 1 alphabète formé																																				
Parcours 2 alphabète formé																																				
<b>Subtotal</b>																																				
<b>C. Services de formation entrepreneuriales</b>																																				
Parcours 1 + parcours 2 jeunes promoteurs																																				
Parcours 3 + parcours 4 jeunes promoteurs																																				
<b>Subtotal</b>																																				
<b>D. Services d'accompagnement coaching</b>																																				
Parcours 1 + parcours 2 jeunes promoteurs																																				
Parcours 3 + parcours 4 jeunes promoteurs MER																																				
<b>Subtotal</b>																																				
E. Missions de suivi des activités sur le terrain																																				
<b>Total</b>																																				

la AGRIP-HIT

Tableau n° 16 : Intégrer les jeunes ruraux formés dans des chaînes de valeur agricoles et non agricoles

REPUBLIQUE DU MALI  
PROJET DE FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION ET  
ENTREPRENEURAT DES JEUNES RURAUX DEUXIEME PHASE (FER - II)  
Table 2.1.3. Intégrer les jeunes ruraux formés dans des chaînes de valeur agricoles et non agricoles  
Detailed Costs

Unit	Quantities										Unit Cost (FCFA Million)	Base Cost (FCFA Million)										Totals Including Contingencies (US\$ '000)														
	2023		2024		2025		2026		2027			2028		2029		Total		2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029		Total				
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	2023	2024		2025	2026	2027	2028	2029	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total			
<b>I. Investment Costs</b>																																				
<b>A. Coopération de la mise en place et de l'exploitation des entreprises à Total</b>																																				
forfait																																				
<b>Total</b>																																				

la 85% du coût de l'Opérateur de facilitation de l'agriculture

Tableau n° 17 : Établir des mécanismes durables de partage des risques et de financement des jeunes ruraux

REPUBLIQUE DU MALI  
PROJET DE FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION ET  
ENTREPRENEURAT DES JEUNES RURAUX DEUXIEME PHASE (FER - II)  
Table 2.2.1. Établir des mécanismes durables de partage des risques et de financement des jeunes ruraux  
Detailed Costs

Unit	Quantities										Unit Cost (FCFA Million)	Base Cost (FCFA Million)										Totals Including Contingencies (US\$ '000)														
	2023		2024		2025		2026		2027			2028		2029		Total		2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029		Total				
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	2023	2024		2025	2026	2027	2028	2029	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total			
<b>I. Investment Costs</b>																																				
<b>A. Fonds de garantie Financière Durable (FGFD) II</b>																																				
Abonnement du FGFD																																				
Frais de gestion par FGFD																																				
<b>Subtotal</b>																																				
<b>B. Fonds de Renforcement des SFD (FR) II</b>																																				
Abonnement du FR																																				
Frais de gestion par MEREF-SFD																																				
<b>Subtotal</b>																																				
<b>C. Étude sur offre et demande des produits financiers</b>																																				
Développement des activités non agricoles																																				
Développement des chaînes de valeur agricoles																																				
<b>Subtotal</b>																																				
<b>D. Développement et mise en place des produits financiers par SFD</b>																																				
Microfinancing et restructuration																																				
Produits financiers adaptés aux activités des jeunes femmes																																				
Produits financiers adaptés aux activités des jeunes hommes																																				
Digitalisation des services financiers offerts par les SFD																																				
<b>Subtotal</b>																																				
<b>E. Recrutement de services financiers des usagers</b>																																				
<b>Total</b>																																				

la jeunes filles et jeunes hommes

la fonds appuiera un levier de 2 soit 1FCFA FG couvrant 2 FCFA de crédits

la On suppose que les SFD se font refinancer à 40% du montant de crédits accordés aux jeunes

Tableau n° 18 : Promouvoir l'accès des jeunes ruraux aux services financiers

REPUBLIQUE DU MALI  
PROJET DE FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION ET  
ENTREPRENEURAT DES JEUNES RURAUX DEUXIEME PHASE (FER - II)  
Table 2.2.2. Promouvoir l'accès des jeunes ruraux aux services financiers  
Detailed Costs

Unit	Quantities										Unit Cost (FCFA Million)	Base Cost (FCFA Million)										Totals Including Contingencies (US\$ '000)														
	2023		2024		2025		2026		2027			2028		2029		Total		2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029		Total				
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	2023	2024		2025	2026	2027	2028	2029	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total			
<b>I. Investment Costs</b>																																				
<b>A. Apport des jeunes ruraux au financement de leurs initiatives économiques</b>																																				
AGR																																				
MER																																				
Infrastructures agricoles																																				
<b>Subtotal</b>																																				
<b>B. Contribution du projet au financement des initiatives économiques des jeunes</b>																																				
AGR																																				
MER																																				
Infrastructures agricoles																																				
<b>Subtotal</b>																																				
<b>C. Crédits accordés aux jeunes entrepreneurs par SFD</b>																																				
AGR																																				
MER																																				
Infrastructures agricoles																																				
<b>Subtotal</b>																																				
<b>Total</b>																																				

la jeunes filles et jeunes hommes



cohérence du Projet, de ses PTBA avec la stratégie de développement économique régionale, (4) veiller à une cohérence dans les approches de mise en œuvre des différents projets et maximiser les complémentarités et synergies entre eux; (5) informer toutes les parties prenantes sur l'exécution du Projet, discuter les rapports d'évaluation, enquêtes d'impact et rapports de supervision du projet pour améliorer progressivement sa mise en œuvre; et (iv) constituer un forum d'échanges sur les expériences et les actions à mener.

#### 1.4.1 Unités de coordination

**22. Unité Nationale de coordination nationale (UNC).** Le Ministère de tutelle mettra en place l'UNC, laquelle disposera de l'autonomie de gestion, et sera chargée de la mise en œuvre du Projet : (1) gestion des ressources et patrimoine ; (2) gestion du personnel ; (3) gestion des contrats de partenariat et d'exécution. L'UNC assurera les relations avec la tutelle ainsi que le Ministère en charge de l'économie, agissant au nom de l'Emprunteur (le Gouvernement malien). Elle organisera les missions de supervision et de revue, et veillera aux relations avec les autres Projets financés par le FIDA ou d'autres partenaires techniques et financiers. En ce qui concerne, la gestion opérationnelle, l'UNC accomplira les tâches ci-après : (1) l'élaboration du Programme de travail et budget annuel (PTBA) ; (2) le suivi-évaluation des activités des PTBA; (3) la préparation, en concertation avec les services techniques concernés, des dossiers d'appel d'offres des travaux, des fournitures et des services et la passation des marchés; (4) le suivi technique et budgétaire des activités et des résultats ; (5) la préparation des rapports trimestriels et annuels d'activités, ainsi que la gestion des connaissances et des savoirs ;(6) la coordination des actions transversales du Projet (formation, études, missions, etc.); (7) l'organisation de la circulation de l'information entre les différents partenaires concernés (services techniques, opérateurs privés, société civile, etc.); (8) l'assistance, l'appui technique, le suivi des unités de coordination régionales du Projet dans la mise en œuvre des différentes activités ; (9) le contrôle de la qualité des réalisations et de la performance des prestataires de service (ONG, acteurs privés, fédérations de producteurs), (10) le suivi de la mise en œuvre des orientations instruites par le Comité national de pilotage, la mise en cohérence et la coordination avec les autres projets financés par le FIDA et les partenaires techniques et financiers au niveau national ; et (11) la conduite de la phase d'achèvement du projet.

**23.** L'UNC sera composée par : (1) coordinateur national, (2) un expert en promotion de l'emploi des jeunes ruraux, (3) un expert en formation professionnelle ; (4) une spécialiste genre ; (5) un ingénieur en génie rural ; (6) un spécialiste en finance rurale ; (7) un responsable du Suivi/Évaluation assisté par (8) un spécialiste en gestion des savoirs et communication ; (9) un responsable administratif et financier ; (10) un spécialiste en passation des marchés ; (11) un assistant administratif ; (12) un comptable ; et (13) trois chauffeurs. Selon les besoins, l'UNC fera périodiquement recours aux prestations de spécialistes en nutrition et gestion environnementale.

**24. Unités régionale de coordination (URC).** Dans chaque région d'intervention, une UCR sera installée au sein du Conseil Régional. Sous la coordination de l'UNC, les URC, , disposeront d'une autonomie de gestion administrative et financière et auront pour mandat : (1) la coordination du projet à l'échelle régionale ; (2) les liens avec le Conseil régional et l'Administration déconcentrée ; (3) la coordination, la passation des marchés locaux ; (4) l'évaluation des contrats de performance avec les prestataires de services locaux, (5) le suivi rapproché des activités mises en œuvre dans le cadre du projet par les différents acteurs (OP<sup>2</sup>, ONG, services publics déconcentrés, prestataires privés). L'URC sera constituée d'un coordinateur régional qui sera assisté par un spécialiste en formation professionnelle ; un spécialiste de l'insertion économique des jeunes ruraux, un assistant en suivi évaluation, un comptable, un assistant administratif et deux chauffeurs. L'équipe de conseillers techniques du conseil régional participera, en collaboration avec l'URC, à l'élaboration du PTBA, afin de développer la relation entre le PTBA et le plan annuel

<sup>2</sup> Groupements de producteurs, coopératives, leurs unions et faïtières.

d'activités du conseil régional qui est attendant à la stratégie régionale développement économique de la région.

25. Le PTBA est examiné et (validé) par le comité régional de concertation (CRC) mis en place par le conseil régional et présidé par le Président du Conseil régional. Cette étape importante permettra une implication des acteurs élus de la région dans la planification des activités du Projet. La mise en œuvre des activités du projet au niveau de la Région sera sous la responsabilité de l'UCR qui travaillera en étroite collaboration avec les conseillers techniques du Conseil régional notamment les conseillers en formation professionnelle et en développement économique régional. Le projet apportera un appui institutionnel au CRC, notamment le renforcement des capacités des conseillers techniques du Conseil Régional pour faciliter leur participation à la mise en œuvre du Projet et leur donner les capacités de pérenniser les acquis.

#### 1.4.2 Partenariats de mise en œuvre

26. FIER 2 travaillera selon le principe du faire-faire. L'UCN signera des contrats avec des opérateurs de ciblage et d'orientation des jeunes (OCO). Il s'agit des bureaux d'études et des ONG sélectionnés sur une base compétitive, mais aussi des organisations faitières des producteurs, des jeunes et des femmes, avec lesquels l'UNC pourra signer des contrats de partenariat stratégique. A cette fin, avec l'appui des centres de ressources, le Projet mettra en place un fichier restreint d'opérateurs et de prestataires compétents par région. Ce fichier sera établi dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt et sera mis à jour chaque deux ans. Dans les régions de démarrage, une liste indicative de partenaires potentiels de mise en œuvre sera établie en fonction du mandat envisagé et des capacités desdits partenaires à réaliser le mandat. Par ailleurs, l'UCN contractualisera un opérateur de facilitation de l'agrégation (OFA) disposant d'une expérience internationale en la matière, pour faciliter l'insertion des jeunes ruraux au sein de chaînes d'approvisionnement connectés aux marchés. La réalisation des infrastructures agrégatives résilientes sera confiée à des entreprises sélectionnées aussi sur une base compétitive. Le projet développera un partenariat avec les services techniques, pour la préparation des dossiers techniques et le suivi contrôle des travaux de génie civil (aménagement de périmètre, constructions, etc.), ainsi que pour la mise en œuvre des dispositifs de formation professionnelle, et l'accompagnement technique des jeunes bénéficiaires.

### 1.5 STRATEGIE D'INTERVENTION

#### 1.5.1 Principes d'intervention

27. FIER I a montré toute sa pertinence en termes de positionnement et de stratégie d'approche au bénéfice des jeunes ruraux. Un objectif de FIER II est d'atteindre davantage de jeunes en tirant toutes les leçons utiles de FIER I. Il s'agit de poursuivre l'appui institutionnel à l'environnement de formation professionnelle au Mali, et d'intensifier la mise en œuvre des AGR/MER des jeunes, avec le souci d'assurer la *durabilité* des interventions à travers l'installation et/ou le renforcement de capacités locales (notamment au niveau des OP locales, nationales et régionales), et d'améliorer l'*efficacité* à travers la revue des processus et l'agrégation des jeunes autour de projets collectifs. En s'appuyant sur les grandes modalités opérationnelles de FIER I, le projet devrait pouvoir démarrer sans délai et atteindre rapidement sa vitesse de croisière.

28. La stratégie d'intervention de FIER II repose sur les principes suivants :

- Les appuis financiers et non financiers, complémentaires et articulés entre eux, sont apportés aux jeunes dans le cadre de la réalisation d'un microprojet professionnel personnel ;
- Le projet vise à faciliter l'installation des jeunes bénéficiaires dans des métiers porteurs et des activités économiquement rentables, qui leur permettent d'inscrire leur développement personnel dans la durée ;

- Le projet intervient en réponse à une demande d'appui éligible (sélection des candidats en fonction des profils) et pertinente (adéquation du microprojet personnel avec le profil du candidat et des opportunités des filières) ; l'expression de ces demandes est suscitée et accompagnée par le projet ;
- Les microprojets des jeunes sont construits avec les candidats bénéficiaires afin de s'assurer de leur engagement personnel ; dans le même esprit, une contribution au financement du microprojet leur sera également demandée (en nature la plupart du temps) ;
- FIER II s'appuie sur les opportunités locales à tous les niveaux des chaînes de valeur à fort potentiel et facilite l'insertion économique des jeunes avec des appuis adaptés à leur âge, niveau d'éducation, expérience professionnelle antérieure, leur situation personnelle et leur choix de parcours professionnel ;
- De manière transversale, FIER 2 vise à renforcer la résilience des communautés et des systèmes agro-pastoraux face au changement climatique en promouvant les pratiques d'agriculture intelligente face au climat (ASC) et les technologies vertes ;
- La différenciation des appuis par tranches d'âge et selon le projet professionnel permet également d'adapter les réponses du projet aux besoins réels des jeunes ruraux en tenant compte de la diversité des situations personnelles, notamment celles des jeunes femmes ;
- Les appuis du projet sont basés sur le faire-faire qui valorise les capacités existantes des institutions locales, tant en matière de formation-insertion qu'en appui à l'entrepreneuriat rural. Dans le même temps, le projet investira dans le renforcement et le développement de ces capacités dans une perspective de durabilité du dispositif d'insertion, en ciblant en particulier les OP pour qu'elles jouent un plus grand rôle dans l'appui à leurs membres en matière de formation et d'appui-conseil.
- FIER II promouvra l'entrepreneuriat collaboratif des jeunes en mettant l'accent sur l'importance de la collaboration et de la complémentarité. Ainsi, le projet promouvra la combinaison des compétences, des savoir-faire, et des expériences des de jeunes individuels qui souhaitant démarrer une activité entrepreneuriale par grappes de villages, par secteurs, filières agricoles, et surtout par maillons d'une même chaîne de valeur agricole afin. Il s'agit d'atteindre un objectif commun en adoptant une responsabilité collective. Afin d'optimiser le mode de fonctionnement, des arrangements institutionnels novateurs (co-entreprises coopératives pilotant des sous-projets de chaînes d'approvisionnement) seront promus. Dans ce cadre, les expériences locales de succès de FIER I seront capitalisées. Par ailleurs, les jeunes champions locaux seront promus pour jouer le rôle de modèles/mentors afin d'inspirer et renforcer les capacités de leurs jeunes collègues et pour l'apprentissage continu et le partage des connaissances.
- L'intervention tiendra compte du contexte de fragilité au Mali, en intégrant notamment les considérations liées à la sécurité des biens et des personnes, dans le choix des zones d'intervention.

29. **La mise en œuvre de FIER II est prévue en deux phases.** La première de deux ans s'inscrit dans la continuité de FIER I et concernera les zones de concentration dans lesquelles le projet appuiera les jeunes déjà bénéficiaires de FIER I pour le développement de leur AGR/MER et les jeunes sélectionnés par FIER I mais qui n'ont pu être financés par manque de fonds. Au cours de ces deux années, le projet préparera la deuxième phase qui se déroulera sur 5 ans. Deux innovations majeures seront introduites lors de cette deuxième phase sur la zone d'extension : d'une part, la capacitation progressive des OP régionales pour qu'elles jouent un rôle prépondérant dans la facilitation et l'accompagnement des jeunes ; et d'autre part, la promotion de l'approche groupée qui sera progressivement introduite autour des infrastructures agrégatives, portée par la dynamique des sous-projets de chaînes d'approvisionnement pilotés par des agrégateurs.

Par ailleurs, les innovations institutionnelles promues seront propices pour porter des actions dans le domaine de la nutrition (sensibilisation, formation, diversification de la production...).

### 1.5.2 Ciblage économique et géographique

30. Le projet interviendra potentiellement dans toutes les régions du Mali. Cependant, pour éviter la dispersion des interventions, la zone d'intervention du projet sera réduite aux régions couvertes par le projet FIER 1. Il s'agira de la **Zone 1 appelée zone de concentration** qui comprendra les régions de Koulikoro, Sikasso, Kayes et Ségou et de la **zone 2 appelée Zone d'extension** qui sera constituée des régions de Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal. Ce choix tient compte des contraintes actuelles de fragilité et de sécurité, et de l'approche basée sur le regroupement de bassin de production/chaîne de valeur/RME. L'intervention du projet sera graduelle en commençant par la zone de concentration pour s'étendre progressivement vers la nouvelle zone, en utilisant des indicateurs qualitatifs (" déclencheurs ") liés aux infrastructures agrégatives de production et de transformation.

31. **Le ciblage géographique** dans la zone d'extension sera basé sur une identification participative des cercles prioritaires d'intervention dans les quatre régions avec les Conseils régionaux et les acteurs de la profession agricole et non agricole en rapport avec les activités pré et post récolte.

32. L'approche sera séquentielle avec un premier niveau de ciblage des infrastructures agrégatives constituées d'investissements structurants dans les bassins de production et un second niveau de ciblage des jeunes bénéficiaires au niveau des porteurs d'initiatives individuelles/privées et collectives, au sein des OP régionales et de base en place qui ont des initiatives planifiées/ en cours à consolider/valoriser/passé à l'échelle. Ainsi, le déploiement du ciblage se fera au cours des deux premières années dans la zone de FIER 1 (zone de concentration) et portera sur les mêmes cercles et villages. Ensuite l'étude qui identifiera les bassins de productions où seront installées les infrastructures agrégatives permettra de retenir les cercles (maximum 12) et les villages devant accueillir ces infrastructures, le principe étant d'assurer l'équité territoriale, tout évitant le saupoudrage et la dispersion des efforts.

33. **Le ciblage économique** se fera à travers une priorisation des activités économiques, accessibles aux jeunes ruraux, rentables et attractives pour eux tout. Il sera réalisé une évaluation du marché et des chaînes de valeur pour comprendre les segments à fort potentiel pour l'engagement des jeunes et les tendances du marché qui y sont liées, et pour identifier les opportunités commerciales innovantes et prometteuses les mieux adaptées aux jeunes. Le ciblage économique suivra une approche thématique selon les filières retenues et les chaînes de valeur qui seront exploitées. Il s'agira ainsi aussi bien dans la zone de concentration que celle d'extension, de consolider ou de développer les activités et filières suivantes : (i) les production végétales dont le maraichage et la riziculture (ii) la production animale, avec un accent sur l'embouche (iii) l'aquaculture (iv) l'artisanat, etc. Les interventions de FIER II dans ces filières permettront le développement et la consolidation d'activités pour les métiers connexes.

34. **Choix des sites des infrastructures** : dans la zone de consolidation, les villages sont pré-identifiés par les interventions précédentes de FIER 1 où les dispositifs de sensibilisation et d'enrôlement des jeunes a déjà été mis en place. Il s'agira de cibler de nouveaux jeunes porteurs d'initiatives au sein des aménagements (infrastructures) qui seront érigés dans les bassins de production. Ceci peut amener à travailler dans de nouveaux villages qui n'étaient pris en compte durant la première phase mais dont le choix obéira aux critères pertinents qui seront définis en rapport avec le potentiel de production et de création d'emplois pour les jeunes. Dans la zone d'extension, le ciblage des villages sera à la fois : (i) technique par la détermination des bassins de production et le repérage des sites potentiellement aménageables ; et (ii) social en prenant en considération le degré



de pauvreté ou de vulnérabilité de chaque zone mais aussi des jeunes et des réseaux de jeunes actifs dans le processus de production et des chaînes de valeurs.

### 1.5.3 Les parcours d'insertion

35. FIER 2 prévoit quatre parcours d'insertion définis comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Parcours	Cible	Formation requise	Dispositif institutionnel	% <sup>3</sup>
<b>Parcours n°1</b>	Jeunes de <b>15 à 17 ans</b> , non scolarisés ou déscolarisés et exprimant le besoin d'acquérir une qualification professionnelle préalable à leur insertion économique.	<b>Parcours de formation professionnelle</b> Les jeunes seront orientés vers des formations professionnelles ou vers un programme d'alphabétisation fonctionnelle (voir point 3 ci-dessous). Au terme de leur formation, ces jeunes peuvent rejoindre le parcours n° 2 (Volet entrepreneurial) pour entreprendre leurs projets professionnels AGR une fois le critère d'âge est rempli (ou bien le parcours n° 4 pour les meilleurs projets)	La formation technique peut avoir lieu dans un centre de formation professionnelle (public ou privé), une MFR (en alternance) ou en milieu professionnel (apprentissage / tutorat). Le programme d'alphabétisation fonctionnelle peut être réalisé par des Centres d'alphabétisation fonctionnelle (CAF), des Centres d'apprentissage féminin (CAFé) ou des prestataires spécialisés dans le domaine. La formation technique doit être en harmonie avec la phase 3 de l'alphabétisation fonctionnelle (càd. post-alphabétisation). Les opérateurs de formation et d'alphabétisation seront engagés sur une base compétitive	10%
<b>Parcours n°2</b>	Jeunes peu ou <b>non alphabétisés</b> âgés de 18 ans et plus. Les jeunes doivent être motivés pour entreprendre individuellement ou en groupe des <b>AGR</b> ou pour exercer un <b>emploi salarié</b> .	Parcours d'insertion professionnelle 1 Les jeunes bénéficieront d'une formation technique de base et d'un programme d'alphabétisation fonctionnelle pour les aider à entreprendre de projets de type AGR ou s'insérer comme salarié dans une entreprise. Au terme de leur formation, les jeunes seront alors soutenus pour avoir leurs plans d'affaires, négocier les financements et accompagner la mise en œuvre de leurs projets. Les jeunes qui auront l'opportunité d'accéder à un emploi salarié seront appuyés pour faciliter leur insertion et développer leur carrière en tant que salarié.	<b>Volet : formation technique et alphabétisation :</b> La formation technique peut avoir lieu dans un centre de formation professionnelle (public ou privé), une MFR (en alternance) ou en milieu professionnel (apprentissage / tutorat, Unité mobile de formation). Le programme d'alphabétisation fonctionnelle peut être réalisé par des Centres d'alphabétisation fonctionnelle (CAF), des Centres d'apprentissage féminin (CAFé) ou des prestataires qualifiés dans le domaine. La formation technique doit être en harmonie avec la phase 3 de l'alphabétisation fonctionnelle (càd. post-alphabétisation). <b>Volet : insertion / AGR :</b> Le développement des compétences entrepreneuriales, l'appui pour l'établissement des plans d'affaires,	60%

<sup>3</sup> Pourcentage de la cible globale

			<p>à la négociation des financements, et à l'accompagnement de la mise en œuvre des projets seront supervisés y assurés par des prestataires spécialisés.</p> <p>Les prestataires de formation, d'alphabétisation et d'appui à l'entrepreneuriat seront engagés sur une base compétitive.</p>	
<b>Parcours n°3</b>	<p>Jeunes <b>alphabétisés</b> (du niveau post – primaire et secondaire et plus) âgés de 18 ans et plus.</p> <p>Les jeunes doivent être motivés pour entreprendre individuellement ou collectivement un projet professionnel ou exercer un emploi salarié.</p> <p>Ils doivent être soutenus/parrainés par l'une des « organisations professionnelles et associatives » mandatées par FIER 2 (*)</p>	<p><b>Parcours de formation professionnelle qualifiante</b></p> <p>Les jeunes seront orientés vers des formations professionnelles de courte durée leur permettant d'acquérir les compétences techniques.</p> <p>Au besoin, des jeunes (de niveau secondaire et plus) peuvent être orientés vers des formations d'une plus longue durée et ce en fonction des exigences du métier projeté (technicien qualifié par exemple).</p> <p>Après achèvement de la formation, les jeunes seront orientés vers le <b>parcours 4</b> (en général, ces jeunes n'ont plus besoin de formation complémentaire)</p>	<p>Les formations qualifiantes peuvent avoir lieu dans un centre de formation professionnelle (public ou privé) ou en milieu professionnel (apprentissage / tutorat, Unité mobile de formation)</p> <p>Les opérateurs de formation seront engagés sur une base compétitive.</p>	20%
<b>Parcours n°4</b>	<p>Jeunes formés/qualifiés par des établissements (publics ou privés) de formation professionnelle et d'enseignement technique ou formés / qualifiés dans le cadre de programmes de formation professionnelle financés par des partenaires techniques et financiers (PTF). L'âge des jeunes dépasse généralement 18 ans.</p> <p>Jeunes ayant développé une</p>	<p><b>Parcours insertion professionnelle 2</b></p> <p><b>Volet entrepreneurial MER:</b></p> <p>les jeunes seront appuyés pour acquérir des compétences entrepreneuriales, formuler leurs projets (collectifs ou individuel (plans d'affaires), négocier le financement et les accompagner au cours de la mise en œuvre de leurs projets, en général de type micro ou petite entreprise rurale (MER).</p> <p>Au besoin les jeunes peuvent recevoir un complément de formation pour améliorer leurs compétences techniques dans les métiers projetés</p> <p><b>Volet emploi salarié :</b></p>	<p><b>Volet entrepreneurial MER:</b></p> <p>Les compléments de formation peuvent avoir lieu dans un établissement de formation professionnelle (public ou privé) ou en milieu professionnel (apprentissage / tutorat, Unité mobile de formation).</p> <p>Le développement des compétences entrepreneuriales, l'appui à l'élaboration des plans d'affaires, à la négociation des financements et à l'accompagnement de la mise en œuvre des projets seront assurés par des prestataires spécialisés.</p> <p><b>Volet emploi salarié :</b></p> <p>Les compléments de formation pour faciliter l'insertion / adaptation professionnelle peuvent avoir lieu dans un établissement de formation professionnelle (public ou privé) ou en milieu professionnel</p>	10%

	AGR avec succès et souhaitant passer à l'échelle vers une MER (sous le projet FIER I)	- les jeunes peuvent recevoir un complément de formation pour faciliter leur insertion / adaptation professionnelle en entreprise et améliorer par voie de conséquence la compétitivité des entreprises par le recours aux compétences nouvelles des jeunes	<p>(apprentissage / tutorat, Unité mobile de formation).</p> <p>Le type de compétences à acquérir variera et pourra couvrir différents secteurs selon le sexe, la localisation du district et de son avantage comparatif / de la demande en matière d'entreprises et de main-d'œuvre.</p> <p>Il serait donc important pour les prestataires de formation et d'appui au volet salarial chargés de fournir des services de recenser les besoins en compétences individuelles nécessaires en coordination avec les Centres de Ressources (CDR).</p> <p>La mise en œuvre du volet emploi salarié suivra les plans de développement et de renforcement des capacités des volets entrepreneurial AGR et entrepreneurial MER, ainsi que les travaux à haute intensité de main-d'œuvre, de manière progressive et par étapes.</p> <p>Les prestataires de formation et d'appui à l'entrepreneuriat seront engagés suite à des appels à manifestation d'intérêt suivi d'accords-cadres</p>	
--	---	---	--	--

36. Pour chacun des parcours ci-dessus, les jeunes doivent être motivés pour entreprendre individuellement ou en groupe, des projets professionnels ou exercer des emplois salariés. Ils seraient soutenus / parrainés par l'une des «Organisations Professionnelles<sup>4</sup>» partenaires de FIER 2.

37. L'orientation des jeunes vers l'un des parcours sera réalisée par des « Opérateurs de Ciblage et d'orientation » mandatés par FIER 2.

#### 1.5.4 Le processus d'appui

38. Le processus d'appui aux jeunes en matière **de formation techniques, professionnelles et entrepreneuriale** se déroule **en neuf étapes successives** :

(i) **Identification des filières porteuses et des opportunités** de marché, détermination du besoin de formation, et cartographie des partenariats pour le parrainage, l'encadrement et l'insertion professionnelle des jeunes. Des études et analyses seront menées par les Centres de Ressources (CDR), et enrichies par des

<sup>4</sup> Les organisations avec lesquelles FIER 2 a établi une convention de partenariat (liste provisoire) : L'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) ; La Coordination Nationale des Organisations Paysannes (CNOP) ; La Fédération Nationale des Jeunes Ruraux (FENAJER) ; La Fédération Nationale des Femmes Rurales (FENAFER) ; L'Association des Organisations Paysannes et de Producteurs (AOPP) ; la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali (CCIM), et La Chambre des Métiers (CMM)

propositions des Organisations Professionnelles/Opérateurs de Marchés et coordonnées au niveau national de l'UCP et des Unités Régionales de FIER 2. **La détermination de la demande du marché aidera aussi à spécifier les besoins des filières par bassin de production et à mieux orienter les jeunes dans leurs choix.**

- (ii)
- (iii) **Organisation d'une campagne d'information à l'attention des jeunes** et de leurs familles sur les possibilités qu'offre FIER 2 aux jeunes en matière de formation et d'insertion professionnelle. Les Opérateurs de Ciblage et d'Orientation (OCO) recrutés par FIER 2 se chargeront d'animer cette campagne de proximité à partir des supports et documents fournis par le projet. Divers canaux de diffusion de l'information seront utilisés : radios locales, réseaux sociaux, réunions avec des groupes de jeunes et avec les responsables locaux et communaux, etc.
- (iv) **Formulation de la demande de candidature par le jeune.** L'Opérateur de Ciblage et d'Orientation (OCO) assistera le jeune pour formuler sa demande et constituer son dossier de candidature. L'OCO se chargera ensuite de scanner le dossier et de l'envoyer par messagerie électronique à l'Unité régionale de FIER 2.
- (v) **Orientation du jeune vers l'un des parcours de FIER 2 :** à partir du dossier du jeune, l'Opérateurs de Ciblage et d'Orientation (OCO) l'orientera vers un des parcours de FIER 2 conformément aux critères d'âge, niveau de scolarisation/alphabétisation, prérequis techniques et professionnels, expérience professionnelle, motivation. Sur la base des possibilités offertes, un tuteur qui peut être un professionnel, une Organisation Professionnelle ou un Opérateur de Marché, sera désigné et après accord des deux parties (jeune et tuteur).
- (vi) **Réalisation des actions de formation prévues par le parcours :** (i) pour les jeunes de 15 à 17 ans, des formations professionnelles de base et au besoin, un programme d'alphabétisation fonctionnelle. Au terme de leur formation, ces jeunes peuvent rejoindre le volet entrepreneurial du parcours n° 3 et éventuellement du parcours n°4. (ii) pour les jeunes peu ou non alphabétisés âgés de 18 ans et plus, des formations techniques de base et un programme d'alphabétisation fonctionnelle pour les aider à entreprendre des projets de type AGR ; iii) pour les jeunes alphabétisés de 18 ans et plus, de niveau post-primaire et secondaire, des formations professionnelles en général de courtes durées leur permettant d'acquérir les compétences techniques d'un métier donnée ; il seront ensuite orientés vers le volet entrepreneurial du parcours n°4 ; et (iv) pour les jeunes formés/qualifiés âgés de 18 ans et plus, une formation entrepreneuriale et au besoin un complément de formation technique pour les aider à entreprendre un projet de type MER, passer à l'échelle ou exercer un emploi salarié.
- (vii) **Promotion de sous-projets de chaînes d'approvisionnement** (SPCA), durablement inclusifs pour les jeunes : chaque SPCA est une alliance entre des jeunes organisés en co-entreprises coopératives (CEC) et d'autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement, régie par une convention de chaîne d'approvisionnement (CCA), signée sous l'égide de l'acteur pilote de la chaîne d'approvisionnement. Un OFA appuie les CEC concernées à préparer un SPCA en collaboration avec les autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement et à monter des plans d'investissement productif (PIP, un par CEC) basés sur une étude de marché. **NB. Il est bien entendu que parallèlement lorsque cela est valable, le projet continuera à promouvoir des projets individuels.**
- (viii) **Approbation des SPCAs** et PIPs par l'UNC en concertation avec les collectivités territoriales et signature des contrats avec chaque CEC.
- (ix) **Accès des jeunes agrégés aux services financiers :** Les groupes de jeunes et les CEC accèdent aux mécanismes financiers de FIER 2 (prêts à travers SFD, garantie, subventions), conformément aux règles établies.

- (x) **Suivi** des performances de la filière et des groupes et des jeunes et post-mentorat, et capitalisation des leçons apprises pour la gestion des savoir.

### 1.5.5 Modalités de mise en œuvre des parcours d'insertion des jeunes

#### Vue d'ensemble et dispositions générales

39. L'appui aux jeunes se concrétisent en une succession d'étapes qui commencent par l'identification des opportunités et se terminent par l'accompagnement de la mise en œuvre du projet et la connexion du jeune promoteur au marché/filière.

40. Le tableau suivant présente succinctement les différentes étapes du processus **de formation techniques, professionnelles et entrepreneuriale** avec pour chaque étape les intervenants et les produits attendus.

N°	Etape	Intervenants	Produits
1	Identification des possibilités de formation et d'insertion professionnelle des jeunes en lien avec les opportunités d'affaires dans les filières porteuses	Centres de Ressources Opérateurs de Ciblage et d'Orientation (OCO) Organisations professionnelles	Offres de formation et d'insertion connues et disponibles
2	Information/sensibilisation des jeunes, de leurs familles et des organisations professionnelles sur les possibilités de formation et d'insertion	Opérateurs de Ciblage et d'Orientation (OCO) Représentants locaux des Collectivités, STD et Organisations professionnelles	Affiches, émissions radiophoniques, PV, reportages vidéo. Comptes rendus de rencontres et réunions réalisés et communiqués aux Unités Régionales de FIER 2
3	Formulation de la demande de candidature par le jeune	Jeunes ciblés aidés par les techniciens de Opérateurs de Ciblage et d'Orientation (OCO)	Demandes formulées et dossiers de candidatures des jeunes scannés et communiqués aux Unités Régionales de FIER 2
4	Orientation du jeunes vers l'un des parcours de FIER 2 conformément aux critères préétablis	Opérateurs de Ciblage et d'Orientation (OCO)	Décisions d'orientation des jeunes communiquées à l'UCP, aux Unités Régionales de FIER 2, aux opérateurs de FP/EFTP/DC et d'alphabétisation. Ces opérateurs se chargeront d'inviter les jeunes, aux OP/OM concernés.
5	Réalisation des actions prévues par le parcours (formation technique, professionnelle, numérique, entrepreneuriale, alphabétisation, ...)	Opérateurs de FP/EFTP/DC et Alphabétisation	Listes des jeunes formés avec attestations indiquant compétences évaluées et validées/jeune, communiquées à FIER 2, Comité d'Orientation, OP/OM
6	Promotion de sous-projets de chaînes d'approvisionnement	OFA, pour le compte des CEC, avec l'appui des	SPCA, accompagné des PIPs pour chaque CEC

		autres acteurs de chaîne d'approvisionnement	participantes + convention de chaîne d'approvisionnement
7	Approbation des SPCAs	UNC en concertation avec les collectivités territoriales	Décision d'approbation des SPCAs, contrats signés avec chaque CEC
8	Accès des jeunes agrégés aux services financiers	SFD partenaires	PIP financés en mis en œuvre dans le cadre du SPCA
9	Suivi et post-mentorat	OFA	Rapport de performance

41. En outre, pour les emplois salariés, il y aura la mise en relation des jeunes demandeurs d'emploi salarié avec les offres d'emploi surtout au niveau du secteur privé (grandes exploitations agricoles, agro-industrie, micro-entreprises promues par le projet

### **Organisation des accès aux appuis du projet**

42. L'organisation des accès aux appuis du projet se réalise à travers des **Opérateurs de Ciblage et Orientation(OCO) et des Opérateurs Facilitateurs de l'Agrégation (OFA)** mandatés par FIER 2 sur une base compétitive.

43. Les **Opérateurs de Ciblage et Orientation (OCO)** se chargeront des principales activités suivantes :

44. *Au niveau local*

- Informer les jeunes, leurs parents, les organisations professionnelles et les responsables des collectivités territoriales de la zone d'intervention sur les objectifs et les activités prévus de FIER 2, les filières porteuses et les secteurs d'intervention;
- Utiliser les différents outils de sensibilisation, d'animation sociale adaptés aux publics cibles de la zone d'intervention ;
- Réaliser des séances d'animation collectives/ des réunions sur différents thèmes prévus par FIER 2 et organiser, au besoin, des témoignages de jeunes promoteurs et d'entrepreneurs ;
- Collecter les demandes exprimées par les jeunes et les aider constituer leurs dossiers de candidature ;
- Collecter les dossiers de candidatures exprimés par les professionnels qui souhaitent leurs engagements en qualité de Maître d'Apprentissage / Tuteurs (pour ceux qui ne sont pas encore inscrits sur les listes de FIER 2). Chaque professionnel proposera en appui de sa candidature un plan de déroulement des séquences de formation.
- Transmettre les dossiers de candidature après leur numérisation à l'UCP;

45. Pour la réalisation de ces activités, l'OCO associera les représentants locaux des collectivités territoriales, STD, SFD et des organisations professionnelles et en particulier de la FENAJER et la FENAFER. Au besoin, l'OCO fera appel à des compétences reconnues dans leurs domaines d'expertise (ingénieurs, formateurs...).

46. *Au niveau régional / national :*

- Collecter et analyser les propositions d'offres provenant des OP/OM (offre d'emploi, de formation et d'accompagnement), des prestataires de formation technique, professionnelle et entrepreneuriale ... ;
- Maintenir actualisés la base de données et le Tableau de bord des offres de services disponibles en matière de formation technique, professionnelle et entrepreneuriale et des offres d'insertion professionnelle ;
- Interagir avec les Centres de Ressources en vue d'améliorer leurs offres de services et en termes d'identification des opportunités ... ;

En matière d'orientation professionnelle :

- Analyser les demandes de candidature des jeunes envoyés par l'intermédiaires des représentants de la FENAJER ;
- évaluer les besoins en compétences du ou des demandeurs au regard à son dossier de candidature et aux critères d'éligibilité au parcours demandé ;
- orienter le jeune vers l'un des parcours du projet en fonction des opportunités disponibles ;
- En absence d'opportunité, le jeune sera informé et sa demande sera soumise à un examen ultérieur. La demande peut être aussi rejetée en cas de données/informations non justifiées.

Pour les jeunes du parcours 4 et parcours 2 , une fois le plan d'affaires établi, l'Opérateur de Ciblage et Orientation(OCO) :

- évaluer la pertinence du Plan d'affaires au regard des critères de qualité technique, économique et financière ;
- En cas d'avis favorable, le projet sera transmis à l'Organisation qui parraine le jeunes promoteur pour l'accompagner dans ses négociations avec la Banque / SFD et la mise en œuvre de son projet.

En matière de suivi et reporting:

- Rédiger des rapports périodiques (mensuels, trimestriels, annuels, ...) en plus des rapports de démarrage et d'achèvement des prestations, et les communiquer à l'UCP ;
- Proposer toute mesure visant une meilleure coordination des activités sur le terrain entre les différents acteurs et toute amélioration susceptible d'améliorer les performances du projet.

47. **Les Opérateurs Facilitateurs de l'Agrégation (OFA) se chargeront des principales activités suivantes :**

**En matière de mise en place des CEC :**

- organiser les jeunes en groupes en vue de les intégrer dans les CEC comme actionnaires, en collaboration avec les OP haïtières ;
- Identifier des actionnaires ou détenteurs de parts sociales potentiels parmi les groupements de jeunes, les communes, les ONGs, les opérateurs privés (commerçants, transformateurs...) et les jeunes entrepreneurs ;
- Identifier un jeune qui sera promu comme manager de l'entreprise ;
- Elaborer les statuts ou acte constitutif de la CEC ;

- Présenter la charte et le plan d'affaires aux actionnaires potentiels identifiés en vue de leur approbation ;
- Assister l'enregistrement de la charte auprès des autorités.

En matière de mise en place des systèmes de gestion des infrastructures collectives :

- Doter chaque CEC d'un système d'entreprise approprié ;
- Former le manager, les membres du conseil d'administration et le staff à la mise en œuvre ;
- Réaliser des audits internes semestriels de l'entreprise ;
- Offrir un appui en coaching post-formation ;

En matière de mise en place des systèmes d'identification, préparation et suivi des SPCA :

- Soumettre périodiquement à l'UNC des listes de SPCA établissant les relations commerciales entre les CEC concernés et les autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement ;
- collecter des informations sur la demande, les prix, les éléments de coûts pour les investissements, etc. ;
- Appuyer la ou les CEC concernées à préparer le SPCA et les PIP individuels ;
- Organiser les ateliers de préparation des SPCA-PIP détaillés et assister l'ajustement ;
- Transmettre les SPCA et ses PIPs à l'UNC ;
- Préparer les conventions d'affaires dûment à signer entre la CEC et les groupes/unions, ainsi que les conventions de chaîne d'approvisionnement ;
- Assurer le suivi des progrès dans la mise en œuvre des SPCA et présenter des points trimestriels et des rapports semestriels et annuels à l'UNC ;
- Accompagner les acteurs du SCPA dans la mobilisation des opportunités de financement offerts par FIER 2, en collaboration avec les structures de financement décentralisés.

### 1.5.6 Durabilité et renforcement des capacités

48. Des actions de renforcement des capacités seront réalisées conformément à la réglementation et aux meilleures pratiques et standards internationaux pour minimiser les risques de régression après l'achèvement du projet. Plusieurs actions sont également engagées par le projet durant sa mise en œuvre pour installer les conditions de la durabilité des effets au-delà du projet.

- **Le MENEFP** sera doté d'un Système d'Information sur le Marché de Travail et la Formation Professionnelle (SIMTFP), d'un tableau de bord de la FPI régulièrement actualisé, d'une stratégie de développement de l'entrepreneuriat rural et d'une politique nationale de la promotion de l'entrepreneuriat et d'un plan d'action de mise en œuvre concerté des projets et programmes de développement de la FP jusqu'à l'horizon de 2030.
- **Les Collectivités territoriales** consolideront leur rôle prépondérant dans la programmation, la définition des priorités en matière de formation professionnelle



et la mise en œuvre à travers leurs Centres de Ressources (CDR) qui seront capables de : (i) identifier les opportunités de marché dans les filières porteuses et évaluer la capacités des jeunes à les saisir, (ii) déterminer les besoins en compétences professionnelles et entrepreneuriales des jeunes (iii) élaborer des modules de formation répondant aux besoins de compétences identifiés ; (iii) fixer les critères de sélection des jeunes éligibles aux prestations de FIER 2 ; et (iv) apporter à la demande une assistance technique aux opérateurs de formation professionnelle et de conseil en entrepreneuriat.

- **L'offre de formation** sera augmentée et diversifiée, et les dispositifs seront plus réactifs et adaptés à travers une offre plus diverses de modes de formation: en résidentiel, par apprentissage/tutorat/alternance, à travers des unités mobiles de formation (ces dernières seront particulièrement pertinentes dans le cas des jeunes en situation de handicap), etc. afin qu'ils soient plus proches des réalités des jeunes et répondent mieux à leurs besoins en compétences en vue de leur insertion professionnelle et sociale.
- **L'offre de services en formation - conseil en entrepreneuriat** sera renforcée et ses méthodes diversifiées pour appuyer efficacement les jeunes porteurs d'initiatives économiques.
- **Les Organisations Professionnelles** sont appelées à devenir des partenaires efficaces pour la formation, l'insertion professionnelle des jeunes et leur accompagnement pour développer leurs affaires et s'intégrer dans les réseaux de professionnels, de marchés dans des filières porteuses.
- **Les jeunes promoteurs** seront accompagnés dans la durée pour promouvoir leurs affaires et faciliter leur ancrage dans des réseaux professionnels. En amont, l'approche par les chaînes de valeur, la co-construction de la demande à l'échelle locale, ainsi que le soutien aux innovations et à la connexion aux marchés permettront d'orienter les projets des jeunes vers de potentiels emplois plus prometteurs.
- FIER 2 contribuera à faciliter un **accès durable aux services financiers** pour les jeunes actifs. Le projet adoptera une approche de financement à coût partagé qui sera adossée sur un montage innovant comprenant un fonds de garantie, un fonds de refinancement et un fonds de subvention, conçu pour inciter les SFD à octroyer des crédits aux jeunes entrepreneurs au-delà des interventions du projet.
- Les actions de renforcement des capacités seront réalisées conformément à la réglementation et aux meilleures pratiques et standards internationaux pour minimiser les risques de régression après l'achèvement du projet.
- Enfin, les CEC et leur réseau constituent un gage pour la durabilité des interventions de FIER 2. En effet, bien gérées, ces entreprises qui sont au service des jeunes, devraient transcender la durée du projet. La bonne gestion de ces entreprises constituera l'un des éléments clés de la stratégie de sortie.

### 1.5.7 Brève présentation des composantes

## 2 DESCRIPTION DETAILLÉE DES COMPOSANTES

### 2.1 COMPOSANTE 1. RENDRE L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL ET SOCIO-ECONOMIQUE FAVORABLE A LA PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT ET DE L'EMPLOI DES JEUNES RURAUX (F&H)

49. L'effet attendu est un environnement institutionnel et socio-économique plus favorable à la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes (F&H) en milieu rural. Cet effet sera le résultat combiné de deux sous-composantes : (SC.1.1) renforcer les capacités institutionnelles publiques et privées pour la formation et l'insertion économique des jeunes ruraux ; et (SC.1.2) réaliser des infrastructures économiques agrégatives pour les jeunes mises en exploitation et gérées de façon durable.

#### 2.1.1 Sous-composante 1.1. Renforcer les capacités institutionnelles publiques et privées pour la formation et l'insertion économique des jeunes ruraux (F&H)

50. Cette sous-composante générera comme produit le renforcement des capacités des agences publiques et privées pour la formation et l'insertion économique des jeunes. Trois principales activités seront réalisées.

#### **Activité 1.1. Renforcer les capacités des agences nationales en charge de la formation et de la promotion des emplois jeunes**

51. FIER 2 apportera un appui ciblé au MENEFP et renforcera les capacités de la Direction Nationale de la Formation Professionnelle (DNFP), la Direction Nationale de l'Emploi (DNE), l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF), l'Institut National d'Ingénierie de Formation Professionnelle (INIFORP) et l'Agence pour l'Emploi des Jeunes (APEJ) ainsi que les représentations régionales du MENEFP.

52. L'appui au MENEFP, visant l'amélioration de ses capacités en matière de pilotage et de coordination de la formation professionnelle, sera concrétisé à travers une assistance technique (expertise, formation et équipement) qui soutiendra la mise en œuvre progressive du Système d'information sur le marché de travail et de la formation professionnelle (SIMTFP) <sup>5</sup> du MENEFP. En particulier les deux volets « Tableau de bord du MENEFP » et « Offre (ou carte) de la formation professionnelle au Mali » seront développés et mis en cohérence avec (i) la base de données relative à l'emploi et la formation professionnelle, mise en place avec l'appui de FIER 1 pour le compte de la DNE, ainsi que les données collectées par FIER 1 et certains partenaires techniques et financiers sur l'offre de formation professionnelle au Mali.

53. FIER 2 apportera aussi son appui pour améliorer la coordination entre les différents intervenants en formation et insertion professionnelle: Départements ministériels, Partenaires Techniques et Financiers (PTF), Secteur Privé et Associatif, en soutenant l'organisation d'une conférence nationale sur la formation et l'insertion professionnelle des jeunes et ce pour (i) évaluer le niveau de réalisation des recommandations des « Etats généraux de la formation professionnelle et de l'insertion au Mali, juillet 2021 » et du « Forum national sur l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes en milieu rural, novembre 2021 », (ii) déterminer les besoins en matière de financement additionnels pour

<sup>5</sup> Le pilotage du Ministère s'appuiera alors sur un système d'information actualisé sur les dynamiques du marché du travail et sur des données fiables concernant la formation et l'insertion professionnelle au Mali. Ce système facilitera aussi la prise de décision à différents niveaux : national, régional et local. Il permet également d'identifier et d'anticiper les compétences à développer. En plus, une plateforme en ligne sera créée afin de diffuser et de rendre accessibles les informations utiles sur les dispositifs de formation et de développement des compétences techniques et professionnelles au Mali.

concrétiser les différentes recommandations, et (ii) établir un Plan d'action de mise en œuvre concerté des projets et programmes de développement de la FP jusqu'à l'horizon de 2030.

54. Le projet accompagnera également le MENEFP dans la formulation de la stratégie de développement de l'entrepreneuriat rural et dans l'élaboration de la politique nationale de la promotion de l'entrepreneuriat.

55. **L'appui à la DNFP et à la DNE portera entre autres sur** : la formation des cadres, le renforcement en équipements informatiques, et l'organisation de journées d'information et de sensibilisation sur les métiers émergents ; les capacités de l'ONEF seront renforcées en matière de conception et de réalisation des études d'évaluation d'impacts des politiques et programmes publics sur l'emploi et la formation. L'appui à l'INIFORP permettra de former des relais en ingénierie de formation au niveau des CDR et d'élaborer des modules de formation pour les métiers émergents ou à fort potentiel d'employabilité. Quant à l'APEJ, l'appui consistera en la formation de ses conseillers en entrepreneuriat. Enfin, le projet élaborera une charte verte avec ces institutions, auxquelles s'ajouteront les organisations fédératives des jeunes et des femmes.

56. **Modalités opérationnelles de renforcement des capacités du MENEFP et ses démembrements.** L'UCN établit une convention de partenariat pour les trois premières années de FIER 2 avec chacune des institutions concernées, assortie de plans d'actions et budgets annuels. Ces plans intègrent les activités conduites sous la responsabilité ou en collaboration avec ces institutions. Toutes les activités de renforcement des capacités seront mises en œuvre par des prestataires de services contractés par l'UCN et sous sa responsabilité.

### **Activité 1.2. Renforcer les capacités des centres de formation professionnelle et des acteurs régionaux et locaux, chargés de fournir des services adaptés aux besoins des jeunes ruraux**

57. FIER 2 soutiendra les Collectivités Territoriales (CT) des zones d'intervention du projet et renforcera les capacités des Centres de Ressources (CDR), de certains Centres de Formation Professionnelle (CFP) et Services de formation et conseil à l'entrepreneuriat sélectionnés sur une base compétitive après appel à manifestation d'intérêt.

58. **Collectivités territoriales (CT)** : l'appui se concrétisera par des actions de sensibilisation et de formation sur le rôle que peuvent jouer les CT dans la mise en œuvre des activités de FIER 2 et, d'une manière générale, dans le pilotage de la mise en œuvre des schémas régionaux de développement de la formation professionnelle (SDRFPTE). En outre, les élus et techniciens des CT participeront aux différentes activités de formation organisées à l'intention des partenaires.

59. **Modalités opérationnelles de la mise en œuvre.** L'UCN établira des conventions de partenariat avec les Conseils Régionaux, assorties de plans d'actions et budgets annuels. Ces plans intégreront les activités conduites sous la responsabilité ou en collaboration avec ces institutions. Toutes les activités de renforcement des capacités seront mises en œuvre par des prestataires de services contractés par l'UCN et sous sa responsabilité.

60. **Centres de Ressources (CDR)** : les CDR qui devront travailler en étroite collaboration avec les CT, les Opérateurs de Ciblage et d'Orientation (OCO) de leurs zones d'intervention, et le Centres de formation professionnelle (CFP) seront soutenus pour qu'ils soient capables de : (1) identifier les opportunités d'emploi et d'affaires pour les jeunes porteurs d'initiatives économiques ; (2) déterminer les besoins en compétences professionnelles et entrepreneuriales requises pour permettre aux jeunes de saisir (à titre individuel ou en groupe) ces opportunités ; (3) élaborer des modules de formation répondant aux besoins identifiés ; (4) proposer des critères de sélection des jeunes en rapport avec les parcours de FIER 2 ; et (5) porter assistance technique, à la demande, aux opérateurs de formation et de conseil en entrepreneuriat pour améliorer leurs

capacités dans leurs domaines d'intervention. Le tout en se basant sur: (i) une évaluation des besoins identifiés et demandés par les entreprises (AGR, MER) - à partir de plans d'affaires approuvés - et par les acteurs productifs ciblés par le projet - y compris les travaux à haute intensité de main-d'œuvre; (ii) l'orientation et les besoins identifiés par les partenaires/entreprises privées participantes à partir des résultats de l'analyse du marché du travail et des potentialités/opportunités de génération d'emplois au sein de la communauté agricole au sens large; (iii) les intérêts et les aspirations des jeunes-mêmes.

61. **Modalités opérationnelles.** Pour la première année de sa mise en œuvre, FIER 2 continue de travailler avec les CDR<sup>6</sup> mis en place au cours de FIER 1 et les honoraires des spécialistes engagés seront réglés sur la base des prestations effectivement réalisées (comme il a été le cas pour FIER 1 en 2021). En parallèle, FIER 2 lancera un appel à manifestation d'intérêt (AMI) suivi d'une mise en concurrence des centres pré-qualifiés, pour désigner des CDR potentiellement capables de remplir l'ensemble des fonctions prévues (cf. point ci-dessus). Une fois désignés et sur la base d'un diagnostic approfondi, les CDR bénéficieront d'un appui conséquent pour renforcer leurs capacités en termes d'expertises techniques (études d'opportunités de marchés, Approche par les Compétences (APC), Approches entrepreneuriales CEFE, GERME, ...), de gouvernance (transparence dans la gestion et participation des parties prenantes), et d'autonomie administrative, technique et financière.

62. **Centres de formation professionnelle (CFP).** Trois catégories de CFP seront soutenues par FIER 2 : la première concerne les centres relevant du MENEFP et des Collectivités territoriales, la seconde les Centres d'Apprentissage Agricole (CAA) relevant du ministère de Développement Rural, et la troisième, les centres relevant des secteurs communautaires, associatifs et privés tels que les Maisons Familiales Rurales (MFR), le Centre International de Formation en Agroécologie de Nyéléni (CIFAN) de Selingué, etc. Chaque CFP devra disposer d'une capacité minimale de formation et d'un minimum de ressources humaines (formateurs permanents et personnel d'encadrement) et matérielles (bâtiments, infrastructures et équipements de formation, ...).

63. Pour chaque catégorie de CFP, une analyse institutionnelle approfondie sera établie et, sur la base de critères prédéfinis, des CFP seront sélectionnés et un plan d'action sera établi et mis en œuvre sur une période maximale de 03 ans. Ce plan portera sur les domaines ci-après : (i) élaboration/actualisation des curricula/modules de formation, (ii) amélioration, diversification et digitalisation de l'offre de formation ; (iii) réhabilitation/extension des infrastructures et équipements ; (iv) formation des formateurs ; et (v) développement de leur système managérial, et (vi) renforcement des relations avec l'environnement professionnel. Le renforcement de l'offre de formation des CFP intégrera aussi des thèmes tels que l'agriculture durable, l'agroforesterie, la gestion et valorisation des déchets post-récolte, l'utilisation des énergies renouvelables, les technologies innovantes à forte valeur environnementale sur les chaînes de valeur.

64. Les CFP qui seraient potentiellement capables de déployer une offre de formation sous forme **d'Unités Mobiles de Formation (UMF)** seront soutenus pour améliorer leurs capacités en termes de planification, adaptation des séquences de formation, réalisation et évaluation de la formation en milieu professionnel, etc.

65. **Modalités opérationnelles de renforcement des capacités des CFP.** FIER 2 procédera au lancement d'un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) auprès des CFP

---

<sup>6</sup> Les CDR mis en place par FIER 1 ne sont pas, à ce jour, en mesure d'accomplir l'ensemble des prestations prévues. Il s'agit en réalité d'un binôme de spécialistes recrutés par FIER pour accomplir certaines de tâches prédéfinies en prolongement des activités de l'Unité Régionale de Coordination (UCR). Ces CDR ne sont pas des institutions (structure) qui ont une gouvernance propre et autonomie administrative et financière.

disposant d'une capacité minimale de formation et d'un minimum de ressources humaines (formateurs et personnel d'encadrement) et matérielles (bâtiments, infrastructures et équipements). Sur la base des résultats de cet AMI, FIER 2 établira une convention de partenariat d'une durée de trois années avec chacun des CFP (ou groupe de CFP relevant d'une même institution), assortie de plans d'actions et budgets annuels. Ces plans intègrent les activités conduites sous la responsabilité ou en collaboration avec ces centres. Toutes les activités de renforcement des capacités seront mises en œuvre par des prestataires de services contractés par l'UCN et sous sa responsabilité.

66. **Conseillers d'apprentissage/tuteurs** relevant des organisations professionnelles qui seront appelés à former les jeunes, bénéficieront d'un renforcement des capacités techniques et pédagogiques pour assurer le meilleur encadrement possible des jeunes dans le cadre des modes de formation par apprentissage et tutorat (cf. activité 1.1.3)

67. **Services de conseil à l'entrepreneuriat (Business Development Services, BDS):** les services de l'APEJ en charge de l'entrepreneuriat, les CDR sélectionnés et certains bureaux privés, CFP ou ONG, seront soutenus pour améliorer leurs capacités à fournir des services de formation et conseils à l'entrepreneuriat au profit des jeunes. Leurs personnel (conseillers) dans le domaine bénéficieront de formations qui portent sur des approches reconnues par leur efficacité à l'échelle du Mali et sur le plan international (de type CEFE, GERME, ...).

68. **Modalités opérationnelles de renforcement des capacités BDS.** Les conseillers en entrepreneuriat relevant de l'APEJ, des CDR et certains bureaux privés, CFP ou ONG, seront sélectionnés sur la base de critères préétablis (niveau d'études et diplômes pertinents, expériences professionnelles, ...) et suite à un appel à candidature auprès des structures concernées. FIER 2 mobilisera sur une base compétitive une expertise qualifiée pour assurer la formation des conseillers sélectionnés. Toutes les activités de renforcement des capacités seront mises en œuvre par des prestataires de services contractés par l'UCN et sous sa responsabilité.

### **Activité 1.1.3. Renforcer les capacités des organisations fédératives des jeunes et des femmes ruraux**

69. A titre indicatif, les organisations fédératives identifiées sont : la Fédération des jeunes ruraux (FENAJER), la Fédération Nationale des Femmes Rurales (FENAFER), l'Association des Organisations Professionnelles de Producteurs (AOPP), la Coordination Nationale des Organisations Paysannes (CNOP), l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM), ainsi que la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali (CCIM) et l'Assemblée Permanente des Chambres des Métiers du Mali (APCMM).

70. Sur la base d'un diagnostic approfondi, un plan de renforcement des capacités sera préparé et mis en œuvre pour chacune des organisations fédératives qui seraient soutenues par FIER 2. Ce plan doit permettre à celles-ci d'intégrer des jeunes (F et H) dans leurs organes dirigeants, et d'acquérir ou de renforcer leurs capacités à délivrer l'un ou l'autre des services ci-après : (1) informer et sensibiliser les jeunes et leurs familles et les mobiliser autour des objectifs du projet ; (2) assurer l'encadrement des jeunes orientés vers le mode de formation par apprentissage/tutorat en mobilisant des professionnels qualifiés sur les plans techniques et pédagogiques ; et (3) soutenir les jeunes promoteurs pour leur faciliter l'accès à des réseaux d'opérateurs de marchés et des associations de professionnels en formation – conseil à l'entrepreneuriat. Chacune de ces organisations pourra être également éligible pour être sélectionnée comme Opérateur de Ciblage et d'Orientation (OCO) des jeunes (voir activité 1.2.2 ci-dessous).

71. Les principales actions projetées porteront sur l'un ou l'autre des volets suivants : (i) la capitalisation des bonnes pratiques, les outils et méthodes d'insertion professionnelle en vue de les valoriser dans le cadre de FIER 2 et de les diffuser à large échelle ; (ii) l'amélioration des dispositifs et systèmes d'information et de communication concernant la réalisation, le suivi et l'évaluation des activités sur le terrain ; (iii) la réalisation d'une base de données sur les personnes – ressources pouvant être engagées en qualité de

maîtres d'apprentissage / tuteurs des jeunes, (iv) l'élaboration de plans de formation de maîtres d'apprentissage / tuteurs; (v) le renforcement des compétences des responsables des organisations professionnelles en plaidoyer pour des politiques publiques pro-jeunes (F/H) ; et ,(vi) la facilitation de l'accès aux marchés porteurs, foires et salons professionnels.

**72. Modalités opérationnelles de renforcement des capacités des organisations fédératives :** L'UCN mobilisera, sur une base compétitive, une assistance technique nationale et/ou internationale pour (i) établir, sur la base de diagnostics approfondis, des plans de renforcement de capacités des organisations fédératives retenues et, (ii) accompagner la mise en œuvre de ces plans sur une période de deux années, et (ii) porter assistance à la réalisation des actions prévues dans les conventions de partenariat de FIER 2 avec les organisations professionnelles. Les plans intégreront les activités conduites sous la responsabilité ou en collaboration avec ces organisations. Toutes les activités de renforcement des capacités seront mises en œuvre par des prestataires de services contractés par l'UCN et sous sa responsabilité.

### **2.1.2 Sous-composante 1.2. Réalisation d'infrastructures économiques agrégatives pour les jeunes mises en exploitation et gérées de façon durable**

73. Le produit attendu est la réalisation d'infrastructures économiques agrégatives (pour les jeunes), avec des arrangements institutionnels novateurs pour leur mise en exploitation durable, en relation avec des chaînes d'approvisionnement.

#### **Activité 1.2.1. Réaliser les infrastructures agrégatives de production et de commercialisation**

74. **Actualiser les chiffres.** Le projet investira dans des infrastructures qui ont pour vocation d'agréger les jeunes, de les organiser et de les connecter aux marchés des intrants et des produits. A titre indicatif, il pourrait être réalisé : 150 périmètres maraichers (dont certains alimentés à l'énergie solaire avec système de goutte à goutte), d'une superficie totale de 450 ha permettant à 1800 jeunes d'avoir chacun une exploitation variant entre 0.25 et 0.5 ha ; 50 périmètres rizicoles (système de riziculture intensif – SRI) permettant à 1500 jeunes d'avoir chacun une exploitation de 1 ha ; 100 périmètres aquacoles d'une superficie totale de 100 ha permettant à 2500 jeunes d'avoir chacun une exploitation de 300 m<sup>2</sup> d'étangs hors sol ; 150 périmètres d'embouche bovine permettant à 1 500 jeunes d'avoir chacun une exploitation de 5 têtes ; 5 centres artisanaux (tissage, maroquinerie, F, G, H...)... permettant à 500 jeunes de disposer chacun d'une station de travail avec les équipements requis ; 50 centres de regroupement des produits tels que les chambres froides, les centres de marché alimentaire (pour les produits frais), les entrepôts pour les céréales et autres produits ; et 120 unités de transformation résilientes dont cinquante (50) pour les produits maraichers (tomate, échalote,...), cinquante (50) pour la transformation du riz (mini rizerie), vingt (20) pour la transformation du poisson. L'énergie solaire sera promue au niveau de ces unités pour contribuer à la protection de l'environnement. Les infrastructures de production résilientes seront identifiées sur une base participative, construites selon un modèle qui permet à chaque jeune de continuer à investir pour étendre progressivement son exploitation à l'intérieur du périmètre aménagé. Chacune de ces infrastructures agrégatives sera dûment clôturée pour assurer la sécurité et équipée des servitudes requises (toilettes, égouts...), notamment un bâtiment faisant office de magasin et de bureau de gestion. L'UNC travaillera avec les CT, les autorités coutumières, les services techniques de l'État et les OCO pour cibler les jeunes et leur octroyer le droit de s'installer et de conduire de leur exploitation individuelle sur les périmètres de production. En ce qui concerne les périmètres maraichers, une discrimination positive sera faite au profit des jeunes filles/femmes (au moins 80% des parcelles), et celles-ci représenteront au moins 40% des bénéficiaires sur les périmètres

aquacoles, rizicoles, d'embouche bovine et dans les centres artisanaux. Pour chacune de ces infrastructures les énergies renouvelables comme le solaire seront adoptées, les études d'impacts environnementaux et sociaux seront systématiquement réalisées avant le début des travaux, et un plan de gestion environnementale et sociale sera proposé. Par ailleurs, les technologies innovantes avec une forte valeur environnementales seront promues. **Le projet mettra aussi l'accent sur la promotion d'unités de transformation tenues par des jeunes femmes produisant des aliments enrichis tels que les farines infantiles, en valorisant les produits locaux.** Enfin, l'UNC appuiera le Ministère du Développement Rural à intégrer le développement des infrastructures agrégatives pour les jeunes dans le système de gouvernance des agropoles de développement rural et péri-urbain.

### **Modalités opérationnelles de mise en œuvre**

75. Les procédures détaillées de mise en œuvre sont décrites ci-dessous.

#### *Campagne d'information et de sensibilisation sur les infrastructures*

76. L'objectif de cette campagne est d'informer les bénéficiaires et l'ensemble des acteurs concernés sur l'intervention du projet quant à l'appui à la réalisation des infrastructures agrégatives. La campagne sera conduite par l'UNC en collaboration avec les URC et les Comités Régionaux (CR). Les actions suivantes seront menées :

77. **Préparation du dossier de campagne.** Sous la supervision conjointe du spécialiste en gestion des connaissances et de la communication, et de l'ingénieur en génie rural, un prestataire de services sera recruté, pour préparer en collaboration avec les autres acteurs au niveau national et régional, le dossier de campagne. Ce dossier peut prendre plusieurs formes : enregistrement audio en langues locales pouvant être diffusées par les radios locales, brochures, affiches en français et en langue locale. etc. Les éléments d'information à transmettre à l'audience sont : les objectifs du projet, l'approche (avec l'accent sur l'agrégation des jeunes et les sous-projets de chaîne d'approvisionnement), les activités, les zones d'intervention, les critères d'éligibilité, les critères d'accès aux financements pour les jeunes agrégés, le calendrier...

78. **Conduite de la campagne.** Les supports (audio, brochures, affiches...) réalisés seront utilisés par les acteurs aux niveaux national, régional et local pour conduire la campagne qui consistera en des activités telles que des réunions avec les acteurs, des émissions radiodiffusées, la distribution des brochures, et le collage des affiches en des endroits appropriés.

#### *Identification et sélection des infrastructures*

79. **Des infrastructures ont déjà été présélectionnées.** Il s'agit d'infrastructures figurant dans les PDSEC des Communes concernées ou dans les plans des services techniques de l'État. Pour la plupart de ces infrastructures, la présélection avait été réalisée par les Directions Régionales du Génie Rural, en collaboration avec les autres services techniques déconcentrés du secteur rural. Il reste à offrir l'opportunité aux villages concernés et aux collectivités locales (Cercles et Communes) de confirmer la validité de ces sous-projets sélectionnés.

80. **Intégration des considérations liées aux marchés.** L'UNC accordera la priorité aux infrastructures montrant le meilleur potentiel de connexion aux marchés : route de desserte, existence d'un gros centre de commercialisation (par exemple marché de gros) dans les environs... Ceci permettra d'établir en toute transparence avec toutes les parties concernées la liste des infrastructures à soumettre à la confirmation des communautés.

81. **Mission de confirmation de l'engagement des villages présélectionnés.** Une délégation constituée des cadres de l'URC accompagnés par des représentants communaux visitera chacun des villages concernés pour confirmer la demande villageoise (**consentement libre**), c'est-à-dire la volonté des bénéficiaires à accueillir l'infrastructure.

Si l'engagement du village n'est pas confirmé, un autre village potentiel pourrait être visité.

**82. Délibération des autorités locales sur la sélection finale de chaque infrastructure.** Pour chaque infrastructure priorisée, une réunion sera tenue avec les autorités locales (Cercles, Communes) afin de leur permettre de délibérer sur le choix final de l'infrastructure à réaliser. La réunion revisitera les justifications de la pré-sélection, les spécifications de l'infrastructure, le site retenu, les modalités de réalisation... Ensuite, les autorités locales pourront confirmer ces choix, et surtout le caractère non litigieux du site. La délibération sur le choix final fera l'objet d'un compte rendu dûment signé par les autorités locales concernées. Le formulaire du compte rendu est présenté dans **l'Appendice Infrastructures Agrégatives.**

#### *Études techniques.*

83. Une fois la sélection de l'infrastructure confirmée, la prochaine étape est de réaliser le dossier d'étude technique (lorsque celui-ci n'existe pas) ou d'actualiser le dossier en cas de besoin. Le dossier technique inclut l'étude d'impact environnemental et social et l'obtention du permis environnemental. En conformité avec les procédures de FIER 2, l'UNC en collaboration avec l'URC concernée, réalisera cette activité par voie de prestataires de service.

84. En principe, les services techniques de l'État disposent déjà d'une version de ces études de faisabilité. Il s'agit donc, le cas échéant de les rafraichir. Pour plus d'efficacité, l'UNC pourra réaliser ces études de faisabilité par lots, en lançant des appels d'offre pour recruter les bureaux d'ingénierie. L'étude de faisabilité sera dûment validée par l'UNC, en collaboration avec les autorités coutumières, les collectivités territoriales concernées et les services techniques de l'État.

#### *Réalisation des travaux*

85. Une fois l'étude de faisabilité disponible, l'UNC lancera la passation des marchés pour la réalisation des infrastructures. Pour plus d'efficacité, ces marchés seront aussi passés par lots. La réalisation de l'infrastructure fera l'objet d'un suivi régulier par l'URC avec l'appui des services techniques de l'État, et de rapports périodiques présentés par l'entreprise. La réception de chaque infrastructure se fera conformément à la réglementation en vigueur au Mali. Une fois l'infrastructure réceptionnée, l'UCR travaillera avec les OCO, les autorités locales et les collectivités territoriales pour la sélection des jeunes ruraux femmes et hommes bénéficiaires. Les critères de ciblage de FIER 2 seront strictement respectés. L'OFA prendra alors en charge tous les jeunes ainsi ciblés pour assurer leur intégration au sein d'une chaîne de valeur.

## **LISTE DES APPENDICES**

### **APPENDICE CONFIRMATION DU CHOIX D'UNE INFRASTRUCTURE**

#### **Activité 1.2.2. Promouvoir des arrangements institutionnels inclusifs pour les jeunes ruraux, pour l'exploitation durable des infrastructures agrégatives réalisées (Alain)**

86. L'UNC recrutera un opérateur facilitateur de l'agrégation (OFA) disposant **d'une expérience internationale** pour faciliter la mise en place des arrangements institutionnels inclusifs et durables pour les jeunes, en étroite collaboration avec les Opérateurs de Ciblage et d'Orientation des jeunes (OCO – voir activité 2.1.1) et les autres acteurs concernés. Parce qu'elles offrent un modèle de gestion plus efficient et garantissent des relations commerciales plus équitables pour les petits producteurs, les co-entreprises coopératives (CEC) avec capital (ou part sociale) ouvert aux OP et à d'autres acteurs tels que les opérateurs privés, les Communes, des ONGs, des collectivités territoriales, etc.,



seront privilégiées. Dans ce cadre, une assistance technique sera fournie au MDR, en collaboration avec les autres acteurs concernés (le Ministère en charge de la Justice, les OP et les opérateurs privés) pour la révision du cadre réglementaire régissant les coopératives au Mali. Les jeunes montrant des capacités bien établies seront promues comme gestionnaires dans les CEC. En fonction du contexte (localisation géographique, taille), une ou plusieurs infrastructures agrégatives pourront être placées sous la gestion d'une CEC. L'OFA travaillera avec les OP faîtières pour organiser les jeunes en groupes, lesquels seront intégrés dans les CEC comme actionnaires. Chaque CEC (inclusive pour les jeunes) ainsi promue, sera dotée d'un plan d'affaires et d'un système de gestion d'entreprise (technique, comptable et financière, commerciale, ressources humaines, digitalisation...) répondant aux standards malien et international. L'OFA fournira aussi à chaque CEC (membres du conseil d'administration et staffs) des services de coaching et de suivi dégressifs, avec un sevrage à la fin de la quatrième année.

### ***Modalités opérationnelles de mise en œuvre.***

87. Dans la pratique, les actions suivantes seront mises en œuvre.

#### *Recrutement de l'opérateur de facilitation de l'agrégation des jeunes.*

88. L'UNC recrutera un opérateur facilitateur de l'agrégation (OFA) disposant d'une expérience internationale pour faciliter la mise en place des arrangements institutionnels inclusifs et durables pour les jeunes, en étroite collaboration avec les Opérateurs de Ciblage et d'Orientation des jeunes (OCO – voir activité 2.1.1) et les autres acteurs concernés. De préférence cet opérateur devra être un consortium formé par des opérateurs maliens et internationaux. Dans ce cadre, la priorité sera accordée aux opérateurs non maliens disposant d'une expérience solide dans la sous-région en matière de promotion des chaînes de valeur et des entreprises agricoles.

89. Le recrutement de l'OFA sera effectué par l'UNC de FIER 1, de façon que le marché soit déjà attribué avant le démarrage de FIER 2. L'UNC de FIER 1 préparera le dossier d'appel d'offre et conduira le processus, dans le respect des procédures en vigueur.

#### *Clarification des arrangements relatifs à la propriété et gestion des infrastructures agrégatives*

90. Les financements de FIER 2 s'inscriront dans les arrangements institutionnels du Gouvernement relatifs à la propriété et la gestion (public, privé, coentreprise) des infrastructures agrégatives réalisées. Pour chacune de ces infrastructures, la propriété (groupements villageois, commune, etc.), l'opérateur de gestion, et le type d'arrangement contractuel entre le propriétaire et l'opérateur de gestion seront clarifiés. Seules les infrastructures qui disposent d'une étude de faisabilité et d'un plan d'affaires seront réalisées.

91. Parce qu'elles offrent un modèle de gestion plus efficient et garantissent des relations commerciales plus équitables pour les petits producteurs, les co-entreprises coopératives (CEC) avec capital (ou part sociale) ouvert aux OP et à d'autres acteurs tels que les opérateurs privés, les Communes, des ONGs, des collectivités territoriales, etc., seront privilégiées.

92. Chaque infrastructure agrégative sera liée à une CEC. Pour les unités de transformation et de commercialisation, la CEC sera directement l'acteur propriétaire et gestionnaire. Pour les infrastructures de production, les OP (regroupant les jeunes) seront propriétaires, et assureront la cogestion avec la CEC concernée.

93. Selon la situation, une CEC pourra être responsable d'une ou plusieurs infrastructures agrégatives. Les critères à intégrer sont :

- La localisation géographique des infrastructures. Par exemple plusieurs périmètres maraichers dans un même bassin lié à un certain marché.
- La complémentarité entre les infrastructures. Par exemple plusieurs périmètres rizicoles, liés à une unité de transformation.
- Le caractère analogue des infrastructures. Par exemple des centres artisanaux, tous liés à une entreprise qui assure la mise en marché
- L'avantage d'échelle. Chaque CEC doit être dimensionnée suffisamment grande pour être viable.

*Mise en place des co-entreprises coopératives (pro-jeunes, donc nouvelles)*

94. L'expérience internationale de l'OFA sera déterminante dans le montage des CEC. L'OFA pourra s'inspirer de l'approche utilisée pour la promotion des Entreprises de Services et Organisation Paysanne (ESOP) au Togo et au Bénin, mais aussi au Niger et au Burkina :

- Identification des actionnaires ou détenteurs de parts sociales potentiels. Il s'agit donc des groupements de jeunes, des communes, des ONGs, d'opérateurs privés (commerçants, transformateurs...), et de jeunes entrepreneurs.
- En ce qui concerne les groupements de jeunes, l'OFA travaillera avec les OP faitière et les OCO pour déterminer les besoins et faciliter la création de ces groupements et le renforcement de ceux existants.
- Identification du jeune qui sera promu comme manager de l'entreprise. Il s'agit d'un jeune qui montre déjà des capacités d'opérer comme agrégateur.
- Élaboration des statuts ou acte constitutif de la CEC qui constituent la charte fondamentale de la société et fixent ses règles de fonctionnement.
- Négociation avec les actionnaires potentiels identifiés en leur présentant la charte et le plan d'affaire.
- Organisation de la réunion constitutive. La réunion adopte et amende la charte et le plan d'affaires.
- Organisation de la réunion de nomination du jeune qui sera le manager de la CEC
- Enregistrement officiel de la CEC selon la réglementation en vigueur au Mali.

*Capacitation, suivi et sevrage des co-entreprises coopératives*

95. Tout d'abord, l'OFA dotera chaque CEC d'un système d'entreprise approprié :

- Gestion comptable
- Gestion technique
- Gestion des achats
- Gestion des ressources humaines
- Digitalisation et gestion des données
- Etc.

96. Une fois que le système d'entreprise est en place, l'OFA formera les acteurs (le jeune manager, les membres du conseil d'administration, les staffs...) à son utilisation.

97. Pour assurer l'utilisation effective du système d'entreprise, l'OFA mettra en œuvre les actions ci-après :

- Coaching du jeune manager de la CEC
- Coaching des membres du CA
- Coaching des staffs critiques de l'entreprise
- Contrôles périodiques de la gestion de l'entreprise
- Audits internes semestriels de l'entreprise

98. Ces actions seront mises en œuvre à travers des visites régulières à l'entreprise. Elles seront dégressives, jusqu'au sevrage de l'entreprise au bout de 5 ans.

## **2.2 COMPOSANTE 2. APPUYER LES JEUNES RURAUX (F&H) A DES REVENUS DECENTS PAR UN ACCES DURABLE A DES SERVICES FINANCIERS ET NON FINANCIERS, ADAPTES A LEURS BESOINS ET AUX EXIGENCES DU MARCHE**

99. La mise en œuvre de cette composante aura comme effet l'accès durable des jeunes à des services financiers et non financiers appropriés leur permettant de générer des revenus décents<sup>7</sup>. Ce résultat sera réalisé à travers deux sous-composantes : (SC.2.1) appuyer les jeunes ruraux (F&H) à choisir leur trajectoire professionnelle et à accéder à des services non financiers adaptés ; et (SC.2.2) promouvoir l'accès des jeunes ruraux (F&H) à des services financiers adaptés.

### **2.2.1 Sous-composante 2.1. Appuyer les jeunes ruraux (F&H) à choisir leur trajectoire professionnelle et à accéder à des services non financiers adaptés**

100. Le produit attendu est : les jeunes ruraux (F&H) sont accompagnés dans l'identification d'une trajectoire professionnelle et ont accès à des services non financiers adaptés. Les trois activités ci-après seront conduites.

#### **Activité 2.1.1. Cibler les jeunes ruraux et leur fournir des services d'orientation et de conseil**

101. FIER 2 cible, individuellement ou collectivement, les jeunes ruraux âgés de 15 à 40 ans issus d'exploitations familiales et/ou des ménages ruraux à faibles revenus, affiliés ou non à des organisations professionnelles et/ou à des associations rurales ... Il s'agit de jeunes qui font face à des difficultés d'accès à une formation professionnelle susceptible de les qualifier à un premier emploi décent, dans le cadre ou en dehors des exploitations familiales ; ceux qui sont en quête de diversifier leurs sources de revenus ou de s'engager dans de nouvelles activités génératrices de revenus ; et ceux qui ont besoin de renforcer leurs capacités techniques et entrepreneuriales en vue de développer leurs activités et améliorer leurs revenus. Ainsi, le projet s'appuiera sur un mécanisme de ciblage direct permettant de distinguer les sous-groupes de jeunes hommes et femmes porteurs de projets économiques individuels ou collectifs.

102. Les groupes cibles sont les suivants (i) les jeunes de 15 à 17 ans exprimant le besoin d'acquérir une qualification professionnelle préalable à leur insertion économique, (ii) les jeunes peu ou non alphabétisés âgés de 18 ans et plus. Ils doivent être motivés pour entreprendre individuellement ou collectivement des AGR ou pour exercer un emploi salarié, (iii) les jeunes alphabétisés (du niveau post – primaire et secondaire et plus) âgés de 18 ans et plus mais n'appartenant pas à la catégorie des jeunes éligibles au parcours (iv) qui suit. Ils doivent être motivés pour entreprendre individuellement ou collectivement un projet professionnel ou exercer un emploi salarié ; (v) les jeunes formés/qualifiés par des établissements (publics ou privés) de formation professionnelle et d'enseignement technique ou formés / qualifiés dans le cadre de programmes de formation professionnelle financés par des partenaires techniques et financiers (PTF). Il s'agit aussi des jeunes ayant développé une AGR avec succès et souhaitant passer à l'échelle vers une MER (sous le projet FIER I) ; et (v) les jeunes en situation de handicap (principalement limités au secteur non agricole). Un accent particulier sera mis sur la possibilité pour les filles et les femmes de participer pleinement aux activités (par exemple, en fournissant des services de baby-sitting communautaires ou sur place, des repas à emporter/chèques, etc.).

<sup>7</sup> Revenu permettant de s'acheter des biens et services de survie (nourriture, logement, santé, vêtements) et d'autres biens nécessaires (éducation, transport), pour tous les membres du ménage du salarié.

103. Le Projet FIER 2 ciblera également les organisations locales incluant des jeunes. Les OP seront parties prenantes des consultations/ingénierie sociale pour l'identification des investissements et elles aideront à identifier et mobiliser des jeunes à former/insérer dans des activités en lien avec les opportunités offertes par les investissements dans les bassins de production et les besoins du secteur privé local.

104. **Modalités opérationnelles.** L'UCP recrutera des opérateurs de ciblage et d'orientation (OCO) des jeunes soit sur une base compétitive pour les prestataires de services de type ONG ou privé, soit dans le cadre de convention de partenariat avec des organisations professionnelles faitières (telle que la FENAJER, la FENAFER, l'AOPP et la CNOP) renforcées par la sous-composante 1.1.

105. Dans chaque zone d'intervention, l'OCO sélectionné conduira durant les six premiers mois de la couverture de chaque localité, des campagnes d'information et de sensibilisation à l'attention des jeunes et de leurs familles, des OP et des CT. Ces campagnes porteront sur les objectifs du projet, ses groupes cibles, les filières porteuses, les opportunités d'entrepreneuriat et d'emploi, les parcours de formation et d'insertion professionnelle promus, ainsi que les règles du jeu. Par ailleurs, elles feront recours à des outils de communication novateurs. Au besoin, ces campagnes seront relancées jusqu'à l'atteinte des objectifs fixés au niveau de la zone d'intervention

106. Selon leur niveau d'études, leurs prérequis professionnels, leurs intérêts et leurs âges, les jeunes ciblés seront aidés par des animateurs locaux de l'OCO à choisir une voie de formation et d'insertion professionnelle. Le cas échéant, des visites de découvertes d'entreprises seront organisées afin de donner aux jeunes le maximum d'informations utiles et qu'elles ou ils fassent le meilleur choix en termes d'orientation professionnelle.

### **Activité 2.1.2. Fournir aux jeunes ruraux des services appropriés de formation et de création d'entreprises avec un suivi dégressif (Farhat, Khadidja)**

107. Les offres de services améliorés de formation professionnelle et développement des compétences (FP/DC) seront assurées par des Fournisseurs de Services de Formation (FSF) contractualisés par l'UCP. Il s'agit de prestataires dont les capacités ont été renforcées par la sous-composante 1.1 et, le cas échéant, d'autres prestataires, tous sélectionnés sur une base compétitive.

108. **La formation technique et professionnelle** sera assurée par un CFP ou établissement d'EFTP (en résidentiel ou en alternance), une MFR (en alternance), ou en milieu professionnel (apprentissage, tutorat ou unité mobile de formation – UMF) et *intégrera des séquences sur l'éducation financière, l'entrepreneuriat, les soft skills, la recherche active d'emploi, les plans de carrière etc.* Les durées de formation varient en fonction du parcours et des prérequis techniques et professionnels des jeunes et peuvent être de quelques jours à plusieurs mois. Toutes les actions de formation, quel que soit leur mode, comprendront des modules/séquences sur l'éducation financière et le développement des compétences entrepreneuriales.

109. **Le Développement des compétences entrepreneuriales** et l'élaboration des plans d'affaires et des plans de carrière seront réalisés dans le cadre de séminaires et sessions de formation d'une durée de quelques jours à trois semaines environ ; et l'accompagnement des projets professionnels se fera par un coaching de plusieurs mois. Ces services seront assurés par des prestataires (structures de formation/conseil et coachs professionnels) sélectionnés sur une base compétitive.

110. Les capacités de FP / DC seront progressivement augmentées et diversifiées en faveur des jeunes notamment après la réalisation des actions de renforcement des capacités prévues par la sous composante 1.1 et l'arrivée de nouveaux opérateurs dans les domaines en question.

111. **L'alphabétisation fonctionnelle** sera réalisée selon les standards de la Direction Nationale de l'Éducation Non Formelle et des Langues Nationales (DNENF-LN), structure technique du ministère de l'éducation en charge du pilotage de l'alphabétisation. Elle se déroule en trois phases distinctes : (1) une phase initiale d'apprentissage de la lecture, de l'écriture, du calcul et des compétences de vie courante, sur une durée variant entre 280 et 300 heures ; (2) une phase de consolidation des acquis de la première phase, sur une durée de 180 heures et ; (3) une phase de post-alphabétisation, consacrée à des formations spécifiques liées aux préoccupations des bénéficiaires ou du milieu; la durée de cette phase varie en fonction du thème choisi. La dernière phase peut être réalisée selon le mode de formation par apprentissage ou tutorat.

### **Modalités opérationnelles des services de formation professionnelle et développement des compétences (FP/DC) :**

112. L'UCP sélectionnera, sur une base compétitive, des prestataires spécialisés dans les services ci-après : (i) formation professionnelle et technique, (ii) développement des compétences entrepreneuriales et accompagnement /coaching des jeunes promoteurs et, (iii) alphabétisation fonctionnelle. Les modalités de contracter des **«accords-cadres ouverts organisés en deux étapes mais sans restriction concernant la participation de nouveaux entrants (conformément à l'article 41 du code des marchés publics) »** seront privilégiées pour permettre aux CFP/bureaux/professionnels dont les capacités ont été renforcées dans le cadre de la sous-composante 1.1. et à de nouveaux opérateurs de FP/DC de contribuer à la réalisation des prestations prévues, une fois les conditions de participation sont satisfaites.

113. **Les 12 centres et instituts de formation professionnelles** qui ont été appuyés par FIER ainsi que les centres nouvellement mis à niveau dans le cadre de projets et programmes de développement seront sollicités pour répondre aux Appels à Manifestation d'Intérêt qui seront lancés dès le démarrage du projet. Potentiellement ces établissements sont capables de fournir des services de professionnelle et technique au profit des jeunes dès le démarrage de FIER 2 :

*Liste des établissements de formation professionnelle appuyés par FIER 1*

Région	Etablissement de formation professionnelle	Filières et spécialités de formation	
Koulikoro	Centre de Formation Professionnelle Badougou Djoliba (CFPBD)	- Mécanique Auto, - Construction Métallique	- Maçonnerie - Maraîchage
	Centre de Formation Professionnelle Multi Service de Kayo (CFPMK)	- Mécanique - Construction métallique	- Menuiserie bois - Couture
	Centre d'auto-promotion de la femme de Kati (CAPFK)	- Transformation - Maraîchage	- Elevage - Artisanat
Sikasso	Institut des Technologies Agricoles Sériba DIABATE de KADIOLO (ITAS)	- Elevage - Agriculture - Pêche,	- Mécanique - Foresterie - Maraîchage
	Centre de Formation Professionnelle de YOROSSO (CFPY)	- Elevage, - Agriculture, - Pêche	- Transformation - Aviculture - Apiculture
	Centre de Formation Agro-alimentaire de de Sikasso (CFPAS)	- Elevage, - Agriculture	- Transformation des produits agricoles - Maraîchage
Kayes	SAPRAUNAT TACA de Bafoulabé	- Embouche - Aviculture	- Transformation des produits de cueillette - Production des produits de composte

		- Transformation des produits agricoles	
	Centre Agropastoral de Kita (CFAP-Kita)	- Elevage	- Agriculture
	Centre Agrobusiness de Sakola à Keniéba	- Elevage, - Pêche, - Maraîchage, - Agriculture, Foresterie - Production de céréales,	- Pisciculture, - Arboriculture, - Embouche, - Aviculture.
Ségou	Institut de Formation Professionnelle (IFP) de Bla	- Elevage, - Pêche, - Maraîchage	- Agriculture, - Foresterie.
	Institut de Formation Professionnelle (IFP) de Konobougou	- Elevage - Pêche - Mécanique auto - Electricité auto	- Maraîchage - Agriculture - Artisanat - Fabrication d'équipements agricoles.
	Ecole de Formation Professionnelle Agro Sylvopastorale (EFPASP) de Ségou	- Elevage, - Pêche, - Transformation des produits agricoles,	- Maraîchage, - Agriculture, - Mécanique agricoles

Source : Rapport d'activités de FIER au 30/9/2021 (les spécialités sont complétées par la mission de formulation sur la base des rapports du bureau d'études BIDA 2016 et 2017 )

114. **Maisons Familiales Rurales (MFR).** En attendant les résultats du diagnostic et la réalisation du plan de renforcement des capacités envisagé, les MFR ayant montré une certaine résilience en dépit d'une conjoncture difficile et des difficultés liées au manque de ressources financières, peuvent être appuyé par FIER 2 et ce pour éviter que le réseau des MFR disparaisse totalement à une échéance relativement proche.

**Les Maisons Familiales Rurales (MFR)** existent au Mali depuis plus de 25 ans. La première MFR a été créée à Fatoma dans la région de Mopti en 1994. Depuis, un réseau de MFR a été créé et fédéré en 2011 sous une Union Nationale des MFR. Leurs objectifs sont de **lutter contre l'exode rurale** des jeunes, **apporter de nouvelles techniques agricoles pour améliorer la production**, **assurer la promotion des femmes** à travers le développement d'AGR.

Elles sont créées à l'initiative des communautés selon un processus qui implique les acteurs d'un territoire (OP, élus locaux, familles, jeunes, femmes, STD).

Le fonctionnement d'une MFR repose sur 3 piliers : (i) **les familles pour la gouvernance** ; (ii) **une équipe pédagogique composée au minimum de 2 formateurs à temps plein et 4 à 6 intervenants externes** pour la formation et l'accompagnement des jeunes, et (iii) **des maîtres de stage** (OP, famille du jeune ou agriculteurs reconnus par ses compétences) pour l'alternance et l'intégration en milieu de vie professionnel.

Les durées de formations varient de 3 à 6 mois pour améliorer les compétences des bénéficiaires dans certains domaines et peuvent aller de 2 à 3 ans pour la formation initiale des jeunes : découverte du métier, spécialisation dans un domaine agricole ou artisanal et la construction de son projet professionnel.

115. **La formation par apprentissage / tutorat.** Chaque jeune ayant choisi la voie de l'Apprentissage - Tutorat, sera mis en relation avec les professionnels retenus (Conseillers d'apprentissage / tuteurs) par l'Opérateur de Ciblage et d'Orientation. Les deux parties (jeune et professionnel) signeront un contrat d'apprentissage (ou de tutorat), lequel inclura un plan de déroulement des séquences de formation. Les CDR, la DNFP et l'INFOP, en collaboration

avec les OCO (à travers leurs animateurs locaux), seront chargés d'évaluer les progrès réalisés de ce mode de formation et de rendre compte à l'UCP.

116. Les prestataires en matière de **développement des compétences entrepreneuriales, d'élaboration des plans d'affaires et accompagnement des jeunes promoteurs** qui ont été appuyés par FIER 1 seront eux aussi sollicités pour répondre aux Appels à Manifestation d'Intérêt qui seront lancés dès le démarrage du projet qui seront lancés par FIER 2 dès son démarrage. Potentiellement ces prestataires sont en mesure de fournir des services en la matière dès le démarrage de FIER 2.

#### Prestataires en appui – conseil et accompagnement des jeunes promoteurs appuyés par FIER 1

Au total cent dix-neuf (119) conseillers en entreprise relevant de 24 prestataires (Bureaux d'études et ONG), ont été formés sur le Guide méthodologique de formulation et d'accompagnement des jeunes porteurs d'initiatives économiques:

Catégorie de prestataires	Kayes		Koulikoro		Sikasso		Ségou		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
ONG	10	5	28	3	13	3	9	6	60	17
Bureaux d'études	6	3	11	4	6	3	6	3	29	13
Total (H/F)	16	8	39	7	19	6	15	9	89	30
Total Général	24		46		25		24		119	

Source : Rapport d'activités de FIER au 30/9/2021 (complété)

117. **Alphabétisation.** L'UCP contractualisera avec des prestataires spécialisés recrutés sur une base compétitive. En outre, une convention de partenariat sera établie entre FIER 2 et la Direction Nationale de l'Education Non Formelle et des Langues Nationales (DNENF-LN), structure technique du ministère de l'éducation en charge du pilotage de l'alphabétisation. Cette structure appuiera FIER 2 dans (i) la sélection des prestataires ; (ii) l'établissement des programmes de formation, (iii) la mise à disposition des espaces d'alphabétisation (CAF et CAFé), (iv) le suivi et évaluation des sessions de formation, (v) la certification des formations. Dans l'ensemble, l'UCP prendra en charge *les coûts de formation des jeunes et les frais de déplacement d'hébergement et de restauration* pour ceux et celles amenés à se déplacer hors de leur résidence habituelle.

#### Les Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF)

Les Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF) sont destinés aux adultes, aux jeunes, hommes et femmes de 16 ans et plus, non scolarisés ou déscolarisés, et les cours y sont dispensés dans les douze langues nationales. La formation comporte trois phases distinctes :

- Une phase initiale d'apprentissage de la lecture, de l'écriture, du calcul et des compétences de vie courante, sur une durée variant entre 280 et 300 heures ;
- Une phase de consolidation des acquis de la première phase, sur une durée de 180 heures ;
- Une phase de post-alphabétisation, consacrée à des formations spécifiques liées aux préoccupations des bénéficiaires ou du milieu; la durée de cette phase varie en fonction du thème choisi.

#### Les Centres d'Apprentissage Féminin (CAFé)

Les Centres d'Apprentissage Féminin (CAFé) sont destinés aux besoins spécifiques de formation qualifiante des femmes et des jeunes filles non scolarisées ou déscolarisées, des finalistes des CED, et des sortantes des CAF. La durée de formation varie en fonction de la filière choisie.

Source : Synergie entre la formation professionnelle, l'alphabétisation et les nouvelles technologies pour l'autonomisation des jeunes Une étude diagnostique au Mali, UNESCO 2017

**118. Prise en charge des coûts de formation, des frais de déplacement d'hébergement et de restauration pour les jeunes :** Elle sera déterminée en fonction de la nature de chaque action et préalablement fixée dans le cadre des accord-cadre conclus avec les différents prestataires. D'une manière générale, FIER 2 prendra en charge les coûts de formation et de coaching (payés au prestataire concerné). Les partenaires professionnels accorderont, dans la mesure du possible, une bourse aux jeunes qui seront appelés à se déplacer hors de leur résidence habituelle pour subvenir à leurs besoins en hébergement et restauration.

### **Activité 2.1.3. Intégrer les jeunes ruraux formés dans des chaînes de valeur agricoles et non agricoles (Alain)**

**119. Rappel de l'activité dans le RCP.** Au cours de la première phase, la priorité sera accordée à l'agrégation des jeunes de FIER. Au cours de la deuxième, l'accent sera progressivement mis sur : (1) la mise en relation des jeunes demandeurs d'emploi salarié avec les offres d'emploi surtout au niveau du secteur privé (grandes exploitations agricoles, agro-industrie, micro-entreprises promues par le projet) ; et (2) la promotion de sous-projets de chaînes d'approvisionnement (SPCA), durablement inclusifs pour les jeunes. Chaque SPCA est une alliance entre des jeunes organisés et d'autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement, régie par une convention de chaîne d'approvisionnement (CCA), signée sous l'égide de l'acteur pilote de la chaîne d'approvisionnement, c'est-à-dire l'agrégateur. Dans la plupart des cas, ce rôle de pilote, sera joué par une co-entreprise coopérative promue. L'OFA sera responsable d'accompagner les acteurs dans la formulation, l'approbation et la mise en œuvre de ces SPCA pro-jeunes. La démarche est décrite ci-après : (1) l'OFA soumet périodiquement à l'UNC des listes de SPCA établissant chacun des relations commerciales entre la CEC concernée et d'autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement ; les SPCA peuvent être regroupés par régions ; ils sont identifiés en collaboration avec les collectivités territoriales et les services techniques de l'État ; (2) l'UNC en concertation avec les collectivités territoriales donne alors son accord pour la préparation de chaque SPCA ; (3) l'OFA appuie alors la ou les CEC concernées à préparer le SPCA en collaboration avec les autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement ; le SPCA est basé sur une étude de marché et inclut la convention de chaîne d'approvisionnement (CCA) signée par les acteurs concernés ; le SPCA intègre les mesures protection environnementale et sociale, ainsi que les technologies climatiquement intelligentes ; (4) l'UCP en collaboration avec les CT approuve le SPCA et contresigne la CCA ; (5) l'approbation du SPCA et la signature de la CCA implique que les jeunes agrégé(e)s peuvent bénéficier des mécanismes financiers de FIER 2 (voir Sous-composante 2.2) ; (6) l'OFA assure le suivi des progrès dans la mise en œuvre des SPCA et présente des points trimestriels et des rapports semestriels et annuels à l'UNC. Au total, **9 000** jeunes bénéficieront directement de ces infrastructures agrégatives et créeront environ **2 emplois** salariés chacun, soit au total **27 000** emplois salariés. **Par ailleurs, l'intégration des jeunes aux chaînes de valeur sera accompagnée par un volet éducation nutritionnelle ciblant environ 12.000 ménages. Ce volet sera qui inclura la capacitation des acteurs nationaux, consistera en un partenariat stratégique avec la FAO, et sera mis en œuvre en collaboration avec toutes les structures nationales concernées.**

### **Modalités opérationnelles de mise en œuvre (voir Appendices SCPA)**

*Intégrer les jeunes dans les chaînes d'approvisionnement liées ou non aux infrastructures agrégatives*

**120. Les sous-projets de chaînes d'approvisionnement inclusifs pour les jeunes.** La valeur ajoutée de cette approche filière est l'agrégation des jeunes et leur connexion aux marchés, à travers des alliances d'affaires avec les autres acteurs (fournisseurs de



biens et services tels que les intrants, les équipements, les services de mécanisation, de vulgarisation, de transport, etc., les collecteurs, les transformateurs, les banques...). Pour FIER 2, l'approche filière permettra notamment de : (i) mieux prendre en considération la dimension du marché afin d'être plus stratégique en matière de financements qui sont adaptés aux besoins des différents maillons (production, transformation, commercialisation et services) ; (ii) faciliter la contractualisation et le développement des affaires entre les acteurs des différents maillons d'une filière pour répondre aux besoins du marché en termes de quantité et de qualité ; et, (iii) soutenir les acteurs les plus faibles des chaînes de valeur (notamment les jeunes) pour améliorer leur compétitivité.

**121. La simple approbation des micro-projets émanent des individus ou des groupements de producteurs, par des comités régionaux ne suffit pas pour promouvoir des chaînes de valeur.** Il est bien reconnu que cette formule marche pour les projets de développement communautaire tels que la réalisation d'un pont, d'une école, d'un dispensaire ou maternité, d'un puits ou forage villageois. En revanche, elle a de sérieuses limites lorsqu'il s'agit de promouvoir une chaîne de valeur :

- *Tout d'abord, elle ne permet pas d'agréger les jeunes petits producteurs* dans des relations d'affaires qui les connectent aux marchés, ce qui constitue le principal problème. L'agrégation permet d'intégrer les petits producteurs dans un système organisé (l'alliance productive) qui dépasse leur seule organisation paysanne et leur permet de mieux valoriser leurs investissements. Leur intégration dans un tel système constitue un gage pour une utilisation à bon escient de la subvention FIER 2, et pour le suivi des performances.
- *Par ailleurs, elle ne convient pas pour une chaîne de valeur, vu que des centaines, voire des milliers de jeunes petits producteurs ont tous les mêmes besoins.* Il n'est donc pas nécessaire que chaque petit groupe prépare et fasse soumettre un micro-projet spécifique. Pour chaque chaîne de valeur, un sous-projet de chaîne d'approvisionnement dans lequel les besoins des individus et des groupes sont spécifiés suffira et permettra de réduire la bureaucratie.
- *Enfin, l'approbation de milliers de micro-projets crée de la bureaucratie.* Par exemple si chacun des jeunes soutenus par FIER 2 devrait soumettre un micro-projet, il y aura des dizaines de milliers de dossiers à traiter.

**122. Responsabiliser les Collectivités Territoriales (Comités Régionaux) pour la promotion des SPCA.** Selon la FAO<sup>8</sup>, l'expression alliance productive est utilisée pour décrire un type spécifique de collaboration entre le secteur public et le secteur privé, afin de faciliter l'accès des petits producteurs aux marchés. Plus spécifiquement, une alliance productive, peut consister en un arrangement collaboratif entre un groupement de petits producteurs et une entreprise agro-alimentaire, dans le but de réduire les risques techniques, commerciaux, financiers, et/ou sociaux associés à la recherche d'une amélioration des revenus de petits producteurs. Les alliances de production sont développées pour des chaînes de valeur spécifiques, de manière à créer des résultats gagnant-gagnant pour les parties prenantes.

**123. Une alliance productive inclut trois principaux agents :** (1) un groupement ou union de groupements de producteurs, ci-après désigné Union ; (2) une ou plusieurs entreprises agro-alimentaires (acheteurs) ci-après désigné Agrégateur; le cas échéant, l'Agrégateur peut être une Co-entreprise dans laquelle l'Union et une ou plusieurs agro-entreprises sont coactionnaires, possiblement avec d'autres acteurs (ONG, Collectivités Locales...) ; et (3)

---

<sup>8</sup> Voir

[http://www.fao.org/fileadmin/user\\_upload/AGRO\\_Noticias/docs/Productive%20Alliances%20in%20Latin%20America%20-%20Carmin%20Paolo%20de%20Salvo.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/AGRO_Noticias/docs/Productive%20Alliances%20in%20Latin%20America%20-%20Carmin%20Paolo%20de%20Salvo.pdf)

le secteur public (représenté ici par FIER 2 et possiblement d'autres agences publiques) – Banque Mondiale, (2016)<sup>9</sup>.

124. *Ces trois acteurs sont alliés à travers un sous-projet de chaîne d'approvisionnement (SCPA) assorti de Plans d'Investissements Productifs (PIP) des Groupes de jeunes, le cas échéant, des Unions de ces groupes. FIER 2 appuiera la mise en œuvre des SCPA à travers : (1) l'incitation à l'agrégation des jeunes petits producteurs au sein de la chaîne de valeur ; ceci consiste à promouvoir des relations d'affaires gagnant-gagnant entre les jeunes et les autres acteurs ; (2) l'appui à l'élaboration des PIP des groupes de jeunes et des unions des groupes portés par des SCPA; (3) le financement de la mise en œuvre des PIP ; (4) la facilitation du transfert de la mise en exploitation et de la gestion de certaines infrastructures réalisées par FIER 2 aux co-entreprises coopératives pilotes des SCPAs.*

125. L'OFA accompagnera les acteurs du SCPA dans la mobilisation des opportunités de financement offerts par FIER 2, en collaboration avec les structures de financement décentralisés.

126. **FIER 2 contribuera à promouvoir des alliances horizontales et des alliances verticales.** Selon Les alliances horizontales permettent aux jeunes producteurs de s'organiser ou de se réorganiser en groupements et unions (le cas échéant), selon les besoins spécifiques de chaque filière. Une alliance verticale lie une Union aux opérateurs du marché, à travers l'Agrégateur ou CEC. On parlera de Couple Union – Agrégateur (voir **Appendices SCPA**). Ces alliances verticales permettent aux producteurs et aux acheteurs de s'accorder sur la qualité et la quantité des produits, la stabilité des prix, et la sécurisation des opérations de commercialisation.

127. **Les alliances productives devraient être promues avec succès au Mali.** En effet, toujours, selon la Banque Mondiale (2016), l'approche des alliances productives est simple et s'est révélée suffisamment flexible pour s'ajuster à un large éventail de réalités de marchés et d'objectifs politiques. L'approche a été appliquée avec succès en Amérique Latine et aux Caraïbes, en Afrique Sub-Saharienne et en Asie de l'Est. Les évaluations montrent que les alliances productives peuvent conduire à : (1) une augmentation de la productivité, de la production, de la valeur ajoutée et des volumes de vente ; (2) une meilleure intégration des marchés ; (3) une augmentation des revenus des petits producteurs ; et (4) une augmentation du nombre des emplois agricoles et non agricoles.

128. **L'approche par les alliances productives permettra d'améliorer l'efficacité dans la promotion des jeunes.** Elle permet, notamment, de réduire la bureaucratie en générant un nombre limité de PIP types des groupements de producteurs. Ces PIP types pourront être tous approuvés en série, et les décaissements effectués en l'espace de deux ans. Par ailleurs, les PIP types sont liés aux SCPAs qui font l'objet d'un contrat d'alliance productive entre FIER 2, les groupements et leurs unions et les CEC. Le contrat incite à la mise en œuvre d'un modèle d'affaire marqué par des relations d'affaires qui sécurisent les investissements des jeunes producteurs et donc les financements de FIER 2. Il inclura des clauses de transparence et de reddition des comptes.

129. **Phasage de la mise en œuvre.** L'intégration des jeunes au sein de chaînes d'approvisionnement consistera en 9 phases :

- Phase 1 : Campagne d'information ;
- Phase 2 : Préparation et soumission périodique à l'UNC de listes de SCPAs par l'OFA en collaboration avec les CEC concernées ;
- Phase 3 : Quitus de l'UNC en concertation avec les collectivités territoriales

<sup>9</sup> <http://documents.worldbank.org/curated/en/702681480494322907/pdf/110615-WP-LinkingFarmerstoMarketsthroughProductiveAlliances-PUBLIC-ABSTRACT-SENT.pdf>

- Phase 4 : Appui de l'OFA aux CECs concernées pour préparer les SPCAs assortis des PIP des groupements.
- Phase 5 : Approbation des SPCAs et PIPs par l'UNC en concertation avec les collectivités territoriales.
- Phase 6 : Signature des contrats de mise en œuvre des SCPA et donc de la série de PIP.
- Phase 8 : Accès des jeunes agrégés aux services financiers ;
- Phase 9 : Suivi des performances de la filière et des groupes et des jeunes.

130. Comme le montre le calendrier ci-dessus présenté, la première série de SCPA-PIP devra être approuvée et les contrats (tripartite) pour leur mise en œuvre signés avant la fin de la première année. Les jeunes devraient alors accéder au financement. Le suivi de la mise en œuvre se fera dès le lancement de la mise en œuvre des premiers SCPAs, et permettra d'apprécier les performances des producteurs et de la chaîne de valeur en général.

**Tableau 2 : Calendrier de mise en œuvre pour les 5 premières années**

Phases	An 1				An 2				An 3				An 4				An 5			
	Trimestres				Trimestres				Trimestres				Trimestres				Trimestres			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
1. Phase 1 : Campagne d'information ;																				
2. Phase 2 : Préparation et soumission périodique à l'UNC de listes de SPCAs par l'OFA en collaboration avec les CEC concernées ;																				
3. Phase 3 : Quitus de l'UNC en concertation avec les collectivités territoriales																				
4. Phase 4 : Appui de l'OFA aux CECs concernées pour préparer les SPCAs assortis des PIP des groupements.																				
5. Phase 5 : Approbation des SPCAs et PIPs par l'UNC en concertation avec les collectivités territoriales																				
6. Phase 6 : Signature des contrats de mise en œuvre des SCPA et donc de la série de PIP																				
7. Phase 7 : Accès des jeunes agrégés aux services financiers																				
8. Phase 8 : Suivi des performances de chaque filière et des groupes et des jeunes.																				

*Phase 1 – Campagne d’information sur les modalités de promotion des SPCA*

131. Outre la campagne générale d’information sur l’ensemble des composantes du projet, une campagne spéciale d’information sur l’agrégation des jeunes sera conduite par l’UNC en collaboration avec les URCs. L’objectif de cette campagne est d’informer les acteurs sur la valeur ajoutée des alliances productives ainsi que les modalités de mise en œuvre des SPCAs. Les actions suivantes seront menées :

132. **Préparation du dossier de la campagne d’information.** Sous la supervision du spécialiste en gestion des connaissances et de la communication, en cas de besoin, un prestataire de services sera recruté pour préparer en collaboration avec les autres acteurs au niveau central et régional, le dossier de campagne, lequel peut prendre plusieurs formes : enregistrement audio en langues locales pouvant être diffusées par les radios locales, brochures, affiches en français et en langue locale, etc. Les éléments d’information à transmettre à l’audience sont : expliquer ce qu’est un SPCA assorti des PIP des groupes; les bénéfices que les jeunes petits producteurs vont tirer de leur agrégation au sein de cette alliance productive ; la démarche de FIER 2 pour stimuler la formation de ces alliances ; les modalités d’accès aux financements de FIER 2.

133. **Conduite de la campagne.** Les supports (audio, brochures, affiches...) bien réalisés seront utilisés par les acteurs aux niveaux national, régional et local pour conduire la campagne. Cette campagne consistera en des activités telles que des réunions avec les acteurs, des émissions radiodiffusées, la distribution des brochures, et le collage des affiches en des endroits appropriés.

*Phase 2 : Préparation et soumission périodique à l’UNC de listes de SPCA par l’OFA en collaboration avec les CEC concernées ;*

134. L’OFA en collaboration avec les CEC concernées établira des listes successives de chaînes d’approvisionnement, utilisant le format présenté dans l’appendice SPCA.1.

135. Pour chaque SPCA, il sera spécifié : (1) la filière concernée ; (2) les produits finis qui seront mis sur le marché et les quantités envisagées ; (3) la ou les infrastructures agrégatives de la chaîne d’approvisionnement ; (4) la localisation géographique ; (5) le nombre de jeunes qui seront agrégés ; (6) le nombre de groupes ; (7) le nombre d’emplois qui seront générés ; (8) brève description de la CEC pilote ou agrégateur ; (9) le type de contrat envisagé entre la CEC et les groupes de jeunes ; (10) les besoins financiers indicatifs, notamment pour les jeunes .

*Phase 3 : Feu vert de l’UNC*

136. L’UNC examinera les listes successives de SPCA, organisera des concertations avec les collectivités territoriales, et sur cette base donnera son accord pour la préparation de chaque SPCA.

*Phase 4 : Préparation des SPCA assortis des PIP*

137. Il est proposé d’utiliser l’approche Rural Invest de la FAO comme démarche SPCA assorti des PIP des groupes. Rural Invest est un paquet technique contenant des manuels, du matériel de formation et un logiciel qui permettent une approche relativement simple et sûre des différentes phases (identification, formulation, exécution, suivi-et évaluation) du cycle des petits projets d’investissements. Rural Invest pourra être combiné avec l’approche des alliances productives telles que développée aussi par la FAO et la Banque Mondiale. L’OFA

aura pour mandat de : (1) aider chaque CEC avec les groupes de jeunes concernés à formuler leur SPCA assorti des séries de projets d'investissements productifs des groupes et unions éventuelles ; (2) renforcer la structure et les capacités organisationnelles des groupes ; (3) mettre en place les instruments de gestion ; et (4) préparer la Convention d'Affaires dûment signée entre la CEC et les groupes/unions (voir le modèle présenté dans l'Appendice 4).

*Phase 5 : Approbation des SCPA assortis des PIP*

138. L'OFA appuie les CEC à transmettre chaque SPCA assorti des PIP à l'UNC qui l'approuve, en concertation avec les collectivités territoriales concernées. Le formulaire de l'Appendice 4 est utilisé.

*Phase 6 : signature des contrats d'appui à la mise en œuvre des SPCA assortis des PIP ou contrat d'alliance productive – pro-jeunes (CAP-PJ)*

139. Il s'agit d'un contrat tripartite signé par l'UNC, le représentant de la CEC et les représentants des groupes de jeunes ou le cas échéant le représentant de leur union. Le contrat présente un schéma de partenariat public – privé, aux termes duquel, FIER 2 financera, entre autres, les PIP des Groupements, de l'Union, le cas échéant, ainsi que les CEC. La signature du Contrat d'Alliance doit aussi se conformer aux procédures de gestion administrative et financière présentée dans le manuel de gestion administrative et financière. Le modèle de contrat d'alliance productive pro-jeune est présenté dans l'Appendice 4. Le contrat prescrit des obligations de rapportage et de contribution au dispositif de suivi-évaluation pour les bénéficiaires de la subvention.

*Phase 7 : Mise en place des financements*

140. Les groupes de jeunes et les CEC accèdent aux mécanismes financiers de FIER 2 (prêts à travers SFD, garantie, subventions), conformément aux règles établies.

*Phase 8 : Suivi des performances de la filière*

141. Les obligations de rapportage des bénéficiaires des financements de FIER 2 figurent dans le Contrat tripartite d'appui à la mise en œuvre des SPCA assortis de PIP. Par ailleurs, les indicateurs à suivre pour mesurer les performances des filières sont : (i) la productivité ; (ii) la production ; (iii) les revenus des jeunes agrégés ; et (iv) le nombre d'emplois gérés.

**LISTE DES APPENCICES 4 (SCPA)**

**APPENDICE 4.1 – FORMULAIRE DE PRESENTATION LA LISTE DES DE CHAINES D'APPROVISIONNEMENT PROPOSEES**

**APPENDICE 4.2 – MODELE DE CONVENTATION D'AFFAIRES ENTRE LA CEC ET LES GROUPES/UNIONS**

**APPENDICE 4.3 – PREPARATION ET APPROBATION DES SCPA ASSORTIS DE PIP**

**APPENDICE 4.4 - MODELE DE CONTRAT D'ALLIANCE PRODUCTIVE PRO-JEUNE**

## 2.2.2 Sous-composante 2.2. Promouvoir l'accès des jeunes ruraux (F&H) à des services financiers adaptés

142. Cette sous-composante va promouvoir durablement l'accès des jeunes ruraux à des services financiers répondant aux besoins de leurs activités économiques dans les secteurs agricole et non agricole en milieu rural. Sa mise en œuvre produira les résultats attendus suivants :

<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 Fonds de garantie financière durable mis en place</li> <li>• 1 Fonds de refinancement des SFD mis en place</li> <li>• 12 000 activités génératrices de revenus (AGR) sont promues et financées</li> <li>• 5 000 microentreprises rurales (MER) individuelles sont promues et financées,</li> <li>• 9750 jeunes sont accompagnés dans des infrastructures agrégatives et bénéficient de crédits de groupe auprès des SFD.</li> <li>• De nouveaux produits financiers sont offerts aux jeunes bénéficiaires du projet (produits financiers adaptés aux activités des jeunes femmes, produits financiers verts, crédit warrantage, micro-leasing, services financiers digitalisés).</li> <li>• Les jeunes bénéficiaires du projet sont formés en éducation financière.</li> </ul>
---------------------------	---

143. Ces résultats seront atteints à travers la mise en œuvre de deux principales activités, notamment : (i) l'établissement de mécanismes durables de partage des risques et de financement des jeunes ruraux; (ii) la promotion de l'accès des jeunes ruraux aux services financiers.

### Activité 2.2.1. Etablir des mécanismes durables de partage des risques et de financement des jeunes ruraux

144. FIER 2 contribuera à faciliter l'accès aux services financiers des jeunes ruraux exerçant de manière individuelle ou collective des activités sur les différents maillons de la chaîne de valeur agricole ou des activités rurales non agricoles. A cet effet, le projet adoptera une nouvelle approche avec une architecture de financement à coût partagé impliquant une contribution tripartite, à savoir l'apport du jeune, la subvention directe apportée par FIER 2, ainsi que le crédit octroyé par une institution de financement rural et garanti par un fonds de garantie financière. Trois instruments complémentaires seront donc mis en place, en l'occurrence : (1) un Fonds de Garantie Financière Durable (FGFD); (2) un Fonds de Refinancement (FR) des Services Financiers Décentralisés (SFD) partenaires du projet ; et (3) un Fonds de Subvention de Contrepartie (FSC).

145. **Le Fonds de Garantie Financière Durable (FGFD)** : l'objectif de ce fonds est d'atténuer les risques de crédit pris par les institutions de financement rural partenaires dans le financement des projets des jeunes. Le FGFD proposera une couverture partielle de risque des crédits octroyés aux jeunes pour le financement des activités agricoles et non agricoles en milieu rural. La couverture partielle permet d'éviter le transfert complet de l'entière responsabilité du risque de crédit sur le fonds de garantie qui pourrait avoir comme conséquence une évaluation non rigoureuse des demandes de crédit par les institutions de financement rural partenaires et un laxisme dans la gestion et le suivi des crédits. Pour les promoteurs d'activités génératrices de revenus (AGR), le taux de couverture sera de 80% pour le premier cycle de crédit et de 50% pour les crédits ultérieurs. Pour les promoteurs de micro entreprises rurales (MER), le fonds apportera une garantie partielle à hauteur de 50% du montant du crédit octroyé étant donné que les promoteurs de celles-ci bénéficient déjà d'une certaine expérience dans la conduite de leurs activités. Le FGFD offrira ainsi aux SFD partenaires une garantie de portefeuille pour tous les crédits octroyés par les SFD aux bénéficiaires de FIER

2. Cette garantie sera silencieuse, c'est-à-dire qu'elle ne devra pas être connue des bénéficiaires afin d'éviter qu'ils ne mettent pas tous les efforts nécessaires pour le remboursement des crédits. Les règles et les conditions de recours au FGFD en cas de non-remboursement des crédits feront l'objet de l'arrangement contractuel entre l'UCP, le gestionnaire du fonds de garantie et les SFD partenaires. Dans tous les cas, pour avoir accès au remboursement du fonds, le SFD devra avoir entièrement provisionné le crédit en souffrance et démontré que tous les efforts ont été entrepris pour le recouvrement des impayés. Pour bénéficier de cette garantie de portefeuille, les SFD partenaires n'auront pas à payer de commissions de garantie (prime de couverture). Les frais de gestion du FGFD seront supportés par FIER 2 et par les intérêts générés par la dotation financière pour la couverture des risques qui sera placée au sein d'une banque. Ces frais seront fonction du volume des crédits à couvrir et feront l'objet d'une négociation entre FIER 2 et le gestionnaire du FGFD.<sup>10</sup> La dotation initiale du FGFD se fera en fonction d'un nombre potentiel de crédits à garantir en tenant compte de l'effet de levier à appliquer (rapport entre la dotation du fonds et le volume des garanties octroyées).<sup>11</sup> Par la suite, le fonds pourra être abondé afin d'être toujours à même de garantir le volume de crédits souhaité. Le FGFD a l'avantage de créer un effet multiplicateur en permettant aux jeunes d'accéder à plusieurs cycles de crédit. En effet, un jeune aura la possibilité de recourir à plusieurs cycles de crédits couverts par le FGFD en autant qu'il rembourse les crédits précédemment obtenus. Pour cela, il sera donc important que les jeunes soient sensibilisés sur la nécessité de rembourser les crédits contractés auprès des SFD partenaires afin de pouvoir bénéficier de crédits ultérieurs et que les SFD de leur côté assurent un suivi efficace des crédits octroyés. Tous ces facteurs contribueront à réduire le taux de délinquance des prêts et à préserver le capital du FGFD. La dotation initiale prévue pour le FGFD est de 1,5 milliard de francs CFA dans la première année du projet. Elle sera complétée par une autre dotation de 1,5 milliard de francs CFA au cours de la deuxième année du projet. Ce qui portera le tout à une dotation globale de 3 milliards de francs CFA pour couvrir les crédits octroyés aux jeunes bénéficiaires.

146. *Gestion du FGFD.* Afin d'avoir un meilleur contrôle des ressources et d'assurer la durabilité du mécanisme au-delà de la durée d'exécution du projet, la gestion du FGFD sera confiée au Fonds de Garantie pour le Secteur Privé (FGSP) qui est l'institution de référence au Mali pour la gestion des fonds de garantie, et qui bénéficie déjà d'une certaine expérience. En effet, le FGSP est un établissement financier à caractère bancaire agréé depuis 2014 et qui offre de la garantie de portefeuille à plusieurs banques et à certains SFD pour la couverture partielle des crédits accordés. Des guichets ont ainsi été créés au FGSP en vue de la couverture des crédits octroyés par les institutions financières dans le cadre de certains projets. Il est toutefois à noter que le FGSP ne travaille pas encore avec tous les SFD partenaires d'INCLUSIF (donc potentiellement partenaires de FIER 2) car les procédures d'accès à la garantie du FGSP sont quelque peu complexes. C'est la raison pour laquelle, FIER 2 et le FGSP devront élaborer et signer une convention **(avec des procédures légères et efficaces)** qui encadrera la gestion du FGFD en tant que guichet spécial du FGSP pour la couverture du risque des crédits octroyés aux bénéficiaires du projet. Dans le cadre de cette convention, tous les SFD partenaires de FIER 2 seront éligibles à la garantie partielle du FGFD pour la couverture des crédits offerts aux jeunes bénéficiaires du projet.

147. **Le Fonds de Refinancement des SFD (FR).** L'objectif du Fonds de refinancement est d'apporter aux SFD la liquidité nécessaire à l'octroi des crédits aux jeunes ruraux. Certains

<sup>10</sup> Pour des fins de simulations, des frais de gestion de 1% de la dotation du FGFD ont été retenus.

<sup>11</sup> Dans la phase de lancement d'un fonds de garantie, un levier compris entre 2 et 3 est souvent recommandé. Voir par exemple l'étude suivante : « Systèmes de garantie au service de l'accès au crédit des micro, petites et moyennes entreprises dans les économies émergentes et en développement », GIZ, 2012. Au regard du caractère nouveau du FGFD et du profil de risque des jeunes bénéficiaires du projet, un levier de 2 pourra être appliqué.



SFD bénéficient déjà du refinancement du MEREFSFD pour les crédits octroyés aux bénéficiaires d'INCLUSIF ou à leur clientèle régulière. Toutefois, l'offre de refinancement du MEREFSFD est actuellement inférieure aux besoins exprimés par les SFD. C'est la raison pour laquelle, le déploiement du FR s'avère nécessaire afin d'augmenter les capacités des SFD à répondre au nombre potentiellement élevé de demandes de crédits qui viendront s'ajouter pour le financement des projets agricoles et non agricoles des jeunes ruraux bénéficiaires de FIER 2. La ligne de refinancement du FR sera uniquement dédiée au refinancement des crédits accordés aux bénéficiaires de FIER 2 et sera gérée à travers un guichet logé au sein du MEREFSFD. Les refinancements seront accordés aux SFD à un taux d'intérêt annuel de 5,85% et sous forme de DAT conformément aux procédures de refinancement du MEREFSFD. Les revenus tirés des intérêts sur les DAT serviront d'une part à couvrir les frais de gestion du guichet de refinancement et d'autre part à abonder le Fonds de refinancement. Les frais liés à la gestion de ce guichet de refinancement seront déterminés dans le cadre d'une convention que l'UCP signera avec le MEREFSFD.<sup>12</sup> Le MEREFSFD sera chargé du suivi et du recouvrement des refinancements accordés aux SFD. Un manuel de gestion du Fonds de refinancement dans le cadre de FIER 2 devra également être élaboré.<sup>13</sup> Pour bénéficier de cette ligne de refinancement, les SFD signeront également une convention avec le projet. Il est prévu que le FR contribue au refinancement d'environ 40% du montant des crédits accordés par les SFD aux jeunes bénéficiaires de FIER 2. A cet effet, la dotation initiale prévue pour le Fonds de refinancement est de 1 milliard de francs FCFA durant la première année du projet. Elle sera complétée par une autre dotation de 1 milliard de francs CFA au cours de la deuxième année. Ce qui portera le tout à une dotation globale de 2 milliards de francs CFA pour le refinancement des crédits octroyés aux jeunes. Ce fonds sera revolving dans la mesure où les refinancements accordés aux SFD seront recyclés une fois remboursés.

**148. Le Fonds de Subvention de Contrepartie (FSC).** Ce fonds contribuera à apporter les subventions prévues dans la mise en œuvre des projets des jeunes. La subvention permettra de faciliter l'installation des jeunes ruraux qui en majorité, sont dépourvus de capital soit pour le lancement de leurs activités (AGR), soit pour le développement ou l'extension des activités existantes (MER). Elle sera accordée aux jeunes exerçant dans des activités agricoles ou non agricoles en milieu rural. Elle contribuera ainsi à réduire les contraintes de financement auxquelles les jeunes font face en réduisant d'une part leur apport dans le financement de leurs projets, et d'autre part le coût de financement de leurs projets dans la mesure où elle permettra de réduire la proportion du crédit dans le financement des projets. La subvention servira en priorité à réduire les coûts des investissements en équipements ou en aménagement pour le démarrage ou l'extension des activités des jeunes. Elle pourra également servir à financer une partie du fonds de roulement en cas de reliquat après couverture totale des besoins en équipements ou en aménagement. Le déblocage de la subvention pour le projet du jeune nécessitera un accord de principe du SFD pour l'apport du financement complémentaire sous forme de crédit. Cet accord de principe devra être donné par le SFD au moment de l'évaluation du projet du jeune, les SFD étant partie prenante du processus d'évaluation des projets. Cet accord de principe sera suivi de l'ouverture du compte du jeune auprès du SFD, compte à travers lequel l'apport en numéraire du jeune sera versée ainsi que la subvention. Les décaissements devront préalablement être validés par les responsables chargés du suivi des activités des jeunes et libérés sur présentation d'une facture pro-forma ou d'un devis estimatif. Le crédit du SFD pourra être mis en place au même moment que la subvention ou à un moment ultérieur selon les besoins de financement du

---

<sup>12</sup> Pour des fins d'estimation des coûts de gestion du FR par le MEREFSFD, des frais de gestion de 2% de la dotation du FR ont été considérés.

<sup>13</sup> L'élaboration de ce manuel pourra être inspirée du manuel de gestion du guichet de refinancement actuellement en vigueur dans le cadre de la convention entre INCLUSIF et le MEREFSFD.

projet. La subvention sera octroyée au jeune sous forme de kit d'insertion pour les promoteurs d'AGR et de kit de développement pour les promoteurs de MER.

149. *Kit d'insertion.* Le kit d'insertion sert de capital initial pour permettre jeune de lancer son projet le cadre d'une activité agricole ou non agricole en milieu rural. Il est versé après que le jeune ait libéré son apport personnel en numéraire ou en nature. Dans le cas d'un apport en nature, une évaluation de la valeur de l'apport devra être par le projet ou par le prestataire en charge du suivi du projet du jeune. Le kit d'insertion permet au jeune d'acquérir les équipements nécessaires au lancement de son activité ou d'effectuer les aménagements nécessaires. Le prestataire en charge du suivi du projet du jeune devra s'assurer de la qualité des équipements acquis ou des aménagements effectués. La subvention permettra ainsi d'acquérir divers types d'équipement parmi lesquels le matériel agricole, le matériel d'élevage, les géniteurs, les équipements de transformation, le matériel d'aménagement des sols, le matériel nécessaire au lancement d'une activité rurale non agricole, etc. Dans le cas où tous les besoins en équipements sont couverts, le reliquat de la subvention pourra permettre de financer une partie du fonds roulement. Les sources de financement du projet du jeune seront alors réparties de la manière suivante : i) apport du jeune en numéraire ou en nature (10%) ; ii) subvention directe de 40% (kit d'insertion) ; iii) crédit contracté auprès d'un SFD (50%) et bénéficiant d'une couverture partielle du Fonds de garantie Financière Durable.

150. Selon les estimations effectuées, le coût moyen pour le lancement d'une activité génératrice de revenus est de 500 000 francs CFA<sup>14</sup>, ce qui correspond à un montant moyen du kit d'insertion estimé à 200 000 francs CFA. Le montant maximal pouvant être versé à titre de kit d'insertion est de 300 000 francs CFA. Au total, il est prévu que 12 000 jeunes ruraux (AGR) bénéficieront du kit d'insertion.

**Tableau de répartition des sources de financement des AGR**

Type d'initiative	Bénéficiaire	Subvention FIER 2	Crédit SFD	Total projet
AGR	10%	40%	50%	<b>100%</b>
Montant moyen (FCFA)	50 000	200 000	250 000	<b>500 000</b>

151. *Kit de développement.* Ce kit est destiné aux promoteurs des MER dans les secteurs agricole et non agricole en milieu rural. Le kit permettra ainsi d'acquérir les équipements nécessaires à l'augmentation de la capacité de production, de transformation ou de l'offre de produits et services en milieu rural. Les besoins en équipements du jeune, nécessaire à l'extension ou à la consolidation de ses activités devront être détaillés dans son plan d'affaires qui devra également indiquer les différentes sources de financement pour la mise en œuvre de son projet. Le kit de développement sera versé après que le jeune ait libéré son apport personnel en numéraire. En effet, dans le cas MER, seuls les apports en numéraire seront acceptés. Le prestataire en charge du suivi du projet du jeune devra également s'assurer de la qualité des équipements acquis ou des aménagements effectués pour l'extension des activités. Etant donné que les promoteurs de MER dispose déjà d'une certaine expérience dans l'exercice de leurs activités, il se pourrait qu'ils aient déjà des comptes dans une institution financière. Dans ce cas, l'institution devra donner son accord de principe pour le financement du projet d'extension et la subvention sera versée dans le compte du jeune auprès de cette institution financière. Dans le cas contraire, le projet facilitera sa mise en relation avec un SFD partenaire. Les sources de financement du projet d'un promoteur de MER sont réparties de la manière suivante : i)

<sup>14</sup> Cette estimation se base sur le coût réel moyen des projets AGR financés en 2020 dans le cadre de FIER 1 et qui s'élevait à 466 066 francs CFA. En tenant compte de l'inflation, on peut estimer que le coût moyen des projets AGR dans FIER 2 sera d'environ 500 000 francs CFA.

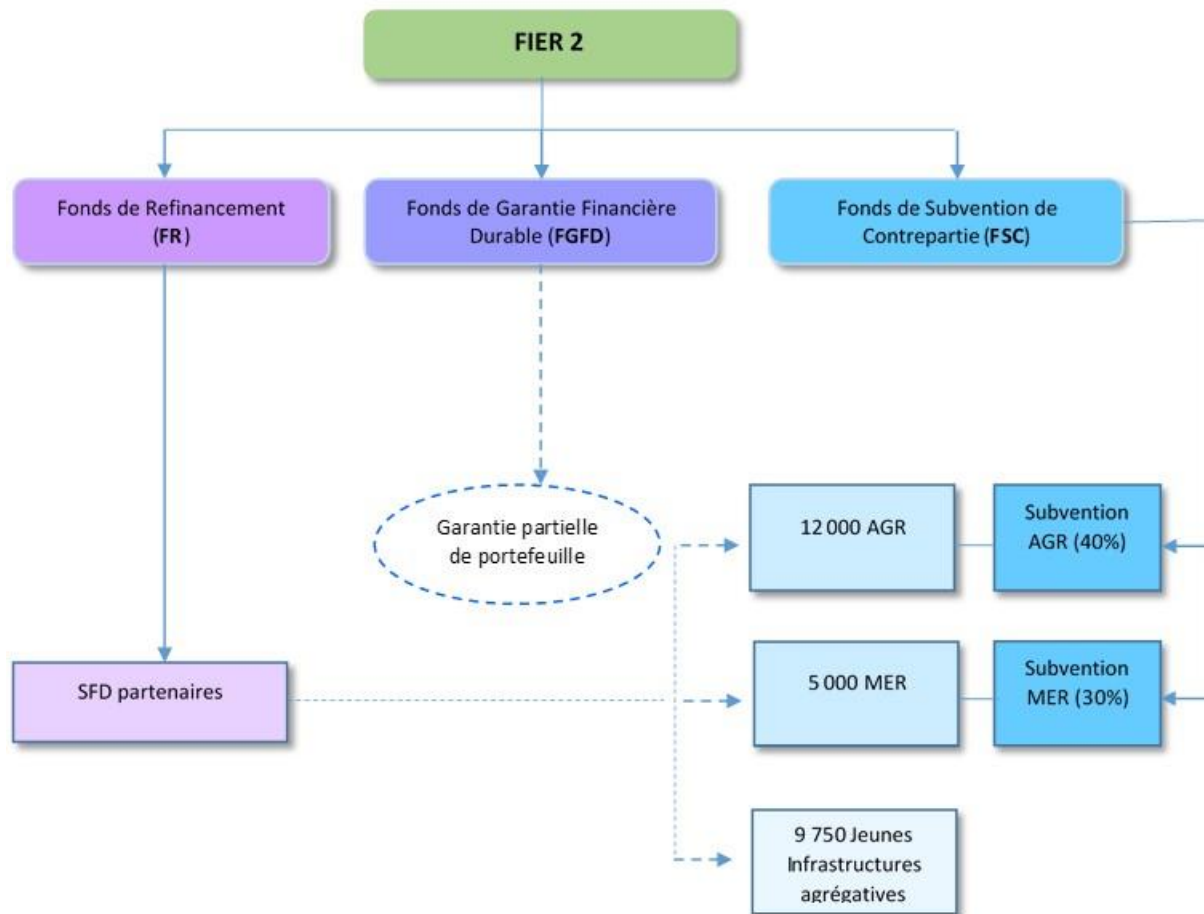
apport du jeune en numéraire ou en nature (10%) ; ii) *subvention directe de 30% (kit de développement)* ; iii) crédit contracté auprès d'un SFD (60%) et bénéficiant d'une couverture partielle du Fonds de garantie Financière Durable.

152. Selon les estimations effectuées, le coût moyen pour la mise en œuvre d'un projet de MER est de 3 millions de francs CFA<sup>15</sup>, ce qui correspond à un montant moyen du kit de développement estimé à 900 000 francs CFA. Le montant maximal pouvant être versé à titre de kit de développement est de 1,5 millions de francs CFA. Au total, il est prévu que 5 000 jeunes ruraux bénéficieront du kit de développement.

**Tableau de répartition des sources de financement des MER**

Type d'initiative	Bénéficiaire	Subvention FIER 2	Crédit SFD	Total projet
MER	10%	30%	60%	<b>100%</b>
Montant moyen (FCFA)	300 000	900 000	1 800 000	<b>3 000 000</b>

<sup>15</sup> Cette estimation se base également sur le coût réel moyen des projets de MER financés en 2020 dans le cadre de FIER 1 et qui s'élevait à 2 807 807 francs CFA. En tenant compte de l'inflation, on peut estimer que le coût moyen des projets de MER dans FIER 2 sera d'environ 3 000 000 francs CFA.

**Figure 1 : Instruments financiers de FIER 2**

153. **Modalités de mise à disposition des subventions.** La mise en œuvre des subventions nécessitera un partenariat avec les SFD qui devront donner leur accord de principe pour le financement complémentaire nécessaire à réalisation du projet du jeune. Cet accord de principe sera une condition sine qua non pour le versement de la subvention directe au jeune. A cet effet, les SFD seront représentés dans les comités régionaux de sélection des projets et participeront à l'évaluation des projets afin de s'assurer que les projets acceptés soient bancables. Ce qui nécessitera également qu'en amont, les prestataires de montage des plans d'affaires des jeunes soient suffisamment édifiés sur les informations requises pour l'analyse d'un dossier de crédit au sein d'une institution financière. Les canevas d'élaboration des plans d'affaires ou des plans d'affaires simplifiés (pour les projets agricoles et non agricoles) devront être conçus de manière à prendre en compte ces aspects d'analyse économique et financière des projets. Pour bénéficier de la subvention directe, le jeune devra au préalable présenter une facture pro-forma ou un devis estimatif qui sera validé par le responsable en charge du suivi de ses activités. Les équipements devront être de préférence acquis auprès de fournisseurs d'équipements agréés par le projet pour s'assurer de leur qualité. Le paiement pourra alors se faire directement dans le compte des fournisseurs. Toutefois, si cela s'avère nécessaire, les fonds pourront être décaissés par le jeune après validation du décaissement par le responsable chargé du suivi des activités du jeune.

154. La mise à disposition des subventions transitera par le guichet de facilités financières déjà opérationnel au sein du MEREF. FIER 2 abondera en subvention les dotations nécessaires

au financement de 12 000 AGR pour un montant de 2,4 milliards de francs CFA et de 5 000 MER pour un montant de 4,5 milliards de francs CFA selon le barème de financement prévu ; soit un montant global de 6,9 milliards de francs CFA versés à titre de subventions aux AGR et aux MER sur les 5 années d'exécution du projet. Les éléments liés à la gestion du guichet de facilités financières devront être intégrés dans la convention de partenariat que FIER 2 signera avec le MEFEF-SFD. L'UCP et le MEREF veilleront également à la mise en place d'un dispositif efficace de suivi des mises à disposition des subventions et des crédits aux jeunes afin d'éviter les cas de non-décaissement des financements constatés sous FIER 1. A cet effet, il sera élaboré et mis à la disposition des SFD des outils standardisés de transmission des données (fichiers Excel) selon la périodicité souhaitée.

**Tableau d'estimation des contributions attendues à l'issue de FIER 2 sur la base du financement à coût partagé (AGR et MER)**

Type	Nbre	Libellé	Bénéficiaires	Subventions FIER 2	Crédits SFD <sup>(i)</sup>	Total
AGR	12 000	Contribution (%)	10%	40%	50%	<b>100%</b>
		Montant total (FCFA)	600 millions	2,4 milliards	3 milliards	<b>6 milliards</b>
MER	5 000	Contribution (%)	10%	30%	60%	<b>100%</b>
		Montant total (FCFA)	1,5 milliard	4,5 milliards	9 milliards	<b>15 milliards</b>
<b>Total</b>	<b>17 000</b>	<b>Montant (FCFA)</b>	<b>2,1 milliards</b>	<b>6,9 milliards</b>	<b>12 milliards</b>	<b>21 milliards</b>

(i) Les montants de crédit sont déterminés ici sur la base d'un cycle de crédit par jeune. Ils ne tiennent donc pas compte du renouvellement des crédits par les jeunes.

### **Activité 2.2.2. Promouvoir l'accès des jeunes ruraux aux services financiers**

155. FIER 2 apportera son appui à la promotion de l'accès des jeunes ruraux à des services financiers adaptés à leurs besoins. Les appuis envisagés sont ciblés sur les 4 volets suivants : i) l'appui au développement de nouveaux produits financiers ; ii) le renforcement des capacités des jeunes en éducation financière et l'accompagnement à l'épargne ; iii) la promotion des crédits de groupe ; iv) le renforcement de capacités des SFD partenaires.

156. Volet 1 : appui au développement de nouveaux produits. Dans la mesure où FIER 2 s'inscrit un peu plus dans une approche de chaîne de valeurs et dans le financement des jeunes ruraux exerçant dans les métiers non agricoles, deux études devront être réalisées dès la première année d'exécution du projet, notamment :

- (i) Une étude sur l'offre et la demande des produits et services financiers offerts sur l'ensemble de la chaîne de valeur agricole afin de voir si les produits et services actuels peuvent répondre aux besoins de financement des jeunes qui seront insérés dans les différents maillons de la chaîne de valeurs. Les résultats de l'étude devront permettre d'identifier de faire des recommandations sur les nouveaux produits qui pourront être adressés aux jeunes sur les différents segments de la chaîne de valeur agricole.
- (ii) Une étude sur l'offre et la demande des produits et services financiers non agricoles afin d'avoir une idée des produits et services financiers actuellement proposés par les SFD dans les secteurs non agricoles en milieu rural. Sur la base des constats effectués, l'étude devra faire des recommandations de nouveaux produits financiers adaptés aux besoins des jeunes que FIER 2 souhaite insérer dans les filières non agricoles.

157. Par ailleurs, certains produits financiers prévus dans la première phase de FIER n'ont pas été développés et vulgarisés au sein des SFD, à l'instar du **crédit warrantage** et du **micro-leasing**. Ces produits financiers devront être mis en place dans le cadre de FIER 2. Le

projet contribuera également à la mise en œuvre d'autres produits financiers adaptés aux besoins de sa cible, notamment : i) l'appui à la digitalisation des services financiers offerts par les SFD ; ii) l'appui au développement de produits financiers adaptés aux activités menées par les jeunes femmes ; iii) l'appui au développement des produits verts axés sur la résilience climatique et les énergies propres.

158. Digitalisation des services financiers offerts par les SFD. Cette activité sera menée en partenariat avec INCLUSIF dont le volet digitalisation des services financiers constitue déjà une des principales missions dans le cadre de sa composante A. La contribution de FIER 2 ne sera pas sous forme d'appui financier aux SFD dans la mesure où les SFD partenaires d'INCLUSIF seront en majorité des partenaires de FIER 2 et bénéficient déjà des appuis financiers et logistiques. La contribution du projet consistera à participer aux réflexions et à mener des initiatives permettant de s'assurer que les services financiers digitaux développés par les SFD partenaires d'INCLUSIF soient offerts aux jeunes ruraux bénéficiaires de FIER 2 (portefeuille électronique, paiement électronique des créances fournisseurs et des créances clients, remboursement du crédit, etc.).

159. Développement de produits financiers adaptés aux activités des jeunes femmes. FIER 2 facilitera le développement de produits financiers adaptés aux activités menées par les jeunes femmes. L'objectif de ces produits sera non seulement de contribuer au financement des activités menées en majorité par des femmes, mais également d'apporter à ces dernières une assistance dans la manière dont elles peuvent s'organiser afin d'améliorer leur quotidien. A ce titre, des produits financiers tels que le crédit épargne-éducation, le crédit agricole femme rurale ou le crédit commercial femme rurale qui ont été expérimentés par le passé dans certains projets, pourront être contextualisés et à nouveau implémentés. Pour bénéficier de ce type de crédit, il est demandé aux femmes de se constituer en groupe de 5 à 25 personnes de préférence selon les activités. Ce qui leur permet ainsi de bénéficier d'un crédit de groupe et de certains services tels que des formations sur diverses thématiques (allaitement, santé nutritionnelle, gestion de la microentreprise, changement climatique, etc.) ou encore l'accompagnement à l'épargne. A cet effet, une animatrice dédiée est chargée de former les femmes sur les thématiques retenues. Les formations sont administrées durant les périodes de collecte des remboursements du crédit. Les femmes sont également amenées à épargner à ces occasions dans un fonds supplémentaire (fonds de groupe) qui leur permettra de subvenir à leurs différents besoins. La mise en œuvre de ce type de crédit requière des ressources financières permettant de prendre en charge la formation des animatrices, leur rémunération dans le cadre de la dispensation des formations aux jeunes femmes rurales ou encore leur déplacement (motos ou autres moyens de transport). FIER 2 apportera, en collaboration avec les SFD partenaires, son appui à la prise en charge de ces dépenses.

160. Développement de produits financiers verts pour les jeunes. FIER 2 apportera son appui à la mise en place de produits financiers verts destinés au financement des solutions d'adaptation au changement climatique. Les jeunes bénéficiaires seront encouragés à adopter des solutions qui contribuent à la lutte contre le changement climatique en intégrant dans leurs projets des activités d'adaptation au changement climatique. Le projet INCLUSIF a déjà mené des actions en ce sens (adhésion des SFD à la charte verte, promotion des activités d'adaptation au changement climatique, etc.). L'appui de FIER 2 viendra en complément des activités déjà menées par INCLUSIF et consistera à soutenir les initiatives prises par les SFD partenaires dans le cadre du financement des investissements verts, notamment le financement de solutions solaires permettant d'alimenter les équipements électriques productifs (moulin, décortiqueuse, machine de transformation et d'extraction, etc.), d'éclairer, de recharger les appareils...

161. Volet 2 : Formation en éducation financière et accompagnement à l'épargne. Des insuffisances en éducation financière ont été relevées au niveau des jeunes bénéficiaires de FIER 1 par les SFD et par les ONG d'accompagnement. Ce qui a eu comme conséquence

d'avoir un bon nombre de bénéficiaires qui avaient une méconnaissance des services et produits financiers offerts par les SFD et qui n'ont pas suffisamment développé des habitudes d'épargne. Afin de pallier ces insuffisances, FIER 2 apportera son appui au renforcement des capacités des bénéficiaires en éducation financière. Cette formation les aidera à développer leur relation d'affaires avec les SFD, à les édifier sur la culture de l'épargne et à mieux gérer les ressources financières mises à leur disposition. Elle contribuera également à les amener à bien gérer les recettes et dépenses liées à leurs activités, ainsi qu'à une meilleure gestion du crédit. Les modules de formation en éducation financière devront être adaptés au profil des bénéficiaires (niveau d'alphabétisation, activités économiques, etc.) et aux moyens logistiques disponibles. Ils pourront dans un premier temps être administrés par des prestataires qui formeront les formateurs des OP au cas où ceux-ci n'ont pas encore reçu de formation de formateurs. Au cas où ces formateurs disposent déjà des habiletés de formation en éducation financière, ils pourront directement former les jeunes bénéficiaires. De nouvelles formules de formation pourront être expérimentées en fonction des besoins (utilisation des vidéos, des médias sociaux, application développée par MOSABI, etc.). Les institutions financières seront invitées à présenter leurs produits et services financiers pendant les sessions d'éducation financière. Cette approche permet de créer un premier contact avec les bénéficiaires et d'atténuer les appréhensions qu'ils peuvent avoir sur les institutions financières. Durant ces formations, les jeunes devront être encouragés à l'épargne à travers la sensibilisation sur les avantages de l'épargne (constitution d'un fonds de commerce, facilitation de l'accès au crédit, gestion des imprévus etc.). Tous les bénéficiaires de FIER 2 devront au préalable recevoir une formation en éducation financière avant la mise à disposition de tout financement.

162. Volet 3 : Promotion des crédits de groupe. Au cours de la première période de FIER 2, les jeunes pourront accéder aux services financiers par le biais de microprojets individuels. Mais, pour améliorer l'efficacité, l'approche groupée sera progressivement introduite au cours de la deuxième période de mise en œuvre. Cette approche sera portée par la dynamique des sous-projets de chaînes d'approvisionnement pilotés par des agrégateurs, notamment des co-entreprises coopératives (CEC). A cet effet, le projet apportera son appui à la mise en place d'infrastructures agrégatives sous forme de subvention permettant de financer les investissements nécessaires à la réalisation de ces infrastructures. Des périmètres d'activités seront ainsi aménagés afin que les jeunes puissent y réaliser leurs activités en groupe (périmètres maraichers, périmètres embouches, périmètres rizicoles, périmètres aquacoles, centres artisanaux, etc.). Chaque périmètre abritera un certain nombre de jeunes en fonction des activités réalisées. Le besoin en fonds de roulement de chaque groupe de jeunes pour la réalisation des activités sera financé par l'apport des jeunes (10%) et par le crédit de groupe auprès d'un SFD partenaire (90%). Ces besoins seront agrégés au niveau de la CEC qui apportera son appui aux requêtes de financement des groupes de jeunes aux SFD grâce aux contrats d'achat signés par la CEC avec les groupes de jeunes membres et aux contrats de vente signés par la CEC avec les collecteurs, transformateurs et autres opérateurs de marché. L'approbation de ces crédits sera du seul ressort de chaque SFD partenaire. Ces contrats présentent l'avantage de rassurer les SFD sur l'existence d'un marché pour l'écoulement des produits des jeunes. Le fonds de garantie financière offrira une couverture partielle de ces crédits à hauteur de 20% en plus de la caution solidaire apportée par le groupe de jeunes. Pour le financement de l'achat de la production des groupes de jeunes, les CEC pourront soumettre des demandes de crédits aux banques ou aux SFD ayant une grande capacité de financement. Ces crédits bénéficieront également de la couverture partielle du risque à hauteur de 20% en plus de la caution solidaire apportée par la CEC.

**Tableau d'estimation des contributions attendues à l'issue de FIER 2 pour le financement du besoin en fonds de roulement (infrastructures agrégatives)**

Type	Nbre	Libellé	Bénéficiaires	Crédits SFD <sup>(i)</sup>	Total
------	------	---------	---------------	----------------------------	-------

Jeunes dans infrastructures agrégatives	9 750	Contribution (%)	10%	90%	<b>100%</b>
		Montant total (FCFA)	789 millions	7,101 milliards	<b>7,890 milliards</b>

(i) Les montants de crédit sont déterminés ici sur la base d'un cycle de crédit par jeune. Ils ne tiennent donc pas compte du renouvellement des crédits par les jeunes.

163. Volet 4 : Renforcement des capacités des SFD et appuis à l'extension. Il y a lieu de rappeler que dans le cadre de sa phase 1 et à travers le partenariat avec INCLUSIF, FIER a contribué au renforcement des capacités des SFD en financement agricole. Ainsi, les SFD partenaires d'INCLUSIF qui étaient également partenaires de FIER 1 ont bénéficié de renforcement de capacités en financement agricole. Toutefois, ces SFD devront bénéficier d'un renforcement de capacités pour le développement de nouveaux produits financiers (warrantage, micro-leasing, produits financiers verts, etc.). A cet effet, FIER 2 travaillera en collaboration avec INCLUSIF qui prévoit déjà ces aspects dans le cadre de sa composante A. En retour, il sera demandé aux SFD de faire preuve de célérité dans le traitement des demandes de financement et d'offrir aux jeunes de meilleures conditions de crédit (durée, taux d'intérêt, moratoire, périodicité de remboursement, etc.). Il est tout de même important de mentionner que des SFD partenaires de FIER 1 qui n'ont pas fait preuve de bonne gestion des ressources financières mises à leur disposition au profit des jeunes, à l'instar du SFD SORO YIRIWASO, ne pourront pas voir leur partenariat reconduit dans le cadre de FIER 2 tant et aussi longtemps qu'ils n'auront pas apporté des mesures correctives conformément aux recommandations qui avaient été faites à la suite de l'audit financier des fonds mis à leur disposition par FIER 1 (mise à disposition des financements aux jeunes, retour des DAT à ceux qui ont remboursé leurs crédits, etc.).

164. En ce qui concerne, l'appui à l'extension du réseau des SFD, il est à noter que FIER 1 a contribué à la mise en place de 13 guichets de SFD sur les 17 prévus dans les zones d'intervention du projet, ce qui a contribué à réduire la distance entre les guichets des SFD partenaires et les localités d'implantation des activités des jeunes. Dans le cadre de la deuxième phase du projet, des appuis pourront être apportés aux SFD en fonction des besoins exprimés. Ces appuis pourront être de divers ordres, notamment la contribution à l'achat d'équipements et au moyens logistiques pour les guichets nouvellement créés par les SFD, la contribution à la formation du personnel de ces guichets, etc. FIER 2 apportera ainsi son appui pour l'implémentation des 4 guichets de SFD qui n'ont pas pu être mis en place dans la première phase du projet afin de poursuivre l'objectif de financement de proximité au bénéfice des cibles du projet.

165. Au regard du volume et de la complexité des activités prévues dans le cadre de la sous-composante 2.2, notamment la mise en place et le suivi des mécanismes partage de risque et de financement des jeunes ruraux (FGFD, FR, FSC), la signature des conventions avec les partenaires (SFD, FGSP, MEREFSFD, etc.), le développement de nouveaux produits, le suivi des financements des jeunes, le suivi des formations en éducation, etc., il sera nécessaire que la conduite de ces activités au sein du projet soit sous responsabilité d'une personne qui dispose d'habiletés et de compétences en finance rurale.

## 2.3 COMPOSANTE 3 -COORDINATION ET GESTION DU PROJET

# 3 SUIVI-EVALUATION, COMMUNICATION ET GESTION DES SAVOIRS

## 3.1 SUIVI-EVALUATION DU PROJET



### 3.1.1 Système de suivi-évaluation

166. Le système de suivi-évaluation (SSE) de FIER2 sera construit autour de l'ensemble des mécanismes, procédures et outils à utiliser par les différentes parties prenantes permettant la collecte, l'analyse et le traitement des données techniques et financières pour suivre et évaluer les résultats engendrés par le projet l'atteinte de ses objectifs et son pilotage, en mettant l'accent sur les données relatives aux effets qui font généralement défaut. Le SSE sera mis en place au sein de l'UCN conformément aux exigences du FIDA et du Gouvernement. Il sera basé sur les principes de la gestion axée sur les résultats et comprendra les processus : i) de planification ; ii) de suivi des activités sur le terrain ; iii) de collecte, de consolidation et de contrôle qualité des données; et iv) d'analyse et de synthèse de l'information avec la production de rapports et études sur la base de données quantitatives et qualitatives fiables pour informer les parties prenantes de l'avancement du projet, faciliter la prise de décisions, le pilotage et la capitalisation. L'ensemble de ces éléments concourront in fine à fournir des éléments pour mesurer l'atteinte des résultats escomptés, valider la théorie du changement du projet et de disposer d'informations pertinentes pour la communication, la mobilisation de ressources, l'apprentissage et la documentation des bonnes pratiques.

167. Le SSE sera participatif, ancré dans les stratégies nationales (PNISA, PDA, PRODEFPE), il s'appuiera sur les systèmes existants de S&E, et engagera toutes les parties prenantes du projet, de l'élaboration du PTBA jusqu'au retour d'information. S'agissant d'un projet multi-sectoriel et multi-acteurs, il inclura des représentants des jeunes, des OP et de leurs faitières, des groupes de gestion des infrastructures, des centres de formation, des agences nationales pour l'emploi et la formation et leur démembrement au niveau local (APEJ, DNE, ONEF, DNFP, DNS), des services techniques déconcentrés de l'agriculture, des conseils régionaux, des communes, des SFD, et des prestataires de services. Chaque acteur sera responsabilisé et désignera un point focal en S&E qui sera chargé de la collecte, de l'analyse et du partage des données qui bénéficieront en premier lieu à l'organisation pour améliorer la gestion de ses activités et évaluer ses propres performances de façon durable.

168. Les fonctionnalités du SSE dépasseront le cadre strict du projet pour aussi servir les intérêts de chaque partie prenante. Ainsi les OP et leurs faitières au même titre que les jeunes investis dans leur projet entrepreneurial ou dans les infrastructures agrégatives amélioreront le suivi de leur production, disposeront d'informations précises pour gérer de manière efficace leur besoins en intrants et mieux organiser la commercialisation de leurs produits. Leur crédibilité par rapport aux différents acteurs de la chaîne de valeur sera renforcée notamment au niveau des institutions financières, des grossistes, ou encore des transformateurs.

169. Une des premières actions à mettre en œuvre au niveau du S&E sera de diagnostiquer les systèmes et outils de suivi déjà utilisés au niveau de chaque acteur afin de bâtir sur l'existant et établir des passerelles avec le SSE de FIER2. Le SSE s'assurera de la mise à niveau des systèmes d'information des SFD pour permettre au projet de suivre efficacement le financement des jeunes (un point qui avait manqué durant la première phase). FIER2 concourra à appuyer l'enregistrement des exploitations soutenues par le projet au niveau des chambres d'agriculture et de la CPS et le développement de systèmes de suivi au niveau des faitières et unions (exemple du suivi des exploitations familiales agricoles par la CNOP).

170. Le SSE mesurera trois niveaux d'indicateurs soit les produits, les effets et l'impact à l'aide des indicateurs de base du FIDA (IB) et des indicateurs spécifiques au projet. Le suivi des effets fera l'objet d'une attention toute particulière. Le suivi des indicateurs ne se limitera pas à ceux du cadre logique, mais pour une gestion efficace du projet, il prendra en compte une batterie d'indicateurs beaucoup plus large au sein d'un cadre de gestion des résultats qui présentera la liste des indicateurs par niveau de résultats, leurs valeurs de référence, les cibles visées, leurs sources, les moyens de vérification et la fréquence de mesure. Il inclura aussi des indicateurs sur la mesure de l'efficacité (coûts d'approche par jeune, mesure des

délais à chaque stade de mise en œuvre, ratio coûts de fonctionnement sur coûts d'investissements), en perfectionnant et en systématisant les méthodologies développées dans FIER1. Les questions transversales comme la digitalisation, la gestion des savoirs, la communication, le genre ou encore les thématiques relatives à l'environnement et aux changements climatiques feront aussi l'objet d'un suivi rapproché dans le cadre de gestion des résultats qui sera décrit dans le manuel de S&E.

171. Par ailleurs, la stratégie de suivi et d'évaluation comprendra également une référence sur la façon dont l'emploi des jeunes sera suivi et évalué. La qualité des emplois doit être suivie sur un plan quantitatif en mesurant le nombre d'emplois/ entreprises qui fournissent des revenus adéquats (le "revenu mensuel moyen en monnaie locale" pourrait représenter la dimension à vérifier).

172. Les données du projet seront présentées sous forme désagrégée par sexe et âge (en distinguant la tranche d'âge des 15-18ans et des 18-40ans), par groupe cible, par type d'activité (entrepreneuriat, salariat), par filière et maillon (y compris les résultats des enquêtes d'effets) pour mieux suivre les trajectoires des jeunes et mesurer l'efficacité des stratégies déployées notamment en matière de genre et d'approche filière.

**173.** Le SSE sera sous la responsabilité du RSE, secondé par des assistants S&E dans chaque antenne, à l'image du système de FIER1 pour assurer une présence et un suivi efficaces sur le terrain. Un plan de renforcement des capacités sera présenté dans le manuel de S&E et le budget correspondant sera alloué. Il inclura entre autre : i) une sensibilisation sur les principes de base du S&E à l'égard de l'ensemble du personnel de l'UCN et des principaux partenaires d'exécution du projet ; ii) des formations pratiques des membres de la cellule S&E sur l'utilisation d'application mobile pour la collecte et le traitement des données ; iii) une formation sur les systèmes de gestion financière et de S&E à l'égard des cellules comptable et de S&E de FIER2 ; et iv) une formation pratique au développement d'un SIG. Dans l'optique d'une consolidation du programme-pays, le RSE de FIER2 sera également point focal S&E et aura pour responsabilité la mise à jour annuelle du cadre de gestion des résultats du COSOP. Le budget relatif aux activités de S&E, gestion des savoirs et communication sera bâti sur les leçons apprises de la première phase où certaines activités avaient été mal budgétisées en particulier la gestion des savoirs et les enquêtes d'effets. Le projet, par l'intermédiaire de son coordonnateur veillera à développer une vraie culture du S&E au sein de l'UCN mais aussi auprès des différentes parties prenantes. **Pour ce faire il sera organisé de manière périodique des ateliers d'échange sur le S&E. Par ailleurs, le suivi-évaluation fera partie des critères de performance de chacun des cadres du projet.**

174. Le SSE sera décrit de manière détaillée dans un manuel de S&E qui sera finalisé dès le démarrage du projet par le RSE sur la base des acquis de FIER1. Un plan de S&E y sera également adjoint. Une assistance technique sera mobilisée pour appuyer le projet sur la mise en place du SSE notamment sur l'élaboration du manuel et sa validation par les différentes parties prenantes, la revue des indicateurs du cadre logique, le développement des supports de collecte et la création des bases de données nécessaires.

### **3.1.2 1.1.2 Planification et suivi de l'avancement de la mise en œuvre des activités**

175. Le Programme de travail et budget annuels (PTBA) constituera l'outil principal de planification des activités de FIER2. Il présentera les activités à mettre en œuvre pour l'année à venir, avec leur période d'exécution, les acteurs concernés pour leur mise en œuvre, les budgets nécessaires ainsi que le plan de passation des marchés (PPM) correspondant. Le PTBA sera décliné au niveau de chaque antenne et fera l'objet d'un suivi permanent par le RSE pour

permettre à l'UCN d'apprécier son niveau d'exécution et l'utilisation des ressources, et ce particulièrement pendant les missions de supervision conjointes du FIDA et du Gouvernement. Une approche souple permettant des révisions en cours d'exercice budgétaire sera observée et un dialogue permanent sera instauré entre le projet, les groupes cibles et les différents prestataires et partenaires, de son élaboration à sa mise en œuvre. La conception du PTBA se fera de façon participative et ascendante, à savoir de la base vers le niveau régional puis national par l'intermédiaire d'ateliers d'échanges, d'évaluation et de planification. Le PTBA sera clairement relié au cadre logique et visera l'atteinte des différents résultats attendus tant au niveau des produits que des effets. Le PTBA consolidé au niveau de l'UCN sera approuvé par le comité de pilotage puis validé par le FIDA au plus tard avant le 31 décembre de l'année précédente, **en se conformant aux modalités usuelles dans les projets du FIDA.**

176. Le cadre logique actualisé du projet c'est-à-dire répertoriant les résultats année par année et pour chaque indicateur constituera le deuxième élément clé du suivi de l'avancement du FIER2 et contribuera à déterminer si la progression du projet est conforme aux prévisions. Il sera mis à jour périodiquement au minimum lors des missions conjointe de supervision et pour l'élaboration des rapports d'activités. **Le canevas retenu sera celui entré dans le Système de gestion des résultats opérationnels (SGRO) du FIDA.** Le cadre logique étant un outil dynamique, il devra être examiné, révisé et approprié par les différentes parties prenantes et affiné régulièrement en fonction des nouvelles données disponibles, des situations rencontrées sur le terrain et de l'évolution du Projet notamment au démarrage et à la mi-parcours. Il est essentiel de rappeler que les données relatives à la portée du projet ainsi qu'ayant trait au nombre de personnes doivent faire l'objet d'une attention particulière. Ainsi, **les bénéficiaires du projet ne doivent être comptabilisés qu'une seule fois** durant toute la durée du projet même si ceux-ci bénéficient de plusieurs appuis sur plusieurs années afin d'éviter les doublons.

177. La supervision du projet sera assurée conjointement par le FIDA et le Gouvernement du Mali à travers les ministères concernés et en étroite collaboration avec les représentants des groupes cibles et les partenaires institutionnels, à raison d'une mission de supervision par an. Elles porteront une attention particulière aux progrès réalisés vers l'atteinte des résultats et de l'impact, aux éléments déterminants de la réussite du projet ainsi qu'aux contraintes rencontrées. Le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des missions fera l'objet d'un suivi rapproché par le RSE. Des missions de suivi régulier seront effectuées selon les besoins par le bureau du Programme-Pays.

### 3.1.3 Collecte de données et géoréférencement

178. **Responsabilités.** La collecte des données sur les activités déployées sur le terrain par le projet sera assurée essentiellement par les agents d'exécution (partenaires, OP et jeunes bénéficiaires, prestataires de service et SFD). Des contrats de performance seront établis avec les différents agents d'exécution afin de définir leur mandat et de spécifier les attentes en matière de redevabilité et de communication des résultats sur la base de canevas convenus et d'objectifs prédéterminés. Pour chaque contrat, des points focaux en S&E seront désignés et bénéficieront d'une formation sur le SSE du projet. La validation, le contrôle qualité et la saisie des données dans le système informatique RUCHE seront effectués par les assistants en S&E de FIER2 de chaque antenne ou s'il s'agit de contrats couvrant l'ensemble du projet par le RSE.

179. Les enquêtes qui seront menées pour établir la situation de référence et recueillir les données sur les effets à la mi-parcours et à la fin du projet seront conduites par des **bureaux spécialisés** selon les directives d'enquête IBRE du FIDA sur appels d'offre à partir de TDR standards fournis par le FIDA (à adapter au contexte du pays et du projet). Des enquêtes thématiques, d'envergure plus restreinte, compléteront le suivi des résultats de manière plus rapprochée, pourront être effectuées par la cellule de S&E de l'UCN. Les résultats mesurés seront intégrés dans la base de données après validation et viendront informer les indicateurs du cadre logique.

180. Les données relatives au suivi financier seront saisies dans le système informatique Tom2Pro (ou autre) puis exportées à des fréquences définies et intégrées dans le système informatique de S&E RUCHE afin d'assurer le croisement de l'avancement physique et financier. Les équipes techniques de S&E et de gestion financière bénéficieront de la formation sur les deux systèmes.

181. **Outils.** Le SSE sera relié à l'application informatique de S&E RUCHE déjà utilisé par FIER1 et adopté par le programme-pays et de nombreux programmes du FIDA dans la sous-région. Les différents modules permettront un suivi rapproché du PTBA, du PPM, des ANO, des DRF, et du registre des contrats et conventions du projet. Le système permettra aussi de relier FIER2 au cadre de gestion des résultats du COSOP afin d'en améliorer le suivi. Le logiciel de gestion financière viendra compléter le suivi budgétaire et des fournisseurs. L'application sera adaptée aux nouvelles exigences du FIER2 et améliorée pour notamment permettre une utilisation hors ligne avec des mises à jour automatiques dès qu'une connexion Internet est disponible.

182. Les technologies de l'information et la digitalisation, leur accessibilité grandissante et l'amélioration de la connectivité en milieu rural constituent une opportunité sans précédent pour faciliter la collecte et la production de données et améliorer les flux d'information entre les différents acteurs et avec le projet. Le recours aux appareils mobiles tels que tablettes ou smartphones et l'utilisation d'applications spécifiques avec des questionnaires numériques diminuera drastiquement le temps de collecte et de traitement des données et réduira le risque d'erreur. Il permettra également de collecter des données enrichies tels que photos, vidéos, coordonnées GPS, ou encore enregistrements vocaux. Les données collectées sur le terrain seront envoyées en temps réel vers un serveur en ligne où elles pourront ensuite être traitées ou exportées vers des logiciels d'analyse statistique ou vers Excel. La plupart des applications offre la possibilité de collecter les données hors connexion. Plusieurs plateformes sont actuellement sur le marché en libre-accès ou payantes comme *Opendatakit* ou *ONA* et déjà utilisées au Mali par certains partenaires (GAFSP-PIJR).

183. **Géoréférencement.** FIER2 consolidera son système d'information géographique (SIG) développé pendant la première phase afin de mieux localiser les groupes cibles par filière et maillon au niveau de chaque territoire afin d'appuyer davantage l'approche filière et la connexion des jeunes avec les OP, les services de conseil, les infrastructures agrégatives et les marchés pour améliorer l'efficacité et l'efficience tant des projets portés par les jeunes que celle de FIER2. Dans cette optique, les capacités de l'équipe S&E et des autres personnels du projet seront renforcées et une assistance technique sera mobilisée pour former la cellule S&E du FIER2 à la récolte des données de terrain et leur traitement sur un logiciel dédié (tel que QGIS).

### 3.1.4 Rapportage

184. La performance du système de S&E sera mesurée par sa capacité à produire en temps opportun les informations utiles pour l'amélioration continue et la prise de décision. A travers plusieurs tableaux de bord, le système de S&E veillera donc à informer de manière régulière l'UCN et les autres acteurs du projet sur l'état d'avancement du PTBA, du PPM, du cadre logique et du cadre de gestion des résultats du projet. La production de rapports réguliers sera prévue dans les conventions et contrats de performance passés avec les différents partenaires et prestataires. Un canevas de rapport sera annexé aux contrats de performance. Le RSE sera chargé de rédiger des rapports d'avancement périodiques des activités du projet qui seront soumis au FIDA de manière semestrielle et avant chaque mission de supervision. Ils consolideront les informations contenues dans les rapports produits par les différentes antennes du projet, les partenaires ainsi que par les cellules administrative et financière et de passation de marchés du projet. Les écarts et retards constatés, les risques et mesures d'atténuation ainsi que les perspectives d'avancement devront y être présentés. Les périodes de réflexion critiques (réunions de direction, de concertation, ateliers bilan et d'auto-évaluation, préparation du PTBA, revue à mi-parcours, missions de supervision, etc.) seront mises à profit pour débattre les conclusions et recommandations contenues dans les rapports.

### 3.1.5 Étude de référence, revue à mi-parcours, d'achèvement et évaluation de l'impact

185. La mesure des effets du projet qui est cruciale en matière d'évaluation et de pilotage sera réalisée sous forme d'enquêtes suivant les directives du FIDA pour le suivi des indicateurs de base relatifs aux effets (enquêtes IBRE<sup>16</sup>) aux trois moments clés du projet à savoir durant l'année 1 pour établir la situation de référence, à la mi-parcours et à l'achèvement du projet. Le recours à un groupe de contrôle sera obligatoire pour l'enquête d'achèvement et optionnel pour l'enquête à mi-parcours. La complexité élevée de ces enquêtes nécessite le recours à des bureaux spécialisés qui seront choisis sur la base d'appels d'offre concurrentiel. Afin de trianguler les résultats des enquêtes et de disposer de données plus en amont dans la mise en œuvre, certains indicateurs d'effets seront collectés de manière routinière par le SSE auprès d'un échantillon dès qu'un nombre suffisant de jeunes seront installés et prêts à démarrer leur activité. Les résultats des enquêtes de mi-parcours et d'achèvement devront être disponibles **AVANT** l'organisation des missions décrites ci-après pour informer les membres de la mission sur les résultats obtenus par le projet.

186. En ce qui concerne la mesure des indicateurs d'impact, seul un sous-ensemble de projets (équivalent à 15% des projets du FIDA) sera soumis à une évaluation d'impact rigoureuse conduite par la Division recherche et évaluation de l'impact (RIA) du FIDA. FIER2 devra donc intégrer dans les enquêtes IBRE des questions en rapport avec l'impact au moment d'établir la situation de référence et au stade de l'enquête d'achèvement afin que le projet puisse rendre compte de l'impact obtenu à la fin de l'exécution du projet.

187. La revue à mi-parcours sera effectuée conjointement par le FIDA et le Gouvernement à la fin de la troisième année. Elle permettra d'apprécier la pertinence du projet et son approche de mise en œuvre, la réalisation des objectifs et les difficultés rencontrées. Elle recommandera les orientations nécessaires pour atteindre les objectifs et résoudre les difficultés. Le Gouvernement assisté par l'UCN préparera les termes de référence de la revue qui seront soumis à l'approbation du FIDA (à partir des TDR standards du FIDA).

---

[https://www.ifad.org/documents/38714170/42870514/coim\\_guidelines\\_f.pdf/e84b665b-0891-b8d2-7533-c7852a7bbaef?t=1619708049119](https://www.ifad.org/documents/38714170/42870514/coim_guidelines_f.pdf/e84b665b-0891-b8d2-7533-c7852a7bbaef?t=1619708049119)

188. A la fin du projet, une mission d'achèvement matérialisée par un rapport d'achèvement et un atelier de clôture seront organisés. Ils présenteront les résultats, les effets et l'impact du projet sur les différents groupes cibles (les 15-18 ans, les 18-40ans, les femmes, les entrepreneurs, les salariés, etc.) et permettront la capitalisation des expériences et bonnes pratiques. Le rapport d'achèvement sera préparé entre la date d'achèvement et la date de clôture du projet selon les TDR standards du FIDA par le gouvernement et l'UCN.

### **3.2** GESTION DES SAVOIRS

## **4** ARRANGEMENTS FIDUCIAIRES ET DISPOSITIF DE DECAISEMENT

### **4.1** COÛTS ET FINANCEMENT DU PROJET

### **4.2** FLUX DE FINANCEMENT ET PLAN DE DECAISEMENT

### 4.3 DISPOSITIF DE GESTION FINANCIERE

189. Le dispositif organisationnel de la gestion financière de FIER 2 sera structuré autour du service administratif et financier de la Coordination Nationale et la cellule financière des antennes. Le Service Administratif et Financier de la Coordination Nationale sera composé du Responsable administratif et financier (RAF) et d'un Chef Comptable et d'un Assistant Comptable. L'équipe fiduciaire de la Coordination Nationale sera renforcée avec le recrutement d'un Responsable chargé de l'Appui Fiduciaire aux OPA en charge de la supervision financière des subventions accordées aux bénéficiaires et la gestion financière des conventions de partenariat avec les Partenaires de mises en œuvre.

190. Au niveau de la Cellule Financière des antennes, il sera recruté un assistant-comptable par antenne qui sera en charge de la gestion comptable et financière. Les tâches des assistants-comptables seront focalisées sur la gestion comptable et l'exécution budgétaire, la gestion financière des ateliers de formation et des missions de terrain, le suivi financier des contrats et conventions. L'équipe de l'antenne sera renforcée par une assistante administrative qui aura à charge entre-autres, les questions administratives et la gestion de la petite caisse de menue dépenses.

#### **A. Le Service administratif et financier de la Coordination Nationale**

191. Le SAF de la Coordination Nationale aura la responsabilité globale de la budgétisation, la comptabilité et la gestion des comptes d'opérations, la reddition des comptes à travers les rapports financiers périodiquement établis pour la mobilisation des fonds du projet (Retrait fondé sur les rapports de suivi financier) et l'exécution financière du Projet. Plus précisément, le Service Administratif et Financier sera chargée :

- De la mise en place d'un système comptable par guichet de financement;
- De la préparation des prévisions de dépenses rentrant dans le cadre des plans de travail et de budget annuels (PTBA) et des plans de passation des marchés (PPM);
- De la gestion des comptes d'opérations et des flux de fonds vers les partenaires de mise en œuvre;
- De l'enregistrement comptable des opérations financières ainsi que de la préparation des états financiers (EF) annuels;
- De la mise en place d'un dispositif de contrôle interne efficace et la mise en œuvre des recommandations formulées par les missions d'audit interne;
- De la programmation des audits annuels, et de la mise en œuvre des recommandations y relatives.
- Supervision financière des subventions et gestion financière des conventions de partenariat.

192. Le SAF de la Coordination nationale de FIER 2 sera composé au démarrage, du Responsable administratif et financier (RAF) et du Chef Comptable. En cours d'exécution, suivant l'évaluation faite de la charge de travail du Chef Comptable, les missions de supervision recommanderont éventuellement le recrutement d'un Assistant Comptable, qui appuierait le Chef Comptable dans la gestion de la logistique, la préparation des engagements et liquidation des dépenses et le classement et l'archivage des pièces justificatives de dépenses.

193. Le RAF sera entre-autre chargé de mettre en place le cadre de gestion comptable et financière informatisé, le dispositif du contrôle financier des engagements financiers et des activités de contrôle interne, d'élaborer les Etats Financiers et les rapports financiers

périodiques pour la mobilisation des fonds du projet. Le RAF aura aussi à charge l'évaluation annuelle de performance du Chef comptable et des assistants comptables ; cette évaluation constitue un préalable au renouvellement de leurs contrats.

194. Le Chef Comptable assure la tenue de la comptabilité consolidée de FIER 2 dans les conditions et les délais requis pour assurer une bonne visibilité de la gestion comptable et financière et ce, conformément aux principes comptables généralement admis tels qu'ils sont rappelés dans le Manuel de procédures fiduciaires. Il sera responsable de la bonne tenue à jour de toute la documentation de gestion financière et comptable.

## **B. La Cellule Financière de l'Antenne**

195. Le Chef d'antenne et l'assistant comptable seront les responsables fiduciaires des antennes. L'assistant Comptable aura la responsabilité de la gestion des ressources allouées au fonctionnement de l'antenne. Les engagements budgétaires (hormis ceux sur le fonctionnement courant des antennes) demeurent de la seule responsabilité de la Coordination Nationale, afin de faciliter le respect des procédures des engagements, le suivi de l'exécution des engagements financiers et la centralisation des informations sur les engagements de FIER2.

196. Les assistants comptables régionaux seront chargés de:

- effectuer les opérations de comptabilisation en obéissant aux mêmes règles opérationnelles que celles pratiquées par la Coordination Nationale;
- Transférer les pièces comptables des Antennes régionales à la Coordination Nationale afin de permettre au Chef Comptable d'assurer le contrôle/la validation des saisies comptables;
- De la gestion des sous comptes d'opérations et de la Caisse de Menue Dépenses ;
- Du suivi financier de l'exécution des contrats/conventions exécutés au niveau régional.

197. Les assistants administratifs régionaux seront chargés de:

- Des questions administratives, de logistique et de la préparation des missions de terrain
- Gérer les tickets carburant et faire le suivi et le reporting trimestriel sur la consommation de carburant
- Gérer la Caisse de Menue Dépenses ;
- Assister l'assistant-comptable dans la gestion financière des ateliers de formation

198. L'équipe du service financier bénéficiera dès la phase de démarrage, d'une formation sur la gestion financière axée sur les résultats (planification des décaissements, planifications de la trésorerie à mobiliser, suivi des ratios de performance, programmation budgétaire adossée à un plan de décaissement, le reporting financier analytique).

199. Pour mitiger les risques de conflits et fluidifier les interactions entre les agents du SAF, l'organigramme du FIER 2 précisera les relations hiérarchiques et fonctionnelles entre les agents du service financier. Le RAF mettra en place un cadre d'échange d'informations continu et des réunions trimestrielles de discussion sur des problématiques constatées dans la gestion interne, la gestion comptable et financière. Il proposera un accompagnement spécifique aux antennes (suivant les insuffisances et les besoins de renforcement de capacités identifiés) afin d'améliorer leur efficacité opérationnelle.



200. Les prestations de l'auditeur interne (logé au Projet INCLUSIF) se focaliseront sur l'assurance raisonnable à donner sur les transactions financières. L'auditeur interne assurera en même temps un suivi continu du respect des procédures de contrôle interne au niveau de l'Unité de coordination et des antennes.

201. Les cahiers de charges de l'équipe de gestion financière de FIER 2 (à détailler dans le manuel fiduciaire), avec notamment celui du Responsable en charge de l'Appui à la Gestion Financière des OPA sont présentés en annexe.

### **C. Budgétisation**

202. L'approche budgétaire actuellement en place au niveau du Ministère en charge de l'Emploi des Jeune au Mali est celle de l'Etat. FIER 2 aura une approche budgétaire différente, propre à l'exécution des Projets/Programme avec des spécificités propres aux projets FIDA. Un Programme annuel de travail<sup>17</sup> accompagné du budget correspondant sera élaboré avant le début de chaque année par les entités d'implémentation de FIER 2, chacune en ce qui le concerne, pour assurer la gestion budgétaire des ressources allouées.

203. Au niveau régional, les antennes établiront leur propre budget qu'elles enverront au niveau national pour consolidation. A cet effet, elles recueilleront les budgets d'activités des partenaires de mises en œuvre et des services techniques basés dans leur région de compétence et dont les structures nationales auront signé des conventions avec le projet.

204. La consolidation du Budget annuel et du PPM du projet seront sous la responsabilité du Responsable administratif et financier et de l'Expert en passation de marché. Le budget du PTBA consolidé servira de cadre des prévisions annuelles de dépenses et sera présenté par composante et par catégorie de dépenses ; le chronogramme d'activités qu'il contiendra sera également exploité pour la gestion prévisionnelle de la trésorerie de FIER 2. Le principe retenu est qu'un Plan de décaissement prévisionnel soit adossé au Budget annuel du PTBA afin de s'assurer qu'il est « réaliste » et décaissable sur l'exercice budgétaire et aussi, prend e compte, un étalement des décaissements des ressources allouées à l'exécution de FIER 2 sur toute la période prévue pour l'exécution du projet afin d'éviter une clôture anticipée. Le budget devra correspondre par conséquent aux dépenses à réaliser au cours de l'exercice budgétaire. La planification financière tiendra compte du reliquat des engagements non réalisés de l'exercice antérieur.

205. Pour la mise en œuvre, le PTBA sera décliné en plans d'activités trimestriels budgétisés qui serviront de base pour établir les plans de dépenses sur lesquels la Coordination Nationale s'appuiera pour effectuer les mises à dispositions de fonds aux différents partenaires et organes d'exécution impliqués dans la mise en œuvre. Le contrôle de l'exécution budgétaire sera réalisé périodiquement. Les écarts budgétaires seront bien expliqués et justifiés dans les Rapports Financiers Intérimaires semestriels.

206. Le budget sera examiné et adopté par le Comité de pilotage du projet (CP) avant le début de l'année, à savoir au plus tard le 30 novembre de chaque année. Les budgets annuels adoptés par le CP seront soumis à l'approbation du Fonds pour avis de non-objection, avant d'être mis en œuvre. Une fois le budget annuel approuvé par le FIDA, il sera intégré au système comptable informatisé. Conformément aux Conditions Générales du FIDA<sup>18</sup>, l'approbation par le FIDA d'un premier draft de Plan de travail et budget annuels (PTBA) accompagné d'un premier PPM sur 18 mois sera une condition préalable au premier décaissement du financement FIDA.

<sup>17</sup> Qui identifiera les activités à entreprendre et le rôle des parties prenantes dans la mise en œuvre

<sup>18</sup> Révisé en décembre 2018

207. Le Manuel Fiduciaire précisera les règles de gestion et le calendrier du processus budgétaire au niveau de l'UGP, de l'élaboration des prévisions budgétaires à la soumission du projet de budget pour validation au Comité de Pilotage en passant par les étapes internes d'arbitrage.

#### **D. Flux des fonds et dispositions relatives au décaissement**

208. Une fois les différents instruments financiers entrés en vigueur, la mobilisation des fonds pour les financements directement administrés par le FIDA se fera principalement suivant le principe des avances de fonds renouvelables et la méthode de décaissement basée sur le Retraits fondés sur les rapports de suivi financier. Les retraits des comptes de prêt/ don seront autorisés sur la base des informations transmises par FIER 2 dans le dossier de suivi financier à la fin de chaque trimestre. Cette méthode prévoit qu'un montant est avancé sur le compte désigné, en fonction des prévisions de dépenses sur une période allant de 4 à 12 mois. Ces prévisions de trésorerie seront établies en fonction du PTBA et du plan de passation des marchés. Le PTBA devra comprendre des prévisions de trésorerie par source de fonds. La fréquence des réapprovisionnements dépendra du rythme des dépenses effectives et des rapports correspondants.

209. Les méthodes de décaissement par le portail ICP, par paiement direct, par remboursement et par engagement spécial seront disponibles pour le projet et pourraient s'appliquer selon les besoins. Les seuils proposés pour (i) les paiements directs, (ii) le réapprovisionnement du compte désigné, (iii) les relevés de dépenses et le montant de l'allocation de l'avance initiale du Prêt/Don FIDA seront précisés et explicités dans la Lettre à l'Emprunteur/Bénéficiaire.

210. Les décaissements sur les autres guichets de financements seront traités conformément aux Accords de Financement et les procédures définies dans les Lettres à l'Emprunteur y afférentes, en privilégiant les paiements directs effectués pour les travaux, les fournitures de biens et services et les prestations de services.

211. Les décaissements des fonds de contrepartie (si le le co-financement en numéraire est retenu sur certaines activités) se feront à travers un compte de contrepartie ouvert dans les livres du Trésor Public. Ce compte recevra les fonds destinés à payer la quote-part de dépenses de fonctionnement imputables à la contrepartie; la quote-part des dépenses d'investissement étant soumise à la procédure d'exécution des dépenses publiques dans ses différentes étapes engagement, liquidation, ordonnancement et mandatement au niveau du Trésor Public. Des sous comptes correspondants seront ouverts en cas de besoin dans les régions. Le risque auquel le projet sera confronté à ce niveau sera celui de l'obtention à bonne date des fonds de contrepartie nationale ; ce d'autant plus que les finances publiques sont régulées en fonction des rentrées fiscales de l'État. Il conviendrait dès lors de prévoir soit des ouvertures exceptionnelles de crédit au-delà de ce plafond, soit des paiements anticipés du montant total de la contrepartie nigérienne prévue.

212. Le Gouvernement Malien participera au financement du FIER 2 en exonérant de toutes taxes: (i) les acquisitions de biens et services et; (ii) les contrats de travaux et de prestations intellectuelles et en contribuant sous forme de fonds de contrepartie en numéraire. Les autorités Maliennes transmettront au stade de la conception finale une lettre de cofinancement au FIDA confirmant l'accord du Gouvernement d'exonérer de toute taxe et impôt les acquisitions, les travaux et prestations intellectuelles.

213. Arrangements concernant les flux de fonds sur le compte désigné. Le mécanisme du compte d'avance temporaire sera adopté pour les financements directement gérés et

administrés par le FIDA et suivant les dispositions figurant dans le manuel de Décaissement du FIDA. Après la signature des accords de financement et l'entrée en vigueur des instruments financiers, le Représentant de l'Emprunteur ouvrira dans des établissements bancaires crédibles des Comptes Désignés (CD) en FCFA afin de recevoir les financements des différents bailleurs extérieurs. Les comptes désignés seront mouvementés par le Coordonnateur et le RAF de l'Unité de Coordination Nationale suivant le principe de la double signature. La lettre des signataires autorisés transmis par le gouvernement autorisera les signataires désignés à recevoir des identifiants d'identité sécurisés du Fonds aux fins de l'envoi de telles demandes par voie électronique.

214. Les arrangements concernant les flux de fonds du projet (via le compte désigné) sont les suivants: Le Fonds effectuera un premier décaissement à l'avance sur le compte désigné dès réception d'une demande de retrait de l'avance initiale transmise par le Ministère de Tutelle.

215. S'il s'avère que des dépenses inéligibles ont été effectuées à partir du compte désigné, le destinataire sera tenu de rembourser le montant en question. De amples détails sur les décaissements figureront dans les procédures de décaissement décrites dans la Lettre à l'Emprunteur.

216. **Arrangements bancaires de la Coordination Nationale de FIER 2.** Des comptes d'opérations (un compte par bailleur) seront ouverts par l'UGP pour loger les ressources provenant des différents comptes désignés, gérés par la Coordination Nationale. Les comptes d'opérations seront mouvementés par le RAF et le Coordonnateur de FIER 2. Les réapprovisionnements des comptes d'opérations seront adossés à des Plans de trésorerie. Un montant de 10% du Plan de dépenses correspondra à une ligne « imprévue » qui permettrait à l'UGP de disposer d'une trésorerie minimale (pour faire face à des dépenses non prévues sur la période).

217. **Arrangements bancaires des Antennes.** La Coordination Nationale ouvrira pour ses antennes, des sous-comptes d'opérations FIDA pour le paiement des dépenses au niveau régional. Le sous-compte d'opérations de l'antenne est mouvementé suivant le principe de la double signature du Chef d'antenne et de l'assistant comptable régional. La mise à disposition des fonds aux Antennes se fera en deux (02) étapes : une avance de fonds initiale et la reconstitution de l'avance de fonds. Le montant de l'avance de fonds initiale est arrêté par la Coordination Nationale sur la base du Plan de Travail trimestriel approuvé. Les reconstitutions seront faites suivant les paiements effectués sur le compte bancaire de l'Antenne sur présentation (a) d'une demande, accompagnée, (b) d'un état de justification de l'utilisation des fonds, (c) un état de rapprochement bancaire et les relevés bancaires de la période, (d) les originaux des pièces justificatives des dépenses effectuées de la période.

218. Sur les autres guichets de financement, les Antennes pourraient liquider des dépenses liées à des activités ponctuelles, à travers des mises à disposition de fonds spécifiques effectuées par la Coordination Nationale, et qui seront justifiées immédiatement après l'exécution de l'activité et/ou la réalisation de l'investissement.

219. L'élaboration du rapport trimestriel de suivi financier est faite par l'Assistant comptable de l'antenne et approuvé par le Chef d'Antenne. Ce rapport est transmis à la Coordination Nationale au plus tard une (01) semaine après la fin du trimestre. Le rapport de suivi financier fait la synthèse des activités du trimestre réalisé par l'Antenne. Il est accompagné des documents suivants :

- Les états récapitulatifs du trimestre,
- Les états de rapprochement du trimestre et les relevés bancaires,
- Les originaux des pièces justificatives des dépenses du trimestre non encore

transmises à Coordination Nationale.

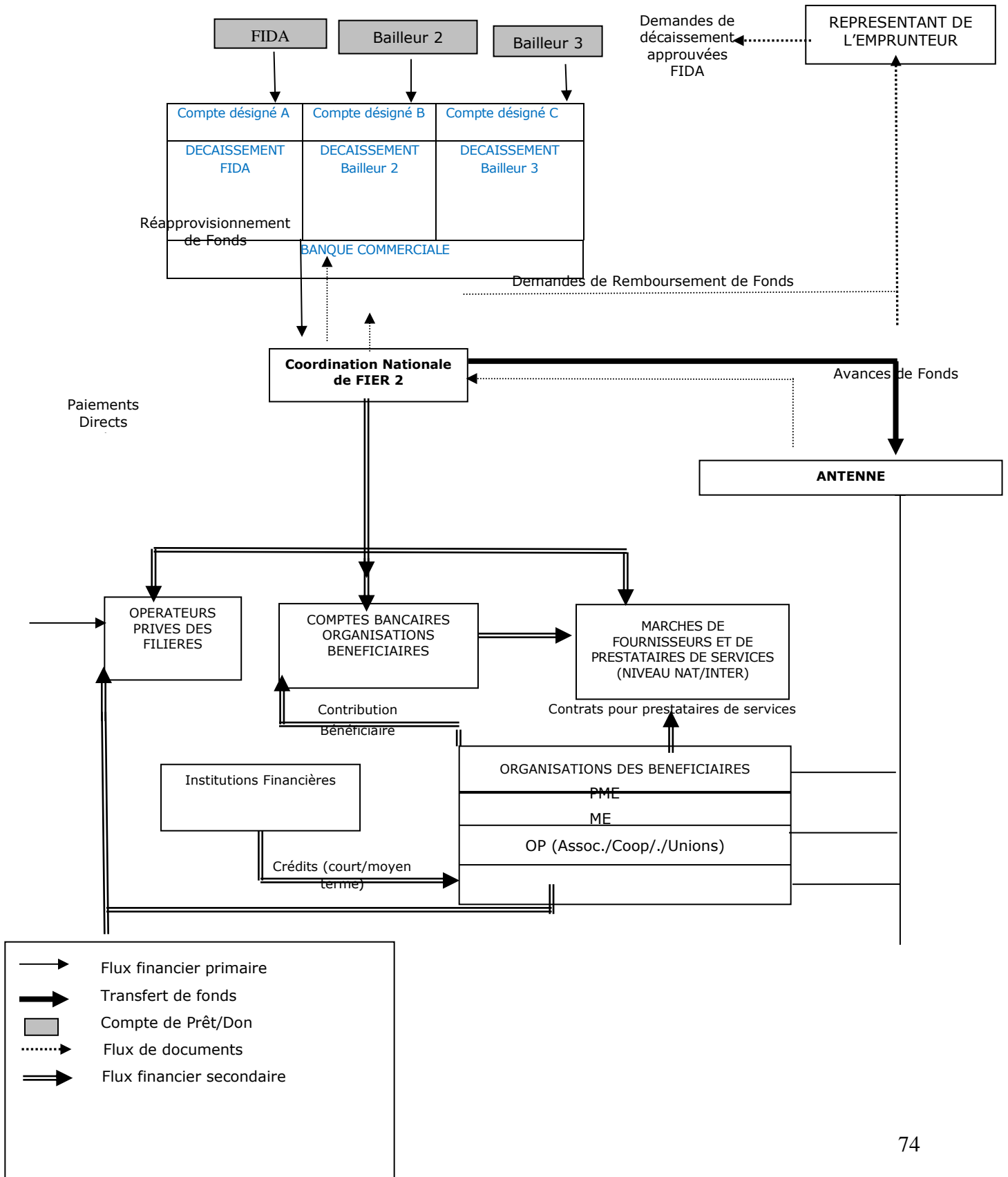
220. A la Coordination Nationale, le contrôle financier des mises à dispositions aux Antennes sera effectué par le Chef Comptable à partir des documents financiers cités ci-dessus. Selon les besoins, le RAF et/ou Chef Comptable de la Coordination Nationale effectueront des contrôles inopinés au niveau des Antennes.

221. **Caisses de menue dépenses de l'UGP/antenne.** Pour le paiement des petites dépenses indispensables au fonctionnement quotidien de l'Antenne, la tenue d'une caisse de menues dépenses (parking, réparation de pneumatiques, timbres -postes, etc.) est nécessaire. Une petite caisse sera alimentée par des avances de fonds pour prendre en charge les petites dépenses courant de moins de 50.000 FCFA. Les modalités de gestion (plafond, montant plafond de la dépense unitaire, seuil de réapprovisionnement) des caisses seront déterminées dans le manuel fiduciaire.

222. **Décaissements de fonds aux communautés pour la mise en œuvre des sous-projets.** Les décaissements de fonds aux bénéficiaires des subventions n'interviendront que si ces derniers ont rempli toutes les conditions d'éligibilité aux sous-projets à financer. Ces critères comprennent, entre autres, le versement intégral de la contribution du bénéficiaire dans des institutions financières partenaires du FIER 2 pour la réalisation du sous-projet ou, l'accomplissement en nature de cette contribution selon les cas. La procédure sur les modalités de décaissements des fonds seront décrites dans le manuel fiduciaire.

223. Les flux de fonds du FIER 2 sont schématisés sur le diagramme suivant :

**Figure n°1 : Circuit des Flux Financiers de FIER 2**





## **E. Contrôles Interne**

224. Contrôle interne de l'UGP. Pour mitiger les risques de vulnérabilité dans la gestion interne, le manuel de fiduciaire documentera les rôles et les responsabilités de tous les acteurs dans le contrôle interne au niveau de l'UGP et les antennes. Le manuel précisera les mécanismes de contrôle interne du Projets conformément aux règles et procédures du FIDA et prenant en compte les spécificités d'une gestion décentralisée. Le manuel consacrera, les principes de séparation rigoureuse des fonctions d'autorisation, de contrôle a priori, de comptabilisation et de conservation des actifs, des services de contrôle de qualité et d'audit interne. La rédaction du Manuel de procédures sera inscrite dans les autres conditions. Le RAF de l'UGP va focaliser ses activités de contrôle interne sur la vérification de la conformité<sup>19</sup> des engagements financiers, des conditions de liquidation des dépenses la cohérence des comptes de gestion et du Bilan et le contrôle financier des mises à disposition de fonds aux partenaires d'exécution.

225. A l'issue dudit contrôle financier, le RAF évaluera la nécessité de renforcer les capacités en gestion financière des partenaires (formation en situation) suivant les insuffisances relevées lors des contrôles de pièces de dépenses. Il évaluera aussi la pertinence de prévoir des ateliers d'échanges sur des problématiques communes en gestion financière. Les observations du RAF lors des contrôles mensuels sur les pièces et supports des dépenses des antennes seront matérialisées, et feront l'objet d'une communication formalisée aux antennes pour correction et mesures à prendre. Trimestriellement, le RAF fera la réconciliation périodique des décaissements sur les différents guichets de financement avec les Emplois comptabilisés par le Projet. Le RAF sera responsable de tous les contrôles nécessaires pour garantir: (a) que les fonds du projet ne sont utilisés qu'aux fins prévues d'une manière efficace et économique; (ii) la préparation de documents financier précis, fiables, et rapports financiers périodiques en temps opportun; et (iii) que les actifs du projet sont correctement protégés.

226. La vérification des activités de contrôle interne du RAF de l'UGP en particulier et l'appréciation de l'impact positif sur la performance organisationnelle se fera pendant: (i) les missions de supervision; (ii) les missions d'audit interne et externe.

227. Audit interne. Pour fournir une assurance raisonnable sur les transactions du projet, un auditeur interne a été recruté (dans l'équipe de gestion du Projet d'INCLUSIF) dont le champ d'action couvre l'ensemble des projets du Portefeuille FIDA au Mali. L'auditeur interne élaborera des plans d'audit annuels (qui sera l'outil de planification des activités d'audit interne) en utilisant une approche fondée sur les risques et en s'inspirant des lignes Directrices de l'INTOSAI<sup>20</sup> sur les normes de contrôle interne. Le champ des activités de l'auditeur interne couvrira la vérification de la cohérence entre les exécutions physiques et financières des contrats de travaux, la qualité des dépenses sur les marchés d'infrastructures, l'utilisation effectivement faite des subventions accordées aux bénéficiaires de l'action du Projet. L'auditeur interne du projet se concentrera également sur l'audit des activités mises en œuvre par les Partenaires d'Exécution. L'auditeur interne aura aussi à charge, du suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées par les missions de supervision et d'audits externe. Les rapports de l'auditeur interne seront transmis directement au Ministère de Tutelle et au FIDA. Les auditeurs internes présenteront une communication lors des sessions annuelles des Comités de Pilotage. La qualité de l'audit interne sera surveillée par les missions de supervision afin de garantir que le contrôle couvre tous les aspects pertinents notamment l'utilisation appropriée des fonds par les bénéficiaires. La performance de l'auditeur interne sera évaluée par le comité de pilotage et par le ministère d'exécution et son contrat ne pourra pas être modifié ou résilié sans l'accord préalable du FIDA. La reconduction de leurs contrats sera soumise à l'appréciation des missions de supervision et l'évaluation des performances

<sup>19</sup> Avec le PTBA et les procédures du manuel de gestion

<sup>20</sup> Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques

annuelle conduite par le Comité de Pilotage, notamment, sur la base de la plus-value apportée dans l'efficacité opérationnelle des projets du portefeuille du Mali.

228. Durant toute la période de mise en œuvre du projet, les missions de contrôle des Inspections Générales des Ministères en charge de l'emploi des jeunes et des Finances viendront renforcer l'environnement du contrôle interne du FIER 2. A cela, s'ajoutera les missions du Bureau du Vérificateur Général et de la Section des Comptes de la Cour Suprême.

#### **E. Gestion des partenariats**

229. Avant la signature de la convention de partenariat, les capacités de gestion financière du partenaire de mise en œuvre feront l'objet d'une évaluation qui portera principalement sur l'existence : (a) d'une structure bien établie pour leur fonction de gestion financière, (b) des procédures écrites détaillées de gestion administrative et financière, d'un système de gestion financière informatisé capable d'enregistrer et de rendre compte séparément des fonds de projet avec un bon niveau de détail, et (c) leurs états financiers régulièrement audités par des auditeurs indépendants (d) le système de contrôle interne (e) les arrangements en matière d'audit externe. Cette évaluation devra informer la décision du management du Projet et du FIDA d'entrer dans une relation contractuelle avec chaque partenaire. A l'issue de cette évaluation, un plan d'action pour la mitigation du risque fiduciaire de chaque partenaire sera préparé par le RAF. Ce plan d'action sera accompagné au besoin par un plan de renforcement des capacités, spécifique à chaque partenaire. Un modèle de la fiche d'évaluation des capacités financières des partenaires est joint en annexe.

230. La coordination nationale effectuera périodiquement des formations au profit des Partenaires de mise en œuvre locaux sur l'éligibilité des dépenses, la qualité et la probité des pièces justificatives à fournir (selon la nature de la dépense). Des Fiches de rappel des pièces justificatives à fournir selon la nature de la dépense (formation, atelier, supervision) seront distribuées aux participants à l'issue des formations et annexées dans les conventions signées avec les partenaires. L'équipe financière du FIER 2 fournira aussi aux partenaires des modèles de pièces justificatives à utiliser dans le cadre des conventions signées avec le projet.

231. Les mises à dispositions de fonds de la convention seront effectuées suivant le principe d'avance de fonds renouvelable. Les décaissements de fonds aux partenaires de mise en œuvre seront corrélés à des plans d'actions budgétisés qui serviront de référentiel pour l'évaluation des produits/résultats obtenus. Le décaissement de l'avance de fonds initiale est conditionné par l'ouverture d'un compte bancaire « dédié » pour recevoir les fonds du projet. Le projet s'engagera à limiter le plus possible les montants avancés aux partenaires afin d'éviter des tensions de trésorerie pour le projet.

232. Le processus de renouvellement de l'avance de fonds sera enclenché après consommation de 70% des fonds de l'avance: sur la base du montant dépensé et justifié; les pièces justificatives des dépenses; les rapports techniques et financiers, le tableau d'exécution budgétaire et le tableau Emploi-Ressources. Le renouvellement des fonds par le projet est tributaire d'un quitus technique des responsables de composante sur les résultats obtenus et du contrôle financier du service financier des fonds consommés et justifiés.

233. Les dispositions incluses dans les conventions de partenariat mettront l'accent désormais sur la responsabilisation fiduciaire des partenaires de mise en œuvre avec une obligation de délivrer des produits concourant à l'atteinte des objectifs de développement du projet. Cette approche se traduira dans la pratique par des décaissements adossés à des produits à délivrer, des missions de contrôle sur le terrain pour vérifier les produits obtenus, l'évaluation technique et financière des conventions avant tout renouvellement.



## **F. Information comptable et financière**

234. Comptabilité. La comptabilité du FIER 2 sera une comptabilité d'engagement, autonome, suivant les normes comptables du SYSCOHADA révisé en 2018, avec des réajustements pour tenir compte du Principe de l'Equilibre entre les Dépenses et les Subventions propre aux Projets et Programmes de Développement. Le projet devra se doter d'un logiciel intégré de gestion de type multi projets, multi sites, multi bailleurs, multi postes, paramétré selon les règles d'une comptabilité de type privé adapté à la gestion des projets et capable de produire: (i) des états financiers de synthèse annuels composés entre autres d'un Tableau des emplois ressources de l'année et cumulé, d'un bilan, d'un état de réconciliation du compte désigné ou des comptes désigné et des états de rapprochements des comptes bancaires

235. Le logiciel devrait aussi être capable de : (ii) procéder au suivi de l'exécution budgétaire à travers la mise en place d'une comptabilité budgétaire acceptable ; (iii) comptabiliser les dépenses par catégorie et par composante, et par source de financement, (iv) effectuer le suivi des marchés, et conventions, contrats de prestations et des immobilisations. Chaque antenne sera équipée du logiciel et les comptes seront tenus au jour le jour comme au niveau national par l'équipe d'exécution locale. En fin d'année, des états financiers consolidés seront élaborés, comprenant les transactions financières au niveau de la Coordination Nationale et au niveau des antennes. Les transactions qui seront enregistrées dans la comptabilité du projet comprendront non seulement celles relatives à l'utilisation des fonds FIDA, mais également celles exécutées sur les autres guichets de financement, les fonds de contrepartie (avec l'enregistrement comptable des taxes exonérées), et la contribution des bénéficiaires<sup>21</sup>. Les détails opérationnels du système comptable à mettre en place suivant les grandes lignes dégagées ci-avant, le plan comptable et analytique, ainsi que les schémas d'écritures comptables seront proposés dans le manuel fiduciaire de FIER 2. Plus spécifiquement, la structure des comptes analytiques (qui seront paramétrés dans le logiciel de gestion) reflétera celle des composantes et volets présentés dans le COSTAB. Le module de suivi de l'exécution budgétaire du logiciel de gestion financière sera configuré sous le mode « avec engagements » afin de faciliter le suivi de la performance financière.

236. Le système d'informations financière. Le système d'information financière permettra de disposer des informations sur l'état des dépenses par guichet de financement (et consolidé) suivant les axes analytiques, budgétaires et financier (par catégorie). L'objectif recherché sera de disposer d'un système d'informations financière capable d'établir un lien entre informations financières et progrès matériels, permettant ainsi d'évaluer l'impact financier des activités du projet et faciliter au besoin les réajustements possibles vers la réalisation des objectifs du projet. Dans cette optique d'une gestion financière axée sur les résultats, des indicateurs de la performance et de l'efficacité financière établis à partir du profil des dépenses des prévisions du PTBA suivant un certain nombre de centre de coûts (investissement structurant, investissement productif, Renforcement de capacité, couts d'opérations....) et seront rapprochés à l'exécution financière de FIER 2.

237. Rapports de suivi financier et Etats Financiers. Le reporting financier de FIER 2 sera analytique ; La question de l'efficacité du dispositif opérationnel de mise en œuvre sera une préoccupation permanente à travers le suivi des coûts d'approches du FIER 2 afin d'éviter à l'exécution, une asymétrie entre les coûts d'investissements et les coûts récurrents. Pour les réunions mensuelles de Coordination, l'équipe fiduciaire devra établir un tableau de bord de gestion présentant outre l'exécution budgétaire, les informations sur le niveau d'exécution du Plan de Passation de Marché, la situation des avances de fonds non justifiées et la trésorerie disponible et attendue etc....

<sup>21</sup> La valorisation monétaire des contributions en nature se fera conformément à une méthodologie prédéfinie ayant l'agrément du FIDA, et à préciser dans le Manuel Fiduciaire

238. Des rapports financiers (intérimaires et non audités) suivant le modèle du FIDA seront préparés semestriellement par la Coordination Nationale et incluront les dépenses par source de financement. Le rapport financier comprendra: (i) l'état des sources et des utilisations des fonds, ainsi que les soldes d'ouverture et de clôture pour le semestre, avec les chiffres cumulés ; (ii) l'état des utilisations des fonds qui montre les dépenses réelles correctement classées par catégories, sous-composantes, et comparées au budget pour le semestre et les chiffres cumulés; (iii) l'état des mouvements (entrées et sorties) du compte désigné du projet, y compris ses soldes d'ouverture et de clôture ; (iv) l'état des dépenses prévisionnelles pour le prochain semestre ainsi que les besoins de trésorerie ; (v) les notes et explications; et (vi) autres annexes et documents justificatifs.

239. Les informations supplémentaires fournies seront adaptés aux activités du projet et à son profil de risque; ils peuvent comprendre: (a) une situation de l'exécution du Plan de passation des marchés; (c) une situation sur le suivi financier des conventions avec les partenaires d'exécution; (d) un rapport de suivi des formations et ateliers (si ce poste représente une part significative du total des dépenses); (e) un rapport relatif aux coûts de gestion du projet; (f) le registre des immobilisations.

240. Les états financiers (EF) annuels non vérifiés seront préparés par la Coordination Nationale et transmis au plus tard le 30 avril de chaque année au FIDA. Les EF devront comprendre: (a) État de la situation financière (bilan) ; (b) État de la variation des actifs nets/fonds propres ; (c) État des flux de trésorerie ; (d) Comparaison entre le budget et les montants effectifs ; (e) Notes (un résumé des principales politiques comptables et d'autres notes explicatives). Les informations complémentaires annexées aux Etats Financiers annuels devront indiquer : (i) Liste d'actifs fixes<sup>22</sup> ; (ii) État des demandes de retrait (Appendice 1) ; (iii) Sources et utilisations des fonds (Appendice II) ; (iii) État du compte désigné et rapprochement (Appendice III). Il s'agit des Appendices des pages 18, 19, 20 du Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le FIDA, décembre 2017.

---

<sup>22</sup> Une liste détaillée des actifs fixes doit être fournie (description, coût, date d'acquisition et lieu d'utilisation).

#### 4.4 AUDIT

241. Conformément aux directives du FIDA, les comptes du FIER 2 seront vérifiés annuellement. Au Mali, l'organe qui joue le rôle d'auditeur externe des dépenses publiques est la Cour des comptes. Compte tenu des insuffisances d'ordres humain, technique et matérielle évoquées ci-dessus (cf. Evaluation du Risque Fiduciaire Pays), l'audit des comptes du projet sera réalisé par une firme d'audit externe privée indépendante. Cette firme devra être recrutée au niveau Régional, sur la base de termes de référence non objectés par le FIDA, et selon les règles et procédures du Fonds, cinq mois au plus tard après l'entrée en vigueur des instruments financiers du FIDA (Prêt/Don). Son contrat sera d'un an renouvelable sur la base de la qualité des prestations et pour une durée n'excédant pas trois ans.

242. La Coordination Nationale de FIER 2 présentera des états financiers annuels du projet similaires aux états financiers (EF) annuels non vérifiés, conformément aux exigences du FIDA.

243. L'évaluation technique des cabinets consultés se fera sur la base des critères suivants:

- L'auditeur devra être indépendant du projet, de son personnel et de ses activités, conformément aux meilleures pratiques internationales ;
- L'auditeur ne doit pas fournir au projet des services de conseil, préparer ses états financiers ou l'avoir fait au cours des deux années qui précèdent ;
- L'auditeur doit posséder les qualifications requises et appartenir à un organisme professionnel affilié à la Fédération internationale des experts-comptables ;
- Le travail de l'auditeur doit être conforme aux normes d'audit agréées par le FIDA ;
- Le cabinet d'audit doit être en mesure d'affecter à l'audit une équipe d'audit possédant les compétences nécessaires ;
- Le cabinet d'audit doit pouvoir démontrer qu'il a déjà réalisé des audits de la même nature et du même niveau de complexité.

244. La portée de l'audit sera adaptée aux risques spécifiques du projet. L'auditeur indépendant auditera en particulier l'utilisation de tous les fonds provenant des comptes désignés et transférés à l'UGP, aux partenaires de mise en œuvre et aux bénéficiaires finaux (en particulier les Microprojets financés par le Projet)..

245. L'auditeur doit soumettre un dossier d'audit comprenant au minimum les états financiers vérifiés, le rapport d'audit et la lettre de recommandations (s'il y a lieu). Une seule opinion d'audit, conforme aux normes internationales d'audit, sera émise et couvrira les états financiers, les comptes désignés et les ECD. L'opinion sera donnée conformément aux normes ISA 70034/705, ISSAI 1700/1705. La lettre de recommandations fait partie intégrante du dossier d'audit, qui consigne les problèmes de contrôle interne détectés par l'auditeur. La lettre de recommandations devra:

- Présenter les recommandations de l'auditeur pour remédier aux problèmes de contrôle interne détectés, et les réponses apportées à ces problèmes de la part des responsables du projet ;
- S'il y a lieu, fournir des commentaires de suivi concernant les problèmes signalés dans la lettre de recommandations de l'année précédente ;
- En outre, il est demandé que toutes les dépenses non autorisées éventuellement détectées lors de l'audit soient mentionnées dans la lettre de recommandations.

2. Les rapports d’audit seront élaborés suivant les dispositions du FIDA en matière d’audit externe<sup>23</sup> et transmis au FIDA au plus tard dans les six mois suivant la clôture de l’exercice fiscal. Le défaut de soumission du rapport d’audit annuel dans ce délai constituera une clause de suspension des décaissements.

**G. Fonds d’Affectation Spéciale « Interventions d’Urgence et Réponse aux Crises » et modalités de la gestion financière :**

246. **Arrangements fiduciaires et modalités de gestion du compte désigné « FIDA-Fonds d’urgence et Crises ».** Le gouvernement du Mali pourra demander au FIDA une réaffectation rapide des fonds alloués par le FIDA (les ressources des autres bailleurs ne seront pas réaffectées) à des interventions d’urgence et de relèvement en cas de catastrophe naturelle ou d’origine humaine, afin de permettre de faire face aux conséquences des risques naturels tels que la sécheresse ou les inondations, y compris en finançant des biens essentiels en situation d’urgence ou des services de secours d’urgence et des services connexes qui pourraient être nécessaires suite à une catastrophe, ainsi qu’en fournissant un soutien ciblé aux ménages et aux individus touchés. Dans l’éventualité d’une telle catastrophe, les fonds prévus pour la catégorie des dépenses non-allouées ou d’autres composantes du projet pourraient être réaffectés pour financer les dépenses d’intervention d’urgence et ainsi répondre aux besoins urgents. Le plafond des fonds alloués sera limité à un maximum de 5% des ressources des Prêt/don FIDA non engagés.

247. Les conditions préalables aux décaissements seront les suivantes : (a) une demande, acceptée par le FIDA, du Gouvernement du Mali, appuyée par une déclaration officielle de situation de catastrophe et une Evaluation Préliminaire des Dommages et Besoins pour répondre à la Crise et/ou l’Urgence ; (b) le Gouvernement a envoyé au FIDA un Plan de Mise en Œuvre de Réponse aux Urgences (PMRU) comprenant une liste des activités à mettre en œuvre et le Plan de Passation des Marchés (PPM) pour répondre aux besoins d’urgence et de relèvement ; (d) le processus de modification du PTBA de l’année a été entamé pour inclure les actions d’urgence.

248. Les méthodes de décaissement peuvent inclure les remboursements, les avances, les paiements directs et les engagements spéciaux. Toutefois le décaissement des fonds se fera pour l’essentiel par l’intermédiaire d’un compte désigné « Intervention d’urgence » ouvert pour les activités d’urgence de relance et de réhabilitation. \

249. Les fonds seront transférés vers un compte désigné « FIDA-Fonds d’urgence et Crises » libellé en Francs CFA ouvert dans une Banque Commerciale de Bamako (acceptable pour le Fonds) afin de couvrir les dépenses éligibles. Le plafond de l’avance initiale (si requis) sera basé sur les prévisions de dépenses de deux (2) trimestres de la participation du FIDA au Plan de Mise en Œuvre de Réponse aux Urgences (PMRU).

250. Les retraits du compte désigné seront uniquement autorisés pour couvrir des dépenses encourues pour la réponse à l’urgence sur la base du Plan de Mise en Œuvre de Réponse aux Urgences (PMRU). Une dépense est considérée éligible si elle remplit les exigences suivantes et est documentée de façon adéquate :

- Elle doit être directement en lien avec l’urgence, telle que stipulée dans la Déclaration officielle d’Urgence ;
- La dépense est incluse dans le PMRU qui a été approuvé par le Fonds ;
- Dans le cas où la dépense concerne l’acquisition des Fournitures, des Travaux, des

<sup>23</sup> Manuel du FIDA relatif à l’information financière et à l’audit des projets financés par le Fonds, décembre 2017

Services autres que les services de consultants ou de Services de consultants, celle-ci doit avoir été conduite en suivant les directives de Passation de Marchés écrites dans la Lettre à l’Emprunteur et le Manuel de Passation de Marchés du FIDA, septembre 2010 ;

- La dépense doit avoir été encourue et payée au cours de la période d’éligibilité telle que mentionnée dans le PMRU ;
- Les activités financées par le biais de ce fonds devront avoir lieu dans la zone d’implémentation du Projet.

251. Les procédures de décaissements seront détaillées dans des instructions supplémentaires de la Lettre à l’Emprunteur/Bénéficiaire du FIDA.

252. La Coordination Nationale sera responsable de la gestion financière du Fonds d’Affectation Spéciale «*interventions d’urgence et réponse aux crises*». Le Coordinateur Nationale sera responsable des procédures de demande de décaissement des fonds. La reconstitution des fonds du compte désigné « FIDA-Fonds d’urgence et Crises » sera en conformité avec les directives sur le réapprovisionnement des comptes désignés données dans la Lettre à l’Emprunteur du projet FIER 2.

253. Les interventions seront effectuées sous forme d’appui ciblés conduite par des partenaires de mise en œuvre, ONG internationales et nationales, notamment les ONG nationales déjà partenaire du Projet FIER 2. Le décaissement des fonds aux partenaires de mise en œuvre sera conditionné par l’ouverture d’un compte bancaire « dédié » pour recevoir les fonds du projet.

254. Le Fonds d’Affectation Spéciale fonctionnera conformément aux principes et normes comptables appliqués par les Projets FIDA au Mali. La gestion financière des fonds respectera :

- i. Les normes énoncées dans les Accords de Financement, les instructions de la lettre à l’Emprunteur du Projet FIER 2 et les Directives du Manuel de gestion et d’administration financières du FIDA, Octobre 2019,
- ii. Les procédures d’exécution budgétaire et de contrôle des opérations financières du Manuel Fiduciaire.

255. Si le Fonds détermine que les fonds ont été utilisés (i) pour le paiement de dépenses non éligibles ; (ii) pour le paiement de dépenses ne disposant pas d’une documentation adéquate, le Gouvernement remboursera au FIDA le montant total des dépenses engagées ou des coûts de ces biens.

256. Chaque organisme de mise en œuvre contractualisé par l’unité de Coordination Nationale présentera dans un rapport financier les dépenses réalisées avec les pièces justificatives. L’Unité de Coordination Nationale conservera tous les originaux des documents de passation de marchés et tous les originaux des documents qui concernent le payement et la mise en œuvre des activités conduites à des fins d’audit.

#### *Rapports financiers*

257. Des rapports financiers seront préparés et soumis à l’Unité de Coordination Nationale au plus tard 45 jours après la fin de chaque trimestre. Les états suivants seront joints au rapport trimestriel:

- a. Rapport d’exécution par catégorie et/ou rubrique budgétaire,

- b. Tableau Emploi/Ressource,
- c. Rapprochements bancaires.

### 1. *Audit interne*

258. Les contrats avec les partenaires de mise en œuvre financés seront soumis à un audit interne conformément aux dispositions du Manuel Fiduciaire en matière d'audit interne. Dans les trois premiers mois suivant les 1ers décaissements effectués, l'auditeur interne du Portefeuille des Projets FIDA au Mali évaluera l'utilisation des fonds alloués aux partenaires de mise en œuvre en relation avec les activités réalisées et les résultats obtenus.

### 2. *Audit externe*

259. La Coordination de FIER 2 signera un contrat suivant une méthode compétitive avec un cabinet d'auditeur externe approuvé par le FIDA pour évaluer l'utilisation du Fonds d'Affectation Spéciale « interventions d'urgence et réponse aux crises ». Le RAF de FIER 2 établira et soumettra les états financiers du Fonds d'Affectation Spéciale « interventions d'urgence et réponse aux crises » à l'audit externe à la clôture des activités du PMRU. Les états financiers audités devront être transmis au FIDA au plus tard six mois après la clôture du Plan de Mise en Œuvre de Réponse aux Urgences (PMRU).

260. La Coordination Nationale devra conserver les pièces justificatives de ces dépenses après l'audit final de la clôture du PMRU. Dans le cas où il est décidé de ne pas reconstituer les fonds utilisés sur les ressources FIDA du FIER 2, le projet FIER 2 inclura l'audit d'Affectation Spéciale « interventions d'urgence et réponse aux crises » à son audit final de clôture à la fin du projet.

## **H. Plan d'appui et de supervision de la mise en œuvre**

261. L'intensité et la fréquence de l'appui à la mise en œuvre de la Gestion Financière seront conformes à l'approche fondée sur les risques. Une première mission d'appui à la mise en œuvre sera effectuée six (6) mois après l'entrée en vigueur du projet. Par la suite, les missions seront programmées à l'aide du modèle d'approche basée sur le risque dont notamment le suivi des mécanismes de gestion financière pendant le processus de supervision à des intervalles déterminés par la note attribuée à l'évaluation globale de la Gestion Financière au début et pendant l'exécution du projet.

### **Annexe 1 : Plan d'actions Administratif et Financier Indicatif**

<b>Problème</b>	<b>Action recommandée</b>	<b>Entité responsable</b>	<b>Délai de réalisation</b>
Personnel	Recruter l'équipe fiduciaire de la Coordination Nationale et des Antennes	Ministère de Tutelle  FIDA	3 mois après l'entrée en vigueur du projet
Système informatique comptable	Acquérir et installer un système comptable informatisé « multi-bailleurs » pour répondre aux besoins du projet et générer des informations utiles et des états financiers	Coordination Nationale	6 mois après l'entrée en vigueur du projet

Manuel de Gestion	Élaborer et adopter un manuel fiduciaire dans un format et un contenu jugés satisfaisant par le Fonds	Coordination Nationale	6 mois après l'entrée en vigueur du projet
Renforcement des Capacités	Formation des équipes fiduciaires des UGP sur la gestion financière accès sur les résultats et APEX.	FIDA	Atelier de démarrage
Reporting	Format, contenu, et fréquence du Rapports financiers à discuter lors de l'Atelier de démarrage	FIDA Coordination Nationale	Atelier de démarrage
Audit externe	Recruter un auditeur régional indépendant, conformément aux termes de référence et aux qualifications jugés acceptables par l'Association	MA UGP Unité de Coordination Programme Mali-FIDA	3 mois suivant l'entrée en vigueur du projet
PTBA	Premier PTBA et PPM de 18 mois provisoire par projet	UGP Unité de Coordination Programme Mali	Atelier de démarrage

262. **Plan d'actions Administratif et Financier:** Le plan d'actions qui est recommandé est le suivant: i) assurer la formation de l'équipe fiduciaire aux règles et procédures du Fonds en matière d'acquisition, de décaissement et de gestion financière, au plus tard lors du lancement du Projet<sup>24</sup> ; ii) élaborer un manuel Fiduciaires explicite sur les procédures administratives, financières et comptables et organiser un atelier d'imprégnation du personnel à son utilisation six mois au plus tard après la date de mise en vigueur de l'accord de financement ; iii) acquérir un logiciel intégré de gestion comptable six mois au plus tard après la date de mise en vigueur de l'Accord de financement; iv) recruter cinq mois au plus tard après l'entrée en vigueur de l'Accord de financement FIDA, un Cabinet d'audit externe indépendant sur la base de termes de référence acceptables et selon les règles et procédures du Fonds et v) élaborer le 1<sup>er</sup> Programme de travail et un budget d'activités sur 18 mois et le PPM correspondant, qui constitueront la base de la gestion budgétaire des ressources du projet et de la gestion prévisionnelle de la trésorerie lors de l'atelier de démarrage.

263. **Liste des conditionnalités préalables au 1er décaissement sur les guichets FIDA:** Le premier décaissement du Projet sera assorti des conditions ci-après : (i) le recrutement de l'équipe d'exécution Clé du Projet (Coordonnateur, RAF, RPM, RSE); et (ii) l'ouverture des comptes désigné pour recevoir les fonds. FIDA;

264. **Les autres conditions de décaissement:** (i) la rédaction d'un manuel de procédures administratives, financières et comptables six mois au plus tard après la date d'entrée en vigueur de l'accord de financement FIDA ; (ii) l'acquisition, le paramétrage d'un logiciel de gestion comptable et financière, et la formation du personnel à son utilisation six mois au plus tard après la date d'entrée en vigueur de l'accord de financement FIDA.

<sup>24</sup> Durant la période d'essai, le RAF et le Chef Comptable bénéficieront de la formation en Line APEX, notamment sur les procédures de décaissement en ligne (ICP) et les bonnes pratiques en gestion financière du FIDA

## 4.5. Passation de marchés

### 1. Règles de passation de marchés applicables

Les travaux et fournitures ainsi que les services nécessaires à la mise en œuvre du Projet FIER 2 seront livrés conformément à la réglementation nationale au Mali, dans la mesure où celle-ci est compatible avec les directives du FIDA pour la passation des marchés. Le projet utilisera également les méthodes de passation des marchés et les documents-type en vigueur dans le système du pays. Toutefois, pour une meilleure performance au démarrage, les deux acquisitions suivantes seront traitées par des méthodes particulières : (i) achat de véhicules par l'intermédiaire d'un organisme spécialisé des Nations unies ; (ii) utilisation d'une consultation internationale restreinte pour la fourniture des logiciels comptables et de suivi/évaluation. Le manuel des procédures du projet précisera les modalités pratiques détaillées de conduite et de mise en œuvre des différentes méthodes de passation de marchés. Ce manuel sera à élaborer au démarrage du projet et sera soumis à l'ANO du FIDA. L'unité de coordination nationale respectera pleinement les dispositions de l'accord de financement, du rapport de conception du projet, de la lettre à l'emprunteur, et des directives et du guide de passation des marchés du FIDA.

Dans la gestion pratique de la passation de marchés, le projet utilisera :

- i. Le « Guide pratique de passation de marchés du FIDA », version septembre 2021
- ii. Le « Guide de l'acheteur public » publié en 2016 par l'ARMDS
- iii. Le Manuel des procédures du projet qui sera établi au démarrage du FIER 2, et qui sera soumis à l'avis de non objection du FIDA avant son utilisation
- iv. La Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption

Une formation sur ces guides, manuel et politique sera conduite au démarrage du projet et en cours de mise en œuvre selon les besoins.

Par ailleurs, le FIDA lancera prochainement une nouvelle plateforme de passation des marchés qui nécessitera la formation des TEAMS. Le PPM 2023 sera à insérer sur cette nouvelle plate-forme de passation de marchés. L'utilisation de cette plateforme sera obligatoire.

### 2. Méthodes de passation de marchés, seuils et revue a priori

#### 2.1. Plan de passation de marchés

Un plan de passation de marchés basé sur le PTBA sera élaboré chaque année en début d'exercice au niveau central et au niveau des unités régionales du projet. Ce plan spécifie les méthodes de passation de marchés, les coûts estimatifs, la revue du FIDA, l'échéancier, etc. Le plan de passation de marchés consolidé au niveau central, ainsi que ses mises à jour seront soumis à la revue préalable du FIDA avant sa mise en œuvre. Le plan de passation des marchés sera mis à jour au moins une fois par an ou chaque fois que nécessaire pour refléter les besoins réels en termes de mise en œuvre du projet. Le premier PPM qui couvre une période de 18 mois est annexé au présent rapport. Ce plan sera saisi au SIGMAP, condition préalable de traitement des opérations par la Cellule de Passation des Marchés. Par la suite, le projet est tenu de soumettre à la DGMP avant le 30 septembre de l'année n son PPM de 12 mois pour l'année n+1. Dans la mesure du possible et pour des raisons d'économie d'échelle et d'efficacité, les marchés lancés pendant la même période et présentant une homogénéité sur la nature des prestations seront groupés en lot.

#### 2.2. Registre de contrat et contract monitoring tool (CMT)

Le CMT est une plate-forme obligatoire pour l'enregistrement et le suivi de tous les contrats, entre autres :

- Les contrats issus des passations de marchés de travaux, de fournitures et de services issus du PPM
- Les contrats de subventions/crédit
- Les contrats avec les partenaires de mise en œuvre (contrat communautaire, entité gouvernementale, agence des nations unies, ONG,...)
- Les conventions de financement (micro-crédit,...)

L'enregistrement des contrats signés par les partenaires de mise en œuvre avec des tiers (biens, travaux, services de conseil, services autres que de conseil ou subventions) doit également être effectué sur le CMT Une formation sur le CMT sera effectuée par le FIDA au démarrage du projet.



Le registre des contrats sera extrait sous forme de rapport directement du CMT. Il s'agira d'un document cumulatif qui s'enrichira progressivement et automatiquement avec les nouveaux contrats signés et insérés dans le système.

### 2.3. Tableau sommaire des méthodes applicables et des seuils

La méthode de passation des marchés par défaut pour les biens, les travaux et les services non consultant est l'AOI ; toutefois, pour les marchés dont le coût est estimé inférieur au seuil d'AOI, d'autres méthodes peuvent être utilisées conformément au tableau ci-dessous.

La méthode de sélection par défaut pour les services de consultant (et les services courants qui leur sont similaires) est le SFQC ; cependant, pour les marchés dont le coût estimé est inférieur au seuil du SFQC, d'autres méthodes peuvent être utilisées conformément au tableau ci-dessous

*Les montants des seuils seront à préciser dans la lettre à l'emprunteur*

Méthodes de passation de marchés, seuils et délais					
Méthodes de passation de marchés →	ED (Entente directe)	Achat au meilleur prix (Demande de cotations restreinte)	AON (Appel d'offres national)	AOI (Appel d'offres international)	Revue a priori
Types de marchés et délais ↓					
Biens/SNC	Sans seuil spécifique	≤ 60.000 US\$	< 140.000 US\$	≥ 140.000 US\$	≥ 30.000 US\$
Travaux/SNC	Sans seuil spécifique	≤ 200.000 US\$	< 400.000 US\$	≥ 400.000 US\$	≥ 50.000 US\$
Délai minimum de soumission	n/a	14 jrs	30 jrs	45 jrs	
Délai minimum de demande d'éclaircissement (à partir de la date limite de soumission)	Même jour	7 jrs	14 jrs	14 jrs	
Délai limite pour l'UNC pour répondre aux demandes d'éclaircissement (à partir de la date limite de soumission)	Même jour	7 jrs	14 jrs	14 jrs	
	Sélection par entente directe (SED)	SQC	SFQ, SCBD, SMC	SFQC	Revue a priori
Services de consultants/ SNC similaires - Firmes	Sans seuil spécifique	≤ 50.000 US\$	< 80.000 US\$	≥ 80.000 US\$	≥ 20.000 US\$
AMI - Liste restreinte (Firmes et individuels)	AMI par publication internationale ≥ 80.000 US\$ AMI par publication nationale ≤ 80.000 US\$ La constitution d'une liste restreinte par AMI est obligatoire pour SQC				
Délai minimum de soumission	n/a	21 jrs (AMI) 21 jrs (DP)	21 jrs (AMI) 30 jrs (DP nat.) 45 jrs (DP internat.)	21 jrs (AMI) 30 jrs (DP nat.) 45 jrs (DP internat.)	
Délai minimum de demande d'éclaircissement (à partir de la date limite de soumission)	Même jour	10 jrs (AMI) 10 jrs (DP)	10 jrs (AMI) 14 jrs (DP)	10 jrs (AMI) 14 jrs (DP)	
Délai limite pour l'UCN pour répondre aux demandes d'éclaircissement (à partir de la date limite de soumission)	Même jour	8 jrs (AMI) 7 jrs (DP)	8 jrs (AMI) 14 jrs (DP)	8 jrs (AMI) 14 jrs (DP)	
Individual	Sans seuil spécifique	Méthode de sélection de consultant individuel			≥ 20.000 US\$
Délai minimum de soumission	n/a	21 jrs (AMI) 21 jrs (proposition)			

Délai minimum de demande d'éclaircissement (à partir de la date limite de soumission)	Même jour	10 jrs (AMI) 10 jrs (proposition)	
Délai limite pour l'UCN pour répondre aux demandes d'éclaircissement (à partir de la date limite de soumission)	Même jour	8 jrs (AMI) 7 jrs (proposition)	
Tout marché par entente directe (ED et SED) sont soumis à revue préalable du FIDA			

#### 2.4. Dispositions spéciales de passation de marchés

Les dispositions suivantes s'appliquent (à confirmer dans l'accord de financement et/ou la lettre à l'emprunteur) :

Dispositions	Oui/Non	Commentaires
Travaux en régie	Oui	Montant inférieur à 30.000 USD Soumis à la revue préalable du FIDA
Passation de marches avec les agences des NU	Oui	Achat de voitures au démarrage du projet : Entente Directe avec UNOPS
Passation de marchés communautaires	Oui	Procédure à appliquer : celle du Guide de passation de marchés du FIDA
Préférence nationale pour les marchés de travaux par AOI	Oui	7,5%
Préférence nationale pour les marchés de biens par AOI	Oui	15%

#### 2.5. Documents types à utiliser

Les documents types suivants seront adoptés par le projet pour toute activité de passation de marchés :

Méthode/Processus	Document type (FIDA ou National)
PPM	FIDA
AGPM	National (Avis general indicative)
Avis spécifique	National
AOI travaux/SNC	FIDA ou National
AOI biens/SNC	FIDA ou National
AON travaux/SNC	National
AON biens/SNC	National
Achat au meilleur prix (travaux, biens, SNC)	National
Entente directe	National
Demande de préqualification	FIDA ou National
AMI	National
QCBS, QBS, FBS, LCS, CQS, ICS,	National
SED	National
Rapport de préqualification	FIDA ou National
Shortlisting Report	National
Evaluation Report	National
Negotiation Report	National
NOITA	National
NoA	National

Si les documents type nationaux sont autorisés conformément au tableau ci-dessus, l'UCN sera chargée de s'assurer qu'il n'y a aucune contradiction avec les directives du FIDA. Les documents types nationaux doivent être modifiés pour éliminer toute incohérence soulignée dans la section 3.1 ci-dessous ; ils doivent également inclure les formulaires d'auto-certification obligatoires (au stade de l'appel d'offres et au stade du contrat).

Documents type du FIDA disponible sur [www.ifad.org/project-procurement](http://www.ifad.org/project-procurement).

## 2.6. Guide de passation de marchés du FIDA

L'UCN s'appuiera sur le Guide pour obtenir des conseils lorsque la passation des marchés nationaux est conforme aux directives du FIDA en matière de passation des marchés et s'appuiera uniquement sur le manuel dans les domaines où la passation des marchés nationaux contredit les dispositions des directives du FIDA. Ces domaines de contradiction sont précisés dans la section 3.1 ci-dessous.

L'UCN se référera au Guide en suivant les instructions ci-dessous sur les sections pertinentes pour divers aspects de la passation des marchés

Domaines	Reference dans le Guide
PPM et AGPM	Module C
Méthodes de passation de marchés et de sélection de consultants	Bien, travaux, SNC : Module F1 Services de consultants et SNC : Module F2
ED et SED	Bien, travaux, SNC: Module F1 (Section 6) Services de consultants et SNC: Module F2 (Section 6)
Consultants individuels	Module F2 (Section 7)
Spécifications techniques et TDR	Présentation de la demande : Module D Identification des besoins et specifications - bien: Module E1 Identification des besoins et specifications – travaux : Module E2 Terme de Reference: Module E3
Prequalification et liste restreinte	Module G
Preparation des DAO/DP	biens: Module H1 travaux: Module H2 services de consultants: Module H3 Contract Types: Module J
Processus d'appel d'offres	Module I
Evaluation	General: Module K1 General biens , travaux , SNC : Module K2 biens: Module K3 travaux : Module K4 General services de consultants : Module K5 SFQC : Module K6 SMC : Module K7 SNC : Module K8 Offres anormalement basses (toutes methodes): Module K9 Post-qualification (toutes methods): K10 Rejet de toutes les offres : Module O1
Formation de la commission d'évaluation	Module K1
Notification d'intention d'intention d'attribution	NOITA: Module L1
Notification d'attribution	NoA: Module L2
Période d'attente et debriefing	Module M1
Plaints et recours	Module M2
Negotiations et discussions	Negotiations (Consulting Services): Module N1 Discussions (Goods, Works and Services): Module N2
Attribution du contrat	Module O2 and O3
Gestion du contrat	Module P
Régie	Module F1 (Section 7)
Participation communautaire	Module Q
Passation de marches avec les agences des NU	Module F1 (Section 9)
Gestion des archives	Module B

## 2.7. Documents de revue a priori

Toutes les soumissions d'examen préalable et les non objection doivent être communiquées via NOTUS. Ci-dessous les exigences de non-objection pour toutes les transactions répertoriées dans la LTB

### 2.7.1. Plan de passation de marchés

L'UCN doit s'assurer de l'ANO du FIDA sur chacun des points suivants :

- Le PPM initial de 18 mois ;
- PPM annuels, par la suite ; et
- Toute mise à jour du PPM.

### **2.7.2. Avis général de passation de marchés (AGPM)**

L'UCN doit s'assurer de l'ANO du FIDA sur chaque AGPM avant sa publication

### **2.7.3. AOI/AON (biens, travaux, SNC)**

La soumission via NOTUS pour non-objection concernera les dossiers et documents suivants :

- Avis spécifique de passation des marchés (Annonce) ;
- Les documents de pré-qualification (le cas échéant) ainsi que l'annonce de pré-qualification ;
- Rapport de pré-qualification (le cas échéant) ;
- Documents d'appel d'offres comprenant les spécifications techniques (y compris les estimations de coûts et, le cas échéant, les plans, les devis quantitatifs et les calendriers des exigences) ;
- Tout amendement au Dossier d'Appel d'Offres ;
- Rapports d'évaluation (y compris les rapports d'ouverture des offres) comprenant toutes les clarifications ; en cas de procédure à deux enveloppes, des rapports d'ouverture et d'évaluation distincts pour les enveloppes techniques et les enveloppes financières en plus d'un rapport combiné combinant les deux ;
- Projet de Contrat dûment rempli ;
- Contrat signé (pour information et enregistrement) ;
- Modifications cumulatives du contrat dépassant 10 % de la valeur initiale du contrat (Module P2, article 2 (v)) ; et
- Extensions cumulatives du contrat dépassant 25 % de la durée initiale du contrat (Module P2, article 2 ((v))

### **2.7.4. Achat au meilleur prix (biens, travaux, SNC)**

La soumission via NOTUS pour non-objection concernera les dossiers et documents suivants :

- Demande de devis comprenant les spécifications techniques (y compris les estimations de coûts et, le cas échéant, les dessins, les devis quantitatifs et les calendriers des besoins) ;
- Toute modification à la RFQ ;
- Rapports d'évaluation incluant toutes les clarifications ; en cas de procédure à deux enveloppes (exceptionnellement utilisée), procès-verbaux d'ouverture et d'évaluation séparés pour les Enveloppes Techniques et les Enveloppes Financières ;
- Projet de Contrat ou de Bon de Commande dûment rempli ;
- Contrat signé ou bon de commande (pour information et enregistrement) ;
- Modifications cumulatives du contrat/du bon de commande dépassant 10 % de la valeur initiale du contrat/du bon de commande (Module P2, article 2 (v)) ; et
- Extensions cumulées du contrat/du bon de commande dépassant 25 % de la durée initiale du contrat/du bon de commande (Module P2, article 2 (v)).

### **2.7.5. Services de consultants (SFQC, SQC, SCBD, SMC)**

La soumission via NOTUS pour non-objection concernera les dossiers et documents suivants :

- Demande de manifestation d'intérêt (AMI) (le cas échéant), les termes de référence et les estimations de coûts détaillées ;
- Rapport de présélection (le cas échéant) ;
- Liste préalable (le cas échéant) comprenant la justification de la sélection des entreprises ;
- Demande de propositions (RFP) ;
- Toute modification à la DP ;
- Rapport d'évaluation technique (y compris le rapport d'ouverture de la proposition) et toutes clarifications ;
- Rapport d'évaluation combiné (y compris le rapport d'ouverture de la proposition financière) ;
- Projet de Contrat dûment rempli ;

- Procès-verbal des négociations (y compris les négociations infructueuses et l'intention d'annuler ou d'inviter le consultant classé deuxième) ;
- Contrat signé (pour information et enregistrement) ;
- Modifications cumulatives du contrat/du protocole d'accord dépassant 10 % de la valeur initiale du contrat ; et
- Extensions cumulatives de contrat/MoU dépassant 25 % de la durée initiale du contrat.

#### **2.7.6. Services de consultants (SQC et SCI)**

La soumission via NOTUS pour non-objection concernera les dossiers et documents suivants :

- Demande obligatoire de manifestation d'intérêt (AMI) et termes de référence (y compris les estimations de coûts) ;
- Rapport de liste restreinte obligatoire ;
- Demande de propositions (RFP);
- Toute modification à la DP ;
- Rapport d'évaluation (comprenant toutes les clarifications);
- Projet de Contrat dûment rempli ;
- Procès-verbal des négociations (y compris les négociations infructueuses et l'intention d'annuler ou d'inviter le consultant classé deuxième) ;
- Contrat signé (pour information et enregistrement);
- Modifications cumulatives du contrat dépassant 10 % de la valeur initiale du contrat ; et
- Extensions de contrat cumulées dépassant 25 % de la durée initiale du contrat.

#### **2.7.7. ED et SED**

La soumission via NOTUS pour non-objection concernera les dossiers et documents suivants :

- Justification de l'approvisionnement unique (y compris en dessous des seuils ED/SED définis ci-dessus dans le tableau 1) et justification de la sélection de l'entreprise/individu particulier ;
- Spécifications techniques ou termes de référence ;
- Document d'appel d'offres simplifié ou demande de propositions ;
- Rapport de négociation (y compris l'évaluation de l'offre/proposition soumise et sa négociation complète) ;
- Projet de Contrat dûment rempli ;
- Contrat signé (pour information et enregistrement);
- Modifications cumulatives du contrat dépassant 10 % de la valeur initiale du contrat ; et
- Extensions de contrat cumulées dépassant 25 % de la durée initiale du contrat.

#### **2.7.8. Travaux en régie**

La soumission via NOTUS pour non-objection concernera les dossiers et documents suivants :

- Rapport de justification pour l'utilisation des travaux en régie (s'il n'a pas déjà été soumis avec le PPM) ;
- Document de sollicitation pour une entité publique à engager en régie ;
- Rapport de négociation attestant de la vérification des ressources, des capacités et des compétences ;
- Projet de convention dûment rempli ;
- Accord signé (pour information et enregistrement);
- Modifications de l'accord dépassant 10 % de la valeur initiale ; et
- Prolongations de l'accord dépassant 25 % de la durée initiale.

#### **2.7.9. Passation de marchés avec les agences des NU**

La soumission via NOTUS pour non-objection concernera les dossiers et documents suivants :

- Rapport de justification pour recours aux agences des Nations Unies (s'il n'a pas déjà été soumis avec le PPM) ;
- Document de sollicitation pour l'agence des Nations Unies à engager avec le projet pour la portée particulière ;
- Projet de convention dûment rempli ;

- Accord signé (pour information et enregistrement);
- Modifications cumulatives à l'accord dépassant 10 % de la valeur initiale ; et
- Extensions cumulatives de l'accord dépassant 25 % de la durée initiale.

#### **2.7.10. Autres procédures spécifiques sous revue a priori**

L'UCN doit en outre obtenir la non-objection du FIDA pour les éléments suivants :

- Le recrutement du personnel de passation des marchés ;
- Les modèles de documents d'appel d'offres et de demandes de propositions pour toutes les méthodes de passation des marchés (que ce soit pour examen a posteriori ou examen préalable) en cas de différence avec les documents standards du FIDA ;
- Recommandation de rejeter toutes les offres ou propositions ou d'annuler un processus de passation de marché ;
- Recommandations pour mettre fin aux négociations avec une société de conseil/CI et poursuivre les négociations avec la société de conseil/CI la mieux classée ;
- Recommandations pour procéder à l'attribution du soumissionnaire classé suivant au cas où le soumissionnaire sélectionné ne signerait pas de contrat ;
- Justifications pour procéder à l'ouverture des offres/propositions qui sont inférieures à trois ;
- Utilisation d'une garantie de bonne exécution autre que sous la forme d'une garantie bancaire à première demande, inconditionnelle et irrévocable ;
- Décisions concernant les offres anormalement basses ;
- Etablir une liste restreinte composée de moins de trois entités ; et
- Intention de résilier tout contrat

### **2.8. Autres domaines de coordination avec le FIDA**

L'UCN se concertera à l'avance avec le FIDA sur les questions suivantes :

- a. Toute modification du PIM ;
- b. Toute modification des effectifs de l'Unité de Gestion du Projet ;
- c. Composition des comités d'évaluation ;
- d. Résumés des demandes de débriefing et copies des protestations pour toutes les activités d'approvisionnement d'examen préalable avant qu'une décision ne soit rendue (facultatif pour les activités d'approvisionnement d'examen postérieur) ;
- e. L'Unité de gestion du projet informe le FIDA de tout recours connexe déposé auprès des autorités nationales compétentes (le cas échéant) dès qu'elle en a connaissance ;
- f. Rapports sur l'état d'avancement de la passation des marchés ainsi que des rapports spéciaux sur des questions critiques ;
- g. Détails des fournisseurs défaillants ou corrompus ;
- h. Exclusion d'un fournisseur qui semble être exclu par une autre BMD pour validation par le FIDA si une exclusion croisée doit s'appliquer (pour examen préalable et a posteriori); et
- i. Toute autre question spécifiquement demandée par le FIDA.

En plus de ce qui précède, le projet fournira une assistance complète au FIDA aux missions d'appui à la mise en œuvre, de supervision, de revue à mi-parcours et de clôture du projet. Le projet mettra à disposition tout le personnel nécessaire et fournira tous les documents, dossiers et dossiers requis. Il en va de même pour tout audit ou enquête du FIDA.

## **3. Enjeux critiques de passation de marchés**

### **3.1. Comparaison entre les procédures nationales et les Directives du FIDA**

Le tableau ci-dessous résume la principale comparaison entre les règles nationales et celles des directives du FIDA en matière de passation des marchés ; l'objectif est de mettre en évidence à l'UCN les aspects conflictuels qui doivent être réglés en appliquant les directives et le manuel du FIDA tels qu'élaborés à la section 3.1.2

<b>Domaines</b>	<b>Règles nationales</b>	<b>Directives du FIDA</b>
Principes de passation de marchés	Cohérent avec les Directives du FIDA	Éthique; Responsabilité; Concurrence; Équité ; Transparence; Efficacité, efficacité et économie ; et meilleur rapport qualité/prix.
Méthode de passation de marchés par défaut pour les biens et travaux	Cohérent avec les Directives du FIDA ( <i>Appel d'offres National et Appel d'offres international</i> )	AOI
Méthode de passation de marchés par défaut pour les services de consultant	Cohérent avec les Directives du FIDA - SFQC	SFQC
Restrictions et discrimination	Cohérent avec les Directives du FIDA	Toutes les opportunités de passation de marchés doivent être basées sur une concurrence totale, loyale et légitime entre les fournisseurs et entrepreneurs éligibles.
Nombre minimum de cotations, offres ou proposition	Cohérent avec les Directives du FIDA	Trois cotations/offres/propositions en dessous desquelles une non-objection est requise pour continuer
Achats de faible valeur, contrats directs et approvisionnement unique	Cohérent avec les Directives du FIDA	Soit annoncé à l'échelle nationale, soit lancé auprès d'une liste prédéfinie de fournisseurs. ED/SED peut être utilisé dans des circonstances très exceptionnelles conformément au manuel et au tableau ci-dessus.
Exclusions à la mise en concurrence	Cohérent avec les Directives du FIDA	Le FIDA ne tolère aucune exclusion, discrimination, préjugé, préjugé, favoritisme, etc.
Éligibilité	Cohérent avec les Directives du FIDA	Tous les pays et territoires
Préférence nationale	Cohérent avec les Directives du FIDA (maximum 15%)	Accepté sous AOI uniquement et à titre exceptionnel
Transparence	Cohérent avec les Directives du FIDA	La transparence nécessite la diffusion publique de (i) la disponibilité des opportunités de passation de marchés ; (ii) Où accéder aux données pertinentes ; (iii) Les processus avec lesquels la passation des marchés sera entreprise ; (iv) Les critères d'évaluation et d'attribution ; (v) Données d'attribution du contrat ; et (vi) Procédures d'appel (débriefing et protestations).

		Les décisions d'attribution des marchés sont prises sur la base de critères définis dans les documents d'appel d'offres.
Processus et méthodes de passation de marchés	Cohérent avec les Directives du FIDA	Les méthodes et processus sont déterminés en fonction du budget ; Les processus de passation de marchés doivent être "bien organisés et exécutés correctement en termes de quantité, de qualité et de ponctualité, à un prix optimal".
Rapport qualité coût	Amélioration à engager au niveau du (iii) : prise en compte du cycle de vie attendu	Démonstré par « (i) Appliquer des principes de passation des marchés sains et internationalement reconnus ; (ii) S'assurer que les biens, travaux ou services acquis répondent aux exigences de l'activité ; (iii) Veiller à ce que les biens, travaux ou services soient contractés de la meilleure façon possible, en tenant compte de leur cycle de vie attendu ; et (iv) S'assurer que le prestataire des biens, travaux ou services est qualifié, légalement habilité et compétent pour conclure et exécuter le contrat ».
Base de l'attribution	Cohérent avec les Directives du FIDA	Base d'évaluation du prix le plus bas ainsi que les offres les plus avantageuses sur le plan économique (base d'évaluation des points de mérite avec un minimum de 80 % pour le prix ou la base du coût du cycle de vie le plus bas). Dans les services de conseil, le poids maximum pour le prix est de 30% sous QCBS.
Participation communautaire	Processus détaillé non disponible A prévoir dans le manuel des procédures du projet	Les dispositions possibles pour impliquer les communautés sont détaillées dans les directives (le cas échéant, conformément au tableau 2 ci-dessus)
Période d'attente, debriefing, et plaintes	Cohérent avec les Directives du FIDA (période d'attente de 15 jours) Mécanisme de traitement des plaintes : à prévoir dans le manuel des procédures du projet	Avant que toute décision d'attribution ne soit prise, B/R doit notifier son intention d'attribution en profitant de la possibilité pour les soumissionnaires de demander des débriefings et/ou de contester la décision dans le délai d'attente tel qu'élaboré dans le Manuel.



--	--	--

### **Etendue de l'application des procédures nationales**

Sur la base de la comparaison ci-dessus, les aspects suivants seront procédés suivant le Guide de passation de marchés du FIDA :

- Prise en compte dans le principe de passation de marchés (spécifications techniques, évaluation des offres, ...) du cycle de vie attendu des biens, travaux, et services à acquérir
- Processus détaillé de la méthode de passation de marchés sur la participation communautaire ; à prescrire dans le manuel des procédures du projet
- Mécanisme de traitement des plaintes : à prescrire dans le manuel des procédures du projet

De plus les missions d'appui/supervision/RMP devront identifier les issues et problèmes sur l'utilisation des procédures nationales, et prévoir ainsi les recours correspondant au Guide de passation de marchés du FIDA.

### **3.2. Estimation du coût et du calendrier**

Les estimations détaillées des coûts et du calendrier de chaque activité de passation de marchés seront estimées avec précision au plus tard lors de l'élaboration des besoins (spécifications ou TdR). Ces estimations détaillées doivent être soumises avec les exigences relatives aux activités soumises à l'examen préalable. Si l'estimation des coûts dépasse le budget alloué dans le PTBA et le PPM, l'une des actions suivantes sera effectuée :

- i. Mettre à jour PTBA et le PPM en réaffectant les fonds nécessaires ; si l'augmentation du budget initialement approuvé dépasse [X%], le PPM mis à jour doit être soumis à l'ANO du FIDA (conformément à l'article 3 du module C du manuel)
- ii. Reconcevoir l'activité pour s'adapter aux limites du budget disponible ;
- iii. Un mélange des deux options ci-dessus.

Lors du regroupement des activités de passation de marchés, il est dûment tenu compte de la mise en commun des besoins et des activités en lots qui peuvent être lancés dans le cadre d'une procédure divisée en plusieurs lots afin de réaliser des économies d'échelle, de promouvoir la concurrence, de faciliter l'accès aux petites et moyennes entreprises et de réduire le coût de transaction associé aux activités de passation de marchés. Lorsque l'activité est divisée en lots, l'estimation du coût total de tous les lots sera utilisée pour identifier la méthode de passation de marchés appropriée. Le fractionnement artificiel des activités de passation de marchés en plus petits lots lancés séparément afin d'échapper à l'application de méthodes de passation de marchés plus ouvertes et plus compétitives constitue une violation des principes de passation des marchés.

Les estimations de calendrier pour la mise en œuvre des contrats doivent également être estimées avec précision pour garantir que les délais spécifiés dans les documents d'appel à la concurrence sont réalistes et ne découragent pas la concurrence.

### **3.3. Publication des avis**

L'AGPM et tous les avis de passation de marchés par AOI/AMI international seront publiés sur les supports suivants :

- i. Site Web du FIDA ;
- ii. Le site Web de l'United Nations Development Business (UNDB);
- iii. Le site Internet de l'emprunteur (ARMDS, Ministère de Tutelle, UCN)
- iv. Le Journal des Marchés Publics et un journal local de grande diffusion ; et
- v. Autres médias appropriés, le cas échéant.

Les avis de passation de marchés par AON/AMI national seront publiés sur les supports suivants :

- i. Le site Internet de l'emprunteur (ARMDS, Ministère de Tutelle, UCN)
- ii. Le Journal des Marchés Publics et un journal local de grande diffusion ; et
- iii. Autres médias appropriés, le cas échéant.

L'avis d'attribution (NoA) pour tous les contrats et bons de commande ainsi que les résultats de l'AMI/liste restreinte, de la préqualification, la décision d'annuler une passation de marchés et de rejeter toutes les offres/propositions doivent être publiés sur les forums suivants :

- i. Site Web du FIDA ;
- ii. Le site Web de l'United Nations Development Business (UNDB) – pour AOI et AMI international
- iii. Le site Internet de l'emprunteur (ARMDS, Ministère de Tutelle, UCN)

- iv. Le Journal des Marchés Publics et un journal local de grande diffusion ; et
- v. Autres médias appropriés, le cas échéant.

### 3.4. Attribution de subvention/crédit (composante 2.2)

#### 3.4.1. Sélection des partenaires

Ces partenaires mettront en œuvre :

- la gestion du fond de garantie financière durable (FGSP),
- l'octroi de crédit aux jeunes ruraux par le biais du fonds de refinancement (SFD),
- la mise à disposition des subventions aux jeunes ruraux (SFD)

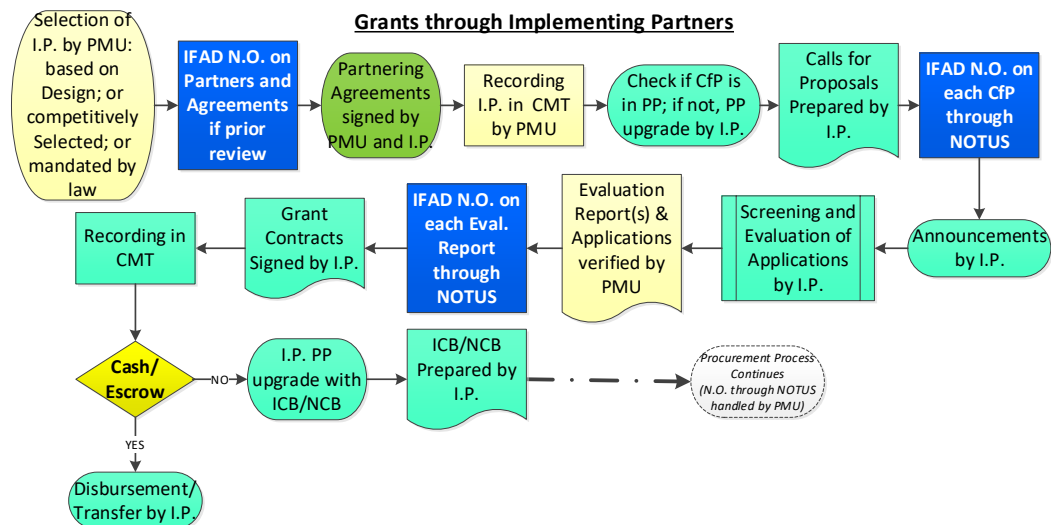
Le processus complète et détaillé d'attribution de subventions et de crédits destinés aux jeunes bénéficiaires sera décrit dans le manuel des procédures administratives et financières du projet.

Les partenaires de mise en œuvre seront (i) soit sélectionnés par entente directe si c'est prescrit dans le document de conception et si les conditions légales sont remplies (unicité et exclusivité au niveau national ou dans certaines régions d'intervention du projet, expériences similaires et qualifications reconnues dans le domaine...), (ii) soit sélectionnées de manière compétitive sur la base des dispositions de l'Accord de Financement et des Règles nationales en vigueur, avec des critères de sélection appropriés (capacité et qualifications techniques et financières appropriées).

Pour les subventions, les conventions avec les SFD seront procédées sur NOTUS et enregistrées sur le CMT. Les SFD seront parmi les responsables de la sélection des bénéficiaires des subventions à travers un appel à propositions ouvert. Dans ce cas, le processus de sélection est inscrit dans le PPM du SFD.

Pour les crédits, le projet de convention avec les SFD est soumis à l'examen préalable du FIDA ; chacun de ces conventions doit être planifié dans le PPM et enregistré dans le CMT.

Les organigrammes ci-dessous résument les étapes de base du processus de sélection des bénéficiaires de subventions :



#### 3.4.2. Sélection des bénéficiaires de subvention

Comme mentionné à la section 3.4.1 ci-dessus, les subventions prévues dans l'accord de financement doivent être annoncées ouvertement par l'UCN et/ou le SFD partenaire, selon le cas. Dans les deux cas, le processus doit suivre les étapes suivantes

- Planifier le(s) appel(s) à propositions dans le(s) PPM respectif(s) (PPM de l'UCN ou PPM du SFD selon le cas) ; la valeur totale des subventions provisionnées dans le cadre de l'appel à propositions et la méthode utilisée serviront de base à la détermination de la procédure d'examen (a priori ou a posteriori). Les processus d'attribution des subventions peuvent être effectués par l'une des méthodes des services ;

- Préparation de la demande de propositions (par unité de gestion de projet ou IP) en utilisant la méthode de sélection appropriée et les termes de référence détaillés élaborant les exigences, les critères de sélection, les critères d'évaluation, etc. pour l'attribution de subventions dans des contrats multiples ; étant donné que le plafond de la subvention est généralement fixe, la sélection devrait idéalement suivre la sélection du budget fixe. Le modèle à utiliser doit être examiné par le FIDA à l'avance et N.O. émis pour l'adoption du modèle ;
- L'utilisation de l'AMI facilite la présélection des candidats qualifiés qui soumettent ensuite des propositions en réponse à l'appel ; tous les candidats répondant aux critères d'éligibilité peuvent être présélectionnés pour la prochaine étape de la candidature. Cependant, l'AMI n'est pas obligatoire car l'appel à propositions pour les subventions peut être lancé directement sous réserve de N.O. sans limitation de seuil ;
- Les propositions de subventions sont évaluées sur la base des critères pré-divulgués, et un rapport d'évaluation est préparé recommandant l'attribution de subventions dans les nombres requis dans le cadre du plafond de subventions et des plafonds totaux fixés ; l'évaluation doit inclure la notation des candidatures sur la base des critères d'évaluation de l'appel d'offres pour (i) identifier ceux qui réussissent parmi ceux qui ne réussissent pas et (ii) permettre la sélection des candidats qui réussissent qui recevront des subventions dans le cas où le nombre total de candidats éligibles et la réussite des demandes dépasse les ressources financières disponibles. Dans ce dernier cas, la sélection commencera par le candidat le mieux classé ;
- Lorsqu'un SFD lance l'Appel à Propositions, le SFD soumettra à l'UCN l'évaluation des candidatures ainsi que les candidatures reçues pour vérification de l'Unité de gestion du projet ; L'Unité de gestion du projet préparera un rapport de vérification approuvant/modifiant le processus d'évaluation si nécessaire ;
- Les rapports d'évaluation et de sélection qui en résultent seront téléchargés sur NOTUS. Dans le cas où l'appel à propositions est géré par l'SFD, l'unité de gestion de projet traitera les soumissions NOTUS. Le cas échéant, l'examen du FIDA garantira la cohérence avec l'accord de financement, le MEP et l'appel à propositions. Une fois N.O. est émis par le FIDA, le processus de contractualisation du don avec les bénéficiaires sélectionnés peut commencer par la signature d'accords par l'UCN ou le SFD selon le cas ;
- Toutes les conventions de subventions monétaires décaissées directement par l'UCN seront saisies dans le CMT. Les subventions monétaires versées par un SFD sera également enregistré dans le CMT ;

### **3.5. Principes de passation de marchés et éthique**

L'UCN respectera strictement les dispositions de la section II des Directives du FIDA pour la passation des marchés des projets (2021) couvrant les principes clés de passation des marchés :

- Éthique;
- Responsabilité;
- Concurrence;
- Équité;
- Transparence;
- Efficience, Efficacité et Économie ;
- Meilleur rapport qualité prix.

En outre, l'UCN respectera strictement les dispositions de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations disponible à l'adresse [www.ifad.org/en/document-detail/asset/40738506](http://www.ifad.org/en/document-detail/asset/40738506). Le projet doit s'assurer que cette politique est clairement énoncée dans tous les documents de passation de marchés (documents d'appel d'offres et contrats) et que tous les prestataires se conforment à cette politique. Tous ces documents doivent clairement inclure également la ligne directe anti-corruption du FIDA :

Office of Audit and Oversight (AUO)  
Investigation Section (IS)

Via Paolo di Dono 44  
00142 Rome, Italy  
Email: [anticorruption@ifad.org](mailto:anticorruption@ifad.org)  
Phone: +39 0654592888  
Fax: +39 0654597888

### 3.6. Lutte contre la corruption et le harcèlement sexuel

L'UCN respectera strictement les dispositions de la Politique du FIDA en matière de prévention et de réponse au harcèlement sexuel, à l'exploitation et aux abus sexuels disponible à l'adresse [www.ifad.org/anticorruption\\_policy](http://www.ifad.org/anticorruption_policy). Le projet doit s'assurer que cette politique est clairement énoncée dans tous les documents de passation de marchés (documents d'appel d'offres et contrats) et que tous les prestataires se conforment à cette politique. Tous ces documents doivent clairement inclure également la ligne d'assistance téléphonique du FIDA en matière d'éthique :

Ethics Office (ETH)  
Via Paolo di Dono 44  
00142 Rome, Italy

### 3.7. Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

L'UCN respectera strictement les dispositions de la politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, disponible à l'adresse [www.ifad.org/en/document-detail/asset/41942012](http://www.ifad.org/en/document-detail/asset/41942012).

### 3.8. Archivage

Conformément aux dispositions du module B du manuel, l'UCN conservera les dossiers de passation de marchés (pendant 10 ans) d'une manière facilement accessible et facilement récupérable qui facilite l'examen et l'audit, même lorsqu'ils sont effectués à distance. Le tableau des enregistrements extrait du manuel pour faciliter la consultation est disponible à l'annexe 2. Pour faciliter l'examen, la supervision et l'audit, tous les enregistrements de passation des marchés et de gestion des contrats doivent être archivés sous la responsabilité du spécialiste en passation de marchés. Si d'autres départements ou équipes ou entités se voient confier l'archivage de certains des documents, une copie doit être conservée par le spécialiste en passation de marchés. Les registres doivent également inclure toute la documentation associée aux subventions/crédits aux bénéficiaires du projet.

Lorsque la mise en œuvre est déléguée à des tiers (partenaires de mise en œuvre) pré-approuvés, l'UCN doit conserver un enregistrement complet de toute la documentation par voie électronique tandis que l'ensemble complet des documents originaux est conservé par le partenaire de mise en œuvre pendant 10 ans également.

## 4. Intégration des normes des PESEC dans la passation de marchés

Le revue PESEC a identifié sept (7) risques pertinents pouvant être adressés à travers leurs intégration dans le processus de passation de marchés. Les enjeux liés à ces risques pourront être pris en considération tout au long du processus, notamment : (i) le choix des spécifications techniques (ii) la définition des critères de qualification des soumissionnaires (iii) la définition des critères d'évaluation des offres (iv) les conditions du contrat, et (v) la rigueur (fréquence) de la supervision de passation de marchés pendant la mise en œuvre. Le guide du PESEC dans l'élaboration du PIM sont disponibles sur le site : <https://www.ifad.org/fr/-/procedures-d-evaluation-sociale-environnementale-et-climatique-pesec-du-fida>

Le tableau ci-après présente les risques identifiés et leur niveau respectif, les conséquences potentiels, ainsi que les conseils pour adresser ces risques à travers l'intégration des enjeux en question dans la passation de marchés :

Environmental and Social Safeguards/ SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES			
Norme 2 : Utilisation efficiente des ressources et prévention de la pollution	Niveau des risques	Conséquence	Recommandations pour les passations de marchés

2.1 Le projet pourrait-il impliquer ou entraîner le rejet de polluants dans l'environnement en raison de circonstances routinières ou non routinières susceptibles d'avoir des effets négatifs locaux, régionaux et/ou transfrontaliers ?	Modéré	<b>Mineure</b> Les polluants peuvent éventuellement être relâchés, de façon routinière ou accidentelle, mais les systèmes de traitement ont fait leurs preuves et vérifié. Le milieu récepteur a une capacité d'absorption.	
2.4 Le projet pourrait-il impliquer ou entraîner une consommation importante de matières premières, d'énergie et/ou d'eau ?	Modéré	<b>Modéré</b> Le projet nécessitera une consommation de matières premières, d'énergie et/ou d'eau. Ce sera une composante importante du projet, mais les impacts peuvent être gérés de manière appropriée.	(i) <b>les dossiers d'appel d'offres</b> nationaux de l'emprunteur seront utilisés et prescriront la conformité à la législation environnementale nationale et les exigences supplémentaires du PESEC sur la norme 2. Ces exigences du PESEC prendront la forme d'une annexe aux conditions contractuelles particulières ( <b>valable pour les 3 risques concernant la norme 2</b> ) (ii) <b>Spécifications techniques des biens</b> : utilisation des matériels et équipements ayant un rendement énergétique élevé (iii) <b>Pour les travaux, les qualifications minimums</b> des soumissionnaires seront relevés en matière d'expériences sur le traitement des eaux usées et sur la remise en état des sites d'emprunts de matériaux (remblai, matériaux sélectionnés,...) conformément à la législation nationale
2.6 Le projet pourrait-il impliquer des apports d'engrais et d'autres agents modificateurs ?	Modéré	<b>Mineure</b> Le projet ne nécessite que des quantités minimales d'engrais	<b>Spécifications techniques des engrais</b> : (i) utilisation de produits respectant les normes environnementales par rapport à la législation nationale (ii) exigence de certification des produits par un laboratoire national ou international agréés
2.7 Le projet pourrait-il impliquer ou conduire à l'achat, à la fourniture et/ou à l'utilisation de pesticides sur les cultures, le bétail, l'aquaculture ou la foresterie ?	Faible	<b>Mineure</b> Le projet ne nécessite que des quantités minimales de pesticides.	<b>Spécifications techniques des pesticides</b> : (i) utilisation de produits portant un label écologique qui minimise l'utilisation de substances dangereuses et la production d'émissions dangereuses par rapport à la législation nationale (ii) exigence de certification des produits par un laboratoire national ou international agréés
<b>Travail et conditions de travail</b>	<b>Niveau des risques</b>	<b>Conséquence</b>	<b>Recommandations pour les passations de marchés</b>
5.1 Le projet pourrait-il opérer dans des secteurs ou des chaînes de valeur caractérisés par des conditions de travail qui ne respectent pas la législation nationale du travail ou les engagements internationaux ? (Remarque: cela peut inclure des pratiques discriminatoires, une forte inégalité entre les sexes et le manque d'égalité des chances, le déni de la	Modéré	<b>Modéré</b> Le projet opère dans des secteurs ou des chaînes de valeur qui, par le passé, ne respectaient pas la législation nationale du travail ou les engagements internationaux, mais qui sont désormais correctement réglementés	i) <b>les dossiers d'appel d'offres</b> nationaux de l'emprunteur seront utilisés et exigeront la conformité à la législation nationale du travail et les exigences supplémentaires du PESEC sur la norme 5. Ces exigences du PESEC prendront la forme d'une annexe aux conditions contractuelles particulières ( <b>valable pour les 2 risques concernant la norme 5</b> ) (ii) <b>Qualification du soumissionnaire</b> : - aucune condamnation antérieure pour

liberté d'association et de négociation collective, les travailleurs migrants)		au niveau national et font partie de chaînes de valeur internationales soumises à des audits environnementaux et sociaux réguliers.	infraction aux lois du travail pour toutes les classifications des risques des projets
5.3 Le projet pourrait-il impliquer des enfants (a) en dessous de l'âge minimum d'emploi défini au niveau national (généralement 15 ans) ou (b) au-dessus de l'âge minimum d'emploi défini au niveau national mais en dessous de l'âge de 18 ans dans des activités soutenues ou dans des chaînes de valeur ?	Substantiel	<b>Modéré</b> Le projet n'opère pas dans des secteurs ou des chaînes de valeur où le travail des enfants était évident dans le passé. Le statut de la réglementation du travail forcé n'est actuellement pas clair.	(i) <b>Qualification du soumissionnaire</b> : - aucune condamnation antérieure pour infraction aux lois du travail pour toutes les classifications des risques du projet (ii) <b>Le Modèle de Contrat</b> à utiliser intégrera : - le PGESCC conforme au PGESC global du projet préparé par l'emprunteur et les exigences des travaux - le code de conduite du personnel du contractant ; • Utiliser les DAO FIDA/non-FIDIC pour les AOI concernant des contrats d'un montant inférieur à 5 millions de dollars US ; - le PGSS du contractant (iii) <b>Autres conditions contractuelles</b> - Respect des normes fondamentales du travail de l'OIT (pas de travail des enfants ou de travail forcé ; égalité des chances, non-discrimination et liberté d'association); - le contractant principal imposera des conditions de travail identiques à la main d'œuvre de ses sous-traitants et autres fournisseurs - déclaration d'accident, y compris les infractions au code de conduite du contractant par son personnel.
5.4 Le projet pourrait-il : (a) opérer dans un secteur, une zone ou une chaîne de valeur où les producteurs et autres travailleurs agricoles sont généralement exposés à des risques professionnels et de sécurité importante, et/ou (b) promouvoir ou utiliser des technologies ou des pratiques qui posent des problèmes de sécurité et de sécurité au travail ? risques pour la santé (SST) pour les agriculteurs, les autres travailleurs ruraux ou les populations rurales en général ?	Modéré	<b>Modéré</b> Le projet fonctionne dans un secteur, domaine ou chaîne de valeur où les travailleurs sont occasionnellement exposés à des risques importants en matière de SST, et où la réglementation est connue pour être faible ou inexistante.	• Spécifier dans les clauses des dossiers d'appel d'offres des entreprises l'interdiction de travail d'enfants en se référant aux directives de l'OIT sur l'âge de travail et sur la législation nationale portant sur cette question.
<b>Santé, sûreté et sécurité communautaires</b>	<b>Niveau des risques</b>	<b>Conséquence</b>	<b>Recommandations pour les passations de marchés</b>

6.7 Le projet pourrait-il entraîner un potentiel de violence sexiste, y compris le harcèlement, l'exploitation et les abus sexuels, en raison de l'afflux de main-d'œuvre, de la redistribution des terres ou d'autres actions qui modifient la dynamique communautaire ?	Faible	<b>Mineure</b> Changements mineurs à la dynamique communautaire. Cas graves de violence sexiste et/ou d'exploitation sexuelle qui en résultent. Protocoles sur la violence sexiste en place.	- Les documents d'appel d'offres nationaux de l'emprunteur seront complétés par les normes SECAP du FIDA conformément aux seuils prescrits dans le Manuel des achats et le Manuel des achats du FIDA. - Ajouter comme condition contractuelle que la violence basée sur le genre, le harcèlement sexuel et l'exploitation et les abus sexuels conduiront à la résiliation du contrat d'un employé en vertu du code de conduite de l'entrepreneur.
<b>Réinstallation physique et économique</b>	<b>Niveau des risques</b>	<b>Conséquence</b>	<b>Recommandations pour les passations de marchés</b>
7.4 Le projet pourrait-il entraîner des impacts ou des changements sur les terres régimes fonciers et/ou propriété communautaire droits/ droits coutumiers à la terre, aux territoires et/ou aux ressources ?	<b>Modéré</b>	<b>Mineure</b> Le projet va résultat en mineur impacts sur ou changements de terrain mandat arrangements et/ou communautaire propriété droit/coutumier droits. Juridique recours et d'autres formes de arbitrage/conflict résolution sont disponible.	Les documents d'appel d'offres nationaux de l'emprunteur seront complétés par les normes SECAP du FIDA conformément aux seuils prescrits dans le Manuel des achats et le Manuel des achats du FIDA. Le début des travaux est conditionnel à la mise en œuvre satisfaisante du PAR par l'emprunteur, tel que certifié par le ingénieur superviseur
<b>Intermédiaires financiers et investissements directs</b>	<b>Niveau des risques</b>	<b>Conséquence</b>	<b>Recommandations pour les passations de marchés</b>
8.1 L'investissement pourrait-il être accordé à une institution qui n'a pas mis en place de politiques environnementales et sociales et de système de gestion environnementale et sociale (SGES) associé (transparent, accessible au public) ?	Mineure	<b>Modéré</b> L'institution n'a pas de SGES en place, mais plusieurs E&S individuels Stratégies. Les politiques ne sont donc pas considérées comme transparentes. Le rapport E&S est disponible sur demande.	Utilisation du contrat standard de consultant, national ou du FIDA, avec des conditions contractuelles spéciales adaptées au contexte du projet et au PGESC/CGESC de l'emprunteur.
8.2 L'investissement pourrait-il être accordé à une institution dont les capacités sont insuffisantes (c'est-à-dire un personnel non qualifié, par exemple un responsable SE pour mettre en œuvre le SGES ?	Modéré	<b>Modéré</b> L'institution n'emploie pas d'agent ES, mais dispose d'un personnel de terrain suffisamment formé pour suivre l'impact des opérations de l'établissement.	Intégration de critères de sauvegarde environnemental, sociale et climatique dans la sélection des plans d'affaire des jeunes entrepreneurs, la sélection des centres d'incubation ainsi dans le contrat de prestation de service avec le FDA.

## 5. Transaction de passation de marchés et disposition institutionnelle

### 5.1. Partenaires de mise en œuvre

Mise à part de rares exceptions, la sélection sur une base compétitive des partenaires de mise en œuvre est la règle. Les méthodes et procédures requises dans les règles nationales de passation des marchés en vigueur seront appliquées. La sélection (à l'aide de la méthode de passation des marchés appropriée) et la contractualisation (à l'aide de la forme appropriée de contrat : (i) basé sur la performance, (ii) payé au temps passé (iii) octroi d'avance sous-réserve de fourniture de garantie ou d'une caution) ; le recrutement des partenaires de mise en œuvre seront toujours soumises à l'examen préalable du FIDA ; de tels accords seront prévus dans le PPM respectif.

Chaque partenaire de mise en œuvre (faisant partie du secteur public) doit respecter les dispositions de la Lettre à l'emprunteur et de ce manuel. D'autres partenaires (du secteur privé ou de la société civile) peuvent appliquer leurs propres règles de passation des marchés tant qu'elles ne contredisent pas les directives du FIDA en matière de passation des marchés et après une évaluation positive par le FIDA. Les dispositions institutionnelles (rôles et responsabilités) pour chaque partenaire de mise en œuvre doivent être élaborées en suivant les deux tableaux présentés ci-dessous à la section 4.4 et annexés au PIM. Chaque partenaire d'exécution préparera son PPM en suivant les modèles approuvés par le FIDA et le soumettra à l'unité de gestion du projet pour intégration dans le PPM consolidé. Il en va de même pour leurs mises à jour et mises à niveau. Tous les contrats signés par le partenaire d'exécution doivent être saisis dans le CMT.

La valeur de l'accord de partenariat (qui sera inscrit dans le CMT) avec un partenaire de mise en œuvre sera basé sur les frais des services qui leur sont confiés. Tous les contrats attribués par un partenaire de mise en œuvre en vertu de cet accord doivent être enregistrés séparément dans le CMT.

## **5.2. Comptabilisation des achats par les partenaires**

Chaque fois que les responsabilités de passation des marchés (y compris les subventions) sont confiées à des partenaires de mise en œuvre (IP), les dispositions suivantes s'appliquent :

- Les plans de passation des marchés préparés par les I.P. suivra le modèle de PPM du FIDA et sera consolidé avec le PPM de l'UCN ; pour éviter le double comptage des chiffres financiers, les accords avec ces I.P. seront enregistrés dans le CMT indiquant uniquement (le cas échéant) les coûts dus à ces partenaires pour rendre les services qui leur sont confiés ;
- Le PPM préparé par l'UCN inclura également les activités de l'engagement avec les IP (MoU/Accord) et indiquera la valeur des frais (le cas échéant) confiés aux IP. ; chaque fois que le pouvoir de passation des marchés est délégué à un I.P., ce dernier dépensera ce budget alloué en menant des activités de passation de marchés qui seront planifiées et exécutées conformément au présent manuel et à la LtB (voir article 23 de la LtB) ;
- Le PPM d'un I.P. feront l'objet d'un examen préalable par le FIDA ; les activités de passation de marchés gérées par un I.P. feront l'objet d'un examen préalable ou a posteriori par le FIDA, selon les montants par rapport au seuil de revue du FIDA ;
- Tous les contrats conclus par un I.P. doivent être saisi dans le CMT par l'UCN ou le partenaire ;
- L'UCN supervisera les activités de passation des marchés menées par chaque I.P. sur la base des dispositions détaillées incluses dans le protocole d'accord qui est soumis à l'examen préalable du FIDA, le cas échéant ;
- Lorsqu'une activité de passation de marchés par un I.P. fait l'objet d'un examen préalable par le FIDA, l'UCN assurera le reporting via NOTUS (sauf pour les prêts et microcrédits qui ne sont pas saisis dans NOTUS) ;
- Tous les protocoles d'accords de premier niveau signés entre l'UCN et tout I.P. seront saisis dans le CMT comme expliqué à la section 3.4.1 ci-dessus ; et
- Le I.P. est lié aux exigences de tenue des archives/registres de ce manuel ; L'UCN doit assurer la disponibilité et l'accessibilité de tous les dossiers et documents pour les opérations de revue

## **5.3. Disposition institutionnelle, rôle et responsabilité**

Le Projet FIER 2 en collaboration avec la Cellule de Passation de Marchés (CPM) du Ministère de tutelle assurera la conduite des activités de passation de marchés du projet. Le projet recrutera un Responsable en Passation de marchés (RPM) qui sera en charge de la gestion quotidienne des acquisitions au sein de l'UCN, et qui travaillera en étroite collaboration avec deux départements du Ministère de l'Entrepreneuriat National, de l'Emploi et de la Formation professionnelle (MENEFP) : La Direction des Finances et du Matériels (DFM) et la Cellule Passation de Marchés (CPM), ainsi qu'avec le Responsable en charge de la passation de marchés du portefeuille du FIDA (Le RPM du projet INCLUSIF) qui sera en charge de la gestion du SIGMAP (Système Intégré de Gestion des Marchés Publics). Au niveau des UCR, compte tenu de l'inexistence de responsable exclusif en charge des passations de marchés, on signale le risque d'incompatibilité de fonctions au sein de l'unité (cumul de la fonction de gestion financière et de passation de marchés). Les risques d'insuffisance d'effectif et d'incompatibilité dans la mise en œuvre seront évalués lors de la première mission de supervision, durant laquelle des mesures appropriées seront recommandées.



Le manuel des procédures administratives et financières du projet, élaboré en phase de démarrage, présentera de façon détaillée la disposition institutionnelle, les rôles et les responsabilités sur tout le processus de passation de marchés.

L'équipe de passation de marchés du FIDA (Procurement Team) fournira un renforcement de capacité, un encadrement et un soutien à l'ensemble des intervenants dans le processus de passation de marchés au sein du projet, et au sein des Ministères concernés (Ministère de tutelle et Ministère en charge des Finances). Le projet financera également les programmes de formation du personnel du FIER 2, et des autres intervenants (Ministère de tutelle, Ministère en charge des Finances, ONG de facilitation/accompagnement...) sur les procédures nationales et sur des thématiques précises et suivant plan détaillé de formation à consigner dans le PPM qui sera approuvé par le FIDA

### **5.3.1. Commission d'évaluation**

Étant donné que le projet applique les règles nationales de passation des marchés dans la mesure où elles ne contredisent pas les directives du FIDA en matière de passation des marchés, les procédures suivantes concernant les comités d'évaluation s'appliqueront à tous les comités d'évaluation du projet :

- Chaque activité de passation de marchés (y compris les subventions et le recrutement de personnel) aura son comité d'ouverture et d'évaluation officiellement nommé ;
- Le comité peut être unique pour les procédures d'ouverture et d'évaluation tant que chaque membre est libre de tout conflit d'intérêts et s'assure que son engagement dans l'évaluation ne sera pas biaisé sur la base de travaux préparatoires tels que la rédaction de spécifications ou de termes de référence et réalisation d'études de marché;
- Les conditions suivantes seront respectées pour tous les comités :
  - Le comité est formellement nommé par l'autorité compétente ;
  - Les membres du comité connaissent bien l'AMI, les documents de pré-qualification, les documents d'appel d'offres ou la demande de propositions ; ils consacrent suffisamment de temps pour bien comprendre le document et le processus et allouent tout leur temps pour terminer l'évaluation rapidement ;
  - Tous les membres du comité signent une déclaration d'impartialité et de confidentialité (suivant le modèle standard du FIDA) immédiatement après avoir pris connaissance des noms des soumissionnaires et de leurs partenaires, personnel, experts, sous-traitants, etc. Dès qu'ils se rendent compte de la présence d'un conflit d'intérêts (potentiel ou réel), le membre du comité concerné doit en faire rapport au président qui coordonnera le remplacement immédiat ;
  - Étant donné que le projet applique les règles nationales de passation des marchés dans la mesure où elles
  - Le comité comprend des spécialistes techniques dans le domaine de la passation des marchés, des spécialistes de la passation des marchés et d'autres spécialistes nécessaires à l'activité particulière (par exemple, finance, juridique, etc.)
  - Le comité peut également comprendre des représentants des utilisateurs finaux ; les utilisateurs finaux sont engagés lorsque l'activité d'approvisionnement est dédiée au bénéfice d'un groupe ou d'une communauté légalement établie ;
  - Si le personnel de l'Unité de Gestion de Projet (et des utilisateurs finaux le cas échéant) manque de certaines qualifications, compétences ou expertise dans l'objet du marché, l'Unité de Gestion de Projet peut inclure dans le comité un membre externe (consultant ou personnel d'une autre entité publique) tant que ce membre est libre de tout conflit d'intérêts et respecte les règles énoncées dans ce Manuel ;
  - Le nombre de membres du comité est impair avec un minimum de trois dont la taille dépend de la valeur et de la complexité de la mission ;
  - Le comité fonctionne de manière autonome et ne comprend pas les responsables qui approuvent en dernier ressort le résultat de l'évaluation ; il ne devrait pas non plus y avoir d'autorité hiérarchique entre les membres du comité pour s'assurer qu'une telle hiérarchie n'exerce pas de pression induite sur les membres ;
  - L'évaluation est faite individuellement par chaque membre du comité surtout lorsque l'évaluation comporte une notation; dans ce cas, les scores individuels sont ensuite discutés et peuvent être ajustés en conséquence tant que les scores originaux et les scores ajustés sont tous deux inclus dans le rapport

- avec le raisonnement derrière les ajustements ; les scores combinés seront sur une base moyenne (moyenne des scores individuels ajustés);
- Dans tous les aspects de l'évaluation qui sont sur une base réussite/échec (pas de notation), le comité doit prendre sa décision à l'unanimité, à défaut de quoi la décision doit être basée sur un vote à la majorité avec enregistrement en bonne et due forme de l'opinion dissidente. En cas de désaccord majeur avec un impact irréversible sur le résultat, le Président tranchera ;
  - Les membres du comité sont censés évaluer l'ensemble des EOI/demandes de qualification/offres/propositions/devis reçues pour les étapes complètes de l'évaluation ; le fractionnement de l'évaluation verticalement (répartition des offres entre les membres pour évaluation) ou horizontalement (certains membres procédant à l'examen préliminaire tandis que d'autres s'occupent de l'évaluation technique) ne sont pas autorisés ;
  - Malgré ce qui précède, chaque membre du comité exercera son expertise et ses qualifications sans influencer indûment les opinions des autres membres;
  - En plus de remplir le rôle d'évaluation au même titre que les autres membres du comité, le spécialiste en approvisionnement du comité est responsable de s'assurer du plein respect des règles d'approvisionnement en place; le spécialiste en passation des marchés sera chargé de communiquer les éclaircissements (sur la base d'un accord du comité) aux soumissionnaires et de rédiger le rapport d'évaluation. En outre, le spécialiste de la passation des marchés assumera le rôle de facilitateur du comité tel que prévu dans le module K1 du Manuel du FIDA, notamment en veillant au respect des règles de passation des marchés en place conformément au présent manuel ;
  - Chaque comité sera présidé par un président chargé de coordonner les discussions techniques au sein du comité et assumera les rôles conformément au module K1 du manuel ;
  - Toutes les évaluations et décisions doivent être prises sur la base des critères et des exigences élaborés dans les documents de passation des marchés, les documents d'appel d'offres ou les demandes de propositions ; toutes les décisions doivent être suffisamment étayées par des délibérations, des réserves, des discussions, des forces et des faiblesses, etc. suffisamment détaillées pour garantir que la procédure régulière a été appliquée ;
  - Le comité achève l'évaluation dans les meilleurs délais et en tout état de cause pendant la période de validité des offres/propositions ; dans des circonstances exceptionnelles et dûment justifiées, le comité peut demander des prolongations de validité des offres. Ces demandes sont adressées aux soumissionnaires officiellement par écrit avant l'expiration de la validité par l'intermédiaire du directeur de l'unité de gestion du projet ;
- Le même comité d'évaluation devrait idéalement procéder à des discussions ou négociations précontractuelles dans les limites spécifiées dans le Manuel et le présent Manuel ;
  - La Personne responsable des marchés (PRM) est l'autorité de nomination des comités d'évaluation ; La PRM est également l'autorité approbatrice des résultats de l'évaluation. Par conséquent, la PRM a la fonction d'autorité de nomination et d'approbation] ne sera pas membre ou président de ces comités ; La PRM nomme un comité pour chaque activité de passation de marchés (ou groupes/catégories d'activités tant que les compétences, l'expérience et les aptitudes requises sont communes et tant qu'il n'y a pas de chevauchement en termes de calendrier et de charge de travail) ; le comité est formé suffisamment à l'avance de la date et de l'heure d'ouverture, et ses membres doivent rester confidentiels jusqu'à la date et l'heure d'ouverture au public ;
  - Toute tentative d'un soumissionnaire potentiel ou d'un opérateur économique d'influencer l'un des membres du comité ou l'un des membres de l'unité de gestion du projet ou du personnel de l'utilisateur final ou du personnel des agences gouvernementales concernées ne doit pas être tolérée ; elle doit être consignée dans le rapport d'évaluation et transmise aux autorités compétentes ;
  - Le comité a les pouvoirs suivants :
    - Évaluer indépendamment chaque soumission en fonction de ses propres mérites et sur la base de critères clairement inclus dans les documents de sollicitation ;
    - Décider individuellement (chaque membre) du résultat de l'évaluation et collectivement (comité conjointement) lorsqu'un consensus est nécessaire, sans recours à aucune personne ou autorité extérieure au comité ;
    - Demander l'assistance d'experts en la matière qui seront nommés par la PRM Personne Responsable des Marchés (PRM) ;

- Décider des écarts identifiés dans chaque soumission et classer chacun comme mineur ou majeur sur la base des seules indications du Manuel, du contenu des documents de passation des marchés tout en garantissant l'équité, l'égalité de traitement, la proportionnalité et la transparence ;
  - Décider de la nécessité et du contenu des clarifications des soumissionnaires conformément aux dispositions des documents d'appel à la concurrence et du manuel ;
  - Décider de manière autonome du rejet d'une soumission avec des justifications détaillées ;
  - Décider de manière autonome du rejet de toutes les soumissions et de l'annulation du processus si l'une des conditions d'annulation du Manuel est présente ;
  - Décider dûment motivé des recommandations d'attribution ;
  - Signaler toute tentative d'influencer le comité dans la conduite de ses travaux ;
  - S'abstenir de divulguer toute information relative à ses travaux à toute personne ou entité tant que les procédures d'évaluation ne sont pas terminées ; ensuite, des rapports internes ainsi que des rapports au FIDA sont requis avant que le résultat de l'évaluation puisse être rendu public ;
  - Fournir un avis et des commentaires détaillés pour toute plainte ou demande de débriefing ;
  - Lorsque les négociations sont autorisées, gérer l'ensemble du processus de négociation dans les limites autorisées par la demande de propositions et le manuel et pendant la période de validité des propositions ;
- Outre la nomination du comité, le PRM examine et approuve les résultats de l'évaluation ; la PRM a les pouvoirs suivants :
- Remplacer un membre du comité pour des raisons de conflit d'intérêts ou autres et modifier la décision de formation du comité en conséquence ;
  - Émettre des demandes de prolongation de validité des offres si elles sont dûment justifiées par le comité ;
  - Approuver les recommandations telles que soumises par le comité dans le rapport signé ;
  - Dès réception du rapport signé, clarifier auprès du comité les aspects de l'évaluation et demander plus d'élaboration et de justification ;
  - Rejeter la recommandation du comité sur la base de justifications détaillées ;
  - Approuver la diffusion des résultats de l'évaluation (par exemple, NOITA, NOA, avis d'annulation, etc.)
- Les comités se référeront au Manuel de passation des marchés du FIDA pour des orientations détaillées sur l'évaluation (voir la section 2.6.2 ci-dessus).

### 5.3.2. Sélection du personnel de l'UCN et de l'UCR

La procédure de recrutement du personnel de projet financé par le FIDA pour rejoindre l'UCN/UCR sera la procédure de sélection de consultants individuels (SCI) décrite dans le Manuel de passation des marchés du FIDA. Cela ne s'applique pas au personnel détaché par le gouvernement. Comme indiqué à la section 2.8, la sélection du personnel de l'UCN/UCR ou les changements de personnel doivent être coordonnés à l'avance avec le FIDA. La sélection sera également soumise à la non-objection du FIDA via NOTUS. Tous les recrutements de personnel doivent figurer dans le plan de passation des marchés correspondant.

Le processus de sélection suivra la procédure ICS avec les points essentiels suivants adaptés au cas particulier de la sélection du personnel de l'Unité de Gestion de Projet :

- Préparation des TDR à l'aide du modèle SPD du FIDA - TDR ;
- Préparation de l'AMI ;
- Si des entretiens avec les candidats présélectionnés sont prévus pour aider à identifier le candidat le plus qualifié,
- l'entretien ainsi que les critères y afférents doivent être explicitement spécifiés dans la DEI et les TdR ; cela signifie que l'exigence de l'entretien doit être connue à l'avance et également annoncée au public ;
- les compétences requises pour l'entrevue devraient se voir attribuer une pondération en plus des pondérations des autres critères de qualification ;
  - les critères de compétence doivent être formulés de manière claire et objective ;
  - les entretiens doivent être basés sur le même ensemble de questions sur les compétences utilisé avec tous les candidats ;

- tous les candidats ayant obtenu la note minimale (pour l'évaluation du CV) seront invités à un entretien ;
  - les personnes interrogées doivent disposer de suffisamment de temps à l'avance ;
  - les entretiens doivent avoir lieu en ligne en cas d'obstacles à la rencontre physique ;
  - En plus des questions sur les compétences, l'Unité de gestion de projet peut tester les personnes interrogées pour valider leurs connaissances et leur expérience à travers une ou plusieurs « questions techniques » qui doivent également être standardisées et communes à toutes les personnes interrogées ;
  - L'Unité de gestion du projet consultera le FIDA à l'avance pour définir les questions d'entretien basées sur les compétences ainsi que les questions techniques pour chaque poste ; en dehors d'une telle consultation, les questions resteront strictement confidentielles
  - les entretiens doivent être entièrement documentés ainsi que la notation qui en résulte dans le rapport d'évaluation ;
    - pour le recrutement à long terme du personnel de l'UCN/UCR, des entretiens basés sur les compétences seront systématiquement exigés OU recommandés ;
- Dans des cas exceptionnels et dûment justifiés identifiés dans le Manuel, les Consultants Individuels peuvent être sélectionnés en exclusivité par entente directe :
- les tâches qui s'inscrivent dans la continuité des travaux antérieurs que le consultant a effectués et pour lesquels le consultant a été sélectionné par voie de concurrence ;
  - certaines missions dont la durée prévue est inférieure à trois mois ;
  - les urgences résultant de catastrophes naturelles ;
  - lorsque la personne est le seul consultant qualifié pour la mission ; et

Dans de tels cas, l'UCN lancera un SED via NOTUS, y compris des justifications détaillées.  
Le recrutement des fonctionnaires est soumis aux politiques du FIDA.

Chaque fois que la Division de la politique opérationnelle et des résultats (OPR) publie une nouvelle mise à jour, le PIM devra être mis à jour en conséquence.

### 5.3.3. Rôles et responsabilités

Les rôles et les responsabilités des intervenants en passation de marchés seront présentés en détail dans le manuel des procédures administratives et financières du projet, qui sera sous la responsabilité de l'emprunteur. Le tableau ci-après est une représentation de niveau important des rôles et responsabilités organisationnels des fonctions achats parmi les entités concernées. Cette section ainsi que l'Annexe 1 (matrice RAM – RACI) seront complétées et précisées lors de l'élaboration du manuel des procédures du projet, y compris les matrices pour les partenaires de mise en œuvre.

Etapas	Ministère de tutelle	PRM/CPM	UCN			
			Coordo	RPM	RAF	Responsable composante
Preparation PTBA	X		X	X	X	X
Preparation du PPM	X			X	X	X
Finalisation et approbation PPM		X		X		
Mise à jour et mise à niveau PPM				X		X
Préparation des besoins techniques	X		X			X
Finalisation et approbation des besoins			X		X	X
Préparation DAO				X		X
Finalisation et approbation DAO			X	X		
Publication des avis spécifiques				X		
Membres du comité d'évaluation	X	X		X		X
Comités d'évaluation - formulaires		X				X
Gérer l'ouverture des offres/propositions		X		X		
Gérer l'évaluation des offres/propositions		X		X		

Approuver les recommandations d'évaluation		X				
Gérer les débriefings et les protestations			X	X		
Préparer le projet de contrat		X		X	X	X
Signer le contrat	X					
Gestion technique du contrat		X	X	X		X
Gestion des contrats				X	X	
Membres du comité de réception	X	X				
PV de réception				X		X
Examiner les demandes de paiement			X	X	X	X
Vérifier et approuver les demandes de paiement			X	X		X (et maître d'œuvre)
Traiter les paiements			X		X	
Archiver tous les dossiers liés à l'approvisionnement				X		
Correspondre avec le FIDA pour la non-objection			X			

Annexe 1 : Matrice d'attribution des responsabilités

Annexe 2 : Archivage et registre

Annexe 3 : Conseil sur l'utilisation du PPM

Annexe 4 : Conseil sur l'utilisation du CMT

Annexe 5 : Conseil sur l'utilisation de NOTUS

Annexe 6 : Fiche d'évaluation des prestataires

Annexe 7 : Délai de debriefing, plainte, et recours

Annexe 8 : Termes de référence du RPM

### Annexe 1: Matrice d'attribution des responsabilités (RAM - RACI) Modèle

Ce RAM clarifie les rôles et les responsabilités des unités et du personnel dans chaque phase/étape de la mise en œuvre de la passation des marchés et des activités liées à la passation des marchés dans le cadre du projet du FIDA. Il désigne pour chaque étape la personne Responsable, qui Rend compte (Accountable) , Consultée ou Informée. Il facilite le flux de travail interne et la coordination inter-agences, supprime toute ambiguïté et favorise la responsabilisation. Dans chaque cellule de chaque activité, les lettres « R », « A », « C » ou « I » sont entrées pour la fonction respective, selon le cas. La signification de chacun est expliquée dans la légende ci-dessous :

Activity/Role <sup>25</sup>	Ministre MEF	Ministre Tutelle	DFM	PRM	CP	RPM	RAF	RC	CR
PTBA – élaboration activités		I	I		R			A	C
AWPB - budget		I	I		R		A	A	C
PPM – Allotissement			C	C	I	A		A	A
PPM – calendrier			C	C	I	A		A	A
PPM – Méthodes de passation de marchés				C	I	A			
PPM – consolidation			I	I	C	A			
PPM - approbation			I	R	C	A			
PPM – mise à jour			I	R	C	A	C	C	C
Toutes les demandes de non-objection			I		R	A	C		
Initiation (demande de début de préparation)					C	R	I		
Étude de marché					C	R			
Consultation/coordination des parties prenantes				R	C	A	C	C	C
Estimation des coûts et des délais			I	I	I	A	I	R	R
TDR/Spécifications techniques			I	I	R	C	C	A	A
Réquisition (demande de lancement)			I	R	R	A	I	I	I
Critères de qualification			I	R	I	A		C	C
Appel à manifestation d'intérêt			I	R	I	A		C	C
Dossiers de pré-qualification			I	R	I	A		C	C
Documents d'appel d'offres, demandes de propositions, demandes de devis			I	R	I	A		C	C
Lettres d'invitation (pour une invitation directe)			I	R	I	A			
Publicité et diffusion			I	R	I	A			
Formation des comités			I	R	I	A			
Réception et traitement des éclaircissements			I	R	I	A			
Conférences pré-candidature			I	R	I	A			
Réception des offres			I	R	I	A			
Conservation des offres			I	R	I	A			
Réception et gestion des recours			I	R	I	A			
Approbation des recommandations d'évaluation		R	I	A	I	A	I		
Approval of Negotiation findings			I	R	I	A	C		
Signature du contrat (suivant décret 2014-256)	R	R	R	A	I	A	C		
Formulaire de suivi des contrats			I	I	I	R	C	C	C
Ordre de lancement				C	R	A	C	C	C
Accès au chantier					I	C		R	R
Suspension des travaux/fournitures/services				R	A	A		C	C
Octroi d'une prolongation de délai inférieure ou égale à 25 % de la durée initiale				R	C	A		A	A
Octroi d'une prolongation de délai de plus de 25 % de la durée initiale		R	C	I	C	A		A	A
Application des dommages-intérêts			R	I	C	A	C		
Modifications des spécifications/qualité				I	R	C		A	A

<sup>25</sup> [Please amend the row with rows/titles to include all persons involved in the procurement activities listed. Include separate matrices for other procuring units and Implementing Partners.]

Activity/Role <sup>25</sup>	Ministre MEF	Ministre Tutelle	DFM	PRM	CP	RPM	RAF	RC	CR
Changements dans le séquençage des activités				I	R	C		A	A
Augmenter les quantités entraînant une augmentation de la valeur du contrat inférieure ou égale à 10 %				I	R	A	C	A	A
Augmenter les quantités entraînant une augmentation de la valeur du contrat de plus de 10 %			R	I	A	A	C	A	A
Ajout de nouveaux éléments non provisionnés dans le contrat augmentant la valeur du contrat de moins de ou égale à 10 %			R	I	A	A	C	A	A
Ajout de nouveaux éléments non provisionnés dans le contrat augmentant la valeur du contrat de plus de 10 % ( suivant dispositions décret 2014 – 256)	R	R	C	I	A	A	C	A	A
Validation du paiement					I	R		R	R
Traitement des paiements					R		R		
Examen des garanties soumises						R	C		
Confiscation d'une garantie bancaire					R	C	C		
Conservation des garanties bancaires					I	R	R		
Validation des polices d'assurance					I	R	R	C	C
Réception et traitement des courriers contractuels - courants - techniques					I	I	I	R	R
Réception et traitement des courriers contractuels – courant - contractuel					I	R	R		
Modifications des conditions contractuelles (autres que celles mentionnées ci-dessus)					R	A	A	A	A
Procédure de règlement à l'amiable			I	R	R	A	A	A	A
Approbation des livrables et des extraits					I	I	I	R	R
Attestation de préparation à l'acceptation					I	R		R	R
Formation de comités d'acceptation					R	A		C	C
Approbation des résultats d'acceptation			R		I	A		A	A
Formulaire d'évaluation du fournisseur			I	I	I	R	C	C	C

R : Responsable : exécute ou approuve ou autorise ; la (les) personne(s) à qui est (sont) confiée(s) une tâche ou un processus.  
A : Rend compte : Détient la responsabilité et rend des comptes ; une personne par ligne RAM ; généralement l'autorité supérieure d'une organisation ou peut également être un cadre intermédiaire en cas de responsabilisation et de gestion décentralisée.  
C : Consulté : participe en examinant/commentant des documents, des produits livrables, des activités ou des processus ; les revues et les commentaires sont documentés mais peuvent ou non être pris en compte selon la décision finale de la personne responsable ou de la personne responsable.  
I : Informé : copié sur le processus/document « pour information ». Que des mesures doivent être prises ou non par la personne « informée » dépend du rôle de la personne et des tâches organisationnelles.

*PRM : personne responsable des marchés au Ministère de tutelle (MENEFP) ; CPM : Cellule Passation de marchés du MENEFP ; CNP : Coordinateur National du Projet ; RPM : Responsable Passation de marchés ; Responsable Administratif et Financier ; RC : Responsable Composante ; CR : Coordinateur Régional ; DGMP : Direction Générale des marchés publics*

## Annex 2: Archives de passation de marchés

Document	Format
une copie de la publicité AMI publiée ou de la liste restreinte (le cas échéant) *	Hard copy
une copie des documents de pré-qualification et d'appel d'offres publiés et de toutes modifications, extensions ou clarifications demandées et émises *	Hard copy
un procès-verbal d'ouverture des plis, signé par tous les membres du CET et les soumissionnaires présents	Hard copy
une copie complète de chaque offre reçue et évaluée, ainsi que les clarifications demandées et les réponses reçues	Hard copy
une copie du rapport d'évaluation *	Hard copy
les procès-verbaux signés de toutes les réunions liées à la passation de marchés, y compris les réunions préalables à l'appel d'offres et de négociation, lorsqu'elles ont lieu	Hard or soft copy
un avis d'attribution de marché *	Hard copy
toute lettre d'acceptation d'offre au fournisseur, entrepreneur ou consultant *	Hard copy
le document contractuel signé et l'acceptation du contrat *	Hard copy
tout avenant au contrat *	Hard copy
toute correspondance contractuelle entre l'entité adjudicatrice et un fournisseur, entrepreneur ou consultant	Hard or soft copy
les documents postérieurs au contrat liés à l'exécution des obligations contractuelles, notamment les photocopies des garanties bancaires ou des garanties de paiement	Hard copy
les procès-verbaux signés de toutes les réunions liées à la gestion des contrats, y compris les réunions d'avancement ou d'examen des contrats	Hard copy
les documents de livraison signés attestant la livraison des fournitures, ou les certificats d'achèvement signés liés à un contrat de services ou de travaux dans le cadre du contrat, y compris tous les enregistrements de livraison du contrat	Hard copy
une copie de toutes les factures de travaux, services ou fournitures, y compris les documents de travail vérifiant l'exactitude des paiements réclamés et les détails du paiement effectif autorisé	Hard copy
une copie des feuilles de travail/dossiers de paiement cumulatifs attestant de la gestion de tous les paiements effectués	Soft copy
toutes les décisions de l'autorité d'approbation de l'emprunteur concerné relatives à la passation des marchés, y compris l'approbation du dossier d'appel d'offres, l'approbation du ou des rapports d'évaluation, l'attribution du contrat, l'approbation des documents contractuels et des avenants au contrat et toute décision de suspension ou d'annulation procédure de passation des marchés	Hard copy



Document	Format
une copie de toute réclamation formulée par l'entité adjudicatrice concernant toute garantie, absence de garantie, pénurie, dommages et autres réclamations contre le vendeur sous contrat ou l'entité adjudicatrice	Hard or soft copy
dans le cas d'un examen préalable du FIDA, toutes les soumissions et la correspondance liées à la demande de non-objection du FIDA et une copie de la lettre d'ANO du FIDA correspondante.	Hard or soft copy
toute autre communication liée au marché en question, y compris la correspondance interne de l'entité	Hard or soft copy

*\* Idéalement, les ébauches précédentes (avant la publication de la version finale) de ces documents et rapports publiés devraient également être conservées pour être complètes et pour fournir une image complète de l'évolution du document publié. Il est admis, cependant, qu'en cas de contraintes d'espace, cela n'est pas toujours réalisable en pratique.*

### Annex 3: Guidance on using the PPM

*For the QUICKCARDS, please refer to the First Sheet of the PP Template.*

### Annex 4: Guidance on using the Contract Monitoring Tool

*For the QUICKCARDS, please refer to the "HELP" function in the Platform for the Contract Monitoring Tool.*

### Annex 5: Guidance on using NOTUS

*For the QUICKCARDS, please refer to the "HELP" function in the NOTUS System.*

### Annex 6: Fiche d'évaluation des prestataires

---

#### FICHE D'ÉVALUATION DES PRESTATAIRES<sup>26</sup> CONTRATS DE TRAVAUX/FOURNITURES/SERVICES

---

PROJET : FIER 2

OBJET DU CONTRAT :

<sup>26</sup> Adopted with modifications from <https://ec.europa.eu/europeaid/prag/annexes>

LIEU :

NUMERO DU CONTRAT :

NOM DU TITULAIRE :

**1 Période d'exécution planifié**

<b>Du</b>	<i>Date de commencement planifié du contrat</i>	<b>à</b>	<i>Date d'achèvement: Fin de la garantie :</i>
-----------	---	----------	--

**2 Période d'exécution effective**

<b>Du</b>	<i>Date de commencement effective du contrat</i>	<b>To</b>	<i>Date d'achèvement: Fin de la garantie :</i>
-----------	--	-----------	--

**3 Montant du contrat (*Monnaie*)**

<b>Initial</b>		<b>Mis à jour</b>	
----------------	--	-------------------	--

### 3 Note de performance du prestataire

Facteur	Note	Commentaires
Réalisation des objectifs du contrat (conformément aux spécifications techniques et aux dessins ou termes de référence)		
Réalisation des objectifs du contrat (selon les quantités requises)		
Réalisation des objectifs du contrat (selon les délais convenus)		
Qualité des travaux/fournitures/services		
Bonne foi et attitude coopérative		
Mesures de gestion et d'atténuation des risques		
Respect des responsabilités et obligations contractuelles		
Litiges et gestion des réclamations : la tendance à s'engager dans des réclamations et des litiges		
Commentaires des bénéficiaires sur le vendeur (par exemple, stagiaires en formation, groupes cibles en sensibilisation, municipalité bénéficiant de la construction, etc.)		
Autres critères : ...		
TOTAL SCORE (moyenne) <sup>27</sup>		

Grille de notation	
1	Ne pas réengager
2	Défaut d'exécution
3	En deçà des attentes
4	Répond aux attentes
5	Dépasser les attentes

<sup>27</sup> The Total Score gives an overview of the overall performance of the Vendor; a score of 1, 2 or 3 should raise a red flag and should be justified with the measures taken by the Implementation Unit or Agency during or upon completion if applicable.

#### 4 PERFORMANCE RATING OF KEY PERSONNEL

Nom <sup>28</sup>	Relation client	Communication écrite	Communication verbale	Dynamisme & détermination	Gestion des travaux	Efficacité personnelle	Compétence technique	Globalement
TOTAL SCORE PERSONNEL (moyenne) <sup>29</sup>								

Grille de notation	
1	Ne pas réengager
2	Défaut d'exécution
3	En deçà des attentes
4	Répond aux attentes
5	Dépasser les attentes

#### 5 REPRESENTANTS (aspects Techniques et Contractuels)<sup>30</sup>

Nom	
Signature	
Date	

Nom	
Signature	
Date	

#### 6 APPROUVE PAR :

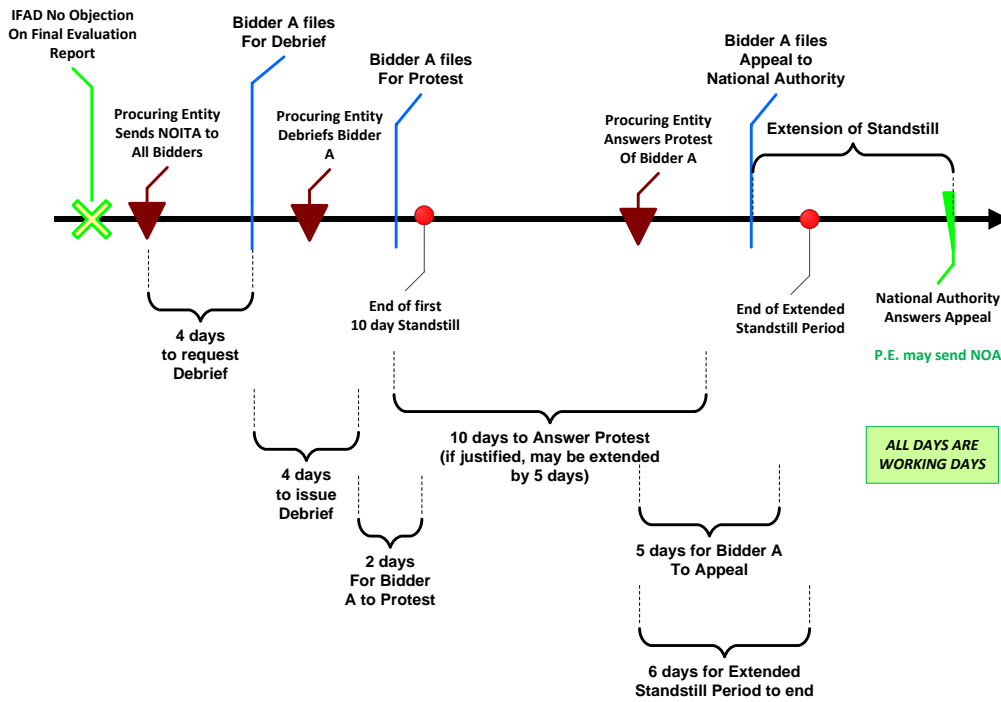
Name	
Signature	
Date	

<sup>28</sup> The Key personnel include: Vendor representative or project director; key experts nominated in the contract; other experts not specified in the contract, but were involved in implementation; and (for construction works) staff managing construction.

<sup>29</sup> The Total Personnel Score gives an overview of the performance of the vendor staff on the project; a score of 1,2 or 3 should raise a red flag and should be appended with clarifications on what measures were taken during implementation or upon completion, if applicable.

<sup>30</sup> The staff supervising the contract during implementation and not the acceptance committee members.

# Annex 7: Délai de debriefing, plaintes et recours



## ANNEXE 8 : Termes de références du Responsable Passation de Marchés (RPM)

Sous la responsabilité du Coordonnateur de l'UCN, le RPM est chargé de la gestion du processus d'acquisition des biens, travaux et services du Programme selon les termes des accords de financement et de la Lettre à l'Emprunteur, et dans le respect des Directives du FIDA en matière de Passation des Marchés et du Code des Marchés Publics du Mali, dans la mesure où ils ne sont pas en contradiction avec les Directives du FIDA. Il est responsable de la passation des marchés pour l'ensemble du Projet FIER 2. Il travaille en étroite relation avec deux départements du Ministère de l'Entrepreneuriat National, de l'Emploi et de la Formation professionnelle (MENEFP) : La Direction des Finances et du Matériels (DFM) et la Cellule Passation de Marchés (CPM), ainsi qu'avec le Responsable en charge de la passation de marchés du portefeuille du FIDA (Le RPM du projet INCLUSIF) qui sera en charge de la gestion du SIGMAP (Système Intégré de Gestion des Marchés Publics).

### **Spécifiquement, il est chargé de:**

- Participer à l'élaboration du Plan de Travail et du Budget Annuel (PTBA)
- Préparer annuellement et actualiser le plan de passation des marchés (PPM) sur la base du PTBA ;
- Préparer les appels à manifestation d'intérêt (AMI), les dossiers d'appel d'offres (DAO), les demandes de propositions (DP) et demandes de cotations, sur la base des spécifications techniques et termes de référence soumis par les spécialistes de l'UCN;
- Assurer la publication ou diffusion des avis d'appel à candidatures (DAO, DP, AMI, etc.) auprès des soumissionnaires potentiels ;
- Organiser en accord avec les directives nationales et régionales en matière de passation des marchés, les travaux de la Commission d'Ouverture et d'évaluation des Offres : les séances d'ouverture des plis, les sessions d'évaluation des offres, et la rédaction des rapports et Procès-verbaux correspondants,
- Soumettre les documents de passation à la revue préalable du FIDA et de la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) en fonction des seuils établis dans les accords de financement et dans le Code des Marchés Publics, respectivement;
- Préparer les notifications d'attribution des marchés, participer aux négociations, établir les contrats, conventions et protocoles d'accord et les soumettre à l'approbation du Coordonnateur de l'UCN, ainsi qu'à celle du FIDA en fonction des seuils;
- Mettre en place un système de suivi du processus de passation; effectuer le suivi et la saisie dans le logiciel de passation des marchés ou de tout autre support de saisie de toutes les activités de passation au fur et à mesure de leur réalisation, dont notamment le CMT (Contract Monitoring Tool);
- Mettre à jour le PPM pour refléter les réalisations et préparer les rapports d'exécution du PPM;
- Elaborer et mettre à jour le registre des contrats ;
- Assurer le suivi financier et juridique des marchés (y compris les contentieux avec les fournisseurs)
- Produire un rapport semestriel et annuel des activités ;
- Veiller à la réception dans les délais, des fournitures, travaux et autres prestations ainsi qu'à une bonne gestion des cautions ;
- Archiver tous les documents servant de support à la passation des marchés et les pièces justificatives des marchés lancés et adjugés, et mettre en place un système d'archivage électronique qui est complété en continue
- Veiller à l'assurance qualité dans tout le processus de passation et de gestion des marchés
- Former les prestataires, les prestataires de mise en œuvre, les OPA, en techniques et procédures de passation des marchés appliqués au FIER 2, suivant les dispositions de la partie passation de marchés du manuel des procédures du projet
- Exécuter toute autre tâche jugée utile à la demande du Coordonnateur.

### **Profil exigé**

- **Diplôme :** être titulaire d'un diplôme de niveau minimum Bac+4, d'un master, DESS, ingénierie ou équivalent), en droit, finances, économie, gestion, génie civil/Rural, ou dans une discipline connexe.
- **Expérience :** Justifier d'une expérience professionnelle de 8 ans minimum dont 5 ans au moins à un poste similaire et avoir des connaissances avérées en planification, mise en œuvre et supervision des processus de passation des marchés publiques ou privées ou dans des projets de développement financés par les bailleurs de fonds internationaux

- **Capacités techniques:** Bonne maîtrise des procédures nationales et de celles des bailleurs de fonds dans la passation des marchés; une bonne connaissance des procédures du FIDA constituerait un avantage. Bonne maîtrise des documents types de passation des marchés. Bonne connaissance des procédures administratives.
- **Capacités personnelles :** avoir le sens de la diplomatie et disposer d'une bonne capacité rédactionnelle et de communication ; avoir une capacité d'analyse et de synthèse, de supervision, le sens de l'organisation, une aptitude à travailler en équipe et sous pression et une bonne condition physique permettant de participer à des missions de terrain. Avoir la capacité de résoudre les problèmes techniques et souvent complexes. Le candidat devra aussi démontrer des aptitudes de rigueur, d'organisation, de précision du raisonnement et dans la méthode afin de garantir la fiabilité des solutions proposées, avec des contraintes de temps, de moyens et de respect des réglementations.
- **Connaissance linguistique et informatique:** Maîtriser la langue française. Excellente maîtrise des logiciels de bureautique (traitement de texte, Power Point, tableur).
- Avoir une intégrité et une éthique sans faille et vérifiables par références

### **Dossier de candidature**

Le dossier de candidature doit comporter :

- Une demande de candidature adressée au Ministre MENEFP
- une lettre de motivation adressée au Ministre MENEFP
- Un Curriculum Vitae actualisé, détaillé et signé, avec photo ;
- Les attestations certifiées pour les déclarations figurant dans le CV ;
- La photocopie des diplômes pertinents pour le poste et figurant dans le CV ;
- Trois (03) références du candidat notamment les coordonnées des anciens employeurs.

### **Procédure de recrutement**

Le recrutement se déroulera en trois (03) étapes ;

- Phase de préselection : publication de l'appel à candidatures (journaux, affichage, site internet, tout autre canal permettant une diffusion efficace etc.), suivi d'une préselection sur analyse des candidatures reçues.
- Une phase de sélection (test écrit, test psychotechnique), suivi d'un entretien (interview individuel des candidats ayant passés l'étape de la sélection)
- Vérification et avis des références du candidat

## ANNEXE2 : DETAILS DE L'APPROCHE DE CIBLAGE

Le projet interviendra potentiellement dans toutes les régions du Mali. Cependant, pour éviter la dispersion des interventions, la zone d'intervention du projet sera réduite aux régions couvertes par le projet FIER 1. Il s'agira de la **Zone 1 appelée zone de concentration** qui comprendra les régions de Koulikoro, Sikasso, Kayes et Ségou. et de la **zone 2 appelée Zone d'extension** qui sera constituée des régions de Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal. Ce choix tient compte des contraintes actuelles de fragilité et de sécurité, et de l'approche basée sur le regroupement de bassin de production/chaîne de valeur/RME. L'intervention du projet sera graduelle en commençant par la zone de concentration pour s'étendre progressivement vers la nouvelle zone, en utilisant des indicateurs qualitatifs (" déclencheurs ") liés aux infrastructures agrégatives de production et de transformation.

**Le ciblage géographique** dans la zone d'extension sera basé sur une identification participative des cercles prioritaires d'intervention dans les quatre régions avec les Conseils régionaux et les acteurs de la profession agricole et non agricole en rapport avec les activités pré et post récolte.

L'approche sera séquentielle avec un premier niveau de ciblage des infrastructures agrégatives constituées d'investissements structurants dans les bassins de production et un second niveau de ciblage des jeunes bénéficiaires au niveau des porteurs d'initiatives individuelles/privées, au sein des OP régionales en place qui ont des initiatives planifiées/en cours à consolider/valoriser/passé à l'échelle. Ainsi, le déploiement du ciblage se fera au cours des deux premières années dans la zone de FIER 1 (zone de concentration) et portera sur les mêmes cercles et villages. Ensuite l'étude qui identifiera les bassins de productions où seront installées les infrastructures agrégatives permettra de classer les cercles (maximum 12) et les villages<sup>31</sup> par ordre de priorité. Il sera alors retenu trois cercles par région pour l'implantation des infrastructures agrégatives, ce qui évitera le saupoudrage et la dispersion des efforts.

**Le ciblage économique** se fera à travers une priorisation des activités économiques, accessibles aux jeunes ruraux, attractives pour eux tout en leur permettant de tirer un revenu décent. Le ciblage économique suivra une approche thématique selon les filières retenues et les chaînes de valeur qui seront exploitées. Il s'agira ainsi aussi bien dans la zone de concentration que celle d'extension pour FIER 2 de consolider ou de développer les activités et filières suivantes : (i) la production végétales dont le maraichage et la riziculture (ii) la production animales ayant comme l'embouche (iii) l'aquaculture (iv) l'artisanat, etc.. L'analyse combinée des interventions de FIER 2 dans ces filières permettra le développement et la consolidation d'activités pour les métiers connexes le long des chaînes de valeur des filières agro-sylvo- pastorales et halieutiques ciblées par le projet

Le ciblage économique sera articulé avec d'une part le potentiel existant au sein des bassins de production et, d'autre part, le potentiel de revenus que les activités peuvent générer pour les jeunes ruraux au sein des terroirs. C'est pourquoi, dans l'approche du ciblage économique, il sera retenu comme critère d'éligibilité les plans d'affaires présentant une rentabilité économique et sociale importante. L'approche d'auto-planification assistée par les ONG ou les OP permettra aux jeunes de présenter des plans d'affaires crédibles et d'être des partenaires solvables vis-à-vis des systèmes de financement et des partenaires d'appui-conseil.

**Choix des sites des infrastructures** : dans la zone de consolidation, les villages sont pré-identifiés par les interventions précédentes de FIER 1 où les dispositifs de

<sup>31</sup> Le nombre de village ne devrait pas dépasser 1000 en fonction des lieux d'implantation des infrastructures agrégatives. Chaque IA devrait pouvoir polariser au minimum 10 villages.



sensibilisation et d'enrôlement des jeunes a déjà été mis en place. Il s'agira de cibler de nouveaux jeunes porteurs d'initiatives au sein des aménagements (infrastructures) qui seront érigés dans les bassins de production. Ceci peut amener à travailler dans de nouveaux villages qui n'étaient pris en compte durant la première phase mais dont le choix obéira aux critères pertinents qui seront définis en rapport avec le potentiel de production et de création d'emplois pour les jeunes. Dans la zone d'extension, le ciblage des villages sera à la fois (i) technique par la détermination des bassins de production et le repérage des sites potentiellement aménageables ; (ii) social en prenant en considération le degré de pauvreté ou de vulnérabilité de chaque zone mais aussi des jeunes actifs dans le processus de production et des chaînes de valeurs.

## ANNEXE3 : INTEGRATION DU GENRE

### 1. Groupe cible de FIER 2

1. Le projet FIER 2 cible les jeunes ruraux hommes et femmes âgés de 15 à 40 ans désirant bénéficier d'un des parcours de formation professionnelle et/ou d'insertion économique offerts par le projet. Il s'agit notamment de jeunes ruraux faisant face à des difficultés d'accès à une formation professionnelle susceptible de les qualifier à un emploi rural décent. Ces jeunes issus d'exploitations familiales et/ou de ménages ruraux à faibles revenus, affiliés ou non à des organisations professionnelles ou autres associations rurales seront ciblés individuellement ou collectivement selon la nature et le profil du projet économique qu'ils portent ou envisagent de porter.

2. Par ailleurs, en vue de renforcer le caractère inclusif du projet, FIER 2 intégrera parmi les bénéficiaires de ses activités, des jeunes ruraux (hommes et femmes) en situation de handicap et qui sont actifs dans le secteur agricole. Des opportunités d'insertion économique tenant compte de leurs besoins spécifiques et conditions physiques leur seront offertes par le projet pour qu'ils accèdent à des emplois ou développent une activité économique dans le secteur agricole/ non agricole.

3. Ce groupe cible est constitué de deux principales catégories différenciées selon l'âge : i) **les jeunes hommes et jeunes filles/femmes de 15 à 17 ans** désirant acquérir une qualification professionnelle préalable à leur insertion économique et **les adultes femmes et hommes de 18 à 40 ans** (la LOA définit l'âge limite de jeune agriculteur à 40 ans).

4. **Les jeunes hommes de 15-17 ans** sont pratiquement des adolescents et donc dans une situation de dépendance vis-à-vis de leur famille, ils ont un niveau d'instruction varié (scolarisé, déscolarisé, non scolarisé). Ces jeunes n'ont généralement pas accès au foncier et ne peuvent que difficilement développer leurs propres activités en dehors de l'exploitation familiale. Avec l'accord du chef de famille, le père notamment, les plus précoces peuvent s'adonner de manière perlée à des activités susceptibles de leur procurer quelques revenus et en dehors des travaux champêtres ou en contre-saison. Ces jeunes sont à une période charnière de leur vie. Outre la phase délicate de l'adolescence qu'ils sont appelés à traverser, la plupart d'entre eux commence à cet âge à se poser des questions sur leur avenir ainsi que sur les possibilités de vivre décemment en milieu rural et de s'y réaliser pleinement.

5. La perception peu reluisante que certains jeunes ont de l'agriculture et de sa capacité à leur offrir des opportunités d'insertion économique viables les pousse très souvent à envisager d'autres options comme : i) la migration vers les villes secondaires, la capitale ou à l'étranger ; ii) ou l'enrôlement dans des groupes de djihadistes ou des réseaux d'activités criminelles. Il est donc capital de fournir à ces jeunes la bonne information et de leur présenter à eux et à leurs parents une offre de formation qualifiante attractive devant faciliter leur insertion économique dans les activités agricoles et non agricoles.

6. Selon des informations collectées au cours de la mission concernant la cible des 15-17 ans, il semblerait que : i) la population jeune de cette tranche d'âge aurait été surestimée lors de la formulation de FIER ; ii) les campagnes de scolarisation développées par l'Etat malien avec l'appui de ses partenaires (UNICEF, UNESCO...) aurait fait baisser le nombre de jeunes de cette tranche d'âge hors des classes. Pour une bonne appréciation de la situation et disposer de données actualisées, un état des lieux sera effectué par FIER 2 dès le démarrage.

7. **Le groupe des 18 - 40 ans** : Il regroupe de jeunes femmes et hommes qui sont déjà en activité, parfois en situation familiale. Ils ont souvent des idées de projet autour de leur activité, et il s'agira dans ce cas de les accompagner à donner corps à ces idées de projet à travers un accompagnement approprié et calibré selon leurs besoins et aspirations. Ainsi, parmi ces jeunes de 18 - 40 ans, on distingue : i) ceux/celles en activités-ci et désireux de diversifier leurs sources de revenus en s'engageant dans une nouvelle activité économique ; et ii) et ceux désirant renforcer leurs capacités

techniques et managériales en vue de développer leur activité et accroître leurs revenus de manière substantielle.

## 2. La stratégie genre et autonomisation des femmes de FIER 2

8. **Principe directeur.** La stratégie genre de FIER 2 sera bâtie sur les bonnes pratiques développées par FIER lesquelles pratiques ont produit des résultats satisfaisants notamment en matière de ciblage (sur une cible de 40% de femmes, plus de 46% des bénéficiaires de FIER sont des jeunes filles/femmes porteuses d'AGRs ou de MERs). Les données tirées de l'Etude relative à la contribution de FIER à l'autonomisation des femmes dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso et Ségou (mai 2022) illustrent une nette amélioration dans la participation des femmes à la prise de décision dans la production (66,1% contre 54% en 2019) de même que dans l'utilisation des revenus (60,7% contre 52% en 2022). La proportion de femmes déclarant avoir pris des prêts ou emprunts « informels » pour l'essentiel dans les 12 derniers mois est de 35%.

9. Il s'agira pour FIER 2 de consolider et de densifier ces acquis dans la zone actuelle de FIER dans une perspective de montée en puissance et ensuite de mise à échelle dans la zone d'extension. Dans sa stratégie d'intervention, FIER 2 apportera des réponses idoines aux défis persistants liés à l'accès des jeunes femmes/filles aux ressources productives, au crédit formel, à leur autonomisation économique et leadership. A cet effet, les activités de FIER 2 viseront à réduire les inégalités de genre et les discriminations qui limitent la croissance et le développement des activités économiques des femmes ainsi que leur positionnement dans le leadership des organisations rurales mixtes.

10. La population cible de FIER 2 est estimée à **60 000 jeunes ruraux âgés de 15 à 40 ans** parmi lesquels **les jeunes femmes/filles représenteront au moins 40% des bénéficiaires**. L'objectif visé est de créer des conditions optimales pouvant permettre à une masse critique de jeunes femmes/filles de réaliser pleinement leur potentiel entrepreneurial par un accès équitable aux ressources du projet, aux dispositifs d'accompagnement et d'insertion socio-économique offerts.

11. **Approche.** La stratégie genre de FIER 2 sera basée sur *une approche intégrale et transversale* pour une prise en compte efficace des questions de genre dans la mise en œuvre des différentes composantes et activités du projet. Outre le caractère transversal de l'approche, FIER 2 développera *des mesures de discrimination positive pour renforcer l'efficacité opérationnelle de la stratégie* à travers des approches transformatives de genre qui se traduiront par :

- *i) des dispositions particulières à l'endroit des jeunes filles de 15 à 18 ans pour soutenir et renforcer leur inclusion et pleine participation aux activités du projet qui leur sont dédiées;*
- *ii) des facilitations favorisant la participation des femmes avec enfant à bas âge non encore sevrés aux formations par la prise d'un accompagnateur ;*
- *iii) la mise en place de nouveaux produits financiers spécifiquement adaptés aux activités des jeunes femmes/filles tels le crédit épargne-éducation, le crédit agricole femme rurale ou le crédit commercial femme rurale ;*
- *iv) des mesures de discrimination positive visant à valoriser et à réaliser le potentiel entrepreneurial des jeunes femmes/filles dans les filières agricoles où elles sont fortement présentes (bétail/viande, maraichage, maïs, riz, aviculture, mil...) et dans les activités non agricoles ;*
- *v) des mécanismes de facilitation d'accès des jeunes femmes/filles aux équipements d'allègement des tâches dans la valorisation (transformation) de leur production ;*
- *vi) des mesures incitatives favorisant l'accès des jeunes femmes/filles et aux innovations techniques et technologiques dont la digitalisation.*

12. Parmi les innovations introduites dans FIER 2 figure la réalisation d'infrastructures agrégatives qui ouvre des perspectives de création/développement d'initiatives économiques en amont et en aval de la production. A cet effet, la stratégie genre veillera à ce que le mode opératoire et le système de

gestion de ces infrastructures soient fortement sensibles au genre. Elle restera aussi attentive et vigilante sur les risques d'exclusion des groupes les plus vulnérables aux avantages de ces équipements.

13. Parallèlement à ces initiatives, FIER 2 accompagnera les organisations de jeunes ruraux et particulièrement les jeunes femmes/filles dans leur *plaidoyer en faveur d'un accès plus consistant aux ressources productives dont le foncier* en partenariat avec la FENAFER et la FENAJER. A travers la stratégie genre du projet, FIER 2 soutiendra les organisations de femmes rurales dans le renforcement de leurs capacités institutionnels et *la consolidation du leadership féminin dans les organisations paysannes mixtes et autres institutions rurales*.

### 3. Opérationnalisation de la stratégie genre dans FIER 2

14. **Mesures opérationnelles.** La mise en œuvre de la stratégie genre s'effectuera principalement au niveau *de l'UCP et sur le terrain avec les partenaires de mise en œuvre et les autres acteurs impliqués dans la réalisation des activités du projet*.

15. Celle-ci se traduira par :

- **i)** *l'intégration au sein de l'UGP d'un(e) Spécialiste Genre* consacrée à l'opérationnalisation de la stratégie ciblage, en charge aussi des aspects de ciblage, genre, inclusion sociale et nutrition ;
- **ii)** la promotion des candidatures féminines chaque fois que possible pour faire refléter la prise en compte du genre dans le processus de recrutement et sur l'effectif du projet avec au moins 40% de femmes y compris au niveau des cadres au sein de l'UCP, du personnel des équipes de formation et des facilitateurs de proximité
- **iii)** *l'affinement de la stratégie genre et l'élaboration d'un plan d'action genre* assortis d'outils méthodologiques pour son opérationnalisation avec l'appui d'un consultant ; **iv)** *l'allocation annuelle de fonds suffisamment consistants au PTBA* pour le financement d'activités spécifiques au genre inclus dans le plan d'action ;
- **v)** *la formation/ renforcement des capacités en genre et inclusion sociale de l'équipe du projet, des partenaires et acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet* en favorisant les approches de Méthodologies axées sur les ménages et le Système d'apprentissage interactif entre les sexes (Gender Action Learning System- GALS) ;
- **vi)** *un dispositif de suivi-évaluation sensible au genre* et capable de capturer systématiquement les réalisations et les résultats obtenus en matière de genre et capable *de générer des données et indicateurs désagrégés selon le genre* sur l'insertion professionnelle et l'effectivité de l'employabilité des jeunes ;
- **vii)** *la prise en compte effective du genre dans le dispositif global du Système de gestion des connaissances* ; **viii)** *la prise en compte du Genre et des femmes* fortement reflétée dans la composition du Comité de pilotage et des Comités régionaux d'orientation et de concertation.

16. **Mécanismes de facilitation.** Une fois le cadre de mise en œuvre de la stratégie fixé, diverses activités seront lancées et effectuées pour donner corps à l'approche. Il s'agira de :

- **i)** *l'organisation de campagnes de sensibilisation et d'information autour des opportunités du Projet, ses cibles et mode opératoire*, sa démarche et approche, à l'endroit de tous les bénéficiaires potentiels *avec des sessions spécifiques adressées aux jeunes femmes/filles à travers leurs organisations et associations et aux parents des jeunes filles de 15-17 ans* ;
- **ii)** *la segmentation des jeunes identifiés* comme bénéficiaires potentiels en sous-groupes en fonction du croisement du genre avec les autres paramètres dont l'âge, le niveau d'instruction, le statut matrimonial, la taille du ménage, la nature de l'activité (agricole ou non agricole)... ; y

- *iii) l'établissement de la typologie de chaque sous-groupe de jeunes* pour identifier ses particularités et aspirations ;
- *iv) une offre de services différenciée calibrée aux besoins en appui de chaque catégorie de jeunes* et en fonction du parcours de formation professionnelle et/ou d'insertion économique retenu.

17. **Mesures spécifiques d'accompagnement à l'endroit des jeunes filles rurale de 15-18 ans** pour soutenir et renforcer leur inclusion et pleine participation aux activités du projet. Compte tenu de la délicatesse de la cible (phase d'adolescence, forte vulnérabilité et exposition aux violences basées sur le genre, niveau d'instruction faible, scolarisées ou déscolarisées) et de la forte dépendance de ces jeunes filles vis-à-vis de leurs parents, toute initiative à leur endroit devra mettre les parents au centre de l'intervention pour légitimer leur ciblage des jeunes filles particulièrement et rassurer les parents.

18. Parmi les actions retenues :

- planifier et organiser de *sessions de sensibilisation et d'information* à l'endroit des familles avec une forte implication et participation des parents ;
- *ii) faire participer à ces campagnes des jeunes filles ayant réussi leur parcours de préprofessionnalisation* et leurs aussi parents pour des témoignages. ;
- *iii) organiser des visites de sites de tutoring ou des MFR* pour les familles et les jeunes filles bénéficiaires potentielles de FIER 2 pour les rassurer davantage sur le contenu du Parcours 1 et des résultats attendus ;
- *iv) doter les jeunes filles (et jeunes hommes) de Kit d'installation* au bout des 3 mois d'apprentissage du métier (kit machine à coudre, kit restauration, kit maraichage, élevage, aviculture...);
- *v) doter les apprenants et apprenantes de smartphones* en l'accompagnant de formation/renforcement de leurs connaissances digitales en partenariat avec les opérateurs de téléphonie mobile déjà engagés dans l'inclusion numérique des femmes en milieu rural;
- *v) envisager des mesures incitatives pour motiver ces jeunes* étant donné qu'elles sont appelées à passer au moins un à deux ans dans le Parcours n° 1 (formation professionnelle) pour atteindre l'âge de la majorité et intégrer le Parcours n° 2 ou le Parcours n°3) selon l'option retenue.

19. **Mesures de discrimination positive visant à rendre le dispositif d'accompagnement plus sensible au genre.** Celles-ci se traduiront par :

- *i) des facilitations pour la participation aux formations des jeunes femmes/filles avec enfant à bas âge non encore sevré* à travers la prise en charge (transport, hébergement et restauration) d'un accompagnateur membre de la famille (mari, sœur, tante, cousine...) pendant toute la durée de la formation. L'aménagement d'un espace approprié sera rendu disponible par le partenaire de mise en œuvre avec l'appui du projet pour accueillir les accompagnateurs-garde d'enfants. Cette disposition sera appliquée aux activités de formation initiées par l'UCP ainsi que celles que les prestataires réaliseront. Les conventions entre FIER 2 et les structures de formation/accompagnement tiendront compte de cette disposition. Le rapportage intégrera cette mesure relativement aux effets induits et résultats obtenus. Les expériences en cours dans les projets appuyés par le FIDA au Cameroun (PEA-Jeunes) et en Côte d'Ivoire (PADFA) seront mises à profit ;
- *ii) des dispositions pratiques pour rendre les formations moins formelles et moins «académiques»* à l'endroit des femmes dont la plupart d'entre elles sont d'un faible niveau d'instruction voire analphabète. A ce titre, les formations en milieu professionnel d'apprentissage/tutorat et le système de formation mobile notamment seront privilégiés, intensifiés et étendus. Les Centres d'apprentissage Féminin (CAFé) devront aussi être mis à profit du fait du cadre d'apprentissage/formation qu'ils offrent et de leur expérience dans la

formation des jeunes filles. Il en sera de même du mentoring et coaching des jeunes filles par des rôles-modèles dans l'entrepreneuriat féminin.;

- *iii)* la programmation de *cours d'alphabétisation fonctionnelle au profit des jeunes femmes/filles* et hommes faiblement scolarisés, déscolarisés ou non instruits pour une bonne maîtrise des notions élémentaires de calcul, de préparation de devis, factures, initiation à la gestion comptable et financière simplifiée pour les outiller et leur donner plus d'assurance et de maîtrise dans la gestion de leur activité ; *iv)* *l'intégration systématique d'un module sur l'Entrepreneuriat féminin dans toutes les formations* à l'endroit des jeunes filles et femmes avec différents thèmes (développement de l'esprit entrepreneurial, goût du risque, confiance en soi, auto-estime, leadership/lobbying...) dans le but d'accroître leur appétence vers des activités économiques rentables et à fort potentiel croissance ;
- *v)* *la formation systématique des jeunes femmes/filles sur l'éducation financière quel que soit leur niveau d'instruction* pour une utilisation optimale et efficace des nouveaux produits financiers que FIER mettra en place exclusivement pour financer les activités des jeunes femmes (le crédit agricole femme rurale, le crédit commercial femme rurale et le crédit épargne-éducation). Cette éducation financière une fois proprement déroulée permettra aussi aux femmes de tirer profit des autres instruments financiers innovants que FIER 2 développera à savoir les services financiers digitalisés, le micro-leasing, le crédit vert axé sur la résilience climatique et les énergies propres, le crédit warrantage ;
- *vi)* des mesures de facilitation *d'accès des jeunes femmes/filles aux équipements d'allégement des tâches dans la valorisation (transformation) de leur production* pour l'amélioration de la qualité des produits transformés et leur mise aux normes sur le plan de l'hygiène et de la sécurité, des dispositions ;
- *vii)* des dispositions soutenant *l'accès des femmes porteuses d'AGR ou de MER à des smartphones* afin qu'elles puissent tirer profit des opportunités de la digitalisation pour booster leurs activités économiques. Cette mesure sera accompagnée de sessions de formation/renforcement de leurs compétences digitales et fera appel à un opérateur de téléphonie mobile engagé dans l'inclusion numérique des femmes en milieu rural comme préconisé pour les jeunes filles.

20. **Mesures de renforcement des capacités des organisations de femmes (plaidoyer, leadership, lobbying).** FENAFER et FENAJER continueront à accompagner et à conduire les activités d'information et de sensibilisation avec des sessions spécifiques auprès des jeunes ruraux et et particulièrement auprès des parents des jeunes filles de 15-17 ans. FIER 2 financera des actions de renforcement de capacités institutionnelles et techniques d'organisations de femmes rurales comme la FENAFER. Concernant la FENAFER, les actions s'orienteront vers sa redynamisation pour accroître la qualité de ses interventions et son efficacité sur le terrain à travers :

- *i)* une assistance technique pour l'amélioration du fonctionnement de la FENAJER pour lui permettre de mieux jouer son rôle auprès des jeunes filles/femmes (ingénierie sociale, identification de tuteurs/tutrices et de rôle-modèles, encadrement, mise en relation commerciale...);
- *ii)* un appui logistique par l'acquisition d'équipements informatiques ;
- *iii)* le renforcement des capacités de la FENAFER dans le lobbying, le plaidoyer et le leadership ainsi qu'un accompagnement dans la participation des membres de la FENAFER à des formations en Entrepreneuriat et ateliers de mise à niveau pour les métiers agricoles et ruraux émergents ;
- *iv)* l'appui dans le partage d'expérience et la gestion des connaissances (organisation de visites d'échanges dans la sous-région auprès d'organisations de femmes rurales engagées dans le développement de l'emploi des jeunes à l'image du Collège des femmes du CNCR du Sénégal, appui à la documentation et à la capitalisation de l'expérience de la FENAFER et du FENAJER dans l'accompagnement et l'insertion socio-économique des jeunes ruraux.

- *v) plaidoyer et dialogue politique.* FIER 2 accompagnera les organisations de jeunes ruraux et particulièrement les jeunes femmes/filles dans leur plaidoyer en faveur d'un accès plus consistant aux ressources productives dont le foncier en partenariat avec la FENAFER et la FENAJER. La question liée à l'accès et la sécurisation foncière au profit des jeunes femmes/filles pourrait constituer un thème de dialogue politique. D'autres thèmes seront identifiés et proposés à cet effet.

**ANNEXE 4 : DETAILS DE L'APPROCHE DE PREPARATION ET ADOPTION DES SOUS-PROJETS DE CHAINES D'APPROVISIONNEMENT**

**APPENDICE 4.1 – FORMULAIRE DE PRESENTATION LA LISTE DES DE CHAINES D'APPROVISIONNEMENT PROPOSEES**

Maximum : 2 à 3 pages

**Liste des SPCA**

- 1.Xxxx
- 2.3
- 3.n

**Brève présentation SPCA X : Titre**

**Filière concernée.**

**Les produits finis qui seront mis en marché.**

**La ou les infrastructures agrégatives de la chaine d'approvisionnement.**

**Localisation géographique.**

**Le nombre de jeunes qui seront agrégés.**

**Le nombre de groupes de jeunes.**

**Le nombre d'emplois qui seront générés.**

**Brève description de la CEC pilote ou agrégateur.**

**Le type de contrat envisagé entre la CEC et les groupes de jeunes.**

**Les besoins financiers indicatifs, notamment pour les jeunes.**

**Les besoins financiers des CEC.**



**APPENDICE 4.2**  
**PROCÉDURES POUR L'APPUI À LA PRÉPARATION DES**  
**SCPA ASSORTIS DES PIP DES GROUPES DE JEUNES ET À**  
**L'AMÉLIORATION DE LEUR STRUCTURE**  
**ORGANISATIONNELLE**

## 1. INTRODUCTION

### 1.1 INFORMATIONS DE BASE

1. Le Gouvernement Malien et le ministère de l'Agriculture, avec l'appui du FIDA, à travers le projet FIER 2, a l'intention de promouvoir des sous-projets de chaînes d'approvisionnement inclusifs pour les jeunes (SPCA) dans les régions d'intervention de FIER 2.

2. **Une SPCA est une alliance productive** inclut trois principaux acteurs : (1) Une Union de Groupes de Jeunes Producteurs, ci-après désignée Union, (2) un Agrégateur, dans la plupart des cas, une co-entreprise coopérative CEC promue par le projet ; et (3) le Secteur Public représenté ici par FIER 2. L'Agrégateur peut donc être soit une entreprise agro-alimentaire, soit une co-entreprise constituée par l'Union, et une ou plusieurs entreprises agro-alimentaires. D'autres acteurs tels que les Collectivités Locales (Communes, Cercles), les ONG, etc. peuvent être aussi co-propriétaires de la co-entreprise. Les groupes de jeunes sont ci-après désignés par Groupements.

3. **Ces trois acteurs sont alliés à travers un Contrat d'Alliance Productive Pro-Jeunes (CAPPJ)** aux termes duquel ils s'engagent à conjuguer leurs efforts pour mettre en œuvre un Projet d'Alliance Productive.

4. **Le SPCA** comprend quatre éléments : (1) le Modèle d'Affaires de la Chaîne d'Approvisionnement (MACA) dans la zone retenue ; (2) les Plans d'Investissement Productif (PIP) types des Groupements de base des jeunes; (3) le Plan d'Investissement Productif de l'Union, et (4) la description détaillée des mesures d'accompagnement à mettre en œuvre par FIER 2.

5. **Le Modèle d'Affaire de la Chaîne d'Approvisionnement (MACA)** fait l'objet d'une Convention d'Affaires (CA) entre l'Union et l'Agrégateur. Aux termes de cette convention, l'Agrégateur et l'Union (avec l'adhésion des Groupements membres) s'engagent à mettre en œuvre les relations d'affaires décrites dans le MACA, en vue de réaliser les objectifs retenus.

6. **La Convention d'affaire du Couple Union – Agrégateur (CUA)** est une condition requise pour la signature du contrat d'Alliance Productive par FIER 2.

7. **Cet appendice décrit les procédures de l'appui** aux Couples Union – Agrégateur pour la formulation de leur SPCA assorti des PIP des groupements, et à l'affinement et la mise en place de la structure organisationnelle décrite dans leur modèle d'affaires sommaire. Cet appui sera fourni par l'opérateur de facilitation de l'agrégation.

### 1.2 RESULTATS ATTENDUS

8. Quatre résultats sont attendus : (i) la formulation des SPCA assortis des PIP ; (ii) l'affinement et la mise en place de la structure organisationnelle du modèle d'affaires du couple Agrégateur - Agrégés ; (iii) la signature de la Convention d'Affaire du Couple ; et (iv) l'approbation des SPCA assortis des séries de PIP types..

## 2. MANDATS DU PRESTATIRE DE L'OPÉRATEUR DE FACILITATION DE L'AGRÉGATION

### 2.1 PREPARATION DES SERIES DE SCPA ASSORTIS DE PIP

9. L'OFA appuiera les CEC (agrégateur) et les OP jeunes (agrégés) dans le processus ci-après décrit.

#### 2.1.1 Préparation des SCPA assortis de PIP sommaires.

10. En utilisant les outils de Rural Invest conjugué avec l'approche des chaînes de valeur pour préparer des SCPA assortis de PIP sommaires. Ces documents sommaires serviront de base pour la préparation des SCPA et PIP détaillés. L'OFA, en guise de préparation pourra collecter des informations sur la demande, les prix, les éléments de coûts pour les investissements, etc. Etant donné l'utilisation de Rural Invest, tous les modèles Excel prévus pour les analyses charges – recettes – bénéfices devront être élaborés.

#### 2.1.2 Atelier de préparation des SPCA - PIP détaillés

11. Les participants à cet atelier sont : les représentants des partenaires du couple Union – Agrégateur, les représentants des fournisseurs de service clés identifiés, et un groupe de consultants nationaux qui seront chargés de faciliter le processus pour chaque Couple Union – Agrégateur.

12. Chaque Couple Union agrégateur sera représenté par un représentant de l'Union et 3 producteurs dont au moins une femme et un jeune.

13. La durée de l'atelier sera de 4 jours.

14. L'OFA utilisera l'approche et les outils de Rural Invest conjugué avec l'approche des chaînes de valeur et des alliances productives pour appuyer les acteurs de chaque Couple Union – Agrégateur à préparer leur PAP Détaillé, lequel inclut : (a) le MACA Détaillé; (b) Le PIP type Détaillé des Groupements ; (c) le(s) PIP(s) Détaillés de l'Union ; (d) le(s) PIP(s) Détaillés de la Co-entreprise (le cas échéant) et (e) une description détaillée des mesures que le Couple attend de FIER 2. En outre, sur la base du SPCA Détaillé, la Convention d'Affaires du Couple sera préparée.

15. Le formulaire pour la Convention d'Affaire est présenté dans l'Appendice SCPA.2 ci-dessus. Le formulaire du SCPA détaillé figure en Appendice SPCA.3.

#### 2.1.3 Finalisation du SPCA Détaillé

16. Suite à l'atelier, le prestataire finalisera les PAP détaillés et la Convention d'Affaires de chaque Couple, en suivant les formulaires présentés dans les Appendices SCPA.3.1, 3.2 et 3.3.

### 2.2 MISE EN PLACE DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE PREVUE PAR LE MODELE D'AFFAIRES

17. Au cours de l'atelier, la structure organisationnelle requise pour la mise en œuvre du modèle d'affaire de la filière a été affinée et décrite. Dans la plupart des cas, des propositions pour

l'amélioration du schéma organisationnel des Groupements et de l'Union auront été adoptées. Le prestataire pourra recourir aux outils de l'audiovisuel pour mobiliser les jeunes producteurs concernés, leur transmettre les informations requises, et recueillir leurs opinions.

18. A ce stade, il s'agira d'accompagner les acteurs dans la mise en place de ce dispositif organisationnel : groupements, Union, Co-entreprise. Ces Groupements, Union et Co-entreprise devront être dûment enregistrés, et les organes installés.

### 2.3 SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AFFAIRES

19. A ce stade, sur la base du SCPA Détaillé assorti des PIP détaillés, la Convention d'Affaires entre les deux partenaires du couple sera signée.

20. La signature de la Convention d'Affaires sanctionne l'adoption du PAP et des séries de PIP qui le portent.

### 2.4 TRANSMISSION DES DOSSIERS DU SCPA - PIP DE CHAQUE COUPLE UNION – AGREGATEUR A L'UNC

21. Le prestataire appuiera l'agrégateur à transmettre les dossiers de chaque Couple à l'UNC, avec copie aux URC, pour approbation.

### 3. APPROBATION DES CPCA- PIP- DÉTAILLÉS PAR LES COMITÉS RÉGIONAUX

22. **Les URCP effectuent une analyse d'approbation des SPCA - PIP détaillés** transmis par le prestataire en utilisant la grille présentée ci-dessous. Le cas échéant (si le score est inférieur à 75%), à travers l'UCN, il pourra être demandé à un Couple Soumissionnaire d'Affiner son dossier, avec l'appui de l'OFA. Les dossiers dûment finalisés sont alors transmis aux URC, accompagné d'un rapport qui récapitule les scores attribués à chaque proposition. ~~Toute proposition transmise au Comité devra avoir un score de 75% au moins.~~ Tout dossier devra contenir la Convention d'Affaire, ainsi que les dossiers de référence de l'Union et de l'Agrégateur.

<b>La convention d'affaires est-elle bénéfique pour les petits producteurs ?</b>		
a. Dans quelle mesure la convention d'affaires garantit la commercialisation de la matière première fournie par les producteurs à un prix rémunérateur?	20	30
b. Dans quelles mesures la convention garantit-elle la connexion des petits producteurs au marché	10	
<b>Le modèle d'affaire garantit-il l'accès des petits producteurs aux biens et services dont ils ont besoin ?</b>		
a. Les biens et services dont les petits producteurs ont besoin sont-ils clairement identifiés et évalués ?	15	30
b. Les arrangements pour assurer l'accès des petits producteurs à ces biens et services en quantité et en qualité sont-ils décrits ?	15	
<b>Les preuves de la rentabilité du modèle d'affaires de la filière pour les producteurs et l'ensemble des acteurs de l'alliance sont-elles fournies ?</b>		

a. Les preuves de la rentabilité du modèle d'affaires de la filière pour l'ensemble sont-elles fournies ?	15	40
b. Les preuves de la rentabilité pour les petits producteurs sont-ils fournies ?	25	
Total		100

23. **Approbation finale.** L'UNC prend l'avis des URC et des Collectivités Territoriales. Si l'avis est positif, une lettre est alors envoyée à chacun des membres du Couple pour signifier l'approbation de leur dossier, avec les montants des financements accordés pour les différents types de PIP, et le cas échéant les autres mesures (infrastructures, conditions cadres) à mettre en œuvre par l'Etat à travers FIER 2. Toute proposition approuvée doit avoir au moins un score de 75%.

APPENDICE 4.2.1 : CONVENTION D’AFFAIRES UNION DES GROUPES DE JEUNES –  
AGREGATEUR

APPENDICE 4.2.2 : LE MODÈLE D’AFFAIRES DE LA CHAÎNE D’APPROVISIONNEMENT  
(MACA) DÉTAILLÉ

APPENDICE 4.2.3 : FORMULAIRE DU PROJET D’INVESTISSEMENT PRODUCTIF (PIP)  
DÉTAILLÉ

APPENDICE 4.2.4 : DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES MESURES D’ACCOMPAGNEMENT  
ATTENDUES DE FIER 2

#### APPENDICE 4.2.1 : CONVENTION D’AFFAIRES UNION DES GROUPES DE JEUNES – AGREGATEUR

Le texte ci-dessous est indicatif (adapter le)

L’Union ..... et l’Agrégateur ..... s’engagent à mettre en œuvre le modèle d’affaires ci-joint, afin de promouvoir le développement de la filière ..... dans la zone ..... Par ailleurs, pour la mise en œuvre de cette convention d’affaires, nous nous engageons à signer un contrat de projet d’alliance productive avec le Ministère de l’Agriculture, représenté par FIER 2.

Tout différend dans la mise en œuvre de la présente convention sera réglé d’abord à l’amiable, le cas échéant en conformité avec la réglementation en vigueur au Mali. (L’Administration de l’UNC pourra au besoin affiner ce modèle de convention d’affaires – Le manuel de gestion administrative et financière peut le reprendre aussi).

Fait à ..... (Ville)..... (date - mois – année)

Union XXX	Noms et Prénoms du représentant	Signature	Contacts téléphoniques
1.			
Agrégateur	Noms et Prénoms du représentant	Signature	Contacts téléphoniques

## APPENDICE 4.2.2 LE MODÈLE D'AFFAIRES DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT (MACA) DÉTAILLÉ

NB : Élaborer 1 à 3 paragraphes par question.

### LE SOUMISSIONNAIRE : LE COUPLE UNION – AGREGATEUR

1. Qui sont les partenaires du couple Union – Agrégateur ?
2. Présenter brièvement l'Union
  - L'union est-elle déjà formalisée ou le sera-t-elle une fois l'offre approuvée ?
  - Où sera localisé le siège, et quelle est la zone de couverture ?
  - Combien de jeunes producteurs sont membres ?
  - Quelle est la structure actuelle ou envisagée ?
    - ✓ Nombre groupements membres ;
    - ✓ Nombre de producteurs par groupement ;
    - ✓ Nombre total de producteurs ?
    - ✓ Organes de gestion au niveau groupements et union.
  - Expérience de l'Union (ou des groupements membres) en matière de services aux membres
3. Présenter brièvement l'agrégateur
  - S'il s'agit d'une entreprise agro-alimentaire, présenter un résumé du dossier de référence mentionné dans la Section 2.6 de l'appel à manifestation d'intérêt ;
  - Si vous envisagez une co-entreprise, mentionnez-le en précisant qui seront les actionnaires. Présenter un résumé du dossier de référence de chaque entreprise agro-alimentaire engagée à être coactionnaire.

### LE PRODUIT

4. Quelles sont les caractéristiques principales du produit fini, c'est à dire le produit transformé qui sera vendu au consommateur ?
5. Quelles sont les caractéristiques de la matière première que les producteurs doivent fournir ?
6. En quoi ces produits ajoutent de la valeur à la situation actuelle ?

### SEGMENT DE MARCHÉ

7. Qui vend et qui sont les acheteurs du produit fini ?
8. Qui sont les acheteurs à qui l'agrégateur va livrer la matière première collectée auprès des producteurs ?
9. Quelles sont les exigences des différents acteurs de la filière ?



10. Quelle est votre estimation de la demande en matière première ?
11. Quelles sont les volumes envisagés au niveau de l'Union ?
12. Quels sont les volumes moyens par groupement ?
13. Quels sont les volumes moyens par producteur ?

#### **RELATIONS AVEC LES CLIENTS**

14. Quelle relation commerciale envisagez-vous entre l'Agrégateur et les acheteurs ?
15. Quelle relation commerciale envisagez-vous entre l'Union et l'Agrégateur ?
16. Comment allez-vous fidéliser ces relations ?

#### **CANAUX**

17. Décrivez quel sera le processus de **groupage** par les groupements et l'Union.
18. Décrivez quel sera le processus de collecte de la matière première par l'agrégateur
19. Comment sera effectué le paiement des producteurs ?

#### **STRUCTURE DE REVENUS**

20. Quel sera le prix au producteur et quel sera son revenu moyen ?
21. Par quel processus ce prix sera-t-il fixé ?
22. Quel sera le revenu moyen des Groupements et de l'Union, des jeunes membres, et le cas échéant de la Co-entreprise ? – résumer ici le contenu du PIP
23. Comment vont-ils générer des revenus afin de financer leur fonctionnement ?
24. L'agrégateur va-t-il facturer les services prestés aux producteurs ?
25. Comment les paiements seront-ils effectués aux différents niveaux ?

#### **ACTIVITES CLES**

26. Quelles activités seront menées par les jeunes producteurs (décrivez la taille moyenne de l'exploitation, les technologies, le nombre de cycles de production, etc.) ?
27. Quels services les groupements de base vont-ils rendre à leurs membres ?
28. Quels services l'Union va-t-elle rendre aux groupements de base ?

#### **RESSOURCES CLES**

29. De quelles ressources aura besoin un jeune producteur moyen ?

30. De quelles ressources aura besoin un groupement de base type ? – résumer ici les besoins évalués dans le PIP ?
31. De quelles ressources aura besoin l'Union ? – résumer ici les besoins évalués dans le ou les PIP
32. De quelles ressources aura besoin la Co-entreprise (le cas échéant) - résumer ici les besoins évalués dans le PIP.
33. Comment chacun de ces acteurs va-t-il mobiliser ces ressources ?

#### **PARTENAIRES CLES**

34. Quels sont les biens et services dont les producteurs, les Groupements, l'Union, et la Co-entreprise (le cas échéant) ont besoin ?
35. Quels sont les fournisseurs de ces biens et services ?
36. Comment envisagez-vous les relations d'affaires avec ces fournisseurs ?

#### **STRUCTURE DES COÛTS**

37. Quels sont les éléments de coûts pour le producteur moyen ? – résumer ici le contenu du PIP des groupements
- Ressources propres ;
  - Crédit ;
  - Subvention;
  - Autres.
38. Quels sont les éléments de coûts pour le Groupement type – résumer ici le contenu du PIP des groupements
- Ressources propres ;
  - Crédit ;
  - Subvention;
  - Autres.
39. Quels sont les éléments de coûts pour l'Union – résumer ici le contenu du ou des PIP de l'Union
- Ressources propres ;
  - Crédit ;
  - Subvention;
  - Autres.
40. Quels sont les éléments de coûts pour la Co-entreprise (le cas échéant) – résumer ici le contenu du ou des PIP de la co-entreprise.

- Ressources propres ;
- Crédit ;
- Subvention;
- Autres.

**APPENDICE 4.2.3: FORMULAIRE DU PROJET D'INVESTISSEMENT PRODUCTIF (PIP) DETAILLÉ****GENERALITÉS (1 PAGE)**

Entités bénéficiaires (un seul choix)	Nombre
Groupements de base	
Unions	
Co-entreprise	
Producteurs bénéficiaires (total)	

**Localisation**

Régions	Cercles (liste)	Communes (liste)	Villages (nombre)
Kayes	Cercle 1	Liste des communes	Nombre
	Cercle n	Liste des communes	Nombre
Koulikoro	Cercle 1	Liste des communes	Nombre
	Cercle n	Liste des communes	Nombre
Mopti	Cercle 1	Liste des communes	Nombre
	Cercle n	Liste des communes	Nombre
Ségou	Cercle 1	Liste des communes	Nombre
	Cercle n	Liste des communes	Nombre

**DESCRIPTION (4 à 5 PAGES)****Description des producteurs bénéficiaires**

Brève description : hommes, femmes, jeunes, nombre, taille de leur exploitation, niveau d'accès aux biens et services, atouts, principales contraintes...

**Les produits**

- Le produit fini (produit transformé et conditionné destiné au consommateur final) : standard de qualité
- La matière première à produire par les petits producteurs : standard de qualité

**Débouchés prévus**

- Lieux (bord champ, marchés ruraux, marchés urbains) ;
- Acheteurs ;
- Volumes potentiels pour chaque lieu.

**Objectifs du PIP**

- Augmentation de la productivité ;
- Augmentation de la production ;
- Augmentation des volumes commercialisés ;
- Augmentation des revenus des producteurs.

**Activités principales**

Décrire sommairement les activités qui seront mises en œuvre pour atteindre les objectifs du PIP

**Brève description du modèle d'affaire prévu**

Décrire les relations, notamment entre l'agrégateur, les organisations de producteurs aux différents niveaux, et les fournisseurs de biens et services.

**Impacts sur l'environnement**

Brève description des impacts positifs et /ou négatifs prévus.

**ANALYSE PRÉLIMINAIRE DES BÉNÉFICES (1 à 2 page) – (utiliser le modèle Excel fourni)**

- Investissement total (A+B)
- Investissements sur ressources extérieures (A)
  - ✓ Crédit (le cas échéant) ;
  - ✓ Subvention ;
  - ✓ Autres.
- Investissements sur ressources propres (B)
  - ✓ Contrepartie des petits producteurs (le cas échéant) ;
  - ✓ Contrepartie des groupements de base (pour les unions) ;
  - ✓ Autres (préciser)
- Recettes annuelles totales (c)
- Coûts de production annuels totaux (D)
- Frais généraux annuels totaux (E)
- Provision annuelle pour amortissement (F)
- Revenu annuel net = (C-D-E-F) ou C-(D+E+F)
- Nombre d'années pour récupérer l'investissement  $[(A+B)/(C-D-E)]$

**RESUMÉ DES APPUIS ATTENDUS DE FIER 2 (1 PAGE)**

Présenter ici les appuis attendus de FIER 2

- Subvention (montant, biens et services à acquérir)
- Autres

**APPENDICES 4.2.3.1 A 4.2.3.10 (UTILISER LES MODELE EXCEL FOURNI – VOIR CI-DESSOUS)**

**Appendice 4.2.3.1 : Détails de l'Investissement**

- Biens et matériaux
- Main d'œuvre et services
- Ressources propres

**Appendice 4.2.3.2 : Détails des frais généraux**

**Appendice 4.2.3.3 : Profil de production**

**Appendice 4.2.3.4 : Chronologie de production**

**Appendice 4.2.3.5 : Détails des recettes et dépenses**

- Recettes ;
- Coûts des intrants et matériaux ;
- Coûts de main d'œuvre et services.




**Appendice 4.2.3.6 : Détails des paramètres financiers**

**Appendice 4.2.3.7 : Fonds de roulement**

**Appendice 4.2.3.8 : Amortissements des prêts**

**Appendice 4.2.3.9 : Flux de trésorerie**

**Appendice 4.2.3.10 : Rentabilité financière**

<p><b>Modèle Excel fourni (Rural Invest)</b></p>	 <p>Microsoft Excel 97-2003 Worksheet</p>  <p>Microsoft Excel 97-2003 Worksheet</p>  <p>Microsoft Excel 97-2003 Worksheet</p>
--	--

**APPENDICE 4.2.4 : DESCRIPTION DÉTAILLÉES DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ATTENDUES DE FIER 2 (2 à 3 PAGES MAXIMUM)****Besoins en assistance technique**

Présenter en un paragraphe les besoins en assistance technique (par exemple, pour le renforcement organisationnel, la mise en place de la co-entreprise, etc.). Spécifier les besoins pour les Groupements, l'Union, la Co-entreprise le cas échéant

**Subventions**

**Pour les groupements** : présenter en un paragraphe le montant total de la subvention pour le PIP type, ainsi que la liste des dépenses à couvrir

**Pour l'Union** : Présenter en un paragraphe le montant total de la subvention pour chaque PIP proposé, ainsi que la liste des dépenses à couvrir

**Pour la Co-entreprise (le cas échéant)** : Présenter en un paragraphe le montant total de la subvention pour chaque PIP proposé, ainsi que la liste des dépenses à couvrir

**Arrangements pour la gestion des infrastructures**

**Pour les infrastructures de production** : Présenter en un paragraphe les infrastructures de production réalisées par FIER 2 ou par d'autres projets et qu'il faut mettre à la disposition des producteurs.

**Pour les infrastructures de commercialisation** : Présenter en un paragraphe les infrastructures de commercialisation réalisées par FIER 2 ou par d'autres projets dont il faut transférer la gestion à l'agrégateur (agro-entreprise ou co-entreprise).

**Conditions cadre de la filière à améliorer**

Présenter en un paragraphe les facteurs du contexte institutionnel de la filière qu'il faut améliorer et pour lesquels vous attendez un appui de FIER 2.

**APPENDICE 4.3 - FORMULAIRE DU CONTRAT D'ALLIANCE PRODUCTIVE PRO-JEUNE**

**RÉPUBLIQUE DU MALI  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE**

**FIER 2**

**CONVENTION DE PROJET D'ALLIANCE PRODUCTIVE PRO-  
JEUNES  
201x- 202x**

<b>ENTRE</b>	<b>FIER 2</b>
	<b>L'UNION DES GROUPEMENTS DES JEUNES PRODUCTEURS</b> .....
	<b>ET</b>
	<b>LA CO-ENTREPRISE OU AGREGATEURS .....</b>

**RELATIF AU PROJET D'ALLIANCE PRODUCTIVE DANS LA CHAINE**



**DE VALEUR XXX DANS LA ZONE DE (COMMUNES, CERCLES,  
REGION)**

Date : mm/aa

**Préambule**

- Considérant le rôle primordial de la filière XXX en matière d'investissement, de création d'emplois, et de contribution aux revenus des producteurs et à la sécurité alimentaire au Mali ;
- Considérant les axes stratégiques de la Politique de Développement Agricole (PDA) du Mali ;
- Considérant les objectifs de FIER 2 à savoir : **OPD**...
- Considérant...

Le Gouvernement du Mali, à travers le Ministère de l'Agriculture représenté par FIER 2, l'Union des Groupements des Producteurs XXXX, et la CEC XXX (acheteur) ont convenu de signer un contrat de mise en œuvre d'un sous-projet de chaîne d'approvisionnement pour le développement de la filière XXX dans la zone XXX - Communes, Cercles Régions.

## **Titre 1 : Des dispositions générales**

### **Article 1 : Parties signataires**

La présente convention d'Alliance Productive est passée entre :

**FIER 2** représentant le Ministère de l'Agriculture,

Et

**L'Union des groupements .....xxxxx**, ci-après dénommée ---mettre le SIGLE---, représentée par son Président

**D'une part,**

Et

**La co-entreprise ou agrégateur XXX**, ci-après désignée – mettre le SIGLE, représentée par son Directeur Général,

**D'autre part.**

### **Article 2 : Objet**

La présente convention d'Alliance constitue le cadre de référence pour la mise en œuvre du – **mettre le titre du** SPCA – dans la zone de (Communes, Cercles, Région), à l'horizon 2023, et ce à travers la réalisation d'actions concrètes touchant différents maillons de la filière.

### **Article 3 : Durée**

La présente convention d'Alliance entrera en vigueur à compter de la date de sa signature en prendra fin le dd – mm – aaaa.

### **Article 4 : Objectifs**

Les principaux objectifs recherchés à travers la présente convention d'Alliance sont :

- L'amélioration de l'organisation de la filière XX dans la zone de couverture du projet d'alliance, l'agrégation de XX (mettre le nombre exact) petits producteurs au sein de cette filière, et leur connexion aux marchés des intrants et des produits récoltés.
- L'amélioration de la productivité des petits producteurs de X tonnes à l'hectare dans les conditions actuelles à Y tonnes à l'hectare à la fin du projet
- L'augmentation des volumes de l'offre de X tonnes en 201X pour atteindre Y tonnes en 20YY.
- L'augmentation du revenu moyen des petits producteurs agricoles de X FCFA par hectare en 201X à Y FCFA par hectare en 20YY.

### **Article 5 : Axes de développement de la filière**

Le projet d'alliance productive pour le développement de la filière XXX dans la zone ZZZ s'articule autour des axes suivants : **Changer axes au besoin !**

**Axe 1 : Renforcement organisationnel de l'Union**

**Axe 2 : Développement des modèles d'agrégation et d'intégration**

**Axe 3 : Augmentation de la productivité, de la production, et valorisation des produits**

**Axe 4 : Appui financier aux producteurs**

**Axe 5 : Amélioration des conditions cadres de la filière**

#### **4.5 Article 6 : Investissement global**

Le coût global de la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de la présente convention d'alliance productive s'élève à XXX millions FCFA dont le plan de financement est le suivant :

- X millions pour FIER 2 ;
- X millions pour l'Union des producteurs de ..., et
- X millions pour l'Agro-entreprise XXXX

#### **Article 7 : Modalités d'application**

Les parties conviennent d'effectuer les dépenses conformément au plan décrit dans le document du SPCA et les Projets d'Investissements Productifs (PIP) de l'Union (mettre le nom et le SIGLE) et des groupements membres. Le couple SPCA - PIP définit les modalités de mise en œuvre des mesures prévues dans la convention de projet d'alliance productive.

### **Titre 3 : Des Engagements de l'Union XXX .... (mettre le SIGLE) et de l'Agro-entreprise**

Afin d'atteindre les objectifs recherchés à travers la présente convention d'alliance, l'Union XXXX et ses membres s'engagent à mettre en œuvre toutes les actions permettant d'atteindre les objectifs cités ci-après, à l'horizon 202X.

#### **Axe 1 : Renforcement des capacités organisationnelles de l'Union XXX**

##### **Article 8 : Respect des procédures de gestion technique, administrative et financières de l'Union**

L'Union XXX, ses dirigeants et ses membres s'engagent à se conformer aux règles prescrites par les procédures de gestion technique, administrative et financière de l'Union.

##### **Article 9 : Renforcement des capacités des organes de gestion**

L'Union XX et ses dirigeants s'engagent à renforcer les capacités des membres des organes de gestion au niveau des groupements à la base et au niveau de l'Union.

##### **Article 10 : Prestation effective de services aux membres**

L'Union XXX et les groupements à la base s'engagent à prêter les services requis à leurs membres de façon effective. Il s'agit d'assurer l'accès des petits producteurs membres aux biens et services (précisés dans le Projet d'alliance Productive) dont ils ont besoin pour assurer une production remplissant les exigences contractuelles en matière de quantité et de qualité.

#### **Axe 2 : Développement des modèles d'agrégation et d'intégration**

##### **Article 11 : Mise en œuvre du modèle d'affaires agréé**

L'union XXX et les groupements de base d'une part, et la CEC ou agrégateur XXX d'autre part, s'engagent à mettre en œuvre le modèle d'affaire décrit dans le projet d'alliance productive, en faisant fonctionner les différentes arènes<sup>32</sup> des biens et services conformément aux modalités décrites. Ce modèle d'affaire permet non seulement d'agréger les petits producteurs, mais aussi de les intégrer aux marchés des biens et services, y compris les services de commercialisation de leur production

##### **Article 12 : Mise à jour du modèle d'affaires**

---

<sup>32</sup> On considère chaque chaîne de valeur comme un système, constitué par une constellation d'arrangements institutionnels faits de relations d'affaires entre les acteurs. Certains de ces arrangements institutionnels génèrent les biens et/ou services dont les acteurs ont besoin. C'est ce que l'on appelle une arène des biens et services. Par exemple l'arène des intrants est marquée par des relations d'affaires entre plusieurs acteurs (banque, fournisseurs, organisation des producteurs...) pour générer l'accès des petits agriculteurs aux engrais, pesticides...

Les deux partenaires peuvent réviser et améliorer, le cas échéant, le modèle d'affaires. Cependant, les changements dans le modèle d'affaires doivent être agréés par FIER 2, sur la base d'une proposition de révision du modèle d'affaires qui justifie les besoins de changements et décrit les nouveaux arrangements pour le fonctionnement des arènes des biens et services concernés. .

### **Axe 3 : Augmentation de la productivité, de la production et valorisation des produits**

#### **Article 13 : Augmentation de la productivité et de la production**

L'Union XXX et ses groupements membres s'engagent à augmenter la productivité et la production du XXX (mentionner le produit), conformément aux objectifs agréés dans le projet d'alliance productive et les projets d'investissements productifs des groupements.

#### **Article 14 : Amélioration de la valorisation des produits**

L'Union XXX et ses groupements de base d'une part et la CEC ou agrégateur XXX d'autre part, s'engagent à améliorer la valeur ajoutée de la filière, à travers une amélioration du conditionnement, de la transformation et de la conservation des produits.

### **Axe 4 : Appui financier aux producteurs**

#### **Article 15 : Gestion à bon escient des financements de FIER 2**

L'Union XXX et ses groupements de base, s'engagent à utiliser les financements de FIER 2 exclusivement aux fins prévues dans les projets d'investissements productifs types, et dans le projet d'alliance productive qui les porte.

### **Axe 5 : Amélioration des conditions cadre de la filière**

#### **Article 16 : Contribution à l'amélioration du contexte institutionnel**

L'Union XXX et ses groupements de base, en collaboration avec l'entreprise agro-industrielle XXX, s'engagent à travailler avec l'Etat pour identifier les facteurs du contexte institutionnel qui freinent le développement de la filière et pour élaborer et adopter des solutions appropriées.

#### **Article 17 : Mise à disposition d'infrastructures**

L'Union XXX et ses groupements de base, ainsi que l'entreprise agro-industrielle XXX s'engagent à collaborer avec FIER 2 et les collectivités locales, pour identifier et mettre en œuvre des arrangements en vue de la mise en exploitation et la gestion rationnelle des infrastructures de production et de commercialisation réalisées par FIER 2 ou par d'autres structures de l'Etat pour le compte des collectivités locales et des groupements à la base.

## **Titre 4 : Des Engagements de FIER 2**

Le contribuera à créer les conditions favorables au développement de la filière XXX, au renforcement de sa compétitivité et à l'agrégation des petits producteurs au sein de cette filière.

### **Axe 1 : Renforcement des capacités organisationnelles de l'Union XXX**

#### **Article 18 : Appui au renforcement des capacités organisationnelles de l'Union XXXX**

FIER 2 s'engage à promouvoir le renforcement des capacités organisationnelles de l'Union XXX. Dans ce cadre, il subventionnera les coûts liés à:

- La structuration, voire la restructuration des groupements de base et de l'Union ;
- L'installation d'un système informatisé de gestion technique administrative et financière de l'Union et de ses groupements de base ;
- La formation des responsables des organes de gestion à divers niveaux à l'utilisation du système de gestion ;
- La réalisation d'un audit de l'Union à la fin de chaque année.

### **Axe 2 : Développement des modèles d'agrégation et d'intégration**

#### **Article 19 : Incitations pour la mise en œuvre du modèle d'affaire agréé**

Afin d'inciter les acteurs de la filière à mettre en œuvre le modèle d'affaires agréé dans le projet d'alliance productive, FIER 2 s'engage à fournir les incitations suivantes :

- Le renforcement des capacités organisationnelles des producteurs ;
- La subvention des investissements des producteurs ;
- La mise en œuvre d'arrangements de partenariat-public-privé pour le transfert de la gestion des infrastructures de production et / ou de commercialisation au secteur privé, le cas échéant à l'entreprise agro-industrielle XXX.

### **Axe 3 : Amélioration de la productivité, de la production et de la valorisation des produits**

#### **Article 20 : Amélioration de l'accès des petits producteurs aux technologies requises**

Afin de renforcer les capacités des petits producteurs à améliorer leur productivité le subventionnera leur accès aux biens et services requis.

### **Axe 4 : Appui financier aux producteurs**

#### **Article 21 : Subvention de contrepartie des PIP des groupements de base**

FIER 2 s'engage à mettre en œuvre une subvention de contrepartie aux petits producteurs, à travers le financement de 85% du coût de leur fonds de roulement tel que prévu dans le Projet d'Investissement Productif de leur Groupement à la base. Les bénéficiaires devront alors mobiliser une contrepartie de 15% du coût. Les dépenses éligibles à la subvention sont spécifiées dans le projet d'investissement productif du groupement.

#### **Article 22 : Subvention de contrepartie des PIP des Unions**

FIER 2 s'engage à mettre en œuvre une subvention de contrepartie pour financer à 85%, le Projet d'Investissement Productif des Unions des groupements de base. L'Union bénéficiaire devra alors mobiliser une contrepartie de 15% du coût. Les dépenses éligibles à la subvention sont spécifiées dans le projet d'investissement de l'Union.

#### **Axe 5 : Amélioration des conditions cadres de la filière**

#### **Article 23 : Contribution à l'amélioration du contexte institutionnel**

FIER 2, en collaboration avec les acteurs de la filière financera les actions d'amélioration du contexte institutionnel. L'Union XXX et ses groupements de base, en collaboration avec l'agro-entreprise XXX, s'engagent à travailler avec FIER 2 pour identifier les facteurs du contexte institutionnel qui freinent le développement de la filière et pour élaborer et adopter des solutions idoines.

#### **Article 24 : Mise à disposition d'infrastructures**

FIER 2 s'engage à contribuer à la mise en œuvre de schémas de partenariat public – privé, afin d'assurer le transfert de la gestion des infrastructures de production et de commercialisation réalisées et/ou identifiées dans le Projet d'Alliance Productive au secteur privé, le cas échéant à l'agro-entreprise.



## **Titre 4 : Du Suivi et évaluation**

### **Article 25 : Obligations de rapportage**

L'Union et l'Agrégateur s'engagent à présenter à FIER 2 un rapport semestriel de mise en œuvre de chaque PIP subventionné. Le rapport précisera les performances du projet, en élaborant les indicateurs suivants : (1) niveau d'exécution des dépenses financées par la subvention ; (2) rendement des cultures ; (3) production des exploitations agricoles ; (4) volume de matière première commercialisée ; (5) prix moyen au producteur, et (6) revenu moyen des producteurs.

### **Article 26 : Comité de Suivi et d'évaluation**

Les parties conviennent de la mise en place d'un comité de suivi et d'évaluation qui sera chargé de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des engagements et des dispositions de la présente convention d'alliance.

Ce comité sera composé d'un point focal de chaque partie signataire, des membres du **Comité Régional** de Coordination, et d'un Représentant de l'UCP.

Le comité de suivi se réunira tous les six mois à partir de la signature de la présente convention d'alliance pour s'assurer de la mise en œuvre du PAP et des PIP types visés à l'article 7.

Le comité élabore un rapport annuel qu'il devra adresser à l'UCP. Ce rapport devra faire ressortir le bilan d'exécution de la présente convention d'alliance et les mesures éventuelles à prendre en cas de non-respect des engagements pris par les parties signataires.

## Titre 5 : Des dispositions diverses

### Article 27 : Respect des engagements réciproques

Les engagements réciproques de FIER 2, de l'Union XXX et de ses groupements de base, ainsi que de l'agro-entreprise X constituent un ensemble indissociable pour atteindre les objectifs de la présente convention. Aussi, les parties à la présente convention s'engagent au respect des clauses de ladite convention.

### Article 28 : Contrôle

Les opérations administratives et financières relatives à l'exécution de la présente convention d'alliance sont soumises aux procédures en vigueur du manuel de gestion administrative et financière de FIER 2.

### Article 29 : Modification de la convention

Au cours de son exécution, et à la demande écrite de l'une des parties, la présente convention d'alliance peut faire l'objet, d'un commun accord entre les parties, d'une révision par voie d'avenant.

### Article 30 : Politiques du FIDA

Les différentes politiques du FIDA notamment en matière de fraude, corruption, abus, harcèlement s'appliquent de façon impérative.

Fait à (ville), le dd mm aaaa.

Pour FIER 2  
Mr. ou Mme XXXXX

Pour l'Agrégateur  
Mr. ou Mme XXX

Pour l'Union XXX  
Mr. ou Mme XXX

Signature

Signature

Signature

Annexe 1 : Projet d'Alliance Productive XXX

Annexe 2 : Projets d'Investissements Productifs des Groupements de l'Union XXX

## ANNEXE 5

### PIM Passation de marchés

#### Table des matières

<b>1. RÈGLES DE PASSATION DE MARCHÉS APPLICABLES</b>	<b>85</b>
<b>2. MÉTHODES DE PASSATION DE MARCHÉS, SEUILS ET REVUE A PRIORI</b>	<b>85</b>
2.1. PLAN DE PASSATION DE MARCHÉS	85
2.2. REGISTRE DE CONTRAT ET CONTRACT MONITORING TOOL (CMT)	85
2.3. TABLEAU SOMMAIRE DES MÉTHODES APPLICABLES ET DES SEUILS	86
2.4. DISPOSITIONS SPÉCIALES DE PASSATION DE MARCHÉS	87
2.5. DOCUMENTS TYPES À UTILISER	87
2.6. GUIDE DE PASSATION DE MARCHÉS DU FIDA	88
2.7. DOCUMENTS DE REVUE A PRIORI	88
2.8. AUTRES DOMAINES DE COORDINATION AVEC LE FIDA	91
<b>3. ENJEUX CRITIQUES DE PASSATION DE MARCHÉS</b>	<b>91</b>
3.1. COMPARAISON ENTRE LES PROCÉDURES NATIONALES ET LES DIRECTIVES DU FIDA	91
3.2. ESTIMATION DU COÛT ET DU CALENDRIER	94
3.3. PUBLICATION DES AVIS	94
3.4. ATTRIBUTION DE SUBVENTION/CRÉDIT (COMPOSANTE 2.2)	95
3.5. PRINCIPES DE PASSATION DE MARCHÉS ET ÉTHIQUE	96
3.6. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LE HARCÈLEMENT SEXUEL	97
3.7. LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME	97
3.8. ARCHIVAGE	97
<b>4. INTÉGRATION DES NORMES DES PESEC DANS LA PASSATION DE MARCHÉS</b>	<b>97</b>
<b>5. TRANSACTION DE PASSATION DE MARCHÉS ET DISPOSITION INSTITUTIONNELLE</b>	<b>100</b>
5.1. PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE	100
5.2. COMPTABILISATION DES ACHATS PAR LES PARTENAIRES	101
5.3. DISPOSITION INSTITUTIONNELLE, RÔLE ET RESPONSABILITÉ	101
<b>ANNEXE 1: MATRICE D'ATTRIBUTION DES RESPONSABILITES (RAM - RACI) MODELE</b>	<b>52</b>
<b>ANNEX 2: ARCHIVES DE PASSATION DE MARCHES</b>	<b>54</b>
<b>ANNEX 3: GUIDANCE ON USING THE PPM</b>	<b>55</b>

<b>ANNEX 4: GUIDANCE ON USING THE CONTRACT MONITORING TOOL</b>	<b>55</b>
<b>ANNEX 5: GUIDANCE ON USING NOTUS</b>	<b>55</b>
<b>ANNEX 6: FICHE D’EVALUATION DES PRESTATAIRES</b>	<b>110</b>
<b>ANNEX 7: DELAI DE DEBRIEFING, PLAINTES ET RECOURS</b>	<b>1</b>

**ACRONYMES**

AGPM	Avis général de passation de marchés
AMI	Appel à manifestation d'intérêts
ANO	Avis de non objection
AOI	Appel d'offres international
AON	Appel d'offres national
ARMDS	Autorité de régulation des marchés et de la délégation de service
BMD	Banque multilatérale de développement
CMT	Contract management tool
CPM	Cellule de passation de marchés
DGMP	Direction générale des marchés publics
FGSP	Fonds de garantie pour le secteur privé
MENEFP	Ministère de l'Entrepreneuriat National, de l'Emploi et de la Formation professionnelle
NoA	Notification d'attribution
NOITA	Notification d'intention d'attribution
PESEC	Procédure d'évaluation sociale, environnementale et climatique
PPM	Plan de passation de marchés
PRM	Procurement risk matrix
PTBA	Plan de travail et de budget annuel
RAF	Responsable administratif et financier
RPM	Responsable passation de marchés
SCBD	Sélection dans le cadre d'un budget déterminé
SCI	Sélection de consultant individuel
SED	Sélection par entente directe
SFD	Système financier décentralisé
SFQC	Sélection fondée sur la qualité et le coût
SFQ	Sélection fondée sur la qualité
SMC	Sélection au moindre coût
SQC	Sélection sur la qualification des consultants
SIGMAP	Système intégré de gestion des marchés publics
TDR	Termes de référence
UCN	Unité de coordination nationale
UCR	Unité de coordination régionale

## 6. Règles de passation de marchés applicables

Les travaux et fournitures ainsi que les services nécessaires à la mise en œuvre du Projet FIER 2 seront livrés conformément à la réglementation nationale au Mali, dans la mesure où celle-ci est compatible avec les directives du FIDA pour la passation des marchés. Le projet utilisera également les méthodes de passation des marchés et les documents-type en vigueur dans le système du pays. Toutefois, pour une meilleure performance au démarrage, les deux acquisitions suivantes seront traitées par des méthodes particulières : (i) achat de véhicules par l'intermédiaire d'un organisme spécialisé des Nations unies ; (ii) utilisation d'une consultation internationale restreinte pour la fourniture des logiciels comptables et de suivi/évaluation. Le manuel des procédures du projet précisera les modalités pratiques détaillées de conduite et de mise en œuvre des différentes méthodes de passation de marchés. Ce manuel sera à élaborer au démarrage du projet et sera soumis à l'ANO du FIDA. L'unité de coordination nationale respectera pleinement les dispositions de l'accord de financement, du rapport de conception du projet, de la lettre à l'emprunteur, et des directives et du guide de passation des marchés du FIDA.

Dans la gestion pratique de la passation de marchés, le projet utilisera :

- v. Le « Guide pratique de passation de marchés du FIDA », version septembre 2021
- vi. Le « Guide de l'acheteur public » publié en 2016 par l'ARMDS
- vii. Le Manuel des procédures du projet qui sera établi au démarrage du FIER 2, et qui sera soumis à l'avis de non objection du FIDA avant son utilisation
- viii. La Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption

Une formation sur ces guides, manuel et politique sera conduite au démarrage du projet et en cours de mise en œuvre selon les besoins.

Par ailleurs, le FIDA lancera prochainement une nouvelle plateforme de passation des marchés qui nécessitera la formation des TEAMS. Le PPM 2023 sera à insérer sur cette nouvelle plate-forme de passation de marchés. L'utilisation de cette plateforme sera obligatoire.

## 7. Méthodes de passation de marchés, seuils et revue a priori

### 7.1. Plan de passation de marchés

Un plan de passation de marchés basé sur le PTBA sera élaboré chaque année en début d'exercice au niveau central et au niveau des unités régionales du projet. Ce plan spécifie les méthodes de passation de marchés, les coûts estimatifs, la revue du FIDA, l'échéancier, etc. Le plan de passation de marchés consolidé au niveau central, ainsi que ses mises à jour seront soumis à la revue préalable du FIDA avant sa mise en œuvre. Le plan de passation des marchés sera mis à jour au moins une fois par an ou chaque fois que nécessaire pour refléter les besoins réels en termes de mise en œuvre du projet. Le premier PPM qui couvre une période de 18 mois est annexé au présent rapport. Ce plan sera saisi au SIGMAP, condition préalable de traitement des opérations par la Cellule de Passation des Marchés. Par la suite, le projet est tenu de soumettre à la DGMP avant le 30 septembre de l'année n son PPM de 12 mois pour l'année n+1. Dans la mesure du possible et pour des raisons d'économie d'échelle et d'efficacité, les marchés lancés pendant la même période et présentant une homogénéité sur la nature des prestations seront groupés en lot.

### 7.2. Registre de contrat et contract monitoring tool (CMT)

Le CMT est une plate-forme obligatoire pour l'enregistrement et le suivi de tous les contrats, entre autres :

- Les contrats issus des passations de marchés de travaux, de fournitures et de services issus du PPM
- Les contrats de subventions/crédit
- Les contrats avec les partenaires de mise en œuvre (contrat communautaire, entité gouvernementale, agence des nations unies, ONG,...)
- Les conventions de financement (micro-crédit,...)

L'enregistrement des contrats signés par les partenaires de mise en œuvre avec des tiers (biens, travaux, services de conseil, services autres que de conseil ou subventions) doit également être effectué sur le CMT. Une formation sur le CMT sera effectuée par le FIDA au démarrage du projet.

Le registre des contrats sera extrait sous forme de rapport directement du CMT. Il s'agira d'un document cumulatif qui s'enrichira progressivement et automatiquement avec les nouveaux contrats signés et insérés dans le système.

### 7.3. Tableau sommaire des méthodes applicables et des seuils

La méthode de passation des marchés par défaut pour les biens, les travaux et les services non consultant est l'AOI ; toutefois, pour les marchés dont le coût est estimé inférieur au seuil d'AOI, d'autres méthodes peuvent être utilisées conformément au tableau ci-dessous.

La méthode de sélection par défaut pour les services de consultant (et les services courants qui leur sont similaires) est le SFQC ; cependant, pour les marchés dont le coût estimé est inférieur au seuil du SFQC, d'autres méthodes peuvent être utilisées conformément au tableau ci-dessous

Les montants des seuils seront à préciser dans la lettre à l'emprunteur

Méthodes de passation de marchés, seuils et délais					
Méthodes de passation de marchés →	ED (Entente directe)	Achat au meilleur prix (Demande de cotations restreinte)	AON (Appel d'offres national)	AOI (Appel d'offres international)	Revue a priori
Types de marchés et délais ↓					
Biens/SNC	Sans seuil spécifique	≤ 60.000 US\$	< 140.000 US\$	≥ 140.000 US\$	≥ 30.000 US\$
Travaux/SNC	Sans seuil spécifique	≤ 200.000 US\$	< 400.000 US\$	≥ 400.000 US\$	≥ 50.000 US\$
Délai minimum de soumission	n/a	14 jrs	30 jrs	45 jrs	
Délai minimum de demande d'éclaircissement (à partir de la date limite de soumission)	Même jour	7 jrs	14 jrs	14 jrs	
Délai limite pour l'UNC pour répondre aux demandes d'éclaircissement (à partir de la date limite de soumission)	Même jour	7 jrs	14 jrs	14 jrs	
	Sélection par entente directe (SED)	SQC	SFQ, SCBD, SMC	SFQC	Revue a priori
Services de consultants/ SNC similaires - Firmes	Sans seuil spécifique	≤ 50.000 US\$	< 80.000 US\$	≥ 80.000 US\$	≥ 20.000 US\$
AMI - Liste restreinte (Firmes et individuels)	AMI par publication internationale ≥ 80.000 US\$ AMI par publication nationale < 80.000 US\$ La constitution d'une liste restreinte par AMI est obligatoire pour SQC				
Délai minimum de soumission	n/a	21 jrs (AMI) 21 jrs (DP)	21 jrs (AMI) 30 jrs (DP nat.) 45 jrs (DP internat.)	21 jrs (AMI) 30 jrs (DP nat.) 45 jrs (DP internat.)	
Délai minimum de demande d'éclaircissement (à partir de la date limite de soumission)	Même jour	10 jrs (AMI) 10 jrs (DP)	10 jrs (AMI) 14 jrs (DP)	10 jrs (AMI) 14 jrs (DP)	
Délai limite pour l'UCN pour répondre aux demandes d'éclaircissement (à partir de la date limite de soumission)	Même jour	8 jrs (AMI) 7 jrs (DP)	8 jrs (AMI) 14 jrs (DP)	8 jrs (AMI) 14 jrs (DP)	
Individual	Sans seuil spécifique	Méthode de sélection de consultant individuel			≥ 20.000 US\$
Délai minimum de soumission	n/a	21 jrs (AMI) 21 jrs (proposition)			
Délai minimum de demande d'éclaircissement (à partir de la date limite de soumission)	Même jour	10 jrs (AMI) 10 jrs (proposition)			

Délai limite pour l'UCN pour répondre aux demandes d'éclaircissement (à partir de la date limite de soumission)	Même jour	8 jrs (AMI) 7 jrs (proposition)	
Tout marché par entente directe (ED et SED) sont soumis à revue préalable du FIDA			

#### 7.4. Dispositions spéciales de passation de marchés

Les dispositions suivantes s'appliquent (à confirmer dans l'accord de financement et/ou la lettre à l'emprunteur) :

Dispositions	Oui/Non	Commentaires
Travaux en régie	Oui	Montant inférieur à 30.000 USD Soumis à la revue préalable du FIDA
Passation de marches avec les agences des NU	Oui	Achat de voitures au démarrage du projet : Entente Directe avec UNOPS
Passation de marchés communautaires	Oui	Procédure à appliquer : celle du Guide de passation de marchés du FIDA
Préférence nationale pour les marchés de travaux par AOI	Oui	7,5%
Préférence nationale pour les marchés de biens par AOI	Oui	15%

#### 7.5. Documents types à utiliser

Les documents types suivants seront adoptés par le projet pour toute activité de passation de marchés :

Méthode/Processus	Document type (FIDA ou National)
PPM	FIDA
AGPM	National (Avis general indicative)
Avis spécifique	National
AOI travaux/SNC	FIDA ou National
AOI biens/SNC	FIDA ou National
AON travaux/SNC	National
AON biens/SNC	National
Achat au meilleur prix (travaux, biens, SNC)	National
Entente directe	National
Demande de préqualification	FIDA ou National
AMI	National
QCBS, QBS, FBS, LCS, CQS, ICS,	National
SED	National
Rapport de préqualification	FIDA ou National
Shortlisting Report	National
Evaluation Report	National
Negotiation Report	National
NOITA	National
NoA	National

Si les documents type nationaux sont autorisés conformément au tableau ci-dessus, l'UCN sera chargée de s'assurer qu'il n'y a aucune contradiction avec les directives du FIDA. Les documents types nationaux doivent être modifiés pour éliminer toute incohérence soulignée dans la section 3.1 ci-dessous ; ils doivent également inclure les formulaires d'auto-certification obligatoires (au stade de l'appel d'offres et au stade du contrat).

Documents type du FIDA disponible sur [www.ifad.org/project-procurement](http://www.ifad.org/project-procurement).

#### 7.6. Guide de passation de marchés du FIDA

L'UCN s'appuiera sur le Guide pour obtenir des conseils lorsque la passation des marchés nationaux est conforme aux directives du FIDA en matière de passation des marchés et s'appuiera uniquement sur le manuel dans les



domaines où la passation des marchés nationaux contredit les dispositions des directives du FIDA. Ces domaines de contradiction sont précisés dans la section 3.1 ci-dessous.

l'UCN se référera au Guide en suivant les instructions ci-dessous sur les sections pertinentes pour divers aspects de la passation des marchés

Domaines	Reference dans le Guide
PPM et AGPM	Module C
Méthodes de passation de marchés et de sélection de consultants	Bien, travaux, SNC : Module F1 Services de consultants et SNC : Module F2
ED et SED	Bien, travaux, SNC: Module F1 (Section 6) Services de consultants et SNC: Module F2 (Section 6)
Consultants individuels	Module F2 (Section 7)
Spécifications techniques et TDR	Présentation de la demande : Module D Identification des besoins et specifications - bien: Module E1 Identification des besoins et specifications – travaux : Module E2 Terme de Reference: Module E3
Prequalification et liste restreinte	Module G
Preparation des DAO/DP	biens: Module H1 travaux: Module H2 services de consultants: Module H3 Contract Types: Module J
Processus d'appel d'offres	Module I
Evaluation	General: Module K1 General biens , travaux , SNC : Module K2 biens: Module K3 travaux : Module K4 General services de consultants : Module K5 SFQC : Module K6 SMC : Module K7 SNC : Module K8 Offres anormalement basses (toutes methodes): Module K9 Post-qualification (toutes methods): K10 Rejet de toutes les offres : Module O1
Formation de la commission d'évaluation	Module K1
Notification d'intention d'intention d'attribution	NOITA: Module L1
Notification d'attribution	NoA: Module L2
Période d'attente et debriefing	Module M1
Plaints et recours	Module M2
Negotiations et discussions	Negotiations (Consulting Services): Module N1 Discussions (Goods, Works and Services): Module N2
Attribution du contrat	Module O2 and O3
Gestion du contrat	Module P
Régie	Module F1 (Section 7)
Participation communautaire	Module Q
Passation de marches avec les agences des NU	Module F1 (Section 9)
Gestion des archives	Module B

## 7.7. Documents de revue a priori

Toutes les soumissions d'examen préalable et les non objection doivent être communiquées via NOTUS. Ci-dessous les exigences de non-objection pour toutes les transactions répertoriées dans la LTB

### 7.7.1. Plan de passation de marchés

L'UCN doit s'assurer de l'ANO du FIDA sur chacun des points suivants :

- Le PPM initial de 18 mois ;
- PPM annuels, par la suite ; et
- Toute mise à jour du PPM.

### 7.7.2. Avis général de passation de marchés (AGPM)

L'UCN doit s'assurer de l'ANO du FIDA sur chaque AGPM avant sa publication

### 7.7.3. AOI/AON (biens, travaux, SNC)

La soumission via NOTUS pour non-objection concernera les dossiers et documents suivants :

- Avis spécifique de passation des marchés (Annonce) ;
- Les documents de pré-qualification (le cas échéant) ainsi que l'annonce de pré-qualification ;
- Rapport de pré-qualification (le cas échéant) ;
- Documents d'appel d'offres comprenant les spécifications techniques (y compris les estimations de coûts et, le cas échéant, les plans, les devis quantitatifs et les calendriers des exigences) ;
- Tout amendement au Dossier d'Appel d'Offres ;
- Rapports d'évaluation (y compris les rapports d'ouverture des offres) comprenant toutes les clarifications ; en cas de procédure à deux enveloppes, des rapports d'ouverture et d'évaluation distincts pour les enveloppes techniques et les enveloppes financières en plus d'un rapport combiné combinant les deux ;
- Projet de Contrat dûment rempli ;
- Contrat signé (pour information et enregistrement) ;
- Modifications cumulatives du contrat dépassant 10 % de la valeur initiale du contrat (Module P2, article 2 (v)) ; et
- Extensions cumulatives du contrat dépassant 25 % de la durée initiale du contrat (Module P2, article 2 ((v))

### 7.7.4. Achat au meilleur prix (biens, travaux, SNC)

La soumission via NOTUS pour non-objection concernera les dossiers et documents suivants :

- Demande de devis comprenant les spécifications techniques (y compris les estimations de coûts et, le cas échéant, les dessins, les devis quantitatifs et les calendriers des besoins) ;
- Toute modification à la RFQ ;
- Rapports d'évaluation incluant toutes les clarifications ; en cas de procédure à deux enveloppes (exceptionnellement utilisée), procès-verbaux d'ouverture et d'évaluation séparés pour les Enveloppes Techniques et les Enveloppes Financières ;
- Projet de Contrat ou de Bon de Commande dûment rempli ;
- Contrat signé ou bon de commande (pour information et enregistrement) ;
- Modifications cumulatives du contrat/du bon de commande dépassant 10 % de la valeur initiale du contrat/du bon de commande (Module P2, article 2 (v)) ; et
- Extensions cumulées du contrat/du bon de commande dépassant 25 % de la durée initiale du contrat/du bon de commande (Module P2, article 2 (v)).

### 7.7.5. Services de consultants (SFQC, SQC, SCBD, SMC)

La soumission via NOTUS pour non-objection concernera les dossiers et documents suivants :

- Demande de manifestation d'intérêt (AMI) (le cas échéant), les termes de référence et les estimations de coûts détaillées ;
- Rapport de présélection (le cas échéant) ;
- Liste préalable (le cas échéant) comprenant la justification de la sélection des entreprises ;
- Demande de propositions (RFP) ;
- Toute modification à la DP ;
- Rapport d'évaluation technique (y compris le rapport d'ouverture de la proposition) et toutes clarifications ;
- Rapport d'évaluation combiné (y compris le rapport d'ouverture de la proposition financière) ;
- Projet de Contrat dûment rempli ;
- Procès-verbal des négociations (y compris les négociations infructueuses et l'intention d'annuler ou d'inviter le consultant classé deuxième) ;
- Contrat signé (pour information et enregistrement) ;
- Modifications cumulatives du contrat/du protocole d'accord dépassant 10 % de la valeur initiale du contrat ; et

- Extensions cumulatives de contrat/MoU dépassant 25 % de la durée initiale du contrat.

#### **7.7.6. Services de consultants (SQC et SCI)**

La soumission via NOTUS pour non-objection concernera les dossiers et documents suivants :

- Demande obligatoire de manifestation d'intérêt (AMI) et termes de référence (y compris les estimations de coûts) ;
- Rapport de liste restreinte obligatoire ;
- Demande de propositions (RFP);
- Toute modification à la DP ;
- Rapport d'évaluation (comprenant toutes les clarifications);
- Projet de Contrat dûment rempli ;
- Procès-verbal des négociations (y compris les négociations infructueuses et l'intention d'annuler ou d'inviter le consultant classé deuxième) ;
- Contrat signé (pour information et enregistrement);
- Modifications cumulatives du contrat dépassant 10 % de la valeur initiale du contrat ; et
- Extensions de contrat cumulées dépassant 25 % de la durée initiale du contrat.

#### **7.7.7. ED et SED**

La soumission via NOTUS pour non-objection concernera les dossiers et documents suivants :

- Justification de l'approvisionnement unique (y compris en dessous des seuils ED/SED définis ci-dessus dans le tableau 1) et justification de la sélection de l'entreprise/individu particulier ;
- Spécifications techniques ou termes de référence ;
- Document d'appel d'offres simplifié ou demande de propositions ;
- Rapport de négociation (y compris l'évaluation de l'offre/proposition soumise et sa négociation complète) ;
- Projet de Contrat dûment rempli ;
- Contrat signé (pour information et enregistrement);
- Modifications cumulatives du contrat dépassant 10 % de la valeur initiale du contrat ; et
- Extensions de contrat cumulées dépassant 25 % de la durée initiale du contrat.

#### **7.7.8. Travaux en régie**

La soumission via NOTUS pour non-objection concernera les dossiers et documents suivants :

- Rapport de justification pour l'utilisation des travaux en régie (s'il n'a pas déjà été soumis avec le PPM) ;
- Document de sollicitation pour une entité publique à engager en régie ;
- Rapport de négociation attestant de la vérification des ressources, des capacités et des compétences ;
- Projet de convention dûment rempli ;
- Accord signé (pour information et enregistrement);
- Modifications de l'accord dépassant 10 % de la valeur initiale ; et
- Prolongations de l'accord dépassant 25 % de la durée initiale.

#### **7.7.9. Passation de marchés avec les agences des NU**

La soumission via NOTUS pour non-objection concernera les dossiers et documents suivants :

- Rapport de justification pour recours aux agences des Nations Unies (s'il n'a pas déjà été soumis avec le PPM) ;
- Document de sollicitation pour l'agence des Nations Unies à engager avec le projet pour la portée particulière ;
- Projet de convention dûment rempli ;
- Accord signé (pour information et enregistrement);
- Modifications cumulatives à l'accord dépassant 10 % de la valeur initiale ; et
- Extensions cumulatives de l'accord dépassant 25 % de la durée initiale.

#### **7.7.10. Autres procédures spécifiques sous revue a priori**

L'UCN doit en outre obtenir la non-objection du FIDA pour les éléments suivants :

- Le recrutement du personnel de passation des marchés ;
- Les modèles de documents d'appel d'offres et de demandes de propositions pour toutes les méthodes de passation des marchés (que ce soit pour examen a posteriori ou examen préalable) en cas de différence avec les documents standards du FIDA ;
- Recommandation de rejeter toutes les offres ou propositions ou d'annuler un processus de passation de marché ;
- Recommandations pour mettre fin aux négociations avec une société de conseil/CI et poursuivre les négociations avec la société de conseil/CI la mieux classée ;
- Recommandations pour procéder à l'attribution du soumissionnaire classé suivant au cas où le soumissionnaire sélectionné ne signerait pas de contrat ;
- Justifications pour procéder à l'ouverture des offres/propositions qui sont inférieures à trois ;
- Utilisation d'une garantie de bonne exécution autre que sous la forme d'une garantie bancaire à première demande, inconditionnelle et irrévocable ;
- Décisions concernant les offres anormalement basses ;
- Etablir une liste restreinte composée de moins de trois entités ; et
- Intention de résilier tout contrat

### 7.8. Autres domaines de coordination avec le FIDA

L'UCN se concertera à l'avance avec le FIDA sur les questions suivantes :

- a. Toute modification du PIM ;
- b. Toute modification des effectifs de l'Unité de Gestion du Projet ;
- c. Composition des comités d'évaluation ;
- d. Résumés des demandes de débriefing et copies des protestations pour toutes les activités d'approvisionnement d'examen préalable avant qu'une décision ne soit rendue (facultatif pour les activités d'approvisionnement d'examen postérieur) ;
- e. L'Unité de gestion du projet informe le FIDA de tout recours connexe déposé auprès des autorités nationales compétentes (le cas échéant) dès qu'elle en a connaissance ;
- f. Rapports sur l'état d'avancement de la passation des marchés ainsi que des rapports spéciaux sur des questions critiques ;
- g. Détails des fournisseurs défaillants ou corrompus ;
- h. Exclusion d'un fournisseur qui semble être exclu par une autre BMD pour validation par le FIDA si une exclusion croisée doit s'appliquer (pour examen préalable et a posteriori); et
- i. Toute autre question spécifiquement demandée par le FIDA.

En plus de ce qui précède, le projet fournira une assistance complète au FIDA aux missions d'appui à la mise en œuvre, de supervision, de revue à mi-parcours et de clôture du projet. Le projet mettra à disposition tout le personnel nécessaire et fournira tous les documents, dossiers et dossiers requis. Il en va de même pour tout audit ou enquête du FIDA.

## 8. Enjeux critiques de passation de marchés

### 8.1. Comparaison entre les procédures nationales et les Directives du FIDA

Le tableau ci-dessous résume la principale comparaison entre les règles nationales et celles des directives du FIDA en matière de passation des marchés ; l'objectif est de mettre en évidence à l'UCN les aspects conflictuels qui doivent être réglés en appliquant les directives et le manuel du FIDA tels qu'élaborés à la section 3.1.2

Domaines	Règles nationales	Directives du FIDA
Principes de passation de marchés	Cohérent avec les Directives du FIDA	Éthique; Responsabilité; Concurrence; Équité ; Transparence; Efficience, efficacité

		et économie ; et meilleur rapport qualité/prix.
Méthode de passation de marchés par défaut pour les biens et travaux	Cohérent avec les Directives du FIDA ( <i>Appel d'offres National et Appel d'offres international</i> )	AOI
Méthode de passation de marchés par défaut pour les services de consultant	Cohérent avec les Directives du FIDA - SFQC	SFQC
Restrictions et discrimination	Cohérent avec les Directives du FIDA	Toutes les opportunités de passation de marchés doivent être basées sur une concurrence totale, loyale et légitime entre les fournisseurs et entrepreneurs éligibles.
Nombre minimum de cotations, offres ou proposition	Cohérent avec les Directives du FIDA	Trois cotations/offres/propositions en dessous desquelles une non-objection est requise pour continuer
Achats de faible valeur, contrats directs et approvisionnement unique	Cohérent avec les Directives du FIDA	Soit annoncé à l'échelle nationale, soit lancé auprès d'une liste prédéfinie de fournisseurs. ED/SED peut être utilisé dans des circonstances très exceptionnelles conformément au manuel et au tableau ci-dessus.
Exclusions à la mise en concurrence	Cohérent avec les Directives du FIDA	Le FIDA ne tolère aucune exclusion, discrimination, préjugé, préjugé, favoritisme, etc.
Eligibilité	Cohérent avec les Directives du FIDA	Tous les pays et territoires
Préférence nationale	Cohérent avec les Directives du FIDA (maximum 15%)	Accepté sous AOI uniquement et à titre exceptionnel
Transparence	Cohérent avec les Directives du FIDA	La transparence nécessite la diffusion publique de (i) la disponibilité des opportunités de passation de marchés ; (ii) Où accéder aux données pertinentes ; (iii) Les processus avec lesquels la passation des marchés sera entreprise ; (iv) Les critères d'évaluation et d'attribution ; (v) Données d'attribution du contrat ; et (vi) Procédures d'appel (débriefing et protestations). Les décisions d'attribution des marchés sont prises sur la base de critères définis dans les documents d'appel d'offres.

Processus et méthodes de passation de marchés	Cohérent avec les Directives du FIDA	Les méthodes et processus sont déterminés en fonction du budget ; Les processus de passation de marchés doivent être "bien organisés et exécutés correctement en termes de quantité, de qualité et de ponctualité, à un prix optimal".
Rapport qualité coût	Amélioration à engager au niveau du (iii) : prise en compte du cycle de vie attendu	Démonstré par « (i) Appliquer des principes de passation des marchés sains et internationalement reconnus ; (ii) S'assurer que les biens, travaux ou services acquis répondent aux exigences de l'activité ; (iii) Veiller à ce que les biens, travaux ou services soient contractés de la meilleure façon possible, en tenant compte de leur cycle de vie attendu ; et (iv) S'assurer que le prestataire des biens, travaux ou services est qualifié, légalement habilité et compétent pour conclure et exécuter le contrat ».
Base de l'attribution	Cohérent avec les Directives du FIDA	Base d'évaluation du prix le plus bas ainsi que les offres les plus avantageuses sur le plan économique (base d'évaluation des points de mérite avec un minimum de 80 % pour le prix ou la base du coût du cycle de vie le plus bas). Dans les services de conseil, le poids maximum pour le prix est de 30% sous QCBS.
Participation communautaire	Processus détaillé non disponible A prévoir dans le manuel des procédures du projet	Les dispositions possibles pour impliquer les communautés sont détaillées dans les directives (le cas échéant, conformément au tableau 2 ci-dessus)
Période d'attente, debriefing, et plaintes	Cohérent avec les Directives du FIDA (période d'attente de 15 jours) Mécanisme de traitement des plaintes : à prévoir dans le manuel des procédures du projet	Avant que toute décision d'attribution ne soit prise, B/R doit notifier son intention d'attribution en profitant de la possibilité pour les soumissionnaires de demander des débriefings et/ou de contester la décision dans le délai d'attente tel qu'élaboré dans le Manuel.

#### Etendue de l'application des procédures nationales

Sur la base de la comparaison ci-dessus, les aspects suivants seront procédés suivant le Guide de passation de marchés du FIDA :

- Prise en compte dans le principe de passation de marchés (spécifications techniques, évaluation des offres,...) du cycle de vie attendu des biens, travaux, et services à acquérir
- Processus détaillé de la méthode de passation de marchés sur la participation communautaire ; à prescrire dans le manuel des procédures du projet
- Mécanisme de traitement des plaintes : à prescrire dans le manuel des procédures du projet

De plus les missions d'appui/supervision/RMP devront identifier les issues et problèmes sur l'utilisation des procédures nationales, et prévoir ainsi les recours correspondant au Guide de passation de marchés du FIDA.

### **8.2. Estimation du coût et du calendrier**

Les estimations détaillées des coûts et du calendrier de chaque activité de passation de marchés seront estimées avec précision au plus tard lors de l'élaboration des besoins (spécifications ou TdR). Ces estimations détaillées doivent être soumises avec les exigences relatives aux activités soumises à l'examen préalable. Si l'estimation des coûts dépasse le budget alloué dans le PTBA et le PPM, l'une des actions suivantes sera effectuée :

- iv. Mettre à jour PTBA et le PPM en réaffectant les fonds nécessaires ; si l'augmentation du budget initialement approuvé dépasse [X%], le PPM mis à jour doit être soumis à l'ANO du FIDA (conformément à l'article 3 du module C du manuel)
- v. Reconcevoir l'activité pour s'adapter aux limites du budget disponible ;
- vi. Un mélange des deux options ci-dessus.

Lors du regroupement des activités de passation de marchés, il est dûment tenu compte de la mise en commun des besoins et des activités en lots qui peuvent être lancés dans le cadre d'une procédure divisée en plusieurs lots afin de réaliser des économies d'échelle, de promouvoir la concurrence, de faciliter l'accès aux petites et moyennes entreprises et de réduire le coût de transaction associé aux activités de passation de marchés. Lorsque l'activité est divisée en lots, l'estimation du coût total de tous les lots sera utilisée pour identifier la méthode de passation de marchés appropriée. Le fractionnement artificiel des activités de passation de marchés en plus petits lots lancés séparément afin d'échapper à l'application de méthodes de passation de marchés plus ouvertes et plus compétitives constitue une violation des principes de passation des marchés.

Les estimations de calendrier pour la mise en œuvre des contrats doivent également être estimées avec précision pour garantir que les délais spécifiés dans les documents d'appel à la concurrence sont réalistes et ne découragent pas la concurrence.

### **8.3. Publication des avis**

L'AGPM et tous les avis de passation de marchés par AOI/AMI international seront publiés sur les supports suivants :

- vi. Site Web du FIDA ;
- vii. Le site Web de l'United Nations Development Business (UNDB);
- viii. Le site Internet de l'emprunteur (ARMDS, Ministère de Tutelle, UCN)
- ix. Le Journal des Marchés Publics et un journal local de grande diffusion ; et
- x. Autres médias appropriés, le cas échéant.

Les avis de passation de marchés par AON/AMI national seront publiés sur les supports suivants :

- iv. Le site Internet de l'emprunteur (ARMDS, Ministère de Tutelle, UCN)
- v. Le Journal des Marchés Publics et un journal local de grande diffusion ; et
- vi. Autres médias appropriés, le cas échéant.

L'avis d'attribution (NoA) pour tous les contrats et bons de commande ainsi que les résultats de l'AMI/liste restreinte, de la préqualification, la décision d'annuler une passation de marchés et de rejeter toutes les offres/propositions doivent être publiés sur les forums suivants :

- vi. Site Web du FIDA ;
- vii. Le site Web de l'United Nations Development Business (UNDB) – pour AOI et AMI international
- viii. Le site Internet de l'emprunteur (ARMDS, Ministère de Tutelle, UCN)
- ix. Le Journal des Marchés Publics et un journal local de grande diffusion ; et
- x. Autres médias appropriés, le cas échéant.

### **8.4. Attribution de subvention/crédit (composante 2.2)**

### 8.4.1. Sélection des partenaires

Ces partenaires mettront en œuvre :

- la gestion du fond de garantie financière durable (FGSP),
- l'octroi de crédit aux jeunes ruraux par le biais du fonds de refinancement (SFD),
- la mise à disposition des subventions aux jeunes ruraux (SFD)

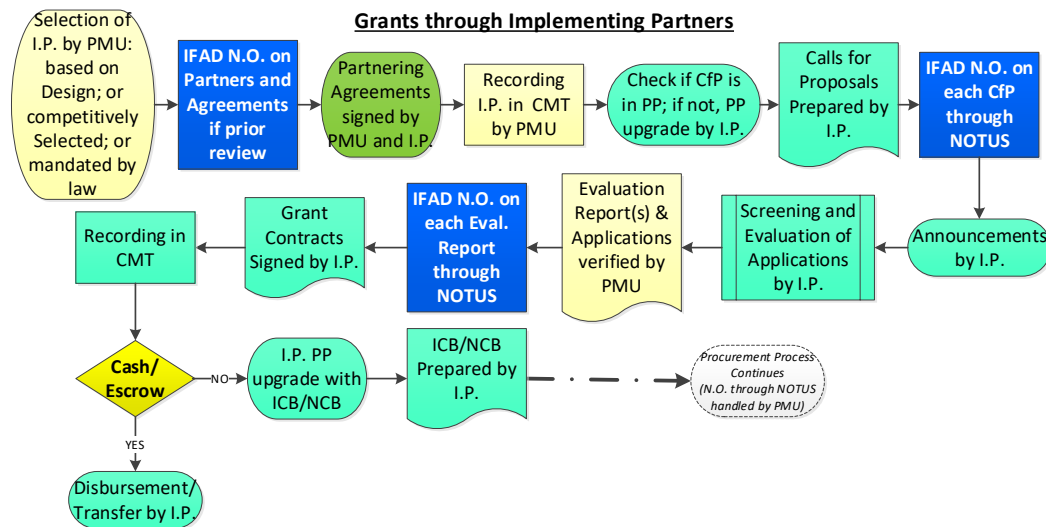
Le processus complète et détaillé d'attribution de subventions et de crédits destinés aux jeunes bénéficiaires sera décrit dans le manuel des procédures administratives et financières du projet.

Les partenaires de mise en œuvre seront (i) soit sélectionnés par entente directe si c'est prescrit dans le document de conception et si les conditions légales sont remplies (unicité et exclusivité au niveau national ou dans certaines régions d'intervention du projet, expériences similaires et qualifications reconnues dans le domaine...), (ii) soit sélectionnés de manière compétitive sur la base des dispositions de l'Accord de Financement et des Règles nationales en vigueur, avec des critères de sélection appropriés (capacité et qualifications techniques et financières appropriées).

Pour les subventions, les conventions avec les SFD seront procédées sur NOTUS et enregistrées sur le CMT. Les SFD seront parmi les responsables de la sélection des bénéficiaires des subventions à travers un appel à propositions ouvert. Dans ce cas, le processus de sélection est inscrit dans le PPM du SFD.

Pour les crédits, le projet de convention avec les SFD est soumis à l'examen préalable du FIDA ; chacun de ces conventions doit être planifié dans le PPM et enregistré dans le CMT.

Les organigrammes ci-dessous résument les étapes de base du processus de sélection des bénéficiaires de subventions :



### 8.4.2. Sélection des bénéficiaires de subvention

Comme mentionné à la section 3.4.1 ci-dessus, les subventions prévues dans l'accord de financement doivent être annoncées ouvertement par l'UCN et/ou le SFD partenaire, selon le cas. Dans les deux cas, le processus doit suivre les étapes suivantes

- Planifier le(s) appel(s) à propositions dans le(s) PPM respectif(s) (PPM de l'UCN ou PPM du SFD selon le cas) ; la valeur totale des subventions provisionnées dans le cadre de l'appel à propositions et la méthode utilisée serviront de base à la détermination de la procédure d'examen (a priori ou a posteriori). Les processus d'attribution des subventions peuvent être effectués par l'une des méthodes des services ;
- Préparation de la demande de propositions (par unité de gestion de projet ou IP) en utilisant la méthode de sélection appropriée et les termes de référence détaillés élaborant les exigences, les critères de sélection, les critères d'évaluation, etc. pour l'attribution de subventions dans des contrats multiples ; étant donné que le plafond de la subvention est généralement fixe, la sélection devrait



idéalement suivre la sélection du budget fixe. Le modèle à utiliser doit être examiné par le FIDA à l'avance et N.O. émis pour l'adoption du modèle ;

- L'utilisation de l'AMI facilite la présélection des candidats qualifiés qui soumettent ensuite des propositions en réponse à l'appel ; tous les candidats répondant aux critères d'éligibilité peuvent être présélectionnés pour la prochaine étape de la candidature. Cependant, l'AMI n'est pas obligatoire car l'appel à propositions pour les subventions peut être lancé directement sous réserve de N.O. sans limitation de seuil ;
- Les propositions de subventions sont évaluées sur la base des critères pré-divulgués, et un rapport d'évaluation est préparé recommandant l'attribution de subventions dans les nombres requis dans le cadre du plafond de subventions et des plafonds totaux fixés ; l'évaluation doit inclure la notation des candidatures sur la base des critères d'évaluation de l'appel d'offres pour (i) identifier ceux qui réussissent parmi ceux qui ne réussissent pas et (ii) permettre la sélection des candidats qui réussissent qui recevront des subventions dans le cas où le nombre total de candidats éligibles et la réussite des demandes dépasse les ressources financières disponibles. Dans ce dernier cas, la sélection commencera par le candidat le mieux classé ;
- Lorsqu'un SFD lance l'Appel à Propositions, le SFD soumettra à l'UCN l'évaluation des candidatures ainsi que les candidatures reçues pour vérification de l'Unité de gestion du projet ; L'Unité de gestion du projet préparera un rapport de vérification approuvant/modifiant le processus d'évaluation si nécessaire ;
- Les rapports d'évaluation et de sélection qui en résultent seront téléchargés sur NOTUS. Dans le cas où l'appel à propositions est géré par l'SFD, l'unité de gestion de projet traitera les soumissions NOTUS. Le cas échéant, l'examen du FIDA garantira la cohérence avec l'accord de financement, le MEP et l'appel à propositions. Une fois N.O. est émis par le FIDA, le processus de contractualisation du don avec les bénéficiaires sélectionnés peut commencer par la signature d'accords par l'UCN ou le SFD selon le cas ;
- Toutes les conventions de subventions monétaires décaissées directement par l'UCN seront saisies dans le CMT. Les subventions monétaires versées par un SFD sera également enregistré dans le CMT ;

### **8.5. Principes de passation de marchés et éthique**

L'UCN respectera strictement les dispositions de la section II des Directives du FIDA pour la passation des marchés des projets (2021) couvrant les principes clés de passation des marchés :

- Éthique;
- Responsabilité;
- Concurrence;
- Équité;
- Transparence;
- Efficience, Efficacité et Économie ;
- Meilleur rapport qualité prix.

En outre, l'UCN respectera strictement les dispositions de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations disponible à l'adresse [www.ifad.org/en/document-detail/asset/40738506](http://www.ifad.org/en/document-detail/asset/40738506). Le projet doit s'assurer que cette politique est clairement énoncée dans tous les documents de passation de marchés (documents d'appel d'offres et contrats) et que tous les prestataires se conforment à cette politique. Tous ces documents doivent clairement inclure également la ligne directe anti-corruption du FIDA :

Office of Audit and Oversight (AUO)  
Investigation Section (IS)  
Via Paolo di Dono 44  
00142 Rome, Italy  
Email: [anticorruption@ifad.org](mailto:anticorruption@ifad.org)  
Phone: +39 0654592888

Fax: +39 0654597888

**8.6. Lutte contre la corruption et le harcèlement sexuel**

L'UCN respectera strictement les dispositions de la Politique du FIDA en matière de prévention et de réponse au harcèlement sexuel, à l'exploitation et aux abus sexuels disponible à l'adresse [www.ifad.org/anticorruption\\_policy](http://www.ifad.org/anticorruption_policy). Le projet doit s'assurer que cette politique est clairement énoncée dans tous les documents de passation de marchés (documents d'appel d'offres et contrats) et que tous les prestataires se conforment à cette politique. Tous ces documents doivent clairement inclure également la ligne d'assistance téléphonique du FIDA en matière d'éthique :

Ethics Office (ETH)  
Via Paolo di Dono 44  
00142 Rome, Italy

**8.7. Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme**

L'UCN respectera strictement les dispositions de la politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, disponible à l'adresse [www.ifad.org/en/document-detail/asset/41942012](http://www.ifad.org/en/document-detail/asset/41942012).

**8.8. Archivage**

Conformément aux dispositions du module B du manuel, l'UCN conservera les dossiers de passation de marchés (pendant 10 ans) d'une manière facilement accessible et facilement récupérable qui facilite l'examen et l'audit, même lorsqu'ils sont effectués à distance. Le tableau des enregistrements extrait du manuel pour faciliter la consultation est disponible à l'annexe 2. Pour faciliter l'examen, la supervision et l'audit, tous les enregistrements de passation des marchés et de gestion des contrats doivent être archivés sous la responsabilité du spécialiste en passation de marchés. Si d'autres départements ou équipes ou entités se voient confier l'archivage de certains des documents, une copie doit être conservée par le spécialiste en passation de marchés. Les registres doivent également inclure toute la documentation associée aux subventions/crédits aux bénéficiaires du projet.

Lorsque la mise en œuvre est déléguée à des tiers (partenaires de mise en œuvre) pré-approuvés, l'UCN doit conserver un enregistrement complet de toute la documentation par voie électronique tandis que l'ensemble complet des documents originaux est conservé par le partenaire de mise en œuvre pendant 10 ans également.

**9. Intégration des normes des PESEC dans la passation de marchés**

Le revue PESEC a identifié sept (7) risques pertinents pouvant être adressés à travers leurs intégration dans le processus de passation de marchés. Les enjeux liés à ces risques pourront être pris en considération tout au long du processus, notamment : (i) le choix des spécifications techniques (ii) la définition des critères de qualification des soumissionnaires (iii) la définition des critères d'évaluation des offres (iv) les conditions du contrat, et (v) la rigueur (fréquence) de la supervision de passation de marchés pendant la mise en œuvre. Le guide du PESEC dans l'élaboration du PIM sont disponibles sur le site : <https://www.ifad.org/fr/-/procedures-d-evaluation-sociale-environnementale-et-climatique-pesec-du-fida>

Le tableau ci-après présente les risques identifiés et leur niveau respectif, les conséquences potentiels, ainsi que les conseils pour adresser ces risques à travers l'intégration des enjeux en question dans la passation de marchés :

Environmental and Social Safeguards/ SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES			
Norme 2 : Utilisation efficiente des ressources et prévention de la pollution	Niveau des risques	Conséquence	Recommandations pour les passations de marchés
2.1 Le projet pourrait-il impliquer ou entraîner le rejet de polluants dans l'environnement en raison de circonstances routinières ou non routinières susceptibles d'avoir des effets négatifs locaux, régionaux et/ou transfrontaliers ?	Modéré	<b>Mineure</b> Les polluants peuvent éventuellement être relâchés, de façon routinière ou accidentelle, mais les systèmes de traitement ont fait leurs preuves et	

		vérifié. Le milieu récepteur a une capacité d'absorption.	
2.4 Le projet pourrait-il impliquer ou entraîner une consommation importante de matières premières, d'énergie et/ou d'eau ?	Modéré	<b>Modéré</b> Le projet nécessitera une consommation de matières premières, d'énergie et/ou d'eau. Ce sera une composante importante du projet, mais les impacts peuvent être gérés de manière appropriée.	(i) <b>les dossiers d'appel d'offres</b> nationaux de l'emprunteur seront utilisés et prescriront la conformité à la législation environnementale nationale et les exigences supplémentaires du PESEC sur la norme 2. Ces exigences du PESEC prendront la forme d'une annexe aux conditions contractuelles particulières ( <b>valable pour les 3 risques concernant la norme 2</b> ) (ii) <b>Spécifications techniques des biens</b> : utilisation des matériels et équipements ayant un rendement énergétique élevé (iii) <b>Pour les travaux, les qualifications minimums</b> des soumissionnaires seront relevés en matière d'expériences sur le traitement des eaux usées et sur la remise en état des sites d'emprunts de matériaux (remblai, matériaux sélectionnés,...) conformément à la législation nationale
2.6 Le projet pourrait-il impliquer des apports d'engrais et d'autres agents modificateurs ?	Modéré	<b>Mineure</b> Le projet ne nécessite que des quantités minimales d'engrais	<b>Spécifications techniques des engrais</b> : (i) utilisation de produits respectant les normes environnementales par rapport à la législation nationale (ii) exigence de certification des produits par un laboratoire national ou international agréés
2.7 Le projet pourrait-il impliquer ou conduire à l'achat, à la fourniture et/ou à l'utilisation de pesticides sur les cultures, le bétail, l'aquaculture ou la foresterie ?	Faible	<b>Mineure</b> Le projet ne nécessite que des quantités minimales de pesticides.	<b>Spécifications techniques des pesticides</b> : (i) utilisation de produits portant un label écologique qui minimise l'utilisation de substances dangereuses et la production d'émissions dangereuses par rapport à la législation nationale (ii) exigence de certification des produits par un laboratoire national ou international agréés
<b>Travail et conditions de travail</b>	<b>Niveau des risques</b>	<b>Conséquence</b>	<b>Recommandations pour les passations de marchés</b>
5.1 Le projet pourrait-il opérer dans des secteurs ou des chaînes de valeur caractérisés par des conditions de travail qui ne respectent pas la législation nationale du travail ou les engagements internationaux ? (Remarque: cela peut inclure des pratiques discriminatoires, une forte inégalité entre les sexes et le manque d'égalité des chances, le déni de la liberté d'association et de négociation collective, les travailleurs migrants)	Modéré	<b>Modéré</b> Le projet opère dans des secteurs ou des chaînes de valeur qui, par le passé, ne respectaient pas la législation nationale du travail ou les engagements internationaux, mais qui sont désormais correctement réglementés au niveau national et font partie de chaînes de valeur internationales soumises à des audits environnementaux et	i) <b>les dossiers d'appel d'offres</b> nationaux de l'emprunteur seront utilisés et exigeront la conformité à la législation nationale du travail et les exigences supplémentaires du PESEC sur la norme 5. Ces exigences du PESEC prendront la forme d'une annexe aux conditions contractuelles particulières ( <b>valable pour les 2 risques concernant la norme 5</b> ) (ii) <b>Qualification du soumissionnaire</b> : - aucune condamnation antérieure pour infraction aux lois du travail pour toutes les classifications des risques des projets

		sociaux réguliers.	
5.3 Le projet pourrait-il impliquer des enfants (a) en dessous de l'âge minimum d'emploi défini au niveau national (généralement 15 ans) ou (b) au-dessus de l'âge minimum d'emploi défini au niveau national mais en dessous de l'âge de 18 ans dans des activités soutenues ou dans des chaînes de valeur ?	Substantiel	<b>Modéré</b> Le projet n'opère pas dans des secteurs ou des chaînes de valeur où le travail des enfants était évident dans le passé. Le statut de la réglementation du travail forcé n'est actuellement pas clair.	(i) <b>Qualification du soumissionnaire</b> : - aucune condamnation antérieure pour infraction aux lois du travail pour toutes les classifications des risques du projet (ii) <b>Le Modèle de Contrat</b> à utiliser intégrera : - le PGESCC conforme au PGESC global du projet préparé par l'emprunteur et les exigences des travaux - le code de conduite du personnel du contractant ; • Utiliser les DAO FIDA/non-FIDIC pour les AOI concernant des contrats d'un montant inférieur à 5 millions de dollars US ; - le PGSS du contractant (iii) <b>Autres conditions contractuelles</b> - Respect des normes fondamentales du travail de l'OIT (pas de travail des enfants ou de travail forcé ; égalité des chances, non-discrimination et liberté d'association); - le contractant principal imposera des conditions de travail identiques à la main d'œuvre de ses sous-traitants et autres fournisseurs - déclaration d'accident, y compris les infractions au code de conduite du contractant par son personnel.
5.4 Le projet pourrait-il : (a) opérer dans un secteur, une zone ou une chaîne de valeur où les producteurs et autres travailleurs agricoles sont généralement exposés à des risques professionnels et de sécurité importante, et/ou (b) promouvoir ou utiliser des technologies ou des pratiques qui posent des problèmes de sécurité et de sécurité au travail ? risques pour la santé (SST) pour les agriculteurs, les autres travailleurs ruraux ou les populations rurales en général ?	Modéré	<b>Modéré</b> Le projet fonctionne dans un secteur, domaine ou chaîne de valeur où les travailleurs sont occasionnellement exposés à des risques importants en matière de SST, et où la réglementation est connue pour être faible ou inexistante.	• Spécifier dans les clauses des dossiers d'appel d'offres des entreprises l'interdiction de travail d'enfants en se référant aux directives de l'OIT sur l'âge de travail et sur la législation nationale portant sur cette question.
<b>Santé, sûreté et sécurité communautaires</b>	<b>Niveau des risques</b>	<b>Conséquence</b>	<b>Recommandations pour les passations de marchés</b>

6.7 Le projet pourrait-il entraîner un potentiel de violence sexiste, y compris le harcèlement, l'exploitation et les abus sexuels, en raison de l'afflux de main-d'œuvre, de la redistribution des terres ou d'autres actions qui modifient la dynamique communautaire ?	Faible	<b>Mineure</b> Changements mineurs à la dynamique communautaire. Cas graves de violence sexiste et/ou d'exploitation sexuelle qui en résultent. Protocoles sur la violence sexiste en place.	- Les documents d'appel d'offres nationaux de l'emprunteur seront complétés par les normes SECAP du FIDA conformément aux seuils prescrits dans le Manuel des achats et le Manuel des achats du FIDA. - Ajouter comme condition contractuelle que la violence basée sur le genre, le harcèlement sexuel et l'exploitation et les abus sexuels conduiront à la résiliation du contrat d'un employé en vertu du code de conduite de l'entrepreneur.
<b>Réinstallation physique et économique</b>	<b>Niveau des risques</b>	<b>Conséquence</b>	<b>Recommandations pour les passations de marchés</b>
7.4 Le projet pourrait-il entraîner des impacts ou des changements sur les terres régimes fonciers et/ou propriété communautaire droits/ droits coutumiers à la terre, aux territoires et/ou aux ressources ?	<b>Modéré</b>	<b>Mineure</b> Le projet va résultat en mineur impacts sur ou changements de terrain mandat arrangements et/ou communautaire propriété droit/coutumier droits. Juridique recours et d'autres formes de arbitrage/conflict résolution sont disponible.	Les documents d'appel d'offres nationaux de l'emprunteur seront complétés par les normes SECAP du FIDA conformément aux seuils prescrits dans le Manuel des achats et le Manuel des achats du FIDA. Le début des travaux est conditionnel à la mise en œuvre satisfaisante du PAR par l'emprunteur, tel que certifié par le ingénieur superviseur
<b>Intermédiaires financiers et investissements directs</b>	<b>Niveau des risques</b>	<b>Conséquence</b>	<b>Recommandations pour les passations de marchés</b>
8.1 L'investissement pourrait-il être accordé à une institution qui n'a pas mis en place de politiques environnementales et sociales et de système de gestion environnementale et sociale (SGES) associé (transparent, accessible au public) ?	Mineure	<b>Modéré</b> L'institution n'a pas de SGES en place, mais plusieurs E&S individuels Stratégies. Les politiques ne sont donc pas considérées comme transparentes. Le rapport E&S est disponible sur demande.	Utilisation du contrat standard de consultant, national ou du FIDA, avec des conditions contractuelles spéciales adaptées au contexte du projet et au PGESC/CGESC de l'emprunteur.
8.2 L'investissement pourrait-il être accordé à une institution dont les capacités sont insuffisantes (c'est-à-dire un personnel non qualifié, par exemple un responsable SE pour mettre en œuvre le SGES ?	Modéré	<b>Modéré</b> L'institution n'emploie pas d'agent ES, mais dispose d'un personnel de terrain suffisamment formé pour suivre l'impact des opérations de l'établissement.	Intégration de critères de sauvegarde environnemental, sociale et climatique dans la sélection des plans d'affaire des jeunes entrepreneurs, la sélection des centres d'incubation ainsi dans le contrat de prestation de service avec le FDA.

## 10. Transaction de passation de marchés et disposition institutionnelle

### 10.1. Partenaires de mise en œuvre

Mise à part de rares exceptions, la sélection sur une base compétitive des partenaires de mise en œuvre est la règle. Les méthodes et procédures requises dans les règles nationales de passation des marchés en vigueur seront appliquées. La sélection (à l'aide de la méthode de passation des marchés appropriée) et la contractualisation (à l'aide de la forme appropriée de contrat : (i) basé sur la performance, (ii) payé au temps passé (iii) octroi d'avance sous-réserve de fourniture de garantie ou d'une caution) ; le recrutement des partenaires de mise en œuvre seront toujours soumises à l'examen préalable du FIDA ; de tels accords seront prévus dans le PPM respectif.

Chaque partenaire de mise en œuvre (faisant partie du secteur public) doit respecter les dispositions de la Lettre à l'emprunteur et de ce manuel. D'autres partenaires (du secteur privé ou de la société civile) peuvent appliquer leurs propres règles de passation des marchés tant qu'elles ne contredisent pas les directives du FIDA en matière de passation des marchés et après une évaluation positive par le FIDA. Les dispositions institutionnelles (rôles et responsabilités) pour chaque partenaire de mise en œuvre doivent être élaborées en suivant les deux tableaux présentés ci-dessous à la section 4.4 et annexés au PIM. Chaque partenaire d'exécution préparera son PPM en suivant les modèles approuvés par le FIDA et le soumettra à l'unité de gestion du projet pour intégration dans le PPM consolidé. Il en va de même pour leurs mises à jour et mises à niveau. Tous les contrats signés par le partenaire d'exécution doivent être saisis dans le CMT.

La valeur de l'accord de partenariat (qui sera inscrit dans le CMT) avec un partenaire de mise en œuvre sera basé sur les frais des services qui leur sont confiés. Tous les contrats attribués par un partenaire de mise en œuvre en vertu de cet accord doivent être enregistrés séparément dans le CMT.

### **10.2. Comptabilisation des achats par les partenaires**

Chaque fois que les responsabilités de passation des marchés (y compris les subventions) sont confiées à des partenaires de mise en œuvre (IP), les dispositions suivantes s'appliquent :

- Les plans de passation des marchés préparés par les I.P. suivra le modèle de PPM du FIDA et sera consolidé avec le PPM de l'UCN ; pour éviter le double comptage des chiffres financiers, les accords avec ces I.P. seront enregistrés dans le CMT indiquant uniquement (le cas échéant) les coûts dus à ces partenaires pour rendre les services qui leur sont confiés ;
- Le PPM préparé par l'UCN inclura également les activités de l'engagement avec les IP (MoU/Accord) et indiquera la valeur des frais (le cas échéant) confiés aux IP. ; chaque fois que le pouvoir de passation des marchés est délégué à un I.P., ce dernier dépensera ce budget alloué en menant des activités de passation de marchés qui seront planifiées et exécutées conformément au présent manuel et à la LtB (voir article 23 de la LtB) ;
- Le PPM d'un I.P. feront l'objet d'un examen préalable par le FIDA ; les activités de passation de marchés gérées par un I.P. feront l'objet d'un examen préalable ou a posteriori par le FIDA, selon les montants par rapport au seuil de revue du FIDA ;
- Tous les contrats conclus par un I.P. doivent être saisi dans le CMT par l'UCN ou le partenaire ;
- L'UCN supervisera les activités de passation des marchés menées par chaque I.P. sur la base des dispositions détaillées incluses dans le protocole d'accord qui est soumis à l'examen préalable du FIDA, le cas échéant ;
- Lorsqu'une activité de passation de marchés par un I.P. fait l'objet d'un examen préalable par le FIDA, l'UCN assurera le reporting via NOTUS (sauf pour les prêts et microcrédits qui ne sont pas saisis dans NOTUS) ;
- Tous les protocoles d'accords de premier niveau signés entre l'UCN et tout I.P. seront saisis dans le CMT comme expliqué à la section 3.4.1 ci-dessus ; et
- Le I.P. est lié aux exigences de tenue des archives/registres de ce manuel ; L'UCN doit assurer la disponibilité et l'accessibilité de tous les dossiers et documents pour les opérations de revue

### **10.3. Disposition institutionnelle, rôle et responsabilité**

Le Projet FIER 2 en collaboration avec la Cellule de Passation de Marchés (CPM) du Ministère de tutelle assurera la conduite des activités de passation de marchés du projet. Le projet recrutera un Responsable en Passation de marchés (RPM) qui sera en charge de la gestion quotidienne des acquisitions au sein de l'UCN, et qui travaillera en étroite collaboration avec deux départements du Ministère de l'Entrepreneuriat National, de l'Emploi et de la Formation professionnelle (MENEFP) : La Direction des Finances et du Matériels (DFM) et la Cellule Passation de Marchés (CPM), ainsi qu'avec le Responsable en charge de la passation de marchés du portefeuille du FIDA (Le RPM du projet INCLUSIF) qui sera en charge de la gestion du SIGMAP (Système Intégré de Gestion des Marchés Publics). Au niveau des UCR, compte tenu de l'inexistence de responsable exclusif en charge des passations de marchés, on signale le risque d'incompatibilité de fonctions au sein de l'unité (cumul de la fonction de gestion financière et de passation de marchés). Les risques d'insuffisance d'effectif et d'incompatibilité dans la mise en œuvre seront évalués lors de la première mission de supervision, durant laquelle des mesures appropriées seront recommandées.

Le manuel des procédures administratives et financières du projet, élaboré en phase de démarrage, présentera de façon détaillée la disposition institutionnelle, les rôles et les responsabilités sur tout le processus de passation de marchés.

L'équipe de passation de marchés du FIDA (Procurement Team) fournira un renforcement de capacité, un encadrement et un soutien à l'ensemble des intervenants dans le processus de passation de marchés au sein du projet, et au sein des Ministères concernés (Ministère de tutelle et Ministère en charge des Finances). Le projet financera également les programmes de formation du personnel du FIER 2, et des autres intervenants (Ministère de tutelle, Ministère en charge des Finances, ONG de facilitation/accompagnement...) sur les procédures nationales et sur des thématiques précises et suivant plan détaillé de formation à consigner dans le PPM qui sera approuvé par le FIDA

### **10.3.1. Commission d'évaluation**

Étant donné que le projet applique les règles nationales de passation des marchés dans la mesure où elles ne contredisent pas les directives du FIDA en matière de passation des marchés, les procédures suivantes concernant les comités d'évaluation s'appliqueront à tous les comités d'évaluation du projet :

- Chaque activité de passation de marchés (y compris les subventions et le recrutement de personnel) aura son comité d'ouverture et d'évaluation officiellement nommé ;
- Le comité peut être unique pour les procédures d'ouverture et d'évaluation tant que chaque membre est libre de tout conflit d'intérêts et s'assure que son engagement dans l'évaluation ne sera pas biaisé sur la base de travaux préparatoires tels que la rédaction de spécifications ou de termes de référence et réalisation d'études de marché;
- Les conditions suivantes seront respectées pour tous les comités :
  - Le comité est formellement nommé par l'autorité compétente ;
  - Les membres du comité connaissent bien l'AMI, les documents de pré-qualification, les documents d'appel d'offres ou la demande de propositions ; ils consacrent suffisamment de temps pour bien comprendre le document et le processus et allouent tout leur temps pour terminer l'évaluation rapidement ;
  - Tous les membres du comité signent une déclaration d'impartialité et de confidentialité (suivant le modèle standard du FIDA) immédiatement après avoir pris connaissance des noms des soumissionnaires et de leurs partenaires, personnel, experts, sous-traitants, etc. Dès qu'ils se rendent compte de la présence d'un conflit d'intérêts (potentiel ou réel), le membre du comité concerné doit en faire rapport au président qui coordonnera le remplacement immédiat ;
  - Étant donné que le projet applique les règles nationales de passation des marchés dans la mesure où elles
  - Le comité comprend des spécialistes techniques dans le domaine de la passation des marchés, des spécialistes de la passation des marchés et d'autres spécialistes nécessaires à l'activité particulière (par exemple, finance, juridique, etc.)
  - Le comité peut également comprendre des représentants des utilisateurs finaux ; les utilisateurs finaux sont engagés lorsque l'activité d'approvisionnement est dédiée au bénéfice d'un groupe ou d'une communauté légalement établie ;
  - Si le personnel de l'Unité de Gestion de Projet (et des utilisateurs finaux le cas échéant) manque de certaines qualifications, compétences ou expertise dans l'objet du marché, l'Unité de Gestion de Projet peut inclure dans le comité un membre externe (consultant ou personnel d'une autre entité publique) tant que ce membre est libre de tout conflit d'intérêts et respecte les règles énoncées dans ce Manuel ;
  - Le nombre de membres du comité est impair avec un minimum de trois dont la taille dépend de la valeur et de la complexité de la mission ;
  - Le comité fonctionne de manière autonome et ne comprend pas les responsables qui approuvent en dernier ressort le résultat de l'évaluation ; il ne devrait pas non plus y avoir d'autorité hiérarchique entre les membres du comité pour s'assurer qu'une telle hiérarchie n'exerce pas de pression induite sur les membres ;
  - L'évaluation est faite individuellement par chaque membre du comité surtout lorsque l'évaluation comporte une notation; dans ce cas, les scores individuels sont ensuite discutés et peuvent être ajustés en conséquence tant que les scores originaux et les scores ajustés sont tous deux inclus dans le rapport

- avec le raisonnement derrière les ajustements ; les scores combinés seront sur une base moyenne (moyenne des scores individuels ajustés);
- Dans tous les aspects de l'évaluation qui sont sur une base réussite/échec (pas de notation), le comité doit prendre sa décision à l'unanimité, à défaut de quoi la décision doit être basée sur un vote à la majorité avec enregistrement en bonne et due forme de l'opinion dissidente. En cas de désaccord majeur avec un impact irréversible sur le résultat, le Président tranchera ;
  - Les membres du comité sont censés évaluer l'ensemble des EOI/demandes de qualification/offres/propositions/devis reçues pour les étapes complètes de l'évaluation ; le fractionnement de l'évaluation verticalement (répartition des offres entre les membres pour évaluation) ou horizontalement (certains membres procédant à l'examen préliminaire tandis que d'autres s'occupent de l'évaluation technique) ne sont pas autorisés ;
  - Malgré ce qui précède, chaque membre du comité exercera son expertise et ses qualifications sans influencer indûment les opinions des autres membres;
  - En plus de remplir le rôle d'évaluation au même titre que les autres membres du comité, le spécialiste en approvisionnement du comité est responsable de s'assurer du plein respect des règles d'approvisionnement en place; le spécialiste en passation des marchés sera chargé de communiquer les éclaircissements (sur la base d'un accord du comité) aux soumissionnaires et de rédiger le rapport d'évaluation. En outre, le spécialiste de la passation des marchés assumera le rôle de facilitateur du comité tel que prévu dans le module K1 du Manuel du FIDA, notamment en veillant au respect des règles de passation des marchés en place conformément au présent manuel ;
  - Chaque comité sera présidé par un président chargé de coordonner les discussions techniques au sein du comité et assumera les rôles conformément au module K1 du manuel ;
  - Toutes les évaluations et décisions doivent être prises sur la base des critères et des exigences élaborés dans les documents de passation des marchés, les documents d'appel d'offres ou les demandes de propositions ; toutes les décisions doivent être suffisamment étayées par des délibérations, des réserves, des discussions, des forces et des faiblesses, etc. suffisamment détaillées pour garantir que la procédure régulière a été appliquée ;
  - Le comité achève l'évaluation dans les meilleurs délais et en tout état de cause pendant la période de validité des offres/propositions ; dans des circonstances exceptionnelles et dûment justifiées, le comité peut demander des prolongations de validité des offres. Ces demandes sont adressées aux soumissionnaires officiellement par écrit avant l'expiration de la validité par l'intermédiaire du directeur de l'unité de gestion du projet ;
- Le même comité d'évaluation devrait idéalement procéder à des discussions ou négociations précontractuelles dans les limites spécifiées dans le Manuel et le présent Manuel ;
  - La Personne responsable des marchés (PRM) est l'autorité de nomination des comités d'évaluation ; La PRM est également l'autorité approbatrice des résultats de l'évaluation. Par conséquent, la PRM a la fonction d'autorité de nomination et d'approbation] ne sera pas membre ou président de ces comités ; La PRM nomme un comité pour chaque activité de passation de marchés (ou groupes/catégories d'activités tant que les compétences, l'expérience et les aptitudes requises sont communes et tant qu'il n'y a pas de chevauchement en termes de calendrier et de charge de travail) ; le comité est formé suffisamment à l'avance de la date et de l'heure d'ouverture, et ses membres doivent rester confidentiels jusqu'à la date et l'heure d'ouverture au public ;
  - Toute tentative d'un soumissionnaire potentiel ou d'un opérateur économique d'influencer l'un des membres du comité ou l'un des membres de l'unité de gestion du projet ou du personnel de l'utilisateur final ou du personnel des agences gouvernementales concernées ne doit pas être tolérée ; elle doit être consignée dans le rapport d'évaluation et transmise aux autorités compétentes ;
  - Le comité a les pouvoirs suivants :
    - Évaluer indépendamment chaque soumission en fonction de ses propres mérites et sur la base de critères clairement inclus dans les documents de sollicitation ;
    - Décider individuellement (chaque membre) du résultat de l'évaluation et collectivement (comité conjointement) lorsqu'un consensus est nécessaire, sans recours à aucune personne ou autorité extérieure au comité ;
    - Demander l'assistance d'experts en la matière qui seront nommés par la PRM Personne Responsable des Marchés (PRM) ;



- Décider des écarts identifiés dans chaque soumission et classer chacun comme mineur ou majeur sur la base des seules indications du Manuel, du contenu des documents de passation des marchés tout en garantissant l'équité, l'égalité de traitement, la proportionnalité et la transparence ;
  - Décider de la nécessité et du contenu des clarifications des soumissionnaires conformément aux dispositions des documents d'appel à la concurrence et du manuel ;
  - Décider de manière autonome du rejet d'une soumission avec des justifications détaillées ;
  - Décider de manière autonome du rejet de toutes les soumissions et de l'annulation du processus si l'une des conditions d'annulation du Manuel est présente ;
  - Décider dûment motivé des recommandations d'attribution ;
  - Signaler toute tentative d'influencer le comité dans la conduite de ses travaux ;
  - S'abstenir de divulguer toute information relative à ses travaux à toute personne ou entité tant que les procédures d'évaluation ne sont pas terminées ; ensuite, des rapports internes ainsi que des rapports au FIDA sont requis avant que le résultat de l'évaluation puisse être rendu public ;
  - Fournir un avis et des commentaires détaillés pour toute plainte ou demande de débriefing ;
  - Lorsque les négociations sont autorisées, gérer l'ensemble du processus de négociation dans les limites autorisées par la demande de propositions et le manuel et pendant la période de validité des propositions ;
- Outre la nomination du comité, le PRM examine et approuve les résultats de l'évaluation ; la PRM a les pouvoirs suivants :
- Remplacer un membre du comité pour des raisons de conflit d'intérêts ou autres et modifier la décision de formation du comité en conséquence ;
  - Émettre des demandes de prolongation de validité des offres si elles sont dûment justifiées par le comité ;
  - Approuver les recommandations telles que soumises par le comité dans le rapport signé ;
  - Dès réception du rapport signé, clarifier auprès du comité les aspects de l'évaluation et demander plus d'élaboration et de justification ;
  - Rejeter la recommandation du comité sur la base de justifications détaillées ;
  - Approuver la diffusion des résultats de l'évaluation (par exemple, NOITA, NOA, avis d'annulation, etc.)
- Les comités se référeront au Manuel de passation des marchés du FIDA pour des orientations détaillées sur l'évaluation (voir la section 2.6.2 ci-dessus).

### **10.3.2. Sélection du personnel de l'UCN et de l'UCR**

La procédure de recrutement du personnel de projet financé par le FIDA pour rejoindre l'UCN/UCR sera la procédure de sélection de consultants individuels (SCI) décrite dans le Manuel de passation des marchés du FIDA. Cela ne s'applique pas au personnel détaché par le gouvernement. Comme indiqué à la section 2.8, la sélection du personnel de l'UCN/UCR ou les changements de personnel doivent être coordonnés à l'avance avec le FIDA. La sélection sera également soumise à la non-objection du FIDA via NOTUS. Tous les recrutements de personnel doivent figurer dans le plan de passation des marchés correspondant.

Le processus de sélection suivra la procédure ICS avec les points essentiels suivants adaptés au cas particulier de la sélection du personnel de l'Unité de Gestion de Projet :

- Préparation des TDR à l'aide du modèle SPD du FIDA - TDR ;
- Préparation de l'AMI ;
- Si des entretiens avec les candidats présélectionnés sont prévus pour aider à identifier le candidat le plus qualifié,
- l'entretien ainsi que les critères y afférents doivent être explicitement spécifiés dans la DEI et les TdR ; cela signifie que l'exigence de l'entretien doit être connue à l'avance et également annoncée au public ;
- les compétences requises pour l'entrevue devraient se voir attribuer une pondération en plus des pondérations des autres critères de qualification ;
  - les critères de compétence doivent être formulés de manière claire et objective ;
  - les entretiens doivent être basés sur le même ensemble de questions sur les compétences utilisé avec tous les candidats ;

- tous les candidats ayant obtenu la note minimale (pour l'évaluation du CV) seront invités à un entretien ;
  - les personnes interrogées doivent disposer de suffisamment de temps à l'avance ;
  - les entretiens doivent avoir lieu en ligne en cas d'obstacles à la rencontre physique ;
  - En plus des questions sur les compétences, l'Unité de gestion de projet peut tester les personnes interrogées pour valider leurs connaissances et leur expérience à travers une ou plusieurs « questions techniques » qui doivent également être standardisées et communes à toutes les personnes interrogées ;
  - L'Unité de gestion du projet consultera le FIDA à l'avance pour définir les questions d'entretien basées sur les compétences ainsi que les questions techniques pour chaque poste ; en dehors d'une telle consultation, les questions resteront strictement confidentielles
  - les entretiens doivent être entièrement documentés ainsi que la notation qui en résulte dans le rapport d'évaluation ;
    - pour le recrutement à long terme du personnel de l'UCN/UCR, des entretiens basés sur les compétences seront systématiquement exigés OU recommandés ;
- Dans des cas exceptionnels et dûment justifiés identifiés dans le Manuel, les Consultants Individuels peuvent être sélectionnés en exclusivité par entente directe :
- les tâches qui s'inscrivent dans la continuité des travaux antérieurs que le consultant a effectués et pour lesquels le consultant a été sélectionné par voie de concurrence ;
  - certaines missions dont la durée prévue est inférieure à trois mois ;
  - les urgences résultant de catastrophes naturelles ;
  - lorsque la personne est le seul consultant qualifié pour la mission ; et

Dans de tels cas, l'UCN lancera un SED via NOTUS, y compris des justifications détaillées.  
Le recrutement des fonctionnaires est soumis aux politiques du FIDA.

Chaque fois que la Division de la politique opérationnelle et des résultats (OPR) publie une nouvelle mise à jour, le PIM devra être mis à jour en conséquence.

### 10.3.3. Rôles et responsabilités

Les rôles et les responsabilités des intervenants en passation de marchés seront présentés en détail dans le manuel des procédures administratives et financières du projet, qui sera sous la responsabilité de l'emprunteur. Le tableau ci-après est une représentation de niveau important des rôles et responsabilités organisationnels des fonctions achats parmi les entités concernées. Cette section ainsi que l'Annexe 1 (matrice RAM – RACI) seront complétées et précisées lors de l'élaboration du manuel des procédures du projet, y compris les matrices pour les partenaires de mise en œuvre.

Etapas	Ministère de tutelle	PRM/CPM	UCN			
			Coordo	RPM	RAF	Responsable composante
Preparation PTBA	X		X	X	X	X
Preparation du PPM	X			X	X	X
Finalisation et approbation PPM		X		X		
Mise à jour et mise à niveau PPM				X		X
Préparation des besoins techniques	X		X			X
Finalisation et approbation des besoins			X		X	X
Préparation DAO				X		X
Finalisation et approbation DAO			X	X		
Publication des avis spécifiques				X		
Membres du comité d'évaluation	X	X		X		X
Comités d'évaluation - formulaires		X				X
Gérer l'ouverture des offres/propositions		X		X		
Gérer l'évaluation des offres/propositions		X		X		

Approuver les recommandations d'évaluation		X				
Gérer les débriefings et les protestations			X	X		
Préparer le projet de contrat		X		X	X	X
Signer le contrat	X					
Gestion technique du contrat		X	X	X		X
Gestion des contrats				X	X	
Membres du comité de réception	X	X				
PV de réception				X		X
Examiner les demandes de paiement			X	X	X	X
Vérifier et approuver les demandes de paiement			X	X		X (et maître d'œuvre)
Traiter les paiements			X		X	
Archiver tous les dossiers liés à l'approvisionnement				X		
Correspondre avec le FIDA pour la non-objection			X			

Annexe 1 : Matrice d'attribution des responsabilités

Annexe 2 : Archivage et registre

Annexe 3 : Conseil sur l'utilisation du PPM

Annexe 4 : Conseil sur l'utilisation du CMT

Annexe 5 : Conseil sur l'utilisation de NOTUS

Annexe 6 : Fiche d'évaluation des prestataires

Annexe 7 : Délai de debriefing, plainte, et recours

Annexe 8 : Termes de référence du RPM

### Annexe 5.1: Matrice d'attribution des responsabilités (RAM - RACI) Modèle

Ce RAM clarifie les rôles et les responsabilités des unités et du personnel dans chaque phase/étape de la mise en œuvre de la passation des marchés et des activités liées à la passation des marchés dans le cadre du projet du FIDA. Il désigne pour chaque étape la personne Responsable, qui Rend compte (Accountable) , Consultée ou Informée. Il facilite le flux de travail interne et la coordination inter-agences, supprime toute ambiguïté et favorise la responsabilisation. Dans chaque cellule de chaque activité, les lettres « R », « A », « C » ou « I » sont entrées pour la fonction respective, selon le cas. La signification de chacun est expliquée dans la légende ci-dessous :

Activity/Role <sup>33</sup>	Ministre MEF	Ministre Tutelle	DFM	PRM	CP	RPM	RAF	RC	CR
PTBA – elaboration activities		I	I		R			A	C
AWPB - budget		I	I		R		A	A	C
PPM – Allotissement			C	C	I	A		A	A
PPM – calendrier			C	C	I	A		A	A
PPM – Méthodes de passation de marchés				C	I	A			
PPM – consolidation			I	I	C	A			
PPM - approbation			I	R	C	A			
PPM – mise à jour			I	R	C	A	C	C	C
Toutes les demandes de non-objection			I		R	A	C		
Initiation (demande de début de préparation)					C	R	I		
Étude de marché					C	R			
Consultation/coordination des parties prenantes				R	C	A	C	C	C
Estimation des coûts et des délais			I	I	I	A	I	R	R
TDR/Spécifications techniques			I	I	R	C	C	A	A
Réquisition (demande de lancement)			I	R	R	A	I	I	I
Critères de qualification			I	R	I	A		C	C
Appel à manifestation d'intérêt			I	R	I	A		C	C
Dossiers de pré-qualification			I	R	I	A		C	C
Documents d'appel d'offres, demandes de propositions, demandes de devis			I	R	I	A		C	C
Lettres d'invitation (pour une invitation directe)			I	R	I	A			
Publicité et diffusion			I	R	I	A			
Formation des comités			I	R	I	A			
Réception et traitement des éclaircissements			I	R	I	A			
Conférences pré-candidature			I	R	I	A			
Réception des offres			I	R	I	A			
Conservation des offres			I	R	I	A			
Réception et gestion des recours			I	R	I	A			
Approbation des recommandations d'évaluation		R	I	A	I	A	I		
Approval of Negotiation findings			I	R	I	A	C		
Signature du contrat (suivant décret 2014-256)	R	R	R	A	I	A	C		
Formulaire de suivi des contrats			I	I	I	R	C	C	C
Ordre de lancement				C	R	A	C	C	C
Accès au chantier					I	C		R	R
Suspension des travaux/fournitures/services				R	A	A		C	C
Octroi d'une prolongation de délai inférieure ou égale à 25 % de la durée initiale				R	C	A		A	A
Octroi d'une prolongation de délai de plus de 25 % de la durée initiale		R	C	I	C	A		A	A
Application des dommages-intérêts			R	I	C	A	C		
Modifications des spécifications/qualité				I	R	C		A	A

<sup>33</sup> [Please amend the row with rows/titles to include all persons involved in the procurement activities listed. Include separate matrices for other procuring units and Implementing Partners.]

Activity/Role <sup>33</sup>	Ministre MEF	Ministre Tutelle	DFM	PRM	CP	RPM	RAF	RC	CR
Changements dans le séquençage des activités				I	R	C		A	A
Augmenter les quantités entraînant une augmentation de la valeur du contrat inférieure ou égale à 10 %				I	R	A	C	A	A
Augmenter les quantités entraînant une augmentation de la valeur du contrat de plus de 10 %			R	I	A	A	C	A	A
Ajout de nouveaux éléments non provisionnés dans le contrat augmentant la valeur du contrat de moins de ou égale à 10 %			R	I	A	A	C	A	A
Ajout de nouveaux éléments non provisionnés dans le contrat augmentant la valeur du contrat de plus de 10 % ( suivant dispositions décret 2014 – 256)	R	R	C	I	A	A	C	A	A
Validation du paiement					I	R		R	R
Traitement des paiements					R		R		
Examen des garanties soumises						R	C		
Confiscation d'une garantie bancaire					R	C	C		
Conservation des garanties bancaires					I	R	R		
Validation des polices d'assurance					I	R	R	C	C
Réception et traitement des courriers contractuels - courants - techniques					I	I	I	R	R
Réception et traitement des courriers contractuels – courant - contractuel					I	R	R		
Modifications des conditions contractuelles (autres que celles mentionnées ci-dessus)					R	A	A	A	A
Procédure de règlement à l'amiable			I	R	R	A	A	A	A
Approbation des livrables et des extraits					I	I	I	R	R
Attestation de préparation à l'acceptation					I	R		R	R
Formation de comités d'acceptation					R	A		C	C
Approbation des résultats d'acceptation			R		I	A		A	A
Formulaire d'évaluation du fournisseur			I	I	I	R	C	C	C

R : Responsable : exécute ou approuve ou autorise ; la (les) personne(s) à qui est (sont) confiée(s) une tâche ou un processus.  
A : Rend compte : Détient la responsabilité et rend des comptes ; une personne par ligne RAM ; généralement l'autorité supérieure d'une organisation ou peut également être un cadre intermédiaire en cas de responsabilisation et de gestion décentralisée.  
C : Consulté : participe en examinant/commentant des documents, des produits livrables, des activités ou des processus ; les revues et les commentaires sont documentés mais peuvent ou non être pris en compte selon la décision finale de la personne responsable ou de la personne responsable.  
I : Informé : copié sur le processus/document « pour information ». Que des mesures doivent être prises ou non par la personne « informée » dépend du rôle de la personne et des tâches organisationnelles.

*PRM : personne responsable des marchés au Ministère de tutelle (MENEFP) ; CPM : Cellule Passation de marchés du MENEFP ; CNP : Coordinateur National du Projet ; RPM : Responsable Passation de marchés ; Responsable Administratif et Financier ; RC : Responsable Composante ; CR : Coordinateur Régional ; DGMP : Direction Générale des marchés publics*

## Annex 5.2: Archives de passation de marchés

Document	Format
une copie de la publicité AMI publiée ou de la liste restreinte (le cas échéant) *	Hard copy
une copie des documents de pré-qualification et d'appel d'offres publiés et de toutes modifications, extensions ou clarifications demandées et émises *	Hard copy
un procès-verbal d'ouverture des plis, signé par tous les membres du CET et les soumissionnaires présents	Hard copy
une copie complète de chaque offre reçue et évaluée, ainsi que les clarifications demandées et les réponses reçues	Hard copy
une copie du rapport d'évaluation *	Hard copy
les procès-verbaux signés de toutes les réunions liées à la passation de marchés, y compris les réunions préalables à l'appel d'offres et de négociation, lorsqu'elles ont lieu	Hard or soft copy
un avis d'attribution de marché *	Hard copy
toute lettre d'acceptation d'offre au fournisseur, entrepreneur ou consultant *	Hard copy
le document contractuel signé et l'acceptation du contrat *	Hard copy
tout avenant au contrat *	Hard copy
toute correspondance contractuelle entre l'entité adjudicatrice et un fournisseur, entrepreneur ou consultant	Hard or soft copy
les documents postérieurs au contrat liés à l'exécution des obligations contractuelles, notamment les photocopies des garanties bancaires ou des garanties de paiement	Hard copy
les procès-verbaux signés de toutes les réunions liées à la gestion des contrats, y compris les réunions d'avancement ou d'examen des contrats	Hard copy
les documents de livraison signés attestant la livraison des fournitures, ou les certificats d'achèvement signés liés à un contrat de services ou de travaux dans le cadre du contrat, y compris tous les enregistrements de livraison du contrat	Hard copy
une copie de toutes les factures de travaux, services ou fournitures, y compris les documents de travail vérifiant l'exactitude des paiements réclamés et les détails du paiement effectif autorisé	Hard copy
une copie des feuilles de travail/dossiers de paiement cumulatifs attestant de la gestion de tous les paiements effectués	Soft copy
toutes les décisions de l'autorité d'approbation de l'emprunteur concerné relatives à la passation des marchés, y compris l'approbation du dossier d'appel d'offres, l'approbation du ou des rapports d'évaluation, l'attribution du contrat, l'approbation des documents contractuels et des avenants au contrat et toute décision de suspension ou d'annulation procédure de passation des marchés	Hard copy

Document	Format
une copie de toute réclamation formulée par l'entité adjudicatrice concernant toute garantie, absence de garantie, pénurie, dommages et autres réclamations contre le vendeur sous contrat ou l'entité adjudicatrice	Hard or soft copy
dans le cas d'un examen préalable du FIDA, toutes les soumissions et la correspondance liées à la demande de non-objection du FIDA et une copie de la lettre d'ANO du FIDA correspondante.	Hard or soft copy
toute autre communication liée au marché en question, y compris la correspondance interne de l'entité	Hard or soft copy

*\* Idéalement, les ébauches précédentes (avant la publication de la version finale) de ces documents et rapports publiés devraient également être conservées pour être complètes et pour fournir une image complète de l'évolution du document publié. Il est admis, cependant, qu'en cas de contraintes d'espace, cela n'est pas toujours réalisable en pratique.*

### Annex 5.3: Guidance on using the PPM

*For the QUICKCARDS, please refer to the First Sheet of the PP Template.*

### Annex 5.4: Guidance on using the Contract Monitoring Tool

*For the QUICKCARDS, please refer to the "HELP" function in the Platform for the Contract Monitoring Tool.*

### Annex 5.5: Guidance on using NOTUS

*For the QUICKCARDS, please refer to the "HELP" function in the NOTUS System.*

## Annex 5.6: Fiche d'évaluation des prestataires

---

 FICHE D'ÉVALUATION DES PRESTATAIRES<sup>34</sup>  
 CONTRATS DE TRAVAUX/FOURNITURES/SERVICES
 

---

PROJET : FIER 2

OBJET DU CONTRAT :

LIEU :

NUMERO DU CONTRAT :

NOM DU TITULAIRE :

**1 Période d'exécution planifié**

<b>Du</b>	<i>Date de commencement planifié du contrat</i>	<b>à</b>	<i>Date d'achèvement: Fin de la garantie :</i>
-----------	---	----------	--

**2 Période d'exécution effective**

<b>Du</b>	<i>Date de commencement effective du contrat</i>	<b>To</b>	<i>Date d'achèvement: Fin de la garantie :</i>
-----------	--	-----------	--

**3 Montant du contrat (Monnaie)**

<b>Initial</b>		<b>Mis à jour</b>	
----------------	--	-------------------	--

---

<sup>34</sup> Adopted with modifications from <https://ec.europa.eu/europeaid/prag/annexes>



### 3 Note de performance du prestataire

Facteur	Note	Commentaires
Réalisation des objectifs du contrat (conformément aux spécifications techniques et aux dessins ou termes de référence)		
Réalisation des objectifs du contrat (selon les quantités requises)		
Réalisation des objectifs du contrat (selon les délais convenus)		
Qualité des travaux/fournitures/services		
Bonne foi et attitude coopérative		
Mesures de gestion et d'atténuation des risques		
Respect des responsabilités et obligations contractuelles		
Litiges et gestion des réclamations : la tendance à s'engager dans des réclamations et des litiges		
Commentaires des bénéficiaires sur le vendeur (par exemple, stagiaires en formation, groupes cibles en sensibilisation, municipalité bénéficiant de la construction, etc.)		
Autres critères : ...		
TOTAL SCORE (moyenne) <sup>35</sup>		

Grille de notation	
1	Ne pas réengager
2	Défaut d'exécution
3	En deçà des attentes
4	Répond aux attentes
5	Dépasser les attentes

<sup>35</sup> The Total Score gives an overview of the overall performance of the Vendor; a score of 1, 2 or 3 should raise a red flag and should be justified with the measures taken by the Implementation Unit or Agency during or upon completion if applicable.

#### 4 PERFORMANCE RATING OF KEY PERSONNEL

Nom <sup>36</sup>	Relation client	Communication écrite	Communication verbale	Dynamisme & détermination	Gestion des travaux	Efficacité personnelle	Compétence technique	Globalement
TOTAL SCORE PERSONNEL (moyenne) <sup>37</sup>								

Grille de notation	
1	Ne pas réengager
2	Défaut d'exécution
3	En deçà des attentes
4	Répond aux attentes
5	Dépasser les attentes

#### 5 REPRESENTANTS (aspects Techniques et Contractuels)<sup>38</sup>

Nom	
Signature	
Date	

Nom	
Signature	
Date	

#### 6 APPROUVE PAR :

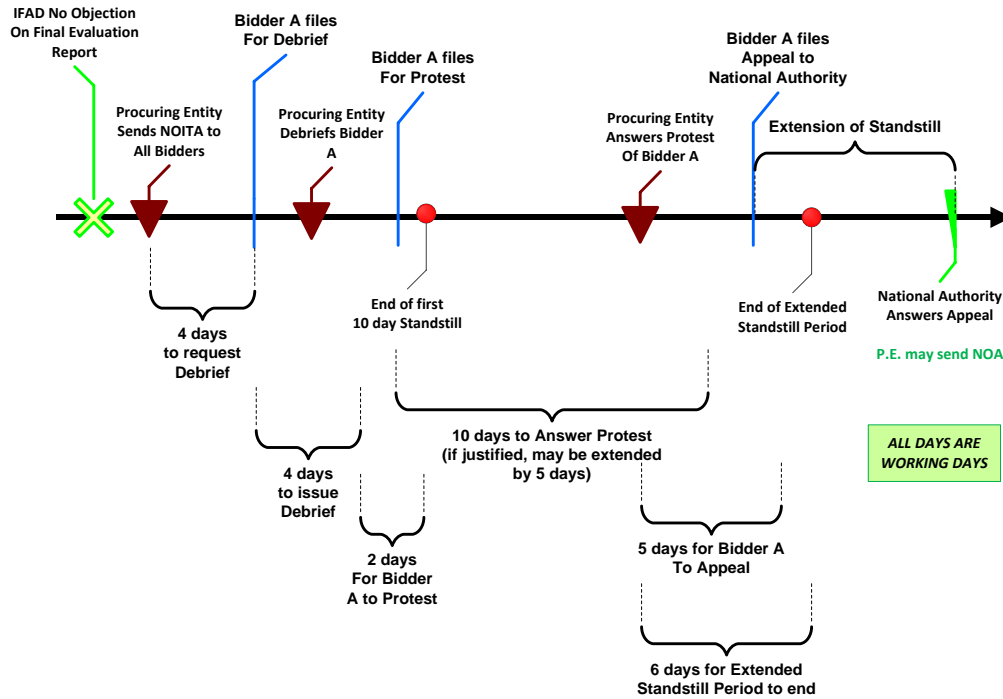
Name	
Signature	
Date	

<sup>36</sup> The Key personnel include: Vendor representative or project director; key experts nominated in the contract; other experts not specified in the contract, but were involved in implementation; and (for construction works) staff managing construction.

<sup>37</sup> The Total Personnel Score gives an overview of the performance of the vendor staff on the project; a score of 1,2 or 3 should raise a red flag and should be appended with clarifications on what measures were taken during implementation or upon completion, if applicable.

<sup>38</sup> The staff supervising the contract during implementation and not the acceptance committee members.

## Annex 5.7: Délai de debriefing, plaintes et recours



## ANNEXE 5.8 : Termes de références du Responsable Passation de Marchés (RPM)

Sous la responsabilité du Coordonnateur de l'UCN, le RPM est chargé de la gestion du processus d'acquisition des biens, travaux et services du Programme selon les termes des accords de financement et de la Lettre à l'Emprunteur, et dans le respect des Directives du FIDA en matière de Passation des Marchés et du Code des Marchés Publics du Mali, dans la mesure où ils ne sont pas en contradiction avec les Directives du FIDA. Il est responsable de la passation des marchés pour l'ensemble du Projet FIER 2. Il travaille en étroite relation avec deux départements du Ministère de l'Entrepreneuriat National, de l'Emploi et de la Formation professionnelle (MENEFP) : La Direction des Finances et du Matériels (DFM) et la Cellule Passation de Marchés (CPM), ainsi qu'avec le Responsable en charge de la passation de marchés du portefeuille du FIDA (Le RPM du projet INCLUSIF) qui sera en charge de la gestion du SIGMAP (Système Intégré de Gestion des Marchés Publics).

### **Spécifiquement, il est chargé de:**

- Participer à l'élaboration du Plan de Travail et du Budget Annuel (PTBA)
- Préparer annuellement et actualiser le plan de passation des marchés (PPM) sur la base du PTBA ;
- Préparer les appels à manifestation d'intérêt (AMI), les dossiers d'appel d'offres (DAO), les demandes de propositions (DP) et demandes de cotations, sur la base des spécifications techniques et termes de référence soumis par les spécialistes de l'UCN;
- Assurer la publication ou diffusion des avis d'appel à candidatures (DAO, DP, AMI, etc.) auprès des soumissionnaires potentiels ;
- Organiser en accord avec les directives nationales et régionales en matière de passation des marchés, les travaux de la Commission d'Ouverture et d'évaluation des Offres : les séances d'ouverture des plis, les sessions d'évaluation des offres, et la rédaction des rapports et Procès-verbaux correspondants,
- Soumettre les documents de passation à la revue préalable du FIDA et de la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) en fonction des seuils établis dans les accords de financement et dans le Code des Marchés Publics, respectivement;
- Préparer les notifications d'attribution des marchés, participer aux négociations, établir les contrats, conventions et protocoles d'accord et les soumettre à l'approbation du Coordonnateur de l'UCN, ainsi qu'à celle du FIDA en fonction des seuils;
- Mettre en place un système de suivi du processus de passation; effectuer le suivi et la saisie dans le logiciel de passation des marchés ou de tout autre support de saisie de toutes les activités de passation au fur et à mesure de leur réalisation, dont notamment le CMT (Contract Monitoring Tool);
- Mettre à jour le PPM pour refléter les réalisations et préparer les rapports d'exécution du PPM;
- Elaborer et mettre à jour le registre des contrats ;
- Assurer le suivi financier et juridique des marchés (y compris les contentieux avec les fournisseurs)
- Produire un rapport semestriel et annuel des activités ;
- Veiller à la réception dans les délais, des fournitures, travaux et autres prestations ainsi qu'à une bonne gestion des cautions ;
- Archiver tous les documents servant de support à la passation des marchés et les pièces justificatives des marchés lancés et adjugés, et mettre en place un système d'archivage électronique qui est complété en continue
- Veiller à l'assurance qualité dans tout le processus de passation et de gestion des marchés
- Former les prestataires, les prestataires de mise en œuvre, les OPA, en techniques et procédures de passation des marchés appliqués au FIER 2, suivant les dispositions de la partie passation de marchés du manuel des procédures du projet
- Exécuter toute autre tâche jugée utile à la demande du Coordonnateur.

### **Profil exigé**

- **Diplôme** : être titulaire d'un diplôme de niveau minimum Bac+4, d'un master, DESS, ingénierie ou équivalent), en droit, finances, économie, gestion, génie civil/Rural, ou dans une discipline connexe.
- **Expérience** : Justifier d'une expérience professionnelle de 8 ans minimum dont 5 ans au moins à un poste similaire et avoir des connaissances avérées en planification, mise en œuvre et supervision des processus de passation des marchés publiques ou privées ou dans des projets de développement financés par les bailleurs de fonds internationaux
- **Capacités techniques**: Bonne maîtrise des procédures nationales et de celles des bailleurs de fonds dans la passation des marchés; une bonne connaissance des procédures du FIDA constituerait un avantage. Bonne maîtrise des documents types de passation des marchés. Bonne connaissance des procédures administratives.

- **Capacités personnelles** : avoir le sens de la diplomatie et disposer d'une bonne capacité rédactionnelle et de communication ; avoir une capacité d'analyse et de synthèse, de supervision, le sens de l'organisation, une aptitude à travailler en équipe et sous pression et une bonne condition physique permettant de participer à des missions de terrain. Avoir la capacité de résoudre les problèmes techniques et souvent complexes. Le candidat devra aussi démontrer des aptitudes de rigueur, d'organisation, de précision du raisonnement et dans la méthode afin de garantir la fiabilité des solutions proposées, avec des contraintes de temps, de moyens et de respect des réglementations.
- **Connaissance linguistique et informatique**: Maîtriser la langue française. Excellente maîtrise des logiciels de bureautique (traitement de texte, Power Point, tableur).
- Avoir une intégrité et une éthique sans faille et vérifiables par références

### **Dossier de candidature**

Le dossier de candidature doit comporter :

- Une demande de candidature adressée au Ministre MENEFP
- une lettre de motivation adressée au Ministre MENEFP
- Un Curriculum Vitae actualisé, détaillé et signé, avec photo ;
- Les attestations certifiées pour les déclarations figurant dans le CV ;
- La photocopie des diplômes pertinents pour le poste et figurant dans le CV ;
- Trois (03) références du candidat notamment les coordonnées des anciens employeurs.

### **Procédure de recrutement**

Le recrutement se déroulera en trois (03) étapes ;

- Phase de préselection : publication de l'appel à candidatures (journaux, affichage, site internet, tout autre canal permettant une diffusion efficace etc.), suivi d'une préselection sur analyse des candidatures reçues.
- Une phase de sélection (test écrit, test psychotechnique), suivi d'un entretien (interview individuel des candidats ayant passés l'étape de la sélection)
- Vérification et avis des références du candidat

## ANNEXE 5 BIS : GOUVERNANCE ET GESTION FINANCIERE

### A. GESTION FINANCIERE ET DISPOSITIFS DE DECAISEMENT DU PROJET FIER 2.

#### 1. I. Evaluation du risque fiduciaire Pays.

3. Dans l'évaluation du PEFA 2021, l'analyse détaillée de la performance de la Gestion des Finances Publiques (GFP) par pilier montre que seul le pilier relatif à la stratégie budgétaire présente une performance plutôt BONNE. Les autres piliers présentent une performance BASIQUE tandis que celle du pilier « examen et audits externes » est FAIBLE. L'évaluation fait ressortir qu'une grande partie du cadre juridique et réglementaire pour une GFP efficace est en place. On note une modernisation considérable des systèmes de GFP mais les progrès en matière de performance de la GFP sont inégaux. La stratégie budgétaire et l'établissement du budget fondés sur les politiques publiques se sont améliorés mais la performance est toujours insuffisante au niveau de la fiabilité du budget, de la transparence des finances publiques, de la Comptabilité et du reporting et de la supervision et de l'audit externes. Les audits annuels de l'ARMDS sur la passation de marchés portent en partie sur l'utilisation efficace des ressources, mais ils sont produits tardivement et ne sont pas suffisamment exploités
4. Pour ce qui concerne le suivi de l'exécution du budget, les règles et pratiques en cours sont encore insuffisantes pour assurer une gestion optimale des ressources mais les autorités ont adopté des plans d'engagement de dépenses dans des ministères pilotes afin d'améliorer l'exécution du budget et les délais de production des rapports budgétaires en cours d'année sont généralement respectés. et mis en œuvre. Un nouveau logiciel de comptabilité publique est en place pour améliorer l'utilisation des systèmes de gestion de l'information. Des défis demeurent sur les capacités et la mise en œuvre des procédures ; notamment au niveau de l'accès aux informations sur les marchés publics, l'introduction d'une approche des contrôles fondée sur le risque et le renforcement des capacités (humaines et techniques) des institutions de contrôle.
5. Les perspectives dans les réformes<sup>39</sup> de la gestion des finances publiques portent entre autre sur le renforcement du contrôle des engagements, l'intégration dans le logiciel de suivi de la trésorerie et de l'exécution budgétaire (PRED) par l'intermédiaire d'un module de gestion des plans d'engagement, la surveillance des entités publiques en dehors de l'administration central (*à travers la création d'une unité de surveillance en charge de la supervision de leur situation financière et l'amélioration de la disponibilité des données sur leurs situation financières*) et l'amélioration de la communication d'informations concernant l'application des règles de passation de marchés.
6. La BAD<sup>40</sup> et la Banque Mondiale<sup>41</sup> relèvent des progrès dans la GFP avec la mise en place de certaines directives de l'UEMOA et le renforcement des textes juridiques sur les organes de contrôle externe : le Bureau du vérificateur général (principalement des audits ciblés) et la Section des Comptes de la Cour Suprême (actions sur la vérification des comptes administratifs et de gestion de l'État) dont le cadre juridique est conforme à la norme « Indépendance de l'ISC » définie par l'INTOSAI ; malheureusement, elle ne dispose pas des moyens humains et matériels suffisants pour remplir efficacement les tâches qui lui sont assignées.
7. Ces deux institutions évaluent **le risque inhérent au système de gestion des finances publiques** du Mali comme SUSTANTIEL dans le cadre de leurs opérations au Mali<sup>42</sup>. Mais les Faiblesses relevées n'auront pas d'impacts significatifs sur le projet FIER 2 car le projet ne sera pas exécuté par le biais du système de gestion des finances publiques du pays. L'utilisation des Systèmes Pays sera limitée pour l'essentiel, à l'utilisation des procédures publiques pour la liquidation des dépenses, notamment les liasses de pièces justificatives de dépenses à présenter pour l'apurement des dépenses.
8. Pour répondre aux **exigences d'efficacité et d'efficience du FIDA**, Il a été retenu pour FIER 2, d'utiliser les dispositifs et les systèmes de gestion financière utilisés pour la mise en œuvre du Projet FIER 1, en les améliorant suivant les risques fiduciaires identifiés lors de l'analyse des risques fiduciaires à la Conception (*cf. voir ci-dessous « Résumé de l'Evaluation des risques de gestion financière et mesures de mitigation »*)

<sup>39</sup> Notamment dans le cadre du Plan de réforme de la gestion des finances publiques au Mali (PREM) 2017-2021

<sup>40</sup> Document de stratégie pays (DSP) sur la stratégie de la Banque Africaine de Développement pour le Mali sur la période 2021-2025 (mai 2021)

<sup>41</sup> Mali-Note sur la Situation Economique (Printemps 2021)

<sup>42</sup> Mobilité rurale et connectivité au Mali - Financement additionnel 28 juin 2021

## I. Gouvernance.

9. Le score du Mali sur l'indice de corruption perçue de Transparency International est de 29/100 en 2021 (contre 35/100 en 2020); À l'échelle mondiale, le Mali est classé 130<sup>ème</sup> sur 180 pays, ce qui place le pays parmi les nations les plus corrompues au monde. L'indice de perception de la corruption (IPC) de Transparency International classait le Mali au 95<sup>ème</sup> rang en 2015, 129<sup>ème</sup> position en 2020 sur 180 pays.
10. **L'Évaluation des politiques et des institutions en Afrique (CPIA)<sup>43</sup>** de la WB relève que La Note globale de la CPIA 2019 du Mali est de 3,4. Il n'a pas été relevé une évolution par rapport à l'année précédente mais reste supérieure à la moyenne des Pays IDA en Afrique subsaharienne qui est de 3,1. Le Groupe d'indicateurs le plus performant est la « Gestion économique » avec une note de 4 et le Groupe d'indicateurs le moins performant est la « Gestion et institutions du secteur public» avec une note de 3,1.
11. Le Mali fait face à une fragilité multidimensionnelle que la COVID-19 a contribué à accentuer, et plonger l'économie dans une récession. Les crises auxquelles le pays est confronté, notamment celles d'ordre sécuritaire, institutionnelle et politique ont conduit à une instabilité politique permanente, induit une forte détérioration de la gouvernance et une montée de la corruption dans un contexte de pauvreté et d'inégalités, plus particulièrement, d'inégalités du genre. Les sanctions économiques et financières de la CEDEAO et l'UEMOA à l'encontre du Mali et la suspension des décaissements de la Banque Mondiale en faveur de ses projets et programmes en raison de l'accumulation des échéances au titre du service de la dette publique extérieure contribuent à accentuer la dégradation du cadre fiduciaire du pays, et augmenter les risques de gouvernance économique et financière tant au niveau Central qu'au niveau des projets/programmes.
12. Selon **les conclusions de la Revue du FMI<sup>44</sup>** en 2021, les autorités sont en train de redoubler d'efforts pour renforcer la gouvernance, la transparence et l'environnement des affaires. L'Évaluation de la Gouvernance entreprise au printemps 2021, a permis de définir les priorités de la réforme de la gouvernance pour l'avenir, entre autre, sur la transparence budgétaire, pour circonscrire les dysfonctionnements dans l'information budgétaire et les réformes nécessaires en matière de dématérialisation des procédures publiques pour en améliorer l'efficacité, le contrôle et la transparence s'agissant notamment des marchés publics. Les engagements pris en matière de transparence sur les dépenses d'urgence liées à la COVID-19 sont en cours de mise en œuvre avec une meilleure déclaration des bénéficiaires effectifs, en l'occurrence des entreprises tributaires des marchés publics liés à la COVID-19. Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre la corruption, la législation a été révisée pour l'élargissement de la base des assujettis à l'obligation de déclaration de patrimoine aux personnes politiquement exposées, dont les dirigeants d'entreprises publiques.
13. FIER a enregistré d'importants acquis en matière de Gouvernance, se traduisant notamment par le fonctionnement normal des organes de gestion les représentants des jeunes ruraux et des organisations professionnelles rurales/agricole et de la société civile siègeront dans le Comité de pilotage, et participeront aux sessions des Comités régionaux d'orientation et de concertation, la tenue régulière des instances statutaires.
14. Pour appliquer les **principes de bonne gouvernance et de transparence** à la mise en œuvre du projet FIER 2, les représentants des jeunes ruraux seront parties prenantes des commissions régionales de passation des marchés.

## 2.

<sup>43</sup> Banque Mondiale, CPIA 2019 - Évaluation des politiques et des institutions nationales en Afrique (CPIA) jauge la qualité des structures politiques et institutionnelles nationales, et leur capacité à soutenir une croissance durable et à réduire la pauvreté –

<sup>44</sup> Deuxième et troisième revues du FMI de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, demandes de dérogation pour non-respect de critères de réalisation et de modification d'un critère de réalisation — analyse de viabilité de la dette – février 2021.

## II. Evaluation du Dispositif de gestion financière du Projet FIER.

15. Les dispositifs de gestion financière et organisationnel (du Service Administratif et Financier) du Projet FIER ont été définis en tenant compte que, les activités seront réalisées à un niveau décentralisé, impliquant plusieurs agences d'exécution dans la gestion fonds (*antenne, Services Techniques de l'Etat, Partenaires de mise œuvre*). Le dispositif organisationnel a été renforcé en 2021 avec le recrutement d'un Auditeur Interne (dans l'équipe de gestion du Projet d'INCLUSIF) dont le champ d'action couvre l'ensemble des projets du Portefeuille FIDA au Mali. A l'exécution de FIER, la prise en charge par le RAF de la responsabilité de la passation des marchés, la gestion et le suivi des contrats/conventions a limité le principe de séparation des tâches dans la gestion comptable et financière. Les évaluations annuelles du personnel et les missions de supervision ont mis en exergue des capacités insuffisantes au niveau du comptable principal ainsi que des comptables régionaux, notamment dans la prise en charge des opérations de suivi comptable et financier des avances de fonds aux partenaires. Le rendement des comptables régionaux a aussi été impacté par la forte charge de travail, qui ont en charge les imputations et la saisie de la comptabilité sur le logiciel, la gestion de la logistique et de la caisse, et la gestion financière des ateliers et des formations au niveau du terrain (cercle).
16. Il a manqué un programme renforcement de capacités plus développé et plus ciblé sur les insuffisances relevées par les évaluations de performance annuelles (en plus des appuis ponctuels), qui aurait pu améliorer significativement la productivité des comptables régionaux et la qualité de leurs prestations.
17. La volonté d'inscrire les interventions du FIDA au Mali dans une dynamique Programme Pays s'est traduite lors de la formulation du Projet INCLUSIF, par la proposition de créer un poste de Chef Administratif et Financier (CAF) au niveau régional, qui devrait être en charge de la planification, la coordination et le contrôle des activités administratives, comptables et financières des antennes des projets FIER et INCLUSIF au niveau de la Région. Jusqu'à la clôture de FIER, les activités du CAF n'ont pas été étendues aux activités de coordination des activités de gestion comptables et financières des antennes de FIER au niveau régional comme prévu. La mise en œuvre de cette proposition a rencontré des difficultés opérationnelles, dont entre-autres : les comptables FIER sont demeurés les co-signataires des comptes régionaux, l'absence de procédures de gestion harmonisées sur les deux projets (*définissant les responsabilités et la répartition des tâches et travaux comptables, les relations fonctionnelles et hiérarchiques, les outils de gestion appropriés dans cette approche...*), la formation et l'internalisation sur le terrain des procédures harmonisées et des interactions entre les acteurs des deux projets.
18. Il existe une bonne articulation entre le PTBA et le plan de passation des marchés. Les budgets sont présentés sous les axes, analytique (composante), financier (catégorie) et bailleur (guichet de financement) pour faciliter le contrôle et le suivi de la performance budgétaire. Avec l'appui des missions de supervision et d'appui à l'exécution, le projet est progressivement passé d'un budget d'engagement à un budget de dépenses sur l'exercice budgétaire, plus réaliste et réalisable. Cela a permis d'obtenir des taux d'exécution budgétaire au-dessus de 100% pour le Projet FIER<sup>45</sup> à partir de 2019. Toutefois, des améliorations sont à effectuer, notamment dans la prise en charge des engagements financiers et la gestion des avances de fonds, le contrôle budgétaire (disponibilité de ressources sur la rubrique budgétaire avant un nouvel engagement), la prise en compte des engagements budgétaires de des exercices antérieurs non soldés lors de l'exercice de budgétisation annuelle du PTBA et les contrôles de cohérence à effectuer entre le budget paramétré dans le logiciel de gestion financière et le tableau de suivi budgétaire<sup>46</sup>. Globalement le système d'informations financières du Projet FIER renseigne sur l'état des dépenses (par composante, catégorie de dépense, bailleur, zone géographique).
19. Par rapport à la gestion de la trésorerie, l'installation du système ICP a permis d'améliorer nettement les délais de mobilisation des fonds sur le guichet de financement du FIDA et de maîtriser le risque de rupture de trésorerie. Mais la difficulté à inscrire la gestion de la trésorerie dans une perspective prévisionnelle avec notamment la planification financière des dépenses et des ressources sur le Projet FIER (au travers de plans de trésorerie) a induit des tensions ponctuelles de trésorerie qui ont pénalisé le calendrier des activités des PTBA et aussi conduit à une consommation anticipé des fonds du projet et une clôture anticipée du Projet .

<sup>45</sup> 112% en 2019 et 105% en 2020, Rapport Audit des exercices 2019 et 2020

<sup>46</sup> En 2019, les auditeurs ont constaté une incohérence entre les données du Tableau de suivi budgétaire tiré du logiciel et le budget du PTBA non objecté. La version amendée du budget n'a pas été paramétrée sur le logiciel ; il s'en est suivi des réalisations financières comptabilisées sur le Tableau de Suivi budgétaire sans lien avec le budget paramétré



20. Concernant le contrôle interne, la faible implication des assistants comptables régionaux de FIER dans le contrôle financier des avances de fonds des partenaires de mise en œuvre, entièrement délégué à l'équipe du Siège a induit un surplus de travail qui a affecté globalement l'efficacité opérationnelle du service financier.
21. Concernant la gestion et le suivi financier des conventions de partenariat, l'inadéquation des modalités de mises à disposition de fonds a été relevée par les supervisions comme facteur de risque dans la gestion des liquidités<sup>47</sup>, qui a nécessité une reformulation des clauses financières pour certaines conventions. Par ailleurs, il a été noté qu'en l'absence d'un suivi financier rigoureux et périodique des fonds réellement décaissés par les institutions financières en faveur des groupes cibles, un risque important d'une utilisation à d'autres fins des fonds du Projet par certaines institutions financières<sup>48</sup>. Jusqu'à la clôture de FIER, la gestion et la supervision financière des conventions avec les partenaires de mise en œuvre, les délais sur la reddition des comptes et de justification des avances de fonds qui conditionnent les renouvellements de fonds sont demeurés des problématiques majeures.
22. Par ailleurs, les capacités en gestion financière des Partenaires de mise en œuvre de FIER n'ont pas été évaluées comme un élément de risque fiduciaire important et l'accompagnement fiduciaire des Partenaires dès le démarrage n'a pas été visualisé comme un élément important à prendre en compte afin que ces structures puissent être en mesure de respecter les normes en gestion financière souhaitées par le Projet, notamment dans les délais de justification des avances de fonds, la qualité de la reddition des comptes pour faciliter au projet le contrôle financier sur les fonds décaissés et le suivi financier des fonds effectivement consommés par les bénéficiaires.
23. Sur le reporting financier, les situations intermédiaires comptables (BG, Journaux...) sont périodiquement établies pour le contrôle comptable. Les rapports financiers intérimaires sont également remplis et transmis au FIDA, suivant les délais prescrits dans les LTB. Il est intéressant de relever que le Projet FIER a institué annuellement, avec tous les acteurs, une analyse de l'exécution budgétaire corrélée à l'exécution physique des activités.
24. Les missions d'audit des comptes des Projets FIER sur les exercices 2019 et 2020 ont formulé des opinions favorables sur les États Financiers, les ECD et la gestion des Comptes Désignés/Spéciaux et la gestion de la passation des marchés. Les recommandations des auditeurs sur le contrôle interne avaient plus trait à des propositions d'améliorations de la gestion opérationnelle. Aucune dépense inéligible n'a été relevée.
25. Les améliorations majeures recommandées par la dernière mission de supervision de FIER d'avril 2021, portent pour l'essentiel sur : a) les analyses budgétaires à effectuer avant les engagements des dépenses (pour éviter les dépassements budgétaires) et la ventilation en comptabilité, des dépenses dans les catégories de dépenses appropriées ; b) l'actualisation du manuel de procédures pour renforcer notamment les procédures de contrôles sur les activités des UCR; c) le réajustement du dispositif organisationnel du SAF avec une répartition plus efficace des tâches entre le Chef comptable et l'assistant comptable; et e) la justification des avances de fonds à des partenaires sur les fonds de contrepartie en 2016.
26. L'évaluation des risques fiduciaires effectuée en 2021 relève que sur les risques de non contrôle, le risque Inhérent est « Substantiel » et la cote du risque Résiduel après prise en compte des recommandations a été ramenée à « Modéré ».

### **Evaluation des Risques de gestion financière au stade de la Conception**

27. Pour la mise en œuvre du FIER 2, il a été retenu d'utiliser les dispositifs et les systèmes de Gestion Financière du FIDA. Pour se conformer aux exigences du Fonds en matière de gestion budgétaire, de comptabilité, de reddition des comptes, de contrôle interne et externe et de gestion de Trésorerie.
28. Une évaluation des risques fiduciaires a été réalisée afin d'estimer le risque fiduciaire globale du nouveau Projet au regard des politiques du FIDA (cf. tableau 1). Les résultats sont présentés dans le tableau ci-après.

<sup>47</sup> Trésorerie trop importante pouvant être affectées à des activités hors convention

<sup>48</sup> SFD Soro Yiriwaso

## Résumé de l'Evaluation des risques de gestion financière et mesures de mitigation

### Tableau 17 : Evaluation des risques Fiduciaire à la Conception

Résumé	Brève description des problèmes	Risque inhérent (actuel) E/S/M/F	Mesures d'atténuation proposées	Risque résiduel (futur) E/S/M/F
<b>Risques pays</b>				
1. Indice de Transparency International (0 à 30: élevé; 31 à 40: substantiel; 41 à 50: modéré; 51 à 100: faible)	<p><b>3.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les dépenses hors budget excessives, des informations limitées sur le budget qui entame la transparence dans sa gestion et une insuffisance d'outils et de moyens adéquats qui amoindrit l'efficacité et l'efficience des activités des institutions de contrôle.</li> <li>La lutte contre la corruption et la délinquance financière n'a pas encore produit les effets escomptés</li> </ul>	-  E	<ul style="list-style-type: none"> <li>La mise en œuvre du Plan de réforme de la gestion des finances publiques au Mali (PREM) 2017-2021 devrait contribuer à l'amélioration de l'environnement de la gestion des finances publiques.</li> <li>Les Faiblesses relevées dans la gestion des finances publiques n'auront pas d'impacts significatifs sur le projet FIER 2 car le projet n'est pas exécuté par le biais du système de gestion des finances publiques du pays.</li> </ul>	E
2. Note de la performance du secteur rural (0 à 30: élevé; 31 à 40: substantiel; 41 à 50: modéré; 51 à 100: faible)				
<b>Risques de non-contrôle</b>				
<p><b>1. Organisation et personnel</b></p> <p><b>4.</b></p> <p>Risque que l'organisme d'exécution ne compte pas suffisamment d'employés qualifiés et expérimentés en matière de gestion financière dans les centres nationaux et régionaux et ne soit donc pas capable de répondre aux besoins fonctionnels du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des capacités et des expériences insuffisantes qui pèseraient sur la capacité du SAF à délivrer des informations fiables et exhaustives sur l'exécution financière</li> <li>des dysfonctionnements dans les inter-actions entre le Siege et des Antennes, des relations hiérarchiques conflictuelles et une répartition inadaptée des tâches qui affecteraient la mise en œuvre des interventions, les décaissements et les reconstitutions de fonds</li> </ul>	E	<p><b>5.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>recrutement d'un Responsable de l'Appui Fiduciaire aux OPA</b> qui aura à charge la gestion financière des conventions avec les partenaires de mise en œuvre et la supervision financière des subventions accordés aux Bénéficiaires.</li> <li><b>recrutement d'un assistant administratif</b> dans les antennes, en charge des questions administratives et de la gestion de la caisse</li> <li>mise en place par le RAF de FIER 2, d'un <b>cadre d'échange d'informations</b> et de mise en commun des ressources.</li> </ul>	S
<p><b>2. Budgétisation</b></p> <p><b>6.</b></p> <p>Risque que les dépenses prévues au budget ne soient pas réalistes, ne soient pas établies ou révisées en temps utile, ou ne soient pas exécutées de manière ordonnée et prévisible, d'où la non-</p>	<p><b>7.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>des difficultés de planification, d'organisation du travail et de coordination interne entre les entités d'implémentation de FIER 2 qui affecteraient l'exercice de budgétisation annuel ;</li> </ul>	S	<p><b>8.</b></p> <p><b>9.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le Manuel de Mise en Œuvre du Projet fera la ségrégation des obligations et définira les rôles et responsabilités des entités d'implémentation dans le processus d'élaboration du PTBA</li> </ul>	M

<p><i>disponibilité de ressources en cas de besoin, l'engagement de dépenses non autorisées, la réaffectation des fonds du projet ou la lenteur de l'exécution</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>un cadrage budgétaire annuel qui ne tient pas compte de toute la période d'exécution de FIER, et un suivi non rigoureux et non exhaustif des engagements budgétaires annuels qui pourraient induire une consommation des fonds anticipée sur les guichets de financement</li> <li>budget annuel prévu pour les partenaires de mise en œuvre n'est pas en phase avec leurs capacités d'exécution;</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>le Budget annuel du PTBA fera l'objet d'une planification financière rigoureuse avec un plan de décaissement prévisionnel adossé au Budget annuel lors de l'élaboration du PTBA afin d'étaler les décaissements sur toute la période prévue pour l'exécution du projet</li> <li>Nécessité d'une bonne exploitation des données sur les décaissements des partenaires, durant les exercices budgétaires précédentes, lors du processus de budgétisation ;</li> </ul>	
<p><b>3. Flux de fonds et modalités de décaissement</b></p> <p><i>Risque que les fonds de plusieurs bailleurs soient décaissés avec du retard en raison de la lourdeur des mécanismes de trésorerie ou de l'incapacité des centres de coûts du projet et des prestataires de services à justifier le bien-fondé des acomptes, d'où des retards dans l'exécution</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Insuffisance de ressources financières pour assurer la continuité de l'exécution du projet qui pourrait entraîner une clôture anticipée</li> <li>Des modalités de gestion des fonds mal définies dans les conventions et les contrats avec les Partenaires d'exécutions et prestataires qui pourraient conduire à des mises à disposition de fonds inadaptées et influencer sur la mise en œuvre sur le terrain</li> </ul>	E	<p><b>10.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>En plus du FIDA, d'autres bailleurs de fonds ont d'ores et déjà marqué leur intérêt pour le financement de FIER 2, limitant ainsi le risque lié au bouclage du financement ;</li> <li>Pour les flux de fonds vers les partenaires, les décaissements de fonds seront effectués sur la base d'avance de fonds renouvelables pour mitiger le risque de surliquidité au niveau des partenaires de mise en œuvre.</li> </ul>	S
<p><b>4. Contrôles internes</b></p> <p><i>Risque que les fonds du projet ne soient pas assujettis à des contrôles adéquats, d'où l'utilisation inefficace ou inappropriée des ressources affectées au projet</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Processus et des procédures de contrôle interne</b> faibles et/ou inadaptées pour un projet impliquant plusieurs agences d'exécution dans la gestion fonds qui impacteraient sur la recevabilité et l'éligibilité des dépenses du Projet</li> <li>Une <b>séparation insuffisante des tâches et un cumul préjudiciable</b> sur le contrôle interne au niveau des antennes,</li> <li><b>Contrôle financier</b> insuffisant sur les dépenses des Partenaires d'exécution et l'utilisation faite des fonds du projet sur le terrain;</li> </ul>	S	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les activités de contrôle interne dans le manuel fiduciaire prendront en compte les spécificités d'une gestion décentralisée, la périodicité et les acteurs responsables seront bien détaillés ;</li> <li>Les rôles et responsabilités des assistants-comptables et assistants administratifs des antennes seront clarifiés ;</li> <li>procédure dans le manuel fiduciaire sur la justification et le recouvrement des avances de fonds aux Partenaires de mise en œuvre ;</li> <li>Plan Annuel d'Audit interne qui prendra en compte la vérification de l'utilisation faite des fonds du Projet sur le terrain;</li> </ul>	M
<p><b>5. Information comptable et financière</b></p> <p><i>Risque que les systèmes, politiques et normes comptables ne soient ni intégrés ni fiables et, par conséquent, que les registres financiers comportent des inexactitudes et que l'organisme ne puisse établir, publier et conserver</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence d'un système d'information financière intégré dans un contexte de gestion financière décentralisée affecterait la transparence sur les dépenses</li> <li>Un reporting financier peu orienté sur les analyses de performances et d'efficacité et qui ne serait pas utile à la prise de décision</li> </ul>	S	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le système d'informations financières, grâce à une utilisation efficace des fonctionnalités du logiciel de gestion financière, va apporter une lisibilité sur les dépenses par centre de coûts (UGP, Antennes, Partenaires de mise en œuvre, situation financière consolidée) ;</li> <li>Le reporting financier sera axé sur le profil des dépenses afin d'évaluer l'impact financier réel du Projet sur les</li> </ul>	M

<p><i>des dossiers raisonnables, et soit donc incapable de prendre des décisions éclairées</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Retards dans la soumission des Rapports Financiers Intérimaires et les états financiers annuels du projet au FIDA.</li> </ul>		<p>bénéficiaires. Des indicateurs de performance et d'efficacité seront déterminés à partir des prévisions de coûts du PTBA et rapprochés à l'exécution financière de FIER 2</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Responsabilité du SAF de transmettre au FIDA les RFI, les Etats Financiers non audités et les rapports d'audit externe de FIER 2 suivant le calendrier prévu dans la LTB</li> </ul>	
<p><b>6. Audit externe</b></p> <p><i>Risque qu'un contrôle indépendant et compétent des états financiers du projet ne soit pas prévu ou effectué en temps utile, ce qui pourrait entraîner une présentation erronée des résultats financiers et/ou la suspension du projet ou l'imposition de mesures correctives en raison des manquements constatés</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Expériences insuffisantes des cabinets d'expertises comptables et retard dans le processus de sélection et la réalisation des travaux d'audit qui pénaliserait la capacité du Projet à transmettre son rapport d'audit avant le 30 juin</li> <li>Le champ de l'audit ne couvre pas les fonds accordés aux Partenaires d'Exécution, aux Microprojets des bénéficiaires</li> <li>Faible application des recommandations formulées par l'auditeur externe</li> </ul>	<b>M</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ouverture de la Consultation de cabinet d'audit au niveau régional et respect des clauses de la LTB et des Directives du FIDA en matière d'Audit;</li> <li>TdR obligatoirement non objecté par le FIDA;</li> <li>L'auditeur interne sera chargé du suivi de la mise en œuvre des plans d'actions.</li> </ul>	<b>F</b>

29. **Risque fiduciaires au stade de la Conception.** De l'évaluation ci-dessus, les risques majeurs relevés sont les suivants :

- Risque au **niveau de la coordination opérationnelle**, du fait de l'implication de plusieurs organismes d'exécution (*défis en matière de planification, d'organisation du travail et coordination en interne qui affecteraient la programmation financière du budget annuel*);
- **Dysfonctionnement dans les interactions entre les dispositifs** de gestion financière de la Coordination Nationale et des antennes, qui pourraient compromettre les mises à disposition de fonds vers les partenaires de mise en œuvre et affecter le rythme des décaissements sur les différents guichets de financement;
- un **cadre budgétaire annuel** qui ne tient pas compte de toute la période d'exécution du Projet, et un suivi non rigoureux et non exhaustif des engagements budgétaires annuels qui pourraient induire sur une consommation anticipée des fonds sur les différents guichets de financement ;
- **Insuffisance de ressources financières** pour assurer la continuité de l'exécution du projet qui pourrait entraîner une clôture anticipée;
- des **modalités de gestion des fonds mal définies** qui pourraient conduire à des mises à disposition de fonds inadaptées (surliquidité et/ou rupture de trésorerie) au niveau des Partenaires de mise en œuvre;
- **Processus et des procédures de contrôle interne faibles et/ou inadaptées** pour un projet impliquant plusieurs agences d'exécution dans la gestion fonds qui impacteraient sur la recevabilité des dépenses du Projet;
- **Une séparation insuffisante des tâches** et un cumul préjudiciable sur le contrôle interne au niveau des antennes
- Un **contrôle financier insuffisant de la coordination nationale et des antennes** sur les avances de fonds aux Partenaires de mise en œuvre qui affecterait la recevabilité des pièces de dépenses et induirait des dépenses inéligibles;

- **Absence d'un système d'information financière intégré** et adéquat dans un contexte de gestion financière décentralisée, et (paramétrage insuffisant du logiciel de gestion financière) qui affecterait les capacités de reddition des comptes du Projet;
- Un **reporting financier peu orienté sur les analyses de performances** et d'efficacité et qui ne serait pas utile à la prise de décision ;
- **Retards dans la soumission** des Rapports Financiers Intérimaires et les états financiers annuels du projet au FIDA.

30. **Mesures d'atténuations proposées.** Elles seront focalisées pour l'essentiel sur :

- **Le renforcement des équipes fiduciaires du Siège et des antennes** avec respectivement le recrutement d'un Responsable de l'Appui Fiduciaire aux OPA (gestion financière des conventions avec les partenaires de mise en œuvre et la supervision financière des subventions accordés aux Bénéficiaires) logé au Siège et un Assistant Administratif au niveau de chaque antenne (en charge des questions administratives et de la gestion de la caisse);
- La mise en place **d'un cadre d'échange d'informations et de mise en commun** des ressources, animé par le RAF de FIER 2, avec des réunions trimestrielles de discussions sur des problématiques constatées dans la gestion interne, la gestion comptable et financière;
- le Budget annuel du PTBA fera l'objet **d'une planification financière rigoureuse** avec un plan de décaissement prévisionnel afin d'étaler sur toute la période prévue pour l'exécution du projet, les décaissements de fonds
- les Décaissements **de fonds aux Partenaires de mise à œuvre** se feront suivant le principe d'avance de fonds renouvelable. Les renouvellements de fonds seront également effectués à hauteur du montant de l'avance de fonds précédente justifié par le Partenaire ;
- Les **activités de contrôle interne** dans le manuel fiduciaire prendront en compte les spécificités d'une gestion décentralisée ; la périodicité des activités et les acteurs responsables seront bien détaillés,
- **Le manuel fiduciaire** proposera une procédure sur la justification et le recouvrement des avances de fonds faites aux Partenaires de mise en œuvre ;
- **Le système d'informations financières**, grâce à une utilisation efficace des fonctionnalités du logiciel de gestion financière, va apporter une lisibilité sur les dépenses par centre de coûts (UGP, Antennes, Partenaires de mise en œuvre, situation financière consolidée) ;
- **Le reporting financier sera axé sur le profil des dépenses afin** d'évaluer l'impact financier réel du Projet sur les bénéficiaires. Des indicateurs de performance et d'efficacité seront déterminés à partir des prévisions de coûts du PTBA et rapprochés à l'exécution financière de FIER 2.

31. **Le risque fiduciaire de FIER 2 à la Conception** a été évalué comme « **Substantiel** ». Suivant la rigueur dans l'application des mesures d'atténuation recommandées le risque pourrait dès la 2<sup>e</sup> année de mise en œuvre revenir à un niveau « **Modéré** ».

### **III. Dispositif de mise en œuvre du projet FIER 2**

32. La configuration opérationnelle de mise en œuvre du FIER 2 reposera sur une Unité Exécution du Projet (UEP) « dédiée » avec une Coordination Nationale et des Antennes. Le FIDA apportera son appui au Ministère en charge de l'Emploi des Jeunes dans le processus de recrutement des équipes de gestion financière de FIER 2 et son assistance dans la mise en

place des outils de gestion financière lors de l'Atelier de lancement du Projet et/ou dans le cadre d'une mission d'appui à la Gestion Financière.

#### **IV. Dispositif de Gestion Comptable et Financière**

33. Le dispositif organisationnel de la gestion financière de FIER 2 sera structuré autour du service administratif et financier de la Coordination Nationale et la cellule financière des antennes. Le Service Administratif et Financier de la Coordination Nationale sera composé du Responsable administratif et financier (RAF) et d'un Chef Comptable et d'un Assistant Comptable. L'équipe fiduciaire de la Coordination Nationale sera renforcée avec le recrutement d'un Responsable chargé de l'Appui Fiduciaire aux OPA en charge de la supervision financière des subventions accordées aux bénéficiaires et la gestion financière des conventions de partenariat avec les Partenaires de mises en œuvre.
34. Au niveau de la Cellule Financière des antennes, il sera recruté un assistant- comptable par antenne qui sera en charge de la gestion comptable et financière. Les tâches des assistants-comptables seront focalisées sur la gestion comptable et l'exécution budgétaire, la gestion financière des ateliers de formation et des missions de terrain, le suivi financier des contrats et conventions. L'équipe de l'antenne sera renforcée par une assistante administrative qui aura à charge entre-autres, les questions administratives et la gestion de la petite caisse de menue dépenses.

#### **F. Le Service administratif et financier de la Coordination Nationale**

35. Le SAF de la Coordination Nationale aura la responsabilité globale de la budgétisation, la comptabilité et la gestion des comptes d'opérations, la reddition des comptes à travers les rapports financiers périodiquement établis pour la mobilisation des fonds du projet (Retrait fondé sur les rapports de suivi financier) et l'exécution financière du Projet. Plus précisément, le Service Administratif et Financier sera chargée :
- De la mise en place d'un système comptable par guichet de financement;
  - De la préparation des prévisions de dépenses rentrant dans le cadre des plans de travail et de budget annuels (PTBA) et des plans de passation des marchés (PPM);
  - De la gestion des comptes d'opérations et des flux de fonds vers les partenaires de mise en œuvre;
  - De l'enregistrement comptable des opérations financières ainsi que de la préparation des états financiers (EF) annuels;
  - De la mise en place d'un dispositif de contrôle interne efficace et la mise en œuvre des recommandations formulées par les missions d'audit interne;
  - De la programmation des audits annuels, et de la mise en œuvre des recommandations y relatives.
  - Supervision financière des subventions et gestion financière des conventions de partenariat.
36. Le SAF de la Coordination nationale de FIER 2 sera composé au démarrage, du Responsable administratif et financier (RAF) et du Chef Comptable. En cours d'exécution, suivant l'évaluation faite de la charge de travail du Chef Comptable, les missions de supervision recommanderont éventuellement le recrutement d'un Assistant Comptable, qui appuierait le Chef Comptable dans la gestion de la logistique, la préparation des engagements et liquidation des dépenses et le classement et l'archivage des pièces justificatives de dépenses.
37. Le RAF sera entre-autre chargé de mettre en place le cadre de gestion comptable et financière informatisé, le dispositif du contrôle financier des engagements financiers et des activités de contrôle interne, d'élaborer les Etats Financiers et les rapports financiers périodiques pour la mobilisation des fonds du projet. Le RAF aura aussi à charge l'évaluation annuelle de performance du Chef comptable

et des assistants comptables ; cette évaluation constitue un préalable au renouvellement de leurs contrats.

38. Le Chef Comptable assure la tenue de la comptabilité consolidée de FIER 2 dans les conditions et les délais requis pour assurer une bonne visibilité de la gestion comptable et financière et ce, conformément aux principes comptables généralement admis tels qu'ils sont rappelés dans le Manuel de procédures fiduciaires. Il sera responsable de la bonne tenue à jour de toute la documentation de gestion financière et comptable.

#### **G. La Cellule Financière de l'Antenne**

39. Le Chef d'antenne et l'assistant comptable seront les responsables fiduciaires des antennes. L'assistant Comptable aura la responsabilité de la gestion des ressources allouées au fonctionnement de l'antenne. Les engagements budgétaires (hormis ceux sur le fonctionnement courant des antennes) demeurent de la seule responsabilité de la Coordination Nationale, afin de faciliter le respect des procédures des engagements, le suivi de l'exécution des engagements financiers et la centralisation des informations sur les engagements de FIER2.
40. Les assistants comptables régionaux seront chargés de:
- effectuer les opérations de comptabilisation en obéissant aux mêmes règles opérationnelles que celles pratiquées par la Coordination Nationale;
  - Transférer les pièces comptables des Antennes régionales à la Coordination Nationale afin de permettre au Chef Comptable d'assurer le contrôle/la validation des saisies comptables;
  - De la gestion des sous comptes d'opérations et de la Caisse de Menue Dépenses ;
  - Du suivi financier de l'exécution des contrats/conventions exécutés au niveau régional.
41. Les assistants administratifs régionaux seront chargés de:
- Des questions administratives, de logistique et de la préparation des missions de terrain
  - Gérer les tickets carburant et faire le suivi et le reporting trimestriel sur la consommation de carburant
  - Gérer la Caisse de Menue Dépenses ;
  - Assister l'assistant-comptable dans la gestion financière des ateliers de formation
42. L'équipe du service financier bénéficiera dès la phase de démarrage, d'une formation sur la **gestion financière axée sur les résultats** (*planification des décaissements, planifications de la trésorerie à mobiliser, suivi des ratios de performance, programmation budgétaire adossée à un plan de décaissement, le reporting financier analytique*).
43. Pour mitiger les risques de conflits et fluidifier les interactions entre les agents du SAF, l'organigramme du FIER 2 précisera les relations hiérarchiques et fonctionnelles entre les agents du service financier. Le RAF mettra en place un cadre d'échange d'informations continu et des réunions trimestrielles de discussion sur des problématiques constatées dans la gestion interne, la gestion comptable et financière. Il proposera un accompagnement spécifique aux antennes (suivant les insuffisances et les besoins de renforcement de capacités identifiés) afin d'améliorer leur efficacité opérationnelle.
44. Les prestations de l'auditeur interne (logé au Projet INCLUSIF) se focaliseront sur l'assurance raisonnable à donner sur les transactions financières. L'auditeur interne assurera en même temps un suivi continu du respect des procédures de contrôle interne au niveau de l'Unité de coordination et des antennes.

45. Les cahiers de charges de l'équipe de gestion financière de FIER 2 (à détailler dans le manuel fiduciaire), avec notamment celui du Responsable en charge de l'Appui à la Gestion Financière des OPA sont présentés en annexe.

## **H. Budgétisation**

46. L'approche budgétaire actuellement en place au niveau du Ministère en charge de l'Emploi des Jeune au Mali est celle de l'Etat. FIER 2 aura une approche budgétaire différente, propre à l'exécution des Projets/Programme avec des spécificités propres aux projets FIDA. Un Programme annuel de travail<sup>49</sup> accompagné du budget correspondant sera élaboré avant le début de chaque année par les entités d'implémentation de FIER 2, chacune en ce qui le concerne, pour assurer la gestion budgétaire des ressources allouées.
47. Au niveau régional, les antennes établiront leur propre budget qu'elles enverront au niveau national pour consolidation. A cet effet, elles recueilleront les budgets d'activités des partenaires de mises en œuvre et des services techniques basés dans leur région de compétence et dont les structures nationales auront signé des conventions avec le projet.
48. La consolidation du Budget annuel et du PPM du projet seront sous la responsabilité du Responsable administratif et financier et de l'Expert en passation de marché. Le budget du PTBA consolidé servira de cadre des prévisions annuelles de dépenses et sera présenté par composante et par catégorie de dépenses ; le chronogramme d'activités qu'il contiendra sera également exploité pour la gestion prévisionnelle de la trésorerie de FIER 2. Le principe retenu est qu'un Plan de décaissement prévisionnel soit adossé au Budget annuel du PTBA afin de s'assurer qu'il est « réaliste » et décaissable sur l'exercice budgétaire et aussi, prend e compte, un étalement des décaissements des ressources allouées à l'exécution de FIER 2 sur toute la période prévue pour l'exécution du projet afin d'éviter une clôture anticipée. Le budget devra correspondre par conséquent aux dépenses à réaliser au cours de l'exercice budgétaire. La planification financière tiendra compte du reliquat des engagements non réalisés de l'exercice antérieur.
49. Pour la mise en œuvre, le PTBA sera décliné en plans d'activités trimestriels budgétisés qui serviront de base pour établir les plans de dépenses sur lesquels la Coordination Nationale s'appuiera pour effectuer les mises à dispositions de fonds aux différents partenaires et organes d'exécution impliqués dans la mise en œuvre. Le contrôle de l'exécution budgétaire sera réalisé périodiquement. Les écarts budgétaires seront bien expliqués et justifiés dans les Rapports Financiers Intérimaires semestriels.
50. Le budget sera examiné et adopté par le Comité de pilotage du projet (CP) avant le début de l'année, à savoir au plus tard le 30 novembre de chaque année. Les budgets annuels adoptés par le CP seront soumis à l'approbation du Fonds pour avis de non-objection, avant d'être mis en œuvre. Une fois le budget annuel approuvé par le FIDA, il sera intégré au système comptable informatisé. Conformément aux Conditions Générales du FIDA<sup>50</sup>, l'approbation par le FIDA d'un premier draft de Plan de travail et budget annuels (PTBA) accompagné d'un premier PPM sur 18 mois sera une condition préalable au premier décaissement du financement FIDA.
51. Le Manuel Fiduciaire précisera les règles de gestion et le calendrier du processus budgétaire au niveau de l'UGP, de l'élaboration des prévisions budgétaires à la soumission du projet de budget pour validation au Comité de Pilotage en passant par les étapes internes d'arbitrage.

<sup>49</sup> Qui identifiera les activités à entreprendre et le rôle des parties prenantes dans la mise en œuvre

<sup>50</sup> Révisé en décembre 2018



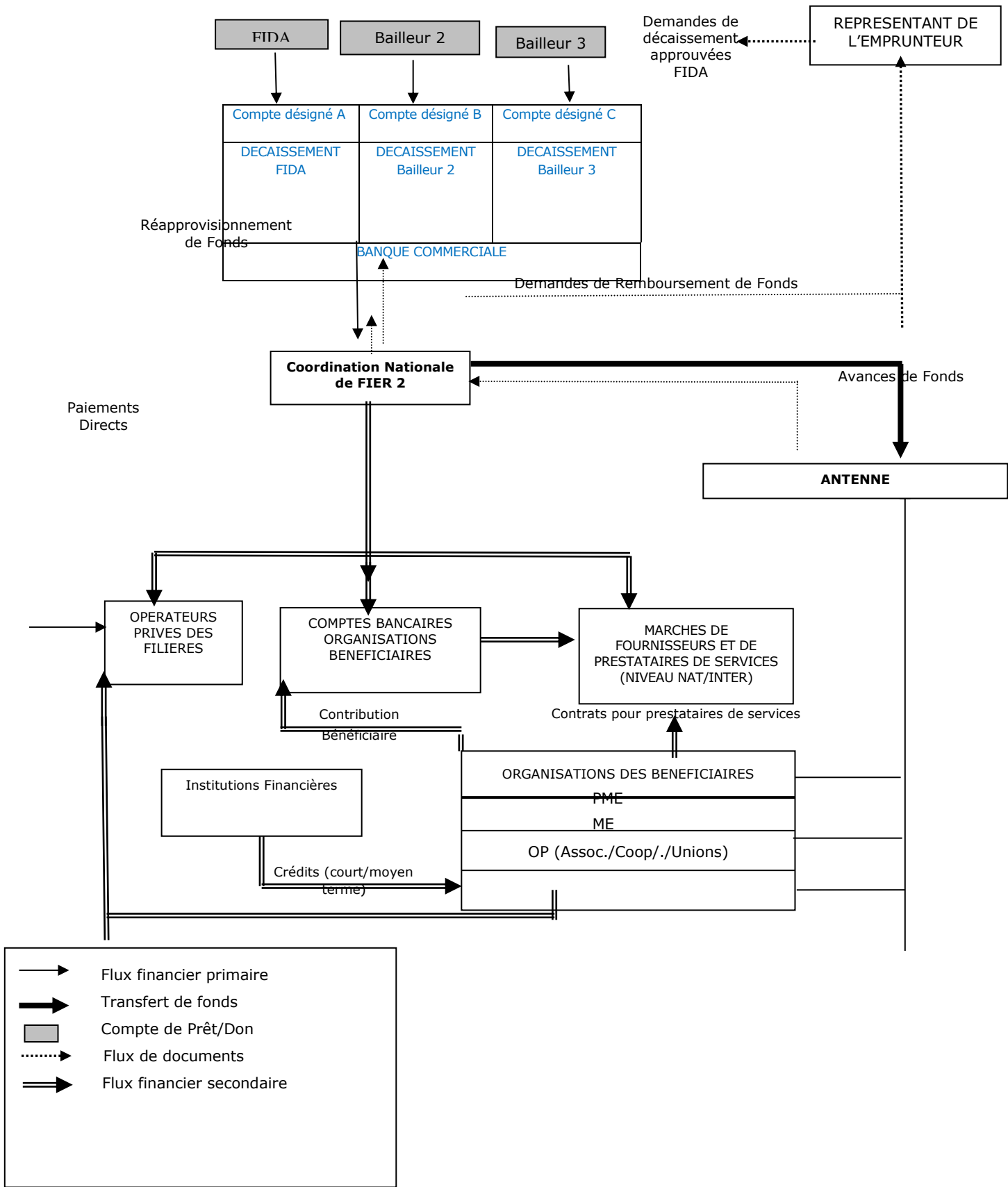
## **I. Flux des fonds et dispositions relatives au décaissement**

52. Une fois les différents instruments financiers entrés en vigueur, la mobilisation des fonds pour les financements directement administrés par le FIDA se fera principalement suivant le principe des avances de fonds renouvelables et la méthode de décaissement basée sur le Retraits fondés sur les rapports de suivi financier. Les retraits des comptes de prêt/ don seront autorisés sur la base des informations transmises par FIER 2 dans le dossier de suivi financier à la fin de chaque trimestre. Cette méthode prévoit qu'un montant est avancé sur le compte désigné, en fonction des prévisions de dépenses sur une période allant de 4 à 12 mois. Ces prévisions de trésorerie seront établies en fonction du PTBA et du plan de passation des marchés. Le PTBA devra comprendre des prévisions de trésorerie par source de fonds. La fréquence des réapprovisionnements dépendra du rythme des dépenses effectives et des rapports correspondants.
53. Les méthodes de décaissement par le portail ICP, par paiement direct seront disponibles pour le projet et pourraient s'appliquer selon les besoins. Les seuils proposés pour les paiements directs seront précisés et explicités dans la Lettre à l'Emprunteur/Bénéficiaire.
54. Les décaissements sur les autres guichets de financements seront traités conformément aux Accords de Financement et les procédures définies dans les Lettres à l'Emprunteur y afférentes, en privilégiant les paiements directs effectués pour les travaux, les fournitures de biens et services et les prestations de services.
55. Les décaissements des fonds de contrepartie (si le co-financement en numéraire est retenu sur certaines activités) se feront à travers un compte de contrepartie ouvert dans les livres du Trésor Public. Ce compte recevra les fonds destinés à payer la quote-part de dépenses de fonctionnement imputables à la contrepartie; la quote-part des dépenses d'investissement étant soumise à la procédure d'exécution des dépenses publiques dans ses différentes étapes engagement, liquidation, ordonnancement et mandatement au niveau du Trésor Public. Des sous comptes correspondants seront ouverts en cas de besoin dans les régions. Le risque auquel le projet sera confronté à ce niveau sera celui de l'obtention à bonne date des fonds de contrepartie nationale ; ce d'autant plus que les finances publiques sont régulées en fonction des rentrées fiscales de l'État. Il conviendrait dès lors de prévoir soit des ouvertures exceptionnelles de crédit au-delà de ce plafond, soit des paiements anticipés du montant total de la contrepartie nigérienne prévue.
56. Le Gouvernement Malien participera au financement du FIER 2 en exonérant de toutes taxes: (i) les acquisitions de biens et services et; (ii) les contrats de travaux et de prestations intellectuelles et en contribuant sous forme de fonds de contrepartie en numéraire. Les autorités Maliennes transmettront au stade de la conception finale une lettre de cofinancement au FIDA confirmant l'accord du Gouvernement d'exonérer de toute taxe et impôt les acquisitions, les travaux et prestations intellectuelles.
57. **Arrangements concernant les flux de fonds sur le compte désigné.** Le mécanisme du compte d'avance temporaire sera adopté pour les financements directement gérés et administrés par le FIDA et suivant les dispositions figurant dans le manuel de Décaissement du FIDA. Après la signature des accords de financement et l'entrée en vigueur des instruments financiers, le Représentant de l'Emprunteur ouvrira dans des établissements bancaires crédibles des Comptes Désignés (CD) en FCFA afin de recevoir les financements des différents bailleurs extérieurs. Les comptes désignés seront mouvementés par le Coordonnateur et le RAF de l'Unité de Coordination Nationale suivant le principe de la double signature. La lettre des signataires autorisés transmis par le gouvernement autorisera les signataires désignés à recevoir des identifiants d'identité sécurisés du Fonds aux fins de l'envoi de telles demandes par voie électronique.

58. Les arrangements concernant les flux de fonds du projet (via le compte désigné) sont les suivants: Le Fonds effectuera un premier décaissement à l'avance sur le compte désigné dès réception d'une demande de retrait de l'avance initiale transmise par le Ministère de Tutelle.
59. S'il s'avère que des dépenses inéligibles ont été effectuées à partir du compte désigné, le destinataire sera tenu de rembourser le montant en question. De amples détails sur les décaissements figureront dans les procédures de décaissement décrites dans la Lettre à l'Emprunteur.
60. **Arrangements bancaires de la Coordination Nationale de FIER 2.** Des comptes d'opérations (un compte par bailleur) seront ouverts par l'UGP pour loger les ressources provenant des différents comptes désignés, gérés par la Coordination Nationale. Les comptes d'opérations seront mouvementés par le RAF et le Coordonnateur de FIER 2. Les réapprovisionnements des comptes d'opérations seront adossés à des Plans de trésorerie. Un montant de 10% du Plan de dépenses correspondra à une ligne « imprévue » qui permettrait à l'UGP de disposer d'une trésorerie minimale (pour faire face à des dépenses non prévues sur la période).
61. **Arrangements bancaires des Antennes.** La Coordination Nationale ouvrira pour ses antennes, des sous-comptes d'opérations FIDA pour le paiement des dépenses au niveau régional. Le sous-compte d'opérations de l'antenne est mouvementé suivant le principe de la double signature du Chef d'antenne et de l'assistant comptable régional. La mise à disposition des fonds aux Antennes se fera en deux (02) étapes : une avance de fonds initiale et la reconstitution de l'avance de fonds. Le montant de l'avance de fonds initiale est arrêté par la Coordination Nationale sur la base du Plan de Travail trimestriel approuvé. Les reconstitutions seront faites suivant les paiements effectués sur le compte bancaire de l'Antenne sur présentation (a) d'une demande, accompagnée, (b) d'un état de justification de l'utilisation des fonds, (c) un état de rapprochement bancaire et les relevés bancaires de la période, (d) les originaux des pièces justificatives des dépenses effectuées de la période.
62. Sur les autres guichets de financement, les Antennes pourraient liquider des dépenses liées à des activités ponctuelles, à travers des mises à disposition de fonds spécifiques effectuées par la Coordination Nationale, et qui seront justifiées immédiatement après l'exécution de l'activité et/ou la réalisation de l'investissement.
63. L'élaboration du rapport trimestriel de suivi financier est faite par l'Assistant comptable de l'antenne et approuvé par le Chef d'Antenne. Ce rapport est transmis à la Coordination Nationale au plus tard une (01) semaine après la fin du trimestre. Le rapport de suivi financier fait la synthèse des activités du trimestre réalisé par l'Antenne. Il est accompagné des documents suivants :
- Les états récapitulatifs du trimestre,
  - Les états de rapprochement du trimestre et les relevés bancaires,
  - Les originaux des pièces justificatives des dépenses du trimestre non encore transmises à Coordination Nationale.
64. A la Coordination Nationale, le contrôle financier des mises à dispositions aux Antennes sera effectué par le Chef Comptable à partir des documents financiers cités ci-dessus. Selon les besoins, le RAF et/ou Chef Comptable de la Coordination Nationale effectueront des contrôles inopinés au niveau des Antennes.
65. **Caisses de menue dépenses de l'UGP/antenne.** Pour le paiement des petites dépenses indispensables au fonctionnement quotidien de l'Antenne, la tenue d'une caisse de menues dépenses (parking, réparation de pneumatiques, timbres -postes, etc.) est nécessaire. Une petite caisse sera alimentée par des avances de fonds pour prendre en charge les petites dépenses courant de moins de 50.000 FCFA. Les modalités de gestion (plafond, montant plafond de la dépense unitaire, seuil de réapprovisionnement) des caisses seront déterminées dans le manuel fiduciaire.

66. **Décaissements de fonds aux communautés pour la mise en œuvre des sous-projets.** Les décaissements de fonds aux bénéficiaires des subventions n'interviendront que si ces derniers ont rempli toutes les conditions d'éligibilité aux sous-projets à financer. Ces critères comprennent, entre autres, le versement intégral de la contribution du bénéficiaire dans des institutions financières partenaires du FIER 2 pour la réalisation du sous-projet ou, l'accomplissement en nature de cette contribution selon les cas. La procédure sur les modalités de décaissements des fonds seront décrites dans le manuel fiduciaire.
67. Les flux de fonds du FIER 2 sont schématisés sur le diagramme suivant :

**Figure n°1 : Circuit des Flux Financiers de FIER 2**



## I. Contrôles Interne

68. **Contrôle interne de l'UGP.** Pour mitiger les risques de vulnérabilité dans la gestion interne, le manuel de fiduciaire documentera les rôles et les responsabilités de tous les acteurs dans le contrôle interne au niveau de l'UGP et les antennes. Le manuel précisera les mécanismes de contrôle interne du Projets conformément aux règles et procédures du FIDA et prenant en compte les spécificités d'une gestion décentralisée. le manuel consacra, les principes de séparation rigoureuse des fonctions d'autorisation, de contrôle a priori, de comptabilisation et de conservation des actifs, des services de contrôle de qualité et d'audit interne. La rédaction du Manuel de procédures sera inscrite dans *les autres conditions*. Le RAF de l'UGP va focaliser ses activités de contrôle interne sur la vérification de la conformité<sup>51</sup> des engagements financiers, des conditions de liquidation des dépenses la cohérence des comptes de gestion et du Bilan et le contrôle financier des mises à disposition de fonds aux partenaires d'exécution.
69. A l'issue dudit contrôle financier, le RAF évaluera la nécessité de renforcer les capacités en gestion financière des partenaires (formation en situation) suivant les insuffisances relevées lors des contrôles de pièces de dépenses. Il évaluera aussi la pertinence de prévoir des ateliers d'échanges sur des problématiques communes en gestion financière. Les observations du RAF lors des contrôles mensuels sur les pièces et supports des dépenses des antennes seront matérialisées, et feront l'objet d'une communication formalisée aux antennes pour correction et mesures à prendre. Trimestriellement, le RAF fera la réconciliation périodique des décaissements sur les différents guichets de financement avec les Emplois comptabilisés par le Projet. Le RAF sera responsable de tous les contrôles nécessaires pour garantir: (a) que les fonds du projet ne sont utilisés qu'aux fins prévues d'une manière efficace et économique; (ii) la préparation de documents financier précis, fiables, et rapports financiers périodiques en temps opportun; et (iii) que les actifs du projet sont correctement protégés.
70. La vérification des activités de contrôle interne du RAF de l'UGP en particulier et l'appréciation de l'impact positif sur la performance organisationnelle se fera pendant: (i) les missions de supervision; (ii) les missions d'audit interne et externe.
71. **Audit interne.** Pour fournir une assurance raisonnable sur les transactions du projet, un auditeur interne a été recruté (dans l'équipe de gestion du Projet d'INCLUSIF) dont le champ d'action couvre l'ensemble des projets du Portefeuille FIDA au Mali. L'auditeur interne élaborera des plans d'audit annuels (qui sera l'outil de planification des activités d'audit interne) en utilisant une approche fondée sur les risques et en s'inspirant des lignes Directrices de l'INTOSAI<sup>52</sup> sur les normes de contrôle interne. Le champ des activités de l'auditeur interne couvrira la vérification de la cohérence entre les exécutions physiques et financières des contrats de travaux, la qualité des dépenses sur les marchés d'infrastructures, l'utilisation effectivement faite des subventions accordées aux bénéficiaires de l'action du Projet. L'auditeur interne du projet se concentrera également sur l'audit des activités mises en œuvre par les Partenaires d'Exécution. L'auditeur interne aura aussi à charge, du suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées par les missions de supervision et d'audits externe. Les rapports de l'auditeur interne seront transmis directement au Ministère de Tutelle et au FIDA. Les auditeurs internes présenteront une communication lors des sessions annuelles des Comités de Pilotage. La qualité de l'audit interne sera surveillée par les missions de supervision afin de garantir que le contrôle couvre tous les aspects pertinents notamment l'utilisation appropriée des fonds par les bénéficiaires. La performance de l'auditeur interne sera évaluée par le comité de pilotage et par le ministère d'exécution et son contrat ne pourra pas être modifié ou résilié sans l'accord préalable du

<sup>51</sup> Avec le PTBA et les procédures du manuel de gestion

<sup>52</sup> Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques

FIDA. La reconduction de leurs contrats sera soumise à l'appréciation des missions de supervision et l'évaluation des performances annuelle conduite par le Comité de Pilotage, notamment, sur la base de la plus-value apportée dans l'efficacité opérationnelle des projets du portefeuille du Mali.

72. Durant toute la période de mise en œuvre du projet, les missions de contrôle des Inspections Générales des Ministères en charge de l'emploi des jeunes et des Finances viendront renforcer l'environnement du contrôle interne du FIER 2. A cela, s'ajoutera les missions du Bureau du Vérificateur Général et de la Section des Comptes de la Cour Suprême.

## **J. Gestion des partenariats**

73. Avant la signature de la convention de partenariat, les capacités de gestion financière du partenaire de mise en œuvre feront l'objet d'une évaluation qui portera principalement sur l'existence : (a) d'une structure bien établie pour leur fonction de gestion financière, (b) des procédures écrites détaillées de gestion administrative et financière, d'un système de gestion financière informatisé capable d'enregistrer et de rendre compte séparément des fonds de projet avec un bon niveau de détail, et (c) leurs états financiers régulièrement audités par des auditeurs indépendants (d) le système de contrôle interne (e) les arrangements en matière d'audit externe. Cette évaluation devra informer la décision du management du Projet et du FIDA d'entrer dans une relation contractuelle avec chaque partenaire. A l'issue de cette évaluation, un plan d'action pour la mitigation du risque fiduciaire de chaque partenaire sera préparé par le RAF. Ce plan d'action sera accompagné au besoin par un plan de renforcement des capacités, spécifique à chaque partenaire. Un modèle de la fiche d'évaluation des capacités financières des partenaires est joint en annexe.
74. La coordination nationale effectuera périodiquement des formations au profit des Partenaires de mise en œuvre locaux sur l'éligibilité des dépenses, la qualité et la probité des pièces justificatives à fournir (selon la nature de la dépense). Des Fiches de rappel des pièces justificatives à fournir selon la nature de la dépense (formation, atelier, supervision) seront distribuées aux participants à l'issue des formations et annexées dans les conventions signées avec les partenaires. L'équipe financière du FIER 2 fournira aussi aux partenaires des modèles de pièces justificatives à utiliser dans le cadre des conventions signées avec le projet.
75. Les mises à dispositions de fonds de la convention seront effectuées suivant le principe d'avance de fonds renouvelable. Les décaissements de fonds aux partenaires de mise en œuvre seront corrélés à des plans d'actions budgétisés qui serviront de référentiel pour l'évaluation des produits/résultats obtenus. Le décaissement de l'avance de fonds initiale est conditionné par l'ouverture d'un compte bancaire « dédié » pour recevoir les fonds du projet. Le projet s'engagera à limiter le plus possible les montants avancés aux partenaires afin d'éviter des tensions de trésorerie pour le projet.
76. Le processus de renouvellement de l'avance de fonds sera enclenché après consommation de 70% des fonds de l'avance: sur la base du montant dépensé et justifié; les pièces justificatives des dépenses; les rapports techniques et financiers, le tableau d'exécution budgétaire et le tableau Emploi-Ressources. Le renouvellement des fonds par le projet est tributaire d'un quitus technique des responsables de composante sur les résultats obtenus et du contrôle financier du service financier des fonds consommés et justifiés.
77. Les dispositions incluses dans les conventions de partenariat mettront l'accent désormais sur la responsabilisation fiduciaire des partenaires de mise en œuvre avec une obligation de délivrer des produits concourant à l'atteinte des objectifs de développement du projet. Cette approche se traduira dans la pratique par des décaissements adossés à des produits à délivrer, des missions de contrôle sur

le terrain pour vérifier les produits obtenus, l'évaluation technique et financière des conventions avant tout renouvellement,

#### **K. Information comptable et financière**

78. **Comptabilité.** La comptabilité du FIER 2 sera une comptabilité d'engagement, autonome, suivant les normes comptables du SYSCOHADA révisé en 2018, avec des réajustements pour tenir compte du Principe de l'Equilibre entre les Dépenses et les Subventions propre aux Projets et Programmes de Développement. Le projet devra se doter d'un logiciel intégré de gestion de type multi projets, multi sites, multi bailleurs, multi postes, paramétré selon les règles d'une comptabilité de type privé adapté à la gestion des projets et capable de produire: (i) des états financiers de synthèse annuels composés entre autres d'un Tableau des emplois ressources de l'année et cumulé, d'un bilan, d'un état de réconciliation du compte désigné ou des comptes désigné et des états de rapprochements des comptes bancaires
79. Le logiciel devrait aussi être capable de : (ii) procéder au suivi de l'exécution budgétaire à travers la mise en place d'une comptabilité budgétaire acceptable ; (iii) comptabiliser les dépenses par catégorie et par composante, et par source de financement, (iv) effectuer le suivi des marchés, et conventions, contrats de prestations et des immobilisations. Chaque antenne sera équipée du logiciel et les comptes seront tenus au jour le jour comme au niveau national par l'équipe d'exécution locale. En fin d'année, des états financiers consolidés seront élaborés, comprenant les transactions financières au niveau de la Coordination Nationale et au niveau des antennes. Les transactions qui seront enregistrées dans la comptabilité du projet comprendront non seulement celles relatives à l'utilisation des fonds FIDA, mais également celles exécutées sur les autres guichets de financement, les fonds de contrepartie (avec l'enregistrement comptable des taxes exonérées), et la contribution des bénéficiaires<sup>53</sup>. Les détails opérationnels du système comptable à mettre en place suivant les grandes lignes dégagées ci-avant, le plan comptable et analytique, ainsi que les schémas d'écritures comptables seront proposés dans le manuel fiduciaire de FIER 2. Plus spécifiquement, la structure des comptes analytiques (qui seront paramétrés dans le logiciel de gestion) reflétera celle des composantes et volets présentés dans le COSTAB. Le module de suivi de l'exécution budgétaire du logiciel de gestion financière sera configuré sous le mode « avec engagements » afin de faciliter le suivi de la performance financière.
80. **Le système d'informations financière.** Le système d'information financière permettra de disposer des informations sur l'état des dépenses par guichet de financement (et consolidé) suivant les axes analytiques, budgétaires et financier (par catégorie). L'objectif recherché sera de disposer d'un système d'informations financière capable d'établir un lien entre informations financières et progrès matériels, permettant ainsi d'évaluer l'impact financier des activités du projet et faciliter au besoin les réajustements possibles vers la réalisation des objectifs du projet. Dans cette optique d'une gestion financière axée sur les résultats, des indicateurs de la performance et de l'efficacité financière établis à partir du profil des dépenses des prévisions du PTBA suivant un certain nombre de centre de coûts (*investissement structurant, investissement productif, Renforcement de capacité, couts d'opérations....*) et seront rapprochés à l'exécution financière de FIER 2.
81. **Rapports de suivi financier et Etats Financiers.** Le reporting financier de FIER 2 sera analytique ; La question de l'efficacité du dispositif opérationnel de mise en œuvre sera une préoccupation permanente à travers le suivi des coûts d'approches du FIER 2 afin d'éviter à l'exécution, une asymétrie entre les coûts d'investissements et les coûts récurrents. Pour les réunions mensuelles de Coordination, l'équipe fiduciaire devra établir un *tableau de bord de gestion* présentant outre

<sup>53</sup> La valorisation monétaire des contributions en nature se fera conformément à une méthodologie prédéfinie ayant l'agrément du FIDA, et à préciser dans le Manuel Fiduciaire

l'exécution budgétaire, les informations sur le niveau d'exécution du Plan de Passation de Marché, la situation des avances de fonds non justifiées et la trésorerie disponible et attendue etc....

82. *Des rapports financiers (intérimaires et non audités)* suivant le modèle du FIDA seront préparés semestriellement par la Coordination Nationale et incluront les dépenses par source de financement. Le rapport financier comprendra: (i) l'état des sources et des utilisations des fonds, ainsi que les soldes d'ouverture et de clôture pour le semestre, avec les chiffres cumulés ; (ii) l'état des utilisations des fonds qui montre les dépenses réelles correctement classées par catégories, sous-composantes, et comparées au budget pour le semestre et les chiffres cumulés; (iii) l'état des mouvements (entrées et sorties) du compte désigné du projet, y compris ses soldes d'ouverture et de clôture ; (iv) l'état des dépenses prévisionnelles pour le prochain semestre ainsi que les besoins de trésorerie ; (v) les notes et explications; et (vi) autres annexes et documents justificatifs.
83. Les informations supplémentaires fournies seront adaptés aux activités du projet et à son profil de risque; ils peuvent comprendre: (a) une situation de l'exécution du Plan de passation des marchés; (c) une situation sur le suivi financier des conventions avec les partenaires d'exécution; (d) un rapport de suivi des formations et ateliers (*si ce poste représente une part significative du total des dépenses*); (e) un rapport relatif aux coûts de gestion du projet; (f) le registre des immobilisations.
84. *Les états financiers (EF) annuels* non vérifiés seront préparés par la Coordination Nationale et transmis au plus tard le 30 avril de chaque année au FIDA. Les EF devront comprendre: (a) État de la situation financière (bilan) ; (b) État de la variation des actifs nets/fonds propres ; (c) État des flux de trésorerie ; (d) Comparaison entre le budget et les montants effectifs ; (e) Notes (un résumé des principales politiques comptables et d'autres notes explicatives). Les informations complémentaires annexées aux Etats Financiers annuels devront indiquer : (i) Liste d'actifs fixes<sup>54</sup> ; (ii) État des demandes de retrait (Appendice 1) ; (iii) Sources et utilisations des fonds (Appendice II) ; (iii) État du compte désigné et rapprochement (Appendice III). Il s'agit des Appendices des pages 18, 19, 20 du Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le FIDA, décembre 2017.

## **L. Audit**

85. Conformément aux directives du FIDA, les comptes du FIER 2 seront vérifiés annuellement. Au Mali, l'organe qui joue le rôle d'auditeur externe des dépenses publiques est la Cour des comptes. Compte tenu des insuffisances d'ordres humain, technique et matérielle évoquées ci-dessus (*cf. Evaluation du Risque Fiduciaire Pays*), l'audit des comptes du projet sera réalisé par une firme d'audit externe privée indépendante. Cette firme devra être recrutée au niveau Régional, sur la base de termes de référence non objectés par le FIDA, et selon les règles et procédures du Fonds, cinq mois au plus tard après l'entrée en vigueur des instruments financiers du FIDA (Prêt/Don). Son contrat sera d'un an renouvelable sur la base de la qualité des prestations et pour une durée n'excédant pas trois ans.
86. La Coordination Nationale de FIER 2 présentera des états financiers annuels du projet similaires aux états financiers (EF) annuels non vérifiés, conformément aux exigences du FIDA.
87. L'évaluation technique des cabinets consultés se fera sur la base des critères suivants:
  - L'auditeur devra être indépendant du projet, de son personnel et de ses activités, conformément aux meilleures pratiques internationales ;
  - L'auditeur ne doit pas fournir au projet des services de conseil, préparer ses états financiers ou

<sup>54</sup> Une liste détaillée des actifs fixes doit être fournie (description, coût, date d'acquisition et lieu d'utilisation).



- l'avoir fait au cours des deux années qui précèdent ;
- L'auditeur doit posséder les qualifications requises et appartenir à un organisme professionnel affilié à la Fédération internationale des experts-comptables ;
  - Le travail de l'auditeur doit être conforme aux normes d'audit agréées par le FIDA ;
  - Le cabinet d'audit doit être en mesure d'affecter à l'audit une équipe d'audit possédant les compétences nécessaires ;
  - Le cabinet d'audit doit pouvoir démontrer qu'il a déjà réalisé des audits de la même nature et du même niveau de complexité.
88. La portée de l'audit sera adaptée aux risques spécifiques du projet. L'auditeur indépendant auditera en particulier l'utilisation de tous les fonds provenant des comptes désignés et transférés à l'UGP, aux partenaires de mise en œuvre et aux bénéficiaires finaux (en particulier les Microprojets financés par le Projet)..
89. L'auditeur doit soumettre un dossier d'audit comprenant au minimum les états financiers vérifiés, le rapport d'audit et la lettre de recommandations (s'il y a lieu). Une seule opinion d'audit, conforme aux normes internationales d'audit, sera émise et couvrira les états financiers, les comptes désignés et les ECD. L'opinion sera donnée conformément aux normes ISA 70034/705, ISSAI 1700/1705. La lettre de recommandations fait partie intégrante du dossier d'audit, qui consigne les problèmes de contrôle interne détectés par l'auditeur. La lettre de recommandations devra :
- Présenter les recommandations de l'auditeur pour remédier aux problèmes de contrôle interne détectés, et les réponses apportées à ces problèmes de la part des responsables du projet ;
  - S'il y a lieu, fournir des commentaires de suivi concernant les problèmes signalés dans la lettre de recommandations de l'année précédente ;
  - En outre, il est demandé que toutes les dépenses non autorisées éventuellement détectées lors de l'audit soient mentionnées dans la lettre de recommandations.
90. Les rapports d'audit seront élaborés suivant les dispositions du FIDA en matière d'audit externe<sup>55</sup> et transmis au FIDA au plus tard dans les six mois suivant la clôture de l'exercice fiscal. Le défaut de soumission du rapport d'audit annuel dans ce délai constituera une clause de suspension des décaissements.

**M. FONDS D'AFFECTATION SPECIALE « INTERVENTIONS D'URGENCE ET REPOSE AUX CRISES » ET MODALITES DE LA GESTION FINANCIERE :**

91. **Arrangements fiduciaires et modalités de gestion du compte désigné « FIDA-Fonds d'urgence et Crises ».** Le gouvernement du Mali pourra demander au FIDA une réaffectation rapide des fonds alloués par le FIDA (les ressources des autres bailleurs ne seront pas réaffectées) à des interventions d'urgence et de relèvement en cas de catastrophe naturelle ou d'origine humaine, afin de permettre de faire face aux conséquences des risques naturels tels que la sécheresse ou les inondations, y compris en finançant des biens essentiels en situation d'urgence ou des services de secours d'urgence et des services connexes qui pourraient être nécessaires suite à une catastrophe, ainsi qu'en fournissant un soutien ciblé aux ménages et aux individus touchés. Dans l'éventualité d'une telle catastrophe, les fonds prévus pour la catégorie des dépenses non-allouées ou d'autres composantes du projet pourraient être réaffectés pour financer les dépenses d'intervention d'urgence et ainsi répondre aux besoins urgents. Le plafond des fonds alloués sera limité à un maximum de 5% des ressources des Prêt/don FIDA non engagés.

<sup>55</sup> Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le Fonds, décembre 2017

92. Les conditions préalables aux décaissements seront les suivantes : (a) une demande, acceptée par le FIDA, du Gouvernement du Mali, appuyée par une déclaration officielle de situation de catastrophe et une Evaluation Préliminaire des Dommages et Besoins pour répondre à la Crise et/ou l'Urgence ; (b) le Gouvernement a envoyé au FIDA un Plan de Mise en Œuvre de Réponse aux Urgences (PMRU) comprenant une liste des activités à mettre en œuvre et le Plan de Passation des Marchés (PPM) pour répondre aux besoins d'urgence et de relèvement ; (d) le processus de modification du PTBA de l'année a été entamé pour inclure les actions d'urgence.
93. Les méthodes de décaissement peuvent inclure les remboursements, les avances, les paiements directs et les engagements spéciaux. Toutefois le décaissement des fonds se fera pour l'essentiel par l'intermédiaire d'un compte désigné « Intervention d'urgence » ouvert pour les activités d'urgence de relance et de réhabilitation.
94. Les fonds seront transférés vers un compte désigné « FIDA-Fonds d'urgence et Crises » libellé en Francs CFA ouvert dans une Banque Commerciale de Bamako (acceptable pour le Fonds) afin de couvrir les dépenses éligibles. Le plafond de l'avance initiale (si requis) sera basé sur les prévisions de dépenses de deux (2) trimestres de la participation du FIDA au Plan de Mise en Œuvre de Réponse aux Urgences (PMRU).
95. Les retraits du compte désigné seront uniquement autorisés pour couvrir des dépenses encourues pour la réponse à l'urgence sur la base du Plan de Mise en Œuvre de Réponse aux Urgences (PMRU). Une dépense est considérée éligible si elle remplit les exigences suivantes et est documentée de façon adéquate :
- Elle doit être directement en lien avec l'urgence, telle que stipulée dans la Déclaration officielle d'Urgence ;
  - La dépense est incluse dans le PMRU qui a été approuvé par le Fonds ;
  - Dans le cas où la dépense concerne l'acquisition des Fournitures, des Travaux, des Services autres que les services de consultants ou de Services de consultants, celle-ci doit avoir été conduite en suivant les directives de Passation de Marchés écrites dans la Lettre à l'Emprunteur et le Manuel de Passation de Marchés du FIDA, septembre 2010 ;
  - La dépense doit avoir été encourue et payée au cours de la période d'éligibilité telle que mentionnée dans le PMRU ;
  - Les activités financées par le biais de ce fonds devront avoir lieu dans la zone d'implémentation du Projet.
96. Les procédures de décaissements seront détaillées dans des instructions supplémentaires de la Lettre à l'Emprunteur/Bénéficiaire du FIDA.
97. La Coordination Nationale sera responsable de la gestion financière du Fonds d'Affectation Spéciale « *interventions d'urgence et réponse aux crises* ». Le Coordinateur Nationale sera responsable des procédures de demande de décaissement des fonds. La reconstitution des fonds du compte désigné « FIDA-Fonds d'urgence et Crises » sera en conformité avec les directives sur le réapprovisionnement des comptes désignés données dans la Lettre à l'Emprunteur du projet FIER 2.
98. Les interventions seront effectuées sous forme d'appui ciblés conduite par des partenaires de mise en œuvre, ONG internationales et nationales, notamment les ONG nationales déjà partenaire du Projet FIER 2. Le décaissement des fonds aux partenaires de mise en œuvre sera conditionné par l'ouverture d'un compte bancaire « dédié » pour recevoir les fonds du projet.
99. Le Fonds d'Affectation Spéciale fonctionnera conformément aux principes et normes comptables appliqués par les Projets FIDA au Mali. La gestion financière des fonds respectera :

- iii. Les normes énoncées dans les Accords de Financement, les instructions de la lettre à l’Emprunteur du Projet FIER 2 et les Directives du Manuel de gestion et d’administration financières du FIDA, Octobre 2019,
  - iv. Les procédures d’exécution budgétaire et de contrôle des opérations financières du Manuel Fiduciaire.
100. Si le Fonds détermine que les fonds ont été utilisés (i) pour le paiement de dépenses non éligibles ; (ii) pour le paiement de dépenses ne disposant pas d’une documentation adéquate, le Gouvernement remboursera au FIDA le montant total des dépenses engagées ou des coûts de ces biens.
101. Chaque organisme de mise en œuvre contractualisé par l’unité de Coordination Nationale présentera dans un rapport financier les dépenses réalisées avec les pièces justificatives. L’Unité de Coordination Nationale conservera tous les originaux des documents de passation de marchés et tous les originaux des documents qui concernent le paiement et la mise en œuvre des activités conduites à des fins d’audit.

### 3. *Rapports financiers*

102. Des rapports financiers seront préparés et soumis à l’Unité de Coordination Nationale au plus tard 45 jours après la fin de chaque trimestre. Les états suivants seront joints au rapport trimestriel:
- d. Rapport d’exécution par catégorie et/ou rubrique budgétaire,
  - e. Tableau Emploi/Ressource,
  - f. Rapprochements bancaires.

### 4. *Audit interne*

103. Les contrats avec les partenaires de mise en œuvre financés seront soumis à un audit interne conformément aux dispositions du Manuel Fiduciaire en matière d’audit interne. Dans les trois premiers mois suivant les 1ers décaissements effectués, l’auditeur interne du Portefeuille des Projets FIDA au Mali évaluera l’utilisation des fonds alloués aux partenaires de mise en œuvre en relation avec les activités réalisées et les résultats obtenus.

### 5. *Audit externe*

104. La Coordination de FIER 2 signera un contrat suivant une méthode compétitive avec un cabinet d’auditeur externe approuvé par le FIDA pour évaluer l’utilisation du Fonds d’Affectation Spéciale « interventions d’urgence et réponse aux crises ». Le RAF de FIER 2 établira et soumettra les états financiers du Fonds d’Affectation Spéciale « interventions d’urgence et réponse aux crises » à l’audit externe à la clôture des activités du PMRU. Les états financiers audités devront être transmis au FIDA au plus tard six mois après la clôture du Plan de Mise en Œuvre de Réponse aux Urgences (PMRU).
105. La Coordination Nationale devra conserver les pièces justificatives de ces dépenses après l’audit final de la clôture du PMRU. Dans le cas où il est décidé de ne pas reconstituer les fonds utilisés sur les ressources FIDA du FIER 2, le projet FIER 2 inclura l’audit d’Affectation Spéciale « interventions d’urgence et réponse aux crises » à son audit final de clôture à la fin du projet.

## **N. Plan d’appui et de supervision de la mise en œuvre**

106. L’intensité et la fréquence de l’appui à la mise en œuvre de la Gestion Financière seront conformes à l’approche fondée sur les risques. Une première mission d’appui à la mise en œuvre sera effectuée six (6) mois après l’entrée en vigueur du projet. Par la suite, les missions seront programmées à l’aide du

modèle d'approche basée sur le risque dont notamment le suivi des mécanismes de gestion financière pendant le processus de supervision à des intervalles déterminés par la note attribuée à l'évaluation globale de la Gestion Financière au début et pendant l'exécution du projet.

#### Annexe 1 : Plan d'actions Administratif et Financier Indicatif

Problème	Action recommandée	Entité responsable	Délai de réalisation
Personnel	Recruter l'équipe fiduciaire de la Coordination Nationale et des Antennes	Ministère de Tutelle  FIDA	3 mois après l'entrée en vigueur du projet
Système informatique comptable	Acquérir et installer un système comptable informatisé « multi-bailleurs » pour répondre aux besoins du projet et générer des informations utiles et des états financiers	Coordination Nationale	6 mois après l'entrée en vigueur du projet
Manuel de Gestion	Élaborer et adopter un manuel fiduciaire dans un format et un contenu jugés satisfaisant par le Fonds	Coordination Nationale	6 mois après l'entrée en vigueur du projet
Renforcement des Capacités	Formation des équipes fiduciaires des UGP sur la gestion financière accès sur les résultats et APEX.	FIDA	Atelier de démarrage
Reporting	Format, contenu, et fréquence du Rapports financiers à discuter lors de l'Atelier de démarrage	FIDA Coordination Nationale	Atelier de démarrage
Audit externe	Recruter un auditeur régional indépendant, conformément aux termes de référence et aux qualifications jugés acceptables par l'Association	MA UGP Unité de Coordination Programme Mali-FIDA	3 mois suivant l'entrée en vigueur du projet
PTBA	Premier PTBA et PPM de 18 mois provisoire par projet	UGP Unité de Coordination Programme Mali	Atelier de démarrage

107. **Plan d'actions Administratif et Financier:** Le plan d'actions qui est recommandé est le suivant: i) assurer la formation de l'équipe fiduciaire aux règles et procédures du Fonds en matière d'acquisition, de décaissement et de gestion financière, au plus tard lors du lancement du Projet<sup>56</sup> ; ii) élaborer un manuel Fiduciaires explicite sur les procédures administratives, financières et comptables et organiser un atelier d'imprégnation du personnel à son utilisation six mois au plus tard après la date de mise en vigueur de l'accord de financement ; iii) acquérir un logiciel intégré de gestion comptable six mois au plus tard après la date de mise en vigueur de l'Accord de financement; iv) recruter cinq mois au plus tard après l'entrée en vigueur de l'Accord de financement FIDA, un Cabinet d'audit externe indépendant sur la base de termes de référence acceptables et selon les règles et procédures du Fonds et v) élaborer le 1<sup>er</sup> Programme de travail et un budget d'activités sur 18 mois et le PPM correspondant, qui constitueront la base de la gestion budgétaire des ressources du projet et de la gestion prévisionnelle de la trésorerie lors de l'atelier de démarrage.
108. **Liste des conditionnalités préalables au 1er décaissement sur les guichets FIDA:** Le premier décaissement du Projet sera assorti des conditions ci-après : (i) le recrutement de l'équipe d'exécution Clé du Projet (Coordonnateur, RAF, RPM, RSE); et (ii) l'ouverture des comptes désigné pour recevoir les fonds. FIDA;
109. **Les autres conditions de décaissement:** (i) la rédaction d'un manuel de procédures administratives, financières et comptables six mois au plus tard après la date d'entrée en vigueur de l'accord de financement FIDA ; (ii) l'acquisition, le paramétrage d'un logiciel de gestion comptable et financière,

<sup>56</sup> Durant la période d'essai, le RAF et le Chef Comptable bénéficieront de la formation en Line APEX, notamment sur les procédures de décaissement en ligne (ICP) et les bonnes pratiques en gestion financière du FIDA

et la formation du personnel à son utilisation six mois au plus tard après la date d'entrée en vigueur de l'accord de financement FIDA.

## ANNEXE 5 BIS : GOUVERNANCE ET GESTION FINANCIERE

### B. GESTION FINANCIERE ET DISPOSITIFS DE DECAISSEMENT DU PROJET FIER 2.

#### 11. I. Evaluation du risque fiduciaire Pays.

12.

110. Dans l'évaluation du PEFA 2021, l'analyse détaillée de la performance de la Gestion des Finances Publiques (GFP) par pilier montre que seul le pilier relatif à la stratégie budgétaire présente une performance plutôt BONNE. Les autres piliers présentent une performance BASIQUE tandis que celle du pilier « examen et audits externes » est FAIBLE. L'évaluation fait ressortir qu'une grande partie du cadre juridique et réglementaire pour une GFP efficace est en place. On note une modernisation considérable des systèmes de GFP mais les progrès en matière de performance de la GFP sont inégaux. La stratégie budgétaire et l'établissement du budget fondés sur les politiques publiques se sont améliorés mais la performance est toujours insuffisante au niveau de la fiabilité du budget, de la transparence des finances publiques, de la Comptabilité et du reporting et de la supervision et de l'audit externes. Les audits annuels de l'ARMDS sur la passation de marchés portent en partie sur l'utilisation efficace des ressources, mais ils sont produits tardivement et ne sont pas suffisamment exploités
111. Pour ce qui concerne le suivi de l'exécution du budget, les règles et pratiques en cours sont encore insuffisantes pour assurer une gestion optimale des ressources mais les autorités ont adopté des plans d'engagement de dépenses dans des ministères pilotes afin d'améliorer l'exécution du budget et les délais de production des rapports budgétaires en cours d'année sont généralement respectés. et mis en œuvre. Un nouveau logiciel de comptabilité publique est en place pour améliorer l'utilisation des systèmes de gestion de l'information. Des défis demeurent sur les capacités et la mise en œuvre des procédures ; notamment au niveau de l'accès aux informations sur les marchés publics, l'introduction d'une approche des contrôles fondée sur le risque et le renforcement des capacités (humaines et techniques) des institutions de contrôle.
112. Les perspectives dans les réformes<sup>57</sup> de la gestion des finances publiques portent entre autre sur le renforcement du contrôle des engagements, l'intégration dans le logiciel de suivi de la trésorerie et de l'exécution budgétaire (PRED) par l'intermédiaire d'un module de gestion des plans d'engagement, la surveillance des entités publiques en dehors de l'administration central (*à travers la création d'une unité de surveillance en charge de la supervision de leur situation financière et l'amélioration de la disponibilité des données sur leurs situation financières*) et l'amélioration de la communication d'informations concernant l'application des règles de passation de marchés.
113. La BAD<sup>58</sup> et la Banque Mondiale<sup>59</sup> relèvent des progrès dans la GFP avec la mise en place de certaines directives de l'UEMOA et le renforcement des textes juridiques sur les organes de contrôle externe : le Bureau du vérificateur général (principalement des audits ciblés) et la Section des Comptes de la Cour Suprême (actions sur la vérification des comptes administratifs et de gestion de l'État) dont le cadre juridique est conforme à la norme « Indépendance de l'ISC » définie par l'INTOSAI ; malheureusement, elle ne dispose pas des moyens humains et matériels suffisants pour remplir efficacement les tâches qui lui sont assignées.
114. Ces deux institutions évaluent **le risque inhérent au système de gestion des finances publiques** du Mali comme SUSTANTIEL dans le cadre de leurs opérations au Mali<sup>60</sup>. Mais les Faiblesses relevées n'auront pas d'impacts significatifs sur le projet FIER 2 car le projet ne sera pas exécuté par le biais du système de gestion des finances publiques du pays. L'utilisation des Systèmes Pays sera limitée pour l'essentiel, à l'utilisation des procédures publiques pour la liquidation des dépenses, notamment les liasses de pièces justificatives de dépenses à présenter pour l'apurement des dépenses.
115. Pour répondre aux **exigences d'efficacité et d'efficience du FIDA**, Il a été retenu pour FIER 2, d'utiliser les dispositifs et les systèmes de gestion financière utilisés pour la mise en œuvre du Projet FIER 1, en les améliorant suivant les risques

<sup>57</sup> Notamment dans le cadre du Plan de réforme de la gestion des finances publiques au Mali (PREM) 2017-2021

<sup>58</sup> Document de stratégie pays (DSP) sur la stratégie de la Banque Africaine de Développement pour le Mali sur la période 2021-2025 (mai 2021)

<sup>59</sup> Mali-Note sur la Situation Economique (Printemps 2021)

<sup>60</sup> Mobilité rurale et connectivité au Mali - Financement additionnel 28 juin 2021

fiduciaires identifiés lors de l'analyse des risques fiduciaires à la Conception (cf. voir ci-dessous « Résumé de l'Évaluation des risques de gestion financière et mesures de mitigation »)

13.

14.

## V. Gouvernance.

116. Le score du Mali sur l'indice de corruption perçue de Transparency International est de 29/100 en 2021 (contre 35/100 en 2020); À l'échelle mondiale, le Mali est classé 130<sup>ème</sup> sur 180 pays, ce qui place le pays parmi les nations les plus corrompues au monde. L'indice de perception de la corruption (IPC) de Transparency International classait le Mali au 95<sup>ème</sup> rang en 2015, 129<sup>ème</sup> position en 2020 sur 180 pays.
117. **L'Évaluation des politiques et des institutions en Afrique (CPIA)**<sup>61</sup> de la WB relève que La Note globale de la CPIA 2019 du Mali est de 3,4. Il n'a pas été relevé une évolution par rapport à l'année précédente mais reste supérieure à la moyenne des Pays IDA en Afrique subsaharienne qui est de 3,1. Le Groupe d'indicateurs le plus performant est la « Gestion économique » avec une note de 4 et le Groupe d'indicateurs le moins performant est la « Gestion et institutions du secteur public » avec une note de 3,1.
118. Le Mali fait face à une fragilité multidimensionnelle que la COVID-19 a contribué à accentuer, et plonger l'économie dans une récession. Les crises auxquelles le pays est confronté, notamment celles d'ordre sécuritaire, institutionnelle et politique ont conduit à une instabilité politique permanente, induit une forte détérioration de la gouvernance et une montée de la corruption dans un contexte de pauvreté et d'inégalités, plus particulièrement, d'inégalités du genre. Les sanctions économiques et financières de la CEDEAO et l'UEMOA à l'encontre du Mali et la suspension des décaissements de la Banque Mondiale en faveur de ses projets et programmes en raison de l'accumulation des échéances au titre du service de la dette publique extérieure contribuent à accentuer la dégradation du cadre fiduciaire du pays, et augmenter les risques de gouvernance économique et financière tant au niveau Central qu'au niveau des projets/programmes.
119. Selon **les conclusions de la Revue du FMI**<sup>62</sup> en 2021, les autorités sont en train de redoubler d'efforts pour renforcer la gouvernance, la transparence et l'environnement des affaires. L'Évaluation de la Gouvernance entreprise au printemps 2021, a permis de définir les priorités de la réforme de la gouvernance pour l'avenir, entre autre, sur la transparence budgétaire, pour circonscrire les dysfonctionnements dans l'information budgétaire et les réformes nécessaires en matière de dématérialisation des procédures publiques pour en améliorer l'efficacité, le contrôle et la transparence s'agissant notamment des marchés publics. Les engagements pris en matière de transparence sur les dépenses d'urgence liées à la COVID-19 sont en cours de mise en œuvre avec une meilleure déclaration des bénéficiaires effectifs, en l'occurrence des entreprises attributaires des marchés publics liés à la COVID-19. Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre la corruption, la législation a été révisée pour l'élargissement de la base des assujettis à l'obligation de déclaration de patrimoine aux personnes politiquement exposées, dont les dirigeants d'entreprises publiques.
120. FIER a enregistré d'importants acquis en matière de Gouvernance, se traduisant notamment par le fonctionnement normal des organes de gestion les représentants des jeunes ruraux et des organisations professionnelles rurales/agricole et de la société civile siègeront dans le Comité de pilotage, et participeront aux sessions des Comités régionaux d'orientation et de concertation, la tenue régulière des instances statutaires.
121. Pour appliquer les **principes de bonne gouvernance et de transparence** à la mise en œuvre du projet FIER 2, les représentants des jeunes ruraux seront parties prenantes des commissions régionales de passation des marchés.

15.

<sup>61</sup> Banque Mondiale, CPIA 2019 - Évaluation des politiques et des institutions nationales en Afrique (CPIA) jauge la qualité des structures politiques et institutionnelles nationales, et leur capacité à soutenir une croissance durable et à réduire la pauvreté –

<sup>62</sup> Deuxième et troisième revues du FMI de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, demandes de dérogation pour non-respect de critères de réalisation et de modification d'un critère de réalisation — analyse de viabilité de la dette – février 2021.

## VI. Evaluation du Dispositif de gestion financière du Projet FIER.

### 16.

122. Les dispositifs de gestion financière et organisationnel (du Service Administratif et Financier) du Projet FIER ont été définis en tenant compte que, les activités seront réalisées à un niveau décentralisé, impliquant plusieurs agences d'exécution dans la gestion fonds (*antenne, Services Techniques de l'Etat, Partenaires de mise œuvre*). Le dispositif organisationnel a été renforcé en 2021 avec le recrutement d'un Auditeur Interne (dans l'équipe de gestion du Projet d'INCLUSIF) dont le champ d'action couvre l'ensemble des projets du Portefeuille FIDA au Mali. A l'exécution de FIER, la prise en charge par le RAF de la responsabilité de la passation des marchés, la gestion et le suivi des contrats/conventions a limité le principe de séparation des tâches dans la gestion comptable et financière. Les évaluations annuelles du personnel et les missions de supervision ont mis en exergue des capacités insuffisantes au niveau du comptable principal ainsi que des comptables régionaux, notamment dans la prise en charge des opérations de suivi comptable et financier des avances de fonds aux partenaires. Le rendement des comptables régionaux a aussi été impacté par la forte charge de travail, qui ont en charge les imputations et la saisie de la comptabilité sur le logiciel, la gestion de la logistique et de la caisse, et la gestion financière des ateliers et des formations au niveau du terrain (cercle).
123. Il a manqué un programme renforcement de capacités plus développé et plus ciblé sur les insuffisances relevées par les évaluations de performance annuelles (en plus des appuis ponctuels), qui aurait pu améliorer significativement la productivité des comptables régionaux et la qualité de leurs prestations.
124. La volonté d'inscrire les interventions du FIDA au Mali dans une dynamique Programme Pays s'est traduite lors de la formulation du Projet INCLUSIF, par la proposition de créer un poste de Chef Administratif et Financier (CAF) au niveau régional, qui devrait être en charge de la planification, la coordination et le contrôle des activités administratives, comptables et financières des antennes des projets FIER et INCLUSIF au niveau de la Région. Jusqu'à la clôture de FIER, les activités du CAF n'ont pas été étendues aux activités de coordination des activités de gestion comptables et financières des antennes de FIER au niveau régional comme prévu. La mise en œuvre de cette proposition a rencontré des difficultés opérationnelles, dont entre-autres : les comptables FIER sont demeurés les co-signataires des comptes régionaux, l'absence de procédures de gestion harmonisées sur les deux projets (*définissant les responsabilités et la répartition des tâches et travaux comptables, les relations fonctionnelles et hiérarchiques, les outils de gestion appropriés dans cette approche...*), la formation et l'internalisation sur le terrain des procédures harmonisées et des interactions entre les acteurs des deux projets.
125. Il existe une bonne articulation entre le PTBA et le plan de passation des marchés. Les budgets sont présentés sous les axes, analytique (composante), financier (catégorie) et bailleur (guichet de financement) pour faciliter le contrôle et le suivi de la performance budgétaire. Avec l'appui des missions de supervision et d'appui à l'exécution, le projet est progressivement passé d'un budget d'engagement à un budget de dépenses sur l'exercice budgétaire, plus réaliste et réalisable. Cela a permis d'obtenir des taux d'exécution budgétaire au-dessus de 100% pour le Projet FIER<sup>63</sup> à partir de 2019. Toutefois, des améliorations sont à effectuer, notamment dans la prise en charge des engagements financiers et la gestion des avances de fonds, le contrôle budgétaire (disponibilité de ressources sur la rubrique budgétaire avant un nouvel engagement), la prise en compte des engagements budgétaires de des exercices antérieurs non soldés lors de l'exercice de budgétisation annuelle du PTBA et les contrôles de cohérence à effectuer entre le budget paramétré dans le logiciel de gestion financière et le tableau de suivi budgétaire<sup>64</sup>. Globalement le système d'informations financières du Projet FIER renseigne sur l'état des dépenses (par composante, catégorie de dépense, bailleur, zone géographique).
126. Par rapport à la gestion de la trésorerie, l'installation du système ICP a permis d'améliorer nettement les délais de mobilisation des fonds sur le guichet de financement du FIDA et de maîtriser le risque de rupture de trésorerie. Mais la difficulté à inscrire la gestion de la trésorerie dans une perspective prévisionnelle avec notamment la planification financière des dépenses et des ressources sur le Projet FIER (au travers de plans de trésorerie) a induit des tensions ponctuelles de trésorerie qui ont pénalisé le calendrier des activités des PTBA et aussi conduit à une consommation anticipée des fonds du projet et une clôture anticipée du Projet .

<sup>63</sup> 112% en 2019 et 105% en 2020, Rapport Audit des exercices 2019 et 2020

<sup>64</sup> En 2019, les auditeurs ont constaté une incohérence entre les données du Tableau de suivi budgétaire tiré du logiciel et le budget du PTBA non objecté. La version amendée du budget n'a pas été paramétrée sur le logiciel ; il s'en est suivi des réalisations financières comptabilisées sur le Tableau de Suivi budgétaire sans lien avec le budget paramétré



127. Concernant le contrôle interne, la faible implication des assistants comptables régionaux de FIER dans le contrôle financier des avances de fonds des partenaires de mise en œuvre, entièrement délégué à l'équipe du Siege a induit un surplus de travail qui a affecté globalement l'efficacité opérationnelle du service financier.
128. Concernant la gestion et le suivi financier des conventions de partenariat, l'inadéquation des modalités de mises à disposition de fonds a été relevée par les supervisions comme facteur de risque dans la gestion des liquidités<sup>65</sup>, qui a nécessité une reformulation des clauses financières pour certaines conventions. Par ailleurs, il a été noté qu'en l'absence d'un suivi financier rigoureux et périodique des fonds réellement décaissés par les institutions financières en faveur des groupes cibles, un risque important d'une utilisation à d'autres fins des fonds du Projet par certaines institutions financières<sup>66</sup>. Jusqu'à la clôture de FIER, la gestion et la supervision financière des conventions avec les partenaires de mise en œuvre, les délais sur la reddition des comptes et de justification des avances de fonds qui conditionnent les renouvellements de fonds sont demeurés des problématiques majeures.
129. Par ailleurs, les capacités en gestion financière des Partenaires de mise en œuvre de FIER n'ont pas été évaluées comme un élément de risque fiduciaire important et l'accompagnement fiduciaire des Partenaires dès le démarrage n'a pas été visualisé comme un élément important à prendre en compte afin que ces structures puissent être en mesure de respecter les normes en gestion financière souhaitées par le Projet, notamment dans les délais de justification des avances de fonds, la qualité de la reddition des comptes pour faciliter au projet le contrôle financier sur les fonds décaissés et le suivi financier des fonds effectivement consommés par les bénéficiaires.
130. Sur le reporting financier, les situations intermédiaires comptables (BG, Journaux...) sont périodiquement établies pour le contrôle comptable. Les rapports financiers intérimaires sont également remplis et transmis au FIDA, suivant les délais prescrits dans les LTB. Il est intéressant de relever que le Projet FIER a institué annuellement, avec tous les acteurs, une analyse de l'exécution budgétaire corrélée à l'exécution physique des activités.
131. Les missions d'audit des comptes des Projets FIER sur les exercices 2019 et 2020 ont formulé des opinions favorables sur les États Financiers, les ECD et la gestion des Comptes Désignés/Spéciaux et la gestion de la passation des marchés. Les recommandations des auditeurs sur le contrôle interne avaient plus trait à des propositions d'améliorations de la gestion opérationnelle. Aucune dépense inéligible n'a été relevée.
132. Les améliorations majeures recommandées par la dernière mission de supervision de FIER d'avril 2021, portent pour l'essentiel sur : a) les analyses budgétaires à effectuer avant les engagements des dépenses (pour éviter les dépassements budgétaires) et la ventilation en comptabilité, des dépenses dans les catégories de dépenses appropriées ; b) l'actualisation du manuel de procédures pour renforcer notamment les procédures de contrôles sur les activités des UCR; c) le réajustement du dispositif organisationnel du SAF avec une répartition plus efficace des tâches entre le Chef comptable et l'assistant comptable; et e) la justification des avances de fonds à des partenaires sur les fonds de contrepartie en 2016.
133. L'évaluation des risques fiduciaires effectuée en 2021 relève que sur les risques de non contrôle, le risque Inhérent est « Substantiel » et la cote du risque Résiduel après prise en compte des recommandations a été ramenée à « Modéré ».

### **Evaluation des Risques de gestion financière au stade de la Conception**

134. Pour la mise en œuvre du FIER 2, il a été retenu d'utiliser les dispositifs et les systèmes de Gestion Financière du FIDA. Pour se conformer aux exigences du Fonds en matière de gestion budgétaire, de comptabilité, de reddition des comptes, de contrôle interne et externe et de gestion de Trésorerie.
135. Une évaluation des risques fiduciaires a été réalisée afin d'estimer le risque fiduciaire globale du nouveau Projet au regard des politiques du FIDA (cf. tableau 1). Les résultats sont présentés dans le tableau ci-après.

<sup>65</sup> Trésorerie trop importante pouvant être affectées à des activités hors convention

<sup>66</sup> SFD Soro Yiriwaso



<p><i>disponibilité de ressources en cas de besoin, l'engagement de dépenses non autorisées, la réaffectation des fonds du projet ou la lenteur de l'exécution</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>un cadrage budgétaire annuel qui ne tient pas compte de toute la période d'exécution de FIER, et un suivi non rigoureux et non exhaustif des engagements budgétaires annuels qui pourraient induire une consommation des fonds anticipée sur les guichets de financement</li> <li>budget annuel prévu pour les partenaires de mise en œuvre n'est pas en phase avec leurs capacités d'exécution;</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>le Budget annuel du PTBA fera l'objet d'une planification financière rigoureuse avec un plan de décaissement prévisionnel adossé au Budget annuel lors de l'élaboration du PTBA afin d'étaler les décaissements sur toute la période prévue pour l'exécution du projet</li> <li>Nécessité d'une bonne exploitation des données sur les décaissements des partenaires, durant les exercices budgétaires précédentes, lors du processus de budgétisation ;</li> </ul>	
<p><b>9. Flux de fonds et modalités de décaissement</b></p> <p><i>Risque que les fonds de plusieurs bailleurs soient décaissés avec du retard en raison de la lourdeur des mécanismes de trésorerie ou de l'incapacité des centres de coûts du projet et des prestataires de services à justifier le bien-fondé des acomptes, d'où des retards dans l'exécution</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Insuffisance de ressources financières pour assurer la continuité de l'exécution du projet qui pourrait entraîner une clôture anticipée</li> <li>Des modalités de gestion des fonds mal définies dans les conventions et les contrats avec les Partenaires d'exécutions et prestataires qui pourraient conduire à des mises à disposition de fonds inadaptées et influencer sur la mise en œuvre sur le terrain</li> </ul>	E	<p><b>24.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>En plus du FIDA, d'autres bailleurs de fonds ont d'ores et déjà marqué leur intérêt pour le financement de FIER 2, limitant ainsi le risque lié au bouclage du financement ;</li> <li>Pour les flux de fonds vers les partenaires, les décaissements de fonds seront effectués sur la base d'avance de fonds renouvelables pour mitiger le risque de surliquidité au niveau des partenaires de mise en œuvre.</li> </ul>	S
<p><b>10. Contrôles internes</b></p> <p><i>Risque que les fonds du projet ne soient pas assujettis à des contrôles adéquats, d'où l'utilisation inefficace ou inappropriée des ressources affectées au projet</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Processus et des procédures de contrôle interne</b> faibles et/ou inadaptées pour un projet impliquant plusieurs agences d'exécution dans la gestion fonds qui impacteraient sur la recevabilité et l'éligibilité des dépenses du Projet</li> <li>Une <b>séparation insuffisante des tâches et un cumul préjudiciable</b> sur le contrôle interne au niveau des antennes,</li> <li><b>Contrôle financier</b> insuffisant sur les dépenses des Partenaires d'exécution et l'utilisation faite des fonds du projet sur le terrain;</li> </ul>	S	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les activités de contrôle interne dans le manuel fiduciaire prendront en compte les spécificités d'une gestion décentralisée, la périodicité et les acteurs responsables seront bien détaillés ;</li> <li>Les rôles et responsabilités des assistants-comptables et assistants administratifs des antennes seront clarifiés ;</li> <li>procédure dans le manuel fiduciaire sur la justification et le recouvrement des avances de fonds aux Partenaires de mise en œuvre ;</li> <li>Plan Annuel d'Audit interne qui prendra en compte la vérification de l'utilisation faite des fonds du Projet sur le terrain;</li> </ul>	M
<p><b>11. Information comptable et financière</b></p> <p><i>Risque que les systèmes, politiques et normes comptables ne soient ni intégrés ni fiables et, par conséquent, que les registres financiers comportent des inexactitudes et que l'organisme ne puisse établir, publier et conserver</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence d'un système d'information financière intégré dans un contexte de gestion financière décentralisée affecterait la transparence sur les dépenses</li> <li>Un reporting financier peu orienté sur les analyses de performances et d'efficacité et qui ne serait pas utile à la prise de décision</li> </ul>	S	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le système d'informations financières, grâce à une utilisation efficace des fonctionnalités du logiciel de gestion financière, va apporter une lisibilité sur les dépenses par centre de coûts (UGP, Antennes, Partenaires de mise en œuvre, situation financière consolidée) ;</li> <li>Le reporting financier sera axé sur le profil des dépenses afin d'évaluer l'impact financier réel du Projet sur les</li> </ul>	M

<p><i>des dossiers raisonnables, et soit donc incapable de prendre des décisions éclairées</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Retards dans la soumission des Rapports Financiers Intérimaires et les états financiers annuels du projet au FIDA.</li> </ul>		<p>bénéficiaires. Des indicateurs de performance et d'efficacité seront déterminés à partir des prévisions de coûts du PTBA et rapprochés à l'exécution financière de FIER 2</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Responsabilité du SAF de transmettre au FIDA les RFI, les Etats Financiers non audités et les rapports d'audit externe de FIER 2 suivant le calendrier prévu dans la LTB</li> </ul>	
<p><b>12. Audit externe</b></p> <p><i>Risque qu'un contrôle indépendant et compétent des états financiers du projet ne soit pas prévu ou effectué en temps utile, ce qui pourrait entraîner une présentation erronée des résultats financiers et/ou la suspension du projet ou l'imposition de mesures correctives en raison des manquements constatés</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Expériences insuffisantes des cabinets d'expertises comptables et retard dans le processus de sélection et la réalisation des travaux d'audit qui pénaliserait la capacité du Projet à transmettre son rapport d'audit avant le 30 juin</li> <li>Le champ de l'audit ne couvre pas les fonds accordés aux Partenaires d'Exécution, aux Microprojets des bénéficiaires</li> <li>Faible application des recommandations formulées par l'auditeur externe</li> </ul>	<b>M</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ouverture de la Consultation de cabinet d'audit au niveau régional et respect des clauses de la LTB et des Directives du FIDA en matière d'Audit;</li> <li>TdR obligatoirement non objecté par le FIDA;</li> <li>L'auditeur interne sera chargé du suivi de la mise en œuvre des plans d'actions.</li> </ul>	<b>F</b>

136. **Risque fiduciaires au stade de la Conception.** De l'évaluation ci-dessus, les risques majeurs relevés sont les suivants :

- Risque au **niveau de la coordination opérationnelle**, du fait de l'implication de plusieurs organismes d'exécution (*défis en matière de planification, d'organisation du travail et coordination en interne qui affecteraient la programmation financière du budget annuel*);
- **Dysfonctionnement dans les interactions entre les dispositifs** de gestion financière de la Coordination Nationale et des antennes, qui pourraient compromettre les mises à disposition de fonds vers les partenaires de mise en œuvre et affecter le rythme des décaissements sur les différents guichets de financement;
- un **cadre budgétaire annuel** qui ne tient pas compte de toute la période d'exécution du Projet, et un suivi non rigoureux et non exhaustif des engagements budgétaires annuels qui pourraient induire sur une consommation anticipée des fonds sur les différents guichets de financement ;
- **Insuffisance de ressources financières** pour assurer la continuité de l'exécution du projet qui pourrait entraîner une clôture anticipée;
- des **modalités de gestion des fonds mal définies** qui pourraient conduire à des mises à disposition de fonds inadaptées (surliquidité et/ou rupture de trésorerie) au niveau des Partenaires de mise en œuvre;
- **Processus et des procédures de contrôle interne faibles et/ou inadaptées** pour un projet impliquant plusieurs agences d'exécution dans la gestion fonds qui impacteraient sur la recevabilité des dépenses du Projet;
- **Une séparation insuffisante des tâches** et un cumul préjudiciable sur le contrôle interne au niveau des antennes
- Un **contrôle financier insuffisant de la coordination nationale et des antennes** sur les avances de fonds aux Partenaires de mise en œuvre qui affecterait la recevabilité des pièces de dépenses et induirait des dépenses inéligibles;

- **Absence d'un système d'information financière intégré** et adéquat dans un contexte de gestion financière décentralisée, et (paramétrage insuffisant du logiciel de gestion financière) qui affecterait les capacités de reddition des comptes du Projet;
- Un **reporting financier peu orienté sur les analyses de performances** et d'efficacité et qui ne serait pas utile à la prise de décision ;
- **Retards dans la soumission** des Rapports Financiers Intérimaires et les états financiers annuels du projet au FIDA.

137. **Mesures d'atténuations proposées.** Elles seront focalisées pour l'essentiel sur :

- **Le renforcement des équipes fiduciaires du Siège et des antennes** avec respectivement le recrutement d'un Responsable de l'Appui Fiduciaire aux OPA (gestion financière des conventions avec les partenaires de mise en œuvre et la supervision financière des subventions accordés aux Bénéficiaires) logé au Siège et un Assistant Administratif au niveau de chaque antenne (en charge des questions administratives et de la gestion de la caisse);
- La mise en place **d'un cadre d'échange d'informations et de mise en commun** des ressources, animé par le RAF de FIER 2, avec des réunions trimestrielles de discussions sur des problématiques constatées dans la gestion interne, la gestion comptable et financière;
- le Budget annuel du PTBA fera l'objet **d'une planification financière rigoureuse** avec un plan de décaissement prévisionnel afin d'étaler sur toute la période prévue pour l'exécution du projet, les décaissements de fonds
- les Décaissements **de fonds aux Partenaires de mise à œuvre** se feront suivant le principe d'avance de fonds renouvelable. Les renouvellements de fonds seront également effectués à hauteur du montant de l'avance de fonds précédente justifié par le Partenaire ;
- Les **activités de contrôle interne** dans le manuel fiduciaire prendront en compte les spécificités d'une gestion décentralisée ; la périodicité des activités et les acteurs responsables seront bien détaillés,
- **Le manuel fiduciaire** proposera une procédure sur la justification et le recouvrement des avances de fonds faites aux Partenaires de mise en œuvre ;
- **Le système d'informations financières**, grâce à une utilisation efficace des fonctionnalités du logiciel de gestion financière, va apporter une lisibilité sur les dépenses par centre de coûts (UGP, Antennes, Partenaires de mise en œuvre, situation financière consolidée) ;
- **Le reporting financier sera axé sur le profil des dépenses afin** d'évaluer l'impact financier réel du Projet sur les bénéficiaires. Des indicateurs de performance et d'efficacité seront déterminés à partir des prévisions de coûts du PTBA et rapprochés à l'exécution financière de FIER 2.

138. **Le risque fiduciaire de FIER 2 à la Conception** a été évalué comme « **Substantiel** ». Suivant la rigueur dans l'application des mesures d'atténuation recommandées le risque pourrait dès la 2<sup>e</sup> année de mise en œuvre revenir à un niveau « **Modéré** ».

## **VII. Dispositif de mise en œuvre du projet FIER 2**

139. La configuration opérationnelle de mise en œuvre du FIER 2 reposera sur une Unité Exécution du Projet (UEP) « dédiée » avec une Coordination Nationale et des Antennes. Le FIDA apportera son appui au Ministère en charge de l'Emploi des Jeunes dans le processus de recrutement des équipes de gestion financière de FIER 2 et son assistance dans la mise en

place des outils de gestion financière lors de l'Atelier de lancement du Projet et/ou dans le cadre d'une mission d'appui à la Gestion Financière.

### **VIII. Dispositif de Gestion Comptable et Financière**

140. Le dispositif organisationnel de la gestion financière de FIER 2 sera structuré autour du service administratif et financier de la Coordination Nationale et la cellule financière des antennes. Le Service Administratif et Financier de la Coordination Nationale sera composé du Responsable administratif et financier (RAF) et d'un Chef Comptable et d'un Assistant Comptable. L'équipe fiduciaire de la Coordination Nationale sera renforcée avec le recrutement d'un Responsable chargé de l'Appui Fiduciaire aux OPA en charge de la supervision financière des subventions accordées aux bénéficiaires et la gestion financière des conventions de partenariat avec les Partenaires de mises en œuvre.
141. Au niveau de la Cellule Financière des antennes, il sera recruté un assistant-comptable par antenne qui sera en charge de la gestion comptable et financière. Les tâches des assistants-comptables seront focalisées sur la gestion comptable et l'exécution budgétaire, la gestion financière des ateliers de formation et des missions de terrain, le suivi financier des contrats et conventions. L'équipe de l'antenne sera renforcée par une assistante administrative qui aura à charge entre-autres, les questions administratives et la gestion de la petite caisse de menue dépenses.

#### **J. Le Service administratif et financier de la Coordination Nationale**

142. Le SAF de la Coordination Nationale aura la responsabilité globale de la budgétisation, la comptabilité et la gestion des comptes d'opérations, la reddition des comptes à travers les rapports financiers périodiquement établis pour la mobilisation des fonds du projet (Retrait fondé sur les rapports de suivi financier) et l'exécution financière du Projet. Plus précisément, le Service Administratif et Financier sera chargée :
- De la mise en place d'un système comptable par guichet de financement;
  - De la préparation des prévisions de dépenses rentrant dans le cadre des plans de travail et de budget annuels (PTBA) et des plans de passation des marchés (PPM);
  - De la gestion des comptes d'opérations et des flux de fonds vers les partenaires de mise en œuvre;
  - De l'enregistrement comptable des opérations financières ainsi que de la préparation des états financiers (EF) annuels;
  - De la mise en place d'un dispositif de contrôle interne efficace et la mise en œuvre des recommandations formulées par les missions d'audit interne;
  - De la programmation des audits annuels, et de la mise en œuvre des recommandations y relatives.
  - Supervision financière des subventions et gestion financière des conventions de partenariat.
143. Le SAF de la Coordination nationale de FIER 2 sera composé au démarrage, du Responsable administratif et financier (RAF) et du Chef Comptable. En cours d'exécution, suivant l'évaluation faite de la charge de travail du Chef Comptable, les missions de supervision recommanderont éventuellement le recrutement d'un Assistant Comptable, qui appuierait le Chef Comptable dans la gestion de la logistique, la préparation des engagements et liquidation des dépenses et le classement et l'archivage des pièces justificatives de dépenses.
144. Le RAF sera entre-autre chargé de mettre en place le cadre de gestion comptable et financière informatisé, le dispositif du contrôle financier des engagements financiers et des activités de contrôle interne, d'élaborer les Etats Financiers et les rapports financiers périodiques pour la mobilisation des fonds du projet. Le RAF aura aussi à charge l'évaluation annuelle de performance du Chef comptable et des assistants comptables ; cette évaluation constitue un préalable au renouvellement de leurs contrats.
145. Le Chef Comptable assure la tenue de la comptabilité consolidée de FIER 2 dans les conditions et les délais requis pour assurer une bonne visibilité de la gestion comptable et financière et ce, conformément aux principes comptables généralement admis tels qu'ils sont rappelés dans le Manuel de procédures fiduciaires. Il sera responsable de la bonne tenue à jour de toute la documentation de gestion financière et comptable.

## K. La Cellule Financière de l'Antenne

146. Le Chef d'antenne et l'assistant comptable seront les responsables fiduciaires des antennes. L'assistant Comptable aura la responsabilité de la gestion des ressources allouées au fonctionnement de l'antenne. Les engagements budgétaires (hormis ceux sur le fonctionnement courant des antennes) demeurent de la seule responsabilité de la Coordination Nationale, afin de faciliter le respect des procédures des engagements, le suivi de l'exécution des engagements financiers et la centralisation des informations sur les engagements de FIER2.
147. Les assistants comptables régionaux seront chargés de:
- effectuer les opérations de comptabilisation en obéissant aux mêmes règles opérationnelles que celles pratiquées par la Coordination Nationale;
  - Transférer les pièces comptables des Antennes régionales à la Coordination Nationale afin de permettre au Chef Comptable d'assurer le contrôle/la validation des saisies comptables;
  - De la gestion des sous comptes d'opérations et de la Caisse de Menue Dépenses ;
  - Du suivi financier de l'exécution des contrats/conventions exécutés au niveau régional.
148. Les assistants administratifs régionaux seront chargés de:
- Des questions administratives, de logistique et de la préparation des missions de terrain
  - Gérer les tickets carburant et faire le suivi et le reporting trimestriel sur la consommation de carburant
  - Gérer la Caisse de Menue Dépenses ;
  - Assister l'assistant-comptable dans la gestion financière des ateliers de formation
149. L'équipe du service financier bénéficiera dès la phase de démarrage, d'une formation sur la **gestion financière axée sur les résultats** (*planification des décaissements, planifications de la trésorerie à mobiliser, suivi des ratios de performance, programmation budgétaire adossée à un plan de décaissement, le reporting financier analytique*).
150. Pour mitiger les risques de conflits et fluidifier les interactions entre les agents du SAF, l'organigramme du FIER 2 précisera les relations hiérarchiques et fonctionnelles entre les agents du service financier. Le RAF mettra en place un cadre d'échange d'informations continu et des réunions trimestrielles de discussion sur des problématiques constatées dans la gestion interne, la gestion comptable et financière. Il proposera un accompagnement spécifique aux antennes (suivant les insuffisances et les besoins de renforcement de capacités identifiés) afin d'améliorer leur efficacité opérationnelle.
151. Les prestations de l'auditeur interne (logé au Projet INCLUSIF) se focaliseront sur l'assurance raisonnable à donner sur les transactions financières. L'auditeur interne assurera en même temps un suivi continu du respect des procédures de contrôle interne au niveau de l'Unité de coordination et des antennes.
152. Les cahiers de charges de l'équipe de gestion financière de FIER 2 (à détailler dans le manuel fiduciaire), avec notamment celui du Responsable en charge de l'Appui à la Gestion Financière des OPA sont présentés en annexe.

## L. Budgétisation

153. L'approche budgétaire actuellement en place au niveau du Ministère en charge de l'Emploi des Jeune au Mali est celle de l'Etat. FIER 2 aura une approche budgétaire différente, propre à l'exécution des Projets/Programme avec des spécificités propres aux projets FIDA. Un Programme annuel de travail<sup>67</sup> accompagné du budget correspondant sera élaboré avant le début de chaque année par les entités d'implémentation de FIER 2, chacune en ce qui le concerne, pour assurer la gestion budgétaire des ressources allouées.
154. Au niveau régional, les antennes établiront leur propre budget qu'elles enverront au niveau national pour consolidation. A cet effet, elles recueilleront les budgets d'activités des partenaires de mises en œuvre et des services techniques basés dans leur région de compétence et dont les structures nationales auront signé des conventions avec le projet.

<sup>67</sup> Qui identifiera les activités à entreprendre et le rôle des parties prenantes dans la mise en œuvre

155. La consolidation du Budget annuel et du PPM du projet seront sous la responsabilité du Responsable administratif et financier et de l'Expert en passation de marché. Le budget du PTBA consolidé servira de cadre des prévisions annuelles de dépenses et sera présenté par composante et par catégorie de dépenses ; le chronogramme d'activités qu'il contiendra sera également exploité pour la gestion prévisionnelle de la trésorerie de FIER 2. Le principe retenu est qu'un Plan de décaissement prévisionnel soit adossé au Budget annuel du PTBA afin de s'assurer qu'il est « réaliste » et décaissable sur l'exercice budgétaire et aussi, prend en compte, un étalement des décaissements des ressources allouées à l'exécution de FIER 2 sur toute la période prévue pour l'exécution du projet afin d'éviter une clôture anticipée. Le budget devra correspondre par conséquent aux dépenses à réaliser au cours de l'exercice budgétaire. La planification financière tiendra compte du reliquat des engagements non réalisés de l'exercice antérieur.
156. Pour la mise en œuvre, le PTBA sera décliné en plans d'activités trimestriels budgétisés qui serviront de base pour établir les plans de dépenses sur lesquels la Coordination Nationale s'appuiera pour effectuer les mises à dispositions de fonds aux différents partenaires et organes d'exécution impliqués dans la mise en œuvre. Le contrôle de l'exécution budgétaire sera réalisé périodiquement. Les écarts budgétaires seront bien expliqués et justifiés dans les Rapports Financiers Intérimaires semestriels.
157. Le budget sera examiné et adopté par le Comité de pilotage du projet (CP) avant le début de l'année, à savoir au plus tard le 30 novembre de chaque année. Les budgets annuels adoptés par le CP seront soumis à l'approbation du Fonds pour avis de non-objection, avant d'être mis en œuvre. Une fois le budget annuel approuvé par le FIDA, il sera intégré au système comptable informatisé. Conformément aux Conditions Générales du FIDA<sup>68</sup>, l'approbation par le FIDA d'un premier draft de Plan de travail et budget annuels (PTBA) accompagné d'un premier PPM sur 18 mois sera une condition préalable au premier décaissement du financement FIDA.
158. Le Manuel Fiduciaire précisera les règles de gestion et le calendrier du processus budgétaire au niveau de l'UGP, de l'élaboration des prévisions budgétaires à la soumission du projet de budget pour validation au Comité de Pilotage en passant par les étapes internes d'arbitrage.

#### M. Flux des fonds et dispositions relatives au décaissement

159. Une fois les différents instruments financiers entrés en vigueur, la mobilisation des fonds pour les financements directement administrés par le FIDA se fera principalement suivant le principe des avances de fonds renouvelables et la méthode de décaissement basée sur les Retraits fondés sur les rapports de suivi financier. Les retraits des comptes de prêt/ don seront autorisés sur la base des informations transmises par FIER 2 dans le dossier de suivi financier à la fin de chaque trimestre. Cette méthode prévoit qu'un montant est avancé sur le compte désigné, en fonction des prévisions de dépenses sur une période allant de 4 à 12 mois. Ces prévisions de trésorerie seront établies en fonction du PTBA et du plan de passation des marchés. Le PTBA devra comprendre des prévisions de trésorerie par source de fonds. La fréquence des réapprovisionnements dépendra du rythme des dépenses effectives et des rapports correspondants.
160. Les méthodes de décaissement par le portail ICP, par paiement direct, par remboursement et par engagement spécial seront disponibles pour le projet et pourraient s'appliquer selon les besoins. Les seuils proposés pour (i) les paiements directs, (ii) le réapprovisionnement du compte désigné, (iii) les relevés de dépenses et le montant de l'allocation de l'avance initiale du Prêt/Don FIDA seront précisés et explicités dans la Lettre à l'Emprunteur/Bénéficiaire.
161. Les décaissements sur les autres guichets de financements seront traités conformément aux Accords de Financement et les procédures définies dans les Lettres à l'Emprunteur y afférentes, en privilégiant les paiements directs effectués pour les travaux, les fournitures de biens et services et les prestations de services.
162. Les décaissements des fonds de contrepartie (si le co-financement en numéraire est retenu sur certaines activités) se feront à travers un compte de contrepartie ouvert dans les livres du Trésor Public. Ce compte recevra les fonds destinés à payer la quote-part de dépenses de fonctionnement imputables à la contrepartie; la quote-part des dépenses d'investissement étant soumise à la procédure d'exécution des dépenses publiques dans ses différentes étapes engagement, liquidation, ordonnancement et mandatement au niveau du Trésor Public. Des sous comptes correspondants seront ouverts en cas de besoin dans les régions. Le risque auquel le projet sera confronté à ce niveau

<sup>68</sup> Révisé en décembre 2018

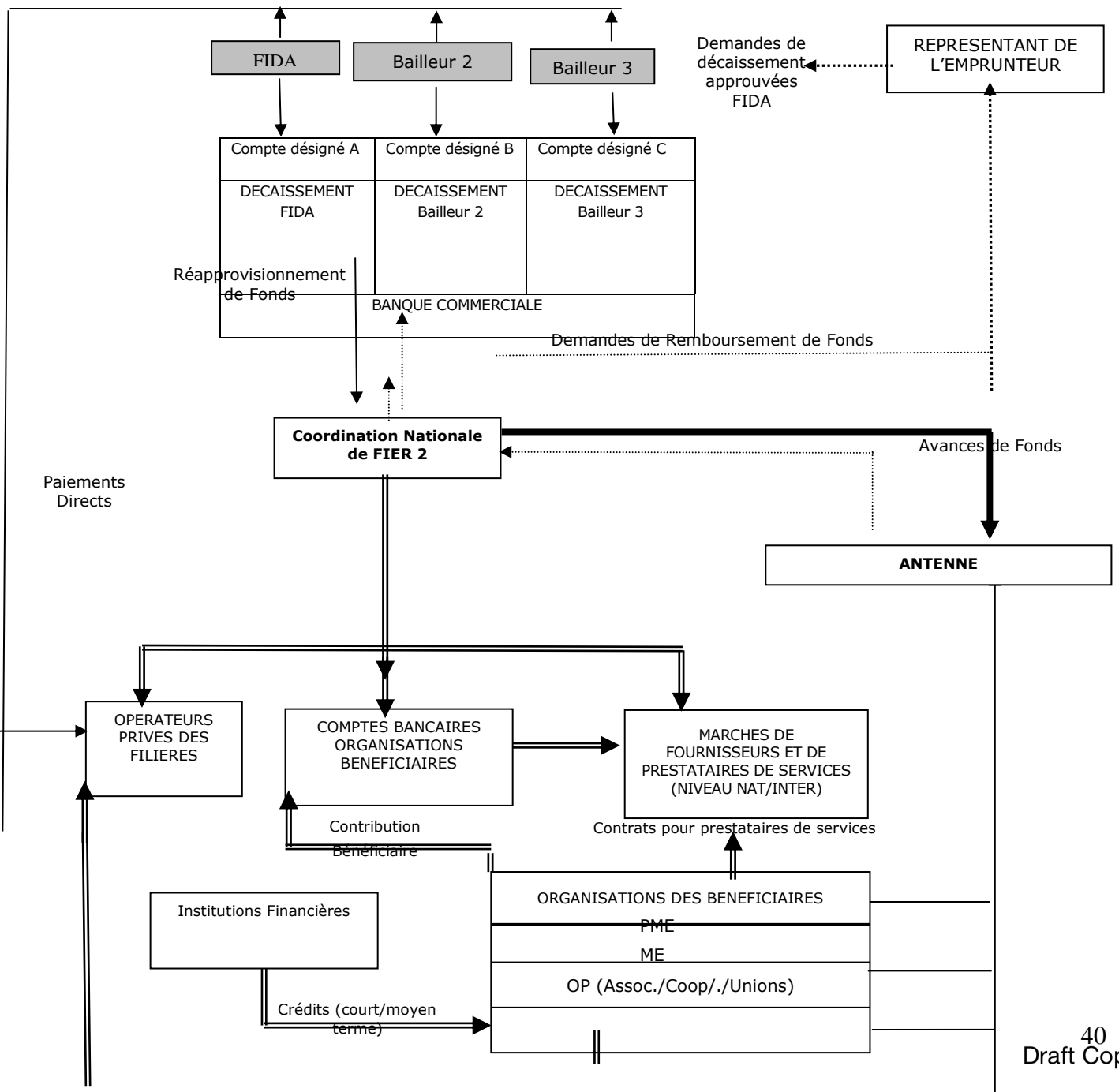


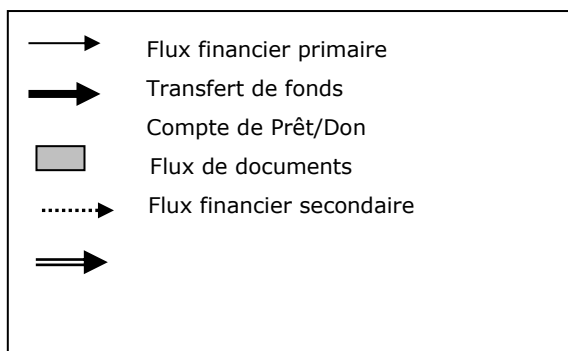
sera celui de l'obtention à bonne date des fonds de contrepartie nationale ; ce d'autant plus que les finances publiques sont régulées en fonction des rentrées fiscales de l'État. Il conviendrait dès lors de prévoir soit des ouvertures exceptionnelles de crédit au-delà de ce plafond, soit des paiements anticipés du montant total de la contrepartie nigérienne prévue.

163. Le Gouvernement Malien participera au financement du FIER 2 en exonérant de toutes taxes: (i) les acquisitions de biens et services et; (ii) les contrats de travaux et de prestations intellectuelles et en contribuant sous forme de fonds de contrepartie en numéraire. Les autorités Maliennes transmettront au stade de la conception finale une lettre de cofinancement au FIDA confirmant l'accord du Gouvernement d'exonérer de toute taxe et impôt les acquisitions, les travaux et prestations intellectuelles.
164. **Arrangements concernant les flux de fonds sur le compte désigné.** Le mécanisme du compte d'avance temporaire sera adopté pour les financements directement gérés et administrés par le FIDA et suivant les dispositions figurant dans le manuel de Décaissement du FIDA. Après la signature des accords de financement et l'entrée en vigueur des instruments financiers, le Représentant de l'Emprunteur ouvrira dans des établissements bancaires crédibles des Comptes Désignés (CD) en FCFA afin de recevoir les financements des différents bailleurs extérieurs. Les comptes désignés seront mouvementés par le Coordonnateur et le RAF de l'Unité de Coordination Nationale suivant le principe de la double signature. La lettre des signataires autorisés transmis par le gouvernement autorisera les signataires désignés à recevoir des identifiants d'identité sécurisés du Fonds aux fins de l'envoi de telles demandes par voie électronique.
165. Les arrangements concernant les flux de fonds du projet (via le compte désigné) sont les suivants: Le Fonds effectuera un premier décaissement à l'avance sur le compte désigné dès réception d'une demande de retrait de l'avance initiale transmise par le Ministère de Tutelle.
166. S'il s'avère que des dépenses inéligibles ont été effectuées à partir du compte désigné, le destinataire sera tenu de rembourser le montant en question. De amples détails sur les décaissements figureront dans les procédures de décaissement décrites dans la Lettre à l'Emprunteur.
167. **Arrangements bancaires de la Coordination Nationale de FIER 2.** Des comptes d'opérations (un compte par bailleur) seront ouverts par l'UGP pour loger les ressources provenant des différents comptes désignés, gérés par la Coordination Nationale. Les comptes d'opérations seront mouvementés par le RAF et le Coordonnateur de FIER 2. Les réapprovisionnements des comptes d'opérations seront adossés à des Plans de trésorerie. Un montant de 10% du Plan de dépenses correspondra à une ligne « imprévue » qui permettrait à l'UGP de disposer d'une trésorerie minimale (pour faire face à des dépenses non prévues sur la période).
168. **Arrangements bancaires des Antennes.** La Coordination Nationale ouvrira pour ses antennes, des sous-comptes d'opérations FIDA pour le paiement des dépenses au niveau régional. Le sous-compte d'opérations de l'antenne est mouvementé suivant le principe de la double signature du Chef d'antenne et de l'assistant comptable régional. La mise à disposition des fonds aux Antennes se fera en deux (02) étapes : une avance de fonds initiale et la reconstitution de l'avance de fonds. Le montant de l'avance de fonds initiale est arrêté par la Coordination Nationale sur la base du Plan de Travail trimestriel approuvé. Les reconstitutions seront faites suivant les paiements effectués sur le compte bancaire de l'Antenne sur présentation (a) d'une demande, accompagnée, (b) d'un état de justification de l'utilisation des fonds, (c) un état de rapprochement bancaire et les relevés bancaires de la période, (d) les originaux des pièces justificatives des dépenses effectuées de la période.
169. Sur les autres guichets de financement, les Antennes pourraient liquider des dépenses liées à des activités ponctuelles, à travers des mises à disposition de fonds spécifiques effectuées par la Coordination Nationale, et qui seront justifiées immédiatement après l'exécution de l'activité et/ou la réalisation de l'investissement.
170. L'élaboration du rapport trimestriel de suivi financier est faite par l'Assistant comptable de l'antenne et approuvé par le Chef d'Antenne. Ce rapport est transmis à la Coordination Nationale au plus tard une (01) semaine après la fin du trimestre. Le rapport de suivi financier fait la synthèse des activités du trimestre réalisé par l'Antenne. Il est accompagné des documents suivants :
- Les états récapitulatifs du trimestre,
  - Les états de rapprochement du trimestre et les relevés bancaires,
  - Les originaux des pièces justificatives des dépenses du trimestre non encore transmises à Coordination Nationale.

171. A la Coordination Nationale, le contrôle financier des mises à dispositions aux Antennes sera effectué par le Chef Comptable à partir des documents financiers cités ci-dessus. Selon les besoins, le RAF et/ou Chef Comptable de la Coordination Nationale effectueront des contrôles inopinés au niveau des Antennes.
172. **Caisses de menue dépenses de l'UGP/antenne.** Pour le paiement des petites dépenses indispensables au fonctionnement quotidien de l'Antenne, la tenue d'une caisse de menues dépenses (parking, réparation de pneumatiques, timbres -postes, etc.) est nécessaire. Une petite caisse sera alimentée par des avances de fonds pour prendre en charge les petites dépenses courant de moins de 50.000 FCFA. Les modalités de gestion (plafond, montant plafond de la dépense unitaire, seuil de réapprovisionnement) des caisses seront déterminées dans le manuel fiduciaire.
173. **Décaissements de fonds aux communautés pour la mise en œuvre des sous-projets.** Les décaissements de fonds aux bénéficiaires des subventions n'interviendront que si ces derniers ont rempli toutes les conditions d'éligibilité aux sous-projets à financer. Ces critères comprennent, entre autres, le versement intégral de la contribution du bénéficiaire dans des institutions financières partenaires du FIER 2 pour la réalisation du sous-projet ou, l'accomplissement en nature de cette contribution selon les cas. La procédure sur les modalités de décaissements des fonds seront décrites dans le manuel fiduciaire.
174. Les flux de fonds du FIER 2 sont schématisés sur le diagramme suivant :

**Figure n°1 : Circuit des Flux Financiers de FIER 2**





a.

175. **Contrôle interne de l'UGP.** Pour mitiger les risques de vulnérabilité dans la gestion interne, le manuel de fiduciaire documentera les rôles et les responsabilités de tous les acteurs dans le contrôle interne au niveau de l'UGP et les antennes. Le manuel précisera les mécanismes de contrôle interne du Projets conformément aux règles et procédures du FIDA et prenant en compte les spécificités d'une gestion décentralisée. le manuel consacrera, les principes de séparation rigoureuse des fonctions d'autorisation, de contrôle a priori, de comptabilisation et de conservation des actifs, des services de contrôle de qualité et d'audit interne. La rédaction du Manuel de procédures sera inscrite dans **les autres conditions**. Le RAF de l'UGP va focaliser ses activités de contrôle interne sur la vérification de la conformité<sup>69</sup> des engagements financiers, des conditions de liquidation des dépenses la cohérence des comptes de gestion et du Bilan et le contrôle financier des mises à disposition de fonds aux partenaires d'exécution.
176. A l'issue dudit contrôle financier, le RAF évaluera la nécessité de renforcer les capacités en gestion financière des partenaires (formation en situation) suivant les insuffisances relevées lors des contrôles de pièces de dépenses. Il évaluera aussi la pertinence de prévoir des ateliers d'échanges sur des problématiques communes en gestion financière. Les observations du RAF lors des contrôles mensuels sur les pièces et supports des dépenses des antennes seront matérialisées, et feront l'objet d'une communication formalisée aux antennes pour correction et mesures à prendre. Trimestriellement, le RAF fera la réconciliation périodique des décaissements sur les différents guichets de financement avec les Emplois comptabilisés par le Projet. Le RAF sera responsable de tous les contrôles nécessaires pour garantir: (a) que les fonds du projet ne sont utilisés qu'aux fins prévues d'une manière efficace et économique; (ii) la préparation de documents financier précis, fiables, et rapports financiers périodiques en temps opportun; et (iii) que les actifs du projet sont correctement protégés.
177. La vérification des activités de contrôle interne du RAF de l'UGP en particulier et l'appréciation de l'impact positif sur la performance organisationnelle se fera pendant: (i) les missions de supervision; (ii) les missions d'audit interne et externe.
178. **Audit interne.** Pour fournir une assurance raisonnable sur les transactions du projet, un auditeur interne a été recruté (dans l'équipe de gestion du Projet d'INCLUSIF) dont le champ d'action couvre l'ensemble des projets du Portefeuille FIDA au Mali. L'auditeur interne élaborera des plans d'audit annuels (qui sera l'outil de planification des activités d'audit interne) en utilisant une approche fondée sur les risques et en s'inspirant des lignes Directrices de l'INTOSAI<sup>70</sup> sur les normes de contrôle interne. Le champ des activités de l'auditeur interne couvrira la vérification de la cohérence entre les exécutions physiques et financières des contrats de travaux, la qualité des dépenses sur les marchés d'infrastructures, l'utilisation effectivement faite des subventions accordées aux bénéficiaires de l'action du Projet. L'auditeur interne du projet se concentrera également sur l'audit des activités mises en œuvre par les Partenaires d'Exécution. L'auditeur interne aura aussi à charge, du suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées par les missions de supervision et d'audits externe. Les rapports de l'auditeur interne seront transmis directement au Ministère de Tutelle et au FIDA. Les auditeurs internes présenteront une communication lors des sessions annuelles des Comités de Pilotage. La qualité de l'audit interne sera surveillée par les missions de supervision afin de garantir que le contrôle couvre tous les aspects pertinents notamment l'utilisation appropriée des fonds par les bénéficiaires. La

<sup>69</sup> Avec le PTBA et les procédures du manuel de gestion

<sup>70</sup> Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques

performance de l'auditeur interne sera évaluée par le comité de pilotage et par le ministère d'exécution et son contrat ne pourra pas être modifié ou résilié sans l'accord préalable du FIDA. La reconduction de leurs contrats sera soumise à l'appréciation des missions de supervision et l'évaluation des performances annuelle conduite par le Comité de Pilotage, notamment, sur la base de la plus-value apportée dans l'efficacité opérationnelle des projets du portefeuille du Mali.

179. Durant toute la période de mise en œuvre du projet, les missions de contrôle des Inspections Générales des Ministères en charge de l'emploi des jeunes et des Finances viendront renforcer l'environnement du contrôle interne du FIER 2. A cela, s'ajoutera les missions du Bureau du Vérificateur Général et de la Section des Comptes de la Cour Suprême.

#### O. Gestion des partenariats

180. Avant la signature de la convention de partenariat, les capacités de gestion financière du partenaire de mise en œuvre feront l'objet d'une évaluation qui portera principalement sur l'existence : (a) d'une structure bien établie pour leur fonction de gestion financière, (b) des procédures écrites détaillées de gestion administrative et financière, d'un système de gestion financière informatisé capable d'enregistrer et de rendre compte séparément des fonds de projet avec un bon niveau de détail, et (c) leurs états financiers régulièrement audités par des auditeurs indépendants (d) le système de contrôle interne (e) les arrangements en matière d'audit externe. Cette évaluation devra informer la décision du management du Projet et du FIDA d'entrer dans une relation contractuelle avec chaque partenaire. A l'issue de cette évaluation, un plan d'action pour la mitigation du risque fiduciaire de chaque partenaire sera préparé par le RAF. Ce plan d'action sera accompagné au besoin par un plan de renforcement des capacités, spécifique à chaque partenaire. Un modèle de la fiche d'évaluation des capacités financières des partenaires est joint en annexe.
181. La coordination nationale effectuera périodiquement des formations au profit des Partenaires de mise en œuvre locaux sur l'éligibilité des dépenses, la qualité et la probité des pièces justificatives à fournir (selon la nature de la dépense). Des Fiches de rappel des pièces justificatives à fournir selon la nature de la dépense (formation, atelier, supervision) seront distribuées aux participants à l'issue des formations et annexées dans les conventions signées avec les partenaires. L'équipe financière du FIER 2 fournira aussi aux partenaires des modèles de pièces justificatives à utiliser dans le cadre des conventions signées avec le projet.
182. Les mises à dispositions de fonds de la convention seront effectuées suivant le principe d'avance de fonds renouvelable. Les décaissements de fonds aux partenaires de mise en œuvre seront corrélés à des plans d'actions budgétisés qui serviront de référentiel pour l'évaluation des produits/résultats obtenus. Le décaissement de l'avance de fonds initiale est conditionné par l'ouverture d'un compte bancaire « dédié » pour recevoir les fonds du projet. Le projet s'engagera à limiter le plus possible les montants avancés aux partenaires afin d'éviter des tensions de trésorerie pour le projet.
183. Le processus de renouvellement de l'avance de fonds sera enclenché après consommation de 70% des fonds de l'avance: sur la base du montant dépensé et justifié; les pièces justificatives des dépenses; les rapports techniques et financiers, le tableau d'exécution budgétaire et le tableau Emploi-Ressources. Le renouvellement des fonds par le projet est tributaire d'un quitus technique des responsables de composante sur les résultats obtenus et du contrôle financier du service financier des fonds consommés et justifiés.
184. Les dispositions incluses dans les conventions de partenariat mettront l'accent désormais sur la responsabilisation fiduciaire des partenaires de mise en œuvre avec une obligation de délivrer des produits concourant à l'atteinte des objectifs de développement du projet. Cette approche se traduira dans la pratique par des décaissements adossés à des produits à délivrer, des missions de contrôle sur le terrain pour vérifier les produits obtenus, l'évaluation technique et financière des conventions avant tout renouvellement,

#### P. Information comptable et financière

185. **Comptabilité.** La comptabilité du FIER 2 sera une comptabilité d'engagement, autonome, suivant les normes comptables du SYSCOHADA révisé en 2018, avec des réajustements pour tenir compte du Principe de l'Equilibre entre les Dépenses et les Subventions propre aux Projets et Programmes de Développement. Le projet devra se doter d'un logiciel intégré de gestion de type multi projets, multi sites, multi bailleurs, multi postes, paramétré selon les règles d'une comptabilité de type privé adapté à la gestion des projets et capable de produire: (i) des états financiers de synthèse annuels composés entre autres d'un Tableau des emplois ressources de l'année et cumulé, d'un bilan, d'un

état de réconciliation du compte désigné ou des comptes désigné et des états de rapprochements des comptes bancaires

186. Le logiciel devrait aussi être capable de : (ii) procéder au suivi de l'exécution budgétaire à travers la mise en place d'un comptabilité budgétaire acceptable ; (iii) comptabiliser les dépenses par catégorie et par composante, et par source de financement, (iv) effectuer le suivi des marchés, et conventions, contrats de prestations et des immobilisations . Chaque antenne sera équipée du logiciel et les comptes seront tenus au jour le jour comme au niveau national par l'équipe d'exécution locale. En fin d'année, des états financiers consolidés seront élaborés, comprenant les transactions financières au niveau de la Coordination Nationale et au niveau des antennes. Les transactions qui seront enregistrées dans la comptabilité du projet comprendront non seulement celles relatives à l'utilisation des fonds FIDA, mais également celles exécutées sur les autres guichets de financement, les fonds de contrepartie (avec l'enregistrement comptable des taxes exonérées), et la contribution des bénéficiaires<sup>71</sup>. Les détails opérationnels du système comptable à mettre en place suivant les grandes lignes dégagées ci-avant, le plan comptable et analytique, ainsi que les schémas d'écritures comptables seront proposés dans le manuel fiduciaire de FIER 2. Plus spécifiquement, la structure des comptes analytiques (qui seront paramétrés dans le logiciel de gestion) reflétera celle des composantes et volets présentés dans le COSTAB. Le module de suivi de l'exécution budgétaire du logiciel de gestion financière sera configuré sous le mode « avec engagements » afin de faciliter le suivi de la performance financière.
187. **Le système d'informations financière.** Le système d'information financière permettra de disposer des informations sur l'état des dépenses par guichet de financement (et consolidé) suivant les axes analytiques, budgétaires et financier (par catégorie). L'objectif recherché sera de disposer d'un système d'informations financière capable d'établir un lien entre informations financières et progrès matériels, permettant ainsi d'évaluer l'impact financier des activités du projet et faciliter au besoin les réajustements possibles vers la réalisation des objectifs du projet. Dans cette optique d'une gestion financière axée sur les résultats, des indicateurs de la performance et de l'efficacité financière établis à partir du profil des dépenses des prévisions du PTBA suivant un certain nombre de centre de coûts (*investissement structurant, investissement productif, Renforcement de capacité, couts d'opérations...*) et seront rapprochés à l'exécution financière de FIER 2.
188. **Rapports de suivi financier et Etats Financiers.** Le reporting financier de FIER 2 sera analytique ; La question de l'efficacité du dispositif opérationnel de mise en œuvre sera une préoccupation permanente à travers le suivi des coûts d'approches du FIER 2 afin d'éviter à l'exécution, une asymétrie entre les coûts d'investissements et les coûts récurrents. Pour les réunions mensuelles de Coordination, l'équipe fiduciaire devra établir un **tableau de bord de gestion** présentant outre l'exécution budgétaire, les informations sur le niveau d'exécution du Plan de Passation de Marché, la situation des avances de fonds non justifiées et la trésorerie disponible et attendue etc....
189. *Des rapports financiers (intérimaires et non audités)* suivant le modèle du FIDA seront préparés semestriellement par la Coordination Nationale et incluront les dépenses par source de financement. Le rapport financier comprendra: (i) l'état des sources et des utilisations des fonds, ainsi que les soldes d'ouverture et de clôture pour le semestre, avec les chiffres cumulés ; (ii) l'état des utilisations des fonds qui montre les dépenses réelles correctement classées par catégories, sous-composantes, et comparées au budget pour le semestre et les chiffres cumulés; (iii) l'état des mouvements (entrées et sorties) du compte désigné du projet, y compris ses soldes d'ouverture et de clôture ; (iv) l'état des dépenses prévisionnelles pour le prochain semestre ainsi que les besoins de trésorerie ; (v) les notes et explications; et (vi) autres annexes et documents justificatifs.
190. Les informations supplémentaires fournies seront adaptés aux activités du projet et à son profil de risque; ils peuvent comprendre: (a) une situation de l'exécution du Plan de passation des marchés; (c) une situation sur le suivi financier des conventions avec les partenaires d'exécution; (d) un rapport de suivi des formations et ateliers (*si ce poste représente une part significative du total des dépenses*); (e) un rapport relatif aux coûts de gestion du projet; (f) le registre des immobilisations.
191. *Les états financiers (EF) annuels* non vérifiés seront préparés par la Coordination Nationale et transmis au plus tard le 30 avril de chaque année au FIDA. Les EF devront comprendre: (a) État de la situation financière (bilan) ; (b) État de la

<sup>71</sup> La valorisation monétaire des contributions en nature se fera conformément à une méthodologie prédéfinie ayant l'agrément du FIDA, et à préciser dans le Manuel Fiduciaire

variation des actifs nets/fonds propres ; (c) État des flux de trésorerie ; (d) Comparaison entre le budget et les montants effectifs ; (e) Notes (un résumé des principales politiques comptables et d'autres notes explicatives). Les informations complémentaires annexées aux Etats Financiers annuels devront indiquer : (i) Liste d'actifs fixes<sup>72</sup> ; (ii) État des demandes de retrait (Appendice 1) ; (iii) Sources et utilisations des fonds (Appendice II) ; (iii) État du compte désigné et rapprochement (Appendice III). Il s'agit des Appendices des pages 18, 19, 20 du Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le FIDA, décembre 2017.

#### Q. Audit Externe du Projet FIER 2

192. Conformément aux directives du FIDA, les comptes du FIER 2 seront vérifiés annuellement. Au Mali, l'organe qui joue le rôle d'auditeur externe des dépenses publiques est la Cour des comptes. Compte tenu des insuffisances d'ordres humain, technique et matérielle évoquées ci-dessus (cf. *Evaluation du Risque Fiduciaire Pays*), l'audit des comptes du projet sera réalisé par une firme d'audit externe privée indépendante. Cette firme devra être recrutée au niveau Régional, sur la base de termes de référence non objectés par le FIDA, et selon les règles et procédures du Fonds, cinq mois au plus tard après l'entrée en vigueur des instruments financiers du FIDA (Prêt/Don). Son contrat sera d'un an renouvelable sur la base de la qualité des prestations et pour une durée n'excédant pas trois ans.
193. La Coordination Nationale de FIER 2 présentera des états financiers annuels du projet similaires aux états financiers (EF) annuels non vérifiés, conformément aux exigences du FIDA.
194. L'évaluation technique des cabinets consultés se fera sur la base des critères suivants:
- L'auditeur devra être indépendant du projet, de son personnel et de ses activités, conformément aux meilleures pratiques internationales ;
  - L'auditeur ne doit pas fournir au projet des services de conseil, préparer ses états financiers ou l'avoir fait au cours des deux années qui précèdent ;
  - L'auditeur doit posséder les qualifications requises et appartenir à un organisme professionnel affilié à la Fédération internationale des experts-comptables ;
  - Le travail de l'auditeur doit être conforme aux normes d'audit agréées par le FIDA ;
  - Le cabinet d'audit doit être en mesure d'affecter à l'audit une équipe d'audit possédant les compétences nécessaires ;
  - Le cabinet d'audit doit pouvoir démontrer qu'il a déjà réalisé des audits de la même nature et du même niveau de complexité.
195. La portée de l'audit sera adaptée aux risques spécifiques du projet. L'auditeur indépendant auditera en particulier l'utilisation de tous les fonds provenant des comptes désignés et transférés à l'UGP, aux partenaires de mise en œuvre et aux bénéficiaires finaux (en particulier les Microprojets financés par le Projet)..
196. L'auditeur doit soumettre un dossier d'audit comprenant au minimum les états financiers vérifiés, le rapport d'audit et la lettre de recommandations (s'il y a lieu). Une seule opinion d'audit, conforme aux normes internationales d'audit, sera émise et couvrira les états financiers, les comptes désignés et les ECD. L'opinion sera donnée conformément aux normes ISA 70034/705, ISSAI 1700/1705. La lettre de recommandations fait partie intégrante du dossier d'audit, qui consigne les problèmes de contrôle interne détectés par l'auditeur. La lettre de recommandations devra:
- Présenter les recommandations de l'auditeur pour remédier aux problèmes de contrôle interne détectés, et les réponses apportées à ces problèmes de la part des responsables du projet ;
  - S'il y a lieu, fournir des commentaires de suivi concernant les problèmes signalés dans la lettre de recommandations de l'année précédente ;
  - En outre, il est demandé que toutes les dépenses non autorisées éventuellement détectées lors de l'audit soient mentionnées dans la lettre de recommandations.

<sup>72</sup> Une liste détaillée des actifs fixes doit être fournie (description, coût, date d'acquisition et lieu d'utilisation).

197. Les rapports d'audit seront élaborés suivant les dispositions du FIDA en matière d'audit externe<sup>73</sup> et transmis au FIDA au plus tard dans les six mois suivant la clôture de l'exercice fiscal. Le défaut de soumission du rapport d'audit annuel dans ce délai constituera une clause de suspension des décaissements.

**R. Fonds d'Affectation Spéciale « Interventions d'Urgence et Réponse aux Crises » et modalités de la gestion financière :**

198. **Arrangements fiduciaires et modalités de gestion du compte désigné « FIDA-Fonds d'urgence et Crises ».** Le gouvernement du Mali pourra demander au FIDA une réaffectation rapide des fonds alloués par le FIDA (les ressources des autres bailleurs ne seront pas réaffectées) à des interventions d'urgence et de relèvement en cas de catastrophe naturelle ou d'origine humaine, afin de permettre de faire face aux conséquences des risques naturels tels que la sécheresse ou les inondations, y compris en finançant des biens essentiels en situation d'urgence ou des services de secours d'urgence et des services connexes qui pourraient être nécessaires suite à une catastrophe, ainsi qu'en fournissant un soutien ciblé aux ménages et aux individus touchés. Dans l'éventualité d'une telle catastrophe, les fonds prévus pour la catégorie des dépenses non-allouées ou d'autres composantes du projet pourraient être réaffectés pour financer les dépenses d'intervention d'urgence et ainsi répondre aux besoins urgents. Le plafond des fonds alloués sera limité à un maximum de 5% des ressources des Prêt/don FIDA non engagés.
199. Les conditions préalables aux décaissements seront les suivantes : (a) une demande, acceptée par le FIDA, du Gouvernement du Mali, appuyée par une déclaration officielle de situation de catastrophe et une Evaluation Préliminaire des Dommages et Besoins pour répondre à la Crise et/ou l'Urgence ; (b) le Gouvernement a envoyé au FIDA un Plan de Mise en Œuvre de Réponse aux Urgences (PMRU) comprenant une liste des activités à mettre en œuvre et le Plan de Passation des Marchés (PPM) pour répondre aux besoins d'urgence et de relèvement ; (d) le processus de modification du PTBA de l'année a été entamé pour inclure les actions d'urgence.
200. Les méthodes de décaissement peuvent inclure les remboursements, les avances, les paiements directs et les engagements spéciaux. Toutefois le décaissement des fonds se fera pour l'essentiel par l'intermédiaire d'un compte désigné « Intervention d'urgence » ouvert pour les activités d'urgence de relance et de réhabilitation.
201. Les fonds seront transférés vers un compte désigné « FIDA-Fonds d'urgence et Crises » libellé en Francs CFA ouvert dans une Banque Commerciale de Bamako (acceptable pour le Fonds) afin de couvrir les dépenses éligibles. Le plafond de l'avance initiale (si requis) sera basé sur les prévisions de dépenses de deux (2) trimestres de la participation du FIDA au Plan de Mise en Œuvre de Réponse aux Urgences (PMRU).
202. Les retraits du compte désigné seront uniquement autorisés pour couvrir des dépenses encourues pour la réponse à l'urgence sur la base du Plan de Mise en Œuvre de Réponse aux Urgences (PMRU). Une dépense est considérée éligible si elle remplit les exigences suivantes et est documentée de façon adéquate :
- Elle doit être directement en lien avec l'urgence, telle que stipulée dans la Déclaration officielle d'Urgence ;
  - La dépense est incluse dans le PMRU qui a été approuvé par le Fonds ;
  - Dans le cas où la dépense concerne l'acquisition des Fournitures, des Travaux, des Services autres que les services de consultants ou de Services de consultants, celle-ci doit avoir été conduite en suivant les directives de Passation de Marchés écrites dans la Lettre à l'Emprunteur et le Manuel de Passation de Marchés du FIDA, septembre 2010 ;
  - La dépense doit avoir été encourue et payée au cours de la période d'éligibilité telle que mentionnée dans le PMRU ;
  - Les activités financées par le biais de ce fonds devront avoir lieu dans la zone d'implémentation du Projet.
203. Les procédures de décaissements seront détaillées dans des instructions supplémentaires de la Lettre à l'Emprunteur/Bénéficiaire du FIDA.
204. La Coordination Nationale sera responsable de la gestion financière du Fonds d'Affectation Spéciale « *interventions d'urgence et réponse aux crises* ». Le Coordinateur Nationale sera responsable des procédures de demande de décaissement des fonds. La reconstitution des fonds du compte désigné « FIDA-Fonds d'urgence et Crises » sera en

<sup>73</sup> Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le Fonds, décembre 2017

conformité avec les directives sur le réapprovisionnement des comptes désignés données dans la Lettre à l'Emprunteur du projet FIER 2.

205. Les interventions seront effectuées sous forme d'appui ciblés conduite par des partenaires de mise en œuvre, ONG internationales et nationales, notamment les ONG nationales déjà partenaire du Projet FIER 2. Le décaissement des fonds aux partenaires de mise en œuvre sera conditionné par l'ouverture d'un compte bancaire « dédié » pour recevoir les fonds du projet.
206. Le Fonds d'Affectation Spéciale fonctionnera conformément aux principes et normes comptables appliqués par les Projets FIDA au Mali. La gestion financière des fonds respectera :
- v. Les normes énoncées dans les Accords de Financement, les instructions de la lettre à l'Emprunteur du Projet FIER 2 et les Directives du Manuel de gestion et d'administration financières du FIDA, Octobre 2019,
  - vi. Les procédures d'exécution budgétaire et de contrôle des opérations financières du Manuel Fiduciaire.

## 25.

207. Si le Fonds détermine que les fonds ont été utilisés (i) pour le paiement de dépenses non éligibles ; (ii) pour le paiement de dépenses ne disposant pas d'une documentation adéquate, le Gouvernement remboursera au FIDA le montant total des dépenses engagées ou des coûts de ces biens.
208. Chaque organisme de mise en œuvre contractualisé par l'unité de Coordination Nationale présentera dans un rapport financier les dépenses réalisées avec les pièces justificatives. L'Unité de Coordination Nationale conservera tous les originaux des documents de passation de marchés et tous les originaux des documents qui concernent le paiement et la mise en œuvre des activités conduites à des fins d'audit.

## 26. 1.Rapports financiers

209. Des rapports financiers seront préparés et soumis à l'Unité de Coordination Nationale au plus tard 45 jours après la fin de chaque trimestre. Les états suivants seront joints au rapport trimestriel:
- g. Rapport d'exécution par catégorie et/ou rubrique budgétaire,
  - h. Tableau Emploi/Ressource,
  - i. Rapprochements bancaires.

## 27.

## 28. 2.Audit interne

210. Les contrats avec les partenaires de mise en œuvre financés seront soumis à un audit interne conformément aux dispositions du Manuel Fiduciaire en matière d'audit interne. Dans les trois premiers mois suivant les 1ers décaissements effectués, l'auditeur interne du Portefeuille des Projets FIDA au Mali évaluera l'utilisation des fonds alloués aux partenaires de mise en œuvre en relation avec les activités réalisées et les résultats obtenus.

## 29. 3.Audit externe

211. La Coordination de FIER 2 signera un contrat suivant une méthode compétitive avec un cabinet d'auditeur externe approuvé par le FIDA pour évaluer l'utilisation du Fonds d'Affectation Spéciale « interventions d'urgence et réponse aux crises ». Le RAF de FIER 2 établira et soumettra les états financiers du Fonds d'Affectation Spéciale « interventions d'urgence et réponse aux crises » à l'audit externe à la clôture des activités du PMRU. Les états financiers audités devront être transmis au FIDA au plus tard six mois après la clôture du Plan de Mise en Œuvre de Réponse aux Urgences (PMRU).



212. La Coordination Nationale devra conserver les pièces justificatives de ces dépenses après l'audit final de la clôture du PMRU. Dans le cas où il est décidé de ne pas reconstituer les fonds utilisés sur les ressources FIDA du FIER 2, le projet FIER 2 inclura l'audit d'Affectation Spéciale « interventions d'urgence et réponse aux crises » à son audit final de clôture à la fin du projet.

### S. Plan d'appui et de supervision de la mise en œuvre

213. L'intensité et la fréquence de l'appui à la mise en œuvre de la Gestion Financière seront conformes à l'approche fondée sur les risques. Une première mission d'appui à la mise en œuvre sera effectuée six (6) mois après l'entrée en vigueur du projet. Par la suite, les missions seront programmées à l'aide du modèle d'approche basée sur le risque dont notamment le suivi des mécanismes de gestion financière pendant le processus de supervision à des intervalles déterminés par la note attribuée à l'évaluation globale de la Gestion Financière au début et pendant l'exécution du projet.

#### Annexe 1 : Plan d'actions Administratif et Financier Indicatif

Problème	Action recommandée	Entité responsable	Délai de réalisation
Personnel	Recruter l'équipe fiduciaire de la Coordination Nationale et des Antennes	Ministère de Tutelle FIDA	3 mois après l'entrée en vigueur du projet
Système informatique comptable	Acquérir et installer un système comptable informatisé « multi-bailleurs » pour répondre aux besoins du projet et générer des informations utiles et des états financiers	Coordination Nationale	6 mois après l'entrée en vigueur du projet
Manuel de Gestion	Élaborer et adopter un manuel fiduciaire dans un format et un contenu jugés satisfaisant par le Fonds	Coordination Nationale	6 mois après l'entrée en vigueur du projet
Renforcement des Capacités	Formation des équipes fiduciaires des UGP sur la gestion financière accès sur les résultats et APEX.	FIDA	Atelier de démarrage
Reporting	Format, contenu, et fréquence du Rapports financiers à discuter lors de l'Atelier de démarrage	FIDA Coordination Nationale	Atelier de démarrage
Audit externe	Recruter un auditeur régional indépendant, conformément aux termes de référence et aux qualifications jugés acceptables par l'Association	MA UGP Unité de Coordination Programme Mali-FIDA	3 mois suivant l'entrée en vigueur du projet
PTBA	Premier PTBA et PPM de 18 mois provisoire par projet	UGP Unité de Coordination Programme Mali	Atelier de démarrage

214. **Plan d'actions Administratif et Financier:** Le plan d'actions qui est recommandé est le suivant: i) assurer la formation de l'équipe fiduciaire aux règles et procédures du Fonds en matière d'acquisition, de décaissement et de gestion financière, au plus tard lors du lancement du Projet<sup>74</sup>; ii) élaborer un manuel Fiduciaires explicite sur les procédures administratives, financières et comptables et organiser un atelier d'imprégnation du personnel à son utilisation six mois au plus tard après la date de mise en vigueur de l'accord de financement; iii) acquérir un logiciel intégré de gestion comptable six mois au plus tard après la date de mise en vigueur de l'Accord de financement; iv) recruter cinq mois au plus tard après l'entrée en vigueur de l'Accord de financement FIDA, un Cabinet d'audit externe indépendant sur la base de termes de référence acceptables et selon les règles et procédures du Fonds et v) élaborer le 1<sup>er</sup> Programme de travail

<sup>74</sup> Durant la période d'essai, le RAF et le Chef Comptable bénéficieront de la formation en Line APEX, notamment sur les procédures de décaissement en ligne (ICP) et les bonnes pratiques en gestion financière du FIDA

et un budget d'activités sur 18 mois et le PPM correspondant, qui constitueront la base de la gestion budgétaire des ressources du projet et de la gestion prévisionnelle de la trésorerie lors de l'atelier de démarrage.

- 30.**
215. **Liste des conditionnalités préalables au 1er décaissement sur les guichets FIDA:** Le premier décaissement du Projet sera assorti des conditions ci-après : (i) le recrutement de l'équipe d'exécution Clé du Projet (Coordonnateur, RAF, RPM, RSE); et (ii) l'ouverture des comptes désigné pour recevoir les fonds. FIDA;
216. **Les autres conditions de décaissement:** (i) la rédaction d'un manuel de procédures administratives, financières et comptables six mois au plus tard après la date d'entrée en vigueur de l'accord de financement FIDA ; (ii) l'acquisition, le paramétrage d'un logiciel de gestion comptable et financière, et la formation du personnel à son utilisation six mois au plus tard après la date d'entrée en vigueur de l'accord de financement FIDA.
- 31.**
- 32.**

## 5 QUESTIONNAIRE RELATIF A L'EVALUATION DE LA GESTION FINANCIERE PHASE DE CONCEPTION

<b>Pays:</b> MALI	<b>Rempli par:</b> Alou Abdoul-karim	
<b>Organisme d'exécution:</b>		
<b>Nom du projet :</b> FIER 2	<b>Réf. mission:</b> <i>Mission de conception détaillée n° 1</i>	<b>Date de l'examen:</b> 30/03/2022

### - Conclusions détaillées

Sujet	Brève description des problèmes	Mesures d'atténuation
<b>Organisation et personnel</b>		
Note: Dans le cas d'un organisme public, le spécialiste de la gestion financière doit tout d'abord se pencher sur l'état des systèmes nationaux de gestion des finances publiques afin d'évaluer le niveau des risques de gestion financière auquel le projet peut être exposé. Après avoir acquis une bonne compréhension des rouages de la gestion des finances publiques, le spécialiste de la gestion financière doit porter son attention sur le projet, et notamment sur l'organisme ou l'unité qui sera responsable de la gestion financière du projet.		
<b>Agent principal du projet (APP)</b> Qui est l'APP? Quel est le statut juridique de cet organisme?	Ministère chargé de l'emploi des jeunes (Organisme de Tutelle)	R.A.S.
La gestion financière du projet sera-t-elle du ressort de l'APP ou de l'UEP?	L'UEP (Organisme d'Exécution) disposera d'une autonomie de gestion administrative et financière, avec des dispositifs de gestion financière, distincts du système de gestion des finances publiques du pays	R.A.S.
L'organisme a-t-il déjà exécuté un projet financé par un bailleur de fonds? Dans l'affirmative, veuillez donner des précisions.	Non. L'UEP sera recruté après Appel à Candidature, sur une base compétitive	R.A.S.
<b>Personnel</b> Quelle est la structure organisationnelle (proposée) du service de comptabilité? Veuillez joindre l'organigramme correspondant.	Chef d'antenne/coordonnateur de Projet  RAF  Chef Comptable	l'organigramme qui sera proposé par le Manuel Fiduciaire tiendra compte des incidences organisationnelles et opérationnelles et interactions entre les Cellule Financière des Antennes et le service financier de l'Unité de

Sujet	Brève description des problèmes	Mesures d'atténuation
	Assistant comptable UGP/ Antennes	Coordination Nationale et le service financier de FIER 2
Indiquez qui sont les membres (prévus) du personnel comptable, en précisant leur titre, leurs attributions, leur niveau d'études et leur expérience professionnelle. Joignez les descriptions de poste et les CV des membres du personnel comptable clé.	RAF  Comptable  Assistant comptable UGP et Antennes	les équipes des services financiers seront recrutés après un processus de sélection compétitive, par appel à candidature. Le Manuel Fiduciaire déterminera le cahier de charge et les livrables à fournir sur chaque poste de travail.
Existe-t-il des descriptions de poste écrites définissant clairement les fonctions, les responsabilités, le niveau hiérarchique et le champ de compétence, du grade le plus élevé au plus bas?	le manuel fiduciaire de FIER sera actualisé pour prendre en compte les rôles et responsabilités des postes mutualisés entre-autres sur le Projet FIER 2	La description des postes et les responsabilités seront revisités
Le personnel chargé des finances et de la comptabilité du projet est-il suffisamment formé aux procédures du FIDA?	le personnel du Projet FIER sera recruté par appel à candidature,	un apprentissage rapide de l'équipe fiduciaire sur les procédures et les bonnes pratiques en gestion financière du FIDA en effectuant la <b>formation on Line – APEX/FIDA</b> - (sanctionnée par une certification) avant la fin de la période d'essai
Y a-t-il des agents contractuels parmi le personnel financier? Quelle est la durée des contrats? Indiquez quels sont les postes clés vacants et à quelle date il est prévu de les pourvoir.	Le personnel financier sera constitué que par des agents contractuels. Contrat de deux (2) ans, renouvelable sur la base des Évaluations de Performances annuelles	Tous les postes du service financier de FIER 2 seront à pourvoir
Le personnel chargé des finances et de la comptabilité est-il suffisamment qualifié et expérimenté? Quelle est la politique de formation du personnel financier et comptable?	Une expérience de plus de 5 ans dans la gestion financière des Projets sur financements extérieurs sera exigée.  Les Evaluations annuelles de Performances du Personnels seront suivi de Plan de formation et de renforcement de capacités du personnel financier, intégré dans le plan de formation du PTBA	la contractualisation avec les Partenaires de mise en œuvre, la gestion et le suivi financiers des conventions et le suivi de la performance financière seront des thématiques développées.
Est-il avéré que le personnel financier est régulièrement muté dans d'autres services gouvernementaux? Quelle est la fréquence des mutations de personnel?	Non. Le personnel financier et comptable n'occupe pas des postes dans les services du gouvernement. Il est dédié exclusivement aux projets FIDA. Le personnel est dissocié de la fonction publique.	RAS
La fonction finances et comptabilité est-elle dotée d'un personnel suffisant?	Oui, pas de problème particulier. Le personnel prévu sera suffisant.	RAS
<b>Budgétisation</b>		

Sujet		Brève description des problèmes	Mesures d'atténuation
2.1.	<b>Plan de travail et budget annuel (PTBA)</b> Indiquez qui participera à l'établissement et à l'approbation du PTBA.	Le budget est préparé par les chefs des composantes/Volets en collaboration avec le RAP et l'expert PPM de l'UGP du FIER 2. Le RAF et le PPM procéderont à la consolidation du budget.	
2.2. b.	L'organisme d'exécution a-t-il établi des budgets suffisamment détaillés pour permettre le suivi de l'exécution des principales activités du projet?	Oui, les rubriques du budget seront « chargées » dans le logiciel de gestion financière, suivant le plan analytique, afin de faciliter le suivi de l'exécution budgétaire en temps.	Les indicateurs d'évaluation de la performance financière par rapport au Budget du PTBA seront paramétrés ( <i>par rapport aux dotations de fonds par centre de coûts</i> ) pour faciliter le suivi et les analyses sur la performance financière et l'efficacité.
2.3. c.	Des procédures sont-elles en place pour planifier les activités du projet, recueillir des informations auprès des unités chargées des différentes composantes et établir les budgets?	Oui les procédures à élaborer tant sur le processus de planification et de budgétisation,	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le manuel des opérations de FIER 2 et le manuel de procédures administrative, financière et comptable harmonisé du Programme Pays seront élaboré ;</li> <li>- Les ateliers d'auto-évaluation et les ateliers de planification, regroupant les bénéficiaires, les partenaires de mise en œuvre, les cadres de ministères techniques et de la Coordination permettent de faire une bonne planification budgétaire ;</li> <li>- Nécessité d'une bonne exploitation des données liées à l'exercice budgétaire afin que la fonction Finance contribue à l'évaluation de la performance des différentes composantes.</li> </ul>
<b>Flux de fonds et modalités de décaissement</b>			
3.1.	L'organisme d'exécution a-t-il une bonne expérience de l'utilisation des avances temporaires et de la procédure relative aux états de dépenses dans le cadre des financements de donateurs? Le personnel du projet a-t-il rencontré par le passé des problèmes concernant les avances temporaires ou la procédure relative aux états de dépenses?	Apprentissage prévu lors de l'atelier de lancement sur le processus d'élaboration des DRF en ligne (ICP), la procédure des ECD	Appui au démarrage : apprentissage sur le portail des décaissements CIP

Sujet		Brève description des problèmes	Mesures d'atténuation
3.2.	L'organisme d'exécution a-t-il de l'expérience dans la gestion des décaissements du FIDA ou d'autres donateurs? L'organisme a-t-il rencontré par le passé des problèmes importants dans le cadre de la réception de fonds?	Oui, expérience de l'équipe fiduciaire de FIER Planification insuffisante dans la gestion de la trésorerie qui induit des tensions de liquidités.	Lors de l'exécution du Projet, sur la base du Plan de décaissement prévisionnel annuel du PTBA, établir un plan de trésorerie trimestriel auquel sera adossé un chronogramme d'élaboration des DRF
3.3.	L'organisme a-t-il la capacité de gérer le risque de change ou doit-il la FIER 2cer?	Le financement sera libellé en euro, pas de risque de change	RAS
3.4.	Les bénéficiaires sont-ils tenus de contribuer aux dépenses du projet? Comment le paiement des fonds de contrepartie est-il prévu? Si les fonds de contrepartie doivent être payés en nature (sous forme d'apport de main-d'œuvre), des directives appropriées ont-elles été établies pour l'enregistrement et le calcul de l'apport de main-d'œuvre?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Oui, la contribution sera en nature et parfois en espèces. La contribution en nature sera valorisée en numéraire pour les besoins de la comptabilisation avec l'appui des responsables de Composante</li> <li>- Participation financière du Gouvernement sous forme d'exonération de taxes, droits, impôts et aussi en numéraire.</li> </ul>	Expliciter dans le manuel de gestion fiduciaire la procédure de valorisation de la contribution des bénéficiaires
3.5.	Le projet est-il en partie exécuté par des collectivités ou des ONG? Les procédures nécessaires en matière de rapports et de suivi sont-elles intégrées aux systèmes de l'UEP pour lui permettre de suivre l'utilisation des fonds du projet par ces intervenants?	Oui, des organisations endogènes préexistantes (FENAFER, FENAJER, AOPP, CCIM, CMM, notamment), agences de formation, exécuteront des activités du projet dans les zones d'intervention  Oui, sur certification des Responsables des composantes techniques, du Coordonnateur et du RAF, le service financier procèdera au paiement des montants des contrats.	Le contrôle financier du RAF dans les fonds alloués aux partenaires de mise en œuvre, notamment sur la conformité avec les lignes budgétaires de la convention et l'éligibilité des dépenses e la recevabilité des pièces de dépenses.  L'auditeur interne de l'unité de coordination aura à charge de vérifier l'utilisation des fonds du projet.
3.6.	Décrivez les modalités (prévues) concernant les flux de fonds du projet; joignez un organigramme et une explication des flux de fonds du FIDA, des pouvoirs publics et des autres bailleurs.	Dans le PIM et dans le manuel fiduciaire	Les flux sont assez usuels – R.A.S.

Sujet		Brève description des problèmes	Mesures d'atténuation
3.7. b.	Dans quelle banque le compte d'avances temporaires sera-t-il ouvert?	Le compte désigné sera logé dans une banque acceptable pour le Fonds et identifiée par le Gouvernement	RAS
3.8. c.	Les modalités (prévues) concernant le virement des fonds (par les pouvoirs publics/le ministère des finances) à l'organisme d'exécution sont-elles satisfaisantes?	Mécanisme d'avance temporaire avec 1 Compte Désigné alimenté suivant la méthode de décaissement basée sur le Retraits fondés sur les rapports de suivi financier	R.A.S.
<b>Contrôles internes</b>			
4.1.	<b>Politiques, procédures et manuels</b> <i>Existe-t-il des politiques ou des procédures régissant le processus décisionnel? Sont-elles claires? Existe-t-il un manuel financier distinct (ou un document équivalent)? À quelle fréquence les politiques, procédures et manuels sont-ils examinés/mis à jour? Quelle est la procédure d'approbation prévue lorsque des modifications sont nécessaires?</i>	Dans le manuel de procédures. Les mises à jour sont effectuées sur recommandations des missions de supervision et/ou du RAF, suivant constatation de la nécessité de réviser une procédure	Il sera proposé un Manuel fiduciaire pour le Programme Pays qui va harmoniser les procédures de gestion de l'ensemble des projets du portefeuille FIDA au Mali
4.2. b.	<b>Séparation des tâches</b> <i>Les attributions fonctionnelles suivantes sont-elles exercées par des personnes ou des unités distinctes?</i> i) Préparation d'une opération ii) Examen d'une opération iii) Autorisation d'une opération iv) Garde des actifs v) Rapprochement des comptes	Oui suivant les dispositions du manuel de procédures. (autorisation des engagements et des liquidations par le RAF et le coordonnateur National, enregistrement par le comptable, gestion des actifs par les assistants comptables)	La matérialisation du contrôle par le RAF sera obligatoire sur les pièces de dépenses avant l'engagement et la liquidation de la dépense.
4.3.	Les fonctions de commande, de réception, de comptabilisation et de paiement des biens et services sont-elles dûment séparées?	Oui (le bon de commande est établi par l'assistant comptable, la réception est effectuée par le service concerné, l'enregistrement de paiement est effectué par le comptable)	R.A.S.
4.4. c.	Les rapprochements bancaires sont-ils effectués par une personne distincte de celle qui effectue ou approuve les paiements?	Oui les rapprochements bancaires seront effectués par le chef comptable et approuvés par le RAF. Dans les	R.A.S.

Sujet		Brève description des problèmes	Mesures d'atténuation
		antennes les rapprochements seront effectués par l'assistant-comptable et approuvés par le chef d'antenne	
4.5.	<b>Audit interne (s'il y a lieu)</b> L'APP est-il doté d'un service d'audit interne? Dans la négative, un audit interne est-il jugé nécessaire compte tenu de la taille et des caractéristiques de conception du projet? Décrivez les exigences en matière d'audit interne.	L'Auditeur Interne sera logé au niveau du Projet INCLUSIF. Les dispositions relatives à l'audit interne seront données dans le PIM et dans les TDRs de l'auditeur interne	Au vu de l'importance des flux de fonds en perspective notamment vers les partenaires de mises en œuvre, dans le cadre des activités de contrôle, il sera prévu des missions de terrain afin de vérifier l'utilisation faites des ressources de FIER 2
4.6.	Quelles sont les qualifications et l'expérience des membres du personnel du service d'audit interne?		Bac +5 ans en comptabilité et finances
4.7.	À qui l'auditeur interne fait-il rapport?		Ministère de Tutelle, le FIDA et le Comité de Pilotage
4.8.	Le service d'audit interne inscrira-t-il le projet à son programme de travail?		L'auditeur interne élaborera des plans d'audit annuels ( <i>qui sera l'outil de planification des activités d'audit interne</i> ) en utilisant une approche fondée sur les risques et en s'inspirant des Lignes Directrices de l'INTOSAI sur les normes de contrôle interne.
4.9.	Les conclusions de l'audit interne sont-elles suivies de mesures d'application?		Oui. Le projet établira un Plan d'actions pour la mise en œuvre des recommandations de l'auditeur interne
<b>Information comptable et financière</b>			
5.1.	<b>Méthode de comptabilité appliquée par l'organisme d'exécution (comptabilité de caisse, comptabilité d'exercice) et conformité des principes comptables aux exigences du FIDA (normes IFRS, normes IPSAS, normes IPSAS selon la méthode de la comptabilité de caisse, etc.).</b>	comptabilité d'exercice suivant les normes comptables du SYSCOHADA révisé en 2018, avec des réajustements pour tenir compte du Principe de l'Equilibre entre les Dépenses et les Subventions, propre aux Projets et Programmes de Développement	



Sujet		Brève description des problèmes	Mesures d'atténuation
5.2. b.	<p><b>Adéquation et fiabilité du système de comptabilité</b>                      L'organisme est-il doté d'un système intégré de comptabilité permettant le bon enregistrement des opérations financières du projet, y compris la répartition des dépenses par composante, catégorie de décaissement et origine des fonds?</p> <p>Le système comptable de l'organisme sera-t-il utilisé dans le cadre du projet?</p>	Oui, le projet disposera d'un logiciel Tom2pro qui est performant et s'y prête à une gestion multi-sites et multi-bailleurs.	Le système d'information financière permettra de disposer des informations sur l'état des dépenses par bailleur, composante, catégorie de dépense
5.3.	Des contrôles sont-ils en place pour la préparation et l'approbation des opérations, de telle sorte que toutes les opérations soient correctement exécutées et suffisamment expliquées?	Oui, les dossiers seront vérifiés et approuvés par le Chef Comptable, le Chef de Projet et le RAF et éventuellement les techniciens en ce qui concerne les travaux	Les contrôles formels sur les dépenses et les pièces justificatives y afférentes seront explicités d'avantage dans le manuel de gestion
5.4.	Le plan comptable permet-il de comptabiliser correctement les activités du projet et les catégories de décaissement, et d'en rendre compte?	Oui. le plan comptable permettra de comptabiliser correctement les activités par composante, par catégories de décaissement.	Plan analytique établi sur la base des tables de coûts du COSTAB
5.5.	La répartition des dépenses entre les diverses sources de financement peut-elle être faite avec précision?	Oui. les opérations financières seront enregistrées par le logiciel par source de financement et par lieu géographique.	Le plan comptable définira les comptes bailleurs des différents guichets de financements de FIER 2.
5.6.	Le grand livre et les livres subsidiaires sont-ils rapprochés et équilibrés?	Oui le grand livre et les balances seront rapprochés par le comptable et le RAF périodiquement.	R.A.S.
5.7.	Les documents comptables et les pièces justificatives sont-ils tous conservés de façon permanente dans un système défini auquel les utilisateurs autorisés ont facilement accès?	Les documents comptables seront classés par journal de trésorerie et suivant une numérotation précise.	L'exhaustivité des pièces justificatives de dépenses fera l'objet de contrôle par l'auditeur interne et les missions de supervision
5.8.	Quelle est la méthode de comptabilité utilisée (comptabilité de caisse, comptabilité d'exercice, etc.)?	Comptabilité d'exercice. Les projets appliquent la comptabilité d'engagement. L'exercice comptable couvre la période du 1er janvier au 31 décembre	R.A.S.
5.9.	Quelles sont les normes comptables appliquées?	Normes SYSCOHADA	A modifier pour prendre en compte la particularité des projets de développement
5.10.	Le projet est-il doté d'un manuel de politiques et de procédures encadrant les activités et définissant les responsabilités du personnel?	Oui (cf. manuel, revue des tâches et responsabilités)	Le manuel Fiduciaire sera mis à jour

Sujet		Brève description des problèmes	Mesures d'atténuation
5.11.	Existe-t-il des procédures garantissant que seules les personnes autorisées pourront modifier les principes, politiques ou procédures comptables ou en établir de nouveaux à l'usage de l'organisme?	Oui ; la modification des procédures de gestion sera à proposer par les missions de supervision du FIDA ou le Comité de Pilotage.  le logiciel de gestion financière sera paramétré avec un système de niveau d'habilitation ( <i>au moment de l'installation du logiciel, l'opérateur mettra en place des codes d'accès empêchant la modification par d'autres personnes autre que le comptable et le RAF</i> ) Le logiciel TOM <sup>2</sup> PRO prévoit aussi les différents niveaux d'autorisation du personnel SAF au moment de l'installation	La non objection du FIDA est obligatoire en cas de modification des procédures du Manuel Fiduciaire
5.12.	Existe-t-il un manuel écrit de principes et de procédures couvrant toutes les activités financières courantes du projet? Des manuels sont-ils distribués à l'ensemble du personnel concerné?	Oui  Oui, la distribution du manuel fiduciaire unifié sera faite au niveau de tous les responsables de composante	Le manuel d'opérations sera établi durant la mission de Conception <b>et finaliser</b> par l'équipe de gestion de FIER 2, le 1 <sup>er</sup> semestre après le démarrage du Projet
5.13.	<b>Paiements</b> Toutes les factures portent-elles la mention "PAYÉ"? Sont-elles datées, vérifiées, approuvées et clairement marquées en vue de l'imputation comptable?	Oui, la mention «PAYÉ» sera portée sur toutes les factures payées L'ordre de paiement des responsables fiduciaires signés permettra de vérifier l'approbation de la dépense. La fiche d'imputation comptable permettra de visualiser les comptes à imputer au niveau de la comptabilité générale et analytique.	
5.14.	<b>Caisse et banque</b> L'organisation tient-elle un livre de caisse adéquat et à jour, où sont consignés toutes les recettes et tous les paiements?	Oui ; un livre de caisse sera mis en place au niveau de l'UGP et des antennes de FIER 2	
5.15.	Les comptes bancaires et la caisse font-ils l'objet d'un rapprochement mensuel?	Oui, les rapprochements bancaires seront faits mensuellement.	A certifier par le RAF
5.16.	Indiquez le nom et le titre de tous les signataires autorisés des comptes bancaires du projet.	La signature est conjointe, les comptes désignés seront movimentés par les responsables fiduciaires de l'unité de coordination Nationale  Les comptes d'opération de l'UGP seront movimentés par le RAF le Coordonnateur Nationale.	R.A.S.

Sujet		Brève description des problèmes	Mesures d'atténuation
		Les sous comptes d'opération seront mouvementés par le Chef d'Antenne et l'assistant comptable	
5.17.	<b>Protection des actifs</b> Existe-t-il un système de comptabilité des actifs immobilisés, comportant un registre des actifs immobilisés pleinement opérationnel, dans le cadre d'un système comptable intégré? Le système est-il tenu à jour?	Oui, les actifs immobilisés sont enregistrés d'une façon exhaustive dans le logiciel de gestion financière, les actifs immobilisés feront l'objet d'un inventaire physique à la fin de chaque exercice.	Rapprochement à effectuer à la fin de l'exercice budgétaire entre le montant des immobilisations (matériels et Equipements) dans le Registre des immobilisations et le bilan
5.18.	Est-il procédé régulièrement à des inventaires physiques des actifs immobilisés et des stocks?	Oui, à la fin de l'exercice, durant l'inventaire de fin d'exercice	
5.19.	<b>Divers</b> Les employés, les bénéficiaires et les autres parties prenantes ont-ils été informés de la marche à suivre pour signaler tout soupçon de fraude, de gaspillage ou de détournement concernant les ressources ou les biens du projet?	Activité à réaliser au démarrage du Projet FIER 2 sous forme de communiqué au cours du lancement du projets, des réunions avec le personnel du projet et les bénéficiaires et dans des ateliers de Bilan/programmation des PTBA	La méthodologie et la démarche seront explicitées à l'équipe de gestion. Elles seront vulgarisées lors des séances de sensibilisation des bénéficiaires prévues au démarrage du projet
5.20.	Les politiques et les procédures définissent-elles clairement les conflits d'intérêts et les opérations entre parties liées (réels ou apparents) et prévoient-elles des mesures destinées à protéger l'organisation?	Cela sera abordé lors des communications sur la Fraude et la Corruption	Ces dispositions seront abordées lors de l'atelier de démarrage de FIER 2 et lors des ateliers d'échanges régionaux organisés par le FIDA
5.21.	Existe-t-il des contrôles sur l'établissement des états de paie, et les changements apportés aux états de paie sont-ils dûment autorisés?	Oui, les états de paie seront contrôlés par le RAF et les paiements seront autorisés par le coordonnateur, après contrôle des liasses justificatives des dépenses.	L'autorisation est sous la prérogative ultime du coordonnateur.
5.22.	<b>Rapports et suivi</b> Le système de rapport doit-il être adapté pour permettre la production de rapports sur les composantes du projet?	Oui, Le reporting sera analytique, avec une analyse de la performance financière et l'efficacité par rapport à la programmation budgétaire (par centre de coût analytique) du PTBA.	Le paramétrage des indicateurs d'évaluation de la performance financière sur le logiciel de gestion financière permettront au système d'information financière de générer différents ratios d'analyses de l'efficacité organisationnelle et financière
5.23.	A-t-on défini les responsabilités relatives aux rapports sur la gestion financière en précisant la nature des rapports exigés, leur contenu et la fréquence?	Oui	- l'équipe fiduciaire devra établir mensuellement un reporting financier sous forme de <b>tableau de bord de gestion</b>

Sujet		Brève description des problèmes	Mesures d'atténuation
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des rapports financiers (intérimaires et non audités) suivant le modèle du FIDA seront préparés semestriellement par l'UGP et incluront les dépenses par source de financement</li> <li>- Les états financiers (EF) annuels non vérifiés seront préparés par l'UGP, et transmis au plus tard le 30 avril de chaque année au FIDA</li> </ul>
5.24.	À quelle fréquence les états financiers sont-ils établis? Les rapports sont-ils élaborés en temps voulu pour éclairer la prise de décisions?	Les états financiers seront établis mensuellement, trimestriellement et annuellement. Ils le seront aussi à la demande	
5.25.	Les rapports financiers comportent-ils des comparaisons entre les dépenses effectives et les allocations prévues au budget et programmées?	Oui	Évaluation de la performance financière par rapport à l'exécution financière du PTBA et le coût du Projet prévu par le COSTAB (par bailleur, composante, catégorie de dépense).
5.26.	Les rapports financiers sont-ils produits directement par le système informatique de comptabilité, par des feuilles de calcul ou bien par d'autres moyens?	Rapports financiers établis suite au traitement des informations financières générés à partir du logiciel	Le Tableau de suivi de l'exécution budgétaire sera établi par le Logiciel. Les indicateurs de performance pourraient être paramétrés dans le logiciel et généré aussi automatiquement
5.27.	(Si des états financiers consolidés sont nécessaires) Le système comptable est-il suffisamment équipé pour permettre la consolidation des données financières des organismes?	Le paramétrage tiendra compte de la consolidation des informations financières de l'ensemble des guichets de financement	R.A.S.
5.28.	<b>Systèmes d'information</b> Le système de gestion financière est-il informatisé?	Oui, à travers le logiciel de comptabilité Tom <sup>2</sup> pro	R.A.S.
5.29.	Le système est-il capable de produire les rapports financiers requis?	Oui	R.A.S.
5.30.	Le personnel est-il correctement formé à l'utilisation du système?	L'équipe du service financière de FIER 2 bénéficiera de l'appui d'un Ingénieur Informaticien, du Représentant au Mali de TOM@TE, concepteur de TOM <sup>2</sup> PRO	les capacités au niveau de l'utilisation et maintenance de Tom <sup>2</sup> Pro seront renforcées.
5.31.	Des systèmes adéquats sont-ils en place pour sauvegarder les données financières?	Oui, il aura une sauvegarde périodique des informations financières sur un disque dur externe.	R.A.S.

Sujet		Brève description des problèmes	Mesures d'atténuation
<b>Audit externe</b>			
6.1.	Qui est l'auditeur externe de l'organisme?	A déterminer dans les 6 mois après le démarrage du Projet par appel d'offre ouvert ou consultation restreinte	R.A.S.
6.2.	L'audit externe de l'organisme subit-il des retards? Quand les rapports d'audit sont-ils publiés?	Non, Les rapports seront transmis au FIDA avant le deadline du 30 juin	R.A.S.
6.3.	L'audit externe de l'organisme respecte-t-il les Normes internationales d'audit?	Oui, les états financiers seront préparés en respect des normes internationales d'audit.	R.A.S.
6.4.	D'importants problèmes de responsabilité ont-ils été signalés dans les rapports d'audit des trois dernières années? Des problèmes ont-ils été constatés dans les précédents rapports d'audit concernant le fonctionnement des comptes d'avances temporaires ou l'utilisation des procédures relatives aux états de dépenses du projet?	Non. Pas de problème de cette nature relevés dans les audits des projets antérieurs de FIER	R.A.S.
6.5.	Les comptes du projet seront-ils audités par l'auditeur de l'organisme ou par un autre auditeur?	L'auditeur du projet recruté par la commission de Passation de marché du Ministère de Tutelle et accepté par le FIDA	R.A.S.
6.6.	Un mandat acceptable a-t-il été établi pour l'audit annuel du projet?	Oui, sur la base de TDR non objecté par le FIDA.	R.A.S.

## Fiche d'Évaluation des Capacités Fiduciaires des Partenaires de mise en œuvre

### Annexe **XX** du document de conception de la subvention

#### Questionnaire d'auto-évaluation des capacités en gestion financière des partenaires

<b>Organisation:</b>	<b>Base d'opérations :</b>
<b>Titre de la proposition :</b>	<b>Période d'exercice de l'organisation:</b>
<b>Auto-évaluation complétée par (nom et fonction) :</b>	<b>Date d'auto-évaluation:</b>

Élément	Réponse
<b>0. Gouvernance</b>	
0.1.Existence juridique <i>Votre organisation a-t-elle une autorisation légale de fonctionner ? Préciser la nature de l'autorisation et l'Autorité compétente qui l'a délivrée.</i>	
0.2.Base légale <i>Votre organisation dispose-t-elle des textes de base ? Lesquels ? Possédez-vous un statut légal pour mener les activités dans le pays?</i>	
0.3.Organe de direction <i>L'organisation a-t-elle des organes de direction inscrits dans les textes de base ? Lister ces organes avec leurs rôles et attributions. Dispose-t-elle d'un organigramme</i>	
0.4.Régions des organes <i>Les membres des organes se réunissent-ils régulièrement? Les réunions sont-elles sanctionnées par les procès-verbaux ? Donner les fréquences des réunions statutaires et extraordinaires ainsi que le nombre des procès-verbaux des trois dernières années.</i>	
<b>1. Organisation et dotation</b>	
1.1. Expérience des opérations du FIDA et / ou d'autres donateurs. <i>Décrire les opérations antérieures financées par le FIDA ou d'autres bailleurs de fonds , y compris le nom des donateurs, les titres du projet, le montant du financement, date de début et la date d'achèvement.</i>	
1.2. Sous-traitance - l'évaluation et le suivi. <i>Y'a-t-il des sous-traitants pour l'opération? Si oui, lister ces organisations y compris les composantes / activités à couvrir et évaluer leurs capacités de gestion financière ainsi que le dispositif de suivi des activités de terrain. Indiquez si les sous-traitants sont des groupes communautaires, des organisations paysannes, ou des ONG locales.</i>	

Élément	Réponse
<p>1.3. Sous-bureaux / Antenne.  <i>Y a-t-il des bureaux auxiliaires ou Antennes pour l'opération? Si oui, décrivez l'emplacement des bureaux auxiliaires/Antenne, les activités à couvrir, l'adéquation du personnel et les modalités de suivi des bureaux auxiliaires.</i></p>	
<p>1.4. Structure et taille de l'Organisation.  <i>Sur la base des derniers états financiers vérifiés institutionnels (AFS), décrire l'actif total, le revenu total, le bénéfice net / perte, et effectif total à temps pleins.</i></p>	
<p>1.5. Service administratif et financier  <i>Le service administratif et financier, notamment la comptabilité est-il doté du personnel qualifié et expérimenté? Décrire le personnel des services financiers proposé qui sera affecté à ce partenariat, y compris les noms, titres d'emploi, niveau de scolarité et des années d'expérience pertinente.</i></p>	
<b>2. Planification et budget</b>	
<p>2.1. Plan de travail et budget.  <i>Décrire les politiques et procédures en place pour la préparation du plan de travail et budget annuel (PTBA) propre à l'organisation.</i>   <i>Décrire aussi les procédures de préparation du programme de travail et budget des activités qui sont confiées par un partenaire.</i></p>	
<p>2.2. Suivi budgétaire.  <i>Décrire les politiques et procédures en place pour surveiller le budget, y compris les outils utilisés (automatisés ou manuels) et si les approbations des variations du budget requis à l'avance.</i></p>	
<b>3. Flux de fonds</b>	
<p>3.1. Compte bancaire.  <i>Votre organisation dispose-t-elle de comptes bancaires? Dans quelle banque avez-vous l'habitude d'ouvrir les comptes de l'organisation? Les comptes sont-ils ouverts par source de financement?</i></p>	
<p>3.2. Expérience du décaissement du FIDA.  <i>L'organisation a-t-elle une expérience antérieure des procédures de décaissement des projets FIDA?</i></p>	
<p>3.3. Transfert fonds.  <i>Décrire les politiques et procédures mises en place pour les transferts de fonds au profit de l'organisation et au profit de ses Antennes.</i></p>	
<p>3.3. Transfert fonds.  <i>Si vous avez des organisations sous-traitantes dans la mise en œuvre de vos conventions de partenariat, quels systèmes sont établis pour gérer ces organisations sous-traitantes?</i></p>	

Élément	Réponse
<p>3.4. Cofinancement.  <i>L'organisation cofinance-t-elle certaines activités avec ses bailleurs ? décrivez les sources de financement (Bailleur principal, autres donateurs et organisation). Pour les contributions en nature, décrivez la formule permettant de les évaluer et les enregistrer.</i></p>	
<b>4. Contrôle internes</b>	
<p>4.1. Approbation et autorisation.  <i>Les contrôles d'approbation et d'autorisation sont-ils en place et correctement documentés?</i></p>	
<p>4.2. Rapprochements bancaires et en espèces.  <i>Les rapprochements bancaires et les arrêts de caisse sont-ils préparés par une personne autre que ceux qui traitent ou approuvent les paiements? Sont-ils effectués régulièrement? Quand? Sont-ils examinés et approuvés par un fonctionnaire responsable?</i></p>	
<p>4.3. Immobilisations  <i>L'organisation tient-elle un registre des immobilisations? Les actifs sont-ils suffisamment couverts par des polices d'assurance? Y a-t-il un rapprochement physique périodique des immobilisations?</i></p>	
<p>4. 4. Audit interne.  <i>L'organisation a-t-elle une fonction d'audit interne? Si oui, est-ce que la fonction est efficace?</i></p>	
<b>5. Comptabilité</b>	
<p>5.1. Norme comptable.  <i>Quelles normes comptables sont utilisées?</i></p>	
<p>5.2. Politiques et procédures comptables écrites.  <i>Existe-t-il des politiques et des procédures écrites couvrant toutes les activités comptables et administratives courantes?</i></p>	
<p>5.3. Système de comptabilité.  <i>Quel est le système comptable utilisé? S'agit-il d'une comptabilité manuelle ou informatisée? Sinon, décrivez si les systèmes manuels sont adéquats pour rendre compte des activités du projet en temps opportun.                      Le système est-il capable de générer automatiquement des rapports financiers et des listes de transactions détaillées sur demande? Sinon, expliquez si elle peut être personnalisée.</i></p>	
<p>5.4. Plan comptable.  <i>Le plan comptable est-il adéquat pour rendre correctement compte de la source de financement, des composantes, des catégories de décaissement et des activités du projet ?</i></p>	
<p>5.5. Comptabilité des Antennes.  <i>Indiquer comment les dépenses engagées par les Antennes sont enregistrées dans le système comptable de l'organisation et où sont archivées les pièces comptables ?</i></p>	



Élément	Réponse
5. 6. Conservation des enregistrements. <i>Quelles sont les politiques de conservation des dossiers financiers et opérationnels? Combien d'années?</i>	
<b>6. Rapports financiers</b>	
6.1. États financiers. <i>Décrivez les types et la fréquence des états financiers de l'organisation ?</i>	
6.2. Budget. <i>Les rapports financiers comparent-ils les dépenses réelles aux allocations budgétisées approuvées ?</i>	
6.3. États des dépenses. <i>Le système de rapports de l'organisation nécessite-t-il une adaptation pour rendre compte des dépenses par composantes / catégories de dépenses du projet? L'organisation a-t-elle de l'expérience dans la préparation des états de dépenses (ED) du projet?</i>	
<b>7. Audit externe</b>	
7.1. Cabinet d'audit <i>Les deux derniers exercices de l'organisation sont-ils audités ? Indiquez le nom du Cabinet qui a réalisé ces audits de comptes.</i>	
7.2. Chronologie <i>Y a-t-il des retards dans l'achèvement des états financiers et la soumission de ces états aux audits ? Indiquez les dates auxquelles les deux derniers rapports d'audit ont été déposés.</i>	
7.3. Norme d'audit <i>Le bénéficiaire est-il audité conformément aux normes internationales d'audit (ISA)? Sinon, précisez les normes qui sont suivies.</i>	

## **ANNEXE : CLAUSES MINIMALES A INCLURE DANS LES CONVENTIONS AVEC LES PARTENAIRES D'IMPLÉMENTATION**

### **I. DUREE DE LA CONVENTION & RENOUVELLEMENT CONVENTIONS PLURI-ANNUELLES**

**33.** Renouvellement BISANNUEL sur la base d'une évaluation annuelle de performance satisfaisante de l'année précédente du partenaire (pour les Conventions pluriannuelles). Les résultats de l'évaluation doivent être soumis à la validation préalable du FIDA avant renouvellement.

### **II. OBJET DE LA CONVENTION**

- a. Inclure la liste et calendrier de tous les livrables attendus - clairement définis et quantifiés (en annexe si plus pratique).
- b. Annexer le budget détaillé des activités avec le calendrier de leur exécution.

### **III. DEPENSES AUTORISÉES**

- c. Le financement est utilisé exclusivement pour financer des dépenses répondant aux critères suivants:
- d. La dépense doit correspondre au coût raisonnable des biens, travaux et services nécessaires au projet et prévus au BUDGET concerné. Ces biens, travaux et services doivent être acquis conformément aux procédures prévues dans les Directives pour la passation des marchés définies dans l'accord de financement signé avec le FIDA.
- e. Les dépenses doivent être faites pendant la période d'exécution de la Convention, à l'exception des dépenses correspondant aux frais de liquidation de la Convention qui peuvent être faites entre la date d'achèvement de la Convention et la date de clôture de la Convention.
- f. Les dépenses doivent être faites par une Partie à la Convention.
- g. Si, aux termes de la Convention, le montant du financement est affecté à des catégories de dépenses autorisées et que le pourcentage est précisé, la dépense doit entrer dans une catégorie dont l'allocation n'a pas été épuisée, et elle n'est autorisée que dans la limite du pourcentage applicable à la catégorie en question.
- h. La dépense doit être par ailleurs autorisée conformément aux conditions stipulées dans la Convention qui doivent être conformes à celles définies dans l'accord de financement signé avec le FIDA.
- i. Le FIDA peut décider que certains types de dépenses ne seront pas autorisés.
- j. Tout paiement interdit par décision du Conseil de sécurité des Nations Unies en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, ne sera pas admissible au financement au titre de la Convention.
- k. Aucun paiement fait à une personne ou à une entité, ou pour l'achat de tout bien ou service, ne peut être admissible à un financement au titre de la Convention si le fait de procéder à ce paiement ou de le recevoir constitue un acte de coercition, de collusion ou de corruption ou une pratique frauduleuse de la part de tout représentant du projet, de l'Etat ou de toute Partie au projet.

### **IV. PERSONNEL CLÉ**

- l. Les postes listés ci-dessous sont considérés comme le personnel clé de la mise en œuvre de la Convention :
- m. Lister l'ensemble des postes considérés comme étant « Personnel Clé »
- n. Le Partenaire désigne le Responsable de la mise en œuvre de la Convention et tout le personnel clé selon la procédure convenue avec le Projet XXXXX et approuvée par le FIDA. Chacun des membres du personnel clé du projet a les compétences et l'expérience spécifiées dans l'accord ou approuvées par le FIDA.
- o. Le Partenaire doit veiller à ce que le personnel clé du projet reste en poste tout au long de la période de mise en œuvre.
- p. Le Partenaire doit veiller à assurer le personnel clé chargé de la mise en œuvre de la Convention contre les risques de maladie et d'accident selon de saines pratiques commerciales ou selon les pratiques habituelles en vigueur dans son domaine d'activité.

#### **V. . CONDITIONS PREALABLES DE DECAISSEMENT DES FONDS**

- q. Disponibilité ou recrutement du personnel clé (technique et financier)
- r. Ouverture d'un compte désigné pour recevoir les fonds de la convention.
- s. Existence d'un manuel de procédures administratives, comptables et financières
- t. Existence ou Mise en place d'un système de Gestion financière permettant l'enregistrement et le rapportage financier (de préférence automatisé).

#### **VI. MODALITÉS DE DÉCAISSEMENT DES FONDS**

Décaissements en 4 tranches annuelles correspondant chacune au montant de trois (3) mois d'activités sur la base du budget approuvé dans le respect des conditions ci-dessous:

- a. La première tranche ne sera versée qu'après Satisfaction par le Partenaire des conditions préalables de décaissement définies dans la Convention.
- b. La deuxième tranche ne sera versée qu'après :
  - i. Le respect du calendrier de rapportage et de justification des fonds avec une justification d'au moins 80% du montant de la première tranche ;
  - ii. Et validation par le Coordonnateur du projet de la satisfaction des livrables délivrés par le Partenaire.

#### **VII. CALENDRIER DE RAPPORTAGE ET DE JUSTIFICATION DES FONDS**

**34.** Le Partenaire doit soumettre au Projet XXXXX au plus tard le 15 du mois suivant la fin de chaque trimestre les éléments de rapportage et de justification de l'utilisation des fonds minimum ci-après :

- a. Un rapport financier de l'utilisation des fonds reçus ;
- b. Les pièces justificatives satisfaisantes supportant l'utilisation des fonds ;
- c. Le rapprochement du compte désigné auquel est attaché le relevé bancaire correspondant.

#### **VIII. DESCRIPTION DES PIÈCES JUSTIFIACTIVES REQUISES**

**35.** Détailler dans une annexe séparée la nature des PJ requises pour les différentes catégories de transactions (Achat de biens, travaux, services; voyages &

per diems; salaires, carburant, frais d'atelier etc...) – et surtout assurez-vous qu'elles sont en conformité avec ce que le FIDA demande.

**36.** Prendre comme référence le manuel du projet et fournir au partenaire les mêmes formulaires utilisés par le projet en interne.

#### **IX. PASSATION DES MARCHÉS**

**37.** Les marchés de biens, de travaux et de services financés à travers le financement de la présente Convention seront passés conformément aux dispositions ci-dessous :

a. Le projet doit copier et coller les mêmes méthodes et seuils de passation des marchés définis dans la lettre à l'emprunteur auxquels le projet est soumis.

#### **X. ACCORDS SUBSIDIAIRES**

**38.** En vertu des dispositions de l'accord de financement liant le FIDA au Gouvernement de la République de PPPPPP pour la mise en œuvre du projet XXXXXXXX, le Partenaire devra s'assurer qu'aucune Partie à la présente Convention ne conclue un accord subsidiaire ou n'y consente des modifications en contradiction avec la présente Convention et l'accord de financement signé entre le FIDA et la République de PPPPPP.

a. Le Partenaire et chaque Partie au projet exercent les droits dont ils sont titulaires aux termes de tout accord subsidiaire auquel ils sont parties, de façon à ce que les intérêts du Projet XXXXXXXX et du FIDA soient entièrement protégés et que le projet soit exécuté conformément aux dispositions de la section 7 .01 des conditions générales du FIDA.

b. Aucune disposition d'un accord subsidiaire auquel le Partenaire est Partie prenante ne peut être transférée, suspendue, amendée, abrogée, faire l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA.

c. Le Partenaire supporte tous les risques de change affectant les accords subsidiaires auxquels il est Partie, à moins que le FIDA n'en convienne autrement.

#### **XI. AUDIT A L'INITIATIVE DU FIDA**

a. En vertu des dispositions de l'accord de financement liant le FIDA au Gouvernement de la République de XXXXX pour la mise en œuvre du Projet XXXXXXXX, le Partenaire et les Parties à la présente Convention autorisent les auditeurs désignés par le FIDA à vérifier les comptes et livres comptables relatifs à la mise en œuvre de la Convention.

b. Le Projet XXXXXXXX, le Partenaire et les Parties à la Convention devront coopérer pleinement à cet audit et accorder aux auditeurs l'ensemble des droits et privilèges dont bénéficient les agents et les représentants du FIDA aux termes de la section 10.03.

c. Le FIDA supportera le coût dudit audit effectué à sa demande, contrairement au coût d'une demande d'audit du FIDA en raison de la soumission tardive sous une forme non satisfaisante d'un rapport d'audit annuel et que le FIDA considère qu'il est peu probable que l'emprunteur / bénéficiaire satisfasse à cette obligation dans un délai raisonnable – auquel cas le coût de l'audit est imputé au compte de prêt / subvention.

#### **XII. IMPOTS**

- a. La Convention est exonérée de taxes sur la signature, la délivrance ou l'enregistrement.
  - b. Le Partenaire doit s'assurer que l'ensemble des achats et marchés de biens, travaux et services achetés dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sont exonérés de tous impôt et taxes.
- A.

### **XIII. VISITES ET INSPECTIONS PAR LE FIDA**

B. En vertu des dispositions de l'accord de financement liant le FIDA au Gouvernement de la République de PPPPP pour la mise en œuvre du Projet XXXXXX, le Partenaire et les Parties à la Convention autorisent les agents et représentants du FIDA à:

- b. Visiter et inspecter le projet, les chantiers, les travaux, les installations et les autres biens utilisés aux fins du projet;
- c. Examiner les originaux et prendre des copies des données, comptes, dossiers et documents relatifs à la Convention, à une Partie à la Convention; et
- d. Se rendre auprès du personnel du Partenaire et de tout membre du personnel d'une Partie à la Convention, entrer en relation avec eux et prendre des renseignements.

39.

### **XIV. MODALITÉS DE DISPOSITION DES ACTIFS A LA FIN DE LA CONVENTION**

- e. Le Projet XXXXX définit les modalités de dispositions des actifs à la fin de la Convention.
- f. Ces modalités doivent être préalablement soumises au FIDA pour revue et validation.

### **XV. EVALUATION DE LA CONVENTION**

- g. En vertu des dispositions de l'accord de financement liant le FIDA au Gouvernement de la République de PPPPPP pour la mise en œuvre du Projet XXXXXX, le Partenaire et chaque Partie au projet faciliteront toutes les évaluations et les examens du projet que le FIDA pourrait effectuer au cours de la période d'exécution de la Convention et durant les dix (10) années qui suivent.
- h. Le terme "faciliteront" utilisé dans la présente section comprend, outre les dispositions concernant les examens et évaluations, la fourniture en temps opportun d'un appui logistique qui se traduit par la mise à disposition du personnel, des équipements de la Convention et par la prise sans délai de mesures que le FIDA pourrait demander en rapport avec ces évaluations et ces examens. Les frais accessoires ne sont pas inclus.

### **XVI. FRAUDE ET CORRUPTION**

- i. En vertu des dispositions de l'accord de financement liant le FIDA au Gouvernement de la République de PPPPPP pour la mise en œuvre du Projet XXXXXX, le Partenaire et les Parties à la présente convention doivent veiller à ce que la mise en œuvre de la présente Convention respecte les dispositions de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption

dans le cadre de ses activités et opérations, susceptibles d'être modifiées périodiquement.

- j. Le Projet XXXXXX et le FIDA peuvent prendre toute mesure appropriée pour prévenir, atténuer et combattre les pratiques répréhensibles (c'est-à-dire les pratiques frauduleuses et les actes de corruption, de collusion, d'obstruction ou de coercition, tels que définis par le FIDA), conformément à ladite politique.
- k. Toute entrave aux dispositions de cette politique doit être communiquée au Projet XXXXXX, aux autorités Etatiques et/ou au FIDA de manière anonyme par email (anticorruption@ifad.org) ou via WhatsApp au +39 06 5459 2888.

## **XVII. HARCÈLEMENT, EXPLOITATION ET ATTEINTES SEXUELLES**

- a. En vertu des dispositions de l'accord de financement liant le FIDA au Gouvernement de la République de PPPPP pour la mise en œuvre du Projet XXXXXX, le Partenaire et les Parties à la présente convention au projet doivent veiller à ce que la mise en œuvre de la présente Convention respecte les dispositions de la Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles, susceptibles d'être modifiées périodiquement.
- b. Le Projet XXXXXX et le FIDA peuvent prendre toute mesure appropriée conformément à ladite politique.
- c. Toute entrave aux dispositions de cette politique doit être communiquée au Projet XXXXXX, aux autorités Etatiques et/ou au FIDA de manière anonyme par email (ethicsoffice@ifad.org) ou via WhatsApp au +39 06 5459 2525.

## **XVIII. ASSURANCE**

- d. Le Partenaire assure contre les risques l'ensemble des biens et des constructions utilisés dans le cadre du projet selon des montants conformes à de saines pratiques commerciales.
- e. Le Partenaire assure les biens importés pour les besoins du projet et financés par les fonds du financement contre les risques afférents à leur achat, leur transport et leur livraison jusqu'au lieu de leur installation conformément à de saines pratiques commerciales.

## **XIX. ARCHIVE.**

**40.** Le Partenaire doit s'assurer que toutes les Parties à la Convention établissent et tiennent à jour les dossiers et les documents nécessaires pour rendre compte des opérations entreprises dans la mise en œuvre de la Convention (y compris, notamment, les copies ou les originaux de toute correspondance, minutes de réunions et tous documents relatifs aux passations des marchés), jusqu'à la date d'achèvement de la Convention et les conservent pendant au moins les dix (10) années qui suivent.

## **XX. UTILISATION DES BIENS DE LA CONVENTION**

**B.1 Le Partenaire doit veiller à s'assurer que l'ensemble des biens, services, constructions financés au moyen du financement de la Convention sont utilisés exclusivement aux fins de la Convention.**

## **XXI. MAINTENANCE**

**41.** Le Partenaire doit veiller à s'assurer que l'ensemble des installations et des travaux de génie civil utilisés dans le cadre du projet sont en permanence utilisés et entretenus correctement et que toutes les réparations nécessaires sont effectuées avec la diligence nécessaire.

## APPENDICE 6 NUTRITION

### Nutrition dans FIER 2

#### 1. Contexte

21. Selon les résultats de l'Enquête nationale sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, février 2020 (ENSAN Mali), la situation nutritionnelle du pays est préoccupante s'agissant notamment des enfants de moins de 5 ans. Près de la moitié des décès d'enfants de moins de 5 ans au Mali sont liés à la malnutrition. Les données de l'Enquête nutritionnelle de l'Institut national de la statistique (INSTAT) Décembre 2021 révèlent qu'au niveau national, 10% des enfants âgés de 6 à 59 mois souffrent de la malnutrition aigüe dont 1,8 % de la forme sévère. La prévalence nationale de la malnutrition aigüe globale a atteint la barre de 10% (seuil d'alerte). Ce qui s'est traduit entre autres par une dégradation de l'état nutritionnel des régions du centre et du nord affectées par les conflits et le manque d'accès aux services sociaux de base. L'analyse de l'indicateur de la malnutrition aigüe globale (MAG) a aussi révélé que six (6) régions sur dix (10) dont Kayes, Koulikoro, Ségou, Tombouctou, Gao et Ménaka sont dans une situation d'alerte avec environ deux (2) enfants sur dix (10) souffrant de la malnutrition aigüe avec une situation plus marquée.

22. La malnutrition chronique (retard de croissance) touche 21,9% des enfants de moins de 5 ans au niveau national dont 6,3 % de la forme sévère. La malnutrition chronique est répandue même dans les zones où la sécurité alimentaire est acceptable, en raison de facteurs tels que l'accès à l'eau et l'assainissement et des pratiques d'alimentation inadéquates (SMART 2019). Elle est davantage présente chez les enfants de moins de 5 ans des régions de Gao, Mopti, Sikasso, Kayes et particulièrement Ménaka qui affiche un taux de malnutrition chronique de 34,4%.

23. La malnutrition touche davantage le milieu rural que le milieu urbain, et quelle que soit sa forme, les prévalences tendent à diminuer avec le niveau d'instruction de la mère et le quintile de bien-être économique. A cela s'ajoute la grossesse précoce qui peut avoir un impact sur la santé des jeunes filles et de leurs enfants. Il a été démontré qu'au Mali, les enfants nés de mères âgées de moins de 18 ans courent un risque sensiblement plus élevé de souffrir de retard de croissance et de mourir avant l'âge de cinq ans. En outre, plus d'une femme sur deux âgées de 15-49 ans souffrent d'anémie, ce qui est susceptible d'augmenter les risques d'avoir des enfants souffrant de malnutrition. Au Mali, 5,5% des femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) souffrent d'insuffisance pondérale contre 21,5% en surpoids et 10,8% dans un état d'obésité.

#### 2. Approche

24. L'État malien s'est engagé depuis des années avec ses partenaires techniques et financiers à prévenir et limiter l'insécurité alimentaire et nutritionnelle à travers différents instruments. En dépit des efforts importants déployés, le phénomène reste préoccupant avec l'impact de la Covid-19 particulièrement en zones rurales. FIER 2 soutiendra l'Etat malien dans ses actions de prévention de la malnutrition, de promotion des bonnes pratiques alimentaires et nutritionnelles et d'éducation nutritionnelle à travers trois axes : en : i) *en soutenant la diversification alimentaire et la valorisation des produits locaux par la consommation et la commercialisation de produits agricoles à haute valeur nutritionnelle* ; ii) *en misant sur l'éducation nutritionnelle* pour améliorer l'état nutritionnel des ménages par un changement de comportement; iii) et *en développant des synergies et complémentarités* avec les acteurs clef du secteur à travers des actions bien ciblées.

#### Opérationnalisation

25. **Volet diversification alimentaire et valorisation des produits locaux** : il portera sur la promotion et le développement d'unités de transformation portées par les jeunes femmes pour la valorisation de la production agricole dans les chaînes de valeur retenues. FIER 2 apportera un soutien particulier aux femmes transformatrices et aux jeunes pour le développement et la production de produits innovants (aliments enrichis à base de légumineuses, de céréales ou de PFNL). Le projet renforcera le partenariat initié par FIER entre les femmes transformatrices et le Laboratoire de Technologie Alimentaire (IER/LTA) du Centre de Recherche Agronomique CRA de Sotuba. Cette institution encadrera ces initiatives sur le plan technique et technologique et de l'hygiène pour



accompagner les transformatrice dans la production de farines infantiles enrichies et aussi d'ouvrir d'autres perspectives. Il s'agira par exemple de produire des aliments enrichis destinés aux femmes enceintes ou aux personnes âgées. Ces initiatives contribueront à terme à réduire les carences nutritionnelles des enfants malnutris et des autres groupes affectés par la malnutrition. FIER 2 capitalisera pour consolidation les innovations développées avec l'appui de FIER en relation avec la valorisation des produits locaux.

26. **Volet formation des acteurs** : La formation des acteurs : Elle concerne : i) la sensibilisation et/ou la mise à niveau de l'équipe du projet sur les enjeux, défis et pistes de solution pour l'amélioration de l'alimentation et de la nutrition des ménages ruraux pauvres; ii) la formation du/de la spécialiste ciblage, genre et jeunes et inclusion sociale à des ateliers et rencontres sur la Nutrition étant donné qu'il/elle sera en charge du Volet Nutrition de FIER 2 ;; iv) le renforcement des capacités techniques des équipes d'appui-conseil agricole afin qu'ils puissent intégrer les enjeux des aspects nutritionnels dans la production agricole; de la promotion d'espèces à haute valeur nutritive dans les périmètres maraîchers comme dans les autres exploitation de production animale comme végétale.

27. **Volet éducation nutritionnelle** : il vise à promouvoir l'acquisition d'habitudes alimentaires correctes et la modification volontaire des pratiques qui ont un impact négatif sur l'état nutritionnel des ménages. Il portera sur la prévention et la lutte contre la malnutrition et se traduira par : i) un soutien aux actions de sensibilisation ; ii) le partage des bonnes pratiques de nutrition ; iii) la formation des parents sur les méthodes de détection précoce des signes de malnutrition et d'anémie ; iv) des démonstrations culinaires... FIER 2 développera des synergies d'intervention avec les organismes qui travaillent déjà dans ce domaine (UNICEF, FAO, PAM...) à l'image de FIER et collaborera avec le Ministère en charge de la Sécurité alimentaire et de la Nutrition.

- **Contenu.** Le partage sur les bonnes pratiques de nutrition portera entre autres sur : i) *les méthodes de détection précoce des signes de malnutrition* auprès des enfants et d'anémie des femmes enceintes ; ii) *l'alimentation des membres des ménages*, femmes enceintes, personnes âgées, iii) *les démonstrations culinaires* pour les parents des enfants malnutris...
- **Modalités de mise en œuvre.** Compte tenu de la spécificité de l'activité Education nutritionnelle et de la technicité requise pour sa mise en œuvre, *son opérationnalisation de FIER 2 sera confiée à un de ces organismes cités ci-dessus comme ce fut le cas dans FIER* avec la FAO à travers une convention de partenariat. Le prestataire retenu veillera à la formation et/ou la mise à niveau des équipes en charge des activités d'éducation nutritionnelle sur le terrain. Il privilégiera les jeunes vivant dans les zones d'intervention du projet et pourra au besoin travailler avec des ONG disposant d'une expérience certaine en la matière et intervenant localement. Il développera par ailleurs des partenariats avec les plateformes communautaires de soutien à la nutrition implantées dans plusieurs villages. Ces plateformes sont pour la plupart constituées de dirigeants communautaires, de groupes villageois de soutien à la nutrition et d'associations de femmes et de mères.

## APPENDICE 7 PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (PSH)

### 1. Contexte, enjeux et défis

28. Selon les données disponibles tirées du rapport conjoint OMS-Banque mondiale (2016), *le Mali compte 2.247.500 personnes en situation de handicap (PSH) soit 15% de la population*. En vue d'une meilleure prise en charge des besoins spécifiques des PSH et de leur insertion socio-économique, l'Etat malien a pris un certain nombre d'initiatives : i) en 2015, le Plan stratégique pour la promotion socio-économique des personnes en situation de handicap couvrant la période 2015-2024 ; ii) la Loi n° 2018-027 du 12 juin 2018 reconnaissant les droits aux PSH ; iii) des mesures spécifiques dont le recrutement aux emplois publics et privés de personnes diplômées, vivant avec un handicap ; iv) l'appui institutionnel aux organisations de Personnes en situation handicap...

29. Bien que des droits leur soient reconnus et des dispositions particulières prises à leur endroit<sup>75</sup> ainsi que l'appui de certains partenaires<sup>76</sup>, les personnes en situation de handicap (PSH) font face à des difficultés pour accéder aux services sociaux de base et/ou saisir des opportunités d'emploi. Selon les données disponibles<sup>77</sup> les personnes en situation de handicap rencontrent généralement plus de difficultés dans les zones rurales que dans les villes. Elles sont susceptibles d'être moins scolarisées, d'accéder à un emploi décent, de recevoir des soins de qualité. Elles ne sont pas toujours prises compte dans le cadre des interventions rurales. Sur le plan organisationnel, les organisations de personnes handicapées sont au nombre de 467 aujourd'hui dont 17 affiliées à la Fédération Malienne des Associations de Personnes Handicapées (FEMAPH), structure faitière, déconcentrée au niveau national, régional et local.

30. En vue d'accompagner l'Etat malien dans ses actions d'insertion socio-économique des PSH, FIER 2 intégrera parmi son groupe-cible des jeunes ruraux (hommes et femmes) en situation de handicap actifs dans le secteur agricole en vue de leur offrir des opportunités d'insertion socio-économique. A cet effet, une offre de services adaptés à leur besoins spécifiques et conditions physiques leur sera proposée en termes d'accès à des parcours de formation, aux ressources productives, aux services financiers et non financiers pour développer ou créer une activité économique ou accéder à un emploi.

### 3. 2. Principe directeur

31. La prise en compte des PSH dans la mise en œuvre des activités de FIER 2 repose sur un des principes d'intervention prioritaire du FIDA : l'inclusion sociale afin de ne laisser personne derrière. Ce principe est partagé par le gouvernement du Mali et se traduit par des instruments et dispositions pour améliorer leurs conditions de vie.

32. Sous ce rapport, l'étude réalisée par le FIDA sur les personnes en situation de handicap<sup>78</sup> révèle que les PSH vivant en milieu rural exercent des activités économiques desquelles elles tirent un revenu leur permettant de vivre décemment. L'une des principales leçons tirées de cette étude est que les PSH peuvent vivre dans la dignité si elles ont la possibilité de s'engager sur une trajectoire productive pour

---

<sup>75</sup> Financement à hauteur de 100 000 000 F.CFA d'AGRs en faveur des personnes diplômées en situation de handicap non diplômées (1997)

<sup>76</sup> Handicap International qui intervient au Mali depuis 1996 finance des initiatives d'entrepreneuriat des PVH dans le domaine de la restauration, des TIC, de la couture, de la coiffure et de la transformation des produits locaux. UNFPA-Mali cible les femmes vivant avec handicap : mal voyantes, personnes de petite taille et handicap physique dans le but de les accompagner et de renforcer leur insertion sociale (équipements médicaux adaptés), économiques (développement d'activités économiques) et aussi dans le domaine de leur protection contre les violences sexuelles et intégrité physique et morale (2020)

<sup>77</sup> <https://www.un.org/development/desa/disabilities/wp-content/uploads/sites/15/2019/07/disability-report-chapter2.pdf>

<sup>78</sup> <https://webapps.ifad.org/members/eb/128/docs/french/EB-2019-128-R-7.pdf?attach=1&msclkid=9c6cc003c42b11ecbae7ee98ae39e96a>

sortir de la pauvreté. Lorsqu'elles ne sont pas actives économiquement, c'est uniquement parce que leur handicap est extrêmement invalidant. Par conséquent, les personnes en situation de handicap sont donc en mesure de participer activement à des projets de développement si des activités spécialement adaptées à leurs profils particuliers de handicap sont bien intégrées dans ces projets.

33. C'est à sur cette base que FIER 2 ciblera parmi ses bénéficiaires les jeunes ruraux (hommes et femmes) en situation de handicap actifs dans le secteur agricole. Cette mesure vise à renforcer le caractère inclusif du ciblage du projet. Des opportunités d'insertion économique seront offertes à ces jeunes en vue de leur faciliter l'accès à des emplois décents ou l'exercice/développement d'une activité économique dans le secteur agricole/ non agricole.

#### 4. **3. Approche**

34. Etant donné que FIER n'a pas développé une expérience consistante concernant l'inclusion des PSH dans ses activités, FIER 2 capitalisera sur les expériences réussies tirées des projets appuyés par le FIDA en AOC au Cameroun (PEA-Jeunes), Sénégal (Agri-Jeunes-Sénégal), Burkina Faso (PADFA)... L'expérience de Inclusif en matière d'inclusion financière des groupes vulnérables sera exploitée et capitalisée. FIER 2 mettra particulièrement à profit l'expérience en cours du Programme SPARK (stimuler l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la transformation rurale) appuyé par le FIDA et mis en œuvre par Light for the World en partenariat avec Procasur et l'OIT. Ce programme est déployé en AOC au Burkina Faso à travers le Projet d'Appui aux Filières Agricoles dans les régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun (PAFA-4R) PAFA-4R.

35. L'approche sera inclusive et participative à l'endroit des associations de personnes en situation de handicap et leurs représentations au niveau de chaque région d'intervention du projet. Elle privilégiera les partenariats institutionnels avec les services techniques du Ministère en charge des PSH de même que des synergies et complémentarités avec les institutions comme l'UNFPA et les ONG spécialisées dans l'appui et l'accompagnement des PSH comme Handicap International Mali. Les leçons tirées de l'approche twin-track (approche à double voies) préconisée par le FIDA et en cours d'expérimentation par le Programme SPARK au Burkina Faso seront mises à profit.

#### 5. **4. Ciblage des jeunes ruraux en situation de handicap (JRSH) bénéficiaires**

36. Dès le démarrage de FIER 2, sera lancée une étude pour un état des lieux devant permettre au projet de disposer de suffisamment d'informations et de données quantitatives et qualitatives sur les PSH et notamment sur les JRSH. Plusieurs sources d'information seront explorées à cet effet (organisations/associations de personnes en situation de handicap, services techniques du Ministère de l'Action sociale, OP, Institutions et ONG spécialisées...).

37. Le ciblage des JRSH s'alignera à la stratégie de ciblage de FIER 2, sera sensible au genre et portera une attention particulière aux jeunes filles de 15-18 ans. Compte tenu de la configuration de du projet et de la nature des activités, FIER 2 visera en particulier les personnes avec un handicap physique. Les modalités pratiques de ciblage seront définies à la lumière des informations et données tirées de cette étude et des critères d'éligibilité développés par le Programme SPARK.

38. Le nombre de jeunes ruraux en situation de handicap que FIER 2 envisage d'atteindre est estimé environ à 1 000 jeunes. Il sera revu et ajusté à la lumière des résultats qui seront tirés de l'étude. Ce nombre donné à titre indicatif correspond à moins de 2% du nombre total des bénéficiaires de FIER 2 estimé à 60 000.

39. Sur le plan du ciblage géographique, l'intervention du projet à l'endroit des JRSH s'effectuera de manière graduelle en commençant par la zone d'intervention de FIER pour se déployer progressivement vers la zone d'extension.

#### 6. **5. Opérationnalisation de l'approche**

40. *Mécanisme de mise en approche.* Compte tenu de la spécificité liée à l'insertion socio-économique des PSH et de la technicité que requiert sa mise en œuvre dans le cadre de FIER 2, une des options qui semble se dégager est de confier son opérationnalisation à un prestataire spécialisé. Ce dernier traduira en actions et sur le terrain les orientations stratégiques définies dans l'approche

préconisée par le FIDA, laquelle est en phase avec la Loi n° 2018-027 du 12 juin 2018 reconnaissant les droits aux PSH. Sous ce rapport, l'équipe de FIER 2 dont les compétences seront renforcées, assurera la coordination et la supervision de l'intervention du prestataire. Le/la Spécialiste ciblage, genre et inclusion sociale sera désigné Point focal Inclusion des JRSH.

41. *Phasage des activités* : La première année sera consacrée à la réalisation de l'état des lieux et pour faire le point sur la cible et identifier ses attentes et défis auxquels elle est confrontée pour des réponses idoines. C'est aussi au cours de cette première année que les demandes d'accommodement visant le confort du jeune en situation de handicap dans le parcours seront étudiées et adressées de même que les arrangements rendant accessibles les infrastructures, les équipements, outils de formation... Ce sera à partir de la deuxième année de mise en œuvre de FIER 2 que les actions à l'endroit des JRSH débiteront sur le terrain.

42. *Formation/renforcement des capacités de l'équipe de FIER 2 en inclusion sociale et mise à niveau des partenaires de mise en œuvre et prestataires impliqués* dans les parcours d'apprentissage et d'insertion des jeunes. Les OP partenaires comme FENAJER et FENAFER bénéficieront de ces actions de formation/renforcement de capacités pour participer à la fois au ciblage des JRSH au sein de leurs organisations et à l'opérationnalisation de l'inclusion des JRSH dans les activités de FIER 2.

43. *Un état des lieux et un diagnostic inclusif et participatif sous la conduite du prestataire engagé*. La première année de mise en œuvre sera consacrée à : i) la collecte d'information sur la cible pour mieux la cerner et la localiser en partenariat avec les associations de PSH au plan national et celles établies au niveau de chaque région d'intervention du projet et tout autre acteur actif dans l'inclusion des PSH; ii) l'identification des besoins spécifiques et attentes par rapport à l'offre de services de FIER II ; iii) la mise en exergue des principales barrières susceptibles d'exclure les JRSH des activités des projets de développement agricole et rural ; iv) l'identification de mesures particulières de facilitation de l'inclusion des JRSH aux activités de FIER 2. Cet exercice fournira des informations clef permettant de caractériser les JRSH et de les localiser.

44. *Des activités et mesures spécialement adaptées aux profils particuliers des JRSH*. Avec l'assistance du prestataire retenu, FIER 2 développera de manière participative et inclusive avec les associations des PSH/JRSH une offre de services adaptés aux besoins de formation professionnelle et/ou d'insertion économique de chaque bénéficiaire. Les activités seront proposées en fonction de la situation particulière de handicap de chaque bénéficiaire selon l'approche twin-track. Elles tiendront compte des demandes d'accommodement raisonnables visant le confort du jeune dans le parcours qu'il aura ciblé.

45. *Constitution d'un noyau de jeunes facilitateurs d'inclusion*. Il serait nécessaire, en se référant à l'approche SPARK, de former et d'outiller des jeunes adultes sur l'inclusion sociale pour en faire des facilitateurs d'inclusion.

46. *Une accessibilité des infrastructures, des équipements et outils de formation assurée*. Dans tous les cas, FIER 2 devra s'assurer auprès des partenaires de mise en œuvre et prestataires de services que les interventions sont réalisées dans des conditions optimales d'accessibilité. Les JRSH devront pouvoir accéder aux infrastructures, équipements, espaces d'apprentissage, communication, formation...). Des mesures d'accompagnement spécifiques devront être envisagées chaque fois que requis et réalisables par les partenaires et acteurs de mise en œuvre. Ces mesures seront intégrées dans le dispositif d'accompagnement et dans les différents parcours.

47. *Système de suivi-évaluation et Gestion des savoirs*. Le dispositif de SE sera conçu pour capturer systématiquement les activités et actions développées à l'endroit des JRSH ainsi que les réalisations et résultats obtenus en matière d'inclusion sociale. Les données et indicateurs générés par le SSE devront être désagrégés selon le genre et l'âge et fournir suffisamment d'information sur l'insertion professionnelle et l'effectivité de leur employabilité chaque fois que possible. L'expérience de FIER 2 dans ce domaine sera documentée au fur et à mesure et capitalisée pour lar

## 7. Mesures de facilitation

48. *Des activités de sensibilisation* seront organisées sur l'inclusion des PSH et notamment des JRSH au niveau local à l'endroit de l'ensemble de la communauté. Des actions de sensibilisation et d'information avec un focus sur les JRSH seront organisées aussi auprès des associations de PSH établies au niveau de chaque région d'intervention du projet et tout autre acteur actif dans l'inclusion des PSH.

49. *Promotion de rôles-modèles parmi les PSH/JRSH.* En vue de motiver davantage les JRSH et de stimuler leur esprit entrepreneurial, FIER 2 identifiera en relation avec les organisations/associations de personnes en situation de handicap, des rôles-modèles pour les promouvoir et les accompagner dans le partage de leur parcours et expériences auprès des JRSH. Cette démarche vise à amener les JRSH à élever la barre de leurs ambitions dans le choix et la réalisation de leur projet d'insertion professionnelle.

50. *Partenariats institutionnels, synergies et complémentarités.* FIER 2 développera des relations de collaboration et/ou de partenariat avec le Ministère de l'Action sociale en charge des PSH, les institutions comme l'UNFPA et ONG spécialisées dans l'appui et l'accompagnement des PSH comme Handicap International Mali. Un partenariat dynamique sera aussi établi avec les Organisations de Personnes Handicapées notamment celles établies à la base, pour leur implication active à toutes les étapes de la prise en compte et insertion des JRSH dans FIER 2. L'expérience des OP sera mise en profit et capitalisée.

*Renforcement de capacités de plaidoyer et de lobbying des organisations/associations de PSH/JRSH.* Des actions de renforcement de capacités et de connaissances et/ou de mise à niveau seront organisées à l'endroit des organisations représentatives des PSH pour la défense des droits des PSH.

## APPENDICE 8 STRATEGIE GENRE ET AUTONOMISATION DES FEMMES ET DES JEUNES FILLES

### 1. Groupe cible de FIER 2

51. Le projet FIER 2 cible les jeunes ruraux hommes et femmes âgés de 15 à 40 ans désirant bénéficier d'un des parcours de formation professionnelle et/ou d'insertion économique offerts par le projet. Il s'agit notamment de jeunes ruraux faisant face à des difficultés d'accès à une formation professionnelle susceptible de les qualifier à un emploi rural décent. Ces jeunes issus d'exploitations familiales et/ou de ménages ruraux à faibles revenus, affiliés ou non à des organisations professionnelles ou autres associations rurales seront ciblés individuellement ou collectivement selon la nature et le profil du projet économique qu'ils portent ou envisagent de porter.

52. Par ailleurs, en vue de renforcer le caractère inclusif du projet, FIER 2 intégrera parmi les bénéficiaires de ses activités, des jeunes ruraux (hommes et femmes) en situation de handicap et qui sont actifs dans le secteur agricole. Des opportunités d'insertion économique tenant compte de leurs besoins spécifiques et conditions physiques leur seront offertes par le projet pour qu'ils accèdent à des emplois ou développent une activité économique dans le secteur agricole/ non agricole.

53. Ce groupe cible est constitué de deux principales catégories différenciées selon l'âge : i) **les jeunes hommes et jeunes filles/femmes de 15 à 17 ans** désirant acquérir une qualification professionnelle préalable à leur insertion économique et **les adultes femmes et hommes de 18 à 40 ans** (la LOA définit l'âge limite de jeune agriculteur à 40 ans).

54. **Les jeunes hommes de 15-17 ans** sont pratiquement des adolescents et donc dans une situation de dépendance vis-à-vis de leur famille, ils ont un niveau d'instruction varié (scolarisé, déscolarisé, non scolarisé). Ces jeunes n'ont généralement pas accès au foncier et ne peuvent que difficilement développer leurs propres activités en dehors de l'exploitation familiale. Avec l'accord du chef de famille, le père notamment, les plus précoces peuvent s'adonner de manière perlée à des activités susceptibles de leur procurer quelques revenus et en dehors des travaux champêtres ou en contre-saison. Ces jeunes sont à une période charnière de leur vie. Outre la phase délicate de l'adolescence qu'ils sont appelés à traverser, la plupart d'entre eux commence à cet âge à se poser des questions sur leur avenir ainsi que sur les possibilités de vivre décentement en milieu rural et de s'y réaliser pleinement.

55. La perception peu reluisante que certains jeunes ont de l'agriculture et de sa capacité à leur offrir des opportunités d'insertion économique viables les pousse très souvent à envisager d'autres options comme : **i)** la migration vers les villes secondaires, la capitale ou à l'étranger ; **ii)** ou l'enrôlement dans des groupes de djihadistes ou des réseaux d'activités criminelles. Il est donc capital de fournir à ces jeunes la bonne information et de leur présenter à eux et à leurs parents une offre de formation qualifiante attractive devant faciliter leur insertion économique dans les activités agricoles et non agricoles.

56. Selon des informations collectées au cours de la mission concernant la cible des 15-17 ans, il semblerait que : **i)** la population jeune de cette tranche d'âge aurait été surestimée lors de la formulation de FIER ; **ii)** les campagnes de scolarisation développées par l'Etat malien avec l'appui de ses partenaires (UNICEF, UNESCO...) aurait fait baisser le nombre de jeunes de cette tranche d'âge hors des classes. Pour une bonne appréciation de la situation et disposer de données actualisées, un état des lieux sera effectué par FIER 2 dès le démarrage.

57. **Le groupe des 18 - 40 ans** : Il regroupe de jeunes femmes et hommes qui sont déjà en activité, parfois en situation familiale. Ils ont souvent des idées de projet autour de leur activité, et il s'agira dans ce cas de les accompagner à donner corps à ces idées de projet à travers un accompagnement approprié et calibré selon leurs besoins et aspirations. Ainsi, parmi ces jeunes de 18 - 40 ans, on distingue : i) ceux/celles en activités-ci et désireux de diversifier leurs sources de revenus en s'engageant dans une nouvelle activité économique ; et ii) et ceux désirant renforcer leurs capacités techniques et managériales en vue de développer leur activité et accroître leurs revenus de manière substantielle.

## 2. La stratégie genre et autonomisation des femmes de FIER 2

58. **Principe directeur.** La stratégie genre de FIER 2 sera bâtie sur les bonnes pratiques développées par FIER lesquelles pratiques ont produit des résultats satisfaisants notamment en matière de ciblage (sur une cible de 40% des femmes, plus de 46% des bénéficiaires de FIER sont des jeunes filles/femmes porteuses d'AGRs ou de MERs). Les données tirées de l'Etude relative à la contribution de FIER à l'autonomisation des femmes dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso et Ségou (mai 2022) illustrent une nette amélioration dans la participation des femmes à la prise de décision dans la production (66,1% contre 54% en 2019) de même que dans l'utilisation des revenus (60,7% contre 52% en 2022). La proportion de femmes déclarant avoir pris des prêts ou emprunts « informels » pour l'essentiel dans les 12 derniers mois est de 35%.

59. Il s'agira pour FIER 2 de consolider et de densifier ces acquis dans la zone actuelle de FIER dans une perspective de montée en puissance et ensuite de mise à échelle dans la zone d'extension. Dans sa stratégie d'intervention, FIER 2 apportera des réponses idoines aux défis persistants liés à l'accès des jeunes femmes/filles aux ressources productives, au crédit formel, à leur autonomisation économique et leadership. A cet effet, les activités de FIER 2 viseront à réduire les inégalités de genre et les discriminations qui limitent la croissance et le développement des activités économiques des femmes ainsi que leur positionnement dans le leadership des organisations rurales mixtes.

60. La population cible de FIER 2 est estimée à **60 000 jeunes ruraux âgés de 15 à 40 ans** parmi lesquels **les jeunes femmes/filles représenteront au moins 40% des bénéficiaires**. L'objectif visé est de créer des conditions optimales pouvant permettre à une masse critique de jeunes femmes/filles de réaliser pleinement leur potentiel entrepreneurial par un accès équitable aux ressources du projet, aux dispositifs d'accompagnement et d'insertion socio-économique offerts.

61. **Approche.** La stratégie genre de FIER 2 sera basée sur *une approche intégrale et transversale* pour une prise en compte efficace des questions de genre dans la mise en œuvre des différentes composantes et activités du projet. Outre le caractère transversal de l'approche, FIER 2 développera *des mesures de discrimination positive pour renforcer l'efficacité opérationnelle de la stratégie* à travers des approches transformatives de genre qui se traduiront par :

- *I) des dispositions particulières à l'endroit des jeunes filles de 15 à 18 ans pour soutenir et renforcer leur inclusion et pleine participation aux activités du projet qui leur sont dédiées;*
- *ii) des facilitations favorisant la participation des femmes avec enfant à bas âge non encore sevrés aux formations par la prise d'un accompagnateur ;*
- *iii) la mise en place de nouveaux produits financiers spécifiquement adaptés aux activités des jeunes femmes/filles tels le crédit épargne-éducation, le crédit agricole femme rurale ou le crédit commercial femme rurale ;*
- *iv) des mesures de discrimination positive visant à valoriser et à réaliser le potentiel entrepreneurial des jeunes femmes/filles dans les filières agricoles où elles sont fortement présentes (bétail/viande, maraichage, maïs, riz, aviculture, mil...) et dans les activités non agricoles ;*
- *v) des mécanismes de facilitation d'accès des jeunes femmes/filles aux équipements d'allègement des tâches dans la valorisation (transformation) de leur production ;*
- *vi) des mesures incitatives favorisant l'accès des jeunes femmes/filles et aux innovations techniques et technologiques dont la digitalisation.*

62. Parmi les innovations introduites dans FIER 2 figure la réalisation d'infrastructures agrégatives qui ouvre des perspectives de création/développement d'initiatives économiques en amont et en aval de la production. A cet effet, la stratégie genre veillera à ce que le mode opératoire et le système de gestion de ces infrastructures soient fortement sensibles au genre. Elle restera aussi attentive et vigilante sur les risques d'exclusion des groupes les plus vulnérables aux avantages de ces équipements.

63. Parallèlement à ces initiatives, FIER 2 accompagnera les organisations de jeunes ruraux et particulièrement les jeunes femmes/filles dans leur *plaidoyer en faveur d'un accès plus consistant aux ressources productives dont le foncier* en partenariat avec la FENAFER et la FENAJER. A travers la stratégie genre du projet, FIER 2 soutiendra les organisations de femmes rurales dans le renforcement de leurs capacités institutionnels et *la consolidation du leadership féminin dans les organisations paysannes mixtes et autres institutions rurales.*

### 8. 3. Opérationnalisation de la stratégie genre dans FIER 2

64. **Mesures opérationnelles.** La mise en œuvre de la stratégie genre s'effectuera principalement au niveau de *l'UCP et sur le terrain avec les partenaires de mise en œuvre et les autres acteurs impliqués dans la réalisation des activités du projet.*

65. Celle-ci se traduira par :

- *I) l'intégration au sein de l'UGP d'un(e) Spécialiste Genre* consacrée à l'opérationnalisation de la stratégie ciblage, en charge aussi des aspects de ciblage, genre, inclusion sociale et nutrition ;
- *ii) la promotion des candidatures féminines* chaque fois que possible pour faire refléter la prise en compte du genre dans le processus de recrutement et sur l'effectif du projet avec au moins 40% de femmes y compris au niveau des cadres au sein de l'UCP, du personnel des équipes de formation et des facilitateurs de proximité
- *iii) l'affinement de la stratégie genre et l'élaboration d'un plan d'action genre* assortis d'outils méthodologiques pour son opérationnalisation avec l'appui d'un consultant ; *iv) l'allocation annuelle de fonds suffisamment consistants au PTBA* pour le financement d'activités spécifiques au genre inclus dans le plan d'action ;
- *v) la formation/ renforcement des capacités en genre et inclusion sociale de l'équipe du projet, des partenaires et acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet* en favorisant les approches de Méthodologies axées sur les ménages et le Système d'apprentissage interactif entre les sexes (Gender Action Learning System- GALS) ;
- *vi) un dispositif de suivi-évaluation sensible au genre* et capable de capturer systématiquement les réalisations et les résultats obtenus en matière de genre et capable de *générer des données et indicateurs désagrégés selon le genre* sur l'insertion professionnelle et l'effectivité de l'employabilité des jeunes ;
- *vii) la prise en compte effective du genre dans le dispositif global du Système de gestion des connaissances ; viii) la prise en compte du Genre et des femmes* fortement reflétée dans la composition du Comité de pilotage et des Comités régionaux d'orientation et de concertation.

66. **Mécanismes de facilitation.** Une fois le cadre de mise en œuvre de la stratégie fixé, diverses activités seront lancées et effectuées pour donner corps à l'approche. Il s'agira de :

- *I) l'organisation de campagnes de sensibilisation et d'information autour des opportunités du Projet, ses cibles et mode opératoire*, sa démarche et approche, à l'endroit de tous les bénéficiaires potentiels avec des sessions spécifiques adressées aux jeunes femmes/filles à travers leurs organisations et associations et aux parents des jeunes filles de 15-17 ans ;
- *ii) la segmentation des jeunes identifiés* comme bénéficiaires potentiels en sous-groupes en fonction du croisement du genre avec les autres paramètres dont l'âge, le niveau d'instruction, le statut matrimonial, la taille du ménage, la nature de l'activité (agricole ou non agricole)... ; y
- *iii) l'établissement de la typologie de chaque sous-groupe de jeunes* pour identifier ses particularités et aspirations ;
- *iv) une offre de services différenciée calibrée aux besoins en appui de chaque catégorie de jeunes* et en fonction du parcours de formation professionnelle et/ou d'insertion économique retenu.



67. **Mesures spécifiques d'accompagnement à l'endroit des jeunes filles rurales de 15-18 ans** pour soutenir et renforcer leur inclusion et pleine participation aux activités du projet. Compte tenu de la délicatesse de la cible (phase d'adolescence, forte vulnérabilité et exposition aux violences basées sur le genre, niveau d'instruction faible, scolarisées ou déscolarisées) et de la forte dépendance de ces jeunes filles vis-à-vis de leurs parents, toute initiative à leur endroit devra mettre les parents au centre de l'intervention pour légitimer leur ciblage des jeunes filles particulièrement et rassurer les parents.

68. Parmi les actions retenues :

- planifier et organiser de *sessions de sensibilisation et d'information* à l'endroit des familles avec une forte implication et participation des parents ;
- **ii) faire participer à ces campagnes des jeunes filles ayant réussi leur parcours de préprofessionnalisation** et leurs aussi parents pour des témoignages. ;
- **iii) organiser des visites de sites de tutoring ou des MFR** pour les familles et les jeunes filles bénéficiaires potentielles de FIER 2 pour les rassurer davantage sur le contenu du Parcours 1 et des résultats attendus ;
- **iv) doter les jeunes filles (et jeunes hommes) de Kit d'installation** au bout des 3 mois d'apprentissage du métier (kit machine à coudre, kit restauration, kit maraichage, élevage, aviculture...);
- **v) doter les apprenants et apprenantes de smartphones** en l'accompagnant de formation/renforcement de leurs connaissances digitales en partenariat avec les opérateurs de téléphonie mobile déjà engagés dans l'inclusion numérique des femmes en milieu rural;
- **v) envisager des mesures incitatives pour motiver ces jeunes** étant donné qu'elles sont appelées à passer au moins un à deux ans dans le Parcours n° 1 (formation professionnelle) pour atteindre l'âge de la majorité et intégrer le Parcours n° 2 ou le Parcours n°3) selon l'option retenue.

69. **Mesures de discrimination positive visant à rendre le dispositif d'accompagnement plus sensible au genre.** Celles-ci se traduiront par :

- **i) des facilitations pour la participation aux formations des jeunes femmes/filles avec enfant à bas âge non encore sevré** à travers la prise en charge (transport, hébergement et restauration) d'un accompagnateur membre de la famille (mari, sœur, tante, cousine...) pendant toute la durée de la formation. L'aménagement d'un espace approprié sera rendu disponible par le partenaire de mise en œuvre avec l'appui du projet pour accueillir les accompagnateurs-garde d'enfants. Cette disposition sera appliquée aux activités de formation initiées par l'UCP ainsi que celles que les prestataires réaliseront. Les conventions entre FIER 2 et les structures de formation/accompagnement tiendront compte de cette disposition. Le rapportage intégrera cette mesure relativement aux effets induits et résultats obtenus. Les expériences en cours dans les projets appuyés par le FIDA au Cameroun (PEA-Jeunes) et en Côte d'Ivoire (PADFA) seront mises à profit ;
- **ii) des dispositions pratiques pour rendre les formations moins formelles et moins «académiques»** à l'endroit des femmes dont la plupart d'entre elles sont d'un faible niveau d'instruction voire analphabète. A ce titre, les formations en milieu professionnel d'apprentissage/tutorat et le système de formation mobile notamment seront privilégiés, intensifiés et étendus. Les Centres d'apprentissage Féminin (CAFé) devront aussi être mis à profit du fait du cadre d'apprentissage/formation qu'ils offrent et de leur expérience dans la formation des jeunes filles. Il en sera de même du mentoring et coaching des jeunes filles par des rôles-modèles dans l'entrepreneuriat féminin.;
- **iii) la programmation de cours d'alphabétisation fonctionnelle au profit des jeunes femmes/filles** et hommes faiblement scolarisés, déscolarisés ou non instruits pour une bonne maîtrise des notions élémentaires de calcul, de préparation de devis, factures, initiation à la gestion comptable et financière simplifiée pour les outiller et leur donner plus d'assurance et de maîtrise dans la gestion de leur activité ; **iv) l'intégration systématique d'un module sur l'Entrepreneuriat**

*féminin dans toutes les formations* à l'endroit des jeunes filles et femmes avec différents thèmes (développement de l'esprit entrepreneurial, goût du risque, confiance en soi, auto-estime, leadership/lobbying...) dans le but d'accroître leur appétence vers des activités économiques rentables et à fort potentiel croissance ;

- **v)** *la formation systématique des jeunes femmes/filles sur l'éducation financière quel que soit leur niveau d'instruction* pour une utilisation optimale et efficace des nouveaux produits financiers que FIER mettra en place exclusivement pour financer les activités des jeunes femmes (le crédit agricole femme rurale, le crédit commercial femme rurale et le crédit épargne-éducation). Cette éducation financière une fois proprement déroulée permettra aussi aux femmes de tirer profit des autres instruments financiers innovants que FIER 2 développera à savoir les services financiers digitalisés, le micro-leasing, le crédit vert axé sur la résilience climatique et les énergies propres, le crédit warrantage ;
- **vi)** *des mesures de facilitation d'accès des jeunes femmes/filles aux équipements d'allégement des tâches dans la valorisation (transformation) de leur production* pour l'amélioration de la qualité des produits transformés et leur mise aux normes sur le plan de l'hygiène et de la sécurité, des dispositions ;
- **vii)** *des dispositions soutenant l'accès des femmes porteuses d'AGR ou de MER à des smartphones* afin qu'elles puissent tirer profit des opportunités de la digitalisation pour booster leurs activités économiques. Cette mesure sera accompagnée de sessions de formation/renforcement de leurs compétences digitales et fera appel à un opérateur de téléphonie mobile engagé dans l'inclusion numérique des femmes en milieu rural comme préconisé pour les jeunes filles.

**70. Mesures de renforcement des capacités des organisations de femmes (plaidoyer, leadership, lobbying).** FENAFER et FENAJER continueront à accompagner et à conduire les activités d'information et de sensibilisation avec des sessions spécifiques auprès des jeunes ruraux et particulièrement auprès des parents des jeunes filles de 15-17 ans. FIER 2 financera des actions de renforcement de capacités institutionnelles et techniques d'organisations de femmes rurales comme la FENAFER. Concernant la FENAFER, les actions s'orienteront vers sa redynamisation pour accroître la qualité de ses interventions et son efficacité sur le terrain à travers :

- **i)** *une assistance technique pour l'amélioration du fonctionnement de la FENAJER* pour lui permettre de mieux jouer son rôle auprès des jeunes filles/femmes (ingénierie sociale, identification de tuteurs/tutrices et de role-models, encadrement, mise en relation commerciale...);
- **ii)** *un appui logistique par l'acquisition d'équipements informatiques ;*
- **iii)** *le renforcement des capacités de la FENAFER dans le lobbying, le plaidoyer et le leadership* ainsi qu'un accompagnement dans la participation des membres de la FENAFER à des formations en Entrepreneuriat et ateliers de mise à niveau pour les métiers agricoles et ruraux émergents ;
- **iv)** *l'appui dans le partage d'expérience et la gestion des connaissances (organisation de visites d'échanges dans la sous-région auprès d'organisations de femmes rurales engagées dans le développement de l'emploi des jeunes à l'image du Collège des femmes du CNCR du Sénégal, appui à la documentation et à la capitalisation de l'expérience de la FENAFER et du FENAJER dans l'accompagnement et l'insertion socio-économique des jeunes ruraux.*
- **v)** *plaidoyer et dialogue politique.* FIER 2 accompagnera les organisations de jeunes ruraux et particulièrement les jeunes femmes/filles dans leur plaidoyer en faveur d'un accès plus consistant aux ressources productives dont le foncier en partenariat avec la FENAFER et la FENAJER. La question liée à l'accès et la sécurisation foncière au profit des jeunes femmes/filles pourrait constituer un thème de dialogue politique. D'autres thèmes seront identifiés et proposés à cet effet.



Investir dans les populations rurales

**Mali**

---

**Rural Youth Vocational Training, Employment and Entrepreneurship Support Project - FIER II**

**Rapport de conception**

**Annexe 9: Matrice Intégrée des Risques du Projet (IPRM)**

Dates de mission: 28 Mars-30 Mai 2022

Date du document: 18/11/2022

Identifiant du projet 2000004014

Numéro du rapport: 6240 - ML

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes



## Sommaire general

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent	Risque résiduel
<b>Contexte national</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<i>Engagement politique</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Gouvernance</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Macroéconomie</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Fragilité et sécurité</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<b>Stratégies et politiques sectorielles</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<i>Alignement des politiques</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Élaboration et mise en œuvre des politiques</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<b>Contexte environnemental et climatique</b>	<b>Élevé</b>	<b>Moyen</b>
<i>Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales</i>	<i>Élevé</i>	<i>Moyen</i>
<i>Vulnérabilité du projet aux impacts des changements climatiques</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<b>Portée du projet</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<i>Pertinence du projet</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Solidité technique</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<b>Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<i>Modalités d'exécution</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Suivi-évaluation des dispositifs</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<b>Gestion financière du projet</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<i>Organisation et dotation en personnel du projet</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Budgétisation du projet</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Flux de fonds et procédures de décaissement du projet</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Contrôles internes du projet</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Information comptable et financière du projet</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Audit externe du projet</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<b>Passation des marchés relatifs au projet</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<i>Cadre juridique et réglementaire</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Responsabilité et transparence</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Capacités en matière de passation des marchés publics</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Processus de passation des marchés publics</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<b>Impact environnemental, social et climatique</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<i>Conservation de la biodiversité</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Efficiency des ressources et prévention de la pollution</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Patrimoine culturel</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Peuples autochtones</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Conditions de travail</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Faible</i>
<i>Santé et sécurité communautaires</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Faible</i>
<i>Réinstallation et réinsertion économique des populations</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Émissions de gaz à effet de serre</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent	Risque résiduel
<b>Parties prenantes</b>	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>
<i>Coordination/participation des parties prenantes</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Doléances des parties prenantes</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<b>Risque global</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>

<b>Contexte national</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<b>Engagement politique</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>At present, the political situation of Mali is rather difficult, but expected to improve in the coming months as the government is likely to succeed in negotiating a softening of sanctions with ECOWAS (there is broad consensus that the current sanctions are in principle justified but exaggerated). Should this fail, counterpart funding will be unlikely to materialise. On the positive side, political turnover or changing political priorities are unlikely. Currently, project ownership is very strong, both at central and at decentralised level. With respect to the former, the first phase represented the government of Mali's flagship project for addressing rural youth issues successfully (culminating in the November 2021 National Forum on Youth Entrepreneurship, which provided a lot of visibility to the project, and which featured recommendations for a second phase formulated by youth groups themselves and endorsed by national policymakers). With respect to the latter, Regional Councils and elected representatives see the project as their most promising vehicle to fight against youth unemployment, out-migration, and the continued emergence of new violent and extremist groups (which pay youths monthly stipends to join them).</p>	Substantiel	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>IFAD continues to monitor the situation closely. To the best of our knowledge, DPs (UN and IFIs) continue to fund development activities in Mali, and have adopted a wait-and-see attitude - with the exception of the EU, which has stopped its direct budget support to government. As part of the exit strategy of first phase (completion 28 Feb 2022; closing 30 Sept 2022), remaining core PMU staff will continue to further increase political ownership and policy engagement, by showcasing project successes and deploying an extensive communication strategy. Many project activities are directly channelled to the private sector (e.g., microfinance institutions) and service providers (private and NGO). Together with farmer and civil society organisations, rural youths organisations have been showing very strong ownership over, and commitment to, the project, creating a dynamic and momentum that government will find almost impossible to ignore. In sum, political pressure in favour of a second phase of the project is likely to prevail over potential political U-turns. As a case in point, the project (through its national coordinator) and IFAD, have both been nominated by 'Barometre' magazine, Mali's main civil society watchdog/citizen jury, as winners of their 2021 prize for service to the country (see attachment).</p>		
<p><b>Risque:</b></p> <p>Cofinancements The current financing gap of USD 39 million is significant. Unless it can be filled, the project cannot be implemented as conceived.</p>	Substantiel	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>IFAD will continue to work jointly with Government of Mali in a quest to mobilise additional co-financing. The fall-back option will be to use IFAD resources from the next PBAS cycle.</p>		
<b>Gouvernance</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>

<p><b>Risque:</b></p> <p>Although there is relatively weak governance at central government level, IFAD supported projects are situated at arm's length and are largely ringfenced against the intrusion of bad practices and political interference. Which does not mean that there are no issues: the still ongoing country programme audit by AUO has uncovered many of them, including with respect to contract management, reporting, etc. However, the audit arguably confirms that although there is a lot of room for improvement, there are no major shortfalls, and thus no major governance risks during project implementation. In fact, given the country context, the IFAD country programme has been doing remarkably well (better than many other DP country programmes) and is one of the best in WCA, on most performance criteria.</p>	Moyen	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>The project will be implemented through a PMU with decision-making and financial autonomy (which has served past IFAD supported projects very well). Audits will continue to be performed by private firms (with a track record over the last decade or so, of unqualified auditor opinions and of reports submitted before the 30 June deadline). Procurement will continue to be subjected to low thresholds for IFAD's prior review. As an integral part of the country programme and further fine-tuning the country programme approach, a specialised procurement expert will be hired as a PMU staff member on a full time basis.</p>		
<p><b>Macroéconomie</b></p>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>The macroeconomic impact of the current political situation has in part been outlined in the 'engagement politique' section above. If the sanctions continue unchanged, Mali will no doubt encounter fiscal, debt management/sustainability problems, and will not be able to service its debt to IFAD. Whilst local (agricultural) value chains and markets are likely to suffer more from the continuing impact of the Covid-19 pandemic than from the ECOWAS sanctions, there are risks related to exports with the closing of borders to most neighbouring countries. This will affect especially cotton producers and severely impact their incomes, purchasing power, livelihoods, and food security. Yet, the bulk of agricultural production (in particular rice and maize) is sold locally and contributes to household food security. The World Bank, AfDB, and West African Development Bank have been commissioned by the DP rural development WG to assess the macroeconomic impact on Mali's economy, and this work is currently ongoing. Prices for the main staple foods are however expected to remain stable, at least in the short term.</p>	Moyen	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>In addition to promoting food crop production and value chains, which will continue to enjoy strong local demand notwithstanding possible macroeconomic shocks, the second phase will add the non-agricultural sector to its menu of interventions, promoting local job creation delinked from, e.g., agricultural exports.</p>		
<p><b>Fragilité et sécurité</b></p>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Fragility and insecurity have unfortunately been a feature of Mali over the last decade or so, since the beginning of the emergence of jihadist and other extremist groups, as well as opportunistic criminal gangs and activities such as illegal gold mining. During the first phase, FIER could therefore not be implemented in the entirety of the planned project area. Climate change, soil erosion and natural calamities (droughts and floods) continue to be another risk factor.</p>	Substantiel	Moyen

<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>As during the first phase, the project will deploy a cautious strategy of expanding into areas that may not be secure. Specialised private sector and NGO service providers will be able to work in some of these areas, once the minimum condition for doing so, are met. Learning from the first phase, mitigation actions in this respect will include: 1) de-emphasising implementation through third party service providers and emphasising implementation through pre-existing, endogenous organisations (national youth, women, and farmer federations and their sub-national member organisations, national and sub-national trade associations, CBOs, MFIs, etc.); 2) diversification: within the agricultural sector, and with the addition of the non-agricultural sector; 3) investments in irrigation and climate smart agriculture; and 4) community-based youth champions advocating for local development and raising awareness about the existence of income-generating opportunities).</p>		
<p><b>Stratégies et politiques sectorielles</b></p>	<p><b>Substantiel</b></p>	<p><b>Moyen</b></p>
<p><b>Alignement des politiques</b></p>	<p><b>Moyen</b></p>	<p><b>Faible</b></p>
<p><b>Risque:</b></p> <p>The main policy environment and sectoral strategies in Mali are sufficiently pro-poor, pro-youth, gender-sensitive, and supportive of smallholder farming; they are reasonably well-aligned with IFAD policies and strategic objectives. On the other hand, however, some of the laws (e.g., those related to organisational development, agricultural cooperatives, value chain related organisations, community development committees, etc.) are obsolete or non-existent. This has, however, not proven to be a substantial constraint to implementing IFAD projects successfully so far; rather, the sustainability of benefits is in part hindered by this out-dated and/or incomplete legal framework/enabling environment. Although sub-optimal, both the policy and legal basis for empowering IFAD target groups in the medium to longer term, can, however, in sum be deemed to be solid enough for IFAD's practical purposes related to country programme implementation.</p>	<p>Moyen</p>	<p>Faible</p>
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>The project will continue to lead by example, implementing existing policies at central and, in particular, at decentralised level, where local government units are mostly ill prepared to do so by themselves, lacking both (financial and human) resources and guidance. IFAD will take advantage of its sound reputation with Government of Mali to continue to pursue increasingly close alignment with, and further fine-tuning of, national policies, especially those related to youth and gender. Under this second phase, endogenous youth organisations will play a prominent role in policy advocacy, informed, inter alia, by project experience and exposure to good practices.</p>		
<p><b>Élaboration et mise en œuvre des politiques</b></p>	<p><b>Substantiel</b></p>	<p><b>Moyen</b></p>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Like in many countries in the sub-region, the policy preparation process is still mostly driven by DPs, although it is also, increasingly, led by regional organisations such as ECOWAS and AU. The main risk in this connection is that the many well-intended policies are not implemented as intended, because of a lack of funding, or sufficient detail and clarity on 'how' to implement them (rather like laws that are 'dormant' because they lack the necessary by-laws to guide their implementation). In the specific case of this project, policies to promote vocational training for youth, e.g., exist and are adequate. The main risk is in the broader enabling environment within which these policies are supposed to achieve positive outcomes (e.g., government bureaucracy related to business start-ups, lack of qualified non-financial business development services in rural areas, inappropriate loan products from microfinance institutions, cultural issues related to girls' emancipation, etc.).</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Moyen</p>



<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>FIER 2 will support the Government of Mali in implementing some of the policies mentioned above, and will seek to address gender equality (the target objectives are 50 percent male and 50 percent female beneficiaries). It will in particular contribute to improve the enabling environment, through policy dialogue (e.g., the project will explore the possibility of setting up a National Youth Employment Fund, and its affiliated Resource Centres could eventually become 'one-stop shops' for registering microenterprises, as is the case in a number of countries in the region (referred to as 'guichet unique', e.g., in Burkina Faso). Continuing the work that started under the first phase, it will continue to roll out its approach to working with 'special' target groups such as under-age girls and young women, and collaborate with microfinance institutions to develop new, pro-youth loan products, micro-leasing, etc.).</p>		
<b>Contexte environnemental et climatique</b>	<b>Élevé</b>	<b>Moyen</b>
<b>Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales</b>	<b>Élevé</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Mali's agricultural sector and value chains are vulnerable to climate change and the risk of natural disasters. Most agriculture is rainfed, and rainfall patterns are highly variable both from year to year as well as within seasons.</p>	Élevé	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>FIER 2 will conduct/update existing agricultural value chain related studies that will assess the vulnerability of value chains to vulnerability to environmental conditions. Only those agricultural value chains with reasonable exposure will be supported, and small-scale irrigation as well as climate smart agricultural practices will be promoted. The second phase will also include job creation in the non-agricultural sector, which will contribute to further limit project vulnerability to environmental conditions.</p>		
<b>Vulnérabilité du projet aux impacts des changements climatiques</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Mali is a country that is very vulnerable to the effects of climate change, and one of the least well prepared to deal with them. According to the ND-GAIN index, it is the 7th most vulnerable country (out of 182), but occupies only the 39th place in terms of its preparedness.</p>	Substantiel	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>See above.</p>		
<b>Portée du projet</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Pertinence du projet</b>	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>The first phase has shown that the project is highly relevant to government priorities and its target groups. It is the host ministry's flagship project to address the continuously worsening situation of under- and unemployment of rural youth. Under FIER, demand for project services far exceeded supply, with more than 2 500 youth projects that are ready but could not be supported because of a lack of sufficient funds, and many more that were stopped earlier on in the process, to avoid further disappointment among target youth.</p>	Faible	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>No mitigation action is necessary, as the project is very likely to remain sufficiently relevant and responsive to the needs and priorities of intended target groups throughout its lifespan of 7 years.</p>		
<b>Solidité technique</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>

<p><b>Risque:</b></p> <p>As a second phase project, FIER 2 rests on solid and tested technical foundations, as its approaches have been adjusted, adapted, fine-tuned and scaled up over the last 7 years. Its complexity is for the most part only apparent, and is justified by the need for enhanced project relevance, i.e., a sophisticated enough response that does justice to the complexity of rural youth issues and the diversity of their individual situations and ambitions. Under the first phase, the PMU did an excellent job of implementing FIER, and lived up to the task of matching the range of different project interventions with the different expectations and possibilities of target groups.</p>	Moyen	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Supervision missions will closely monitor implementation capacity and the need to possibly simply some aspects of project design. The MTR will be an opportunity to validate/fine-tune or simplify/redesign certain components and sub-components.</p>		
<b>Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<b>Modalités d'exécution</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>As explained above, FIER 2 is a second phase of a well performing project with tested implementation arrangements. The lessons learned section of the PCN already features several items related to this matter, and will be further detailed during design. One of the lessons not mentioned in that section refers to the need for realistic budgeting of activities, as FIER has run out of financial resources during the first phase because the costs of successfully setting up youth IGAs and RMEs from scratch were underestimated.</p>	Moyen	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>The second phase will ensure that realistic budgets are allocated to youth IGAs and RMEs. The main rationale of the project, i.e., addressing the under- and unemployment of rural youth, is an area of interest to most if not all DPs, and the design mission will explore co-financing options in this regard.</p>		
<b>Suivi-évaluation des dispositifs</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>The risk that the project executing agency's M&amp;E processes and systems are weak or inefficient are minimal. During its first phase, FIER has been able to successfully address many issues that arose during implementation, in a gradual but timely manner. The project has managed to fine-tune its approaches based on evidence underpinned by quantitative and qualitative data collected in the field. The PMU's M&amp;E expert under the first phase is a very experienced professional with a strong technical background, and he has been able to set up a relatively rigorous data collection system that channels information and knowledge from the community level upwards through the meso-level to the national level.</p>	Moyen	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>The design mission of the second phase will take a closer look at what worked and what didn't work in FIER's M&amp;E system, including its M&amp;E manual. Adopting a country programme approach, FIER 2 will seek to further improve the system's function as a management tool and as a way of increasing our knowledge of current rural youth issues - many of which are expected to be relevant beyond Mali, in a number of countries.</p>		
<b>Gestion financière du projet</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<b>Organisation et dotation en personnel du projet</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>

<p><b>Risque:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des capacités et des expériences insuffisantes qui pèseraient sur la capacité du SAF à délivrer des informations fiables et exhaustives sur l'exécution financière</li> <li>• des dysfonctionnements dans les inter-actions entre le Siege et des Antennes, des relations hiérarchiques conflictuelles et une répartition inadaptée des tâches qui affecteraient la mise en œuvre des interventions, les décaissements et les reconstitutions de fonds</li> </ul>	Substantiel	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• recrutement d'un Responsable de l'Appui Fiduciaire aux OPA qui aura à charge la gestion financière des conventions avec les partenaires de mise en œuvre et la supervision financière des subventions accordés aux Bénéficiaires.</li> <li>• recrutement d'un assistant administratif dans les antennes, en charge des questions administratives et de la gestion de la caisse</li> <li>• mise en place par le RAF de FIER 2, d'un cadre d'échange d'informations et de mise en commun des ressources.</li> </ul>		
<p><b>Budgétisation du projet</b></p>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des difficultés de planification, d'organisation du travail et coordination interne entre les entités d'implémentation de FIER 2 qui affecteraient l'exercice de budgétisation annuel ;</li> <li>• un cadrage budgétaire annuel qui ne tient pas compte de toute la période d'exécution de FIER, et un suivi non rigoureux et non exhaustif des engagements budgétaires annuels qui pourraient induire une consommation des fonds anticipée sur les guichets de financement</li> <li>• budget annuel prévu pour les partenaires de mise en œuvre n'est pas en phase avec leurs capacités d'exécution;</li> </ul>	Substantiel	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Manuel de Mise en Œuvre du Projet fera la ségrégation des obligations et définira les rôles et responsabilités des entités d'implémentation dans le processus d'élaboration du PTBA</li> <li>• le Budget annuel du PTBA fera l'objet d'une planification financière rigoureuse avec un plan de décaissement prévisionnel adossé au Budget annuel lors de l'élaboration du PTBA afin d'étaler les décaissements sur toute la période prévue pour l'exécution du projet</li> <li>• Nécessité d'une bonne exploitation des données sur les décaissements des partenaires, durant les exercices budgétaires précédentes, lors du processus de budgétisation ;</li> </ul>		
<p><b>Flux de fonds et procédures de décaissement du projet</b></p>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisance de ressources financières pour assurer la continuité de l'exécution du projet qui pourrait entraîner une clôture anticipée</li> <li>• Des modalités de gestion des fonds mal définies dans les conventions et les contrats avec les Partenaires d'exécutions et prestataires qui pourraient conduire à des mises à disposition de fonds inadaptées et influencer sur la mise en œuvre sur le terrain</li> </ul>	Substantiel	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En plus du FIDA, d'autres bailleurs de fonds ont d'ores et déjà marqué leur intérêt pour le financement de FIER 2, limitant ainsi le risque lié au bouclage du financement ;</li> <li>• Pour les flux de fonds vers les partenaires, les décaissements de fonds seront effectués sur la base d'avance de fonds renouvelables pour mitiger le risque de surliquidité au niveau des partenaires de mise en œuvre.</li> </ul>		
<p><b>Contrôles internes du projet</b></p>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>

<b>Risque:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Processus et des procédures de contrôle interne faibles et/ou inadaptées pour un projet impliquant plusieurs agences d'exécution dans la gestion fonds qui impacteraient sur la recevabilité et l'éligibilité des dépenses du Projet</li> <li>• Une séparation insuffisante des tâches et un cumul préjudiciable sur le contrôle interne au niveau des antennes,</li> <li>• Contrôle financier insuffisant sur les dépenses des Partenaires d'exécution et l'utilisation faite des fonds du projet sur le terrain;</li> </ul>	Substantiel	Moyen
<b>Mesures d'atténuation:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les activités de contrôle interne dans le manuel fiduciaire prendront en compte les spécificités d'une gestion décentralisée, la périodicité et les acteurs responsables seront bien détaillés ;</li> <li>• Les rôles et responsabilités des assistants- comptables et assistants administratifs des antennes seront clarifiés ;</li> <li>• procédure dans le manuel fiduciaire sur la justification et le recouvrement des avances de fonds aux Partenaires de mise en œuvre ;</li> <li>• Plan Annuel d'Audit interne qui prendra en compte la vérification de l'utilisation faite des fonds du Projet sur le terrain;</li> </ul>		
<b>Information comptable et financière du projet</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<b>Risque:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence d'un système d'information financière intégré dans un contexte de gestion financière décentralisée affecterait la transparence sur les dépenses</li> <li>• Un reporting financier peu orienté sur les analyses de performances et d'efficacité et qui ne serait pas utile à la prise de décision</li> <li>• Retards dans la soumission des Rapports Financiers Intérimaires et les états financiers annuels du projet au FIDA.</li> </ul>	Substantiel	Moyen
<b>Mesures d'atténuation:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le système d'informations financières, grâce à une utilisation efficace des fonctionnalités du logiciel de gestion financière, va apporter une lisibilité sur les dépenses par centre de coûts (UGP, Antennes, Partenaires de mise en œuvre, situation financière consolidée) ;</li> <li>• Le reporting financier sera axé sur le profil des dépenses afin d'évaluer l'impact financier réel du Projet sur les bénéficiaires. Des indicateurs de performance et d'efficacité seront déterminés à partir des prévisions de coûts du PTBA et rapprochés à l'exécution financière de FIER 2</li> <li>• Responsabilité du SAF de transmettre au FIDA les RFI, les Etats Financiers non audités et les rapports d'audit externe de FIER 2 suivant le calendrier prévu dans la LTB</li> </ul>		
<b>Audit externe du projet</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Expériences insuffisantes des cabinets d'expertises comptables et retard dans le processus de sélection et la réalisation des travaux d'audit qui pénaliserait la capacité du Projet à transmettre son rapport d'audit avant le 30 juin</li> <li>• Le champ de l'audit ne couvre pas les fonds accordés aux Partenaires d'Exécution, aux Microprojets des bénéficiaires</li> <li>• Faible application des recommandations formulées par l'auditeur externe</li> </ul>	Moyen	Faible
<b>Mesures d'atténuation:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouverture de la Consultation de cabinet d'audit au niveau régional et respect des clauses de la LTB et des Directives du FIDA en matière d'Audit;</li> <li>• TdR obligatoirement non objecté par le FIDA;</li> <li>• L'auditeur interne sera chargé du suivi de la mise en œuvre des plans d'actions.</li> </ul>		
<b>Passation des marchés relatifs au projet</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<b>Cadre juridique et réglementaire</b>	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>

<p><b>Risque:</b></p> <p>Les règles régissant la passation des marchés sont fixées par le décret n° 2015-0604 (Code des marchés publics et des délégations de service public). Avec deux textes réglementaires fondamentaux : l'arrêté d'application du code 2015/-3721 et le décret /MEF-SG du 22/10/15 déterminant les autorités d'approbation des marchés.</p> <p>Existence d'un guide de l'acheteur public.</p> <p>Cadre PEFA 2016 (Rapport mars 2020) : note B</p> <p>Les données sont exactes et complètes pour la plupart des informations relatives aux marchés passés par l'administration centrale.</p> <p>Le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP) dont l'utilisation a été rendue obligatoire en 2016 permet de recevoir, de gérer et de restituer toutes les données relatives à la passation des marchés publics à partir de 5 millions de FCFA notamment les plans de passation des marchés publics, les dossiers d'appel d'offres, les rapports d'évaluation des offres et les projets de contrats.</p> <p>L'unicité de la source de données permet aux différents acteurs (autorités contractantes, organes de contrôle et de régulation) de communiquer sur les mêmes informations et permet un accès efficace aux données relatives aux procédures de passation. En outre, le système PRED prend en charge tous les marchés y compris ceux dont le montant est inférieur à 5 millions de FCFA.</p> <p>Cadre PEFA 2016 (Rapport mars 2020) : note B</p> <p>- 4 critères (sur 6) d'informations sur les marchés passés sont complets et fiables et mis à la disposition du public en temps voulu : (i) Le cadre juridique et réglementaire régissant la passation de marchés (ii) les plans de passation de marchés (iii) les opportunités de soumission (iv) les informations sur le règlement des plaintes relatives à la passation de marchés</p> <p>- 2 critères (sur 6) ne sont pas satisfaisants (i) la non publication de l'attribution définitive pour tous les marchés examinés et atteignant les seuils de passation (ii) la non exhaustivité des données relatives aux statistiques annuelles de passation de marchés</p>	Faible	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>(i) Le guide de l'acheteur public devrait également être publiés sur le site de l'ARMDS (actuellement, il est disponible sur le site de la DNMP)</p> <p>(ii) Le « guide pratique de passation de marchés du FIDA », version septembre 2021 doit être appliquée dans la gestion quotidienne de la passation de marchés</p>		
<p><b>Risque:</b></p> <p>The risk that the Borrower's regulatory and institutional capacity and practices (including compliance with the laws) are inadequate to conduct the procurement in a manner that optimizes value for money with integrity is substantial.</p>	Substantiel	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>v</p>		
<p><b>Risque:</b></p> <p>The risk that the Borrower's regulatory and institutional capacity and practices (including compliance with the laws) are inadequate to conduct the procurement in a manner that optimizes value for money with integrity, is low.</p>	Faible	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Optimizing value for money with integrity is one of the key features of IFAD's procurement training, from which FIER 2 staff will benefit as well. In more general terms, IFAD has recently been stepping up its procurement capacity, with a newly recruited WCA senior procurement officer based in Abidjan, who will provide increased rigorous support on procurement matters.</p>		

<p><b>Risque:</b></p> <p>The risk that the Borrower's regulatory and institutional capacity and practices (including compliance with the laws) are inadequate to conduct the procurement in a manner that optimizes value for money with integrity, is low.</p>	Faible	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Optimizing value for money with integrity is one of the key features of IFAD's procurement training, from which FIER 2 staff will benefit as well. In more general terms, IFAD has recently been stepping up its procurement capacity, with a newly recruited WCA senior procurement officer based in Abidjan, who will provide increased rigorous support on procurement matters.</p>		
<p><b>Risque:</b></p> <p>The risk that the Borrower's regulatory and institutional capacity and practices (including compliance with the laws) are inadequate to conduct the procurement in a manner that optimizes value for money with integrity, is low.</p>	Faible	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Optimizing value for money with integrity is one of the key features of IFAD's procurement training, from which FIER 2 staff will benefit as well. In more general terms, IFAD has recently been stepping up its procurement capacity, with a newly recruited WCA senior procurement officer based in Abidjan, who will provide increased rigorous support on procurement matters.</p>		
<p><b>Risque:</b></p> <p>The risk that the Borrower's regulatory and institutional capacity and practices (including compliance with the laws) are inadequate to conduct the procurement in a manner that optimizes value for money with integrity, is low.</p>	Faible	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Optimizing value for money with integrity is one of the key features of IFAD's procurement training, from which FIER 2 staff will benefit as well. In more general terms, IFAD has recently been stepping up its procurement capacity, with a newly recruited WCA senior procurement officer based in Abidjan, who will provide increased rigorous support on procurement matters.</p>		
<p><b>Risque:</b></p> <p>The risk that the Borrower's regulatory and institutional capacity and practices (including compliance with the laws) are inadequate to conduct the procurement in a manner that optimizes value for money with integrity, is low.</p>	Faible	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Optimizing value for money with integrity is one of the key features of IFAD's procurement training, from which FIER 2 staff will benefit as well. In more general terms, IFAD has recently been stepping up its procurement capacity, with a newly recruited WCA senior procurement officer based in Abidjan, who will provide increased rigorous support on procurement matters.</p>		
<p><b>Risque:</b></p> <p>The risk that the Borrower's regulatory and institutional capacity and practices (including compliance with the laws) are inadequate to conduct the procurement in a manner that optimizes value for money with integrity, is low.</p>	Faible	Faible

<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Optimizing value for money with integrity is one of the key features of IFAD's procurement training, from which FIER 2 staff will benefit as well. In more general terms, IFAD has recently been stepping up its procurement capacity, with a newly recruited WCA senior procurement officer based in Abidjan, who will provide increased rigorous support on procurement matters.</p>		
<p><b>Responsabilité et transparence</b></p>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>En 2020, l'Indice de Perception de la Corruption (IPC) 2020 octroie une moyenne de 30 points au Mali. Le Mali ne dispose pas d'autorité locale indépendante et compétente chargée d'enquêter sur les allégations de corruption Deux structures chargées de lutter et d'enquêter sur les allégations de corruption : (i) l'Office Central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (OCLEI) (ii) Le Bureau du Vérificateur Général (BVG) mais leur indépendance n'est pas totalement assurée et satisfaisante.</p>	Moyen	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir (i) l'application effective du décret 2016-0888/P-RM portant code de l'éthique et de déontologie dans les marchés publics (ii) l'incorporation des dispositions de la Politique anticorruption FIDA dans les contrats du personnel et veiller à leur application (iii) la formation et la sensibilisation du secteur privé et des prestataires potentiels du projet sur la lutte contre la corruption (iv) mettre en place au sein du projet un mécanisme de gestion des plaintes</li> <li>- Promouvoir l'application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption</li> <li>- Renforcer l'indépendance de l'OCLEI et du BVG</li> </ul>		
<p><b>Risque:</b></p> <p>v</p>	Moyen	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>v</p>		
<p><b>Risque:</b></p> <p>v</p>	Moyen	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>v</p>		
<p><b>Capacités en matière de passation des marchés publics</b></p>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>La revue d'un échantillon de marchés passé en 2021, ainsi que l'audit de AUO du programme pays au Mali (en cours), a relevé certains aspects à améliorer au niveau de quelques dossiers concernant les méthodes simplifiées et des contrats et de leur gestion. Un risque réside dans la séparation seulement partielle des pouvoirs avec le Responsable en charge des Finances qui participe aussi comme membre délibératif dans les travaux des commissions. La première phase de FIER n'incluait pas un Responsable de la passation des marchés (fonction prévue au niveau du programme pays à travers le Projet INCLUSIF).</p>	Moyen	Faible

<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Au sein du programme pays, le FIDA continuera à améliorer les performances des projets en termes de la passation des marchés, sur la base des résultats des missions de supervisions de 2021, et de l'audit du programme pays (en cours). Il est prévu d'évoluer vers la séparation totale des pouvoirs (sans responsable en charge des finances dans les travaux de commissions). Lors de la deuxième phase, un Responsable de la passation des marchés sera recruté. À l'instar de la première phase, jusqu'à un certain niveau, et pour certains types de marchés, la passation des marchés sera décentralisée au niveau régional, en collaboration avec les antennes décentralisées du projet. FIER 2 va assurer un renforcement des capacités par des formations et des cliniques périodiques, notamment au niveau des régions.</p>		
<p><b>Risque:</b></p> <p>v</p>	Substantiel	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>FIER's PMU did not include a procurement expert (as this function was supposed to be performed at country programme level though the INCLUSIF Project); under the second phase, specialised staff will be hired. As under its first phase, procurement will to a certain extent (up to a certain threshold and for certain types of procurement) be decentralised to the regional level, in collaboration with local project offices.</p>		
<p><b>Risque:</b></p> <p>v</p>	Substantiel	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>FIER's PMU did not include a procurement expert (as this function was supposed to be performed at country programme level though the INCLUSIF Project); under the second phase, specialised staff will be hired. As under its first phase, procurement will to a certain extent (up to a certain threshold and for certain types of procurement) be decentralised to the regional level, in collaboration with local project offices.</p>		
<p><b>Risque:</b></p> <p>v</p>	Substantiel	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>FIER's PMU did not include a procurement expert (as this function was supposed to be performed at country programme level though the INCLUSIF Project); under the second phase, specialised staff will be hired. As under its first phase, procurement will to a certain extent (up to a certain threshold and for certain types of procurement) be decentralised to the regional level, in collaboration with local project offices.</p>		
<p><b>Risque:</b></p> <p>v</p>	Moyen	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>FIER's PMU did not include a procurement expert (as this function was supposed to be performed at country programme level though the INCLUSIF Project); under the second phase, specialised staff will be hired. As under its first phase, procurement will to a certain extent (up to a certain threshold and for certain types of procurement) be decentralised to the regional level, in collaboration with local project offices.</p>		



<b>Risque:</b> v	Moyen	Faible
<b>Mesures d'atténuation:</b> FIER's PMU did not include a procurement expert (as this function was supposed to be performed at country programme level through the INCLUSIF Project); under the second phase, specialised staff will be hired. As under its first phase, procurement will to a certain extent (up to a certain threshold and for certain types of procurement) be decentralised to the regional level, in collaboration with local project offices.		
<b>Risque:</b> v	Moyen	Faible
<b>Mesures d'atténuation:</b> FIER's PMU did not include a procurement expert (as this function was supposed to be performed at country programme level through the INCLUSIF Project); under the second phase, specialised staff will be hired. As under its first phase, procurement will to a certain extent (up to a certain threshold and for certain types of procurement) be decentralised to the regional level, in collaboration with local project offices.		
<b>Processus de passation des marchés publics</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<b>Risque:</b> Un cadre de surveillance des marchés existe généralement pour les travaux, grace au système de contrôle et surveillance (maîtrise d'œuvre), mais n'existe pas/n'est pas assuré systématiquement pour les fournitures et les services. Certains contrats accusent des retards dans leurs exécution, et la préparation des PPM accuse aussi des retards (ces derniers sont préparés en interne, et en suite validés par les instances de pilotage). Certaines offres sont entreposées dans le bureau de l'assistante, et les garanties sont gardées dans les bureaux du projet.	Moyen	Moyen
<b>Mesures d'atténuation:</b> Pendant la mise en oeuvre de FIER 2, le projet va elaborer les outils et moyen de suivi des contrats de fourniture et de services (outil de bord, fiche de suivi, ....) et organiser une formation en gestion de contrats. Il va assurer un renforcement des capacités par des formations et des cliniques périodiques pour assurer un bon suivi des contrats. Un suivi sur la validation du PPM sera aussi assuré, et le Responsable de la passation des marchés participera au processus d'élaboration du PTBA, notamment pour assurer un arbitrage sur les délais de passation de marchés à prendre en compte dans le calendrier de mise en œuvre des activités planifiées. Pendant la deuxième phase, les offres seront déposées dans un lieu sécurisé avec accès limité aux seules personnes autorisées, et les garanties seront sécurisées dans un coffre.		
<b>Impact environnemental, social et climatique</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Conservation de la biodiversité</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque:</b> Given the nature of the project, this risk is low.	Moyen	Faible
<b>Mesures d'atténuation:</b> These risks are mitigated, amongst other things, by the project's strong emphasis on the use of innovative climate smart technologies and state-of-the-art agribusiness solutions. The IGAs and RMEs being promoted need in large part to focus on serving niche markets of good quality and nutritious food products. GAP and 'green technologies' will be promoted under the project.		

<b>Efficiency des ressources et prévention de la pollution</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>There is only a low risk that there will be 'significant' pollution to air, water, and land, and that it would promote an inefficient use of finite resources. Within agricultural value chains, some of the transportation and processing activities in particular may potentially be polluting; their small scale, however, will ensure that this risk is only low.</p>	Moyen	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>These risks are mitigated, amongst other things, by the project's strong emphasis on the use of innovative climate smart technologies and state-of-the-art agribusiness solutions. The IGAs and RMEs being promoted need in large part to focus on serving niche markets of good quality and nutritious food products. GHP and 'green technologies' will be promoted under the project. NGOs working as service providers with the project will follow due diligence protocols and a 'do-no-harm' approach when engaging with communities and microentrepreneurs. The latter's activities are too small-scale to pose any serious threat of pollution, and are furthermore encouraged to take up 'green' technologies such as, e.g., solar panel powered equipment.</p>		
<b>Patrimoine culturel</b>	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>In the case of this particular project, this risk is so low that it is practically zero. The only risk to cultural heritage could be though the promotion of imported cheap food products of low nutritious quality.</p>	Faible	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>The project will promote local agricultural value chains and niche markets of higher value, nutritious food products. To the extent possible, this will include NUS (neglected and underutilised species), such as certain pulses and grains.</p>		
<b>Peuples autochtones</b>	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>The Tuareg (Tamazight speakers), Moors (Arabic speakers), and Songhai and Peulh (Fulani) are the main "indigenous groups" present in the northern part of the country. The Malian state does not recognise the existence of "Indigenous Peoples", as defined by the UNDRIP and ILO Convention 169 on Indigenous and Tribal Peoples in Independent Countries.</p>	Faible	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>There are very few such groups to be found in the project area. The project will be implemented in the field by endogenous CBOs that are inclusive of these groups where they are present, and by NGOs which follow due diligence protocols and a 'do- no-harm' approach when engaging with communities and microentrepreneurs.</p>		
<b>Conditions de travail</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>In very poor remote rural areas, exploitative labour practices, discriminatory and unsafe/unhealthy working conditions for people employed, are, unfortunately, generally rather common and widespread. Gender based violence is an entirely different risk over which IFAD has even less influence. But the risk of any of this occurring specifically in relation to the project, including third parties and primary suppliers, is low.</p>	Substantiel	Faible

<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>In the field, the project will in part be implemented by NGOs which follow due diligence protocols and a 'do-no-harm' approach when engaging with communities and microentrepreneurs; this includes respect of the 'decent work' agenda principles. Also, the project promotes labour-saving technologies, as well as the registration of formerly informal income-generating activities, thus further diminishing this risk somewhat.</p>		
<p><b>Santé et sécurité communautaires</b></p>	<b>Substantiel</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>In the case of this project, the only risk that has a (low) likelihood of materialising is the one linked to GBV at intra-household level, which can happen, e.g., when women microentrepreneurs start to increase their earn income up to a certain level and beyond.</p>	Substantiel	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>The project will be implemented in the field by endogenous CBOs and NGOs with a robust track record of dealing with gender issues, as part of the 'inclusive finance' approach to microfinance/microenterprise development. IFAD can also in case there is enough need/interest, deploy its household methodologies to counteract this risk and maximise the positive impact of income gains at family level.</p>		
<p><b>Réinstallation et réinsertion économique des populations</b></p>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Not applicable.</p>	Moyen	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Not applicable.</p>		
<p><b>Émissions de gaz à effet de serre</b></p>	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>The economic activities of the microentrepreneurs supported by this project are unlikely to have much impact on greenhouse gas emissions. It should however be noted that there is a lack of expertise at the crossroads of climate change adaptation and private sector development.</p>	Faible	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>As mentioned above, the project will pay explicit attention to the promotion of 'green' technologies and environmentally friendly innovations. Also, as part of the country programme approach with its emphasis on enhanced KM, and with the newly approved COSOP, there are a number of positive experiences (e.g., by GIZ), to be capitalised upon in Mali.</p>		
<p><b>Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques</b></p>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>The project intervention areas are vulnerable to the impacts of climate change. The expected hazards are assessed as High for river flood, urban flood, extreme heats and wildfire.</p>	Moyen	Faible

<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Resilient infrastructure are promoted, as well as climate-smart agricultural practices, adapted seeds among other measures. Climate smart agriculture will be part of the training curricula of partner CBOs and NGOs. Greater value addition downstream from agricultural production coupled with increases in agricultural productivity will indirectly decrease exposure to climate variability and hazards. Adaptation measures are proposed and costed in the Targeted Adaptation</p>		
<p><b>Parties prenantes</b></p>	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Coordination/participation des parties prenantes</b></p>	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>As a second phase project with a good track record of stakeholder coordination and participation, this risk is low.</p>	Faible	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>During FIER 2, this risk will be even lower, given the new emphasis of involving endogenous organisations at all levels, and the prominent role for CBOs that are representative of grassroots stakeholders. In terms of private sector stakeholders, the second phase will also see the addition of Mali's Chamber of Commerce and Industry and of Mali's Chamber of Trades.</p>		
<p><b>Doléances des parties prenantes</b></p>	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>The project will be implemented at decentralised level (including through Regional Consultative Committees) and in the field by a number of inclusive endogenous organisations and CBOs, as well as national and local NGOs, which ensures closer proximity to target groups and easier access to several ways of expressing grievances and lodging complaints. The latter comprise ways of recourse as foreseen by Mali's statutory laws and sectoral policies, through elected citizen representatives at various levels of local government units, as well as customary mechanisms of expressing concerns, in particular with regard to natural resources management. However, the risk that project stakeholders do not know how express their grievances remains.</p>	Faible	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>The project will include awareness raising sessions about existing grievances and complaints mechanisms and how to use them, and will furthermore set up a complementary project related grievance redress mechanism.</p>		



Investir dans les populations rurales

**Mali**

---

**Rural Youth Vocational Training, Employment and Entrepreneurship Support Project - FIER II**

**Rapport de conception**

**Annexe 10: Stratégie de retrait**

Dates de mission: 28 Mars-30 Mai 2022

Date du document: 18/11/2022

Identifiant du projet 2000004014

Numéro du rapport: 6240 - ML

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes



## **Annexe 10: Stratégie de sortie**

La stratégie de sortie de FIER 2 est intégrée dans la conception du projet. Les co-entreprises coopératives créées et leur réseau, devraient non seulement continuer leur business au-delà du projet, mais elles devraient aussi continuer à agréger de nouveaux jeunes, au sein des chaînes de valeur promues. Il est prévu que l'appui de l'opérateur de facilitation de l'agrégation soit dégressif, de façon à assurer le sevrage des CEC au moins 2 ans avant la fin du projet. Par ailleurs, il est prévu de créer au sein du réseau des CEC, des capacités qui permettent de continuer à stimuler la bonne gouvernance au sein des CEC, d'assurer leur suivi, et même d'élargir le réseau avec de nouvelles CEC. Le réseau des CEC devrait donc pouvoir continuer à accompagner les jeunes vers institutions de financement, pour la mobilisation des facilités de partage des risques, et des prêts.

Pour assurer la concrétisation de ce scénario, les actions suivantes seront conduites:

- Action 1. Audits annuels externes du réseau des CEC. Chaque fin d'année, une firme compétente sera recrutée pour réaliser l'audit externe du réseau des CEC. L'objectif de cet audit est de s'assurer de la qualité de la gestion et de la gouvernance, mais aussi de la rentabilité effective de ces entreprises. L'audit formulera des recommandations pour améliorer la performance du réseau.
- Action 2. Avant la revue à mi-parcours et environ 12 mois avant la fin du projet, l'UNC fera réaliser un audit institutionnel du réseau des CEC, avec pour objectif d'apprécier leur performance et de formuler des recommandations pour leur durabilité.

Les autres actions relevant de la stratégie de sortie sont:

- Action 3. Avant la revue à mi-parcours et 12 mois avant la fin du projet, l'UNC fera réaliser un audit des mécanismes financiers du projet, avec un accent sur la durabilité de leur mise en œuvre.
- Action 4. Les résultats combinés des actions sus-décrits permettront à l'UNC de faire préparer un document de stratégie de sortie, au plus tard 10 mois avant la fin du projet.



Investir dans les populations rurales

**Mali**

---

**Rural Youth Vocational Training, Employment and Entrepreneurship Support Project - FIER II**

**Rapport de conception**

**Annexe 11: Thèmes à prendre en compte - pointage des critères d'admissibilité**

Dates de mission: 28 Mars-30 Mai 2022

Date du document: 18/11/2022

Identifiant du projet 2000004014

Numéro du rapport: 6240 - ML

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes





Mainstreaming themes – Eligibility criteria checklist						
	<input type="checkbox"/> Gender Transformative	<input checked="" type="checkbox"/> Youth Sensitive	<input type="checkbox"/> Nutrition Sensitive	<input checked="" type="checkbox"/> Persons with Disabilities	<input type="checkbox"/> Indigenous Peoples	<input checked="" type="checkbox"/> Climate Finance <input checked="" type="checkbox"/> Adaptive Capacity
<b>Situation analysis</b>	<input type="checkbox"/> National gender policies, strategies and actors <input type="checkbox"/> Gender roles and exclusion/discrimination <input type="checkbox"/> Key livelihood problems and opportunities, by gender	<input checked="" type="checkbox"/> National youth policies, strategies and actors <input checked="" type="checkbox"/> Main youth groups <input checked="" type="checkbox"/> Challenges and opportunities by youth group	<input type="checkbox"/> National nutrition policies, strategies and actors <input type="checkbox"/> Key nutrition problems and underlying causes, by group <input type="checkbox"/> Nutritionally vulnerable beneficiaries, by group	<input type="checkbox"/> National policies, strategies and actors <input type="checkbox"/> Main groupings among PwDs <input type="checkbox"/> Context-based barriers and opportunities for PwDs	<input type="checkbox"/> International standards, national policies, strategies and key IPs' organizations <input type="checkbox"/> Main IPs communities, demographic, social, cultural and political characteristics <input type="checkbox"/> Important livelihoods constraints and opportunities for IPs and their cultural heritage	
<b>Theory of change</b>	<input type="checkbox"/> Gender policy objectives (empowerment, voice, workload) <input type="checkbox"/> Gender transformative pathways <input type="checkbox"/> Policy engagement on GEWE	<input checked="" type="checkbox"/> Pathways to youth socioeconomic empowerment <input checked="" type="checkbox"/> Youth employment included in project objectives/activities	<input type="checkbox"/> Nutrition pathways <input type="checkbox"/> Causal linkage between problems, outcomes and impacts	<input type="checkbox"/> Pathways to PwDs' socioeconomic empowerment using a twin-track approach	<input type="checkbox"/> Pathways to IPs' socioeconomic empowerment	
<b>Logframe indicators</b>	<input type="checkbox"/> Outreach disaggregated by sex, youth and IPs (if appropriate) <input type="checkbox"/> Women are > 40% of outreach beneficiaries <input type="checkbox"/> IFAD empowerment index (IE.2.1)	<input checked="" type="checkbox"/> Outreach disaggregated by sex, youth and IPs (if appropriate) <input checked="" type="checkbox"/> Persons with new jobs/employment opportunities (CI 2.2.1)	<input type="checkbox"/> Outreach disaggregated by sex, youth and IPs (if appropriate) <input type="checkbox"/> Targeted support to improve nutrition (CI 1.1.8)  <b>Outcome level CIs</b> <input type="checkbox"/> CI 1.2.8 MDDW <input type="checkbox"/> CI 1.2.9 KAP	<input type="checkbox"/> Outreach disaggregated by sex, youth, disability and IPs (if appropriate)	<input type="checkbox"/> Outreach indicator disaggregated by sex, youth and IPs <input type="checkbox"/> IPs are > 30% of target beneficiaries	
<b>Human and financial resources</b>	<input type="checkbox"/> Staff with gender TORs <input type="checkbox"/> Funds for gender activities <input type="checkbox"/> Funds for IFAD empowerment index in M&E budget	<input type="checkbox"/> Staff with youth TORs <input type="checkbox"/> Funds for youth activities	<input type="checkbox"/> Staff or partner with nutrition TORs <input type="checkbox"/> Funds for nutrition activities	<input type="checkbox"/> Staff with disability inclusion-specific TORs <input type="checkbox"/> Funds for disability inclusion-related activities (including accessibility)	<input type="checkbox"/> Staff with IPs-specific TORs <input type="checkbox"/> Funds for IPs related activities, including FPIC	IFAD Adaptation Finance \$15,275,000  IFAD Mitigation Finance \$0  Total IFAD Climate-focused Finance \$15,275,000

<b>ECG Remarks</b>	<p><b>Gender</b> The project is gender-sensitive, and details are given in the situational analysis on gender.</p> <p><b>Nutrition</b> Even if the project is not nutrition-sensitive, a detailed analysis is provided in the SECAP note.</p> <p><b>Youth</b></p> <p><b>Persons with Disabilities</b></p> <p><b>Indigenous Peoples</b></p> <p><input type="checkbox"/> No social inclusion themes</p>
------------------------	---



Investir dans les populations rurales

**Mali**

---

**Rural Youth Vocational Training, Employment and Entrepreneurship Support Project - FIER II**

**Rapport de conception**

**Annexee: SECAP - Complementary Studies FIER II**

Dates de mission: 28 Mars-30 Mai 2022

Date du document: 18/11/2022

Identifiant du projet 2000004014

Numéro du rapport: 6240 - ML

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes





*Projet de Formation professionnelle, Insertion et appui à l'Entrepreneuriat  
des jeunes Ruraux (FIER 2)*

**ÉTUDE D'ÉVALUATION DE LA  
VULNERABILITE, DE L'IMPACT ET DE  
L'ADAPTATION DU PROJET FIER 2**

Octobre 2022.

## Tables des matières

Tables des matières.....	2
Sigles, Abréviations et Acronymes .....	5
Résumé analytique.....	7
Définition de quelques termes clés.....	10
Liste des figures.....	11
Liste des cartes .....	12
Liste des tableaux.....	12
INTRODUCTION .....	13
1 Aperçu de FIER 2.....	14
1.1 Contexte du projet .....	14
1.2 Objectifs, zones d'intervention, groupes cibles et composantes du projet .....	14
2 Rappel des objectifs et résultats attendus de l'étude .....	16
2.1 Objectif de l'étude.....	16
2.2 Résultats attendus.....	16
3 Méthodologie de réalisation de l'étude.....	16
3.1 Cadre de référence de l'étude .....	16
3.2 Déroulement de l'étude .....	17
3.2.1 Étape 1 : Collecte et analyse des données secondaires.....	17
3.2.2 Étape 2 : Cartographie de la vulnérabilité climatique des communes d'intervention de FIER 2 .....	17
3.2.3 Étape 3 : Collecte et recherche des données sur le terrain .....	19
3.2.4 Étape 4 : Analyse des données et élaboration du rapport de l'étude .....	21
4 Aperçu de la situation climatique et de la vulnérabilité du Mali au changement climatique.....	21
4.1 Zones climatiques, agro-climatiques et régime hydrographique du Mali.....	21
4.2 Tendances récentes des températures et précipitations .....	24
4.3 Aléas climatiques, pertes et dommages .....	25
4.4 Projections des températures et précipitations .....	28
4.4.1 Température.....	29
4.4.2 Précipitations.....	30
4.5 Vulnérabilité actuelle et future du Mali face au changement climatique.....	31
4.5.1 Vulnérabilité actuelle du Mali au changement climatique .....	31
4.5.2 Vulnérabilité future du Mali au changement climatique.....	33

5	Analyse de la vulnérabilité, de l'impact et de l'adaptation au changement climatique de la zone d'intervention de FIER 2 .....	41
5.1	Vulnérabilité climatique de la zone d'intervention de FIER 2.....	41
5.1.1	Exposition .....	41
5.1.2	Sensibilité .....	42
5.1.3	Capacité d'adaptation .....	43
5.1.4	Vulnérabilité climatique .....	44
5.2	Évaluation participative de la vulnérabilité, de l'impact et de l'adaptation dans quatre communes d'intervention de FIER 2 .....	46
5.2.1	Principales ressources des communautés .....	46
5.2.2	Aléas climatiques.....	46
5.2.3	Exposition au risque climatique et principaux impacts sur le plan biophysique et socioéconomique .....	47
5.2.4	Détermination de la sensibilité, de la capacité d'adaptation et des stratégies d'adaptation .....	47
6	Hiérarchisation, budgétisation et suivi-évaluation des options d'adaptation aux changements climatiques de FIER 2.....	57
6.1	Options d'adaptation aux changements climatiques prioritaires de FIER 2.....	57
6.2	Coût de mise en œuvre des options d'adaptation au changement climatique de FIER 2	58
6.3	Suivi-évaluation des mesures d'adaptation de FIER 2 .....	59
	Recommandations .....	61
	Conclusion .....	62
	Références bibliographiques.....	63
	Quelques photos des ateliers d'évaluation participative de la vulnérabilité, de l'impact et de l'adaptation .....	66
	Matrice d'identification des aléas, de l'exposition et des impacts.....	69
	Matrice de détermination de la sensibilité, de la capacité d'adaptation et des stratégies ou mesures d'adaptation .....	71
	Cartes dessinées avec les populations lors des sessions d'identification des ressources.....	72
	Critères de l'analyse multicritère et le système de notation du cadre d'adaptation du FIDA	74
	Estimation du coût des options d'adaptation de FIER 2 .....	76





## Sigles, Abréviations et Acronymes

<b>AEDD</b>	Agence de l'Environnement et de Développement durable
<b>AF</b>	Adaptation Framework
<b>AMC</b>	Analyse multicritère
<b>CC</b>	Changement climatique
<b>CDC</b>	Centers for Disease Control and Prevention
<b>CDN</b>	Contribution Déterminée au niveau National
<b>CREDD</b>	Cadre stratégique pour la Relance Économique et le Développement Durable
<b>EDM SA</b>	Energie du Mali Société Anonyme
<b>F CFA</b>	Francs des Communautés Françaises de l'Afrique
<b>F&amp;H</b>	Femmes et Hommes
<b>FAO</b>	Organisations des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
<b>FEM</b>	Fonds pour l'Environnement Mondial
<b>FENAFER</b>	Fédération Nationale des Femmes Rurales
<b>FENAJER,</b>	Fédération Nationale des Jeunes Ruraux
<b>FIDA</b>	Fonds International de Développement Agricole
<b>FIER</b>	Projet de Formation professionnelle, Insertion et appui à l'Entrepreneuriat des jeunes Ruraux
<b>FVC</b>	Fonds Vert pour le Climat
<b>GES</b>	Gaz à Effet de Serre
<b>GIEC</b>	Groupe Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat
<b>ha</b>	Hectare
<b>ICSHP</b>	International Center on Small Hydro Power
<b>IPC</b>	l'Indice de Pauvreté de Conditions de vie
<b>MEADD</b>	Ministère de l'Environnement, Assainissement et du Développement Durable
<b>mL</b>	Mètre Linéaire
<b>ND-GAIN</b>	Notre Dame Global Adaptation Initiative
<b>OCHA</b>	Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
<b>ODD</b>	Objectif de Développement Durable
<b>OP</b>	Organisation Paysanne
<b>ORSEC</b>	Oganisation des SECours
<b>PAM</b>	Programme Alimentaire Mondial
<b>PANA</b>	Programme d'Action National d'Adaptation
<b>PDESC</b>	Programme de Développement Économique, Social et Culturel
<b>PESEC</b>	Procédures d'Évaluation Sociale, Environnementale et Climatique
<b>PIK</b>	Potsdam Institute for Climate Impact Research
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>RCP</b>	Representative Concentration Pathways
<b>SMART</b>	Spécifique Mesurable Acceptable Réaliste Temporellement défini
<b>SNGIE</b>	Système National de Gestion de l'Information Environnementale
<b>SSP</b>	Shared Socio-economic Pathways
<b>UNIDO</b>	United Nations Industrial Development Organization



## Résumé analytique

Dans la quête de son développement durable, le Mali fait face à de nombreux défis dont le changement climatique. En effet, le changement climatique constitue l'un des défis majeurs pour l'humanité et des pays en développement comme le Mali y sont particulièrement vulnérables car exposés à ces nombreux risques : inondation, sécheresse, chaleurs extrêmes, vents violents, érosion, invasion acridienne... Pour lutter contre ce fléau mondial, de nombreux efforts sont déployés à tous les niveaux et par différents acteurs à effet de réduire l'émission des gaz à effet de serre et la vulnérabilité des populations et des écosystèmes.

La présente étude est une contribution de FIER 2 dans la lutte contre les défis climatiques au Mali et particulièrement dans sa zone d'intervention. En effet, l'étude à travers une rigoureuse revue de littérature, des travaux de cartographie, des ateliers participatifs avec les communautés et des analyses est parvenue à mettre en exergue la grande vulnérabilité du Mali en général et particulièrement la zone d'intervention de FIER 2 au changement climatique. Face à cet état de vulnérabilité, des options d'adaptation ont été identifiées pour améliorer la résilience des populations et des écosystèmes.

- *Vulnérabilité du Mali au changement climatique*

L'analyse des tendances récentes et futures des principales variables climatiques (température et pluviométrie) du Mali révèle l'évidence du changement climatique dans le pays : (i) depuis 1975 jusqu'à présent, la tendance récente de la température est à la hausse ; (ii) les isohyètes des précipitations se sont légèrement déplacées vers le Nord ; (iii) la température de l'air devrait augmenter de 2,0 à 4,6 °C d'ici 2080 par rapport à l'année 1876 et parallèlement à cette augmentation, le nombre de journées très chaudes par an (journées durant lesquelles la température maximale dépasse 35 °C) devrait augmenter fortement ; (iv) les précipitations futures, en raison de la variabilité naturelle d'une année à l'autre et d'une incertitude élevée, devraient soit augmenter, diminuer ou rester sans changement.

De nombreux impacts du changement climatique sont de nos jours répertoriés au Mali sur ses secteurs clés de développement tels que les ressources en eau, l'agriculture, l'élevage, la pêche, la foresterie, la santé humaine, les établissements humains, les systèmes énergétiques, le transport, l'industrie et l'éducation. A cet égard, le pays s'en trouve extrêmement vulnérable en atteste son rang dans le classement de l'indice ND-GAIN (170e sur 182 pays en 2020).

Malheureusement, cette vulnérabilité, projetée dans le futur, ne devrait point s'améliorer en témoigne les travaux du PIK. En effet, ces travaux de modélisation ont révélé que : (i) en tenant compte de la croissance démographique, la disponibilité de l'eau par habitant au Mali devrait baisser de 77 % d'ici à 2080 par rapport à l'année 2000 ; (ii) les rendements de principales plantes cultivées au Mali (maïs, le mil, le sorgho et les arachides) devraient baisser d'ici 2080 par rapport à l'année 2000 ; (iii) le changement climatique devrait avoir un impact significatif sur les infrastructures d'habitation, de transport et de production économique du Mali à cause de la multiplication d'événements climatiques extrêmes tels que les inondations et les sécheresses ; (iv) les projections concernant la diversité des espèces et le couvert forestier sont soumises à une incertitude de modélisation élevée. Cependant, une baisse de la diversité des espèces (jusqu'à 10 %) dans la moitié sud du Mali devrait se produire d'ici à 2080 par rapport à l'année 2000 ; (v) le secteur de la santé et de l'assainissement en raison de la fréquence accrue des vagues de chaleur, des inondations, des sécheresses et des tempêtes, devrait enregistrer la hausse des cas de mortalité liée à la chaleur (2,5 à environ 12 décès par an pour 100 000 habitants vers la fin du siècle par rapport aux niveaux de 2000).

Malgré ces projections que d'aucuns qualifieraient d'alarmistes, un meilleur futur est possible pour les populations et les écosystèmes. Ce futur ne pourrait se réaliser que si nous nous attelons à développer et mettre en œuvre des solutions d'atténuation des émissions de GES et de renforcement des capacités d'adaptation.

- *Vulnérabilité de la zone d'intervention de FIER 2 au changement climatique*

A l'image de tout le pays, la zone d'intervention de FIER 2 est vulnérable au changement climatique. Pour corroborer cette thèse, les travaux cartographiques menées sur les 162 communes d'intervention ont été une contribution de taille.

En effet, il est ressortit que : (i) sur les 162 communes d'intervention du projet, aucune ne présente un indice de vulnérabilité faible (correspondant à un indice de 3 sur un maximum de 10) ; (ii) 38 communes, soit 23% des communes d'intervention du projet présentent un indice de vulnérabilité moyenne (indice compris entre 3 et 5) ; (iii) 92 communes, soit 57% des communes d'intervention du projet présentent un indice de vulnérabilité élevée (indice compris entre 5 et 7) ; (iv) 32 communes, soit 20% des communes d'intervention du projet présentent un indice de vulnérabilité climatique très élevée (indice compris 7 et 10).

La détermination de ces différents indices de vulnérabilité climatique a été rendu possible grâce aux indices liés à l'exposition, à la sensibilité et à la capacité d'adaptation. L'indice pour chacune de ces composantes a pu, à leur tour, être déterminé par la combinaison d'un ou de plusieurs indicateurs. C'est ainsi que l'exposition a combiné les valeurs des indicateurs relatifs au risque d'inondation, de sécheresse et d'érosion. La sensibilité a été obtenue par la combinaison des indicateurs relatifs à la dégradation des terres et la situation sécuritaire (elle-même appréhendée par le niveau de violence exprimé en nombre de morts par cas de conflit). En ce qui concerne la capacité d'adaptation, il a été déterminé à partir de l'indicateur relatif à la capacité socioéconomique des 162 communes de FIER 2 (elle-même appréhendée à partir de l'Indice de Pauvreté de Conditions de vie (IPC)).

Pour approfondir l'analyse de la vulnérabilité climatique et son impact sur les populations et les écosystèmes des zones d'intervention de FIER 2, des ateliers participatifs ont été organisés dans quatre communes d'intervention du projet. Ces rencontres ont mobilisé l'essentiel des forces vives des communes y compris les groupes cibles de FIER et ont permis de façon participative : (i) d'identifier les ressources des communautés ; (ii) de déterminer les aléas climatiques et l'exposition des ressources à ces aléas ainsi que les impacts sur le plan biophysique et socioéconomique ; (iii) de déterminer la sensibilité, la capacité d'adaptation et les options d'adaptation.

De façon identique, toutes les quatre communes étant rurales, les principales ressources identifiées sont relatives à l'agriculture, à l'élevage, à la pêche, à la foresterie, à l'eau et aux infrastructures. De même, les aléas identifiés sont : l'inondation, les pénuries d'eau/sécheresse, les chaleurs extrêmes, les feux de brousse, les Ravageurs de cultures (criquets, insectes, oiseaux ou maladies) et les vents violents. De l'exposition des ressources à ces aléas, de nombreux effets biophysiques ont été recensés tels que : la perte de la fertilité du sol, l'ensablement des terres de culture, la dégradation des pâturages, la diminution du niveau d'eau dans les cours d'eau, la diminution/disparition des espèces ligneuses et herbacées, le débordement des cours d'eau de leur lit, la dégradation/destruction des infrastructures. A ces effets biophysiques, s'y ajoutent les effets socioéconomiques tels que : la diminution des rendements et des revenus, la déprivation des mœurs, les blessures et décès, la prolifération de maladies hydriques (choléra, paludisme, etc), l'exode rural, la migration, les conflits sociaux.

Afin de renforcer la résilience des communautés rencontrées et leurs écosystèmes face au changement, des échanges tenus en focus groupe ont fait ressortir certains facteurs qui aggravent leur vulnérabilité climatique tels que : l'insécurité foncière, la marginalisation de certaines franches de la population, notamment les femmes et les jeunes, le faible accès aux intrants et aux équipements agricoles, l'insécurité et des cas de conflit liés à l'accès aux ressources naturelles. D'autres facteurs qui sont de nature à réduire leur vulnérabilité climatique ont aussi été évoqués tels que : l'accès des producteurs aux services météorologique, agrométéorologique et climatiques, la disponibilité de ressources en terres et en eau, l'engagement et disponibilité des autorités administratives et politiques, l'accès aux services de microfinance, l'existence d'infrastructures socio sanitaires et éducatives et l'accompagnement de certains projets et partenaires de développement.

Les focus groupes se sont terminés par l'identification des mesures d'adaptation pour l'ensemble des ressources de subsistance des populations.

- *Options d'adaptation pour renforcer la résilience des populations bénéficiaires de FIER 2 et de leurs écosystèmes*

Les options d'adaptations qui sont ressorties des ateliers participatifs avec les communautés, ont été consolidées par les options pertinentes qui existent au niveau national dans les documents tels que la CDN du Mali, le PANA ou les stratégies sectorielles d'adaptation existences (foresterie, agriculture, élevage, etc.).

Pour ne retenir que les options pertinentes pour le projet, une analyse multicritère a été effectuée sur la base du Cadre d'Adaptation du FIDA. Toutefois, le choix final du nombre d'options et de leur nature dépendra de l'ambition « climatique et environnementale du projet », car il est possible qu'en fonction de cette ambition que des ajustements soit éventuellement opérés. Du reste, le coût estimé pour la mise en œuvre des différentes options se chiffre à cent vingt-six millions vingt-huit mille (126 028 000) Francs CFA.

Pour le suivi-évaluation des options d'adaptation, un système a été décrit. Il s'intègre harmonieusement au dispositif global de suivi-évaluation du projet mais repose sur des indicateurs de résultats et d'impact qui lui sont spécifiques.

▪ *Recommandations pour l'équipe de conception et de mise œuvre du projet*

A l'issue des différentes investigations et analyses, des recommandations ci-après sont formulées à l'intention des acteurs impliqués dans la conception de FIER 2 et à ceux qui y seront dans sa mise en œuvre. Il s'agit de:

- Mobiliser les cofinancements nécessaires auprès de mécanismes pertinents de financement de l'environnement (FEM, Fonds d'adaptation ou FVC) pour faciliter le financement de la mise en œuvre des mesures d'adaptation de FIER 2. En effet, le coût de mise en œuvre des différentes mesures d'adaptation pourrait être élevé pour le projet qui, au demeurant recherche le complément de ses prévisions. En cela, les différents mécanismes de financement de l'environnement constituent des opportunités à explorer par le FIDA qui, en tant qu'entité accréditée auprès de certains fonds ou d'agence d'exécution pour d'autres, devraient bénéficier de certaines facilités.
- Entreprendre la collaboration et le partenariat avec les projets de développement qui interviennent ou interviendront dans la zone d'intervention de FIER 2. Cela aura pour avantage la mutualisation des efforts et l'harmonisation des approches pour le bénéfice de grands nombres de personnes et d'écosystèmes vulnérables aux effets néfastes du changement climatique.
- Accompagner les collectivités territoriales de la zone d'intervention du projet dans la prise en compte des options d'adaptation au changement climatique dans les plans de développement économique, social et culturel (PDESC) et leur mise en œuvre. Les PDESC constituent un tremplin important pour la mise à l'échelle et la pérennisation des options d'adaptation identifiées par FIER 2.
- Réaliser une analyse de la vulnérabilité, de l'impact et de l'adaptation au changement climatique pour la zone d'extension du projet FIER 2. Il est important lorsque le ciblage des cercles, communes et villages de cette zone sera effectué, de procéder à l'identification des meilleures options d'adaptation pour cette zone qui présente en tout état de cause des différences avec la zone de concentration en termes d'activités et d'écosystèmes.
- Prévoir dans l'Unité de mise en œuvre du projet, le poste de responsable Environnement et adaptation au changement climatique. La mise en œuvre et le suivi-évaluation efficaces des différentes options d'adaptation nécessitent un certain niveau de capacités techniques et opérationnelles sur les questions d'environnement et de changement climatique.

## Définition de quelques termes clés

**Adaptation** : Processus d'ajustement aux conditions climatiques actuelles ou prévues et à leurs effets. Dans les systèmes humains, l'adaptation vise à atténuer les effets préjudiciables et à exploiter les effets bénéfiques. Dans certains systèmes naturels, l'intervention humaine peut faciliter l'adaptation au climat attendu et à ses conséquences.

**Aléa climatique** : Processus ou évènement physique (variables ou phénomènes hydro-météorologiques ou océanographiques) pouvant nuire à la santé humaine, aux moyens d'existence ou aux ressources naturelles. Un aléa n'est pas simplement le potentiel d'effets négatifs.

**Capacité d'adaptation** : Faculté d'ajustement des systèmes, des institutions, des êtres humains et d'autres organismes leur permettant de se prémunir contre d'éventuels dommages, de tirer parti des possibilités ou de réagir aux conséquences.

**Exposition** : Présence de personnes, de moyens d'existence, d'espèces ou d'écosystèmes, de services et de ressources environnementaux, d'infrastructures ou de biens économiques, sociaux ou culturels dans des lieux susceptibles d'être affectés par des aléas.

**Impact potentiel** : Effets potentiels des aléas sur les actifs et les systèmes humains ou naturels. Ces effets potentiels, qui sont déterminés à la fois par l'exposition et la sensibilité, peuvent être bénéfiques ou nocifs.

**Maladaptation** : Investissements ou activités qui semblent viser à remédier à une contrainte actuelle mais qui, en fait, aggravent une contrainte future.

**Vulnérabilité** : Mesure dans laquelle, un système est sensible ou incapable de faire face aux effets défavorables des changements climatiques, y compris la variabilité du climat et les phénomènes extrêmes. La vulnérabilité est fonction de la nature, de l'ampleur et du rythme de l'évolution et de la variation du climat à laquelle le système considéré est exposé, de la sensibilité de ce système et de sa capacité d'adaptation.

**Résilience** : Capacité d'un système socioécologique à faire face à un évènement ou une perturbation dangereux, en répondant ou en se réorganisant de façon à conserver sa fonction, son identité et sa structure fondamentale tout en conservant ses capacités d'adaptation, d'apprentissage et de transformation.

**Risque** : Potentiel de conséquences lorsqu'un élément de valeur humaine (y compris les êtres humains eux-mêmes) est en jeu, et que le résultat est incertain. Le risque climatique est une combinaison d'exposition aux aléas, de sensibilité aux impacts, et de capacité d'adaptation.

**Sensibilité** : Mesure dans laquelle un système, un actif ou une espèce peut être affecté, de manière négative ou bénéfique, en cas d'exposition à la variabilité ou aux changements climatiques ou à des aléas géophysiques.

## Liste des figures

Figure 1: Zones bioclimatiques du Mali .....	22
Figure 2: Carte topographique du Mali avec zones agroécologiques et régimes de précipitations existants .....	23
Figure 3: Bassins hydrographiques du Mali .....	23
Figure 4: Température moyenne annuelle observée au Mali de 1901-2021.....	24
Figure 5: Cartes des isohyètes de pluviométrie annuelle moyenne (en mm) observée durant les périodes 1971-2000 et 1989-2018 au Mali .....	24
Figure 6: Climatologie mensuelle de la Température min, de la Température moyenne, de la Température maximale et des Précipitations de 1991 à 2020 .....	25
Figure 7: Répartition des catastrophes et des entités affectées au Mali de 1906 à 2014 .	26
Figure 8: Distribution temporelle des entités et secteurs affectés par les inondations .....	27
Figure 9: Distribution spatiale des entités et secteurs affectés par les inondations .....	28
Figure 10: Les scénarios RCP de la trajectoire du forçage radiatif en relation avec la concentration du gaz carbonique dans l'atmosphère .....	28
Figure 11: Projections de température de l'air au Mali pour différents scénarios d'émission de GES.....	29
Figure 12: Projections du nombre annuel de journées très chaudes (température maximale quotidienne supérieure à 35 °C) au Mali pour différents scénarios d'émissions de GES.....	29
Figure 13: Moyenne annuelle des projections de précipitations au Mali pour différents scénarios d'émissions de GES, par rapport à l'année 2000.....	30
Figure 14: Projections du nombre de journées de fortes précipitations au Mali pour différents scénarios d'émissions de GES, par rapport à l'année 2000.....	30
Figure 15: Moyens d'existence dominants au Mali.....	31
Figure 16: Évolution des contributions de l'agriculture, des services et de l'industrie au PIB du Mali de 1970 à 2020 .....	32
Figure 17: Projections de disponibilité de l'eau de pluie par habitant et par an, avec (A) une population nationale constante par rapport au niveau de l'année 2000 et (B) une évolution de la population conformément aux projections du SSP2, pour différents scénarios d'émissions de GES, par rapport à l'année 2000 .....	34
Figure 18: Projections de disponibilité de l'eau de pluie (ruissellement) au Mali pour différents scénarios d'émission de GES .....	34
Figure 19: Projections de superficie de terres cultivables exposée à la sécheresse au moins une fois par an au Mali pour différents scénarios d'émissions de GES .....	35
Figure 20: Projections d'évolution des rendements agricoles pour les principales cultures de base au Mali pour différents scénarios d'émissions de GES, basées sur l'hypothèse d'une absence de modification dans l'utilisation des terres et dans la gestion agricole.....	36
Figure 21: Projections d'exposition des grandes routes à des inondations au moins une fois par an au Mali pour différents scénarios d'émissions de GES.....	37
Figure 22: Projections d'exposition des terrains urbains à des inondations au moins une fois par an au Mali pour différents scénarios d'émissions de GES .....	38
Figure 23: Exposition du PIB du Mali à des vagues de chaleur pour différents scénarios d'émissions de GES .....	38
Figure 24: Projections du nombre agrégé d'espèces d'amphibiens, d'oiseaux et de mammifères au Mali pour différents scénarios d'émissions de GES.....	39
Figure 25: Projections de couvert forestier au Mali pour différents scénarios d'émission de GES .....	39



<i>Figure 26: Projections de mortalité liée à la chaleur au Mali pour différents scénarios d'émissions de GES en l'absence de toute mesure d'adaptation à la chaleur accrue</i> .....	40
<i>Figure 27: Projections d'exposition de la population à des vagues de chaleur au moins une fois par an au Mali pour différents scénarios d'émissions de GES</i> .....	40
<i>Figure 28: Répartition des communes en % et par classe de vulnérabilité</i> .....	44
<i>Figure 29: Répartition des communes d'intervention de FIER 2 par région et en fonction des classes de vulnérabilité</i> .....	45

## Liste des cartes

<i>Carte 1: Zone d'intervention du projet FIER 2</i> .....	15
<i>Carte 2: Exposition aux aléas climatiques de la zone d'intervention de FIER 2</i> .....	41
<i>Carte 3: Sensibilité au changement climatique de la zone d'intervention de FIER 2</i> .....	42
<i>Carte 4: Capacité d'adaptation au changement climatique de la zone d'intervention de FIER 2</i> .....	43
<i>Carte 5 : Vulnérabilité climatique de la zone d'intervention de FIER 2</i> .....	44

## Liste des tableaux

<i>Tableau 1: Niveau de risque des principaux aléas climatiques au Mali selon ThinkHazard</i> .....	25
<i>Tableau 2: Principales ressources des communautés</i> .....	46
<i>Tableau 3: Synthèse des résultats des travaux de détermination de la sensibilité, de la capacité d'adaptation et des stratégies ou mesures d'adaptation</i> .....	48
<i>Tableau 4: Options d'adaptation prioritaires pour FIER 2</i> .....	57
<i>Tableau 5: Synthèse des coûts de mise en œuvre des options d'adaptation de FIER 2</i> ....	59
<i>Tableau 6: Indicateurs de mesure de suivi-évaluation des options d'adaptation de FIER 2</i> .....	60

## INTRODUCTION

Dans la quête de son développement durable, le Mali fait face à de nombreux défis. Selon le Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable du pays (CREDD 2019-2023), ses défis se résument au déficit de gouvernance, à la détérioration du vivre ensemble des communautés nationales, à la faible diversification de l'économie davantage portée par les secteurs primaire et tertiaire et peu créatrice d'emplois décents, à la dégradation continue de l'environnement avec peu de résilience au changement climatique, et à la faible valorisation du capital humain.

Pour relever ces défis, de nombreuses politiques, stratégies, plans, programmes et projets structurants de développement ont été mis en place. Au rang de ces initiatives de développement durable du Mali, figure le projet de Formation professionnelle, Insertion et appui à l'Entrepreneuriat des jeunes Ruraux (FIER). En effet, lancé depuis 2014 grâce à un partenariat fructueux entre le Gouvernement du Mali et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), FIER a contribué dans le développement des activités agrosylvopastorales et halieutiques ainsi que d'autres activités économiques connexes de nombreux jeunes ruraux, femmes et hommes du Mali. La contribution du projet a été tellement pertinente pour le développement du pays que le Gouvernement et le FIDA se sont accordés pour le financement d'une seconde phase du projet (FIER 2) qui vient consolider les acquis de FIER 1 tout en les mettant à une plus grande échelle.

La conception de FIER 2 requiert la réalisation d'un certain nombre d'étude. La présente fait suite aux résultats de l'examen préliminaire des Procédures d'Évaluation Sociale, Environnementale et Climatique (PESEC) du FIDA. En raison de la situation d'extrême vulnérabilité du Mali face au changement climatique et surtout de la nature des activités du projet et de ses groupes cibles <sup>1</sup>, l'examen préliminaire a fait ressortir un risque climatique élevé pour FIER 2.

En effet, le changement climatique constitue l'un des défis majeurs pour l'humanité et des pays en développement comme le Mali y sont particulièrement vulnérables car exposés à ces nombreux risques : inondation, sécheresse, chaleurs extrêmes, vents violents, érosion, invasion acridienne... Pour lutter contre ce fléau mondial, de nombreux efforts sont déployés à tous les niveaux et par différents acteurs à effet de réduire l'émission des gaz à effet de serre et la vulnérabilité des populations et des écosystèmes.

C'est dans ce contexte que la présente étude est réalisée. Ce rapport est consacré au déroulement de l'étude et à la présentation de ses résultats. Outre la présente introduction, le rapport est ainsi structuré :

- Aperçu du projet FIER 2
- Rappel des objectifs et résultats attendus de l'étude
- Méthodologie de réalisation de l'étude
- Aperçu de la situation climatique et de la vulnérabilité du Mali au changement climatique
- Analyse de la vulnérabilité, de l'impact et de l'adaptation au changement climatique de la zone d'intervention de FIER 2
- Hiérarchisation, budgétisation et suivi-évaluation des options d'adaptation aux changements climatiques de FIER 2
- Recommandations
- Conclusion.

---

<sup>1</sup> Au Mali, les activités agrosylvopastorales et halieutiques et les jeunes, en particulier femmes au Mali constituent respectivement, les activités et les groupes les plus vulnérables au changement climatique.

# 1 Aperçu de FIER 2

## 1.1 Contexte du projet

Au Mali, environ 300 000 jeunes supplémentaires arrivent sur le marché du travail chaque année, principalement dans les zones rurales, pénalisées par un accès limité à la formation, au capital et aux facteurs de production. Par ailleurs, les groupes terroristes présents sur le territoire constituent un appât pour ces jeunes désœuvrés. Le FIDA à travers FIER a montré qu'il peut contribuer à relever ce défi. Environ 13 263 jeunes ruraux ont bénéficié de formations techniques, dont 12 505 ont été financés pour les activités génératrices de revenus et 758 pour les micro-entreprises rurales. Le projet a couvert environ 1 504 villages, accompagné 9 structures de financement décentralisé (SFD) dont les capacités des agents de crédit (73 au total) en matière de services aux jeunes ruraux ont été renforcées.

FIER 2 est donc conçu pour consolider et amplifier les résultats de FIER, en soutenant l'inclusion économique des jeunes ruraux dans diverses chaînes de valeur à fort potentiel, à travers un appui à leurs activités économiques ASPH le long des filières (agricole ou non agricoles), tout en améliorant l'efficacité et l'efficience des processus. Le potentiel entrepreneurial, des jeunes femmes en particulier, largement inexploité dans les filières agricoles et artisanales, sera mis à profit, de même que le fort engagement des CT à améliorer la situation des jeunes de leurs territoires.

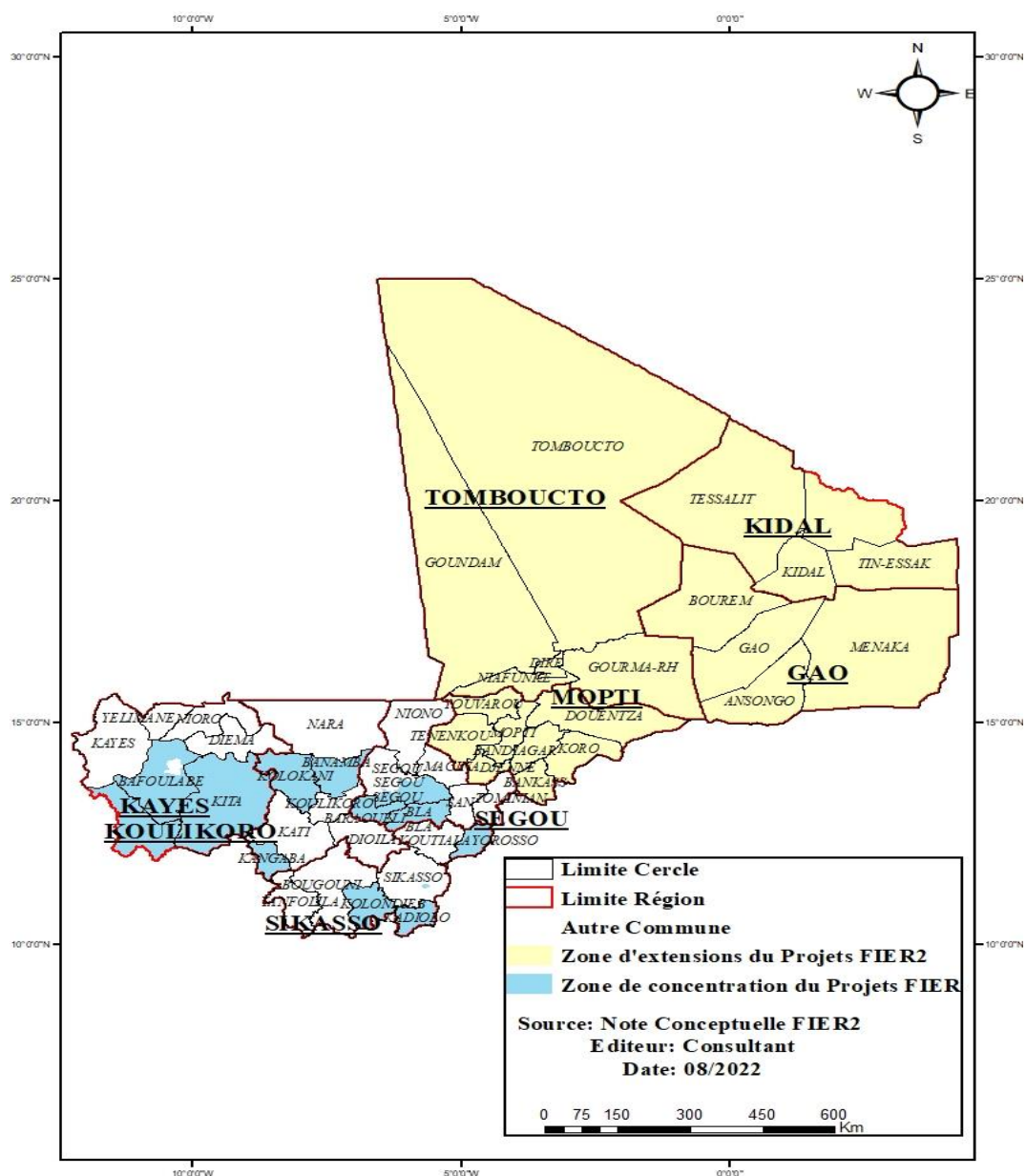
S'appuyant sur les leçons apprises de FIER, FIER 2 promouvra une approche de formation professionnelle et de création d'emplois axée sur les opportunités de marché, grâce à l'amélioration des capacités institutionnelles des acteurs à divers niveaux des chaînes de valeur agricoles et non agricoles. Cette approche favorisera également la formation professionnelle et technique au profit des agriculteurs, des transformateurs, des commerçants et d'autres acteurs, en amont et en aval de la production. Le développement des micro-entreprises et des co-entreprises coopératives sera renforcé par la sélection rigoureuse de chaînes de valeur à fort potentiel (en particulier celles dans lesquelles les femmes jouent un rôle important et tirent un revenu substantiel), en tenant compte des opportunités de marché géographiquement situées autour de bassins de production et des clusters de micro-entreprises rurales. Ceci permettra de soutenir techniquement et financièrement un nombre plus important de jeunes dans le cadre du projet.

## 1.2 Objectifs, zones d'intervention, groupes cibles et composantes du projet

**Objectifs.** Le but de FIER 2 est de contribuer à la création de richesses et à la réduction de la pauvreté pour les jeunes ruraux du Mali. L'objectif de développement est de promouvoir l'esprit d'entreprise en milieu rural et de faciliter l'intégration économique des jeunes dans les chaînes de valeur agricoles et les métiers non agricoles.

**Zones d'intervention.** Se basant sur la stratégie de ciblage du COSOP, FIER 2 interviendra dans 8 régions du Mali. En premier lieu, il interviendra dans les régions sud du pays où les densités de population sont supérieures à la moyenne nationale et où les problèmes d'insécurité sont moins intenses, avec une focalisation sur les zones qui présentent des niveaux de pauvreté élevés. Il s'agit des régions de Koulikoro, Sikasso, Kayes et Ségou, avec les 12 cercles retenus, des villages pré-identifiés, et une première liste de 2 000 jeunes dont les projets sont prêts ou en attente de financement car ils ont été accompagnés par FIER. Les régions qui ont été couvertes durant la mise en œuvre de FIER seront dénommées *les zones de concentration*. Les *zones d'extension* seront constituées de bassins de production dans les régions de Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal.

Carte 1: Zone d'intervention du projet FIER 2



**Groupe cible et parties prenantes.** Les jeunes ruraux, femmes et hommes (F&H) âgés de 15 à 40 ans et issus de ménages à faibles revenus, constituent le groupe cible du projet. Parmi eux, les jeunes de 15 à 18 ans auront accès à des opportunités de formation professionnelle, puis seront intégrés individuellement ou collectivement dans l'économie locale. Le projet accompagnera aussi la dynamique de structuration endogène des organisations locales inclusives pour les jeunes. Il travaillera avec les faitières nationales des jeunes et des femmes (FENAJER, FENAFER), les OP et les interprofessions pour la sensibilisation et l'orientation des jeunes ainsi que l'identification des besoins en investissements, et l'insertion des jeunes dans les filières.

A terme, 60 000 jeunes ruraux âgés de 15 à 40 ans bénéficieront d'une formation professionnelle et/ou d'une insertion économique dans un créneau porteur par l'entrepreneuriat ou l'emploi salarié ; 9 000 jeunes ruraux seront agrégés au sein de chaînes d'approvisionnement durablement connectés aux marchés des intrants et des produits ; environ 40% des bénéficiaires seront des jeunes femmes.

**Composantes.** FIER 2 se structure autour de trois composantes suivantes: (1) Rendre l'environnement institutionnel et socio-économique favorable à la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes ruraux qui comprend deux sous-composantes, 1a) Renforcer les capacités

institutionnelles publiques et privées pour la formation et l'insertion économique des jeunes ruraux et 1b) Réaliser les infrastructures économiques agrégatives pour les jeunes mises en exploitation et gérées de façon durable; (2) Appuyer les jeunes ruraux à générer des revenus décents par un accès durable à des services financiers et non financiers, adaptés à leurs besoins et aux exigences du marché, qui comporte deux sous-composantes: 2a) Appuyer les jeunes ruraux à choisir leur trajectoire professionnelle et à accéder à des services non financiers adaptés et 2b) Promouvoir l'accès des jeunes ruraux à des services financiers adaptés jeunes filles et jeunes hommes; et (3) Coordination et gestion du projet.

## 2 Rappel des objectifs et résultats attendus de l'étude

Comme indiqué dans les termes de référence, les objectifs, la portée et les résultats attendus de l'étude sont présentés ci-après.

### 2.1 Objectif de l'étude

Il est d'identifier les causes profondes de la vulnérabilité d'un système aux changements climatiques et les tendances existantes en matière de climat et diriger l'identification et la hiérarchisation des options d'adaptation au climat liées au projet et mettre en évidence les conclusions au FIDA pour les travaux futurs.

### 2.2 Résultats attendus

- Une carte de vulnérabilité et de risque basée sur les systèmes d'information géographique.
- Rapport contenant un résumé des principales vulnérabilités, sensibilités, stratégies d'adaptation et besoins observables.
- Synthèse des résultats de l'évaluation d'impact, de l'évaluation de la vulnérabilité et de l'analyse économique. Les recommandations doivent être incluses dans ce rapport.
- Stratégie d'adaptation comprenant les options d'adaptation prioritaires, les modalités de mise en œuvre, les risques de mise en œuvre, le plan de formation et de renforcement des capacités, le budget et la contribution à la conception du projet et au cadre de suivi.

## 3 Méthodologie de réalisation de l'étude

### 3.1 Cadre de référence de l'étude

Les procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC, édition 2021) du FIDA ont constitué le cadre de référence sur lequel la présente étude s'est reposée. En effet, les PESEC constituent le cadre général et le processus au niveau du FIDA qui permettent d'identifier les risques et impacts sociaux, environnementaux et climatiques spécifiques d'un projet, et de garantir que les actions préventives et les mesures d'atténuation soient intégrées à la conception et l'exécution de ce projet.

Conséquemment à la catégorisation climatique du projet (risque élevé), une évaluation détaillée de l'impact, de la vulnérabilité et de l'adaptation est une exigence. Conformément aux PESEC, la conduite d'une telle évaluation de risque climatique utilise la relation suivante :

$$\text{Risque climatique} = \text{Aléas} + \text{Exposition} + \text{Sensibilité} - \text{Capacité d'adaptation}$$

Cette formule est appliquée aux concepts/conceptions de projets du FIDA en suivant cinq (5) principales étapes que sont :

- Identification des aléas ;
- Détermination de l'exposition du projet à des aléas liés aux changements climatiques ;
- Détermination de la sensibilité aux impacts de l'exposition aux aléas climatiques ;
- Détermination de la capacité d'adaptation.

## 3.2 Déroutement de l'étude

L'étude s'est déroulée en suivant les quatre principales étapes décrites ci-après.

### 3.2.1 Étape 1 : Collecte et analyse des données secondaires

Cette collecte a ciblé les ressources documentaires disponibles au niveau national, régional et local et ce, auprès des services et institutions impliqués dans la gestion des questions d'environnement et de changements climatiques ainsi que ceux impliqués dans la mise en œuvre de FIER 1. L'analyse des données et informations issues de cette étape a permis, entre autres de :

- Comprendre les contextes climatique, biophysique et socioéconomique de la zone d'intervention du projet ;
- Comprendre les liens entre le climat et les moyens de subsistance ;
- Comprendre l'évolution des risques de catastrophe au Mali ;
- Comprendre le contexte institutionnel, législatif et politique lié à la gestion des changements climatiques au Mali ;
- Comprendre les causes sous-jacentes de la vulnérabilité des communautés locales au Mali et particulièrement de la zone d'intervention du projet ;
- Identifier et d'affiner l'approche et les outils adaptés à la cartographie de la vulnérabilité climatique et à l'évaluation participative des vulnérabilités existantes et les stratégies d'adaptation dans la zone d'intervention du projet.

### 3.2.2 Étape 2 : Cartographie de la vulnérabilité climatique des communes d'intervention de FIER 2

Parmi les différentes approches existantes de l'analyse de la vulnérabilité, la quantification et la cartographie d'indices de vulnérabilité se sont particulièrement développées ces dernières années (Füssel, 2010 ; Chen et al. 2015).

Au cours de la présente étape, nous avons calculé et représenté spatialement l'indice de vulnérabilité des 162 communes d'intervention de FIER 2. L'indice de vulnérabilité a été calculé en fonction de trois composantes à savoir : l'exposition, la sensibilité et la capacité d'adaptation.

Ainsi, sont décrites ci-après, les principales activités réalisées pour la cartographie de la vulnérabilité climatique des communes d'intervention de FIER 2. Il s'agit :

- de la détermination des indicateurs d'exposition, de sensibilité et de capacité d'adaptation
- de l'attribution de scores aux indicateurs d'exposition, de sensibilité et de capacité d'adaptation
- du calcul des indices de l'exposition, de la sensibilité et de la capacité d'adaptation pour chacune des 162 communes
- du calcul de l'indice de vulnérabilité climatique et de la définition des classes de vulnérabilité

#### 3.2.2.1 Détermination des indicateurs d'exposition, de sensibilité et de capacité d'adaptation

Chaque composante de la vulnérabilité climatique a été appréhendée à partir d'un ou de plusieurs indicateurs catégoriels. Le choix des indicateurs a été fait sur la base de la revue de littérature et surtout sur la disponibilité de données permettant de renseigner uniformément les indicateurs pour les communes d'intervention de FIER 2.

Ainsi, pour la détermination de l'exposition, trois indicateurs, représentant le risque d'exposition à trois types d'aléas (à savoir : l'inondation, la sécheresse et l'érosion) ont été considérés. Le niveau de risque pour chacun des aléas (faible, moyen ou élevé) en ce qui concerne les communes d'intervention de FIER 2 a été déterminé à partir d'analyses réalisées sur les cartes de risque

élaborées dans le cadre de la préparation du rapport de l'évaluation environnementale intégrée du Mali<sup>2</sup>.

Pour la détermination de la sensibilité, il a été pris en compte la dégradation des terres et la situation sécuritaire (appréhendue par le niveau de violence exprimé en nombre de morts par cas de conflit). Les données sur la dégradation des terres pour les communes d'intervention de FIER 2 (niveau de dégradation faible, moyen ou élevé) ont été obtenues à partir d'analyses effectuées sur la carte réalisée par la Banque mondiale en 2021 sur la dégradation des terres au Mali. Les données sur la situation sécuritaire des communes d'intervention de FIER 2 (niveau faible de violence, moyen ou élevé) ont été déterminées à partir d'analyses effectuées sur la carte de nombre de morts par cas de conflit, contenue dans le rapport de l'évaluation environnementale intégrée du Mali.

En ce qui concerne la capacité d'adaptation, il a été considéré la capacité socioéconomique des 162 communes de FIER 2. Cette dernière a été déterminée à travers l'Indice de Pauvreté de Conditions de vie (IPC) qui mesure l'offre de services socioéconomiques<sup>3</sup> de chacune des 703 communes du Mali. Ainsi, en fonction des différentes offres socioéconomiques, les communes sont classées en quatre catégories : très pauvres, pauvres, presque pauvres et non pauvres.

### 3.2.2.2 Attribution de scores aux indicateurs d'exposition, de sensibilité et de capacité d'adaptation

L'objectif de l'attribution de score est l'établissement des indices pour les composantes de la vulnérabilité. Pour ce faire, les différents niveaux des indicateurs d'exposition, de sensibilité et de capacité d'adaptation (faible, moyen, élevé ; très pauvre, pauvre, presque pauvre et non pauvres) sont transformés en valeur numérique. Pour l'exposition et la sensibilité, ces valeurs sont comprises entre 1 et 3 et suivent un ordre croissant<sup>4</sup> en termes d'intensité. Pour la capacité d'adaptation, les valeurs sont comprises entre 1 et 4 et suivent un ordre décroissant<sup>5</sup> en termes d'intensité. Le tableau ci-après (tableau 1) présente les valeurs attribuées aux différents niveaux indicateurs par composante .

**Tableau 1 :** Valeurs attribuées aux indicateurs d'exposition, de sensibilité et de capacité d'adaptation

Composantes de la vulnérabilité climatique	Indicateurs retenus	Appréciations	Valeurs numériques correspondantes
Exposition	Risque d'inondation	Faible	1
		Moyen	2
		Élevé	3
	Risque de sécheresse	Faible	1
		Moyen	2
		Élevé	3
Risque d'érosion	Faible	1	
	Moyen	2	
	Élevé	3	
Sensibilité	Dégradation des terres	Faible	1
		Moyen	2
		Élevé	3

<sup>2</sup> Le rapport de l'évaluation environnementale intégrée du Mali est un rapport commandité par le PNUD Mali en collaboration avec le PNUE. La version finale de ce rapport a été restituée à Bamako en août 2022.

<sup>3</sup> La mesure des conditions de vie des populations d'une commune est faite à travers la notion d'offre de services socioéconomiques de base, notion basée sur la proximité d'infrastructures d'offre fonctionnelles. Il s'agit d'infrastructures sociales fonctionnelles de l'éducation, de la santé, d'infrastructures socioéconomiques fonctionnelles telles que guichets de banque, réseaux de distribution d'eau et d'électricité, réseaux de téléphonie etc. L'IPC qui mesure les conditions de vie des populations est déterminé à travers l'étude sur le profil socioéconomique des 703 communes du Mali, réalisée tous les trois ans par l'Observatoire du Développement Humain Durable et de la lutte contre la pauvreté (ODHD/LCP).

<sup>4</sup> Étant donné que ces deux composantes augmentent la vulnérabilité, l'ordre croissant d'intensité traduit cet état de fait.

<sup>5</sup> A l'inverse des deux premières composantes de la vulnérabilité, la capacité d'adaptation est la composante qui doit normalement réduire la vulnérabilité. En conséquence, l'ordre décroissant en termes d'intensité traduit cet état de fait.

	Nombre de morts par cas de conflit	Faible	1
		Moyen	2
		Élevé	3
Capacité d'adaptation	Statut de pauvreté	Non pauvre	1
		Presque pauvre	2
		Pauvre	3
		Très pauvre	4

### 3.2.2.3 Calcul des indices de l'exposition, de la sensibilité et de la capacité d'adaptation pour chacune des 162 communes d'intervention du projet

Cette étape a constitué à calculer la moyenne des valeurs des indicateurs d'une composante donnée. Ainsi pour l'exposition, son indice a été déterminé en faisant la moyenne pour chaque commune, les valeurs des trois indicateurs à savoir : le risque d'inondation, le risque de sécheresse et le risque d'érosion. La même opération a été réalisée pour la sensibilité qui est composée de deux indicateurs (dégradation des terres et situation des conflits). Pour la capacité d'adaptation, ce sont les valeurs correspondant au statut de pauvreté qui ont été simplement reconduites.

### 3.2.2.4 Calcul de l'indice de vulnérabilité climatique et définition des classes de vulnérabilité

A partir de l'agrégation des valeurs de l'indice de l'exposition, de la sensibilité et de la capacité d'adaptation, il a été obtenu pour chaque commune, la valeur de l'indice de vulnérabilité. En fonction des valeurs minimales et maximales de l'indice de vulnérabilité, quatre niveaux de vulnérabilité climatique ont été définies :

- **Indice de vulnérabilité égal à 3** : Vulnérabilité faible ;
- **Indice de vulnérabilité compris entre 3-5** : Vulnérabilité moyenne ;
- **Indice de vulnérabilité compris entre 5-7** : Vulnérabilité élevée ;
- **Indice de vulnérabilité compris entre 7-10** : Vulnérabilité très élevée.

### 3.2.3 Étape 3 : Collecte et recherche des données sur le terrain

Cette étape s'est déroulée dans quatre communes d'intervention du projet, représentant chacune les quatre régions<sup>6</sup> de concentration du projet FIER 2. Il s'agit des communes de : Kassaro (Région de Kayes, cercle de Kita), Nonsombougou (Région de Koulikoro, cercle de Kolokani), Kébila (Région de Sikasso, cercle de Kolondiéba) et Konobougou (Région de Ségou, cercle de Baraouéli).

Ces différentes communes ont été choisies pour évaluer les vulnérabilités existantes et les stratégies d'adaptation pour la zone d'intervention de FIER 2. Les raisons suivantes ont justifié leur choix :

- Communes abritant des bénéficiaires de FIER 1 et ciblées par FIER 2 ;
- situation sécuritaire stable ;
- Praticabilité des routes menant aux communes ;
- Engagement des autorités politiques et des communautés à accueillir des travaux de collecte et d'analyse participative de données.

Ainsi, au niveau de chaque commune, l'approche participative, basée sur l'implication de l'ensemble des parties prenantes, a été privilégiée. Des sessions participatives et interactives ont alors été organisées avec les forces vives de chaque localité (une quarantaine de personnes représentant les autorités politiques, administratives et coutumières, la société civile, le secteur privé, les services techniques, les bénéficiaires de FIER etc). Une attention particulière a été accordée à la représentation (jusqu'à 50%) des groupes cibles du projet (les jeunes femmes et hommes âgés de 15 à 40 ans).

<sup>6</sup> Suivant l'ancien découpage administratif, le projet interviendra dans quatre régions. Avec le nouveau découpage administratif, ce nombre passe à 5 avec la nouvelle région administrative de Kita. Cependant, pour garder une certaine harmonie avec les documents du projet, nous avons conservé les quatre régions de l'ancien découpage administratif.



Les différentes sessions d'évaluation de la vulnérabilité, de l'impact et de l'adaptation ont été réalisées soit avec l'ensemble des participants ou en focus groupe et ce, en suivant les procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA et en employant des outils utilisés dans des études similaires.

Trois principales activités ont meublé le déroulement des sessions. Il s'agit de :

### *3.2.3.1 Identification des ressources de la communauté et leur cartographie*

Réalisée avec l'ensemble des participants, cette activité des sessions a permis aux communautés de localiser les ressources les plus importantes dans leur terroir et visualiser leurs expositions aux risques de changements climatiques (par exemple, les champs au bord d'une mare sont plus exposés aux inondations).

Les ressources villageoises sont dénombrées par les communautés sur l'ensemble de la superficie du terroir. L'importance de chaque ressource est estimée en comparaison avec la ressource la plus importante en termes d'occupation de l'espace (en utilisant leurs concepts et unités de la superficie).

En somme, cette cartographie a permis de localiser géographiquement, les informations relatives à la présence de personnes, aux moyens d'existence agricoles, aux espèces, aux écosystèmes, aux fonctions environnementales, aux services, aux ressources, à l'infrastructure; à des biens économiques, sociaux ou culturels dans des lieux et des environnements dans les limites des localités. Elle a également permis de retenir par commune, les unités d'exposition ou principales ressources de la communauté.

### *3.2.3.2 Identification des aléas, de l'exposition et des impacts*

Cette activité a été également réalisée avec l'ensemble des participants. Elle a permis d'identifier les principaux risques de catastrophes naturelles sur la base des connaissances, tirées des observations et des tendances climatiques passées et actuelles et des projections futures pour le Mali et la zone d'intervention de FIER 2. Afin de faciliter l'identification des aléas, une liste avec un certain nombre d'aléas probables (à partir d'observations, de projection climatique au Mali ainsi que l'outil ThinkHazard de la Banque mondiale) a été établie.

En outre, l'activité a permis d'évaluer l'exposition des ressources cartographiées ainsi que les impacts ou effets sur les plan biophysique et socioéconomique qui découlent de cette exposition. Pour ce faire, chaque ressource ou actifs de la communauté a été croisée avec les aléas potentiels de la zone (une matrice présentée à l'annexe 2 a été utilisée). En fonction des impacts/effets biophysique et socioéconomique de cette exposition, les scores suivants ont été attribués pour estimer le degré d'affectation d'une ressource par un aléa :

- 0 : non sévère
- 1 : sévérité faible
- 2 : sévérité moyenne
- 3 : sévérité forte.

### *3.2.3.3 Détermination de la sensibilité, de la capacité d'adaptation et des stratégies ou mesures d'adaptation*

Cette activité a été réalisée à partir de trois focus groupes :

- Groupe 1 : Participants (hommes et femmes) dont l'âge est supérieur à 40 ans ;
- Groupe 2 : Participant (femme) dont l'âge est compris entre 15 et 40 ans ;
- Groupe 3 : Participants hommes dont l'âge est compris entre 15 et 40 ans.

L'intérêt des focus groupes est de permettre d'appréhender les différences de vulnérabilités et de solutions d'adaptation des diverses couches (y compris les groupes cibles du projet) face aux effets néfastes du changement climatique.

A travers l'utilisation de la matrice disponible à l'annexe 3, l'activité a permis de déterminer les facteurs d'aggravation (sensibilité) et de réduction de la vulnérabilité (capacité d'adaptation) ainsi que des stratégies ou mesures d'adaptation pour le renforcement de la résilience des populations et des écosystèmes.

### 3.2.4 Étape 4 : Analyse des données et élaboration du rapport de l'étude

Cette dernière étape a été consacrée à la compilation, au traitement et à l'analyse de toutes les données collectées lors des étapes précédentes en vue de l'élaboration du présent rapport.

Les mesures d'adaptation identifiées avec les communautés lors des ateliers participatifs ont été étoffées avec les options d'adaptation préconisées par la Contribution Déterminée au niveau National du Mali (CDN) et les stratégies sectorielles d'adaptation aux changements climatiques existantes (agriculture, élevage, pêche, foresterie, etc.). Afin que parmi toutes les mesures identifiées, les plus pertinentes puissent être prises en compte par le projet, il a été procédé à une analyse multicritère des différentes options d'adaptation à travers les outils du Cadre d'Adaptation du FIDA (AF)<sup>7</sup>. L'AF est composée d'une note d'orientation, d'une matrice d'analyse multicritère (AMC) calculant une note pour chaque option d'adaptation considérée, d'une liste de fiches décrivant les options les plus pertinentes pour une série de sous-secteurs (agriculture pluviale, irrigation, élevage, foresterie et pêche), et de la place des options d'adaptation dans les CDN actuels, pour chaque sous-secteur. L'AMC prend en compte des critères clés tels que la pertinence par rapport aux risques climatiques identifiés, le rapport coûts- bénéfiques, la pertinence pour les petits exploitants agricoles, et une liste de co- bénéfiques incluant la séquestration du carbone et l'inclusion sociale.

En vue de la prise en compte dans le budget du projet en phase de conception, le coût de mise en œuvre des options d'adaptations prioritaires a été estimé sur la base de coût unitaire (déterminé grâce à la revue de littérature) et de quantités qui seront réalisées.

Pour la définition du système de suivi et d'évaluation des progrès qui seront réalisés en termes d'activités et d'impact concernant la mise en œuvre des mesures d'adaptation des indicateurs spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps (SMART) ont été proposés. Le Système National de Gestion de l'Information Environnementale (SNGIE) du Mali ainsi que le Système de gestion des résultats et de l'impact du FIDA (RIMS) ont été les cadres de référence pour le choix des indicateurs.

## 4 Aperçu de la situation climatique et de la vulnérabilité du Mali au changement climatique

### 4.1 Zones climatiques, agro-climatiques et régime hydrographique du Mali

La majorité du Mali est soumise à un climat chaud et sec. Caractérisé par le désert, le nord du pays connaît des températures moyennes pouvant atteindre 30 °C et des taux élevés d'évapotranspiration. De même, plus on se dirige vers le nord, plus les précipitations baissent, leur quantité annuelle totale atteignant à peine 20 mm.

Ainsi, en fonction des quantités de précipitations moyennes annuelles, on distingue au Mali quatre principales zones bioclimatiques (**voir figure 1**) présentées ci-après.

- **La zone saharienne** (51% de la superficie totale du pays) dans le nord est particulièrement aride et désertique avec des températures élevées. La pluviométrie est inférieure à 200 mm/an et la production ligneuse est faible, avec comme conséquence une sécheresse

---

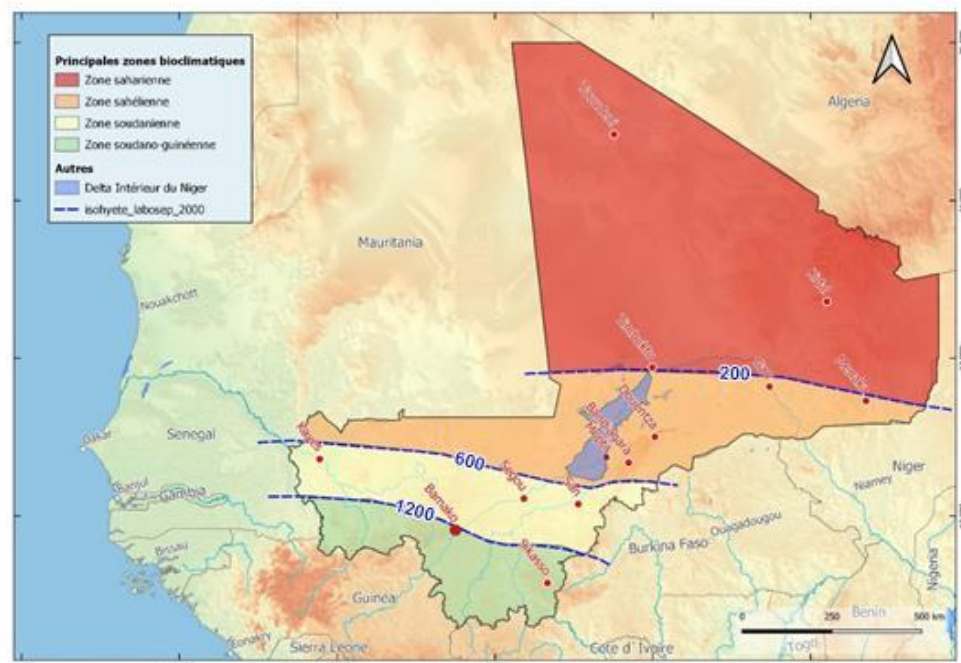
<sup>7</sup> AF est téléchargeable à partir du lien cliquable <https://www.ifad.org/en/web/knowledge/-/publication/adaptation-framework-tool>

endémique qui ne tolère que l'élevage transhumant et nomade. Les sols sont sableux ou caillouteux, avec une faible capacité de rétention d'eau. Les cultures ne sont possibles que dans des conditions particulières. La période de croissance végétale (PVC) est d'environ 15 jours.

- **La zone sahélienne** (26% de la superficie totale du pays) ; avec une pluviométrie comprise entre 200 et 600 mm/an, elle se caractérise par une longue saison sèche de 9 à 11 mois. Les sols sont sableux d'origine éolienne et l'activité principale est l'agriculture de subsistance associée à un élevage de type nomade et transhumant. La période de croissance végétale est comprise entre 15 et 100 jours.
- **La zone soudanienne** (14% de la superficie totale du pays) est semi-aride et subhumide. Sa pluviométrie est comprise entre 600 et 1 200 mm/an et les sols sont ferrugineux tropicaux. Grâce à la pluviométrie plus importante, les activités agricoles y sont plus intenses, avec une certaine garantie de réussite. La période de croissance végétale varie entre 100 à 160 jours. L'élevage y est sédentaire, avec une migration saisonnière.
- **La zone soudano-guinéenne** (6% de la superficie totale du pays), où la pluviométrie moyenne annuelle est supérieure à 1 200 mm. Elle est localisée dans l'extrême sud et sud-ouest du pays, notamment dans les régions de Sikasso et de Kayes, précisément dans le cercle de Kita. Cette zone correspond au secteur pré-forestier. Les sols sont ferrallitiques rouges. Les activités agricoles s'orientent de plus en plus sur la production de fruits et de tubercules. La période de croissance végétale est supérieure à 160 jours.

Le climat du Mali est caractérisé par une saison pluvieuse – d'une durée variable en fonction de la zone climatique, concentrée entre juin et octobre (hivernage) avec des vents humides venant du Golfe de Guinée (mousson) soufflant du sud-ouest au nord-est – alternant avec une période sèche, de huit à neuf mois, où souffle du nord-est au sud-ouest l'harmattan, un vent chaud et sec venant du Sahara.

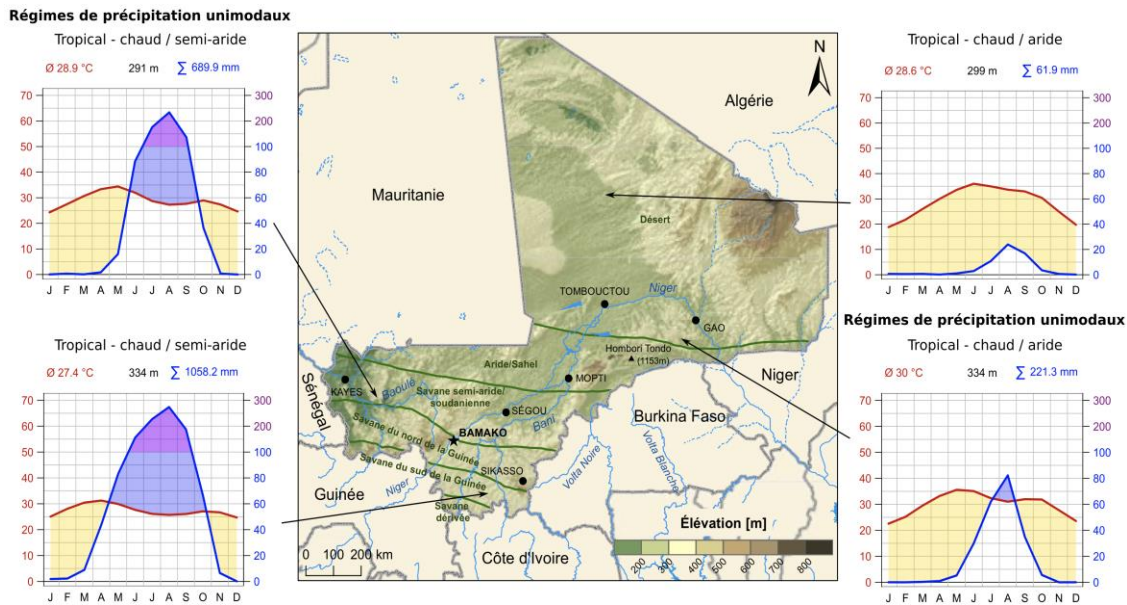
Figure 1: Zones bioclimatiques du Mali



Source : Deodatus et al., 2022

Il n'y a qu'une seule saison des pluies (régime de précipitation unimodal) au Mali, qui recroît la majeure partie de ses précipitations annuelles entre mai et octobre. Les zones agroécologiques suivent la distribution des précipitations. Cette situation est illustrée par la figure 2 ci-après.

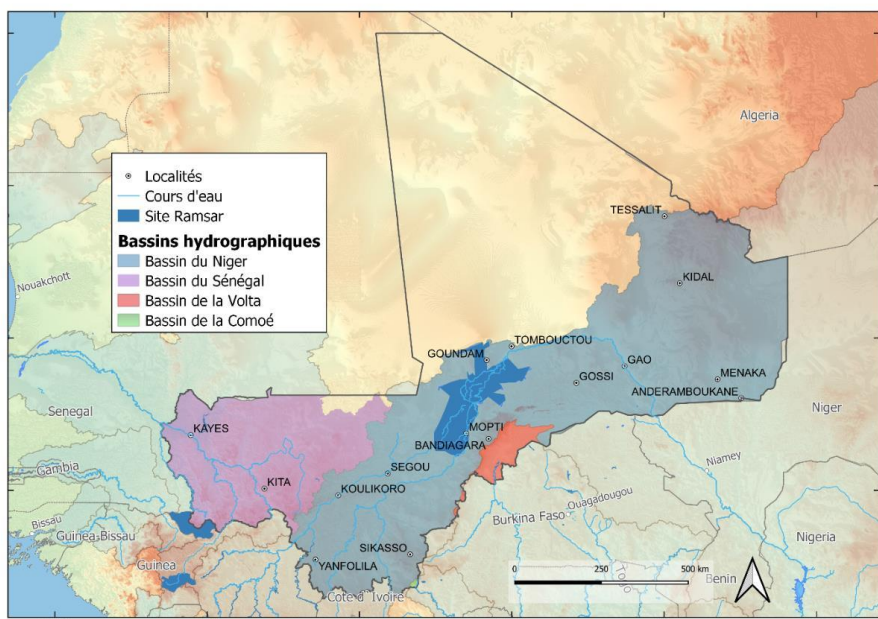
Figure 2: Carte topographique du Mali avec zones agroécologiques et régimes de précipitations existants



Source: PIK, 2021

Les ressources en eau de surface sont surtout composées de deux principaux fleuves et de quelques lacs. Le régime hydrographique est essentiellement constitué par les bassins des fleuves Sénégal et Niger. Les parties nord et centre du pays sont traversées par le fleuve Niger et ses affluents qui arrosent les régions de Mopti et de Koulikoro. La partie orientale et notamment la région de Kayes est arrosée par le fleuve Sénégal et ses affluents. Un total de 17 grands lacs sont situés le long du cours inférieur du fleuve Niger dans les parties septentrionales du Mali. Le pays dispose aussi de ressources en eaux souterraines qui contribuent à hauteur de plus de 80% à l'alimentation en eau des populations.

Figure 3: Bassins hydrographiques du Mali

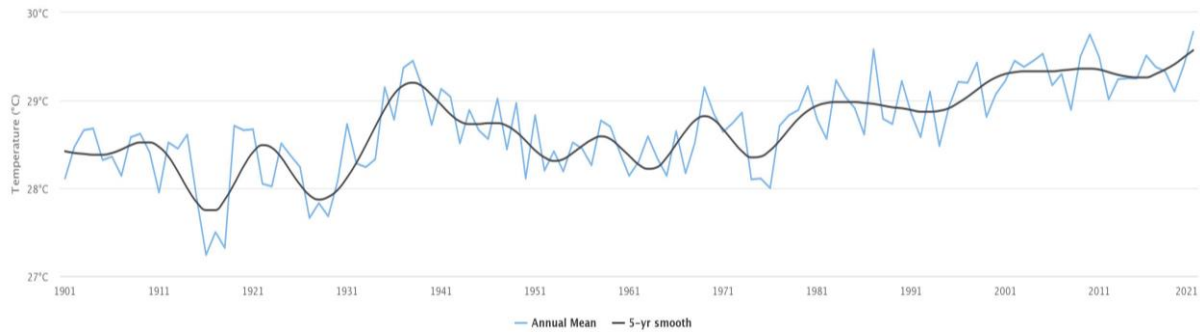


Source: Deodatus et al., 2022

## 4.2 Tendances récentes des températures et précipitations

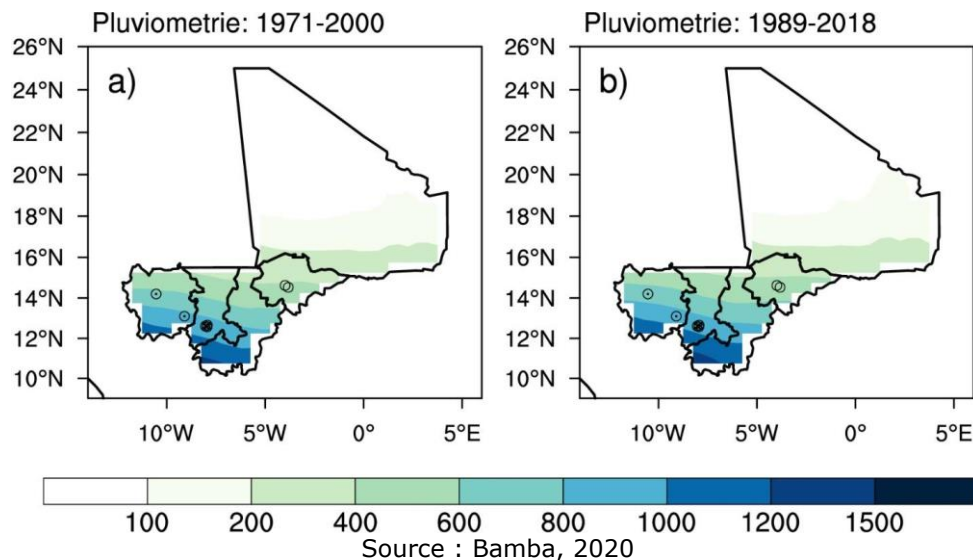
La température moyenne au Mali a connu une tendance à la baisse pendant la période 1901 – 1917 (voir figure 4). Depuis cette période et jusqu'à présent, la tendance est à la hausse. Ceci est confirmée par certaines études récentes (Ly et al. 2013; Longueville et al. 2016 ; Sylla, 2020).

Figure 4: Température moyenne annuelle observée au Mali de 1901-2021<sup>8</sup>



Concernant les précipitations, une période humide (1940-1970) et une période sèche (1971-2000) ont été identifiées au Sahel (Lebel et Ali 2009). Les années 1970 et 1980 sont marquées par les fameux épisodes de sécheresse au Sahel. Au cours des dernière décennies, la plupart des pays sahéliens y compris le Mali ont enregistré un retour des précipitations, mais la quantité n'est pas au niveau de la période d'avant sécheresse (Sanogo et al. 2015; Sylla et al. 2016a ; Sylla, 2020). La climatologie annuelle moyenne des précipitations au Mali des périodes 1971-2000 et 1989-2018, montre un léger déplacement des isohyètes vers le Nord (figure 5).

Figure 5: Cartes des isohyètes de pluviométrie annuelle moyenne (en mm) observée durant les périodes 1971-2000 et 1989-2018 au Mali

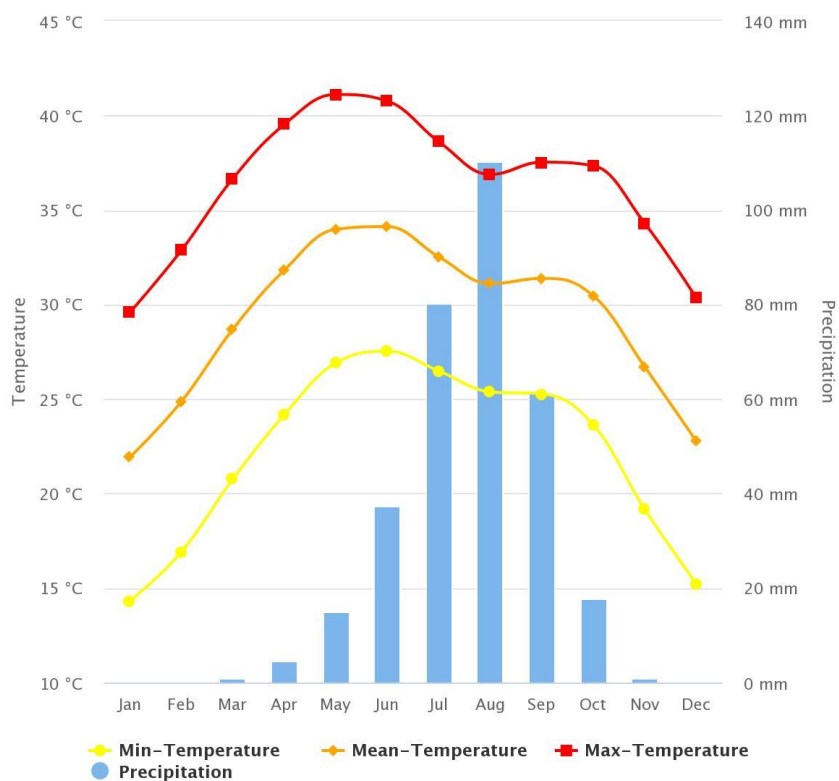


Il a été également souligné par plusieurs auteurs que la fréquence des jours de pluie ont montré de fortes tendances à la hausse au cours des dernières décennies (Sanogo et al. 2015; Panthou et al. 2018, Sylla, 2020). De plus, les précipitations se sont intensifiées conduisant ainsi à des événements extrêmes provoquant des inondations dans le pays (Panthou et al. 2018). La combinaison des deux variables climatiques ci-dessus présentées (température et précipitation) permet représenter la courbe ombrothermique du Mali (voir figure 6 ci-après).

<sup>8</sup> <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/mali/climate-data-historical>

D'une manière générale au Mali, la température la plus élevée s'observe au cours du mois de mai (juste avant le début de la saison des pluies) tandis que les précipitations sont à leur maximum au mois d'août.

Figure 6: Climatologie mensuelle de la Température min, de la Température moyenne, de la Température maximale et des Précipitations de 1991 à 2020<sup>9</sup>



### 4.3 Aléas climatiques, pertes et dommages

D'après plusieurs études sur le changement climatique au Mali, le Mali est confronté à de nombreux aléas climatiques. Des onze (11) aléas hydro-météorologiques et géologiques considérés par l'outil ThinkHazard<sup>10</sup>, le Mali est susceptible de subir les effets néfastes de huit (8) d'entre eux<sup>11</sup>. Le tableau ci-après présente le niveau de risque du pays pour chacun de ces aléas.

Tableau 1: Niveau de risque des principaux aléas climatiques au Mali selon ThinkHazard

Aléas	Niveau de risque	Commentaires
<b>Crue/inondation fluviale</b>	Élevé	Ce risque est élevé pour tout le Mali excepté la région de Kidal où il est modéré.
<b>Inondation urbaine</b>	Élevé	Ce risque est élevé pour tout le Mali excepté les régions de Koulikoro et Sikasso (où il est modéré), la région de de Kidal (où il est très faible)

<sup>9</sup> Disponible sur le site suivant de la Banque mondiale : <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/mali/climate-data-historical>

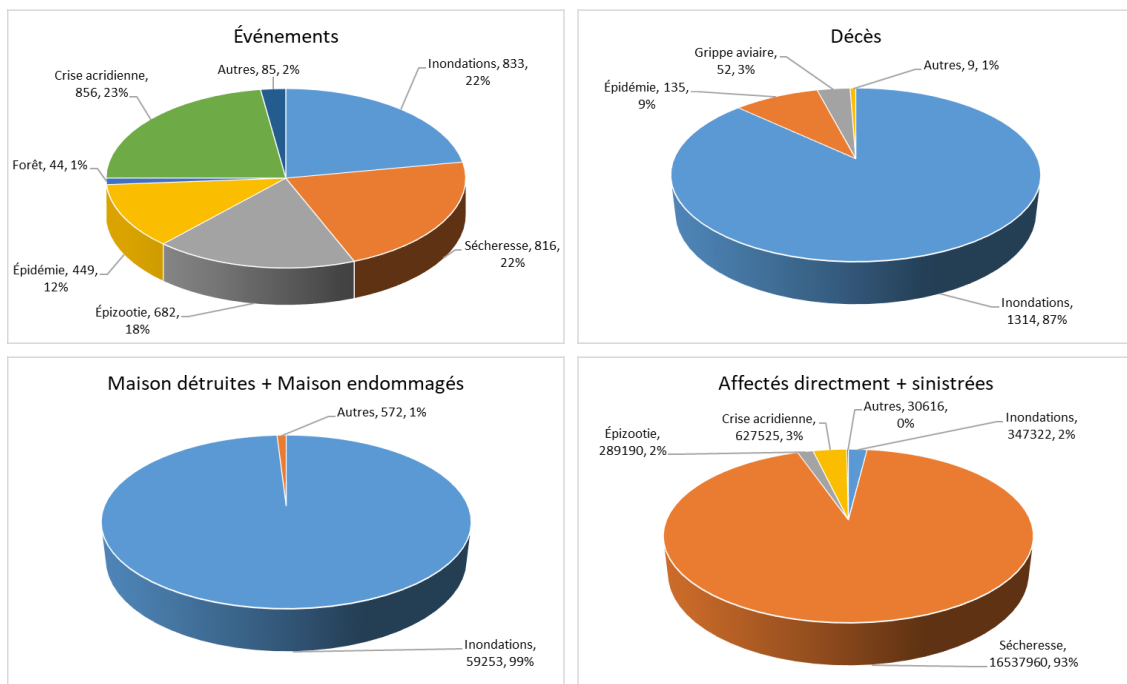
<sup>10</sup> ThinkHazard ! (<https://thinkhazard.org/en/report/155-mali>) est un outil en ligne conçu pour permettre aux non-spécialistes de prendre en considération le risque de catastrophe dans le cadre d'un nouveau projet de développement. Les utilisateurs de ThinkHazard ! peuvent évaluer rapidement et avec fiabilité les niveaux de risque à l'intérieur du périmètre de leur projet pour les principaux aléas naturels (crue, séisme, sécheresse, cyclone, inondation côtière, tsunami, éruption volcanique, glissement de terrain, etc.) et ainsi améliorer la planification et la conception de leur projet.

<sup>11</sup> La visite de terrain au niveau de quatre communes d'intervention de FIER 2 a fait ressortir une certaine différence entre les aléas indiqués par ThinkHazard ! et ceux que vivent les communautés (voir P 53 pour retrouver les aléas recensés au niveau des communautés).

<b>Chaleur extrême</b>	Élevé	Ce risque est élevé pour tout le Mali.
<b>Feux de forêt</b>	Élevé	Ce risque est élevé pour tout le Mali excepté la région de Kidal où il est très faible.
<b>Séisme</b>	Faible	Ce risque est très faible pour tout le Mali excepté la région de Kayes où il est faible.
<b>Glissement de terrain</b>	Très faible	Ce risque est très faible pour tout le Mali.
<b>Éruption volcanique</b>	Très faible	Ce risque n'existe quasiment pas au Mali excepté la région de Kidal où il est très faible.

Afin de mieux illustrer les pertes et dommages résultant des catastrophes naturelles au Mali, nous avons interrogé la base de données DesInventar <sup>12</sup> qui contient la plus part des événements survenus entre 1906 à nos jours. DesInventar a ainsi révélé (voir figure ci-après) que les aléas les plus récurrents au Mali sont les attaques acridiennes (23%), les inondations (22%), la sécheresse (22%) et les épizooties (18%). La même figure révèle que les inondations constituent l'aléa le plus meurtrier et le plus destructif. En effet, les enregistrements historiques montrent que 87 % des décès sont provoqués par les inondations suivies par les épidémies (9%), puis la grippe aviaire (3%) et les autres aléas (1%). En ce qui concerne le caractère destructif, les inondations sont quasiment le seul aléa qui occasionne 99% des dégâts au niveau des bâtiments en provoquant la destruction totale ou partielle, ou encore l'endommagement des maisons. Enfin, la lecture de la figure révèle qu'en terme des personnes affectées directement ou sinistrées, l'aléa sécheresse occupe le premier rang avec un pourcentage de 93%, suivi par les attaques acridiennes (3%), puis les inondations et épizooties (2%).

Figure 7: Répartition des catastrophes et des entités affectées au Mali de 1906 à 2014<sup>13</sup>



<sup>12</sup> DesInventar (Disaster Inventory System) est un outil de collecte, de documentation et d'analyse systématiques de données sur les pertes et dommages causés par les catastrophes liées aussi bien aux aléas naturels qu'à l'activité humaine. Il a été développé par le Bureau des Nations Unies pour la Réduction des Risques de Catastrophes (UNDRR) et est utilisé depuis 2015 dans le suivi du cadre de Sendai, notamment ses objectifs A à D. Au Mali, DesInventar est placé sous la responsabilité de la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) qui assure le secrétariat permanent de la plateforme nationale de réduction des risques de catastrophes.

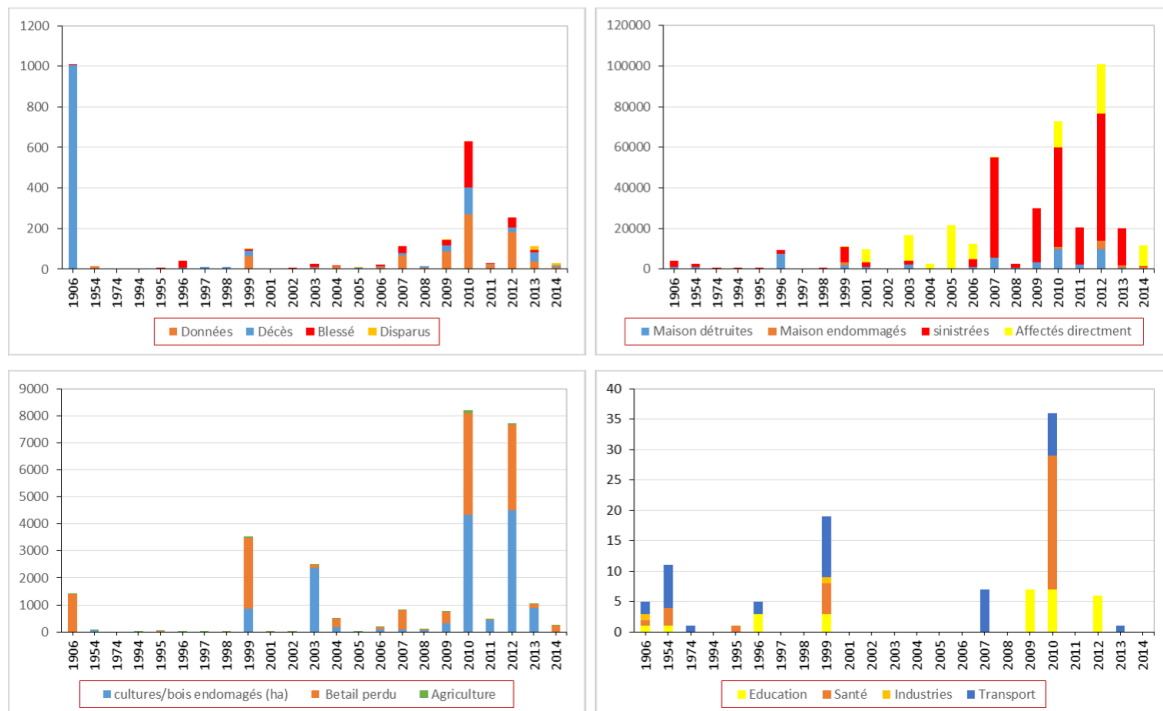
<sup>13</sup> (source : <https://desinventar.net/>)

En termes de pertes et dommages, les inondations constituent les aléas qui impactent le plus la population malienne. Dans les paragraphes qui suivent, les pertes et dommages liés à cet aléa sont suffisamment étayés. L'analyse de la base de données DesInventar a , en effet, révélé que les inondations ont causé en 1906, un total de 1000 décès. Ce pic a été suivi par d'autres moins importants observés en 1999, 2007, 2009, 2010 et 2013. Le nombre de blessés et des personnes affectées et des personnes sinistrées ont connu la même tendance avec un maximum observé en 2010.

Par ailleurs, les maisons détruites et maisons endommagées, sont comptées en milliers ou des dizaines de milliers. D'après cette base de données, les années qu'ont connues plus de dommages et de pertes au niveau des maisons sont 2007, 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013. Le secteur de l'agriculture n'était pas épargné des effets néfastes engendrés par les inondations. Les pics les plus importants ont été observés au cours de 1999, 2010 et de 2012 et dans une moindre mesure au cours de 1906, 2003 et 2013. Au cours de ces années, les superficies de terrain de cultures affectées ont été comptées par des milliers. Il en est de même pour le bétail dont le nombre de tête s'élevé à plusieurs milliers pour chaque événement.

Les dommages et pertes occasionnés par les inondations au niveau des secteurs du transport, de la santé, de l'éducation et de l'industrie ont suivi la même logique. Les années désastreuses pour ces secteurs sont 1999 et 2010, suivies par les années 1906, 1954, 1996 et 2007, 2009 et 2012.

Figure 8: Distribution temporelle des entités et secteurs affectés par les inondations<sup>14</sup>



Sur un autre registre, il convient de mentionner que toutes les régions du Mali sont touchées par les inondations. Cependant, l'intensité de cet aléa et son occurrence varient géographiquement d'une région à l'autre (Figure 9). On peut donc constater à travers la figure ci-dessous que la région de Kayes enregistre le plus grand nombre de décès et de blessés dus aux inondations. Elle est suivie par la région de Sikasso, en termes de blessé, et le district de Bamako en termes de décès.

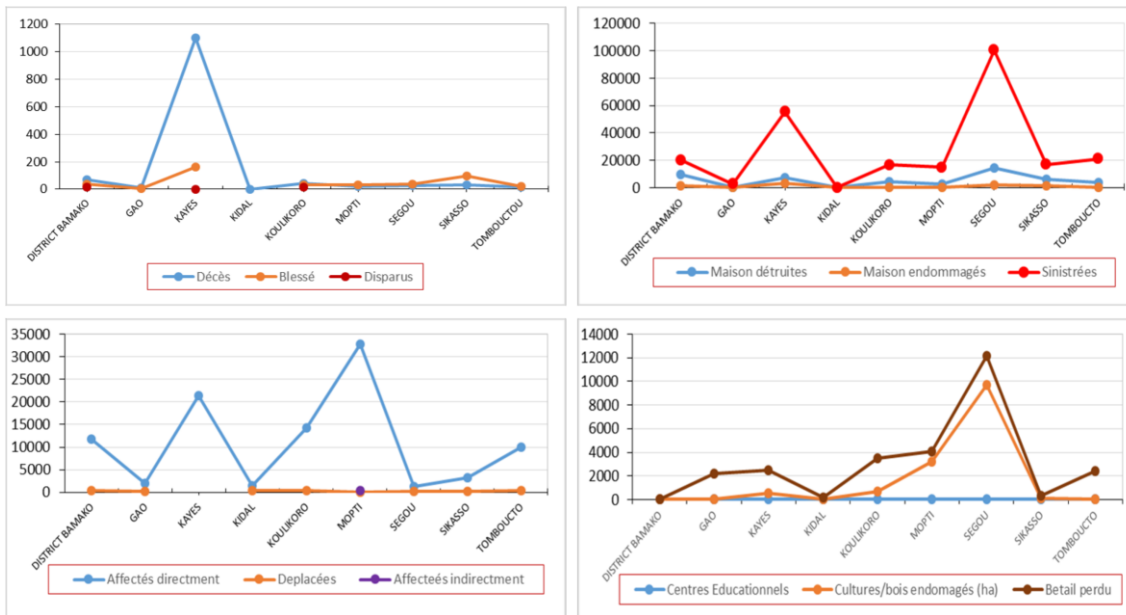
En matière du nombre de sinistrés, il est plus important à Ségou qui connaît plus de 100 000 puis à Kayes qui frôle le 60 000. Le nombre des maisons détruites et le nombre de maison endommagée suivent la même logique. Ils sont plus importants au niveau de ces deux régions. En outre, le nombre de personnes affectées directement est plus important au niveau de la région de Mopti, où il atteint au-delà de 30 000, suivi par les régions de Kayes, Koulikoro, Bamako puis Tombouctou. Le nombre

<sup>14</sup> <https://desinventar.net/>



de personnes affectées indirectement par les inondations demeurent largement inférieurs à celui des personnes affectées directement.

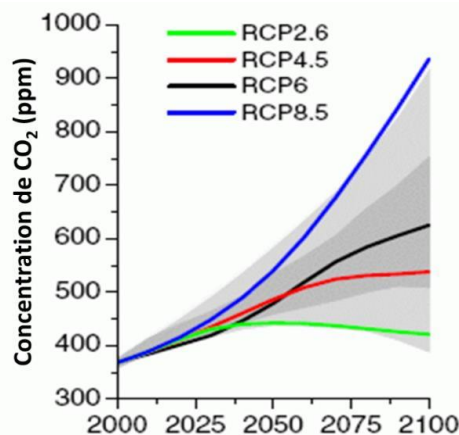
Figure 9: Distribution spatiale des entités et secteurs affectés par les inondations<sup>15</sup>



#### 4.4 Projections des températures et précipitations

Les modèles examinent les voies de concentration représentatives (*Representative Concentration Pathways* ou RCP, voir Figure 10) pour la comparaison d'options futures plausibles. Ces scénarios couvrent l'éventail des scénarios plausibles de réchauffement de la planète. Les analyses qui suivent sont issues des travaux du Potsdam Institute for Climate Impact Research (PIK) et montrent les tendances possibles pour le Mali dans les scénarios RCP 2.6 (scénario de pression légère) et RCP 6.0 (scénario de pression modérée à forte).

Figure 10: Les scénarios RCP de la trajectoire du forçage radiatif en relation avec la concentration du gaz carbonique dans l'atmosphère<sup>16</sup>



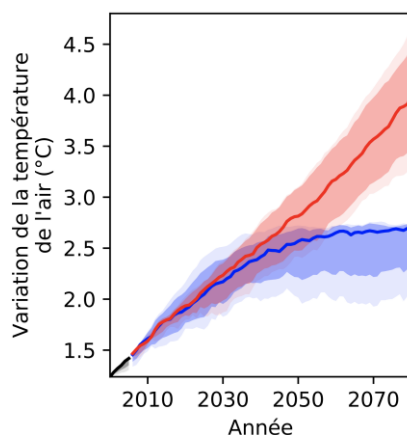
<sup>15</sup> <https://desinventar.net/>

<sup>16</sup> GIEC, 2014

#### 4.4.1 Température

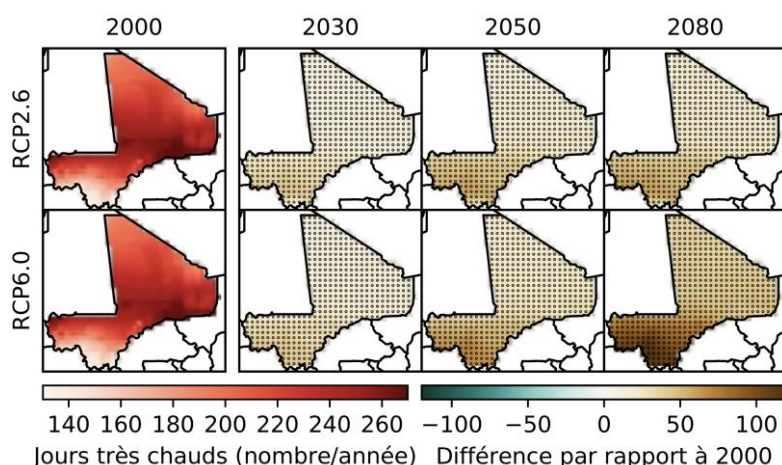
Les projections de l'évolution de la température, modélisées par Potsdam Institute for Climate Impact Research (PIK) en 2021, montrent que la température de l'air au Mali devrait augmenter de 2,0 à 4,6 °C d'ici 2080 par rapport à l'année 1876, en fonction du futur scénario d'émissions de GES (voir figure 11). Par rapport aux niveaux préindustriels, les augmentations de température médiane du modèle climatique au Mali s'élèvent à environ 2,2 °C en 2030, 2,6 °C en 2050 et 2,7 °C en 2080 sous le scénario à faibles émissions RCP 2.6. Sous le scénario d'émissions moyennes/élevées RCP 6.0, les augmentations de température médiane du modèle climatique s'élèvent à 2,2 °C en 2030, 2,8 °C en 2050 et 4,0 °C en 2080.

Figure 11: Projections de température de l'air au Mali pour différents scénarios d'émission de GES<sup>17</sup>



Parallèlement à la hausse des températures annuelles moyennes, selon les travaux du PIK, le nombre de journées très chaudes par an (journées durant lesquelles la température maximale dépasse 35 °C) devrait augmenter fortement et avec un degré de certitude élevé dans l'ensemble du Mali (figure 12). En vertu du scénario des émissions moyennes à élevées RCP6.0, la médiane de l'ensemble multi-modèles (moyenne sur l'ensemble du pays) prévoit 23 journées très chaudes supplémentaires par an en 2030 par rapport à 2000, 34 en 2050 et 59 en 2080. Dans certaines parties du pays, particulièrement au centre du Mali, ceci équivaut à environ 300 journées très chaudes par an d'ici à 2080.

Figure 12: Projections du nombre annuel de journées très chaudes (température maximale quotidienne supérieure à 35 °C) au Mali pour différents scénarios d'émission de GES



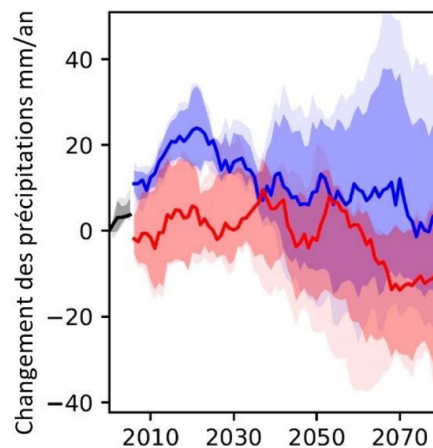
<sup>17</sup> PIK, 2021

#### 4.4.2 Précipitations

Les projections de l'évolution de la pluviométrie pendant les prochaines décennies, estimées à l'aide de modélisations réalisées par le Potsdam Institute for Climate Impact Research (PIK), ne démontrent pas une tendance claire pour les précipitations futures, en raison de la variabilité naturelle d'une année à l'autre et d'une incertitude élevée (voir Figure 13). En effet, les modèles climatiques sous-jacents à cette analyse projettent dans un cas une augmentation des précipitations annuelles moyennes au Mali, dans un autre aucun changement, et dans deux cas une diminution sous le scénario d'émissions de gaz à effet de serre (GES) moyennes à élevées RCP 6.0.

Les projections médianes du modèle sous le scénario d'émission plus faibles RCP 2.6 à l'échelle de tout le pays montrent une légère diminution de 2 mm des précipitations jusqu'en 2080, tandis que les projections médianes du modèle sous RCP 6.0 montrent une plus forte diminution des précipitations de 10 mm d'ici 2080 par rapport à l'an 2000. Pour le modèle RCP 2.6, les différences entre le nord et le sud-ouest sont faibles. Cependant, le modèle RCP 6.0 projette une diminution considérable (200-300 mm) au sud-ouest, et une augmentation dans le nord et le centre (0-100 mm).

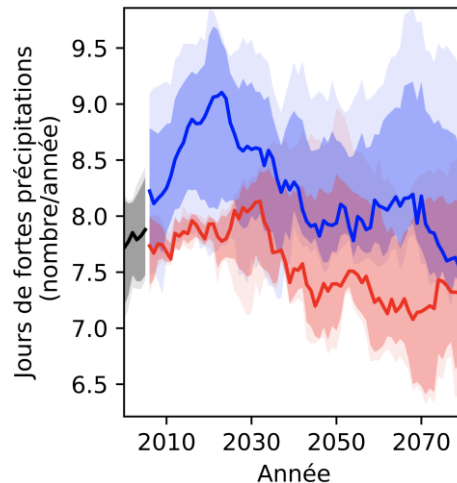
Figure 13: Moyenne annuelle des projections de précipitations au Mali pour différents scénarios d'émissions de GES, par rapport à l'année 2000<sup>18</sup>



Selon les mêmes projections, le nombre de journées de fortes précipitations devrait également augmenter. Cette tendance n'apparaît toutefois pas dans les projections climatiques du Mali : deux modèles prévoient une baisse, un modèle ne prévoit aucun changement, et seulement un modèle prévoit une augmentation des fortes précipitations. La médiane des projections des modèles climatiques montre une légère baisse dans le nombre de jours de fortes précipitations de 7,7 en 2000 à 7,5 (RCP2.6) et 7,3 (RCP6.0) d'ici à 2080 (figure 14).

Figure 14: Projections du nombre de journées de fortes précipitations au Mali pour différents scénarios d'émissions de GES, par rapport à l'année 2000

<sup>18</sup> PIK, 2021



## 4.5 Vulnérabilité actuelle et future du Mali face au changement climatique

### 4.5.1 Vulnérabilité actuelle du Mali au changement climatique

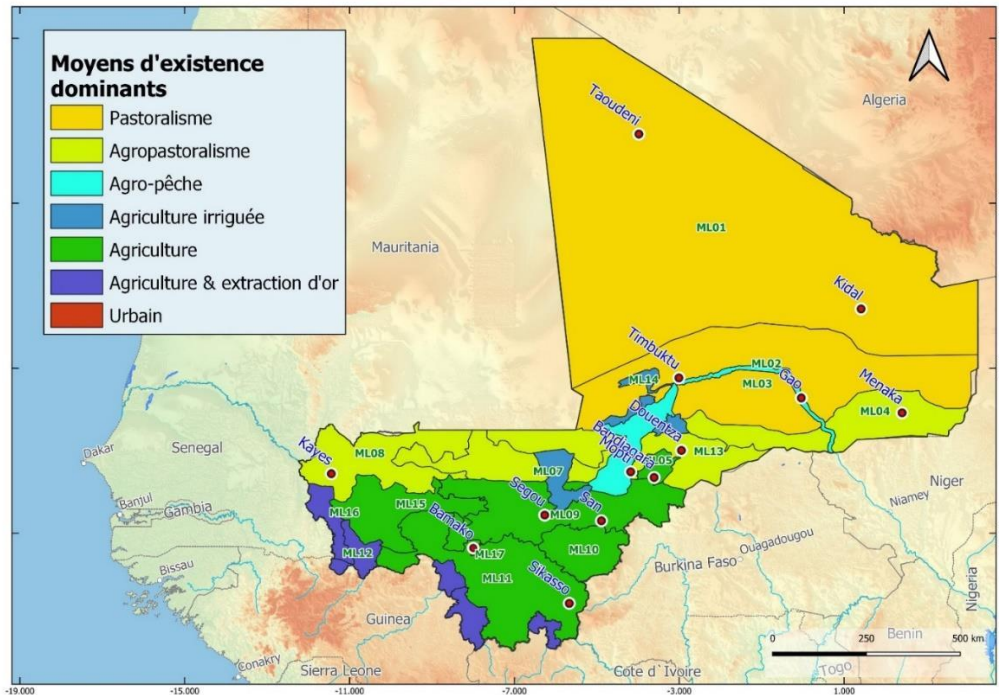
Le Mali se classe 181e sur 188 pays pour les émissions de GES par habitant<sup>19</sup> et contribue à seulement 0,06 % des émissions mondiales. Cependant, le Mali reste très vulnérable à l'impact du changement climatique mondial, se classant 170e sur 182 pays dans l'indice ND-GAIN 2020 pour la vulnérabilité climatique<sup>20</sup>. Selon les données de la Banque mondiale, le Mali est le 9e pays le plus vulnérable et le 43e pays le moins prêt ; ce qui signifie qu'il est extrêmement vulnérable, mais pas prêt, à faire face aux effets du changement climatique.

Le changement climatique se traduit au Mali par la multiplication des événements météorologiques extrêmes, tels que les inondations, les sécheresses, les vagues de chaleur et les vents violents. En raison de sa géographie enclavée et la structure de son économie, le Mali est très vulnérable au changement climatique. En effet, l'économie du pays repose essentiellement sur le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche et exploitation forestière), qui occupe près de 80% de la population (Voir figure 15). Toutefois, la contribution du secteur primaire, bien qu'importante pour l'économie malienne, tend à la baisse depuis les années 1970 (figure 16).

*Figure 15: Moyens d'existence dominants au Mali*

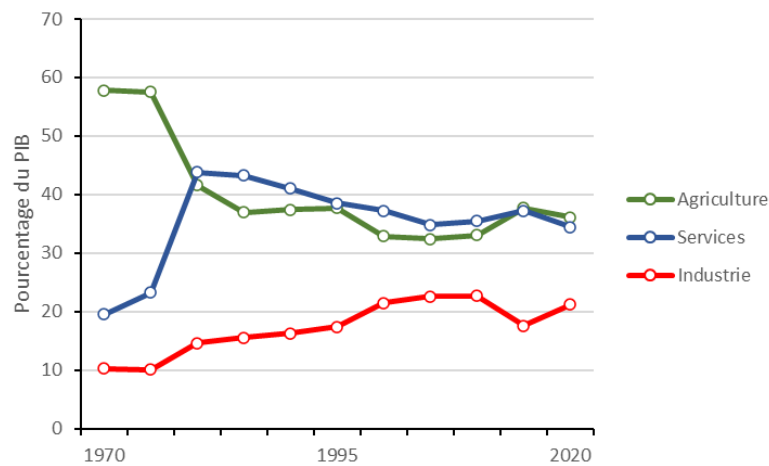
<sup>19</sup>Données de la Banque mondiale, 2020.

<sup>20</sup>L'indice GAIN résume la vulnérabilité d'un pays au changement climatique et à d'autres défis mondiaux en combinaison avec la volonté d'améliorer la résilience (<https://gain.nd.edu/our-work/country-index/rankings/>)



Source: Deodatus et al., 2022

Figure 16: Évolution des contributions de l'agriculture, des services et de l'industrie au PIB du Mali de 1970 à 2020



Source: Banque Mondiale, 2020

Entre 1980 et 2014, le Mali a connu 28 sécheresses et inondations majeures qui ont touché plus de sept millions de personnes (Banque mondiale, 2021). Selon le programme pays du Mali pour le Fonds vert pour le climat (2018), de nombreux secteurs sont considérés à risque climatique : les ressources en eau, l'agriculture, l'élevage, la pêche, la foresterie, la santé humaine, les établissements humains, les systèmes énergétiques, le transport, l'industrie et l'éducation.

L'agriculture est la locomotive de l'économie malienne. Sa vulnérabilité se justifie par sa forte dépendance aux facteurs climatiques (pluviométrie, hydrologie, pauvreté et fragilité des sols etc.). La baisse de la pluviométrie a des impacts négatifs sur la production et la productivité agricole (les rendements agricoles ont baissé au Mali de 24% en 2014 à 25,6% en 2017 ; Makougoum, 2018).

Pour ce qui est du secteur de l'élevage, la forte variabilité climatique de ces dernières décennies et l'intensification des événements extrêmes enregistrés ont eu des répercussions directes sur la mortalité des animaux, sur la santé animale et sur la disponibilité du fourrage, ce qui a conduit à une transhumance accrue du bétail. Ces mouvements massifs du Nord vers le Sud entraînent des conflits entre les éleveurs et les paysans.

La pêche est un secteur particulièrement sensible à la disponibilité des ressources en eau de surface qui, à leur tour sont sensibles aux fortes températures. Cela entraîne une diminution de la quantité de poissons et la disparition de certaines espèces.

Le potentiel en ressources en eau renouvelables est en baisse. La mobilisation de ces ressources est affectée par les effets des changements climatiques, en particulier la grande évaporation des eaux de surface liée aux fortes températures et aux vents violents. La baisse du niveau des nappes phréatiques, les étiages de plus en plus sévères au niveau des cours d'eau et des points d'eau naturel, la prolifération des plantes flottantes, la diminution de la durée de la saison pluvieuse ont des impacts sur la mobilisation des ressources en eau.

La forêt, les formations ligneuses sont en baisse constante du fait des différentes pressions de l'homme. Les changements climatiques et particulièrement la sécheresse ont des impacts négatifs sur les ressources forestières.

Sur le plan énergétique, 80 % de la population malienne dépend de la biomasse pour la satisfaction de leurs besoins. De même, l'hydro-électricité qui joue un rôle majeur pour la production électrique nationale, est très sensible aux sécheresses et sa production a baissé de 20 % au cours de ces dernières années (AEDD, 2018). Les augmentations de température auront de graves répercussions sur la santé humaine, en particulier (recrudescence des épidémies de méningite, de paludisme et de choléra).

Les écosystèmes constituent le cadre de toute vie et de toute activité humaine. Les changements climatiques contribuent à leur dégradation et la disparition progressive de certaines espèces animales (les éléphants, les girafes...) et végétales (les nérés, le Balanzan, le Caïlcédrat...), les espèces aquatiques telles que certains poissons (carpe rouge, tortue d'eau douce, tétrodons, protoptères).

L'analyse de vulnérabilité des couches socio-professionnelles au Mali (PANA, 2007 ; CREDD 2019-2023 ; CDN, 2021) montre que les petits exploitants agricoles, les artisans, les femmes et les jeunes, les personnes âgées, les personnes vivant avec un handicap, les orphelins et les veuves sont les plus vulnérables. En effet, les phénomènes météorologiques extrêmes peuvent dégrader les actifs de ces couches pauvres, en particulier lorsqu'ils se produisent en série, et mettent davantage en péril leurs moyens de subsistance pour ce qui est de la productivité du travail, de logement, d'infrastructures et de relations sociales. Les impacts indirects, tels que les augmentations des prix des denrées alimentaires dues notamment aux catastrophes peuvent également nuire aux populations pauvres rurales et urbaines qui sont des acheteurs nets de nourriture (GIEC, 2014). L'incapacité à faire face à ces facteurs de stress peut entraîner une famine généralisée, la pauvreté, le déplacement de la population et éventuellement conduire à des griefs au sein de la société (OCHA, 2016).

## 4.5.2 Vulnérabilité future du Mali au changement climatique

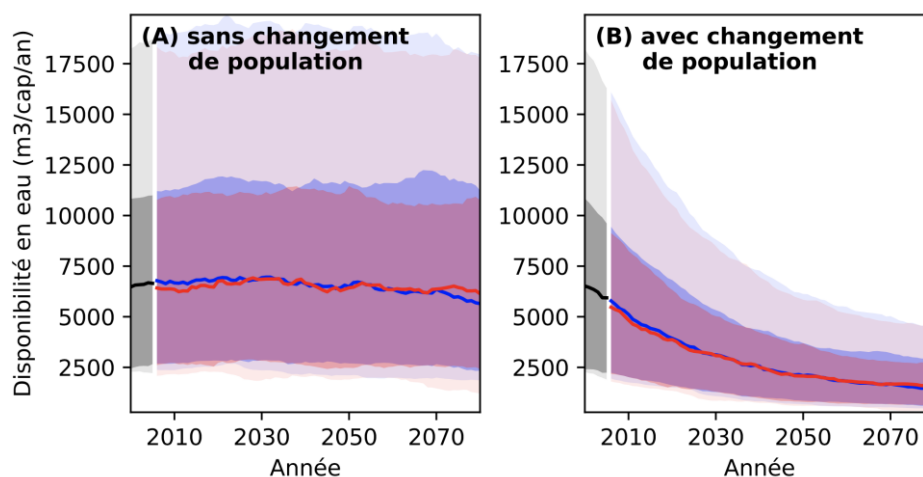
A l'avenir, le changement climatique aura de nombreux impacts sur des secteurs clés de développement au Mali. Les travaux de modélisation ci-après réalisés en 2021 par le Potsdam Institute for Climate Impact Research (PIK) ont été utilisés pour illustrer ces impacts projetés pour les secteurs tels que les ressources en eau, l'agriculture, les infrastructures, les écosystèmes et la santé humaine.

### 4.5.2.1 Ressources en eau

Les projections actuelles relatives à la disponibilité de l'eau au Mali sont très incertaines, quel que soit le scénario d'émissions de GES considéré. En partant de l'hypothèse d'un niveau de population constant, la médiane des projections de l'ensemble multi-modèles suggère que la disponibilité de l'eau par habitant au Mali ne baisserait que légèrement d'ici à la fin du siècle quel que soit le scénario (figure 17A). En revanche, si l'on tient compte de la croissance démographique telle qu'elle est

estimée dans les projections SSP25, la disponibilité de l'eau par habitant au Mali devrait baisser de 77 % d'ici à 2080 par rapport à l'année 2000 en vertu des deux scénarios (figure 17B). Même si ce déclin est principalement dû à la croissance démographique et non au changement climatique, il souligne combien il est urgent d'investir dans des mesures et technologies d'économie d'eau pour la consommation future.

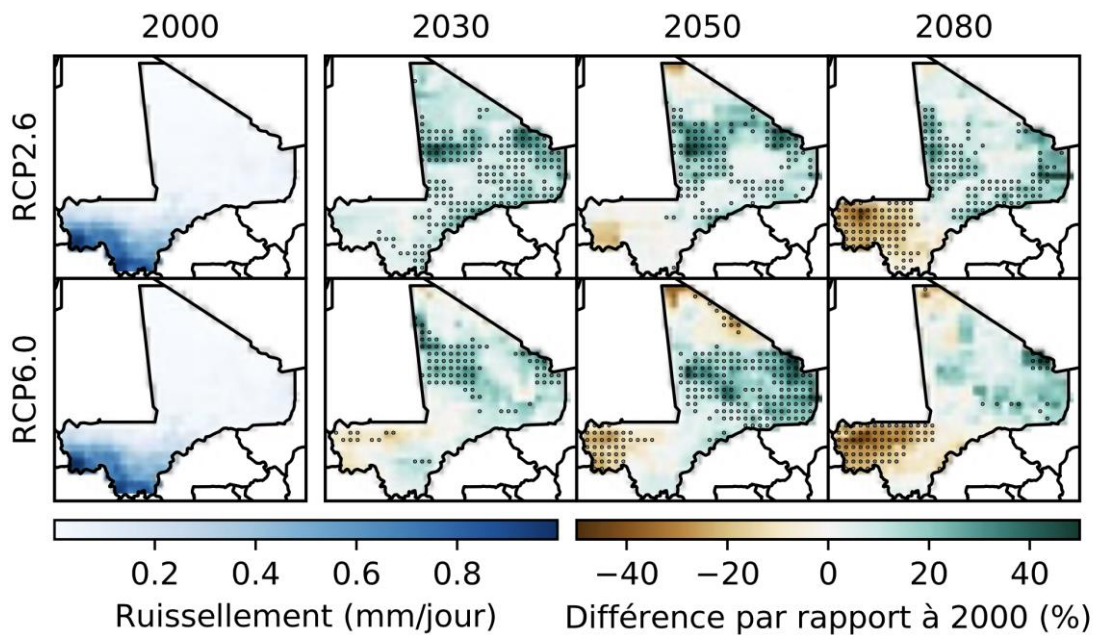
Figure 17: Projections de disponibilité de l'eau de pluie par habitant et par an, avec (A) une population nationale constante par rapport au niveau de l'année 2000 et (B) une évolution de la population conformément aux projections du SSP2, pour différents scénarios d'émissions de GES, par rapport à l'année 2000



Source: PIK, 2021

Les projections de disponibilité de l'eau de pluie varient en fonction de la région et du scénario (figure 18). Conformément aux projections relatives aux précipitations, la disponibilité de l'eau devrait baisser de 20 % au sud-ouest du Mali d'ici à 2080 en vertu des deux RCP. Dans la moitié nord du pays, toutefois, la disponibilité de l'eau devrait augmenter de 15 % en vertu de RCP2.6. En vertu de RCP6.0, les modèles concordent peu concernant ces hausses vers la fin du siècle. Cette incertitude des modèles, associée à la forte variabilité naturelle des précipitations, est à l'origine des incertitudes qui pèsent sur la disponibilité de l'eau à l'avenir, en particulier dans le nord du Mali.

Figure 18: Projections de disponibilité de l'eau de pluie (ruissellement) au Mali pour différents scénarios d'émission de GES



Source: PIK, 2021

#### 4.5.2.2 Agriculture

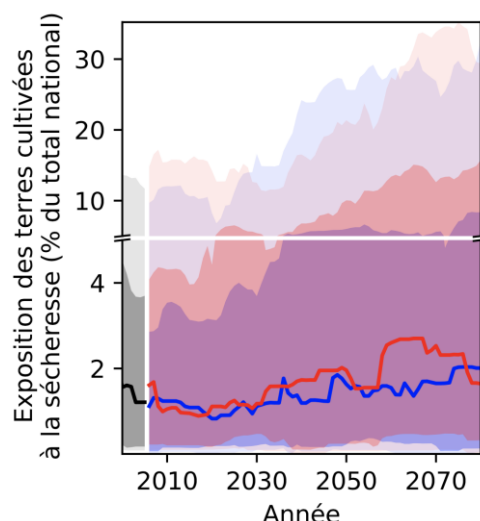
Les petits exploitants du Mali sont de plus en plus confrontés à l'incertitude et à la variabilité des conditions météorologiques qui résultent du changement climatique (S. Liersch et al. 2019 ; B. Traore et al.,2013). Leurs cultures, principalement pluviales, dépendent de la disponibilité de l'eau de pluie et sont sujettes à la sécheresse. Or, la durée et l'intensité de la saison des pluies sont de plus en plus imprévisibles.

En outre, malgré le potentiel considérable du Mali en matière d'irrigation, estimé à environ 566 000 ha (1,4% de l'ensemble des terres cultivées du pays), seulement 30% est irriguée actuellement (FAO, 2017 ; AQUASTAT ; FAO, 2020). Au centre et au nord du Mali en particulier, les sols sont sableux et pauvres en nutriments, ce qui complique l'irrigation et la production agricole.

Actuellement, le degré élevé d'incertitude associé aux projections de disponibilité de l'eau (figure 17) se traduit par un degré d'incertitude élevé pour les projections de sécheresse (figure 19). La médiane de tous les modèles utilisés pour cette analyse indique que la superficie de terres cultivables exposée à au moins une sécheresse par an ne changera pratiquement pas en réaction au réchauffement climatique. Toutefois, certains modèles prévoient une forte hausse de l'exposition à la sécheresse. En vertu du RCP6.0, la fourchette de probabilité d'exposition annuelle à la sécheresse des terres cultivables s'élargit, passant de 0,2–4,5 % en 2000 à 0,03–15,0 % en 2080. La fourchette de forte probabilité s'élargit également, passant de 0,1–13,6 % en 2000 à 0,02–29,4 % en 2080. Cela signifie que certains modèles multiplient par trois le risque d'exposition à la sécheresse sur cette période, tandis que d'autres ne prévoient aucun changement.

Figure 19: Projections de superficie de terres cultivables exposée à la sécheresse au moins une fois par an au Mali pour différents scénarios d'émissions de GES

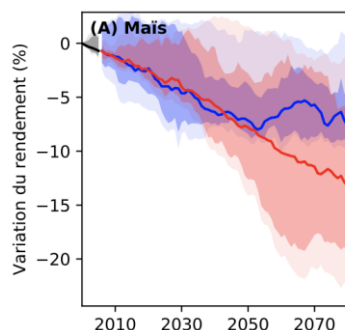


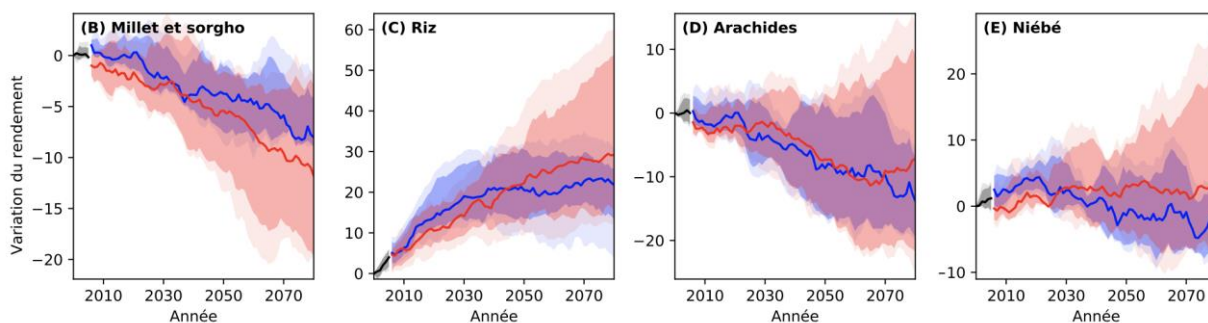


Source: PIK, 2021

En ce qui concerne les projections d'évolution des rendements, les résultats des modèles indiquent une tendance négative pour le maïs, le mil, le sorgho et les arachides (figure 20). Si le maïs est sensible aux températures supérieures à 35 °C, le mil, le sorgho et les arachides tolèrent mieux les températures élevées et les périodes de sécheresse (USAID, 2019). Par rapport à l'année 2000, les rendements devraient baisser de 13 % pour le maïs, de 12 % pour le mil et le sorgho, et de 7 % pour les arachides d'ici à 2080 en vertu du RCP6.0. En vertu du RCP2.6, les rendements devraient baisser de 8 % pour le maïs, le mil et le sorgho, et de 14 % pour les arachides. En revanche, les rendements du riz pourraient tirer profit du changement climatique. En vertu du RCP6.0, les projections montrent une augmentation des rendements de 29 % d'ici à 2080 par rapport à l'année 2000. Les résultats positifs en vertu du RCP6.0 peuvent notamment s'expliquer par le fait que le riz est une plante dite C3, dont le processus métabolique est différent de celui du maïs, du mil et du sorgho (plantes C4), et qui tire davantage profit de la fertilisation par le CO<sub>2</sub> lorsque la concentration augmente, le rendement du niébé devrait baisser en vertu du RCP2.6 et rester inchangé dans le cas du RCP6.0. De manière générale, des stratégies d'adaptation, telles que l'utilisation de variétés améliorées pour les cultures sensibles au changement climatique, doivent être envisagées mais soigneusement évaluées au regard de leurs répercussions néfastes, comme par exemple le déclin de l'agro-biodiversité ou la perte de certaines cultures locales.

Figure 20: Projections d'évolution des rendements agricoles pour les principales cultures de base au Mali pour différents scénarios d'émissions de GES, basées sur l'hypothèse d'une absence de modification dans l'utilisation des terres et dans la gestion agricole



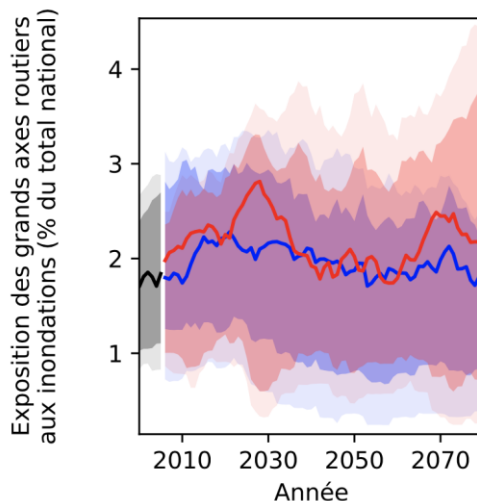


Source: PIK, 2021

#### 4.5.2.3 Infrastructures

Le changement climatique devrait avoir un impact significatif sur les infrastructures du Mali à cause de la multiplication d'événements climatiques extrêmes tels que les inondations et les sécheresses (figure 21). La hausse des précipitations peut entraîner l'inondation de routes, tandis que la hausse des températures peut provoquer des fissures et des dégradations plus rapides sur les routes, les ponts et les structures de protection. Les infrastructures de transport, essentielles aux moyens de subsistance sur le plan socio-économique et agricole, sont particulièrement vulnérables aux événements météorologiques extrêmes. La quasi absence de voies ferrées, la navigabilité saisonnièrement limitée du fleuve Niger et le faible nombre d'installations aéroportuaires renforcent la dépendance du Mali à l'égard du transport routier. Il faudra donc investir dans des réseaux routiers résistants au climat.

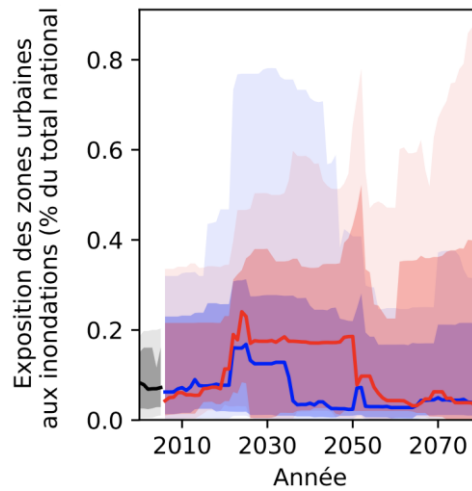
Figure 21: Projections d'exposition des grandes routes à des inondations au moins une fois par an au Mali pour différents scénarios d'émissions de GES



Source: PIK, 2021

Les épisodes météorologiques extrêmes auront également des effets dévastateurs sur les lieux d'implantation humaine et sur les sites de production économique, particulièrement dans les zones urbaines à forte densité de population comme Bamako ou Sikasso. Les lieux d'implantation humaine informels sont particulièrement vulnérables aux événements météorologiques extrêmes : les habitations de fortune sont souvent bâties dans des lieux géographiques instables, comme les berges des fleuves, où les inondations peuvent entraîner la destruction des habitations, la contamination de l'eau, des blessures ou des décès. Leurs habitants ont généralement un faible niveau de capacité d'adaptation à de tels événements en raison de leur niveau de pauvreté important et du manque d'infrastructures permettant de réduire le risque. L'exposition des zones urbanisées aux inondations ne devrait quasiment pas changer quel que soit le RCP considéré (Figure 22).

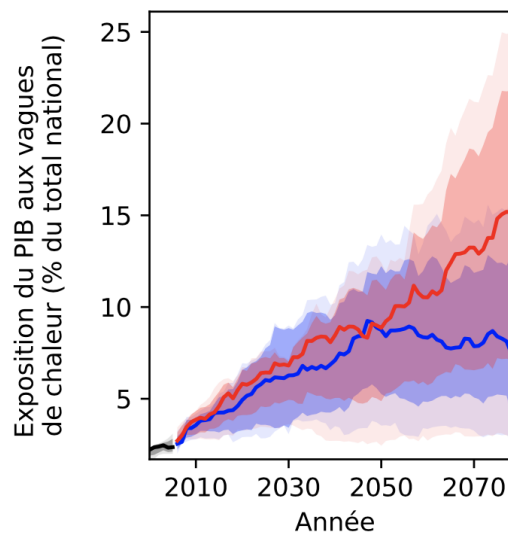
Figure 22: Projections d'exposition des terrains urbains à des inondations au moins une fois par an au Mali pour différents scénarios d'émissions de GES



Source: PIK, 2021

Les inondations et les épisodes de sécheresse pèseront également sur la production d'hydroélectricité : le Mali tire 60 % de son énergie de centrales hydroélectriques, avec une capacité installée totale de 528 MW en 2014 (UNIDO et ICSHP, 2016). Cependant, la variabilité des précipitations et des conditions climatiques pourrait gravement perturber la production d'hydroélectricité. La médiane des projections pour le RCP2.6 indique que l'exposition devrait passer de 2,2 % en 2000 à 8,7 % en 2080. En vertu du RCP6.0, elle devrait atteindre 15,2 % à la même échéance (figure 23). Il est recommandé aux planificateurs des politiques publiques de commencer à identifier les activités et les sites de production économique sensibles à la chaleur et à intégrer des stratégies d'adaptation au changement climatique, par exemple, des systèmes de refroidissement fonctionnant à l'énergie solaire améliorés, des matériaux d'isolation « toit froid » ou le passage au travail de nuit (M. Dabaieh et al. 2015).

Figure 23: Exposition du PIB du Mali à des vagues de chaleur pour différents scénarios d'émissions de GES



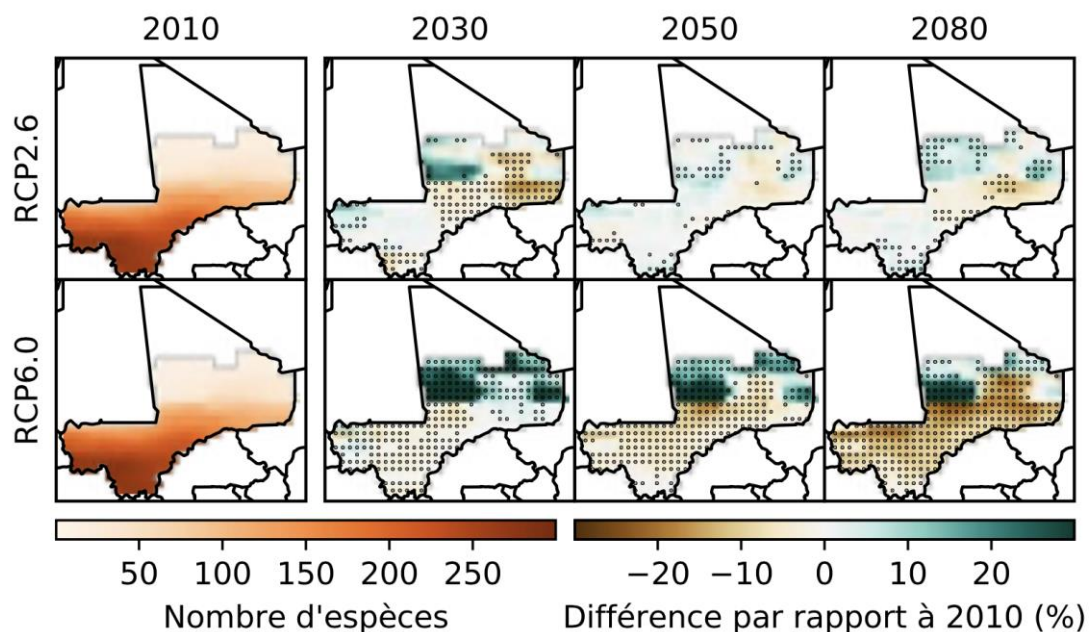
Source: PIK, 2021

#### 4.5.2.4 Écosystèmes

Les projections en matière de diversité des espèces (amphibiens, oiseaux et mammifères) et de couvert forestier au Mali sont présentées aux figures 24 et 25 respectivement. En vertu du RCP6.0, celles-ci montrent une baisse de la diversité des espèces de 10 % dans la moitié sud du Mali d'ici à 2080 par rapport à l'année 2010. En revanche, au centre, le nombre d'espèces devrait connaître une hausse de jusqu'à 30 % (figure 24). Tous les modèles s'accordent sur cette tendance. Pour ce qui est du couvert forestier, les modèles s'accordent moins : en vertu du RCP6.0, le couvert forestier devrait augmenter de 1,5 % dans certaines parties du sud du Mali (figure 25). En vertu du RCP2.6, les projections concernant la diversité des espèces et le couvert forestier sont soumises à une incertitude de modélisation élevée.

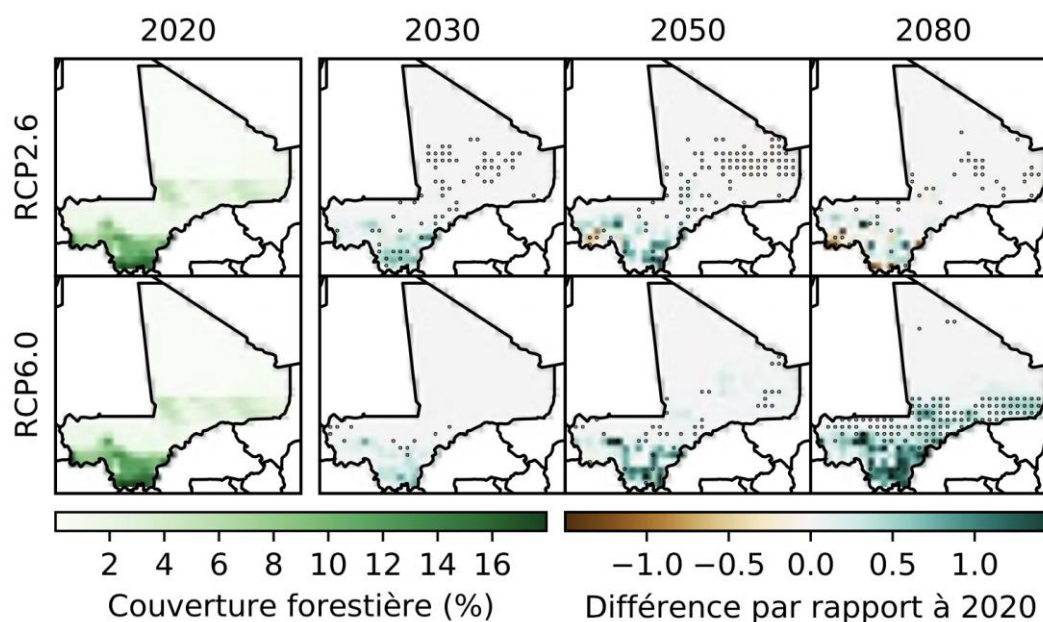
Même si ces résultats décrivent une vision globalement positive des impacts du changement climatique sur le couvert forestier, il est important de garder à l'esprit que les projections des modèles excluent les impacts sur la biodiversité des activités humaines telles que l'utilisation des terres, qui ont déjà causé des pertes de biodiversité significatives au niveau mondial et qui devraient en rester les principales responsables à l'avenir (IPBES, 2019). L'augmentation rapide de la production agricole et de l'exploitation forestière par exemple ont entraîné de forts taux de déforestation : le Mali a perdu 330 000 ha de couverture forestière entre 2001 et 2018, ce qui équivaut à une baisse de 13 % depuis 2000 (Global Forest Watch, 2020). Étant donnée la croissance démographique rapide du Mali, cette tendance devrait se poursuivre et avoir des répercussions sur la biodiversité animale et végétale.

Figure 24: Projections du nombre agrégé d'espèces d'amphibiens, d'oiseaux et de mammifères au Mali pour différents scénarios d'émissions de GES



Source: PIK, 2021

Figure 25: Projections de couvert forestier au Mali pour différents scénarios d'émission de GES



Source: PIK, 2021

#### 4.5.2.5 Santé humaine

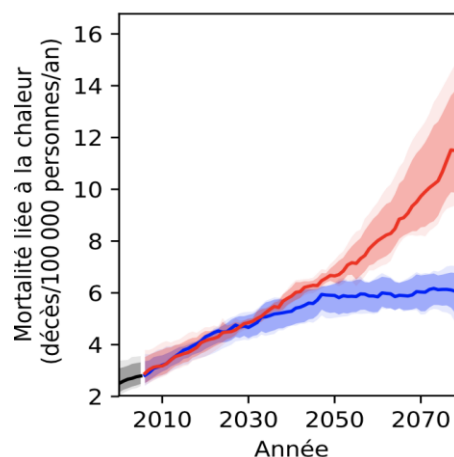
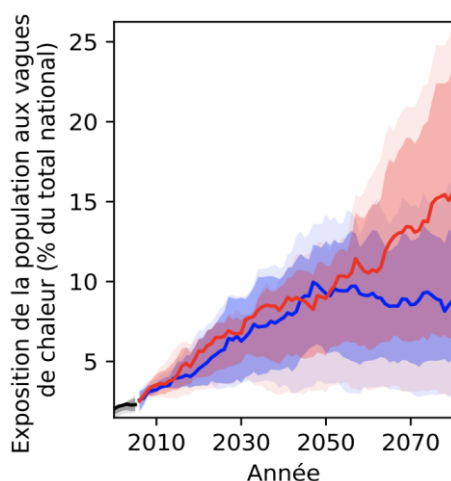
Le changement climatique menace le secteur de la santé et de l'assainissement en raison de la fréquence accrue des vagues de chaleur, des inondations, des sécheresses et des tempêtes. Les principaux enjeux sanitaires du Mali sont la morbidité et la mortalité résultant des maladies à vecteur telles que le paludisme (ou malaria), des maladies d'origine hydrique liées à des événements météorologiques extrêmes (inondations, etc.) telles que la diarrhée, des maladies respiratoires, ainsi que la malnutrition, le SIDA, la méningite, des blessures et des décès dus aux événements météorologiques extrêmes (CDC in Mali, 2018).

Le changement climatique peut également avoir des répercussions sur l'approvisionnement en nourriture et en eau, ce qui risque d'accroître le risque de malnutrition, de faim et de décès liés à la famine. En outre, le changement climatique devrait rallonger les périodes de transmission et modifier la portée géographique des maladies telles que la malaria ou la méningite. La malaria continue d'être la principale cause de morbidité et de mortalité au Mali, en particulier pour les enfants de moins de 5 ans (Mali Country Profile, 2018). Dans certaines régions, il est vraisemblable que le risque de malaria augmente en raison d'une fréquence plus élevée des inondations, mais le risque général devrait baisser en raison de la hausse des températures (C. Caminade et al., 2016). L'augmentation des températures pourrait entraîner une plus grande fréquence des épidémies de méningite (A. M. Molesworth et al., 2003). Le Mali fait partie de ce que l'on appelle la ceinture de méningite, qui coïncide largement avec la région du Sahel où se déclarent la majorité des cas de méningite. Au Mali, l'accès aux soins de santé reste limité et entravé par le conflit armé (Médecins Sans Frontières, 2019).

La hausse des températures entraînera une fréquence accrue des vagues de chaleur au Mali et donc une recrudescence de la mortalité associée à la chaleur. En vertu du RCP6.0, la part de la population affectée par au moins une vague de chaleur par an devrait augmenter, passant de 2 % en 2000 à 16 % en 2080 (figure 26). En outre, la mortalité liée à la chaleur risque d'être multipliée par plus de cinq, passant de 2,5 à environ 12 décès par an pour 100 000 habitants vers la fin du siècle par rapport aux niveaux de 2000, si aucune mesure d'adaptation aux conditions plus chaudes n'est prise (figure 27). En vertu du RCP2.6, la mortalité liée à la chaleur atteindra environ 6 décès par an pour 100 000 habitants en 2080.

Figure 27: Projections d'exposition de la population à des vagues de chaleur au moins une fois par an au Mali pour différents scénarios d'émissions de GES

Figure 26: Projections de mortalité liée à la chaleur au Mali pour différents scénarios d'émissions de GES en l'absence de toute mesure d'adaptation à la chaleur accrue



## 5 Analyse de la vulnérabilité, de l'impact et de l'adaptation au changement climatique de la zone d'intervention de FIER 2

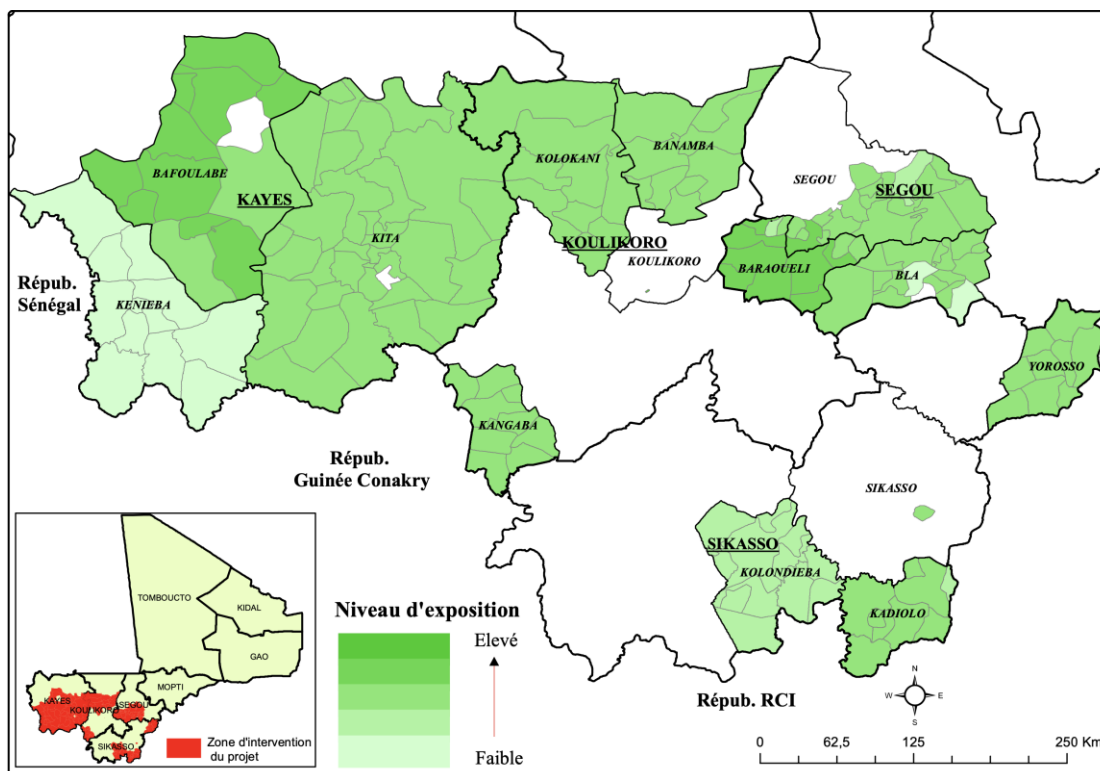
### 5.1 Vulnérabilité climatique de la zone d'intervention de FIER 2

A partir des outils SIG, la vulnérabilité climatique des communes d'intervention de FIER 2 a été évaluée. Les différentes cartes réalisées pour apprécier les trois composantes de la vulnérabilité climatique (exposition, sensibilité, capacité d'adaptation) ; et la carte de vulnérabilité sont présentées ci-après.

#### 5.1.1 Exposition

Le niveau d'exposition des communes d'intervention de FIER 2 aux risques climatiques (inondation, sécheresse, érosion) est représentée à travers la carte ci-après.

*Carte 2: Exposition aux aléas climatiques de la zone d'intervention de FIER 2*

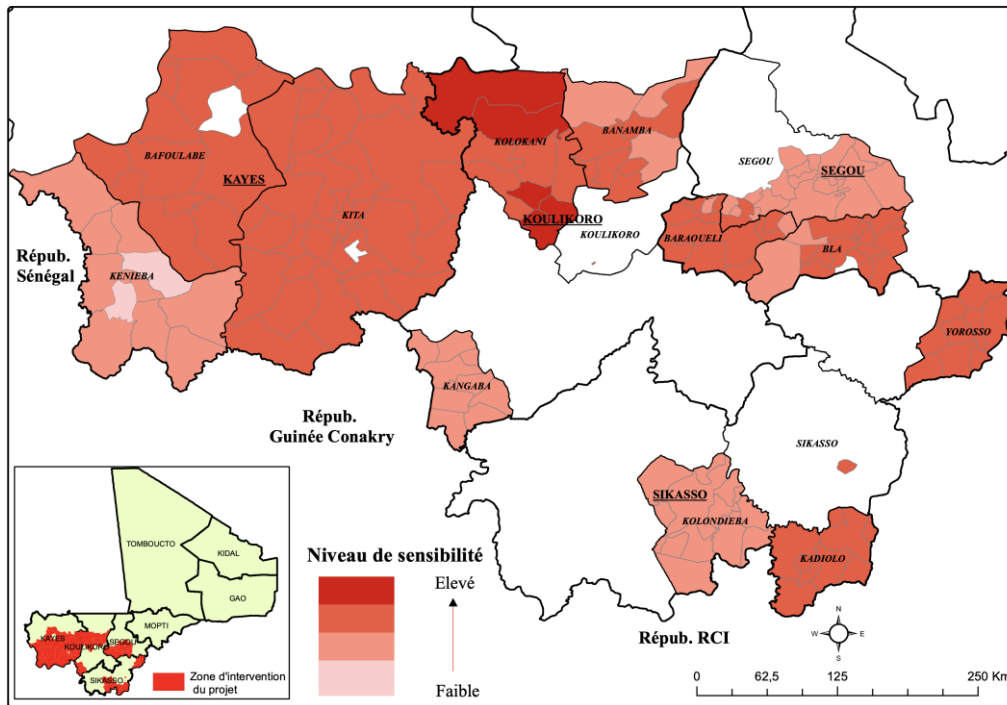


Suivant l'échelle d'intensité de l'exposition (faible à élevée), les communes situées dans les cercles de Kenieba (région de Kayes) et de Kolondiéba (région de Sikasso) présentent les plus faibles niveaux en termes d'exposition aux risques d'inondation, de sécheresse et d'érosion. Les niveaux les plus élevés de l'exposition sont observés pour les communes situées dans les cercles de Bafoulabé (région de Kayes) et de Baraouéli (région de Ségou).

### 5.1.2 Sensibilité

Le niveau de sensibilité, déterminé à partir de l'état de la dégradation des terres et la situation sécuritaire (niveau de violence exprimé en nombre de morts par cas de conflit), est représenté sur la carte 3.

Carte 3: Sensibilité au changement climatique de la zone d'intervention de FIER 2

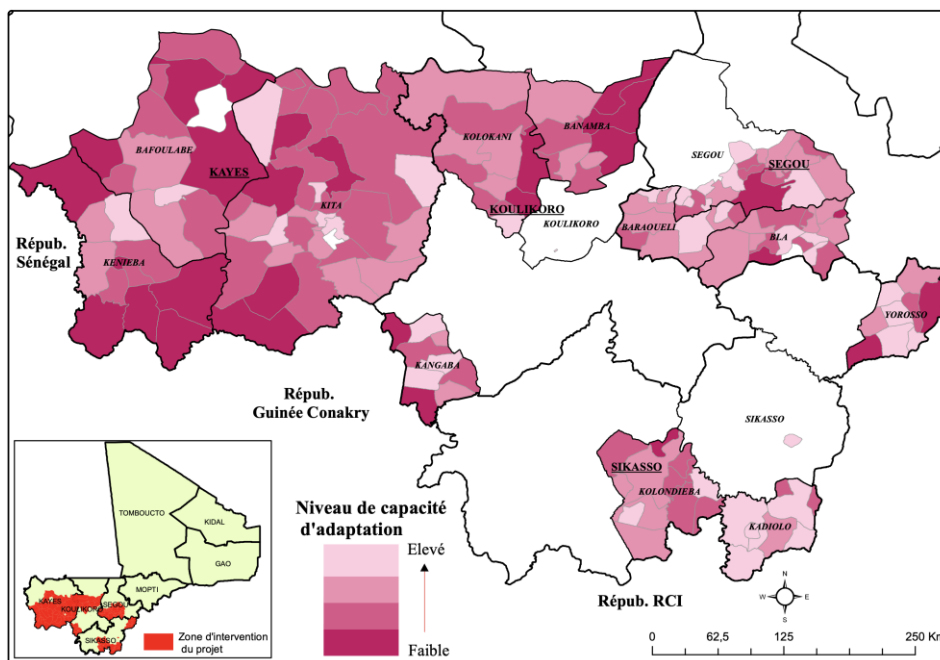


Les communes présentant les niveaux de sensibilité les plus faibles sont très peu nombreuses et sont localisées dans le cercle de Keniéba (région de Kayes). Tandis que toutes les autres communes ont un niveau de sensibilité moyen à élevé. Le cercle de Kolokani se démarque par le nombre important de communes avec un de sensibilité élevé.

### 5.1.3 Capacité d'adaptation

Le niveau de capacité d'adaptation, apprécié par le statut de pauvreté des communes, est représenté sur la carte 4.

Carte 4: Capacité d'adaptation au changement climatique de la zone d'intervention de FIER 2





Les communes qui semblent avoir les meilleures capacités d'adaptation (niveau élevé), même si leur nombre n'est pas important, se rencontrent quasiment dans tous les cercles. Par contre, les communes qui ont un niveau de capacité d'adaptation faible à moyen sont les plus nombreuses et se rencontre également dans tous les cercles. Toutefois, les cercles de la région de Kayes (Bafoulabé, Kénéba et Kita) concentrent les communes avec les plus faibles capacités d'adaptation.

### 5.1.4 Vulnérabilité climatique

L'agrégation des différents niveaux en termes d'exposition, de sensibilité et de capacité d'adaptation a permis d'obtenir la carte de vulnérabilité climatique de la zone d'intervention de FIER 2 (Carte 5) ci-après présentée. En vue de faciliter l'analyse de la carte 5, la figure 28 a été proposée. Elle représente la répartition des communes (en nombre et en pourcentage) par classe de vulnérabilité.

Carte 5 : Vulnérabilité climatique de la zone d'intervention de FIER 2

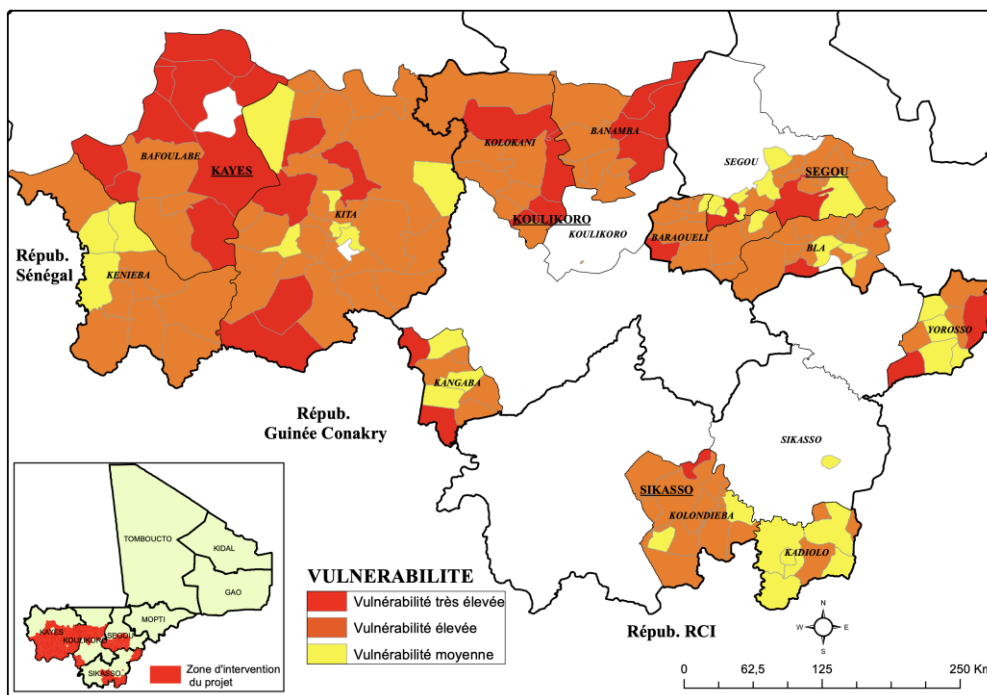
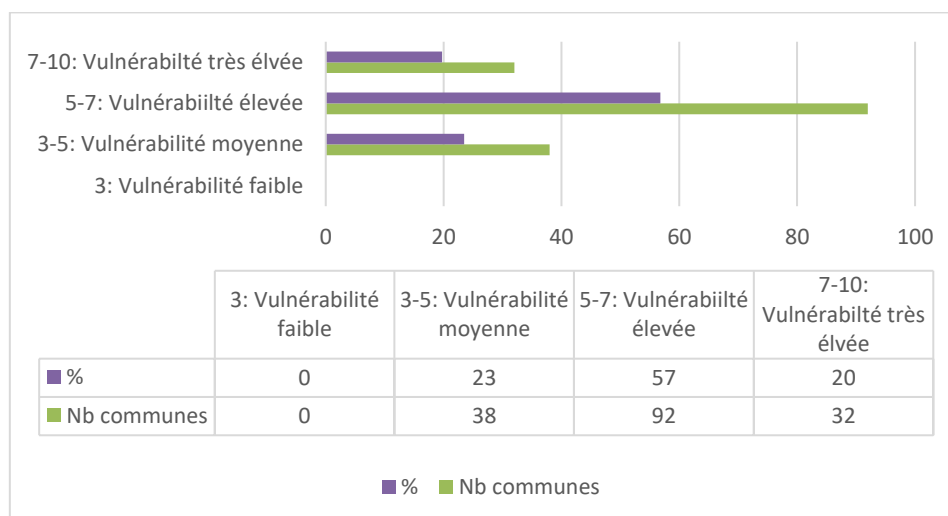


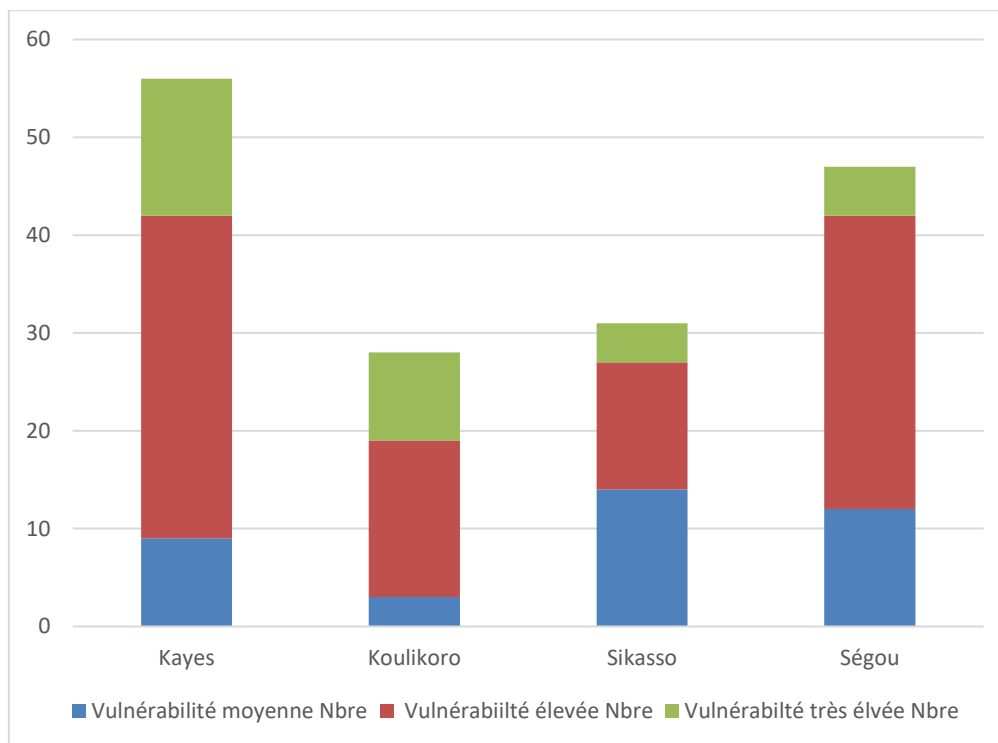
Figure 28: Répartition des communes en % et par classe de vulnérabilité



Il ressort que : (i) sur les 162 communes d'intervention du projet, aucune ne présente un indice de vulnérabilité faible ; (ii) 38 communes, soit 23% des communes d'intervention du projet présentent

un indice de vulnérabilité moyenne (indice compris entre 3 et 5) ; (iii) 92 communes, soit 57% des communes d'intervention du projet présentent un indice de vulnérabilité élevée (indice compris entre 5 et 7) et ; (iv) 32 communes, soit 20% des communes d'intervention du projet présentent un indice de vulnérabilité climatique très élevée (indice compris 7 et 10). La figure 29 ci-après illustre la répartition des communes par région et par classe de vulnérabilité.

*Figure 29: Répartition des communes d'intervention de FIER 2 par région et en fonction des classes de vulnérabilité*



La figure révèle que la région de Kayes comprend 9 communes (soit 16% des communes d'intervention du projet) ayant un indice de vulnérabilité moyen, 33 communes (soit 59% des communes du projet) ayant un indice de vulnérabilité élevé et 14 communes (soit 25% des communes du projet) ayant un indice de vulnérabilité très élevé.

En ce qui concerne la région de Koulikoro, elle se compose de 3 communes (soit 11% des communes du projet) ayant un indice de vulnérabilité moyen, de 16 communes (soit 57% des communes du projet) ayant un indice de vulnérabilité élevé et de 9 communes (soit 32% des communes du projet) avec un indice de vulnérabilité très élevé.

La région de Sikasso comprend 14 communes (soit 45% des communes du projet) présentant un indice de vulnérabilité moyen, 13 communes (soit 42% de communes du projet) présentant un indice de vulnérabilité élevé et 4 communes (soit 13% des communes du projet) présentant un indice de vulnérabilité très élevé.

La région de Ségou a la particularité de présenter 12 communes (soit 26% des communes du projet) ayant un indice de vulnérabilité moyen, 30 communes (soit 64% des communes du projet) ayant un indice de vulnérabilité élevé et 5 communes (soit 11% des communes du projet) ayant un indice de vulnérabilité très élevé.

En terme de plus grande vulnérabilité climatique, l'examen de la figure révèle enfin que les communes les plus vulnérables (indice de vulnérabilité très élevé) du projet se situent dans la région de Koulikoro, suivie respectivement par les régions de Kayes, Sikasso et Ségou. Tandis que les communes les moins vulnérables (indice de vulnérabilité moyen) se situent dans la région de Sikasso, suivie respectivement par les régions de Ségou, Kayes et Koulikoro.

## 5.2 Évaluation participative de la vulnérabilité, de l'impact et de l'adaptation dans quatre communes d'intervention de FIER 2

L'évaluation participative a permis d'approfondir les différentes analyses de vulnérabilité en permettant de dégager des stratégies d'adaptation au changement climatique. En suivant la méthodologie décrite dans le présent rapport, il a été déterminé avec les communautés concernées : (i) les principales ressources ; (ii) les principaux aléas climatiques ; (iii) l'exposition au risque climatique et les impacts sur le plan biophysique et socioéconomique ; (iv) la sensibilité au changement climatique ; (v) la capacité d'adaptation et ; (vi) les stratégies ou mesures d'adaptation au changement climatique.

### 5.2.1 Principales ressources des communautés

A partir de la cartographie participative des ressources (voir en annexe l'illustration des cartes dessinées par les communautés), les ressources suivantes et présentées dans le tableau 2 ont été retenues pour les analyses de vulnérabilité.

Tableau 2: Principales ressources des communautés

Régions	Communes	Principales ressources
Kayes	Kassaro	Champs : 75% Route : 1% Pâturage : 5% Plantation/forêt : 3% Rivière/cours d'eau : 4% Bâtis :15%
Ségou	Konobougou	Champs :75% Route :1% Pâturage : 8% Plantation/forêt : 5% Rivière/cours d'eau : 1% Bâtis : 10%
Koulikoro	Nonsombougou	Champs : 85% Route : 1% Plantation/forêt :5% Rivière/cours d'eau : 1% Bâtis :8%
Sikasso	Kébila	Champs 79% Route :1% Pâturage :5% Plantation/forêt :5% Rivière/cours d'eau :2% Bâtis :8%

### 5.2.2 Aléas climatiques

Les travaux de terrain ont permis de recenser les aléas suivants au niveau des quatre communes visitées :

- Inondation
- Pénuries d'eau/sècheresse
- Chaleurs extrêmes
- Feux de brousse
- Ravageurs de cultures (criquets, insectes, oiseaux ou maladies)
- Vents violents

### 5.2.3 Exposition au risque climatique et principaux impacts sur le plan biophysique et socioéconomique

A la suite de l'exposition (observée ou futur) des principales ressources de la communauté aux aléas climatiques, les impacts sur le plan biophysique et socioéconomique ont été identifiés. Ces différents impacts sont dans le tableau 3.

### 5.2.4 Détermination de la sensibilité, de la capacité d'adaptation et des stratégies d'adaptation

A l'issue des travaux effectués dans les quatre communes, la synthèse des résultats en fonction des principales ressources des communautés exposées aux risques climatiques est présentée dans le tableau ci-après (tableau 3).

Tableau 3: Synthèse des résultats des travaux de détermination de la sensibilité, de la capacité d'adaptation et des stratégies ou mesures d'adaptation

Unités d'exposition/ Ressources	Aléas	Impacts biophysiques et socioéconomiques	Sensibilité : Facteurs d'aggravation de la vulnérabilité	Capacité d'adaptation : facteurs de réduction de la vulnérabilité	Stratégies/mesures d'adaptation identifiées <sup>21</sup>
<b>Agriculture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inondation</li> <li>• Pénuries d'eau/sècheresse</li> <li>• Chaleurs extrêmes</li> <li>• Ravageurs de cultures (criquets, insectes, oiseaux ou maladies)</li> <li>• Vents violent</li> </ul>	<p><b>Biophysiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dégradation des sols</li> <li>• Perte de la fertilité du sol</li> <li>• Baisse de la productivité</li> <li>• Ensablement des terres de culture</li> <li>• Baisse de l'humidité (nappe phréatique)</li> <li>• Semis répétés</li> </ul> <p><b>Socioéconomiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution de revenu</li> <li>• Dépravation des mœurs</li> <li>• Malnutrition</li> <li>• Famine</li> <li>• Exode rural/migration</li> <li>• Conflits sociaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Marginalisation de certaines franches de la population</li> <li>• Insécurité foncière</li> <li>• Faible accès aux intrants, aux équipements agricoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès des producteurs aux services météorologique, agrométéorologique et climatique à travers les services techniques</li> <li>• Disponibilité de ressources en terres et en eau</li> <li>• Engagement et disponibilité des autorités administratives et politiques</li> <li>• Existence d'infrastructures socio sanitaires et éducatives</li> <li>• Accès à la Route Nationale (RN)</li> <li>• Accès aux services de microfinance</li> <li>• Existence de projets/partenaires de développement</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Appliquer les techniques de Conservation des Eaux et des Sols/Défenses et restauration des sols (Fumure organique, compostage, lutte anti-érosive...)</li> <li>2. Utiliser les semences améliorées et adaptées au changement climatique</li> <li>3. Appliquer de la Régénération Naturelle Assistée</li> <li>4. Développer des produits d'assurance appropriés pour les cultures et les équipements</li> <li>5. Reprogrammer les dates de plantation et de récolte</li> <li>6. Répertoire des pratiques d'adaptation traditionnelles pour identifier les approches qui peuvent être adaptées à un climat différent</li> <li>7. Élaborer des plans d'urgence pour faire face à la perte de récoltes due à la sécheresse ou aux inondations</li> <li>8. Améliorer les techniques culturales (Semis précoce ou des techniques de semis à sec, labour, culture intercalaire...)</li> <li>9. Utiliser des systèmes intégrés impliquant l'élevage et/ou</li> </ol>

<sup>21</sup> Les stratégies d'adaptations présentées ici sont celles qui ont été identifiées avec les communautés lors des ateliers et consolidées avec les options pertinentes tirées dans la CDN du Mali, le PANA et les stratégies sectorielles d'adaptation aux changements climatiques y compris celles vulgarisées par le FIDA.

					<p>l'aquaculture pour améliorer la résilience</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>10. Améliorer les pratiques post-récolte (Ex: séchage et stockage des produits après récolte).</li> <li>11. Améliorer les pratiques de lutte contre les ravageurs et les maladies</li> <li>12. Identifier, conserver et diffuser les ressources phytogénétiques résilientes au changement climatique (mise en place de banques de semence)</li> <li>13. Mettre en place des stratégies de protection sociale appropriées (Banques de céréales, filets sociaux, distribution alimentaire gratuite...)</li> <li>14. Améliorer les marchés et la contribution du commerce à la stabilité de la sécurité alimentaire</li> <li>15. Développer des systèmes d'irrigation dans les zones où l'approvisionnement en eau est abondant</li> <li>16. Diversifier les activités agricoles au sein d'unités agricoles individuelles, (par ex. introduction de systèmes agroforestiers)</li> <li>17. Diversifier les moyens de subsistance / créer des sources de revenus à partir d'activités autres que l'agriculture</li> <li>18. Diversifier les cultures agricoles (introduire de nouvelles cultures)</li> <li>19. Construire des digues de protection contre les inondations à proximité des zones agricoles vulnérables</li> </ol>
--	--	--	--	--	--

					<p>20. Améliorer les systèmes d'irrigation existants pour réduire les pertes d'eau</p> <p>21. Intégrer les modules de bonnes pratiques de Gestion durable des Terres dans les programmes d'enseignement des écoles agropastorales</p> <p>22. Développer les capacités et les connaissances sur le changement climatique et la réduction des risques</p> <p>23. Réviser les PDESC des communes pour intégrer les différentes options d'adaptation</p>
<b>Élevage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inondation</li> <li>• Pénuries d'eau/sècheresse</li> <li>• Chaleurs extrêmes</li> </ul>	<p><b>Biophysiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisance et dégradation des pâturages</li> <li>• Insuffisance/ensablement des points d'eau</li> <li>• Insuffisance d'espèces appréciées</li> <li>• Fréquence de maladies</li> </ul> <p><b>Socioéconomiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution de revenu</li> <li>• Reconversion</li> <li>• Dépravation des mœurs</li> <li>• Malnutrition</li> <li>• Famine</li> <li>• Exode rural/migration</li> <li>• Conflits sociaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Marginalisation de certaines tranches de la population</li> <li>• Insécurité foncière</li> <li>• Faible accès aux intrants</li> <li>• Insécurité et conflit entre éleveurs et agriculteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès des producteurs aux services météorologique, agrométéorologique et climatique à travers les services techniques</li> <li>• Disponibilité de ressources en terres et en eau</li> <li>• Engagement et disponibilité des autorités administratives et politiques</li> <li>• Accès aux services de microfinance</li> <li>• Existence d'infrastructures socio-sanitaires et éducatives</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Introduire des races résistantes au climat</li> <li>2. Aménager et réhabiliter les points d'eau et des mares</li> <li>3. Aménager des pâturages</li> <li>4. Aménager les couloirs de passage et de transhumance</li> <li>5. Faire la culture des fourrages non sensibles au climat</li> <li>6. Réduire l'intensité du pâturage pour réduire l'érosion des sols</li> <li>7. Étendre les pâturages aux régions à faible risque climatique</li> <li>8. Changer l'approche de la gestion des pâturages pour travailler avec les inondations, plutôt que de lutter contre elles (en particulier dans les plaines inondables où les sédiments d'inondation augmentent la productivité des pâturages)</li> <li>9. Intégrer les modules de bonnes pratiques de Gestion durable des Terres dans les programmes</li> </ol>

				<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence de projets/partenaires de développement</li> </ul>	<p>d'enseignement des écoles agro-pastorales</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Rechercher et identifier des produits d'assurance spécialisés (dérivés climatiques) pour couvrir le risque</li> <li>Adopter une approche à l'échelle du paysage pour renforcer la résilience</li> <li>Augmenter la surveillance par des praticiens vétérinaires qualifiés</li> <li>Augmenter le nombre et la disponibilité des vétérinaires praticiens</li> <li>Mettre en place des stratégies de protection sociale appropriées (Banques de céréales, filets sociaux, distribution alimentaire gratuite...)</li> <li>Développer les capacités et les connaissances sur le changement climatique et la réduction des risques</li> <li>Réviser les PDESC des communes pour intégrer les différentes options d'adaptation</li> </ol>
<b>Pêche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inondation</li> <li>Pénuries d'eau/sècheresse</li> <li>Chaleurs extrêmes</li> </ul>	<p><b>Biophysiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ensablement des cours d'eau</li> <li>Diminution du niveau d'eau dans les cours d'eau</li> <li>Perturbation de la biodiversité</li> <li>Diminution de la quantité de poisson</li> </ul> <p><b>Socioéconomiques :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Insécurité foncière</li> <li>Marginalisation de certaines franches de la population</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accès des producteurs aux services météorologique, agrométéorologique et climatique à travers les services techniques</li> <li>Disponibilité de ressources en terres et en eau</li> <li>Engagement et disponibilité des autorités</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Curer et ensemercer les marigots et mares</li> <li>Aménager les étangs piscicoles</li> <li>Utiliser des systèmes intégrés impliquant l'agriculture/ou l'élevage pour améliorer la résilience</li> <li>Diversifier les moyens de subsistance / créer des sources de revenus à partir d'activités autres que la pêche</li> <li>Accéder à des marchés à plus forte valeur</li> <li>Mettre en place des installations de transformation de distribution et</li> </ol>



		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution de revenu</li> <li>• Reconversion</li> <li>• Dépravation des mœurs</li> <li>• Malnutrition</li> <li>• Famine</li> <li>• Exode rural/migration</li> <li>• Conflits sociaux</li> </ul>		<p>administratives et politiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès aux services de microfinance</li> <li>• Existence d'infrastructures socio sanitaires et éducatives</li> <li>• Accès à la Route Nationale (RN)</li> <li>• Existence de projets/partenaires de développement</li> </ul>	<p>de commercialisation des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>7. Améliorer l'emplacement et la conception des fermes aquacoles</li> <li>8. Protéger les stocks de géniteurs et les habitats des poissons</li> <li>9. Intégrer les modules de bonnes pratiques de Gestion durable des Terres dans les programmes d'enseignement des écoles agro-pastorales</li> <li>10. Substitut de farine/huile de poisson ; une meilleure gestion de l'alimentation ; amélioration génétique pour aliments alternatifs;</li> <li>11. Adapter les techniques de production et de manutention; déplacer les zones de production, modifier la sélection des espèces</li> <li>12. Mettre en place des stratégies de protection sociale appropriées (Banques de céréales, filets sociaux, distribution alimentaire gratuite...)</li> <li>13. Développer les capacités et les connaissances sur le changement climatique et la réduction des risques</li> <li>14. Réviser les PDESC des communes pour intégrer les différentes options d'adaptation</li> </ol>
<b>Foresterie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inondation</li> <li>• Pénuries d'eau/sècheresse</li> <li>• Chaleurs extrêmes</li> </ul>	<b>Biophysiques :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insécurité foncière</li> <li>• Marginalisation de certaines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès des producteurs aux services météorologique, agrométéorologique</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Appliquer les techniques de Gestion durable des forêts (reboisement avec des espèces tolérantes au climat, agroforesterie, mise en défens,</li> </ol>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Feux de brousse</li> <li>• Ravageurs de cultures (criquets, insectes, oiseaux ou maladies)</li> <li>• Vents violent</li> </ul>	<p>ligneuses et herbacées</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coupes abusives du bois</li> <li>• Diminution/Disparition de certaines espèces animales</li> <li>• Mort prématurée des arbres</li> <li>• Dégradation des sols</li> <li>• Feux de brousse</li> <li>• Érosion</li> <li>• Diminution des produits de cueillette</li> <li>• Ensablement</li> </ul> <p><b>Socioéconomiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Éloignement des lieux d'approvisionnement en bois de service et de chauffe</li> <li>• Augmentation de la corvée en source d'énergie (bois) et de construction</li> <li>• Diminution des produits médicinaux d'origine végétale et animale</li> <li>• Détérioration du cadre de vie</li> <li>• Diminution du rendement (agricole, végétal, travail, élevage, etc .)</li> <li>• Pauvreté, malnutrition</li> </ul>	<p>franches de la population</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Insécurité et conflit</li> </ul>	<p>et climatique à travers les services techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité de ressources en terres et en eau</li> <li>• Engagement et disponibilité des autorités administratives et politiques</li> <li>• Accès aux services de microfinance</li> <li>• Existence d'infrastructures socio sanitaires et éducatives</li> <li>• Existence de projets/partenaires de développement</li> </ul>	<p>élaboration de plan d'aménagement et de gestion ...)</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>2. Élaborer les conventions locales de gestion des ressources forestières et des autres types de ressources naturelles</li> <li>3. Réduire les autres pressions sur la forêt pour accroître sa résilience au changement climatique (notamment feux de brousse et défrichement agricole)</li> <li>4. Faire du Plaidoyer/lobbying pour la sécurisation foncière des couches vulnérables aux Terres (agriculture, forêt, pêche, élevage, etc)</li> <li>5. Mettre en place des commissions de gestion et de résolution des conflits</li> <li>6. Accroître la diversité des espèces dans la forêt pour accroître la résilience au changement climatique</li> <li>7. Diversifier les moyens de subsistance / créer des sources de revenus à partir d'activités autres que la foresterie (valorisation des PFNL)</li> <li>8. Mettre en place un système de surveillance pour fournir une alerte précoce de nouveaux ravageurs et maladies des forêts</li> <li>9. Intégrer les modules de bonnes pratiques de Gestion durable des Terres dans les programmes d'enseignement des écoles agropastorales</li> <li>10. Mettre en œuvre la restauration forestière</li> <li>11. Restaurer/augmenter la connectivité des forêts et les</li> </ol>
--	---	---	--	--	--

					<p>corridors fauniques (aider à la migration et prendre des mesures de conservation ex-situ)</p> <p>12. Identifier, conserver et diffuser les ressources génétiques des arbres résilients au climat</p> <p>13. Mettre en place des stratégies de protection sociale appropriées (Banques de céréales, filets sociaux, distribution alimentaire gratuite...)</p> <p>14. Développer les capacités et les connaissances sur le changement climatique et la réduction des risques</p> <p>15. Réviser les PDESC des communes pour intégrer les différentes options d'adaptation</p>
<b>Ressources en eau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inondation</li> <li>• Pénuries d'eau/sècheresse</li> </ul>	<p><b>Biophysiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assèchement des cours d'eau</li> <li>• Comblement du lit</li> <li>• Éboulement de terrain</li> <li>• Débordement des cours d'eau de leur lit</li> <li>• Tassement précoce des nappes phréatiques</li> <li>• Dégradation de la qualité des ressources en eau</li> </ul> <p><b>Socioéconomiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté d'accès à l'eau pour la</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conflit pour les multiples usages</li> <li>• Insécurité foncière</li> <li>• Non raccordement au réseau de production de l'eau potable de SOMAGEP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès des producteurs aux services météorologique, agrométéorologique et climatique à travers les services techniques</li> <li>• Disponibilité de ressources en terres et en eau</li> <li>• Engagement et disponibilité des autorités administratives et politiques</li> <li>• Accès aux services de microfinance</li> <li>• Existence d'infrastructures socio sanitaires et éducatives</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Surcreuser les mares naturelles</li> <li>2. Construire de nouvelles infrastructures d'eau (micro-barrage, impluvium, puits, forages)</li> <li>3. Réhabiliter les infrastructures d'eau existantes</li> <li>4. Intégrer les modules de bonnes pratiques de Gestion durable des Terres dans les programmes d'enseignement des écoles agropastorales</li> <li>5. Accroître la gamme des sources d'eau (et des installations de collecte/stockage)</li> <li>6. Développer les capacités et les connaissances sur le changement climatique et la réduction des risques</li> <li>7. Réviser les PDESC des communes pour intégrer les différentes options d'adaptation</li> </ol>

		<p>satisfaction des besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conflits autour de la ressource</li> <li>• Prolifération de maladies hydriques (choléra, paludisme, etc)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence de projets/partenaires de développement</li> </ul>	
<p><b>Infrastructures (habitations, magasins de stockages, routes, marchés, installations pour la production d'énergie et de l'eau potable)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inondation</li> <li>• Pénuries d'eau/sècheresse</li> <li>• Chaleurs extrêmes</li> <li>• Vents violent</li> </ul>	<p><b>Biophysiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dégradation/destruction des infrastructures</li> <li>• Fissures</li> <li>• Inondation</li> <li>• Pollution</li> </ul> <p><b>Socioéconomiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Blessures et décès</li> <li>• Perte d'actifs (Pauvreté)</li> <li>• Enclavement</li> <li>• Déplacement/migration</li> <li>• Malnutrition/famine</li> <li>• Prolifération de maladies hydriques (choléra, paludisme, etc)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insécurité foncière</li> <li>• Marginalisation de certaines franchises de la population</li> <li>• Non raccordement au réseau d'EDM SA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès des producteurs aux services météorologique, agrométéorologique et climatique à travers les services techniques</li> <li>• Disponibilité de ressources en terres et en eau</li> <li>• Engagement et disponibilité des autorités administratives et politiques</li> <li>• Accès aux services de microfinance</li> <li>• Existence d'infrastructures socio sanitaires et éducatives</li> <li>• Accès à la Route Nationale (RN)</li> <li>• Existence de projets/partenaires de développement</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Protéger les berges (mécanique et biologique)</li> <li>2. Construire les digues de protection</li> <li>3. Promouvoir les techniques de construction bioclimatique</li> <li>4. Équiper les infrastructures communautaires en énergie solaireMettre en place des systèmes d'alerte précoce aux inondations, à la sécheresse et aux chaleurs extrêmes</li> <li>5. Élaborer des plans d'évacuation et d'organisation des secours (ORSEC)</li> <li>6. Appliquer les normes d'ingénierie et des codes du bâtiment résilient au climat</li> <li>7. Vérifier plus fréquemment l'intégrité structurelle des barrages et autres infrastructures à risque</li> <li>8. Planifier des activités de remplacement et de réhabilitation des infrastructures</li> <li>9. Intégrer les modules de bonnes pratiques de Gestion durable des Terres dans les programmes d'enseignement des écoles agropastorales</li> <li>10. Identifier des sources alternatives d'approvisionnement en eau pendant la sécheresse</li> </ol>

					<ol style="list-style-type: none"><li>11. Développer les capacités et les connaissances sur le changement climatique et la réduction des risques</li><li>12. Mettre en place des stratégies de protection sociale appropriées (Banques de céréales, filets sociaux, distribution alimentaire gratuite...)</li><li>13. Réviser les PDESC des communes pour intégrer les différentes options d'adaptation</li></ol>
--	--	--	--	--	---

## 6 Hiérarchisation, budgétisation et suivi-évaluation des options d'adaptation aux changements climatiques de FIER 2

### 6.1 Options d'adaptation aux changements climatiques prioritaires de FIER 2

En appliquant l'analyse multicritère du Cadre d'Adaptation (AF) du FIDA (voir l'annexe 5 pour les critères de l'analyse et le système de notation), des options d'adaptation, considérées pertinentes et prioritaires ont été retenues. Le tableau 4 présente ces différentes options par secteur.

Tableau 4: Options d'adaptation prioritaires<sup>22</sup> pour FIER 2

Secteurs	Options d'adaptation
Agriculture	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Appliquer les techniques de Conservation des Eaux et des Sols/Défense et restauration des sols (Fumure organique, compostage, lutte antiérosive, la Régénération Naturelle Assistée...)</li> <li>2. Utiliser les semences améliorées et adaptées au changement climatique</li> <li>3. Améliorer les pratiques de lutte contre les ravageurs et les maladies (culture biologique)</li> <li>4. Améliorer les systèmes d'irrigation existants pour réduire les pertes d'eau</li> <li>5. Mettre en place des commissions de gestion et de résolution des conflits</li> <li>6. Diversifier les moyens de subsistance en adoptant une approche intégrée de gestion du paysage</li> <li>7. Faire du Plaidoyer/lobbying pour la sécurisation foncière des couches vulnérables aux Terres (agriculture, forêt, pêche, élevage, etc)</li> <li>8. Intégrer les modules de bonnes pratiques de Gestion durable des Terres dans les programmes d'enseignement des écoles agro-pastorales (définition des programmes, diffusion, intégration, etc)</li> <li>9. Développer les capacités et les connaissances sur le changement climatique et la réduction des risques (formation, étude sur l'impact des CC, etc)</li> </ol>
Élevage	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Introduire des races résistantes au climat</li> <li>2. Faire la culture des fourrages non sensibles au climat</li> <li>3. Aménager/ensemencer des pâturages</li> <li>4. Aménager les couloirs de passage et de transhumance</li> <li>5. Augmenter la surveillance par des praticiens vétérinaires qualifiés</li> <li>6. Mettre en place des commissions de gestion et de résolution des conflits</li> <li>7. Diversifier les moyens de subsistance en adoptant une approche intégrée de gestion du paysage</li> <li>8. Faire du Plaidoyer/lobbying pour la sécurisation foncière des couches vulnérables aux Terres (agriculture, forêt, pêche, élevage, etc)</li> <li>9. Intégrer les modules de bonnes pratiques de Gestion durable des Terres dans les programmes d'enseignement des écoles agro-pastorales (définition des programmes, diffusion, intégration, etc)</li> <li>10. Développer les capacités et les connaissances sur le changement climatique et la réduction des risques (formation, étude sur l'impact des CC, etc)</li> </ol>
Pêche	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Aménager les étangs piscicoles</li> <li>2. Améliorer l'emplacement et la conception des fermes aquacoles</li> <li>3. Protéger les stocks de géniteurs et les habitats des poissons</li> <li>4. Mettre en place des commissions de gestion et de résolution des conflits</li> <li>5. Diversifier les moyens de subsistance en adoptant une approche intégrée de gestion du paysage</li> <li>6. Faire du Plaidoyer/lobbying pour la sécurisation foncière des couches vulnérables aux Terres (agriculture, forêt, pêche, élevage, etc)</li> </ol>

<sup>22</sup> En somme, un nombre compris entre 6 et 10 options prioritaires a été retenu par secteur. Parmi ces options, les premières sur la liste sont spécifiques à chaque secteur et les cinq dernières sont toujours de nature transversale et retenues pour tous les secteurs.

	<ol style="list-style-type: none"> <li>7. Intégrer les modules de bonnes pratiques de Gestion durable des Terres dans les programmes d'enseignement des écoles agro-pastorales (définition des programmes, diffusion, intégration, etc)</li> <li>8. Développer les capacités et les connaissances sur le changement climatique et la réduction des risques (formation, étude sur l'impact des CC, etc)</li> </ol>
Foresterie	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Appliquer les techniques de gestion durable des forêts (reboisement avec des espèces tolérantes au climat, agroforesterie, mise en défens, élaboration de plan d'aménagement et de gestion, jachère améliorée)</li> <li>2. Élaborer les conventions locales de gestion des ressources forestières</li> <li>3. Réduire les autres pressions sur la forêt pour accroître sa résilience au changement climatique (notamment feux de brousse et défrichement agricole)</li> <li>4. Mettre en place des commissions de gestion et de résolution des conflits</li> <li>5. Diversifier les moyens de subsistance en adoptant une approche intégrée de gestion du paysage</li> <li>6. Faire du Plaidoyer/lobbying pour la sécurisation foncière des couches vulnérables aux Terres (agriculture, forêt, pêche, élevage, etc)</li> <li>7. Intégrer les modules de bonnes pratiques de Gestion durable des Terres dans les programmes d'enseignement des écoles agro-pastorales (définition des programmes, diffusion, intégration, etc)</li> <li>8. Développer les capacités et les connaissances sur le changement climatique et la réduction des risques (formation, étude sur l'impact des CC, etc)</li> </ol>
Ressources en eau	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Surcreuser les mares naturelles</li> <li>2. Mettre en place des commissions de gestion et de résolution des conflits</li> <li>3. Diversifier les moyens de subsistance en adoptant une approche intégrée de gestion du paysage</li> <li>4. Faire du Plaidoyer/lobbying pour la sécurisation foncière des couches vulnérables aux Terres (agriculture, forêt, pêche, élevage, etc)</li> <li>5. Intégrer les modules de bonnes pratiques de Gestion durable des Terres dans les programmes d'enseignement des écoles agro-pastorales (définition des programmes, diffusion, intégration, etc)</li> <li>6. Développer les capacités et les connaissances sur le changement climatique et la réduction des risques (formation, étude sur l'impact des CC, etc)</li> </ol>
Infrastructures (habitations, magasins de stockages, routes, marchés, installations pour la production d'énergie et de l'eau potable)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Protéger les berges (mécanique et biologique)</li> <li>2. Construire les digues de protection</li> <li>3. Promouvoir les techniques de construction bioclimatique</li> <li>4. Équiper les infrastructures communautaires en énergie solaire</li> <li>5. Mettre en place des systèmes d'alerte précoce aux inondations, à la sécheresse et aux chaleurs extrêmes</li> <li>6. Mettre en place des commissions de gestion et de résolution des conflits</li> <li>7. Diversifier les moyens de subsistance en adoptant une approche intégrée de gestion du paysage</li> <li>8. Faire du Plaidoyer/lobbying pour la sécurisation foncière des couches vulnérables aux Terres (agriculture, forêt, pêche, élevage, etc)</li> <li>9. Intégrer les modules de bonnes pratiques de Gestion durable des Terres dans les programmes d'enseignement des écoles agro-pastorales (définition des programmes, diffusion, intégration, etc)</li> <li>10. Développer les capacités et les connaissances sur le changement climatique et la réduction des risques (formation, étude sur l'impact des CC, etc)</li> </ol>

## 6.2 Coût de mise en œuvre des options d'adaptation au changement climatique de FIER 2

En vue de prendre en compte le coût de réalisation des options d'adaptation prioritaires dans le budget de FIER 2, les différentes options ont fait l'objet d'estimation de coût. L'annexe 6 présente les détails liés à ces estimations.

Le tableau ci-après représente la synthèse des coûts de mise en œuvre des options d'adaptation par les catégories d'options que sont :

- Pratiques organisationnelles pour l'adaptation au changement climatique ;
- Études, formations/sensibilisations sur le changement climatique et la gestion de risque de catastrophes ;
- Investissements physiques de renforcement de la résilience des communautés au changement climatique.

*Tableau 5: Synthèse des coûts de mise en œuvre des options d'adaptation de FIER 2*

<b>Catégories d'options</b>	<b>Coût (F CFA)</b>
Pratiques organisationnelles pour l'adaptation au changement climatique	51 000 000
Études, formations/sensibilisations sur le changement climatique et la gestion de risque de catastrophes	6 000 000
Investissements physiques de renforcement de la résilience des communautés au changement climatique	69 028 000
<b>Coût total de mise en œuvre des options d'adaptation<sup>23</sup></b>	<b>126 028 000</b>

### 6.3 Suivi-évaluation des mesures d'adaptation de FIER 2

Le suivi des options d'adaptation a pour objet de recueillir systématiquement les informations permettant aux parties prenantes de FIER 2 de vérifier la mise en œuvre des différentes options. Quant à leur évaluation, elle consiste à mesurer les impacts et efficacité dans le renforcement de la résilience des communautés et des écosystèmes face au changement climatique.

Le système de suivi-évaluation des options d'adaptation de FIER 2 complètera le dispositif global défini pour le suivi-évaluation du projet. Il ne sera pas implémenté en parallèle mais intégrera de manière harmonieuse le système global du projet.

Ainsi, le système de suivi-évaluation des options d'adaptation de FIER 2 reposera sur les activités classiques de suivi-évaluation : l'établissement de la situation de référence, la définition ou la revue des cibles (annuelles, toute la durée du projet et sexo-spécifique), la collecte des données sur les réalisations et les impacts, le renseignement du cadre de mesure et de performance du projet, la capitalisation des acquis et le partage des expériences, etc.

Pour l'établissement de la situation de référence et la définition des cibles, des études de base seront réalisées. Pour la collecte des données sur les réalisations et les impacts, des fiches de collecte tenant compte du genre seront élaborées et des missions de terrain seront régulièrement organisées (au moins une mission par trimestre). En cas d'accès difficile à certaines zones ou pour faciliter la collecte de certains types de données, le recours sera fait à des outils de suivi technologique tels que Collect Earth ou KoboToolbox<sup>24</sup>.

Des indicateurs sur lesquels reposeront le système de suivi-évaluation des options d'adaptation et qui intégreront le cadre de mesure de performance du projet sont présentés dans le tableau suivant.

<sup>23</sup> Ce coût a été estimé notamment en fonction du nombre et des types d'options retenues suite à l'analyse du Consultant ainsi que les quantités qu'il a proposé. Toutefois, en fonction de l'ambition « environnementale et climatique » du projet, des ajustements pourraient être éventuellement opérés pour refléter cette ambition.

<sup>24</sup> Ses deux outils sont régulièrement utilisés au Mali dans le cadre de projets de la Banque mondiale ou de la FAO. Collect Earth est un outil géospatial qui permet de collecter de manière plus efficace et participative, des données actualisées sur l'environnement et ses changements. Quant à KoboToolbox, c'est un outil apprécié et facile pour la collecte de données sur le terrain dans des environnements difficiles.



Tableau 6: Indicateurs de mesure de suivi-évaluation des options d'adaptation de FIER 2

<b>Types d'indicateurs</b>	<b>Libellés</b>
<b>Indicateurs de résultats</b>	Pourcentage de Terres ( agricoles, forestières ou pastorales) utilisant les pratiques de gestion durable des terres et des eaux
	Pourcentage de personnes bénéficiant des coupons alimentaires
	Pourcentage de commissions de gestion et de résolution des conflits fonctionnelles
	Nombre de bénéficiaires de microprojets d'AGR
	Pourcentage de personnes marginalisées avec un titre de propriété foncière
	Pourcentage d'école agropastorale enseignant les techniques d'adaptation au changement climatique
	Nombre de personne ayant eu accès à l'information et à la connaissance sur le changement climatique et la gestion des risques de catastrophes climatiques
	Pourcentage des infrastructures (pour la protection des personnes et de leurs biens et pour la production, la transformation et la commercialisation agrosylvopastorales) construites en tenant compte des considérations climatiques
<b>Indicateurs d'impact</b>	Nombre de personnes touchées lors de catastrophes liées au climat
	Nombre de cas de conflits liés aux ressources naturelles
	Niveau de dégradation des terres
	Niveau de pauvreté des ménages vulnérables ou des groupes cibles

Pour la bonne réalisation des activités du système de suivi-évaluation des options d'adaptation, un spécialiste des questions d'environnement et d'adaptation au changement climatique appuiera l'équipe de mise en œuvre et de suivi-évaluation du projet.

## Recommandations

A l'analyse de tout ce qui précède, des recommandations ci-après sont formulées à l'intention des acteurs impliqués dans la conception de FIER 2 et à ceux qui y seront dans sa mise en œuvre.

- Mobiliser les cofinancements nécessaires auprès de mécanismes pertinents de financement de l'environnement (FEM, Fonds d'adaptation ou FVC) pour faciliter le financement de la mise en œuvre des mesures d'adaptation de FIER 2. En effet, le coût de mise en œuvre des différentes mesures d'adaptation pourrait être élevé pour le projet qui, au demeurant recherche le complément de ses prévisions. En cela, les différents mécanismes de financement de l'environnement constituent des opportunités à explorer par le FIDA qui, en tant qu'entité accréditée auprès de certains fonds ou d'agence d'exécution pour d'autres, devraient bénéficier de certaines facilités.
- Entreprendre la collaboration et le partenariat avec les projets de développement qui interviennent ou interviendront dans la zone d'intervention de FIER 2. Cela aura pour avantage la mutualisation des efforts et l'harmonisation des approches pour le bénéfice de grands nombres de personnes et d'écosystèmes vulnérables aux effets néfastes du changement climatique.
- Accompagner les collectivités territoriales de la zone d'intervention du projet dans la prise en compte des options d'adaptation au changement climatique dans les plans de développement économique, social et culturel (PDESC) et leur mise en œuvre. Les PDESC constituent un tremplin important pour la mise à l'échelle et la pérennisation des options d'adaptation identifiées par FIER 2.
- Réaliser une analyse de la vulnérabilité, de l'impact et de l'adaptation au changement climatique pour la zone d'extension du projet FIER 2. Il est important lorsque le ciblage des cercles, communes et villages de cette zone sera effectué, de procéder à l'identification des meilleures options d'adaptation pour cette zone qui présente des différences avec la zone de concentration en termes d'activités et d'écosystèmes.
- Prévoir dans l'Unité de mise en œuvre du projet, le poste de responsable Environnement et adaptation au changement climatique. La mise en œuvre et le suivi-évaluation efficaces des différentes options d'adaptation nécessitent un certain niveau de capacités techniques et opérationnelles sur les questions d'environnement et de changement climatique.

## Conclusion

Au terme d'un travail de recherche et d'analyse qui nous a conduit de Bamako à la rencontre de communautés rurales du Mali, voici le rapport qui peut être considéré comme une contribution du projet FIER 2 dans la compréhension des nombreux enjeux liés à la lutte contre le changement climatique au Mali. Ce rapport contribue également à satisfaire à l'une des exigences des procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du projet : la réalisation d'une évaluation approfondie de la vulnérabilité, de l'impact et de l'adaptation.

L'originalité de la démarche utilisée dans ce travail est la combinaison de plusieurs approches d'évaluation de la vulnérabilité au changement climatique afin d'identifier les meilleures options d'adaptation pour FIER 2 et pour tout le Mali. En effet, les différentes options contenues dans le présent rapport, en plus d'être identifiées par des communautés maliennes, ont été bonifiées à partir des meilleurs documents du pays en matière de lutte contre le changement climatique (CDN du Mali, PANA et autres documents sectoriels stratégiques). L'utilisation du Cadre d'Adaptation du FIDA a conféré aux options d'adaptation, une dimension internationale et pertinente pour relever les défis du monde rural et particulièrement les petits exploitants agricoles qui, en réalité nourrissent l'Afrique subsaharienne et voire le monde.

Il appartient désormais aux concepteurs du projet FIER 2 et à ceux qui seront chargés de sa mise en œuvre de s'approprier du présent rapport en ce sens, qu'il pourra servir à affiner le ciblage dans certaines zones et pour certains types d'investissement. En effet, le rapport, en présentant une situation exhaustive de la vulnérabilité climatique de l'ensemble des communes d'intervention de la zone de concentration du projet ainsi que des pratiques d'adaptation qu'il faille mettre en œuvre, a tenu compte de l'essentiel des questions de développement à savoir : les ressources naturelles et la dégradation environnementale ainsi que les capacités sociales et économiques.

En définitive, ce qu'il faut retenir de cette étude est que la lutte contre le changement climatique n'est autre chose qu'une lutte pour le développement durable.

## Références bibliographiques

M. Molesworth, L. E. Cuevas, S. J. Connor, A. P. Morse, and M. C. Thomson, "Environmental Risk and Meningitis Epidemics in Africa," *Emerg. Infect. Dis.*, vol. 9, no. 10, pp. 1287–1293, 2003.

Agence de l'Environnement et du Développement Durable, 2012, *Cadre Stratégique pour l'Économie Verte Résiliente au Changement Climatique*.

B. Traore, M. Corbeels, M. T. van Wijk, M. C. Rufino, and K. E. Giller, "Effects of Climate Variability and Climate Change on Crop Production in Southern Mali," *Eur. J. Agron.*, vol. 49, pp. 115–125, 2013.

Barry S., Sanou A. O. and Some L., 2014. *Analyse participative de la vulnérabilité et planification de l'adaptation au changement climatique dans le Yatenga, Burkina Faso*. Programme de recherche du CGIAR sur le Changement Climatique, l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire. Disponible en ligne sur [www.ccafs.cgiar.org](http://www.ccafs.cgiar.org)

Boureima, M., Abasse, A.T., Sotelo Montes, C., Weber, J.C., Katkoré, B., Mounkoro, B., Dakouo, J-M., Samaké, O., Sigué, H., Bationo, B.A., Diallo, B.O. 2012. *Analyse participative de la vulnérabilité et de l'adaptation aux changements climatiques: un guide méthodologique*. Occasional Paper 19. Nairobi: World Agroforestry Centre.

C. Caminade, A. E. Jones, R. Ross, and G. Macdonald, "Malaria in a Warmer West Africa," *Nat. Clim. Chang.*, vol. 6, no. November, pp. 984–985, 2016.

CARE, 2019, *Manuel d'Analyse des vulnérabilités et des capacités d'adaptation aux changements climatiques, version 2.0*, 79 p.

Centers for Disease Control and Prevention, "CDC in Mali," Atlanta, Georgia, 2018.

Floris Deodatus, Seydou Keita, Mamby Fofana, Salif Doumbia, Abdoul Karim Konaté, Mamadou Lamine Diawara, *Rapport de l'évaluation environnementale intégrée du Mali*, août 2022, 117 p.

Fonds International de Développement Agricole (FIDA), 2021, *procédures d'évaluation sociales, environnementales et climatiques, Volume 1*, 114 p.

Fonds International de Développement Agricole (FIDA), 2021, *procédures d'évaluation sociales, environnementales et climatiques, Volume 2*, 356 p.

Fonds International de Développement Agricole (FIDA), 2015, *How to do measuring climate reliance*, 20 p.

GIEC, 2014, *Contribution of Working Groups I, II and III to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change; Climate Change 2014: Synthesis Report*; Pachauri, R.K., Meyer, L.A., Eds.; Intergovernmental Panel on Climate Change: Geneva, Switzerland, 2014; 151p.

Global Forest Watch, "Mali." Disponibles en ligne : <https://www.globalforestwatch.org> [Accès le : 25-Feb-2020].

IPBES, "Report of the Plenary of the Intergovernmental Science- Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services on the Work of Its Seventh Session," n.p., 2019.

M. Dabaieh, O. Wanas, M. A. Hegazy, and E. Johansson, "Reducing Cooling Demands in a Hot Dry Climate: A Simulation Study for Non-Insulated Passive Cool Roof Thermal Performance in Residential Buildings," *Energy Build.*, vol. 89, pp. 142–152, 2015.

MALI-METEO (2016): Plan d'actions national pour la mise en place du cadre national pour les services climatiques au Mali

Médecins Sans Frontières, "Violence in Central Mali Has Reached Unprecedented Levels," 2019. Disponibles en ligne : <https://www.msf.org/mali-conflict-curfew-and-floods-put-healthcare-out-reach> [Accès le : 24-Feb-2020].

Ministère de l'Économie et des Finance du Mali, 2020, Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD 2019-2023).

Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement du Mali, 2007, Programme d'Action National d'Adaptation au changement climatique du Mali.

Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable du Mali, 2021, Contribution Déterminée au niveau National du Mali (CDN) révisée.

Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable du Mali, 2011, Politique nationale sur les changements climatiques du Mali.

Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), Guide Méthodologique Cartographie de la vulnérabilité face aux risques climatiques (Novembre 2013) : Gestion intégrée de la terre et de l'eau Pour l'adaptation à la variabilité et au changement climatique au Mali.

Panthou G, Vischel T, Lebel T (2014): Recent trends in the regime of extreme rainfall in the Central Sahel. *Int. J. Climatol.* 34: 3998-4006

Panthou G, Vischel T, Lebel T (2018): Quantin, G. Rainfall intensification in tropical semi-arid regions: The Sahelian case. *Environ. Res. Lett.* 13

Pavageau, C, Locatelli, B, Tiani, A-M et Zida M. 2013. Cartographier la vulnérabilité aux variations climatiques : une méta-analyse en Afrique. Document de travail 118. Bogor, Indonésie : CIFOR.

Potsdam Institute for Climate Impact Research, 2021, Profil de risque climatique du Mali, 12 p.

S. Liersch, S. Fournet, H. Koch, A. G. Djibo, J. Reinhardt, J. Kortlandt, F. Van Weert, O. Seidou, E. Klop, C. Baker, and Fred. F. Hattermann, "Water Resources Planning in the Upper Niger River Basin: Are There Gaps Between Water Demand and Supply?," *J. Hydrol. Reg. Stud.*, vol. 21, pp. 176–194, 2019.

Sanogo S, Fink AH, Omotosho JA, Ba A, Red R, Ermert V (2015): Spatio-temporal characteristics of the recent rainfall recovery in West Africa. *Int J Climatol* 35: 4589–4605

Sylla MB, Faye A, Giorgi F, Diedhiou A, Kunstmann H (2018a): Projected heat stress under 1.5C and 2C global warming scenarios creates unprecedented discomfort for humans in West Africa. *Earth's Future*, doi: 10.1029/2018EF000873

Sylla MB, Giorgi F, Pal JS, Gibba P, Kebe I, Nikiema M (2015): Projected Changes in the Annual Cycle of High Intensity Precipitation Events over West Africa for the Late 21st Century. *Journal of Climate* 28: 6475-6488. DOI: 10.1175/JCLI-D-14-00854.1

Sylla MB, N Elguindi, F Giorgi, D Wisser (2016b): Projected Robust Shift of Climate Zones over West Africa in Response to Anthropogenic Climate Change for the Late 21st Century. *Climatic Change* 134: 241-253. DOI: 10.1007/s10584-015-1522-z1

Sylla MB, Nikiema M, Gibba P, Kebe I and Klutse NAB (2016a). Climate change over West Africa: Recent trends and future projections. In Joseph A. Yaro and Jan Hesselberg (Eds): *Adaptation to Climate Change and Variability in Rural West Africa* (pp. 25-40). Springer, doi: [https://doi.org/10.1007/978-3-319-31499-0\\_3](https://doi.org/10.1007/978-3-319-31499-0_3)

U.S. President's Malaria Initiative, "Mali Country Profile," Washington, D.C., 2017.

UNIDO and ICSHP, "World Small Hydropower Development Report 2016," Vienna, Austria and Hangzhou, China, 2016.

USAID (2014): *Cartographie de la vulnérabilité climatique du Mali*. 58p

USAID, "Climate Risk in Food for Peace Geographies: Kenya," Washington, D.C., 2019.

Quelques photos des ateliers d'évaluation participative de la vulnérabilité, de l'impact et de l'adaptation









## Matrice d'identification des aléas, de l'exposition et des impacts

Aléas	Aléa 1 : Inondation	Aléa 2 : Pénuries d'eau/sèche resse	Aléa 3 : Chaleurs extrêmes	Aléa 4 : Feux de brousse	Aléa 5 : Ravageurs de cultures (criquets, insectes, oiseaux ou maladies)	Aléa 5 : Glissement de terrain	Aléa 6 : Intensité et fréquence des phénomènes extrêmes (augmentation ou diminution pluviométrie et température)	Aléa 7 : Vents violents
<b>Ressources</b>								
<b>Ressources naturelles (ex : Terres agricoles, Bétail/troupeaux, espaces non agricoles, forêts, cours d'eau, périmètres maraichers, air, etc)</b>								
	<b>-Quelques impacts biophysique et socioéconomique -Score</b>							
<b>Ressources physiques (ex : Infrastructures d'eau /puits, matériel/équipements agricoles, mosquée/églises, maisons d'habitation et centres communautaires, terrain de sport, etc.)</b>								


**Ressources financières :** Revenus tirés de la vente des produits agricoles, du bétail, des cultures de rentes et d'autres produits


## Matrice de détermination de la sensibilité, de la capacité d'adaptation et des stratégies ou mesures d'adaptation

Unité d'exposition/ressource communautaire	Aléas (degré d'affectation)	Impacts : biophysique et socioéconomique	Sensibilité : Facteurs d'aggravation de la vulnérabilité	Capacité d'adaptation : facteurs de réduction de la vulnérabilité	Stratégies/mesures d'adaptation
Exemple : Terres de culture	Exemple : Pénurie d'eau (3)	<b>Biophysique :</b>  <b>Socioéconomique :</b>			





## Critères de l'analyse multicritère et le système de notation du cadre d'adaptation du FIDA

CRITÈRES	SYSTÈME DE NOTATION	
	Score	Signification
<b>FAISABILITÉ TECHNIQUE</b>	1	Les partenaires de mise en œuvre n'ont aucune expérience de la mise en œuvre de ce type d'option d'adaptation et il n'y a pas de partenaires de projet avec cette expérience.
	2	Les partenaires de mise en œuvre n'ont pas d'expérience directe avec cette option d'adaptation, mais des partenaires sont disponibles qui peuvent fournir une expertise technique et une expérience avec ce type d'option.
	3	Les partenaires de mise en œuvre ont déjà mis en œuvre ce type d'option d'adaptation et ont cette expertise technique.
<b>CAS ÉCONOMIQUE</b>	1	Les avantages sont inférieurs aux coûts (BCR < 1) sur la durée de vie de l'option, même avec des avantages indirects inclus
	2	Le rapport bénéfice/coût est compris entre 1 et 1 à 2. Les avantages de la mise en œuvre de l'option sont supérieurs aux coûts estimés sur la durée de vie de l'option, bien que les avantages ne soient pas importants et puissent être répartis de manière inégale entre les bénéficiaires.
	3	Le rapport bénéfice-coût est supérieur à 2. Les avantages de la mise en œuvre de l'option sont nettement plus élevés que les coûts estimés sur la durée de vie de l'option et devraient être facilement atteints.
<b>S'ATTAQUER AUX RISQUES CLIMATIQUES</b>	1	L'option d'adaptation n'est pas pertinente ou peut ne pas être efficace pour les risques identifiés pour le projet.
	2	L'option d'adaptation répond efficacement à au moins un des risques identifiés.
	3	L'option d'adaptation est pertinente pour tous les principaux risques climatiques identifiés pour le projet.
<b>ACCESSIBILITÉ POUR LES BÉNÉFICIAIRES DU PROJET</b>	1	L'option d'adaptation est inaccessible pour les principaux bénéficiaires du projet (par exemple, inabordable, nécessitant un entretien complexe régulier), ou exacerbe les inégalités existantes.
	2	L'option d'adaptation est accessible à la majorité des bénéficiaires cibles du projet.
	3	L'option d'adaptation est accessible aux bénéficiaires du projet et profite spécifiquement aux femmes ou d'autres groupes marginalisés.
<b>FLEXIBILITÉ</b>	1	L'option d'adaptation a une longue durée de vie (>10 ans) et sa conception ne permet aucun ajustement. Par exemple, une défense contre les inondations conçue pour faire face à 1 m supplémentaire d'inondations, et qui aurait été complètement remplacée si une plus grande protection avait été requise.
	2	L'option d'adaptation envisagée a une courte durée de vie (<10 ans), ce qui signifie que les considérations de flexibilité ne sont pas aussi pertinentes.
	3	L'option d'adaptation est faible ou sans regrets ou fait partie d'une approche de gestion adaptative. De faibles regrets signifient que l'option présente des avantages dans un large éventail de conditions. Les seuils et les points de déclenchement identifiés dans les stratégies d'adaptation soutiennent les ajustements en réponse à de nouvelles informations, risques ou opportunités.
<b>CO-AVANTAGE D'ATTÉNUATION</b>	1	Aucun co-avantages d'atténuation ou adaptation n'augmente considérablement les émissions de gaz à effet de serre.
	2	L'option d'adaptation entraîne des réductions d'émissions, aujourd'hui ou à l'avenir.
	3	L'option d'adaptation implique le reboisement, la restauration des puits de carbone ou la substitution des combustibles fossiles par des sources d'énergie renouvelables.

**POTENTIEL DE TRANSFORMATION**

- 1 L'option d'adaptation est limitée à de petites augmentations de la résilience du groupe cible, mais n'implique pas de changements dans des systèmes plus larges.
- 2 L'option d'adaptation fonctionne à grande échelle ou permet une mise en œuvre plus large de l'option, par exemple avec une baisse du coût marginal.
- 3 L'option d'adaptation permet de modifier le système en question, ce qui augmente considérablement les possibilités pour les bénéficiaires cibles de s'adapter au changement climatique.

**COMPLÉMENTARITÉ AUX THÈMES DU FIDA**

- 1 Pas de complémentarité
- 2 Complète au moins un autre thème transversal qui est directement pertinent pour les résultats de l'adaptation.
- 3 Complète plus d'un autre thème transversal pour soutenir la résilience systémique.



## Estimation du coût des options d'adaptation de FIER 2

Catégories d'option d'adaptation	Options d'adaptation	Sous-options d'adaptation	Unité	Coût unitaire	Quantité (Justification)	Coût total
				(F CFA)		
Pratiques organisationnelles pour l'adaptation au changement climatique	Intégrer les modules de bonnes pratiques de Gestion durable des Terres dans les programmes d'enseignement des écoles agro-pastorales	-	Nombre d'étude	10 000 000	1 (Une étude pour la région la plus vulnérable : Koulikoro)	10 000 000
	Élaborer les Plans d'aménagement et de gestion des forêts	-	Nombre d'étude	10 000 000	1 (Une étude pour la région la plus vulnérable : Koulikoro)	10 000 000
	Faire du Plaidoyer/lobbying pour la sécurisation foncière des couches vulnérables aux Terres (agriculture, forêt, pêche, élevage, etc)	-	Nombre de Session	2 000 000	4 (Une rencontre par région)	8 000 000
	Augmenter la surveillance par des praticiens vétérinaires qualifiés	-	Nombre de Conventions signées avec le Service National vétérinaire	-	PM	-

Catégories d'option d'adaptation	Options d'adaptation	Sous-options d'adaptation	Unité	Coût unitaire	Quantité (Justification)	Coût total
				(F CFA)		
	Mettre en place des commissions de gestion et de résolution des conflits	-	Nombre de commissions fonctionnelles	4 000 000	1 (pour la région la plus vulnérable : Koulikoro)	8 000 000
	Mettre en place un système d'alerte précoce aux inondations, à la sécheresse et aux chaleurs extrêmes	-	Nombre de système d'alerte précoce opérationnel	15 000 000	1 (Une étude pour la région la plus vulnérable : Koulikoro)	15 000 000
Formation et sensibilisation	Former les acteurs sur le changement climatique et la réduction des risques de catastrophes	-	Nombre de Session de formation et de sensibilisation	1 500 000	4 (Une session par région)	6 000 000
Investissement physique pour le renforcement de la résilience des communautés au changement climatique	Appliquer les techniques de Conservation des Eaux et des Sols/Défense et restauration des sols (Fumure organique, compostage, lutte anti-érosive...)	Cordons pierreux	ha	115 000	4 (1 ha par région d'intervention)	460 000
		Zaï	ha	200 000	4 (1 ha par région d'intervention)	800 000
		Aménagement en Courbe de Niveau	ha	15 000	4 (1 ha par région d'intervention)	60 000
		Utiliser les semences améliorées et adaptées au changement climatique	Semences certifiées de Maïs	ha	50 000	4 (1 ha par région d'intervention)

Catégories d'option d'adaptation	Options d'adaptation	Sous-options d'adaptation	Unité	Coût unitaire	Quantité (Justification)	Coût total
				(F CFA)		
		Semences certifiées de Mil/sorgho	ha	5 000	4 (1 ha par région d'intervention)	20 000
	Appliquer la Régénération Naturelle Assistée	-	ha	45 000	4 (1 ha par région d'intervention)	180 000
	Diversifier les sources de revenus (embouche, pisciculture, aviculture, valorisation de PFNL)	-	Nombre de microprojet d'AGR	-	PM (coût déjà planifié dans le projet)	-
	Améliorer les pratiques de lutte contre les ravageurs et les maladies	Réalisation de culture biologique	ha	1 000 000	4 (1 ha par région d'intervention)	4 000 000
	Introduire des races d'animaux résistantes au climat	-	Nombre de pasteurs et agropasteurs bénéficiaires	PM	Il s'agira de porter le choix sur des races résistantes lors des achats par le projet.	-
	Faire la culture des fourrages non sensibles au climat	-	ha	750 000	4 (1 ha par région d'intervention)	3 000 000

Catégories d'option d'adaptation	Options d'adaptation	Sous-options d'adaptation	Unité	Coût unitaire	Quantité (Justification)	Coût total
				(F CFA)		
	Aménager/ensemencer des pâturages	-	ha	25 000	4 (1 ha par région d'intervention)	100 000
	Aménager les couloirs de passage et de transhumance	-	Km	500 000	10 (pour la région la plus vulnérable : Koulikoro)	5 000 000
	Aménager les étangs piscicoles	-	1 000m <sup>2</sup>	-	Il s'agira de prodiguer des conseils lors de l'installation des étangs piscicoles pour qu'ils puissent être résilient.	-
	Protéger les stocks de géniteurs et les habitats des poissons		ha	300 000	10 (pour la région la plus vulnérable : Koulikoro)	3 000 000
	Appliquer les techniques de Gestion durable des forêts (reboisement avec des espèces tolérantes au climat, agroforesterie, mise en défens, défrichement amélioré, jachère améliorée ...)	Reboisement	ha	500 000	4 (1 ha par région d'intervention)	2 000 000
		Haie vive	ha	150 000	4 (1 ha par région d'intervention)	600 000

Catégories d'option d'adaptation	Options d'adaptation	Sous-options d'adaptation	Unité	Coût unitaire	Quantité (Justification)	Coût total
				(F CFA)		
		Mise en défens	ha	300 000	4 (1 ha par région d'intervention)	1 200 000
		Fixation des dunes	ha	300 000	10 (pour la région la plus vulnérable : Koulikoro)	3 000 000
		Défrichement amélioré	ha	50 000	4 (1 ha par région d'intervention)	200 000
		Jachère améliorée	ha	37 000	4 (1 ha par région d'intervention)	148 000
		Arboretum	ha	1 000 000	4 (1 ha par région d'intervention)	4 000 000
	Protéger les berges (mécanique et biologique)	Protection mécanique	mL	200 000	30 (pour la région la plus vulnérable : Koulikoro)	6 000 000
		Protection biologique avec le vetiver	mL	3 000	20 (pour la région la plus vulnérable : Koulikoro)	60 000

Catégories d'option d'adaptation	Options d'adaptation	Sous-options d'adaptation	Unité	Coût unitaire	Quantité (Justification)	Coût total
				(F CFA)		
	Construire les digues de protection	-	mL	200 000	50 (pour la région la plus vulnérable : Koulikoro)	10 000 000
	Promouvoir les techniques de construction d'infrastructures résilientes au climat	-	Nombre d'infrastructures résilientes construites	PM	Le spécialiste chargé des questions environnementales et climatiques du projet veillera à ce que les spécifications techniques pour la construction des infrastructures puissent tenir compte du climat. Cela passera entre autres, par un choix judicieux des matériaux de construction, le choix du site d'implantation afin d'éviter le plus que possible les zones inondables, les possibilités d'économie d'eau et d'énergie offerte par l'application de normes d'ingénierie et des codes du bâtiment résilient au climat, la végétalisation, etc.	-

Catégories d'option d'adaptation	Options d'adaptation	Sous-options d'adaptation	Unité	Coût unitaire	Quantité (Justification)	Coût total
				(F CFA)		
	Équiper les infrastructures communautaires en énergie solaire	-	Nombre d'infrastructures équipées par un dispositif solaire	25 000 000 (montant forfaitaire)	-	25 000 000
	Réaliser les études technico-économiques, environnementales et sociales des travaux d'investissement	-	Nombre d'études	PM	Déjà intégré dans le PGESC du projet.	-
	Mettre en œuvre le dispositif de suivi-évaluation des options d'adaptation	-	Nombre de dispositif opérationnel	PM	Déjà intégré dans le dispositif de suivi-évaluation global du projet)	-
<b>Coût total</b>						126 028 000



Investir dans les populations rurales

**Mali**

---

**Rural Youth Vocational Training, Employment and Entrepreneurship Support Project - FIER II**

**Rapport de conception**

**Annexee: PRM**

Dates de mission: 28 Mars-30 Mai 2022

Date du document: 18/11/2022

Identifiant du projet 2000004014

Numéro du rapport: 6240 - ML

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes





**IFAD Procurement Risk Matrix**

<b>Division</b>		WCA				
<b>Pays</b>		MALI				
<b>Projet</b>		FIER 2				
<b>Date</b>		06/09/2022 (Design mission)		<b>NOTE DU RISQUE NET</b>		
<b>NOTE DU RISQUE INHÉRENT</b>		● 2.26			● 2.54	
<b>#</b>	<b>Description de l'élément de risque</b>	<b>Note</b>	<b>Base d'évaluation</b>	<b>Observations</b>	<b>Recommandation / Atténuation</b>	<b>Note</b>
<b>A</b>	<b>ÉVALUATION DU RISQUE PAYS</b>	● 2.40				● 2.60
<b>1</b>	<b>Cadre juridique et réglementaire</b>	● 2.40				● 2.60
a	Il existe dans le pays des lois, des règlements et un manuel sur la passation des marchés.	● 3	3 les trois existent, 2 seulement deux existent, 1 seulement existe ou aucun	Les règles régissant la passation des marchés sont fixées par le décret n° 2015-0604 (Code des marchés publics et des délégations de service public). Avec deux textes réglementaires fondamentaux : l'arrêté d'application du code 2015/-3721 et le décret 0256 /MEF-SG du 22/10/15 déterminant les autorités d'approbation des marchés. Existence d'un guide de l'acheteur public.	<u>Amélioration</u> : (i) Le guide de l'acheteur public devrait également être publiés sur le site de l'ARMDS (actuellement, il est disponible sur le site de la DNMP) (ii) le projet FIER 2 devra aussi faire référence au "Guide pratique de passation des marchés du FIDA" (version sept 2021) dans la gestion pratique de passation de marchés	● 3
b	Existence de dossiers d'appel d'offres normalisés pour les biens, les travaux et les services	● 3	3 trois dossiers, 2 deux dossiers, seulement pour les appels d'offres nationaux et internationaux, et aucun pour les achats, 1 pas de dossier	Tous les dossiers types existent, ils sont disponibles sur le site armds.ml ; Les dossiers types sont standardisés avec les règles de passation de marchés de l'UEMOA et s'appliquent aux principaux bailleurs de fonds dont le FIDA		● 3
c	Suivi de la passation des marchés	● 2	Utiliser le cadre PEFA, voir le tableau pour plus de détails	Cadre PEFA 2016 (Rapport octobre 2021) : note C Les marchés donnent lieu à la constitution de bases de données. Ces données incluent des informations sur les acquisitions, leur valeur et l'identité des soumissionnaires auxquels des marchés sont attribués pour plus de la majorité des marchés (en valeur). Les données sur les appels d'offres dont le montant est supérieur à 5 millions de CFA sont conservées électroniquement dans le SIGMAP. Toutefois, il manque de données sur les acquisitions inférieures à 5.000.000 FCFA sur le système SIGMAP. De plus le SIGD-FRED n'enregistre pas d'information sur l'identité des soumissionnaires auxquels des marchés sont attribués, ni le type de passation des marchés	Le projet FIER 2 devra tout mettre en œuvre pour que le PPM soit en mesure de permettre le suivi de la passation de marchés, quel que soit le montant. Ce qui est compliqué à court terme, car les petits contrats issus des partenariats ne sont pas intégrés dans le PPM	● 2
d	Méthodes de passation des marchés	● 1	Utiliser le cadre PEFA, voir le tableau pour plus de détails	Cadre PEFA 2016 (Rapport octobre 2021) : note D La valeur totale des marchés attribués par des méthodes fondées sur une mise en concurrence durant l'exercice 2020 représente moins de 60% de la valeur totale des marchés. (Données issues de PRED et de la DGMP).	Le projet FIER 2 devra, dans la mesure du possible, faire recours à la mise en concurrence ouverte, pour respecter le principe de libre accès à la commande publique, et limiter au maximum l'utilisation des méthodes non concurrentielles à 25% (en nombre et en montant). Il est recommandé de recourir à des supports de publications appropriées (i) pour assurer un nombre suffisant de candidats répondant (ii) pour faire jouer la concurrence en faveur du prix et de la qualité (iii) pour éviter les procédures infructueuses par manque de candidats, et qui mènent à l'utilisation des procédures non concurrentielles	● 2

e	Accès public aux informations sur la passation des marchés	● 3	Utiliser le cadre PEFA, voir le tableau pour plus de détails	Cadre PEFA 2016 (Rapport octobre 2021) : note B - 4 critères (sur 6) d'informations sur les marchés passés sont complets et fiables et mis à la disposition du public en temps voulu : (i) Le cadre juridique et réglementaire régissant la passation de marchés (ii) les plans de passation de marchés (iii) les opportunités de soumission (iv) Les informations sur le règlement des plaintes relatives à la passation de marchés - 2 critères (sur 6) ne sont pas satisfaisants (i) Les modèles d'avis d'attributions sont publiés sur les sites internet de la DGMP-DSP ( <a href="http://www.dgmp.gov.ml">http://www.dgmp.gov.ml</a> ) et de l'ARMDS ( <a href="http://www.armds.ml">http://www.armds.ml</a> ). Cependant, la liste des marchés passés n'est disponible que jusqu'en 2018. (ii) Les statistiques sur la passation des marchés attribués sont présentées sur les sites internet de la DGMP-DSP ( <a href="http://www.dgmp.gov.ml">http://www.dgmp.gov.ml</a> ). Cependant, les données ne sont pas présentées dans un format exploitable et ne sont pas disponibles après 2018.	Amélioration : Le projet FIER 2 devra utiliser tous les supports en ligne possible pour assurer les publications nécessaires au processus d'acquisition: Avis d'appel d'offres, appel à manifestations d'intérêts, Avis de DRPO, Publication des attributions... Ces supports pourront être : le site web Ministère de tutelle, le site web du projet....	● 3
<b>2</b>	<b>Responsabilité et transparence</b>	● <b>2.40</b>				● <b>2.60</b>
a	Gestion des recours en matière de passation des marchés	● 3	Utiliser le cadre PEFA, voir le tableau pour plus de détails	Cadre PEFA 2016 (Rapport octobre 2021) : note A Le comité de règlement des différends (CRD) de l'ARMDS concernant la passation des marchés satisfait tous les 6 critères utilisés par le PEFA. Les décisions du CRD sont publiées rapidement sur le site web de l'ARMDS.	Amélioration : mettre en place au sein du projet FIER 2 un mécanisme de gestion des plaintes	● 3
b	Score de l'indice de perception de la corruption dans le pays	● 1	Le score est publié sur Transparency.org. 0 à 29 = 1, 30 à 60 = 2, 61 à 100 = 3	Avec un score de 29/100 sur l'ICP en 2021, le Mali est classé à la 136 <sup>e</sup> mondial sur les 180 pays évalué (contre 129 <sup>e</sup> en 2020), ce qui confirme le recul en continue depuis le bon score de 2015 (95 <sup>e</sup> )	Promouvoir : (i) l'application effective du décret 2016-0888/P-RM portant code de l'éthique et de déontologie dans les marchés publics (ii) l'incorporation des dispositions de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans les contrats du personnel et veiller à leur application (iii) la formation et la sensibilisation du secteur privé et des prestataires potentiels du projet sur la lutte contre la corruption (iv) mettre en place au sein du projet FIER 2 un mécanisme de gestion des plaintes	● 2
c	Système à deux niveaux pour le traitement des recours	● 3	3 comme indiqué, 2 seulement un système à un niveau, 1 pas de système	Le code prévoit (i) le recours gracieux au niveau de l'autorité contractante (ii) le recours administratif au niveau de la CRD et (iii) le recours juridictionnel au niveau du tribunal administratif	Amélioration : mettre en place au sein du projet FIER 2 un mécanisme de gestion des plaintes	● 3
d	Existence d'un système de radiation	● 3	3 système complet, 2 l'organe de recours est l'autorité compétente, 1 aucun système	L'organe de radiation est l'ARMDS (Autorité de Régulation de Marchés et des Délégations de Service). La sanction consiste à l'exclusion du droit à concourir pour l'obtention de marchés publics, délégations de service public de façon définitive ou pour une durée déterminée en fonction de la gravité de la faute commise. D'autres sanctions sont prévues dans les Documents-type : résiliation, saisie de garantie,....		● 3

e	Existence d'une autorité locale indépendante et compétente chargée d'enquêter sur les allégations de corruption	● 2	3 existence d'un organisme indépendant de lutte contre la corruption, 2 existence d'un bureau au sein d'un ministère/organisme public qui exerce certaines/toutes ces fonctions, 1 pas d'autorité locale	Le Mali ne dispose pas d'autorité locale indépendante et compétente chargée d'enquêter sur les allégations de corruption Deux structures chargées de lutter et d'enquêter sur les allégations de corruption : (i) l'Office Central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (OCLEI) (ii) Le Bureau du Vérificateur Général (BVG) mais leur indépendance n'est pas totalement assurée	Renforcer l'indépendance de l'OCLEI et du BVG	● 2
<b>B</b>	<b>ÉVALUATION DU RISQUE INSTITUTIONNEL DU PROJET</b>	● <b>2.11</b>	<b>Score établi sur la base des projets existants - à mettre à jour aussitôt l'unité de coordination nationale (UCN) mis en place</b>			● <b>2.47</b>
<b>1</b>	<b>Capacités en matière de passation des marchés publics</b>	● <b>2.20</b>				● <b>2.40</b>
a	Existence d'une unité de passation des marchés comptant au moins 2 fonctionnaires (phase de conception, référence à un organisme public)  Existence d'un responsable de la passation des marchés (mise en œuvre)	● 2	3 comme indiqué, 2 un fonctionnaire, 1 pas d'unité (à l'étape de la conception)  3 comme indiqué, 2 quelqu'un d'autre s'occupe de la passation des marchés, 1 fonction de passation des marchés non assumée systématiquement	Le document de conception prévoit le poste de responsable de passation de marchés au niveau national mais pas au niveau des unités régionales. (L'évaluation et le score seront mis à jour après la mise en place de l'unité de coordination nationale (UCN) et les UCR)	Le recrutement des responsables en passation de marchés dans les UCR devra être évalué pendant la mise en œuvre	● 2
b	Le(s) fonctionnaire(s) a/ont au moins sept ans d'expérience dans le domaine de la passation des marchés publics financés par des donateurs	● 2	3 comme indiqué, 2 moins de sept ans et/ou expérience dans la passation des marchés publics mais non financés par des donateurs, 1 moins de trois ans d'expérience	Score évalué du fait de l'inexistence de RPM au niveau régional (L'évaluation et le score seront mis à jour après la mise en place de l'unité de coordination nationale (UCN) et les UCR)	Le recrutement des responsables en passation de marchés dans les UCR devra être évalué pendant la mise en œuvre	● 2
c	Quelle est la qualité générale des documents produits par le service de passation des marchés?	● 2	3 très bons dossiers d'appel d'offres, rapports d'évaluation et contrats, 2 documents médiocres, 1 documents de mauvaise qualité	Score obtenu en référence aux projets existants. Mise à jour à effectuer à la mise en œuvre	Assurer un renforcement des capacités par des formations et des cliniques périodiques ; diffuser les dossiers jugés très bons	● 2
d	Le personnel chargé de la passation des marchés a-t-il un accès direct aux documents du cadre juridique et réglementaire?	● 3	3 à tous, 2 à certains, 1 à aucun	idem		● 3
e	Les fonctions de passation des marchés et de gestion financière sont-elles séparées?	● 2	3 séparation totale, 2 séparation partielle, 1 passation des marchés effectuée par le personnel de la gestion financière	idem	Evoluer vers la séparation totale (sans responsable en charge des finances dans les travaux de commissions)	● 3
<b>2</b>	<b>Processus de passation des marchés publics</b>	● <b>2.03</b>				● <b>2.54</b>
<b>i</b>	<b>Méthodes de passation des marchés</b>	● <b>2.00</b>				● <b>2.50</b>
a	Méthodes de passation des marchés de biens conformes aux directives du FIDA	● 2	3 conformes, 2 conformes aux niveaux national ou international, 1 jamais conforme	Score obtenu en référence aux projets existants. Mise à jour à effectuer à la mise en œuvre	Amélioration : Assurer le renforcement de capacité en permanence pour l'équipe du projet, notamment dans les régions	● 3
b	Méthodes de passation des marchés de travaux conformes aux directives du FIDA	● 2	3 conformes, 2 conformes aux niveaux national ou international, 1 jamais conforme	idem		● 3
c	Méthodes de passation des marchés de services conformes aux directives du FIDA	● 2	3 conformes pour la méthode de la valeur élevée pour les entreprises, la méthode de la faible valeur pour les entreprises et la méthode pour les consultants individuels; 2 conformes pour deux des méthodes susmentionnées; 1 conformes pour une seule ou aucune	L'utilisation de la Demande de Renseignement et de Prix à compétition restreinte (DRPR) et Demande de Cotations (DC) pour les services de consultants (montant faible et consultants individuels) n'est pas conforme aux Directives du FIDA	Veiller au respect strict des méthodes adéquates aux prestations intellectuelles, celles prescrites dans le manuel de procédures cf. pm11-pm14. Assurer un renforcement de capacité des responsables	● 2

d	Accès aisé aux dossiers d'appel d'offres pour les entreprises étrangères	● 2	3 dossiers d'appel d'offres gratuits, pouvant être émis/expédiés par voie électronique; 2 les soumissionnaires étrangers doivent virer des fonds au Projet pour acheter les dossiers d'appel d'offres; 1 les dossiers d'appel d'offres ne sont pratiquement pas disponibles pour les soumissionnaires étrangers	Score obtenu en référence aux projets existants. Mise à jour à effectuer à la mise en œuvre	La vente des dossiers est actée par un texte réglementaire	● 2
ii	<b>Planification de la passation des marchés</b>	● 1.67				● 2.33
a	Les plans de passation des marchés sont-ils préparés à l'avance et conformes aux plans de travail et aux budgets annuels?	● 2	3 préparés à l'avance et conformes, 2 l'un ou l'autre, 1 non	Score obtenu en référence aux projets existants. Mise à jour à effectuer à la mise en œuvre	Assurer un renforcement des capacités par des formations et des cliniques périodiques	● 2
b	Les responsables de la passation des marchés participent-ils à la planification annuelle du travail?	● 1	3 si la réglementation et la pratique l'exigent, 2 si la réglementation l'exige, 1 aucune de ces conditions n'est remplie	idem	Faire participer le RPM au processus d'élaboration du PTBA ; notamment pour assurer un arbitrage sur les délais de passation de marchés à prendre en compte dans les calendriers de mise en œuvre des activités planifiées	● 2
c	Les plans de passation des marchés utilisent-ils un formulaire efficace avec des lignes planifiées et réelles dans 3 catégories différentes?	● 2	3 dans toutes les catégories, 2 dans certaines catégories, 1 pour aucune catégorie	idem	Assurer un suivi fréquent de la mise en œuvre du PPM (périodique, ex : hebdomadaire)	● 3
iii	<b>Processus de passation des marchés</b>	● 2.36				● 3
a	Nombre minimum de devis prévu par la loi	● 3	3 trois ou plus; 2 deux, 1 sans indication ou moins de deux	Score obtenu en référence aux projets existants. Mise à jour à effectuer à la mise en œuvre		● 3
b	Nombre minimum de jours pour les passations de marchés annoncés dans le cadre d'appels d'offres	● 3	3 au moins trente jours; 2 au moins vingt jours; 1 moins de vingt jours ou non indiqué	idem		● 3
c	Les soumissionnaires disposent-ils d'assez de temps pour poser des questions et obtenir des réponses dans le cadre du processus d'appel d'offres?	● 2	3 si les soumissionnaires disposent d'un minimum de trois jours pour la méthode de la demande de devis et de sept jours pour les méthodes concurrentielles pour poser des questions; 2 si moins de trois jours pour la méthode de la demande de devis et entre 4 et 7 jours pour les méthodes concurrentielles, 1 si non mentionné pour la méthode de la demande de devis et moins de quatre jours pour les méthodes concurrentielles	idem	Vérifier régulièrement toutes les procédures d'approvisionnement, en particulier celles de faible valeur	● 3
d	Les précisions sont-elles fournies à tous les soumissionnaires?	● 3	3 à tous, 2 à certains, 1 à aucun	idem		● 3
e	Les offres reçues avant la date limite sont-elles entreposées en lieu sûr?	● 2	3 toutes, 2 certaines, 1 aucune	idem	déposer les offres dans un lieu sécurisé avec accès limité aux seules personnes autorisées	● 2
f	Les garanties sont-elles entreposées en sécurité?	● 2	3 toutes, 2 certaines, 1 aucune	idem	Sécuriser les garanties dans un coffre	● 2
g	Le dépouillement des soumissions a-t-il lieu pour les marchés annoncés et dans l'heure qui suit la réception des soumissions?	● 3	3 les deux, 2 le dépouillement a lieu plus d'une heure après réception, 1 pas de dépouillement	idem		● 3
h	Un procès-verbal de dépouillement est-il dressé et envoyé aux soumissionnaires qui ont présenté des offres?	● 2	3 les deux, 2 procès-verbal dressé mais non envoyé, 1 aucun des deux	idem	Envoyer un PV scanné par mail aux soumissionnaires	● 3
i	Les évaluations sont-elles menées par un comité d'évaluation ad hoc dûment qualifié?	● 3	3 oui, 2 comité qualifié mais non ad hoc, 1 comité ad hoc ou aucun	idem		● 3
j	Dans l'évaluation, la réactivité est-elle fondée sur les critères énoncés dans le dossier d'appel d'offres?	● 2	3 sur tous, 2 sur certains, 1 sur aucun	idem	Assurer un renforcement des capacités par des formations et des cliniques périodiques	● 3
k	Les évaluations sont-elles terminées pendant la période de validité des soumissions?	● 2	3 toutes, 2 certaines, 1 aucune	idem	Assurer un renforcement des capacités par des formations et des cliniques périodiques	● 3
l	Les conditions préalables à l'entrée en vigueur du contrat sont-elles clairement stipulées dans le contrat? (c'est-à-dire garantie de restitution d'acompte, garantie de bonne exécution, assurance, etc)	● 2	3 toutes, 2 certaines, 1 aucune	idem	Assurer un renforcement des capacités par des formations et des cliniques périodiques	● 3

m	L'organisme tient-il un dossier complet du processus? Il s'agirait notamment de copies de toutes les annonces publiques, des documents de présélection (le cas échéant, du rapport d'évaluation de la présélection documentant toute décision de ne pas présélectionner certains soumissionnaires potentiels), du dossier d'appel d'offres et de tout ajout, d'un compte rendu de toute réunion préalable aux soumissions, du procès-verbal du dépouillement des soumissions, du rapport final de l'évaluation des soumissions (comportant un exposé détaillé des motifs utilisés pour accepter ou rejeter chaque soumission), des recours intentés contre des procédures de sélection et d'adjudication, d'un exemplaire signé du contrat final et d'un exemplaire de la garantie du paiement des avances et de la garantie de bonne exécution, etc.	● 3	3 toutes, 2 certaines, 1 aucune	idem		● 3
n	Tous les marchés adjugés sont-ils annoncés publiquement?	● 1	3 tous, 2 certains, 1 aucun	idem	Assurer la publication des résultats par affichage au siège du projet, dans le site web de la tutelle,....	● 2
<b>iv</b>	<b>Administration et gestion des contrats</b>	● <b>2.09</b>				● <b>2.55</b>
a	Existence de niveaux d'autorité dans le processus de gestion des contrats	● 3	3 Existent 2 dans certaines cas 1 aucun	Score obtenu en référence aux projets existants. Mise à jour à effectuer à la mise en œuvre		● 3
b	Existence de seuils d'approbation pour les modifications de contrats	● 3	3 existent 2 dans certains cas 1 aucun	idem		● 3
c	Existe-t-il un système ou un cadre efficace de surveillance des marchés adjugés?	● 2	3 pour tous, 2 pour certains, 1 pour aucun	idem	Elaborer les outils et moyen de suivi des contrats de fourniture et de services (outil de bord, fiche de suivi, ....) - Organiser une formation en gestion de contrats -	● 2
d	Existe-t-il un processus de suivi de la livraison des biens pour en vérifier la quantité et la qualité?	● 3	3 pour tous, 2 pour certains, 1 pour aucun	idem		● 3
e	Existe-t-il un cadre pour l'approbation des résultats obtenus et un processus de paiement pour les contrats de services de consultants?	● 3	3 pour tous, 2 pour certains, 1 pour aucun	idem		● 3
f	Existe-t-il un processus de règlement du paiement final et de clôture du contrat?	● 2	3 pour tous, 2 pour certains, 1 pour aucun	idem	Prévoir une disposition de clôture de contrat pour les services de consultant dans le manuel des procédures (PV de validation du livrable/rapport final)	● 3
g	Les différends contractuels sont-ils traités conformément à un système formel de recours et d'arbitrage?	● 2	3 tous, 2 certains, 1 aucun	idem		● 3
h	Les marchés de travaux publics sont-ils supervisés par des ingénieurs indépendants ou par un chef de projet désigné?	● 2	3 tous, 2 certains, 1 aucun	L'indépendance des ingénieurs est difficile à évaluer	Assurer un renforcement des capacités par des formations et des cliniques périodiques	● 2
i	Les contrats sont-ils achevés dans les délais prévus et dans les limites du prix contractuel approuvé ou arrêté?	● 1	3 tous, 2 certains, 1 aucun	La documentation des contrats a révélé certaines lacunes dans les anciens projets financés par le FIDA	Assurer un bon suivi des contrats Organiser une formation en gestion des contrats	● 2
j	L'organisation dispose-t-elle de registres des marchés adjugés couvrant tous les marchés (avec noms, prix et dates), par catégorie de marchés?	● 1	3 pour tous, 2 pour certains, 1 pour aucun	La documentation des contrats a révélé certaines lacunes dans les anciens projets financés par le FIDA	Etablir des registres de contrats conformes aux exigences du FIDA - Compléter régulièrement le CMT	● 2
k	Des dossiers adéquats sur l'administration des marchés adjugés sont-ils tenus à jour? (Il peut s'agir d'avis contractuels émis par le fournisseur, l'entrepreneur, l'acheteur ou l'employeur, d'un registre détaillé de tous les ordres de changement ou de modification émis ayant une incidence sur la portée, les qualités, le calendrier ou le prix du marché; des registres des factures et paiements, des rapports intermédiaires, des certificats d'inspection, d'acceptation et de réalisation, des dossiers des recours et différends et leurs résultats, etc.)	● 1	3 toutes, 2 certaines, 1 aucune	La documentation des contrats a révélé certaines lacunes dans les anciens projets financés par le FIDA	Mettre en place un archivage électronique	● 2

Barème des notes du risque

3	<b>F: Risque faible</b>
2	<b>M: Risque moyen</b>
1	<b>E: Risque élevé</b>

## Cadre d'évaluation de la gestion des finances publiques -PEFA

2Cadre de 2011: passation des marchés évaluée sous P1-19

Cadre de 2011: passation des marchés évaluée sous P1-24

Cadre de 2011	Cadre de 2016
Transparence, exhaustivité et concurrence dans le cadre juridique et réglementaire	Suivi de la passation des marchés
Utilisation de méthodes concurrentielles de passation des marchés	Méthodes de passation des marchés
Accès du public à des informations complètes, fiables et opportunes sur la passation des marchés	Accès du public aux informations sur la passation des marchés
Existence d'un système administratif indépendant de recours en matière de passation des marchés	Gestion des recours en matière de passation des marchés

### Procédure

- Ouvrir [www.pefa.org](http://www.pefa.org)
- Faire défiler vers le bas et chercher par pays
- Choisir un pays et non des régions à l'intérieur d'un pays
- Sélectionner le dernier rapport. Télécharger le rapport complet
- Examiner le pilier P1-19 ou P1-24 (selon le cadre utilisé) pour voir l'évaluation
- Les informations résumées de la section du rapport devraient se trouver sous **Remarques** dans la Matrice
- Scores comme suit:

PEFA	Matrice du FIDA
A	3
B	3
C	2
D	1

### À noter

1	Si les informations figurant sur le site Web du PEFA font uniquement référence à l'analyse d'un système national dans le cas où le projet financé par le FIDA doit être mis en œuvre par les pouvoirs publics ou une entreprise, nationaux ou régionaux, ou par un système autre que le système national, les facteurs doivent être notés sous la rubrique NOTE DE RISQUE INHÉRENT, et l'évaluateur doit analyser le système national, régional ou autre, et lui donner une note sous la rubrique NOTE DE RISQUE NET. L'évaluateur doit noter ceci clairement dans l'évaluation MRPM.
2	Si l'information sur le site Web du PEFA est obsolète (c'est-à-dire d'avant 2011), l'évaluateur doit noter le rapport du PEFA sous la rubrique NOTE DE RISQUE INHÉRENT, et analyser les facteurs et noter cette analyse sous la rubrique NOTE DE RISQUE NET. Il doit noter ceci clairement dans l'évaluation MRPM.
3	Si, pour une raison quelconque, il n'est pas en mesure (après avoir dûment essayé) d'extraire les notes du PEFA sur le site du PEFA, l'évaluateur doit analyser les facteurs et attribuer des notes sous la rubrique NOTE DE RISQUE INHÉRENT et, lorsque des mesures d'atténuation sont disponibles, viables et nécessaires, proposer ces mesures et attribuer la NOTE DE RISQUE NET correspondante. L'évaluateur doit noter ceci clairement dans l'évaluation MRPM.



Investir dans les populations rurales

**Mali**

---

**Rural Youth Vocational Training, Employment and Entrepreneurship Support Project - FIER II**

**Rapport de conception**

**Annexee: Procurement section of the PIM updated**

Dates de mission: 28 Mars-30 Mai 2022

Date du document: 18/11/2022

Identifiant du projet 2000004014

Numéro du rapport: 6240 - ML

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes





**Conception FIER 2**  
**PIM Passation de marchés**  
**09 août 2022**

**Table des matières**

1.	Règles de passation de marchés applicables.....	2
2.	Méthodes de passation de marchés, seuils et revue a priori.....	3
2.1.	Plan de passation de marchés.....	3
2.2.	Registre de contrat et contract monitoring tool (CMT) .....	3
2.3.	Tableau sommaire des méthodes applicables et des seuils .....	4
2.4.	Dispositions spéciales de passation de marchés.....	5
2.5.	Documents types à utiliser.....	5
2.6.	Guide de passation de marchés du FIDA.....	6
2.7.	Documents de revue a priori.....	7
2.8.	Autres domaines de coordination avec le FIDA .....	9
3.	Enjeux critiques de passation de marchés .....	10
3.1.	Comparaison entre les procédures nationales et les Directives du FIDA .....	10
3.2.	Estimation du coût et du calendrier.....	12
3.3.	Publication des avis.....	13
3.4.	Attribution de subvention/crédit (composante 2.2).....	13
3.5.	Principes de passation de marchés et éthique.....	15
3.6.	Lutte contre la corruption et le harcèlement sexuel.....	15
3.7.	Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.....	16
3.8.	Archivage .....	16
4.	Intégration des normes des PESEC dans la passation de marchés.....	16
5.	Transaction de passation de marchés et disposition institutionnelle .....	19
5.1.	Partenaires de mise en œuvre .....	19
5.2.	Comptabilisation des achats par les partenaires .....	20
5.3.	Disposition institutionnelle, rôle et responsabilité .....	20
	Annexe 1: Matrice d'attribution des responsabilités (RAM - RACI) Modèle .....	26
	Annex 2: Archives de passation de marchés.....	28
	Annex 3: Guidance on using the PPM.....	29
	Annex 4: Guidance on using the Contract Monitoring Tool .....	29
	Annex 5: Guidance on using NOTUS .....	30
	Annex 6: Fiche d'évaluation des prestataires .....	30
	Annex 7: Délai de debriefing, plaintes et recours.....	33

## ACRONYMES

AGPM	Avis général de passation de marchés
AMI	Appel à manifestation d'intérêts
ANO	Avis de non objection
AOI	Appel d'offres international
AON	Appel d'offres national
ARMDS	Autorité de régulation des marchés et de la délégation de service
BMD	Banque multilatérale de développement
CMT	Contract management tool
CPM	Cellule de passation de marchés
DGMP	Direction générale des marchés publics
FGSP	Fonds de garantie pour le secteur privé
MENEFP	Ministère de l'Entrepreneuriat National, de l'Emploi et de la Formation professionnelle
NoA	Notification d'attribution
NOITA	Notification d'intention d'attribution
PESEC	Procédure d'évaluation sociale, environnementale et climatique
PPM	Plan de passation de marchés
PRM	Procurement risk matrix
PTBA	Plan de travail et de budget annuel
RAF	Responsable administratif et financier
RPM	Responsable passation de marchés
SCBD	Sélection dans le cadre d'un budget déterminé
SCI	Sélection de consultant individuel
SED	Sélection par entente directe
SFD	Système financier décentralisé
SFQC	Sélection fondée sur la qualité et le coût
SFQ	Sélection fondée sur la qualité
SMC	Sélection au moindre coût
SQC	Sélection sur la qualification des consultants
SIGMAP	Système intégré de gestion des marchés publics
TDR	Termes de référence
UCN	Unité de coordination nationale
UCR	Unité de coordination régionale

## **1. Règles de passation de marchés applicables**

Les travaux et fournitures ainsi que les services nécessaires à la mise en œuvre du Projet FIER 2 seront livrés conformément à la réglementation nationale au Mali, dans la mesure où celle-ci est compatible avec les directives du FIDA pour la passation des marchés. Le projet utilisera également les méthodes de passation des marchés et les documents-type en vigueur dans le système du pays. Toutefois, pour une meilleure performance au démarrage, les deux acquisitions suivantes seront traitées par des méthodes particulières : (i) achat de véhicules par l'intermédiaire d'un organisme spécialisé des Nations unies ; (ii) utilisation d'une consultation internationale restreinte pour la fourniture des logiciels comptables et de suivi/évaluation. Le manuel des procédures du projet précisera les modalités pratiques détaillées de conduite et de mise en œuvre des différentes méthodes de passation de marchés. Ce manuel sera à élaborer au démarrage du projet et sera soumis à l'ANO du FIDA. L'unité de coordination nationale respectera pleinement les dispositions de l'accord de financement, du rapport de conception du projet, de la lettre à l'emprunteur, et des directives et du guide de passation des marchés du FIDA. Dans la gestion pratique de la passation de marchés, le projet utilisera :

- i. Le « Guide pratique de passation de marchés du FIDA », version septembre 2021
- ii. Le « Guide de l'acheteur public » publié en 2016 par l'ARMDS
- iii. Le Manuel des procédures du projet qui sera établi au démarrage du FIER 2, et qui sera soumis à l'avis de non objection du FIDA avant son utilisation
- iv. La Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption

Une formation sur ces guides, manuel et politique sera conduite au démarrage du projet et en cours de mise en œuvre selon les besoins.

Par ailleurs, le FIDA lancera prochainement une nouvelle plateforme de passation des marchés qui nécessitera la formation des TEAMS. Le PPM 2023 sera à insérer sur cette nouvelle plate-forme de passation de marchés. L'utilisation de cette plateforme sera obligatoire.

## **2. Méthodes de passation de marchés, seuils et revue a priori**

### **2.1. Plan de passation de marchés**

Un plan de passation de marchés basé sur le PTBA sera élaboré chaque année en début d'exercice au niveau central et au niveau des unités régionales du projet. Ce plan spécifie les méthodes de passation de marchés, les coûts estimatifs, la revue du FIDA, l'échéancier, etc. Le plan de passation de marchés consolidé au niveau central, ainsi que ses mises à jour seront soumis à la revue préalable du FIDA avant sa mise en œuvre. Le plan de passation des marchés sera mis à jour au moins une fois par an ou chaque fois que nécessaire pour refléter les besoins réels en termes de mise en œuvre du projet. Le premier PPM qui couvre une période de 18 mois est annexé au présent rapport. Ce plan sera saisi au SIGMAP, condition préalable de traitement des opérations par la Cellule de Passation des Marchés. Par la suite, le projet est tenu de soumettre à la DGMP avant le 30 septembre de l'année n son PPM de 12 mois pour l'année n+1. Dans la mesure du possible et pour des raisons d'économie d'échelle et d'efficacité, les marchés lancés pendant la même période et présentant une homogénéité sur la nature des prestations seront groupés en lot.

### **2.2. Registre de contrat et contract monitoring tool (CMT)**

Le CMT est une plate-forme obligatoire pour l'enregistrement et le suivi de tous les contrats, entre autres :

- Les contrats issus des passations de marchés de travaux, de fournitures et de services issus du PPM
- Les contrats de subventions/crédit
- Les contrats avec les partenaires de mise en œuvre (contrat communautaire, entité gouvernementale, agence des nations unies, ONG,...)
- Les conventions de financement (micro-crédit,...)

L'enregistrement des contrats signés par les partenaires de mise en œuvre avec des tiers (biens, travaux, services de conseil, services autres que de conseil ou subventions) doit également être effectué sur le CMT Une formation sur le CMT sera effectuée par le FIDA au démarrage du projet.

Le registre des contrats sera extrait sous forme de rapport directement du CMT. Il s'agira d'un document cumulatif qui s'enrichira progressivement et automatiquement avec les nouveaux contrats signés et insérés dans le système.

### 2.3. Tableau sommaire des méthodes applicables et des seuils

La méthode de passation des marchés par défaut pour les biens, les travaux et les services non consultant est l'AOI ; toutefois, pour les marchés dont le coût est estimé inférieur au seuil d'AOI, d'autres méthodes peuvent être utilisées conformément au tableau ci-dessous.

La méthode de sélection par défaut pour les services de consultant (et les services courants qui leur sont similaires) est le SFQC ; cependant, pour les marchés dont le coût estimé est inférieur au seuil du SFQC, d'autres méthodes peuvent être utilisées conformément au tableau ci-dessous

*Les montants des seuils seront à préciser dans la lettre à l'emprunteur*

Méthodes de passation de marchés, seuils et délais					
Méthodes de passation de marchés →	ED (Entente directe)	Achat au meilleur prix (Demande de cotations restreinte)	AON (Appel d'offres national)	AOI (Appel d'offres international)	Revue a priori
Types de marchés et délais ↓					
Biens/SNC	Sans seuil spécifique	≤ 60.000 US\$	< 140.000 US\$	≥ 140.000 US\$	≥ 30.000 US\$
Travaux/SNC	Sans seuil spécifique	≤ 200.000 US\$	< 400.000 US\$	≥ 400.000 US\$	≥ 50.000 US\$
Délai minimum de soumission	n/a	14 jrs	30 jrs	45 jrs	
Délai minimum de demande d'éclaircissement (à partir de la date limite de soumission)	Même jour	7 jrs	14 jrs	14 jrs	
Délai limite pour l'UNC pour répondre aux demandes d'éclaircissement (à partir de la date limite de soumission)	Même jour	7 jrs	14 jrs	14 jrs	
	Sélection par entente directe (SED)	SQC	SFQ, SCBD, SMC	SFQC	Revue a priori
Services de consultants/ SNC similaires - Firmes	Sans seuil spécifique	≤ 50.000 US\$	< 80.000 US\$	≥ 80.000 US\$	≥ 20.000 US\$
AMI - Liste restreinte (Firmes et individuels)	AMI par publication internationale ≥ 80.000 US\$ AMI par publication nationale < 80.000 US\$ La constitution d'une liste restreinte par AMI est obligatoire pour SQC				
Délai minimum de soumission	n/a	21 jrs (AMI) 21 jrs (DP)	21 jrs (AMI) 30 jrs (DP nat.) 45 jrs (DP internat.)	21 jrs (AMI) 30 jrs (DP nat.) 45 jrs (DP internat.)	
Délai minimum de demande d'éclaircissement (à partir de la date limite de soumission)	Même jour	10 jrs (AMI) 10 jrs (DP)	10 jrs (AMI) 14 jrs (DP)	10 jrs (AMI) 14 jrs (DP)	
Délai limite pour l'UCN pour répondre aux demandes d'éclaircissement (à partir de la date limite de soumission)	Même jour	8 jrs (AMI) 7 jrs (DP)	8 jrs (AMI) 14 jrs (DP)	8 jrs (AMI) 14 jrs (DP)	

Individual	Sans seuil spécifique	Méthode de sélection de consultant individuel	> 20.000 US\$
Délai minimum de soumission	n/a	21 jrs (AMI) 21 jrs (proposition)	
Délai minimum de demande d'éclaircissement (à partir de la date limite de soumission)	Même jour	10 jrs (AMI) 10 jrs (proposition)	
Délai limite pour l'UCN pour répondre aux demandes d'éclaircissement (à partir de la date limite de soumission)	Même jour	8 jrs (AMI) 7 jrs (proposition)	
Tout marché par entente directe (ED et SED) sont soumis à revue préalable du FIDA			

#### 2.4. Dispositions spéciales de passation de marchés

Les dispositions suivantes s'appliquent (à confirmer dans l'accord de financement et/ou la lettre à l'emprunteur) :

Dispositions	Oui/Non	Commentaires
Travaux en régie	Oui	Montant inférieur à 30.000 USD Soumis à la revue préalable du FIDA
Passation de marches avec les agences des NU	Oui	Achat de voitures au démarrage du projet : Entente Directe avec UNOPS
Passation de marchés communautaires	Oui	Procédure à appliquer : celle du Guide de passation de marchés du FIDA
Préférence nationale pour les marchés de travaux par AOI	Oui	7,5%
Préférence nationale pour les marchés de biens par AOI	Oui	15%

#### 2.5. Documents types à utiliser

Les documents types suivants seront adoptés par le projet pour toute activité de passation de marchés :

Méthode/Processus	Document type (FIDA ou National)
PPM	FIDA
AGPM	National (Avis general indicative)
Avis spécifique	National
AOI travaux/SNC	FIDA ou National
AOI biens/SNC	FIDA ou National
AON travaux/SNC	National
AON biens/SNC	National
Achat au meilleur prix (travaux, biens, SNC)	National
Entente directe	National
Demande de préqualification	FIDA ou National
AMI	National
QCBS, QBS, FBS, LCS, CQS, ICS,	National
SED	National
Rapport de préqualification	FIDA ou National
Shortlisting Report	National
Evaluation Report	National
Negotiation Report	National
NOITA	National

NoA	National
-----	----------

Si les documents type nationaux sont autorisés conformément au tableau ci-dessus, l'UCN sera chargée de s'assurer qu'il n'y a aucune contradiction avec les directives du FIDA. Les documents types nationaux doivent être modifiés pour éliminer toute incohérence soulignée dans la section 3.1 ci-dessous ; ils doivent également inclure les formulaires d'auto-certification obligatoires (au stade de l'appel d'offres et au stade du contrat).

Documents type du FIDA disponible sur [www.ifad.org/project-procurement](http://www.ifad.org/project-procurement).

## 2.6. Guide de passation de marchés du FIDA

L'UCN s'appuiera sur le Guide pour obtenir des conseils lorsque la passation des marchés nationaux est conforme aux directives du FIDA en matière de passation des marchés et s'appuiera uniquement sur le manuel dans les domaines où la passation des marchés nationaux contredit les dispositions des directives du FIDA. Ces domaines de contradiction sont précisés dans la section 3.1 ci-dessous.

L'UCN se référera au Guide en suivant les instructions ci-dessous sur les sections pertinentes pour divers aspects de la passation des marchés

Domaines	Reference dans le Guide
PPM et AGPM	Module C
Méthodes de passation de marchés et de sélection de consultants	Bien, travaux, SNC : Module F1 Services de consultants et SNC : Module F2
ED et SED	Bien, travaux, SNC: Module F1 (Section 6) Services de consultants et SNC: Module F2 (Section 6)
Consultants individuels	Module F2 (Section 7)
Spécifications techniques et TDR	Présentation de la demande : Module D Identification des besoins et specifications - bien: Module E1 Identification des besoins et specifications – travaux : Module E2 Terme de Reference: Module E3
Prequalification et liste restreinte	Module G
Preparation des DAO/DP	biens: Module H1 travaux: Module H2 services de consultants: Module H3 Contract Types: Module J
Processus d'appel d'offres	Module I
Evaluation	General: Module K1 General biens , travaux , SNC : Module K2 biens: Module K3 travaux : Module K4 General services de consultants : Module K5 SFQC : Module K6 SMC : Module K7 SNC : Module K8 Offres anormalement basses (toutes methodes): Module K9 Post-qualification (toutes methods): K10 Rejet de toutes les offres : Module O1
Formation de la commission d'évaluation	Module K1
Notification d'intention d'intention d'attribution Notification d'attribution	NOITA: Module L1 NoA: Module L2
Période d'attente et debriefing	Module M1
Plaints et recours	Module M2
Negotiations et discussions	Negotiations (Consulting Services): Module N1 Discussions (Goods, Works and Services): Module N2
Attribution du contrat	Module O2 and O3
Gestion du contrat	Module P
Régie	Module F1 (Section 7)

Participation communautaire	Module Q
Passation de marches avec les agences des NU	Module F1 (Section 9)
Gestion des archives	Module B

## 2.7. Documents de revue a priori

Toutes les soumissions d'examen préalable et les non objection doivent être communiquées via NOTUS. Ci-dessous les exigences de non-objection pour toutes les transactions répertoriées dans la LTB

### 2.7.1. Plan de passation de marchés

L'UCN doit s'assurer de l'ANO du FIDA sur chacun des points suivants :

- Le PPM initial de 18 mois ;
- PPM annuels, par la suite ; et
- Toute mise à jour du PPM.

### 2.7.2. Avis général de passation de marchés (AGPM)

L'UCN doit s'assurer de l'ANO du FIDA sur chaque AGPM avant sa publication

### 2.7.3. AOI/AON (biens, travaux, SNC)

La soumission via NOTUS pour non-objection concernera les dossiers et documents suivants :

- Avis spécifique de passation des marchés (Annonce) ;
- Les documents de pré-qualification (le cas échéant) ainsi que l'annonce de pré-qualification ;
- Rapport de pré-qualification (le cas échéant) ;
- Documents d'appel d'offres comprenant les spécifications techniques (y compris les estimations de coûts et, le cas échéant, les plans, les devis quantitatifs et les calendriers des exigences) ;
- Tout amendement au Dossier d'Appel d'Offres ;
- Rapports d'évaluation (y compris les rapports d'ouverture des offres) comprenant toutes les clarifications ; en cas de procédure à deux enveloppes, des rapports d'ouverture et d'évaluation distincts pour les enveloppes techniques et les enveloppes financières en plus d'un rapport combiné combinant les deux ;
- Projet de Contrat dûment rempli ;
- Contrat signé (pour information et enregistrement) ;
- Modifications cumulatives du contrat dépassant 10 % de la valeur initiale du contrat (Module P2, article 2 (v)) ; et
- Extensions cumulatives du contrat dépassant 25 % de la durée initiale du contrat (Module P2, article 2 ((v))

### 2.7.4. Achat au meilleur prix (biens, travaux, SNC)

La soumission via NOTUS pour non-objection concernera les dossiers et documents suivants :

- Demande de devis comprenant les spécifications techniques (y compris les estimations de coûts et, le cas échéant, les dessins, les devis quantitatifs et les calendriers des besoins) ;
- Toute modification à la RFQ ;
- Rapports d'évaluation incluant toutes les clarifications ; en cas de procédure à deux enveloppes (exceptionnellement utilisée), procès-verbaux d'ouverture et d'évaluation séparés pour les Enveloppes Techniques et les Enveloppes Financières ;
- Projet de Contrat ou de Bon de Commande dûment rempli ;
- Contrat signé ou bon de commande (pour information et enregistrement) ;
- Modifications cumulatives du contrat/du bon de commande dépassant 10 % de la valeur initiale du contrat/du bon de commande (Module P2, article 2 (v)) ; et
- Extensions cumulées du contrat/du bon de commande dépassant 25 % de la durée initiale du contrat/du bon de commande (Module P2, article 2 (v)).



### **2.7.5. Services de consultants (SFQC, SQC, SCBD, SMC)**

La soumission via NOTUS pour non-objection concernera les dossiers et documents suivants :

- Demande de manifestation d'intérêt (AMI) (le cas échéant), les termes de référence et les estimations de coûts détaillées ;
- Rapport de présélection (le cas échéant) ;
- Liste préalable (le cas échéant) comprenant la justification de la sélection des entreprises ;
- Demande de propositions (RFP) ;
- Toute modification à la DP ;
- Rapport d'évaluation technique (y compris le rapport d'ouverture de la proposition) et toutes clarifications ;
- Rapport d'évaluation combiné (y compris le rapport d'ouverture de la proposition financière) ;
- Projet de Contrat dûment rempli ;
- Procès-verbal des négociations (y compris les négociations infructueuses et l'intention d'annuler ou d'inviter le consultant classé deuxième) ;
- Contrat signé (pour information et enregistrement) ;
- Modifications cumulatives du contrat/du protocole d'accord dépassant 10 % de la valeur initiale du contrat ; et
- Extensions cumulatives de contrat/MoU dépassant 25 % de la durée initiale du contrat.

### **2.7.6. Services de consultants (SQC et SCI)**

La soumission via NOTUS pour non-objection concernera les dossiers et documents suivants :

- Demande obligatoire de manifestation d'intérêt (AMI) et termes de référence (y compris les estimations de coûts) ;
- Rapport de liste restreinte obligatoire ;
- Demande de propositions (RFP) ;
- Toute modification à la DP ;
- Rapport d'évaluation (comprenant toutes les clarifications) ;
- Projet de Contrat dûment rempli ;
- Procès-verbal des négociations (y compris les négociations infructueuses et l'intention d'annuler ou d'inviter le consultant classé deuxième) ;
- Contrat signé (pour information et enregistrement) ;
- Modifications cumulatives du contrat dépassant 10 % de la valeur initiale du contrat ; et
- Extensions de contrat cumulées dépassant 25 % de la durée initiale du contrat.

### **2.7.7. ED et SED**

La soumission via NOTUS pour non-objection concernera les dossiers et documents suivants :

- Justification de l'approvisionnement unique (y compris en dessous des seuils ED/SED définis ci-dessus dans le tableau 1) et justification de la sélection de l'entreprise/individu particulier ;
- Spécifications techniques ou termes de référence ;
- Document d'appel d'offres simplifié ou demande de propositions ;
- Rapport de négociation (y compris l'évaluation de l'offre/proposition soumise et sa négociation complète) ;
- Projet de Contrat dûment rempli ;
- Contrat signé (pour information et enregistrement) ;
- Modifications cumulatives du contrat dépassant 10 % de la valeur initiale du contrat ; et
- Extensions de contrat cumulées dépassant 25 % de la durée initiale du contrat.

### **2.7.8. Travaux en régie**

La soumission via NOTUS pour non-objection concernera les dossiers et documents suivants :

- Rapport de justification pour l'utilisation des travaux en régie (s'il n'a pas déjà été soumis avec le PPM) ;

- Document de sollicitation pour une entité publique à engager en régie ;
- Rapport de négociation attestant de la vérification des ressources, des capacités et des compétences ;
- Projet de convention dûment rempli ;
- Accord signé (pour information et enregistrement);
- Modifications de l'accord dépassant 10 % de la valeur initiale ; et
- Prolongations de l'accord dépassant 25 % de la durée initiale.

### **2.7.9. Passation de marchés avec les agences des NU**

La soumission via NOTUS pour non-objection concernera les dossiers et documents suivants :

- Rapport de justification pour recours aux agences des Nations Unies (s'il n'a pas déjà été soumis avec le PPM) ;
- Document de sollicitation pour l'agence des Nations Unies à engager avec le projet pour la portée particulière ;
- Projet de convention dûment rempli ;
- Accord signé (pour information et enregistrement);
- Modifications cumulatives à l'accord dépassant 10 % de la valeur initiale ; et
- Extensions cumulatives de l'accord dépassant 25 % de la durée initiale.

### **2.7.10. Autres procédures spécifiques sous revue a priori**

L'UCN doit en outre obtenir la non-objection du FIDA pour les éléments suivants :

- Le recrutement du personnel de passation des marchés ;
- Les modèles de documents d'appel d'offres et de demandes de propositions pour toutes les méthodes de passation des marchés (que ce soit pour examen a posteriori ou examen préalable) en cas de différence avec les documents standards du FIDA ;
- Recommandation de rejeter toutes les offres ou propositions ou d'annuler un processus de passation de marché ;
- Recommandations pour mettre fin aux négociations avec une société de conseil/CI et poursuivre les négociations avec la société de conseil/CI la mieux classée ;
- Recommandations pour procéder à l'attribution du soumissionnaire classé suivant au cas où le soumissionnaire sélectionné ne signerait pas de contrat ;
- Justifications pour procéder à l'ouverture des offres/propositions qui sont inférieures à trois ;
- Utilisation d'une garantie de bonne exécution autre que sous la forme d'une garantie bancaire à première demande, inconditionnelle et irrévocable ;
- Décisions concernant les offres anormalement basses ;
- Etablir une liste restreinte composée de moins de trois entités ; et
- Intention de résilier tout contrat

## **2.8. Autres domaines de coordination avec le FIDA**

L'UCN se concertera à l'avance avec le FIDA sur les questions suivantes :

- a. Toute modification du PIM ;
- b. Toute modification des effectifs de l'Unité de Gestion du Projet ;
- c. Composition des comités d'évaluation ;
- d. Résumés des demandes de débriefing et copies des protestations pour toutes les activités d'approvisionnement d'examen préalable avant qu'une décision ne soit rendue (facultatif pour les activités d'approvisionnement d'examen postérieur) ;
- e. L'Unité de gestion du projet informe le FIDA de tout recours connexe déposé auprès des autorités nationales compétentes (le cas échéant) dès qu'elle en a connaissance ;
- f. Rapports sur l'état d'avancement de la passation des marchés ainsi que des rapports spéciaux sur des questions critiques ;
- g. Détails des fournisseurs défaillants ou corrompus ;

- h. Exclusion d'un fournisseur qui semble être exclu par une autre BMD pour validation par le FIDA si une exclusion croisée doit s'appliquer (pour examen préalable et a posteriori); et
- i. Toute autre question spécifiquement demandée par le FIDA.

En plus de ce qui précède, le projet fournira une assistance complète au FIDA aux missions d'appui à la mise en œuvre, de supervision, de revue à mi-parcours et de clôture du projet. Le projet mettra à disposition tout le personnel nécessaire et fournira tous les documents, dossiers et dossiers requis. Il en va de même pour tout audit ou enquête du FIDA.

### 3. Enjeux critiques de passation de marchés

#### 3.1. Comparaison entre les procédures nationales et les Directives du FIDA

Le tableau ci-dessous résume la principale comparaison entre les règles nationales et celles des directives du FIDA en matière de passation des marchés ; l'objectif est de mettre en évidence à l'UCN les aspects conflictuels qui doivent être réglés en appliquant les directives et le manuel du FIDA tels qu'élaborés à la section 3.1.2

Domaines	Règles nationales	Directives du FIDA
Principes de passation de marchés	Cohérent avec les Directives du FIDA	Éthique; Responsabilité; Concurrence; Équité ; Transparence; Efficacité, efficacité et économie ; et meilleur rapport qualité/prix.
Méthode de passation de marchés par défaut pour les biens et travaux	Cohérent avec les Directives du FIDA ( <i>Appel d'offres National et Appel d'offres international</i> )	AOI
Méthode de passation de marchés par défaut pour les services de consultant	Cohérent avec les Directives du FIDA - SFQC	SFQC
Restrictions et discrimination	Cohérent avec les Directives du FIDA	Toutes les opportunités de passation de marchés doivent être basées sur une concurrence totale, loyale et légitime entre les fournisseurs et entrepreneurs éligibles.
Nombre minimum de cotations, offres ou proposition	Cohérent avec les Directives du FIDA	Trois cotations/offres/propositions en dessous desquelles une non-objection est requise pour continuer
Achats de faible valeur, contrats directs et approvisionnement unique	Cohérent avec les Directives du FIDA	Soit annoncé à l'échelle nationale, soit lancé auprès d'une liste prédéfinie de fournisseurs. ED/SED peut être utilisé dans des circonstances très exceptionnelles conformément au manuel et au tableau ci-dessus.

Exclusions à la mise en concurrence	Cohérent avec les Directives du FIDA	Le FIDA ne tolère aucune exclusion, discrimination, préjugé, préjugé, favoritisme, etc.
Eligibilité	Cohérent avec les Directives du FIDA	Tous les pays et territoires
Préférence nationale	Cohérent avec les Directives du FIDA (maximum 15%)	Accepté sous AOI uniquement et à titre exceptionnel
Transparence	Cohérent avec les Directives du FIDA	La transparence nécessite la diffusion publique de (i) la disponibilité des opportunités de passation de marchés ; (ii) Où accéder aux données pertinentes ; (iii) Les processus avec lesquels la passation des marchés sera entreprise ; (iv) Les critères d'évaluation et d'attribution ; (v) Données d'attribution du contrat ; et (vi) Procédures d'appel (débriefing et protestations). Les décisions d'attribution des marchés sont prises sur la base de critères définis dans les documents d'appel d'offres.
Processus et méthodes de passation de marchés	Cohérent avec les Directives du FIDA	Les méthodes et processus sont déterminés en fonction du budget ; Les processus de passation de marchés doivent être "bien organisés et exécutés correctement en termes de quantité, de qualité et de ponctualité, à un prix optimal".
Rapport qualité coût	Amélioration à engager au niveau du (iii) : prise en compte du cycle de vie attendu	Démonstré par « (i) Appliquer des principes de passation des marchés sains et internationalement reconnus ; (ii) S'assurer que les biens, travaux ou services acquis répondent aux exigences de l'activité ; (iii) Veiller à ce que les biens, travaux ou services soient contractés de la meilleure façon possible, en tenant compte de leur cycle de vie attendu ; et (iv) S'assurer que le prestataire des biens, travaux ou services est qualifié, légalement

		habilité et compétent pour conclure et exécuter le contrat ».
Base de l'attribution	Cohérent avec les Directives du FIDA	Base d'évaluation du prix le plus bas ainsi que les offres les plus avantageuses sur le plan économique (base d'évaluation des points de mérite avec un minimum de 80 % pour le prix ou la base du coût du cycle de vie le plus bas). Dans les services de conseil, le poids maximum pour le prix est de 30% sous QCBS.
Participation communautaire	Processus détaillé non disponible A prévoir dans le manuel des procédures du projet	Les dispositions possibles pour impliquer les communautés sont détaillées dans les directives (le cas échéant, conformément au tableau 2 ci-dessus)
Période d'attente, debriefing, et plaintes	Cohérent avec les Directives du FIDA (période d'attente de 15 jours) Mécanisme de traitement des plaintes : à prévoir dans le manuel des procédures du projet	Avant que toute décision d'attribution ne soit prise, B/R doit notifier son intention d'attribution en profitant de la possibilité pour les soumissionnaires de demander des débriefings et/ou de contester la décision dans le délai d'attente tel qu'élaboré dans le Manuel.

### Etendue de l'application des procédures nationales

Sur la base de la comparaison ci-dessus, les aspects suivants seront procédés suivant le Guide de passation de marchés du FIDA :

- Prise en compte dans le principe de passation de marchés (spécifications techniques, évaluation des offres,...) du cycle de vie attendu des biens, travaux, et services à acquérir
- Processus détaillé de la méthode de passation de marches sur la participation communautaire ; à prescrire dans le manuel des procédures du projet
- Mécanisme de traitement des plaintes : à prescrire dans le manuel des procédures du projet

De plus les missions d'appui/supervision/RMP devront identifier les issues et problèmes sur l'utilisation des procédures nationales, et prévoir ainsi les recours correspondant au Guide de passation de marchés du FIDA.

### 3.2. Estimation du coût et du calendrier

Les estimations détaillées des coûts et du calendrier de chaque activité de passation de marchés seront estimées avec précision au plus tard lors de l'élaboration des besoins (spécifications ou TdR). Ces estimations détaillées doivent être soumises avec les exigences relatives aux activités soumises à l'examen préalable. Si l'estimation des coûts dépasse le budget alloué dans le PTBA et le PPM, l'une des actions suivantes sera effectuée :

- i. Mettre à jour PTBA et le PPM en réaffectant les fonds nécessaires ; si l'augmentation du budget initialement approuvé dépasse [X%], le PPM mis à jour doit être soumis à l'ANO du FIDA (conformément à l'article 3 du module C du manuel)
- ii. Reconcevoir l'activité pour s'adapter aux limites du budget disponible ;
- iii. Un mélange des deux options ci-dessus.

Lors du regroupement des activités de passation de marchés, il est dûment tenu compte de la mise en commun des besoins et des activités en lots qui peuvent être lancés dans le cadre d'une procédure divisée en plusieurs lots afin de réaliser des économies d'échelle, de promouvoir la concurrence, de faciliter l'accès aux petites et moyennes entreprises et de réduire le coût de transaction associé aux activités de passation de marchés. Lorsque l'activité est divisée en lots, l'estimation du coût total de tous les lots sera utilisée pour identifier la méthode de passation de marchés appropriée. Le fractionnement artificiel des activités de passation de marchés en plus petits lots lancés séparément afin d'échapper à l'application de méthodes de passation de marchés plus ouvertes et plus compétitives constitue une violation des principes de passation des marchés. Les estimations de calendrier pour la mise en œuvre des contrats doivent également être estimées avec précision pour garantir que les délais spécifiés dans les documents d'appel à la concurrence sont réalistes et ne découragent pas la concurrence.

### **3.3. Publication des avis**

L'AGPM et tous les avis de passation de marchés par AOI/AMI international seront publiés sur les supports suivants :

- i. Site Web du FIDA ;
- ii. Le site Web de l'United Nations Development Business (UNDB);
- iii. Le site Internet de l'emprunteur (ARMDS, Ministère de Tutelle, UCN)
- iv. Le Journal des Marchés Publics et un journal local de grande diffusion ; et
- v. Autres médias appropriés, le cas échéant.

Les avis de passation de marchés par AON/AMI national seront publiés sur les supports suivants :

- i. Le site Internet de l'emprunteur (ARMDS, Ministère de Tutelle, UCN)
- ii. Le Journal des Marchés Publics et un journal local de grande diffusion ; et
- iii. Autres médias appropriés, le cas échéant.

L'avis d'attribution (NoA) pour tous les contrats et bons de commande ainsi que les résultats de l'AMI/liste restreinte, de la préqualification, la décision d'annuler une passation de marchés et de rejeter toutes les offres/propositions doivent être publiés sur les forums suivants :

- i. Site Web du FIDA ;
- ii. Le site Web de l'United Nations Development Business (UNDB) – pour AOI et AMI international
- iii. Le site Internet de l'emprunteur (ARMDS, Ministère de Tutelle, UCN)
- iv. Le Journal des Marchés Publics et un journal local de grande diffusion ; et
- v. Autres médias appropriés, le cas échéant.

### **3.4. Attribution de subvention/crédit (composante 2.2)**

#### **3.4.1. Sélection des partenaires**

Ces partenaires mettront en œuvre :

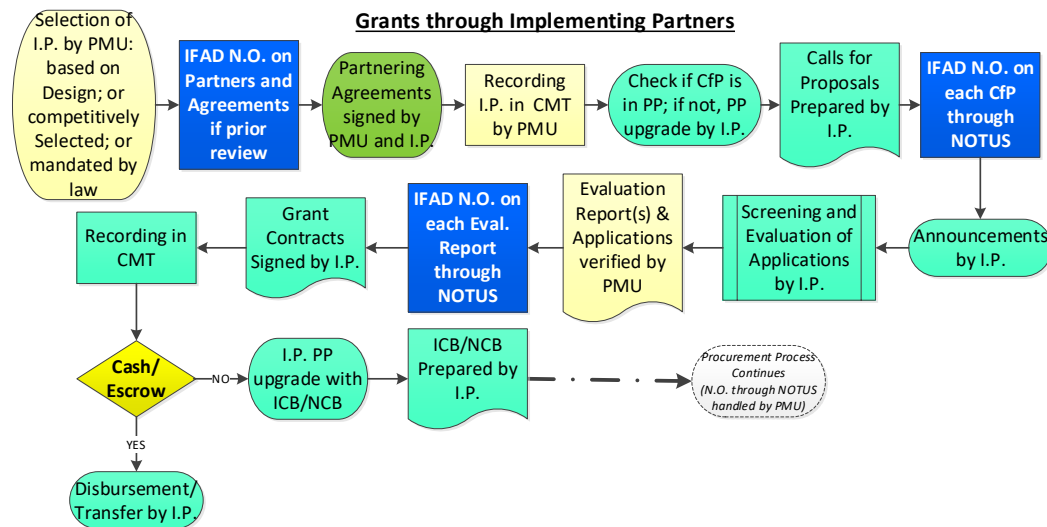
- la gestion du fond de garantie financière durable (FGSP),
- l'octroi de crédit aux jeunes ruraux par le biais du fonds de refinancement (SFD),
- la mise à disposition des subventions aux jeunes ruraux (SFD)

Le processus complète et détaillé d'attribution de subventions et de crédits destinés aux jeunes bénéficiaires sera décrit dans le manuel des procédures administratives et financières du projet.

Les partenaires de mise en œuvre seront (i) soit sélectionnés par entente directe si c'est prescrit dans le document de conception et si les conditions légales sont remplies (unicité et exclusivité au niveau national ou dans certaines régions d'intervention du projet, expériences similaires et qualifications reconnues dans le domaine...), (ii) soit sélectionnées de manière compétitive sur la base des dispositions de l'Accord de Financement et des Règles nationales en vigueur, avec des critères de sélection appropriés (capacité et qualifications techniques et financières appropriées).

Pour les subventions, les conventions avec les SFD seront procédées sur NOTUS et enregistrées sur le CMT. Les SFD seront parmi les responsables de la sélection des bénéficiaires des subventions à travers un appel à propositions ouvert. Dans ce cas, le processus de sélection est inscrit dans le PPM du SFD. Pour les crédits, le projet de convention avec les SFD est soumis à l'examen préalable du FIDA ; chacun de ces conventions doit être planifié dans le PPM et enregistré dans le CMT.

Les organigrammes ci-dessous résument les étapes de base du processus de sélection des bénéficiaires de subventions :



### 3.4.2. Sélection des bénéficiaires de subvention

Comme mentionné à la section 3.4.1 ci-dessus, les subventions prévues dans l'accord de financement doivent être annoncées ouvertement par l'UCN et/ou le SFD partenaire, selon le cas. Dans les deux cas, le processus doit suivre les étapes suivantes

- Planifier le(s) appel(s) à propositions dans le(s) PPM respectif(s) (PPM de l'UCN ou PPM du SFD selon le cas) ; la valeur totale des subventions provisionnées dans le cadre de l'appel à propositions et la méthode utilisée serviront de base à la détermination de la procédure d'examen (a priori ou a posteriori). Les processus d'attribution des subventions peuvent être effectués par l'une des méthodes des services ;
- Préparation de la demande de propositions (par unité de gestion de projet ou IP) en utilisant la méthode de sélection appropriée et les termes de référence détaillés élaborant les exigences, les critères de sélection, les critères d'évaluation, etc. pour l'attribution de subventions dans des contrats multiples ; étant donné que le plafond de la subvention est généralement fixe, la sélection devrait idéalement suivre la sélection du budget fixe. Le modèle à utiliser doit être examiné par le FIDA à l'avance et N.O. émis pour l'adoption du modèle ;
- L'utilisation de l'AMI facilite la présélection des candidats qualifiés qui soumettent ensuite des propositions en réponse à l'appel ; tous les candidats répondant aux critères d'éligibilité peuvent être présélectionnés pour la prochaine étape de la candidature. Cependant, l'AMI n'est pas obligatoire car l'appel à propositions pour les subventions peut être lancé directement sous réserve de N.O. sans limitation de seuil ;
- Les propositions de subventions sont évaluées sur la base des critères pré-divulgués, et un rapport d'évaluation est préparé recommandant l'attribution de subventions dans les nombres requis dans le cadre du plafond de subventions et des plafonds totaux fixés ; l'évaluation doit inclure la notation des candidatures sur la base des critères d'évaluation de l'appel d'offres pour (i) identifier ceux qui réussissent parmi ceux qui ne réussissent pas et (ii) permettre la sélection des candidats

qui réussissent qui recevront des subventions dans le cas où le nombre total de candidats éligibles et la réussite des demandes dépasse les ressources financières disponibles. Dans ce dernier cas, la sélection commencera par le candidat le mieux classé ;

- Lorsqu'un SFD lance l'Appel à Propositions, le SFD soumettra à l'UCN l'évaluation des candidatures ainsi que les candidatures reçues pour vérification de l'Unité de gestion du projet ; L'Unité de gestion du projet préparera un rapport de vérification approuvant/modifiant le processus d'évaluation si nécessaire ;
- Les rapports d'évaluation et de sélection qui en résultent seront téléchargés sur NOTUS. Dans le cas où l'appel à propositions est géré par l'SFD, l'unité de gestion de projet traitera les soumissions NOTUS. Le cas échéant, l'examen du FIDA garantira la cohérence avec l'accord de financement, le MEP et l'appel à propositions. Une fois N.O. est émis par le FIDA, le processus de contractualisation du don avec les bénéficiaires sélectionnés peut commencer par la signature d'accords par l'UCN ou le SFD selon le cas ;
- Toutes les conventions de subventions monétaires décaissées directement par l'UCN seront saisies dans le CMT. Les subventions monétaires versées par un SFD sera également enregistré dans le CMT ;

### **3.5. Principes de passation de marchés et éthique**

L'UCN respectera strictement les dispositions de la section II des Directives du FIDA pour la passation des marchés des projets (2021) couvrant les principes clés de passation des marchés :

- Éthique;
- Responsabilité;
- Concurrence;
- Équité;
- Transparence;
- Efficacité, Efficacité et Économie ;
- Meilleur rapport qualité prix.

En outre, l'UCN respectera strictement les dispositions de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations disponible à l'adresse [www.ifad.org/en/document-detail/asset/40738506](http://www.ifad.org/en/document-detail/asset/40738506). Le projet doit s'assurer que cette politique est clairement énoncée dans tous les documents de passation de marchés (documents d'appel d'offres et contrats) et que tous les prestataires se conforment à cette politique. Tous ces documents doivent clairement inclure également la ligne directe anti-corruption du FIDA :

Office of Audit and Oversight (AUO)  
Investigation Section (IS)  
Via Paolo di Dono 44  
00142 Rome, Italy  
Email: [anticorruption@ifad.org](mailto:anticorruption@ifad.org)  
Phone: +39 0654592888  
Fax: +39 0654597888

### **3.6. Lutte contre la corruption et le harcèlement sexuel**

L'UCN respectera strictement les dispositions de la Politique du FIDA en matière de prévention et de réponse au harcèlement sexuel, à l'exploitation et aux abus sexuels disponible à l'adresse [www.ifad.org/anticorruption\\_policy](http://www.ifad.org/anticorruption_policy). Le projet doit s'assurer que cette politique est clairement énoncée dans tous les documents de passation de marchés (documents d'appel d'offres et contrats) et que tous les prestataires se conforment à cette politique. Tous ces documents doivent clairement inclure également la ligne d'assistance téléphonique du FIDA en matière d'éthique :

Ethics Office (ETH)



### 3.7. Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

L'UCN respectera strictement les dispositions de la politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, disponible à l'adresse [www.ifad.org/en/document-detail/asset/41942012](http://www.ifad.org/en/document-detail/asset/41942012).

### 3.8. Archivage

Conformément aux dispositions du module B du manuel, l'UCN conservera les dossiers de passation de marchés (pendant 10 ans) d'une manière facilement accessible et facilement récupérable qui facilite l'examen et l'audit, même lorsqu'ils sont effectués à distance. Le tableau des enregistrements extrait du manuel pour faciliter la consultation est disponible à l'annexe 2. Pour faciliter l'examen, la supervision et l'audit, tous les enregistrements de passation des marchés et de gestion des contrats doivent être archivés sous la responsabilité du spécialiste en passation de marchés. Si d'autres départements ou équipes ou entités se voient confier l'archivage de certains des documents, une copie doit être conservée par le spécialiste en passation de marchés. Les registres doivent également inclure toute la documentation associée aux subventions/crédits aux bénéficiaires du projet.

Lorsque la mise en œuvre est déléguée à des tiers (partenaires de mise en œuvre) pré-approuvés, l'UCN doit conserver un enregistrement complet de toute la documentation par voie électronique tandis que l'ensemble complet des documents originaux est conservé par le partenaire de mise en œuvre pendant 10 ans également.

## 4. Intégration des normes des PESEC dans la passation de marchés

Le revue PESEC a identifié sept (7) risques pertinents pouvant être adressés à travers leurs intégration dans le processus de passation de marchés. Les enjeux liés à ces risques pourront être pris en considération tout au long du processus, notamment : (i) le choix des spécifications techniques (ii) la définition des critères de qualification des soumissionnaires (iii) la définition des critères d'évaluation des offres (iv) les conditions du contrat, et (v) la rigueur (fréquence) de la supervision de passation de marchés pendant la mise en œuvre. Le guide du PESEC dans l'élaboration du PIM sont disponibles sur le site : <https://www.ifad.org/fr/-/procedures-d-evaluation-sociale-environnementale-et-climatique-pesec-du-fida>

Le tableau ci-après présente les risques identifiés et leur niveau respectif, les conséquences potentiels, ainsi que les conseils pour adresser ces risques à travers l'intégration des enjeux en question dans la passation de marchés :

Environmental and Social Safeguards/ SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES			
Norme 2 : Utilisation efficiente des ressources et prévention de la pollution	Niveau des risques	Conséquence	Recommandations pour les passations de marchés
2.1 Le projet pourrait-il impliquer ou entraîner le rejet de polluants dans l'environnement en raison de circonstances routinières ou non routinières susceptibles d'avoir des effets négatifs locaux, régionaux et/ou transfrontaliers ?	Modéré	<b>Mineure</b> Les polluants peuvent éventuellement être relâchés, de façon routinière ou accidentelle, mais les systèmes de traitement ont fait leurs preuves et vérifié. Le milieu récepteur a une capacité d'absorption.	
2.4 Le projet pourrait-il impliquer ou entraîner une consommation importante de matières premières, d'énergie et/ou d'eau ?	Modéré	<b>Modéré</b> Le projet nécessitera une consommation de matières premières, d'énergie et/ou	(i) <b>les dossiers d'appel d'offres</b> nationaux de l'emprunteur seront utilisés et prescriront la conformité à la législation environnementale nationale et les

		d'eau. Ce sera une composante importante du projet, mais les impacts peuvent être gérés de manière appropriée.	exigences supplémentaires du PESEC sur la norme 2. Ces exigences du PESEC prendront la forme d'une annexe aux conditions contractuelles particulières ( <b>valable pour les 3 risques concernant la norme 2</b> ) (ii) <b>Spécifications techniques des biens</b> : utilisation des matériels et équipements ayant un rendement énergétique élevé (iii) <b>Pour les travaux, les qualifications minimums</b> des soumissionnaires seront relevés en matière d'expériences sur le traitement des eaux usées et sur la remise en état des sites d'emprunts de matériaux (remblai, matériaux sélectionnés,...) conformément à la législation nationale
2.6 Le projet pourrait-il impliquer des apports d'engrais et d'autres agents modificateurs ?	Modéré	<b>Mineure</b> Le projet ne nécessite que des quantités minimales d'engrais	<b>Spécifications techniques des engrais</b> : (i) utilisation de produits respectant les normes environnementales par rapport à la législation nationale (ii) exigence de certification des produits par un laboratoire national ou international agréés
2.7 Le projet pourrait-il impliquer ou conduire à l'achat, à la fourniture et/ou à l'utilisation de pesticides sur les cultures, le bétail, l'aquaculture ou la foresterie ?	Faible	<b>Mineure</b> Le projet ne nécessite que des quantités minimales de pesticides.	<b>Spécifications techniques des pesticides</b> : (i) utilisation de produits portant un label écologique qui minimise l'utilisation de substances dangereuses et la production d'émissions dangereuses par rapport à la législation nationale (ii) exigence de certification des produits par un laboratoire national ou international agréés
<b>Travail et conditions de travail</b>	<b>Niveau des risques</b>	<b>Conséquence</b>	<b>Recommandations pour les passations de marchés</b>
5.1 Le projet pourrait-il opérer dans des secteurs ou des chaînes de valeur caractérisés par des conditions de travail qui ne respectent pas la législation nationale du travail ou les engagements internationaux ? (Remarque: cela peut inclure des pratiques discriminatoires, une forte inégalité entre les sexes et le manque d'égalité des chances, le déni de la liberté d'association et de négociation collective, les travailleurs migrants)	Modéré	<b>Modéré</b> Le projet opère dans des secteurs ou des chaînes de valeur qui, par le passé, ne respectaient pas la législation nationale du travail ou les engagements internationaux, mais qui sont désormais correctement réglementés au niveau national et font partie de chaînes de valeur internationales soumises à des audits environnementaux et sociaux réguliers.	i) <b>les dossiers d'appel d'offres</b> nationaux de l'emprunteur seront utilisés et exigeront la conformité à la législation nationale du travail et les exigences supplémentaires du PESEC sur la norme 5. Ces exigences du PESEC prendront la forme d'une annexe aux conditions contractuelles particulières ( <b>valable pour les 2 risques concernant la norme 5</b> ) (ii) <b>Qualification du soumissionnaire</b> : - aucune condamnation antérieure pour infraction aux lois du travail pour toutes les classifications des risques des projets
5.3 Le projet pourrait-il impliquer des enfants (a) en dessous de l'âge minimum d'emploi défini au niveau national (généralement 15 ans) ou (b) au-dessus de l'âge minimum d'emploi défini au niveau national mais en	Substantiel	<b>Modéré</b> Le projet n'opère pas dans des secteurs ou des chaînes de valeur où le travail des enfants était évident dans le passé. Le statut de la	(i) <b>Qualification du soumissionnaire</b> : - aucune condamnation antérieure pour infraction aux lois du travail pour toutes les classifications des risques du projet (ii) <b>Le Modèle de Contrat</b> à utiliser intégrera :

dessous de l'âge de 18 ans dans des activités soutenues ou dans des chaînes de valeur ?		réglementation du travail forcé n'est actuellement pas clair.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le PGESCC conforme au PGESC global du projet préparé par l'emprunteur et les exigences des travaux</li> <li>- le code de conduite du personnel du contractant ; <ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser les DAO FIDA/non-FIDIC pour les AOI concernant des contrats d'un montant inférieur à 5 millions de dollars US ;</li> </ul> </li> <li>- le PGSS du contractant</li> <li>(iii) <b>Autres conditions contractuelles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des normes fondamentales du travail de l'OIT (pas de travail des enfants ou travail forcé ; égalité des chances, non-discrimination et liberté d'association);</li> <li>- le contractant principal imposera des conditions de travail identiques à la main d'œuvre de ses sous-traitants et autres fournisseurs</li> <li>- déclaration d'accident, y compris les infractions au code de conduite du contractant par son personnel.</li> </ul> </li> </ul>
5.4 Le projet pourrait-il : (a) opérer dans un secteur, une zone ou une chaîne de valeur où les producteurs et autres travailleurs agricoles sont généralement exposés à des risques professionnels et de sécurité importante, et/ou (b) promouvoir ou utiliser des technologies ou des pratiques qui posent des problèmes de sécurité et de sécurité au travail ? risques pour la santé (SST) pour les agriculteurs, les autres travailleurs ruraux ou les populations rurales en général ?	Modéré	<b>Modéré</b> Le projet fonctionne dans un secteur, domaine ou chaîne de valeur où les travailleurs sont occasionnellement exposés à des risques importants en matière de SST, et où la réglementation est connue pour être faible ou inexistante.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Spécifier dans les clauses des dossiers d'appel d'offres des entreprises l'interdiction de travail d'enfants en se référant aux directives de l'OIT sur l'âge de travail et sur la législation nationale portant sur cette question.</li> </ul>
<b>Santé, sûreté et sécurité communautaires</b>	<b>Niveau des risques</b>	<b>Conséquence</b>	<b>Recommandations pour les passations de marchés</b>
6.7 Le projet pourrait-il entraîner un potentiel de violence sexiste, y compris le harcèlement, l'exploitation et les abus sexuels, en raison de l'afflux de main-d'œuvre, de la redistribution des terres ou d'autres actions qui modifient la dynamique communautaire ?	Faible	<b>Mineure</b> Changements mineurs à la dynamique communautaire. Cas graves de violence sexiste et/ou d'exploitation sexuelle qui en résultent. Protocoles sur la violence sexiste en place.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les documents d'appel d'offres nationaux de l'emprunteur seront complétés par les normes SECAP du FIDA conformément aux seuils prescrits dans le Manuel des achats et le Manuel des achats du FIDA.</li> <li>- Ajouter comme condition contractuelle que la violence basée sur le genre, le harcèlement sexuel et l'exploitation et les abus sexuels conduiront à la résiliation du contrat d'un employé en vertu du code de conduite de l'entrepreneur.</li> </ul>

Réinstallation physique et économique	Niveau des risques	Conséquence	Recommandations pour les passations de marchés
7.4 Le projet pourrait-il entraîner des impacts ou des changements sur les terres régimes fonciers et/ou propriété communautaire droits/ droits coutumiers à la terre, aux territoires et/ou aux ressources ?	Modéré	<b>Mineure</b> Le projet va résultat en mineur impacts sur ou changements de terrain mandat arrangements et/ou communautaire propriété droit/coutumier droits. Juridique recours et d'autres formes de arbitrage/conflit résolution sont disponible.	Les documents d'appel d'offres nationaux de l'emprunteur seront complétés par les normes SECAP du FIDA conformément aux seuils prescrits dans le Manuel des achats et le Manuel des achats du FIDA.  Le début des travaux est conditionnel à la mise en œuvre satisfaisante du PAR par l'emprunteur, tel que certifié par le ingénieur superviseur
Intermédiaires financiers et investissements directs	Niveau des risques	Conséquence	Recommandations pour les passations de marchés
8.1 L'investissement pourrait-il être accordé à une institution qui n'a pas mis en place de politiques environnementales et sociales et de système de gestion environnementale et sociale (SGES) associé (transparent, accessible au public) ?	Mineure	<b>Modéré</b> L'institution n'a pas de SGES en place, mais plusieurs E&S individuels Stratégies. Les politiques ne sont donc pas considérées comme transparentes. Le rapport E&S est disponible sur demande.	Utilisation du contrat standard de consultant, national ou du FIDA, avec des conditions contractuelles spéciales adaptées au contexte du projet et au PGESC/CGESC de l'emprunteur.
8.2 L'investissement pourrait-il être accordé à une institution dont les capacités sont insuffisantes (c'est-à-dire un personnel non qualifié, par exemple un responsable SE pour mettre en œuvre le SGES) ?	Modéré	<b>Modéré</b> L'institution n'emploie pas d'agent ES, mais dispose d'un personnel de terrain suffisamment formé pour suivre l'impact des opérations de l'établissement.	Intégration de critères de sauvegarde environnemental, sociale et climatique dans la sélection des plans d'affaire des jeunes entrepreneurs, la sélection des centres d'incubation ainsi dans le contrat de prestation de service avec le FDA.

## 5. Transaction de passation de marchés et disposition institutionnelle

### 5.1. Partenaires de mise en œuvre

Mise à part de rares exceptions, la sélection sur une base compétitive des partenaires de mise en œuvre est la règle. Les méthodes et procédures requises dans les règles nationales de passation des marchés en vigueur seront appliquées. La sélection (à l'aide de la méthode de passation des marchés appropriée) et la contractualisation (à l'aide de la forme appropriée de contrat : (i) basé sur la performance, (ii) payé au temps passé (iii) octroi d'avance sous-réserve de fourniture de garantie ou d'une caution) ; le recrutement des partenaires de mise en œuvre seront toujours soumises à l'examen préalable du FIDA ; de tels accords seront prévus dans le PPM respectif.

Chaque partenaire de mise en œuvre (faisant partie du secteur public) doit respecter les dispositions de la Lettre à l'emprunteur et de ce manuel. D'autres partenaires (du secteur privé ou de la société civile) peuvent appliquer leurs propres règles de passation des marchés tant qu'elles ne contredisent pas les directives du FIDA en matière de passation des marchés et après une évaluation positive par le FIDA. Les dispositions institutionnelles (rôles et responsabilités) pour chaque partenaire de mise en œuvre doivent être élaborées en suivant les deux tableaux présentés ci-dessous à la section 4.4 et annexés au PIM. Chaque partenaire d'exécution préparera son PPM en suivant les modèles approuvés par le FIDA et le soumettra à l'unité de gestion du projet pour intégration dans le PPM consolidé. Il en va de même pour leurs mises à jour et mises à niveau. Tous les contrats signés par le partenaire d'exécution doivent être saisis dans le CMT.

La valeur de l'accord de partenariat (qui sera inscrit dans le CMT) avec un partenaire de mise en œuvre sera basé sur les frais des services qui leur sont confiés. Tous les contrats attribués par un partenaire de mise en œuvre en vertu de cet accord doivent être enregistrés séparément dans le CMT.

## **5.2. Comptabilisation des achats par les partenaires**

Chaque fois que les responsabilités de passation des marchés (y compris les subventions) sont confiées à des partenaires de mise en œuvre (IP), les dispositions suivantes s'appliquent :

- Les plans de passation des marchés préparés par les I.P. suivra le modèle de PPM du FIDA et sera consolidé avec le PPM de l'UCN ; pour éviter le double comptage des chiffres financiers, les accords avec ces I.P. seront enregistrés dans le CMT indiquant uniquement (le cas échéant) les coûts dus à ces partenaires pour rendre les services qui leur sont confiés ;
- Le PPM préparé par l'UCN inclura également les activités de l'engagement avec les IP (MoU/Accord) et indiquera la valeur des frais (le cas échéant) confiés aux IP. ; chaque fois que le pouvoir de passation des marchés est délégué à un I.P., ce dernier dépensera ce budget alloué en menant des activités de passation de marchés qui seront planifiées et exécutées conformément au présent manuel et à la LtB (voir article 23 de la LtB) ;
- Le PPM d'un I.P. feront l'objet d'un examen préalable par le FIDA ; les activités de passation de marchés gérées par un I.P. feront l'objet d'un examen préalable ou a posteriori par le FIDA, selon les montants par rapport au seuil de revue du FIDA ;
- Tous les contrats conclus par un I.P. doivent être saisi dans le CMT par l'UCN ou le partenaire ;
- L'UCN supervisera les activités de passation des marchés menées par chaque I.P. sur la base des dispositions détaillées incluses dans le protocole d'accord qui est soumis à l'examen préalable du FIDA, le cas échéant ;
- Lorsqu'une activité de passation de marchés par un I.P. fait l'objet d'un examen préalable par le FIDA, l'UCN assurera le reporting via NOTUS (sauf pour les prêts et microcrédits qui ne sont pas saisis dans NOTUS) ;
- Tous les protocoles d'accords de premier niveau signés entre l'UCN et tout I.P. seront saisis dans le CMT comme expliqué à la section 3.4.1 ci-dessus ; et
- Le I.P. est lié aux exigences de tenue des archives/registres de ce manuel ; L'UCN doit assurer la disponibilité et l'accessibilité de tous les dossiers et documents pour les opérations de revue

## **5.3. Disposition institutionnelle, rôle et responsabilité**

Le Projet FIER 2 en collaboration avec la Cellule de Passation de Marchés (CPM) du Ministère de tutelle assurera la conduite des activités de passation de marchés du projet. Le projet recrutera un Responsable en Passation de marchés (RPM) qui sera en charge de la gestion quotidienne des acquisitions au sein de l'UCN, et qui travaillera en étroite collaboration avec deux départements du Ministère de l'Entrepreneuriat National, de l'Emploi et de la Formation professionnelle (MENEFP) : La Direction des Finances et du Matériels (DFM) et la Cellule Passation de Marchés (CPM), ainsi qu'avec le Responsable en charge de la passation de marchés du portefeuille du FIDA (Le RPM du projet INCLUSIF) qui sera en charge de la gestion du SIGMAP (Système Intégré de Gestion des Marchés Publics). Au niveau des UCR, compte tenu de l'inexistence de responsable exclusif en charge des passations de marchés, on signale le risque d'incompatibilité de fonctions au sein de l'unité (cumul de la fonction de gestion financière et de passation de marchés). Les risques d'insuffisance d'effectif et d'incompatibilité dans la mise en œuvre seront évalués lors de la première mission de supervision, durant laquelle des mesures appropriées seront recommandées.

Le manuel des procédures administratives et financières du projet, élaboré en phase de démarrage, présentera de façon détaillée la disposition institutionnelle, les rôles et les responsabilités sur tout le processus de passation de marchés.

L'équipe de passation de marchés du FIDA (Procurement Team) fournira un renforcement de capacité, un encadrement et un soutien à l'ensemble des intervenants dans le processus de passation de marchés au sein du projet, et au sein des Ministères concernés (Ministère de tutelle et Ministère en charge des Finances). Le projet financera également les programmes de formation du personnel du FIER 2, et des autres intervenants

(Ministère de tutelle, Ministère en charge des Finances, ONG de facilitation/accompagnement...) sur les procédures nationales et sur des thématiques précises et suivant plan détaillé de formation à consigner dans le PPM qui sera approuvé par le FIDA

### **5.3.1. Commission d'évaluation**

Étant donné que le projet applique les règles nationales de passation des marchés dans la mesure où elles ne contredisent pas les directives du FIDA en matière de passation des marchés, les procédures suivantes concernant les comités d'évaluation s'appliqueront à tous les comités d'évaluation du projet :

- Chaque activité de passation de marchés (y compris les subventions et le recrutement de personnel) aura son comité d'ouverture et d'évaluation officiellement nommé ;
- Le comité peut être unique pour les procédures d'ouverture et d'évaluation tant que chaque membre est libre de tout conflit d'intérêts et s'assure que son engagement dans l'évaluation ne sera pas biaisé sur la base de travaux préparatoires tels que la rédaction de spécifications ou de termes de référence et réalisation d'études de marché;
- Les conditions suivantes seront respectées pour tous les comités :
  - Le comité est formellement nommé par l'autorité compétente ;
  - Les membres du comité connaissent bien l'AMI, les documents de pré-qualification, les documents d'appel d'offres ou la demande de propositions ; ils consacrent suffisamment de temps pour bien comprendre le document et le processus et allouent tout leur temps pour terminer l'évaluation rapidement ;
  - Tous les membres du comité signent une déclaration d'impartialité et de confidentialité (suivant le modèle standard du FIDA) immédiatement après avoir pris connaissance des noms des soumissionnaires et de leurs partenaires, personnel, experts, sous-traitants, etc. Dès qu'ils se rendent compte de la présence d'un conflit d'intérêts (potentiel ou réel), le membre du comité concerné doit en faire rapport au président qui coordonnera le remplacement immédiat ;
  - Étant donné que le projet applique les règles nationales de passation des marchés dans la mesure où elles
  - Le comité comprend des spécialistes techniques dans le domaine de la passation des marchés, des spécialistes de la passation des marchés et d'autres spécialistes nécessaires à l'activité particulière (par exemple, finance, juridique, etc.)
  - Le comité peut également comprendre des représentants des utilisateurs finaux ; les utilisateurs finaux sont engagés lorsque l'activité d'approvisionnement est dédiée au bénéfice d'un groupe ou d'une communauté légalement établie ;
  - Si le personnel de l'Unité de Gestion de Projet (et des utilisateurs finaux le cas échéant) manque de certaines qualifications, compétences ou expertise dans l'objet du marché, l'Unité de Gestion de Projet peut inclure dans le comité un membre externe (consultant ou personnel d'une autre entité publique) tant que ce membre est libre de tout conflit d'intérêts et respecte les règles énoncées dans ce Manuel ;
  - Le nombre de membres du comité est impair avec un minimum de trois dont la taille dépend de la valeur et de la complexité de la mission ;
  - Le comité fonctionne de manière autonome et ne comprend pas les responsables qui approuvent en dernier ressort le résultat de l'évaluation ; il ne devrait pas non plus y avoir d'autorité hiérarchique entre les membres du comité pour s'assurer qu'une telle hiérarchie n'exerce pas de pression indue sur les membres ;
  - L'évaluation est faite individuellement par chaque membre du comité surtout lorsque l'évaluation comporte une notation; dans ce cas, les scores individuels sont ensuite discutés et peuvent être ajustés en conséquence tant que les scores originaux et les scores ajustés sont tous deux inclus dans le rapport avec le raisonnement derrière les ajustements ; les scores combinés seront sur une base moyenne (moyenne des scores individuels ajustés);
  - Dans tous les aspects de l'évaluation qui sont sur une base réussite/échec (pas de notation), le comité doit prendre sa décision à l'unanimité, à défaut de quoi la décision doit être basée sur un

- vote à la majorité avec enregistrement en bonne et due forme de l'opinion dissidente. En cas de désaccord majeur avec un impact irréversible sur le résultat, le Président tranchera ;
- Les membres du comité sont censés évaluer l'ensemble des EOI/demandes de qualification/offres/propositions/devis reçues pour les étapes complètes de l'évaluation ; le fractionnement de l'évaluation verticalement (répartition des offres entre les membres pour évaluation) ou horizontalement (certains membres procédant à l'examen préliminaire tandis que d'autres s'occupent de l'évaluation technique) ne sont pas autorisés ;
  - Malgré ce qui précède, chaque membre du comité exercera son expertise et ses qualifications sans influencer indûment les opinions des autres membres;
  - En plus de remplir le rôle d'évaluation au même titre que les autres membres du comité, le spécialiste en approvisionnement du comité est responsable de s'assurer du plein respect des règles d'approvisionnement en place; le spécialiste en passation des marchés sera chargé de communiquer les éclaircissements (sur la base d'un accord du comité) aux soumissionnaires et de rédiger le rapport d'évaluation. En outre, le spécialiste de la passation des marchés assumera le rôle de facilitateur du comité tel que prévu dans le module K1 du Manuel du FIDA, notamment en veillant au respect des règles de passation des marchés en place conformément au présent manuel ;
  - Chaque comité sera présidé par un président chargé de coordonner les discussions techniques au sein du comité et assumera les rôles conformément au module K1 du manuel ;
  - Toutes les évaluations et décisions doivent être prises sur la base des critères et des exigences élaborés dans les documents de passation des marchés, les documents d'appel d'offres ou les demandes de propositions ; toutes les décisions doivent être suffisamment étayées par des délibérations, des réserves, des discussions, des forces et des faiblesses, etc. suffisamment détaillées pour garantir que la procédure régulière a été appliquée ;
  - Le comité achève l'évaluation dans les meilleurs délais et en tout état de cause pendant la période de validité des offres/propositions ; dans des circonstances exceptionnelles et dûment justifiées, le comité peut demander des prolongations de validité des offres. Ces demandes sont adressées aux soumissionnaires officiellement par écrit avant l'expiration de la validité par l'intermédiaire du directeur de l'unité de gestion du projet ;
- Le même comité d'évaluation devrait idéalement procéder à des discussions ou négociations précontractuelles dans les limites spécifiées dans le Manuel et le présent Manuel ;
  - La Personne responsable des marchés (PRM) est l'autorité de nomination des comités d'évaluation ; La PRM est également l'autorité approbatrice des résultats de l'évaluation. Par conséquent, la PRM a la fonction d'autorité de nomination et d'approbation] ne sera pas membre ou président de ces comités ; La PRM nomme un comité pour chaque activité de passation de marchés (ou groupes/catégories d'activités tant que les compétences, l'expérience et les aptitudes requises sont communes et tant qu'il n'y a pas de chevauchement en termes de calendrier et de charge de travail) ; le comité est formé suffisamment à l'avance de la date et de l'heure d'ouverture, et ses membres doivent rester confidentiels jusqu'à la date et l'heure d'ouverture au public ;
  - Toute tentative d'un soumissionnaire potentiel ou d'un opérateur économique d'influencer l'un des membres du comité ou l'un des membres de l'unité de gestion du projet ou du personnel de l'utilisateur final ou du personnel des agences gouvernementales concernées ne doit pas être tolérée ; elle doit être consignée dans le rapport d'évaluation et transmise aux autorités compétentes ;
  - Le comité a les pouvoirs suivants :
    - Évaluer indépendamment chaque soumission en fonction de ses propres mérites et sur la base de critères clairement inclus dans les documents de sollicitation ;
    - Décider individuellement (chaque membre) du résultat de l'évaluation et collectivement (comité conjointement) lorsqu'un consensus est nécessaire, sans recours à aucune personne ou autorité extérieure au comité ;
    - Demander l'assistance d'experts en la matière qui seront nommés par la PRM Personne Responsable des Marchés (PRM) ;

- Décider des écarts identifiés dans chaque soumission et classer chacun comme mineur ou majeur sur la base des seules indications du Manuel, du contenu des documents de passation des marchés tout en garantissant l'équité, l'égalité de traitement, la proportionnalité et la transparence ;
  - Décider de la nécessité et du contenu des clarifications des soumissionnaires conformément aux dispositions des documents d'appel à la concurrence et du manuel ;
  - Décider de manière autonome du rejet d'une soumission avec des justifications détaillées ;
  - Décider de manière autonome du rejet de toutes les soumissions et de l'annulation du processus si l'une des conditions d'annulation du Manuel est présente ;
  - Décider dûment motivé des recommandations d'attribution ;
  - Signaler toute tentative d'influencer le comité dans la conduite de ses travaux ;
  - S'abstenir de divulguer toute information relative à ses travaux à toute personne ou entité tant que les procédures d'évaluation ne sont pas terminées ; ensuite, des rapports internes ainsi que des rapports au FIDA sont requis avant que le résultat de l'évaluation puisse être rendu public ;
  - Fournir un avis et des commentaires détaillés pour toute plainte ou demande de débriefing ;
  - Lorsque les négociations sont autorisées, gérer l'ensemble du processus de négociation dans les limites autorisées par la demande de propositions et le manuel et pendant la période de validité des propositions ;
- Outre la nomination du comité, le PRM examine et approuve les résultats de l'évaluation ; la PRM a les pouvoirs suivants :
- Remplacer un membre du comité pour des raisons de conflit d'intérêts ou autres et modifier la décision de formation du comité en conséquence ;
  - Émettre des demandes de prolongation de validité des offres si elles sont dûment justifiées par le comité ;
  - Approuver les recommandations telles que soumises par le comité dans le rapport signé ;
  - Dès réception du rapport signé, clarifier auprès du comité les aspects de l'évaluation et demander plus d'élaboration et de justification ;
  - Rejeter la recommandation du comité sur la base de justifications détaillées ;
  - Approuver la diffusion des résultats de l'évaluation (par exemple, NOITA, NOA, avis d'annulation, etc.)
- Les comités se référeront au Manuel de passation des marchés du FIDA pour des orientations détaillées sur l'évaluation (voir la section 2.6.2 ci-dessus).

### **5.3.2. Sélection du personnel de l'UCN et de l'UCR**

La procédure de recrutement du personnel de projet financé par le FIDA pour rejoindre l'UCN/UCR sera la procédure de sélection de consultants individuels (SCI) décrite dans le Manuel de passation des marchés du FIDA. Cela ne s'applique pas au personnel détaché par le gouvernement. Comme indiqué à la section 2.8, la sélection du personnel de l'UCN/UCR ou les changements de personnel doivent être coordonnés à l'avance avec le FIDA. La sélection sera également soumise à la non-objection du FIDA via NOTUS. Tous les recrutements de personnel doivent figurer dans le plan de passation des marchés correspondant.

Le processus de sélection suivra la procédure ICS avec les points essentiels suivants adaptés au cas particulier de la sélection du personnel de l'Unité de Gestion de Projet :

- Préparation des TDR à l'aide du modèle SPD du FIDA - TDR ;
- Préparation de l'AMI ;
- Si des entretiens avec les candidats présélectionnés sont prévus pour aider à identifier le candidat le plus qualifié,
- l'entretien ainsi que les critères y afférents doivent être explicitement spécifiés dans la DEI et les TdR ; cela signifie que l'exigence de l'entretien doit être connue à l'avance et également annoncée au public ;
- les compétences requises pour l'entretien devraient se voir attribuer une pondération en plus des pondérations des autres critères de qualification ;
  - les critères de compétence doivent être formulés de manière claire et objective ;



- les entretiens doivent être basés sur le même ensemble de questions sur les compétences utilisé avec tous les candidats ;
- tous les candidats ayant obtenu la note minimale (pour l'évaluation du CV) seront invités à un entretien ;
- les personnes interrogées doivent disposer de suffisamment de temps à l'avance ;
- les entretiens doivent avoir lieu en ligne en cas d'obstacles à la rencontre physique ;
- En plus des questions sur les compétences, l'Unité de gestion de projet peut tester les personnes interrogées pour valider leurs connaissances et leur expérience à travers une ou plusieurs « questions techniques » qui doivent également être standardisées et communes à toutes les personnes interrogées ;
- L'Unité de gestion du projet consultera le FIDA à l'avance pour définir les questions d'entretien basées sur les compétences ainsi que les questions techniques pour chaque poste ; en dehors d'une telle consultation, les questions resteront strictement confidentielles
- les entretiens doivent être entièrement documentés ainsi que la notation qui en résulte dans le rapport d'évaluation ;
  - pour le recrutement à long terme du personnel de l'UCN/UCR, des entretiens basés sur les compétences seront systématiquement exigés OU recommandés ;

Dans des cas exceptionnels et dûment justifiés identifiés dans le Manuel, les Consultants Individuels peuvent être sélectionnés en exclusivité par entente directe :

- les tâches qui s'inscrivent dans la continuité des travaux antérieurs que le consultant a effectués et pour lesquels le consultant a été sélectionné par voie de concurrence ;
- certaines missions dont la durée prévue est inférieure à trois mois ;
- les urgences résultant de catastrophes naturelles ;
- lorsque la personne est le seul consultant qualifié pour la mission ; et

Dans de tels cas, l'UCN lancera un SED via NOTUS, y compris des justifications détaillées. Le recrutement des fonctionnaires est soumis aux politiques du FIDA.

Chaque fois que la Division de la politique opérationnelle et des résultats (OPR) publie une nouvelle mise à jour, le PIM devra être mis à jour en conséquence.

### 5.3.3. Rôles et responsabilités

Les rôles et les responsabilités des intervenants en passation de marchés seront présentés en détail dans le manuel des procédures administratives et financières du projet, qui sera sous la responsabilité de l'emprunteur. Le tableau ci-après est une représentation de niveau important des rôles et responsabilités organisationnels des fonctions achats parmi les entités concernées. Cette section ainsi que l'Annexe 1 (matrice RAM – RACI) seront complétées et précisées lors de l'élaboration du manuel des procédures du projet, y compris les matrices pour les partenaires de mise en œuvre.

Etapas	Ministère de tutelle	PRM/CPM	UCN			
			Coordo	RPM	RAF	Responsable composante
Preparation PTBA	X		X	X	X	X
Preparation du PPM	X			X	X	X
Finalisation et approbation PPM		X		X		
Mise à jour et mise à niveau PPM				X		X
Préparation des besoins techniques	X		X			X
Finalisation et approbation des besoins			X		X	X
Préparation DAO				X		X
Finalisation et approbation DAO			X	X		
Publication des avis spécifiques				X		
Membres du comité d'évaluation	X	X		X		X

Comités d'évaluation - formulaires		X				X
Gérer l'ouverture des offres/propositions		X		X		
Gérer l'évaluation des offres/propositions		X		X		
Approuver les recommandations d'évaluation		X				
Gérer les débriefings et les protestations			X	X		
Préparer le projet de contrat		X		X	X	X
Signer le contrat	X					
Gestion technique du contrat		X	X	X		X
Gestion des contrats				X	X	
Membres du comité de réception	X	X				
PV de réception				X		X
Examiner les demandes de paiement			X	X	X	X
Vérifier et approuver les demandes de paiement			X	X		X (et maître d'œuvre)
Traiter les paiements			X		X	
Archiver tous les dossiers liés à l'approvisionnement				X		
Correspondre avec le FIDA pour la non-objection			X			

Annexe 1 : Matrice d'attribution des responsabilités

Annexe 2 : Archivage et registre

Annexe 3 : Conseil sur l'utilisation du PPM

Annexe 4 : Conseil sur l'utilisation du CMT

Annexe 5 : Conseil sur l'utilisation de NOTUS

Annexe 6 : Fiche d'évaluation des prestataires

Annexe 7 : Délai de debriefing, plainte, et recours

Annexe 8 : Termes de référence du RPM

## Annexe 1: Matrice d'attribution des responsabilités (RAM - RACI) Modèle

Ce RAM clarifie les rôles et les responsabilités des unités et du personnel dans chaque phase/étape de la mise en œuvre de la passation des marchés et des activités liées à la passation des marchés dans le cadre du projet du FIDA. Il désigne pour chaque étape la personne Responsable, qui Rend compte (Accountable) , Consultée ou Informée. Il facilite le flux de travail interne et la coordination inter-agences, supprime toute ambiguïté et favorise la responsabilisation. Dans chaque cellule de chaque activité, les lettres « R », « A », « C » ou « I » sont entrées pour la fonction respective, selon le cas. La signification de chacun est expliquée dans la légende ci-dessous :

Activity/Role <sup>1</sup>	Ministre MEF	Ministre Tutelle	DFM	PRM	CP	RPM	RAF	RC	CR
PTBA – élaboration activités		I	I		R			A	C
AWPB - budget		I	I		R		A	A	C
PPM – Allotissement			C	C	I	A		A	A
PPM – calendrier			C	C	I	A		A	A
PPM – Méthodes de passation de marchés				C	I	A			
PPM – consolidation			I	I	C	A			
PPM - approbation			I	R	C	A			
PPM – mise à jour			I	R	C	A	C	C	C
Toutes les demandes de non-objection			I		R	A	C		
Initiation (demande de début de préparation)					C	R	I		
Étude de marché					C	R			
Consultation/coordination des parties prenantes				R	C	A	C	C	C
Estimation des coûts et des délais			I	I	I	A	I	R	R
TDR/Spécifications techniques			I	I	R	C	C	A	A
Réquisition (demande de lancement)			I	R	R	A	I	I	I
Critères de qualification			I	R	I	A		C	C
Appel à manifestation d'intérêt			I	R	I	A		C	C
Dossiers de pré-qualification			I	R	I	A		C	C
Documents d'appel d'offres, demandes de propositions, demandes de devis			I	R	I	A		C	C
Lettres d'invitation (pour une invitation directe)			I	R	I	A			
Publicité et diffusion			I	R	I	A			
Formation des comités			I	R	I	A			
Réception et traitement des éclaircissements			I	R	I	A			
Conférences pré-candidature			I	R	I	A			
Réception des offres			I	R	I	A			
Conservation des offres			I	R	I	A			
Réception et gestion des recours			I	R	I	A			
Approbation des recommandations d'évaluation		R	I	A	I	A	I		
Approval of Negotiation findings			I	R	I	A	C		
Signature du contrat (suivant décret 2014-256)	R	R	R	A	I	A	C		
Formulaire de suivi des contrats			I	I	I	R	C	C	C
Ordre de lancement				C	R	A	C	C	C
Accès au chantier					I	C		R	R
Suspension des travaux/fournitures/services				R	A	A		C	C
Octroi d'une prolongation de délai inférieure ou égale à 25 % de la durée initiale				R	C	A		A	A

<sup>1</sup> [Please amend the row with rows/titles to include all persons involved in the procurement activities listed. Include separate matrices for other procuring units and Implementing Partners.]

Activity/Role <sup>1</sup>	Ministre MEF	Ministre Tutelle	DFM	PRM	CP	RPM	RAF	RC	CR
Octroi d'une prolongation de délai de plus de 25 % de la durée initiale		R	C	I	C	A		A	A
Application des dommages-intérêts			R	I	C	A	C		
Modifications des spécifications/qualité				I	R	C		A	A
Changements dans le séquençement des activités				I	R	C		A	A
Augmenter les quantités entraînant une augmentation de la valeur du contrat inférieure ou égale à 10 %				I	R	A	C	A	A
Augmenter les quantités entraînant une augmentation de la valeur du contrat de plus de 10 %			R	I	A	A	C	A	A
Ajout de nouveaux éléments non provisionnés dans le contrat augmentant la valeur du contrat de moins de ou égale à 10 %			R	I	A	A	C	A	A
Ajout de nouveaux éléments non provisionnés dans le contrat augmentant la valeur du contrat de plus de 10 % ( suivant dispositions décret 2014 – 256)	R	R	C	I	A	A	C	A	A
Validation du paiement					I	R		R	R
Traitement des paiements					R		R		
Examen des garanties soumises						R	C		
Confiscation d'une garantie bancaire					R	C	C		
Conservation des garanties bancaires					I	R	R		
Validation des polices d'assurance					I	R	R	C	C
Réception et traitement des courriers contractuels - courants - techniques					I	I	I	R	R
Réception et traitement des courriers contractuels – courant - contractuel					I	R	R		
Modifications des conditions contractuelles (autres que celles mentionnées ci-dessus)					R	A	A	A	A
Procédure de règlement à l'amiable			I	R	R	A	A	A	A
Approbation des livrables et des extraits					I	I	I	R	R
Attestation de préparation à l'acceptation					I	R		R	R
Formation de comités d'acceptation					R	A		C	C
Approbation des résultats d'acceptation			R		I	A		A	A
Formulaire d'évaluation du fournisseur			I	I	I	R	C	C	C

R : Responsable : exécute ou approuve ou autorise ; la (les) personne(s) à qui est (sont) confiée(s) une tâche ou un processus.  
A : Rend compte : Détient la responsabilité et rend des comptes ; une personne par ligne RAM ; généralement l'autorité supérieure d'une organisation ou peut également être un cadre intermédiaire en cas de responsabilisation et de gestion décentralisée.  
C : Consulté : participe en examinant/commentant des documents, des produits livrables, des activités ou des processus ; les revues et les commentaires sont documentés mais peuvent ou non être pris en compte selon la décision finale de la personne responsable ou de la personne responsable.  
I : Informé : copié sur le processus/document « pour information ». Que des mesures doivent être prises ou non par la personne « informée » dépend du rôle de la personne et des tâches organisationnelles.

PRM : personne responsable des marchés au Ministère de tutelle (MENEFP) ; CPM : Cellule Passation de marchés du MENEFP ; CNP : Coordinateur National du Projet ; RPM : Responsable Passation de marchés ; Responsable Administratif et Financier ; RC : Responsable Composante ; CR : Coordinateur Régional ; DGMP : Direction Générale des marchés publics

## Annex 2: Archives de passation de marchés

Document	Format
une copie de la publicité AMI publiée ou de la liste restreinte (le cas échéant) *	Hard copy
une copie des documents de pré-qualification et d'appel d'offres publiés et de toutes modifications, extensions ou clarifications demandées et émises *	Hard copy
un procès-verbal d'ouverture des plis, signé par tous les membres du CET et les soumissionnaires présents	Hard copy
une copie complète de chaque offre reçue et évaluée, ainsi que les clarifications demandées et les réponses reçues	Hard copy
une copie du rapport d'évaluation *	Hard copy
les procès-verbaux signés de toutes les réunions liées à la passation de marchés, y compris les réunions préalables à l'appel d'offres et de négociation, lorsqu'elles ont lieu	Hard or soft copy
un avis d'attribution de marché *	Hard copy
toute lettre d'acceptation d'offre au fournisseur, entrepreneur ou consultant *	Hard copy
le document contractuel signé et l'acceptation du contrat *	Hard copy
tout avenant au contrat *	Hard copy
toute correspondance contractuelle entre l'entité adjudicatrice et un fournisseur, entrepreneur ou consultant	Hard or soft copy
les documents postérieurs au contrat liés à l'exécution des obligations contractuelles, notamment les photocopies des garanties bancaires ou des garanties de paiement	Hard copy
les procès-verbaux signés de toutes les réunions liées à la gestion des contrats, y compris les réunions d'avancement ou d'examen des contrats	Hard copy
les documents de livraison signés attestant la livraison des fournitures, ou les certificats d'achèvement signés liés à un contrat de services ou de travaux dans le cadre du contrat, y compris tous les enregistrements de livraison du contrat	Hard copy
une copie de toutes les factures de travaux, services ou fournitures, y compris les documents de travail vérifiant l'exactitude des paiements réclamés et les détails du paiement effectif autorisé	Hard copy
une copie des feuilles de travail/dossiers de paiement cumulatifs attestant de la gestion de tous les paiements effectués	Soft copy

<b>Document</b>	<b>Format</b>
toutes les décisions de l'autorité d'approbation de l'emprunteur concerné relatives à la passation des marchés, y compris l'approbation du dossier d'appel d'offres, l'approbation du ou des rapports d'évaluation, l'attribution du contrat, l'approbation des documents contractuels et des avenants au contrat et toute décision de suspension ou d'annulation procédure de passation des marchés	Hard copy
une copie de toute réclamation formulée par l'entité adjudicatrice concernant toute garantie, absence de garantie, pénurie, dommages et autres réclamations contre le vendeur sous contrat ou l'entité adjudicatrice	Hard or soft copy
dans le cas d'un examen préalable du FIDA, toutes les soumissions et la correspondance liées à la demande de non-objection du FIDA et une copie de la lettre d'ANO du FIDA correspondante.	Hard or soft copy
toute autre communication liée au marché en question, y compris la correspondance interne de l'entité	Hard or soft copy

*\* Idéalement, les ébauches précédentes (avant la publication de la version finale) de ces documents et rapports publiés devraient également être conservées pour être complètes et pour fournir une image complète de l'évolution du document publié. Il est admis, cependant, qu'en cas de contraintes d'espace, cela n'est pas toujours réalisable en pratique.*

### **Annex 3: Guidance on using the PPM**

*For the QUICKCARDS, please refer to the First Sheet of the PP Template.*

### **Annex 4: Guidance on using the Contract Monitoring Tool**

*For the QUICKCARDS, please refer to the "HELP" function in the Platform for the Contract Monitoring Tool.*

## Annex 5: Guidance on using NOTUS

For the QUICKCARDS, please refer to the "HELP" function in the NOTUS System.

## Annex 6: Fiche d'évaluation des prestataires

### FICHE D'ÉVALUATION DES PRESTATAIRES<sup>2</sup> CONTRATS DE TRAVAUX/FOURNITURES/SERVICES

---

Projet : FIER 2

Objet du contrat :

Lieu :

Numéro du contrat :

Nom du titulaire :

---

#### 1 Période d'exécution planifié

<b>Du</b>	<i>Date de commencement planifié du contrat</i>	<b>à</b>	<i>Date d'achèvement: Fin de la garantie :</i>
-----------	---	----------	--

#### 2 Période d'exécution effective

<b>Du</b>	<i>Date de commencement effective du contrat</i>	<b>To</b>	<i>Date d'achèvement: Fin de la garantie :</i>
-----------	--	-----------	--

#### 3 Montant du contrat (*Monnaie*)

<b>Initial</b>		<b>Mis à jour</b>	
----------------	--	-------------------	--

---

<sup>2</sup> Adopted with modifications from <https://ec.europa.eu/europeaid/prag/annexes>

### 3 Note de performance du prestataire

Facteur	Note	Commentaires
Réalisation des objectifs du contrat (conformément aux spécifications techniques et aux dessins ou termes de référence)		
Réalisation des objectifs du contrat (selon les quantités requises)		
Réalisation des objectifs du contrat (selon les délais convenus)		
Qualité des travaux/fournitures/services		
Bonne foi et attitude coopérative		
Mesures de gestion et d'atténuation des risques		
Respect des responsabilités et obligations contractuelles		
Litiges et gestion des réclamations : la tendance à s'engager dans des réclamations et des litiges		
Commentaires des bénéficiaires sur le vendeur (par exemple, stagiaires en formation, groupes cibles en sensibilisation, municipalité bénéficiant de la construction, etc.)		
Autres critères : ...		
TOTAL SCORE (moyenne) <sup>3</sup>		

Grille de notation	
1	Ne pas réengager
2	Défaut d'exécution
3	En deçà des attentes
4	Répond aux attentes
5	Dépasser les attentes

<sup>3</sup> The Total Score gives an overview of the overall performance of the Vendor; a score of 1, 2 or 3 should raise a red flag and should be justified with the measures taken by the Implementation Unit or Agency during or upon completion if applicable.



#### 4 PERFORMANCE RATING OF KEY PERSONNEL

Nom <sup>4</sup>	Relation client	Communication écrite	Communication verbale	Dynamisme & détermination	Gestion des travaux	Efficacité personnelle	Compétence technique	Globalement
TOTAL PERSONNEL (moyenne) <sup>5</sup>								

Grille de notation	
1	Ne pas réengager
2	Défaut d'exécution
3	En deçà des attentes
4	Répond aux attentes
5	Dépasser les attentes

#### 5 REPRESENTANTS (aspects Techniques et Contractuels)<sup>6</sup>

Nom	
Signature	
Date	

Nom	
Signature	
Date	

#### 6 APPROUVE PAR :

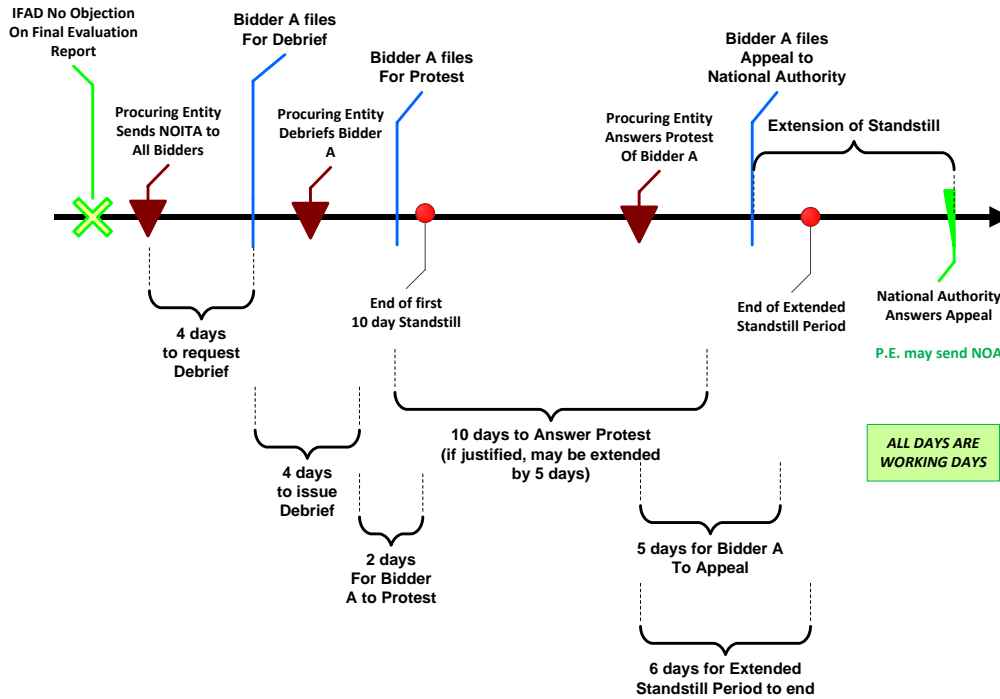
Name	
Signature	
Date	

<sup>4</sup> The Key personnel include: Vendor representative or project director; key experts nominated in the contract; other experts not specified in the contract, but were involved in implementation; and (for construction works) staff managing construction.

<sup>5</sup> The Total Personnel Score gives an overview of the performance of the vendor staff on the project; a score of 1,2 or 3 should raise a red flag and should be appended with clarifications on what measures were taken during implementation or upon completion, if applicable.

<sup>6</sup> The staff supervising the contract during implementation and not the acceptance committee members.

# Annex 7: Délai de debriefing, plaintes et recours



## ANNEXE 8 : Termes de références du Responsable Passation de Marchés (RPM)

Sous la responsabilité du Coordonnateur de l'UCN, le RPM est chargé de la gestion du processus d'acquisition des biens, travaux et services du Programme selon les termes des accords de financement et de la Lettre à l'Emprunteur, et dans le respect des Directives du FIDA en matière de Passation des Marchés et du Code des Marchés Publics du Mali, dans la mesure où ils ne sont pas en contradiction avec les Directives du FIDA. Il est responsable de la passation des marchés pour l'ensemble du Projet FIER 2. Il travaille en étroite relation avec deux départements du Ministère de l'Entrepreneuriat National, de l'Emploi et de la Formation professionnelle (MENEFP) : La Direction des Finances et du Matériels (DFM) et la Cellule Passation de Marchés (CPM), ainsi qu'avec le Responsable en charge de la passation de marchés du portefeuille du FIDA (Le RPM du projet INCLUSIF) qui sera en charge de la gestion du SIGMAP (Système Intégré de Gestion des Marchés Publics).

### **Spécifiquement, il est chargé de:**

- Participer à l'élaboration du Plan de Travail et du Budget Annuel (PTBA)
- Préparer annuellement et actualiser le plan de passation des marchés (PPM) sur la base du PTBA ;
- Préparer les appels à manifestation d'intérêt (AMI), les dossiers d'appel d'offres (DAO), les demandes de propositions (DP) et demandes de cotations, sur la base des spécifications techniques et termes de référence soumis par les spécialistes de l'UCN;
- Assurer la publication ou diffusion des avis d'appel à candidatures (DAO, DP, AMI, etc.) auprès des soumissionnaires potentiels ;
- Organiser en accord avec les directives nationales et régionales en matière de passation des marchés, les travaux de la Commission d'Ouverture et d'évaluation des Offres : les séances d'ouverture des plis, les sessions d'évaluation des offres, et la rédaction des rapports et Procès-verbaux correspondants,
- Soumettre les documents de passation à la revue préalable du FIDA et de la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) en fonction des seuils établis dans les accords de financement et dans le Code des Marchés Publics, respectivement;
- Préparer les notifications d'attribution des marchés, participer aux négociations, établir les contrats, conventions et protocoles d'accord et les soumettre à l'approbation du Coordonnateur de l'UCN, ainsi qu'à celle du FIDA en fonction des seuils;
- Mettre en place un système de suivi du processus de passation; effectuer le suivi et la saisie dans le logiciel de passation des marchés ou de tout autre support de saisie de toutes les activités de passation au fur et à mesure de leur réalisation, dont notamment le CMT (Contract Monitoring Tool);
- Mettre à jour le PPM pour refléter les réalisations et préparer les rapports d'exécution du PPM;
- Elaborer et mettre à jour le registre des contrats ;
- Assurer le suivi financier et juridique des marchés (y compris les contentieux avec les fournisseurs)
- Produire un rapport semestriel et annuel des activités ;
- Veiller à la réception dans les délais, des fournitures, travaux et autres prestations ainsi qu'à une bonne gestion des cautions ;
- Archiver tous les documents servant de support à la passation des marchés et les pièces justificatives des marchés lancés et adjugés, et mettre en place un système d'archivage électronique qui est complété en continu
- Veiller à l'assurance qualité dans tout le processus de passation et de gestion des marchés
- Former les prestataires, les prestataires de mise en œuvre, les OPA, en techniques et procédures de passation des marchés appliqués au FIER 2, suivant les dispositions de la partie passation de marchés du manuel des procédures du projet
- Exécuter toute autre tâche jugée utile à la demande du Coordonnateur.

### **Profil exigé**

- **Diplôme** : être titulaire d'un diplôme de niveau minimum Bac+4, d'un master, DESS, ingénierie ou équivalent), en droit, finances, économie, gestion, génie civil/Rural, ou dans une discipline connexe.
- **Expérience** : Justifier d'une expérience professionnelle de 8 ans minimum dont 5 ans au moins à un poste similaire et avoir des connaissances avérées en planification, mise en œuvre et supervision des processus de

passation des marches publiques ou privées ou dans des projets de développement financés par les bailleurs de fonds internationaux

- **Capacités techniques:** Bonne maîtrise des procédures nationales et de celles des bailleurs de fonds dans la passation des marchés; une bonne connaissance des procédures du FIDA constituerait un avantage. Bonne maîtrise des documents types de passation des marchés. Bonne connaissance des procédures administratives.
- **Capacités personnelles :** avoir le sens de la diplomatie et disposer d'une bonne capacité rédactionnelle et de communication ; avoir une capacité d'analyse et de synthèse, de supervision, le sens de l'organisation, une aptitude à travailler en équipe et sous pression et une bonne condition physique permettant de participer à des missions de terrain. Avoir la capacité de résoudre les problèmes techniques et souvent complexes. Le candidat devra aussi démontrer des aptitudes de rigueur, d'organisation, de précision du raisonnement et dans la méthode afin de garantir la fiabilité des solutions proposées, avec des contraintes de temps, de moyens et de respect des réglementations.
- **Connaissance linguistique et informatique:** Maîtriser la langue française. Excellente maîtrise des logiciels de bureautique (traitement de texte, Power Point, tableur).
- Avoir une intégrité et une éthique sans faille et vérifiables par références

### **Dossier de candidature**

Le dossier de candidature doit comporter :

- Une demande de candidature adressée au Ministre MENEFP
- une lettre de motivation adressée au Ministre MENEFP
- Un Curriculum Vitae actualisé, détaillé et signé, avec photo ;
- Les attestations certifiées pour les déclarations figurant dans le CV ;
- La photocopie des diplômes pertinents pour le poste et figurant dans le CV ;
- Trois (03) références du candidat notamment les coordonnées des anciens employeurs.

### **Procédure de recrutement**

Le recrutement se déroulera en trois (03) étapes ;

- Phase de préselection : publication de l'appel à candidatures (journaux, affichage, site internet, tout autre canal permettant une diffusion efficace etc.), suivi d'une préselection sur analyse des candidatures reçues.
- Une phase de sélection (test écrit, test psychotechnique), suivi d'un entretien (interview individuel des candidats ayant passés l'étape de la sélection)
- Vérification et avis des références du candidat



Investir dans les populations rurales

**Mali**

---

**Rural Youth Vocational Training, Employment and Entrepreneurship Support Project - FIER II**

**Rapport de conception**

**Annexee: Assessment Of The Quality Of Projects Procurement Design 25 Oct 2022**

Dates de mission: 28 Mars-30 Mai 2022

Date du document: 18/11/2022

Identifiant du projet 2000004014

Numéro du rapport: 6240 - ML

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes



## Annex 1 to Chapter 4

### Assessment of the Quality of projects' procurement design "at entry" for IFAD-funded investment projects

#### I. Introduction

QAG prepares its ratings for Quality at Entry of new pipeline projects based upon the design documents once these are approved by the Board. All final ratings are assigned by QAG apart from Financial Management (assigned by FMD's QA team) and Procurement (by OPR's procurement unit).

It is now intended that QAG will compile the ratings and justifications from OPR and FMD in a consolidated Final Rating Form.

This document is prepared by OPR with the purpose to identify the procurement quality pillars and related assessment parameters based on a set of chosen procurement-related indicators at the national and the project's levels. Ratings for each parameter/indicator will be based on the extent of compliance of the project's procurement design with the respective parameter identified in the matrix below (after relevant mitigation measures are incorporated into the project's procurement design). The procurement assessor's rating of each quality parameter will be based on evidence present in the project design document (PDR) or other research work that fed into the design of the project's procurement arrangements. The quality assessment is based on the latest version of the PDR, on the Financing Agreement, and on any additional documents that can help assess the final changes (for example, minutes of FA negotiations or written justifications provided by Regional Divisions and PDTs).

#### II. Assessment Pillars

Assessment of the Quality of the design of procurement arrangements for new pipeline projects will be based on the following areas of assessment (pillars):

##### 1. National Legal and Institutional frameworks of Public Procurement in the Borrower's country:

Project Procurement Design shows evidence of in-depth understanding of the national procurement legal and institutional frameworks of the Borrower's country and in case of deficiencies, appropriate mitigation measures are internalized into the design of the project's procurement arrangements.

Public procurement in the borrower's country includes the role of the central Procurement Regulatory authority, Ministry of finance and the timeliness and quality of the role of the central audit office and other oversight bodies like an anti-corruption body

and its efficacy, efficiency of internal approval processes. Project procurement design is also cognisant of any deficiencies in the institutional framework for execution and oversight of public procurement in the borrower's country, and it provides appropriate mitigation measures for the procurement risk (like prior review for substantial or above-threshold contracts). In addition, the design should include a summary on the discrepancies between the National Procurement Law and IFAD's Procurement Framework.

2. **Implementation Capacity** of the parent Ministry (the Implementing Agency) and related **management systems**, the **capacity of the Project's Implementation Unit (PIU)** to undertake project procurement and contract management in a timely and effective manner as per the prescribed design of the project's procurement arrangements and the adequacy of interface between the parent ministry and the PIU/PCU/PMU:

PDR demonstrates evidence of thorough assessment of the 3 P's (people, process and product/performance) of a well-functioning organization (with respect to the parent ministry) and that, in case of deficiencies, valid and functional mitigation measures are built into the design of the procurement arrangements including the establishment of a well-resourced PIU/PMU or PCU

with clear job descriptions for its staff (and relevant capacity-building activities prior to start-up and during project implementation) in addition to well-developed TORs for needed consultants' services. Moreover, the PDR also defines the implementation arrangements by identifying the entities responsible for procurement including the number of the procurement officers and assistants, Terms of References for the staff members, distribution of work between central and decentral procurement units (if any), adequate staffing for the financing volume and complexity of procurement and SECAP risk due to their relevance in capacity-building activities. It also states clearly IFAD's procurement policies that will govern the Project implementation and the Procurement methods that are adequate to the project.

This point applies to the implementing partners such as private organizations and the NGOs that assume focal point roles in project implementation.

3. **National Market Competitiveness and Delivery Capacity:** market research is indispensable for the formulation of optimal procurement strategies for the acquisition of the project's procurement needs; according to which the project's Procurement Plan is developed.

A well-thought-out project procurement strategy is composed of sequencing of important procurement actions, addressing SECAP risks in a strategic manner, gathering information on the implementation capacity of the market in terms of safeguards in this region, and



also how the procurement strategy interacts with the project activities to support IFAD's mainstreaming activities (in particular Youth, Gender, Nutrition, Environment & Climate). PDR shows evidence of this well thought-out project procurement strategy that promotes the sustainable development goals of the borrower's country. Choice of procurement methods in the Procurement Plan and PDR demonstrates good understanding of the national private sector's capacity and areas of competitiveness. The PDR must also highlight any systemic constraints towards private sector participation in competitions for public procurement.

4. **SECAP compliance:** compliance with IFAD ES standards and Climate Change mitigation measures is mandatory. Procurement is a key instrument for ensuring compliance with SECAP requirements.

Design of the project's procurement arrangements clearly indicates that enforcement of SECAP standards has been implemented throughout all stages of the procurement process: definition of procurement needs/specifications, bidders' selection and qualification criteria, bid evaluation criteria and contract terms and conditions. Such specifications and criteria are presented explicitly in the PIM and/or the PDR.

5. **Fitness for Purpose of the project's Procurement Plan, Supervision Arrangements and status of project design and its readiness for implementation:**

The project's procurement plan takes into consideration the findings of all above assessment parameters and the IFAD Supervision Plan is commensurate with the complexity of the project's procurement and the assessed capacity of the implementing agency and the PIU. The Procurement Plan is conducive to facilitate the project's timely completion and builds-in relevant time contingencies especially where the project's readiness for implementation (engineering designs and key bidding documents are not completed yet) is not immediate at the time of FA signature.

### III. Assessment Methodology

The QAG assessment team will seek to find evidence in the Final Project Design documents that are approved by IFAD Board, which will prove the extent to which the under-mentioned Quality issues have been appropriately dealt with in project design. The assessors will score each parameter on a scale of 1 to 6 or similar grading system adopted by QAG (with 1 being Highly Un-Satisfactory and 6 being Highly Satisfactory-see Rating Scale below the table).

The simplest methodology of using the Matrix below is to assign the same weight for each quality assessment parameter and then compute the total per Pillar and arrive at an average score per Pillar between 1 and 6.

The overall assessment by QAG's assessor for Quality at Entry of the overall project's procurement design will be guided by the score achieved per Pillar but will require professional judgement as to the Final Consolidated Score of the Five Pillars and should not be constrained by a simple average of the scores of the five Pillars.

### Quality Assessment Matrix/Checklist

Pillars/Areas of Quality assessment	Parameter/issue requiring QA scrutiny	Rating of this Parameter <i>(Six-Points Rating Scale or Assessment Scale)</i>
<b>1. National Legal and Institutional frameworks of Public Procurement in the Borrower's country</b>	<i>The assessment of the Acceptability of the National Procurement system is based upon analysis of the below-mentioned parameters and, in case of deficiency, assessment of Quality will scrutinise the expected effectiveness of foreseen mitigation measures:</i>	<i>The rating of each parameter by QAG is made after assessing the quality and sufficiency of the respective mitigation measure prescribed in the PDR</i>
	1. The national public procurement legal framework achieves the established IFAD procurement principles and complies with applicable obligations and the hierarchy of national legal instruments is clearly established (law, Regulations and procedures).	6
	2. National Procurement Methods are sufficient to meet the full range of project's needs with clear conditions for use of less competitive methods and ensure value for money, fairness, transparency, proportionality and integrity.	5 Nécessité d'une amélioration dans le domaine du meilleur rapport qualité-prix (VFM), et de la participation communautaire
	3. National Advertisement rules are compatible with IFAD requirements	6
	4. Rules for participation do not exclude foreign bidders based on nationality or unnecessary national requirements	6
	5. Bidders' qualifications criteria are pass/fail and related to deliver the specific contract. (Exclusions can be justified in case of convictions related to criminal or corrupt activities, non-payment of taxes and social security contributions and for administrative debarment under the national law)	6

	6.National domestic preferences rules are in line with IFAD's requirements	6
	7. National Law/Regulations require that Bid evaluation process is confidential and bid evaluation criteria are objective, relevant to the subject matter of the contract, and precisely specified in advance in the procurement documents.	6
	8.National Law/Regulations require that Quality is the basis for selection in consultancy services	6
	9. National Law/Regulations require "public" bid opening and disclosure of record of bid opening session	4 Les procès verbaux ne sont pas systématiquement diffusé ni remis aux soumissionnaires
	10. National Law/Regulations require neutral specifications based on international norms while admitting equivalent national standards, and provide for the use of functional /performance specifications where appropriate.	6
	11. National SBDs are available and the contents of the such documents is sufficient for suppliers/contractors/service providers to respond to the procurement requirement on fair and non-discriminatory basis. National SBDs include provisions on Fraud and Corruption, IFAD's right to audit, SECAP standards and SH/SEA provisions equivalent to those in IFAD's SBDs.	5 Acceptable mais à améliorer/renforcer sur IFAD's right to audit, SECAP standards and SH/SEA provisions equivalent to those in IFAD's SBDs (renforcement à faire pendant les appuis/supervisions/RMP )
	12. National SBDs include standard contract conditions which are consistent with internationally accepted practice and which prescribe arbitration as an ultimate forum for dispute settlement in case of contracts with foreign vendors.	6
	13. The national legal framework grants bidders the right to challenge Procuring Entity decisions through a two-tier bidders' complaint procedure, the second being	5 Amélioration : mise en place d'un mécanisme de gestion

	independent of the procurement operations and is empowered to grant remedies that are necessary to enforce compliance with the law by Procuring Entities	des plaintes au niveau du projet dès le démarrage
	14. The national legal framework prescribes record-keeping rules (should cover the entire procurement process, including contract management phase), and the PDR addresses these rules in an effective and adequate manner ensuring they are respected in practice efficiently.	6
	15. National Law/Regulations prescribe the need for a Procurement Manual detailing all procedures for the correct implementation of procurement regulations and laws and which is to be periodically updated.	5 Nécessité de mise à jour périodique du guide de l'acheteur public (le guide actuel date de 2016)
	16. National Law/Regulations allow for sustainability and a national SPP (Sustainable Public Procurement) plan exists.	2 Ces domaines sont quasi-inexistants dans la loi et les documents types
	17. National Guidance documents exist to enable Procuring Entities to introduce a well-balanced application of sustainability criteria to ensure value for money	2 Pas de documents/directives disponibles dans ce sens
	18. National Law recognizes precedence of international obligations like those reflected in IFI's Financing Agreements	6
	19. Presence and effectiveness of a central Procurement Regulatory authority which is independent from transacting public procurement and assumes its role in disseminating professional guidance and rules concerning prevention of conflict of interest and integrity in the work of bid evaluation committees	6
	20. Definitions of fraud, corruption and other prohibited practices in procurement Law/Regulations are consistent with IFAD's and evidence of enforcement is presented.	6
<b>2. Implementation Capacity of the parent Ministry (the</b>	<i>The assessment of quality for this Pillar will be based on undermentioned parameters which are meant to measure the capacity of the</i>	

<p><b>Implementing Agency) and related management systems, the capacity of the Project's Implementation Unit (PIU) to undertake project procurement and contract management</b></p>	<p><i>parent ministry and PIU to undertake project procurement and contract management in a timely and effective manner as per the prescribed design of the project's procurement arrangements and the adequacy of the parent ministry's management systems and related interface with the PIU/PCU/PMU:</i></p>	
	<p>1.The parent Ministry (or the Implementing Agency) possesses the 3 P's necessary for project implementation: (i) People (full range of technical and managerial expertise), (ii) Processes (Management systems, delegation of authority, segregation of roles in budget allocation, procurement processing/approval and subsequent payments to vendors. (ii) and (iii) Product/Performance (as demonstrated by successful past experience and ability to deliver public services timely and at the right quality.</p> <p>Foreseen Mitigation measures in the PDR are to be assessed for sufficiency with respect to the 3P deficiencies. Examples of mitigation measures:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Creation of PIU</li> <li>• Hiring of Project Management and/or Technical consultants</li> <li>• Formulation of PIM with adequate interface between the project and parent ministry systems and with adequate internal control measures including avoidance of situations of conflict of interest.</li> <li>• Appointment of external auditors, as relevant.</li> <li>• Training of parent ministry staff connected with project activities.</li> </ul>	<p style="text-align: center;">4</p> <p>La Cellule passation de marchés (CPM) au niveau du Ministère de tutelle manque d'effectif, alors que la gestion de la passation des marchés des projets lui revient.</p> <p>Mesure dans le PDR :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de l'UGP avec des consultants techniques et fiduciaires</li> <li>- Formation du personnel du Ministère (Cellule passation de marchés) et du staff du projet sur les règles du FIDA et les procédures nationales</li> </ul>
	<p>2. PIU Director is issued a charter with clear reporting lines and well-defined and appropriate delegation of authority to transact project business and command timely provision of needed inputs from the parent ministry's various departments.</p>	<p style="text-align: center;">6</p> <p>(non encore recruté mais c'est la pratique des projets passés et en cours du FIDA)</p>

	<p>3. PIU staffing levels, in case PIU is established:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Number and range of expertise of PIU staff is adequate to cover all activities of the project (minimum 1 full-time Procurement Officer and 1 Assistant)</li> <li>• Foreseen tasks of needed consultancy firms are clear and established in completed TORs</li> <li>• Training allocations for PIU staff are foreseen especially when parent ministry staff are seconded to the PIU</li> <li>• PIU personnel for Procurement and Contract Management are at adequate levels of past experience in similar activities</li> <li>• The bulk of PIU personnel are selected based on fair and open competition in accordance with precise job descriptions.</li> </ul>	<p>3</p> <p>Recrutement prévu : un spécialiste en passation de marchés au niveau de l'unité de coordination nationale (UCN) ; sans assistant ; sans responsable en passation de marchés au niveau régional (UCR)</p> <p>Disposition présentant un risque d'insuffisance d'effectif et d'incompatibilité de fonctions (gestion financière/passation de marchés) ; à évaluer à la première mission de supervision</p>
	<p>4. Project budget includes adequate financial allocations (salaries, running expenses and per-diems etc.) and other resources (vehicles, decent office working area, equipment and tools etc.) needed by the PIU to deliver its tasks.</p>	<p>6</p>
	<p>5. Payment, Quality Assurance and Change Management procedures are fully developed by the PIU or mitigation measures are foreseen to deal with any deficiencies as early as possible at project commencement. Examples: Measures to ensure timely authorization and actual processing of due payments to vendors.</p>	<p>6</p> <p>Dispositions à prévoir dans le manuel des procédures du projet. (Ces dispositions existent dans les manuels des procédures des projets passés et en cours : FIER 1, INCLUSIF)</p>
	<p>6. Codes of Conduct and the consequences of breach of obligations are known to all parent ministry and PIU staff engaged in project activities on part-time or full-time basis.</p>	<p>6</p>
	<p>7. The parent ministry's system for suspension/debarment of bidders ensures due process and is consistently applied.</p>	<p>6</p> <p>(liste des firmes exclues disponible sur le site de l'ARMDS : autorité de régulation des marchés</p>

		publics et des délégations de service public)
	8. The project builds-in third party or civil society and stakeholders' access to procurement information as a transparency safeguard and a precondition for effective monitoring of project's procurement operations.	
<b>3. National Market Competitiveness and Delivery Capacity</b>	<i>The assessment of quality for this Pillar will be based upon undermentioned parameters which measure the extent to which the chosen optimal procurement strategies for the acquisition of the project's procurement needs are established following adequate market research which has fed into the design of the project's Procurement Plan:</i>	Nécessité de mener une étude pour établir une PPS sur les partenaires de mise en œuvre (ONG alphabétisation/facilitation de proximité/formulation et accompagnement, ...)
	1. Market Research is the basis for formulation of the project's procurement strategy for the acquisition of each substantial procurement contract and evidence of: <ul style="list-style-type: none"> <li>• comparison with alternative strategies is evident in the analysis presented in the PPS, at least for major contracts. market capacity to deliver at competitive rates is present</li> </ul>	4 Nécessité de mener une campagne/étude pour établir une base de données nationale/régionale sur les partenaires de mise en œuvre potentiels (ONG alphabétisation/facilitation de proximité/formulation et accompagnement, ...)
	2. The identification of the project's procurement needs is done in consultation with the stakeholders and is objective without exaggeration or understatement of the procurement needs.	4 Nécessité de mener une campagne/étude pour établir une base de données nationale/régionale sur les partenaires de mise en œuvre potentiels (ONG alphabétisation/facilitation de proximité/formulation et accompagnement, ...)
	3. National sustainable development goals of as well as relevant IFAD mainstreaming themes (in particular Youth, Gender, Environment & Climate as relevant) have been considered in procurement strategy preparation.	4 A renforcer lors des missions d'appui/supervision

	4. Procurement strategy clearly demonstrates understanding of any constraints facing private firms in their participation in public procurement competitions (e.g. difficulties in obtaining bid securities, insurance policies etc.).	5
	5.Evidence of Market Engagement with respect to advance dissemination of SECAP requirements and encouragement of the private sector to comply. Evidence of assessment of the capacity of the national market to comply including any foreseen SECAP training plans for the private sector.	4 A renforcer lors des missions d'appui/supervision/RMP
	6.Evidence that cost estimation of procurement contracts are based on market research for Goods or alternatively scientific estimation methods (like bottom-up, analogous or parametric cost estimation methods) for Works and Services.	4 A renforcer lors des missions d'appui/supervision/RMP
<b>4. SECAP compliance</b>	<i>The assessment of quality for this Pillar will be based upon undermentioned parameters which are needed to verify that SECAP standards have been implemented throughout all stages of the procurement process: definition of procurement needs/specifications, bidders' selection and qualification criteria, bid evaluation criteria and contract terms and conditions:</i>	
	1.SECAP standards are considered in identification of project's procurement requirements and evidence that alternatives were considered.	5 Basés sur le SECAP sommaire disponible. Le SECAP détaillé à l'étape de la conception est en cours d'études
	2. SECAP and SH/SEA standards are incorporated in the bidding documents especially where national SBDs are used.	5 Des dispositions spécifiques sont proposées à être insérés dans les documents- type nationaux pour adresser les 7 risques identifiés par les SECAP
	3.SECAP standards are implemented at all stages of the procurement process: setting of bidders' selection and qualification criteria, bid evaluation criteria and contract terms	5 À compléter une fois que le SECAP détaillé au



	and conditions including mandatory Self-Declarations by bidders.	
<b>5. Fitness for Purpose of the project's Procurement Plan, Supervision Arrangements and status of project design and its readiness for implementation</b>	<i>The assessment of quality of this Pillar is based upon undermentioned parameters needed to verify that the project's procurement plan takes into consideration the findings of all above assessment pillars/parameters and that the IFAD Supervision Plan is commensurate with the complexity of the project's procurement and the assessed capacity of the implementing agency and the PIU (i.e. both procurement and supervision plans are fit for purpose):</i>	
	1.The Procurement Plan incorporates the findings of all above assessment parameters which have been arrived through the use of adequate management tools like SWOT and PESTLE analysis or equivalent methods, market research techniques and sound risk prioritization/mitigation measures.	4 A cause de l'inexistence de PIU, le PTBA détaillé n'est pas encore disponible au moment de l'établissement du premier PPM. Le PPM est basé sur le COSTAB de 18 mois. Le prochain PPM devra être établi sur la base du PTBA détaillé
	2. The Procurement Plan is conducive to facilitate the project's timely completion and builds-in relevant time contingencies depending on the project's readiness for implementation	4 Oui, mais la situation socio-politique est un risque substantiel pour la bonne mise en œuvre du PTBA/PPM
	3. IFAD's Procurement Supervision Plan is commensurate with the complexity of the project's procurement and the assessed capacity of the implementing agency and the PIU.	4 Le PIU qui est le premier responsable de la gestion de la passation de marchés n'existe pas encore. On recommande 2 missions (appui et supervision) pendant la première année de mise en œuvre pour identifier les faiblesses
	4. The provisions of the Financing Agreement and the Letter to the Borrower support the findings of the design of the project's procurement arrangements.	L'accord de financement et la LtB ne sont pas encore rédigés

A Six-Points Rating Scale for each parameter is to be assessed and filled-in in the rightmost column:

6 Highly Satisfactory

5 Satisfactory

4 Moderately Satisfactory

3 Moderately Un-Satisfactory

2 Un-Satisfactory

1 Highly Un-Satisfactory



Investir dans les populations rurales

**Mali**

---

**Rural Youth Vocational Training, Employment and Entrepreneurship Support Project - FIER II**

**Rapport de conception**

**Annexee: Procurement Section of Design Report**

Dates de mission: 28 Mars-30 Mai 2022

Date du document: 18/11/2022

Identifiant du projet 2000004014

Numéro du rapport: 6240 - ML

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes



**Contribution passation de marchés**

**Généralités sur la passation de marchés publics au Mali**

1. **Constat général** : Le code de marchés du Mali suivant le décret n° 2015-0604 du 25 septembre 2015, est généralement conforme aux normes internationales ainsi qu'aux directives de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA). Le nouveau code assure aux commandes publiques les principes d'économie et d'efficacité, le libre accès, l'égalité de traitement des candidats, et la transparence des procédures.
2. Le nouveau code a été rendu opérationnel grâce notamment (i) à la création de deux organes, l'Autorité de régulation des marchés publics et des délégations de service public (ARMDS) et la Direction générale des marchés publics (DGMP) (ii) à l'arrêté d'application signé en octobre 2015/-3721/MEF-SG (ii) le décret fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des cellules de passation des marchés publics (Décret n° 2016-0155/PM-RM du 15/03/2016), et (iv) les documents-types d'appel d'offre (version 2017) qui sont conformes aux pratiques internationales. On note également le « Guide de l'acheteur public » qui est l'outil pratique de gestion de la commande publique.
3. **Dispositifs institutionnels** : les organes intervenant dans la passation des marchés sont le suivant :
  - a. L'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (ARMDS) qui assure, outre son rôle de conseil, un contrôle à posteriori du respect des règles nationales et de l'UEMOA relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et délégations de service public.
  - b. La Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) est placée sous la tutelle du Ministère de l'Économie et des Finances. Elle est chargée de contrôler à priori la procédure de passation des marchés d'un montant supérieur aux seuils fixés par voie réglementaire et des délégations de service public. Elle assure également les missions de suivi de l'exécution des marchés publics.
  - c. Les Cellules de Passation des Marchés (CPM) qui sont placées auprès des autorités contractantes (ministères) et relèvent de l'autorité du Directeur Général des Marchés Publics et des Délégations de Service public. Elles contrôlent les marchés relevant de leur seuil de compétence et apportent des appui-conseils.
4. **Seuils de passation de marchés publics** : le code des marchés public prévoit les seuils de passation de marchés, au-dessus desquels une mise en concurrence ouverte est requise, qui sont les suivant :
  - a. 100.000.000 FCFA pour les travaux ;
  - b. 80.000.000 FCFA pour les fournitures et services connexes ;
  - c. 70.000.000 FCFA pour les prestations intellectuelles
5. **Méthodes simplifiées** : en dessous de ces seuils, le code des marchés publics prévoit des méthodes simplifiées suivantes :
  - a. Demande de cotations (DC)
  - b. Demande de renseignement de prix à compétition restreinte (DRPR)
  - c. Demande de renseignement de prix à compétition ouverte (DRPO)
6. **Contrôle a priori des marchés** : au-delà des seuils de passation de marchés, les marchés sont soumis au contrôle à priori de la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) et Délégations de Service Public ou ses services déconcentrés en ce qui concerne les collectivités territoriales. Le contrôle à priori des marchés publics en dessous des seuils de passation de marchés est exercé par les cellules de passation des marchés dans les Ministères concernés.
7. **Marchés financés sur ressources extérieures** : l'article 20 de l'arrête n° 2015/3721 prévoit que lorsque la revue du bailleur de fonds est requise par la convention de financement, les marchés financés sur ces ressources ne sont pas soumis à la revue a priori de la Direction Générale des Marchés Publics et des Délégations de Service Public ou ses services déconcentrés. En revanche, lesdits marchés accompagnés du dossier d'appel à la concurrence, du rapport d'ouverture des plis et d'évaluation des offres et des avis de non-objection du bailleur de fonds sont transmis à la Direction Générale des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, aux Directions Régionales ou à la Direction des Marchés Publics et des Délégations de Service Public du District de Bamako, pour numérotation. Toutefois, on note que la non-soumission à l'avis préalable de la DGMP pourrait affecter la qualité des dossiers de passation de marchés. Le risque sera atténué par le renforcement de capacité au niveau des intervenants pour une meilleure maîtrise des procédures et l'application stricte des documents de références types (DAO, contrat, etc.) du code des marchés publics

8. **Risques en passation de marchés** : L'évaluation des risques a été effectuée suivant le contexte du pays en passation de marchés ainsi qu'à l'appréciation des constats relevés durant la mise en œuvre du FIER 1. Ces risques sont présentés dans la matrice des risques en passation de marchés (MRPM). Selon l'indice de perception de la corruption publié par Transparency International au titre de l'année 2021, le Mali est classé à la 136<sup>e</sup> mondial sur les 180 pays évalué (contre 129<sup>e</sup> en 2020), ce qui confirme le recul en continue depuis le bon score de 2015 (95<sup>e</sup>). Deux structures sont chargées de lutter et d'enquêter sur les allégations de corruption au Mali : (i) l'Office Central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (OCLEI) et (ii) Le Bureau du Vérificateur Général (BVG) mais leur indépendance n'est pas totalement assurée et satisfaisante, et appelée à être renforcée.
9. Dans le cadre du projet FIER 2, l'un des risques majeurs se trouve dans la gestion contractuelle dans le cadre des activités d'appui aux jeunes. Le nombre important de contrats mis en œuvre dans l'appui aux jeunes ruraux situés dans des espaces géographiques très vastes et dans des sites assez éloignés augmente fortement le risque de mauvaise gouvernance et d'atteinte à l'intégrité de ces types d'intervention. Pour atténuer ces risques, il est recommandé (i) d'informer tous les bénéficiaires des ressources du projet sur la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption (ii) d'assurer un suivi physique renforcé des contrats d'appui aux jeunes, avec des intervenants extérieurs aux opérations (iii) de prévoir un expert en passation de marchés parmi le personnel clé du cabinet en charge de l'audit externe du projet

Description du risque	Evaluation du risque	Mesures d'atténuation.	Evaluation du risque résiduel
<b>Possibilités d'insuffisance d'effectif et d'incompatibilité de fonction</b> : Le projet a prévu de recruter un seul responsable en passation de marchés (RPM) au niveau central, sans assistant. Sans responsable en passation de marchés au niveau régional (UCR)	Substantiel	Le manuel des procédures du projet devra prévoir un arrangement au niveau central et régional pour diminuer le risque (identification de responsables fonctionnaires régionaux...)  Disposition à évaluer à la première mission de supervision	Moyen
<b>Possibilités de retard dans les passations de marché</b> : (i) le traitement des processus au niveau de la CPM (PPM, validation DAO, approbation des rapports d'évaluation, circuit de signature...) peuvent entraîner des retards dans la passation de marchés ; (ii) Certains intervenants (projet, ministères...) devant participer à la passation de marchés à travers les différentes étapes (ouverture des plis, évaluation des offres....) peuvent ne pas bien connaître les procédures nationales et/ou celles du FIDA ;	Substantiel	(i) Le FIDA et le Ministère de tutelle (point focal FIDA) fera un suivi étroit des échéanciers prévus dans le PPM, allant de la préparation des dossiers d'appel d'offres jusqu'à l'adjudication des contrats.  (ii) Formation intensive en passation de marchés (procédures nationales/FIDA) pour le personnel du projet et du gouvernement participant à la passation des marchés, y compris les membres de la Commission d'évaluation des offres ; au démarrage du projet et en cas de besoin  (iii) saisie des opérations sur SIGMAP à effectuer au niveau du projet INCLUSIF.	Moyen
<b>Les procédures de gestion, de suivi et d'administration des contrats</b> peuvent ne pas être adéquates pour assurer (i) l'exécution efficace des contrats dans	Substantiel	(i) Renforcement des conditions sur la gestion appropriée des contrats et renforcement de la formation y afférente ;	Moyen

Description du risque	Evaluation du risque	Mesures d'atténuation.	Evaluation du risque résiduel
les délais impartis suivant les termes et conditions des contrats, et (ii) l'atteinte des objectifs visés		(ii) Suivi et inspections physiques régulières, vérifications de conformité et contrôle qualité des biens/travaux/services livrables par l'équipe du projet et du Ministère de tutelle	
Le niveau de perception de la corruption est élevé dans le pays.	Substantiel	(i) Information, sensibilisation, et mise en application des dispositions de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption à l'endroit tous les intervenants à la mise en œuvre du projet et à tous les bénéficiaires des ressources du FIDA.  (ii) Renforcement de la transparence : publication des adjudications de contrat et des rapports d'avancement du projet et provenant des entités d'exécution sur le site web du projet et celui du Ministère de tutelle  (iii) Audit externe avec l'intervention d'un expert en passation de marchés parmi le personnel du cabinet d'audit - inspection physique d'un échantillon représentatif de tous les contrats mis en œuvre par le projet	Substantiel
<b>GLOBAL</b>	<b>Substantiel</b>		<b>Moyen</b>

10. Le risque global du projet pour les passations de marchés est qualifié de « substantiel ». Cependant, et après la mise en œuvre de mesures d'atténuation, le risque résiduel serait « moyen ». Selon les besoins, les éventuelles faiblesses de la capacité en matière de passation des marchés et le manque d'expérience dans les procédures nationales et celles du FIDA seront atténués par le soutien technique du FIDA au démarrage du projet et tout le long de la mise en œuvre en fonction des besoins

#### Passation des marchés publics dans la mise en œuvre du Projet

11. **Dispositions générales** : Les travaux et fournitures ainsi que les services nécessaires à la mise en œuvre du Projet FIER 2 seront livrés conformément à la réglementation nationale au Mali, dans la mesure où celle-ci est compatible avec les directives du FIDA pour la passation des marchés. Le projet utilisera également les méthodes de passation des marchés et les documents-type en vigueur dans le système du pays. Toutefois, pour une meilleure performance au démarrage, les deux acquisitions suivantes seront traitées par des méthodes particulières : (i) achat de véhicules par l'intermédiaire d'un organisme spécialisé des Nations unies ; (ii) utilisation d'une consultation internationale restreinte pour la fourniture des logiciels comptables et de suivi/évaluation. Le manuel des procédures du projet précisera les modalités pratiques détaillées de conduite et de mise en œuvre des différentes méthodes de passation de marchés.

12. **Structure de passation de marchés** : Le Projet FIER 2 en collaboration avec la Cellule de Passation de Marchés (CPM) du Ministère de tutelle assurera la conduite des activités de passation de marchés du projet. Le projet

recrutera un Responsable en Passation de marchés (RPM) qui sera en charge de la gestion quotidienne des acquisitions au sein du projet, et qui travaillera en étroite collaboration avec deux départements du Ministère de l'Entrepreneuriat National, de l'Emploi et de la Formation professionnelle (MENEFP) : La Direction des Finances et du Matériels (DFM) et la Cellule Passation de Marchés (CPM), ainsi qu'avec le Responsable en charge de la passation de marchés du portefeuille du FIDA (Le RPM du projet INCLUSIF) qui sera en charge de la gestion du SIGMAP (Système Intégré de Gestion des Marchés Publics). Au niveau des UCR, compte tenu de l'inexistence de responsable exclusif en charge des passations de marchés, on signale le risque d'incompatibilité de fonctions au sein de l'unité (cumul de la fonction de gestion financière et de passation de marchés). Les risques d'insuffisance d'effectif et d'incompatibilité dans la mise en œuvre seront évalués lors de la première mission de supervision, durant laquelle des mesures appropriées seront recommandées.

13. **Renforcement de capacité** : L'équipe de passation de marchés du FIDA (Procurement Team) et le Responsable en passation de marchés du portefeuille FIDA fourniront un renforcement de capacité, un encadrement et un soutien au démarrage du projet à l'ensemble des intervenants dans le processus de passation de marchés (i) au sein de l'UCN, (ii) au sein des Ministères concernés (Ministère de tutelle et Ministère en charge des Finances), et (iii) des partenaires de mise en œuvre en charge de la gestion d'une partie des fonds du projet.
14. Ces formations concerneront les thèmes ci-après : (i) formation de base en passation de marchés (ii) la Réglementation nationale (iii) Les Directives et le Guide de passation de marchés du FIDA (iii) l'utilisation des outils informatiques de traitement du processus : SIGMAP, NOTUS et CMT
15. Suivant les constats et les recommandations des missions d'audit/appui/supervision, le projet financera également les programmes de formation du personnel du FIER 2, et des autres intervenants (Ministère de tutelle, Ministère en charge des Finances, ONG de facilitation/accompagnement...) sur les procédures nationales/FIDA et sur des thématiques précises et suivant un plan détaillé de formation à consigner dans le PPM qui sera approuvé par le FIDA
16. **Guides et outils pratiques de passation de marchés** : Dans la gestion pratique de la passation de marchés, le projet utilisera :
  - i. Le « Guide pratique de passation de marchés du FIDA », version septembre 2021
  - ii. Le « Guide de l'acheteur public » publié en 2016 par l'ARMDS
  - iii. Le Manuel des procédures du projet qui sera établi au démarrage du FIER 2, et qui sera soumis à l'avis de non objection du FIDA avant son utilisation
  - iv. La Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruptionUne formation sur ces guides, manuel et politique sera conduite au démarrage du projet et en cours de mise en œuvre selon les besoins à l'endroit du personnel de l'UCN, du Ministère de tutelle, du Ministère en charge des Finances, et des partenaires de mise en œuvre en charge de la gestion d'un fonds du projet.
17. **Outils de traitement du processus de passation de marchés** : le traitement du processus de passation de marchés au niveau national sera effectué à travers le logiciel SIGMAP (Le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics). Pour une meilleure accessibilité, le projet s'appuiera sur le traitement de ses opérations par l'intermédiaire du projet INCLUSIF où le logiciel SIGMAP est déjà installé. Le processus de traitement des dossiers soumis pour examen préalable du FIDA sera effectué à travers le système NOTUS, qui sera installé au projet dès le démarrage. Tout contrat conclu par le projet sera systématiquement et immédiatement saisi dans le CMT (Contract Monitoring Tool) du FIDA dès sa signature ou son approbation. Pour chaque contrat saisi, une mise à jour régulière sera assurée par le projet sur la situation d'avancement physique et financier du projet. Une formation sur chacune de ces trois outils sera conduite au démarrage du projet et en cours de mise en œuvre en fonction des besoins.
18. Par ailleurs, le FIDA lancera prochainement une nouvelle plateforme de passation des marchés qui nécessitera la formation des TEAMS. Le PPM 2023 sera à insérer sur cette nouvelle plate-forme de passation de marchés. L'utilisation de cette plateforme sera obligatoire.
19. **Plan de passation de marchés (PPM)** : Un plan de passation de marchés basé sur le PTBA sera élaboré chaque année en début d'exercice au niveau central et au niveau des unités régionales du projet. Ce plan spécifie les méthodes de passation de marchés, les coûts estimatifs, la revue du FIDA, l'échéancier, etc. Le plan de



passation de marchés consolidé au niveau central, ainsi que ses mises à jour seront soumis à la revue préalable du FIDA avant sa mise en œuvre. Le plan de passation des marchés sera mis à jour au moins une fois par an ou chaque fois que nécessaire pour refléter les besoins réels en termes de mise en œuvre du projet. Le premier PPM qui couvre une période de 18 mois est annexé au présent rapport. Ce plan sera saisi au SIGMAP, condition préalable de traitement des opérations par la Cellule de Passation des Marchés. Par la suite, le projet est tenu de soumettre à la DGMP avant le 30 septembre de l'année n son PPM de 12 mois pour l'année n+1. Dans la mesure du possible et pour des raisons d'économie d'échelle et d'efficacité, les marchés lancés pendant la même période et présentant une homogénéité sur la nature des prestations seront groupés en lot.

20. **Méthodes de passation de marchés pour les Travaux, Fournitures et Services autre que service de consultant** : les méthodes recommandées seront (i) l'Appel d'offres international (AOI), (ii) l'Appel d'offres national (AON), (iii) les Achats sur le marché national : Demande de renseignement de prix ouvert (DRPO), Demande de renseignement de prix restreint (DRPR), Demande de cotation (DC), et (iv) l'Entente directe (ED). Les seuils à appliquer aux méthodes de passation de marchés sont les suivantes, ils seront à préciser dans la Lettre à l'emprunteur :

Type de marchés	Seuils (USD)	Méthode de passation de marchés
Travaux	Supérieur à 400.000	AOI
	Entre 200.000 et 400.000	AON
	Inférieur à 200.000	Achat sur le marchés national (DRPO, DRPR, DC)
Biens et Services autre que services de consultant	Supérieur à 140.000	AOI
	Entre 60.000 et 140.000	AON
	Inférieur à 60.000	Achat sur le marchés national (DRPO, DRPR, DC)

21. **Méthode de passation de marchés pour les services de consultant** : La méthode standard à appliquer sera, sauf approbation d'une disposition contraire à prévoir dans le PPM, la sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC). Les processus de publication des appels à manifestation d'intérêts (AMI) à utiliser seront les suivants :

- Publication au niveau international pour les contrats d'un montant supérieur à 80.000 USD
- Publication au niveau national pour les contrats d'un montant inférieur à 80.000 USD

Les autres méthodes de passation de marchés pour les services de consultant seront les suivant ; elles seront choisies en fonction des montants et des besoins spécifiques des prestations :

- Sélection fondée sur la qualité (SFQ)
- Sélection dans le cadre d'un budget déterminé (SCBD)
- Sélection au moindre coût (SMC)
- Sélection sur la qualification des consultants (SQC)
- Sélection de consultant individuel (SCI)
- Sélection par entente directe (SED)

Méthodes	Seuil d'utilisation (USD)
SFQ, SCBD, SMC	Inférieur à 80.000 USD
SQC	Inférieur à 50.000 USD
SCI	Sans seuil spécifique
SED	Sans seuil spécifique mais motifs d'utilisation de la méthode à justifier

Le manuel des procédures du projet décrira en détail les conditions d'utilisation et la conduite des processus d'application de ces méthodes.

1. **Autres méthodes de passation de marchés** : Le manuel des procédures du projet précisera les autres méthodes de passation de marchés qui seront à spécifier dans le PPM. Entre autres, le projet pourra recourir à la passation de marchés avec la participation des communautés bénéficiaires du projet, qui présente des

avantages sur le plan économique et en termes d'efficacité. Ces communautés pourront, par exemple, être des groupements de femmes, de jeunes,... Le manuel des procédures du projet décrira en détail les conditions d'utilisation et la conduite de la méthode de façon à garantir la célérité et la simplification, ainsi que la transparence et l'intégrité du processus

2. **Recrutement des ONG d'accompagnement et de facilitation et des autres partenaires de mise en oeuvre** : ces partenaires et ONG qui interviennent en permanence dans la durée en appui aux activités en faveur des jeunes ruraux dans les sites d'intervention du projet (composante 2) seront recrutées par la méthode SFQC selon la procédure nationale, et suivant un contrat pluriannuel basé sur la performance. Le contrat devra prévoir les critères de performance à satisfaire par l'ONG en question pour la reconduction du contrat d'une année à l'autre. De plus, le contrat devra prévoir des modalités de paiement au temps passé, avec possibilité d'octroi d'avance sous réserve de constitution d'une garantie ou d'une caution. La mise en concurrence sera conduite sur la base d'un appel à manifestation d'intérêts (AMI) ouvert pour présélectionner les ONG potentiels, en capitalisant les prestataires identifiés lors de la première phase du projet, et ayant prouvé de bonnes performances.
3. **Examen préalable par le FIDA** : Conformément aux dispositions des paragraphes 49, 66, et 67 des Directives pour la passation de marchés relatifs aux projets, le FIDA procédera à un examen préalable du plan de passation de marchés (PPM) et de ses mises à jour, ainsi que dans les autres cas suivant afin de s'assurer que les fonds sont utilisés aux fins stipulées dans l'accord de financement, en tenant compte des principes d'économie, d'efficacité et d'équité sociale :

Types de marchés	Seuil d'examen préalable du FIDA (USD)
Travaux	≥ 50.000
Fournitures et équipement	≥ 30.000
Services autre que services de consultant Service de consultant	≥ 20.000
Marché de gré à gré et entente directe (Attribution et renouvellement)	Tous, quel que soit le montant
Termes de référence des prestations de services de consultant	Tous, quel que soit le montant
Travaux en régie	Tous, quel que soit le montant

La Lettre à l'emprunteur et le plan de passation de marchés (PPM) spécifiera les autres types de marchés à soumettre à l'examen préalable du FIDA. Ces seuils peuvent être modifiés en fonction du niveau des risques évalués lors des missions de supervision ou de revue à mi-parcours

4. **Supervision du FIDA** : au moins une mission de supervision par année sera conduite par le FIDA, pendant laquelle l'évaluation de la capacité de passation de marchés et de la mise en œuvre sera effectuée, ainsi que des examens a posteriori par échantillonnage (au moins 10 pour cent en termes de nombre de contrats) pour les contrats qui ne sont pas soumis à l'examen préalable du FIDA. Un rapport de revue a posteriori, qui devrait inclure l'inspection physique des échantillons de contrats, serait préparé à l'issue de chaque mission de supervision.
5. **Audit externe annuel** : Afin de renforcer le contrôle et l'intégrité du processus de passation de marchés et de gestion des contrats, les termes de référence du cabinet en charge de l'audit externe devront prévoir (i) un expert en passation de marchés parmi le personnel (ii) l'inspection physique d'un échantillon représentatif de tous les contrats passés par le projet.



Investir dans les populations rurales

**Mali**

---

**Rural Youth Vocational Training, Employment and Entrepreneurship Support Project - FIER II**

**Rapport de conception**

**Annexee: Escmf Fierii Novembre2022 Post Qag Desk Review**

Dates de mission: 28 Mars-30 Mai 2022

Date du document: 18/11/2022

Identifiant du projet 2000004014

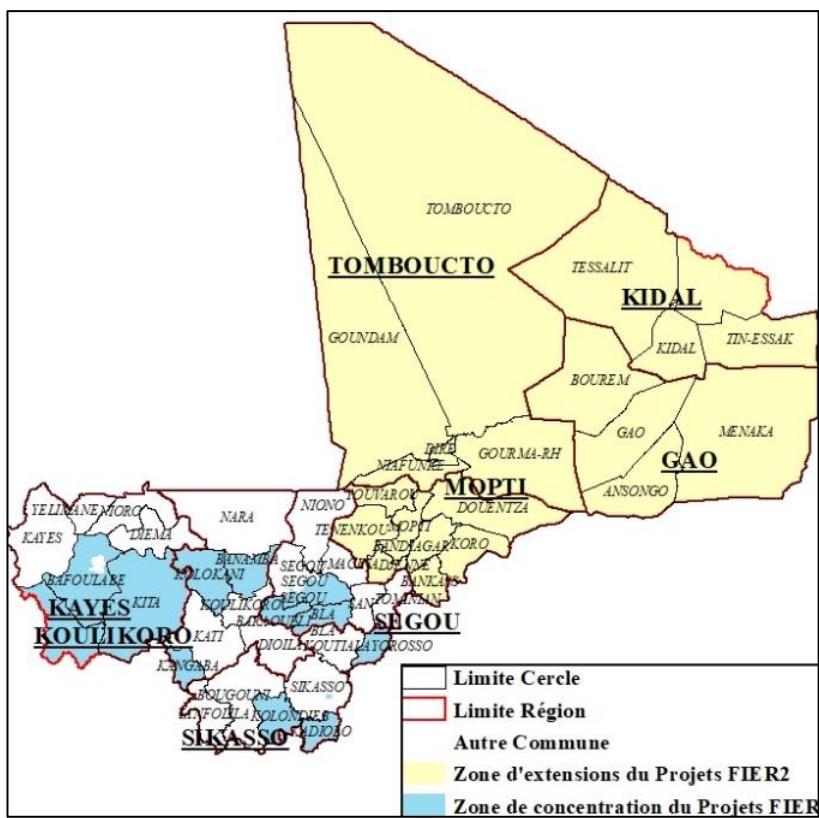
Numéro du rapport: 6240 - ML

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes



**Projet de Formation professionnelle, Insertion et appui à l'Entrepreneuriat des  
jeunes Ruraux (FIER 2)**

**CADRE GESTION ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET CLIMATIQUE**



Octobre, 2022.

## TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES .....	2
SIGLES ET ABREVIATIONS .....	5
LISTE DES TABLEAUX, FIGURES ET CARTES .....	7
RESUME NON TECHNIQUE .....	10
1 INTRODUCTION.....	14
1.1 OBJECTIFS DU CGESC .....	15
1.2 METHODOLOGIE .....	15
1.3 Collecte et analyse des documents .....	15
1.4 Entretien avec les acteurs .....	15
1.4.1 Visites de terrain.....	16
1.4.2 Consultation des parties prenantes .....	16
1.4.3 Elaboration du rapport .....	16
2 DESCRIPTION DU PROJET.....	17
2.1 OBJECTIFS.....	17
2.2 ZONES D'INTERVENTION .....	17
2.3 GROUPE CIBLE .....	18
2.4 COMPOSANTES ET ACTIVITES .....	19
3 CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL.....	22
3.1 AU NIVEAU NATIONAL.....	22
3.1 Cadre politique .....	22
3.1.2 Cadre juridique national .....	24
3.1.3 Cadre institutionnel .....	27
3.2 AU NIVEAU INTERNATIONAL.....	31
3.2.1 Cadre juridique international .....	31
3.2.2 Normes sociales, environnementales et climatiques du FIDA.....	32
3.3 REGIME FONCIER AU MALI .....	42
4 DONNEES ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET CLIMATIQUES DE REFERENCE .....	43
4.1 ENVIRONNEMENT BIOPHYSIQUE.....	43
4.1.1 Paramètres climatiques .....	43
4.1.2 Relief et Sols .....	48
4.1.3 Ressources en eaux .....	62
4.1.4 Risques d'inondation .....	62
4.1.5 Faune et Flore .....	63
4.1.6 Biodiversité du Mali.....	70
4.2 ENVIRONNEMENT HUMAIN ET SOCIOECONOMIQUE .....	71

4.2.1	Démographie .....	71
4.2.2	Activité économique.....	74
4.2.3	Genre .....	76
4.2.4	Emploi.....	77
4.2.5	Situation sécuritaire.....	78
4.2.6	Conditions de vie .....	79
5	RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX .....	81
5.1	IMPACTS POSITIFS .....	81
5.2	IMPACTS NEGATIFS.....	82
5.3	MESURES D'ATTENUATION DES RISQUES ET IMPACTS .....	82
5.4	MESURES DE BONIFICATION .....	85
5.5	RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET CLIMATIQUES POTENTIELS .....	87
6	ANALYSE DE LA VULNERABILITE, DE L'IMPACT ET DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DE LA ZONE D'INTERVENTION DE FIER 2 .....	92
6.1	VULNERABILITE CLIMATIQUE DE LA ZONE D'INTERVENTION DE FIER 2.....	92
6.1.1	Exposition .....	92
6.1.2	Sensibilité.....	92
6.1.3	Capacité d'adaptation .....	93
6.1.4	Vulnérabilité climatique .....	94
7	PLAN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE .....	96
7.1	CRITERES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX D'ELIGIBILITE DES SOUS-PROJETS.....	96
7.2	PROCESSUS DE SCREENING ENVIRONNEMENTAL DES SOUS-PROJETS EN VUE DE DEFINIR LA CATEGORIE.....	96
7.3	RESPONSABILITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL .....	98
7.4	RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE DU CGESC 100	
7.4.1	Evaluation des capacités de gestion environnementale et sociale des acteurs ..	100
7.5	PROGRAMME DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI .....	101
7.5.1	Exigences nationales.....	101
7.5.2	Stratégie de mise en œuvre des mesures .....	102
7.5.3	Programme de surveillance environnementale .....	102
7.6	MECANISME DE GESTION DES PLAINTES ET DOLEANCES.....	105
7.7	INFORMATION ET SENSIBILISATION .....	107
7.7.1	Niveau d'alphabétisation de la population .....	107
7.7.2	Communiqués de presse et utilisation des mass médias.....	107

7.8	GENRE, EXPLOITATION ET ABUS SEXUELS ET HARCELEMENT SEXUEL ET PERSONNES VULNERABLES .....	107
7.9	DECOUVERTE FORTUITE .....	108
8	CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES.....	109
8.1	Contexte et objectif de la consultation .....	109
8.2	Consultation publique dans le cadre de la préparation du présent CGESC .....	109
8.2.1	Synthèse des consultations des parties prenantes .....	110
9	COÛTS DES ACTIVITES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE .....	114
10	CONCLUSION .....	115
	Références bibliographiques .....	116
	Formulaire d'examen environnemental et social (filtrage).....	117
	Listes de présence .....	121
10.1.1	Konobougou .....	121
10.1.2	Kassaro.....	124
10.1.3	Kabila .....	128
10.1.4	Nossombougou.....	132
	Répertoire photos.....	136
	Modèle de Rapport de suivi environnemental et social .....	139
	Liste des localités d'intervention ciblées.....	140



## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>AGR</b>	Activités Génératrices de Revenu
<b>APCAM</b>	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali
<b>APCMM</b>	Assemblée Permanente des Chambre des Métiers du Mali
<b>AOPP</b>	Association des Organisations Professionnelles de Producteurs
<b>CCIM</b>	Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali
<b>CCNUCC</b>	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
<b>CEDEAO</b>	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
<b>CGES :</b>	Cadre De Gestion Environnementale Et Sociale
<b>CGESC</b>	Cadre de Gestion Environnementale, Sociale et Climatique
<b>CMDT</b>	Compagnie Malienne du Développement du Textile
<b>CNOP</b>	Coordination Nationale des Organisations Paysannes
<b>CREDD :</b>	Cadre Stratégique Pour La Relance Economique Et Le Développement Durable
<b>DCPND</b>	Document Cadre De Politique Nationale De Décentralisation
<b>DNACPN</b>	Direction Nationale de l'Assainissement et du contrôle des pollutions et des Nuisances
<b>DRACPN</b>	Direction Régionale l'Assainissement et du contrôle des pollutions et des Nuisances
<b>EIES</b>	Etude d'Impact Environnemental et Social
<b>EPI</b>	Equipements de Protection Individuelle
<b>F&amp;H</b>	Femmes et hommes
<b>FENAFER</b>	Fédération Nationale des Femmes Rurales
<b>FENAJER</b>	Fédération des jeunes ruraux
<b>FIDA</b>	Fonds international de développement agricole
<b>FIER 2</b>	Formation professionnelle, Insertion et appui à l'Entrepreneuriat des jeunes Ruraux
<b>FSFA</b>	Fournisseurs de services de Formation et d'accompagnement des jeunes
<b>GES</b>	Gaz à Effet de Serre
<b>HBN</b>	Haut Bani Niger
<b>HIMO</b>	Haute Intensité de Main d'œuvre
<b>IDH</b>	Index de développement humain
<b>IF</b>	Intermédiaires Financiers
<b>MENEFP</b>	Ministère de l'Entrepreneuriat National, de l'Emploi et de la Formation professionnelle
<b>NES</b>	Normes Environnementales et Sociales
<b>NIES</b>	Notice d'Impact Environnemental et Social
<b>OCO</b>	Opérateurs de Ciblage et d'Orientation des jeunes
<b>ODD</b>	Objectifs de Développement Durable
<b>OFA</b>	Opérateur Facilitateur de L'agrégation
<b>OIT</b>	Organisation Internationale du Travail
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>OSC</b>	Organisations de la Société Civile
<b>PANA</b>	Programme d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques
<b>PDA</b>	Politique de Développement Agricole
<b>PGES</b>	Plan de gestion environnementale et sociale
<b>PME</b>	Petit et Moyenne Entreprise
<b>PMI</b>	Petit et Moyen Investissement
<b>PMPP</b>	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
<b>PANA</b>	Programme d'action national d'adaptation
<b>PNA</b>	Politique Nationale D'assainissement
<b>PNAT</b>	Politique Nationale D'aménagement Du Territoire
<b>PNDA</b>	Politique Nationale de Développement de l'Artisanat
<b>PNE</b>	Politique Nationale De L'Eau
<b>PNCC</b>	Politique Nationale Sur Les Changements Climatiques
<b>PNPE</b>	Politique Nationale de la Protection de l'Environnement
<b>PNAE</b>	Plan National d'Action Environnementale
<b>PNG</b>	Politique Nationale Genre
<b>PNPS</b>	Politique Nationale De Protection Sociale
<b>PPA</b>	Plan pour les peuples autochtones
<b>PSH</b>	Personnes en Situation de Handicap
<b>RGPH</b>	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
<b>SACPN</b>	Service de l'Assainissement et du contrôle des pollutions et des Nuisances
<b>SPCA</b>	Sous-Projets de Chaines D'approvisionnement
<b>TDR</b>	Termes de Référence
<b>UEMOA</b>	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine

<b>UCP</b>	Unité de Coordination du projet
<b>UNC</b>	Unité Nationale de Coordination
<b>VBG</b>	Violence Basée sur le Genre

## LISTE DES TABLEAUX, FIGURES ET CARTES

### TABLEAUX

Tableau 1 : les composantes du projet _____	19
Tableau 2 : Département ministériel et institutions nationales concernées par le projet _____	27
Tableau 3 : Liste des conventions, accords et traités signés par le Mali en rapport avec le projet _____	31
Tableau 4 : Complémentarité entre les normes FIDA et Nationales _____	35
Tableau 5 : Paramètres climatique à Kayes _____	43
Tableau 6 : Paramètres climatique dans la région de Kayes _____	44
Tableau 7 : Paramètres climatique dans la région de Sikasso de 1981 à 2010 _____	46
Tableau 8 : Paramètres climatique dans la région de Ségou de 1981 à 2010 _____	47
Tableau 9 : Caractéristiques démographiques de la région de Kayes _____	71
Tableau 10 : Répartition de la population par cercles de la région de Koulikoro _____	73
Tableau 11 : Répartition de la population de la Région de Sikasso selon le milieu _____	73
Tableau 12 : nombre de cheptel de 2018 à 2020 _____	75
Tableau 13 : situation de la pêche entre 2018 et 2020 _____	75
Tableau 14 : Indicateurs caractéristiques du marché du travail de 2018 à 2020 _____	77
Tableau 15 : Description des mesures d'atténuation des impacts _____	82
Tableau 16 : Principaux risques liés au projet _____	87
Tableau 17 : Bilan général des impacts négatifs et des mesures d'atténuation préconisées _____	88
Tableau 18 : Catégorisation des sous composantes du « FIER 2 » _____	96
Tableau 19: Types d'activités attendus dans le cadre du projet FIER 2 _____	96
Tableau 20: Récapitulatif des étapes de la sélection et des responsables _____	98
Tableau 21 : Proposition de programme de formation _____	101
Tableau 22 : Indicateurs de suivi des mesures du PCGES _____	104
Tableau 23 : Indicateurs et dispositif de suivi des composantes environnementales et sociales _____	105
Tableau 24 : Effectif des personnes rencontrées lors des consultations _____	109
Tableau 25 : Calendrier de déroulement des consultations dans les communes. _____	109
Tableau 26 : Synthèse des différents avis et recommandations des parties prenantes _____	111
Tableau 27 : Coûts estimatifs des mesures environnementales et sociales _____	114

## FIGURES

Figure 1 : les zones climatiques de la Région de Kayes (source : IGM)	43
Figure 2 : Évolution des moyennes mensuelles de la pluviométrie à Sikasso (Mali-météo)	44
Figure 3 : Variation moyenne mensuelle de la pluviométrie à Koulikoro (Mali-météo)	44
Figure 4 : Evolution de la pluviométrie sur 30 ans à la station météorologique synoptique de Sikasso	45
Figure 5 : Evolution de la pluviométrie et déplacement des isohyètes vers le Sud dans la localité de Sikasso entre 1960 et 2100	46
Figure 6 : Localisation de la région de Ségou	48
Figure 7 : Situation du Relief de la Région de Kayes	49
Figure 8 : Types dominants des sols de la région de Sikasso	57
Figure 9 : Typologie et répartition des sols dans la région de Ségou	59
Figure 10 : Bassins hydrographiques du Mali	62
Figure 11 : Cadre de Risque d'inondation basée sur le pourcentage de surface à risque d'inondation et l'étendue maximale possible des inondations (classification de l'AIC du PAM)	63
Figure 12 : Perte du couvert forestier au Mali entre 2000 et 2021	64
Figure 13 : Localisation des 21 forêts classées de Kayes	65
Figure 14 : Localisation des 11 forêts classées de Koulikoro	66
Figure 15 : Répartition de la végétation de Koulikoro	67
Figure 16 : Localisation des 26 forêts classées de Sikasso	68
Figure 17 : Localisation des 16 forêts classées de Ségou	69
Figure 18 : Carte de Répartition de la faune sauvage restante dans les aires protégées et le long des cours d'eau principaux	71
Figure 19 : Répartition de la population dans la région de Kayes	72
Figure 20 : Evolution des contributions de l'agriculture, des services et de l'industrie au PIB du Mali	74
Figure 21 : Niveau de violence exprimé en nombre moyen de morts par cas par zone de moyen d'existence	79
Figure 22 : Evolution de l'IDH et du rang du Mali (source PNUD (2020))	80
Figure 23 : Répartition des communes en % et par classe de vulnérabilité	94
Figure 24 : Vulnérabilité des communes d'intervention de FIER 2 par région	95
Figure 25 : Effectif des personnes rencontrées	109
Figure 26 : histogramme des participants aux consultations des parties prenantes	110

## Cartes

<i>Carte 1 : Localisation de la zone de concentration au sud</i>	17
<i>Carte 2 : Localisation des deux zones d'intervention du projet</i>	18
<i>Carte 3 : Etat d'occupation des Terres dans le cercle de Bafoulabé/ Régions de Kayes</i>	50
<i>Carte 4 : Etat d'occupation des Terres dans le cercle de Kénieba/ Régions de Kayes</i>	51
<i>Carte 5 : Etat d'occupation des Terres dans le cercle de Kita/ Régions de Kayes</i>	52
<i>Carte 6 : Etat d'occupation des Terres dans le cercle de Banamba/ Régions de Koulikoro</i>	54
<i>Carte 7 : Etat d'occupation des Terres dans le cercle de Kangaba/ Régions de Koulikoro</i>	55
<i>Carte 8 : Etat d'occupation des Terres dans le cercle de Kolokani/ Régions de Koulikoro</i>	56
<i>Carte 9 : Etat d'occupation des Terres dans le cercle de Kolondièba/ Régions de Sikasso</i>	58
<i>Carte 10 : Etat d'occupation des Terres dans le cercle de Baraoueli/ Régions de Ségou</i>	60
<i>Carte 11 : Etat d'occupation des Terres dans le cercle de San/ Régions de Ségou</i>	61
<i>Carte 12: Exposition aux aléas climatiques de la zone d'intervention de FIER 2</i>	92
<i>Carte 13 : Sensibilité au changement climatique de la zone d'intervention de FIER 2</i>	92
<i>Carte 14 : Capacité d'adaptation au changement climatique de la zone d'intervention de FIER 2</i>	93
<i>Carte 15 : Vulnérabilité climatique de la zone d'intervention de FIER 2</i>	94

## RESUME NON TECHNIQUE

Le "problème" de développement spécifique auquel ce projet s'attaquera est le sous-investissement dans la création d'emplois pour absorber les quelques 300 000 jeunes supplémentaires qui arrivent chaque année sur le marché du travail au Mali, principalement dans les zones rurales, pénalisées par un accès limité à la formation, au capital et aux facteurs de production. FIER 2 s'inscrit à la suite du FIER 1 qui a obtenu des résultats probants en matière de création d'opportunités économiques pour les jeunes ruraux. Ce nouveau projet est conçu pour consolider et amplifier ces résultats en soutenant l'inclusion économique des jeunes dans diverses chaînes de valeur à fort potentiel, à travers un appui à leurs activités économiques agro-sylvo-pastorales et halieutiques (ASPH) le long des filières (agricole ou non agricoles), tout en améliorant l'efficacité et l'efficacité des processus.

### Description du projet

Le but de FIER 2 est de contribuer à la création de richesses et à la réduction de la pauvreté pour les jeunes ruraux du Mali. L'objectif de développement est de promouvoir l'esprit d'entreprise en milieu rural et de faciliter l'intégration économique des jeunes dans les chaînes de valeur agricoles et sous-secteurs non agricoles.

### Zones d'intervention

Se basant sur la stratégie de ciblage du COSOP, FIER 2 interviendra en premier lieu dans les régions sud du pays où les densités de population sont supérieures à la moyenne nationale et où les problèmes d'insécurité sont moins intenses, avec une focalisation sur les zones qui présentent des niveaux de pauvreté élevés. Stratégiquement, le projet interviendra sur des zones de concentration et des zones d'extension. Les zones de concentration sont celles couvertes par FIER 1, c'est-à-dire les régions de Koulikoro, Sikasso, Kayes et Ségou, avec les 12 cercles retenus, des villages pré-identifiés, et une première liste de 2 000 jeunes dont les projets sont prêts et en attente de financement. Dans la zone de concentration, le projet est à cheval sur 14 cercles dans environ 160 communes qui constituent la zone d'impact direct du projet. La carte ci-dessous illustre la répartition géographique des localités ciblées dans zones de concentration par le projet (Voir Liste des localités d'intervention dans les annexes).

### Composantes et activités

Composante 1. Rendre l'environnement institutionnel et socio-économique favorable à la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes ruraux

- ✓ *Sous-composante 1.1. Renforcer les capacités institutionnelles publiques et privées pour la formation et l'insertion économique des jeunes ruraux*
- ✓ *Sous-composante 1.2. Réalisation d'infrastructures économiques agrégatives résilientes pour les jeunes, qui seront mises en exploitation et gérées de façon durable*

Composante 2. Appuyer les jeunes ruraux (F&H) à générer des revenus décents par un accès durable à des services financiers et non financiers adaptés à leurs besoins et aux exigences du marché

- ✓ *Sous-composante 2.1. Appuyer les jeunes ruraux (F&H) à choisir leur trajectoire professionnelle et à accéder à des services non financiers adaptés*
- ✓ *Sous-composante 2.2. Promouvoir l'accès des jeunes ruraux (F&H) à des services financiers adaptés*

### Cadre politique, institutionnel et réglementaire

Au Mali, le Gouvernement et ses partenaires au développement ainsi que l'ensemble des acteurs intervenants dans le développement durable ont intégré la protection de l'environnement dans la conception et la mise en œuvre des politiques, des stratégies, des plans, des programmes et des projets de développement. En effet, la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles, la réduction brutale du potentiel des ressources en eau, ainsi que les sécheresses récurrentes ont conduit les pouvoirs publics à prendre conscience de la nécessité d'adopter des mesures pour la sauvegarde de l'environnement, la lutte contre la désertification et les changements climatiques.

Au niveau international la protection de l'environnement est un sujet d'importance élevé. De nombreux pays industrialisés ont eu à se pencher sur le sujet en raison des dommages souvent irréparables causés à l'environnement et au cadre de vie.

Le Mali a ratifié la majorité des Accords Multilatéraux sur l'Environnement, notamment (cf tableau 3) :

- la Convention de lutte contre la Désertification a été adoptée à Paris le 17 juin 1994 et, ratifiée par le Mali le 31 octobre 1995,

- la Convention sur la Biodiversité, a été adoptée le 22 mai 1992.

Ces deux conventions constituent avec celle des changements climatiques ce que l'on appelle au Mali les « Conventions de Rio » qui sont le socle des politiques de l'environnement et des changements climatiques.

### Risques et impacts environnementaux et sociaux

#### Impacts positifs

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses composantes, les impacts environnementaux et sociaux devraient être dans l'ensemble positifs pour plusieurs raisons à savoir :

- ✚ La modélisation d'un environnement institutionnel et socio-économique plus favorable pour la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes (F&H) ;
- ✚ La création d'emplois jeune (indépendant, salarié) dans tous les segments des chaînes valeur qui permettra
- ✚ Renforcement des capacités du Ministère de l'Entrepreneuriat National, de l'Emploi et de la Formation professionnelle (MENEFP) et de ses démembrés
- ✚ Réalisation des infrastructures agrégatives résilientes de production, de transformation et de commercialisation au profit des jeunes. Le projet investira dans des infrastructures qui ont pour vocation d'agréger les jeunes, de les organiser et de les connecter aux marchés des intrants et des produits ;

#### Impacts négatifs

Le FIER 2 de par la nature de ses activités aura des impacts négatifs sur les milieux biophysiques et humain. Globalement, l'ensemble des impacts environnementaux et sociaux négatifs susceptibles d'être générés par le projet, seront limités dans le temps et dans l'espace. L'impact des investissements structurels prévus seront, en général, de faible à moyenne ampleur, réversibles et facilement maîtrisables et gérables. Ils seront assez faciles à identifier en avance et à prévenir, minimiser avec des bonnes pratiques simples et des mesures d'atténuation efficaces et permettront l'utilisation d'un système de contrôle et de suivi simple et efficace.

### Risques environnementaux, sociaux et climatiques potentiels

Le projet a été considéré comme présentant un risque social substantiel et un risque environnemental modéré. La note de risque social substantiel est liée au risque potentiel du projet de restreindre l'accès aux ressources naturelles, notamment en soutenant la création ou le renforcement de la gestion des aires protégées, et l'introduction de réglementations sur la gestion des ressources naturelles pour les terres et l'eau gérées par la communauté. En outre, le projet fournira des moyens de subsistance alternatifs et d'autres formes d'aide au développement aux populations, ce qui est susceptible d'exacerber les divisions au sein des communautés. Enfin, le projet travaillera par l'intermédiaire des OSC, dont la capacité à gérer les risques sociaux est variable et qui sont susceptibles d'avoir besoin d'un certain renforcement des capacités et/ou de conseils techniques.

### Analyse de la vulnérabilité, de l'impact et de l'adaptation au changement climatique de la zone d'intervention de fier 2

A partir des outils SIG, la vulnérabilité climatique des communes d'intervention de FIER 2 a été évaluée. Différentes cartes (11, 12, 13, 14) furent réalisées pour apprécier les trois composantes de la vulnérabilité climatique (exposition, sensibilité, capacité d'adaptation) ;

La figure (17) révèle que toutes les communes d'intervention de FIER 2 sont dans la classe de vulnérabilité moyenne à très élevée. Aucune commune ne présente une vulnérabilité faible au changement climatique.

### Plan cadre de gestion environnementale et sociale

Le processus de décision des sous-projets financés par FIDA est basé sur l'évaluation des propositions conformément aux objectifs et aux stratégies du projet.

La première étape consiste en un travail obligatoire d'examen critique et de catégorisation sur la base des neuf normes. Elle aboutit à une proposition préliminaire de catégorie environnementale et sociale, et à une classification du risque climatique pour le projet, assorties des mesures nécessaires pour faire face aux risques environnementaux, sociaux et climatiques associés, et à leurs impacts prévus.

Le risque environnemental et social peut être placé dans l'une des quatre catégories suivantes : élevé, substantiel, modéré ou faible.

Les catégories de risque sont déterminées par plusieurs facteurs : nature et sensibilité de la zone du projet ; importance et ampleur des impacts potentiels ; et impacts cumulatifs et induits.

#### Mobilisation des parties prenantes

En conformité avec la pratique habituelle, les parties prenantes du Projet sont classées en deux principales catégories :

- Les parties affectées par le Projet, c'est à dire les personnes ou institutions qui sont affectées par l'un des impacts potentiellement négatifs du Projet. Dans le cas présent, il s'agit pour l'essentiel des personnes affectées par l'acquisition des terrains nécessités par le Projet, et dans une moindre mesure les personnes affectées par les impacts environnementaux potentiellement négatifs identifiés par l'EIE du Projet ;

- Les parties intéressées par le Projet, qui comprennent les agences publiques concernées par les procédures mises en jeu par le Projet, les bénéficiaires du Projet (résidents et entreprises), les organisations non gouvernementales et de la société civile intéressées par le Projet, les syndicats, les entreprises susceptibles de participer à la construction ou à l'exploitation du Projet, ainsi que la presse.

#### Consultation des parties prenantes

Dans le cadre de l'élaboration du présent CGESC, des consultations publiques ont été tenues dans les quatre (04) régions cibles du projet, à savoir : Kayes, Koulikoro, Sikasso et Ségou.

Cet exercice avait pour but d'informer, sensibiliser et enfin préparer les bénéficiaires à prendre en compte les éventuelles pressions que les changements climatiques pourraient avoir sur leurs secteurs d'activités. Ces séances ont regroupé les autorités administratives, les collectivités, les autorités villageoises et regroupements de femmes et/ou jeunes ainsi que les bénéficiaires.

Les séances de formations ont mobilisé 140 participants dont 54 femmes soit 38,57% et 86 hommes soit 61,43% et se sont déroulées dans 4 localités. La synthèse des différents avis et recommandations des parties prenantes est indiqué dans le Tableau 19.

#### Renforcement des capacités

L'unité de gestion du projet de mise en œuvre du projet FIER 2 entreprendra une évaluation du paysage institutionnel et des besoins en matière de renforcement des capacités dans chaque zone d'intervention du projet. Sur cette base, elle élaborera et mettra en œuvre un programme de renforcement des capacités pendant la durée du projet. Les participants comprendront : les bénéficiaires des sous-projets et les organisations de la société civile.

En plus du renforcement des capacités que le comité de pilotage assurera, il peut être exigé que le bénéficiaire du sous-projet intègre des éléments explicites dans la conception de son sous-projet lié au renforcement des capacités, entre autres :

- Mettre en place un comité de gestion locales afin de limiter les conflits d'usages et les nuisances et de gérer durablement les déchets.
- Appuyer le comité dans le processus de formalisation (établissement d'un statut, obtention d'agrément etc.) ;
- Mener une large campagne de sensibilisation aux près des producteurs afin de les montrer les avantages de l'utilisation de la fumure organique.
- Réaliser une analyse des risques liés à chaque activité de construction, en particulier ceux qui sont susceptibles de constituer une menace pour la vie des travailleurs ;
- Réaliser un reboisement compensatoire, un bosquet villageois ;
- Fournir aux travailleurs des équipements de protection individuelle (EPI) adaptés aux travaux, des moustiquaires et des insecticides ;
- Sensibiliser sur les risques liés au VBG.

#### Mécanisme de gestion des plaintes et griefs

Des mécanismes de gestion des plaintes seront établis et mis en place au niveau de chaque sous-projet. Comme les activités du projet feront intervenir des visites aux communautés locales du personnel de l'unité de gestion du projet, et des réunions avec la population locale, ce qui pourrait présenter des risques pour la santé et la sécurité de la communauté, des plans de mobilisation des parties prenantes simplifiés comprenant des mécanismes de gestion des plaintes seront préparés par l'unité de gestion du projet. Ces mécanismes de gestion des plaintes sont simplifiés, compte tenu de la portée limitée des activités des sous-projets au niveau de la communauté et du faible risque d'impacts sociaux négatifs.

Les mesures clés consisteront à expliquer le but de chaque visite, à expliquer l'existence du mécanisme de gestion des plaintes (Mécanisme de réponse aux doléances du FIDA) et à mettre à disposition les coordonnées de l'unité de gestion du projet. Cela se fera par le biais d'un document imprimé ou d'autres moyens appropriés au niveau local.

#### Genre, exploitation et abus sexuels et harcèlement sexuel



Le CGES accorde une attention particulière aux impacts et aux avantages pour les groupes sociaux vulnérables, en particulier les femmes. Une approche sensible au genre, favorable à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, sera adoptée dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet global et des différents sous-projets conçus et mis en œuvre par les organisations de la société civile. Tous les bénéficiaires devront se conformer à la Politique de genre, et leurs performances en matière d'intégration de la dimension de genre seront suivies tout au long du projet au moyen d'un outil de suivi du genre.

#### Découverte fortuite

Au cours de la mise en œuvre du projet, il est possible que des éléments du patrimoine culturel jusqu'alors inconnus soient découverts. Cette procédure de découverte fortuite est destinée à gérer les impacts sur les éléments inconnus du patrimoine culturel. La procédure doit être mise en œuvre en collaboration avec l'autorité nationale compétente chargée du patrimoine culturel. Il est important que l'ensemble du personnel du projet et des prestataires soient conscients de la possibilité de découvertes fortuites et des procédures décrites ici.

- Définir les étapes à suivre pour gérer la découverte d'un patrimoine culturel jusqu'alors inconnu, y compris la préservation et le traitement approprié de ces découvertes, tout en minimisant les perturbations potentielles du calendrier du projet.
- Permettre la conformité aux lois et règlements nationaux applicables ainsi qu'aux autres exigences relatives à la découverte d'éléments du patrimoine.

#### Coûts des activités de gestion environnementale et sociale

Le coût estimatif de mise en œuvre du présent Cadre de Gestion Environnementale, sociale et Climatique (CGESC) s'élève à Trois Cent Soixante Onze Millions (371 000 000) de Francs CFA pour mettre en œuvre les mesures environnementales et sociales. Ce coût se repartit entre différents volets:

✓ Renforcement de l'expertise environnementale et sociale au sein de l'UGP	195 000 000
✓ Formation/ Renforcement de Capacité	91 000 000
✓ Information et sensibilisation	
✓ Surveillance et suivi évaluation	85 000 000

# 1 INTRODUCTION

Le Mali est un pays à faible revenu qui a subi des revers ces dernières années. Avec un produit intérieur brut (PIB) par habitant de 858,92 en 2020 contre 875 dollars EU en 2019, le Mali se trouve dans le 15ème percentile inférieur de la répartition mondiale des revenus. La croissance s'est rapidement redressée après la crise de 2012 et a été en moyenne de 5,7 % de 2014 à 2019 et de 4,9% en 2020 ; la crise du COVID-19 et le coup d'État militaire de 2020 ont mis fin à une période de croissance économique relativement bonne ; le déficit budgétaire s'est fortement détérioré, passant de 1,8 % du PIB en 2019 à 6,1 % en 2020, principalement à cause de la baisse des recettes fiscales. Le déficit budgétaire s'est réduit à 5,5 % du PIB en 2021 et est projeté à 3,1 % en 2022, grâce à la relance des recettes fiscales induite par les réformes et la reprise de l'activité économique.

Le Mali est aussi un pays fragile affecté par les conflits et la pauvreté. En 2020, il se classe au 16ème rang sur 178 pays, dans l'indice des États fragiles du Fonds pour la Paix. La pauvreté au Mali reste élevée et concentrée dans les zones rurales. Selon la Banque Mondiale, plus de 40% des 20,25 millions de maliens (soit environ 8 millions d'habitants en 2020) vit en dessous du seuil de pauvreté, et 42% vit dans l'extrême pauvreté. Par ailleurs, environ 8,7 millions de personnes, soit plus de 45% de la population, vivent dans des zones touchées par la crise sécuritaire où la prestation des services de base s'est détériorée. Les crises sanitaire, sociale et politique de 2020 ont entraîné une augmentation de la pauvreté de 5%. Le Mali fait partie des pays figurant sur la liste harmonisée des pays de conflits de moyenne intensité (medium-intensity conflict) de la Banque mondiale.

Plus de 80% de la population malienne a moins de 35 ans et, chaque année, environ 300 000 jeunes arrivent sur le marché du travail dans un contexte économique en berne plombé par la Covid-19 et l'environnement politico-sécuritaire délétère. Les jeunes ruraux, en majorité peu formés, sont confrontés au chômage et au sous-emploi, poussés à émigrer ou à s'engager au sein de groupes terroristes ou criminels, alors même que cette jeunesse représente une source de main d'œuvre et de créativité inexploitées dont l'économie malienne pourrait bénéficier pour son développement. Le Programme Décennal de Développement de l'Éducation et de la formation professionnelle - 2ème Génération (PRODEC 2) pour la période 2019 - 2028 se décline à travers 5 programmes spécifiques et cible ainsi les jeunes non scolarisés ou déscolarisés de 9 à 15 ans, les jeunes et adultes analphabètes, ou les sortants des CED, et vise à les doter de compétences requises pour l'exercice d'un emploi ou d'un métier.

La situation nutritionnelle du pays est préoccupante. Près de la moitié des décès d'enfants de moins de 5 ans est liée à la malnutrition<sup>1</sup> et 10% des enfants âgés de 6 à 59 mois souffrent de malnutrition aiguë globale aiguë, dont 1,8 % de forme sévère<sup>2</sup>. Avec une prévalence de malnutrition chronique de 21,9%, dont 6,3% de forme sévère, le Mali se trouve en situation d'alerte selon la classification de l'OMS<sup>3</sup>.

Le Mali figure parmi les pays les plus vulnérables aux effets du changement climatique et l'un des moins préparés à y faire face. Selon l'indice ND-GAIN, c'est le 7ème pays le plus vulnérable et le 37ème le moins prêt au monde. Il figure dans la liste des trois pays du Sahel (avec le Niger et le Tchad), les plus à risques aux impacts du changement climatique.

Le FIDA a une expérience relativement longue et réussie au Mali, à la fois dans l'identification et la formation de jeunes entrepreneurs, la facilitation de l'accès aux services financiers et leur connexion aux marchés. L'étude de l'Office Indépendant de l'Évaluation (OIE) du FIDA sur les situations fragiles a souligné l'expérience du FIDA dans la promotion de plateformes multipartites pour le développement territorial local et la gestion des ressources naturelles communautaires.

Le "problème" de développement spécifique auquel ce projet s'attaquera est le sous-investissement dans la création d'emplois pour absorber les quelques 300 000 jeunes supplémentaires qui arrivent chaque année sur le marché du travail au Mali, principalement dans les zones rurales, pénalisés par un accès limité à la formation, au capital et aux facteurs de production. FIER 2 s'inscrit à la suite du FIER 1 qui a obtenu des résultats probants en matière de création d'opportunités économiques pour les jeunes ruraux. Ce nouveau projet est conçu pour consolider et amplifier ces résultats en soutenant l'inclusion économique des jeunes dans diverses chaînes de valeur à fort potentiel, à travers un appui à leurs activités économiques agro-sylvo-pastorales et halieutiques (ASPH) le long des filières (agricole ou non agricoles), tout en améliorant l'efficacité et l'efficacité des processus.

Le Cadre de Gestion Environnementale, Sociale et Climatique définit les principes, les règles, les lignes directrices et les procédures de sélection, d'évaluation et de gestion des risques et des impacts environnementaux, sociaux et climatiques potentiels des interventions à venir mais non encore

<sup>1</sup> Selon les résultats ENSAN Mali Février 2020

<sup>2</sup> Enquête SMART Décembre 2021 de l'Institut national de la statistique (INSTAT)- UNICEF, PAM, FAO et OMS

<sup>3</sup> INSTAT. 2021. Rapport final de l'enquête SMART 2021-Mali. Décembre 2021. [https://instat-mali.org/laravel-filemanager/files/shares/eq/rafsmart21\\_eq.pdf](https://instat-mali.org/laravel-filemanager/files/shares/eq/rafsmart21_eq.pdf)

définies. Le CGES abrégé précise les politiques et les exigences environnementales, sociales et climatiques les plus vraisemblablement applicables et la manière dont ces exigences seront satisfaites par le biais de procédures de sélection, d'évaluation, d'approbation, d'atténuation, de suivi et de compte rendu des risques et des impacts environnementaux, sociaux et climatiques associés aux activités à soutenir. Le présent document constitue le Cadre de Gestion Environnementale, Sociale et Climatique (CGESC) du projet FIER 2.

## 1.1 OBJECTIFS DU CGESC

Le CGESC est élaboré à ce stade du projet, car les détails et les emplacements des sous-projets ne sont pas encore connus. Il a pour objectif d'établir un processus de sélection environnementale et sociale qui permettra aux structures en charge de la mise en œuvre du projet de pouvoir identifier, évaluer et atténuer les impacts environnementaux et sociaux potentiels des activités du projet. Il est conçu comme un guide devant assurer que les préoccupations environnementales et sociales sont prises en compte dans les différentes phases des sous-projets conformément à la réglementation nationale et aux dispositions des normes du FIDA. De façon spécifique, le CGES a pour principaux objectifs :

- Identifier les Normes sociales, environnementales et climatiques du FIDA applicables au projet ;
- Définir les procédures et méthodologies de cette planification ;
- Présenter le cadre juridique de la gestion sociale et environnementale au Mali et les principales institutions étatiques et non-étatiques impliquées (mandats, rôles et capacités) ;
- Etablir un cadre pour déterminer, analyser et évaluer les impacts environnementaux et sociaux potentiels des investissements et activités prévus dans le cadre du projet ;
- Définir la méthodologie concernant la sélection environnementale et sociale des sous-projets/investissements et les évaluations sociales et environnementales requises ;
- Identifier les principales mesures d'atténuation des risques ;
- Préciser les rôles et responsabilités des acteurs ou parties prenantes pour gérer et suivre les aspects environnementaux et sociaux du projet ;
- Définir le cadre de suivi et de surveillance pour la mise en œuvre du CGESC ;
- Déterminer les besoins en renforcement des capacités pour la mise en œuvre adéquate des recommandations du CGESC ;
- Déterminer les implications budgétaires concernant la gestion environnementale et sociale du projet.

## 1.2 METHODOLOGIE

L'approche méthodologique adoptée est basée sur le concept d'une approche participative, en concertation avec l'ensemble des acteurs et partenaires concernés par le FIER 2 dans la zone d'intervention du projet. L'étude a privilégié cette démarche participative qui a permis d'intégrer au fur et à mesure les avis et arguments des différents acteurs. Pour atteindre les résultats de l'étude, il a été adopté l'approche suivante :

### 1.3 Collecte et analyse des documents

Elle a permis de collecter les informations disponibles à travers l'exploitation de toute la documentation disponible au niveau de l'Unité de Gestion du Projet FIER 1 (note conceptuel FIER 2, document FIER1, RCP FIER 2) des services techniques des ministères en charge du Développement rural, Emploi et de l'Environnement. Il s'agit des documents de conception FIER1 et FIER 2, les études sur les zones d'intervention, données sur les milieux biophysique (forêts classées, réserves, les ressources en eaux, paramètres climatiques) et humain, caractéristiques socio-économiques des zones et données relatives au cadre législatif et institutionnel.

### 1.4 Entretien avec les acteurs

Des entretiens ont été menés avec l'Equipe du Projet FIER 1 et FIDA, les différents acteurs parties prenantes du ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable. Les échanges préalables ont porté sur le cadrage de la mission, l'harmonisation de la compréhension des TDR et l'adoption du programme de travail

### 1.4.1 Visites de terrain

Des investigations de terrain ont consisté à faire des entretiens avec la base (niveau local) afin de collecter quelques informations pouvant permettre d'avoir quelques connaissances des éléments valorisés de l'environnement, les risques environnementaux, sociaux et sanitaires des activités pareilles à celles qui seront développées par le projet. Une grille d'observation a permis de collecter des informations sur l'état actuel de quelques composantes dans les zones parcourues où les activités du projet seront mises en œuvre.

### 1.4.2 Consultation des parties prenantes

Une consultation publique regroupant certaines parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du CGES a été organisée dans les régions concernées (Kayes, Koulikoro, Ségou et Sikasso). L'objectif global de la consultation est d'appuyer la contribution des parties prenantes au nouveau projet en phase de conception et d'assurer la prise en compte de leurs besoins et avis. Ces réunions ont porté sur : (i) le contenu du nouveau Projet, (ii) les rôles et responsabilités des parties prenantes identifiées (iii) les études /documents stratégiques déjà disponibles au niveau local (iv) les expériences similaires dans la zone (v) les suggestions de stratégies à développer dans le CGES.

### 1.4.3 Elaboration du rapport

Il s'agit de traiter les données collectées d'une part, et d'élaborer le rapport d'autre part. Le CGESC, dont le présent document fait l'objet, est rédigé suivant les grandes lignes ci-après :

- ✓ Introduction
- ✓ Description du projet
- ✓ Cadre Juridique et institutionnel
- ✓ Données environnemental et sociales de référence
- ✓ Risque et impact environnementaux et sociaux
- ✓ Procédures environnementales, sociales et climatiques
- ✓ Analyse de la vulnérabilité, de l'impact et de l'adaptation au changement climatique de la zone d'intervention de fier 2
- ✓ Plan cadre de Gestion Environnementale et sociale
- ✓ Système de Suivi et Evaluation
- ✓ Coûts
- ✓ Conclusion

## 2 DESCRIPTION DU PROJET

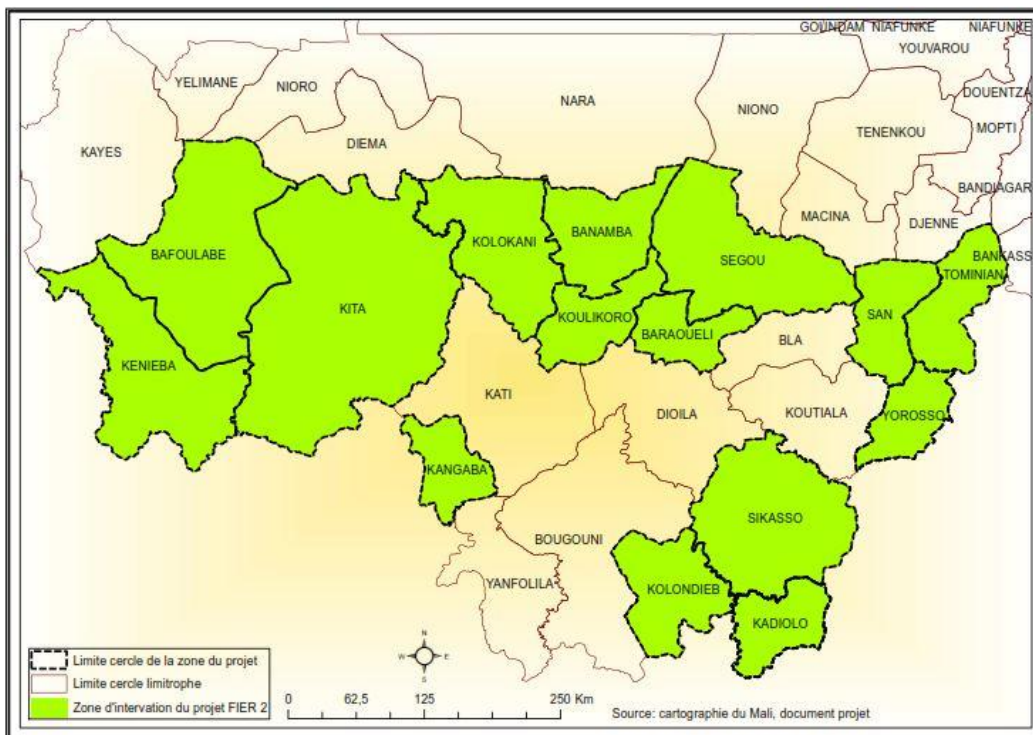
### 2.1 OBJECTIFS

Le but de FIER 2 est de contribuer à la création de richesses et à la réduction de la pauvreté pour les jeunes ruraux du Mali. L'objectif de développement est de promouvoir l'esprit d'entreprise en milieu rural et de faciliter l'intégration économique des jeunes dans les chaînes de valeur agricoles et sous-secteurs non agricoles. A terme, 60 000 jeunes ruraux âgés de 15 à 40 ans bénéficieront d'une formation professionnelle et/ou d'une insertion économique dans un créneau porteur par l'entrepreneuriat ou l'emploi salarié ; les jeunes ruraux seront agrégés au sein de chaînes d'approvisionnement durablement connectés aux marchés des intrants et des produits ; environ 40% des bénéficiaires seront des jeunes femmes.

### 2.2 ZONES D'INTERVENTION

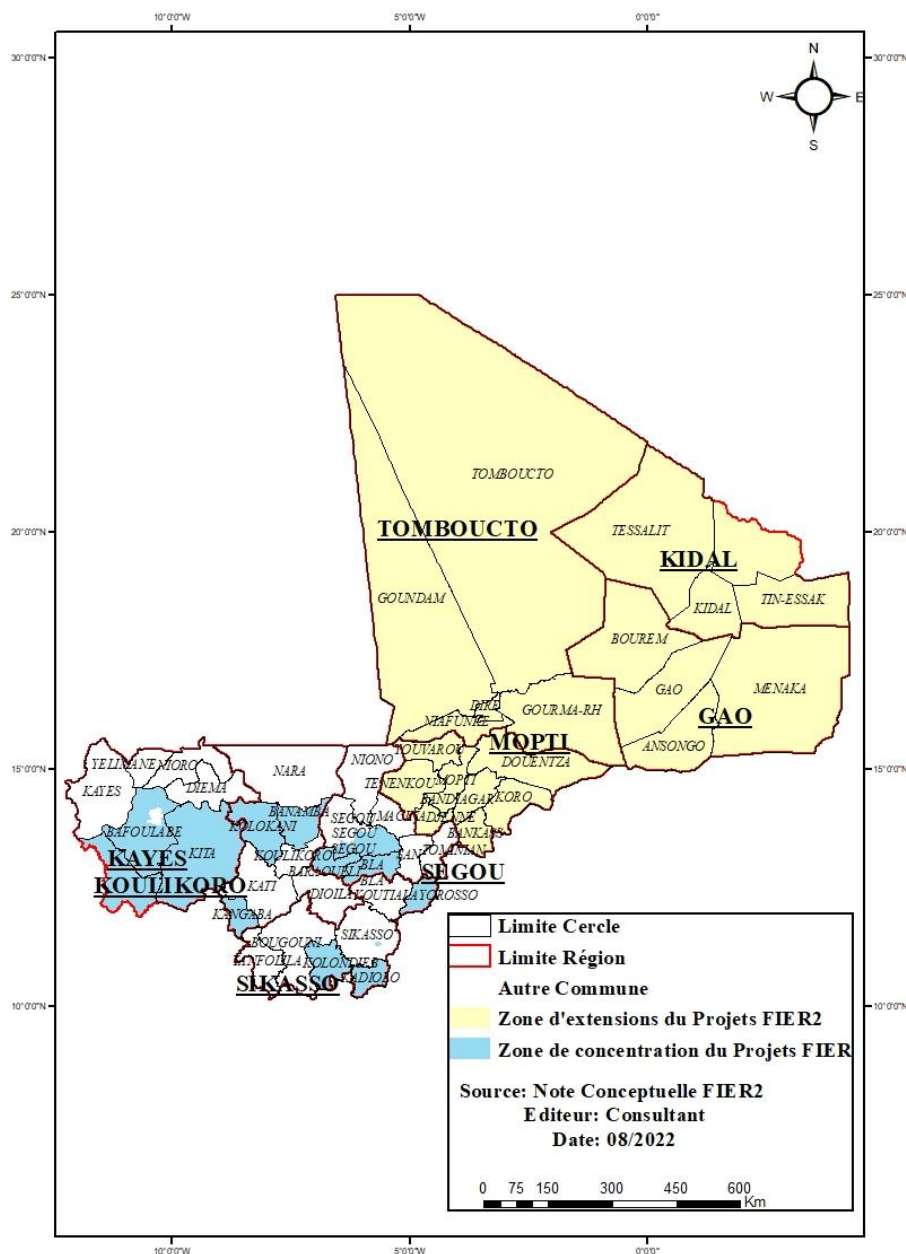
Se basant sur la stratégie de ciblage du COSOP, FIER 2 interviendra en premier lieu dans les régions sud du pays où les densités de population sont supérieures à la moyenne nationale et où les problèmes d'insécurité sont moins intenses, avec une focalisation sur les zones qui présentent des niveaux de pauvreté élevés. Stratégiquement, le projet interviendra sur des zones de concentration et des zones d'extension. Les zones de concentration sont celles couvertes par FIER 1, c'est-à-dire les régions de Koulikoro, Sikasso, Kayes et Ségou, avec les 12 cercles retenus, des villages pré-identifiés, et une première liste de 2 000 jeunes dont les projets sont prêts et en attente de financement. Dans la zone de concentration, le projet est à cheval sur 14 cercles dans environ 160 communes qui constituent la zone d'impact direct du projet. La carte ci-dessous illustre la répartition géographique des localités ciblées dans zones de concentration par le projet (Voir Liste des localités d'intervention dans les annexes)

Carte 1 : Localisation de la zone de concentration au sud



Source : IGM/Consultant

Carte 2 : Localisation des deux zones d'intervention du projet



Source : IGM/Consultant

### 2.3 GROUPE CIBLE

Les jeunes ruraux, femmes et hommes (F&H) âgés de 15 à 40 ans, issus de ménages à faibles revenus, constituent le groupe cible du projet. Parmi eux, les jeunes de 15 à 18 ans auront accès à des opportunités de formation professionnelle, puis seront intégrés individuellement ou collectivement dans l'économie locale. Le projet accompagnera aussi la dynamique de structuration endogène des organisations locales inclusives pour les jeunes, et travaillera avec les faitières nationales des jeunes et des femmes (FENAJER, FENAFER) via notamment leurs représentations régionales et locales, pour l'identification des investissements, et l'insertion des jeunes dans les filières économiques. Dans la zone de concentration et les nouveaux bassins de production où les infrastructures agrégatives seront réalisées et les chaînes de valeur promues, le ciblage sera mené par des Opérateurs de Ciblage et d'Orientation des jeunes (OCO), en concertation avec les collectivités territoriales (cercles, communes), les OP et les organisations locales de jeunes et de femmes, ainsi que les notables des villages. Ce dispositif permettra aux jeunes candidats d'être identifiés par la communauté à travers des mécanismes internes de consultation. Le choix des sites pour la réalisation des infrastructures économiques agrégatives concernera aussi bien la zone de concentration que la zone d'extension. La

localisation de ces infrastructures dépendra des potentialités agroécologiques, des opportunités de marché, et de l'engagement des collectivités territoriales et des autorités coutumières à faciliter la sécurisation foncière, l'accès aux sites, la discrimination positive au profit des femmes, etc.

## 2.4 COMPOSANTES ET ACTIVITES

Le projet est structuré autour de deux composantes interdépendantes qui permettent d'atteindre son objectif de développement.

Tableau 1 : les composantes du projet

Sous-composantes	Activités
<b>Composante 1. Rendre l'environnement institutionnel et socio-économique favorable à la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes ruraux</b>	
<b>Sous-composante 1.1. Renforcer les capacités institutionnelles publiques et privées pour la formation et l'insertion économique des jeunes ruraux</b>	<b>Activité 1.1.1.</b> Renforcer les capacités du Ministère de l'Entrepreneuriat National, de l'Emploi et de la Formation professionnelle (MENEFP) et de ses démembrements.
	<b>Activité 1.1.2.</b> Renforcer les capacités des centres de formation professionnelle et des acteurs régionaux et locaux chargés de fournir des services adaptés aux besoins des jeunes ruraux.
	<b>Activité 1.1.3.</b> Renforcer les capacités des organisations fédératives des jeunes et des femmes ruraux, et autres faitières et agences similaires, ainsi que leurs démembrements à la base. A titre indicatif, les organisations bénéficiaires identifiées sont : la Fédération des jeunes ruraux (FENAJER), la Fédération Nationale des Femmes Rurales (FENAFER), l'Association des Organisations Professionnelles de Producteurs (AOPP), la Coordination Nationale des Organisations Paysannes (CNOP), l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM), ainsi que la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali (CCIM) et l'Assemblée Permanente des Chambre des Métiers du Mali (APCMM), ainsi que les Associations de Personnes en Situation de Handicap (APSH).)
<b>Sous-composante 1.2. Réalisation d'infrastructures économiques agrégatives résilientes pour les jeunes, qui seront mises en exploitation et gérées de façon durable</b>	<b>Activité 1.2.1.</b> Réaliser les infrastructures agrégatives résilientes de production, de transformation et de commercialisation au profit des jeunes. A titre indicatif, il pourrait être réalisé : 150 périmètres maraichers (dont certains alimentés à l'énergie solaire avec système de goutte à goutte), d'une superficie totale de 450 ha permettant à 1800 jeunes d'avoir chacun une exploitation variant entre 0.25 et 0.5 ha ; 50 périmètres rizicoles (système de riziculture intensif – SRI) permettant à 1500 jeunes d'avoir chacun une exploitation de 1 ha ; 100 périmètres aquacoles d'une superficie totale de 100 ha permettant à 2500 jeunes d'avoir chacun une exploitation de 300 m <sup>2</sup> d'étangs hors sol ; 150 périmètres d'embouche bovine permettant à 1 500 jeunes d'avoir chacun une exploitation de 5 têtes ; 5 centres artisanaux (tissage, maroquinerie, F, G, H...)... permettant à 500 jeunes de disposer chacun d'une station de travail avec les équipements requis ; 50 centres de regroupement des produits tels que les chambres froides, les centres de marché alimentaire (pour les produits frais), les entrepôts pour les céréales et autres produits ; et 120 unités de transformation résilientes dont cinquante (50) pour les produits maraichers (tomate, échalote,...), cinquante (50) pour la transformation du riz (mini rizerie), vingt (20) pour la transformation du poisson.
	<b>Activité 1.2.2.</b> Promouvoir des arrangements institutionnels inclusifs pour les jeunes ruraux, pour l'exploitation durable des infrastructures agrégatives réalisées. L'UNC recrutera un opérateur facilitateur de l'agrégation (OFA) disposant d'une <b>expérience internationale</b> pour faciliter la mise en place des arrangements institutionnels inclusifs et durables pour les jeunes, en étroite collaboration avec les Opérateurs de Ciblage et d'Orientation des jeunes (OCO – voir activité 2.1.1) et les autres acteurs concernés.
<b>Composante 2. Appuyer les jeunes ruraux (F&amp;H) à générer des revenus décents par un accès durable à des services financiers et non financiers adaptés à leurs besoins et aux exigences du marché</b>	
<b>Sous-composante 2.1. Appuyer les jeunes ruraux (F&amp;H) à choisir leur trajectoire professionnelle</b>	<b>Activité 2.1.1.</b> Cibler les jeunes ruraux et leur fournir des services d'orientation et de conseil. L'UNC recrutera sur une base compétitive, des ONG comme opérateurs pour le ciblage et l'orientation des jeunes. Par ailleurs, elle pourra signer des contrats de partenariat stratégique, avec certaines OP faitières, sélectionnées sur la base d'une évaluation de leurs capacités à prêter les services requis. Les contrats de partenariat stratégique avec ces faitières concerneront une seule région au démarrage, et seront signés pour une période test de 2 ans. L'appréciation des performances des faitières



<b>Sous-composantes</b>	<b>Activités</b>
<b>et à accéder à des services non financiers adaptés</b>	contractualisées permettra alors de définir les modalités de poursuite de ce partenariat stratégique et de son extension à d'autres régions. Une attention particulière sera accordée aux personnes en situation de handicap (PSH). La collaboration active avec les associations et autres institutions spécialisées permettra de cibler les PSH et de les orienter vers des parcours professionnels appropriés
	<b>Activité 2.1.2.</b> Fournir aux jeunes ruraux des services appropriés de formation et de création d'entreprises avec un suivi dégressif. L'UNC contractualisera des Fournisseurs de services de Formation et d'accompagnement des jeunes (FSFA), sélectionnés sur une base compétitive, y inclut les agences dont les capacités ont été renforcées la sous-composante 1.1.
	<b>Activité 2.1.3.</b> Intégrer les jeunes ruraux formés dans des chaînes de valeur agricoles et non agricoles. Au cours de la première phase, la priorité sera accordée à l'agrégation des jeunes de FIER 1. Au cours de la deuxième, l'accent sera progressivement mis sur : (1) la mise en relation des jeunes demandeurs d'emploi salarié avec les offres d'emploi surtout au niveau du secteur privé (grandes exploitations agricoles, agro-industrie, micro-entreprises promues par le projet ; et (2) la promotion de sous-projets de chaînes d'approvisionnement (SPCA), durablement inclusifs pour les jeunes
<b>Sous-composante 2.2. Promouvoir l'accès des jeunes ruraux (F&amp;H) à des services financiers adaptés</b>	<b>Activité 2.2.1.</b> Établir des mécanismes durables de partage des risques et de financement des jeunes ruraux. FIER 2 innovera avec une architecture de financement à coût partagé impliquant une contribution tripartite, à savoir l'apport du jeune, la subvention directe apportée par le projet, ainsi que le crédit octroyé par une institution de financement rural et garanti par un fonds de garantie financière durable.
	<b>Activité 2.2.2.</b> Promouvoir l'accès des jeunes ruraux aux services financiers. Au cours de la première phase de FIER 2, les jeunes pourront accéder aux services financiers par le biais de microprojets individuels. Mais pour améliorer l'efficacité, l'approche groupée sera progressivement introduite au cours de la deuxième phase de mise en œuvre, portée par la dynamique des sous-projets de chaînes d'approvisionnement pilotés par des agrégateurs, notamment des co-entreprises coopératives.

## 3 CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

### 3.1 AU NIVEAU NATIONAL

#### 3.1 Cadre politique

##### 3.1.1.1 *Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD 2019-2023)*

Son objectif global est de promouvoir un développement inclusif et durable en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités dans un Mali uni et apaisé, en se fondant sur les potentialités et les capacités de résilience en vue d'atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030.

##### 3.1.1.2 *La politique Nationale de la Protection de l'Environnement*

L'objectif global de la PNPE est de contribuer à la promotion du développement durable et d'assurer la prise en compte de la dimension environnementale dans toute décision qui touche la conception, la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques, programmes et activités de développement.

La mise en œuvre de la PNPE repose sur cinq (5) axes majeurs d'intervention qui sont : l'Axe1 Gestion des Changements Climatiques, l'Axe 2 Gestion des Ressources Naturelles, l'Axe 3 Amélioration du Cadre de Vie, l'Axe 4 Consolidation des actions environnementales, l'Axe 5 : Promotion du développement durable.

##### 3.1.1.3 *La Politique nationale sur les changements climatiques (PNCC)*

Elle vise le renforcement des capacités de prévention et de gestion des risques et des catastrophes naturels et l'amélioration de la capacité d'adaptation des populations et la résilience des systèmes.

Les principales orientations sectorielles de la PNCC pour le secteur de l'Agriculture (agriculture, élevage et pêche) en relation avec les changements climatiques s'articulent entre autres autour de la promotion de l'élevage intensif et l'industrialisation de l'utilisation des produits et sous-produits (peaux pour l'artisanat etc.).

##### 3.1.1.4 *Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation (DCPND)*

La Politique Nationale de Décentralisation s'articule autour des 5 objectifs généraux suivants à savoir 1) Promouvoir le développement territorial équilibré des régions et des pôles, 2) Améliorer la qualité des services rendus par les collectivités territoriales, 3) Renforcer l'accompagnement de l'Etat, 4) Renforcer la gouvernance inclusive du territoire, 5) Améliorer le financement de la décentralisation.

##### 3.1.1.5 *La Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PNAT)*

La Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire a pour objectif général : « Contribuer au développement économique, social, culturel, durable et équilibré du Mali, et au renforcement de l'intégration sous- régionale et régionale ». Elle doit contribuer à la réalisation de la Vision de l'Étude « Mali 2025 », à savoir : « Conjuguer sagesse, authenticité et dynamisme pour faire du Mali, Nationale Prospective une nation prospère, performante et moderne dont le peuple aura su 1 Il s'agit ici des superficies brutes (y compris les réseaux) qui sont celles nettes issues des travaux topographiques majorées de 10%.

##### 3.1.1.6 *La Politique Nationale de l'Eau (PNE)*

Ses objectifs spécifiques sont entre autres de: (i) satisfaire les besoins en eau, en quantité et en qualité de la population en croissance, ainsi qu'en veillant au respect des écosystèmes aquatiques et en préservant les besoins des générations futures;(ii) contribuer au développement des activités agro – sylvo - pastorales par leur sécurisation vis à vis des aléas climatiques, (iii) assurer la protection des hommes et des biens contre les actions agressives de l'eau et assurer la protection des ressources en eau contre les diverses pollutions.

La PNE fournit des orientations stratégiques qui doivent servir de cadre de référence pour une gestion durable des ressources en eau du pays, dans le respect de l'équilibre du milieu physique et des écosystèmes aquatiques.

### *3.1.1.7 La Politique Nationale d'Assainissement (PNA)*

L'objectif général de la PNA est d'assurer pour tous un accès durable au service d'assainissement en veillant à la sauvegarde de l'environnement, au respect de l'équité et au respect du genre.

La PNA s'articule autour des axes d'orientation suivants : (i) la gouvernance du sous-secteur, (ii) la promotion de l'assainissement de base, (iii) la gestion durable des déchets solides, (iv) la gestion durable des eaux usées et excréta, (v) la gestion durable des eaux pluviales et (vi) la gestion durable des déchets spéciaux.

### *3.1.1.8 La Politique forestière nationale*

La politique forestière nationale s'articule autour de trois options spécifiques aux ressources forestières, fauniques et halieutiques : une option sociale qui vise à responsabiliser les ruraux pour une gestion durable des ressources en leur reconnaissant la capacité de gérer rationnellement ces ressources avec les appuis conseils dont ils auront besoin ; une option économiques qui vise à favoriser l'investissement foncier par le cofinancement de l'Etat si nécessaire et en offrant des garanties d'une sécurité foncière ; une option écologique qui vise la conservation de la diversité génétique, de la diversité des productions et de la diversité biologique.

### *3.1.1.9 La Politique de Développement Agricole (PDA)*

La PDA privilégie une politique d'aménagement du territoire dans une logique de gestion durable des ressources naturelles en conformité avec les engagements internationaux. Elle tient compte des réalités des différentes zones agro écologiques du pays et intègre les contraintes majeures liées aux changements et aux aléas climatiques.

Afin de préserver l'environnement et de mieux gérer les ressources naturelles, la PDA prévoit les axes d'intervention ci-après : 1. accès équitable et sécurisé aux ressources foncières ; 2. défense, conservation, restauration des sols et des parcours pastoraux ; 3. réhabilitation des terres Agricoles désertiques, des parcours pastoraux dégradés, lutte contre l'ensablement ; 4. protection de la faune et de son habitat ; 5. évaluation et suivi périodiques des ressources naturelles ; 6. sauvegarde de la biodiversité et des équilibres écologiques ; 7. développement de mécanismes d'adaptation aux changements climatiques ; 8. exploitation des ressources en eau dans le respect d'une gestion intégrée et équitable ; 9. promotion des énergies renouvelables.

### *3.1.1.10 Document Cadre de Politique Culturelle du Mali*

L'objectif général de la politique culturelle est de maximiser la contribution de la culture au développement durable du Mali, notamment le développement culturel, humain, social et sécuritaire, la bonne gouvernance, la durabilité environnementale, la croissance et la réduction de la pauvreté.

Les orientations stratégiques tournent autour de 3 axes : Axe 1 « Mettre l'ensemble du secteur culturel dans de meilleures conditions de travail », Axe 2 « Assurer un renforcement structurel des différentes industries culturelles et le développement de leurs performances » dont l'un des objectifs spécifiques est d'assurer la sauvegarde du patrimoine immatériel et promouvoir sa prise en compte dans les industries culturelles et les autres secteurs d'activités, Axe 3 « Renforcer la place et le rôle de la culture dans tous les domaines de politique sectorielle ».

### *3.1.1.11 Politique nationale de développement de l'artisanat*

L'objectif général de la politique de l'artisanat est de promouvoir son développement par l'exploitation de ses potentialités, en vue de créer des emplois durables et d'accroître les revenus afin de contribuer à la réduction de la pauvreté. Pour ce faire, cinq objectifs spécifiques ont été retenus : (i) Améliorer l'environnement institutionnel, organisationnel et réglementaire du secteur ; (ii) Accroître la productivité et la compétitivité des entreprises artisanales ; (iii) Promouvoir un système de financement adapté au secteur ; (iv) Assurer la promotion commerciale des produits artisanaux ; (iv) Développer un système d'information performant sur l'artisanat.

Les axes stratégiques de la politique de l'artisanat sont : - le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire du secteur de l'artisanat ; - l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des entreprises artisanales ; - la mise en place de systèmes de financement adaptés ; - l'amélioration de l'accès aux marchés ; - le renforcement du système d'information et des mécanismes d'aide à la décision.

### *3.1.1.12 Politique Nationale Genre (PNG)*

La PNG est structurée autour des six (6) orientations stratégiques dont l'axe 3 « Reconnaissance de la contribution des femmes au développement économique par leur insertion aux circuits productifs et l'accès égal aux opportunités d'emploi et aux facteurs de production ».

### 3.1.1.13 Politique Nationale de Protection Sociale

Elle vise à construire progressivement un système de protection contre les risques sociaux pour tous les citoyens en général et pour les couches défavorisées en particulier, développer les mécanismes de prévention et de gestions des calamités, des sinistres, catastrophes et autres crises humanitaires.

La politique de Protection Sociale accorde une attention particulière à certaines catégories en situation difficile, notamment les personnes âgées, les personnes handicapées, les enfants et les femmes, les Pupilles du Mali, les personnes sans emploi et les victimes du VIH/SIDA.

La politique de protection sociale porte sur quatre orientations stratégiques : 1. L'extension des champs d'application matérielle et personnelle de la sécurité sociale ; 2. Le développement de l'aide sociale et de l'action sociale 3. Le développement de la mutualité et autres organisations basées sur la solidarité. 4. Le développement institutionnel et renforcement du mécanisme de financement de la protection sociale.

### 3.1.1.14 Programme National d'Action pour l'emploi en vue de réduire la pauvreté

L'objectif premier de ce programme est la création et la promotion d'une production qualitative et quantitative d'emplois productifs et d'une réduction de la pauvreté. Le second objectif est le renforcement des capacités nationales en matière de conception, de mise en œuvre et de suivi des stratégies d'emplois pour réduire la pauvreté. Le PNA/ERP est composé de sept volets relatifs aux actions de base pour la création d'emplois et aux services de soutien :

- Volet I : Emploi coopératif ;
- Volet II : Promotion de l'emploi des femmes ;
- Volet III : Développement des PME ;
- Volet IV : Infrastructure à haute intensité d'emploi ;
- Volet V : Emploi informel ;
- Volet VI : Consolidation des informations sur le marché du travail ;
- Volet VII : Politiques et systèmes de formation.

## 3.1.2 Cadre juridique national

Le cadre juridique en matière d'environnement est composé d'une multitude de textes juridiques régissant plusieurs domaines : faune, flore, cadre de vie, évaluation environnementale, biosécurité, eau, pesticides, etc. Dans ce qui suit, il est présenté les textes jugés pertinents pour le présent CGESC.

### 3.1.2.1 Législation spécifique à l'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale et sociale au Mali est régie par un arsenal de textes législatifs et réglementaires.

En effet, la Loi N° 2021-032 du 24 Mai 2021 relative aux pollutions et aux nuisances dans son article 4 dispose que précise que les activités susceptibles de porter atteinte à l'environnement et à la qualité du cadre de vie sont soumises à une étude ou à la notice d'impacts environnemental et social.

L'obligation de réaliser l'évaluation environnementale est réglementée par les dispositions du Décret N°2018-0991/P.RM du 31 décembre 2018, relatif à l'étude et à la notice d'impacts environnemental et social. Le Chapitre 2, qui aborde les obligations relatives à l'Étude d'impact environnemental et social et à la Notice environnementale et sociale, définit dans son article 4 les critères de classification des trois catégories de projets, à savoir :

- Projets de Catégorie A : Projets pouvant avoir des impacts très négatifs, généralement irréversibles, sans précédent, le plus souvent ressentis dans une zone plus vaste que les sites faisant l'objet des travaux.
- Projets de catégorie B : Projets dont les impacts négatifs sur l'environnement et sur les populations sont moins graves que ceux des projets de la catégorie A. Ces impacts sont d'une nature délimitée et rarement irréversible.
- Projets de catégorie C : Projets dont les impacts négatifs ne sont pas significatifs sur l'Environnement.

Les projets des catégories A et B sont soumis à l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES). Les projets de la catégorie C sont soumis à une étude d'impact simplifiée sanctionnée par une notice d'impact environnemental et social.

Le Décret précise en son Article 5 que « les projets, qu'ils soient publics ou privés, consistant en des travaux, des aménagements, des constructions ou d'autres activités dans les domaines industriel, énergétique, agricole, minier, artisanal, commercial ou de transport dont la réalisation est susceptible

de porter atteinte à l'environnement sont soumis à une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) ou à une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) ».

Le Décret fait obligation aux promoteurs de Projets de catégories A et B d'élaborer un Plan de réinstallation lorsque les activités ont des conséquences économiques et sociales directes comme un déplacement de personnes ou perte d'habitat, une perte de biens ou d'accès à ces biens et/ou une perte de source de revenu ou de moyen d'existence. (Article 8).

Il dispose en son Article 23 que « Une consultation publique ayant pour objectif de recueillir les avis des populations concernées par le projet est présidée par le représentant de l'état du lieu d'implantation du projet et organisée avec le concours des services techniques et du promoteur ».

L'Article 40 impose au promoteur de procéder à un audit environnemental avant la fin du projet. Le Décret N°2018-0993 du 31 décembre 2018 fixe les conditions d'exécution de l'audit environnemental. L'Arrêté Interministériel N°2013-0256/MEA/ MATDAT-SG du 29 Janvier 2013 Fixant les modalités de la Consultation Publique en matière d'Etude d'Impact Environnemental et Social, indique l'objet de la consultation publique, les personnes à consulter, les autorités chargées de l'organisation et les étapes de la consultation publique.

Pour le financement du FIER2, les travaux physiques de restauration des paysages et d'aménagement des infrastructures et la mise en œuvre des sous projets seront soumis à des EIES ou des Notices d'Impact Environnemental et Social (NIES) suivant la catégorisation du risque environnemental et social de l'activité ou du sous-projet.

### 3.1.2.2 *Autres textes applicables au FIER 2*

- ✓ **Constitution de la République du Mali (Décret N°92-073 P-CTSP du 25 février 1992) :** L'Article 13 dispose que « Le droit de propriété est garanti. Nul ne peut être exproprié que pour cause d'utilité publique et contre une juste et préalable indemnisation ».
- ✓ **Loi N° 96-050 du 16 octobre 1996 portant principes de constitution et de gestion du domaine des collectivités territoriales :** Elle stipule en son article 29 que les taux de redevances perçues à l'occasion de la délivrance des autorisations d'accès aux pâturages sont fixés par l'organe délibérant de la Collectivité Territoriale après consultation de la chambre d'agriculture.
- ✓ **La Loi N° 01-004 du 27 Février 2001 portant charte pastorale en République du Mali :** elle définit les principes fondamentaux régissant l'activité de l'élevage. Elle précise les droits et devoirs des pasteurs, notamment le droit de se mouvoir et d'avoir accès aux ressources pastorales et les devoirs de préserver l'environnement et les biens d'autrui.
- ✓ **La Loi n°06-045 du 5 septembre 2006 portant Loi d'orientation agricole (LOA)**
- ✓ La Loi d'Orientation Agricole fixe les orientations de la politique de développement agricole du Mali. Elle couvre l'ensemble des activités économiques du secteur Agricole et péri-Agricole notamment l'agriculture, l'élevage, la pêche et la pisciculture, l'aquaculture, l'apiculture, la chasse, la foresterie, la cueillette, la transformation, le transport, le commerce, la distribution et d'autres services Agricoles, ainsi que leurs fonctions sociales et environnementales.
- ✓ La loi 02-14/AN-PR du 03 juin 2002 instituant l'homologation et le contrôle des pesticides en république du Mali. Elle fixe les principes généraux en matière d'importation, de formulation, de conditionnement ou de reconditionnement et de stockage de pesticides et du contrôle des pesticides.
- ✓ **Ordonnance N°2020-014 du 24 Décembre 2020 portant loi domaniale et foncière :** elle détermine la consistance des différents domaines : domaine national, domaine (public et privé) immobilier de l'État et des Collectivités locales, organise les procédures d'immatriculation (titres fonciers) et d'expropriation et confirme les droits fonciers coutumiers.
- ✓ **Loi N°2017- 001 du 11 avril 2017 portant sur le foncier agricole :** Elle dispose en son Article 41 que la transhumance est autorisée dans le respect de la capacité de charge des parcours naturels et la coexistence entre les différents exploitants.
- ✓ **Loi N°2017-21 du 12 juin 2017 portant modification de la Loi N°92-020 du 23 septembre 1992 portant code du travail en République du Mali** assure l'égalité de chance et de traitement des citoyens en ce qui concerne l'emploi et l'accès à la formation professionnelle, sans distinction d'origine, de race, de sexe et de religion.
- ✓ **Loi N° 02-006/AN-RM du 31/01/2006 portant code de l'eau.** L'Article 19 précise que les prélèvements des eaux souterraines ne peuvent être faits sans autorisation, sauf pour des usages ne dépassant pas un seuil de volume fixé par décret et ne présentant pas de risques de pollution de la source.
- ✓ **Loi N°10-028 du 12 juillet 2010 déterminant les principes de gestion des ressources du domaine forestier :** elle définit les conditions de conservation, de protection, d'exploitation, de transport, de commercialisation, de mise en valeur et d'utilisation durable des ressources forestières.

- ✓ **La loi n°14-062/AN-RM du 29 décembre 2014 portant principes de gestion de la pêche et l'aquaculture** : les articles 4 à 8 définissent le domaine piscicole national ainsi que le patrimoine piscicole. Les mécanismes à la disposition des collectivités territoriales pour assurer la protection des frayères, les routes de migration et les zones sensibles ou essentielles à la survie des poissons sont décrits aux articles 13, 14 et 15. Selon l'article 21, Les réserves naturelles aquatiques, les sanctuaires aquatiques et les mises en défens doivent faire l'objet d'un plan d'aménagement et de gestion.
- ✓ **Loi N° 2018-036/du 27 juin 2018 fixant les principes de gestion de la Faune et de son habitat**, qui fixe les conditions générales de conservation, de protection de mise en valeur et d'exploitation de la faune sauvage et de son habitat dans le domaine faunique national.
- ✓ **La loi N° 10- 061 du 30 décembre 2010 portant modification de la loi n°85-40 relative à la protection et à la promotion du patrimoine culturel national** : l'article 1 précise que la protection et la sauvegarde du patrimoine culturel sont assurés par l'État, les Collectivités territoriales et les communautés. L'article 3.1 précise la nature des biens meubles, immeubles et immatériels qui font partie du patrimoine. L'article 5 précise que dans le cadre des travaux le volet patrimonial doit être inclus dans les coûts des études de faisabilités.
- ✓ **Le Code Pénale** prévoit des sanctions variables contre les coups et blessures volontaires (articles 207 et 226), la répudiation, la pédophilie, l'abandon de foyer et d'enfant, l'enlèvement de personnes (par fraude, violence ou menaces), la traite, le gage et la servitude des personnes, le trafic d'enfants, le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée et la grossesse forcée ;
- ✓ **La loi N° 02-044 du 24 juin 2002 sur la santé de la reproduction** dont l'Article 8 fait obligation à toute personne physique ou morale intervenant dans le domaine de la santé de la reproduction de porter à la connaissance des individus et des couples les avantages, les risques et l'efficacité de toutes les méthodes de régulation de naissances qu'elle leur propose.
- ✓ **Le Code du Mariage et de la Tutelle** qui punit le mariage forcé.
- ✓ **L'Ordonnance no 02-062/P-RM du 5 juin 2002 portant Code de protection de l'enfant** selon laquelle tout enfant a le droit d'être à l'abri de sollicitations ou d'avances sexuelles provenant d'une personne en mesure de lui accorder ou de lui refuser un avantage ou une promotion, de représailles ou de menaces de représailles pour avoir refusé d'accéder à des sollicitations ou à des avances sexuelles si ces représailles ou menaces proviennent d'une personne en mesure de lui accorder ou de lui refuser un avantage ou une promotion.
- ✓ **La Loi N°2015-52 du 18 décembre 2015** instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives. Cette loi fixe à 30% les postes électifs et nominatifs qui doivent être attribués au genre ;
- ✓ **Loi N° 2019-014 du 03 juillet 2019** portant création du Programme National pour l'Abandon des Violences Basées sur le Genre (PNVBG)
- ✓ **Loi N°2017-019/ du 12 juin 2017 Portant Loi d'orientation pour l'Aménagement du Territoire** : elle fixe le cadre juridique général de l'Aménagement du Territoire national dans une perspective de développement durable. Elle s'applique à toutes les opérations relatives à l'occupation de l'espace, à l'affectation ou à la répartition équilibrée des populations, des activités, des infrastructures, des équipements et des services sur le territoire national.
- ✓ **Loi N°95-029 du 20 mars 1995 portant code de l'artisanat au Mali**, elle explicite les concepts d'activité artisanale, d'artisan et d'entreprise artisanale. Elle classe les activités artisanales en sept catégories de métiers.
- ✓ **Décret N°2015-0543-P-RM du 6 août 2015 fixant les détails des compétences transférées de l'Etat aux Collectivités territoriales en matière d'élevage et de pêche** : ce décret fixe le détail des compétences transférées de l'Etat aux Collectivités territoriales en matière de productions et d'industries animales ; productions halieutiques et aquacoles ; et santé animale et de santé publique vétérinaire.
- ✓ **Décret N°01-394 /P-RM du 06 septembre 2001** fixant les modalités de gestion des déchets solides.
- ✓ **Décret N° 01-395/P-RM du 06 septembre 2001** fixant les modalités de gestion des eaux usées et gadoues.
- ✓ **Décret N° 01-396 /P-RM du 06 septembre 2001** fixant les modalités de gestion des nuisances sonores.
- ✓ **Décret N° 01-397 /P-RM du 06 septembre 2001 fixant les modalités de gestion des polluants de l'atmosphère** : le chapitre II traite de l'incinération des déchets.

- ✓ **Décret N° 10-387/P-RM du 26 juillet 2010 fixant la liste des essences forestières protégées et des essences forestières de valeur économique.** L'Article 2 énumère les espèces intégralement protégées, l'Article 3 les partiellement protégées et l'Article 4 énumère les espèces classées essences forestières de valeur économique.
- ✓ **Décret N° 2018-0079/P-RM du 29 janvier 2018** fixant le détail des compétences de l'état transférées aux collectivités territoriales en matière de gestion des ressources forestières et fauniques.
- ✓ **Décret N°2018-0662/P-RM du 08 aout 2018 Portant réglementation de l'exploitation des produits forestiers dans le domaine forestier national :** ce décret régleme l'exploitation des produits forestiers dans le domaine forestier national. Il fixe les principes généraux de l'aménagement et de l'exploitation forestière.
- ✓ **Décret 09-011 P-RM du 19 janvier 2009** fixant les attributions, la composition et les modalités de fonctionnement des commissions foncières locales et communales.
- ✓ **Décret n°2020-0412/PT-RM du 31 décembre 2020** Déterminant les formes et les conditions de gestion des terrains des domaines publics immobiliers de l'Etat et des Collectivités territoriales.
- ✓ **Décret n°2020-0413 PT-RM du 31 décembre 2020** Déterminant les formes et les conditions d'attribution des terrains du domaine privé immobilier de l'Etat.
- ✓ **Décret n°2020-0414/PT-RM du 31 décembre 2020** Déterminant les formes et les conditions d'attribution des terrains du domaine privé immobilier des Collectivités territoriales.
- ✓ Le décret 02-306/PRM du 03 juin 2002 fixant les modalités d'application de la loi 02-14/AN-PR du 03 février 2002 instituant l'homologation et le contrôle des pesticides en République du Mali.

### 3.1.3 Cadre institutionnel

La gestion environnementale fait appel dans la pratique à l'intervention de diverses institutions du gouvernement du Mali. L'analyse du cadre institutionnel vise à identifier les structures en place en charge de la gestion des questions environnementales. Les différents ministères et les structures techniques chargés de l'aménagement du territoire et de la gestion des ressources naturelles qui vont intervenir dans le cadre du présent projet sont consignés dans le tableau suivant.

Tableau 2 : Département ministériel et institutions nationales concernées par le projet

Institutions	Département ministérielles concernés
<b>Ministère en charge de l'Environnement de l'Assainissement et du Développement Durable</b>	<p><b>Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances-DNACPN</b></p> <p>Elle a été créée par l'ordonnance N°98-27/P-RM du 25 août 1998 avec pour missions : i) de suivre et de veiller à la prise en compte des questions environnementales par les politiques sectorielles, plans et programmes de développement ; ii) de veiller à la mise en œuvre des mesures en la matière ; iii) de superviser et contrôler les procédures d'EIES ; iv) d'élaborer et de veiller au respect des normes en matière d'assainissement, de pollution et de nuisances ; v) de contrôler le respect des prescriptions de la législation et des normes et appuie les collectivités territoriales en matière d'assainissement, de lutte contre la pollution et les nuisances.</p>
	<p><b>Direction Nationale des Eaux et Forêts-DNEF</b></p> <p>Ex-Direction Nationale de la conservation de la Nature (DNCPN), la DNEF a été créée par la loi n°09-028/ du 27 juillet 2009.</p> <p>A ce titre, elle est chargée: i) d'élaborer et de mettre en œuvre des plans d'aménagement et de restauration des forêts, parcs et réserves, ainsi que des programmes d'action de lutte contre la désertification; ii) de participer aux négociations des conventions et traités internationaux relatifs à la conservation des forêts et de la faune et de veiller à leur application; iii) de former les collectivités territoriales (CT) dans la gestion des ressources naturelles (GRN), en vue du transfert des compétences et des ressources financières en matière de GRN aux collectivités, conformément au schéma opérationnel de la décentralisation.</p>
	<p><b>L'Agence pour l'Environnement et le Développement Durable (AEDD)</b></p>

Institutions	Département ministérielles concernés
	<p><b>L'AEDD</b> a été créé par l'Arrêté N°99-0195/ME-SG du 23/02/1999 et Instituée par la loi N°10-027 du 12 juillet 2010 pour être responsable du suivi de la mise en œuvre des programmes du Plan National d'Action Environnementale (PNAE).</p> <p>Ses missions prioritaires sont de : i) veiller à la cohérence des mesures relatives à la sauvegarde de l'environnement ; ii) mobiliser des financements pour la protection de l'environnement et la lutte contre la désertification ; iv) initier et évaluer les actions de recherche, de formation et de communication relatives à l'environnement et la lutte contre la désertification.</p> <p>Les points focaux des Conventions internationales relatives à l'environnement sont rattachés <b>L'AEDD</b>, ainsi que plusieurs programmes et projets nationaux et internationaux</p>
<p><b>Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle</b></p>	<p><b>Direction Nationale de la Formation Professionnelle</b> Créée par la Loi N°02-071 du 19 décembre 2002, la Direction Nationale de la Formation Professionnelle (DNPF) a pour mission d'élaborer les éléments de la politique nationale dans le domaine de la formation professionnelle ; d'assurer la coordination et le contrôle technique des services et organismes qui concourent à la mise en œuvre de ladite politique. A cet effet, elle est chargée de i) 'élaborer la réglementation régissant le dispositif de la formation professionnelle et veiller à en assurer l'application ; ii) mener toutes recherches et études relatives à la formation professionnelle continue qualifiante et par l'apprentissage et proposer les mesures nécessaires à la promotion de la formation professionnelle et à l'adéquation de la formation à l'emploi ; iii)élaborer des schémas directeurs de formation professionnelle qui tiennent compte des accords et conventions à établir entre l'Etat et les Collectivités Territoriales dans le cadre de la décentralisation ; iv) développer les filières de formation professionnelle en tenant compte des besoins du marché de l'emploi.</p> <p><b>Direction Nationale de l'Emploi</b> La Direction Nationale de l'Emploi (DNE) a été créée par la Loi N°02-070 du 19 décembre 2002. Elle pour mission d'élaborer les éléments de la politique nationale dans le domaine de l'emploi ; d'assurer la coordination et le contrôle technique des services et organismes qui concourent à la mise en œuvre de ladite politique. Elle est chargée : i) d'élaborer la réglementation relative à l'emploi et veiller à en assurer l'application ; ii) mener toutes recherches et études relatives à l'emploi et proposer toutes mesures de nature à soutenir et promouvoir l'emploi ; iii) concevoir et mettre en œuvre le dispositif favorisant l'insertion professionnelle des jeunes ; et iv) effectuer des études d'évaluation des dispositifs publics de promotion de l'emploi.</p> <p>Il faut souligner qu'en plus de ces directions nationales, il y a également plusieurs organismes personnalisés et services rattachés qui concourent à la mise en œuvre des politiques nationales en matière d'emploi et de formation professionnelle, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) ;</li> <li>- Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) ;</li> <li>- L'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ) ;</li> <li>- L'Institut national de l'ingénierie de la formation professionnelle ;</li> <li>- Le Programme National d'Action pour l'Emploi en vue de Réduire la Pauvreté (PNA/ERP) ;</li> <li>- Le Cellule d'Appui à la Décentralisation et Déconcentration (CADD) ;</li> <li>- La Cellule technique du Programme Décennal de la Formation Professionnelle pour l'Emploi (PRODEFPE).</li> </ul>
<p><b>Ministère en charge de l'Agriculture</b></p>	<p><b>Direction Nationale de l'Agriculture</b> Créée aux termes de la loi N° 05-012 du 11 février 2005, la DNA élabore les éléments de la politique agricole et assure une mise en œuvre coordonnée de la politique. Les principales responsabilités de la DNA sont les suivantes, entre autres : i°) Promouvoir et suivre l'amélioration de la production agricole, y compris les cultures vivrières et industrielles ; ii°) Assurer la modernisation des chaînes de valeur agricole ; iii°) Promouvoir et suivre la formation, les services d'appui conseils, de vulgarisation et de sensibilisation en direction des paysans ; iv°) Elaborer et superviser l'application de règlements phytosanitaires ; v°) et Participer à l'élaboration et au suivi de normes de qualité pour les intrants agricoles.</p>



Institutions	Département ministérielles concernés
	<p><b>Direction Nationale du Génie Rural</b></p> <p>Créée suivant la loi N° 05-013-AN du 11 février 2005 et en fonction des dispositions des Décrets N° 09-187/P-RM et N°09-203/P-RM du 4 mai 2009, se rapportant respectivement à l'organisation et les modalités de fonctionnement de la DNGR et la création des directions régionales et services subrégionaux; la Direction Nationale du Génie Rural est actuellement structurée par une direction centrale, neuf directions régionales et de 29 services subrégionaux dans 29 cercles sur les 49 que compte le Mali. La DNGR a pour mission l'élaboration des éléments de politique en matière d'aménagement hydro agricole, d'équipement et du foncier rural ainsi que le suivi et la coordination de la mise en œuvre desdites politiques. A ce titre ses domaines de compétences sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Aménagement hydro agricole ;</li> <li>✓ Mécanisation agricole ;</li> <li>✓ Aménagement du foncier rural ;</li> <li>✓ Formation, information des agents et autres acteurs.</li> </ul>
<p><b>Ministère de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile</b></p>	<p><b>Direction Générale de la Protection Civile</b></p> <p>L'Ordonnance N°98-026/P-RM du 25 Août 1998 modifiée par la loi N°06-004 du 06 Janvier 2006, Portant création de la Direction Générale de la Protection Civile ratifiée par la loi N°98-057 du 17 Décembre 1992,</p> <p>La DGPC a pour mission d'élaborer les éléments de la politique nationale en matière de protection civile et de veiller à la mise en œuvre de cette politique.</p> <p>A cet effet, elle est chargée de : i) organiser et coordonner les actions de prévention des risques et de secours en cas de catastrophes ; ii) élaborer les plans de gestion des sinistres et les mettre en œuvre ; iii) gérer les moyens logistiques affectés à l'exécution de ses missions ; iv) coordonner et contrôler les actions de secours des services chargés d'exécuter la politique nationale en matière de protection civile ; v) participer à la défense civile ; vi) veiller à la sensibilisation et à l'information du public ; vii) concourir à la formation des personnels chargés de la protection civil.</p>
<p><b>Ministère en charge de l'Administration Territoriale de la Décentralisation</b></p>	<p><b>Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT) :</b> La DGCT a été créé suivant la Loi N° 2011-053 du 28 juillet 2011.</p> <p>A ce titre, elle est chargée entre autres de : i) Contribuer à la définition des stratégies de mise en œuvre de la Décentralisation territoriale ; ii) Suivre l'exercice de la tutelle des collectivités territoriales et la régularité juridique des actes de tutelle des représentants de l'État ; iii) Suivre les modalités de la constitution et de la gestion du patrimoine des collectivités territoriales ; iv) participer à l'élaboration des outils de l'exercice de la tutelle sur les collectivités territoriales ; v) définir, contrôler et appliquer la réglementation relative aux CT ; vi) participer à la mise en œuvre et au suivi des transferts de compétences et de la dévolution des biens et patrimoines aux CT en liaison avec les ministères concernés ; vii) réaliser les études pour l'amélioration et le renforcement de la décentralisation ; viii) participer à l'élaboration de la législation en matière de la planification locale et régionale ; ix) promouvoir la solidarité entre les CT ; x) promouvoir et évaluer les actions de coopération décentralisée et les actions de coopération entre les CT ; xi) impulser et organiser les appuis techniques et financiers aux CT dans les domaines de l'Administration et du développement.</p>
<p><b>Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, des domaines, l'Aménagement du Territoire et de la Population</b></p>	<p><b>Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire (DNAT)</b></p> <p>La DNAT été créée par l'ordonnance N° 04-009 / P-RM du 25 mars 2004, ratifiée par la loi N° 04-025 du 16 juillet 2004 en abrégé DNA'I'. Actuellement, elle est rattachée au ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire (MATDAT).</p> <p>Elle a pour mission, l'élaboration des éléments de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire et d'en assurer l'exécution ; A ce titre, elle est chargée de I) Élaborer et mettre en œuvre le Schéma National d'Aménagement du Territoire; II) Coordonner et harmoniser les Schémas d'Aménagement du Territoire aux niveaux national et local ; III) Définir au niveau national, en relation avec les autres acteurs, les grands pôles d'activités propres à assurer le développement et les équilibres Territoriaux sur les plans démographique, économique et environnemental; IV) Mettre en place et gérer un Système d'Information Géographique sur l'aménagement du territoire.</p>

Institutions	Département ministérielles concernés
	<p>La politique nationale d'aménagement du territoire (PNAT) a été adoptée par le conseil des Ministres en sa session du 15 mars 2006. Elle retient cinq (5) orientations : le développement durable ; la maîtrise de l'espace ; la participation ; la solidarité nationale et l'intégration sous régionale et régionale.</p> <p><b>La Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat</b> est un service central créé par l'Ordonnance N° 015 / P- RM du 27 Février 2001, ratifiée par la loi n°01-035 du 04 juin 2001 et organisée par le décret n°01-210/P-RM du 10 mai 2001. La Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat a pour mission d'élaborer les éléments de politique nationale en matière d'urbanisme, de construction, d'habitat et d'assurer la coordination et le contrôle des services régionaux, subrégionaux, des services rattachés et des organismes personnalisés. À cet effet, elle est chargée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ procéder a toutes recherches et toutes études nécessaires a l'élaboration et a la mise en œuvre de ladite politique ;</li> <li>✓ préparer les projets de programme ou de plan d'action ;</li> <li>✓ veiller a l'exécution des décisions et des programmes, coordonner l'activité des services d'exécution et évaluer leurs résultats ;</li> <li>✓ préparer toutes mesures relatives a la réorganisation des structures, au perfectionnement des méthodes de travail et a l'amélioration des relations humaines a l'intérieur des services et de la qualité des prestations offertes au public ;</li> <li>✓ fournir un appui conseil aux collectivités territoriales.</li> </ul>
<p><b>Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique</b></p>	<p><b>Direction Générale de la Santé et de l'Hygiène Publique) :</b> Créée par l'Ordonnance N° 01-020/ P-RM du 20 mars 2001 ; elle est chargée de : i) concevoir et élaborer les stratégies en matière de santé publique, d'hygiène publique et de salubrité ; ii) coordonner, superviser et contrôler les activités des services d'exécution et évaluer leurs résultats, iii) procéder à toutes les recherches et études nécessaires ;</p>
<p><b>Ministère en charge du Développement Social et de la Solidarité</b></p>	<p><b>Direction Nationale de Protection Sociale et de l'Économie Solidaire (DNPSSES)</b>  <b>La DNPSSES</b> a été créée par l'Ordonnance N°00-062/RN du 29 septembre 2000 avec pour missions de : i) Élaborer les éléments de la politique nationale en matière de sécurité sociale et de promotion des coopératives, associations, mutuelles et autres groupements ; ii) Assurer la coordination et le contrôle des services publics régionaux, subrégionaux, des organismes de prévoyance, de sécurité sociale et des organismes mutualistes qui concourent à la mise en œuvre de ladite politique ;</p>
<p><b>Ministère des Mines de l'Énergie et de l'Eau</b></p>	<p><b>Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH)</b>  Créée par l'Ordonnance N°10-001/P-RM du 18 janvier 2010, la Direction Nationale de l'Hydraulique est le service central chargé de l'exécution des missions assignées au Ministère en charge de l'Eau. Ses principales missions portent sur l'élaboration des éléments de la politique nationale en matière d'eau, la coordination et le contrôle de sa mise en œuvre.</p>
<p><b>Ministère de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie Hôtelière et du Tourisme</b></p>	<p><b>Direction Nationale du Patrimoine Culturel (DNPC) :</b>  Créée par ordonnance n°01-027/P-RM du 02 août 2001, la Direction Nationale du Patrimoine Culturel (DNPC) a pour mission de mettre en œuvre la politique nationale dans le domaine de la conservation, de la valorisation et de la promotion culturelle. A cet effet, elle est chargée d'identifier, inventorier, protéger et promouvoir les éléments du patrimoine culturel sur toute l'étendue du territoire National.</p>

## 3.2 AU NIVEAU INTERNATIONAL

### 3.2.1 Cadre juridique international

La protection de l'environnement est un sujet d'importance internationale. De nombreux pays industrialisés ont eu à se pencher sur le sujet en raison des dommages souvent irréparables causés à l'environnement et au cadre de vie.

Le Mali a ratifié la majorité des Accords Multilatéraux sur l'Environnement, notamment (voir le tableau ci-dessous) :

- la Convention de lutte contre la Désertification a été adoptée à Paris le 17 juin 1994 et, ratifiée par le Mali le 31 octobre 1995,
- la Convention sur la Biodiversité, a été adoptée le 22 mai 1992.

Ces deux conventions constituent avec celle des changements climatiques ce que l'on appelle au Mali les « Conventions de Rio » qui sont le socle des politiques de l'environnement et des changements climatiques.

Tableau 3 : Liste des conventions, accords et traités signés par le Mali en rapport avec le projet

LIBELLE DU TEXTE	DATES IMPORTANTES			
	Lieu d'adoption et Adoption	Entrée en vigueur	Signature par le Mali	Ratification par le Mali
CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE	Rio de Janeiro, 13 juin 1992	29 septembre 1994	22 septembre 1993	29 septembre 1995
PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PREVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES RELATIF A LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE	Montréal, janvier 2000	11 septembre 2003	-	04 juin 2002
CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES ESPECES MIGRATRICES APPARTENANT A LA FAUNE SAUVAGE	Bonn, 23 juin 1979	1er novembre 1983	28 juillet 1987	1er octobre 1987
CONVENTION AFRICAINE SUR LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DES RESSOURCES NATURELLES	Alger, 15 septembre 1968	16 juin 1969	15 septembre 1968	20 juin 1974
CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX	Rome, 06 décembre 1951	03 avril 1952	31 août 1987	31 août 1987
CONVENTION DE BÂLE SUR LE CONTRÔLE DES MOUVEMENTS TRANSFRONTIÈRES DE DÉCHETS DANGEREUX ET DE LEUR ÉLIMINATION	Bâle, 22 mars 1989	05 mai 1992	15 septembre 2000	15 septembre 2000
CONVENTION DE STOCKHOLM SUR LES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS	Stockholm, 22 mai 2001	17 mai 2004	23 mai 2001	24 avril 2003
CONVENTION RELATIVE AUX ZONES HUMIDES D'IMPORTANCE INTERNATIONALE PARTICULIEREMENT COMME HABITATS DES OISEAUX D'EAU	Ramsar (Iran), 2 février 1971	21 décembre 1975	25 mai 1987	25 septembre 1987
CONVENTION-CADRE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	New York, 9 mai 1992	21 mars 1994	22 septembre 1992	28 décembre 1994
PROTOCOLE DE KYOTO A LA CONVENTION CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	Kyoto, 11 décembre 1997	16 février 2005	27 janvier 1999	28 mars 2002
CONVENTION DE VIENNE POUR LA PROTECTION DE LA COUCHE D'OZONE	Vienne, 22 mars 1985	22 septembre 1988	28 octobre 1994	28 octobre 1994
CONVENTION POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL	Paris, 19 novembre 1972	17 décembre 1975	05 avril 1977	-
CONVENTION DE ROTTERDAM SUR LA PROCEDURE DE CONSENTEMENT PREALABLE EN CONNAISSANCE DE CAUSE APPLICABLE A CERTAINS PRODUITS CHIMIQUES ET PESTICIDES DANGEREUX QUI FONT L'OBJET D'UN COMMERCE INTERNATIONAL	Rotterdam, 19 septembre 1998	24 février 2002	-	13 novembre 2002
ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT	Paris Novembre 2015	22 avril 2016	23 septembre 2016	

LIBELLE DU TEXTE	DATES IMPORTANTES			
	Lieu d'adoption et Adoption	Entrée en vigueur	Signature par le Mali	Ratification par le Mali
CONVENTION DE BAMAKO SUR L'INTERDICTION D'IMPORTER DES DECHETS DANGEREUX ET LE CONTROLE DE LEURS MOUVEMENTS TRANSFRONTIERES EN AFRIQUE	Bamako, 31 janvier 1991	20 mars 1996	31 janvier 1991	Février 1996

Source : AEDD

### 3.2.2 Normes sociales, environnementales et climatiques du FIDA

Les normes environnementales et sociales du FIDA regroupent les exigences clés relatives à la durabilité environnementale et sociale des projets. Les normes s'adressent aux équipes d'exécution du projet du FIDA (et aux cofinanceurs, le cas échéant) durant la conception et l'exécution du projet, et aux emprunteurs/bénéficiaires/partenaires, qui sont en dernière analyse responsables de l'exécution du projet.

Les normes sont fondées sur les bonnes pratiques des Nations Unies, des institutions financières internationales et des banques multilatérales de développement. Elles devraient être lues dans leur totalité, et des recoupements établis le cas échéant. La liste complète des normes est la suivante :

- Norme 1. Conservation de la biodiversité
- Norme 2. Utilisation efficiente des ressources et prévention de la pollution
- Norme 3. Patrimoine culturel
- Norme 4. Peuples autochtones
- Norme 5. Travail et conditions de travail
- Norme 6. Santé et sécurité communautaires
- Norme 7. Réinstallation et réinsertion économique
- Norme 8. Intermédiaires financiers et investissements directs
- Norme 9. Changements climatiques

Tous les projets font l'objet d'une évaluation environnementale, sociale et climatique ayant pour but d'aider le FIDA à déterminer si un projet ou une composante mérite d'être appuyée.

Si la réponse est affirmative, l'évaluation détermine comment doivent être abordés les risques et les impacts (aussi bien ceux affectant le projet que ceux résultant du projet). Le degré de risque est déterminé dans l'évaluation au cas par cas, avec des mesures d'atténuation adaptées à la nature et à l'échelle du projet, et à son niveau de risque environnemental, social et climatique.

L'évaluation porte également sur la capacité et l'engagement de l'emprunteur/bénéficiaire/ partenaire à exécuter le projet conformément aux normes environnementales et sociales.

Si des risques ou des impacts environnementaux et sociaux imprévus surviennent pendant l'exécution du projet, l'équipe du projet, en collaboration avec les autorités nationales, doit réviser le plan du projet ou mettre en place des mesures d'atténuation appropriées. La vérification de la pertinence de chacune des Normes Environnementales et Sociales en relation avec le projet conduit à retenir huit (08) Normes Environnementales et Sociales qui sont pertinentes pour le présent projet.

#### **Norme 1. Conservation de la biodiversité**

Elle reconnaît que le concept de biodiversité s'applique aux plantes, animaux et micro-organismes, également aux personnes et leur besoin de sécurité alimentaire, de médicaments, d'air et d'eau purs, d'abris et d'un environnement propre et sain.

Cette norme et les exigences associés s'appliquent à tous les projets appuyés par le FIDA. Elles s'appliquent également aux situations dans lesquelles les moyens d'existence des communautés affectées, y compris les communautés de populations autochtones dont l'accès à la biodiversité, aux services écosystémiques ou aux ressources naturelles vivantes, ou leur utilisation, pourraient être affectés par les activités du projet.

Les exigences de cette norme sont : Identification et évaluation du risque ; Prévention des impacts négatifs ; Préférences en matière d'implantation et habitats ; Compensation en cas de dommages inévitables ; Accès et partage des avantages ; Espèces exotiques envahissantes ; Utilisation de mesures compensatoires des atteintes à la biodiversité ; Recours aux experts ; Aires protégées ; Fournisseurs principaux.

#### **Norme 2. Utilisation efficiente des ressources et prévention de la pollution**

Cette norme reconnaît que l'activité économique et le développement peuvent souvent polluer l'air, l'eau et la terre. Ils peuvent aussi induire une consommation de ressources finies, laquelle peut à son tour constituer une menace pour les personnes, les services écosystémiques et l'environnement. Elle décrit l'approche utilisée par le FIDA au niveau du projet pour atténuer, minimiser et gérer les risques et les impacts négatifs potentiels en rapport avec l'utilisation des ressources et la pollution.

Cette norme est applicable à tous les projets appuyés par le FIDA qui :

- ont ou induisent une consommation significative d'eau, d'énergie ou d'autres ressources;
- visent à améliorer les pratiques existantes de gestion des déchets;
- génèrent ou provoquent la génération de déchets ou d'émissions solides, liquides ou gazeux;
- utilisent, provoquent l'utilisation ou gèrent l'utilisation, le stockage ou l'élimination de matières et substances chimiques dangereuses, y compris les pesticides et les engrais.

Ses exigences sont : Utilisation efficiente des ressources ; Prévention de la pollution ; Pollution atmosphérique ; Pollution historique ; Matières dangereuses ; Gestion durable des ressources naturelles vivantes ; Utilisation de l'eau ; Ressources halieutiques ; Gestion des sols ; Ressources forestières ; Utilisation et gestion des pesticides.

### **Norme 3. Patrimoine culturel**

Cette norme reconnaît que le patrimoine culturel est au cœur de l'identité et de la mémoire individuelles et collectives, assurant la continuité entre le passé, le présent et le futur.

Le patrimoine culturel reflète et exprime les valeurs, les croyances, les connaissances, les traditions et les pratiques de peuples en constante évolution. Il joue également un rôle essentiel dans le développement durable en : renforçant la cohésion sociale, la diversité, le bien-être et la qualité de vie ; en soutenant les droits culturels grâce à la protection du patrimoine des minorités et des peuples autochtones ; en favorisant la régénération socioéconomique ; en renforçant l'attrait et la créativité des villes et des régions ; en augmentant à long terme les avantages du tourisme ; en améliorant les pratiques durables. Les ressources du patrimoine culturel sont souvent uniques et irremplaçables, et peuvent être particulièrement fragiles en raison de la négligence, de l'exploitation ou même de la destruction.

Aux fins de cette norme, la définition du patrimoine culturel englobe à la fois le patrimoine matériel (parfois désigné sous l'appellation de ressources culturelles physiques) et le patrimoine immatériel.

La norme s'applique aux projets susceptibles de créer des risques et/ou d'induire des impacts négatifs sur le patrimoine culturel, et notamment les projets qui pourraient être implantés sur un site de patrimoine culturel ou à proximité, ou qui envisagent l'utilisation de formes matérielles ou immatérielles de patrimoine culturel à des fins commerciales ou autres.

Les exigences de cette norme sont : Examen critique et évaluation ; Utilisation du patrimoine culturel à des fins commerciales ; Consultation constructive pour parvenir au consentement ; Confidentialité et limitation de l'accès des communautés ; Découvertes fortuites ; Accès continu ; Zones de patrimoine culturel faisant l'objet d'une protection légale.

### **Norme 4. Peuples autochtones**

L'avantage comparatif du FIDA, pour ce qui concerne la collaboration avec les peuples autochtones, réside dans sa mission fondamentale, qui est d'autonomiser les populations rurales pauvres, dans son ciblage et dans son approche axée sur les personnes, qui prend en compte la diversité des contextes dans lesquels vivent les populations rurales pauvres.

Neuf principes fondamentaux, énoncés dans sa Politique d'engagement aux côtés des peuples autochtones, guideront l'action du FIDA dans ce domaine :

- reconnaître le patrimoine et l'identité culturels comme atouts ;
- obtenir le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC) ;
- renforcer le développement à l'initiative des communautés ;
- promouvoir un accès équitable aux terres, territoires et ressources ;
- valoriser les savoirs des peuples autochtones ;
- accroître la résilience des écosystèmes des peuples autochtones (questions environnementales et changements climatiques) ;
- promouvoir l'accès aux marchés ;
- appuyer l'autonomisation ;
- promouvoir l'égalité femmes-hommes.

Cette norme s'applique à tous les projets susceptibles d'affecter les droits humains, les terres, les ressources naturelles, les territoires, le patrimoine culturel ou les moyens d'existence traditionnels des peuples autochtones, indépendamment du fait de savoir si: i) le projet est implanté à l'intérieur ou à l'extérieur des terres et territoires habités par les peuples autochtones; ii) les peuples autochtones possèdent ou non un titre de propriété sur les terres et territoires en question; ou iii) les peuples autochtones sont reconnus comme autochtones dans le pays.

Ses exigences sont : Consultations constructives et consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC) ; Plan pour les peuples autochtones (PPA) ; Avantages adéquats sur le plan culturel ; Régime foncier ; Réinstallation involontaire ; Isolement volontaire ; Patrimoine culturel ; Divulgence de l'information ; Mécanisme de recours.

### **Norme 5. Travail et conditions de travail**

L'objectif du FIDA est d'encourager des économies rurales inclusives, diversifiées et productives, capables de créer des possibilités d'emplois décents et de revenus plus élevés. En investissant dans les populations rurales pour améliorer leurs capacités productives et accroître les avantages qu'elles

tireront de leur participation au marché, le FIDA apporte un appui au développement de filières, aux services financiers inclusifs et aux entreprises rurales.

L'engagement du Fonds en faveur d'une croissance économique inclusive et durable, du plein emploi productif et d'un travail décent pour tous comprend la protection des droits des travailleurs du projet, la garantie qu'ils bénéficieront d'un traitement équitable et que leur seront offertes des conditions de travail sûres et saines. Les exigences suivantes reflètent cet engagement, guidé par les accords, conventions et instruments internationaux, notamment ceux de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et des Nations Unies.

Les exigences suivantes s'appliqueront en fonction du caractère unique de chaque projet, de ses activités spécifiques, des risques et impacts environnementaux et sociaux associés, et des relations contractuelles avec les travailleurs recrutés par le projet.

Elles sont : Promotion de l'emploi ; Modalités et conditions d'emploi ; Non-discrimination et égalité des chances ; Organisations des travailleurs ; Travail forcé ; Travail des enfants ; Sécurité et santé au travail ; Processus sur le lieu de travail et mécanismes de recours ; Travailleurs recrutés par un contractant/un tiers ; Travailleurs des fournisseurs principaux.

Ces exigences s'appliquent à tous les travailleurs du projet directement recrutés par les emprunteurs/bénéficiaires/partenaires pour travailler sur un projet ou effectuer des travaux essentiels au projet, et aux personnes employées ou recrutées par des tiers (par exemple, contractants, sous-traitants, courtiers, agents et intermédiaires) pour effectuer des travaux essentiels à un projet. Lorsqu'un projet recrute des travailleurs communautaires, les dispositions pertinentes des exigences seront appliquées de manière proportionnée, en reconnaissant les risques et les impacts potentiels.

### **Norme 6. Santé et sécurité communautaires**

La présente norme met l'accent sur la prévention – et lorsque la prévention n'est pas possible, sur la minimisation et l'atténuation – des risques et impacts en rapport avec la santé et la sécurité pouvant résulter des projets appuyés par le FIDA, et porte une attention particulière aux groupes marginalisés et défavorisés.

Cette norme s'applique aux projets susceptibles de présenter des risques et des impacts négatifs importants pour la santé, la nutrition et la sécurité des personnes. L'applicabilité de cette norme sera déterminée durant la phase d'examen critique des risques environnementaux, sociaux et climatiques, comme indiqué au chapitre 3. Les mesures relatives à la garantie de la santé et la sécurité au travail sont traitées dans la norme 5 : Travail et conditions de travail. D'autres exigences visant à éviter ou minimiser les impacts de la pollution sur la santé humaine et l'environnement sont incluses dans la norme 2 : Utilisation efficiente des ressources et prévention de la pollution.

Les exigences de cette norme sont : Gestion des risques pour la santé et la sécurité ; Exposition des communautés ; Nutrition ; Conception et sécurité de l'infrastructure ; Barrages ; Matières dangereuses ; Préparation aux situations d'urgence ; Impacts sur les services écosystémiques ; Violence à l'égard des femmes, y compris l'exploitation et les atteintes sexuelles ; Circulation et sécurité routière ; Afflux de travailleurs du projet ; Problèmes de sécurité et personnel.

### **Norme 7. Réinstallation et réinsertion économique**

La réinstallation fait référence au déplacement dû à la perte de terre résidentielle ou d'abri. Le déplacement économique implique la perte ou la perturbation de terre ou d'actifs, et inclut des restrictions à l'accès aux actifs, aux sources de revenus, aux moyens d'existence et à l'assistance aux groupes vulnérables. Le CPLCC devra être obtenu de toutes les personnes potentiellement affectées par la réinstallation pour garantir que les mesures d'atténuation et de partage des avantages améliorent leurs moyens d'existence, et sont adéquates et durables.

La réinstallation volontaire fait référence à toute réinstallation qui ne soit pas le résultat d'une expropriation ou d'une autre forme d'acquisition de la terre appuyée par le pouvoir de l'État. Dans le contexte de l'acquisition volontaire, les deux principes les plus importants sont celui de ne pas nuire et celui du consentement en connaissance de cause. Les personnes affectées doivent avoir la possibilité d'accepter ou de refuser leur déplacement, et la compensation pour leurs pertes.

Le consentement en connaissance de cause suppose que les personnes ont le choix et peuvent accepter ou refuser l'acquisition de la terre ou les changements d'utilisation de la terre sans conséquences négatives imposées, de manière formelle ou informelle, par l'État. La réinstallation volontaire n'est possible que lorsque l'emplacement d'un investissement n'est pas fixé. Le FIDA effectue un devoir de diligence pour confirmer que toutes les acquisitions et tous les déplacements sont volontaires et non contraints.

Cette norme s'applique à tous les projets appuyés par le FIDA et comportant des déplacements ou la nécessité d'une réinstallation. Le déplacement peut être complet ou partiel, permanent ou temporaire, et pourrait résulter de diverses activités du projet. Cette norme s'applique également à tout déplacement physique ou économique provoqué par un emprunteur/bénéficiaire/partenaire à des fins pertinentes au projet avant la participation du FIDA.

L'application de cette norme doit impérativement être compatible avec le respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentaux, les principes de non-discrimination, d'égalité des chances

et de traitement équitable, et le droit à la propriété privée, à un logement adéquat et à l'amélioration des conditions de vie.

Les exigences cette normes sont : Expulsion forcée ; Eviter et minimiser les déplacements ; Prise en considération des groupes vulnérables ; Elaborer des plans pour améliorer et rétablir les moyens d'existence des personnes touchées ; Déplacement physique ; Déplacement économique ; Doléances et réponses.

### **Norme 8. Intermédiaires financiers et investissements directs**

Cette norme reconnaît que les investissements dans les intermédiaires financiers (investissements indirects) et dans des entreprises du secteur privé (investissements directs) ont un rôle essentiel à jouer dans la promotion de marchés financiers durables et dans l'offre de produits et de services financiers aux entreprises agricoles et au secteur des micro, petites et moyennes entreprises rurales. Guidé par la Politique du FIDA en matière de finance rurale et par le Cadre des opérations non souveraines du FIDA dans le secteur privé et création d'un Fonds fiduciaire pour le secteur privé (le Cadre des ONS), le Fonds collabore avec un ensemble d'intermédiaires financiers (IF), parmi lesquels des banques commerciales et de développement, des institutions financières non bancaires, des coopératives, des institutions de microfinance et des organisations informelles comme les groupes d'entraide ou les associations villageoises d'épargne et de crédit. Les investissements directs incluent des prêts directs et des prises de participation dans des entreprises du secteur privé (y compris un financement d'entreprises et de projets) et des mécanismes de garantie. Conformément au mandat du FIDA, on prévoit que les bénéficiaires seront des pauvres, des petits producteurs vulnérables et des ménages ruraux.

La fourniture de services financiers aux ménages ruraux pauvres se heurte à plusieurs difficultés : faiblesse des infrastructures et faible densité de population dans les zones marginales ; risques inhérents au service des clients à faible revenu dans des environnements écologiquement fragiles et des zones aux ressources naturelles dégradées ; manque de garanties client adéquates ; capacité limitée des prestataires de services financiers ; faible niveau d'éducation des clients ; et manque de clients bancaires ayant accès à des marchés viables. Ensemble, ces difficultés augmentent les risques et les coûts de transaction liés à la desserte des zones rurales ; une attention et une innovation continues sont nécessaires pour les surmonter.

Cette norme s'applique aux intermédiaires financiers et aux bénéficiaires directs recevant un appui financier du FIDA inspiré par sa Politique en matière de finance rurale et par le Cadre des ONS.

Lorsqu'un bénéficiaire direct exécute simultanément d'autres projets, sous-projets ou activités subsidiaires, il devra veiller à l'application de cette norme. Les exigences de cette norme sont : Système de gestion environnementale et sociale ; Participation des parties prenantes ; Suivi et information.

### **Norme 9. Changements climatiques**

Les impacts des changements climatiques constituent une menace fondamentale pour le développement durable et la lutte contre la pauvreté. Ils peuvent inverser le développement humain en raison de leurs effets sur les secteurs clés du développement, notamment l'agriculture et la production alimentaire, les écosystèmes, l'eau et d'autres ressources naturelles, la gestion des risques de catastrophe et la santé. Les changements climatiques figurent désormais parmi les principales causes des catastrophes hydrométéorologiques et peuvent entraîner des changements environnementaux progressifs susceptibles d'exacerber les événements météorologiques extrêmes, augmentant ainsi le risque de catastrophes à fort impact, soudaines ou à évolution lente. La variabilité du climat contribue également à l'augmentation de la fréquence et de l'impact des catastrophes localisées à petite échelle, avec des impacts à long terme de grande portée.

Les communautés et les projets financés par le FIDA sont certes sensibles aux effets négatifs des changements climatiques, mais ils peuvent aussi aggraver le problème. Selon le rapport spécial "Changement climatique et terres émergées", du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, l'agriculture, la foresterie et les autres utilisations de la terre ont été à l'origine, entre 2007 et 2016, de 23% des émissions anthropiques de GES.

Les objectifs de développement durable, la CCNUCC, l'Accord de Paris, et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe exigent des institutions des Nations Unies et d'autres parties qu'elles intègrent les considérations relatives aux changements climatiques et au risque de catastrophe dans leurs projets, programmes, plans et politiques afin de renforcer la résilience et de réduire la vulnérabilité des communautés. Les exigences de cette norme sont : Risque lié aux changements climatiques (Impact des changements climatiques sur les projets) ; Risque lié aux changements climatiques (Impact des projets sur les émissions de GES).

Tableau 4 : Complémentarité entre les normes FIDA et Nationales

Normes Environnementales et Sociales du FIDA	Cadre législatif et règlementaire du Mali	Observations
<p><b>Norme 1. Conservation de la biodiversité</b> Reconnait que le concept de biodiversité s'applique aux plantes, animaux et micro-organismes, également aux personnes et leur besoin de sécurité alimentaire, de médicaments, d'air et d'eau purs, d'abris et d'un environnement propre et sain. Cette norme et les exigences associés s'appliquent à tous les projets appuyés par le FIDA. Elles s'appliquent également aux situations dans lesquelles les moyens d'existence des communautés affectées, y compris les communautés de populations autochtones dont l'accès à la biodiversité, aux services écosystémiques ou aux ressources naturelles vivantes, ou leur utilisation, pourraient être affectés par les activités du projet</p>	<p>Loi N° 94-026 du 24 juin 1994 autorisant la ratification de la Convention sur la Diversité Biologique ou « Convention de Rio 1992 » ;</p> <p>Loi N° 2018-036/du 27 juin 2018 fixant les principes de gestion de la faune et de son habitat. L'Article 19 dispose que sont strictement interdits sur l'étendue des réserves naturelles intégrales toute chasse ou pêche, toute exploitation forestière, agricole ou minière, tout pacage d'animaux domestiques, toutes fouilles ou prospections, sondages, terrassements ou constructions, tous travaux tendant à modifier l'aspect du terrain de la végétation, toute pollution des eaux et de manière générale, tout acte de nature à nuire ou à apporter des perturbations à la faune ou à la flore et toute introduction d'espèces zoologiques ou botaniques soit locales exotiques ou importées.</p> <p>Le Décret N° 06-439/P-RM du 18 Octobre 2006 fixant les modalités d'application de la loi N° 01-004 du 27 Février 2001 portant charte pastorale en République du Mali, exige aux organisations d'éleveurs et de pasteurs de veiller au respect des aires protégées, classées ou mises en défens; contribuer au maintien des écosystèmes en apportant leur concours à la protection de l'Environnement et la lutte contre la désertification.</p>	<p>La législation nationale satisfait partiellement à cette exigence. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet il sera établi et mis en œuvre un Plan de Gestion des habitats naturels et de la biodiversité au besoin lors de l'élaboration des EIES.</p> <p>Une description des écosystèmes et des services écosystémiques de chaque site sera faite lors des EIES.</p>
<p><b>Norme 2. Utilisation efficiente des ressources et prévention de la pollution</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cette norme reconnaît que l'activité économique et le développement peuvent souvent polluer l'air, l'eau et la terre. Ils peuvent aussi induire une consommation de ressources finies, laquelle peut à son tour constituer une menace pour les personnes, les services écosystémiques et l'environnement. Elle décrit l'approche utilisée par le FIDA au niveau du projet pour atténuer, minimiser et gérer les risques et les impacts négatifs potentiels en rapport avec l'utilisation des ressources et la pollution.</li> </ul>	<p>La loi 2021-032 du 24 Mai 2021 relative aux pollutions et aux nuisances dispose que les projets pouvant être source de pollution, de nuisance ou de dégradation de l'environnement à plus petite échelle sont obligatoirement soumis à un audit d'environnement (Chapitre 3, article 5).</p> <p>L'article 44 impose que les « <i>substances chimiques nocives et dangereuses qui, en raison de leur toxicité, de leur radioactivité, de leur pouvoir de destruction dans l'environnement ou de leur concentration dans les chaînes biologiques, présentent ou sont susceptibles de présenter un danger pour l'homme, le milieu naturel ou son environnement lorsqu'elles sont produites, importées sur le territoire national ou évacuées dans le milieu, sont soumises au contrôle et à la surveillance des services de l'Etat compétents en la matière..</i> »</p>	<p>Les dispositions nationales satisfont pas à cette norme.</p> <p>Un Plan de Gestion des Pestes et des Pesticides (PGPP) sera préparé.</p>



Normes Environnementales et Sociales du FIDA	Cadre législatif et réglementaire du Mali	Observations
<p><b>Norme 3. Patrimoine culturel</b></p> <p>Cette norme reconnaît que le patrimoine culturel est au cœur de l'identité et de la mémoire individuelles et collectives, assurant la continuité entre le passé, le présent et le futur.</p> <p>Le patrimoine culturel reflète et exprime les valeurs, les croyances, les connaissances, les traditions et les pratiques de peuples en constante évolution. Il joue également un rôle essentiel dans le développement durable en : renforçant la cohésion sociale, la diversité, le bien-être et la qualité de vie ; en soutenant les droits culturels grâce à la protection du patrimoine des minorités et des peuples autochtones ; en favorisant la régénération socioéconomique ; en renforçant l'attrait et la créativité des villes et des régions ; en augmentant à long terme les avantages du tourisme ; en améliorant les pratiques durables. Les ressources du patrimoine culturel sont souvent uniques et irremplaçables, et peuvent être particulièrement fragiles en raison de la négligence, de l'exploitation ou même de la destruction.</p>	<p>Loi N°10 -061/ du 30 décembre 2010 Portant modification de la loi n°85-40/AN-RM du 26 juillet 1985 Relative à la protection et à la promotion du patrimoine culturel national.</p> <p>Aux termes de l'article 2 de cette loi, en entend par patrimoine culturel l'ensemble des biens culturels meubles et immeubles qui, à titre religieux ou profane, revêtent une importance pour l'histoire, l'art, la pensée, la science et la technique.</p>	<p>Les dispositions nationales ne satisfont pas Totalement à cette norme</p> <p>La Loi n'indique pas la procédure à appliquer pour la sauvegarde du patrimoine culturel.</p> <p>Une procédure en cas de découverte fortuite sera décrite dans les EIES et sera incluse aux contrats de travaux.</p> <p>Un Plan de gestion du patrimoine culturel immatériel (chants, contes, dictons, rites, etc.) sera élaboré et mise en œuvre.</p> <p>Un accord avec le Ministère de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie Hôtelière et du Tourisme sera établi.</p>
<p><b>Norme 4. Peuples autochtones</b></p> <p>L'avantage comparatif du FIDA, pour ce qui concerne la collaboration avec les peuples autochtones, réside dans sa mission fondamentale, qui est d'autonomiser les populations rurales pauvres, dans son ciblage et dans son approche axée sur les personnes, qui prend en compte la diversité des contextes dans lesquels vivent les populations rurales pauvres.</p>	<p>La loi 2021-032 du 24 Mai 2021 relative aux pollutions et aux nuisances dispose qu'il est interdit tout bruit susceptible de nuire au repos, à la tranquillité ou à la sécurité publique (article 40).</p> <p>L'article 12 « interdit de détenir ou d'abandonner des déchets domestiques solides dans des conditions favorisant le développement d'organismes nuisibles, d'insectes et vecteurs de maladies susceptibles de provoquer des dommages aux personnes et à l'environnement », alors que l'article 13 contraint « toute personne qui produit ou détient des déchets domestiques solides dans des conditions susceptibles de porter atteinte à la santé et à la sécurité publique ou à l'environnement (...) d'en assurer l'élimination ou le recyclage. ».</p>	<p>Les dispositions nationales ne satisfont pas aux exigences de cette norme notamment sur la prise en compte des risques EAS/HS. Ainsi, les dispositions nationales seront complétées par les dispositions de la Norme N°4 de la FIDA dans le cadre de ce projet.</p>

Normes Environnementales et Sociales du FIDA	Cadre législatif et réglementaire du Mali	Observations
		<p>Les dispositions spécifiques à prendre dans le cadre du présent projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer un code de circulation des communautés dans le cadre des activités du projet</li> <li>- Elaborer et mettre en œuvre des clauses sur les violences basées sur le genre et le travail des enfants</li> <li>- Elaborer et mettre en œuvre le Code d'Hygiène, Santé, Sécurité et Environnement (HSSE).</li> </ul>
<p><b>Norme 5. Travail et conditions de travail</b> L'objectif du FIDA est d'encourager des économies rurales inclusives, diversifiées et productives, capables de créer des possibilités d'emplois décents et de revenus plus élevés. En investissant dans les populations rurales pour améliorer leurs capacités productives et accroître les avantages qu'elles tireront de leur participation au marché, le FIDA apporte un appui au développement de filières, aux services financiers inclusifs et aux entreprises rurales.</p>	<p>Loi N°2017-021 du 12 juin 2017 portant modification de la Loi no 92-020 du 23 septembre 1992 portant code du travail en République du Mali : Article 4 nouveau : Le droit au travail et à la formation est reconnu à chaque citoyen, sans discrimination aucune. L'Etat met tout en œuvre pour l'aider à trouver un emploi et à le conserver lorsqu'il l'a obtenu. L'Etat assure l'égalité de chance et de traitement des citoyens en ce qui concerne l'emploi et l'accès à la formation professionnelle, sans distinction d'origine, de race, de sexe et de religion.</p> <p><b>Article L.95 nouveau</b> : Tout employeur est tenu d'assurer, pour un même travail ou un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération, entre les salariés, quelque soient leur origine, leur sexe, leur âge, leur statut, leur handicap, dans les conditions prévues au présent chapitre (Chapitre I: du salaire). Les catégories et classifications professionnelles, ainsi que les critères de promotion professionnelle doivent être communes aux travailleurs des deux sexes.</p> <p><b>L'article L187 nouveau</b> : Les enfants ne peuvent être employés dans aucune entreprise, même comme apprentis, avant l'âge de 15 ans, sauf dérogation écrite édictée par arrêté du ministre chargé du travail, compte tenu des circonstances locales et des tâches qui peuvent leur être confiées.</p> <p><b>Décret n°96-178/P-RM</b> du 13 juin 1996 portant application de la Loi N° 92-020 du 23 septembre 1992 portant code du travail en République du Mali</p>	<p>Les dispositions nationales satisfont totalement aux exigences cette norme.</p> <p>Les dispositions spécifiques sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration pour une mise en œuvre d'une Procédure de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO)</li> <li>- Elaboration pour une mise en œuvre d'un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) liés à l'emploi du Projet</li> <li>- Elaboration pour une mise en œuvre des clauses sur les violences basées sur le genre et le travail des enfants</li> </ul>

Normes Environnementales et Sociales du FIDA	Cadre législatif et réglementaire du Mali	Observations
	<p>traite de l'hygiène et la sécurité (Articles D.170-1 à D.170 - 48), des différends du travail (D.203-1 à D.203-5).</p> <p><b>Le Code Pénale</b> prévoit des sanctions variables contre les coups et blessures volontaires (articles 207 et 226), la répudiation, la pédophilie, l'abandon de foyer et d'enfant, l'enlèvement de personnes (par fraude, violence ou menaces), la traite, le gage et la servitude des personnes, le trafic d'enfants, le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée et la grossesse forcée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration pour une mise en œuvre d'un Plan de Santé et Sécurité (PSS).</li> </ul>
<p><b>Norme 6. Santé et sécurité communautaires</b></p> <p>La présente norme met l'accent sur la prévention – et lorsque la prévention n'est pas possible, sur la minimisation et l'atténuation – des risques et impacts en rapport avec la santé et la sécurité pouvant résulter des projets appuyés par le FIDA, et porte une attention particulière aux groupes marginalisés et défavorisés.</p> <p>Cette norme s'applique aux projets susceptibles de présenter des risques et des impacts négatifs importants pour la santé, la nutrition et la sécurité des personnes. L'applicabilité de cette norme sera déterminée durant la phase d'examen critique des risques environnementaux, sociaux et climatiques</p>	<p>La loi 2021-032 du 24 Mai 2021 relative aux pollutions et aux nuisances dispose qu'il est interdit tout bruit susceptible de nuire au repos, à la tranquillité ou à la sécurité publique (article 40).</p> <p>L'article 12 « interdit de détenir ou d'abandonner des déchets domestiques solides dans des conditions favorisant le développement d'organismes nuisibles, d'insectes et vecteurs de maladies susceptibles de provoquer des dommages aux personnes et à l'environnement », alors que l'article 13 contraint « toute personne qui produit ou détient des déchets domestiques solides dans des conditions susceptibles de porter atteinte à la santé et à la sécurité publique ou à l'environnement (...) d'en assurer l'élimination ou le recyclage. ».</p> <p>Le Code Pénale prévoit des sanctions variables contre les coups et blessures volontaires (articles 207 et 226), la répudiation, la pédophilie, l'abandon de foyer et d'enfant, l'enlèvement de personnes (par fraude, violence ou menaces), la traite, le gage et la servitude des personnes, le trafic d'enfants, le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée et la grossesse forcée ;</p>	<p>Les dispositions nationales satisfont aux exigences de de cette norme notamment sur la prise en compte des risques EAS/HS.</p> <p>Les dispositions spécifiques à prendre dans le cadre du présent projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> <li>- Elaborer et mettre en œuvre des clauses sur les violences basées sur le genre et le travail des enfants</li> <li>- Elaborer et mettre en œuvre le Code d'Hygiène, Santé, Sécurité et Environnement (HSSE).</li> </ul> <p>Un Plan de prévention des risques d'EAS/HS provisoire a été préparé et annexé au présent CGES.</p>
<p><b>Norme 7. Réinstallation et réinsertion économique</b></p> <p>La réinstallation fait référence au déplacement dû à la perte de terre résidentielle ou d'abri. Le déplacement économique implique la perte ou la</p>	<p>Décret N°2018-0991/P-RM du 31/12/ 2018 relatif à l'EIES et à la NIES dispose en son Article 8 que : Certains projets des catégories A ou B, peuvent avoir des conséquences économiques et sociales directes, c'est-à-dire:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Un déplacement de personnes ou perte d'habitat ;</li> <li>-Et/ou une perte de biens ou d'accès à ces biens ;</li> </ul>	<p>La législation nationale prévoit l'élaboration d'un Plan de réinstallation mais ne décrit pas la procédure ni le contenu.</p>

Normes Environnementales et Sociales du FIDA	Cadre législatif et réglementaire du Mali	Observations
<p>perturbation de terre ou d'actifs, et inclut des restrictions à l'accès aux actifs, aux sources de revenus, aux moyens d'existence et à l'assistance aux groupes vulnérables.</p> <p>Le CPLCC devra être obtenu de toutes les personnes potentiellement affectées par la réinstallation pour garantir que les mesures d'atténuation et de partage des avantages améliorent leurs moyens d'existence, et sont adéquates et durables.</p> <p>La réinstallation volontaire fait référence à toute réinstallation qui ne soit pas le résultat d'une expropriation ou d'une autre forme d'acquisition de la terre appuyée par le pouvoir de l'État. Dans le contexte de l'acquisition volontaire, les deux principes les plus importants sont celui de ne pas nuire et celui du consentement en connaissance de cause. Les personnes affectées doivent avoir la possibilité d'accepter ou de refuser leur déplacement, et la compensation pour leurs pertes.</p>	<p>-Et/ou une perte de source de revenu ou de moyen d'existence.</p> <p>Dans ces cas, le promoteur élabore un plan de réinstallation.</p> <p>L'Article 13 de la Constitution du 25 février 1992 de la République du Mali dispose que « Le droit de propriété est garanti. Nul ne peut être exproprié que pour cause d'utilité publique et contre une juste et préalable indemnisation ».</p> <p>La procédure d'expropriation est traitée au titre V de l'Ordonnance N°2020 – 014/PT –RM portant loi domaniale et foncière du 24 décembre 2020 (articles 192 à 220). Elle s'applique aux immeubles immatriculés (les Titres Fonciers) et à la purge des droits fonciers coutumiers et théoriquement, ces dispositions de la Loi Domaniale et Foncière excluent du bénéfice de la procédure d'expropriation les occupants de terres non- immatriculées et qui ne sont pas détenteurs de droits coutumiers.</p>	
<p><b>Norme 9. Changements climatiques</b></p> <p>Les impacts des changements climatiques constituent une menace fondamentale pour le développement durable et la lutte contre la pauvreté. Ils peuvent inverser le développement humain en raison de leurs effets sur les secteurs clés du développement, notamment l'agriculture et la production alimentaire, les écosystèmes, l'eau et d'autres ressources naturelles, la gestion des risques de catastrophe et la santé. Les changements climatiques figurent désormais parmi les principales causes des catastrophes hydrométéorologiques et peuvent entraîner des changements environnementaux progressifs susceptibles d'exacerber les événements météorologiques extrêmes, augmentant ainsi le</p>	<p>Le Mali, pour montrer son engagement à combattre les changements climatiques a posé un certain nombre de jalons qui sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> La signature de la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques le 22 septembre 1992 et sa ratification le 28 décembre 1994 ;</li> <li><input type="checkbox"/> La signature du Protocole de Kyoto le 27 Janvier 1999 et sa ratification le 28 Mars 2002.</li> <li><input type="checkbox"/> L'élaboration de sa communication nationale initiale en 2000 ;</li> <li><input type="checkbox"/> La désignation d'un point focal des changements climatiques en 1992</li> <li><input type="checkbox"/> La mise en place d'une Autorité Nationale Désignée (AND) du Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) en 2003 ;</li> <li><input type="checkbox"/> L'élaboration de son Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) aux effets néfastes des changements climatiques en 2007 ;</li> </ul>	<p>La PNCC s'insère harmonieusement dans les cadres de références, politiques et processus de planification du développement socio-économique du Mali. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> L'Etude Nationale de Prospective 2025 (ENP 2025);</li> <li><input type="checkbox"/> Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD);</li> <li><input type="checkbox"/> Le Cadre Stratégique pour la Croissance et la</li> </ul>

<b>Normes Environnementales et Sociales du FIDA</b>	<b>Cadre législatif et réglementaire du Mali</b>	<b>Observations</b>
<p>risque de catastrophes à fort impact, soudaines ou à évolution lente. La variabilité du climat contribue également à l'augmentation de la fréquence et de l'impact des catastrophes localisées à petite échelle, avec des impacts à long terme de grande portée.</p>	<p><input type="checkbox"/> L'élaboration de trois communications nationales.</p> <p>La révision de la contribution déterminée au niveau nationale en 2021</p>	<p>Réduction de la Pauvreté (CSCR):</p> <p><input type="checkbox"/> Le Programme de Développement Economique et Social (PDES) ;</p> <p><input type="checkbox"/> La Politique Nationale de Décentralisation (PND);</p> <p><input type="checkbox"/> La Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE)</p> <p><input type="checkbox"/> Le Programme d'Action Nationale d'Adaptation (PANA).</p>

### 3.3 REGIME FONCIER AU MALI

Au Mali, les modes d'occupation des terres sont régis par ***l'Ordonnance N°00-027/P-RM du 22 mars 2000*** portant Code Domanial et Foncier (CDF) modifiée et ratifiée par la ***Loi N° 02-008 du 12 février 2002*** et modifiée par la ***Loi N°2012-01/ du 10 janvier 2012***. Dans le CDF, la question de l'accès à la terre, d'une manière générale, et de la propriété foncière, en particulier, est réglée par les dispositions relatives aux titres formels et aux droits de détention coutumière. Les modes d'acquisition des terres au Mali reposent essentiellement sur l'achat, l'héritage. Mais d'autres modes existent comme : la donation ; la location ; le gage, le prêt à titre gratuit ; le métayage.

Le domaine foncier se divise en trois catégories :

- ✓ les domaines public et privé de l'État ;
- ✓ les domaines public et privé des collectivités territoriales ;
- ✓ le patrimoine foncier des autres personnes, physiques et morales.

#### - ***Les domaines public et privé de l'État***

Selon l'article 2 du Code domanial et foncier, le domaine de l'État comprend :

- ✓ Le domaine public qui comprend : les immeubles et meubles déterminés comme tels par la loi et le domaine public naturel de l'État comprenant les cours d'eau navigables dans les limites déterminées par la hauteur des hautes eaux.
- ✓ le domaine privé est composé de :
- ✓ des immeubles immatriculés et droits immobiliers détenus par l'État ;
- ✓ de tous les immeubles non immatriculés ;
- ✓ des biens meubles détenus par l'État

Les détenteurs de terrains dans le domaine public en vertu d'un titre foncier, ne peuvent être dépossédés que moyennant le paiement d'une juste et préalable indemnité suite à un intérêt public (article 26).

#### - ***Les domaines public et privé des collectivités territoriales***

Les collectivités territoriales disposent de leurs domaines public et privé ; le domaine public immobilier des collectivités territoriales ne peut faire l'objet que d'occupation temporaire moyennant le paiement d'une redevance (article 56) ; le domaine privé immobilier des collectivités territoriales comprend les terrains bâtis ou non bâtis, immatriculés ou non, cédés par l'État aux dites collectivités pour les besoins de leurs missions de développement (article 58).

#### - ***Le patrimoine foncier des autres personnes, physiques ou morales***

Selon l'article 4 du Code domanial et foncier, le patrimoine foncier des autres personnes physiques ou morales comprend tous les immeubles détenus par celles-ci en vertu d'un titre foncier transféré à leur nom à la suite de la conversion d'un droit et concession en titre de propriété immatriculée, d'une cession ou de tout autre mode de transfert d'un titre foncier.

#### **Droits fonciers coutumiers**

Ainsi, selon l'article 43 du code domanial et foncier, les droits coutumiers exercés collectivement ou individuellement sur les terres non immatriculées, sont confirmés.

Dans le soucis de prendre en compte les couches les plus vulnérables (Femmes et jeunes), l'UGP interviendra auprès des propriétaires terriens (chefs de village) afin de faciliter l'accès de ces couches à la terre.

## 4 DONNEES ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET CLIMATIQUES DE REFERENCE

### 4.1 ENVIRONNEMENT BIOPHYSIQUE

#### 4.1.1 Paramètres climatiques

Au Mali, le Climat est sec et caractérisé par une saison sèche et une saison des pluies de durées variables du sud au nord. Les 30 dernières années (1981-2010) ont été arides en Afrique de façon générale et au Mali en particulier si bien qu'on a assisté à un déplacement des isohyètes d'environ 200 km vers le Sud

##### 4.1.1.1 Région de Kayes

Le climat se caractérise par une pluviométrie annuelle décroissante du Sud au Nord (de plus de 1200 mm à moins de 100 mm) pour la période 1981 - 2010.

On distingue dans la Région de Kayes quatre types de climat :

- un climat sahélien au nord (pluviométrie annuelle comprise entre 300mm et 450mm),
- sud sahélien (pluviométrie annuelle comprise entre 450mm et 600 mm),
- nord soudanien (pluviométrie annuelle comprise entre 600mm et 800mm)
- et sud soudanien au sud (pluviométrie annuelle comprise entre 800mm et 1200mm).

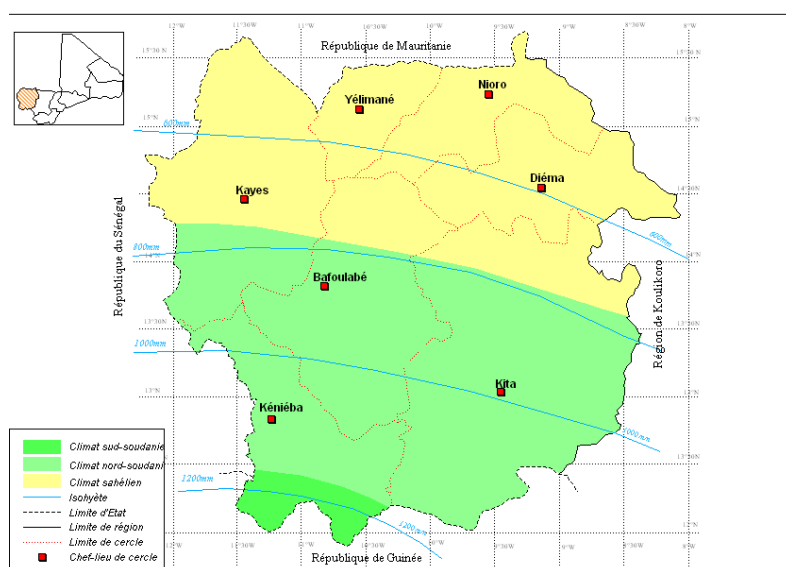


Figure 1 : les zones climatiques de la Région de Kayes (source : IGM)

Tableau 5 : Paramètres climatique à Kayes

STA/MOIS	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moy.
T°Max	33,3	36,9	39,8	42,3	42,4	39,1	34,5	32,8	33,9	37,0	37,5	34,3	<b>37,0</b>
T°Min	17,0	19,9	23,0	26,5	29,1	27,6	24,9	23,9	23,7	23,7	20,2	17,6	<b>23,1</b>
T°Moy	25,1	28,4	31,4	34,4	35,8	33,4	29,7	28,4	28,8	30,4	28,9	26,0	<b>30,0</b>
Pluvio.	0,0	0,4	0,4	0,2	8,5	72,8	148,3	218,4	126,1	37,8	0,8	0,8	<b>614,5</b>
Hum Moy	28	25	22	24	31	51	69	78	77	63	38	30	<b>44</b>
Vitesse Vent	2,0	1,9	1,9	1,9	2,6	3,1	2,5	1,9	1,5	1,3	1,2	1,6	<b>2,0</b>

Source Mali-météo (1981-2010)

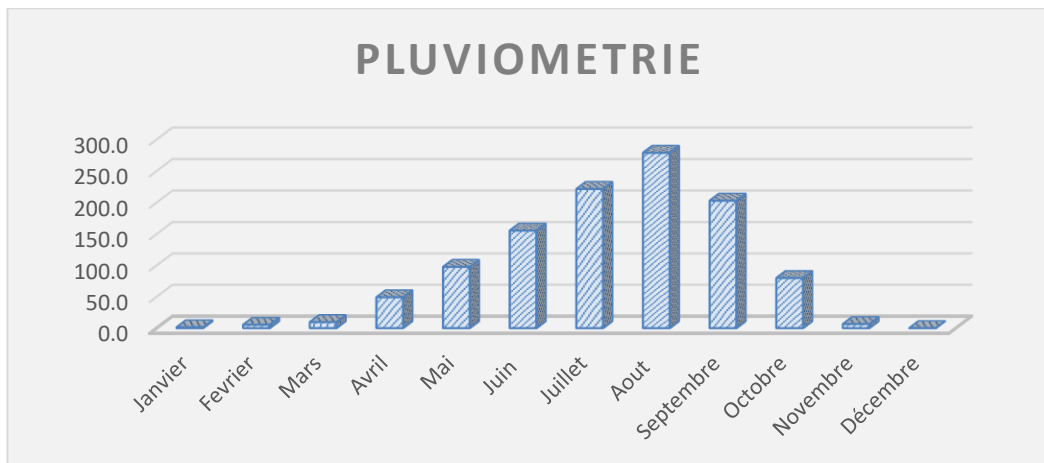


Figure 2 : Évolution des moyennes mensuelles de la pluviométrie à Sikasso (Mali-météo)

#### 4.1.1.2 Région de Koulikoro

La région de Koulikoro dispose d'un cadre naturel déterminé par l'existence de trois zones climatiques :

- Zone guinéenne : 11% de sa superficie totale et se caractérise par une saison des pluies de 7 mois (avril à octobre).
- Zone soudanienne : Une zone soudanienne nord avec une saison pluvieuse de 4 mois (juin à septembre) et Une zone soudanienne sud avec une saison pluvieuse de 6 mois (mai à octobre).
- Zone sahélienne : Une saison sèche ponctuée par une période chaude allant de février à juin et d'octobre à novembre et une période fraîche de décembre à janvier ; Puis Une saison humide et chaude de juin à septembre.

Les plus fortes quantités de pluie sont enregistrées entre les mois de juillet et septembre. Ces grandes précipitations se manifestent par des ruissellements importants et une forte recharge de la nappe phréatique. De décembre à février, le District ne reçoit presque pas de pluie.

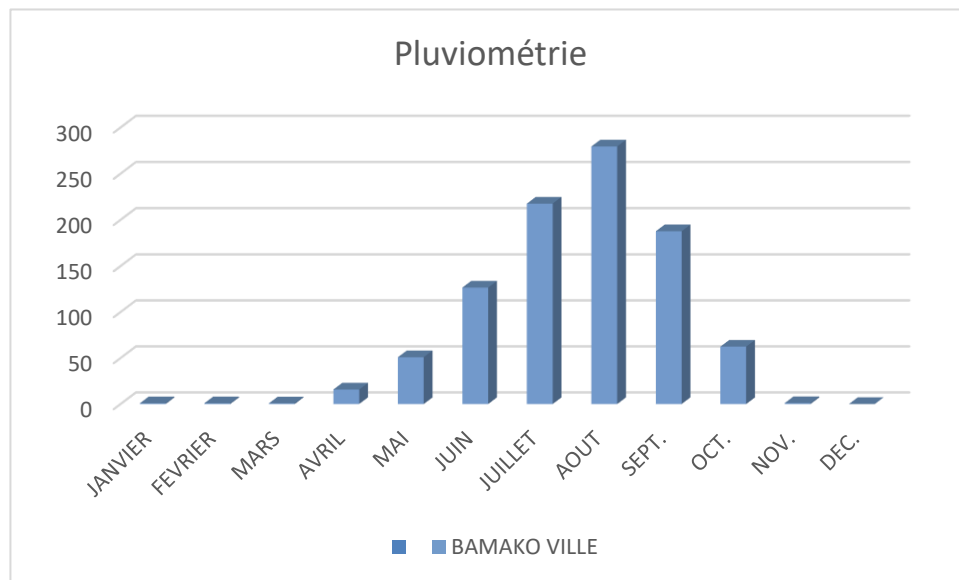


Figure 3: Variation moyenne mensuelle de la pluviométrie à Koulikoro (Mali-météo)

Tableau 6 : Paramètres climatique dans la région de Kayes

STAT/MOIS	Janv.	Fév.	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moy.
T° Max	32,3	35,7	38,1	39,3	37,9	34,8	31,5	30,7	31,9	34,5	35,2	33,0	34,6
T° Min	17,7	20,6	23,6	25,6	25,4	23,4	22,0	21,6	21,5	21,5	19,1	17,6	21,6



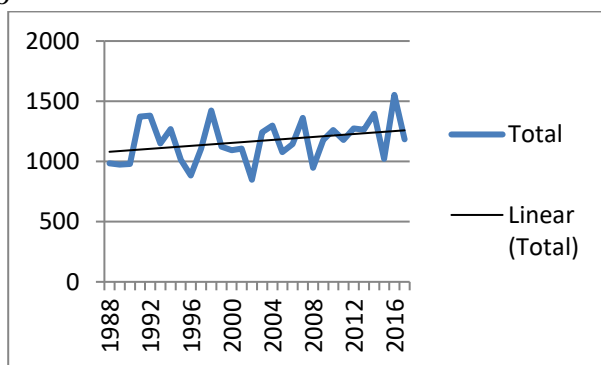
<b>T° Moy</b>	25,0	28,1	30,8	32,4	31,7	29,1	26,7	26,2	26,7	28,0	27,2	25,3	<b>28,1</b>
<b>Pluvio.</b>	1,9	0,9	2,9	19,8	58,7	122,6	213,6	267,2	183,0	54,7	2,1	0,0	<b>927,3</b>
<b>Hum. Moy</b>	26	22	25	37	52	67	77	80	78	66	44	31	<b>50</b>
<b>Vit. Moy Vent</b>	3,8	3,7	3,5	3,3	3,5	3,3	2,9	2,5	2,3	2,1	2,7	3,3	<b>3,1</b>

Source Mali-météo (1981-2010)

#### 4.1.1.3 Région de Sikasso

Le climat de la Région est type soudanien-Guinéen Nord. L'analyse des relevés pluviométriques réalisés sur 30 ans à la station météorologique synoptique de **Sikasso** (zone sud soudano guinéenne) indique une tendance à la hausse de la pluviométrie due à la reprise de celle-ci pendant la dernière décennie, comme le démontre le graphique ci-dessous.

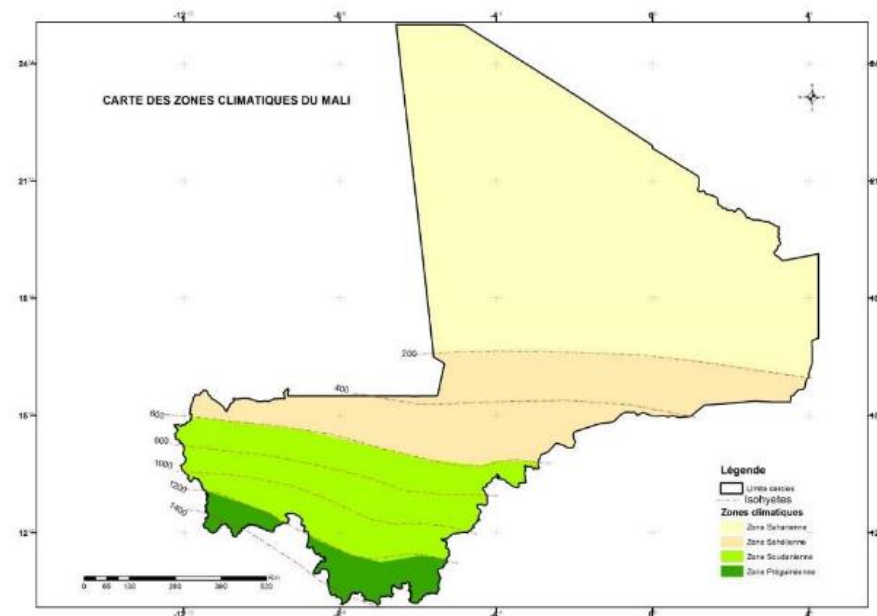
Figure 4 : Evolution de la pluviométrie sur 30 ans à la station météorologique synoptique de Sikasso



Source : Mali- Météo, 2017

Ces variations inter annuelles se produisent sur un fond de baisse de la pluviosité d'une manière générale. Les totaux pluviométriques mensuels et annuels traduisent une diminution des précipitations en latitude. Cette distribution sensiblement identique à celle de l'humidité relative, est inverse de celle de l'évapotranspiration potentielle. A Sikasso comme partout au Mali, l'analyse des données mensuelles des températures minimales montre une tendance à la hausse (PANA, 2007). L'analyse de la pluviométrie de Sikasso de 1951-1970 et 1971- 2007 montre d'importants changements. On note une diminution de la pluviométrie se traduisant par une descente des isohyètes vers le sud se traduit par un déplacement des isohyètes vers le Sud se poursuivrait pour les horizons temporels jusqu'en 2100 comme le montre la figure suivante obtenue selon un scénario climatique élaboré à partir de Magic Shungen.

Figure 5: Evolution de la pluviométrie et déplacement des isohyètes vers le Sud dans la localité de Sikasso entre 1960 et 2100



Source : REE 2017

Cette diminution de la pluviométrie prévue par le scénario climatique aurait des répercussions néfastes sur le milieu biophysique, la production agricole et la sécurité alimentaire. En effet, il y aura un tarissement ou la diminution des débits de la plupart des cours d'eau qui constituent l'essentiel de l'habitat de la faune aquatique, une forte dégradation des galeries forestières, dernier refuge de la faune terrestre.

La baisse de la pluviométrie va entraîner une fragilisation des écosystèmes de la Région se traduisant par une réduction de la couverture végétale et exacerbation de la dégradation du milieu biophysique. Il en résultera une forte dégradation des paysages, des habitats. Ce sont les espèces pérennes comme les andropogonées qui seront les plus affectées. Il s'en suivra un appauvrissement floristique progressif par le recul et même la disparition des espèces dans certains écosystèmes. La disparition de la couverture végétale provoquera également l'élimination de la matière organique du sol par le lessivage ou l'érosion (la perte des populations microbiennes et invertébrées du sol) et un comblement des bas-fonds actuellement utilisés comme rizières. Le tableau illustre à suffisance cette diminution de la pluviométrie.

Tableau 7 : Paramètres climatique dans la région de Sikasso de 1981 à 2010

STAT/MOIS	Janv.	Fév.	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moy.
T° Max	32,7	35,7	37,3	37,3	35,6	32,7	30,5	29,8	31,0	33,3	34,5	33,0	<b>33,6</b>
T° Min	14,7	17,9	21,3	25,3	27,8	27,6	24,9	23,7	23,9	22,8	18,7	15,5	<b>22,0</b>
T° Moy	24,8	27,9	30,5	31,4	30,1	27,8	26,2	25,7	26,3	27,7	26,9	24,9	<b>27,5</b>
Pluvio.	1,3	5,4	9,7	49,3	97,8	155,6	221,7	279,0	203,1	79,9	6,5	0,0	<b>1109,2</b>
Hum. Moy	32	29	34	51	61	71	78	80	78	70	52	39	<b>56</b>
Vit. Moy Vent	1,9	1,8	1,8	2,0	2,2	1,9	1,6	1,4	1,2	1,3	1,2	1,6	<b>1,7</b>

Source Mali-météo (1981-2010)

Par ailleurs, les observations pluviométriques faites sur les quatre (4) dernières années indiquent un déficit pluviométrique dans tous les cercles de la Région entre 2004 et 2006. Depuis quelques années on assiste à une diminution notable de la pluviométrie dans la Région. Ce qui a une répercussion notable sur le milieu biophysique.

En conclusion on peut noter que les effets des changements climatiques déjà perceptibles dans la Région vont provoquer des modifications globales des processus fonctionnels de la biodiversité et perturber aussi bien le cycle du carbone que la productivité des écosystèmes.

#### 4.1.1.4 Région de Ségou

L'étude du cadre naturel révèle que la région de Ségou présente un relief plat dans l'ensemble avec une dominance de dunes mortes en zone exondée, des plaines et terrains hydromorphes en zone inondée et des terrains cuirassés au Sud. Sur le plan climatique, la région de Ségou se situe en zone sahélienne avec du Nord au Sud, trois principales zones climatiques :

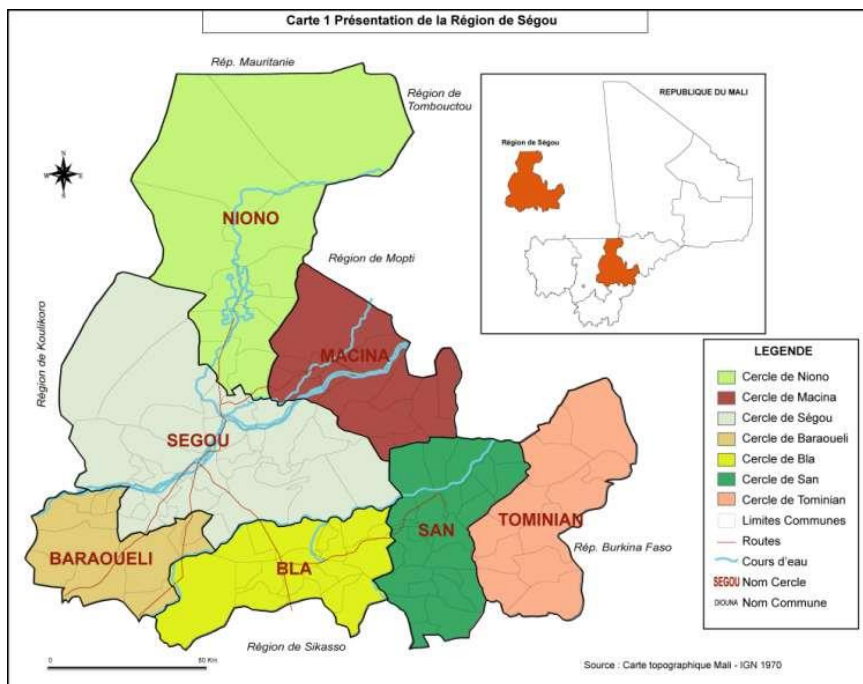
- la zone sahélienne Nord s'étend de la frontière mauritanienne au Nord à la latitude de Niono au Sud, sur une superficie de 14.435km<sup>2</sup>. Elle est comprise entre les isohyètes 150mm et 350mm. La zone connaît une longue saison sèche ponctuée par une période chaude allant de février à juin et d'octobre à novembre et une période fraîche de décembre à janvier. La saison chaude et humide, de courte durée, correspondant à l'hivernage qui s'étale de juin à septembre.
- la zone sahélienne Sud qui couvre 45% de la superficie de la région, est comprise entre les isohyètes 350mm et 550mm. La zone connaît deux principales saisons : une longue saison sèche allant d'octobre à mai et alternant fraîcheur (décembre-janvier) et chaleur (février-novembre) ; une courte saison pluvieuse, chaude et humide s'étalant de juin à septembre.
- la zone soudanienne Nord, située dans l'extrême Sud, elle occupe 31% de la superficie régionale. Elle est comprise entre les isohyètes 550mm et 750mm. La zone connaît une saison pluvieuse de 4 mois (juin à septembre).

Tableau 8 : Paramètres climatique dans la région de Ségou de 1981 à 2010

STAT/MOIS	Janv.	Fév.	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moy.
T° Max	32,8	36,4	39,1	41,1	40,5	37,4	33,6	32,0	33,3	36,4	37,0	34,1	<b>36,1</b>
T° Min	17,1	20,1	23,4	26,6	27,4	25,8	23,8	23,1	23,2	23,4	20,6	17,8	<b>22,7</b>
T° Moy	25,0	28,2	31,3	33,8	34,0	31,6	28,7	27,6	28,2	29,9	28,8	25,9	<b>29,4</b>
Pluvio.	1,8	0,1	1,5	7,8	31,7	77,4	174,2	197,8	108,6	21,6	1,1	0,0	<b>623,6</b>
Hum. Moy	35	31	30	37	47	60	73	79	76	61	43	40	<b>51</b>
Vit. Moy Vent	1,9	1,8	1,6	1,4	1,7	1,9	1,4	0,9	0,8	0,7	1,2	1,6	<b>1,4</b>

Source Mali-météo (1981-2010)

Figure 6 : Localisation de la région de Ségou



Source : IGM

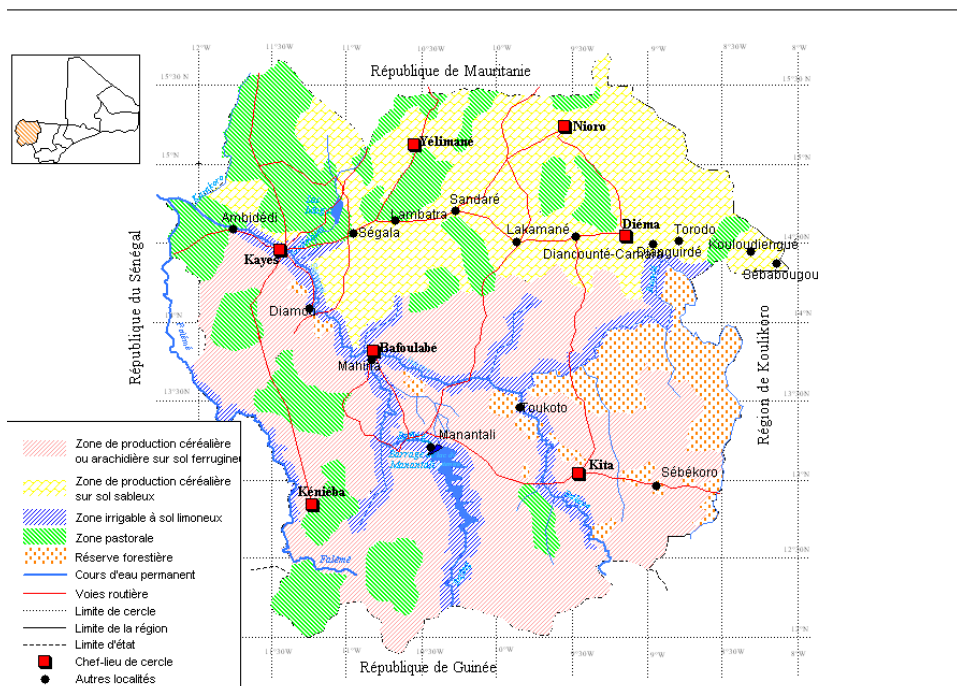
#### 4.1.2 Relief et Sols

##### **La région de Kayes**

Elle présente un relief accidenté. On y distingue quelques grands ensembles :

- Au nord, de la frontière Mauritanienne jusqu'au sud des cercles de Yelimané et de Nioro le relief est quasi monotone.
- Cependant la présence de Guidimé (ou Bérédji kourou), au nord du cercle de Kayes et le sud du cercle de Yélimané et du plateau Kaarta dans le cercle de Nioro vient perturber cette quasi monotonie.
- Au centre on observe une succession de massifs montagneux (plateau du kasso) et de vallons qui sont occupés par des cours d'eau (le Sénégal et ses affluents)
- A l'Ouest l'ossature du relief est constituée par le mont Tambaoura qui s'incline à l'Est pour donner des escarpements et à l'Ouest la vallée de la Falémé.
- Au sud, le relief est plus accidenté. Le sud des cercles de Kita et de Kéniéba est occupé par le mont Manding.
- La partie orientale de la région est constituée de bas-fonds, prolongements de la vallée de Ouagadou dans le cercle de Diéma. On y note la présence de mares résiduelles.

Figure 7 : Situation du Relief de la Région de Kayes



Source IGM

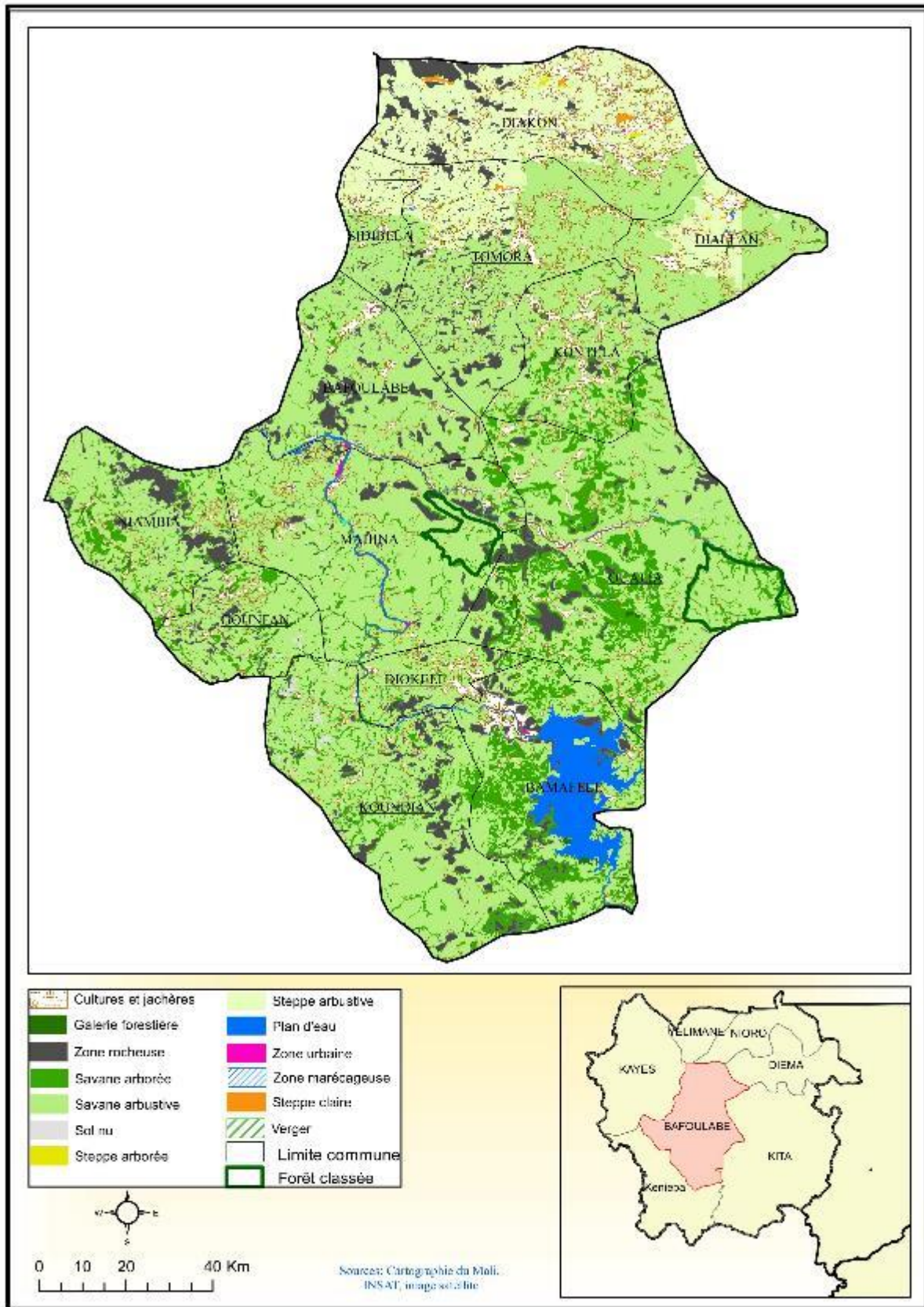
Le caractère accidenté du relief constitue l'une des contraintes majeures au développement de la région.

On rencontre quatre (4) types de sols dans la région de Kayes. Ce sont :

- les sols limoneux d'origine alluvionnaire, situés en bordure du fleuve Sénégal, dans les grandes plaines et autour des marigots. Ces sols, fertiles, profonds sont exploités en partie pour les besoins de l'agriculture et du maraîchage ;
- les vertisols : situés dans les grandes dépressions (mares de Doro et de Goumbogo) sont fertiles, mais difficiles à travailler. Ces bas-fonds sont aptes pour la riziculture ;
- les sols ferrugineux sont localisés en zones de cultures sèches ;
- les sols sableux, pauvres dans l'ensemble, occupent la majeure partie du Kaarta (cercles de Nioro, Diéma et une partie de Kita).
- En tenant compte des principales utilisations des sols dans la région, l'on constate deux vocations essentielles :
  - les vallées des fleuves et lac des cercles de Kita, Kéniéba et une partie de Bafoulabé ont une vocation de terres agricoles et servent de pâturages en saison sèche ;
  - la zone nord-Est occupée par la pratique de l'élevage. Elle est la zone de pâturages naturels où la présence de points d'eau (mares, puits et forages) est fortement marquée. Cette zone, malgré l'insuffisance pluviométrique est la zone d'élevage par excellence, mais on y pratique aussi des cultures de mil et de sorgho.

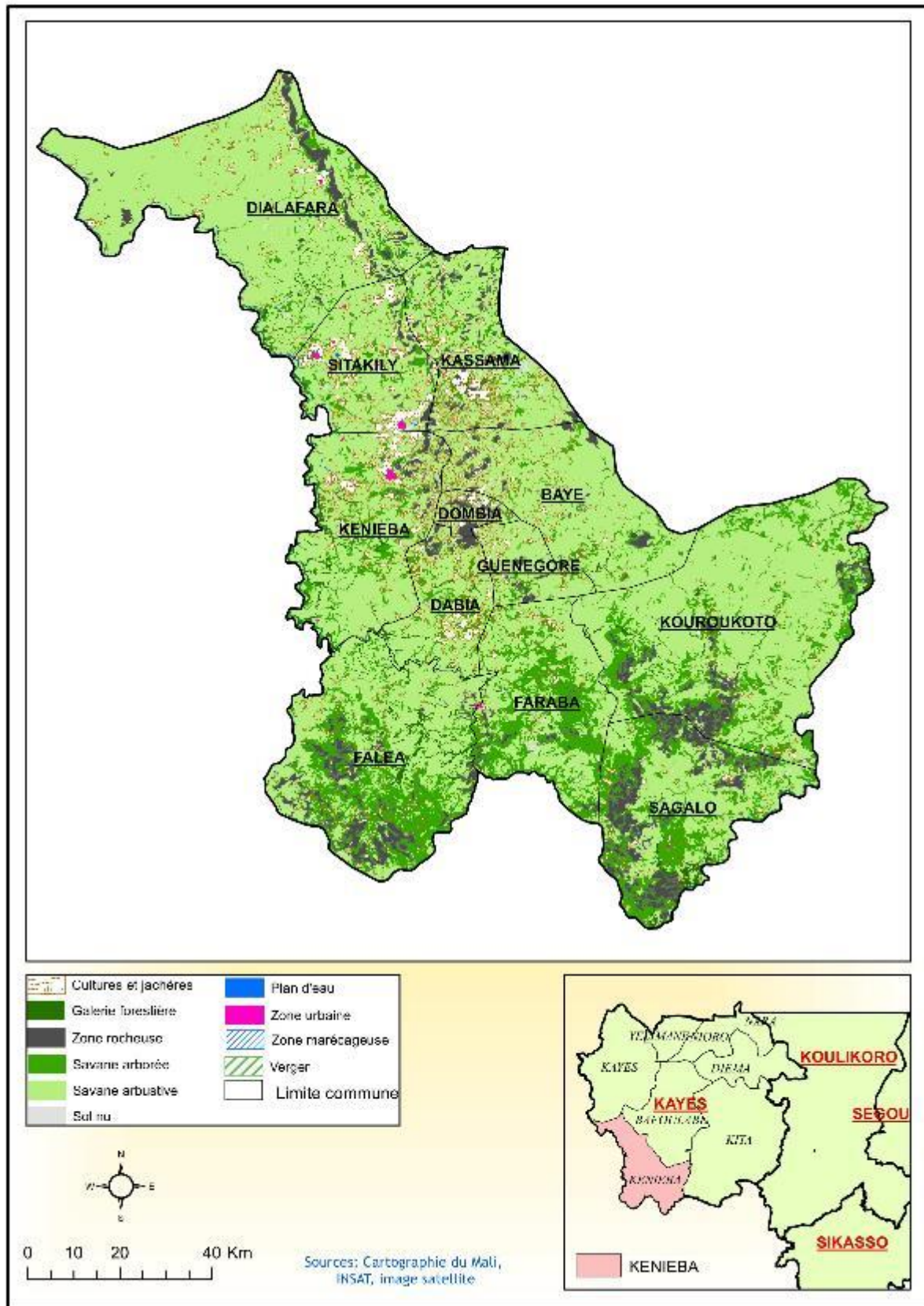
*Les cartes ci-dessous indiquent l'état d'occupation des terres dans les zones d'études restreintes en région de Kayes*

Carte 3 : Etat d'occupation des Terres dans le cercle de Bafoulabé/ Régions de Kayes



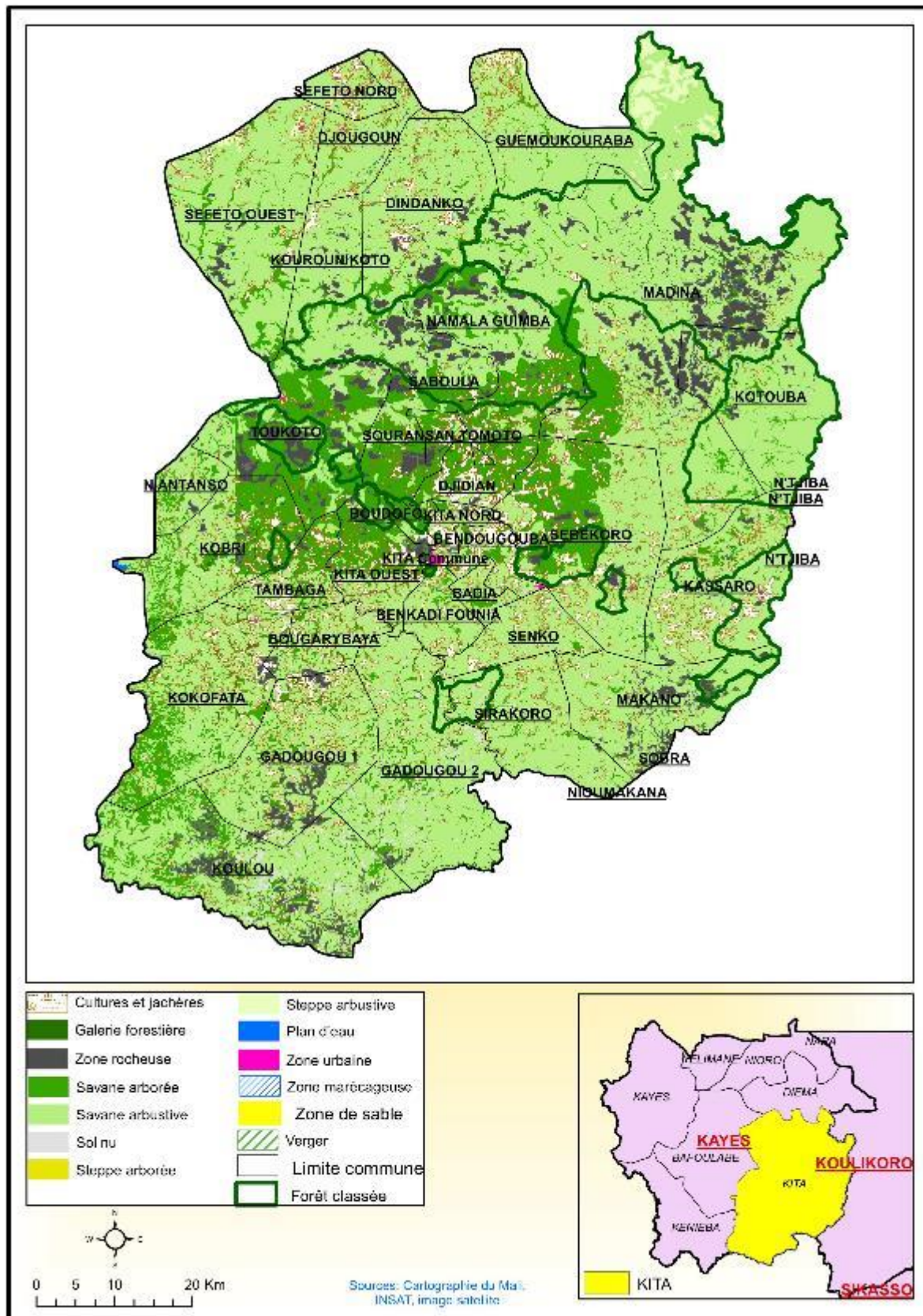
Source IGM/Consultant

Carte 4 : Etat d'occupation des Terres dans le cercle de Kénieba/ Régions de Kayes



Source IGM/Consultant

Carte 5 : Etat d'occupation des Terres dans le cercle de Kita/ Régions de Kayes



Source IGM/Consultant



### **La région de Koulikoro**

Elle est marquée par l'existence de quatre types de sols :

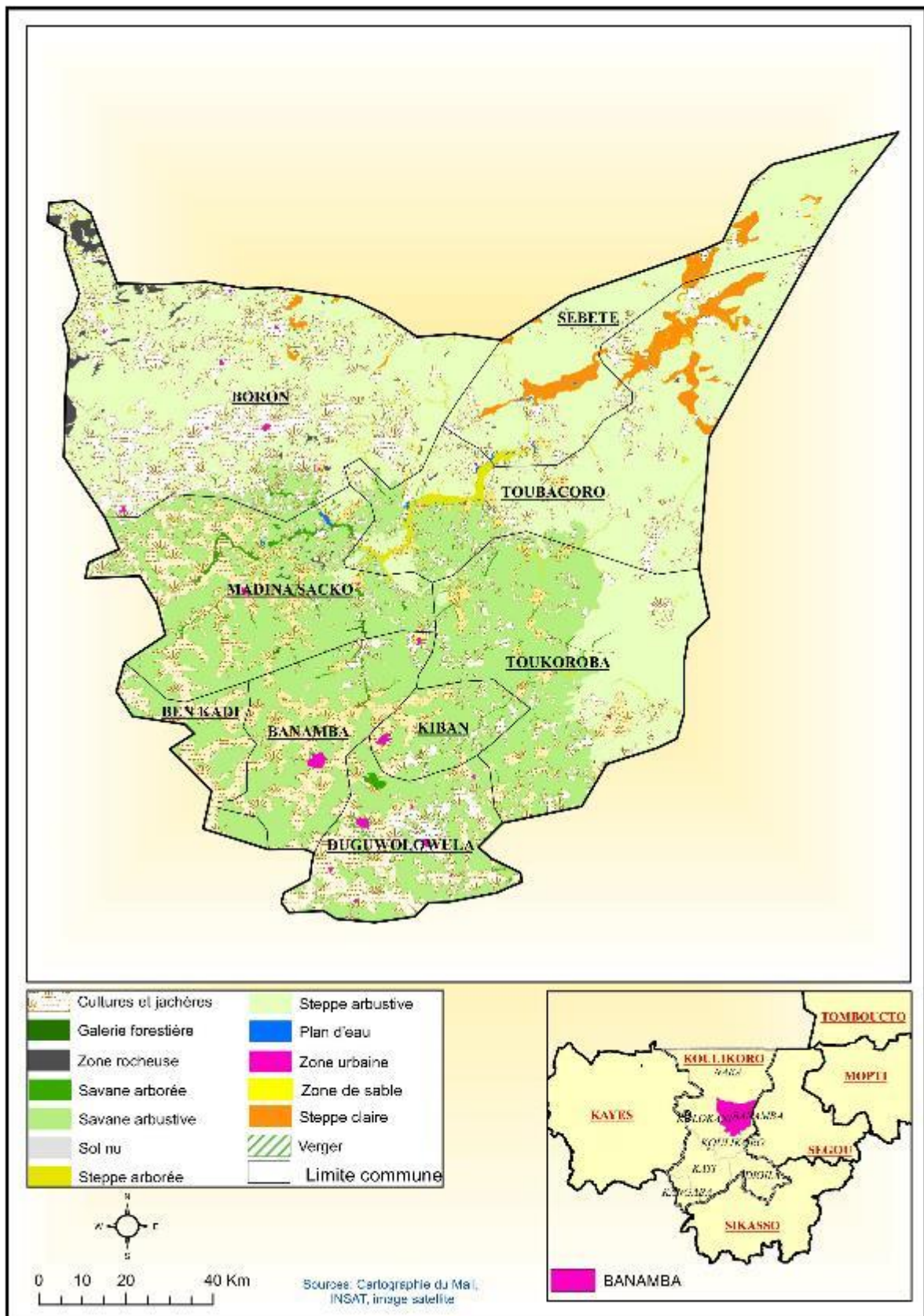
- les sols sableux de dune morte ou aplanie, préférentiellement situés dans les cercles de Nara et Banamba, occupent une superficie de 35,7% au niveau régional ;
- les sols latéritiques sableux et argileux, avec 27% de la superficie de la région, se situent à l'ouest ;
- les sols latéritiques et alluvionnaires couvrent 24% de la superficie de la région et se situent dans la zone haute vallée ;
- les sols ferrugineux, au sud de la région, couvrent une superficie de 13,3%.

Les différents types de sols dans la région sont caractérisés dans leur majorité par leur pauvreté, leur acidité et leur instabilité structurale. Les terres arables sont composées pour l'essentiel des sols profonds limoneux fins et des sols peu profonds. Ce sont des plaines, propices aux cultures irriguées et à l'arboriculture fruitière. Elles sont localisées sur les alluvions du fleuve Niger ou disséminées dans des vallées étroites.

Par rapport à la Région de Sikasso, elle présente une grande diversité pédologique. Les paysans y ont cultivé depuis longtemps sur les pentes inférieures où se trouvent des sols rouges et bruns ayant des caractéristiques de sols ferrugineux tropicaux lessivés de type hydromorphe ainsi que des sols gris. On observe également sur les versants de sols ferrallitiques érodés modifiés par un couvert également gravillonnaire et des sols hydromorphes minéraux dans les bas-fonds (ICRISAT, 1984).

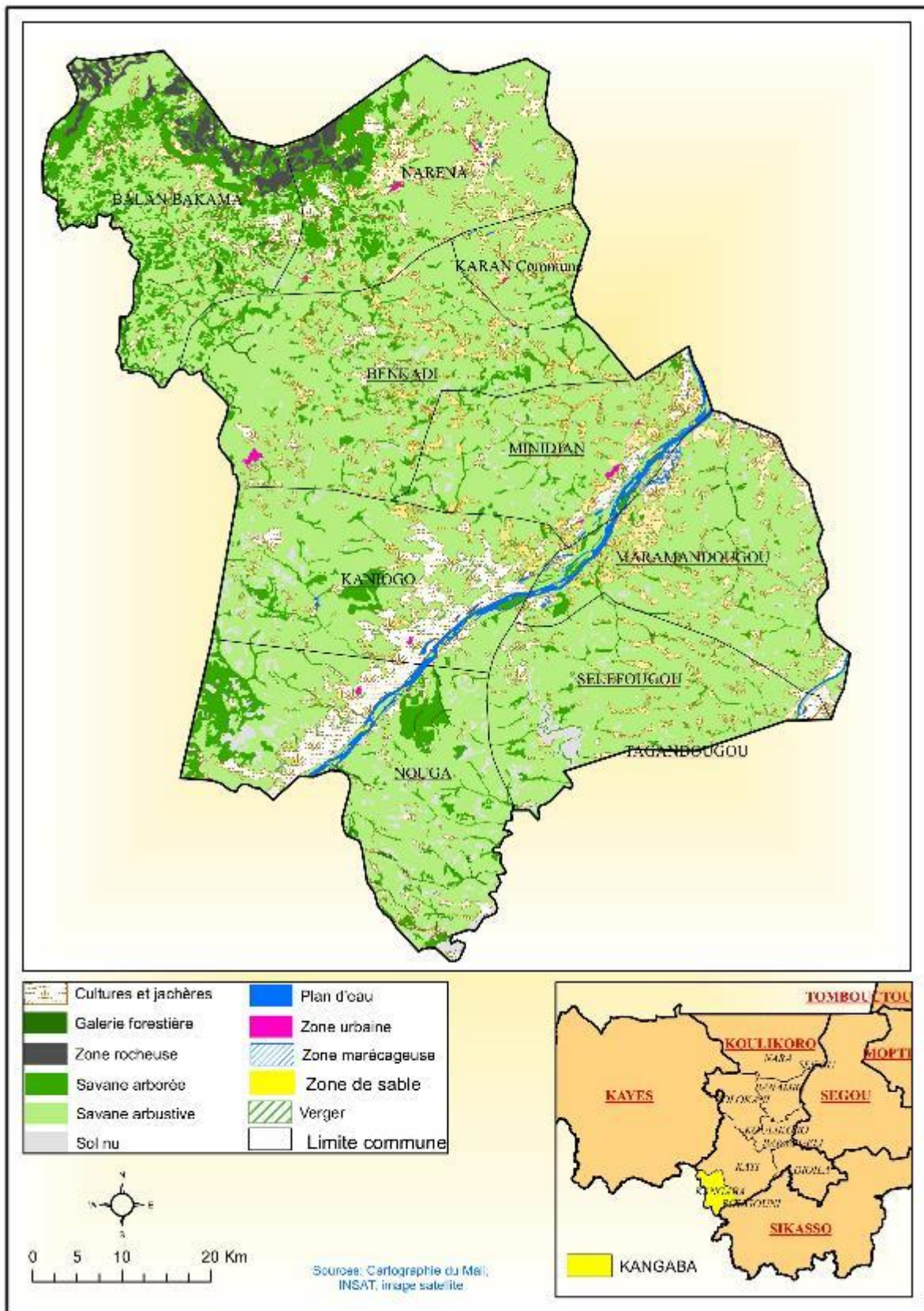
*Les cartes ci-dessous indiquent l'état d'occupation des terres dans les zones d'études restreintes en région de Koulikoro*

Carte 6 : Etat d'occupation des Terres dans le cercle de Banamba/ Régions de Koulikoro



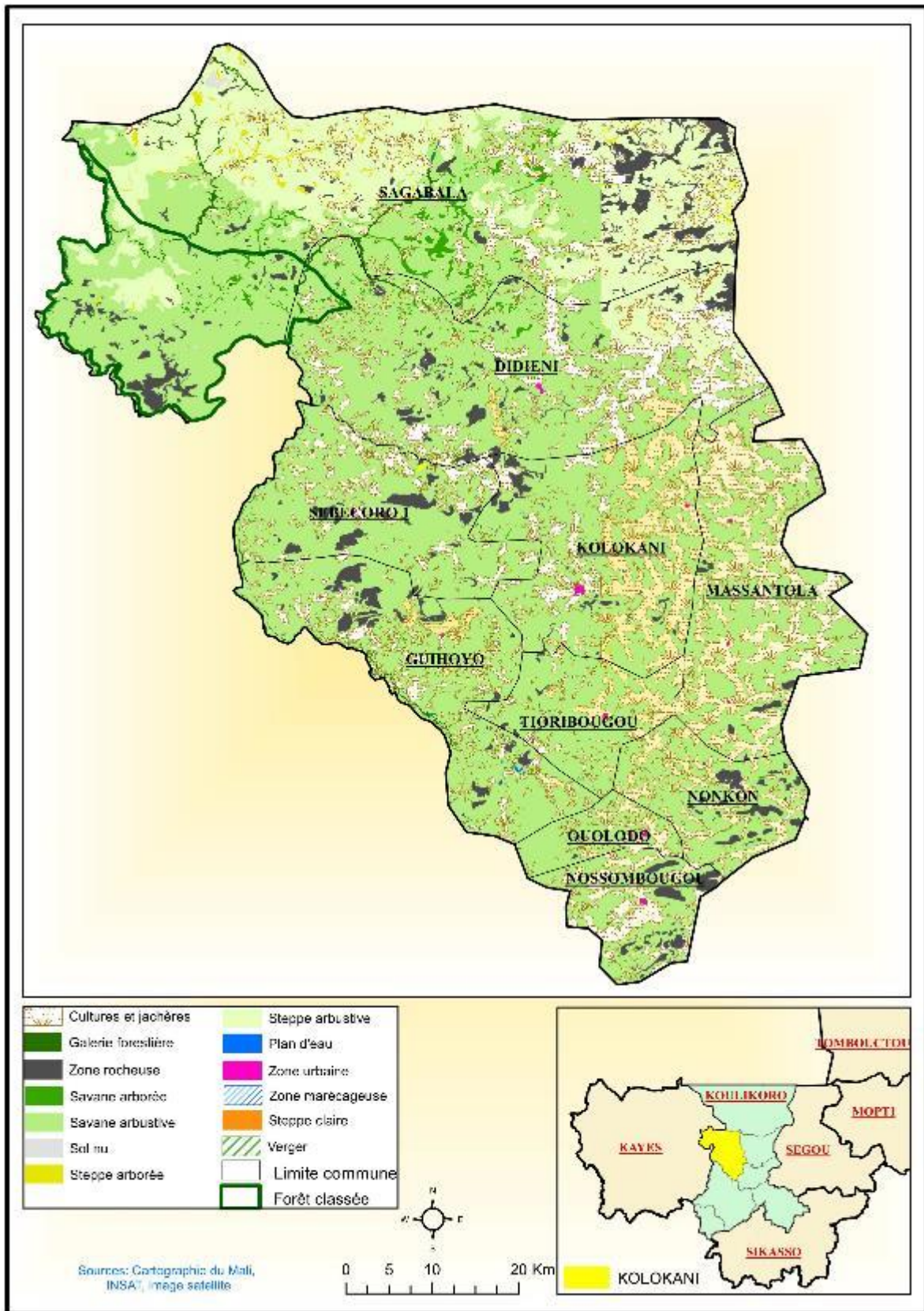
Source : IGM/Consultant

Carte 7 : Etat d'occupation des Terres dans le cercle de Kangaba/ Régions de Koulikoro



Source IGM/Consultant

Carte 8 : Etat d'occupation des Terres dans le cercle de Kolokani/ Régions de Koulikoro



Source IGM/Consultant

## La Région de Sikasso

Les sols de **la Région de Sikasso** se répartissent selon la classification américaine en : Inceptisols, Alfisols, Ultisols et Entisols.

Les inceptisols sont des sols à horizon diagnostic se formant rapidement (umbrique ou cambique : sols bruns ranker, andosols). Les alfisols sont des sols altérés, peu désaturés (sols lessivés). Les ultisols sont des sols peu altérés, très désaturés (sols ferrallitiques et ferrugineux acide). Les entisols sont des sols peu évolués sans horizon diagnostic (sols alluviaux, regosols, lithosols).

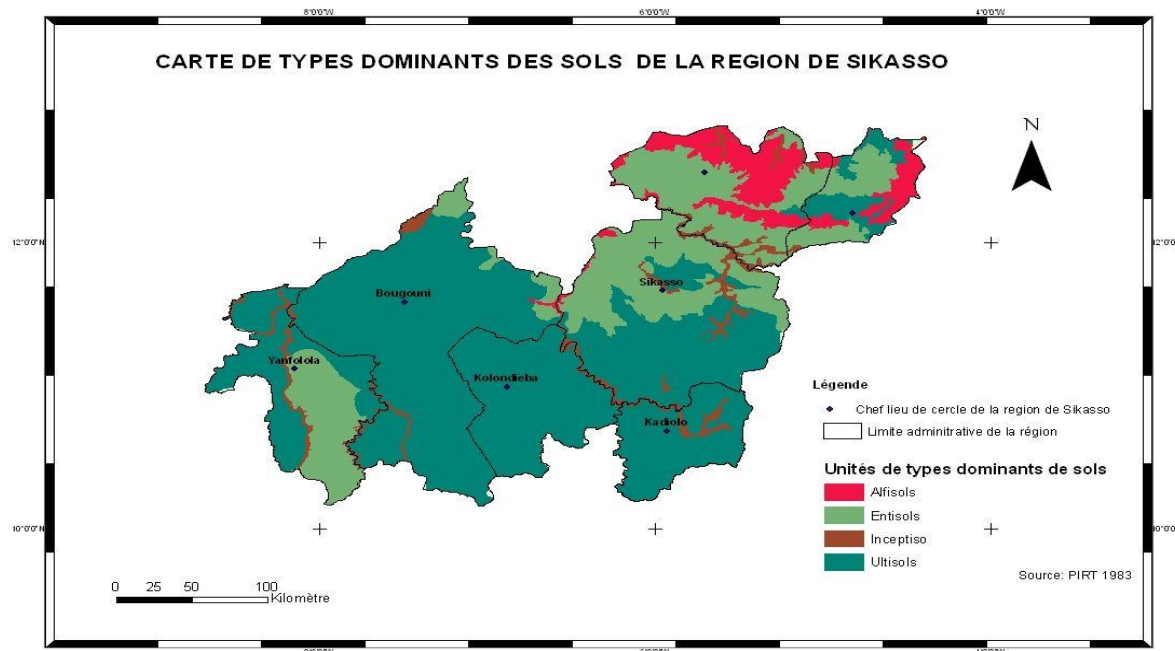


Figure 8 : Types dominants des sols de la région de Sikasso

Deux régions naturelles se partagent la zone de Sikasso. Il s'agit de la région naturelle du plateau de Koutiala et la région naturelle du Haut Bani Niger (HBN) (PIRT, 1983).

Le plateau de Koutiala recouvre un vaste territoire situé au sud-est du Fleuve Niger entre la latitude de Djenné au nord et celle de Kadiolo au sud. Il appartient à la zone Mali-Sud dont il représente environ les deux tiers (2/3) et correspond au bassin hydrographique du Bani de Djenné à Sikasso. Le fleuve Niger constitue sa limite occidentale de Bamako à Ségou, tandis qu'au sud sa limite est géologique. Elle suit la ligne sinueuse de démarcation entre les roches du socle précambrien (schistes et granites du Birrimien) et les sédiments gréseux du Précambrien supérieur et du Paléozoïque. Le PK présente une remarquable uniformité géologique, il repose entièrement sur des formations gréseuses du Précambrien supérieur et du Paléozoïque.

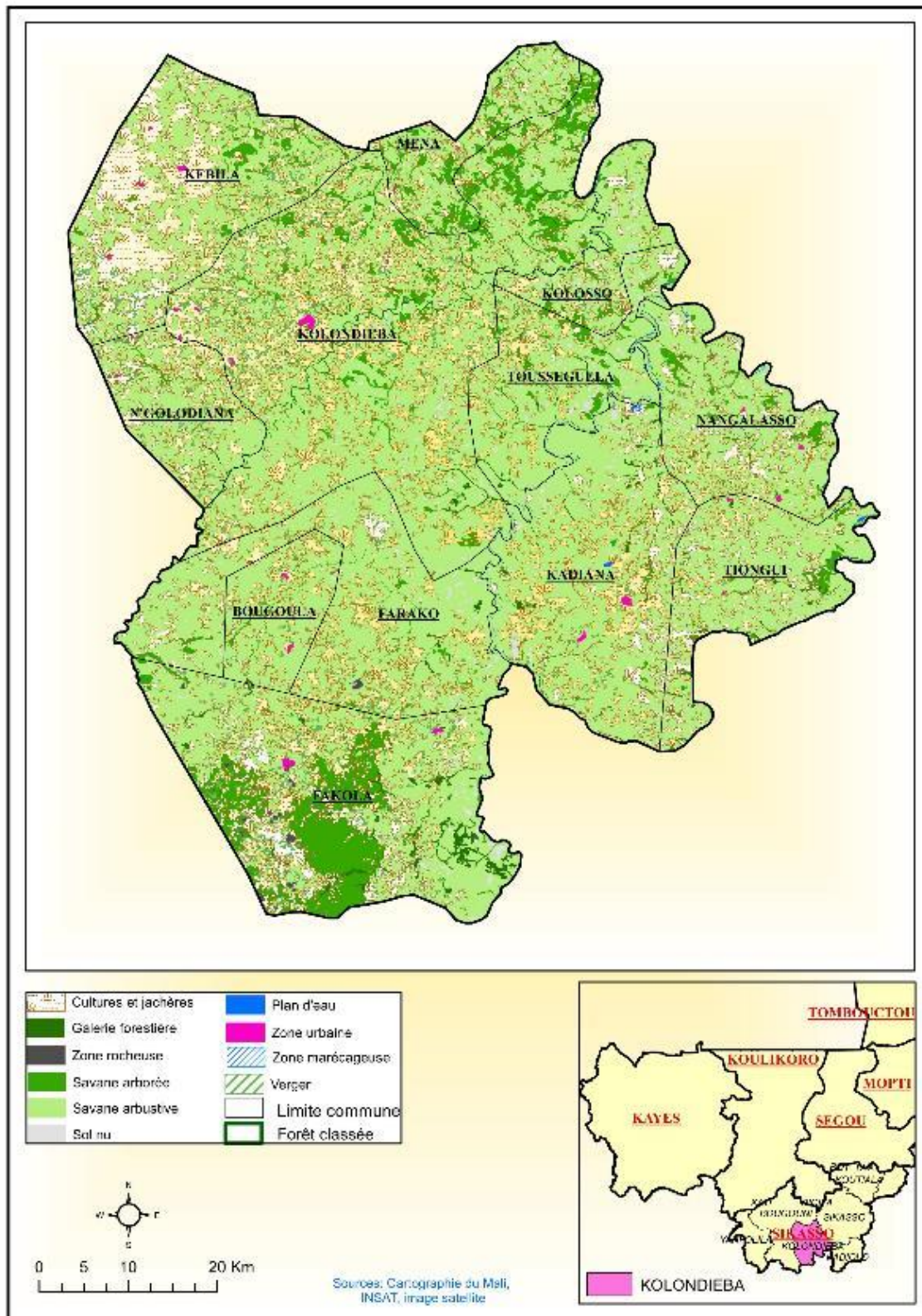
La région naturelle du Haut Bani Niger (HBN) correspond aux bassins supérieurs maliens du Niger et de la branche principale du Bani, le Bagoé. La frontière nationale avec la Côte d'Ivoire marque sa limite sud-est tandis qu'à l'ouest, elle s'arrête à la frontière nationale avec la Guinée. Au nord-ouest, elle s'appuie sur le Plateau Manding qui la surplombe d'environ 300 mètres par une grande cuesta rectiligne qui forme une véritable barrière et constitue la ligne de partage des eaux entre le réseau hydrographique du fleuve Sénégal au nord-ouest et celui du Niger au sud-est. De Bamako à Kadiolo, sa limite occidentale suit la ligne de démarcation entre les roches birrimiennes du socle précambrien (schistes, granites, gneiss) et les formations gréseuses du Précambrien supérieur et du Paléozoïque, qui ont donné naissance aux plateaux gréseux de Sikasso et Koutiala au sud-est.

Le relief de glaciais et de plaines qui s'est formé au pied de la grande cuesta des Monts Manding se transforme en un paysage de collines et de croupes molles parfois contrastées (Kadiolo) dans le reste de la Région Naturelle. Les sols d'origine alluviale ou colluviale sont limoneux ou limono-argileux, d'une profondeur et d'une fertilité moyenne. Sur cuirasse, il s'agit de sols ferrallitiques (ferrugineux tropicaux lessivés) du type peu évolué gravillonnaire ou brut d'érosion, dont la profondeur est limitée par la cuirasse.

La végétation est une savane boisée ou une forêt claire, dominée par des espèces ligneuses caractéristiques du domaine soudanien (SO) ou guinéen (G) : *Isobertia doka*, *Vitellaria paradoxa*, *Detarium microcarpum*, *Combretum glutinosum* (sahélien et soudanien), *Lannea microcarpa*, *Parinari curatellifolia* sur sols peu profonds à horizon cuirassé et *Vitellaria paradoxa*, *Parkia biglobosa*, *Annona*

senegalensis et Daniellia oliveri sur sols limoneux à limono-sableux. La graminée vivace, Andropogon gayanus, domine la strate herbacée sur tous les types de sol.  
 Les cartes ci-dessous indiquent l'état d'occupation des terres dans les zones d'études restreintes en région de Sikasso

Carte 9 : Etat d'occupation des Terres dans le cercle de Kolondièba/ Régions de Sikasso



Source IGM/Consultant

### ✚ La région de Ségou,

Elle est caractérisée par un relief plat de plaines favorables à la riziculture et à l'élevage.

Les sols sont alluvionnaires de type argileux, argileux-sableux ou limono-argileux. La terre argilo limoneuse ou argileuse est très fertile et propice à la culture de riz.

De façon générale, les facteurs de dégradation du sol dans le DIN sont liés au climat et aux activités humaines. Les facteurs d'érodibilité du substrat, les pentes plus fortes et l'absence ou la faible couverture végétale favorisent également l'érosion hydrique des sols (Picouet et al. 2002). Les phénomènes d'érosion et de sédimentation dans le DIN sont des phénomènes actifs et très dynamiques qui modifient naturellement le paysage et la morphologie du fleuve Niger et de ses berges selon l'intensité des crues du fleuve.

La figure ci-après résume sa typologie et la répartition de ses sols.

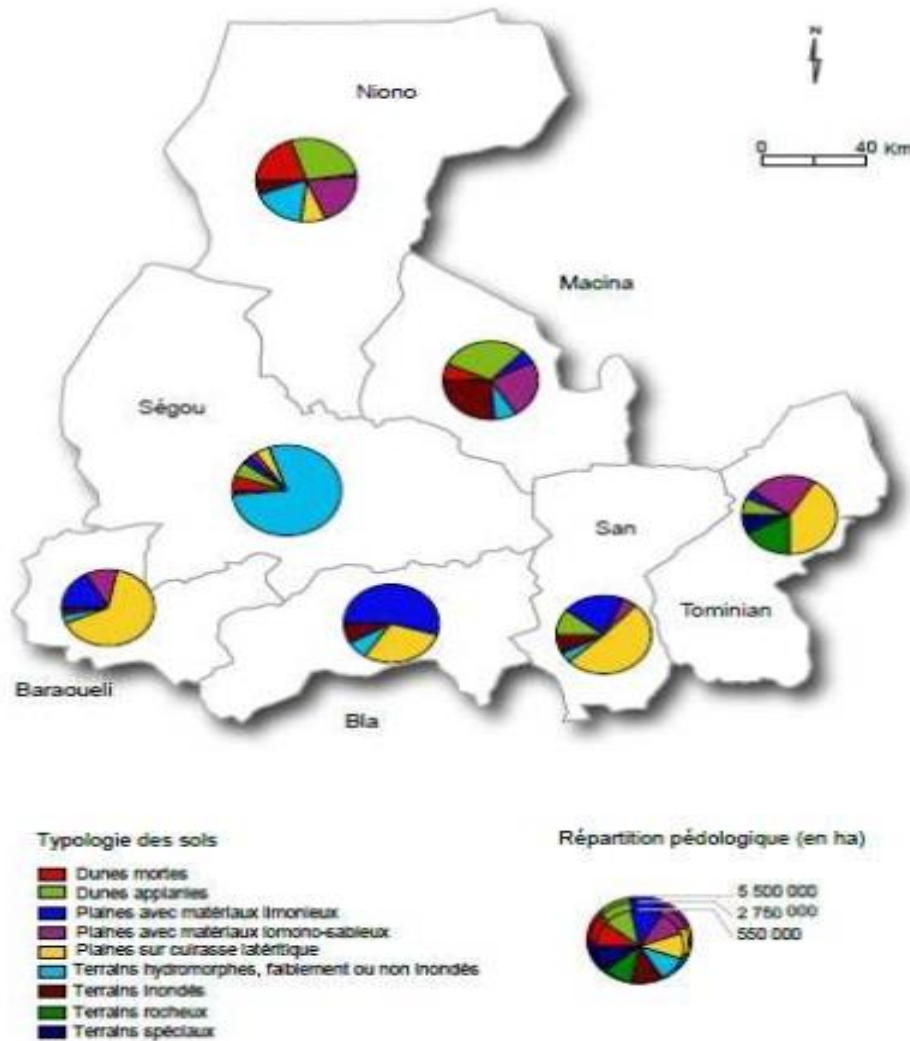
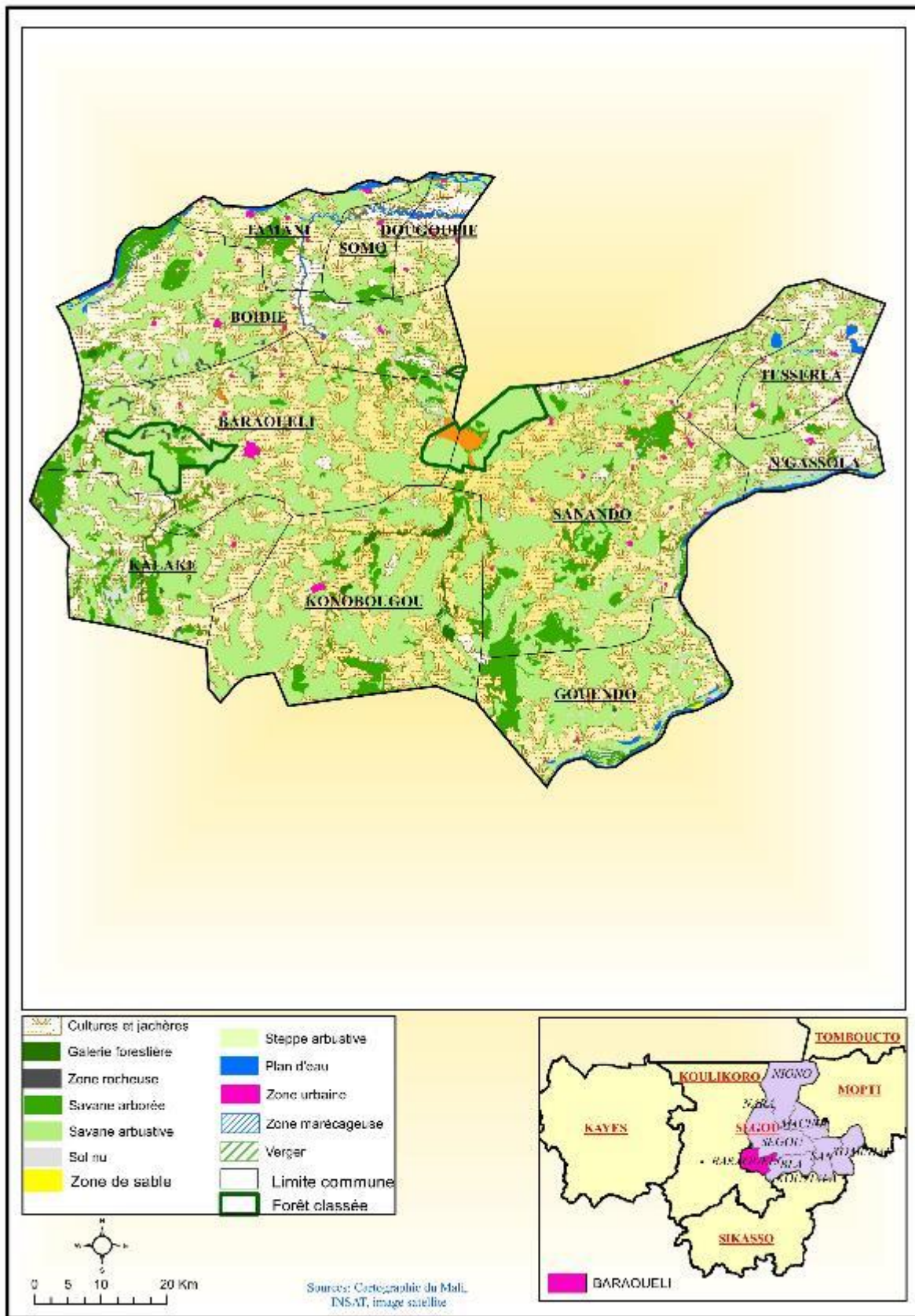


Figure 9 : Typologie et répartition des sols dans la région de Ségou

*Les cartes ci-dessous indiquent l'état d'occupation des terres dans les zones d'études restreintes en région de Ségou*

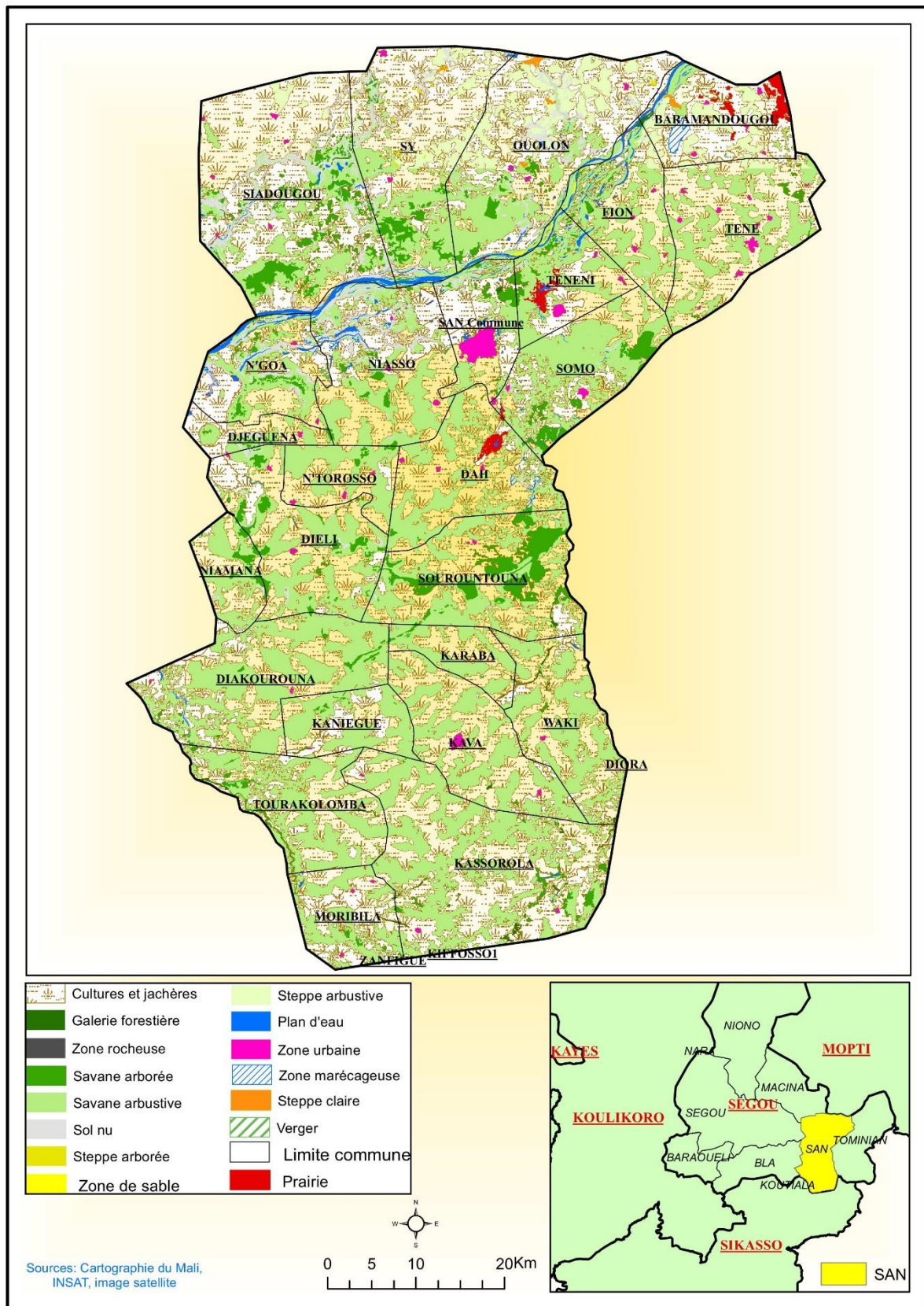
Carte 10 : Etat d'occupation des Terres dans le cercle de Baraoueli/ Régions de Ségou



Source IGM/Consultant



Carte 11 : Etat d'occupation des Terres dans le cercle de San/ Régions de Ségou

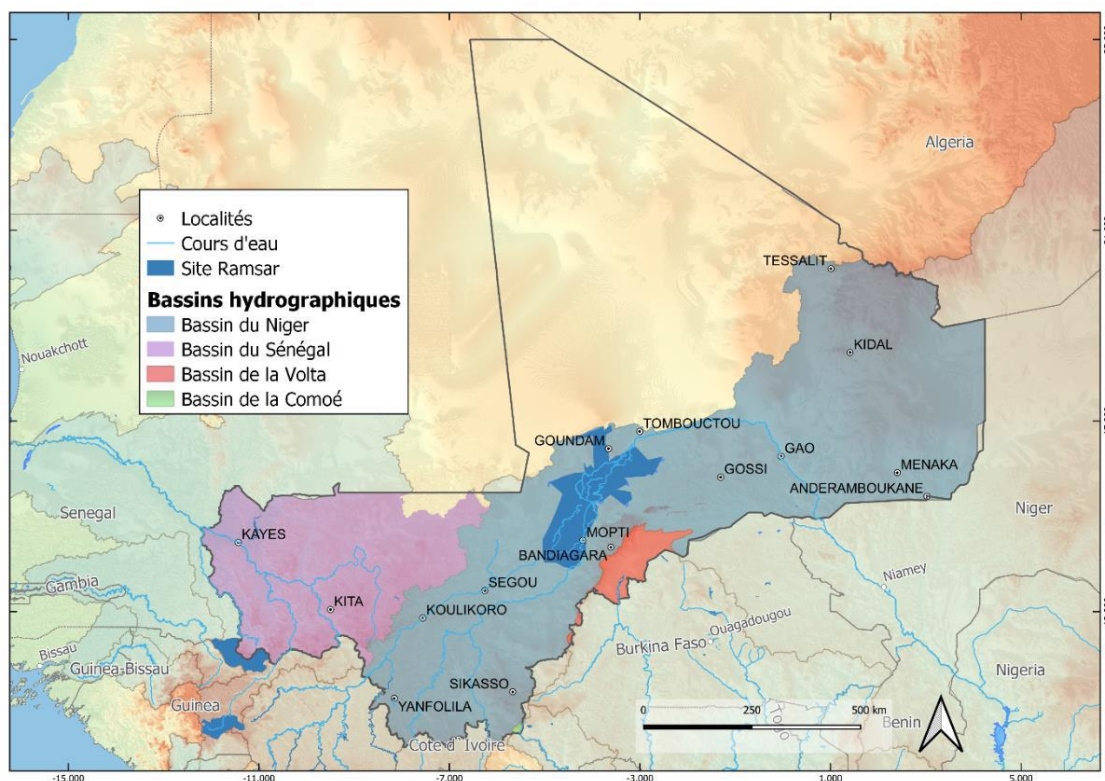


Source IGM/Consultant

### 4.1.3 Ressources en eaux

Le Mali dispose d'un potentiel important en ressources en eaux constitué par les ressources en eaux de surface et les ressources en eaux souterraines. Les quatre bassins hydrographiques du Mali sont le Niger, le Sénégal, la Volta et la Comoé.

Figure 10 : Bassins hydrographiques du Mali



Source IGM)

Les ressources en eaux de surfaces sont constituées par :

- Les ressources en eaux de surface pérennes : formées par les cours d'eau permanents que sont le Sénégal et le Niger. Ces fleuves traversent respectivement le pays sur 900 km et 1750 km. Ces deux fleuves drainent à eux seuls 110 milliards de m<sup>3</sup> en année humide, 70 milliards de m<sup>3</sup> en année moyenne et 30 milliards de m<sup>3</sup> en année sèche. C'est dans le voisinage de leurs cours que vit la majorité de la population. Ils constituent une importante source d'alimentation en eau. Ils ont aussi une grande importance commerciale et agricole. Ils sont caractérisés par la variabilité saisonnière de leur débit lié au régime pluviométrique.
- Les ressources en eau de surface non pérennes : qui correspondent aux eaux de ruissellement saisonnier d'hivernage dans de petits bassins versants, bien que constituant un potentiel important et mieux repart, ces ressources sont insuffisamment connues. Les ressources en eau de surface non pérennes importantes sont estimées à 15 milliards de m<sup>3</sup>.

### 4.1.4 Risques d'inondation

En raison de changements dans la couverture des sols et du niveau de précipitations lors de la saison d'hivernage, les inondations au Mali deviennent de plus en plus fréquentes. Les inondations constituent un risque important pour le Mali, surtout dans la zone centre-sud (voir figure ci dessous). Entre les mois de mai et de septembre 2020, par exemple, des pluies diluviennes ont causé des inondations qui ont privé 16 personnes de leur vie et blessé 25 autres. Sur le plan matériel, ces inondations ont occasionné un grand nombre de dégâts : au total, 2 728 maisons et 7 030 tonnes de céréales ont été détruites.

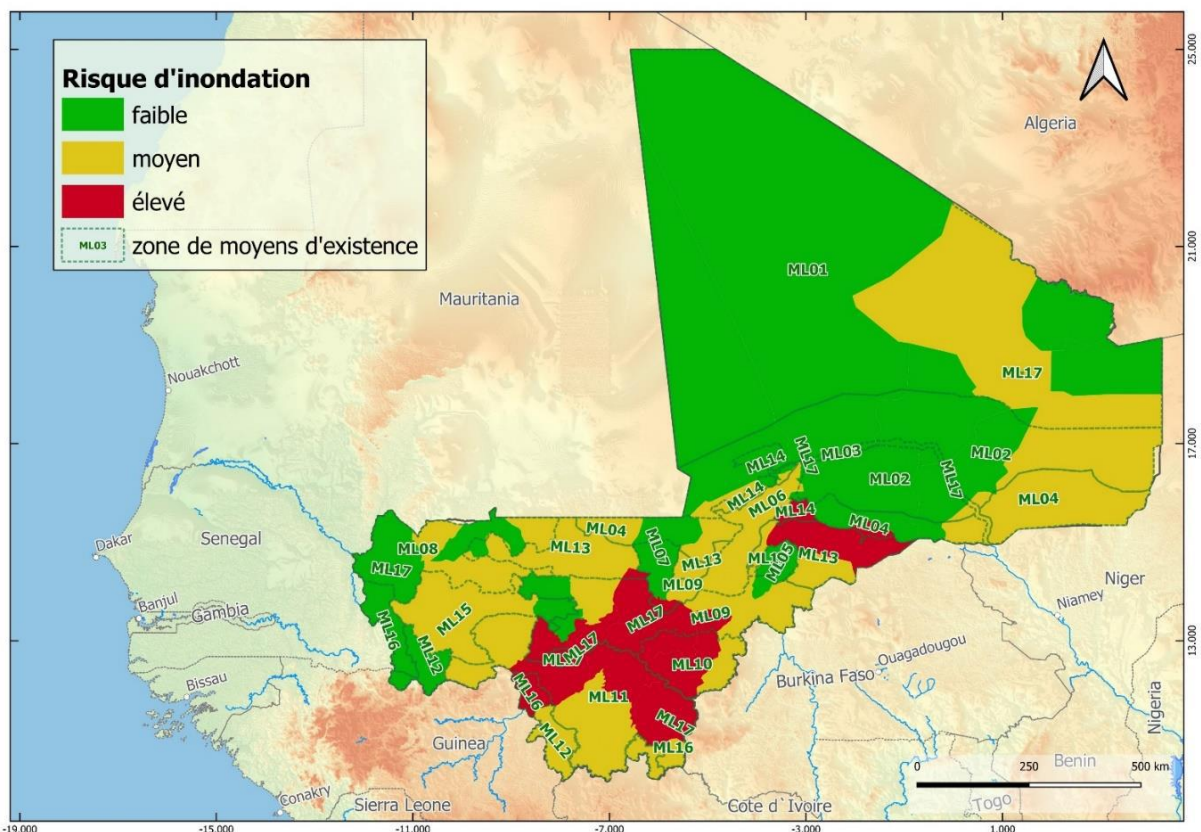


Figure 11 : Cadre de Risque d'inondation basée sur le pourcentage de surface à risque d'inondation et l'étendue maximale possible des inondations (classification de l'AIC du PAM)

#### 4.1.5 Faune et Flore

Selon Global Forest Watch, le pays a perdu 3 790 ha de couvert forestier entre 2001 et 2021, représentant un déclin de 15% depuis l'an 2000, la perte de couvert forestier étant définie par le changement d'un état forestier (végétation > 5m) à un état non-forestier au cours de la période 2000-2021. Cette conversion a particulièrement eu lieu dans le sud-ouest et le sud-est du pays.

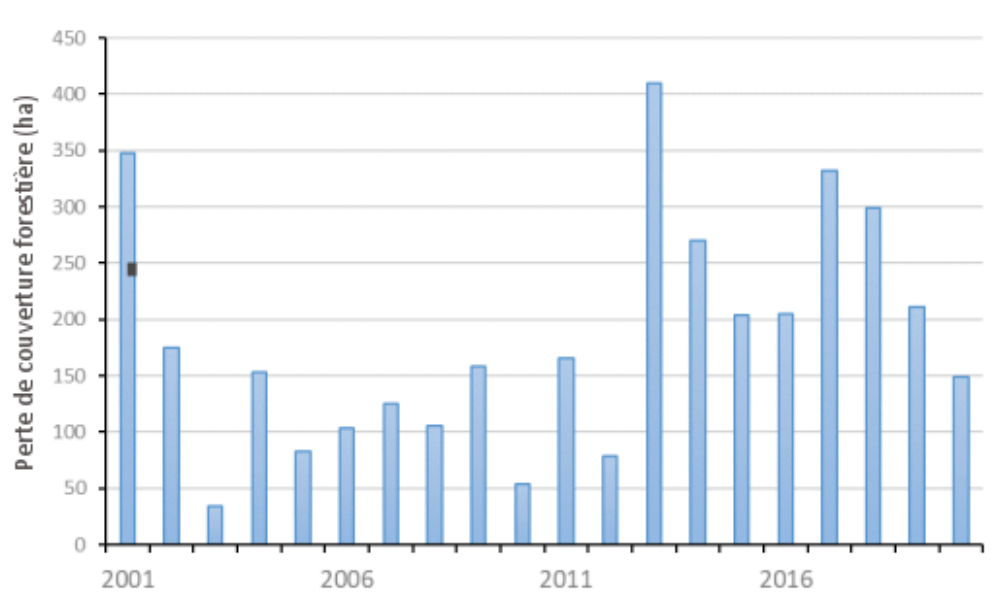
Il y a plusieurs explications à cette tendance : en premier lieu, le taux de conversion est plus important dans ces zones, car ce sont elles qui présentent le plus d'arbres dépassant 5 m en raison de facteurs écologiques, les grands arbres étant rares dans les zones sahéniennes et désertiques ; en second lieu, la conversion forestière au centre du pays a principalement eu lieu avant l'année 2000 ; et finalement, les phénomènes migratoires du nord vers le sud ont accéléré la conversion forestière.

Par ailleurs, la superficie des pâturages augmente et représente 35 millions ha dont 40% sont brûlés annuellement. La surexploitation des espèces ligneuses entraîne également le risque d'extinction d'espèces telles que le *Dalbergia melanoxylon* et *Diospyros mespiliformis*.

La perte du couvert forestier s'est accentuée au cours des dix dernières années – probablement en raison de l'absence de surveillance forestière et de l'accroissement des besoins de populations en crise – même si cette tendance connaît plus récemment une diminution graduelle (voir Figure ci-après)<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> Google Global Land Analysis and Discovery (2022). Global Forest Change.

Figure 12 : Perte du couvert forestier au Mali entre 2000 et 2021



Source : DNEF

### 🚩 La région Kayes

La végétation de la région comporte des formations ouvertes (savanes, steppes, forêts galeries, mosaïques de forêts claires) et des formations plus ou moins fermées (savanes boisées, forêts claires et forêts galeries) qui dominent dans la zone pré-guinéenne.

Ces formations se répartissent entre deux types :

- les steppes : elles concernent la zone sahélienne et couvrent la majeure partie de la région (cercles de Diéma, Nioro, Yélimané et Kayes). Ce sont des formations épineuses à prédominance d'*Acacia sp* de *Balanites aegyptiaca* (dattier sauvage), *Bauhinia rufescens*, *Combretum sp* et de *Ziziphus sp*. Le tapis herbacé est constitué en majorité de graminées.
- les savanes boisées : elles se localisent dans la zone soudanienne (ou méridionale). Dans les zones du haut Bafing et du Bakoye, des espèces de la forêt ombrophile apparaissent à la faveur du microclimat qui règne et des galeries forestières qui bordent les cours d'eau. Il existe des reliques de la végétation pré guinéenne dominées par les grands arbres tels que : *Parkia biglobosa* (Néré), *Vitellaria paradoxa* (Karité), *Khaya senegalensis* ((Cailcedrat), *Cola cordifolia*, *Ceiba pentandra* (Fromager), *Bombax costatum* (Kapokier à fleur rouge), *Cordyla pinnata*, *Pterocarpus erinaceus* (Vène) et beaucoup d'autres légumineuses.

La région de Kayes abrite 21 forêts classées avec une superficie totale de **260 545 ha** contenant plusieurs types de formations végétales (savanes, steppes, bowé, etc.), depuis la période coloniale. Elles sont réparties entre les cercles suivants : Bafoulabé (2 forêts classées pour 48.500 ha), Kayes (7 forêts classées pour 39.564 ha), Kita (10 forêts classées pour 158.718 ha) et Nioro (2 forêts classées pour 9.463 ha) (Rapport annuel DNEF 2019).

En outre, la région de Kayes abrite des aires protégées et des Zones d'Intérêt Cynégétique qui sont : le Parc National de Kouroufing (Bafoulabé), le Parc National de Wango (Bafoulabé), le Sanctuaire des chimpanzés (Bafoulabé), la Réserve de faune Mandé Wula (Kita), la Réserve de faune Néma Wula et Zone Tampon Nord et Sud (Kita), la ZIC de Flawa (Kita) et la ZIC de Faragama (Bafoulabé), la réserve de faune de Talikourou (Kita) et la Réserve de faune de Kéniébaoulé (Kita) d'une superficie totale de **458 206 ha**. Il faut noter la présence du Lac Magui (247,40 km<sup>2</sup>), site inscrit sur la liste des sites Ramsar (zone humide d'importance internationale).

Les espèces faunistiques rencontrées sont entre autres *Sylvicapra grimmia* (Céphalophe de Grimm), *Papio anubis* (Babouin olive), *Pan troglodytes* (Chimpanzé), *Erythrocebus patas* (Singe rouge), *Tragelaphus scriptus* (Guib), *Numida meleagris* (Pintade), *Francolinus bicalcaratus* (Francolin à double éperon), *Bucorvus abyssinicus* (Bucorve d'Abyssinie), *Varanus niloticus* (Varan du Nil), *Galago senegalensis* (galago du Sénégal), *Canis sp*, *Hystrix cristata* (Porc-épic à crête), *Streptopelia senegalensis* (Tourterelle maillée), *Naja nigricolis* (Cobra cracheur), *Agama agama* ( margouillat), *Cerastes, cerastes* (Vipère à cornes), *Panthera pardus* ( Léopard), *Leptailurus serval* (serval), etc.



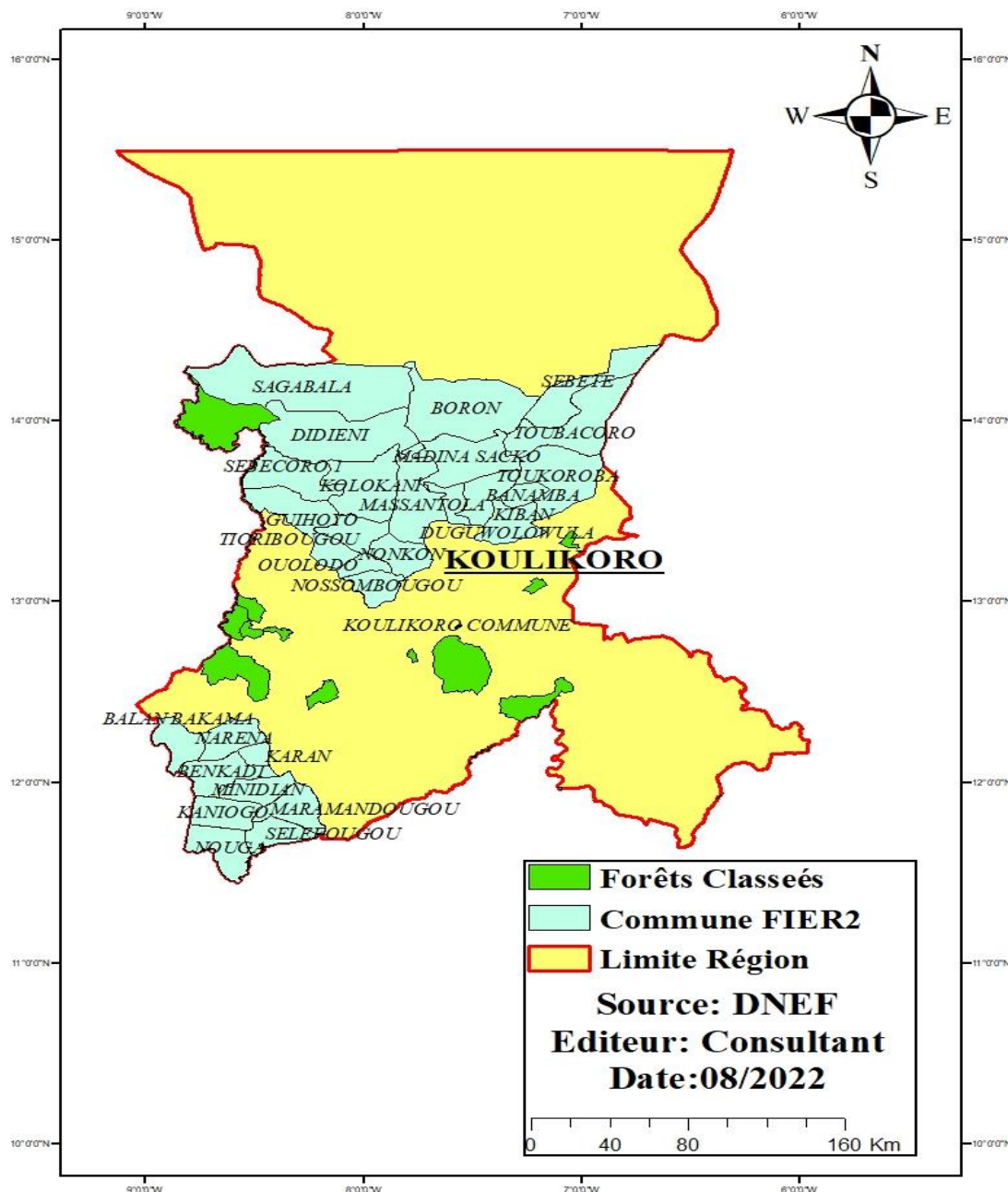


Figure 14 : Localisation des 11 forêts classées de Koulikoro

Les types de formations végétales rencontrées sont les savanes boisées et arborées sur glacié d'épandage colonisant les collines cuirassées. Les mêmes formations dominent les bas-fonds avec des espèces comme *Adansonia digitata* (Baobab), *Parkia biglobosa* (Néré), *Tamarindus indica* (tamarinier), *Sclerocarya birrea* (Prunier d'Afrique) et des combrétacées. Les formations arbustives se rencontrent sur substrat gravillonnaire, lesquelles sont constituées majoritairement d'épineux. Le long des cours d'eau, ce sont des formations ripicoles où l'on note la présence d'espèces hygrophiles (*Mimosa pigra*, *Mitragyna inermis*, *Anogeissus leiocarpus*, *Nauclea latifolia*, etc.).

La région de Koulikoro couvre en partie la Réserve de Biosphère de la Boucle du Baoulé contenant des aires protégées (Réserve de faune de Badinko, Fina et Kongossambougou et leurs zones de transition) avec une superficie 2 500 000 ha. Il faut noter la présence du Lac Wegnia, site inscrit sur la liste des sites Ramsar (zone humide d'importance internationale). Les espèces faunistiques rencontrées sont entre autres : *Tragelaphus scriptus* (guib), *Sylvicapra grimmia* (Céphalophe de Grimm), *Papio anubis* (Babouin olive), *Erythrocebus patas* (Singe rouge), *Canis aureus* (Chacal doré), *Numida meleagris* (Pintade), *Francolinus bicalcaratus* (Francolin à double éperon), *Python sebae* (Python de Seba), *Varanus niloticus* (Varan du Nil), etc. Cependant, ce potentiel est menacé par :

- la proximité de Bamako : dégradation des ressources forestières pour répondre aux besoins de la capitale en charbon de bois et en bois d'œuvre ;

- la constante diminution des pâturages naturels, du fait de la persistance de certaines pratiques désastreuses, telles que les feux de brousse, la suppression des couloirs de passage pour le bétail et la disparition des pistes de transhumance.

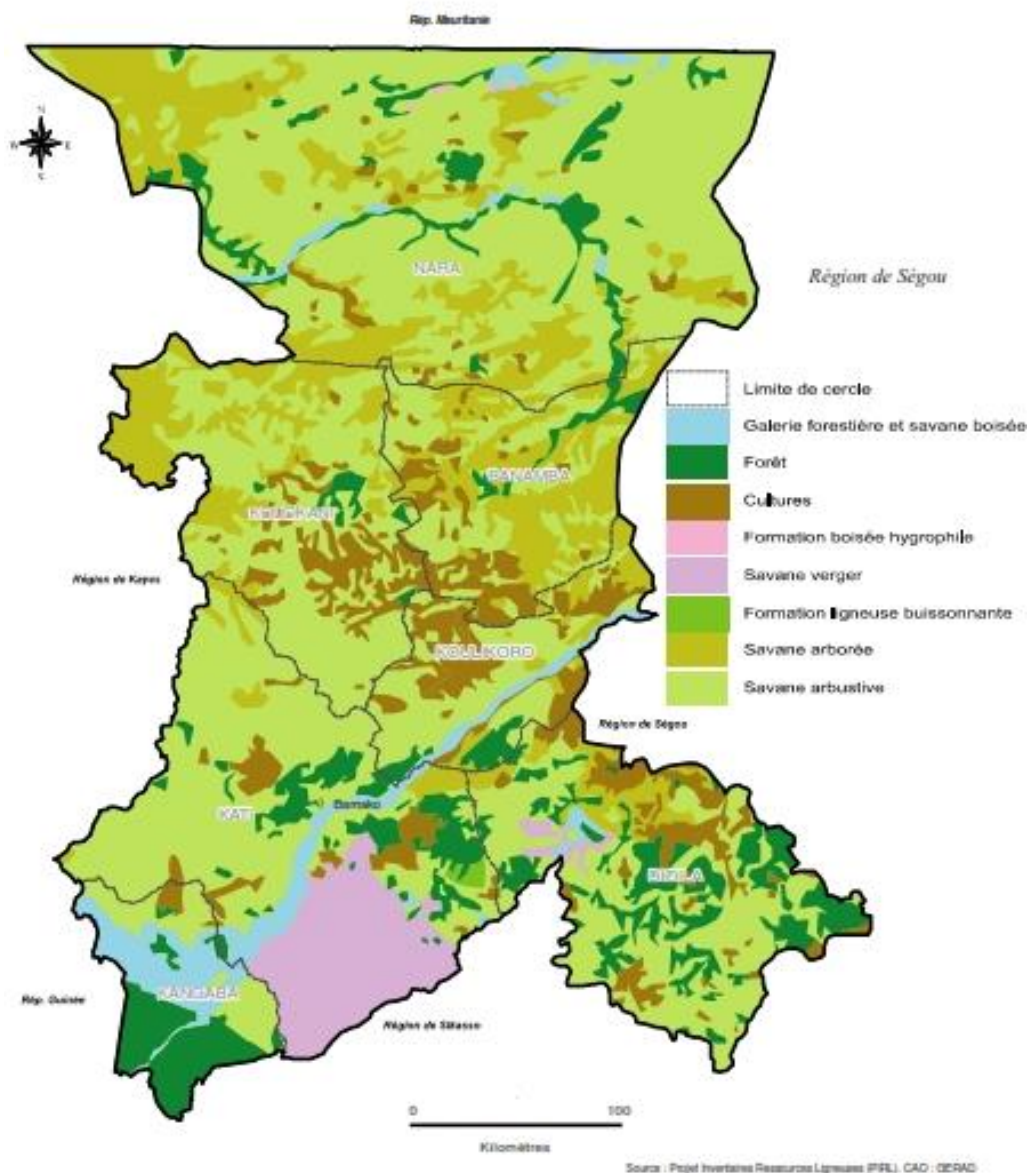


Figure 15 : Répartition de la végétation de Koulikoro

### **Région de Sikasso**

Les types de formations forestières présentés sont : les forêts claires, savanes boisées, savanes arborées, savanes arbustives, savanes herbeuses.

Il existe dans la région de Sikasso 26 forêts classées avec une superficie de 333.132,44 ha. Il faut noter aussi la présence de 6 réserves de faune et une zone d'intérêt cynégétique (ZIC). Il s'agit : la Réserve Partielle Faune de Siankadougou (Bougouni), la Réserve Partielle Faune de Banifing-Baoulé (Bougouni), Réserve faune de Niéndougou (Bougouni), la Réserve de faune de Djangoumerila (Yanfolila), la Réserve de faune de Djinétoumanina (Yanfolila) et la Réserve de faune de Dialakoro (Bougouni) et la ZIC de Banzana (Bougouni) avec une superficie totale de 204 761 ha.

Les espèces faunistiques rencontrées sont entre autres : *Tragelaphus scriptus* (guib harnaché), *Mellivora capensis* (ratel), *Sylvicapra grimmia* (Céphalophe de Grimm), *Leptailurus serval* (serval), *Papio anubis* (Babouin olive), *Erythrocebus patas* (singe rouge), *Canis aureus* (Chacal doré), *Thryonomys swinderianus* (Grand aulacode), *Numida meleagris* (pintade), *Francolinus bicalcaratus* (Francolin à double éperon), *Treron waalia* (Colombar waalia), *Python sebae* (Python de Seba), *Varanus niloticus* (Varan du Nil), etc.

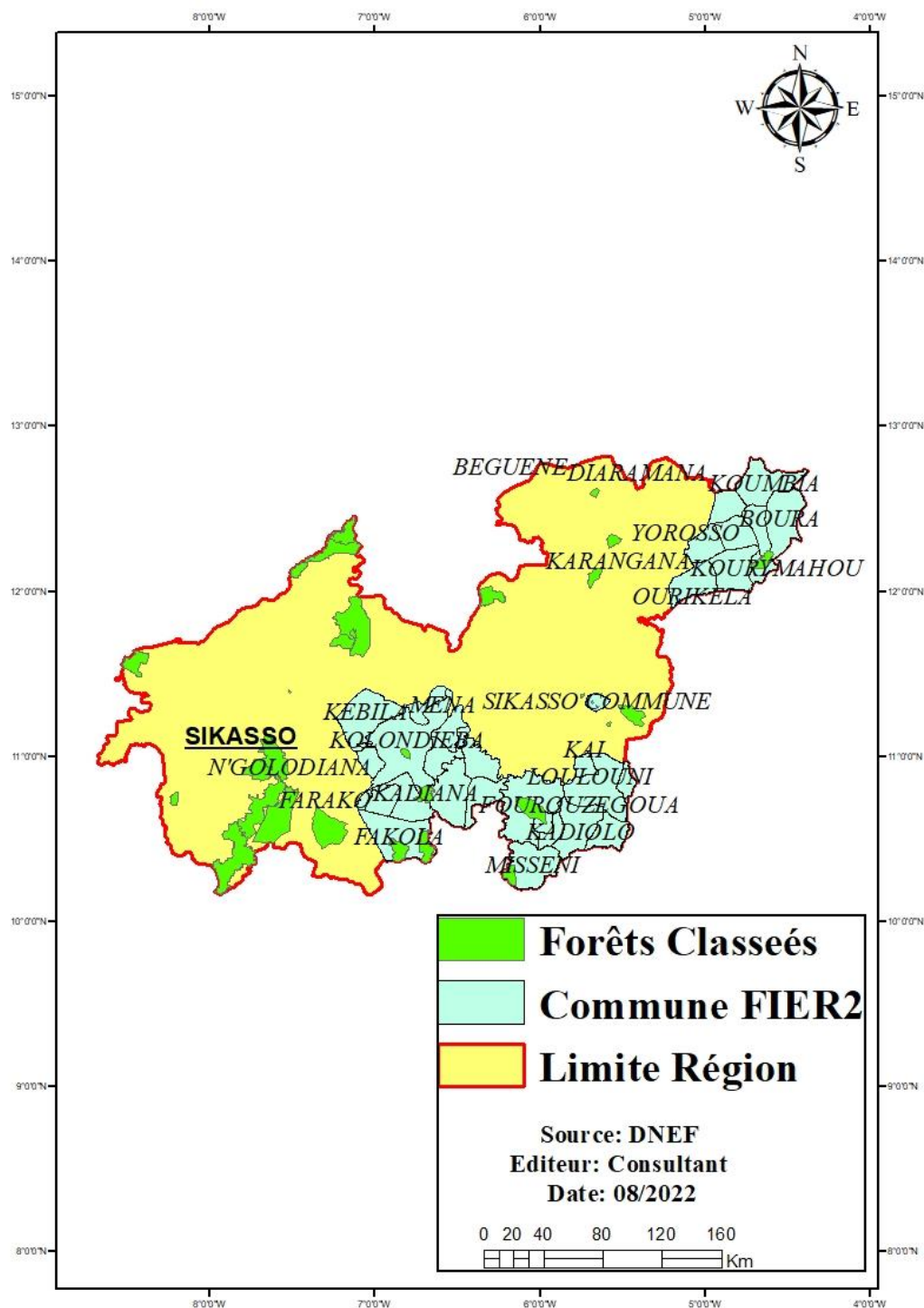


Figure 16 : Localisation des 26 forêts classées de Sikasso

### Région de Ségou

Elle compte 16 forêts classées avec une superficie de **78 860 ha**, les forêts protégées et les périmètres de reboisement et les vieilles jachères.

La végétation est composée principalement de formations ligneuses savaniques de type sahélien à densité variable dominées par des espèces telles que : *Acacia albida* (Balazan), *Acacia macrostachya*, *Acacia nilotica* (gommier rouge), *Acacia seyal* (mimosa epineux), *Anogeissus leiocarpus* (bouleau d'Afrique), *Balanites aegyptiaca* (dattier du désert), *Combretum glutinosum*, *Combretum micranthum* (Kinkéliba), *Diospyros mespiliformis* (ébène d'Afrique), *Feretia apodanthera*, *Guiera senegalensis* (guiera du Sénégal), *Piliostigma reticulata*, *Pterocarpus lucens*, *Vitellaria paradoxa*



(Karité), *Ziziphus mauritiana* (jujubier), *Bombax costatum* (kapokier rouge), *Lannea microcarpa* (Raisinier), *Terminalia sp* ( Arbres à étage), *Ximenia americana*( citron de mer).

Contrairement aux autres régions, la région de Ségou n’abrite aucune aire protégée. Malgré cette situation, il faut noter la présence de certaines espèces faunistiques comme *Lepus africanus* (Le Loup doré), *Erythrocebus patas* (singe rouge), *Canis aureus* (Chacal doré), *Xérus erythropus* (Écureuil fousseur), *Mellivora capensis*(ratel), *Leptailurus serval* (serval), *Chlorocebus aethiops* (Grivet), etc. Cependant, ce capital naturel est menacé à travers la surexploitation des ressources et la persistance des aléas climatiques : insuffisance des terres fertiles, dégradation de la couverture végétale et des sols, surexploitation des pâturages, existence de parasites.

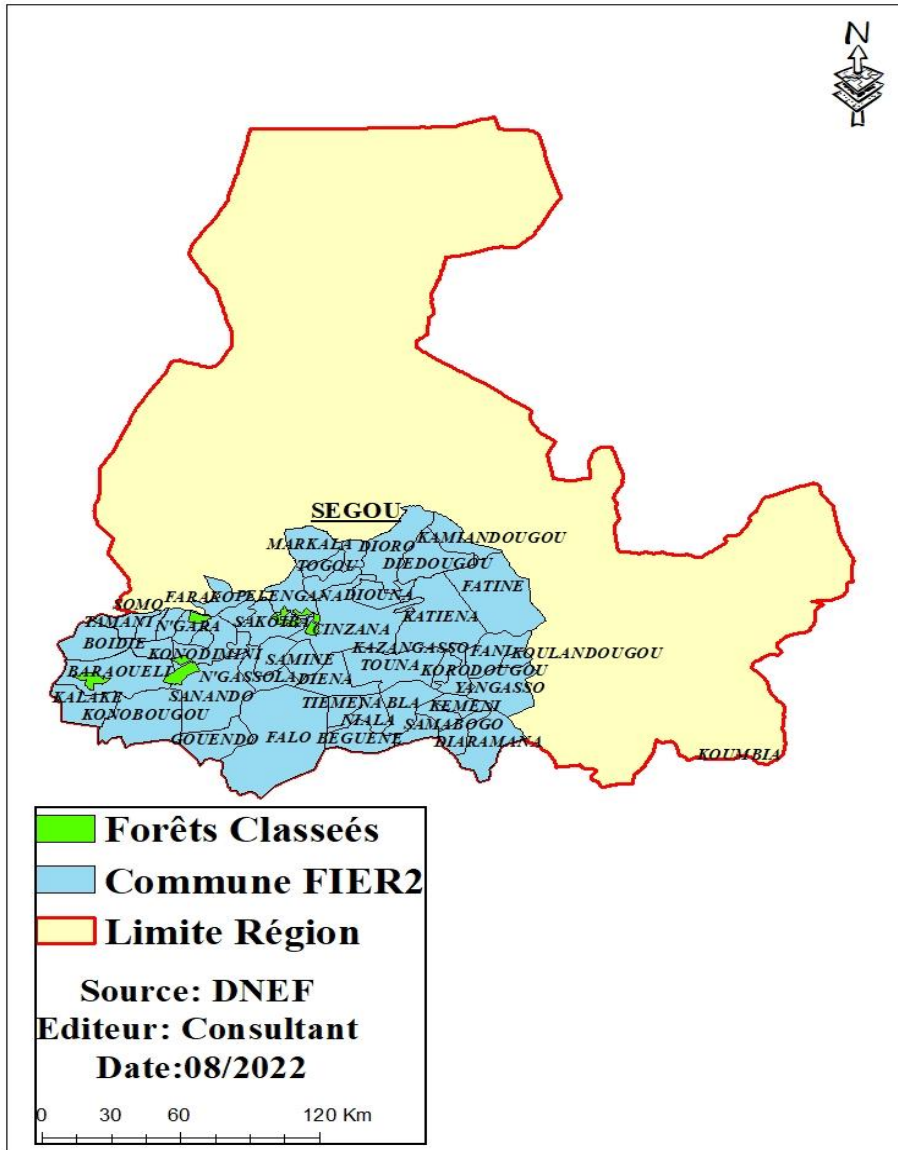


Figure 17 : Localisation des 16 forêts classées de Ségou

### Région de Mopti

La région de Mopti abrite 7 forêts classées avec une superficie de **7 946 ha**. La zone se caractérise par la présence des écosystèmes pré-désertiques constitués de steppes herbacées, arbustives et arborées.

La végétation est caractérisée par des espèces arbustives et arborées telles que *Acacia erhenbergiana* (*Acacia*), *Acacia raddiana* (*Acacia*), *Acacia Sénégal*(gommier blanc), *Acacia seyal* (mimosa épineux), *Balanites aegyptiaca* (dattier sauvage), *Boscia angustifolia*, *Calotropis procera*(roustonnier), *Combretum glutinosum*, *Commiphora africana* (myrrhe africaine), *Euphorbia balsamiphera* (*Euphorbe* du cayor), *Leptadenia pyrotechnica*, *Maerua crassifolia*, *Pterocarpus lucens*( Ptérocarpe

luisant), *Salvadora persica* (arbre à siwak), *Sterculia setigera* (Gommier Mbep ) et *Ziziphus mauritiana* (jujubier).

La présence des peuplements de *Hyphaena thebaica* (palmier doum), est notée par endroits. Le recouvrement de la strate ligneuse varie de 5 à 15%, sauf dans les dépressions lorsque les conditions d'humidité sont plus favorables. La végétation herbacée est représentée par *Achyranthes argentes*, *Aerva lunata*, *Aristida mutabilis*, *Cenchrus biflorus* (cram-cram), *Centaurea perotherii*, *Citrullis colocynthis* (Coloquinte officinale), *Cyperus jemenicus*, *Cyperus rotondus* (souchet rond), *Eragrostis tremula*, *Panicum laetum* (fonio sauvage), *Panicum turgidum*, *Schoenefeldia gracilis* (Paille de brousse), *Sesbania rostrata* et *Zornia glochidiata*. Elle abrite deux sites Ramsar qui sont le Delta Intérieur du Niger et la Plaine inondable du Sourou avec respectivement 41 195 km<sup>2</sup> et 565 km<sup>2</sup>.

Dans le delta, on remarque la présence des espèces ligneuses plus adaptées aux conditions d'hydromorphie. Ce sont *Acacia nilotica* (gommier rouge), *Acacia sieberiana*, *Celtis integrifolia*. De surcroît, la strate herbacée est dominée par *Echinochloa stagnina* (Bourgou) et *Oryza longistaminata* (riz sauvage). Les espèces faunistiques rencontrées sont entre autres : *Hippopotamus amphibius* (Hippopotame), *Ardea goliath* (Héron), *Crocodylus niloticus* (Crocodyle du Nil), *Varanus niloticus* (Varan du Nil), *Polemaetus bellicosus* (Aigle martial), *Vanellus armatus* (Vanneau armé), etc.

Situé à 1000 km de la mer la plus proche, Mopti est un port de pêche atypique. Au milieu du Sahel, mais au bord du riche delta intérieur du fleuve Niger, cette ville regroupe la majorité des captures de cette immense oasis, enchevêtrement de bras de fleuve et d'affluents, de mares, d'étangs et de marécages qui vit au rythme des crues et des décrues. Près de 100 000 tonnes de poissons sont débarquées chaque année dans le port (à titre de comparaison, total des criées bretonnes : 138 000 tonnes en 2007). Silure, poisson chien, carpe, nana, capitaine et autre poisson électrique s'entassent dans les entrepôts des grossistes. Ces poissons, conservés séchés et fumés, vont ensuite approvisionner les marchés du pays, mais aussi des pays voisins.

#### 4.1.6 Biodiversité du Mali

Le Mali renferme une grande diversité d'écosystèmes terrestres, fluviaux et lacustres découlant de la diversité des conditions écologiques. Ces écosystèmes abritent chacun des espèces animales et végétales dont la plupart sont menacées par les effets néfastes du changement climatique et les pressions anthropiques.

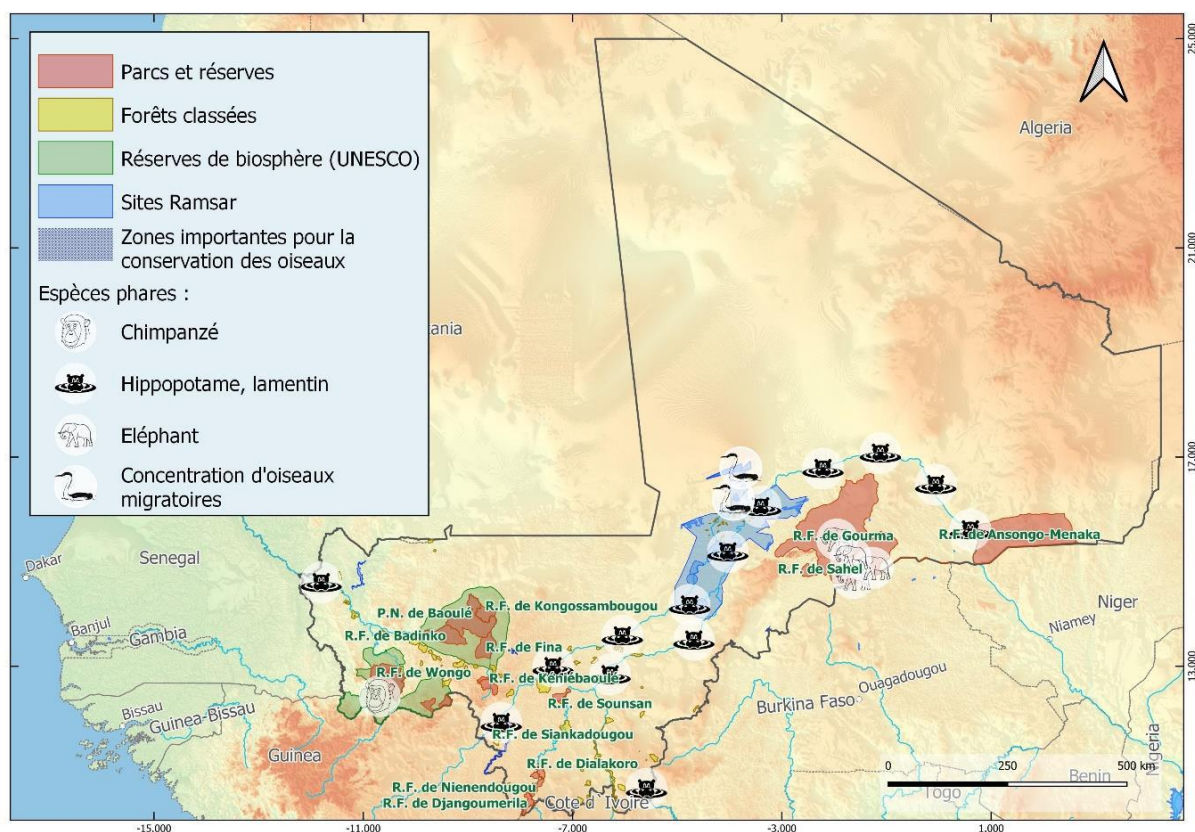
La connaissance et la protection de la diversité des écosystèmes, des espèces vivantes et de leurs caractères génétiques sont très importantes pour le processus de développement durable en cours au Mali. Elles contribuent à la réduction de la pauvreté à travers la sécurité alimentaire, l'amélioration de la santé, la génération de revenus, la réduction de la vulnérabilité et le maintien de l'équilibre des écosystèmes (sixième rapport de mise en œuvre de la biodiversité, 2019).

La diversité de la faune au Mali s'explique par la grande diversité des habitats (forêts, fleuves, lacs, etc.). Toutefois si les espèces de faunes sont encore nombreuses, il n'en est pas de même pour les populations au sein de chaque espèce. Certaines ne sont représentées que par quelques individus d'apparition rare, suite aux énormes pressions qui ont réduit considérablement les effectifs, (sixième rapport de mise en œuvre de la biodiversité, 2019). Dans les grands fleuves Sénégal, Niger et Bani, ainsi que leurs tributaires principaux, on trouve des hippopotames et des lamantins. Toutefois, les dernières observations de girafes, de lions, de guépards, d'élans de Derby, d'addax et d'oryx remontent pour certaines espèces à plusieurs décennies. Les derniers lions, par exemple, ont été observés au Gourma dans les années 1980.

La diversité biologique révèle 136 espèces de mammifères, 647 espèces d'oiseaux, 160 espèces de poissons dont 24 endémiques, 106 espèces de reptiles dont une espèce endémique, 6 espèces de papillons sphinx et 1739 espèces de végétaux dont 8 endémiques. Le pays tente de protéger les espèces de mammifères à forte valeur patrimoniale. Néanmoins, les populations de plusieurs autres espèces restent menacées d'extinction.

Parmi les espèces d'oiseaux recensées 15 sont considérées comme rares. Au niveau des écosystèmes naturels, les forêts avec 17,4 ha ne couvrent plus que 54% des superficies recensées en 1985. Les surfaces allouées aux pâturages sont en augmentation et représentent 35 millions d'ha dont 40% sont brûlés annuellement. Les produits forestiers non ligneux sont des ressources biologiques très importantes dans l'autoconsommation, la sécurité alimentaire et l'économie familiale. Toutefois, la gomme arabique n'est pas exploitée durablement et les acacias producteurs de gomme sont menacés, (sixième rapport de mise en œuvre de la biodiversité, 2019).

Figure 18 : Carte de Répartition de la faune sauvage restante dans les aires protégées et le long des cours d'eau principaux



Source : IUCN, 2009

La flore présente une grande diversité d'espèces. Il a été dénombré 1739 espèces spontanées ligneuses reparties entre 687 genres provenant de 155 familles. La flore présente une grande diversité d'espèces. Il a été dénombré 1739 espèces spontanées ligneuses reparties entre 687 genres provenant de 155 familles. Selon ces trois auteurs, les trois familles les plus importantes numériquement sont les Poacées, les Fabacées et les Cypéracées, (sixième rapport de mise en œuvre de la biodiversité, 2019).

*Les zones d'influence directe du projet sont généralement situées à proximité des villes et leur périphérie. Aucune zone humide n'a, à ce jour, été identifiée dans cette zone d'influence directe. Cependant, l'UGP organisera des séries de formation sur la gestion et l'utilisation durables des ressources des zones humides*

## 4.2 ENVIRONNEMENT HUMAIN ET SOCIOECONOMIQUE

### 4.2.1 Démographie

#### La région de Kayes

Compte une population de 2 904 850 habitants (*Estimation de la Pop en 2020 Instat*). La population de la région de Kayes est composée de 1 432 573 hommes et de 1 472 277 femmes. Le taux de progression de la population régionale a été estimé à 3,5%.

La population de la région de Kayes représente environ 14% de la population du Mali avec une densité moyenne estimée à 17 habitants au km<sup>2</sup>. La répartition de la population présente des disparités d'un cercle à l'autre. Dans la région de Kayes, 21 personnes sur 100 vivent en ville et ce taux d'urbanisation varie également selon les cercles. Le tableau ci-après donne les caractéristiques démographiques majeures de la région de Kayes.

Tableau 9 : Caractéristiques démographiques de la région de Kayes

Cercles	Populations		Total
	Hommes	Femmes	
Kayes	166 991	173 450	340 442
Bafoulabe	149 336	159 232	308 568
Diéma	376 501	371 230	747 731
Kéniéba	143 220	143 897	287 117
Kita	309 211	321 020	630 231
Nioro	163 249	170 313	333 563
Yélimané	124 064	133 135	257 199
<b>Total</b>	<b>1 432 573</b>	<b>1 472 277</b>	<b>2 904 850</b>

Source : DNPpop 2020

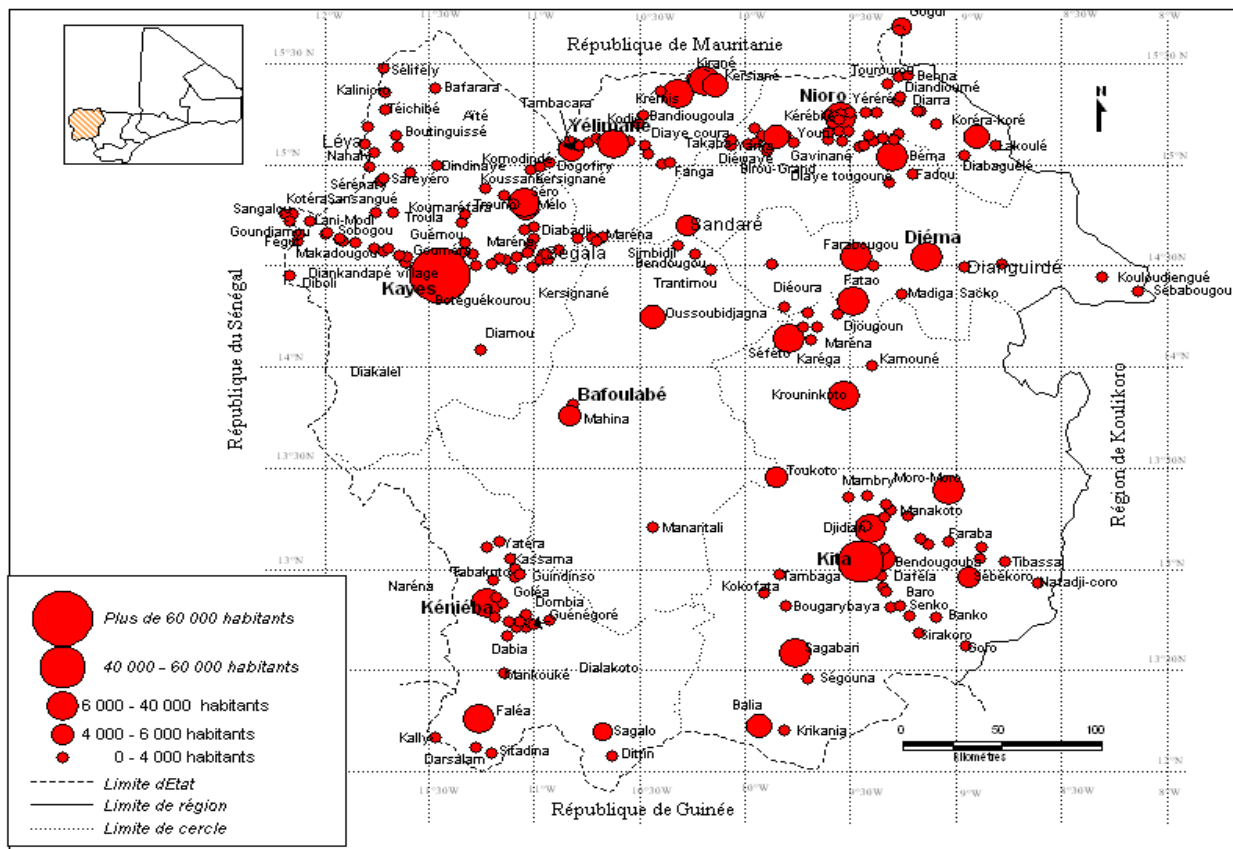


Figure 19 : Répartition de la population dans la région de Kayes

### La région de Koulikoro

La population de la région de Koulikoro est passée de 2.418.305 habitants en 2009 à 3 528 334 habitants en 2020. L'évolution du taux de croissance confirme le dynamisme démographique. Faible de 1976 à 1987, avec un taux de croissance de 1,46%, il devient de plus en plus vigoureux : 2,46% de 1987 à 1998 et 4% de 1998 à 2009 et est supérieur à la moyenne nationale, qui est de 3,6% (Source : RGPH Mali).

De fortes disparités spatiales. La distribution de la population à l'échelle de la région de Koulikoro traduit l'existence d'une situation démographique différenciée. La densité de peuplement est plus faible dans la partie nord de la région, et augmente au fur et à mesure que l'on se rapproche de la capitale, Bamako : la densité varie de 8 habitants au km<sup>2</sup> dans le cercle de Nara à 59 habitants au km<sup>2</sup> dans le cercle de Kati. La projection tendancielle, basée sur un taux de croissance de 4%, indique que la région de Koulikoro atteindra 5 millions d'habitants en 2030.

La région de Koulikoro avec 3 528 334 habitants est le troisième pôle démographique du pays, soit 16,7% de la population nationale après celle de Sikasso. Les cercles de Kati (39,5%) et de Dioïla (20,2%) contribuent très fortement au bilan démographique global et positif de la région de Koulikoro.

La situation géographique (proximité de la capitale, Bamako) et les conditions bioclimatiques et économiques favorables (choix d'intervention de la CMDT et de l'OHVN) ont fortement contribué à l'attractivité de ces deux cercles.

Les différentes ethnies dominantes se répartissent de façon générale à travers les sept cercles de la manière suivante :

- Les Malinkés à cheval sur le haut Niger entre Bamako et Siguiri (Guinée-Conakry) ;
- Les Bambaras plus nombreux entre Koulikoro et le Kaarta ;
- Les Somonos le long du fleuve Niger ;
- Les Sarakolés, les Maures et les peulhs au Nord.

Tableau 10 : Répartition de la population par cercles de la région de Koulikoro

Cercles	Populations		Total
	Hommes	Femmes	
BANAMBA	138 540	139 701	<b>278 241</b>
DIOILA	350 066	362 178	<b>712 244</b>
KANGABA	72 402	73 850	<b>146 252</b>
KATI	695 319	698 406	<b>1 393 724</b>
KOLOKANI	165 565	173 122	<b>338 687</b>
KOULIKORO	153 729	153 072	<b>306 801</b>
NARA	173 990	178 396	<b>352 386</b>
<b>Total</b>	<b>1 749 610</b>	<b>1 778 724</b>	<b>3 528 334</b>

Source : DNPpop 2020

#### La région de Sikasso

Selon la direction nationale de la Population, La population de Sikasso comptait 3 850 966 habitants dont 1 899 715 Hommes et 1 951 251 Femmes en 2020 selon la direction nationale de la Population. Cette population représente 19,83% de la population totale du pays. Elle est composée à majorité de Sénoufo, Samogo, Minianka, Bambara, Bobo, Dogon, Peul, Malinkés... Cette population cosmopolite est à l'image de celle de l'ensemble des cercles. Ce brassage des peuples s'est encore accentué avec les facilités des moyens de communication et de l'intégration des peuples.

Tableau 11 : Répartition de la population de la Région de Sikasso selon le milieu

Cercles	Populations		Total
	Hommes	Femmes	
SIKASSO	526 266	544 565	1 070 830
BOUGOUNI	328 439	339 638	668 077
KADIOLO	182 768	171 869	354 637
KOLONDIEBA	142 512	151 006	293 518
KOUTIALA	414 163	431 525	845 688
YANFOLILA	153 374	156 543	309 917
YOROSSO	152 193	156 106	308 299
<b>Total</b>	<b>1 899 715</b>	<b>1 951 251</b>	<b>3 850 966</b>

Source : DNPpop 2020

#### La région de Ségou

Compte une population de 3 406 255 habitants (DNPpop, 2020) contre 2 338 349 habitants en 2009 (RGPH 2009), soit un taux de croissance moyen de la population par an estimé à 3,1% (2009 – 2020).

Les hausses les plus importantes sont observées dans les cercles de Niono (+60%), de Macina (+41%) et Bla (+40%). La population de la région de Ségou concentre 16,1% de la population du Mali. Elle est composée de 1 684 905 hommes et de 1 721 350 femmes. La densité moyenne, au niveau de la région, est variable d'un cercle à l'autre. Elle est évaluée à 37,8 habitants au km<sup>2</sup> (RGPH, 2009). Dans la région de Ségou, 16,6 personnes sur 100 vivent en ville et ce taux d'urbanisation varie également selon les cercles.

Cercles	Populations		Total
	Hommes	Femmes	
BAROUELI	145 835	149 678	295 513
BLA	201 315	211 916	413 231
MACINA	168 760	175 131	343 891
NIONO	264 208	267 297	531 505
SAN	241 364	244 608	485 971
SEGOU	501 661	512 366	1 014 027
TOMINIAN	161 763	160 354	322 117
<b>Total</b>	<b>1 684 905</b>	<b>1 721 350</b>	<b>3 406 255</b>

Source : DNPop 2020

#### 4.2.2 Activité économique

L'économie du Mali repose essentiellement sur le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche et exploitation forestière), qui occupe près de 80% de la population. En 2019, l'agriculture d'exportation représentait 26,1% du PIB, devant les produits de l'agriculture vivrière (9,8%), les activités extractives (6%), l'élevage (4,1%), la pêche (3,8%) et l'exploitation forestière et la cueillette (3,8%). Cependant, la contribution de l'agriculture à l'économie malienne tend à la baisse depuis les années 1970, tandis que la contribution de l'industrie – dont l'extraction industrielle – suit une courbe de croissance relativement constante (voir Figure ci-après).

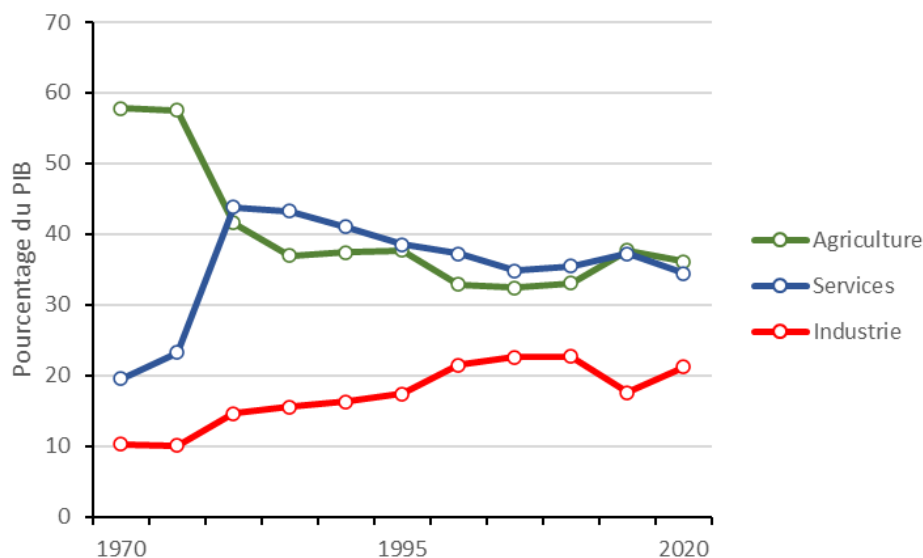


Figure 20 : Evolution des contributions de l'agriculture, des services et de l'industrie au PIB du Mali

##### 4.2.2.1 Agriculture

L'agriculture au Mali est extensive, de type familial, peu mécanisée et presque entièrement dépendante des trois à quatre mois de pluviométrie estivale variable (juin-septembre), la rendant très vulnérable à la variabilité et au changement climatique. La production céréalière est principalement destinée à l'autoconsommation, avec une part de 20% qui est commercialisée. La couverture des besoins en céréales est assurée à 90% environ par la production nationale. Outre les cultures céréalières,

plusieurs autres types de cultures sont pratiquées. Il s'agit, entre autres, des cultures industrielles dominées par le coton, dont la production encadrée par la Compagnie Malienne de Développement Textile. Le coton constitue la principale culture commerciale du Mali et le deuxième produit d'exportation après l'or. Il représente 12% des rentrées de l'État et assure le revenu de plus de 40% de la population rurale. Récemment, le Mali est devenu le premier producteur de coton africain avec environ 710 000 tonnes livrées sur le marché en 2018.

#### 4.2.2.2 Elevage

L'élevage est le troisième secteur exportateur du Mali et son cheptel occupe le premier rang dans l'espace de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et le second dans l'espace de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). L'élevage représente 19% du PIB au Mali et constitue le revenu principal d'environ 30% de la population.

La transhumance représente une proportion importante du secteur ; en effet 80% du cheptel est élevé selon le modèle pastoral. Les agriculteurs au Mali ont aussi tendance à garder quelques petits animaux domestiques. Les tendances récentes et notables dans ce secteur sont : la « modernisation » de l'élevage (amélioration des races, insémination, vaccination, l'achat et la cultivation de forage) ; l'utilisation de technologies moderne de communication pour évaluer l'état de sécurité et la qualité des pâturages (Turaya, services GSM/SMS) ; la sédentarisation des éleveurs, qui commencent à adopter l'agriculture, tandis que les jeunes conduisent les troupeaux ailleurs ; et la concentration de la propriété du bétail au niveau des élites qui emploient les pasteurs Peulh pour garder leurs troupeaux. Le tableau suivant indique le nombre de cheptel de 2018 à 2020

Tableau 12 : nombre de cheptel de 2018 à 2020

Espèces	2018	2019	2020
Bovin	78 890	72 359	53 378 606
Ovin	115 199	121 339	177 950 776
Caprin	30 654	24 171	
Porcin	4 229	4 286	409 410

Source SNGIE

#### 4.2.2.3 Pêche

La pêche occupe une place importante dans l'économie malienne avec une contribution au PIB de 3,8%. La production annuelle est estimée à environ 100 000 tonnes par an, plaçant ainsi le Mali parmi les premiers pays africains producteurs de poissons d'eau douce. Environ 40% de cette production provient de la région de Mopti. Ainsi, le potentiel halieutique continental se concentre dans la zone du delta central du fleuve Niger, qui couvre une superficie de 40 000 km dont 60% environ sont inondables lors des plus fortes crues. La pisciculture joue un rôle faible, même si la production a augmenté jusqu'à 4 000 tonnes entre 2000 et 2019.

Depuis près d'une quinzaine d'années, le gouvernement malien a décidé de faire du secteur extractif le moteur du développement socio-économique du pays et un levier de croissance pour d'autres sous-secteurs. Au Mali, le secteur minier est marqué par une forte volonté politique visant la promotion et le développement des ressources minières, en vue d'accélérer la croissance économique et sociale et de réduire la pauvreté.

Avec treize mines d'or industrielles de classe mondiale (voir Carte 4) et une production d'or estimée à environ 55 tonnes/an, le Mali se positionne comme un pays minier émergent dans la sous-région avec des valeurs d'exportation évaluées à plus de 1 900 milliards CFA en 2020. En plus des mines industrielles actuellement en exploitation, le Mali connaît une exploitation minière artisanale grandissante dans les zones minières de Kayes, Kéniéba, Yanfolila et Sikasso, où sont exploités l'or, les diamants, les pierres fines et semi-précieuses, les matériaux de construction, le sable et les graviers, etc. Avec l'ouverture de sa première mine de lithium à Goulamina, prévue en 2023, le Mali est également en voie de devenir le premier pays producteur de lithium en Afrique de l'Ouest. Le tableau suivant indique la situation de la pêche entre 2018 et 2020.

Tableau 13 : situation de la pêche entre 2018 et 2020

Types		2018	2019	2020
Production de poisson de pisciculture	Tonne	5 327,02	6 984,94	7670
Production de poisson de capture	Tonne	103 139,00	109 362	110 020
Nombre d'étang piscicole	Nbre	532,00	532	267

### 4.2.3 Genre

Les femmes jouent un rôle primordial dans la gestion de l'environnement et de la biodiversité au Mali – notamment de l'agro-biodiversité – car elles sont premières responsables de cultures essentielles à la sécurité nutritionnelle. Les facteurs socio-culturels ont généralement favorisé le développement, l'utilisation et le transfert des connaissances et des compétences nécessaires pour gérer de petites exploitations agricoles selon les codes sociaux liés au genre. Dans ces exploitations, les membres du ménage ont des connaissances et des compétences différentes. Les travaux et les activités exécutés par chaque membre du ménage varient en fonction du sexe et de l'âge. Ces différences entre les sphères d'activités et d'expertise entre les femmes et les hommes favorisent le développement de connaissances, préférences et de priorités distinctes mais imbriquées dans le domaine de la biodiversité agricole, faunique et forestière.

Dans le secteur de l'agriculture, les femmes sont les principales exploitantes et transformatrices de denrées de base (maïs, riz, sorgho, oseille, pain de singe, beurre de karité, etc.) et sont présentes tout au long de la chaîne agricole. De plus, Les femmes s'occupent généralement du petit élevage et de toutes les activités de transformation du poisson et de sa commercialisation ; elles sont les principales collectrices, transformatrices et vendeuses de ressources alimentaires forestières. Elles détiennent ainsi des savoirs spécialisés sur les plantes forestières, également utilisées pour le fourrage et en pharmacopée traditionnelle.

Toutefois, les femmes ne disposent généralement pas des moyens nécessaires pour accroître leur production et leur productivité. Elles sont notamment victimes de discrimination en matière de gestion foncière, en raison de facteurs socioculturels qui font que dans la plupart des communautés, une femme ne peut hériter de la terre. Seuls 3,1% des exploitations agricoles au Mali sont gérés par des femmes, ces dernières ayant généralement de petites superficies : 54% ont moins d'un hectare (contre 17% pour les hommes). La superficie moyenne des parcelles des femmes est également nettement inférieure à celle des hommes (0,5 contre 1,5 ha).

Par ailleurs, les hommes et les femmes n'ont pas les mêmes chances en matière de soutien à la production, comme l'accès à la finance. Sur le plan national, les hommes ont davantage accès au crédit que les femmes, et empruntent généralement des montants plus importants (les hommes bénéficient de presque 100% des crédits de plus de 250 000 FCFA, par exemple), les services de crédits agricoles ne traitant pas directement avec les femmes qui n'ont pas de source de revenu garanti. Ces différents facteurs de discrimination rendent les femmes et les filles particulièrement vulnérables aux impacts du changement climatique, et ce d'autant plus que la migration économique des hommes est une stratégie d'adaptation fréquente qui laisse aux femmes qui restent sur place la responsabilité de maintenir la production agricole.

Malgré l'existence d'un arsenal juridique et réglementaire pour renforcer la position de la femme dans la société malienne, la représentation des femmes reste marginale dans les instances politiques et administratives, ainsi qu'au sein de institutions et instances de décision au niveau rural. En 2013, les femmes représentaient 1% des maires, 9% des conseillers communaux, 9,52% des députés ; les femmes chefs de partis ne représentaient que 2%. De même, les cheffes d'exploitation agricoles ont moins accès aux organisations paysannes : 17% d'entre elles appartiennent à une organisation paysanne contre 32% pour les hommes. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du programme Initiative Spotlight, les résultats clés obtenus en 2020 sont les suivants :

- **Renforcement des capacités** : 746 acteurs (dont 40% de femmes) parmi lesquels 190 chefs traditionnels, 230 leaders religieux, 113 leaders communautaires, 123 défenseurs des droits des femmes, 30 élus locaux et 24 acteurs gouvernementaux ont bénéficié d'activités de renforcement des capacités sur les concepts du genre, des Violences Basées sur le Genre (VBG) et la masculinité positive.
- **Accès aux connaissances sur les services essentiels et les droits des femmes** : 406 cas de personnes survivantes de VBG prises en charge intégrée (médicale, psycho-sociale, judiciaire pour certains et sécuritaire) par les services holistiques, soit au niveau des structures des régions de Kayes, Koulikoro et Ségou, des femmes et des filles ayant un accès accru et/ou des connaissances sur les services essentiels.
- **Activités de prévention** : 74 861 personnes (15 577 hommes, 39 514 femmes, 8 219 garçons et 10 568 filles). Les activités de communication dans les espaces sûrs ont permis de toucher 2 171 porteurs d'obligations (1 227 femmes et 944 hommes) et 2 007 jeunes (1 282 filles et 725 garçons) sur une prévision respectivement de 2 000 et 1 875.
- **Création et renforcement de réseaux, de plateformes et de mouvements** : 03 réseaux composés de 180 organisations de la Société civile ont été créés pour favoriser le dialogue, les échanges et les efforts de plaidoyer ; 750 femmes et filles exposées à de multiples formes de discrimination comme les aides ménagères venant de milieux ruraux, des femmes et filles porteuses du VIH, celles en situation de handicap, ont bénéficié de kits de prévention de la COVID



19 ainsi que de kits de dignité dans les 05 localités couvertes par le programme ; 16 plateformes multifonctionnelles ont été installées et ont permis la réinsertion socioéconomique de 350 femmes survivantes de VBG.

#### 4.2.4 Emploi

Le secteur contribue de même à l'atteinte des objectifs de l'Axe Stratégique 5 du CREDD (2019-2023): «Développement du Capital Humain» à travers son objectif global 5.2 : « Assurer le droit des citoyens à une éducation et une formation de qualité à travers un système éducatif inclusif, mieux adapté, cohérent et fonctionnel» et particulièrement à travers l'objectif spécifique 5.2.1 : «Améliorer le rendement interne du système, favoriser l'employabilité des jeunes et l'insertion socio-professionnelle des sortants».

Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance et le suivi-évaluation des politiques et stratégies en matière d'emploi et de formation professionnelle, le département en charge de l'emploi et de la formation professionnelle a effectué : (i) l'inauguration du complexe de formation dans les métiers du BTP ; (ii) l'élaboration des fiches métiers et (iii) l'élaboration, le suivi et l'évaluation des fiches de poste des agents du secteur.

Le suivi de la Politique Nationale de l'Emploi a été réalisé à travers : (i) le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Ouagadougou des Chefs d'État et de Gouvernement sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté et (ii) le suivi des actions de promotion et de création d'emplois (iii) l'organisation de cadres de concertation entre les structures centrales et régionales en charge de l'emploi et de la formation professionnelle.

Le processus de mise en œuvre du FIER a largement contribué à la réduction de la pauvreté à travers le financement de 5 383 projets économiques des jeunes dont 5 220 Activités génératrices de revenus (AGR) et de 163 Micro Entreprises Rurales (MER) au titre de l'année 2020.

Concernant la mise en œuvre du Programme National d'Action pour l'Emploi en vue de la Réduction de la Pauvreté PNA/ERP, on note l'équipement des groupements de femmes de Bamako, Bandiagara et les régions du nord en kits d'insertion : machines à coudre, soixante (60) ; Mototaxis tricycle, six (06) ; moulins, dix (10) ; motopompes, vingt-quatre (24) ; couture, dix (10) et transformation agroalimentaire, vingt (20).

Tableau 14 : Indicateurs caractéristiques du marché du travail de 2018 à 2020

Indicateurs	2018	2019	2020
Taux de chômage (%)	8,6	5,9	5,2
Taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans (%)	19,0	11,4	8,8
Taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 35 ans (%)	13,5	8,2	7,4
Taux d'emploi ou Ratio Emploi/Population (%)	64,7	68,4	65,5
Nouveaux emplois créés	44 520	38 459	30 199
Pertes d'emplois	2 993	2 337	2 935
Nouveaux emplois créés nets (secteurs public et privé)	41 527	36 122	27 264
Taux d'emplois informel (%)	97,6	95,1	97,1
Demandes d'emplois enregistrées	6 412	6 822	8 246
Offres d'emplois enregistrées	4 349	4 991	4 92
Population en âge de travailler en millions	8,9	9,4	9,2
Proportion des jeunes de 15-24 ans « ni en emploi, ni en éducation et ni en formation » (%)	26,7	29,6	31,0
Proportion des jeunes de 15-35 ans « ni en emploi, ni en éducation et ni en formation » (%)	27,8	29,3	30,6
Taux de salarisation (%)	11,4	10,2	9,0

Source : Enquête EMOP 2020/INSTAT/ONEF/ANPE/APEJ

Le nombre de nouveaux emplois nets créés par les secteurs public et privé passe de 36 122 en 2019 à 27 264 en 2020 soit une baisse de 8 858 emplois. Le taux d'emploi informel s'est accru avec 97,1% en 2020 par rapport aux 95,1% en 2019. On constate également qu'en 2020 les taux de chômage des

jeunes de 15 – 24 ans (8,8%) et des jeunes de 15 – 35 ans (7,4%) sont supérieurs à celui du niveau national (5,2%).

Le nombre de nouveaux emplois créés a diminué de 38 459 en 2019 à 30 199 en 2020. Cette diminution est due aux difficultés d'accès au marché du travail et au crédit bancaire pour le financement des projets des jeunes, à la situation de COVID 19, la baisse du nombre d'emplois créés dans les secteurs à forte potentialité de création d'emploi tels que l'agriculture, la construction, les transports et entreposage, les activités d'hébergement et de restauration, les activités d'information et de communication. Il faut aussi noter que ces données ne concernent que les emplois formels c'est-à-dire ceux enregistrés au niveau de la Direction nationale du Travail.

#### 4.2.5 Situation sécuritaire

Depuis 2012, le Mali traverse une crise multiforme et profonde qui a de graves répercussions sur les plans politique, socio-économique, humanitaire et sécuritaire. Cette crise trouve son origine dans des facteurs structurels divers, telle que la faiblesse des institutions, des problèmes de gouvernance, une cohésion sociale faible, la non-satisfaction des besoins de base des populations, l'impression qu'ont les communautés du nord d'être négligées et marginalisées par le pouvoir central, la faiblesse de la société civile, la présence de groupes extrémistes violents, ainsi que les effets de la dégradation de l'environnement, des changements climatiques et des chocs économiques, auxquels s'ajoutent encore la corruption, le népotisme et la contrebande.

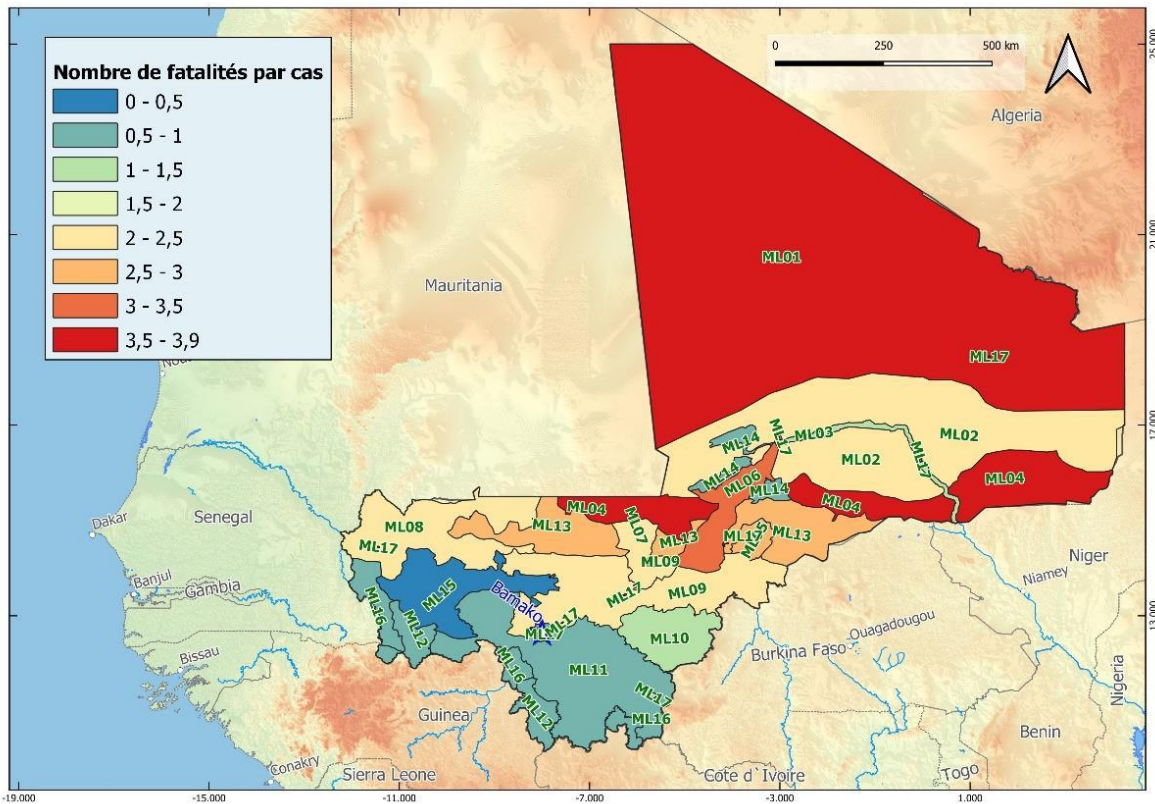
L'insécurité quasi-permanente depuis une décennie se traduit par la poursuite d'activités terroristes et d'opérations militaires dans certaines zones. Par ailleurs, la retraite des groupes extrémistes dans les zones rurales a mené à des combats internes entre groupes rivaux, ainsi qu'à des attaques terroristes contre des villages, motivant la mise en place de groupes armés non étatiques d'autodéfense au niveau local.

Les violences auxquelles sont soumises les populations, dont les pillages, l'exécution de civils et les violences sexuelles, sont un facteur de déplacements importants de population du nord vers le sud et des villages vers les villes. D'après le rapport de UNHCR 2022, En avril-mai 2022, le Mali comptait ainsi 370 548 personnes déplacées internes (PDI) ; une large majorité de cette population est mineure, et plus de la moitié sont des femmes et des filles. Les PDI, dont le nombre a explosé depuis fin 2017 (lorsqu'on dénombrait environ 40,000 PDI au Mali) sont souvent accueillis dans des conditions très précaires.

Les villes maliennes, notamment Bamako et les capitales régionales, s'étendent d'année en année de par cet afflux massif de personnes. Les capacités des infrastructures socio-urbaines et de services sont largement dépassées. Les villes du pays sont donc confrontées à multiples problèmes : surpopulation, chômage, insuffisance de structures de base, insécurité, nuisances diverses et problèmes d'approvisionnement en eau et en électricité.

Il est important de noter qu'un mouvement migratoire du rural vers l'urbain existait au Mali bien avant l'avènement de ces phénomènes déstabilisateurs. Les jeunes ruraux (filles et garçons), désœuvrés pendant la saison sèche, migraient ainsi dans les villes afin d'exercer des petits métiers. Si la très grande majorité d'entre eux rentraient au village dès la tombée des premières pluies, ils peuvent aujourd'hui séjourner en ville pendant des années, voire définitivement.

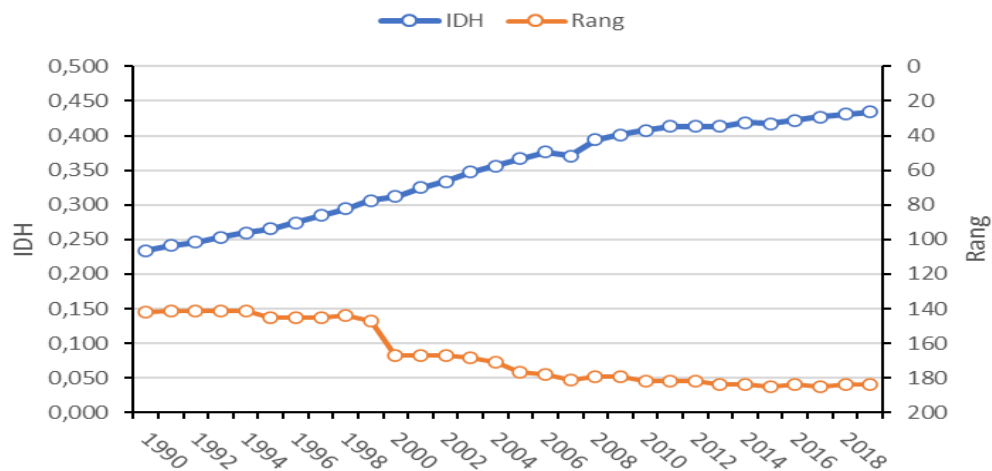
Figure 21 : Niveau de violence exprimé en nombre moyen de morts par cas par zone de moyen d'existence



Source : EEI 2022

#### 4.2.6 Conditions de vie

De 1990 à 2010, le Mali a connu une phase positive de développement selon les critères de l'Index de développement humain (IDH) (PIB par habitant, espérance de vie, niveau d'éducation etc.). Depuis 2010, ce développement stagne (voir Figure ci-après). En 2019, la valeur de l'IDH du Mali était de 0,434, le plaçant le pays au 184ème rang sur 189. Les carences en matière de santé et d'éducation sont des facteurs clés du calcul de cette valeur. À cela s'ajoutent d'importantes inégalités entre les sexes. En effet, l'indice des inégalités entre les sexes au Mali est l'un des plus élevés au monde, avec une valeur de 0,676, le classant 158ème sur 162 pays<sup>5</sup>.



<sup>5</sup> PNUD (2020). Rapport sur le développement humain 2020. La prochaine frontière – Le développement humain et l'anthropocène

Figure 22 : Evolution de l'IDH et du rang du Mali (*source PNUD (2020)*)

Les consultations avec les parties prenantes dans le cadre de l'EEI ont clairement fait apparaître que l'insécurité croissante constitue un facteur important empêchant le développement social et économique du pays. L'insécurité freine l'accès des populations aux services de l'État et la mise en œuvre de ses programmes sur le terrain. Les défis sécuritaires dissuadent également les investissements privés.

Au cours des dernières décennies, des avancées significatives ont été réalisées au Mali dans le secteur de la santé. Le pays connaît par exemple une baisse considérable de la mortalité infantile, qui est passée de 410 pour 1 000 naissances en 1965 à 91 en 2021. Les données sur la scolarité présentent les inscriptions aux institutions d'éducation primaire au Mali par rapport à celle de l'Afrique subsaharienne au cours de la période 1990 à 2018. En forte augmentation entre 1990 (28%) et 2011 (84%), le taux d'enfants inscrits à l'école primaire au Mali stagne aux alentours de 75% depuis 2012. La situation sécuritaire, qui a troublé la vie sociale dans les zones rurales et provoqué le déplacement forcé de villages entiers, joue un rôle important dans le recul de l'accès à l'éducation. En 2021, 1 664 écoles du pays étaient encore fermées en raison de la crise. Près d'un demi-million d'enfants, et 10 000 enseignants étaient affectés. Par ailleurs, les dictats sociaux imposés par les groupes extrémistes dans certains territoires, en particulier sur les femmes, impactent l'éducation des enfants.

Par ailleurs, le travail des enfants est très fréquent au Mali puisqu'environ deux-tiers des enfants du pays travaillent ; de plus, 40% de tous les enfants du pays entre l'âge de cinq et de quatorze ans ont un travail considéré comme dangereux. Si la majorité d'entre eux travaillent dans le secteur de l'agriculture, ils sont également impliqués dans l'élevage, la pêche, l'artisanat, le commerce et, pour les filles, dans le travail domestique. Par ailleurs, entre 20 000 et 40 000 enfants travaillent dans le secteur de l'exploitation aurifère artisanale. Beaucoup d'entre eux commencent à travailler dès l'âge de six ans. Le travail des enfants les désavantage pour l'accès à l'éducation et au marché du travail, et les expose à une série de violations des droits humains, dont l'exploitation, la violence et la traite d'êtres humains.

## 5 RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

Dans ce chapitre, il s'agira d'analyser les impacts environnementaux et sociaux, ainsi que les mesures de gestion du projet. De façon spécifique, il s'agira de se focaliser sur les sous-**composantes 1 (sous-composante 1.2.1°)** qui généreront l'essentiel des impacts environnementaux et sociaux et des mesures de gestion du projet.

### 5.1 IMPACTS POSITIFS

Les impacts environnementaux et sociaux du Projet FIER devraient être dans l'ensemble positifs pour plusieurs raisons :

- ✚ **Réalisation d'infrastructures agrégatives résilientes de production, de transformation et de commercialisation au profit des jeunes** : A titre indicatif, il pourrait être réalisé : 150 périmètres maraichers (dont certains alimentés à l'énergie solaire avec système de goutte à goutte), d'une superficie totale de 450 ha ; 50 périmètres rizicoles (système de riziculture intensif – SRI) ; 100 périmètres aquacoles d'une superficie totale de 100 ha ; 150 périmètres d'embouche bovine ; 5 centres artisanaux (tissage, maroquinerie, ...) etc.

La réalisation de ces activités nécessitera une HIMO qui aura un impact positif par la création d'emplois temporaires dans les communes. L'augmentation du revenu résultant de la création d'emplois devra contribuer à la lutte contre la pauvreté au niveau local. Ceci va permettre d'accroître les revenus des populations locales, d'améliorer les conditions de vie de nombreux ménages, contribuant ainsi à réduire de façon significative l'incidence de la pauvreté

En outre, un autre aspect très important de cette **sous-composante 1.2.1** porte sur les 120 unités de transformation résilientes dont cinquante (50) pour les produits maraichers (tomate, échalote, ...), cinquante (50) pour la transformation du riz (mini rizerie), vingt (20) pour la transformation du poisson qui boostera l'économie locale d'une part et d'autre part réduira la quantité de produit Agricole qui va dans la poubelle.

- ✚ **Renforcement des activités commerciales et génération de revenus** : Les activités du « FIER » auront un autre impact positif en termes d'augmentation de revenu des populations à travers la mise en œuvre des différentes composantes. De façon spécifique, la **sous-composante 1.2.1** aura des effets positifs sur l'économie locale avec un soutien aux activités génératrices de revenus.

Des projets seront financés au profit des jeunes et des femmes pour leur permettre de mener des AGR, susceptibles de les aider à pérenniser leurs activités. En se basant sur le développement de ces structures, celles-ci à leur tour seront susceptibles d'offrir des emplois à d'autres personnes.

- ✚ **Contribution à la réduction de l'exode rural** : Du fait de la multiplication des activités sources de revenus, le projet pourrait contribuer à la réduction de l'exode rural, qui va se réduire dans ses zones d'intervention.

La plupart du temps l'une des causes principales de l'exode rural est le manque de perspectives d'avenir pour des jeunes désœuvrés et déscolarisés. En les soutenant dans les activités AGR spécifiques à chaque localité, le projet pourrait freiner un tant soit peu l'exode rural ; et la monétarisation de ces zones rurales pourrait amener d'autres jeunes à mener d'autres activités induites comme la réparation et la mise en charge de téléphones portables, la maintenance de panneaux solaires, etc...

En créant les nouveaux besoins ; tout cela peut déboucher sur un cercle vertueux de développement endogène et inclusif de ces zones rurales.

- ✚ **Fourniture des services appropriés de formation et de création d'entreprises avec un suivi dégressif aux jeunes ruraux** : L'UNC contractualisera des Fournisseurs de services de Formation et d'accompagnement des jeunes (FSFA), sélectionnés sur une base compétitive, y inclut les agences dont les capacités ont été renforcées la sous-composante 1.1
- ✚ **Amélioration du cadre de vie des populations** : Les activités décrites dans la sous-composante 1.2.1 auront un impact direct sur les communes rurales. Ces activités vont faciliter

la vie de toutes les populations des zones du projet. Il s'agira de : la construction des unités de transformation résilientes.

- ✚ **En matière de genre et sur l'amélioration de la condition des femmes**, le projet va également cibler la réalisation de sous-projets et activités habituellement prisés par les femmes et les jeunes, et pour lesquelles elles disposent d'un savoir-faire reconnu (maraîchage, autres AGR) et dont elles peuvent tirer des revenus. Toutefois, le projet devra veiller à ce que les femmes accèdent aux ressources du projet et à ce qu'elles aient une bonne représentativité au sein des instances chargées du pilotage et de la mise en œuvre du projet.

## 5.2 IMPACTS NEGATIFS

Le FIER 2 de par la nature de ses activités aura des impacts négatifs sur les milieux biophysiques et humain. Globalement, l'ensemble des impacts environnementaux et sociaux négatifs susceptibles d'être générés par le projet, seront limités dans le temps et dans l'espace. L'impact des investissements structurels prévus seront, en général, de faible à moyenne ampleur, réversibles et facilement maîtrisables et gérables. Ils seront assez faciles à identifier en avance et à prévenir, minimiser avec des bonnes pratiques simples et des mesures d'atténuation efficaces et permettront l'utilisation d'un système de contrôle et de suivi simple et efficace.

Les impacts/risques environnementaux et sociaux du projet proviendront surtout de la mise en œuvre de la sous-composante 1. 2 (*Réalisation d'infrastructures économiques agrégatives résilientes pour les jeunes qui seront mises en exploitation et gérées de façon durable*). La mise en œuvre de ces activités va certainement conduire à la

- négligence des aspects environnementaux et sociaux et leur faible prise en compte lors de la réalisation des études techniques et / ou la préparation d'études environnementales et sociales non satisfaisantes ;
- possibilité de risque d'Exploitation et Abus Sexuels et harcèlement sexuel (EAS/HS)
- construction / réhabilitation de petites infrastructures ou aux activités génératrices de revenus ;
- En phase des travaux et fonctionnement des infrastructure on pourrait craindre (i) l'insalubrité et la pollution par les déchets solides et liquides. Des mesures d'atténuation ont été proposé dans le Cadre de Gestion environnementale et sociale avec un programme de suivi et surveillance des indicateurs ;
- Durant les phases de travaux et exploitation des risques d'accidents et nuisances sonores peuvent se produire. Aussi l'usage des engrais chimiques par les exploitants agricoles constitue un danger pour les habitants ;
- Risques de conflits en cas d'afflux de travailleurs extérieurs ;
- Pollution des écosystèmes naturels par les pesticides.

## 5.3 MESURES D'ATTENUATION DES RISQUES ET IMPACTS

Pour atténuer les impacts précédemment identifiés, des mesures générales et spécifiques seront appliquées.

Tableau 15 : Description des mesures d'atténuation des impacts

Risque/Impact	Mesure/Action			
	Evitement	Réduction	Atténuation	Indemnisation
<b>Risques et Impacts environnementaux</b>				
Pollution des écosystèmes naturels par les pesticides	Utiliser des alternatives aux pesticides, telles que l'arrachage physique/le piégeage ; éviter la plupart des produits chimiques dangereux	Utiliser les pesticides dans le cadre de la lutte intégrée contre les ravageurs, en suivant les procédures de lutte contre les ravageurs	Mettre en œuvre des protocoles sur la sûreté du stockage et de la manipulation des pesticides ; assurer la formation du personnel ; mettre en œuvre un plan de santé et de sécurité	

Risque/Impact	Mesure/Action			
	Evitement	Réduction	Atténuation	Indemnisation
Conversion des habitats en raison de l'expansion de l'agriculture commerciale ou des plantations forestières			Encourager la conservation et/ou la restauration des habitats critiques et naturels	
Déversement et fuites de polluants	Contrôle des appareils avant usage	Récupérer les huiles, graisses et lubrifiants dans des containers en vue de leur retraitement par les firmes spécialisées	- Renforcer la collaboration avec les services techniques locaux pour les interventions d'urgence en cas de déversements accidentels (Santé, protection civile et sécurité).	
Gestion des déchets		Interdiction d'incinération de déchet -Gestion des emballages vides sur le site de maraichage	- installation de bacs/poubelle sur sites Installation de fosses pour la réception de déchets liquide	
Surexploitation des ressources naturelles biologiques	Interdire la récolte de certaines espèces (par exemple, espèces protégées par la législation nationale, espèces à faible taux de reproduction)	Introduire des quotas par ménage ou communauté	Améliorer la qualité de l'habitat/la superficie des espèces récoltées	
<b>Risques et Impacts sociaux</b>				
Risques pour les travailleurs du projet	Éviter de programmer les activités qui nécessitent des déplacements pendant la saison pluvieuse, en particulier celles qui comportent des visites de sites éloignés	Utiliser des véhicules bien entretenus ; programmer les déplacements aux seuls essentiels ; éviter les déplacements de nuit	Fournir aux travailleurs des équipements de protection individuelle ; fournir aux équipes de terrain des équipements de sécurité, de premiers secours et de communication ; mettre en œuvre un plan de santé et de sécurité	Fournir une assurance contre les accidents du travail à tous les travailleurs directs et sous contrat
Risques pour les populations locales	Éviter de programmer des voyages ou des rassemblements en présentiel pendant la saison des pluies	Réduire au minimum le nombre de résidents locaux participant aux activités du sous-projet (par	Dispenser une formation en matière de santé et de sécurité aux résidents locaux ; fournir des équipements	

Risque/Impact	Mesure/Action			
	Evitement	Réduction	Atténuation	Indemnisation
		exemple, enquêtes, patrouilles, etc.)	de protection individuelle ; mettre en œuvre un plan de santé et de sécurité	
Abus physiques, psychologiques ou sexuels à l'encontre des travailleurs du projet	Effectuer des vérifications des antécédents des nouveaux employés, conformément à la législation nationale applicable	Fournir aux travailleurs une formation sur l'environnement de travail	Établir et promouvoir des mécanismes de règlement des plaintes ; tenir à jour une liste des prestataires de services de lutte contre les VBG dans chaque pays et veiller à ce que leurs services soient accessibles aux travailleurs du projet	
Incidences sur la santé de l'utilisation ou du stockage des pesticides dans des conditions dangereuses	Utiliser des alternatives aux pesticides, telles que l'arrachage physique/le piégeage ; éviter la plupart des produits chimiques dangereux	Utiliser les pesticides dans le cadre de la lutte intégrée contre les ravageurs	Mettre en œuvre des protocoles sur la sûreté du stockage et de la manipulation des pesticides ; sensibiliser les communautés locales ; mettre en œuvre un plan de santé et de sécurité	
Transmission de Covid-19 et autres maladies transmissibles	Dans la mesure du possible, organiser des réunions virtuelles et assurer un suivi à distance ; se conformer aux recommandations et avis applicables (par exemple, de l'OMS) lors de l'organisation des déplacements ou des rassemblements en présentiel	Réduire au minimum le nombre de visites/visiteurs dans les communautés rurales éloignées ; réduire au minimum le nombre et la taille des rassemblements en présentiel	Fournir aux travailleurs du projet et à la population locale un équipement de protection personnelle, un gel antibactérien pour les mains et un désinfectant ; mettre en œuvre un plan de santé et de sécurité	
Réinstallation forcée de personnes, dues à des déplacements physiques et/ou économiques	Interdire le soutien à des sous-projets qui font intervenir l'achat de terres ou la réinstallation de personnes par l'inclusion de ces activités dans la liste négative			



Risque/Impact	Mesure/Action			
	Evitement	Réduction	Atténuation	Indemnisation
Restrictions de l'accès aux ressources naturelles dans une aire protégée ou une propriété gérée par la communauté	Utiliser des mesures de conservation alternatives pour la zone, telles que des engagements volontaires	Réduire la zone/les activités couvertes par les restrictions ; exempter les membres de la communauté dans les groupes hautement vulnérables	Développer et introduire les restrictions de manière participative ; établir et promouvoir des mécanismes de règlement des plaintes ; mettre en œuvre d'autres mesures identifiées dans le Cadre de processus	Fournir aux personnes affectées une compensation en espèces/en nature ou des moyens de subsistance alternatifs
Perturbation ou dégradation du patrimoine culturel	Installer les parkings, les campings, les sentiers et autres infrastructures destinées aux visiteurs loin des zones possédant un patrimoine culturel physique ou immatériel		Inclure des procédures de découverte fortuite dans tous les contrats relatifs à la construction ou aux travaux de génie civil	
Risque d'appropriation par les élites et/ou d'exclusion sociale	Développer et mettre en œuvre des plans solides de mobilisation des parties prenantes pour le projet et pour chaque sous-projet, qui garantiront que les parties prenantes et les groupes vulnérables sont correctement identifiés et consultés sur les activités du projet			

#### 5.4 MESURES DE BONIFICATION

Les mesures de bonification proposées chercheront à améliorer les avantages du projet. Elles auront certainement un impact positif significatif sur la stabilité des écosystèmes concernés, l'autonomisation des femmes.

✓ **Sensibiliser et former les bénéficiaires dans les domaines spécifiques**

La mise en œuvre de cette mesure permettra de renforcer les bénéficiaires dans les différents domaines spécifiques.

✓ **Economique**

- Partitionner les contrats pour favoriser l'accès aux entrepreneurs locaux ;

- Instaurer un programme préférentiel d'embauche sur le chantier (métiers non spécialisés) à l'intention des agriculteurs qui seraient intéressés, afin de leur permettre de compenser les pertes potentielles de revenus occasionnés par la réalisation des travaux.

✓ ***Sensibilisation de la population sur les violences faites aux femmes***

La mise en œuvre de cette mesure permettra d'élever le niveau de compréhension et la conscientisation sur les différentes violences faites aux femmes. Il comportera entre autres : La présentation du code de conduite avec des articles interdisant la VBG / exploitation, abus et harcèlement sexuel ; la formation des travailleurs sur la réglementation et le respect du code, l'information et la sensibilisation de la population sur le contenu du code de conduite et du MGP, informer et sensibiliser les femmes pendant toute la durée du projet.

✓ ***Dotation de Semence /Formation sur les bonnes pratiques agricoles***

La dotation de semences ainsi qu'une assistance sur les bonnes pratiques agricoles renforcera la production des bénéficiaires.

Cette mesure est importante, car elle a été soulignée lors des consultations avec les villageois.

## 5.5 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET CLIMATIQUES POTENTIELS

Le projet a été considéré comme présentant un risque social substantiel et un risque environnemental modéré. La note de risque social substantiel est liée au risque potentiel du projet de restreindre l'accès aux ressources naturelles, notamment en soutenant la création ou le renforcement de la gestion des aires protégées, et l'introduction de réglementations sur la gestion des ressources naturelles pour les terres et l'eau gérées par la communauté. En outre, le projet fournira des moyens de subsistance alternatifs et d'autres formes d'aide au développement aux populations, ce qui est susceptible d'exacerber les divisions au sein des communautés. Enfin, le projet travaillera par l'intermédiaire des OSC, dont la capacité à gérer les risques sociaux est variable et qui sont susceptibles d'avoir besoin d'un certain renforcement des capacités et/ou de conseils techniques.

Les impacts environnementaux, d'autre part, devraient être minimes, localisés et réversibles, car les activités du projet sont conçues pour générer des impacts positifs sur la conservation des ressources. Néanmoins, certaines activités peuvent comporter des risques environnementaux élevés, notamment celles liées au contrôle et à l'éradication des ravageurs et autres espèces indésirables. Les ravageurs constituent une menace majeure pour la biodiversité et la culture dans la zone d'intervention du projet, mais leur contrôle peut nécessiter l'utilisation de pesticides, qui présentent des risques pour les espèces non ciblées et l'environnement au sens large, ce qui exige une surveillance étroite.

Le Tableau ci-après résume les principaux risques environnementaux et sociaux liés au projet. En raison de la conception du projet, qui est accompagné de l'octroi de financements pour des sous-projets d'OSC, il n'est pas possible d'évaluer les risques en détail à ce stade. C'est pourquoi le CGES présente un cadre permettant de sélectionner les différents sous-projets en fonction des normes environnementales, sociales et climatiques applicables et d'évaluer les risques de chacun d'entre eux séparément.

Tableau 16 : Principaux risques liés au projet

Risques et impacts environnementaux	Pollution des écosystèmes naturels par les pesticides
	Conversion des habitats en raison de l'expansion de l'agriculture commerciale ou des plantations forestières
	Surexploitation des ressources naturelles biologiques
Risques et impacts sociaux	Risques pour les travailleurs
	Risques pour les populations locales
	Abus physiques ou sexuels
	Traitements injustes ou discriminatoires en rapport au genre
	Incidences sur la santé
	Perturbation ou dégradation du patrimoine culturel
Risques et impacts climatiques	Risque accru d'appropriation par les élites d'activités et/ou d'exclusion sociale des activités ou des bénéficiaires du projet
	Augmentation de la Température en raison d'usage excessif d'engrais chimique

Les impacts et les risques qui découlent de l'ensemble du projet sont évalués dans l'EIES/NIES. L'EIES/NIES identifie et évalue les impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet global, évalue les alternatives, et présente les mesures d'atténuation, de gestion et de suivi appropriées. Un Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) est présenté. Il détaille les mesures qui seront prises pendant la mise en œuvre et le fonctionnement du projet pour éliminer ou compenser les impacts environnementaux et sociaux négatifs, ou les réduire à des niveaux acceptables, ainsi que les actions nécessaires pour mettre en œuvre ces mesures.

Comme le projet doit travailler avec des intermédiaires financiers, il sera important d'évaluer s'ils disposent d'un système de gestion environnemental et social et répond aux exigences de la norme 8. Ci-après résumé les étapes clés du processus à suivre par les équipes d'exécution de projet pour répondre aux exigences de la norme 8.

1. **Procéder à l'examen critique et catégoriser les risques environnementaux et sociaux potentiels**
  - Procéder à l'examen critique de l'IF ou bénéficiaire direct proposé en utilisant la procédure d'examen critique présentée dans le Volume 1 des PESEC<sup>a</sup> et rejeter les projets comprenant des activités figurant sur la liste d'exclusion du FIDA (Volume 1, Annexe 5).
  - Catégoriser le risque de l'IF ou du bénéficiaire direct en utilisant les outils d'évaluation du risque des PESEC.
  - Les risques E&S de l'IF dépendent des catégories E&S des sous-projets et de l'exposition du portefeuille.

---
2. **Évaluer le système de gestion environnementale et sociale de l'IF ou du bénéficiaire direct**
  - Déterminer si l'IF ou le bénéficiaire direct répondent aux exigences d'un système de gestion environnementale et sociale de haute qualité, tel qu'il est présenté dans la section 3 de la présente note d'orientation. Ce système comprend généralement les composantes suivantes:
    - politique environnementale et sociale dans laquelle figure l'exigence du respect, par les sous-projets des exigences E&S;
    - identification des risques (devoir de diligence en matière environnementale et sociale);
    - programmes de gestion;
    - capacité et compétence organisationnelles internes;
    - systèmes de suivi et de compte rendu;
    - préparation et réponse aux situations d'urgence.

---
3. **Exercer un devoir de diligence environnementale et sociale (DDES) pour les projets d'investissement direct**
  - Pour les projets à risque élevé et substantiel:
    - exercer un DDES conformément aux exigences du FIDA telles que définies dans les PESEC, y compris une EIES ou une EIES abrégée ou un tableau de synthèse de la conformité aux normes sociales, environnementales et climatiques du FIDA;
    - élaborer un projet de plan de consultation et de participation, un mécanisme de réponse aux doléances et un plan de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC);
    - inclure les indicateurs pertinents (effet et grande étape) dans le PGESC pour le suivi des questions climatiques, environnementales, de santé, de sécurité et sociales;
    - veiller à ce que les dispositions pertinentes des PGESC, y compris les coûts de mise en œuvre, soient intégralement inclus dans les documents d'appels d'offres et les contrats.
  - Pour les projets à risque modéré:
    - élaborer un PGESC.

---
4. **Évaluer la planification et le suivi/compte rendu de la participation des parties prenantes**
  - Déterminer si l'IF ou le bénéficiaire direct a établi un processus approprié de participation des parties prenantes et un mécanisme de communication externe, et s'il a fourni des orientations sur l'établissement d'un mécanisme de réponse aux doléances (pour les activités des projets d'investissement direct et les sous-projets de l'IF).
  - Déterminer si l'IF ou le bénéficiaire direct a élaboré un programme approprié de suivi et de compte rendu.

Tableau 17: Bilan général des impacts négatifs et des mesures d'atténuation préconisées

Types d'impacts	Description de l'impact et milieu affecté	Mesures d'atténuation ou de bonification à appliquer	Indicateurs	Période de Vérification	Responsables du suivi
<b>Emission de poussière</b>	Emission de poussière, de fumée et de gaz générées pouvant polluer la qualité de l'air ambiant et la flore (la flore environnante) se traduisant par des perturbations dans la photosynthèse, à cause de la poussière qui recouvre les feuilles et le tronc des arbres	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exiger le port obligatoire de masques anti-poussières pour les travailleurs de chantier ;</li> <li>- Renforcer la collaboration avec les centres de santé de la commune.</li> <li>- Arroser les voies de passage des engins proche des villes.</li> </ul>	- Arrosage effectué,	- Une fois chaque jour pendant les travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- UGP, DRACPN/ SACPN</li> </ul>
			- Aucune émission de poussières n'est observée, aucun grief des travailleurs	- Une fois chaque Semaine	
<b>Bruit et vibrations</b>	Risques de pollution sonore pouvant affecter la population riveraine, en particulier sur les sites se traduisant par une perturbation de leur tranquillité ainsi que la migration de la faune (reptiles, oiseaux etc.) vers d'autres sites plus calmes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installer les camps et les groupes électrogènes à des distances réglementaires par rapport aux habitations, de manière à atténuer les nuisances potentielles ;</li> <li>- Appliquer la réglementation du travail concernant les horaires de mouvements des engins ;</li> <li>- Définir des limites de vitesse du trafic. Sensibiliser les conducteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Panneaux de limitation de vitesse</li> <li>- Dossiers de formation des conducteurs dans le cadre de la formation d'initiation</li> </ul>	- 1 fois Chaque Mois	<ul style="list-style-type: none"> <li>- UGP, DRACPN/ SACPN</li> </ul>
<b>Déversement et fuites de polluants</b>	Risques de pollution des sols et des cours d'eau par les déversements accidentels de produits dangereux, les fuites d'hydrocarbures, d'huiles ou de graisse des engins de chantier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretenir régulièrement les engins de chantiers pour éviter les fuites d'huiles ;</li> <li>- Récupérer les huiles, graisses et lubrifiants dans des containers en vue de leur retraitement par les firmes spécialisées ;</li> <li>- Renforcer la collaboration avec les services techniques locaux pour les interventions d'urgence en cas de déversements accidentels (Santé, protection civile et sécurité).</li> </ul>	Veiller à ce que les polluants potentiels ne soient pas stockés et manipulés à moins de 50 m de récepteurs sensibles (en particulier des cours d'eau).	-1 fois Chaque Mois	<ul style="list-style-type: none"> <li>UGP, DRACPN/S ACPN</li> </ul>
<b>Perte de paysage naturel</b>	Les coupes d'arbres, la présence d'engins, d'installations diverses et d'équipements de chantiers, les nombreux mouvements d'engins et de véhicules, perturbent et défigurent le paysage naturel ainsi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un bosquet villageois ;</li> <li>- Limiter le défrichage de la végétation aux zones situées à l'intérieur des limites du site à ce qui est absolument nécessaire ;</li> <li>- Éviter de défricher les arbres adultes et les espèces menacées</li> </ul>	Mesures préventives temporaires et permanentes de lutte contre l'érosion en place Plan d'aménagement paysager et de biorestauration en place	Une fois après les travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>UGP, Eaux et Forêt</li> </ul>

Types d'impacts	Description de l'impact et milieu affecté	Mesures d'atténuation ou de bonification à appliquer	Indicateurs	Période de Vérification	Responsables du suivi
	que la morphologie des massifs rocheux.	- Eviter, dans la mesure du possible, les zones de valeur écologique			
<b>Dangers, accidents et risques</b>	<p>La fréquence d'engins et de véhicules de chantiers, se traduira par une fréquence plus élevée du trafic et de la circulation dans la zone du projet. Cela pourra constituer des facteurs de risques et d'accidents potentiels</p> <p>Par ailleurs, d'autres facteurs de risques potentiels liés à la construction et à la mise en œuvre du projet pourront être :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les explosions et les incendies sur les chantiers et dans les installations annexes ;</li> <li>- les sinistres et les accidents qui pourraient avoir lieu, sur les chantiers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation auprès des acteurs concernés sur les problèmes liés aux aspects de sécurité et de risques ;</li> <li>- Mettre en place un programme sécuritaire pour les employés ;</li> <li>- Assurer des fournitures minimales de premiers secours sur le site (trousses de premiers secours convenablement stockées ; une personne</li> <li>- Veiller à ce que la main-d'œuvre ait accès aux soins de santé primaires sur place, en fournissant des ordonnances et des vaccinations</li> <li>- Assurer la fourniture d'équipement de protection individuelle (EPI) pour les travailleurs (casques, masques, lunettes de sécurité, bottes de sécurité, etc. selon le type de projet)</li> </ul>	Processus de rapports d'incidents en place EPI utilisé par tous sur le site Formation effectuée et consignée	Une fois chaque mois	Protection civile, Direction régionale de la santé
<b>Conflits socioculturels et socioéconomiques</b>	L'affluence des travailleurs et l'accroissement de la population (ayant plus de moyens matériels et financiers, des cultures et des habitudes souvent différentes) sur les chantiers et leur brassage avec les populations locales riveraines généralement démunies, constituent une source d'impacts potentiels sur les équilibres socioculturels aux niveaux des populations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation auprès des travailleurs de chantier (et d'autres acteurs concernés) sur les problèmes liés au respect des principes locaux, la préservation des valeurs morales de la localité, l'esprit de cohabitation et d'entraide mutuelle ;</li> <li>- Favoriser la collaboration avec les services de sécurité et le renforcement du contrôle sécuritaire.</li> <li>- Mettre en Place un comité de gestion</li> </ul>	Rapports des comités villageois	Une fois chaque mois	Patrimoine Culturel
<b>Fossiles / découvertes archéologiques</b>	Les travaux de fouilles pourront engendrer La découverte fortuite de fossile	Établir des procédures spécifiques pour gérer la protection des sites archéologiques et historiques, des découvertes	Dossiers des notifications à l'autorité compétente	Une fois chaque mois	Patrimoine Culturel

Types d'impacts	Description de l'impact et milieu affecté	Mesures d'atténuation ou de bonification à appliquer	Indicateurs	Période de Vérification	Responsables du suivi
<b>Trésors fortuites</b>		fortuites et des fossiles. Veiller à ce que toutes les découvertes du patrimoine culturel (par exemple, tombes, vieilles céramiques, fragments de bâtiments anciens, etc.) soient immédiatement signalées à l'autorité compétente et éviter les fouilles dans le voisinage ultime d'une découverte fortuite, clôturer la découverte fortuite et attendre les instructions de l'autorité compétente	Dossiers sur les découvertes fortuites		
<b>Gestion des déchets</b>	Les différentes activités du projet produiront des déchets de natures différentes qu'il va falloir gérer efficacement	Veiller à ce que tous les déchets produits soient correctement collectés, triés, stockés, transportés et traités Minimiser, dans la mesure du possible, la production de déchets.	Zones de collecte des déchets existantes Inventaires des déchets Notes de transfert des déchets	Une fois chaque mois	- UGP, DRACPN/S ACPN
<b>Santé, hygiène, sécurité</b>	L'arrivée massive de populations venant de villages voisins et d'autres régions éloignées à la recherche d'emplois, pourra constituer des facteurs de risques pour la prolifération de maladies sexuellement transmissibles et de VIH/SIDA.	- Organiser des campagnes d'information, de sensibilisation et d'information auprès du personnel de chantier, des associations socio professionnelles, des populations riveraines et des chefs coutumiers ; - Favoriser l'insertion des travailleurs dans les villages d'accueil ; - S'assurer que tous les incidents liés à la santé et à la sécurité (par exemple, observations, accidents) sur le site sont consignés et suivis correctement ; Assurer la fourniture d'équipement de protection individuelle (EPI) pour les travailleurs (casques, masques, lunettes de sécurité, bottes de sécurité, etc. selon le type de projet)	Processus de rapports d'incidents en place	Une fois chaque mois	Protection civile, Direction régionale de la santé

## 6 ANALYSE DE LA VULNERABILITE, DE L'IMPACT ET DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DE LA ZONE D'INTERVENTION DE FIER 2

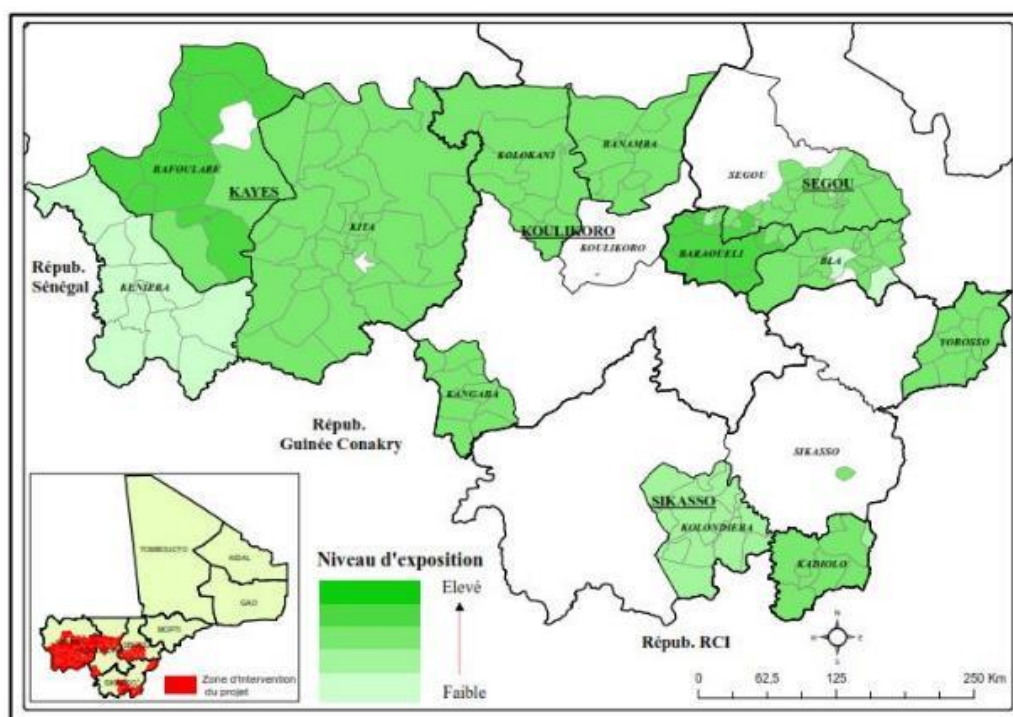
### 6.1 VULNERABILITE CLIMATIQUE DE LA ZONE D'INTERVENTION DE FIER 2

A partir des outils SIG, la vulnérabilité climatique des communes d'intervention de FIER 2 a été évaluée. Les différentes cartes réalisées pour apprécier les trois composantes de la vulnérabilité climatique (exposition, sensibilité, capacité d'adaptation) ; et la carte de vulnérabilité sont présentées ci-après.

#### 6.1.1 Exposition

Le niveau d'exposition des communes d'intervention de FIER 2 aux risques climatiques (inondation, sécheresse, érosion) est représentée à travers la carte ci-après.

Carte 12: Exposition aux aléas climatiques de la zone d'intervention de FIER 2



Source : IGM/consultant

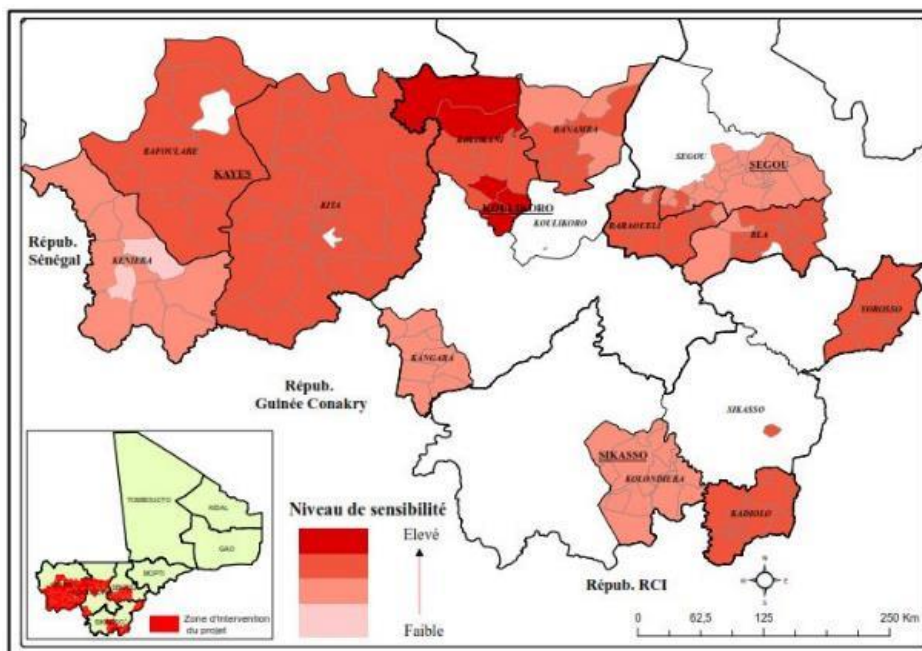
Suivant l'échelle d'intensité de l'exposition (faible à élevée), les communes situées dans les cercles de Keniéba (région de Kayes), Kolondiéba (région de Sikasso), San et Tominian (région de Ségo) présentent les plus faibles niveaux en termes d'exposition aux risques d'inondation, de sécheresse et d'érosion. Tandis que de nombreuses communes localisées dans les cercles de Bafoulabé (région de Kayes) et Baraouéli (région de Ségo) présentent les forts niveaux d'exposition aux aléas climatiques.

#### 6.1.2 Sensibilité

Le niveau de sensibilité, déterminé à partir de l'état de la dégradation des terres et la situation sécuritaire (niveau de violence exprimé en nombre de morts par cas de conflit), est représenté sur la carte ci-après.

Carte 13 : Sensibilité au changement climatique de la zone d'intervention de FIER 2





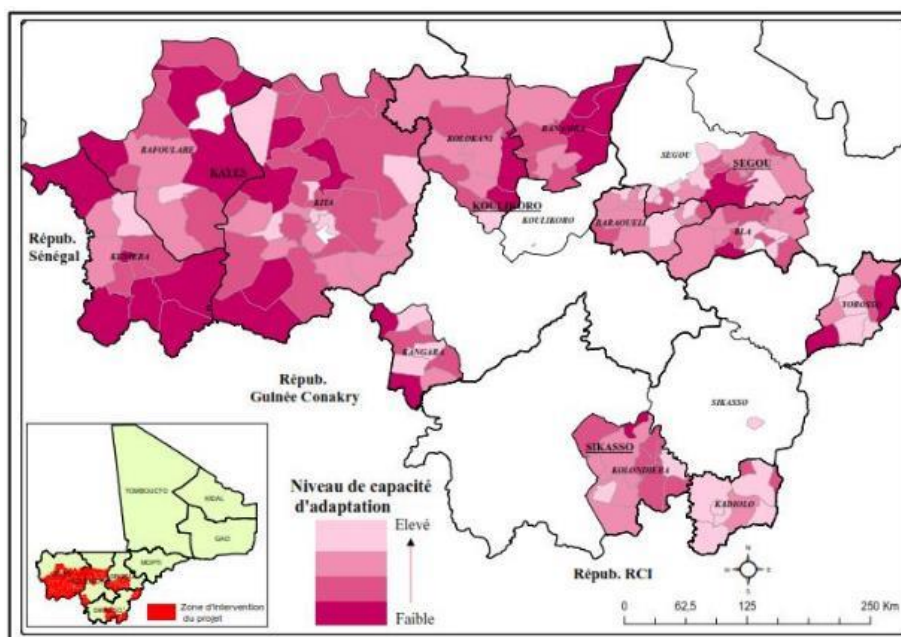
Source : IGM/consultant

Les communes présentant les niveaux de sensibilité faible à moyen sont situées dans le cercle de San (région de Ségou), une partie du cercle de Tominian (région de Ségou), une partie du cercle de Banamba (région de Koulikoro) et le cercle de Keniéba (région de Kayes). Les niveaux de sensibilité les plus élevés sont observés notamment dans des communes situées à Kolokani (région de Koulikoro), Kadiolo et Yorosso pour la région de Sikasso, Bafoulabé et Kita pour la région de Kayes et Baraouéli pour la région de Ségou.

### 6.1.3 Capacité d'adaptation

Le niveau de capacité d'adaptation, apprécié par le statut de pauvreté des communes, est représenté sur la carte ci-après

Carte 14 : Capacité d'adaptation au changement climatique de la zone d'intervention de FIER 2



Source : IGM/consultant



changement climatique. La figure 18 ci-dessous présente la vulnérabilité au changement climatique des communes d'intervention de FIER 2 par région.

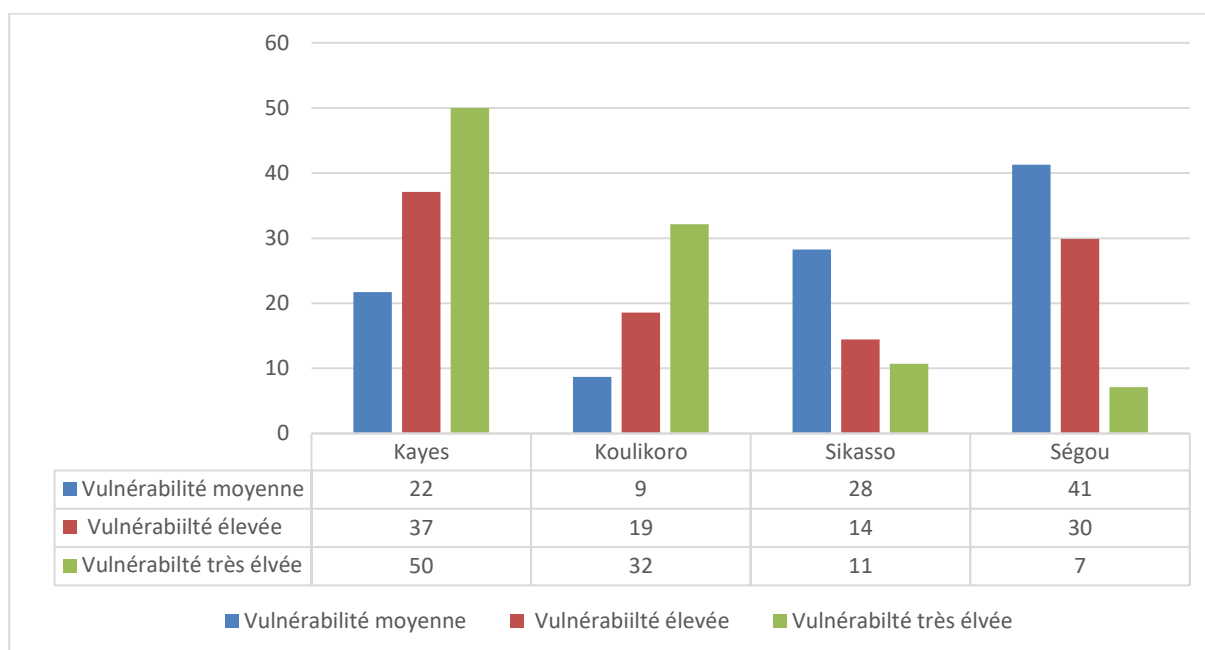


Figure 24 : Vulnérabilité des communes d'intervention de FIER 2 par région

La figure montre la très grande vulnérabilité des communes de la région de Kayes (50% des communes avec classe de vulnérabilité très élevée). La région de Kayes est suivie respectivement par les régions de Koulikoro (32%), Sikasso (11%) et Ségou (7%). Les communes avec une classe de vulnérabilité élevée sont majoritairement aussi situées dans la région de Kayes (37%), suivie respectivement des régions de Ségou (30%), Koulikoro (19%) et Sikasso (14%). Les communes de la classe de vulnérabilité climatique moyenne sont situées à hauteur de 41% dans la région de Ségou, 28% dans la région de Sikasso, 22% dans la région de Kayes et 9% dans la région de Koulikoro.

## 7 PLAN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

### 7.1 CRITERES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX D'ELIGIBILITE DES SOUS-PROJETS

La mise en œuvre de l'évaluation environnementale et sociale devra commencer par un tri préliminaire des activités des sous-projets. Le tri ou la sélection des sous-projets se fera sur la base de l'analyse préalable du formulaire de sélection environnementale et sociale et du formulaire d'identification des risques environnementaux et sociaux. Ces deux outils permettront de classer les activités du « FIER 2 » dans l'une des trois catégories du FIDA ou de la législation malienne (A, B et C). Le tableau ci-après présente un classement préalable des composantes du « FIER2 ».

Tableau 18 : Catégorisation des sous composantes du « FIER 2 »

Composantes	Catégories		NES pouvant être déclenchée	Type d'étude à réaliser
	FIDA	Mali		
Sous-composante 1.1. Renforcer les capacités institutionnelles publiques et privées pour la formation et l'insertion économique des jeunes ruraux	Non applicable	Non applicable	Aucun	Aucun
Sous-composante 1.2. Réalisation d'infrastructures économiques agrégatives résilientes pour les jeunes, qui seront mises en exploitation et gérées de façon durable	C	C	NES N°1 NES N°2 NES N°3 NES N°4 NES N°6 NES N°9	NIES
Sous-composante 2.1. Appuyer les jeunes ruraux (F&H) à choisir leur trajectoire professionnelle et à accéder à des services non financiers adaptés	Non applicable	Non applicable	Aucun	Aucun
Sous-composante 2.2. Promouvoir l'accès des jeunes ruraux (F&H) à des services financiers adaptés	C	C	NES N°1 NES N°2 NES N°3 NES N°4 NES N°6 NES N°9	NIES

**Notes :** Concernant la sous composante 2.2, par le financement et le renforcement des capacités, certaines PMI/PME entreprendront des activités qui devraient faire l'objet d'études environnementales et sociales.

### 7.2 PROCESSUS DE SCREENING ENVIRONNEMENTAL DES SOUS-PROJETS EN VUE DE DEFINIR LA CATEGORIE

Le processus décrit ci-dessous vise à garantir l'effectivité de la prise en compte des exigences environnementales et sociales dans tout le processus de planification, de préparation, de mise en œuvre et de suivi des activités du « FIER 2 ». Au regard du fait que les activités attendues dans le cadre de ce projet se situent toutes dans la liste des projets de catégorie « C » selon la législation malienne. Ces sous -projets se situeront autour des activités suivantes :

Tableau 19:Types d'activités attendus dans le cadre du projet FIER 2

N°	Description	Catégorie	Activités liées
1	Construction ou la réhabilitation d'infrastructures de production,	C	80 parcelles maraîchères sur une superficie totale de 240 ha, 21 parcelles rizicoles d'un hectare chacune, 80 sites de zéro pâturage, 21 bassins

			d'aquaculture couvrant une superficie totale de 21 ha
2	Construction ou la réhabilitation d'infrastructures de transformation	C	18 unités de valorisation de l'horticulture, du riz et du poisson
3	Construction ou la réhabilitation d'infrastructures de post-récolte	C	les entrepôts de céréales et autres produits
4	Accès des jeunes ruraux (F&H) à des services financiers adaptés (sous projet d'investissement)	C	Financement PMI-PME/AGR
5	Prestations de services diverses	C	Financement PMI-PME/AGR

Ainsi au vu des activités / investissement attendues, le « Projet FIER 2 » mènera des notices d'impacts environnementaux et sociaux uniquement.

Pour être en conformité avec les exigences environnementales et sociales du FIDA et de la législation malienne, le screening des activités du « FIER 2 » doivent comprendre les étapes suivantes

- ✓ *identification des activités du « FIER 2 » susceptibles d'avoir des impacts négatifs au niveau environnemental et social ;*
- ✓ *élaboration des mesures d'atténuation appropriées ;*
- ✓ *identification des activités nécessitant les NIES ;*
- ✓ *description des responsabilités institutionnelles pour (i) l'analyse et l'approbation des résultats de la sélection, la mise en œuvre des mesures d'atténuation proposées, et la préparation des rapports NIES, (ii) le suivi des indicateurs environnementaux.*

Le processus de sélection environnementale et sociale comprendra les étapes suivantes :

**Etape 1 : Identification, sélection environnementale et sociale et classification du sous-projet**

La première étape du processus de sélection porte sur l'identification et le classement de l'activité à réaliser dans le cadre du « FIER 2 », pour pouvoir apprécier ses effets sur l'environnement. Les résultats indiqueront : les impacts environnementaux et sociaux potentiels, les besoins en matière d'atténuation des nuisances et le type de consultations publiques. La sélection et la classification seront effectuées par l'Unité de Coordination du projet (UCP). Les résultats provisoires de la sélection seront envoyés aux l'intermédiaire financier / DNACPN/DRACPN/SACPN.

Toutefois, il y a lieu de souligner que la législation environnementale malienne a établi une classification environnementale des projets et sous projets en trois catégories :

- ✓ Projets de Catégorie A : Les projets pouvant avoir des impacts négatifs majeurs ;
- ✓ Projets de catégorie B : Projets dont les impacts négatifs sont sommaires ;
- ✓ Projets de catégorie C : Projets dont les impacts négatifs ne sont pas significatifs.

*Notes : Cependant, les investissements étant classé en catégorie C, il est évident que les activités qui y seront réalisées ne seront pas des catégories A et B, mais uniquement dans la catégorie C.*

La catégorie environnementale "C" indique que les impacts environnementaux et sociaux éventuels sont considérés comme peu importants et nécessitent uniquement une notice d'impact environnemental (fiche PGES). Il s'agit principalement des activités des sous composantes **1.2** et **2.2**.

Dans tous les cas, l'UCP, le Prestataire sous composantes et/ou les prestataires privés, les communes et les bénéficiaires veilleront à appliquer le niveau approprié d'analyse approfondie. En fonction du degré de complexité du projet et du niveau de risque qu'il présente sur le plan environnemental et social, cette analyse approfondie pourra prendre la forme d'une étude sur documents (pour les activités classées en catégorie C).

**Etape 2 : Approbation de la sélection et de la classification**

Après classification, l'UCP enverra les fiches de classification à la DNACPN/DRACPN/SACPN.

L'approbation de la fiche de sélection environnementale validée par la DNACPN/DRACPN/SACPN peut être effectuée au niveau national, régional ou local.

**Etape 3 : Détermination du travail environnemental**

Après l'analyse des informations contenues dans les résultats de la sélection et après avoir déterminé la bonne catégorie environnementale, et donc l'ampleur du travail environnemental requis, l'UGP fera une recommandation pour dire si :

- (a) un travail environnemental ne sera pas nécessaire ;

- (b) l'application de simples mesures d'atténuation suffira ; ou
- (c) une NIES devra être effectuée.

Selon les résultats de la sélection, le travail environnemental suivant pourra être effectué sur la base de l'utilisation de la liste de contrôle environnementale et sociale ou alors commander la NIES.

**Cas d'application de simples mesures d'atténuation :** Ce cas de figure s'applique lorsqu'une NIES n'est pas nécessaire (catégorie nécessitant uniquement de simples mesures d'atténuation comme travail environnemental). La liste de contrôle environnementale et sociale qui devra être remplie par les promoteurs ou prestataires, décrit des mesures simples d'atténuation pour les impacts environnementaux et sociaux ne nécessitant pas une NIES. Dans ces cas de figure, les promoteurs ou prestataires en rapport avec les DNACPN/DRACPN/SACPN, consultent la check-list du CGES pour sélectionner les mesures d'atténuation appropriées.

**Cas nécessitant une NIES :** Dans certains cas, les résultats de la sélection environnementale et sociale indiqueront que les activités prévues sont plus complexes et qu'elles nécessitent par conséquent une NIES. Les NIES seront effectuées par des Consultants individuels ou des bureaux d'études. Les NIES seront réalisées suivant la procédure nationale établie dans le cadre du Décret relatif aux EIES et ses textes d'application. Cette procédure sera complétée par les politiques du FIDA.

#### **Etape 4 : Examen et approbation des rapports d'études (EIES ou NIES)**

Les rapports d'études NIES sont examinés et approuvés au niveau de la DNACPN ou des DRACPN qui s'assureront que tous les impacts environnementaux et sociaux ont été identifiés et que des mesures d'atténuation effectives ont été proposées dans le cadre de la mise en œuvre des sous-projets. Pour l'approbation des NIES, le promoteur dépose auprès de la DNACPN/DRACPN/SACPN le rapport pour approbation. Ledit rapport est approuvé par le Directeur national ou régional.

#### **Etape 5 : Consultations publiques et diffusion**

L'article 23 du Nouveau Décret N°2018 0991/P-RM du 31 Décembre 2018 relatif à l'Etude et à la Notice d'Impacts Environnemental et Social stipule que « une consultation publique ayant pour objectif de recueillir les avis des populations concernées par le projet est organisée par le représentant de l'Etat du lieu d'implantation du projet avec le concours des services techniques et la participation du promoteur.

Toutefois, le représentant de l'Etat peut déléguer cette prérogative, en cas de besoin, au représentant de la collectivité territoriale.

Dans le cas des Notices d'Impacts Environnemental et Social, l'avis de l'Administration sera requis en lieu et place de la consultation publique (article 5).

Pour satisfaire aux exigences de consultation et de diffusion du FIDA, la coordination du projet produira une lettre de diffusion dans laquelle elle informera le FIDA de l'approbation de la NIES, diffusion effective de l'ensemble des rapports produits à tous les partenaires concernés et, éventuellement, les personnes susceptibles d'être affectées par le projet.

#### **Etape 6 : Intégration des dispositions environnementales et sociales dans les Dossier d'appel d'offre**

En cas de réalisation de NIES, l'UCP du « FIER2 » veillera à intégrer les recommandations et autres mesures de gestion environnementale et sociale issues de ces études dans les dossiers d'appel d'offres et d'exécution des travaux par les entreprises.

#### **Etape 7 : Mise en œuvre des mesures environnementales et sociales**

Pour chaque activité ou sous-projet, les communes et les ONG sont chargées de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales.

#### **Etape 8 : Supervision, Surveillance et Suivi environnemental et social**

Le suivi-évaluation sera effectué comme ci-dessous :

- La supervision et surveillance des activités sera assurée par l'UGP, les communes et les ONG partenaires du projet ;
- Le suivi sera effectué par les Prestataire des sous composantes DNACPN/SACPN/DRACPN (avec l'implication des collectivités locales) ;
- L'évaluation sera faite par des consultants indépendants.

## 7.3 RESPONSABILITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Le tableau ci-dessous présente le récapitulatif des étapes et des responsabilités institutionnelles pour la sélection et la préparation de l'évaluation, de l'approbation et de la mise en œuvre des activités du « FIER ».

Tableau 20: Récapitulatif des étapes de la sélection et des responsables

No	Rôles/Activités	Responsables	Appui/ Collaboration
1.	Identification de la localisation/site et principales caractéristiques techniques du sous-projet (Filtrage environnemental et social)	UGP	Agences d'exécution Prestataire composante
2.	Sélection environnementale (Screening-remplissage des formulaires), et détermination du type d'instrument spécifique de sauvegarde (NIES, Audit environnemental et social, ...)	UGP	- Bénéficiaires - Autorités locales - Prestataire des sous composantes
3.	Approbation de la catégorisation par l'entité chargée des EIES et le FIDA	Coordonnateur du Projet	- UGP
4.	Préparation de l'instrument spécifique de sauvegarde E&S de sous-projet de catégorie C		
	Préparation et approbation des TDR	UGP	- Spécialiste en Sauvegarde Environnementale et Sociale (S-SES); - Collectivités territoriales - Autorités déconcentrées
	Réalisation de l'étude y compris consultation du publique		
	Validation du document et obtention du permis ou quitus environnemental		
	Publication du document		
5.	(i) Intégration dans le dossier d'appel d'offres (DAO) du sous-projet, de toutes les mesures de la phase des travaux avec l'entreprise ; (ii) approbation du PGES entreprise	Responsable Technique (RT) de l'activité	- UGP - Spécialiste en Sauvegarde Environnementale et Sociale (S-SES) - SPM
6.	Exécution/Mise en œuvre des mesures non contractualisées avec l'entreprise de construction	UGP	- SPM - RT - DNACPN en collaboration avec d'autres services techniques
7.	Surveillance interne de la mise en œuvre des mesures E&S	UGP	- Spécialiste en Sauvegarde Environnementale et Sociale (S-SES) - Collectivités territoriales - Autorités déconcentrées
	Diffusion du rapport de surveillance interne	Coordonnateur	- UGP
	Surveillance externe de la mise en œuvre des mesures E&S	DNACPN en collaboration avec d'autres services techniques	- UGP
8.	Suivi environnemental et social	UGP	- S-SES - DNACPN en collaboration avec d'autres services techniques

9.	Renforcement des capacités des acteurs en mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementale et sociale	UGP	- S-SES
10.	Audit de mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementale et sociale	UGP UGP	- S-SES - DNACPN - Collectivités territoriales - Autorités déconcentrées

## 7.4 RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE DU CGESC

### 7.4.1 Evaluation des capacités de gestion environnementale et sociale des acteurs

Plusieurs institutions et structures nationales, régionales et locales interviennent dans la mise en œuvre du « FIER2 », avec différents rôles en matière de protection de l'environnement. On notera les services techniques de l'État, mais aussi les acteurs non gouvernementaux et les collectivités territoriales. L'analyse institutionnelle vise à identifier certaines structures en place et à évaluer leurs capacités à gérer de façon adéquate les aspects environnementaux et sociaux et, au besoin, à identifier les renforcements de capacités requises dans la mise en œuvre du CGESC du « FIER2 ». Les principales institutions interpellées sont : l'UCP, le Prestataire des sous composantes, les DNACPN/DRAPCN/SAPCN, les collectivités territoriales et les ONG.

#### Mesures de renforcement technique et institutionnel

Pour l'essentiel, ces mesures se résument à :

- **Mise en place d'une expertise environnementale et sociale au sein de l'UCP :** Dans l'UCP, le « FIER 2 » devra prévoir à temps plein, un spécialiste de sauvegarde environnementale et sociale. Il assurera la supervision de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales du projet « FIER 2 ».
- **Renforcement de capacités :** Il se fera à travers la formation, information, sensibilisation des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du « FIER 2 ». L'objectif est de poursuivre et renforcer la dynamique de renforcement de capacités de l'ensemble des acteurs interpellés dans la gestion environnementale et sociale du « FIER2 ». Il s'agira d'avoir une masse critique d'acteurs bien imprégnés des procédures et techniques de gestion, de surveillance et de suivi environnemental et social des activités à réaliser. Cette activité devra permettre aussi de familiariser les acteurs sur la réglementation nationale en matière d'évaluation environnementale, les directives du FIDA, le contrôle et le suivi environnemental, changements climatiques, santé, éducation. Des formateurs qualifiés dans ses domaines seront recrutés pour conduire ces formations. Le programme de renforcement de capacités devra être conduit jusqu'à la fin du « FIER2 » pour assurer que la pérennité des mesures prises soit réellement appropriée par les bénéficiaires.

Le renforcement de capacités implique aussi l'organisation des réunions d'échanges et de partage du CGESC. Il s'agira d'organiser, aux niveaux national et régional, des rencontres d'échanges qui permettront aux structures nationales, régionales et locales impliquées dans le suivi des activités du « FIER2 » de s'imprégner des dispositions du CGESC, de la procédure environnementale et sociale de préparation, de la mise en œuvre et de suivi et des responsabilités y afférentes.

Pour l'essentiel, ces mesures se résument à :

- **Réalisation des NIES et la mise en œuvre des mesures d'atténuations et de bonification :** Des NIES pourraient être requises pour les activités du « FIER2 » relatives aux sous-projets classés en catégorie « C », pour s'assurer qu'elles sont durables au point de vue environnemental et social. Si la classification environnementale des activités indique qu'il faut réaliser des NIES, le « FIER 2 » devra prévoir une provision qui servira à payer des consultants pour réaliser ces études, mais aussi pour mettre en œuvre les recommandations des PGES y relatifs.
- **Organisation des réunions d'échanges et de partage du CGESC :** Il s'agira d'organiser, aux niveaux national et régional, des rencontres d'échanges qui permettront aux structures nationales, régionales et locales impliquées dans le suivi des activités du « FIER2 » de



s'imprégner des dispositions du CGESC, de la procédure environnementale et sociale de préparation, de mise en œuvre et de suivi et des responsabilités afférentes.

- **Elaboration de guide de bonnes pratiques en matière de gestion durable des terres et/ou un catalogue de mesures d'adaptation :** Le « Projet FIER2 » devrait permettre d'appuyer à élaborer un guide de bonnes pratiques en matière de gestion durable des terres et/ou un catalogue de mesures d'adaptation pour renforcer la planification en matière de changements climatiques. Les communes et les ONG doivent se conformer aux mesures et bonnes pratiques contenues dans ce guide.

Tableau 21 : Proposition de programme de formation

<b>Thèmes de formation</b>
<p><b>Evaluation Environnementales et Sociales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance des procédures environnementales et sociales nationales et du FIDA ;</li> <li>- Appréciation objective du contenu des rapports d'EIES ;</li> <li>- Connaissance du processus de suivi de la mise en œuvre des EIES.</li> </ul>
<p><b>Formation sur le suivi environnemental et social</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Méthodologie de suivi environnemental et social</li> <li>- Indicateurs de suivi/évaluation environnemental et social ;</li> <li>- Respect et application des lois et règlements sur l'environnement</li> <li>- Sensibilisation des populations sur la protection et la gestion de l'environnement</li> </ul>
<p><b>Changements climatiques et gestion durable des terres</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des principaux impacts au Mali</li> <li>- Cadre stratégique d'investissement en matière de gestion durable des terres.</li> <li>- Programme d'action national d'adaptation (PANA) et la communication nationale sur les changements climatiques du Mali</li> <li>- Diagnostic de la vulnérabilité des changements climatiques au niveau local (commune)</li> <li>- Mesures d'adaptation au niveau</li> </ul>
<p><b>Violences basées sur le genre et protection des enfants</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des populations sur les violences basées sur le genre</li> <li>- Dispositions prendre sur les prévenir les violences basées sur genre</li> <li>- Conduites à tenir pour les victimes de violences</li> </ul>

## 7.5 PROGRAMME DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI

### 7.5.1 Exigences nationales

Au plan national, des rapports de surveillance et de suivi environnemental doivent aussi être remis à la DNACPN ou à ses démembrements.

Par ailleurs, un Cahier de surveillance environnementale devra être mis en place. Ce registre mentionne toutes les activités environnementales et sociales entreprises durant le cycle des sous-projets considérés.

La surveillance environnementale et sociale a pour objectif premier de contrôler la bonne exécution des activités et travaux pendant la durée du projet, et ce, au regard du respect des mesures environnementales et sociales qui sont proposées, des lois et règlements régissant les évaluations environnementales au Mali et des politiques de sauvegarde du FIDA. Le premier niveau du suivi concerne la surveillance ou le contrôle de proximité. Il est essentiellement réalisé par les missions de contrôle simultanément à leur mission technique, sous l'autorité de l'UCP, qui doit s'assurer que le prestataire respecte ses clauses contractuelles. Elles doivent avoir un expert en évaluation environnementale dans leur personnel. Les missions de contrôle doivent fournir des rapports mensuels sur l'exécution des clauses environnementales et sociale par les entreprises. Sur la base des rapports mensuels des missions de contrôle et de ses missions de supervision, l'UCP fournit des rapports périodiques pour informer la DNACPN et au FIDA sur l'exécution du PGES global du projet. Afin de faciliter à la DNACPN l'exécution de ses missions de contrôle, une convention sera signée entre l'UCP et la DNACPN. Cette dernière impliquera ses représentants au niveau des régions mais également d'autres acteurs pour faire des visites plus fréquentes sur le terrain.

Le FIDA, dans le cadre de ses missions de supervision, effectuera des visites de terrain pour évaluer le niveau de mise en œuvre du PGES global du projet. Les actions de renforcement des capacités à mener, incluent les formations au profit de ces différents acteurs en vue d'assurer une appropriation du contenu du CGES. Elles concernent également les missions de terrain dans le cadre de la mise en œuvre du programme de surveillance et de suivi environnemental.

### 7.5.2 Stratégie de mise en œuvre des mesures

Le CGESC du « FIER2 », devra s'ancrer dans les stratégies environnementales en cours ou en perspective de mise en œuvre dans le secteur d'emploi. Il s'agit ainsi de créer et de fédérer les synergies, et de capitaliser les acquis et les opportunités offertes ou prévues, notamment en termes de renforcement de capacités environnementales. Ceci rentre dans le cadre d'une rationalisation des moyens et de la recherche d'une complémentarité pour mieux garantir l'atteinte des objectifs communs et améliorer la qualité des impacts positifs attendus sur les mêmes cibles du secteur.

### 7.5.3 Programme de surveillance environnementale

La surveillance environnementale et sociale a pour objectif premier de contrôler la bonne exécution des activités et travaux pendant la durée du projet, et ce, au regard du respect des mesures environnementales et sociales qui sont proposées, des lois et règlements régissant les évaluations environnementales au Mali et des politiques de sauvegarde du FIDA.

Les activités de suivi environnemental et social se dérouleront à trois niveaux à savoir :

- ✓ La surveillance environnementale et sociale :

Elle sera réalisée quotidiennement par les bénéficiaires de microprojet et/ou les bureaux de contrôle pour les sous-projets. Elle aura pour but de s'assurer de la mise en œuvre effective des mesures environnementales et sociales du PGES pour les projets ayant fait l'objet de EIES et des mesures génériques de gestion pour les projets non assujettis à une étude d'impact environnemental.

- ✓ Le suivi « interne » environnemental et social

Il sera réalisé par le spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale du FIER 2 avec pour missions de s'assurer que les mesures de sauvegarde environnementale et sociale sont respectées. Ce suivi périodique (mensuel) permettra au Spécialiste en sauvegarde du FIER 2 de vérifier le contenu des rapports de surveillance, la prise en compte effective des mesures du PGES et/ou mesures génériques par les bénéficiaires de projet.

- ✓ Le suivi « externe » environnemental et social

Le suivi « externe » est réalisé par la DNACPN. Elle a pour rôle de s'assurer du respect de la réglementation nationale en matière de protection environnementale et sociale et de vérifier la qualité de la mise en œuvre des mesures d'atténuation et les interactions entre le projet et la population environnante. Le suivi « externe » environnemental et social permet aussi de vérifier, sur le terrain, la justesse de l'évaluation de certains impacts et l'efficacité de certaines mesures d'atténuation ou de compensation pour lesquelles subsiste une incertitude. Les connaissances acquises avec le suivi environnemental et social permettront de corriger les mesures d'atténuation.

Eléments environnementaux et humains	Mesures de surveillance
<b>Sols</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation visuelle des mesures de contrôle de l'érosion des sols ;</li> <li>- Surveillance des pratiques adoptées pour la remise en état des zones d'emprunt</li> <li>- Surveillance des nuisances et pollution et contaminations diverses des sols (polluants, huiles, graisses, etc.)</li> <li>- Contrôle des sols au niveau des bases vies et des installations annexes</li> </ul>
<b>Faune et flore</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation des mesures de reboisements/plantations et du taux de régénération</li> <li>- Contrôle du niveau d'évolution (fixation, migration, apparition, disparition) de la faune et de la flore</li> <li>- Contrôle du niveau de mise en application du règlement intérieur de l'entreprise sur la protection des ressources naturelles</li> </ul>

<b>Eaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surveillance des procédures et installation de rejet des eaux usées ;</li> <li>- Surveillance des activités d'utilisation des ressources en eaux ; surveillance des mesures prises pour le contrôle de l'érosion</li> <li>- Contrôle de la qualité des eaux (puits, fleuve, pompes, etc.)</li> <li>- Contrôle physico-chimiques et bactériologiques des eaux utilisées au niveau des infrastructures</li> <li>- Maintien de l'écoulement des eaux</li> </ul>
<b>Cadre de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surveillance des pratiques de collecte et d'élimination des déchets ;</li> <li>- Contrôle des lieux de rejets de déblais et autres résidus au niveau des bases vie et des chantiers</li> <li>- Contrôle des seuils d'émission des bruits ;</li> <li>- Contrôle du niveau d'insertion des nouveaux arrivants dans la zone du projet</li> </ul>
<b>Emplois et revenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle de l'embauche des travailleurs des zones riveraines</li> <li>- Contrôle du niveau de développement des activités économiques dans la zone</li> <li>- Exécution correcte des activités HIMO</li> </ul>
<b>Infrastructures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indemnisation/compensation, accompagnement social des personnes affectées</li> <li>- Contrôle de l'effectivité des dédommagements payés aux populations pour pertes de biens ou d'habitations auprès des villages et agglomérations affectés</li> <li>- Enquêtes auprès des autorités administratives et locales sur la pertinence des campagnes de sensibilisation menées auprès des populations locales</li> </ul>

Le tableau suivant fait la synthèse des indicateurs de suivi du plan cadre de gestion environnementale et sociale du projet « FIER 2

Tableau 22 : Indicateurs de suivi des mesures du PCGES

Mesures	Activités	Indicateurs
Mesures institutionnelles	Signature de contrat avec la DNACPN pour le suivi environnemental	Convention signée
Mesures techniques	Mise en place d'équipe de Sauvegarde Environnementale (SSE)	Nombre de sous-projets financés ayant fait l'objet de sélection environnementale (Screening)
Mesures de renforcement de capacités	Formations sur les instruments de sauvegarde et leur mise en œuvre	Nombre de séance de formation suivi Nombre de séance de formation organisé au profit des parties prenantes
	Vulgarisation de tous les instruments de sauvegarde préparés dans le cadre du projet	
	Formation sur la procédure de gestion environnementale et sociale des sous- projets du FIER2	Nombre de personnes formées Nature des modules de formation
	Formation sur les outils d'évaluation environnementale	
	Formation sur le cadre réglementaire national et FIDA	
	Notion de suivi environnemental	Nombre de personnes formées
	Mise en place de mécanisme de gestion des plaintes	Nombre de plaintes reçues
Sensibilisation sur la nature des investissements, l'implication des acteurs locaux et les aspects environnementaux et sociaux liés aux sous projets	Nombre de séances de sensibilisation organisées Nombre et catégories des personnes sensibilisée	

Tableau 23 : Indicateurs et dispositif de suivi des composantes environnementales et sociales

Éléments environnementaux et sociaux	Éléments de suivi	Types d'indicateurs et éléments à collecter	Périodicité	Responsable
<b>Air</b>	Qualité de l'air	- Fréquence de maladies liées à la qualité de l'air - Présence nature de particules fines dans l'air	Semestriel	DNACPN (en collaboration avec les services de la santé)
<b>Eaux</b>	Qualité de l'eau de surface et souterraine	- état des lieux avant le démarrage du financement des projets portés par les bénéficiaires - Pollution/dégradation	Trimestriel	
<b>Sols</b>	Propriétés physiques	- état des lieux avant le démarrage du financement des projets portés par les bénéficiaires - Erosion/ravinement - Pollution/dégradation - Niveau de compactage du sol - Taux de réalisation des DRS/CES	Annuel	DNACPN (en collaboration avec la DNEF, les services de l'agriculture)
<b>Faune/Flore</b>	Évolution de la faune et flore	- Taux de dégradation - Taux de reboisement - Taux de superficie reboisée - Taux de reprise - Degré de perturbation de la faune	Annuel	DNACPN (en collaboration avec la DNEF)
<b>Emploi et revenus</b>	Niveau de recrutement des employés dans des zones riveraines	- Nombre de personnes recrutées dans les villages - Nombre d'entreprises locales ayant bénéficiées des marchés - Niveau de paiement de taxes aux communes - Nombre de main d'œuvre locale par genre utilisée pour les travaux	Semestriel	DNACPN (en collaboration avec les services de l'emploi, les communes)
<b>Cadre de vie</b>	Hygiène et santé - Pollution et nuisance	Surveillance des pratiques de collecte et d'élimination des déchets ; Contrôle des lieux de rejets de déblais et autres résidus au niveau des bases vie et des chantiers Contrôle des seuils d'émission des bruits ; Contrôle du niveau d'insertion des nouveaux arrivants dans la zone du projet	Tout au long de la mise en œuvre du projet	UCP/ Bénéficiaires

## 7.6 MECANISME DE GESTION DES PLAINTES ET DOLEANCES

Plusieurs types de conflits sont susceptibles de surgir dans le cadre de la mise en œuvre du projet « FIER 2 ». Pour prévenir et parvenir à la gestion efficace des plaintes et doléances en matière de gestion environnementale et sociale du « FIER 2 », un mécanisme sera mis en place. Ce mécanisme traitera principalement les plaintes et doléances relatives aux :

- Gestion des ressources naturelles ;
- Cadre de vie ;
- Foncier et infrastructures ;
- Emplois et revenus ;

- Pollutions et nuisances
- Présence des périmètres.

Ainsi, l'information des populations sur le mécanisme de gestion de plaintes et doléances se fera à travers la mise en place d'un registre de doléances auprès des autorités locales concernées (mairies, conseil de cercle, etc.). Ensuite, le projet « FIER 2 » informera les populations sur la procédure à suivre pour pouvoir se plaindre.

Au niveau de chaque collectivité territoriale concernée par les activités du projet, il sera mis à la disposition du public en permanence un registre de plainte au niveau de la mairie de commune du au siège du conseil de Cercle. Ces organes recevront toutes les plaintes et réclamations liées à la mise en œuvre de l'activité, analyseront les faits et statueront en même temps et veilleront à ce que les activités soient bien menés par le projet « FIER 2 » dans la localité concernée. Une information du public sur la permanence des recueils sur ce cahier sera entreprise, notamment par l'UCP, en rapport avec les collectivités territoriales concernées, avec l'appui au besoin d'ONG et/ou associations locales.

Il faut souligner que ce mécanisme sera principalement géré par l'UGP à travers le Spécialiste en sauvegarde environnementale et celui du social selon la nature environnementale ou sociale du sujet objet de la plainte.

#### **Gestion informelle des plaintes**

La population de la zone d'étude gère couramment les litiges de façon coutumière à travers l'implication du chef de village, les chefs religieux. Cette pratique aussi vieille qu'elle puisse paraître règle les plaintes à environ 90%. Pour Les quelques rares fois qu'elle échoue, les autorités administratives sont saisies.

#### **Gestion formelle des plaintes**

Les personnes qui sont négativement affectées par le projet doivent avoir à leur disposition un mécanisme clair et transparent de gestion des plaintes et conflits éventuels. Ce mécanisme impliquera le comité de gestion comme acteur essentiel dans le processus. Le Comité de Pilotage qui est présidé par le Préfet comporte presque toutes les autorités locales, y compris les élus locaux (Maires et Conseillers).

Le processus de gestion des plaintes et conflits proposera les étapes suivantes.

##### - **Enregistrement de la plainte**

Le Comité de Pilotage reçoit toutes les plaintes et réclamations liées au processus. Le président du comité de gestion veille à aider les plaignants à remplir le formulaire des plaintes (dispositions à prendre par le projet) et les remonter au niveau du Comité de Pilotage. Le formulaire individuel de plainte sera élaboré dans l'optique d'y recueillir et documenter par écrit tout motif d'insatisfaction. Le formulaire devra comporter les mentions suivantes :

- Le nom de la région, du cercle, de la commune, du village ;
- Les références de la personne chargée de l'enregistrement des réclamations ;
- Les noms et prénoms du plaignant ;
- La pièce d'identité ;
- L'adresse complète ;
- Les biens affectés ;
- Une description exacte de la plainte ;
- La date ;
- La signature du plaignant, etc.

Le comité mis en place devra statuer dans un délai maximum de 15 jours à compter de la date de réception de la plainte.

À noter qu'en plus du Comité de Pilotage à l'échelle du projet, les Commissions foncières et domaniales sont généralement responsables de l'enregistrement des plaintes et réclamations, du traitement résolution des conflits à l'amiable et des recours (si nécessaire) à l'arbitrage des sages et des autorités locales : Chef coutumier, Chef de village, Maire.

##### - **Résolution à l'amiable**

Pour résoudre les conflits issus du déplacement involontaire des populations, la procédure de résolution à l'amiable est proposée :

- Toute personne lésée par les travaux relativement à l'évaluation et l'indemnisation dépose une requête auprès du Chef du village qui l'examine en premier ressort ;
- La requête est ensuite transmise au Maire de la Collectivité. Cette voie de recours (recours gracieux préalable) est à encourager et à soutenir très fortement ;

- Si le requérant n'est pas satisfait, il peut porter plainte auprès du tribunal administratif compétent.
  - **Recours à la justice**

En cas d'échec de la solution à l'amiable, le recours à la justice est ouvert. Cependant, souvent la population affectée, est analphabète et n'a pas de connaissance des textes et procédures légaux. Il sera donc de la responsabilité de l'institution de mise en œuvre du projet d'assurer la circulation de l'information au niveau des personnes affectées afin de faciliter l'accès à cette voie légale. Mais, c'est souvent une voie compliquée, longue et onéreuse que ne maîtrise pas le plaignant et l'issue peut lui être défavorable.

- **Gestion par un médiateur**

Il peut s'agir de responsabiliser une personne (Chef du village, président du Conseil villageois) ou une cellule (chef de terre ou chef de village) au sein du village qui recueillera les plaintes et qui en réfèrera à un médiateur local qui pourra trouver un règlement à l'amiable.

En cas d'accord entre les parties, un procès-verbal de conciliation est signé par les parties qui s'engagent à exécuter la décision rendue.

Si le médiateur local ne peut pas trouver un compromis satisfaisant, il devra référer la plainte à au Comité de Pilotage.

## 7.7 INFORMATION ET SENSIBILISATION

### 7.7.1 Niveau d'alphabétisation de la population

Il est important de noter que dans la zone du Projet certaines catégories de population présentent un taux significatif d'analphabétisme. C'est ainsi que 40% des exploitants agricoles, par exemple, déclarent être analphabètes. La stratégie de consultation et de diffusion de l'information doit tenir compte de cet élément important et utiliser des outils non écrits en plus de la diffusion de textes écrits, qui demeure indispensable.

### 7.7.2 Communiqués de presse et utilisation des mass médias

Le projet comme les autorités locales peuvent recourir à des communiqués de presse pour apporter des informations ou répondre à des préoccupations particulières exprimées par voie de presse ou autrement. Ils peuvent également répondre aux sollicitations directes des journalistes (presse écrite, radio, TV et sites internet d'information nationaux). Les communiqués de presse sont remis directement aux organes de presse pour diffusion, et peuvent être véhiculés par la presse écrite, la radio et la télévision, ainsi que sur les réseaux sociaux type Facebook, selon la nature de l'information.

## 7.8 GENRE, EXPLOITATION ET ABUS SEXUELS ET HARCELEMENT SEXUEL ET PERSONNES VULNERABLES

Le CGES accorde une attention particulière aux impacts et aux avantages pour les groupes sociaux vulnérables, en particulier les femmes. Une approche sensible au genre, favorable à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, sera adoptée dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet global et des différents sous-projets conçus et mis en œuvre par les organisations de la société civile. Tous les bénéficiaires devront se conformer à la Politique de genre, et leurs performances en matière d'intégration de la dimension de genre seront suivies tout au long du projet au moyen d'un outil de suivi du genre.

Des dispositions spéciales seront prises pour les plaintes liées à la violence basée sur le genre. L'unité de gestion du projet tiendra une liste des prestataires de services de lutte contre la VBG. Cette liste sera fournie aux bénéficiaires, qui devront inclure les coordonnées du prestataire de services de lutte contre la VBG concerné dans leurs mécanismes de gestion des plaintes.

Au niveau du projet, l'ensemble du personnel de l'unité de gestion des plaintes devra se conformer à la Politique de lutte contre le harcèlement.

Aussi, un accent sera mis sur les personnes en situations d'handicaps à travers :

- L'Appuis matériels aux handicapés ;
- La Création de point d'eau pour les femmes, jeunes et les handicapés ;
- L'Aménagement de rampes pour les handicapés dans les services etc.

## 7.9 DECOUVERTE FORTUITE

Au cours de la mise en œuvre du projet, il est possible que des éléments du patrimoine culturel jusqu'alors inconnus soient découverts. Cette procédure de découverte fortuite est destinée à gérer les impacts sur les éléments inconnus du patrimoine culturel. La procédure doit être mise en œuvre en collaboration avec l'autorité nationale compétente chargée du patrimoine culturel. Il est important que l'ensemble du personnel du projet et des prestataires soient conscients de la possibilité de découvertes fortuites et des procédures décrites ici.

Les objectifs de la Procédure de découverte fortuite sont les suivants :

- Définir les étapes à suivre pour gérer la découverte d'un patrimoine culturel jusqu'alors inconnu, y compris la préservation et le traitement approprié de ces découvertes, tout en minimisant les perturbations potentielles du calendrier du projet.
- Permettre la conformité aux lois et règlements nationaux applicables ainsi qu'aux autres exigences relatives à la découverte d'éléments du patrimoine.

Cette procédure est applicable à toutes les activités menées par le personnel du projet qui sont susceptibles de découvrir des éléments de surface ou de sous-sol ayant une importance sur le plan culturel et qui étaient auparavant inconnus. La procédure ne concerne pas les éléments déjà connus et documentés.

Si une découverte fortuite est faite, les mesures suivantes doivent être prises :

- Émettre un ordre de suspension des travaux à proximité de la découverte.
- Informer le Responsable du projet.
- Informer les autorités locales.
- Mettre en place des mesures temporaires de protection du site, telles que du ruban de signalisation ou des panneaux de mise en garde, pour établir une zone interdite autour de la découverte fortuite.
- Le Responsable de projet enregistrera les détails (emplacement et description) de la découverte et en informera le service archéologique local/national.
- Informer le personnel du projet de la découverte fortuite et de la zone en accès restreint.
- Inviter un expert en archéologie pour documenter la découverte fortuite, effectuer une évaluation préliminaire pour déterminer si la découverte fortuite constitue un patrimoine culturel et, si c'est le cas, s'il s'agit d'un site isolé ou d'une partie d'un site ou d'un élément plus vaste.
- Dans la mesure du possible, les artefacts doivent être laissés sur place ; si des matériaux sont collectés, ils seront placés dans des sacs et étiquetés par un archéologue, puis transportés vers l'agence compétente. Il est interdit à tout membre du personnel de projet de s'approprier des artefacts prélevés.
- La découverte doit être documentée par l'utilisation de photographies, de notes, de coordonnées GPS et de cartes, le cas échéant.
- Si la découverte fortuite s'avère être une découverte isolée ou ne pas constituer un élément de patrimoine culturel, l'archéologue autorisera la levée des mesures de protection du site et la reprise des activités dans la zone.
- Si, toutefois, l'archéologue confirme que la découverte fortuite constitue un patrimoine culturel important, l'autorité nationale compétente sera informée dans les trois jours suivant cette décision et engagera des discussions sur le traitement à appliquer.
- Préparer et conserver les dossiers de suivi archéologique, y compris les rapports initiaux, qu'ils soient confirmés ou non par la suite. Le dossier comprendra les coordonnées GPS de toutes les observations sur le site à conserver par le projet.
- Élaborer et mettre en œuvre des plans de traitement pour les découvertes confirmées en faisant appel aux services d'experts qualifiés en matière de patrimoine culturel.
- Si une découverte fortuite est un site du patrimoine culturel vérifié, un rapport final de découverte fortuite doit être préparé une fois le traitement terminé.
- Pendant le déroulement de l'enquête, une coordination sera assurée avec le personnel du projet afin de le tenir informé de l'état et du calendrier des enquêtes sur la découverte fortuite. Le personnel du projet sera également informé du calendrier de la reprise des activités du projet à proximité de la découverte.

Les détails de toutes les découvertes fortuites doivent être inclus dans les rapports soumis à l'unité de gestion du projet.



## 8 CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

### 8.1 Contexte et objectif de la consultation

L'objet de la consultation du public est de rechercher la participation des populations et tous les autres acteurs aux activités du projet, introduisant ainsi de la transparence et de la responsabilité dans les activités et sous-projets du « FIER2 ».

Le « FIER2 » est un projet qui, par ses objectifs et dispositions institutionnelles, repose sur la participation significative de tous les acteurs pour sa réussite.

Des débats et des consultations publiques auront lieu à travers des rencontres, des programmes radiodiffusés, des demandes de propositions et explications d'idées de projets, mise à disposition de documents publics au niveau des zones d'intervention du projet.

### 8.2 Consultation publique dans le cadre de la préparation du présent CGESC

Dans le cadre de l'élaboration du présent CGESC, des consultations publiques ont été tenues dans les quatre (04) régions cibles du projet, à savoir : Kayes, Koulikoro, Sikasso et Ségou.

Cet exercice avait pour but d'informer, sensibiliser et enfin préparer les bénéficiaires à prendre en compte les éventuelles pressions que les changements climatiques pourraient avoir sur leurs secteurs d'activités.

Ces séances ont regroupé les autorités administratives, les collectivités, les autorités villageoises et regroupements de femmes et/ou jeunes ainsi que les bénéficiaires.

Les séances de formations ont mobilisé 140 participants dont 54 femmes soit 38,57% et 86 hommes soit 61,43% et se sont déroulées dans 4 localités.

Tableau 24 : Effectif des personnes rencontrées lors des consultations

Sexe	Effectif	%
Homme	86	61,43
Femme	54	38,57
<b>Total</b>	<b>140</b>	<b>100</b>

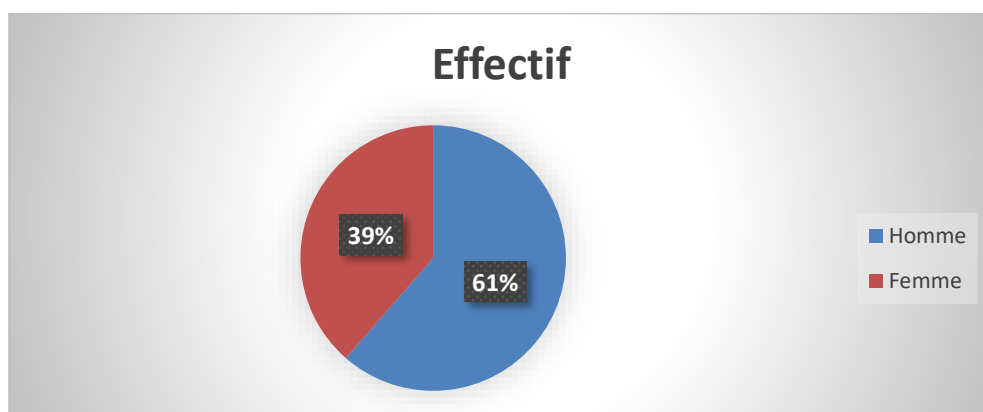


Figure 25 : Effectif des personnes rencontrées

Le tableau ci-après présente le nombre d'acteurs consultés par commune ainsi que les dates des rencontres.

Tableau 25 : Calendrier de déroulement des consultations dans les communes.

Acteurs Rencontrés	Date de la Rencontre	Nombre de participants	
		Hommes	Femmes
Kassaro	01-Sept 2022	21	13
Konobougou	02-Sept 2022	19	9

Nossombougou	05-Sept 2022	22	17
Kebila	06-Sept 2022	24	15
<b>TOTAL</b>		<b>86</b>	<b>54</b>

L'histogramme ci-après recapitule la situation de participation aux différentes consultations publiques.

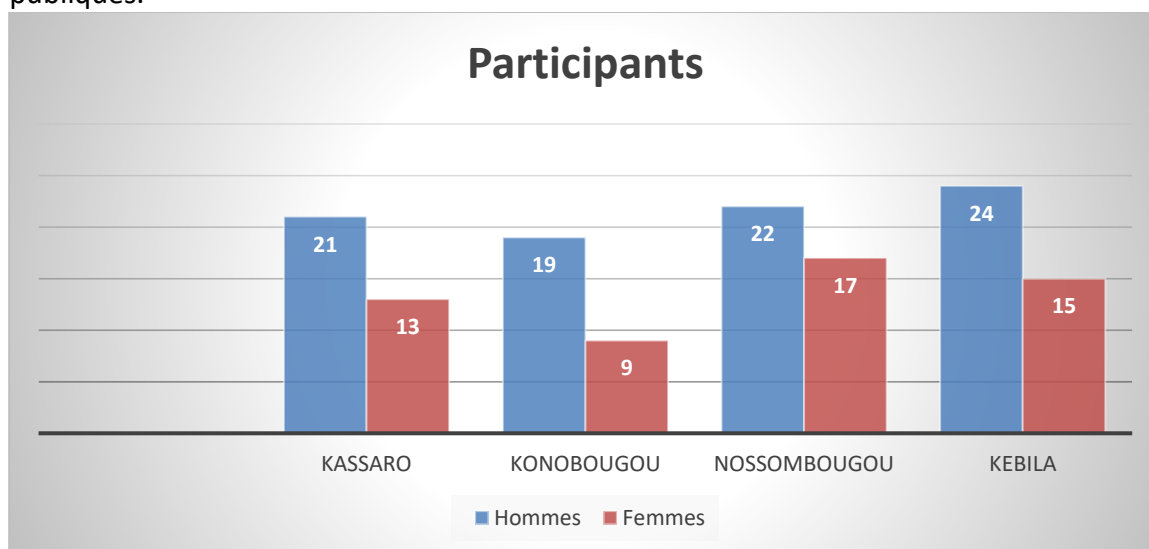


Figure 26 : histogramme des participants aux consultations des parties prenantes

### 8.2.1 Synthèse des consultations des parties prenantes

Globalement, les parties prenantes adhèrent au projet qu'elles attendent avec impatience. Les principales préoccupations, attentes, recommandations exprimées par les participants sont résumées dans le tableau de synthèse ci-après :

Tableau 26 : Synthèse des différents avis et recommandations des parties prenantes

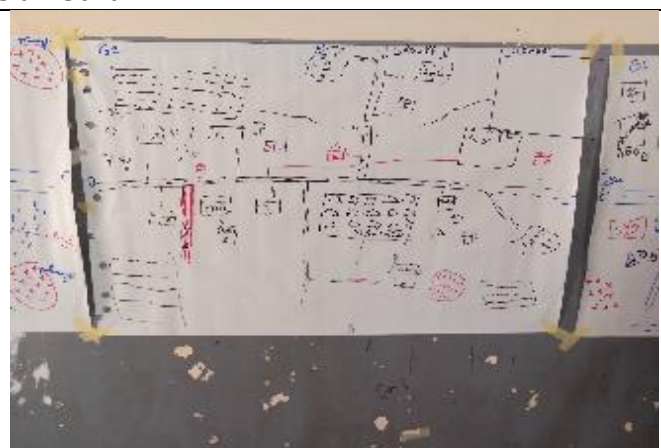
Points principaux discutés	Avis	Recommandations
Perception générale du projet	Un bon projet de développement très attendu : disponibilité de l'électricité ; contribution à l'objectif d'autosuffisance alimentaire ; création d'emplois directs et indirects ; amélioration du paysage dans les zones d'intervention ; développement du maraichage par les différents aménagements, etc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la réalisation du projet ;</li> <li>- aider au développement des différentes communes ;</li> </ul>
Crainte	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Éviter que le projet soit un projet de trop en adoptant les mêmes pratiques qui vont conduire à son échec ;</li> <li>- Non-implication des services techniques dans le suivi du projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reboiser pour lutter contre l'avancée du désert ;</li> <li>- Développer une stratégie de développement local par le projet ;</li> <li>- Renforcer la sensibilisation pour une meilleure protection des ressources naturelles ;</li> <li>- Développer la communication pour une bonne mise en œuvre du Projet.</li> </ul>
Critère de sélection des communes	Critère de sélection non logique parce que ne prenant pas en compte beaucoup de communes vulnérables	Élargir le nombre de communes bénéficiaires
Mécanisme de suivi	- Mettre en place un mécanisme de suivi des activités du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impliquer les services techniques déconcentrés dans le suivi du projet ;</li> <li>- Doter les services techniques des moyens adéquats pour assurer le suivi ;</li> </ul>
Entretien de l'aménagement :	- Il est nécessaire de former les bénéficiaires sur la gestion des infrastructures et leur entretien afin d'assurer la durabilité des aménagements.	- Mise en place de comités de gestion fonctionnelle
Renforcement de capacité technique et de gestion des bénéficiaires	- Rapprocher les services techniques pour identifier les besoins en renforcement de capacité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place et formation de comités de gestion fonctionnelle ;</li> <li>- Formation des membres des CG pour la prise en charge de l'entretien des ouvrages ;</li> </ul>
Développement du maraichage	- Promouvoir les bonnes pratiques relatives au maraichage ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement de capacité des bénéficiaires ;</li> <li>- Appui à la confection de biopesticide ;</li> <li>- Appuyer les activités génératrices de revenus pour les femmes</li> </ul>



*Rencontre à Kassaro*



*Rencontre à Kebila*



*Rencontre à Konobougou*



## 9 COÛTS DES ACTIVITES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Tableau 27 : Coûts estimatifs des mesures environnementales et sociales

Activités	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total
			(FCFA)	(FCFA)
<b>Renforcement de l'expertise environnementale et sociale au sein de l'UGP</b>				
Spécialiste sauvegarde environnementale et sociale	Unité	1	120 000 000	120 000 000
Renforcement des capacités des techniciens et acteurs des structures d'exécution (formation en gestion Environnementale et Sociale)			20 000 000	20 000 000
Mise en œuvre d'EIES/PGES (éventuellement) : Si la classification environnementale des activités indique qu'il faut réaliser des EIES ou des NIES,	Unité	Forfait	50 000 000	50 000 000
L'élaboration de guides Hygiène Sécurité et Environnement (HSE) pour les bénéficiaires du secteur agroalimentaire	Forfait	Forfait	5 000 000	5 000 000
<b>Sous total 1</b>				<b>195 000 000</b>
<b>Formation/ Renforcement de Capacité</b>				
Renforcement de Capacité des acteurs de suivi	UGP/comité de pilotage	2	10 000 000	20 000 000
Formation sur les Technique de Restauration des sols (Fumure organique, compostage, Lutte Antiérosive, Régénération Naturelle Assistée.)	Bénéficiaires	12	3 000 000	36 000 000
Elaboration de guide de bonnes pratiques en matière de gestion durable des terres et/ou un catalogue de mesures d'adaptation dans le contexte HIMO		Forfait	5 000 000	5 000 000
Mise en œuvre du Plan de prévention des AES HS-VBG	UGP/Bénéficiaires	Forfait	20 000 000	20 000 000
Formation et la sensibilisation sur le projet	Animateurs/ Bénéficiaires	Forfait	20 000 000	10 000 000
<b>Sous total 2</b>				<b>91 000 000</b>
<b>Information et sensibilisation</b>				
<b>Surveillance et suivi évaluation</b>				
Suivi environnementale et social	An	5	12 000 000	60 000 000
Evaluation à mi-parcours et finale du CGES	An	2	5 000 000	10 000 000
Audit Environnemental	An	Forfait	15 000 000	15 000 000
<b>Sous total 3</b>				<b>85 000 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>371 000 000</b>

## 10 CONCLUSION

Le FIER 2 suscite beaucoup d'attentes de la part des parties prenantes qui sont disposées à se mobiliser pour la mise en œuvre du Projet.

Le projet aura des impacts environnementaux et sociaux positifs majeurs comme une meilleure compréhension et un meilleur usage des outils et des mécanismes de gestion écologique et une maîtrise des impacts sociaux et environnementaux par les communautés locales en vue d'une implication dans la restauration des paysages, l'appropriation des mesures d'atténuation et d'adaptation et la réduction de la pression sur les ressources naturelles, la capitalisation de connaissances et de bonnes pratiques dans le domaine de la gestion des paysages, l'amélioration des conditions de vie des populations rurales pauvres et vulnérables, l'accroissement des sources de revenus de la population par la création d'emplois locaux.

Durant les travaux, on pourra craindre les impacts négatifs suivants : le déboisement ; la destruction des écosystèmes et services d'écosystèmes, la modification paysagère, la pollution accidentelle par déversement de produits toxiques (engrais) dans l'eau, la destruction d'habitats naturels, d'espèces végétales et animales

L'application des mesures environnementales et sociales permettra de réduire les risques et impacts potentiels négatifs que pourrait induire la mise en œuvre du Projet. L'approche participative dans tout le processus serait la clé incontournable de succès du projet pour l'atteinte de ses objectifs. De même, des campagnes de sensibilisation, de communication et d'information doivent être réalisées pendant toute la période de l'intervention du projet, pour une meilleure adhésion des bénéficiaires aux normes en matière de respect de l'environnement.

Par ailleurs, en appliquant les Normes Environnementales et Sociales (NES) du FIDA et les politiques nationales en matière de gestion de l'environnement et de la protection sociale, les effets négatifs induits par le projet sur l'environnement et les populations seront relativement atténués. Le coût estimatif de mise en œuvre du présent Cadre de Gestion Environnementale, sociale et Climatique (CGESC) s'élève à Trois Cent Soixante Onze Millions (371 000 000) de Francs CFA pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales. Ce coût sera intégré dans les coûts du projet

## Références bibliographiques

- Barry S., Sanou A. O. and Some L., 2014. Analyse participative de la vulnérabilité et planification de l'adaptation au changement climatique dans le Yatenga, Burkina Faso. Programme de recherche du CGIAR sur le Changement Climatique, l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire. Disponible en ligne sur [www.ccafs.cgiar.org](http://www.ccafs.cgiar.org)
- Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) Projet de résilience et de restauration des paysages au mali (PRRP-MALI)
- Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) VOLUME 1 édition 2021 FIDA
- Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) VOLUME 2 édition 2021 FIDA
- [23] USAID, "Climate Risk in Food for Peace Geographies: Kenya," Washington, D.C., 2019.
- 26] UNIDO and ICSHP, "World Small Hydropower Development Report 2016," Vienna, Austria and Hangzhou, China, 2016.
- [36] C. Caminade, A. E. Jones, R. Ross, and G. Macdonald,
- "Malaria in a Warmer West Africa," Nat. Clim. Chang., vol. 6, no. November, pp. 984–985, 2016.



# Formulaire d'examen environnemental et social (filtrage)

Type : Infrastructures .....

## INFORMATIONS DE BASE

Nom du projet : .....

Localisation : Cercle : ..... Commune: .....

District ..... Village ..... Coordonnées géographiques

Objectif du sous projet et activités : .....

.....

Coût estimé du sous projet : .....

Taille approximative du sous projet :

Nombre de bâtiments .....Superficie totale : .....

Date de démarrage/clôture

Activités du sous-projet ou principales Interventions envisagées

## B. DESCRIPTION DU SOUS PROJET

Comment le site du projet a-t-il été choisi ? .....

Nombre de bénéficiaires directs : .....Hommes : ..... Femmes : ..... Enfants : ....

Nombre de bénéficiaires indirects : .....Hommes : ..... Femmes : ... Enfants : .....

Origine ethnique ou sociale : Autochtones :  Allogènes :  Migrants  Mixtes :

Situation socioprofessionnelle des bénéficiaires : Agriculteurs :  Éleveurs :  Mixtes :  Autres (précisez).

Statut du site d'implantation du projet : Propriété : Location : Cession gratuite :

Y'a-t-il un acte attestant la propriété, la location ou la cession gratuite ? Oui :  Non :  Si oui, nature de l'acte .....

## C. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

Le projet est-il susceptible d'entraîner le transfert de familles ou des individus ?

Oui :  Non :

Si oui, combien ? ..... Pour quel motif ? .....

Si oui, mesures à envisager :

PAR : Oui :  Non :  Imples compensations directes

Est-ce que le projet va causer la perte temporaire ou permanente de cultures, arbres fruitiers ou infrastructures domestiques (telles que des greniers, toilettes extérieures ou cuisines, etc.).

Oui :  Non :

Si oui, combien ? ..... Pour quel motif ? .....

*Si oui, mesures à envisager :*

*PAR : Oui :*  *Non :*  *simples compensations directes*

*Le sous projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres publiques de façon temporaire ou permanente pour son développement ?* *Oui :*  *non :*

*Si oui, mesures à envisager :* .....

*Le sous projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente pour son développement ?*

*PAR : Oui :*  *Non :*  *mples compensations directes :*

*Y a-t-il des contraintes majeures d'origine locale ou extérieure (ex. risques de conflits) pouvant entraver la bonne exécution du projet lors de l'installation du chantier ?*

*Oui :*  *non :*

*Si oui, lesquelles ?* .....

*Si oui, mesures à envisager :* .....

*Le sous projet entraînera-t-il la dégradation ou l'érosion des sols dans la zone ?*

*Oui :*  *non :*

*Si oui, mesures à envisager :* .....

*Le sous projet empêchera-t-il l'utilisation ou l'accès facile à certaines ressources naturelles ou économiques dans la zone ?* *Oui :*  *non :*

*Si oui, mesures à envisager :* .....

*Le sous projet générera-t-il des déchets pouvant affecter négativement les sols, la végétation, les rivières, les sources ou les eaux souterraines de la zone ?*

*Oui :*  *non :*

*Si oui, mesures à envisager :* .....

*Le sous projet entraînera-t-il des risques pour la santé ou la sécurité humaine du personnel ou des populations riveraines pendant et/ou après la construction ?*

*Oui :*  *non :*

*Si oui, mesures à envisager :* .....

*e sous projet amènera-t-il des changements dans la distribution des personnes et/ou des animaux de la zone ?* *Oui :*  *non :*

*Si oui, mesures à envisager :* .....

*e sous projet requiert-il de gros volumes de matériaux de construction (e.g. gravier, pierres, eau, bois de feu) ?* *Oui :*  *non :*

*Si oui, mesures à envisager :* .....

*Le sous projet pourrait-il altérer un quelconque site d'héritage culturel, historique, archéologique ou requérir des excavations à côté de tels sites?* *Oui :*  *non :*

*Si oui, mesures à envisager :* .....

Le sous projet engendrerait-il la pollution significative de l'air en zone habitée pendant ou après les travaux ? Oui :  non :

Si oui, mesures à envisager : .....

Le sous projet engendrera-t-il la production (ou l'augmentation de la production de déchets solides ou liquides) pendant ou après les opérations (ex. eaux usées, déchets médicaux, déchets domestiques et eaux usées ou déchets de construction) ?

Oui :  non :

Si oui, mesures à envisager : .....

Au cas où la latrine, le dispositif de traitement de déchets de marchés ou d'hôpitaux est requis, comment en sera assurée la maintenance ?.....

Le sous projet va-t-il affecter ou perturber les habitats naturels, les habitats naturelles critiques, les aires protégées, les ressources en eau, les zones sacrées ou le milieu de vie des populations riveraines ?

Oui :  non :

Si oui, mesures à envisager : .....

17. Comment les femmes seront-elles associées à la conception, à la mise en œuvre et à la gestion du projet ? .....

18. Autres nuisances environnementales ou sociales potentielles ? Oui :  non :

Si oui, Lesquelles ? .....

Si oui, mesures à envisager : .....

### Recommandations

Sur la base des résultats de l'examen socio-environnemental, le sous projet ci-dessus est classé dans la Catégorie :

A : Oui  EIES approfondie ou projet à ne pas financer

B : Oui  rédiger une EIES simplifiée ou Notice d'Impact Environnemental ou une Fiche PGES simple

C : Oui  pas besoin de mesures environnementales et sociales. Ou, appliquer les mesures environnementales et sociales ci – après : .....

PAR requis ? Oui :  Non :

### Fiche remplie par :

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Signature :

Fait à .....le ...../...../2022

Visa de conformité du Spécialiste en Sauvegarde Environnementale du sous projet

**Le ...../...../2022**

**Visa de conformité du Spécialiste en Sauvegarde Sociale du sous projet**

**Le ...../...../2022**

***Code fiche :***

***Copie à***

# Listes de présence

## 10.1.1 Konobougou

**Études d'élaboration du Cadre de Gestion Environnementale, Sociale et climatique et d'évaluation de la vulnérabilité, de l'impact et de l'adaptation au compte de FIER 2/FIDA**

**Mission de terrain**

Liste de présence des participants aux rencontres avec les communautés locales sur les enjeux environnementaux, sociaux et climatiques du Projet Y compris l'évaluation de leur vulnérabilité et les stratégies d'adaptation aux changements climatiques

Lieu : **Konobougou**

Date : **02/03/2022**

N°	Prénoms et Noms	Genre		Activités/Fonctions/Organisations	Téléphone	Embarquement
		Sexe	Âge			
1	Moussa Gakrou	M	51	Embarcohe bozou N'gabougou usine	9318 9878	★
2	Yaya Othoua	M	33	Embarcohe usine Zangouma	9064 5300	★
3	Mouls Sangoué	M	33	Acheleur Dola / Kalaké	9879 8514	★
4	Awardou Seylla	F	32	Mangochyè Kalaké	9150 6226	★
5	Yassouf Dioua	M	40	F.P/F.I.E.R. - Basouli Tchikou / Basouli	9572 3103	★
6	Blameline Anne	M	53	Conseiller chef de village Koro longou	9088 1073	★
7	Fama Bouroué	M	42	Néokouki - Embarcohe usine	9328 0012	★

N°	Prénoms et Noms	Genre		Activités/Fonctions/Organisations	Telephone	Embarquement
		Sexe	Age			
8	Sibini Silelsé	M	20	Embarche ovine Kokile	7748 1121	#
9	Yah Gulekaly	F	24	Commerçante Nougoula	9391 4444	
10	Djougou Terao	F	37	Mariage Sigueon Kaminane	90018661	M
11	Niégalen Sylla	F	50	OP. Financière Kalafo/Bananda	76660483	18
12	Hamadjan Diello	M	62	Embarche bovine Siguida usua	74551245	
13	Sidy Doukaly	M	25	ATAOR Kombouga	74-23-11-31	
14	Kadia diakpouba	F	30	Embarche bovine Mabougou	31217173	#
15	Assan Sour	F	42	Mariage Nougoula	77086870	
16	Makam Siakby	M	28	Embarche ovine Sige Siga	93912416	
17	Lama Terao	M	38	Commerçante (acheteur) Banaminda	78099246	
18	Mamad Saeko	M	33	Embarche bovine Mabougou	77355230	

N°	Prénoms et Noms	Genre		Activités/Fonctions/Organisations	Téléphone	Embarquement
		Sexe	Age			
19	Salim Cissé	M	36	Embarque orine Welempena	93247766	
20	Mouam Bethé	F	34	Embarque orine Bonkala	94111615	X
21	Patrice Togo	M	28	UPRIF / Konokong	73678053	
22	Aronda Lamona	M	01	Parti Ewe et Fvité	99848107	
23	Abouba S Djénégo	M	18	Maire de Kombogre	76306346	
24	Barelina Dieme	M	30	FP Bamakou	93642851	
25	Mouy Coulibaly	M	32	Embarque orine Sedjouda	93521424	
26	Yassa Traoré	F	28	Embarque orine Dyika	91914076	
27	Bintou Sangha	F	43	Présidente - CFFO Kombogre	97619764	
28	Hafoumata Saoko	F	40	FP Niéda / Kalaki	90863779	
29						





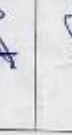



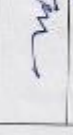


Études d'élaboration du Cadre de Gestion Environnementale, Sociale et climatique et d'évaluation de la vulnérabilité, de l'impact et de l'adaptation au compte de FIER 2/FIDA

Mission de terrain

Liste de présence des participants aux rencontres avec les communautés locales sur les enjeux environnementaux, sociaux et climatiques du Projet Y compris l'évaluation de leur vulnérabilité et les stratégies d'adaptation aux changements climatiques  
 Lieu : Commune de Kassaro Date : 02/09/2022

N°	Prénoms et Noms	Genre		Activités/Fonctions/Organisations	Téléphone	Émargement
		Sexe	Age			
1	Adama Diakité'	M	28	Cultivateur/Amateur	76033873	
2	Sory Diame'	M	38	Éleveur	77039490	
3	Amala Diakité'	M	30	Éleveur	90570016	
4	Fanta Mady Toumboua	M	31	Conseiller Municipal	97192936	
5	Fatoumata Diarra	F	33	Commerçante	7728-04-10	
6	Montemir Diakité'	F	30	Commerçante	73600684	
7	Amola Sembely	M	35	CEPPA Nafagorou	98542122	



N°	Prénoms et Noms	Genre		Activités/Fonctions/Organisations	Téléphone	Embarquement
		Sexe	Age			
8	Kalifa Tiénou	H	35	CI2PM-Kaonast CNBT	76606276	
9	Soumsila DND	F	31	CR/K Vétérinaire	70001318	
10	Fanta Xeita	F	30	Ménagère		
11	Coumba Diakito	F	35	Commensante	82060218	
12	Setou Diakite	F	30	Cultivatrice	78199939	
13	Nonbo Diello	H	35	Agriculture	77080999	
14	Kalila Diakito	H	35	Artisan chebakine	74986855	
15	Saba Traore	H	23	Planchage	70398146	
16	Samba Diama	H	36	Planchage	73665895	
17	Amadou Diakite	H	32	Planchage	77418370	
18	Kadia Xeita	F	34	Commensante	70180028	

N°	Prénoms et Noms	Genre		Activités/Fonctions/Organisations	Telephone	Embarquement
		Sexe	Age			
19	Houko Diekito	H	30	Navigation	73 12 56 84	
20	Douanda Diakite	M	28	Meublage	74 54 53 94	
21	Mamadou Zoukaly	M	25	Navigation	73 66 55 27	
22	Somata Diekito	F	31	Navigation	82 83 90 24	
23	Zouhou Diekito	F	35	Navigation	66 61 96 17	
24	Barbara Samogo	M	52	Service Clientèle	77 36 75 51	
25	Auréli Gadie	M	44	Radiophoniciens	93 99 33 47	
26	Mamadou Diakite	M	43	Conseiller Commercial	76 28 58 86	
27	Aura Diallo	F	30	Navigation	77 37 60 68	
28	Aimata Sadio	F	24	Navigation	75 94 50 23	
29	Yelouba Diekito	M	56	Travaux	99 24 65 03	












N°	Prénoms et Noms	Genre		Activités/Fonctions/Organisations	Telephone	Engagement
		Sexe	Age			
30						
31	Shivika Quimbar Diakate Mbalaye Diakate	M	1967	Maître 3 <sup>o</sup> grade Sg. Kamine Karama	75826957 75408403	
32	Fatouma Biakite	F	1988	-commune	779339503	
33	Foumbea Biakite	F	1985	-commune	79395998	
34	Sotome Biakate	F	1992	-commune	66640795	
35						
36						
37						
38						
39						
40						

Études d'élaboration du Cadre de Gestion Environnementale, Sociale et climatique et d'évaluation de la vulnérabilité, de l'impact et de l'adaptation au compte de FIER 2/FIDA

Mission de terrain

Liste de présence des participants aux rencontres avec les communautés locales sur les enjeux environnementaux, sociaux et climatiques du **Projet Y** compris l'évaluation de leur vulnérabilité et les stratégies d'adaptation aux changements climatiques  
 Lieu : *Nébiola (Commune)*  
 Date : *06-05-2022*

N°	Prénoms et Noms	Genre		Activités/Fonctions/Organisations	Téléphone	Émargement
		Sexe	Âge			
1	Moussékoula SAMOGO	F	-	SDM - Préfet Kebila	71848199	<i>[Signature]</i>
2	Hansouma "Kone"	M	-	1 <sup>er</sup> Adjoint au maire	75023958	<i>[Signature]</i>
3	Aboubacar TRAORÉ	M	-	Chercheur de terrain EEP	79273631	<i>[Signature]</i>
4	Ousmane TRAORE	M	-	Secr. Gén. local	75164521	<i>[Signature]</i>
5	Yousouf Diawara	M	-	Conseiller Communal	76424321	<i>[Signature]</i>
6	Alieu Mahamane	M	-	Agriculture	73.02.0522	<i>[Signature]</i>
7	To libi Samogo	M	45	Radio Hamelon	75-084490	<i>[Signature]</i>

N°	Prénoms et Noms	Genre		Activités/Fonctions/Organisations	Téléphone	Émargement
		Sexe	Âge			
8	Drissa Naouko	H	-	Taamense kebila	76 625822	
9	Oumar Lamine Kone	H		Représentant Imam	78-52-19-34	
10	Amadou Coulibaly	F		Bénéficiaire (agriculture)	75-18-16-36	
11	Sinaly Kone	F	22	Bénéficiaire (agriculture)	74-19-16-38	
12	Binta Samioko	F	1	Bénéficiaire (agriculture)	90-91-16-36	
13	Fatoumata Kone	F		Bénéficiaire	93052114	
14	Massaranké Kone	F	30	Bénéficiaire (millewa)	98056438	
15	Adama Kone	H	28	Facilitateur	79900852	
16	Saïba Kone	H		Bénéficiaire	73026288	
17	Mamadou Kone	H	29	Bénéficiaire	79462550	
18	Bernabé Kone	H	24	Bénéficiaire	76874869	

N°	Prénoms et Noms	Genre		Activités/Fonctions/Organisations	Téléphone	Engagement
		Sexe	Age			
19	Oumar TOURÉ	F	1	Bénéficiaires	95-68-5432	<del>XXXX</del>
20	Naoumata Kouyate	F	1	Bénéficiaires	751244	XX
21	Fatou Koué	F	28	Bénéficiaires	79900252	92
22	Hadidiatou Bakayoko	F	1	Faustatrice	78558713	
23	Amidou Koué	M	20	Bénéficiaires	92052220	AN
24	Yaya Koué	F	26	Bénéficiaires	75262338	
25	Fatoumata Coulibaly	F	1	Bénéficiaires	34537008	
26	Latyl Koué	M	22	Bénéficiaires	75363372	X
27	Salimata Koué	F	1	Bénéficiaires	93935616	<del>XX</del>
28	Wakaba Diawara	F	1	Bénéficiaires	99157747	X
29	Mamadou Doumbou	M	40	Bénéficiaires (Embarqués)	96575202	X

N°	Prénoms et Noms	Genre		Activités/Fonctions/Organisations	Telephone	Engagement
		Sexe	Age			
30	Mimata Dombia	F	1	Bénéficiaires		
31	Naaham Dianna	M	25	Bénéficiaires	93225815	
32	Adianna Koué	F	1	Bénéficiaires		
33	Massane Dombia	M	35	Bénéficiaires	78545198	
34	<del>Pauline</del> Pitiy	M	1	<del>Bénéficiaires</del>		
35	Bala Kissa Coulibaly	F		Représentante CRAPS		
36	Kanim Dagnato	M	-	"		
37	Mrs Kadi Dombia	M	1	"		
38	Abdoumane S Koué	M	1	Jeune Rivaleur		
39	oumane Koué	M	1	"		
40						

Études d'élaboration du Cadre de Gestion Environnementale, Sociale et climatique et d'évaluation de la vulnérabilité, de l'impact et de l'adaptation au compte de FIER 2/FIDA

Mission de terrain

Liste de présence des participants aux rencontres avec les communautés locales sur les enjeux environnementaux, sociaux et climatiques du Projet Y compris l'évaluation de leur vulnérabilité et les stratégies d'adaptation aux changements climatiques  
 Lieu : Commune de Nossombougou  
 Date : 05-09-2022

N°	Prénoms et Noms	Genre		Activités/Fonctions/Organisations	Téléphone	Émargement
		Sexe	Âge			
1	Haromane Maigo	M	1964	chef Poste Eau et Forêt	74960675	
2	Choka Gendobaly	M	1966	Président de la Communauté	73357357	
3	Gerry Travorre	M	1980	Coordinateur communautaire	76843423	
4	Abrunelavie Komarai	M	1974	représentant communautaire	76937679	
5	Aldoulaye Diabé	M	1970	Travailleur	79411647	
6	Kassim Diarra	M	1965	C.M.O.P.	75178265	
7	Yacoubou Diarra	M	1966	Charbonnier	75921368	



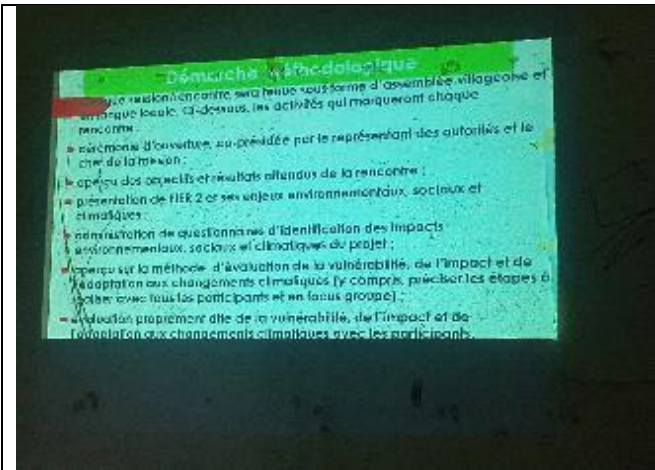
N°	Prénoms et Noms	Genre		Activités/Fonctions/Organisations	Téléphone	Engagement
		Sexe	Age			
8	Alexis Ziarra	H	1984	gouverneur rural	98 04 15 92	<del>MB</del>
9	Almond Bâh	F	1981	Bénéficiaire	75 21 36 92	MB
10	Yvénka Kouara	F	1973	Femme rural	96 04 88 32	<del>MB</del>
11	Mariam Koulibaly	F		Conseillère	93 08 14 57	MC
12	Gene Pierre Traoré	H	1989	Parleur	73 62 98 26	<del>MB</del>
13	Adiastou Traoré	F	26 ans	Bénéficiaire	70 68 11 96	<del>MB</del>
14	Maimouna Ziarra	F	35 ans	Bénéficiaire	77 64 61 97	<del>MB</del>
15	Tienéï Koulibaly	F	36 ans	Bénéficiaire	73 88 36 80	+
16	Renata Traoré	F	1978	Pêche (Pisciculture) Bénéficiaire	91 85 23 13	+
17	Amala Ziarra	F	1988	Bénéficiaire	75 55 90 81	X
18	Tessa Sidiké	H	1984	Bénéficiaire	84-70-22-02	Sidiké

N°	Prénoms et Noms	Genre		Activités/Fonctions/Organisations	Telephone	Emargement
		Sexe	Age			
19	Mouhemmed Traoré	M	1999	Bénéficiaire	73479062	
20	Ousmane Ouane Ranguyho	M	1983	Bénéficiaire	75223864	
21	Issaka DEHBELE	M	1988	PTCR	73-486891	
22	Daouda Traore	M	1991	Facilitateur	78210311	
23	Abdoulaye Konaré	M	1991	Bénéficiaire	74-265838	
24	Guillaume Konaré	M	1992	Président de la jeunesse	75827728	
25	Da'Smane Diarra	M	1991	Bénéficiaire	76510211	
26	Bomeke' Traoré	M	1986	Bénéficiaire	71591791	
27	Djaneba Diarra	F	1979	Etudiante	83-130566	
28	Sura Coulibaly	F	1996	Bénéficiaire	75-119593	
29	Fatoumata Traore	F	1986	Bénéficiaire	90-1397- 90-97-31-51	

N°	Prénoms et Noms	Genre		Activités/Fonctions/Organisations	Telephone	Embarquement
		Sexe	Age			
30	Awa Soukhraby	F	1991	Bénéficiaire	70-22-57-06	
31	Aoua Blarba	F	30ans	Bénéficiaire	73325909	
32	Aoua Djirila Diouma	F	35ans	Bénéficiaire	73639835	
33	Kiyatou Dakrity	F	28Ans	Bénéficiaire	90977890	K
34	Haoua Koukè	F	52ans	KATO	75406588	
35	Hamadou Koumaï	M	1998	Bénéficiaire	79813882	Gr
36	Alama Traore	M	51	chef/Secrétaire Agriculture	79011593	
37	Souleymane Traoré	M	1986	Agent de soutien FEA	730143818	
38	Seydou BAYOKO	M	55ans	Mandatuaire ELEVA GE	76203788	
39	Djiriba KIENESSA	F		sous Chef	9992971	
40						

# Répertoire photos







# Modèle de Rapport de suivi environnemental et social

## **Résumé du marché**

- Organisation du bénéficiaire.
- Intitulé du sous-projet.
- Montant du marché.
- Lieu où les activités seront entreprises.
- Période couverte par le présent rapport

**Synthèse des activités mises en œuvre pour se conformer aux normes environnementales et sociales** : Cette section doit décrire les mesures que vous avez prises au cours de la période de référence pour vous conformer aux exigences des normes sociales et/ou environnementales applicables. Elle devrait inclure, le cas échéant, la description des réunions avec les parties prenantes du projet, y compris les personnes présentes, les questions discutées et les actions convenues (le cas échéant).

**Mécanisme de règlement des plaintes** : Cette section doit décrire le mécanisme de règlement des plaintes que vous avez mis en place pour le projet, et énumérer toutes les plaintes reçues au cours de la période de référence, ainsi qu'un résumé des mesures prises pour y répondre.

**Actions convenues** : Cette section doit décrire toutes les mesures que vous devez prendre pour remédier aux impacts sociaux ou environnementaux négatifs identifiés pendant la période de référence. Toute action nécessitant des changements dans la conception du projet doit être mise en évidence.

## Liste des localités d'intervention ciblées

REGION	CERCLE	COMMUNE	VILLAGE / LOCALITE
BAMAKO	DISTRICT DE BAMAKO	BAMAKO VILLE	SIEGE UCN
KAYES	BAFOULABE	BAFOULABE	BAFOULABE
KAYES	BAFOULABE	BAFOULABE	DAR SALAM
KAYES	BAFOULABE	BAFOULABE	DEMBA DIOUBE
KAYES	BAFOULABE	BAFOULABE	DIABOUGOU
KAYES	BAFOULABE	BAFOULABE	DIPARY
KAYES	BAFOULABE	BAFOULABE	DRAMETOU
KAYES	BAFOULABE	BAFOULABE	GANGATERY
KAYES	BAFOULABE	BAFOULABE	KARAGA
KAYES	BAFOULABE	BAFOULABE	KHASSO DEMBA
KAYES	BAFOULABE	BAFOULABE	KOLINGUEMOU
KAYES	BAFOULABE	BAFOULABE	MADIBAYA
KAYES	BAFOULABE	BAFOULABE	NAMBALAYA
KAYES	BAFOULABE	BAFOULABE	OUASSALA
KAYES	BAFOULABE	BAFOULABE	SELINKEGNY
KAYES	BAFOULABE	BAFOULABE	TALARY
KAYES	BAFOULABE	BAFOULABE	TINTILA
KAYES	BAFOULABE	BAMAFELE	BADIOKE
KAYES	BAFOULABE	BAMAFELE	BAMAFELE
KAYES	BAFOULABE	BAMAFELE	BANGASSI
KAYES	BAFOULABE	BAMAFELE	BARLAKOUROU
KAYES	BAFOULABE	BAMAFELE	DIALAKOTO
KAYES	BAFOULABE	BAMAFELE	KENIEBA BAFING
KAYES	BAFOULABE	BAMAFELE	KENIEBA COUTA
KAYES	BAFOULABE	BAMAFELE	KONDONIA
KAYES	BAFOULABE	BAMAFELE	MANANTALI
KAYES	BAFOULABE	BAMAFELE	MARENA
KAYES	BAFOULABE	BAMAFELE	NANTELA
KAYES	BAFOULABE	BAMAFELE	TINTILA
KAYES	BAFOULABE	DIAKON	BENDOUGOU
KAYES	BAFOULABE	DIAKON	DIAKON
KAYES	BAFOULABE	DIAKON	KEMBE
KAYES	BAFOULABE	DIAKON	KEMBELE
KAYES	BAFOULABE	DIAKON	SIBINDY
KAYES	BAFOULABE	DIALLAN	DIALLAN
KAYES	BAFOULABE	DIALLAN	SAVANE
KAYES	BAFOULABE	DIOKELI	BAMBOUTA
KAYES	BAFOULABE	DIOKELI	BANGAYA
KAYES	BAFOULABE	DIOKELI	BANTANDIOKE
KAYES	BAFOULABE	DIOKELI	DIAKABA
KAYES	BAFOULABE	DIOKELI	DIOKELI
KAYES	BAFOULABE	DIOKELI	FARABADING
KAYES	BAFOULABE	DIOKELI	GANFAN
KAYES	BAFOULABE	DIOKELI	GOUNGOU DALA
KAYES	BAFOULABE	DIOKELI	KENIEKENIOKO
KAYES	BAFOULABE	DIOKELI	KONCORMA
KAYES	BAFOULABE	DIOKELI	MADINADING
KAYES	BAFOULABE	DIOKELI	NEGUI
KAYES	BAFOULABE	DIOKELI	OUGOUNDINKO
KAYES	BAFOULABE	DIOKELI	SAMANTOUTOU
KAYES	BAFOULABE	DIOKELI	SEKOKOTO



REGION	CERCLE	COMMUNE	VILLAGE / LOCALITE
KAYES	BAFOULABE	DIOKELI	SOLLO
KAYES	BAFOULABE	DIOKELI	SOLLOKOTO
KAYES	BAFOULABE	GOUNFAN	BAI
KAYES	BAFOULABE	GOUNFAN	BOULOUMBA
KAYES	BAFOULABE	GOUNFAN	DJIMEKOUROU
KAYES	BAFOULABE	GOUNFAN	DONGO DATIACA
KAYES	BAFOULABE	GOUNFAN	GOUNFAN
KAYES	BAFOULABE	KOUNDIAN	KABADA
KAYES	BAFOULABE	KOUNDIAN	KENIEMA
KAYES	BAFOULABE	KOUNDIAN	KOUNDIAN
KAYES	BAFOULABE	KOUNDIAN	MADINA COUTA
KAYES	BAFOULABE	MAHINA	BAKROUFATA
KAYES	BAFOULABE	MAHINA	BANTINGOUNGOU
KAYES	BAFOULABE	MAHINA	BEREMASSOU
KAYES	BAFOULABE	MAHINA	DIALLOLA
KAYES	BAFOULABE	MAHINA	DIATAWALI
KAYES	BAFOULABE	MAHINA	DIGUILA
KAYES	BAFOULABE	MAHINA	DILIA DALAMA
KAYES	BAFOULABE	MAHINA	FATEA SAMEA
KAYES	BAFOULABE	MAHINA	KALA
KAYES	BAFOULABE	MAHINA	KALLE
KAYES	BAFOULABE	MAHINA	MAHINA
KAYES	BAFOULABE	MAHINA	MAHINADING
KAYES	BAFOULABE	MAHINA	NIKALINSIRAYA
KAYES	BAFOULABE	MAHINA	OUALIA DEGUERE
KAYES	BAFOULABE	MAHINA	SANTANKOTO
KAYES	BAFOULABE	MAHINA	SITAFOLA
KAYES	BAFOULABE	MAHINA	SOUROUKOTO
KAYES	BAFOULABE	MAHINA	TAMARANA
KAYES	BAFOULABE	MAHINA	TANTOUDJI
KAYES	BAFOULABE	MAHINA	TINKO
KAYES	BAFOULABE	MAHINA	TOUBA
KAYES	BAFOULABE	NIAMBIA	HOROKOTO
KAYES	BAFOULABE	NIAMBIA	NEGUETABALY
KAYES	BAFOULABE	NIAMBIA	SITAKOTO
KAYES	BAFOULABE	OUALIA	BADOUMBE
KAYES	BAFOULABE	OUALIA	DIOUBEBA
KAYES	BAFOULABE	OUALIA	FANGALA
KAYES	BAFOULABE	OUALIA	OUALIA
KAYES	BAFOULABE	OUALIA	SOLINTA
KAYES	BAFOULABE	OUALIA	SOUKOUTALI 1
KAYES	BAFOULABE	OUALIA	SOUKOUTALI 2
KAYES	BAFOULABE	OUALIA	TAMBAFETO
KAYES	BAFOULABE	OUALIA	TINTILA
KAYES	BAFOULABE	SIDIBELA	SANGHO
KAYES	BAFOULABE	SIDIBELA	SAORANE
KAYES	BAFOULABE	SIDIBELA	SAORANE TINTOKA
KAYES	BAFOULABE	SIDIBELA	TIGANA
KAYES	BAFOULABE	TOMORA	BALANDOUGOU
KAYES	BAFOULABE	TOMORA	BARSAFE
KAYES	BAFOULABE	TOMORA	BINDIGA
KAYES	BAFOULABE	TOMORA	DEMEKE
KAYES	BAFOULABE	TOMORA	DIANDIANA/BAKARY

REGION	CERCLE	COMMUNE	VILLAGE / LOCALITE
KAYES	BAFOULABE	TOMORA	DJONTINTY
KAYES	BAFOULABE	TOMORA	GODY
KAYES	BAFOULABE	TOMORA	KERSIGNANE
KAYES	BAFOULABE	TOMORA	MADALAYA
KAYES	BAFOULABE	TOMORA	MADIHAWAYA
KAYES	BAFOULABE	TOMORA	MARENA
KAYES	BAFOULABE	TOMORA	MOUSSALA
KAYES	BAFOULABE	TOMORA	OUSSOUBIDIAGNA
KAYES	BAFOULABE	TOMORA	SAMAN
KAYES	BAFOULABE	TOMORA	SEPE
KAYES	BAFOULABE	TOMORA	SOURBIRE
KAYES	BAFOULABE	TOMORA	TOMBORONTEGUEDA
KAYES	KENIEBA	BAYE	DIOULAFOUNDOUBA
KAYES	KENIEBA	BAYE	KIRIDY
KAYES	KENIEBA	BAYE	SAMOU
KAYES	KENIEBA	BAYE	SEKOTIBA
KAYES	KENIEBA	BAYE	TAMBACOUMBAFARA
KAYES	KENIEBA	DABIA	BINEA
KAYES	KENIEBA	DABIA	DABIA
KAYES	KENIEBA	DABIA	DANDOUKO
KAYES	KENIEBA	DABIA	DIABAROU
KAYES	KENIEBA	DABIA	KOLOMBA 1
KAYES	KENIEBA	DABIA	MANKOUKE
KAYES	KENIEBA	DABIA	SELINGOUMA
KAYES	KENIEBA	DABIA	SOKONDO
KAYES	KENIEBA	DIALAFARA	BAYE
KAYES	KENIEBA	DIALAFARA	BOUNTOUN
KAYES	KENIEBA	DIALAFARA	BOURDALA
KAYES	KENIEBA	DIALAFARA	DABIKOLON
KAYES	KENIEBA	DIALAFARA	DARO/DAVO
KAYES	KENIEBA	DIALAFARA	DIALAFARA
KAYES	KENIEBA	DIALAFARA	FARINCOUNDA
KAYES	KENIEBA	DIALAFARA	KAROUMA
KAYES	KENIEBA	DIALAFARA	KENIEKENIEBA
KAYES	KENIEBA	DIALAFARA	KENIETY
KAYES	KENIEBA	DIALAFARA	MONEA
KAYES	KENIEBA	DIALAFARA	NETEKOTO
KAYES	KENIEBA	DIALAFARA	SANFAGADALA
KAYES	KENIEBA	DIALAFARA	SEKOCOTO GUEMOU
KAYES	KENIEBA	DIALAFARA	SOUMALA
KAYES	KENIEBA	DOMBIA	BOUREYA
KAYES	KENIEBA	DOMBIA	DOMBIA
KAYES	KENIEBA	DOMBIA	FOUTOUBA
KAYES	KENIEBA	DOMBIA	KOUKA
KAYES	KENIEBA	DOMBIA	TAKOUTALLA
KAYES	KENIEBA	FALEA	DAR SALAM
KAYES	KENIEBA	FALEA	FALEA
KAYES	KENIEBA	FALEA	FARINDINIA
KAYES	KENIEBA	FALEA	KALLY
KAYES	KENIEBA	FALEA	KAMBAYA
KAYES	KENIEBA	FALEA	KOFOULABE
KAYES	KENIEBA	FALEA	KONDOYA
KAYES	KENIEBA	FALEA	SIRIBAYA

REGION	CERCLE	COMMUNE	VILLAGE / LOCALITE
KAYES	KENIEBA	FALEA	SITADINA
KAYES	KENIEBA	FARABA	AFFIA
KAYES	KENIEBA	FARABA	DAR SALAM 1
KAYES	KENIEBA	FARABA	FARABA
KAYES	KENIEBA	FARABA	GAROUDJI
KAYES	KENIEBA	FARABA	KOSSAYA
KAYES	KENIEBA	FARABA	KOULO
KAYES	KENIEBA	GUENEGORE	BALANDOUGOU
KAYES	KENIEBA	GUENEGORE	DIALAKOTO/DIALAKOTE
KAYES	KENIEBA	GUENEGORE	GUENEGORE
KAYES	KENIEBA	GUENEGORE	KASSOU
KAYES	KENIEBA	GUENEGORE	KOMBOREA
KAYES	KENIEBA	GUENEGORE	TAMBAFINIA
KAYES	KENIEBA	KASSAMA	BOURAMA
KAYES	KENIEBA	KASSAMA	DIALLADIAN
KAYES	KENIEBA	KASSAMA	DIONI
KAYES	KENIEBA	KASSAMA	GOUDOFARA
KAYES	KENIEBA	KASSAMA	GUINDINSO
KAYES	KENIEBA	KASSAMA	KAMA
KAYES	KENIEBA	KASSAMA	KASSAMA
KAYES	KENIEBA	KASSAMA	KENIETO
KAYES	KENIEBA	KASSAMA	KOBATO
KAYES	KENIEBA	KASSAMA	KOUFARA
KAYES	KENIEBA	KASSAMA	KOULAYA
KAYES	KENIEBA	KASSAMA	SIBIDOUGOU
KAYES	KENIEBA	KASSAMA	WOUNDOUMA
KAYES	KENIEBA	KASSAMA	YATERA
KAYES	KENIEBA	KENIEBA	BASSIA
KAYES	KENIEBA	KENIEBA	DIOULAFOUNOUNI
KAYES	KENIEBA	KENIEBA	KENIEDINTO
KAYES	KENIEBA	KENIEBA	KEREKO
KAYES	KENIEBA	KENIEBA	KOLOMBA 2
KAYES	KENIEBA	KENIEBA	KOUTILA
KAYES	KENIEBA	KENIEBA	LINGUEKOTO 1
KAYES	KENIEBA	KENIEBA	MADINANDING
KAYES	KENIEBA	KENIEBA	MANAKOTO
KAYES	KENIEBA	KENIEBA	NARENA
KAYES	KENIEBA	KENIEBA	SANOUKOU
KAYES	KENIEBA	KENIEBA	SANSANTO
KAYES	KENIEBA	KROUKOTO	BENDA
KAYES	KENIEBA	KROUKOTO	BIMBIYA
KAYES	KENIEBA	KROUKOTO	KROUKOTO
KAYES	KENIEBA	KROUKOTO	MADINA TALIBE
KAYES	KENIEBA	KROUKOTO	NAMOU
KAYES	KENIEBA	KROUKOTO	NEREBOUN
KAYES	KENIEBA	KROUKOTO	NIARAKIRA
KAYES	KENIEBA	KROUKOTO	OULARA
KAYES	KENIEBA	KROUKOTO	SANSAKORO/SANSAKORE
KAYES	KENIEBA	KROUKOTO	SARAYA
KAYES	KENIEBA	KROUKOTO	SITAFETO
KAYES	KENIEBA	SAGALO	DAKOUNTA
KAYES	KENIEBA	SAGALO	DIEGOUMAKO
KAYES	KENIEBA	SAGALO	DIRE DARA

REGION	CERCLE	COMMUNE	VILLAGE / LOCALITE
KAYES	KENIEBA	SAGALO	DIRE HOUN
KAYES	KENIEBA	SAGALO	DIRE KEBALLY
KAYES	KENIEBA	SAGALO	DITTIN
KAYES	KENIEBA	SAGALO	FARI
KAYES	KENIEBA	SAGALO	NIAREYA
KAYES	KENIEBA	SAGALO	SABEREKOULO
KAYES	KENIEBA	SAGALO	SAGALO
KAYES	KENIEBA	SAGALO	SITADINYENGUE
KAYES	KENIEBA	SAGALO	TIMBO
KAYES	KENIEBA	SAGALO	YALLAYA
KAYES	KENIEBA	SITAKILY	BATAMA
KAYES	KENIEBA	SITAKILY	DABARA
KAYES	KENIEBA	SITAKILY	DIANTISSA/DIANTIGA
KAYES	KENIEBA	SITAKILY	DJIBOURIA
KAYES	KENIEBA	SITAKILY	KAMBELE
KAYES	KENIEBA	SITAKILY	KEREKO
KAYES	KENIEBA	SITAKILY	KOFFING
KAYES	KENIEBA	SITAKILY	LINGUEKOTO II
KAYES	KENIEBA	SITAKILY	MOURALIA
KAYES	KENIEBA	SITAKILY	SEKONOMATA
KAYES	KENIEBA	SITAKILY	SITAKILY
KAYES	KITA	BENDOUGOUBA	BENDOUGOUBA
KAYES	KITA	BENDOUGOUBA	DIALAYA
KAYES	KITA	BENKADI FOUNIA	BANDIOUGOULA
KAYES	KITA	BENKADI FOUNIA	BOUBOUYA
KAYES	KITA	BENKADI FOUNIA	DOUGNA/DOUNIA
KAYES	KITA	BENKADI FOUNIA	DOUMBA
KAYES	KITA	BENKADI FOUNIA	FOUNIA BIRGO
KAYES	KITA	BENKADI FOUNIA	FOUNIA MORIBOUGOU
KAYES	KITA	BENKADI FOUNIA	KODOFARA
KAYES	KITA	BENKADI FOUNIA	KODOGONI
KAYES	KITA	BENKADI FOUNIA	KOLENA
KAYES	KITA	BOUDOFO	BOUDOFO
KAYES	KITA	BOUDOFO	SEME
KAYES	KITA	BOUGARIBAYA	BAGNAGAFATA
KAYES	KITA	BOUGARIBAYA	BEHON
KAYES	KITA	BOUGARIBAYA	BOUGARIBAYA
KAYES	KITA	BOUGARIBAYA	DARSALAM
KAYES	KITA	BOUGARIBAYA	KARO
KAYES	KITA	DIDANKO/DIDENKO	DINDENKO
KAYES	KITA	DIDANKO/DIDENKO	FARENA
KAYES	KITA	DIDANKO/DIDENKO	GUETALA
KAYES	KITA	DJIDJAN	BATIMAKANA
KAYES	KITA	DJIDJAN	DJIDJAN
KAYES	KITA	DJIDJAN	DOUGOURAKOROBA
KAYES	KITA	DJIDJAN	FONITONOMA DJEMAKANA
KAYES	KITA	DJIDJAN	FONITONOMA NAMALA
KAYES	KITA	DJIDJAN	FONITONOMA NAMORILA
KAYES	KITA	DJIDJAN	SANDJIANBOUGOU
KAYES	KITA	DJIDJAN	TOFIASSADALA
KAYES	KITA	DJOUGOUN	DJOUGOUN
KAYES	KITA	GADOUGOU 1	BALENKO
KAYES	KITA	GADOUGOU 1	DJOUGOUFING

REGION	CERCLE	COMMUNE	VILLAGE / LOCALITE
KAYES	KITA	GADOUGOU 1	DOUMBAGA
KAYES	KITA	GADOUGOU 1	FARABALE
KAYES	KITA	GADOUGOU 1	GAKOUROUKOTO
KAYES	KITA	GADOUGOU 1	KENIOTO
KAYES	KITA	GADOUGOU 1	LINGUEKOTO
KAYES	KITA	GADOUGOU 1	SAGABARI
KAYES	KITA	GADOUGOU 1	SANFINIA
KAYES	KITA	GADOUGOU 1	SITAOULE
KAYES	KITA	GADOUGOU 2	BAGUITA
KAYES	KITA	GADOUGOU 2	FATABA
KAYES	KITA	GADOUGOU 2	GALLE
KAYES	KITA	GUEMOUKOURABA	DJONFA
KAYES	KITA	GUEMOUKOURABA	GUEMOUKOURABA
KAYES	KITA	GUEMOUKOURABA	GUESSEBINE
KAYES	KITA	GUEMOUKOURABA	MOUNTA KAGORO
KAYES	KITA	GUEMOUKOURABA	SAKOURA
KAYES	KITA	KASSARO	BANANKORO
KAYES	KITA	KASSARO	FARADJOUYOU
KAYES	KITA	KASSARO	KASSARO
KAYES	KITA	KASSARO	KODIALAN
KAYES	KITA	KASSARO	KONDOU
KAYES	KITA	KASSARO	NAFADJI CORO
KAYES	KITA	KASSARO	NAFADJI COURA
KAYES	KITA	KASSARO	NOUMOUSSOULOU
KAYES	KITA	KASSARO	SEBENINKORO
KAYES	KITA	KASSARO	TAKONI
KAYES	KITA	KASSARO	TIBASSA
KAYES	KITA	KITA	YIRIMALO
KAYES	KITA	KITA NORD	BALEYANI
KAYES	KITA	KITA NORD	DIALAFARA
KAYES	KITA	KITA NORD	MAKONO 2
KAYES	KITA	KITA NORD	MANAKO 1
KAYES	KITA	KITA NORD	MINSINCOUROUBA
KAYES	KITA	KITA NORD	TOUMOUDALA
KAYES	KITA	KITA OUEST	DAMBANA
KAYES	KITA	KITA OUEST	DOURI
KAYES	KITA	KITA OUEST	FARAGUETO
KAYES	KITA	KITA OUEST	HORONGO
KAYES	KITA	KITA OUEST	KOFEBA
KAYES	KITA	KITA OUEST	MASSALA
KAYES	KITA	KITA OUEST	TOUMOUNDOTO
KAYES	KITA	KOBRI	KOBRI
KAYES	KITA	KOKOFATA	BILIKO
KAYES	KITA	KOKOFATA	DALAMA
KAYES	KITA	KOKOFATA	KOBA
KAYES	KITA	KOKOFATA	KOKOFATA
KAYES	KITA	KOKOFATA	KOLOGHO
KAYES	KITA	KOKOFATA	KOUMAKIRE
KAYES	KITA	KOKOFATA	MAKANA
KAYES	KITA	KOKOFATA	MARIMBILIA
KAYES	KITA	KOKOFATA	SITANIKOTO
KAYES	KITA	KOTOUBA	KOTOUBA
KAYES	KITA	KOTOUBA	SAMAKOULOU

REGION	CERCLE	COMMUNE	VILLAGE / LOCALITE
KAYES	KITA	KOULOU	BALIA
KAYES	KITA	KOUROUNINKOTO	KOUROUNIKOTO
KAYES	KITA	MADINA	GUENIKORO
KAYES	KITA	MADINA	KOLLE
KAYES	KITA	MADINA	MADINA
KAYES	KITA	MADINA	MORO MORO
KAYES	KITA	MAKONO	BANKO
KAYES	KITA	MAKONO	DJEGUILA
KAYES	KITA	MAKONO	GORO
KAYES	KITA	MAKONO	MAKONO
KAYES	KITA	MAKONO	SANANSSABA
KAYES	KITA	NAMALA GUIMBA	BANGASSIKOTO
KAYES	KITA	NAMALA GUIMBA	MANAKOTO
KAYES	KITA	NAMALA GUIMBA	NAMALA
KAYES	KITA	NAMALA GUIMBA	TRAORELA
KAYES	KITA	NIANTASO	NIANTASSO
KAYES	KITA	SABOULA	BALANDOUGOU
KAYES	KITA	SABOULA	BASSIBOUGOU
KAYES	KITA	SABOULA	DINDIN
KAYES	KITA	SEBEKORO	BANGASSI
KAYES	KITA	SEBEKORO	DJIGUILA
KAYES	KITA	SEBEKORO	MARENA
KAYES	KITA	SEBEKORO	NGANOU
KAYES	KITA	SEBEKORO	SANGAREBOUGOU
KAYES	KITA	SEBEKORO	SEBEKORO
KAYES	KITA	SEBEKORO	SOUNTY
KAYES	KITA	SEFETO NORD	NIAGANE
KAYES	KITA	SEFETO OUEST	KENIENIFE
KAYES	KITA	SEFETO OUEST	SEFETO
KAYES	KITA	SENKO	BILIFARA
KAYES	KITA	SENKO	KOLAMINE
KAYES	KITA	SENKO	SAMBOUDOUGOU
KAYES	KITA	SENKO	SENKO
KAYES	KITA	SENKO	SOGONKO
KAYES	KITA	SIRAKORO	BAYALA
KAYES	KITA	SIRAKORO	DALALA
KAYES	KITA	SIRAKORO	FARABA 1
KAYES	KITA	SIRAKORO	FARABA 2
KAYES	KITA	SIRAKORO	KOKOOURONI
KAYES	KITA	SIRAKORO	KOLENKOUROUDALA
KAYES	KITA	SIRAKORO	KONOFAYE
KAYES	KITA	SIRAKORO	MOURGOULA
KAYES	KITA	SIRAKORO	SIRAKORO
KAYES	KITA	SOURANSAN TOMOTO	KASSAN
KAYES	KITA	SOURANSAN TOMOTO	KOFOULABE 3
KAYES	KITA	SOURANSAN TOMOTO	MAMBRI
KAYES	KITA	SOURANSAN TOMOTO	SOURANSAN DALALA
KAYES	KITA	SOURANSAN TOMOTO	SOURANSAN TOMOTO
KAYES	KITA	TAMBAGA	DJIGNAGUE
KAYES	KITA	TAMBAGA	KANTILA
KAYES	KITA	TAMBAGA	KATABANTANKOTO
KAYES	KITA	TAMBAGA	KATAKOTO
KAYES	KITA	TAMBAGA	KOBORONTO

REGION	CERCLE	COMMUNE	VILLAGE / LOCALITE
KAYES	KITA	TAMBAGA	TAMBAGA
KAYES	KITA	TOUKOTO	TOUKOTO
KOULIKORO	BANAMBA	BANAMBA	BADOUKOUREBOUGOU
KOULIKORO	BANAMBA	BANAMBA	BAMARBOUGOU
KOULIKORO	BANAMBA	BANAMBA	BANAMBA
KOULIKORO	BANAMBA	BANAMBA	BOUGOUNINA
KOULIKORO	BANAMBA	BANAMBA	DANKOLO
KOULIKORO	BANAMBA	BANAMBA	DIANGALAMBOUGOU
KOULIKORO	BANAMBA	BANAMBA	DIASSANI
KOULIKORO	BANAMBA	BANAMBA	DIATOUROUBOUGOU
KOULIKORO	BANAMBA	BANAMBA	FALEMBOUGOU
KOULIKORO	BANAMBA	BANAMBA	GANA
KOULIKORO	BANAMBA	BANAMBA	KASSELA
KOULIKORO	BANAMBA	BANAMBA	KOLONDIALLAN
KOULIKORO	BANAMBA	BANAMBA	N'GALAMADIBY
KOULIKORO	BANAMBA	BANAMBA	N'GANOU
KOULIKORO	BANAMBA	BANAMBA	N'GANOUBA
KOULIKORO	BANAMBA	BANAMBA	OULENY MARKA
KOULIKORO	BANAMBA	BANAMBA	OULENY PEULH
KOULIKORO	BANAMBA	BANAMBA	SINZENA
KOULIKORO	BANAMBA	BANAMBA	TIONTALA
KOULIKORO	BANAMBA	BANAMBA	TOMBA
KOULIKORO	BANAMBA	BEN KADI	BABABOUGOU
KOULIKORO	BANAMBA	BEN KADI	BEGNENI
KOULIKORO	BANAMBA	BEN KADI	BOUALA
KOULIKORO	BANAMBA	BEN KADI	DIOULADIASSA
KOULIKORO	BANAMBA	BEN KADI	DISSAN
KOULIKORO	BANAMBA	BEN KADI	FANALE
KOULIKORO	BANAMBA	BEN KADI	KARADIE
KOULIKORO	BANAMBA	BEN KADI	NIAMPELA
KOULIKORO	BANAMBA	BEN KADI	SAMAKELE
KOULIKORO	BANAMBA	BEN KADI	SANAKORO
KOULIKORO	BANAMBA	BEN KADI	TENIMBALA
KOULIKORO	BANAMBA	BEN KADI	TIORIBOUGOU
KOULIKORO	BANAMBA	BORON	BORON
KOULIKORO	BANAMBA	BORON	DAMPHA
KOULIKORO	BANAMBA	BORON	DIOMADJE MARKA
KOULIKORO	BANAMBA	BORON	DJEDJEE
KOULIKORO	BANAMBA	BORON	DORABOUGOU
KOULIKORO	BANAMBA	BORON	DOSSOROLA
KOULIKORO	BANAMBA	BORON	GUESSENE
KOULIKORO	BANAMBA	BORON	KAMICO
KOULIKORO	BANAMBA	BORON	KAMISSARA
KOULIKORO	BANAMBA	BORON	KANIKA
KOULIKORO	BANAMBA	BORON	KEGNEBOUGOU
KOULIKORO	BANAMBA	BORON	KOROKORODJI
KOULIKORO	BANAMBA	BORON	OUARO
KOULIKORO	BANAMBA	BORON	SANAMBA
KOULIKORO	BANAMBA	BORON	SIRADO
KOULIKORO	BANAMBA	BORON	SOBOUGOU BAMBARA
KOULIKORO	BANAMBA	BORON	SOSSO
KOULIKORO	BANAMBA	BORON	SOYA FITTOBE
KOULIKORO	BANAMBA	BORON	SOYA KAGORO

REGION	CERCLE	COMMUNE	VILLAGE / LOCALITE
KOULIKORO	BANAMBA	BORON	TIEMABOUGOU
KOULIKORO	BANAMBA	DUGUWOLOWULA	BADOUMBERA
KOULIKORO	BANAMBA	DUGUWOLOWULA	BOUADOUGOU
KOULIKORO	BANAMBA	DUGUWOLOWULA	BOUGOUBA
KOULIKORO	BANAMBA	DUGUWOLOWULA	DIALLADO
KOULIKORO	BANAMBA	DUGUWOLOWULA	DIFIAN
KOULIKORO	BANAMBA	DUGUWOLOWULA	DIONI
KOULIKORO	BANAMBA	DUGUWOLOWULA	DJENIDIEBAMBARA
KOULIKORO	BANAMBA	DUGUWOLOWULA	DJENIDIEMARKA
KOULIKORO	BANAMBA	DUGUWOLOWULA	DOCOTOU
KOULIKORO	BANAMBA	DUGUWOLOWULA	GRIFELA
KOULIKORO	BANAMBA	DUGUWOLOWULA	HAMADILA
KOULIKORO	BANAMBA	DUGUWOLOWULA	KAWERELA
KOULIKORO	BANAMBA	DUGUWOLOWULA	KEROUANE
KOULIKORO	BANAMBA	DUGUWOLOWULA	KOLOBO
KOULIKORO	BANAMBA	DUGUWOLOWULA	MASSIMINAMBOUGOU
KOULIKORO	BANAMBA	DUGUWOLOWULA	N'TIELE
KOULIKORO	BANAMBA	DUGUWOLOWULA	NECKO (MORIBABOUGOU)
KOULIKORO	BANAMBA	DUGUWOLOWULA	SIRAKOLON
KOULIKORO	BANAMBA	DUGUWOLOWULA	SORONTIBOUGOU
KOULIKORO	BANAMBA	DUGUWOLOWULA	TOUBA COURA
KOULIKORO	BANAMBA	KIBAN	BAKO
KOULIKORO	BANAMBA	KIBAN	DIALAKORO BAMBARA
KOULIKORO	BANAMBA	KIBAN	DIALAKORO PEULH
KOULIKORO	BANAMBA	KIBAN	KIBAN
KOULIKORO	BANAMBA	KIBAN	MPIABOUGOU
KOULIKORO	BANAMBA	KIBAN	THIEROLA
KOULIKORO	BANAMBA	MADINA SACKO	BARSAFE
KOULIKORO	BANAMBA	MADINA SACKO	BOROMBA
KOULIKORO	BANAMBA	MADINA SACKO	DANGADO
KOULIKORO	BANAMBA	MADINA SACKO	DIANEGUEBOUGOU
KOULIKORO	BANAMBA	MADINA SACKO	DIANEGUELA MAURE
KOULIKORO	BANAMBA	MADINA SACKO	GUEGOUAN
KOULIKORO	BANAMBA	MADINA SACKO	KOFALAN
KOULIKORO	BANAMBA	MADINA SACKO	KOKONI
KOULIKORO	BANAMBA	MADINA SACKO	KOROKOBOUGOU
KOULIKORO	BANAMBA	MADINA SACKO	MADINA SACKO
KOULIKORO	BANAMBA	MADINA SACKO	MARENA
KOULIKORO	BANAMBA	MADINA SACKO	MORIBOUGOU TRAORE
KOULIKORO	BANAMBA	MADINA SACKO	N'TAMADY
KOULIKORO	BANAMBA	MADINA SACKO	NEGUESSEBOUGOU
KOULIKORO	BANAMBA	MADINA SACKO	OURO
KOULIKORO	BANAMBA	MADINA SACKO	SIRIBILA
KOULIKORO	BANAMBA	MADINA SACKO	TIENFO
KOULIKORO	BANAMBA	MADINA SACKO	TIENKOROBA
KOULIKORO	BANAMBA	MADINA SACKO	TOTA BAMBARA
KOULIKORO	BANAMBA	MADINA SACKO	ZAMBOUGOU
KOULIKORO	BANAMBA	SEBETE	BENGO
KOULIKORO	BANAMBA	SEBETE	BOUGOULA
KOULIKORO	BANAMBA	SEBETE	DEMBABOUGOU
KOULIKORO	BANAMBA	SEBETE	FANINBOUGOU
KOULIKORO	BANAMBA	SEBETE	KORCIA
KOULIKORO	BANAMBA	SEBETE	SALLE



REGION	CERCLE	COMMUNE	VILLAGE / LOCALITE
KOULIKORO	BANAMBA	SEBETE	SEBETE
KOULIKORO	BANAMBA	SEBETE	SEMENE
KOULIKORO	BANAMBA	SEBETE	SIRAKORO PETIT
KOULIKORO	BANAMBA	SEBETE	SIRIBILA
KOULIKORO	BANAMBA	TOUBACORO	BALLALA
KOULIKORO	BANAMBA	TOUBACORO	BOUALA
KOULIKORO	BANAMBA	TOUBACORO	DANDOUGOU
KOULIKORO	BANAMBA	TOUBACORO	MADINA KONARE
KOULIKORO	BANAMBA	TOUBACORO	MARIBOUGOUTIGUIRA
KOULIKORO	BANAMBA	TOUBACORO	MONZONA
KOULIKORO	BANAMBA	TOUBACORO	N'GOUNANDO
KOULIKORO	BANAMBA	TOUBACORO	NIARE
KOULIKORO	BANAMBA	TOUBACORO	ORTOBILA
KOULIKORO	BANAMBA	TOUBACORO	SANGHA
KOULIKORO	BANAMBA	TOUBACORO	SIKORO
KOULIKORO	BANAMBA	TOUBACORO	SIRANI
KOULIKORO	BANAMBA	TOUBACORO	SOGONI
KOULIKORO	BANAMBA	TOUBACORO	TOUBA DRAME
KOULIKORO	BANAMBA	TOUBACORO	TOUBA SYLLA
KOULIKORO	BANAMBA	TOUBACORO	YEKE
KOULIKORO	BANAMBA	TOUKOROBA	DANDOUGOU
KOULIKORO	BANAMBA	TOUKOROBA	DIECO
KOULIKORO	BANAMBA	TOUKOROBA	DIOMBLE
KOULIKORO	BANAMBA	TOUKOROBA	DODOUGOU
KOULIKORO	BANAMBA	TOUKOROBA	FLANIBOUGOU
KOULIKORO	BANAMBA	TOUKOROBA	GUINGNAN
KOULIKORO	BANAMBA	TOUKOROBA	KONANI
KOULIKORO	BANAMBA	TOUKOROBA	KONDO
KOULIKORO	BANAMBA	TOUKOROBA	KORONIDO
KOULIKORO	BANAMBA	TOUKOROBA	SANANFOUGA
KOULIKORO	BANAMBA	TOUKOROBA	SIRIMANA
KOULIKORO	BANAMBA	TOUKOROBA	TARAN
KOULIKORO	BANAMBA	TOUKOROBA	TOUKORO
KOULIKORO	BANAMBA	TOUKOROBA	TOUKOROBA BAMBARA
KOULIKORO	BANAMBA	TOUKOROBA	TOUKOROBA PEULH
KOULIKORO	BANAMBA	TOUKOROBA	ZANGA
KOULIKORO	KANGABA	BALAN BAKAMA	BALAMASSALA
KOULIKORO	KANGABA	BALAN BAKAMA	KOMANACOUTA
KOULIKORO	KANGABA	BALAN BAKAMA	NAMAGANA
KOULIKORO	KANGABA	BALAN BAKAMA	SELOFARA
KOULIKORO	KANGABA	BENKADI	HABALADOUGOU KENIEBA
KOULIKORO	KANGABA	BENKADI	KOUREMALE
KOULIKORO	KANGABA	BENKADI	NOUGANI
KOULIKORO	KANGABA	BENKADI	TOMODO - COMACRA
KOULIKORO	KANGABA	KANIOGO	BALANZAN
KOULIKORO	KANGABA	KANIOGO	FARABACOUNGO
KOULIKORO	KANGABA	KANIOGO	KENIEGOUE
KOULIKORO	KANGABA	KANIOGO	SALAMALE
KOULIKORO	KANGABA	KANIOGO	TAMBALLA
KOULIKORO	KANGABA	KARAN	KARAN
KOULIKORO	KANGABA	MARAMANDOUGOU	DANGACORO
KOULIKORO	KANGABA	MARAMANDOUGOU	FARAGOUAGNAN
KOULIKORO	KANGABA	MARAMANDOUGOU	FIGUIRA - CORO

REGION	CERCLE	COMMUNE	VILLAGE / LOCALITE
KOULIKORO	KANGABA	MARAMANDOUGOU	FIGUIRAT - TOMO
KOULIKORO	KANGABA	MARAMANDOUGOU	FOUH
KOULIKORO	KANGABA	MARAMANDOUGOU	KOLINDJIGUE
KOULIKORO	KANGABA	MARAMANDOUGOU	KONDONA
KOULIKORO	KANGABA	MARAMANDOUGOU	MANINCOURA
KOULIKORO	KANGABA	MARAMANDOUGOU	MOLODIEBOUGOU
KOULIKORO	KANGABA	MINIDIAN	BALANDOUGOU II
KOULIKORO	KANGABA	MINIDIAN	DAMBBALA
KOULIKORO	KANGABA	MINIDIAN	DEGUELA
KOULIKORO	KANGABA	MINIDIAN	KANGABA
KOULIKORO	KANGABA	MINIDIAN	KELA
KOULIKORO	KANGABA	MINIDIAN	MANSAYA
KOULIKORO	KANGABA	MINIDIAN	SAKONIDA
KOULIKORO	KANGABA	NARENA	BALACOUMANA
KOULIKORO	KANGABA	NARENA	KENIEMA
KOULIKORO	KANGABA	NARENA	NARENA
KOULIKORO	KANGABA	NARENA	SAMALOFIRA
KOULIKORO	KANGABA	NARENA	SEBECOURANI
KOULIKORO	KANGABA	NARENA	SOCOURANI
KOULIKORO	KANGABA	NOUGA	BANANCORO
KOULIKORO	KANGABA	NOUGA	DANGA
KOULIKORO	KANGABA	NOUGA	DIOULAFOUNDO
KOULIKORO	KANGABA	NOUGA	SAMAYA
KOULIKORO	KANGABA	NOUGA	TOMBOLLA
KOULIKORO	KANGABA	SELEFOUGOU	BALANDOUGOU I
KOULIKORO	KANGABA	SELEFOUGOU	FANZAN
KOULIKORO	KANGABA	SELEFOUGOU	SANANCORO
KOULIKORO	KANGABA	SELEFOUGOU	SELEFOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	DIDIENI	BALLA
KOULIKORO	KOLOKANI	DIDIENI	BARAKOLOBOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	DIDIENI	BASSALA
KOULIKORO	KOLOKANI	DIDIENI	BOUATOU
KOULIKORO	KOLOKANI	DIDIENI	DANFIMBOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	DIDIENI	DIARABOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	DIDIENI	DIDIENI
KOULIKORO	KOLOKANI	DIDIENI	DOMOSSELA
KOULIKORO	KOLOKANI	DIDIENI	FARAKO
KOULIKORO	KOLOKANI	DIDIENI	KAKOINA
KOULIKORO	KOLOKANI	DIDIENI	KATIOLA
KOULIKORO	KOLOKANI	DIDIENI	KONDJOBBOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	DIDIENI	KORONINDO
KOULIKORO	KOLOKANI	DIDIENI	MENTINBOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	DIDIENI	MERKOYA
KOULIKORO	KOLOKANI	DIDIENI	OULOLOKORO
KOULIKORO	KOLOKANI	DIDIENI	SIELLE
KOULIKORO	KOLOKANI	DIDIENI	SONKENIE
KOULIKORO	KOLOKANI	DIDIENI	TIECOURALA
KOULIKORO	KOLOKANI	DIDIENI	TLOKORO
KOULIKORO	KOLOKANI	DIDIENI	TORODOFOLO
KOULIKORO	KOLOKANI	DIDIENI	ZANKEBOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	GUIHOYO	BOUANIDIE
KOULIKORO	KOLOKANI	GUIHOYO	DJINIDIEBOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	GUIHOYO	DOKALABOUGOU

REGION	CERCLE	COMMUNE	VILLAGE / LOCALITE
KOULIKORO	KOLOKANI	GUIHOYO	FANTAMBOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	GUIHOYO	FASSA
KOULIKORO	KOLOKANI	GUIHOYO	FLABOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	GUIHOYO	FONDOBOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	GUIHOYO	GOUMENE
KOULIKORO	KOLOKANI	GUIHOYO	GUIHOYO
KOULIKORO	KOLOKANI	GUIHOYO	KONONI SIRAKORO
KOULIKORO	KOLOKANI	GUIHOYO	KOSSOUMALE FASSA
KOULIKORO	KOLOKANI	GUIHOYO	NIOKHONA
KOULIKORO	KOLOKANI	GUIHOYO	OUARABOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	GUIHOYO	OUEGNAN
KOULIKORO	KOLOKANI	GUIHOYO	SIRABABOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	GUIHOYO	TIAMBOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	GUIHOYO	TIEMABOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	GUIHOYO	TIENEMBA
KOULIKORO	KOLOKANI	GUIHOYO	TRAKENIE
KOULIKORO	KOLOKANI	GUIHOYO	YEGUETTERE N'TIOBOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	KOLOKANI	BANDIOUGOULA
KOULIKORO	KOLOKANI	KOLOKANI	BELENIKO
KOULIKORO	KOLOKANI	KOLOKANI	BOHNIDIGUE
KOULIKORO	KOLOKANI	KOLOKANI	BORO
KOULIKORO	KOLOKANI	KOLOKANI	DIANDJOLA
KOULIKORO	KOLOKANI	KOLOKANI	DONON
KOULIKORO	KOLOKANI	KOLOKANI	FALIBOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	KOLOKANI	GOUAKOULOU
KOULIKORO	KOLOKANI	KOLOKANI	GOUENZANA
KOULIKORO	KOLOKANI	KOLOKANI	KOLOKANI
KOULIKORO	KOLOKANI	KOLOKANI	KONKA
KOULIKORO	KOLOKANI	KOLOKANI	KOROKABOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	KOLOKANI	KOUMI
KOULIKORO	KOLOKANI	KOLOKANI	M'PELLA
KOULIKORO	KOLOKANI	KOLOKANI	METIMBOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	KOLOKANI	NEREKORO
KOULIKORO	KOLOKANI	KOLOKANI	NGABACORO
KOULIKORO	KOLOKANI	KOLOKANI	NGALAFUGA
KOULIKORO	KOLOKANI	KOLOKANI	NIAMABOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	KOLOKANI	OUOLODO
KOULIKORO	KOLOKANI	KOLOKANI	TAOTOMO
KOULIKORO	KOLOKANI	KOLOKANI	TIECOURALA
KOULIKORO	KOLOKANI	KOLOKANI	TIEMBOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	KOLOKANI	TIENEGUEBOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	KOLOKANI	TIETIGUILA
KOULIKORO	KOLOKANI	KOLOKANI	TONGOYE
KOULIKORO	KOLOKANI	KOLOKANI	TOROKORONI
KOULIKORO	KOLOKANI	KOLOKANI	ZAMBOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	KOLOKANI	ZOROKORO
KOULIKORO	KOLOKANI	MASSANTOLA	BANAN
KOULIKORO	KOLOKANI	MASSANTOLA	BANANKORO
KOULIKORO	KOLOKANI	MASSANTOLA	BEN
KOULIKORO	KOLOKANI	MASSANTOLA	BOUADIANA
KOULIKORO	KOLOKANI	MASSANTOLA	BOUGOUCOURA
KOULIKORO	KOLOKANI	MASSANTOLA	DIEMENICOURA
KOULIKORO	KOLOKANI	MASSANTOLA	DJINIFINA

REGION	CERCLE	COMMUNE	VILLAGE / LOCALITE
KOULIKORO	KOLOKANI	MASSANTOLA	DOSSOROLA
KOULIKORO	KOLOKANI	MASSANTOLA	FANFLEBOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	MASSANTOLA	FOUGAN
KOULIKORO	KOLOKANI	MASSANTOLA	GOUAGNEBOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	MASSANTOLA	GUELEDO
KOULIKORO	KOLOKANI	MASSANTOLA	KALIFABOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	MASSANTOLA	KAOUENA
KOULIKORO	KOLOKANI	MASSANTOLA	KOGNOUMANI
KOULIKORO	KOLOKANI	MASSANTOLA	KOLON
KOULIKORO	KOLOKANI	MASSANTOLA	KORIA
KOULIKORO	KOLOKANI	MASSANTOLA	MANTA
KOULIKORO	KOLOKANI	MASSANTOLA	MASSAKO
KOULIKORO	KOLOKANI	MASSANTOLA	MASSANTOLA
KOULIKORO	KOLOKANI	MASSANTOLA	MPESSERIBOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	MASSANTOLA	N'GALABOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	MASSANTOLA	N'GOLOBLEMBOUGO
KOULIKORO	KOLOKANI	MASSANTOLA	NEREKOROKO
KOULIKORO	KOLOKANI	MASSANTOLA	OUESSEBOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	MASSANTOLA	SABOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	MASSANTOLA	SIRAKOROBA
KOULIKORO	KOLOKANI	MASSANTOLA	SIRATOMA
KOULIKORO	KOLOKANI	MASSANTOLA	SOMAMBOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	MASSANTOLA	ZAMBOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	NONKON	BILISSABOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	NONKON	BOUGOUDIANA
KOULIKORO	KOLOKANI	NONKON	BOULOUKOUMA
KOULIKORO	KOLOKANI	NONKON	DJIRIBABOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	NONKON	FINKESSIYORO
KOULIKORO	KOLOKANI	NONKON	KENA
KOULIKORO	KOLOKANI	NONKON	KORIA
KOULIKORO	KOLOKANI	NONKON	KOSSOUMALE
KOULIKORO	KOLOKANI	NONKON	MARKALA
KOULIKORO	KOLOKANI	NONKON	MESSA
KOULIKORO	KOLOKANI	NONKON	MONITIALA
KOULIKORO	KOLOKANI	NONKON	NGABAKORO DANSINE
KOULIKORO	KOLOKANI	NONKON	NIANTOUMANA
KOULIKORO	KOLOKANI	NONKON	NOKALA
KOULIKORO	KOLOKANI	NONKON	NONKON
KOULIKORO	KOLOKANI	NONKON	OULOLODIEDO
KOULIKORO	KOLOKANI	NONKON	SEBECORO
KOULIKORO	KOLOKANI	NONKON	SIKORO NONKON
KOULIKORO	KOLOKANI	NONKON	TIENEGUEBOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	NONKON	TIENKO
KOULIKORO	KOLOKANI	NOSSOMBOUGOU	BAFEBOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	NOSSOMBOUGOU	DIARABOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	NOSSOMBOUGOU	DOURAKO
KOULIKORO	KOLOKANI	NOSSOMBOUGOU	FANSIRA
KOULIKORO	KOLOKANI	NOSSOMBOUGOU	FOROKOBOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	NOSSOMBOUGOU	GUESSEBOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	NOSSOMBOUGOU	KABANA 2
KOULIKORO	KOLOKANI	NOSSOMBOUGOU	KENEKOLO
KOULIKORO	KOLOKANI	NOSSOMBOUGOU	KODIAN
KOULIKORO	KOLOKANI	NOSSOMBOUGOU	MINTIGUILA

REGION	CERCLE	COMMUNE	VILLAGE / LOCALITE
KOULIKORO	KOLOKANI	NOSSOMBOUGOU	N'TIBOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	NOSSOMBOUGOU	NGOLOBOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	NOSSOMBOUGOU	NOSSOMBOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	NOSSOMBOUGOU	OUARALA
KOULIKORO	KOLOKANI	NOSSOMBOUGOU	PENTIEREBOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	NOSSOMBOUGOU	TAMANI SOBA
KOULIKORO	KOLOKANI	NOSSOMBOUGOU	TENEZANA
KOULIKORO	KOLOKANI	NOSSOMBOUGOU	TIENKOULA
KOULIKORO	KOLOKANI	NOSSOMBOUGOU	ZAMBOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	OUOLODO	DABABOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	OUOLODO	DIEKOUMA
KOULIKORO	KOLOKANI	OUOLODO	DJEGUEBOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	OUOLODO	DONI
KOULIKORO	KOLOKANI	OUOLODO	N'TJILA
KOULIKORO	KOLOKANI	OUOLODO	N'TOMODO
KOULIKORO	KOLOKANI	OUOLODO	NGABAKORO TESSOIN
KOULIKORO	KOLOKANI	OUOLODO	OUOLODO
KOULIKORO	KOLOKANI	OUOLODO	SANADIE
KOULIKORO	KOLOKANI	SAGABALA	DAMPACOURA
KOULIKORO	KOLOKANI	SAGABALA	DIBOUGOUKOURA
KOULIKORO	KOLOKANI	SAGABALA	DIEMENEKOURA
KOULIKORO	KOLOKANI	SAGABALA	DOMIMABOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	SAGABALA	DOUBABOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	SAGABALA	DOUBALA
KOULIKORO	KOLOKANI	SAGABALA	KATIELA
KOULIKORO	KOLOKANI	SAGABALA	KOUROUNE
KOULIKORO	KOLOKANI	SAGABALA	MARABOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	SAGABALA	MARELA
KOULIKORO	KOLOKANI	SAGABALA	NTJILLA
KOULIKORO	KOLOKANI	SAGABALA	SAGABALA
KOULIKORO	KOLOKANI	SAGABALA	SAGALANI
KOULIKORO	KOLOKANI	SAGABALA	SAMANTARA
KOULIKORO	KOLOKANI	SAGABALA	SANANKORO KODIALAN
KOULIKORO	KOLOKANI	SAGABALA	SEGUE D.T.
KOULIKORO	KOLOKANI	SAGABALA	SIRADO
KOULIKORO	KOLOKANI	SAGABALA	SIRINI
KOULIKORO	KOLOKANI	SEBECORO	DIABABOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	SEBECORO	FEGNELE
KOULIKORO	KOLOKANI	SEBECORO	KINDO
KOULIKORO	KOLOKANI	SEBECORO	KOROLA
KOULIKORO	KOLOKANI	SEBECORO	KOUNDOGO
KOULIKORO	KOLOKANI	SEBECORO	MISSIRA
KOULIKORO	KOLOKANI	SEBECORO	OUANI BAMBARA
KOULIKORO	KOLOKANI	SEBECORO	SEBEKORO 1
KOULIKORO	KOLOKANI	SEBECORO	SEBEKORO 2
KOULIKORO	KOLOKANI	SEBECORO	SERIWALA
KOULIKORO	KOLOKANI	SEBECORO	SIKORO
KOULIKORO	KOLOKANI	SEBECORO	SIKORONI
KOULIKORO	KOLOKANI	SEBECORO	TIAFINA EST
KOULIKORO	KOLOKANI	SEBECORO	TIAFINA OUEST
KOULIKORO	KOLOKANI	SEBECORO	TIOKOMBOUGOU EST
KOULIKORO	KOLOKANI	SEBECORO	TLELADJI
KOULIKORO	KOLOKANI	SEBECORO	TOUSSONA

REGION	CERCLE	COMMUNE	VILLAGE / LOCALITE
KOULIKORO	KOLOKANI	SEBECORO	YARANGABOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	TIORIBOUGOU	BAMABOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	TIORIBOUGOU	DASSOMBOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	TIORIBOUGOU	DIALLAN
KOULIKORO	KOLOKANI	TIORIBOUGOU	DIAMANDI
KOULIKORO	KOLOKANI	TIORIBOUGOU	DORIBOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	TIORIBOUGOU	KANEGUEBOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	TIORIBOUGOU	NIARA
KOULIKORO	KOLOKANI	TIORIBOUGOU	NTIOBOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	TIORIBOUGOU	SIRADO
KOULIKORO	KOLOKANI	TIORIBOUGOU	SIRAKORO
KOULIKORO	KOLOKANI	TIORIBOUGOU	SOMINEBOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	TIORIBOUGOU	SONINKORO
KOULIKORO	KOLOKANI	TIORIBOUGOU	TIORIBOUGOU
KOULIKORO	KOLOKANI	TIORIBOUGOU	YEKETERE- DIALLAN
KOULIKORO	KOULIKORO	COMMUNE URBAINE DE KOULIKORO	KOULIKORO
SEGOU	BARAOUELI	BAROUELI	DJIGANI WEREBA
SEGOU	BARAOUELI	BOIDIE	BASSIDIALANDOUGOU
SEGOU	BARAOUELI	BOIDIE	BOIDIE
SEGOU	BARAOUELI	BOIDIE	BOKON
SEGOU	BARAOUELI	BOIDIE	DJIDIAN
SEGOU	BARAOUELI	BOIDIE	DOTIMBOUGOU
SEGOU	BARAOUELI	BOIDIE	KAKORO
SEGOU	BARAOUELI	BOIDIE	KAMBA
SEGOU	BARAOUELI	BOIDIE	N'DJIDABOUGOU WERE
SEGOU	BARAOUELI	BOIDIE	SEGUELA
SEGOU	BARAOUELI	BOIDIE	SOUNGOLA
SEGOU	BARAOUELI	BOIDIE	SOYAN
SEGOU	BARAOUELI	DOUGOUFIE	DOUGOUFIE
SEGOU	BARAOUELI	DOUGOUFIE	DOUGOUFIE WERE
SEGOU	BARAOUELI	DOUGOUFIE	FANSONGO
SEGOU	BARAOUELI	DOUGOUFIE	FANSONGO WERE
SEGOU	BARAOUELI	DOUGOUFIE	OUOROMANA
SEGOU	BARAOUELI	GOUENDO	BAGUIBA
SEGOU	BARAOUELI	GOUENDO	BAGUINI
SEGOU	BARAOUELI	GOUENDO	DIERO
SEGOU	BARAOUELI	GOUENDO	DJELA
SEGOU	BARAOUELI	GOUENDO	GOUENDO
SEGOU	BARAOUELI	GOUENDO	KOURALE
SEGOU	BARAOUELI	GOUENDO	M'PEREDIOLA
SEGOU	BARAOUELI	GOUENDO	MORIBOUGOU 3
SEGOU	BARAOUELI	GOUENDO	NERENINKORO
SEGOU	BARAOUELI	GOUENDO	TLANI
SEGOU	BARAOUELI	KALAKE	BAMADOU
SEGOU	BARAOUELI	KALAKE	BERTHELA
SEGOU	BARAOUELI	KALAKE	BEYA
SEGOU	BARAOUELI	KALAKE	DELA
SEGOU	BARAOUELI	KALAKE	DIAGO
SEGOU	BARAOUELI	KALAKE	DIAWARALA
SEGOU	BARAOUELI	KALAKE	DIENI
SEGOU	BARAOUELI	KALAKE	DJILA
SEGOU	BARAOUELI	KALAKE	KALAKE BAMANA

REGION	CERCLE	COMMUNE	VILLAGE / LOCALITE
SEGOU	BARAOUELI	KALAKE	KALAKE MARKA
SEGOU	BARAOUELI	KALAKE	KINTA MARKA
SEGOU	BARAOUELI	KALAKE	KODIALAN
SEGOU	BARAOUELI	KALAKE	KOKENE
SEGOU	BARAOUELI	KALAKE	KOUKOUNI
SEGOU	BARAOUELI	KALAKE	MAMARI CISSE BOUGOU
SEGOU	BARAOUELI	KALAKE	MIALABOUGOUFIE
SEGOU	BARAOUELI	KALAKE	NIOLA
SEGOU	BARAOUELI	KALAKE	SIEDOLA
SEGOU	BARAOUELI	KALAKE	SIRIFIBOUGOU
SEGOU	BARAOUELI	KALAKE	SOLIKO SACKO
SEGOU	BARAOUELI	KALAKE	ZAFINA 1
SEGOU	BARAOUELI	KALAKE	ZAFINA 2
SEGOU	BARAOUELI	KONOBOUGOU	BADINATOU
SEGOU	BARAOUELI	KONOBOUGOU	BANANIDO
SEGOU	BARAOUELI	KONOBOUGOU	BALLABOUGOU
SEGOU	BARAOUELI	KONOBOUGOU	BARKABOUGOU
SEGOU	BARAOUELI	KONOBOUGOU	BOMOTI 1
SEGOU	BARAOUELI	KONOBOUGOU	BOMOTI 2
SEGOU	BARAOUELI	KONOBOUGOU	BOUBOU WERE
SEGOU	BARAOUELI	KONOBOUGOU	BOUGOUNINA
SEGOU	BARAOUELI	KONOBOUGOU	DANZENEBOUGOU
SEGOU	BARAOUELI	KONOBOUGOU	DIEBOULOUGOU
SEGOU	BARAOUELI	KONOBOUGOU	DIONGO WERE
SEGOU	BARAOUELI	KONOBOUGOU	DIONI PISSA
SEGOU	BARAOUELI	KONOBOUGOU	DIONI SIDY
SEGOU	BARAOUELI	KONOBOUGOU	DOGOBOUGOU
SEGOU	BARAOUELI	KONOBOUGOU	DOUNAMAKEBOUGOU
SEGOU	BARAOUELI	KONOBOUGOU	FADABOUGOU
SEGOU	BARAOUELI	KONOBOUGOU	FARABOUGOU
SEGOU	BARAOUELI	KONOBOUGOU	FEGUELA
SEGOU	BARAOUELI	KONOBOUGOU	GOURELI
SEGOU	BARAOUELI	KONOBOUGOU	GUIMBALLA
SEGOU	BARAOUELI	KONOBOUGOU	KODOUGOUNI
SEGOU	BARAOUELI	KONOBOUGOU	KOLABOUGOU
SEGOU	BARAOUELI	KONOBOUGOU	KOLOBO
SEGOU	BARAOUELI	KONOBOUGOU	MAROBOUGOU
SEGOU	BARAOUELI	KONOBOUGOU	MOABOUGOU
SEGOU	BARAOUELI	KONOBOUGOU	MOABOUGOU WERE
SEGOU	BARAOUELI	KONOBOUGOU	N'GOUINA
SEGOU	BARAOUELI	KONOBOUGOU	NEREKORO
SEGOU	BARAOUELI	KONOBOUGOU	NIOLA
SEGOU	BARAOUELI	KONOBOUGOU	NOUKOULA
SEGOU	BARAOUELI	KONOBOUGOU	SANANKORO
SEGOU	BARAOUELI	KONOBOUGOU	SIGUIDLO BAMANA
SEGOU	BARAOUELI	KONOBOUGOU	SIGUIDOLO WERE
SEGOU	BARAOUELI	KONOBOUGOU	SIRATIGUI WERE
SEGOU	BARAOUELI	KONOBOUGOU	SOUBA
SEGOU	BARAOUELI	KONOBOUGOU	TONGANI
SEGOU	BARAOUELI	KONOBOUGOU	WELAKOURA
SEGOU	BARAOUELI	KONOBOUGOU	WELEGARA
SEGOU	BARAOUELI	KONOBOUGOU	WONTOBOUGOU
SEGOU	BARAOUELI	KONOBOUGOU	YAMADOUGOU

REGION	CERCLE	COMMUNE	VILLAGE / LOCALITE
SEGOU	BARAOUELI	N'GASSOLA	N'GASSOLA
SEGOU	BARAOUELI	SANANDO	DIOFORONGO
SEGOU	BARAOUELI	SANANDO	KOYAN
SEGOU	BARAOUELI	SANANDO	M'PELLA
SEGOU	BARAOUELI	SANANDO	MOAMBOUGOU
SEGOU	BARAOUELI	SANANDO	SANANDO
SEGOU	BARAOUELI	SANANDO	SIRAKOROBOUGOU
SEGOU	BARAOUELI	SANANDO	TISSALA
SEGOU	BARAOUELI	SANANDO	YEREBougOU
SEGOU	BARAOUELI	SOMO	SOMO
SEGOU	BARAOUELI	TAMANI	FONI
SEGOU	BARAOUELI	TAMANI	KONI WERE
SEGOU	BARAOUELI	TAMANI	MION
SEGOU	BARAOUELI	TAMANI	N'GARNA
SEGOU	BARAOUELI	TAMANI	TAMANI
SEGOU	BARAOUELI	TESSERELA	TESSERELA
SEGOU	BARAOUELI	TESSERELA	ZAMBOUGOU
SEGOU	BLA	BEGUENE	BEGUENE
SEGOU	BLA	BEGUENE	DAKOUMANA
SEGOU	BLA	BEGUENE	DIEBOUGOU
SEGOU	BLA	BEGUENE	KOMBRE
SEGOU	BLA	BEGUENE	N'GONINA
SEGOU	BLA	BEGUENE	PINGALA
SEGOU	BLA	BEGUENE	ZANGOUNA
SEGOU	BLA	BEGUENE	ZOMBOUGOU
SEGOU	BLA	BLA	KAMONO
SEGOU	BLA	BLA	MAMOU
SEGOU	BLA	BLA	NIENTIA
SEGOU	BLA	BLA	SOROFING
SEGOU	BLA	BLA	TALLA
SEGOU	BLA	BLA	WAKORO
SEGOU	BLA	DIARAMANA	DIARAMANA
SEGOU	BLA	DIARAMANA	FARAKALA
SEGOU	BLA	DIARAMANA	FOROSSO
SEGOU	BLA	DIARAMANA	GOUENTIESSO
SEGOU	BLA	DIARAMANA	KACIENSO
SEGOU	BLA	DIARAMANA	MASSADOUGOU
SEGOU	BLA	DIARAMANA	OUEWEGUELE
SEGOU	BLA	DIARAMANA	SANSO
SEGOU	BLA	DIARAMANA	SOGUERESSO
SEGOU	BLA	DIARAMANA	SOYESSO SOPESSO
SEGOU	BLA	DIARAMANA	TONTO
SEGOU	BLA	DIARAMANA	WONTOSSO
SEGOU	BLA	DIARAMANA	ZIESSO
SEGOU	BLA	DIENA	DIENA
SEGOU	BLA	DIENA	KONTOLA
SEGOU	BLA	DOUGOUOLO	DOUGOUOLO
SEGOU	BLA	DOUGOUOLO	KANIEGUE (BLA)
SEGOU	BLA	DOUGOUOLO	PEGUENA 1
SEGOU	BLA	DOUGOUOLO	PEGUENA 2
SEGOU	BLA	DOUGOUOLO	PETESSO
SEGOU	BLA	FALO	BINADIANA
SEGOU	BLA	FALO	BOLOMA



REGION	CERCLE	COMMUNE	VILLAGE / LOCALITE
SEGOU	BLA	FALO	FALO
SEGOU	BLA	FALO	KALLA
SEGOU	BLA	FALO	KANA
SEGOU	BLA	FALO	KANGO
SEGOU	BLA	FALO	KIENE
SEGOU	BLA	FALO	KING
SEGOU	BLA	FALO	MANZONA
SEGOU	BLA	FALO	MISSALA
SEGOU	BLA	FALO	MOGHON
SEGOU	BLA	FALO	MOUGNANA
SEGOU	BLA	FALO	N'GOLOBALA
SEGOU	BLA	FALO	N'TOLA
SEGOU	BLA	FALO	N'TOLAKORO
SEGOU	BLA	FALO	NIAMA
SEGOU	BLA	FALO	NIAMANA
SEGOU	BLA	FALO	SIANKORO
SEGOU	BLA	FALO	SINENI
SEGOU	BLA	FALO	SINTALA
SEGOU	BLA	FALO	SOLA
SEGOU	BLA	FALO	TASSONA
SEGOU	BLA	FALO	TIENABOUGOU
SEGOU	BLA	FANI	DIANSO FALAKO
SEGOU	BLA	FANI	DIANSO SOBALA
SEGOU	BLA	FANI	FANI GAMBOUGOU
SEGOU	BLA	FANI	FANI MARKALA
SEGOU	BLA	FANI	FANI NIENESSO
SEGOU	BLA	FANI	KODJE
SEGOU	BLA	FANI	MENA
SEGOU	BLA	FANI	N'TOSSERIBOUGOU
SEGOU	BLA	FANI	N'TOSSO
SEGOU	BLA	FANI	NIABOUGOU
SEGOU	BLA	FANI	TALO BAMANAN
SEGOU	BLA	FANI	TALO BOZO
SEGOU	BLA	FANI	TALO MOUSSASSO
SEGOU	BLA	FANI	TONKON
SEGOU	BLA	FANI	WOLONI
SEGOU	BLA	KAZANGASSO	BEH
SEGOU	BLA	KAZANGASSO	KAPRE
SEGOU	BLA	KAZANGASSO	KAZANGASSO
SEGOU	BLA	KAZANGASSO	KENIESSO
SEGOU	BLA	KAZANGASSO	SANGOULA DJIRELA
SEGOU	BLA	KAZANGASSO	SANGOULA DOUBALENGALA
SEGOU	BLA	KAZANGASSO	SANGOULA MARKA
SEGOU	BLA	KAZANGASSO	WASSASSO
SEGOU	BLA	KEMENI	KAMPOLOSSO 2
SEGOU	BLA	KEMENI	KANOUALA
SEGOU	BLA	KEMENI	KEMENI
SEGOU	BLA	KEMENI	KOKOSSO
SEGOU	BLA	KEMENI	KOMPOLOSSO 1
SEGOU	BLA	KEMENI	N'TIESSO III
SEGOU	BLA	KEMENI	NTIESSO 1
SEGOU	BLA	KEMENI	NTIESSO 2
SEGOU	BLA	KEMENI	SOKE

REGION	CERCLE	COMMUNE	VILLAGE / LOCALITE
SEGOU	BLA	KEMENI	TEREMESSO
SEGOU	BLA	KORODOUGOU	NAMPASSO
SEGOU	BLA	KOULANDOUGOU	DOKOLO BAMANAN
SEGOU	BLA	KOULANDOUGOU	DOKOLO SERIBOUGOU
SEGOU	BLA	KOULANDOUGOU	GUENESSO
SEGOU	BLA	KOULANDOUGOU	KOULAN
SEGOU	BLA	KOULANDOUGOU	N'TOBA
SEGOU	BLA	KOULANDOUGOU	SIENKORONI
SEGOU	BLA	NIALA	DLA
SEGOU	BLA	NIALA	KONZAMBOUGOU
SEGOU	BLA	NIALA	N'GOLOKOUNA I
SEGOU	BLA	NIALA	N'GOLOKOUNA II
SEGOU	BLA	NIALA	NIALA
SEGOU	BLA	NIALA	NIETIA
SEGOU	BLA	NIALA	TIA
SEGOU	BLA	SAMABOGO	BOGONI
SEGOU	BLA	SAMABOGO	KADIALA 1
SEGOU	BLA	SAMABOGO	KADIALA 2
SEGOU	BLA	SAMABOGO	M'PETIONA 1
SEGOU	BLA	SAMABOGO	M'PETIONA 2
SEGOU	BLA	SAMABOGO	PIZANGASSO
SEGOU	BLA	SAMABOGO	SAMABOGO
SEGOU	BLA	SAMABOGO	SOMASSO
SEGOU	BLA	TIEMENA	GALAKAN
SEGOU	BLA	TIEMENA	GOUALAN
SEGOU	BLA	TIEMENA	MARELA
SEGOU	BLA	TIEMENA	N'GONTIA
SEGOU	BLA	TIEMENA	TIEMENA
SEGOU	BLA	TOUNA	DJINA
SEGOU	BLA	TOUNA	KOLA
SEGOU	BLA	TOUNA	TOUNA
SEGOU	BLA	YANGASSO	BANANKORO
SEGOU	BLA	YANGASSO	BOUGOURA
SEGOU	BLA	YANGASSO	FONO
SEGOU	BLA	YANGASSO	N'TIERESSO
SEGOU	BLA	YANGASSO	OUESSERBOUGOU
SEGOU	BLA	YANGASSO	PENESSO
SEGOU	BLA	YANGASSO	PETEKELESSO BA 470
SEGOU	BLA	YANGASSO	SOFOLOSSO
SEGOU	BLA	YANGASSO	YANGASSO
SEGOU	SEGOU	BOUSSIN	BIYA
SEGOU	SEGOU	BOUSSIN	BOUSSIN
SEGOU	SEGOU	BOUSSIN	PINDIA WERE
SEGOU	SEGOU	BOUSSIN	SAGABOUGOU
SEGOU	SEGOU	BOUSSIN	SAMABOUGOU
SEGOU	SEGOU	BOUSSIN	TIMINI
SEGOU	SEGOU	CINZANA	BOUA WERE
SEGOU	SEGOU	CINZANA	CINZANA GARE
SEGOU	SEGOU	CINZANA	CINZANA VILLAGE
SEGOU	SEGOU	CINZANA	DOUNA
SEGOU	SEGOU	CINZANA	FALEMA
SEGOU	SEGOU	CINZANA	FAMBOUGOU
SEGOU	SEGOU	CINZANA	KONDIA

REGION	CERCLE	COMMUNE	VILLAGE / LOCALITE
SEGOU	SEGOU	CINZANA	KONDOGOLA
SEGOU	SEGOU	CINZANA	N'GAKORO
SEGOU	SEGOU	CINZANA	NABOUGOU
SEGOU	SEGOU	CINZANA	NIATIA
SEGOU	SEGOU	CINZANA	SANOGOLA BAMOUSSOBOUGOU
SEGOU	SEGOU	CINZANA	SIDIKI WERE
SEGOU	SEGOU	CINZANA	SOROBOUGOU
SEGOU	SEGOU	CINZANA	TONGO
SEGOU	SEGOU	DIEDOUGOU	KORO
SEGOU	SEGOU	DIEDOUGOU	MAKILI
SEGOU	SEGOU	DIEDOUGOU	YOLO
SEGOU	SEGOU	DIEDOUGOU	YOLO WERE
SEGOU	SEGOU	DIORO	BABOUGOU
SEGOU	SEGOU	DIORO	BABOUGOU KORONI
SEGOU	SEGOU	DIORO	KOYLA BAMANA
SEGOU	SEGOU	DIORO	KOYLA MARKA
SEGOU	SEGOU	DIORO	SAMA
SEGOU	SEGOU	DIORO	SENEKOU
SEGOU	SEGOU	DIORO	TIBI I
SEGOU	SEGOU	DIORO	TIBI II
SEGOU	SEGOU	DIOUNA	DIOUNA
SEGOU	SEGOU	DIOUNA	SHIE
SEGOU	SEGOU	DIOUNA	TIEKOURABOUGOU
SEGOU	SEGOU	DIOUNA	ZANGONIBOUGOU
SEGOU	SEGOU	FARAKOU MASSA	DIAKOROBA
SEGOU	SEGOU	FARAKOU MASSA	DOUGOUNIKORO
SEGOU	SEGOU	FARAKOU MASSA	FARAKOU
SEGOU	SEGOU	FARAKOU MASSA	KOMINE
SEGOU	SEGOU	FARAKOU MASSA	KOUNOU
SEGOU	SEGOU	FARAKOU MASSA	SOKE
SEGOU	SEGOU	FATINE	ADAMABOUGOU
SEGOU	SEGOU	FATINE	FATINE BAMANAN
SEGOU	SEGOU	FATINE	FATINE MARKA
SEGOU	SEGOU	FATINE	SIRIMASO
SEGOU	SEGOU	FATINE	TATRIMA
SEGOU	SEGOU	KAMIANDOUGOU	NINGUA
SEGOU	SEGOU	KAMIANDOUGOU	NONONGO
SEGOU	SEGOU	KAMIANDOUGOU	TLA
SEGOU	SEGOU	KATIENA	BLAN
SEGOU	SEGOU	KATIENA	BOLLA
SEGOU	SEGOU	KATIENA	BOUGAN
SEGOU	SEGOU	KATIENA	BOUGOULA BAMANAN
SEGOU	SEGOU	KATIENA	BOUGOULA PEULH
SEGOU	SEGOU	KATIENA	DINGOLA
SEGOU	SEGOU	KATIENA	DJONGONI
SEGOU	SEGOU	KATIENA	DOFOUNOU
SEGOU	SEGOU	KATIENA	DOUGAKOUNGO
SEGOU	SEGOU	KATIENA	FALENBOUGOU
SEGOU	SEGOU	KATIENA	FAMANA
SEGOU	SEGOU	KATIENA	FAMORILA
SEGOU	SEGOU	KATIENA	KAKOLO
SEGOU	SEGOU	KATIENA	KALLAN

REGION	CERCLE	COMMUNE	VILLAGE / LOCALITE
SEGOU	SEGOU	KATIENA	KATIENA
SEGOU	SEGOU	KATIENA	KAZORONGO
SEGOU	SEGOU	KATIENA	KOKOUN
SEGOU	SEGOU	KATIENA	KOUMATIEBOUGOU
SEGOU	SEGOU	KATIENA	N'DIEDOUGOU
SEGOU	SEGOU	KATIENA	N'GOINA
SEGOU	SEGOU	KATIENA	OUYANGANA
SEGOU	SEGOU	KATIENA	TINZANA
SEGOU	SEGOU	KATIENA	TOGOBA
SEGOU	SEGOU	KATIENA	WELENTIGUILA
SEGOU	SEGOU	KONODIMINI	BEME WERE
SEGOU	SEGOU	KONODIMINI	DAOULABOUGOU
SEGOU	SEGOU	KONODIMINI	DIAKA
SEGOU	SEGOU	KONODIMINI	DIONI
SEGOU	SEGOU	KONODIMINI	KEGNEBOUGOU
SEGOU	SEGOU	KONODIMINI	KONODIMINI
SEGOU	SEGOU	KONODIMINI	SIRIBOUGOU
SEGOU	SEGOU	KONODIMINI	SOMONODOUGOUNI
SEGOU	SEGOU	KONODIMINI	SOROBA
SEGOU	SEGOU	MARKALA	DOUGOUBA
SEGOU	SEGOU	MARKALA	SOMONOBOUGOU
SEGOU	SEGOU	MARKALA	THIEN BAMANAN
SEGOU	SEGOU	MASSALA	GOURELY
SEGOU	SEGOU	MASSALA	MASSALA
SEGOU	SEGOU	MASSALA	ZAMBOUGOU MARCHE
SEGOU	SEGOU	MASSALA	ZAMBOUGOU ZOUMAIRA
SEGOU	SEGOU	N'GARA	BOUNDU BAMANAN
SEGOU	SEGOU	N'GARA	BOUNDU SOMONO
SEGOU	SEGOU	N'GARA	BOUNDU WERE
SEGOU	SEGOU	N'GARA	BOUNDU WORODJIRA
SEGOU	SEGOU	N'GARA	DIADO
SEGOU	SEGOU	N'GARA	N'GAMAN
SEGOU	SEGOU	N'GARA	N'GAMAN WERE
SEGOU	SEGOU	N'GARA	N'GARA
SEGOU	SEGOU	N'GARA	NANGO
SEGOU	SEGOU	PELENGANA	BANANKORO
SEGOU	SEGOU	PELENGANA	BAPHO
SEGOU	SEGOU	PELENGANA	DOUGADOUGOU
SEGOU	SEGOU	PELENGANA	FAHIRA
SEGOU	SEGOU	PELENGANA	KOUKOUN
SEGOU	SEGOU	PELENGANA	M'PEBA
SEGOU	SEGOU	PELENGANA	NEREKORO
SEGOU	SEGOU	PELENGANA	OUELENGANA
SEGOU	SEGOU	PELENGANA	PELENGANA WERE
SEGOU	SEGOU	PELENGANA	SEMEMBOUGOU PEULH
SEGOU	SEGOU	PELENGANA	TIEKELENGOUGOU
SEGOU	SEGOU	SAKOIBA	BENNI
SEGOU	SEGOU	SAKOIBA	CHOLA
SEGOU	SEGOU	SAKOIBA	DAGALA
SEGOU	SEGOU	SAKOIBA	DARABOUGOU
SEGOU	SEGOU	SAKOIBA	DIAKOBOUGOU
SEGOU	SEGOU	SAKOIBA	DIASSEBOUGOU
SEGOU	SEGOU	SAKOIBA	DJENINA

REGION	CERCLE	COMMUNE	VILLAGE / LOCALITE
SEGOU	SEGOU	SAKOIBA	DOUGA
SEGOU	SEGOU	SAKOIBA	N'GOIN
SEGOU	SEGOU	SAKOIBA	SAKOIBOUGOU
SEGOU	SEGOU	SAKOIBA	SIGUILA
SEGOU	SEGOU	SAKOIBA	ZINGUELA
SEGOU	SEGOU	SAKOIBA	ZOGOFINA
SEGOU	SEGOU	SAMINE	N'DJELA
SEGOU	SEGOU	SEBOUGOU	BANANKORONI
SEGOU	SEGOU	SEBOUGOU	DOUGOUKOUNA
SEGOU	SEGOU	SEBOUGOU	SEKORO
SEGOU	SEGOU	SEBOUGOU	TOKO
SEGOU	SEGOU	SOIGNEBOUGOU	BANANTOMO
SEGOU	SEGOU	SOIGNEBOUGOU	BOUNOUMBOUGOULA
SEGOU	SEGOU	SOIGNEBOUGOU	MORIBOUGOU
SEGOU	SEGOU	SOIGNEBOUGOU	SOIGNEBOUGOU
SEGOU	SEGOU	TOGOU	KANI
SEGOU	SEGOU	TOGOU	TOGOU
SIKASSO	KADIOLO	DIOU	CISSINGUE
SIKASSO	KADIOLO	DIOU	DIOU
SIKASSO	KADIOLO	DIOUMATENE	DIOUMATENE
SIKASSO	KADIOLO	DIOUMATENE	KATON
SIKASSO	KADIOLO	DIOUMATENE	NAFEGUE
SIKASSO	KADIOLO	DIOUMATENE	VATA
SIKASSO	KADIOLO	DIOUMATENE	ZANKOUDOUGOU
SIKASSO	KADIOLO	FOUROU	BAALA
SIKASSO	KADIOLO	FOUROU	BALOULOU
SIKASSO	KADIOLO	FOUROU	BANANSO
SIKASSO	KADIOLO	FOUROU	DIEOU
SIKASSO	KADIOLO	FOUROU	FINKOLO
SIKASSO	KADIOLO	FOUROU	FOUGUELE
SIKASSO	KADIOLO	FOUROU	FOUROU
SIKASSO	KADIOLO	FOUROU	GALAMAKOUROU
SIKASSO	KADIOLO	FOUROU	GLAMBERE
SIKASSO	KADIOLO	FOUROU	GOUENE
SIKASSO	KADIOLO	FOUROU	KAMBERGUE
SIKASSO	KADIOLO	FOUROU	KATIORNI
SIKASSO	KADIOLO	FOUROU	LANSERIBOUGOU
SIKASSO	KADIOLO	FOUROU	LOLLE
SIKASSO	KADIOLO	FOUROU	LOUGOUELE
SIKASSO	KADIOLO	FOUROU	NGOLOPENE
SIKASSO	KADIOLO	FOUROU	OUATIALY
SIKASSO	KADIOLO	FOUROU	PIAMA
SIKASSO	KADIOLO	FOUROU	SIAMA
SIKASSO	KADIOLO	FOUROU	SINTI
SIKASSO	KADIOLO	FOUROU	TAMBLANI
SIKASSO	KADIOLO	FOUROU	TOROKORO
SIKASSO	KADIOLO	KADIOLO	BOROKOBA
SIKASSO	KADIOLO	KADIOLO	DOGBELEDOUGOU
SIKASSO	KADIOLO	KADIOLO	FIMA
SIKASSO	KADIOLO	KADIOLO	GNINASSO
SIKASSO	KADIOLO	KADIOLO	KADIOLO
SIKASSO	KADIOLO	KADIOLO	KAFONO
SIKASSO	KADIOLO	KADIOLO	KAMBO

REGION	CERCLE	COMMUNE	VILLAGE / LOCALITE
SIKASSO	KADIOLO	KADIOLO	KANKONOMA
SIKASSO	KADIOLO	KADIOLO	KARAGOUAN
SIKASSO	KADIOLO	KADIOLO	KOTOMANI
SIKASSO	KADIOLO	KADIOLO	LOFIGUE
SIKASSO	KADIOLO	KADIOLO	LOFINE
SIKASSO	KADIOLO	KADIOLO	N'GOLONA
SIKASSO	KADIOLO	KADIOLO	NAKOMO
SIKASSO	KADIOLO	KADIOLO	NIAFINGOLODOUGO
SIKASSO	KADIOLO	KADIOLO	POUROU
SIKASSO	KADIOLO	KADIOLO	TIEBEZEDOUGOU
SIKASSO	KADIOLO	KADIOLO	TOUBAN
SIKASSO	KADIOLO	KADIOLO	ZIEKOUNDOUGOU
SIKASSO	KADIOLO	KAI	DAOULASSO
SIKASSO	KADIOLO	KAI	DERBASSO
SIKASSO	KADIOLO	KAI	KAI
SIKASSO	KADIOLO	KAI	KARDIASSO
SIKASSO	KADIOLO	KAI	OUELENI FIEBALA
SIKASSO	KADIOLO	KAI	TIENI
SIKASSO	KADIOLO	KAI	TIENINA
SIKASSO	KADIOLO	LOULOUNI	BANANKORO
SIKASSO	KADIOLO	LOULOUNI	BILASSO
SIKASSO	KADIOLO	LOULOUNI	BORIONI
SIKASSO	KADIOLO	LOULOUNI	BOUNOU
SIKASSO	KADIOLO	LOULOUNI	DOUGOUCOURANI
SIKASSO	KADIOLO	LOULOUNI	FACO KOUROU
SIKASSO	KADIOLO	LOULOUNI	KADONDOUGOU
SIKASSO	KADIOLO	LOULOUNI	KATIORNIBA
SIKASSO	KADIOLO	LOULOUNI	KATOGOLA
SIKASSO	KADIOLO	LOULOUNI	KEBENI
SIKASSO	KADIOLO	LOULOUNI	KOMORO
SIKASSO	KADIOLO	LOULOUNI	LANFIALA
SIKASSO	KADIOLO	LOULOUNI	LOULOUNI
SIKASSO	KADIOLO	LOULOUNI	N'DOSSO
SIKASSO	KADIOLO	LOULOUNI	N'GOLOKASSO
SIKASSO	KADIOLO	LOULOUNI	N'GUINSO
SIKASSO	KADIOLO	LOULOUNI	NIEGOUASSONI
SIKASSO	KADIOLO	LOULOUNI	NIEROUANI
SIKASSO	KADIOLO	LOULOUNI	OUATTARASSO
SIKASSO	KADIOLO	LOULOUNI	PERASSO
SIKASSO	KADIOLO	LOULOUNI	SENINA
SIKASSO	KADIOLO	LOULOUNI	SEREKENI
SIKASSO	KADIOLO	LOULOUNI	SIBIRASSO
SIKASSO	KADIOLO	LOULOUNI	SIEOU
SIKASSO	KADIOLO	LOULOUNI	SIEOU COURANI
SIKASSO	KADIOLO	LOULOUNI	SIRANIKORONI
SIKASSO	KADIOLO	LOULOUNI	SOROBLE
SIKASSO	KADIOLO	LOULOUNI	WORONI
SIKASSO	KADIOLO	LOULOUNI	ZANSO
SIKASSO	KADIOLO	MISSENI	BIA
SIKASSO	KADIOLO	MISSENI	CISSEME
SIKASSO	KADIOLO	MISSENI	DELEOU
SIKASSO	KADIOLO	MISSENI	DOVONG
SIKASSO	KADIOLO	MISSENI	GOUAN

REGION	CERCLE	COMMUNE	VILLAGE / LOCALITE
SIKASSO	KADIOLO	MISSINI	KAFIGUEBA
SIKASSO	KADIOLO	MISSINI	KAFIGUEDENI
SIKASSO	KADIOLO	MISSINI	KALE
SIKASSO	KADIOLO	MISSINI	KAPELEKE
SIKASSO	KADIOLO	MISSINI	KATIELE
SIKASSO	KADIOLO	MISSINI	KEBENI
SIKASSO	KADIOLO	MISSINI	LOUGOUANI
SIKASSO	KADIOLO	MISSINI	MASSIOGO
SIKASSO	KADIOLO	MISSINI	MISSINI
SIKASSO	KADIOLO	MISSINI	N'GANZOGONA
SIKASSO	KADIOLO	MISSINI	N'GOKO
SIKASSO	KADIOLO	MISSINI	PITIANGOMA
SIKASSO	KADIOLO	MISSINI	SIEME
SIKASSO	KADIOLO	MISSINI	ZANFASSO
SIKASSO	KADIOLO	MISSINI	ZEKOUN
SIKASSO	KADIOLO	NIMBOUGOU	BAYARABOUGOU
SIKASSO	KADIOLO	NIMBOUGOU	KOURA
SIKASSO	KADIOLO	NIMBOUGOU	NIMBOUGOU
SIKASSO	KADIOLO	NIMBOUGOU	SIRANIKOROBA
SIKASSO	KADIOLO	NIMBOUGOU	SIRIKASSO
SIKASSO	KADIOLO	ZEGOUA	DIALLACOROSSO
SIKASSO	KADIOLO	ZEGOUA	FANIDIANA
SIKASSO	KADIOLO	ZEGOUA	KALIBENE
SIKASSO	KADIOLO	ZEGOUA	KATELE
SIKASSO	KADIOLO	ZEGOUA	KATIOLONI
SIKASSO	KADIOLO	ZEGOUA	NASSOULOU
SIKASSO	KADIOLO	ZEGOUA	ZAMPEDOUGOU
SIKASSO	KADIOLO	ZEGOUA	ZEGOUA
SIKASSO	KADIOLO	ZEGOUA	ZIANGOLODOUGOU
SIKASSO	KOLONDIÉBA	BOUGOULA	BOUGOULA
SIKASSO	KOLONDIÉBA	BOUGOULA	SIANA
SIKASSO	KOLONDIÉBA	BOUGOULA	ZANTOUMANA
SIKASSO	KOLONDIÉBA	BOUGOULA	ZOHA
SIKASSO	KOLONDIÉBA	FAKOLA	DANI
SIKASSO	KOLONDIÉBA	FAKOLA	DEMBASSO
SIKASSO	KOLONDIÉBA	FAKOLA	DIAMOGO
SIKASSO	KOLONDIÉBA	FAKOLA	DIONKONI
SIKASSO	KOLONDIÉBA	FAKOLA	DONTEREKE
SIKASSO	KOLONDIÉBA	FAKOLA	FAKOLA
SIKASSO	KOLONDIÉBA	FAKOLA	GOUARANKO
SIKASSO	KOLONDIÉBA	FAKOLA	KOTLA
SIKASSO	KOLONDIÉBA	FAKOLA	MPIESSANA
SIKASSO	KOLONDIÉBA	FAKOLA	SAMA
SIKASSO	KOLONDIÉBA	FAKOLA	SANTIENI
SIKASSO	KOLONDIÉBA	FAKOLA	SOCOURANI
SIKASSO	KOLONDIÉBA	FAKOLA	SOROMANA
SIKASSO	KOLONDIÉBA	FAKOLA	ZEGUERE
SIKASSO	KOLONDIÉBA	FARAKO	DIGNAN
SIKASSO	KOLONDIÉBA	FARAKO	FANGOUAN
SIKASSO	KOLONDIÉBA	FARAKO	FARAFING
SIKASSO	KOLONDIÉBA	FARAKO	FARAKO
SIKASSO	KOLONDIÉBA	FARAKO	FATOU
SIKASSO	KOLONDIÉBA	FARAKO	FININKO

REGION	CERCLE	COMMUNE	VILLAGE / LOCALITE
SIKASSO	KOLONDIEBA	FARAKO	FOUTIERE
SIKASSO	KOLONDIEBA	FARAKO	GOUROUKO
SIKASSO	KOLONDIEBA	FARAKO	KAH
SIKASSO	KOLONDIEBA	FARAKO	KOLONZAN
SIKASSO	KOLONDIEBA	FARAKO	NEGUEPIE
SIKASSO	KOLONDIEBA	FARAKO	NGODIARALA
SIKASSO	KOLONDIEBA	FARAKO	NIAMALA
SIKASSO	KOLONDIEBA	FARAKO	SORONKO
SIKASSO	KOLONDIEBA	KADIANA	BLINDIO
SIKASSO	KOLONDIEBA	KADIANA	DEBENA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KADIANA	DJINDIO
SIKASSO	KOLONDIEBA	KADIANA	DONFANABA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KADIANA	DOUBASSO
SIKASSO	KOLONDIEBA	KADIANA	GONKORO
SIKASSO	KOLONDIEBA	KADIANA	KADIANA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KADIANA	KOUKONNAN
SIKASSO	KOLONDIEBA	KADIANA	KOUNTIO
SIKASSO	KOLONDIEBA	KADIANA	MORON
SIKASSO	KOLONDIEBA	KADIANA	OUARAKANA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KADIANA	SANANKORO 1
SIKASSO	KOLONDIEBA	KADIANA	SIALLA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KADIANA	SIEBLE
SIKASSO	KOLONDIEBA	KADIANA	SIKORO
SIKASSO	KOLONDIEBA	KADIANA	TIE
SIKASSO	KOLONDIEBA	KADIANA	TIONKOURANI
SIKASSO	KOLONDIEBA	KADIANA	TOROKORO
SIKASSO	KOLONDIEBA	KEBILA	BAFAGA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KEBILA	BANKOUMANA THIOLA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KEBILA	BELLA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KEBILA	BILABA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KEBILA	BOHI
SIKASSO	KOLONDIEBA	KEBILA	BOUGOULA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KEBILA	DIAKA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KEBILA	DIALAKOROBA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KEBILA	DIALAKORONI
SIKASSO	KOLONDIEBA	KEBILA	DIALANIKORO
SIKASSO	KOLONDIEBA	KEBILA	DIOMANA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KEBILA	FALANI
SIKASSO	KOLONDIEBA	KEBILA	GOUARAN
SIKASSO	KOLONDIEBA	KEBILA	KEBILA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KEBILA	KOKOUNA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KEBILA	KOROBALA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KEBILA	KOUNGO
SIKASSO	KOLONDIEBA	KEBILA	MANTAGALA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KEBILA	MASSALA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KEBILA	NGOLA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KEBILA	NGREFIANA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KEBILA	NTIOBALA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KEBILA	NTOUNTOURALA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KEBILA	SAMBA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KEBILA	SEKANA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KEBILA	SINSIMBA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KEBILA	TOULOMADIO



REGION	CERCLE	COMMUNE	VILLAGE / LOCALITE
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	BESSINA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	BLAKALA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	BOROMBA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	BOUNDIOBA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	DIADIANA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	DIALAKOROYOROBADOUYOU
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	DIARAKOUN
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	DIEDIEBA (SANKORO)
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	DONFANANI
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	FALANI
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	FAMORILA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	FINDIALA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	FOFO
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	KALAKAN
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	KANKELA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	KATIOLA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	KELEKELE
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	KIGNAN
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	KIGNANA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	KISSA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	KOLA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	KOLOGO
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	KOLOMBA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	KOLONI BOUNDIO
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	KOLONI FOULALA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	KOROSSINA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	KOUEN
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	MASSAMAKANA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	N'GOLOBALA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	N'TINTIRY
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	N'TJININA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	N'TOMINA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	NERIKO
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	NIAKOURAZANA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	NIAMALA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	OUAKORO
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	SANANKORO
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	SINZENI
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	SIRAKORO
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	SITIN
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	TAKOUMALA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	TENEMAKANA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	TIENDAGA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	TIGUIYA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	TINKO
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	TITIENA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	TOGOYA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	WAKORO
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	ZAMBOUGOU
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	ZAMINA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	ZANGOUNA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLONDIEBA	ZIMPIALA

REGION	CERCLE	COMMUNE	VILLAGE / LOCALITE
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLOSSO	DIEDIENI
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLOSSO	FALANI
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLOSSO	KOLONA
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLOSSO	KOLOSSO
SIKASSO	KOLONDIEBA	KOLOSSO	ZANA
SIKASSO	KOLONDIEBA	MENA	DISSAN
SIKASSO	KOLONDIEBA	MENA	KAARA
SIKASSO	KOLONDIEBA	N'GOLODIANA	BOGODOUGOU
SIKASSO	KOLONDIEBA	N'GOLODIANA	TOUTIALA
SIKASSO	KOLONDIEBA	N'GOLODIANA	ZAN
SIKASSO	KOLONDIEBA	N'GOLODIANA	ZENA 2
SIKASSO	KOLONDIEBA	NANGALASSO	DONKERILA
SIKASSO	KOLONDIEBA	NANGALASSO	KAMASSO
SIKASSO	KOLONDIEBA	NANGALASSO	KONI
SIKASSO	KOLONDIEBA	NANGALASSO	MARIBOUGOU
SIKASSO	KOLONDIEBA	NANGALASSO	NANGALASSO
SIKASSO	KOLONDIEBA	NANGALASSO	SOUMBA
SIKASSO	KOLONDIEBA	NANGALASSO	TIEDOUGOUBOUGOU
SIKASSO	KOLONDIEBA	NANGALASSO	TOULOULA
SIKASSO	KOLONDIEBA	TIONGUI	FALLA 1
SIKASSO	KOLONDIEBA	TIONGUI	NIALA
SIKASSO	KOLONDIEBA	TIONGUI	OUOBLE
SIKASSO	KOLONDIEBA	TIONGUI	SANANKORO 2
SIKASSO	KOLONDIEBA	TIONGUI	SOKOURANI
SIKASSO	KOLONDIEBA	TIONGUI	TIAMPA
SIKASSO	KOLONDIEBA	TIONGUI	TIOGOLE
SIKASSO	KOLONDIEBA	TIONGUI	TIONGUI
SIKASSO	KOLONDIEBA	TIONGUI	YAMARIBOUGOU
SIKASSO	KOLONDIEBA	TIONGUI	ZIASSO
SIKASSO	KOLONDIEBA	TOUSSEGUELA	BOGOLA
SIKASSO	KOLONDIEBA	TOUSSEGUELA	SOKOLODIE
SIKASSO	KOLONDIEBA	TOUSSEGUELA	TIENKOUNGO
SIKASSO	KOLONDIEBA	TOUSSEGUELA	TOUSSEGUELA
SIKASSO	KOLONDIEBA	TOUSSEGUELA	ZANGOULA
SIKASSO	SIKASSO	COMMUNE URBAINE DE SIKASSO	SIKASSO
SIKASSO	YOROSSO	BOURA	BANGA
SIKASSO	YOROSSO	BOURA	BOURA
SIKASSO	YOROSSO	BOURA	DOROKOUMA
SIKASSO	YOROSSO	BOURA	GOUAMA
SIKASSO	YOROSSO	BOURA	KIAN
SIKASSO	YOROSSO	BOURA	KOLONI
SIKASSO	YOROSSO	BOURA	KOME
SIKASSO	YOROSSO	BOURA	KOULOUMASSALA
SIKASSO	YOROSSO	BOURA	KOUN
SIKASSO	YOROSSO	BOURA	MOUGNA
SIKASSO	YOROSSO	BOURA	OOUAFROUMA
SIKASSO	YOROSSO	BOURA	PING
SIKASSO	YOROSSO	BOURA	SANHOUAN
SIKASSO	YOROSSO	BOURA	SOUGOUDIAN
SIKASSO	YOROSSO	BOURA	TASSO
SIKASSO	YOROSSO	KARANGANA	BENIGOROLA
SIKASSO	YOROSSO	KARANGANA	BERESSO

REGION	CERCLE	COMMUNE	VILLAGE / LOCALITE
SIKASSO	YOROSSO	KARANGANA	KAFFONA
SIKASSO	YOROSSO	KARANGANA	KARANGANA
SIKASSO	YOROSSO	KARANGANA	KIGNAN
SIKASSO	YOROSSO	KARANGANA	NOUMPINESSO
SIKASSO	YOROSSO	KARANGANA	OMASSO
SIKASSO	YOROSSO	KARANGANA	SINKOLO
SIKASSO	YOROSSO	KARANGANA	TOROSSO
SIKASSO	YOROSSO	KIFFOSSO 1	FAKONI
SIKASSO	YOROSSO	KIFFOSSO 1	KALEDOUGOU 1
SIKASSO	YOROSSO	KIFFOSSO 1	KALEDOUGOU 2
SIKASSO	YOROSSO	KIFFOSSO 1	KIFFOSSO 1
SIKASSO	YOROSSO	KIFFOSSO 1	KIFFOSSO 2
SIKASSO	YOROSSO	KIFFOSSO 1	LEBOSSO
SIKASSO	YOROSSO	KIFFOSSO 1	LOPEGUE
SIKASSO	YOROSSO	KIFFOSSO 1	MAKONGO
SIKASSO	YOROSSO	KIFFOSSO 1	ODJOLA
SIKASSO	YOROSSO	KIFFOSSO 1	PETIERESSO
SIKASSO	YOROSSO	KIFFOSSO 1	WOLO
SIKASSO	YOROSSO	KIFFOSSO 1	ZANGOUSSO
SIKASSO	YOROSSO	KOUMBIA	BAGADINA
SIKASSO	YOROSSO	KOUMBIA	BARENA
SIKASSO	YOROSSO	KOUMBIA	DHE
SIKASSO	YOROSSO	KOUMBIA	DOROSSO
SIKASSO	YOROSSO	KOUMBIA	KOUMBIA
SIKASSO	YOROSSO	KOUMBIA	MARENA
SIKASSO	YOROSSO	KOUMBIA	NIASSO
SIKASSO	YOROSSO	KOUMBIA	OUAKOUNGA
SIKASSO	YOROSSO	KOUMBIA	OUYASSO
SIKASSO	YOROSSO	KOUMBIA	SINDE
SIKASSO	YOROSSO	KOUMBIA	TEBERE
SIKASSO	YOROSSO	KOUMBIA	VANEKUY
SIKASSO	YOROSSO	KOURY	DESSENA
SIKASSO	YOROSSO	KOURY	DIARAMANA
SIKASSO	YOROSSO	KOURY	DIENA
SIKASSO	YOROSSO	KOURY	DOUNA
SIKASSO	YOROSSO	KOURY	FOUNA
SIKASSO	YOROSSO	KOURY	GOUELE
SIKASSO	YOROSSO	KOURY	KONA
SIKASSO	YOROSSO	KOURY	KOURY
SIKASSO	YOROSSO	KOURY	MOUGNA
SIKASSO	YOROSSO	KOURY	N'GOROLA
SIKASSO	YOROSSO	KOURY	NIOUGOUARA
SIKASSO	YOROSSO	KOURY	OUAKONA
SIKASSO	YOROSSO	KOURY	PIKORO
SIKASSO	YOROSSO	KOURY	SAKONI
SIKASSO	YOROSSO	KOURY	SANE
SIKASSO	YOROSSO	KOURY	TANDIO
SIKASSO	YOROSSO	KOURY	TIANKORO
SIKASSO	YOROSSO	MAHOU	MAHOU
SIKASSO	YOROSSO	MAHOU	OUASSO
SIKASSO	YOROSSO	MAHOU	SON BANZI
SIKASSO	YOROSSO	MAHOU	SONA
SIKASSO	YOROSSO	MENAMBA 1	BANBELEKORO

REGION	CERCLE	COMMUNE	VILLAGE / LOCALITE
SIKASSO	YOROSSO	MENAMBA 1	DARKAN
SIKASSO	YOROSSO	MENAMBA 1	DIONKOUMAN
SIKASSO	YOROSSO	MENAMBA 1	MENAMBA 1
SIKASSO	YOROSSO	MENAMBA 1	MENAMBA 2
SIKASSO	YOROSSO	MENAMBA 1	NIESSOUMANA
SIKASSO	YOROSSO	MENAMBA 1	SIELA
SIKASSO	YOROSSO	MENAMBA 1	SOGOBA
SIKASSO	YOROSSO	MENAMBA 1	YACRISSOUN
SIKASSO	YOROSSO	OURIKELA	BESSO
SIKASSO	YOROSSO	OURIKELA	DIONINA
SIKASSO	YOROSSO	OURIKELA	FARAKORO
SIKASSO	YOROSSO	OURIKELA	OUHO
SIKASSO	YOROSSO	OURIKELA	OURIKELA
SIKASSO	YOROSSO	OURIKELA	PALASSO
SIKASSO	YOROSSO	OURIKELA	TIBY
SIKASSO	YOROSSO	OURIKELA	TIOULA
SIKASSO	YOROSSO	OURIKELA	ZEOULENA
SIKASSO	YOROSSO	OURIKELA	ZERELA
SIKASSO	YOROSSO	YOROSSO	DIARAKOUNGO
SIKASSO	YOROSSO	YOROSSO	KARAGOUROULA
SIKASSO	YOROSSO	YOROSSO	NAMPENA
SIKASSO	YOROSSO	YOROSSO	NERESSO
SIKASSO	YOROSSO	YOROSSO	SIMONA
SIKASSO	YOROSSO	YOROSSO	TORO 1
SIKASSO	YOROSSO	YOROSSO	TORO 2
SIKASSO	YOROSSO	YOROSSO	TORO 3
SIKASSO	YOROSSO	YOROSSO	YOROSSO
SIKASSO	YOROSSO	YOROSSO	ZANDIEGUELA





Investir dans les populations rurales

**Mali**

---

**Rural Youth Vocational Training, Employment and Entrepreneurship Support Project - FIER II**

**Rapport de conception**

**Annexee: POST QAG DESK REVIEW COMPLIANCE NOTE**

Dates de mission: 28 Mars-30 Mai 2022

Date du document: 18/11/2022

Identifiant du projet 2000004014

Numéro du rapport: 6240 - ML

Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département de la gestion des programmes



Country: <b>Mali</b>		Project Name and ID: <b>Rural Youth Vocational Training, Employment and Entrepreneurship Support Project - FIER II; 2000004014</b>	
OSC Date: 04.03.2022	DRM Date: 03.10.2022	QAG DR Date: 3 Nov 2022	EB Date: December 2022

<b>Issues raised at QAG desk review and recommendations</b>	<b>PDT responses and compliance with QAG desk review recommendations</b>
An issue raised concerned the large co-financing gap, of USD 39 m, corresponding to 39 percent of the total project budget. The PDT was asked to prepare a back-up plan to fill this gap if co-financing does not materialize	The PDT is aware of the considerable financing gap but remains confident that co-financiers will come forward, not least because development partners are unanimous in agreeing that investments such as those promoted through FIER 2 are exactly what the country needs to transition to peace and prosperity. A back-up plan is included in the PDR (see p21 footnote 38 of the revised PDR)
Pending: The PDR requires clarity throughout the document on the amount and concessionality of IFAD's loans to the Government of Mali. The financing information in the PDR must be consistent with that provided in the President's Report. In light of the Chair's comments and the focus of the discussion at DRM, the PDR should emphasize more clearly in the text the extent to which the financing gap is significant.	Clarity and consistency has been provided throughout on the amount and concessionality of IFAD's loans. The extent to which the financing gap is significant has been further emphasized throughout the documentation
Security concerns about the planned geographic coverage which may mean that the project may not be implemented as intended	Geographic coverage should at this stage not be unchangeable because the security situation remains volatile and is expected to improve over the seven years of project implementation. Project implementation in formerly insecure areas would allow reaching some of IFAD's target groups most in need of support
The project focuses heavily on the supply side of youth employment whereas more needs to be done to provide incentives to enterprises/farms to provide jobs to youth	The most powerful incentive for enterprises and farms to hire local youths is for these to be skilled and trained. There has not been, under the first phase of the project, any issue with enterprises and farms being unwilling to hire beneficiary youths; this situation will however be monitored closely, including through technical line agencies working under the host Ministry of National Entrepreneurship, Employment and Vocational Training
Financing amounts were not consistently represented in PDR, and, in light of a second investment planned, there is a need to remain within the country's PBAS allocation	Noted; this is now adjusted for consistency throughout all project documents
Since counterpart funding will be mostly in kind, the PIM should describe how this will be accounted for	Noted; the PIM will specify how to account for in kind contributions on the part of Government of Mali



<p>Regarding relations with de facto governments, the President must consider five specific criteria before extending new project financing to a de facto government; the PDT was encouraged to not upload the project to Scriptoria until such time as the President had signed the relevant memo confirming his support</p>	<p>Noted; the draft Decision Memo is being circulated in-house for inputs and clearances</p>
<p>On fragility, there were concerns that the project design would have benefited from a stronger institutional analysis of the key government entities involved in project implementation</p>	<p>Noted; this will be done as part of the COSOP MTR</p>